



**HAL**  
open science

# La diplomatie savoyarde au coeur de l'Europe : Savoie-Piémont et France au temps de Victor-Amédée Ier et de Christine de Bourbon (1630-1648)

Frédéric Ieva

► **To cite this version:**

Frédéric Ieva. La diplomatie savoyarde au coeur de l'Europe : Savoie-Piémont et France au temps de Victor-Amédée Ier et de Christine de Bourbon (1630-1648). Droit. Université Grenoble Alpes [2020-..], 2020. Français. NNT : 2020GRALH024 . tel-03708318

**HAL Id: tel-03708318**

**<https://theses.hal.science/tel-03708318v1>**

Submitted on 29 Jun 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## THÈSE

Pour obtenir le grade de

### **DOCTEUR DE LA COMMUNAUTE UNIVERSITE GRENOBLE ALPES**

Spécialité : **Histoire**

Arrêté ministériel : 25 mai 2016

Présentée par

**Frédéric IEVA**

Thèse dirigée par **Giuliano FERRETTI, Professeur, Université  
Grenoble Alpes**

Préparée au sein du **Laboratoire Litt&Arts UMR 5316**  
dans **l'École Doctorale des Sciences de l'Homme, du Politique  
et du Territoire 454**

## **La diplomatie savoyarde au cœur de l'Europe.**

**Savoie-Piémont et France au temps  
de Victor-Amédée I<sup>er</sup> et de Christine  
de Bourbon (1630-1648)**

Thèse soutenue publiquement le **5 juin 2020**  
devant le jury composé de :

**M. BÉLY Lucien**

Professeur d'Histoire moderne, Université Sorbonne, Paris IV (Président)

**M.<sup>me</sup> BIANCHI Paola**

Chercheur HDR habilité à la « I fascia », Université de la Vallée d'Aoste  
(Membre)

**M.<sup>me</sup> DECOURT-HOLLENDER Bénédicte**

Maître de conférences HDR, Université Nice Sophia Antipolis  
(Rapporteur)

**M. FERRETTI Giuliano**

Professeur d'Histoire moderne, Université Grenoble Alpes (Membre)

**M. MERLIN Pierpaolo**

Professeur d'Histoire moderne, Université de Turin (Rapporteur)



Communauté  
Université Grenoble Alpes

Thèse de doctorat  
en histoire moderne

La diplomatie savoyarde au cœur de l'Europe.  
Savoie-Piémont et France au temps de Victor-Amédée I<sup>er</sup>  
et de Christine de Bourbon (1630-1648)

Tome I

Présentée par Frédéric Ieva

Directeur de thèse : Professeur Giuliano Ferretti

Année académique : 2019-2020

## Remerciements

Au terme de cette recherche, mes sincères remerciements vont à mon directeur de thèse, Giuliano Ferretti, pour l'attention et la patience avec lesquelles il a suivi ce travail. Le chantier de recherche qu'il a lancé sur la première régente et sur le duché de Savoie à travers l'organisation de rencontres et de colloques ainsi que la publication d'ouvrages a été précieux pendant ces années de recherche et de rédaction de ces pages.

Une grande reconnaissance aussi à mon ami très cher, Giuseppe Ricuperati, qui a lu la thèse en entier en m'encourageant constamment, à Pierpaolo Merlin qui, par ses conseils, a rendu meilleur ce travail ; que soient également remerciés Cinzia Cremonini et Carlo Bitossi qui ont lu des parties de ce travail, et Florine Vital Durand pour sa présence pendant ces années.

Merci Bénédicte, tu sais pourquoi.

Enfin, mes remerciements à tous ceux qui m'ont soutenu au cours de l'élaboration de cette thèse, à tous mes amis, à mes parents, Odette et Antonio, et en particulier à Milena, ma femme, et à nos enfants adorés Simone et Niccolò.

La diplomatie savoyarde au cœur de l'Europe.  
Savoie-Piémont et France au temps de Victor-Amédée I<sup>er</sup>  
et de Christine de Bourbon (1630-1648)

# Table des matières

Abréviations .....	9
Introduction. Sur quelques études d'histoire de la diplomatie en Italie et en France .....	12
Quelques observations sur les plus récentes recherches sur l'histoire de la diplomatie en Italie .....	13
Notes sur les études de l'histoire de la diplomatie en France .....	24

## Première partie

### Une diplomatie ducale aspirant à la royauté

Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie .....	36
1.1 La construction d'un réseau européen .....	42
1.2 La typologie des ambassadeurs .....	56
1.2.1 Les nobles .....	57
1.2.2 Les clercs .....	63
1.2.3 Les juristes .....	68
1.3 Les sièges diplomatiques .....	71
1.3.1 Les ambassades de Paris et ses enjeux diplomatiques (1630-1648) .....	71
1.3.2 Les ambassades de Rome et ses négociations difficiles (1630-1648) .....	75
1.3.3 Les ambassades à Vienne (1628-1634) .....	78
1.3.4. Les grand absents .....	80
Madrid (et Milan), p. 80 – Venise, p. 83	
1.3.5. Les autres cours .....	84
Angleterre, p. 84 – Suisse (et Berne), p. 85	

Chapitre II Le groupe dirigeant, carrières diplomatiques, familles .....	88
2.1 Le groupe dirigeant .....	89
2.1.1 Les conseillers .....	100
2.1.2 Les secrétaires .....	109
2.2 Faire carrière dans la diplomatie ? .....	114
2.2.1 Une carrière par la diplomatie : Ludovic de Saint Martin d'Aglié .....	115
2.2.2 Une carrière dans la diplomatie : l'abbé Alexandre Scaglia di Verrua .....	126
2.3 Familles au pouvoir .....	138
2.3.1 Les d'Aglié .....	141
2.3.2 Les Scaglia de Verrua .....	147
 Chapitre III Le titre royal .....	 151
3.1 Les origines : la quête d'un Statut supérieur .....	153
3.1.1 La préséance : la rivalité avec Florence et Venise .....	155
3.1.2 Une crise autour du titre royal : le décret sur le titre d'éminence .....	159
3.2 Victor-Amedée I <sup>er</sup> , roi de Chypre .....	162
3.2.1 La crise de 1632 : le duché de Savoie et la Couronne de Chypre .....	165
3.2.2 Vers la crise avec l'Espagne .....	171
3.2.3 La mission diplomatique de Druent et les relations difficiles avec la France .....	175
3.3 De la royauté niée au titre royal d'Utrecht (1637-1713) .....	184
3.3.1 Royauté et Madame Royale .....	185

## Deuxième partie

### Diplomatie et politique

Chapitre I Les années Trente : Particelli d'Hémery et le marquis de Saint-Maurice.....	200
1.1 Les enjeux de la politique étrangère française en Italie .....	202
1.1.1 La descente en Piémont et la prise de Pignerol .....	202
1.1.2 L'imposition de l'alliance offensive .....	211
1.1.3 Vers un protectorat Piémontais ? .....	217
1.2 L'ambassade de Particelli d'Hémery .....	227
1.2.1 Les débuts de l'ambassade .....	229
1.2.2 Hémery et Christine : la « malentente » .....	232
1.3 Le marquis de Saint-Maurice .....	242
1.3.1 La longue ambassade parisienne .....	243
1.3.2 L'alliance avec la France et la « malentente » avec Hémery vue par les Piémontais .....	247
 Chapitre II Le père Monod et le comte d'Agliè .....	 259
2.1 Le Père Pierre Monod .....	259
2.1.1 Les débuts du jésuite savoyard et le différend avec Emanuele Tesauro .....	260
2.1.2 Le conseiller et le diplomate .....	265
2.1.3 La disgrâce et l'emprisonnement .....	271
2.2 Le comte Philippe Saint Martin d'Agliè .....	283
2.2.1 À la Cour de Turin .....	286
2.2.2 Conseiller auprès de Madame .....	287
2.2.3 L'orage après Grenoble .....	297
2.3 La mort de Monod et la gloire retrouvée de Philippe d'Agliè .....	302
2.3.1 Monod : De Montmélian à Miolans .....	302
2.3.2 Saint-Martin d'Aglié : du Donjon de Vincennes à Turin .....	308
 Volume II	
Chapitre III Ambassadeurs français des années Quarante : Mazarin, d'Aiguebonne .....	 313

3.1 Prologue : les aventures d'un ambassadeur extraordinaire : Mazarin .....	314
3.1.1 Mazarin au service de Rome .....	316
3.1.2 Mazarin au service de Richelieu .....	337
3.2 Antoine Rostain d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur d'Aiguebonne .....	345
3.2.1 Le gouverneur e l'ambassadeur d'Aiguebonne .....	347
3.3 La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Piémont .....	358
3.3.1 La vacance du siège de Turin et le retrait d'Aiguebonne à Casal .....	359

## Troisième partie

### La diplomatie face au prince : autonomie ou dépendance ?

#### Politique dans le duché au XVII<sup>e</sup> siècle

#### Chapitre I Le diplomate au service du prince.

La pratique de la dépendance .....	364
1.1 Le rôle du diplomate selon les traités de l'ambassadeur, XVI <sup>e</sup> -XVII <sup>e</sup> siècles .....	365
1.1.1 Les mésaventures de René de Lucinge lors du traité de Lyon .....	371
1.1.2 L'humiliante mission espagnole du prince de Piémont pendant la première guerre du Montferrat .....	381
1.2 La diplomatie sous le règne de Victor-Amédée I <sup>er</sup> .....	384
1.2.1 La diplomatie inefficace à Rivoli et à Valence .....	385
1.2.2 Le rôle de la diplomatie dans la campagne de 1637 .....	398
1.3 La diplomatie courageuse de Christine de France .....	403
1.3.1 Les diplomates et les conseillers au colloque de Grenoble .....	405
1.3.2. Le retour à Turin en 1645 : un succès diplomatique .....	413

#### Chapitre II Les ennemis internes : les Princes .....

2.1 Les ruptures au sein de la famille ducal .....	418
--	-----

2.1.1 Les soeurs du duc .....	419
2.1.2 Les frères du duc .....	425
2.2 La diplomatie parallèle des princes pendant la guerre civile .....	447
2.2.1 Le cas des cousins della Manta : une famille au service de Madame et des Princes .....	448
2.3 La réconciliation vue par les diplomates .....	462
2.3.1 Les négociations entre Madame Royale et les princes dans les dépêches des ambassadeurs piémontais et français .....	463
<b>Chapitre III La stabilisation du pouvoir ducal .....</b>	<b>479</b>
3.1 La délégation piémontaise à Münster .....	480
3.1.1 La crise de Münster et la volonté du prince dans l'affaire Bellezia .....	492
3.2 La diplomatie et Charles-Emmanuel II .....	497
3.2.1 Les ambassadeurs face au jeune duc, vers une direction duale du réseau des ambassadeurs ? .....	498
3.3 La majorité du duc et la fin dissimulée de la Régence .....	501
3.3.1 Le coup de main d'Ivrée .....	503
3.3.2 Le début d'un nouveau règne : continuité ou changement du corps diplomatique, 1630-1648 .....	509
<b>Conclusion .....</b>	<b>520</b>
<b>Annexe I Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648 .....</b>	<b>530</b>
<b>Bibliographie et sources .....</b>	<b>538</b>
<b>Index des noms de personnes.....</b>	<b>581</b>

#### Tables des Cartes

Carte 1 Le couloir de Pignerol (1630-1696) .....	entre les pages 199 et 200
Carte 2 États de Savoie avant et après le traité de Lyon (1601) .....	entre les pages 363 et 364

# ABRÉVIATIONS

## Archives

AMAE	Archives du Ministère des Affaires Étrangères (La Courneuve-Paris)
CPS	Correspondance politique Sardaigne
CPR	Correspondance politique Rome
MDF	Mémoires et documents France
MDS	Mémoires et documents Sardaigne
ARSI	Archivum Romanum Societatis Iesu, Rome
Med.	Mediolanensis
Epp. Ext.	Epistole Externorum
ASCT	Archivio Storico Comune di Torino
AST	Archivio di Stato di Torino
Corte	
ASC	Archivio Savoia Carignano
C, série FD	Cerimoniale, Funzioni diverse
CEF	Corti Estere Francia
CF	Cerimoniale Francia
CR	Cerimoniale Roma
CT	Cerimoniale Toscana
CV	Cerimoniale Venezia
ED	Editti Diversi
EO	Editti Originali
ES	Editti Stampati
GC	Gran Cancelleria
IM	Imprese Militari
LDS	Lettere Duchi e Sovrani

## Abbréviations

LMA	Lettere Ministri Austria
LMF	Lettere Ministri Francia
LMG	Lettere Ministri Genova
LMM	Lettere Ministri Münster
LMMi	Lettere Ministri Milano
LMO	Lettere Ministri Olanda
LMR	Lettere Ministri Roma
LMS	Lettere Ministri Spagna
LMSv	Lettere Ministri Svizzera
LP	Lettere Particolari
LPC	Lettere Principi Carignano
LPD	Lettere Principi Diversi
MI	Materie d'Impero
MQ	Miscellanea Quirinale
MSSG	Ministri e segretarie di Stato e di guerra
NA	Negoziazioni Austria
NCR	Negoziazioni della corte di Roma
NF	Negoziazioni Francia
NG	Negoziazioni Genova
NI	Negoziazioni Inghilterra
NR	Negoziazioni Roma
NS	Negoziazioni Spagna
NSv	Negoziazioni Svizzera
NV	Negoziazioni Venezia
NVa	Negoziazioni Vallesani
OM	Ordini Militari
RC	Regno di Cipro
SRC	Storia Real Casa
TD	Trattati Diversi
TR	Tutele e Reggenze

### Sezioni Riunite

PCF	Patenti Controllo Finanze
-----	---------------------------

ASUT Archivio Storico dell'Università di Torino

## Abréviations

BNF Bibliothèque Nationale de France

MNRI, AS Museo Nazionale del Risorgimento Italiano (Palazzo Carignano, Turin), Archivi Storici,

### Dictionnaires, Maison d'édition

DBI Dizionario Biografico degli Italiani, Istituto dell'Enciclopedia Italiana, 1960-

CUP Cambridge University Press

ÉFR École Française de Rome

ESI Edizioni Scientifiche Italiane

ISPI Istituto per gli studi di Politica Internazionale

LUP Leuven University Press

MUP Manchester University Press

OUP Oxford University Press

PUB Presses Universitaires de Besançon

PUF Presses Universitaires de France

PUG Presses Universitaires de Grenoble

PULIM Presses Universitaires de Limoge

PUPS Presses de l'Université Paris-Sorbonne

PUR Presses Universitaires de Rennes

PUS Presses Universitaires de Strasbourg

SEI Società Editrice Internazionale

STEM Società Tipografica Editrice Modenese

UTET Unione Tipografica Editrice Torinese

YUP Yale University Press

### Autres

fasc. fascicule

f.° folio

m. mazzo (liasse)

n. numéro

reg. registre

vol. volume

# Introduction.

## Sur quelques études d'histoire de la diplomatie en Italie et en France

Lors du X<sup>e</sup> Congrès international de Sciences historiques qui s'est tenu à Rome les 4-11 septembre 1955, l'un des débats les plus importants pour les participants porta sur la puissance absolue du souverain en tant qu'éventuelle spécificité de l'État naissant d'âge moderne<sup>1</sup>. Un autre de ses traits saillants, porteurs de modernité, était la consolidation d'une diplomatie permanente, qui se serait pleinement établie entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. Ainsi, l'étude des relations internationales se trouva de nouveau à la page, donnée qui n'échappa pas aux contemporains<sup>2</sup>.

Cependant, à l'époque suivant la seconde guerre mondiale, une évidence s'était imposée : étudier l'histoire de la diplomatie ne signifiait pas examiner les actions des ambassadeurs mais plutôt analyser la politique étrangère des États. En feuilletant *l'Histoire diplomatique de 1648 à 1919* de Jacques Droz<sup>3</sup>, on s'aperçoit aisément qu'il s'agit effectivement d'un ouvrage sur l'histoire des relations internationales. Dans son introduction, l'auteur précisait qu'il n'avait pas l'intention de s'attarder sur les « luttes souvent insipides que se livrent les diplomates<sup>4</sup> », car son but était de reconstruire la politique étrangère des principales puissances européennes en utilisant comme critère interprétatif « le point de vue de la puissance prépondérante<sup>5</sup> ». Les cinq parties de son livre traitaient donc des époques de suprématie française (le règne de Louis XIV), anglaise (1715-1789) et, dans la cinquième partie, allemande (1871-1919) tandis que les parties trois et quatre étaient consacrées respectivement à la Révolution française et à l'Empire de Napoléon, ainsi qu'au concert européen et à l'éveil des nations.

---

<sup>1</sup> Fritz Hartung, Roland Mousnier, *Quelques problèmes concernant la monarchie absolue*, in *Atti del X Congresso internazionale*, Roma 4-11 settembre 1955, édité par la Giunta centrale per gli studi storici, Florence, Sansoni, 1957, p. 429 sq.

<sup>2</sup> Cf. Federico Chabod, « Esiste uno Stato del Rinascimento? », in *Id.*, *Scritti sul Rinascimento*, Turin, Einaudi, 1981, p. 603.

<sup>3</sup> Paris, Dalloz, 1952. Voir aussi Henri Hauser, *Économie et diplomatie. Les conditions nouvelles de la politique étrangère*, Paris, Librairie Recueil Sirey, 1937, un habile essai orienté exclusivement sur l'âge contemporain et en particulier sur la politique étrangère et sur la réorganisation des colonies françaises. On doit au même auteur *La prépondérance espagnole (1559-1660)*, Paris, Félix Alcan, 1933.

<sup>4</sup> Jacques Droz, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Paris, Dalloz, 1952, p. 1.

<sup>5</sup> *Ibid.*

En reprenant le modèle tracé plus d'un demi-siècle auparavant par l'ouvrage en plusieurs tomes d'Émile Bourgeois<sup>1</sup>, Droz brossait une esquisse visant à illustrer « la position des diverses puissances à l'égard des problèmes internationaux<sup>2</sup> ».

De même, le critère d'analyse axé sur la prépondérance était largement utilisé par l'historiographie italienne et, en particulier, par Vittorio di Tocco, auteur du livre *Ideali d'indipendenza in Italia durante la preponderanza spagnola*<sup>3</sup>, par Salvatore Pugliese, auquel on doit l'ouvrage *Le prime strette dell'Austria in Italia*<sup>4</sup>, qui examinait la montée progressive de la prédominance du Saint-Empire sur les territoires italiens au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>, et par Romolo Quazza qui, dans son œuvre *Preponderanze straniere*, soulignait la forte vitalité des États princiers italiens au XVII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci parvenant à organiser une « diplomatie très vigilante<sup>6</sup> ».

Sans multiplier les exemples, ces ouvrages constituent la preuve que, dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, l'expression « histoire de la diplomatie » se référait à l'étude des relations internationales, omettant largement l'histoire politique. Ce paradigme, qui domina pendant de longues années, fut radicalement revisité au cours de la dernière décennie du siècle passé.

### Quelques observations sur les plus récentes recherches sur l'histoire de la diplomatie en Italie

Dans les années 1930, les ouvrages portant sur l'histoire de la diplomatie ne manquaient pas en Italie, même s'il ne s'agissait pas de recherches visant à en comprendre le fonctionnement : ils représentaient plutôt des travaux d'édition de sources, en particulier de relations émanant des ambassadeurs. En 1935 par exemple, la maison d'édition Zanichelli publia un volume dont les textes furent recueillis et annotés par Carlo Morandi, contenant des relations d'ambassadeurs de plusieurs États italiens<sup>7</sup>. Dans sa longue

---

<sup>1</sup> Émile Bourgeois, *Manuel de politique étrangère*, 4 tomes, Paris, Belin Frères, 1892-1931, qui traita la période comprise entre 1639 et 1919.

<sup>2</sup> J. Droz, *Histoire diplomatique*, op. cit., p. 1.

<sup>3</sup> Messine, G. *Principato*, 1926.

<sup>4</sup> Milan-Rome, Treves-Treccani-Tumminelli, 1932.

<sup>5</sup> À ce propos voir Marcello Verga (dir.), *Dilatata l'impero in Italia. Asburgo e Italia nel primo Settecento*, in *Cheiron*, n. 21, XI, 1994 et Mathias Schnettger, Marcello Verga (dir.), *L'Impero e l'Italia nella prima età moderna / Das Reich und Italien in der Frühen Neuzeit*, Bologne, il Mulino, 2006.

<sup>6</sup> Milan, Vallardi, 1938, p. 16, il observait en suite (p. 17) que la « diplomazia continua, vigile e attiva, a dare esempio di accortezza e sapienza politica ». Plus de dix ans après, Quazza publia *Preponderanza spagnuola (1559-1700)*, Milan, Vallardi, 1950. Sur Romolo Quazza voir les remarques de Giuseppe Ricuperati, *Lo Stato sabauda e la storia. Da Emanuele Filiberto a Vittorio Amedeo II. Bilancio di studi e prospettive di ricerca*, in Id., *I volti della pubblica felicità. Storiografia e politica nel Piemonte settecentesco*, Turin, Albert Meynier, 1989, p. 22-24, et qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva, « Quazza, Romolo », *DBI*, t. LXXXV, 2016, p. 844-846.

<sup>7</sup> *Relazioni di ambasciatori sabaudi, genovesi e veneti (1693-1713)*, édité par Carlo Morandi, Bologne, Zanichelli, 1935.

introduction, Morandi précisait que l'époque débutant par la paix de Westphalie devait être considérée comme « une époque d'or de la diplomatie<sup>1</sup> », formée de corps permanents spécialisés dans l'art et la technique de la négociation politique.

Morandi poursuivait son analyse en observant qu'au XVII<sup>e</sup> siècle la diplomatie française était un modèle pour l'Europe, tandis que celle des États italiens, y compris la vénitienne, montrait des signes de décadence.

En 1936 fut publié un petit livre de Giorgio Cabibbe intitulé *Le relazioni degli ambasciatori sabaudi, genovesi, veneti, tra la fine del Sei e il principio del Settecento. Motivi e aspetti delle scritture diplomatiche*<sup>2</sup>. Les deux ouvrages présentent des points communs, puisque tous deux se penchaient sur les États italiens de Gênes, Turin et Venise en analysant la même période, entre les XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, lorsque l'Europe fut intéressée par la Guerre de succession espagnole. Selon Cabibbe, ce conflit constitua un moment crucial pour l'Europe d'autant que l'on assista à l'émergence de la suprématie anglaise destinée à exercer une « fonction de primatie<sup>3</sup> ». Il est évident que Cabibbe interprétait également l'histoire européenne comme une alternance de prépondérances de pouvoir et qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle la lutte pour l'hégémonie ne concernait plus l'Espagne et la France, mais bien la France et l'Angleterre.

Ces volumes que nous venons de mentionner pratiquaient une histoire de la diplomatie « old type » et jouissaient de la faveur du régime fasciste. De plus, il convient de signaler l'existence d'un institut culturel italien cherchant à stimuler les études dans le domaine de l'histoire de la diplomatie. On peut aisément constater que l'ISPI (Istituto per gli Studi di Politica Internazionale)<sup>4</sup> considérait les recherches d'histoire diplomatique comme l'une de ses plus importantes lignes éditoriales. En 1940, on enregistre la parution du volume d'Andrea Rapisardi-Mirabelli intitulé *Storia dei trattati e delle relazioni internazionali*<sup>5</sup> et surtout le début de la collection *La diplomazia italiana* dont la direction fut assumée par Carlo Morandi. Comme nous l'explique la brochure éditoriale de présentation de la collection, l'ISPI, par le biais de ces volumes, poursuivait le but d'offrir un « cadre accompli de la diplomatie des États italiens à l'époque moderne » qui, au cours de la Renaissance, servit de modèle aux autres nations européennes et qui, les siècles suivants, sut s'adapter à la nécessité de se doter d'un réseau apte à faire face aux exigences toujours plus vastes et complexes des relations politiques et de représentation entre les nations européennes. La collection pouvait compter sur la participation d'historiens de grande

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. XI.

<sup>2</sup> Milan, ISPI, 1936.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>4</sup> Sur l'ISPI voir Angelo Montenegro, « Politica estera e organizzazione del consenso. Note sull'Istituto per gli studi di politica internazionale, 1933-1943 », *Studi Storici*, 19, 4, octobre-décembre 1978, p. 777-817 ; Federico Giona, *Ispi, primo think tank italiano di politica internazionale*, Rome, Aracne, 2015. Des institutions similaires étaient actives dans d'autres pays européens tel que le *Royal Institute of International Affairs* dirigé par Arnold J. Toynbee de 1925 à 1955.

<sup>5</sup> Milan, ISPI, 1940.

qualité tels que Walter Maturi et Romolo Quazza et avait été conçue en 10 volumes dont deux, fait unique, portaient sur la diplomatie savoisienne, qui mériterait des recherches plus approfondies. Cette série, néanmoins, ne fut pas portée à terme car elle interrompit ses publications en 1942, après la parution de trois volumes<sup>1</sup>. Ces derniers étaient tous articulés de la même manière et contenaient une longue préface de l'auteur qui présentait le choix des documents publiés.

Parmi les études des années 1950 une mention est à octroyer à l'œuvre de Léon Van der Essen qui, dans la préface de son histoire de la diplomatie, précisait que cette dernière était « un art, notamment l'art de conduire des négociations internationales<sup>2</sup> ». Peu après fut publié l'ouvrage crucial de Garrett Mattingly, *Renaissance diplomacy*<sup>3</sup>, qui esquissa une périodisation et un schéma interprétatif voués à un grand succès. Les nouveautés introduites par Mattingly dans ce champ de recherche peuvent être énumérées par les points suivants :

- a) les premières formes de diplomatie permanente (ou résidente) s'établirent en Italie au XV<sup>e</sup> siècle et représentèrent un aspect de modernité ;
- b) à partir de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle la pratique de la diplomatie résidente se diffusa dans l'Europe entière ;
- c) au fil du temps se formèrent plusieurs typologies d'envoyés ;
- d) furent publiés des nombreux traités visant à définir la nature et les buts de la diplomatie ;
- e) la paix de Westphalie fut considérée comme un tournant qui consolida la pratique diplomatique et fut à l'origine de l'affirmation du droit international ;
- f) Au XVIII<sup>e</sup> siècle se développèrent les organes administratifs de la diplomatie et du droit international ;
- g) Le congrès de Vienne fut considéré comme un point d'arrivée par le biais de la réalisation d'un code diplomatique accepté par tous les États européens.

L'idée d'une affirmation précoce d'une diplomatie ayant des caractéristiques différentes de celles du Moyen âge émerge. Cette diplomatie moderne prit forme en Italie et ce fut,

---

<sup>1</sup> Vito Vitale, *La diplomazia genovese*, Milan, ISPI, 1941 ; Romolo Quazza, *La diplomazia gonzaghese*, Milan, ISPI, 1941 et Paolo Brezzi, *La diplomazia pontificia*, Milan, ISPI, 1942. Les autres volumes prévus étaient : *La diplomazia veneta*, *La diplomazia medicea e lorenese*, *La diplomazia estense*, *La diplomazia farnese*, *La diplomazia borbonica*, *La diplomazia lucchese*, et bien sûr les deux volumes sur la diplomatie savoisienne.

<sup>2</sup> Léon Van der Essen, *La diplomatie. Ses origines et son organisation jusqu'à la fin de l'Ancien Régime*, Bruxelles, Éditions P.D.L., 1953, p. 11.

<sup>3</sup> Boston, Houghton Mifflin, 1955. Dans ces pages, on mentionne surtout des recherches réalisées par l'historiographie italienne et française ; cependant, on ne peut éviter d'évoquer des ouvrages parus en langue anglaise, comme le livre de Mattingly (cité aussi par Federico Chabod, in « *Esiste uno Stato del Rinascimento?* », *art. cit.*, p. 603).

selon Mattingly, ce pays et non la France, comme l'avait théorisé Morandi, qui fut le modèle des autres États européens.

Selon Daniela Frigo ces particularités, comme l'expression anglaise "old diplomacy", peuvent être définies comme faisant partie d'une « old diplomatic historiography<sup>1</sup> » et furent amplement développées, et dépassées, par les recherches plus récentes.

Les études d'histoire diplomatique en tant qu'analyse des relations internationales et de la politique traversèrent donc une phase de déclin, au moins jusqu'aux années 1960 et 1970, en raison de l'intérêt croissant pour l'histoire sociale et culturelle. Il y eut, certes, des exceptions. Hormis les importantes pages de Federico Chabod, qui reconnaissait la naissance parallèle du principe de « développement, sur l'échelle européenne du système de la diplomatie permanente » et du principe d'équilibre<sup>2</sup>, d'autres ouvrages significatifs continuèrent à être publiés dans ces années, tels que l'esquisse de Paolo Prodi sur la diplomatie du XVI<sup>e</sup> siècle et l'analyse approfondie de Stefano Andretta sur l'action diplomatique vénitienne lors des négociations qui aboutirent à la paix de Westphalie<sup>3</sup>.

Dans les années 1980 parurent des livres qui exercèrent une remarquable influence sur l'historiographie à venir. Je me réfère spécialement à la préface d'Angelo Ventura dans l'édition des relations des ambassadeurs vénitiens<sup>4</sup>. Plus en général, l'histoire de la diplomatie semblait connaître un second souffle en élargissant les thématiques traitées et en diversifiant les approches, phénomène qui se réalisa parallèlement à une nouvelle manière d'étudier l'histoire politique. Pour cette dernière, on n'attendait plus la description des structures institutionnelles et juridiques de l'État, mais l'analyse des relations réciproques entre les gouvernements, l'« illustration des stratégies adoptées par les souverains et les dynasties à fin de s'affirmer sur la scène européenne<sup>5</sup> », et la décodification des « formes et [...] des modalités de construction des espaces et des langages du cérémonial, comme des cadres nécessaires pour rationaliser les échanges diplomatiques mêmes<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> Daniela Frigo, « Politica e diplomazia. I sentieri della storiografia italiana », in Renzo Sabbatini, Paola Volpini (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia e religione*, Milan, FrancoAngeli, 2011, p. 39-40.

<sup>2</sup> F. Chabod, « Esiste uno Stato del Rinascimento? », *art. cit.*, p. 602-604, ici p. 602.

<sup>3</sup> Paolo Prodi, *Diplomazia del Cinquecento. Istituzioni e prassi*, Bologne, Patron, 1963 ; Stefano Andretta, « La diplomazia veneziana e la pace di Vestfalia », in *Annuario dell'Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea*, XXVII-XXVIII, 1975-1976, p. 5-128.

<sup>4</sup> Angelo Ventura, *Introduzione a Relazioni degli ambasciatori veneti al Senato*, Bari, Laterza, 1980, publié pour la première fois en 1912 en trois volumes et quatre tomes par Arnaldo Segarizzi dans la collection *Scrittori d'Italia*, et réimprimé en 1968. Parmi la production historiographique de ces années voir au moins les articles de Franco Angiolini, « Osservazioni su diplomazia e politica dell'Italia non spagnola nell'età di Filippo II », in *Rivista Storica Italiana*, XCII, 1980, fasc. II, p. 432-469, et de Enrico Stumpo, « Aspetti e problemi della storia politico-diplomatica dell'Italia non spagnola nell'età di Filippo II », in *Quaderni sardi di Storia*, 1981, p. 101-116.

<sup>5</sup> D. Frigo, *Politica e diplomazia, op. cit.*, p. 36.

<sup>6</sup> *Ibid.*

Les histoires politique et diplomatique montraient une tendance progressive à la convergence et semblaient destinées à ouvrir un dialogue prolifique, circonstance qui rendait envisageable l'obtention de bons résultats dans l'étude de nouvelles thématiques telles que la formation d'un langage technique de la négociation, le croisement des intérêts publics et privés avec la clientèle et les factions qui animaient les cours.

Ce rapprochement entre la politique et la diplomatie fut favorisé par la reprise du concept de la pratique négociale comme un « "art politique" nécessaire à l'affirmation de pouvoirs grands et petits<sup>1</sup> ».

Deux autres éléments de nouveauté sont à signaler : l'arrivée de nouveaux acteurs sur la scène politique et « la richesse extraordinaire et articulée des langages, des formes, des rituels et des pratiques liés en plusieurs façon à l'exercice de la diplomatie et à l'art de la négociation<sup>2</sup> ».

En conclusion, toujours selon Frigo, la définition de la diplomatie demeure celle d'« un ensemble d'activités, de procédures et des pratiques nécessaires afin d'établir et de conserver des relations, plus ou moins stables entre les États, en ajoutant que, grâce aux études récentes, on a pris conscience de la centralité de la figure de l'ambassadeur et des envoyés diplomatiques, par rapport à une prétendue diplomatie comme une activité quand même présente dans le processus de formation de l'État moderne depuis ses débuts jusqu'au Congrès de Vienne<sup>3</sup> ».

Tout au long des années 1980, le principal but des recherches sur l'histoire de la diplomatie consistait à identifier la première nation ayant réussi à organiser un réseau d'ambassadeurs résidents.

Cette question a été étudiée de manière approfondie par Riccardo Fubini, spécialiste de la diplomatie toscane du XV<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. En parallèle continuèrent les recherches sur les diplomaties pontificale et vénitienne.

La figure du nonce a toujours été envisagée par le biais de la publication des sources ; par exemple, grâce à l'initiative méritoire du *Deutsches Historisches Institut* de Rome, toutes les instructions des papes Clément VIII, Paul V et Grégoire XV, autrement dit celles rédigées entre 1592 et 1621<sup>5</sup>, ont été publiées. De même, une partie de la correspondance des nonces

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>4</sup> Dans la nombreuse production de Fubini je me limite à mentionner *L'istituzione diplomatica e la figura dell'ambasciatore nel XV secolo* et *L'ambasciatore nel XV secolo: due trattati e una biografia*, articles recueillis in Id., *Politica e pensiero politico nell'Italia del Rinascimento. Dallo Stato territoriale al Machiavelli*, Florence, Edifir, 2009, p. 43-76. Voir aussi *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milan, FrancoAngeli, 2011.

<sup>5</sup> Cf. Maria Antonietta Visceglia, *Roma papale e Spagna. Diplomatici, nobili e religiosi tra le due corti*, Rome, Bulzoni, 2010, p. 50. De la même, voir aussi les directions du numéro spécial *Diplomazia e politica della Spagna a Roma. Figure di ambasciatori*, in *Roma Moderna e Contemporanea*, XV, fasc. 1-3, janvier-décembre 2007, et du

en poste à Paris a été éditée grâce à la collaboration entre l'École française de Rome et l'Università pontificia gregoriana<sup>1</sup>. La figure du nonce, naturellement, a été très étudiée : outre les ouvrages de Pierre Blet sur les nonces de l'époque de Louis XIV et ceux de Bernard Barbiche sur la diplomatie pontificale aux temps modernes<sup>2</sup>, mentionnons le volume dirigé par Matteo Sanfilippo et Giovanni Pizzorusso qui réunit les réflexions de plusieurs chercheurs italiens, français et allemands sur les documents conservés aux archives du Vatican<sup>3</sup>. Les contributions contenues dans ce volume tendent à analyser les initiatives éditoriales qui publient des documents concernant les nonciatures en Italie (Giovanni Pizzorusso). Cette entreprise débuta en 1958-1962 par la publication de deux volumes sur la nonciature de Venise, d'un volume sur celle de Naples et d'un autre volume sur la nonciature de Turin. Malgré ces débuts prometteurs, le rythme des publications a subi un ralentissement dans les années 1960 et 1970 (à cette période parurent deux volumes sur la nonciature de Venise et deux sur celle de Naples) qui s'accrut dans les années 1980 et 1990<sup>4</sup>. De la même teneur sont les articles d'Olivier Poncet et d'Alexander Koller qui analysent les travaux d'édition de la correspondance des nonciatures de France et d'Allemagne. Le dernier chapitre de ce livre, au caractère plus général, est de Stefano Andretta et s'intitule, d'une manière significative, *Per la Storia delle nunziature*. L'auteur y remarque que l'intérêt pour les nonciatures date du second Après-guerre et que la reprise des études sur ce genre de sources est très récente et s'explique par le renouvellement méthodologique de l'histoire de la diplomatie<sup>5</sup>. Il me semble en outre que le volume de Pier Paolo Piergentili, qui a catalogué les fonds documentaires de la chancellerie de la nonciature de Savoie conservés aux Archives du Vatican<sup>6</sup>, et les réflexions de Paolo Cozzo sur les sources d'archives utiles pour l'étudier<sup>7</sup>, peuvent être vus comme des conséquences de ce regain d'intérêt pour les nonciatures.

---

volume *Papato e politica internazionale nella prima età moderna*, Rome, Viella, 2013, où plusieurs articles portent sur la diplomatie pontificale.

<sup>1</sup> Jusqu'en 2002 sont parus 17 tomes des *Acta Nuntiaturiae gallicae* ; quelques exemples : Pierre Blet en 1963 avait édité la correspondance du nonce Ranuccio Scotti (1639-1641) ; Bruno Neveu, en 1973, celle d'Angelo Ranuzzi (1683-1689) en deux volumes ; Ségolène de Dainville-Barbiche, en 1982, celle de Fabrizio Spada (1674-1675) et Bertrand Haan, en 1992, celle du nonce Gasparo Silingardi (1599-1601).

<sup>2</sup> Cf. Pierre Blet, *Les nonces du pape à la cour de Louis XIV*, Paris, Perrin, 2002 ; Bernard Barbiche, *Bulla, Legatus, Nuntius : études de diplomatie et de diplomatie pontificales XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, École des chartes, 2007.

<sup>3</sup> Cf. *Gli archivi della Santa sede come fonte per la storia moderna e contemporanea*, Viterbo, Sette città, 2001.

<sup>4</sup> Cf. Giovanni Pizzorusso, « Appunti sulle edizioni documentarie delle "nunziature d'Italia" », in *Gli archivi della Santa sede*, op. cit., p. 38-40.

<sup>5</sup> Cf. Stefano Andretta, « Per la storia della nunziatura », in *Gli archivi della Santa sede*, op. cit., p. 269-271.

<sup>6</sup> Pier Paolo Piergentili, « *Christi nomine invocato* ». *La cancelleria della nunziatura di Savoia e il suo archivio (secc. XVI-XVIII)*, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2014.

<sup>7</sup> Paolo Cozzo, « Un cantiere in movimento. Note a margine di alcune recenti ricerche sulle fonti documentarie della nunziatura di Savoia », in *Rivista di storia e letteratura religiosa*, LI, 2015, n. 2, p. 341-350.

Un domaine de recherche très fréquenté par les historiens est le cas vénitien, de la publication des relations des ambassadeurs de la Sérénissime<sup>1</sup> aux analyses de la politique étrangère de la République de Venise, sur laquelle je me limite à signaler les recherches de Stefano Andretta<sup>2</sup>, d'Antonio Trampus<sup>3</sup> et le volume de Guillaume Alonge<sup>4</sup>.

Les années 1990 constituèrent un tournant pour l'histoire de la diplomatie en raison des recherches innovantes de Lucien Bély.

Comme nous l'avons déjà observé, de nos jours la tendance la plus courante est d'entremêler histoire politique et pratiques de la négociation, car la diplomatie n'est plus considérée comme une succession d'évènements et de négociations, mais bien comme un instrument utilisé par les dynasties et les gouvernements afin de consolider pouvoirs, accords, relations et échanges dans des périodes délimitées.

Ces dernières années, les études se sont concentrées sur les petits États princiers italiens, car leur diplomatie s'est révélé être un point d'observation privilégié de la politique européenne comme l'ont démontré les recherches de Renzo Sabbatini, Alessandro Bianchi, Andrea Pennini, Diego Pizzorno, Gianvittorio Signorotto et Duccio Tongiorgi à propos de la politique étrangère de Lucca<sup>5</sup>, Mantoue<sup>6</sup>, Turin<sup>7</sup>, Gênes<sup>1</sup>, et Modène<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Luigi Firpo a édité la réimpression anastatique des relations des ambassadeurs vénitiens : *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato, tratte dalle migliori edizioni disponibili e ordinate cronologicamente*, Luigi Firpo (éd.), Turin, Bottega d'Erasmus, 13 volumes, 1965-1984.

<sup>2</sup> Cf. Stefano Andretta, *La Repubblica inquieta. Venezia nel Seicento tra Italia ed Europa*, Rome, Carocci, 2000. Sur les relations entre Venise et l'Empire Ottoman voir les travaux de Maria Pia Pedani dont je ne mentionnerai que *In nome del Gran Signore. Inviati ottomani a Venezia dalla caduta di Costantinopoli alla guerra di Candia*, Venise, Deputazione di Storia Patria per le Venezie, 1994 et *Dalla frontiera al confine*, Rome, Herder, 2002 et l'ouvrage de Géraud Poumarède *Pour en finir avec la Croisade. Mythes et réalités de la lutte contre les Turcs au XVI<sup>e</sup> et VII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2004, et la nouvelle édition de 2009.

<sup>3</sup> Antonio Trampus, « La formazione del diritto consolare moderno a Venezia e nelle Province Unite tra Seicento e Settecento », in *Rivista di storia del diritto italiano*, vol. 67, 1994, p. 288-319 ; Id., « Le diplomate vénitien entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : statut, rôles et fonctions », in Eva Pibiri, Guillaume Poisson (dir.), *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, *Etudes de Lettres*, 3, 2010, p. 119-135.

<sup>4</sup> Guillaume Alonge, *Ambasciatori. Diplomazia e politica nella Venezia del Rinascimento*, préface de Sergio Luzzato, Rome, Donzelli, 2019.

<sup>5</sup> Renzo Sabbatini, *Le mura e l'Europa. Aspetti della politica estera della Repubblica di Lucca (1500-1799)*, Milan, FrancoAngeli, 2012.

<sup>6</sup> Alessandro Bianchi, *Al servizio del principe. Diplomazia e corte nel ducato di Mantova (1665-1708)*, Milan, Unicopli, 2012.

<sup>7</sup> Andrea Pennini, « Con la massima diligentia possibile ». *Diplomazia e politica estera sabauda*, Rome, Carocci, 2015. Giuseppe Ricuperati a souligné (dans *Lo Stato sabauda e la storia da Emanuele Filiberto a Vittorio Amedeo II. Bilancio di studi e prospettive di ricerca*, in Id., *I volti della pubblica felicità. Storiografia e politica nel Piemonte settecentesco*, Turin, Albert Meynier, 1989, p. 30 sq) qu'un élément de nouveauté dans l'historiographie italienne fut déterminé par un regain d'intérêt des études sur l'histoire du duché de Savoie qui a sollicité de nouveau l'attention des chercheurs, surtout d'origine anglosaxonne. Hormis les travaux de Joseph Stuart Woolf (je me réfère spécialement à *Studi sulla nobiltà piemontese nell'epoca dell'assolutismo*, Memoria, Accademia delle Scienze di Torino, 1963) ou Geoffrey Symcox (auteur d'une biographie sur Victor-Amédée II, *Victor Amadeus II : Absolutism in the Savoyard State, 1675-1730*, Londres, Thames and Hudson, 1983

Parmi les historiens italiens protagonistes de cette nouvelle et fertile saison d'études, il convient de mentionner les travaux de Daniela Frigo. En plus de son ouvrage sur la politique étrangère savoyarde du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, son chapitre intitulé *Politica estera e diplomazia : figure, problemi e apparati*<sup>4</sup>, paru dans un volume sur l'histoire des États italiens dans lequel on reconnaissait finalement l'importance de l'histoire de la diplomatie<sup>5</sup>, mérite d'être signalé.

---

traduite aussi en langue italienne, *Vittorio Amedeo II. L'assolutismo sabauda 1675-1730*, Turin, SEI, 1983, avec une préface de Giuseppe Ricuperati), furent publiés des articles de Toby Osborne (de ce chercheur voir au moins : « The Scaglia di Verrua: aristocratic power at the court of Savoy during the early Seventeenth Century », in *Studi Piemontesi*, novembre 1999, vol. XXVIII, fasc. 2, p. 367-388 ; Id., *Dynasty and Diplomacy in the court of Savoy. Political, Culture and the Thirty Years' War*, Cambridge, CUP, 2002 ; Id., « Interessi territoriali e prestigio dinastico. La casa di Savoia e la Corte di Roma durante il pontificato di Paolo V Borghese », in Alexander Koller (dir.), *Die Aussenbeziehungen der römischen Kurie unter Paul V. Borghese (1605-1621)*, Tübingen, Max Niemeyer, 2008, p. 285-299 ; Id., « Statecraft and the Role of the Diplomat in Ducal Savoy: the Career of Alessandro Scaglia (1592-1641) », in Paul M. Dover (dir.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*, Edimbourg, Edinburgh University Press, 2016, p. 140-154) et de Christopher Storrs (*War, Diplomacy and the rise of Savoy*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000, dont on peut lire un compte-rendu de Giuseppe Ricuperati in *Rivista storica italiana*, CXIII, 2001, fasc. 1, p. 286-292, qui contient aussi des observations, parfois critiques, sur l'ouvrage de Daniela Frigo, *Principe, ambasciatori e « jus gentium »*, *L'amministrazione della politica estera nel Piemonte del Settecento*, Rome, Bulzoni, 1991). Tous ces ouvrages se caractérisent par une grande attention aux pratiques de négociation et à la diplomatie.

<sup>1</sup> Diego Pizzorno, *Genova e Roma tra Cinque e Seicento. Gruppi di potere, rapporti politico-diplomatici, strategie internazionali*, Modène Mucchi, 2018. Toujours à propos des petits États italiens voir aussi Gianluca Montinaro, *Fra Urbino e Firenze. Politica e diplomazia nel tramonto dei della Rovere (1574-1631)*, Florence, Leo S. Olschki, 2009 ; Blythe Alice Raviola (dir.), *Corti e diplomazia nell'Europa del Seicento: Correggio e Ottavio Bolognesi (1580-1646)*, Universitas Studiorum, Mantoue, 2014 et Matteo Calcagni, *La Toscana del Granduca Ferdinando II. Diplomazia, cerimonie e quotidianità alla corte dei Medici*, préface de Renzo Sabbatini, Florence, Pontecorboli Editore, 2017.

<sup>2</sup> Gianvittorio Signorotto, Duccio Tongiorgi, *Modena estense. La rappresentazione della sovranità*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2018 où l'on peut lire les chapitres de Signorotto, *Diplomazia e prestigio dinastico. Fulvio Testi e la ripresa del prestigio estense*, p. 1-42, qui analyse les missions diplomatiques de Fulvio Testi, et de Laura Turchi, *Archivi dell'informazione e diplomazia nell'età di Cesare I e Alfonso III d'Este*, p. 43-70 ; de la même, voir « Storia della diplomazia e fonti estensi: note a margine », *Quaderni Estensi*, 6, 2014, p. 369-395. Pour un autre exemple d'homme de lettres chargé de missions diplomatiques, voir aussi outre les cas célèbres de Niccolò Machiavelli et Francesco Guicciardini, Raffaele Ruggiero, *Baldassarre Castiglione diplomatico. La missione del cortegiano*, Florence, Leo S. Olschki, 2017, dont on avait déjà publié intégralement le corpus épistolaire : Baldassarre Castiglione, *Lettere famigliari e diplomatiche*, 3 volumes, Turin, Einaudi, 2016.

<sup>3</sup> D. Frigo, *Principe, ambasciatori e « jus gentium »*, *op. cit.*

<sup>4</sup> In Gaetano Greco, Mario Rosa (dir.), *Storia degli antichi Stati italiani*, Rome-Bari, Laterza, 1996, p. 117-161.

<sup>5</sup> Un autre indice de ce regain d'intérêt pour l'histoire diplomatique est le fait que Daniela Frigo fut assignée à la direction d'un numéro spécial de la revue *Cheiron* consacré aux thèmes de l'histoire de la diplomatie italienne. Cf. Daniela Frigo (dir.), *Ambasciatori e nunzi. Figure della diplomazia in età moderna*, in *Cheiron*, XV, 30, deuxième semestre 1998 [mais 1999] ; Ead. (dir.), *Politics and Diplomacy in early modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, Cambridge, CUP, 2000, voir aussi de la même *Politica esperienza e politesse: la formazione dell'ambasciatore in età moderna*, in Arianna Arisi Rota (dir.), *Formare alle professioni. Diplomatici e politici*, Milan, FrancoAngeli, 2009, p. 25-55. D'autres directions de revues ont pris la résolution de planifier

Ces études ont contribué à faire émerger de nouvelles thématiques<sup>1</sup>. Ainsi, « les analyses et les reconstructions du contexte européen, des systèmes d'alliances, et, plus en général, de la politique étrangère des États sont devenus, au cours de ces décennies, une partie intégrante de l'étude de la diplomatie<sup>2</sup> », tandis qu'auparavant elles en étaient exclues. Cette saison d'études vit paraître un livre de Giuseppe Galasso qui, en soulignant les nombreux liens entre la péninsule italienne et Madrid, mit en évidence combien était enracinée la présence espagnole en Italie<sup>3</sup>.

Parmi les autres champs de recherche désormais pratiqués figuraient, entre autres les formes, les rituels et les cérémoniaux de la diplomatie, thèmes abordés dans un livre de Sergio Bertelli à la moitié des années 1980<sup>4</sup>. À présent, il s'agit d'un champ de recherche très prisé des historiens. Sur ces thèmes, Maria Antonietta Visceglia est autrice de plusieurs écrits, et le recueil de travaux portant sur la cour de Rome qu'elle a dirigé en

---

un numéro monographique sur l'histoire de la diplomatie : hormis les cas déjà mentionnés voir Nathalie Duclos, Nathalie Rivère de Carles (dir.), *Formes de la diplomatie (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle) / Forms of Diplomacy (16<sup>th</sup>-21<sup>th</sup>)*, in *Caliban. French Journal of English Studies*, 54, 2015, où l'on signale un article de Lucien Bély, « Peut-on parler d'une culture diplomatique à l'époque moderne ? », p. 13-32.

<sup>1</sup> Citer tous les historiens italiens traitant d'histoire de la diplomatie est impossible. Parmi eux, citons néanmoins Stefano Andretta et ses analyses sur la profession diplomatique : *L'arte della prudenza. Teorie e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Binklink, 2006 ; Gianvittorio Signorotto, spécialiste de l'histoire du duché de Milan, voir : *Milano spagnola. Guerra, istituzioni, uomini di governo (1635-1660)*, Milan, Sansoni, 1996 et *Impero e Italia in Antico Regime. Appunti storiografici* in Cinzia Cremonini, Riccardo Musso (dir.), *I feudi imperiali in Italia tra XV e XVIII secolo*, Rome, Bulzoni, 2010, p. 17-30 ; Marco Bellabarba, Andrea Merlotti (dir.), *Stato sabauda e Sacro Romano Impero*, Bologne, il Mulino, 2014 et Carlo Bitossi, *L'ambasciatore alla Bastiglia. Note sulla corrispondenza privata di Paolo De Marini, inviato genovese in Francia (1681-1685)*, in Mirella Goglia (dir.), *Le fonti diplomatiche in età moderna e contemporanea*, Rome, Pubblicazioni degli Archivi di Stato, 1995, p. 542-553.

<sup>2</sup> D. Frigo, *Politica e diplomazia*, op. cit., p. 53.

<sup>3</sup> Cf. Giuseppe Galasso, *Italia una e diversa nel sistema degli stati europei (1450-1750)*, in *Storia d'Italia*, Giuseppe Galasso (dir.), vol. XIX, avec Luigi Mascilli Migliorini, *L'Italia moderna e l'unità nazionale*, Turin, UTET, 1998, p. 1-492 ; du même, voir aussi « *Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII)* », in *Rivista Storica Italiana*, CXI, 1999, 1, p. 5-36 et Id., Aurelio Musi (dir.), *Italia 1650: comparazioni e bilanci*, Naples, CUEN, 2002, où se trouve par exemple l'article de Gianvittorio Signorotto, *Il ruolo politico di Roma e la nuova immagine del Papato*, *ivi*, p. 233-259.

<sup>4</sup> Sergio Bertelli, Giuliano Crifò (dir.), *Rituale, cerimoniale, etichetta*, Milan, Bompiani, 1985. Sur le cas savoisien, voir Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006 ; Pierpaolo Merlin, « Etichetta e politica. L'infante Caterina d'Asburgo tra Spagna e Piemonte », in José Martínez Millán, Maria Paula Marçal Lourenço (dir.), *Las relaciones discretas entre las Monarquías Hispana y Portuguesa : Las Casas de las Reinas (siglos XV-XIX)*, Madrid, Polifemo, 2009, vol. 1, p. 311-338 ; Paola Bianchi, Andrea Merlotti (dir.), *Le strategie dell'apparenza. Cerimoniali, politica e società alla corte dei Savoia in età moderna*, Turin, Zamorani, 2010. Un autre chercheur à suivre est Franca Varallo dont je ne citerai que « Cerimonie ed etichetta per le feste matrimoniali a Torino nella seconda metà del Settecento », in Annarita Colturato, Andrea Merlotti (dir.), *La festa teatrale nel Settecento. Dalla corte di Vienna alle corti d'Italia*, Lucca, Libreria Musicale Italiana, 2011, p. 173-190.

collaboration avec Gianvittorio Signorotto mérite ici d'être évoqué<sup>1</sup>. De plus Visceglia a publié un volume très intéressant, *La città rituale*, dans lequel un dense chapitre reconstruit la complexe question de l'arrêt sur le titre d'éminence<sup>2</sup>, source de nombreux problèmes de préséance surtout entre le duché de Savoie et la République de Venise.

Les thématiques liées à la cour, à l'information politique, aux ambassadeurs et aux ambassades ont connu, elles aussi, un regain d'intérêt. À l'égard du thème de la cour et à ses liens avec l'histoire de la diplomatie, la production est devenue vaste. Parmi les chercheurs qui se sont penchés sur ce sujet, je me limiterai à signaler les travaux de Pierpaolo Merlin, auteur d'une mise au point sur les études sur la cour, parue dans la seconde moitié des années 1980, d'une série de recherches qui reconstituent la structure et les dynamiques de la cour savoyarde, d'un volume traitant du contexte européen en analysant le fonctionnement des cours de Bourgogne, d'Espagne, de France et d'Angleterre<sup>3</sup> et d'autres articles où il aborde des questions plus spécifiques<sup>4</sup>. Dans son dernier livre, *La Croce e il Giglio*, Merlin consacre un chapitre, solide et bien documenté, sur la délégation piémontaise présente au Congrès de paix de Münster<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Gianvittorio Signorotto, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento. "Teatro" della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998. De la même mérite d'être mentionné un autre volume, dirigée avec Catherine Brice : *Cérémonial et rituel à Rome (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, ÉFR, 1997.

<sup>2</sup> Maria Antonietta Visceglia, *La città rituale. Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002 et spécialement le chapitre *Conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento*, p. 119-190. À ce propos, qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva, « Titre royal et duché de Savoie. Quand Victor-Amédée I<sup>er</sup> se faisait appeler Roi de Chypre », in Alain Becchia, Florine Vital Durand (dir.), *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc-Laboratoire LLSETI, 2014, p. 151-171. Sur la question des préséances entre les princes italiens et sur les titres qui leur étaient donnés par les Espagnols, voir Angelantonio Spagnoletti, *Principi italiani e Spagna nell'età barocca*, Milan, Bruno Mondadori, 1996, p. 110.

<sup>3</sup> Cf. Pierpaolo Merlin, « Il tema della corte nella storiografia italiana ed europea », *Studi Storici*, 1986, 27, p. 203-244 ; Id., « Amministrazione e politica tra Cinque e Seicento. Torino da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele I », in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, vol. III, *Dalla dominazione francese alla ricomposizione dello Stato (1536-1630)*, Turin, Einaudi, 1998, p. 111-182 ; Id., « La corte di Emanuele I », *ivi*, p. 243-291 ; Id., « La struttura istituzionale della corte sabauda », in P. Bianchi, L.C. Gentile, *L'affermarsi della corte sabauda*, *op. cit.*, p. 285-304 et, toujours du même, *Nelle stanze del re. Vita a politica nelle corti europee tra XV e XVIII secolo*, Rome, Salerno, 2010.

<sup>4</sup> Voir par exemple les articles de Merlin : « Savoia ed Este: due dinastie nel secolo di ferro », in Elena Fumagalli, Gianvittorio Signorotto (dir.), *La corte estense nel primo Seicento*, Rome, Viella, 2012, p. 135-148 ; Id., « Una reciproca diffidenza. Savoia e Spagna agli esordi del regno di Filippo IV (1618-1631) », in José Martínez Millán, Ruben González Cuerva, Manuel Rivero Rodríguez (dir.), *La corte de Felipe IV (1621-1665): reconfiguración de la Monarquía católica*, Madrid, Polifemo, 2018, t. IV, vol. I, p. 393-453.

<sup>5</sup> Pierpaolo Merlin, *La croce e il giglio: il ducato di Savoia e la Francia tra XVI e XVII secolo*, Rome, Carocci, 2018, p. 123-185.

Le domaine politique<sup>1</sup>, quant à lui, a également attiré l'attention des chercheurs, car la collecte d'informations politiques en Europe constituait l'une des fonctions principales des envoyés. Ainsi, autant les études sur la figure de l'ambassadeur que celles sur des missions diplomatiques particulières se sont amplifiées<sup>2</sup>.

La question de la préséance et la requête des traitements royaux furent longuement exploitées par la recherche. Franco Angiolini a reconstruit, dans un excellent article, les relations difficiles et contrastées entre Turin et Florence aux temps modernes<sup>3</sup>. L'aspiration du duché de Savoie de se faire octroyer le titre royal et, par conséquent, la préséance par les autres États italiens, ne se réalisa qu'après une longue lutte acharnée qui fut « couronnée » par le succès de 1713, lorsque le duché devint royaume.

L'un des derniers chantiers de recherche à être ouvert fut celui de la formation des ambassadeurs. Depuis la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, des livres théoriques commencèrent en effet à se diffuser sur le bon ambassadeur, un aspect qui avait déjà été étudié par Maurizio Bazzoli<sup>4</sup> et qui a été repris par un volume de l'École française de Rome<sup>5</sup>.

Soulignons en outre le travail constant de publication des sources que nous avons évoqué. Stefano Andretta a observé que les années 1980 et 1990 furent déterminantes pour la reprise des études diplomatiques et aussi « pour un regain d'intérêt pour les sources politiques et diplomatiques. Ce retour d'intérêt s'est développé dans une dimension

---

<sup>1</sup> Cf. Mario Rosa, Elena Fasano Guarini (dir.), *L'informazione politica in Italia (secoli XVI-XVIII)*, Pise, Scuola Normale Superiore, 2001. Voir aussi *L'informazione à l'époque moderne*, Acte du Colloque 1999, Paris, PUPS, 2001.

<sup>2</sup> Pierpaolo Merlin, « I Savoia, l'imperio e la Spagna. La missione a Praga del conte di Luserna tra assolutismo sabauda, superiorità imperiale e interessi spagnoli (1604-1605) », in José Martínez Millán, Rubén González Cuerva (dir.), *La dinastía de los Austria: las relaciones entre la Monarquía Católica y el Imperio*, t. 2, Madrid, Polifemo, 2011, p. 1211-1244.

<sup>3</sup> Cf. Franco Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e la rivalità di rango in età moderna », in P. Bianchi, L.C. Gentile, *L'affermarsi della corte sabauda*, op. cit., p. 435-479. Sur le titre royal octroyé à la Savoie, voir Laurent Perrillat (textes réunis par), *Couronne royale*, Annecy, Académie Salesienne, 2013 et je me permets de renvoyer aussi à Frédéric Ieva, *Da Ducato a Regno: la concessione del titolo regio allo Stato sabauda*, in Id. (dir.), *I trattati di Utrecht: una pace di dimensione europea*, Rome, Viella, 2016. Voir aussi Maria Antonietta Visceglia, « Il papato nella contesa per il titolo regio (XV-XVIII secolo) », in Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015, p. 55-92.

<sup>4</sup> Cf. Maurizio Bazzoli, *Stagioni e teorie della società internazionale*, Milan, LED, 2005, où voir au moins « Doveri dell'ambasciatore e ordine internazionale nell'Enbaxador (1620) di Juan Antonio de Vera » ; « L'ideologia dell'ambasciatore nel tardo Seicento: L'ambassadeur et ses fonctions di Abraham de Wicquefort » ; « Ration di Stato e interessi degli Stati. La trattatistica sull'Ambasciatore dal XV al XVIII secolo », p. 215-312.

<sup>5</sup> Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'Ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, où se trouve par exemple la contribution de Daniela Frigo « Prudenza politica e conoscenza del mondo. Un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », p. 227-268 ; voir de la même « Negozi, alleanze e conflitti. La dinastia estense e la diplomazia del Seicento », in E. Fumagalli, G. Signorotto (dir.), *La corte estense nel primo Seicento*, op. cit., p. 90, n. 135.

européenne, se caractérisant par leur usage plus averti et perspicace<sup>1</sup> ». En même temps, à l'issue de la période de crise s'offrirent de nouvelles perspectives d'utilisation de ce type de document. D'ailleurs, Daniela Frigo a remarqué une intensification des imbrications entre histoire générale et édition des sources<sup>2</sup>. Aussi sont parues dans ce champ de recherche plusieurs publications telles que le recueil de sources du XVII<sup>e</sup> siècle concernant l'État de Milan édité par Massimo Giannini et Gianvittorio Signorotto<sup>3</sup>. Frigo note par contre des lacunes dans les études sur les structures administratives étatiques destinées à gérer la politique étrangère, hormis quelques exceptions importantes telles que l'ouvrage sur les premiers secrétaires du duché de Savoie de Claudio Rosso<sup>4</sup>, sur les secrétaireries du XVIII<sup>e</sup> siècle de Giuseppe Ricuperati<sup>5</sup>, sur les secrétaireries des Médicis de Franco Angiolini<sup>6</sup> et de celles napolitaines au XVIII<sup>e</sup> siècle de Maiorini<sup>7</sup>.

Notes sur les études de l'histoire de la diplomatie en France

Récemment, Lucien Bély a mis en évidence que, pendant longtemps, le statut de l'histoire de la diplomatie se fondait sur des bases fragiles, car si l'on voyait généralement avec faveur l'histoire des relations internationales de l'âge contemporain, l'historien devait faire preuve d'une méfiance grandissante lorsqu'il s'occupait du même sujet à l'époque moderne<sup>8</sup>. En France, les historiens ont négligé les études d'histoire de la diplomatie et des

---

<sup>1</sup> Stefano Andretta, *La rappresentazione dello Stato sul piano diplomatico*, in Laura Barletta, Giuseppe Galasso (dir.), *Lo Stato moderno e le sue rappresentazioni*, San Marino, AIEP, 2011, p. 53.

<sup>2</sup> D. Frigo, *Politica e diplomazia*, op. cit., p. 37.

<sup>3</sup> *Lo Stato di Milano nel XVII secolo. Memoriali e relazioni*, Massimo Carlo Giannini, Gianvittorio Signorotto (dir.), Rome, Ministero per i beni e le attività culturali, 2006, dans la partie *Politica, fazioni, istituzioni nell' "Italia Spagnola" dall'incoronazione di Carlo V (1530) alla pace di Westfalia (1648)* coordonnée par Elena Fasano Guarini. Dans la même collection, je signale aussi *Istruzioni di Filippo III ai suoi ambasciatori a Roma (1598-1621)*, Silvano Giordano (dir.), Rome, Ministero per i beni e le attività culturali, 2006.

<sup>4</sup> Claudio Rosso, *Una burocrazia di antico regime: i segretari di Stato dei duchi di Savoia*, vol. I : 1559-1637, Turin, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1992.

<sup>5</sup> Giuseppe Ricuperati, *Gli strumenti dell'assolutismo sabaudo: segreterie di Stato e Consiglio delle finanze nel XVIII secolo*, « Rivista Storica Italiana », CII, 1990, fasc. III, p. 796-873. Du même, voir les intéressantes réflexions sur le concept d'État au XVIII<sup>e</sup> siècle : « Forme e rappresentazioni dello Stato nel pensiero politico dell'Illuminismo », in L. Barletta, G. Galasso (dir.), *Lo Stato moderno*, op. cit., p. 135-216.

<sup>6</sup> Franco Angiolini, « Dai segretari alle "segreterie": uomini ed apparati di governo nella Toscana medicea (metà XVI-metà XVII secolo) », *Società e Storia*, 58, 1992, p. 701-720.

<sup>7</sup> Maria Grazia Maiorini, « Neapolitan diplomacy in the eighteenth century: policy and the diplomacy apparatus », in D. Frigo, *Politics and diplomacy*, op. cit., p. 176-209.

<sup>8</sup> Lucien Bély, *Histoire de la diplomatie et des relations internationales des Temps modernes : un état de la recherche en France*, in R. Sabbatini, P. Volpini (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna*, op. cit., p. 19, voir du même *Les relations internationales*, in Jean-François Sirinelli, Pascal Cauchy, Claude Gauvard (dir.), *Les historiens français à l'œuvre, 1995-2010*, Paris, PUF, 2010, p. 261-275, cf. pour l'époque contemporaine Georges-Henri Soutou, *L'école française des relations internationales (époque contemporaine) de 1995 à 2010*, ivi, p. 275-286.

relations internationales, hormis certains chercheurs comme Bruno Neveu<sup>1</sup>, qui avait mis en évidence le rôle de Rome en tant que capitale de la diplomatie, Georges Livet<sup>2</sup>, qui étudiait la politique étrangère française en adoptant le point d'observation de l'Alsace, et Jean Bérenger<sup>3</sup> qui, sur les traces de Victor-Lucien Tapié<sup>4</sup>, étudiait l'Europe centrale et, spécialement, les relations entre la France et le Saint-Empire.

Dans les années 1950 et 1960, l'histoire de la diplomatie ne jouissait pas de la considération des historiens. Lucien Febvre affichait un scepticisme ouvert à l'égard de ce genre d'histoire<sup>5</sup> et son élève préféré, Fernand Braudel, affirmait nettement que l'histoire diplomatique représentait « le refuge des passions et des jugements gratuits » où trouvait sa pleine réalisation « le domaine du descriptif<sup>6</sup> ».

Dans les années suivantes, la méfiance envers l'histoire des relations internationale sembla s'atténuer, ce qui conduit Bély à penser qu'on commençait à surmonter un véritable « obstacle épistémologique<sup>7</sup> ». Le regain d'intérêt à l'égard des pratiques diplomatiques devint évident après la parution de quelques travaux dus à la plume de Lucien Bély, auteur d'abord d'un livre sur la diplomatie française sous Louis XIV, puis d'un essai sur les relations internationales<sup>8</sup>. Mais, selon Bély : « Pour répondre aux critiques d'une historiographie dominées par des approches sociales et culturelles, la recherche a eu souci d'aborder les structures, les techniques et les pratiques diplomatiques telles qu'elles s'élaborent du XV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle. Une lecture anthropologique, sociologique ou culturelle de la réalité internationale et de l'action diplomatique s'immisce ainsi dans l'analyse historique<sup>9</sup> ».

Toutefois, l'histoire de la diplomatie conservait sa modeste envergure, malgré le soutien accordé par la *Revue d'histoire diplomatique* et le grand travail déployé par d'importantes

---

<sup>1</sup> Cf. Bruno Neveu, *Sébastien-Joseph du Cambout de Pontchâteau (1634-1690) et ses missions à Rome d'après sa correspondance et des documents inédits*, Paris, E. de Boccard, 1969.

<sup>2</sup> De Georges Livet voir *La guerre de Trente ans*, Paris, PUF, 1963, *L'Équilibre européen*, Paris, PUF, 1976 ; *Colbert de Croissy et la diplomatie française à Nimegue : 1675-1679*, in *The peace of Nijmegen 1676-1678/79*, Amsterdam, Holland University Press, 1980, p. 181-223.

<sup>3</sup> Jean Bérenger, *Les « Gravamina », Remontrances des Diètes de Hongrie de 1655 à 1681. Recherches sur les fondements du droit d'État au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 1973 et *Finances et absolutisme autrichien dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Imprimerie Nationale, 1975.

<sup>4</sup> Victor-Lucien Tapié, *La politique étrangère de la France et le début de la guerre de Trente ans*, Paris, PUF, 1934 et *La Guerre de Trente ans*, Paris, Centre de documentation universitaire, 1964.

<sup>5</sup> Cf. Lucien Febvre, « L'histoire c'est la paix », in *Annales ESC*, 1956, p. 51-63.

<sup>6</sup> Fernand Braudel, « Pour ou contre une politologie scientifique », *Annales ESC*, 1963, p. 119, les deux citations.

<sup>7</sup> L. Bély, *Histoire de la diplomatie et des relations internationales des Temps modernes ...*, art. cit., p. 19.

<sup>8</sup> Cf. Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990 ; Id., *Les relations internationales en Europe. XVII<sup>e</sup> -XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1992, mais ses pages sur l'équilibre européen se révèlent aussi utiles cf. le chapitre IV *Vers un équilibre européen*, in Lucien Bély, Yves-Marie Bercé, Jean Meyer, René Quatrefages (dir.), *Guerre et paix dans l'Europe du XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1991, vol. II, p. 279-369.

<sup>9</sup> L. Bély, *Les relations internationales*, op. cit., p. 262.

institutions culturelles telles que l'École nationale des Chartes de Paris, la Casa de Velázquez de Madrid et l'École française de Rome. Ce sujet d'étude recevait des bénéfices aussi grâce à une riche tradition d'études d'États européens comme l'Espagne et l'Allemagne, sans oublier l'Italie, puisque Daniela Frigo a recensé 320 ouvrages publiés sur cette thématique par l'historiographie italienne entre 1980 et 2010<sup>1</sup>.

Les années 1990 virent l'histoire diplomatique occuper un espace majeur ; en ce sens, une autre année cruciale pourrait être, pour donner des points de repère, 1998, année à laquelle le même Lucien Bély, en collaboration avec Isabelle Richefort, publia *L'invention de la diplomatie*<sup>2</sup> ainsi que l'article fondamental « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne<sup>3</sup> ». Mais, sans anticiper, je préfère suivre un ordre chronologique. Dans ses *relations internationales* Bély écrivait : « Les temps modernes correspondent, à mes yeux, à une invention de la diplomatie puisque le terme ne s'impose qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup> ». En effet le mot « diplomatie » sera utilisé pour la première fois par Simon Linguet en 1791 et le terme « diplomate » par Maximilien de Robespierre en 1792<sup>5</sup>. Ceci explique peut-être pourquoi Bély utilise les vocables « fragilité » et « invention » lorsque sont utilisés côte à côte les termes « diplomatie » et « temps modernes » ; si le mot « ambassadeur » a des origines lointaines<sup>6</sup>, le terme « diplomatique » est plutôt récent, et les premières ambassades résidentes datent du XVI<sup>e</sup> siècle, tandis qu'au XVII<sup>e</sup> siècle l'ambassadeur était loin d'être une figure assimilable à une profession, comme l'observe Hillard von Thiessen : « A microscopic view on the practice of early modern diplomacy reveals that diplomats cannot be characterized as agents of the modernization of international relations. Early 17<sup>th</sup> century ambassadors did not serve an abstract state, they were not members of a professional diplomatic service and they did not embark on a diplomatic career. They were nobles in service to their monarch, they served their master in posts which allowed them to act according to the unwritten rules of noble *habitus* and therefore to enlarge their social and economic capital and credit i.e. their noble honour<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> Cf. D. Frigo, *Politica e diplomazia, op. cit.*, p. 46.

<sup>2</sup> Paris, PUF, 1998.

<sup>3</sup> In Serge Berstein, Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.

<sup>4</sup> L. Bély, *Les relations internationales, op. cit.*, p. 262.

<sup>5</sup> Cf. Amédée Outrey, « Histoire et principes de l'administration française des Affaires étrangères », *Revue française de Science politique*, 1953, 3, p. 298-300. Bély reprit sa réflexion sur ces aspects in *L'art de la paix en Europe. Naissance de la diplomatie moderne XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUF, 2007, p. 645.

<sup>6</sup> Comme l'a observé Géraud Poumarède, les termes « ambassade » et « ambassadeurs » apparaissent en Italie avant 1300 et en France au XIV<sup>e</sup> siècle. Ces vocables ne devinrent d'usage courant qu'au cours du XV<sup>e</sup> siècle (« "Ambassades" et "ambassadeurs" dans les dictionnaires français et italiens, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », in Id. (dir.), *Italie et Méditerranée*, in *Mélanges de l'École française de Rome*, 119-1, 2007, p. 7). Sur l'origine du mot « ambassadeur », voir aussi les observations de L. Van der Essen, *La diplomatie, op. cit.*, p. 12-13.

<sup>7</sup> Hillard von Thiessen, « Switching roles in negotiation. Levels of diplomatic communication between pope Paul V Borghese (1605-1621) and the ambassadors of Philip II », in Stéphane Péquignot, Christian Windler, Jean-Claude Waquet, Marie-Karine Schaub (dir.), *Paroles de négociateurs, L'entretien dans la pratique*

Selon Bély, au cours de ces dernières années s'est diffusée une orientation visant à insérer dans la longue durée l'étude de la pratique diplomatique aussi bien pour en examiner les origines au Moyen âge que pour en suivre les évolutions jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle.

Les trois vocables utilisés par Bély dans son article (représentation, négociation et information) correspondent aux trois objectifs qui doivent être atteints par l'ambassadeur : représenter un prince, un État, un pays ou un ensemble de territoires ; mener une série de négociations dans l'intérêt de son Seigneur ou de son État ; obtenir le nombre d'informations le plus élevé possible<sup>1</sup>.

Un livre qui sonde en profondeur dans quelle mesure les ambassadeurs accomplissaient leurs tâches est celui d'Alain Hugon qui se penche sur les réseaux diplomatiques français en Espagne et sur les relations franco-ibériques entre 1598 et 1635<sup>2</sup>. Hugon ne s'attarde pas uniquement sur la diplomatie officielle mais s'intéresse aussi à la secrète<sup>3</sup> où officiaient les espions. Comme le souligne Hugon : « La présence du secret demeure une constante tant des négociations diplomatiques que de l'activité de renseignement. En ce siècle de casuistique, on distinguait l'usage de la dissimulation de celui de la duplicité, la seconde consistant à tromper ses interlocuteurs, ce qui jette l'opprobre sur ceux qui l'emploient<sup>4</sup> ». Mais ce qui rend remarquable cet ouvrage est la tentative, réussie, de comprendre l'Autre à travers le dépouillement systématique de sources diplomatiques très variées. Comme l'écrit Hugon : « La conduite de cette analyse [*de l'altérité*] suppose de considérer les deux faces de la représentation diplomatique : celle de l'Espagne en France, et celle de la France en Espagne<sup>5</sup> ».

Lucien Bély, en plus de mettre en évidence une série d'aspects déjà mentionnés par Daniela Frigo, comme la convergence entre histoire politique et histoire diplomatique,

---

*diplomatie de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2010, p. 152-153, à ce propos voir aussi Constance Villar, *Le discours diplomatique*, Paris, L'Harmattan, 2008.

<sup>1</sup> Cf. L. Bély, *Histoire de la diplomatie et des relations internationales des Temps modernes : un état de la recherche en France*, in R. Sabbatini, P. Volpini (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna, op. cit.*, p. 20. Pour une analyse des fonctions de l'ambassadeur, voir à présent le livre de Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Baden, Nomos Verlag, 2017, p. 565-628.

<sup>2</sup> Alain Hugon, *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004. Du même chercheur, je signale aussi : Laurent Bourquin, Philippe Hamon, Alain Hugon, Yann Lagadec (dir.), *La politique par les armes. Conflits internationaux et politisation (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, PUR, 2013. Sur les relations France-Espagne, voir au moins : Daniel Aznar, Guillaume Hanotin, Niels F. May (dir.), *À la place du roi. Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014 et Guillaume Hanotin, *Ambassadeur de deux couronnes. Amelot et les Bourbons, entre commerce et diplomatie*, Madrid, Casa de Velázquez, 2018, qui était sa thèse de doctorat.

<sup>3</sup> Sur l'idée de secret, voir le livre de Lucien Bély, *Les secrets de Louis XIV. Mystères d'États et pouvoir absolu*, Paris, Tallandier, 2013.

<sup>4</sup> A. Hugon, *Au service du roi catholique, op. cit.*, p. 5.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 2.

évoque d'autres champs de recherches qui se sont affirmés en encourageant l'étude de ce genre. L'une de ces thématiques a donné lieu à un intéressant débat : celui de la « confessionnalisation des relations internationales<sup>1</sup> », favorisé aussi par la situation politique qui s'était créée après la paix de Westphalie. Sur ce sujet, Bély indique un article de Bertrand Haan portant sur la politique de Philippe II à l'égard de la France<sup>2</sup>. Au thème du choix confessionnel – qui a d'ailleurs engendré de nombreux problèmes quant au déroulement des négociations lors de la paix de Westphalie, provoquant par exemple le doublement des lieux où se tenaient les colloques, Münster et Osnabrück, en raison du veto imposé par le Saint-Siège de traiter avec des représentants des puissances protestantes – s'ajoute celui des paix à l'époque moderne, champ d'études prisé des chercheurs en histoire diplomatique. Bély lui-même a pris part à plusieurs volumes sur la paix de Westphalie<sup>3</sup>, ayant dirigé en outre avec Isabelle Richefort le volume *L'Europe des traités de Westphalie, Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*<sup>4</sup> auquel ont participé plusieurs historiens européens et américains. Dans les années 2000, la crise qu'avait subit l'histoire de la diplomatie et des relations internationales à l'époque moderne est définitivement passée. Ainsi, en 2005, parut une histoire de la diplomatie française dans laquelle l'époque moderne était quantitativement supérieure aux autres époques<sup>5</sup> et, en 2008, un livre retraça l'histoire des relations internationales européennes des temps modernes<sup>6</sup>.

L'année précédente, Bély avait publié *L'art de la paix*<sup>7</sup>, un recueil de 33 articles dont plus de la moitié étaient inédits, résultat de trois décennies de réflexion sur les pratiques diplomatiques de l'époque moderne.

---

<sup>1</sup> L. Bély, *Histoire de la diplomatie et des relations internationales des Temps modernes*, op. cit., p. 26.

<sup>2</sup> Bertrand Haan, « L'expérience d'une diplomatie confessionnelle : les débuts de la politique française de Philippe II », *Revue d'histoire diplomatique*, 2004, 3, p. 205-222. Sur cette période voir aussi Jean-Michel Ribera, *Diplomatie et espionnage : Les Ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II du traité du Cateau-Cambrésis (1559) à la mort de à la mort de Henri III (1589)*, Paris, Honoré Champion Éditeur, 2007, réimprimé par Paris, Classiques Garnier, 2018.

<sup>3</sup> Voir les articles de Lucien Bély, « Vers les traités de Westphalie » et « L'art de la négociation au XVII<sup>e</sup> siècle », in *1648 la paix de Westphalie. Vers l'Europe moderne*, Paris, Imprimerie nationale, 1998, p. 109-119 et p. 144-149, et du même « La guerre de Trente ans et la paix de Westphalie (1648) », in *1648, Belfort dans une Europe remodelée*, Belfort, Edition ville de Belfort, 2000, p. 13-25.

<sup>4</sup> PUF, Paris, 2000.

<sup>5</sup> *Histoire de la diplomatie moderne*, vol. I, *Du Moyen Âge à l'Empire*, Paris, Perrin, 2005 (mais j'utilise l'édition de 2007), où *Les temps modernes (1515-1789)*, dont l'auteur est Lucien Bély, occupent les pages 181-470, autrement dit un peu moins de 300 pages, lorsqu'au Moyen âge sont réservées environs 130 pages et aux époques révolutionnaire et napoléonienne un peu plus de 110 pages.

<sup>6</sup> Jérôme Hélie, *Les relations internationales dans l'Europe moderne 1453-1789*, Paris, Armand Colin, 2008 ; mais voir aussi Alain Tallon, *L'Europe de la Renaissance*, Paris, PUF, 2010, dont on signale aussi l'édition parue en langue italienne : *L'Europa del Cinquecento. Stati e relazioni internazionali*, traduction de Floriana Santini, Rome, Carocci, 2013.

<sup>7</sup> Sur ce volume, qu'il me soit permis de renvoyer à mon compte-rendu paru in *Rivista Storica Italiana*, CXX, 2008, fasc. II, p. 802-808.

Dans le champ de recherche qui étudie les traités se situe le livre de Bertrand Haan sur la paix de Cateau-Cambrésis<sup>1</sup>, qui représente une importante mise au point sur une paix qui a été « plus interprétée qu'étudiée<sup>2</sup> ». Tournant crucial de l'histoire de l'Occident européen, « Le Cateau-Cambrésis est avant tout une césure de l'histoire européenne dont la signification est discutée. Il est tour à tour désigné comme le coup d'arrêt des guerres d'Italie, le basculement dans les guerres de Religion ou l'entrée dans l'ère de la "prépondérance espagnole" [...] et d'une diplomatie professionnelle<sup>3</sup> ».

L'étude des traités était très pratiquée comme en témoignent plusieurs volumes sur les paix des Pyrénées<sup>4</sup> et d'Utrecht, dont le tricentenaire a stimulé de nombreuses initiatives éditoriales<sup>5</sup>.

Les champs de recherche se multiplient si l'on considère les séminaires organisés à la Sorbonne par Lucien Bély et Géraud Poumarède ; si le premier volume sur l'incident diplomatique<sup>6</sup> a été publié en 2010, au moins deux autres sont également prévus, l'un axé sur les lieux de la négociation et l'autre sur les femmes diplomates<sup>7</sup>.

Désormais, comme l'avait déjà noté Daniela Frigo pour l'historiographie italienne, les arguments traités du point de vue de l'histoire diplomatique se font toujours plus nombreux ; un thème également très exploité par l'historiographie française est la figure du consul. Ce dernier constituait une sorte d'hybride dont les fonctions étaient uniquement commerciales en théorie, même si souvent il finissait par jouer des rôles politiques. Géraud Poumarède, dans les pages finales de son ouvrage sur la guerre contre les Turcs entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, s'est attardé sur l'action des consuls français en Méditerranée, très actifs dans les stratégies de protection des soldats français désertant les armées pour lesquelles ils combattaient et dans l'organisation de leur retour en France<sup>8</sup>. Après le livre de Poumarède, paru en France en 2004, fut publié un volume qui faisait le

---

<sup>1</sup> Bertrand Haan, *Une paix pour l'éternité. La négociation du traité de Cateau-Cambrésis*, Madrid, Casa de Velázquez, 2009.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4</sup> Lucien Bély, Bertrand Haan, Stéphane Jettot (dir.), *La Paix des Pyrénées (1659) ou le triomphe de la raison politique*, Paris, Classiques Garnier, 2015, mais voir aussi Daniel Séré, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

<sup>5</sup> Voir, entre autres, Renger de Bruin, Maarten Brinkman (dir.), *Peace Was Made Here: The Treaties of Utrecht, Rastatt and Baden, 1713-1714*, Petersberg, Imhof, 2013. Voir aussi de Lucien Bély le chapitre XXII, *La paix d'Utrecht ou le modèle de l'équilibre européen*, in Id., *L'art de la paix, op. cit.*, p. 465-481 ; enfin qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva (dir.), *I Trattati di Utrecht. Una pace di dimensione europea*, Rome, Viella, 2016.

<sup>6</sup> Lucien Bély, Géraud Poumarède (dir.), *L'incident diplomatique XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Pedone, 2010.

<sup>7</sup> Cf. Lucien Bély, Géraud Poumarède (dir.), *Les lieux de la diplomatie* et, toujours sous la direction des mêmes, *Femmes en diplomatie, diplomatie de femmes* qui devrait être publié par Pedone.

<sup>8</sup> Cf. Géraud Poumarède, *Il Mediterraneo oltre le crociate. La guerra turca nel Cinquecento e nel Seicento tra leggende e realtà*, préface et traduction de Frédéric Ieva, Turin, UTET Libreria, 2011, p. 511-514, dont auparavant j'ai déjà évoqué l'édition originale de cet ouvrage.

point sur le rôle du consul<sup>1</sup> et dans lequel le même Poumarède a publié un article étudiant les origines de cette figure nouvelle. Le consulat, bien qu'il s'agît d'une institution qui remontait au XV<sup>e</sup> siècle, était pratiquement ignoré par les dictionnaires de l'époque. Ce n'est qu'au cours du XVII<sup>e</sup> siècle que commença à émerger une définition du consul en tant qu'agent de la monarchie française actif dans les ports en défense des intérêts de son souverain et des commerçants de nationalité française. L'ordonnance de Colbert de 1681 sur la Marine fit porter l'intérêt sur la fonction consulaire. Celle-ci fut mentionnée explicitement par Antoine Furetière dans son *Dictionnaire universel* de 1690<sup>2</sup>. Par contre, analyser la fonction consulaire du point de vue du droit des gens selon Jean Hotman de Villiers faisait considérer le consul comme un équivalent de l'ambassadeur tandis que, selon Abraham de Wicquefort, il fallait l'envisager comme un fonctionnaire de second rang par rapport à l'ambassadeur : « *Les consules* ne sont que des marchands, qui avec leur charge de juge des différents, qui peuvent naître entre ceux de leur nation, ne laissent pas de faire leur trafic, & d'être Sujets à la Justice du lieu de leur résidence, tant pour le civil que pour le criminel ce qui est incompatible avec la qualité de Ministre Public<sup>3</sup> ». Comme l'a souligné Poumarède, cette acception négative élaborée par Wicquefort a pesé lourdement sur la considération de la figure du consul<sup>4</sup> au moins jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, lorsqu'enfin on reconnut au consul la dignité de « ministre » qui lui avait été nié pendant longtemps par les théoriciens du droit des gens. En 2011, Poumarède se concentre sur les consuls en affirmant que « depuis une vingtaine d'Années, un peu moins d'une génération, l'historiographie consacrée au thème des consuls connaît un grand renouvellement, qui se déploie dans une imbrication plus ou moins étroite avec une production riche et dynamique tournée vers l'histoire de la diplomatie et des relations internationales dans les temps modernes<sup>5</sup> ».

---

<sup>1</sup> Gérard Le Bouëdec, Jörg Ulbert (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne. L'affirmation d'une institution économique et politique (1500-1700)*, Rennes, PUR, 2006. Sur ce sujet voir aussi Silvia Marzagalli, *La correspondance du consulat français de Barcelone (1679-1716), Informer comme un consul ou comme un marchand ?*, Paris, Classiques Garnier, 2015 ; Arnaud Bartolomei, Guillaume Calafat, Mathieu Grenet, Jörg Ulbert (dir.), *De l'utilité commerciale des consuls. L'institution consulaire et les marchands dans le monde méditerranéen (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, ÉFR, 2017.

<sup>2</sup> Cf. Géraud Poumarède, « Le consul dans les dictionnaires et le droit des gens : émergence et affirmation d'une institution nouvelle (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles) », in G. Le Bouëdec, J. Ulbert (dir.), *La fonction consulaire à l'époque moderne, op. cit.*, p. 23-25.

<sup>3</sup> Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, Chez T. Johnson, 1724, Livre I, Section V, *Des Ministres du second ordre*, p. 133. Sur Wicquefort voir L. Bély, « Wicquefort : l'ambassadeur et ses fonctions », in Id., *L'art de la paix, op. cit.*, p. 313-320, et Sven Externbrink, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'Ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherches », in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, p. 405-430.

<sup>4</sup> Cf. G. Poumarède, « Le consul dans les dictionnaires et le droit des gens », *art. cit.*, p. 28.

<sup>5</sup> Id., « Consuls, réseaux consulaires et diplomatie à l'époque moderne », in R. Sabbatini, P. Volpini (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna, op. cit.*, p. 193.

Dans cette saison si riche d'études, il convient de signaler un autre chantier proche de sa conclusion, et qui s'était proposé d'étudier la première régente du duché de Savoie du XVII<sup>e</sup> siècle tout en renouvelant en profondeur son interprétation : Christine de Bourbon, épouse de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, duc de Savoie. Cette entreprise, promue par Giuliano Ferretti, a sollicité non seulement les historiens politiques, mais également ceux de l'art et de l'architecture de diverses nationalités. Cette initiative a déjà produit trois volumes, dont le premier est un numéro spécial de la revue *XVII<sup>e</sup> siècle*<sup>1</sup>, dont nous citerons au moins deux articles strictement liés à l'histoire de la diplomatie. Géraud Poumarède y a examiné les contrastes entre Venise et Turin sur la question du titre de roi de Chypre<sup>2</sup> et Pierpaolo Merlin y a tracé un cadre politique du duché de Savoie au moment des traités de Westphalie<sup>3</sup>. Le second volume<sup>4</sup> analyse quant à lui les relations entre le duché de Savoie et l'Espagne, le Saint-Empire et la France<sup>5</sup>. En particulier, un article de Mathieu Gellard se penche sur l'ambassadeur Ennemond Servien, frère du plus célèbre Abel, qui a représenté pendant longtemps le roi de France à Turin<sup>6</sup>. Enfin, le troisième livre se concentre sur la figure de la régente Christine de Bourbon et analyse de manière novatrice plusieurs aspects de son règne<sup>7</sup>.

Désormais les thèmes liés à l'histoire de la diplomatie sont "explosés", ce qui me semble être le résultat de ce rapide tour d'horizon des historiographies italienne et française tendant à devenir toujours plus interdisciplinaires. Aussi, les chercheurs qui s'occupent de

---

<sup>1</sup> *Christine de France et son siècle, XVII<sup>e</sup> siècle*, janvier 2014, n. 262, 66<sup>e</sup> année, n°1.

<sup>2</sup> G. Poumarède, « Deux têtes pour une couronne : la rivalité entre la Savoie et Venise pour le titre royal de Chipre au temps de Christine de France », *ivi*, p. 53-64.

<sup>3</sup> Pierpaolo Merlin, *Vassal de France ou État souverain ? Le duché de Savoie et les traités de Westphalie (1641-1648)*, *ivi*, p. 31-42.

<sup>4</sup> Giuliano Ferretti (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, qui contient mon article : « Le Piémont entre la Régence et la Guerre civile. Deux conseillers de la cour de Christine : Pierre Monod et Philippe d'Agliè », p. 105-120.

<sup>5</sup> Cf. Sven Exterbrink, *L'Espagne, le Duc de Savoie et les "portes". La politique italienne de Richelieu et Louis XIII*, *ivi*, p. 15-33 ; Giuliano Ferretti, *La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le duché au risque de sa disparition*, *ivi*, p. 59-86 ; Matthias Schnettger, *La Maison de Savoie et le Saint-Empire à l'époque moderne*, *ivi*, p. 121-140 et Gianvittorio Signorotto, *Milan et l'ennemi savoyard dans la première moitié du dix-septième siècle*, *ivi*, p. 35-57.

<sup>6</sup> Cf. Mathieu Gellard, « Un ambassadeur dans la tourmente. Le destin incertain d'Ennemond Servien en 1651-1652 », *ivi*, p. 87-108.

<sup>7</sup> Cf. Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, qui contient mon article : « Ambassadeurs et politique étrangère au temps de Christine de France », p. 193-214. Voir aussi le volume dirigé par Alain Becchia et Florine Vital Durand, *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, *op. cit.*, qui peut être considéré comme un résultat de ce chantier de recherche.

droit international et de droit des gens se sont penchés sur ce thème comme en témoigne la parution d'un volume récent<sup>1</sup>.

Cette remarquable expansion en termes d'initiatives éditoriales et de colloques scientifiques concernant l'histoire de la diplomatie a été justement soulignée par les historiens. Stefano Andretta, par exemple, a écrit qu'« étudier l'histoire du phénomène diplomatique est devenu plus complexe et, à la fois, plus passionnant. Il s'est enrichi de perspectives de recherche qui ont éradiqué les méthodes d'analyse traditionnelle des relations diplomatiques, des tendances des politiques étrangères et des stratégies politico-diplomatiques considérés comme des simples démarches visant à poursuivre des buts des différentes volontés souveraines<sup>2</sup> ».

L'histoire de la diplomatie a également posé de nouvelles interrogations concernant la catégorisation de la modernité. L'Ancien régime s'est caractérisé par la présence de plusieurs médiateurs qui se trouvèrent à agir dans des réalités conflictuelles où les principes de justice et de liberté s'appliquaient difficilement.

Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle se vérifia un affaïssement progressif des puissances internationales telles que la Papauté et l'Empire, ce qui rendit possible la normalisation des relations entre les grandes monarchies européennes.

L'ambassadeur est l'expression d'une « représentation sous le signe du provisoire<sup>3</sup> », ce qui a poussé les chercheurs à se concentrer sur les dynamiques de la négociation plutôt que sur l'histoire de l'institution diplomatique. L'envoyé n'est pas titulaire d'un « officium » et manque de reconnaissance. Les historiens ont justement mis en évidence le lien entre la modernité et la résidence permanente, ce qui permettrait d'aborder la question d'une manière nouvelle.

Les nombreuses études sur les traités de paix aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles incitent Stefano Andretta à d'autres réflexions. Des informations intéressantes émanent en effet de la présence/absence du corps royal. « La dignité et l'honneur de la royauté sont réifiés physiquement, en devenant l'élément corporel visible de l'entente et leurs épiphanies sont la plus haute garantie de la pacification<sup>4</sup> ».

Au fil du temps, rois et reines se soustraient aux contextes formels des pacifications. L'acte solennel se voit traité par d'autres figures. Le lieu solennel s'est déplacé ailleurs et la royauté tendait à se stabiliser, à perdre son caractère itinérant et à moins s'impliquer en personne.

---

<sup>1</sup> Nicolas Droucourt, Eric Schnakenbourg (dir.), *Thémis en diplomatie. Droit et arguments juridiques dans les relations internationales*, Rennes, PUR, 2016, où se trouve par exemple l'article de Lucien Bély, « Les droits, le droit et la diplomatie de Louis XIV », p. 49-66.

<sup>2</sup> Stefano Andretta, « Note sullo studio della diplomazia in Età moderna », in R. Sabbatini, P. Volpini (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna, op. cit.*, p. 149-150.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 155.

Parallèlement, les figures de l'ambassadeur et du nonce prirent des contours plus nets. « L'ambassadeur devient le représentant, le sujet légitimé et accepté de la politique étrangère, et l'incarnation de relations stables, dans une condition de résidence permanente et absolument immune surtout dans les places les plus importantes et névralgiques de l'Europe<sup>1</sup> ».

L'activité de l'ambassadeur connut une croissance exceptionnelle, étant fréquemment appelé à assumer un rôle d'informateur.

Sur ces aspects porte un autre article de Paola Volpini, présent dans le même volume<sup>2</sup>. Cette dernière analyse des aspects de la stratégie de l'information en Espagne planifiée par Ferdinand I de Médicis, grand-duc de Toscane de 1587 à 1609.

En conclusion, selon Paola Volpini, la "politique de l'information" « fut un élément indispensable pour garantir la survivance de l'État pendant les années courageuses de l'éloignement de l'Espagne et de la politique relativement autonome menée par Ferdinand I<sup>er</sup> <sup>3</sup> ». Et, justement, Filippo De Vivo et Maria Antonietta Visceglia s'attardent, dans une ample section d'un récent fascicule de la *Rivista Storica Italiana* qui s'intitule *Guerra dei Trent'anni e informazione*<sup>4</sup>, sur les relations entre la circulation des nouvelles et les négociations du Congrès de Westphalie.

En outre, le livre *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du moyen âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*<sup>5</sup> complète le sujet en l'abordant par d'autres angles.

Comme l'explique Jean-Claude Waquet dans son introduction, l'ouvrage analyse la négociation et ses dynamiques, dont le rôle a été très souvent négligé « dans l'affirmation et dans la conservation de l'autorité ainsi que, de façon plus générale dans la régulation des systèmes politiques <sup>6</sup> ». Waquet remarque que les études portant sur l'histoire diplomatique se sont pratiquées et développées surtout au sein de « contextes très différents, extérieurs et intérieurs, événementiels et non événementiels, politiques et non politiques » en utilisant des « outils conceptuels et méthodologiques en provenance des sciences sociales. Avec eux, l'histoire de la négociation prend les dimensions d'un chantier

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>2</sup> P. Volpini, « Il silenzio dei negozi e il rumore delle voci. Il sistema informativo di Ferdinando I de' Medici in Spagna », in R. Sabbatini, P. Volpini (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna, op. cit.* De la même voir *Los Medici y España. Príncipes, embajadores y agentes en la Edad moderna*, Madrid, Silex ediciones, 2017 et « La diplomazia nella prima età moderna: esperienze e prospettive di ricerca » in *Rivista Storica Italiana*, CXXXII, 2020, fasc. II, en préparation.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>4</sup> *Rivista Storica Italiana*, CXXX, 2018, fasc. II. Voir aussi l'article de Barbara Gelli, « Uomini fidati e da bene. Reti private e strategie informative dell'ambasciatore senese a Venezia Francesco Aringhieri », *Rivista Storica Italiana*, CXXXI, 2019, fasc. II, p. 440-467 et de la même *Fra principi, mercanti e partigiani. Francesco Aringhieri politico e diplomatico senese nel Quattrocento*, Pise, Pacini, 2019.

<sup>5</sup> Publié en 2010, les textes ont été recueillis par Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Marie-Karine Schaub, Jean-Claude Waquet, Christian Windler. À ce propos voir aussi Dejanirah Couto et Stéphane Péquignot (dir.), *Les langues de la négociation. Approches historiennes*, Rennes, PUR, 2017.

<sup>6</sup> J.-C. Waquet, *Introduction, Paroles de négociateurs, op. cit.*, p. 1.

à part entière sur lequel les historiens auront indiscutablement beaucoup à bâtir dans les années qui viennent<sup>1</sup> ».

Un des premiers soucis de Waquet est de donner une définition d'« entretien ». Celui-ci désigne « toutes les situations dans lesquelles un négociateur – de tout rang et caractère – se trouvait en face de son ou de ses interlocuteur(s) dans le cadre de sa mission et s'engageait avec ces vis-à-vis, soit en public soit secrètement dans un échange verbal – et simultanément non verbal – plus ou moins ritualisé et orienté au maintien du contact, à la délivrance d'un message, à l'acquisition d'informations ou à la recherche d'un accord<sup>2</sup> ».

Ensuite, après avoir mis en évidence que le volume précisera à quel degré et comment l'ambassadeur parvient à faire face à ses trois fonctions (représenter, négocier et informer), Waquet souligne que l'« entretien » peut être reconstitué uniquement à travers des sources indirectes : les dépêches n'étaient presque jamais de véritables rapports, mais des narrations ne devant pas entrer en conflit avec la vérité construite par l'ambassadeur au fil de ses lettres précédentes, celles-ci ne constituant donc pas des sources neutres. Si, toutefois, la dépêche « ne renseigne pas de façon vraiment fiable sur un entretien diplomatique donné [...], [elle] fournit en revanche un témoignage assez utile sur la pratique de l'entretien diplomatique considérée dans son ensemble et sur ses variations selon les temps et les lieux<sup>3</sup> ».

Les nombreux recours à la théorie sociologique de l'interaction face-à-face<sup>4</sup> élaborée par l'Américain Erwin Goffman<sup>5</sup>, dans ce livre, témoignent de la profonde dimension interdisciplinaire qui caractérise toujours plus l'étude de la diplomatie.

La conclusion des auteurs ayant dirigé ce volume n'est rien moins que celle-ci : « à la suite d'Erwin Goffman et des recherches qui se sont inspirées de ses écrits, l'histoire diplomatique ne devrait plus négliger l'importance des multiples petites cérémonies de l'interaction qui rappelaient ses devoirs à chacun des interactants<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 1-2.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>4</sup> Philippe Rössler, « Négocier le privilège dans le commerce interculturel », in *Paroles de négociateurs, op. cit.*, p. 324

<sup>5</sup> Erwin Goffmann, *The presentation of self in everyday life*, New York, Anchor Books, 1959.

<sup>6</sup> S. Andretta, S. Péquignot, M.-K. Schaub, J.-C. Waquet, C. Windler, *Conclusion*, in *Paroles de négociateurs, op. cit.*, p. 411.

Première partie  
Une diplomatie ducale aspirant à la royauté

# Chapitre I

## La diplomatie : géographie et typologie

Prince de Caramanico : Je ne sais que vous dire. Vous n'avez pas écrit à votre ambassadeur à  
Palerme ?

Al Munstanşir : Quoi ! Quel ambassadeur ?

Marquis de Caracciolo : Mon ami, ça alors ! Vous parlez d'ambassadeurs ordinaires au XI<sup>e</sup> siècle ?  
Cette pratique entre les cours n'a que deux cents ans. Il suffit de lire l'article Ambassadeur.

Al M. : Il est fou, laissez-le parler<sup>1</sup>.

Les personnages de ce dialogue fictif sont le marquis Domenico Caracciolo<sup>2</sup> et François d'Aquino prince de Caramanico<sup>3</sup>, tous deux gouverneurs de la Sicile au XVIII<sup>e</sup> siècle, hommes politiques chevronnés et habiles diplomates ayant adopté des positions opposées au sujet de l'affaire de l'abbé Josef Vella. Ce dernier était un faussaire notoire condamné en 1796 à quinze ans de prison pour avoir menti, entre autres, sur la découverte d'un code

---

<sup>1</sup> « Principe di Caramanico : Che posso dirvi ? Ma voi scriveste al vostro ambasciadore in Palermo./ Al Munstanşir : Io ! A qual ambasciadore ?/Marchese Caracciolo : Amico, questa è grossa ; voi parlate di ambasciadori ordinarj nell'undecimo secolo ? Questo stile fra le Corti non ha più di duecento anni. Basta leggere l'articolo Ambassadeur./Al M. : Ma s'è pazzo, lascialo dire » François Pasqualino, *Dialoghi, Dialoghi dei morti sul Codice titolato : Libro del "consiglio di Egitto" pubblicato in Palermo l'anno 1793*, Biblioteca Comunale di Palermo, 2Qq G 104f, 12rv, cité par Danilo Siragusa, *Verità dall'altro mondo. L'"arabica impostura" dell'abate Vella e i Dialoghi dei morti*, in Alessia Castagnino, Frédéric Ieva (dir.), *Per una storia moderna e cosmopolita. Studi in onore di Giuseppe Ricuperati nel suo ottantesimo compleanno*, Rome, Aracne, 2017. Sur la figure de l'abbé Vella cf. Danilo Siragusa, *Critica e ricostruzione storica contro miti e falsi : Rosario Gregorio e il suo tempo*, tesi di dottorato in Storia. Storia della società europea in età moderna, relateur Giuseppe Ricuperati, Università degli studi di Torino, aa.aa. 2003-2007, du même voir maintenant *La storia e il falsario. Rosario Gregorio e l'arabica impostura (1782-1796)*, Milan, FrancoAngeli, 2019. La figure de l'abbé Vella a inspiré le roman de Leonardo Sciascia, *Le Conseil d'Égypte* (1963), Paris, Gallimard, 2003.

<sup>2</sup> Domenico Caracciolo (1715-1789), marquis de Villamarina fut vice-roi de Sicile de 1781 à 1784. Il avait auparavant remplacé l'ambassadeur du Royaume de Naples en 1752, puis fut nommé envoyé extraordinaire à Turin (1754-1764) et à Londres (1764-1771) et enfin ambassadeur à Paris (1771-1781). Cf. Rosario Romeo, *Il Risorgimento in Sicilia*, Bari, Laterza, 1950, p. 50-65; *Illuministi italiani. Riformatori delle antiche repubbliche, dei ducati, dello Stato pontificio e delle isole*, édité par Giuseppe Giarrizzo, Gianfranco Torcellan, Franco Venturi, Milan-Naples, Ricciardi, 1965, p. 1021-37. Sur le Caracciolo voir l'introduction de Giuseppe Giarrizzo ; voir aussi Antonello Scibilia, « Caracciolo, Domenico », DBI, t. XIX, 1979, p. 337-347 et François Moureau, « Exilé dans sa patrie : Caracciolo, vice-roi de Sicile (d'après une correspondance inédite) », in Emanuele Kanceff, Roberta Rampone (dir.), *Viaggio nel Sud. III : Il profondo Sud : Calabria e dintorni*, Genève, Slatkine, 1995, t. I, p. 211-231.

<sup>3</sup> François d'Aquino, prince de Caramanico (1738-1795) fut vice-roi de Sicile de 1786 à 1795 et avait été auparavant ambassadeur à Londres (1780-1784) et à Paris (1784-1785). Sur Caramanico cf. Antonello Scibilia, « Aquino, Francesco Maria Venanzio d', principe di Caramanico », DBI, t. III, 1961, p. 664-672.

arabe remontant à la période de la domination des califes sur la Sicile (IX-XI<sup>e</sup> siècles) qui lui aurait permis de reconstituer une page oubliée de l'histoire sicilienne et surtout de repousser les origines nobiliaires de nombreuses familles. Si le marquis de Caracciolo avait gardé une attitude de prudente méfiance envers les thèses de l'abbé Vella, le prince de Caramanico les avait ouvertement soutenues. Le marquis François Pasqualino<sup>1</sup>, l'auteur de ces *Dialoghi dei morti*, imagine leur rencontre avec le huitième calife de la dynastie des Fatimides Al-Mustanşir Billāh (1029-1094), qui nie résolument avoir envoyé des ambassadeurs ordinaires en Sicile.

La réplique du marquis de Caracciolo est intéressante, car le gentilhomme sicilien remarquait que la coutume d'envoyer des ambassadeurs ordinaires auprès des cours souveraines européennes était assez récente et, à l'appui de son affirmation, il mentionnait l'article « ambassadeur » paru dans l'*Encyclopédie*.

Effectivement, en feuilletant les dix-sept tomes de l'ouvrage encyclopédique de Denis Diderot et de Jean Le Rond d'Alembert, nous notons aisément la présence d'un certain nombre de termes afférant aux pratiques diplomatiques. Une série d'articles, par exemple, nous informe sur le comportement tenu par le Sénat romain vis-à-vis des ambassadeurs. On apprend ainsi qu'à Rome les ambassadeurs désignés pour négocier la paix, appelés *caduceatores*<sup>2</sup>, portaient un caducée d'or et que ceux envoyés par les ennemis<sup>3</sup> ou indésirables à Rome étaient accueillis par le Sénat dans des temples en dehors des murs de la ville<sup>4</sup>. Il apparaît aussi que les origines de certaines pratiques et figures diplomatiques de l'âge moderne remontaient à l'époque romaine, comme les introducteurs des ambassadeurs appelés *admissionales* et utilisés à partir du troisième siècle<sup>5</sup> ou la coutume

---

<sup>1</sup> François Pasqualino, marquis de Marineo (1754-1845) fut un juriste sicilien. En 1817 il fut élu conseiller du Supremo Consiglio di Cancelleria à Naples. Il rédigea le code pénal, qui resta en vigueur en Sicile jusqu'à l'unification italienne.

<sup>2</sup> Cf. *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Briasson, David l'ainé, Le Breton, Durand, t. II, 1751, (Mallet), « Caducée », p. 526-527 : « les ambassadeurs *feciaux* ou hérauts, chargés à Rome de traiter de la paix, portoient en main un *caducée* d'or, d'où leur vint le nom de *caduceatores* » (p. 527).

<sup>3</sup> Cf. *Encyclopédie...*, *op. cit.*, (Jaucourt), « Temple des assemblées du Sénat », t. XVI, 1765, p. 66 : le sénat recevait hors de Rome « les ambassadeurs, particulièrement ceux qui venoient de la part des ennemis, auxquels on n'accordoit pas la liberté d'entrer dans la ville ». Louis de Jaucourt (1704-1780) commença à collaborer à l'*Encyclopédie* à partir du deuxième tome ; sa vaste érudition lui permit d'être l'auteur de 17 000 articles traitant de géographie, d'histoire, d'économie, de politique. Opposé à l'esclavage, il affirma ouvertement dans son article dédié qu'il s'agissait d'une condition humiliante. Sur Jaucourt voir Patrizia Delpiano, *La schiavitù in età moderna*, Rome-Bari, Laterza, 2009, p. 84-85, Gilles Barroux, François Pépin, *Le chevalier de Jaucourt. L'homme aux dix-sept milles articles*, Paris, Société Diderot, 2015, et Marie Leca-Tsiomis et François Pépin, avec les compléments biographiques de Françoise Launay, « Louis, chevalier de Jaucourt (c. 1704-1780) », *Les collaborateurs de l'Encyclopédie*, projet d'Édition Numérique Collaborative et CRitique de l'*Encyclopédie*, <http://enccre.academie.sciences.fr> (19-12-2016).

<sup>4</sup> *Ibidem*, (Mallet), « Bellone », t. II, 1751, p. 199 : les temples de Bellone, la déesse de la guerre, étaient situés en dehors des villes. Un se trouvait près de la porte Carmentale « où le sénat donnoit audience publique aux ambassadeurs qu'il ne jugeoit pas à propos de recevoir en ville ».

<sup>5</sup> *Ibidem*, « Introducteur des ambassadeurs », t. VIII, 1765, p. 846 : « On peut appeller *admissionales*, les *introducteurs des ambassadeurs*. Ces officiers étoient connus des Romains dans le troisieme siecle ».

de fournir un logement et des vivres aux ambassadeurs<sup>1</sup>. Mais la réflexion des encyclopédistes sur la diplomatie ne se limitait pas uniquement à l'histoire ancienne, elle s'intéressait également aux temps historiques plus récents. Edme François Mallet<sup>2</sup>, à qui l'on doit aussi la définition d'ambassade<sup>3</sup>, rédigea l'article « ambassadeur<sup>4</sup> ». Ce dernier était un « *ministre public* envoyé par un souverain à un autre, pour y représenter sa personne<sup>5</sup> », avec la qualité d'ambassadeur ordinaire ou extraordinaire. Le premier était « celui qui réside en la cour d'un autre prince<sup>6</sup> » pour des questions d'honneur, de bonnes intelligences, de défense des intérêts de son seigneur ou pour « négocier les affaires qui peuvent survenir<sup>7</sup> ». Quant à l'ambassadeur extraordinaire, il s'agissait d'un « envoyé à la cour du prince pour quelque affaire particulière et pressante<sup>8</sup> », comme conclure un mariage ou faire un compliment. En vérité, on n'observait aucune différence substantielle entre ces ambassadeurs, car les deux jouissaient au même degré des traitements prévus par le droit des gens, mais la pratique diplomatique de dépêcher des résidents était une « institution moderne ; ils étoient inconnus il y a 200 ans<sup>9</sup> ». Une des sources de cet article est Abraham de Wicquefort<sup>10</sup>, auteur du célèbre livre *L'ambassadeur et ses fonctions*, qui avait déjà précisé que les ambassades ordinaires « n'estoient point connües, il n'y a pas

<sup>1</sup> *Ibidem*, (Jaucourt), « Lautia », t. IX, 1765, p. 322 : le terme attesté par Tite Live « désigne la dépense de l'entretien que les Romains faisoient aux ambassadeurs des nations étrangères pendant leur résidence à Rome. Dès le premier jour de leur arrivée, on leur fournissoient un domicile, des vivres, et quelquefois des présens ». Voir aussi l'article « Temple de la Concorde » (cf. *Encyclopédie...*, *op. cit.*, (Jaucourt), « Temple de la Concorde », t. XVI, 1765, p. 70) où les ambassadeurs devaient attendre la réponse du Sénat.

<sup>2</sup> L'abbé Edme François Mallet (1713-1755) fit ses études au collège des barnabites de Montargis. Après son doctorat en théologie à Paris, il devint précepteur des enfants de la princesse de Rohan-Guéméné. En 1747 il publia *Essai sur l'étude des belles-lettres*. Selon Venturi, il commença à collaborer à l'*Encyclopédie* à partir de 1748 (Franco Venturi, *Le origini dell'Enciclopedia* (1946), Turin, Einaudi, 1963, p. 45). Il fournit environ 2 000 articles, dont environ 600 sur l'histoire, 550 sur la religion, 500 sur le commerce et 200 sur la littérature. Sur Mallet voir Sylviane Albertan-Coppola, « Edme-François Mallet (1713-1755) », *Les collaborateurs de l'Encyclopédie*, projet d'Édition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie*, <http://enccre.academie.sciences.fr> (08-12-2016).

<sup>3</sup> (Mallet), « Ambassade », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. I, p. 319.

<sup>4</sup> Cf. *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. I, 1751, p. 319-320.

<sup>5</sup> (Mallet), « Ambassadeur », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. I, p. 319.

<sup>6</sup> (Mallet), « Ambassadeur ordinaire », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. I, p. 319.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

<sup>8</sup> (Mallet) « Ambassadeur extraordinaire », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. I, p. 319.

<sup>9</sup> (Mallet), « Ambassadeur ordinaire », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, p. 319.

<sup>10</sup> La première édition de *L'ambassadeur et ses fonctions* date de 1680 (imprimée par Steucker à La Haye) ; il avait auparavant publié les *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics* à Cologne chez Pierre Marteau, 1676, sans le signer mais se limitant à insérer les initiales LMP (signifiant Le Ministre Prisonnier). Sur Wicquefort voir les études de Maurizio Bazzoli, « L'ideologia dell'ambasciatore nel tardo Seicento : « L'Ambassadeur et ses fonctions » di Abraham de Wicquefort », in Id., *Stagioni e teorie della società internazionale*, Milan, LED, 2005, p. 245-266, Lucien Bély, *Wicquefort : l'ambassadeur et ses fonctions*, in Id., *L'art de la paix en Europe*, Paris, PUF, 2007, p. 313-320, et Sven Externbrink, *Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'Ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherches*, in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, p. 405-430.

encore deux cents ans<sup>1</sup> ». Vers la fin du XV<sup>e</sup> siècle, donc, tous les ambassadeurs étaient extraordinaires, puisqu'ils n'étaient chargés que de missions temporaires et qu'ils se retiraient dès leur affaire conclue.

Mallet élabore aussi toute une série de réflexions sur les termes ambassadeur, envoyé et député, les deux premiers, bien que porte-paroles du souverain, n'étaient pas sur le même plan hiérarchique tandis que le troisième ne représentait qu'un corps particulier. Mais si l'ambassadeur s'exprimait au nom de son seigneur, l'envoyé chargé uniquement d'en éclaircir ou expliquer les sentiments se plaçait à un niveau inférieur. Ces trois qualités suggèrent à Mallet des impressions différentes : « Le titre d'*ambassadeur* se présente à notre esprit avec l'idée de magnificence ; celui d'*envoyé*, avec l'idée d'habileté ; et celui de *député*, avec l'idée d'élection<sup>2</sup> ».

La personne de l'ambassadeur était sacrée et inviolable<sup>3</sup>, comme le précise Mallet avant d'ajouter que les nonces avaient la préséance sur tous les autres ambassadeurs. L'ambassadeur français lui-même avait le pas sur celui d'Espagne. Ce dernier, en effet, lors de l'audience publique de mai 1662 à Versailles, face à 27 ambassadeurs ou envoyés, « protesta que le roi son maître ne disputeroit jamais le pas à la France<sup>4</sup> », affirmation qui ne pouvait qu'être appréciée par Louis XIV, celui-ci revendiquant, comme nous l'a bien montré Lucien Bély, le statut de « plus grand roi du monde ». Considérant qu'il était censé occuper la position de premier roi de la Chrétienté, il en résultait que le roi de France prétendait à la deuxième position, contraint de reconnaître seulement la préséance à l'Empereur<sup>5</sup>.

Les questions de préséance, qui aujourd'hui peuvent paraître futiles, pouvaient déboucher sur des incidents diplomatiques<sup>6</sup> aux conséquences fâcheuses. En 1632, par exemple, l'ambassadeur ordinaire piémontais à Rome, le marquis Ludovic San Martino d'Aglié, alla même jusqu'à ne plus prendre part aux cérémonies publiques pour éviter les problèmes de préséance avec d'autres ambassadeurs<sup>7</sup>. Les exemples de ce genre sont légion. Bien plus

---

<sup>1</sup> J'utilise l'édition Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, T. Johnson libraire, 1724, p. 16.

<sup>2</sup> Cf. « Député, Ambassadeur, Envoyé », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. IV, 1754, p. 867.

<sup>3</sup> Il s'agit d'une notion très ancienne formulée aussi par Cicéron : « non modo inter sociorum iura, sed etiam inter hostium tela incolume versetur » in *In Gaium Verrem actionis secundae*, I, 85 cité aussi in « Ambassadeur ordinaire », *Encyclopédie...*, *op. cit.*, p. 320. En réalité, Géraud Poumarède nous a montré que l'immunité des ambassadeurs n'était pas toujours respectée : Géraud Poumarède, « Le " vilain et sale assassinat " d'Antonio Rincon et Cesare Fregoso (1541) : un incident diplomatique exemplaire ? », in Lucien Bély, Géraud Poumarède (dir.), *L'incident diplomatique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions A. Pedone, 2010, p. 7-44.

<sup>4</sup> « Député, Ambassadeur, Envoyé », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. IV, 1754, p. 867.

<sup>5</sup> Cf. Lucien Bély, *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2005, p. 116 : « D'emblée, Louis XIV utilise des querelles de préséances à l'étranger pour affirmer son rang en Europe » (voir aussi la nouvelle édition portant le même titre, mais avec des intitulés de paragraphes différents, publié en 2017 toujours par Gisserot ; dans cette édition la citation mentionnée se trouve à la p. 300). En 1661 arriva à Londres un incident de préséance entre l'ambassadeur espagnol, le baron Jean de Watteville, qui voulut passer devant Louis-Godefroy, comte d'Estrades, ambassadeur français. L'Espagne présenta ses excuses publiques lors de l'audience à Versailles en 1662, épisode qui vient d'être évoqué.

<sup>6</sup> Sur le cas de figure de l'accident diplomatique voir bien sûr L. Bély, G. Poumarède (dir.), *L'incident diplomatique, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 43, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 16 octobre 1632.

tard, trois jours avant l'ouverture des négociations à Utrecht le 29 janvier 1712, on diffusa parmi les délégations présentes un *Projet pour régler l'Ouverture et la methode des conferences au Congrez à Utrecht, et ce qui en depend*, qui visait à désamorcer tout conflit possible entre les délégués. Chaque plénipotentiaire devait se rendre au palais abritant les séances de négociations en carrosse tiré par deux chevaux, sans arme et accompagné d'un nombre réduit de personnes, évitant ainsi les accrochages<sup>1</sup>.

L'audience, un des premiers rituels de chaque envoyé ordinaire, n'était solennelle que pour les porteurs du titre d'ambassadeur, car celle qu'on accordait aux simples envoyés ou résidents « n'exige pas tant de cérémonial<sup>2</sup> ». De ce fait, les titres octroyés aux représentants du prince avaient leur importance. La Cour de Paris dépêchait uniquement des envoyés, et non des ambassadeurs, auprès de la République de Gênes ou des princes allemands, de même si l'affaire à traiter était de moindre importance<sup>3</sup>. Les qualités de *résident*<sup>4</sup>, ou d'*envoyé extraordinaire* n'avaient pas la même portée que celle d'ambassadeur, car leur emploi était récent. Le terme résident, nous apprend Mallet qui continue à se fonder sur Wicquefort, datait d'environ quatre-vingts ans<sup>5</sup>, c'est-à-dire de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, et celui d'envoyé extraordinaire était moins ancien encore<sup>6</sup>. Les titres donnés aux agents diplomatiques résultaient d'un processus de codification : les ambassadeurs ou les plénipotentiaires français contractèrent l'habitude de prendre le titre de comte pour bénéficier d'« un degré de considération proportionné à l'importance de leurs fonctions<sup>7</sup> » ; un titre assez répandu était celui d'excellence qui se voyait attribué, surtout en France et en Angleterre, uniquement aux ambassadeurs, alors qu'il s'agissait d'un épithète commun en Italie et en Allemagne. On octroya ce titre aux ambassadeurs français à partir de 1593, après que Louis de Gonzague, duc de Nevers, envoyé par Henri IV, en fut complimenté à Rome<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMO, m. 17, dépêche du marquis Ignace Solaro del Borgo au duc Victor-Amédée II, Utrecht, 26 janvier 1712. Sur ces importants traités, qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva (dir.), *I trattati di Utrecht. Una pace di dimensione europea*, Rome, Viella, 2016.

<sup>2</sup> (Toussaint), « Audience », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. I, p. 866. François Vincent Toussaint (1715-1772) avocat, on lui doit les articles de jurisprudence parus dans le premier tome de l'*Encyclopédie*, mais il fut remplacé car ses articles furent jugés trop laconiques et peu documentés. Il publia en 1748 l'ouvrage *Les mœurs* qui fit des remous, conférant une forte notoriété à l'auteur.

<sup>3</sup> (Mallet), « Envoyé », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. V, p. 739.

<sup>4</sup> Dans le système diplomatique vénitien aussi le résident se plaçait à un niveau inférieur par rapport à l'ambassadeur, voir à ce propos Antonio Trampus, « Le diplomate vénitien entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : statut, rôles et fonctions », in Eva Pibiri, Guillaume Poisson (dir.), *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, *Etudes de Lettres*, 3, 2010, p. 122sq.

<sup>5</sup> A. de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, p. 118.

<sup>6</sup> Cf. A. de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, p. 119 : « la qualité d'*Envoyé extraordinaire* est encore plus moderne que celle de *résident* », et aussi (Mallet) « Envoyé », *art. cité*, p. 739, cet article se base surtout sur l'ouvrage de Wicquefort : le cas du vénitien François Giustiniani, premier envoyé extraordinaire en France dont on a notice, et de ses prétentions non satisfaites par la Cour de France, est tiré de *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, p. 120

<sup>7</sup> (Boucher d'Argis) « Comte », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. III, 1753, p. 800.

<sup>8</sup> (Mallet), « Excellence », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. VI, 1756, p. 217. L'abbé Mallet tire l'exemple du duc de Gonzague de A. De Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, *op. cit.*, p. 556.

L'ambassadeur disposait aussi d'un hôtel qui tenait lieu de logement durant tout le temps de son ambassade « pour y exercer sa fonction<sup>1</sup> », et dont les habitants n'étaient pas sous le coup de la juridiction du souverain auprès duquel ils séjournèrent. Voltaire, auteur de cet article, précise que cette franchise concernait « un terrain autour de leurs palais<sup>2</sup> » mais, après une série d'incidents à Rome où furent impliqués certains membres du personnel de l'ambassadeur français, le pape Innocent XI décida de restreindre ce privilège à « l'enceinte des palais<sup>3</sup> ».

L'ambassadeur était assez fréquemment accompagné par un secrétaire d'ambassade<sup>4</sup> nommé directement par le souverain. Tel était le cas par exemple de Guillaume François Carron, marquis de Saint-Thomas qui, de 1634 à 1636, endossa le rôle de secrétaire auprès de l'ambassadeur extraordinaire à Paris, François Provana, comte de Druent. Les secrétaires, surtout au XVIII<sup>e</sup> siècle, auront aussi la tâche de contrôler les actions de l'ambassadeur<sup>5</sup>.

De cette analyse sommaire des articles<sup>6</sup> consacrés à la diplomatie par les collaborateurs de l'*Encyclopédie*, et dont seuls quelques aspects ont été mis ici en évidence, certaines conclusions utiles peuvent être tirées. Premièrement, bon nombre des articles cités s'appuient sur Abraham de Wicquefort et son *Ambassadeur et ses fonctions* qui fut un véritable succès de l'âge moderne et qui connut plusieurs réimpressions<sup>7</sup>. Deuxièmement, les encyclopédistes avaient bien remarqué que dépêcher des ambassadeurs était une pratique très ancienne qui remontait à l'antiquité, comme en témoignent les nombreux exemples tirés des historiens grecs et romains, même si certaines caractéristiques s'étaient affirmées et consolidées plus tard, durant la période moderne. Les diplomates se multiplièrent : aux ambassadeurs extraordinaires s'ajoutèrent les ordinaires, ainsi que les envoyés qui, à leur tour, s'articulèrent en ordinaires et extraordinaires. Ce foisonnement de figures diplomatiques s'amorça vers la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, et est à considérer comme

---

<sup>1</sup> (Jaucourt) « Hôtel d'un ambassadeur », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. VIII, 1765, p. 319.

<sup>2</sup> (Voltaire) « Franchise », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. VII, 1757, p. 284.

<sup>3</sup> *Ibidem*.

<sup>4</sup> (Boucher d'Argis), « Secrétaire d'ambassade », in *Encyclopédie...*, *op. cit.*, t. XIV, 1765, p. 863. Antoine Gaspard Boucher d'Argis (1708-1791) fut parmi les auteurs les plus prolifiques de l'*Encyclopédie* : avec ses 4500 articles, il se place troisième derrière Jaucourt et Diderot. Il remplaça Toussaint. Juriste réputé, on lui doit, par exemple, les articles « Droit », « Jurisprudence » et « jurisconsulte ». Sur cet encyclopédiste voir Jean-Christophe Gaven, « Antoine-Gaspard Boucher d'Argis », dans Patrick Arabeyre, Jean-Louis Halpérin, Jacques Krynen (dir.), *Dictionnaire historique des juristes français (XII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUF, 2007, p. 113-115 et Luigi Delia, « Antoine Gaspard Boucher d'Argis (1708-1791) », *Les collaborateurs de l'Encyclopédie*, projet d'Édition Numérique Collaborative et Critique de l'*Encyclopédie*, <http://enccre.academie.sciences.fr> (19-12-2016).

<sup>5</sup> Cf. sur ces aspects Daniela Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »*. *L'amministrazione della politica estera nel Piemonte del Settecento*, Rome, Bulzoni, 1991, p. 190-192.

<sup>6</sup> Signalons aussi les articles suivants : (Boucher d'Argis), « extraordinaire », t. VI, 1756, p. 337 (mais la diplomatie n'est pas mentionnée dans l'article « ordinaire »), « legatus », t. IX, 1765, p. 346, (Boucher d'Argis), « ministres du roi », t. X, 1765, p. 556, (Mallet), « négociateur », t. XI, 1765 p. 75, (Mallet), « négociation », t. XI, p. 75-76, (Boucher d'Argis), « obédience », t. XI, 1765, p. 296, « plénipotentiaire », XII, 1765, p. 757. 25 articles concernent directement ou indirectement la diplomatie.

<sup>7</sup> Cf. Sven Externbrink, *Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'Ambassadeur (1676-1682)*, *art. cité*, p. 405 ; 415-416.

un prélude à la professionnalisation croissante du service diplomatique qui se réalisa au cours du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Dans ce mouvement professionnalisant des figures destinées à représenter leur seigneur, le titre d'ambassadeur se trouvait au sommet de la hiérarchie<sup>2</sup>. Cependant, la réalité mouvante, fluide et donc difficile à cerner où la volonté du souverain, au-dessus des lois, conservait un poids déterminant et dans laquelle s'inscrivait cette codification extrême des dynamiques diplomatiques, ne garantissait pas une cristallisation de l'ordre établi<sup>3</sup>.

Voyons à présent si ce modèle peut s'appliquer au duché de Savoie et commençons à en analyser l'organisation et les structures diplomatiques.

### 1.1 La construction d'un réseau européen

Comme il a été fait mention dans l'introduction, la critique historiographique a souligné d'une manière unanime que la dernière décennie du XX<sup>e</sup> siècle connut un regain d'intérêt pour les études portant sur la diplomatie. En France, on peut dater avec précision cette reprise, car elle coïncide avec la sortie de l'ouvrage de Lucien Bély *Les relations internationales en Europe XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*<sup>4</sup>. L'Italie, quant à elle, sortit de sa « longue léthargie<sup>5</sup> » la même année, avec la publication des ouvrages de Franca Leverotti<sup>6</sup> et Paolo Margaroli<sup>7</sup> auxquels il faut ajouter la réflexion générale sur la diplomatie de Daniela Frigo<sup>8</sup> et l'article de « mise en garde » de Giuseppe Galasso<sup>9</sup> sur les risques idéologiques, chronologiques et terminologiques à éviter lorsque l'on traite l'argument des relations internationales européennes.

---

<sup>1</sup> Sur la multiplication des titres donnés aux diplomates voir William James Roosen, *The Age of Louis XIV. The Rise of Modern Diplomacy*, Schenkman, Cambridge (Mass.), 1976, p. 59.

<sup>2</sup> En vérité il y avait encore un niveau supérieur qui était celui de ministre avec plein pouvoir envoyé aux négociations de paix, de trêve ou de suspension d'armes, avec pouvoir de signature.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos Andrea Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* ». *Diplomazia e politica estera sabauda*, Rome, Carocci, 2015, p. 16-17.

<sup>4</sup> Paris, PUF, 1992, qui en 2001 a connu sa troisième édition.

<sup>5</sup> J'emprunte cette expression, qui rend bien l'idée d'oubli dans lequel étaient tombées ces études, à Stefano Andretta, *L'arte della prudenza*, Rome, Binklink, 2006, p. 7. Dans le monde anglo-saxon, la reprise fut plus précoce avec l'ouvrage de Garrett Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Londres, Jonathan Cape, 1955 ; voir aussi W.J. Roosen, *The Age of Louis XIV, op. cit.*, et les plus récents Matthew Smith Anderson, *The Rise of Modern Diplomacy*, Londres, Longman, 1993 et Ellen M. McClure, *Sunspots and the Sun King. Sovereignty and mediation in seventeenth-century France*, Urbana, University of Illinois Press, 2006.

<sup>6</sup> Franca Leverotti, *Diplomazia e governo dello Stato. I « famigli cavalcanti » di Francesco Sforza (1450-1466)*, Pise, ETS, 1992. N'oublions pas les réflexions sur la diplomatie italienne du XVI<sup>e</sup> siècle de Paolo Prodi, *Diplomazia del Cinquecento. Istituzioni e prassi*, Bologne, Pàtron, 1963.

<sup>7</sup> Paolo Margaroli, *Diplomazia e Stati rinascimentali. Le ambasciate sforzesche fino alla conclusione della Lega italiana (1450-1455)*, Florence, Nuova Italia, 1992.

<sup>8</sup> Daniela Frigo, « *Politica estera e diplomazia : figure, problemi e apparati* », in Gaetano Greco, Mario Rosa (dir.), *Storia degli antichi Stati italiani*, Rome-Bari, Laterza, 1996, p. 117-161.

<sup>9</sup> Giuseppe Galasso, « *Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII)* », *Rivista Storica Italiana*, CXI, n. I, 1999, p. 5-36.

Il ressort de cette saison d'études intense que l'Italie fut considérée comme le berceau de la nouvelle diplomatie, car c'est là que, vers la moitié du XV<sup>e</sup> siècle, s'établirent les premières ambassades résidentielles. Cette nouvelle diplomatie, dont nous parle aussi Mattingly<sup>1</sup>, se caractérisa justement par la résidence permanente des ambassadeurs, les missions diplomatiques étant toutes auparavant temporaires, et fut considérée par Chabod<sup>2</sup>, et plus récemment par Reinhard<sup>3</sup>, comme l'un des éléments fondateurs de la structure de l'État moderne.

Cette idée de la précocité italienne, qui connut un impact retentissant, fut élaborée pour la première fois par Jacob Burckhardt<sup>4</sup>, qui se focalisait surtout sur la situation vénitienne et florentine. Le premier résident fut identifié en la personne de l'italien Nicodemo Tranchedini, de Pontremoli<sup>5</sup>, envoyé par le duc de Milan François Sforza à Florence où il résida de 1458 à 1468. Ce fut donc le duc milanais qui inaugura la pratique de l'envoyé permanent aussi bien à Florence qu'à Venise.

Les États italiens, après la signature de la paix de Lodi (1454) qui garantit une longue période de paix, commencèrent à s'envoyer réciproquement des représentants, instaurant ainsi dans la péninsule un véritable laboratoire politique où l'on élaborait un type nouveau de diplomatie. À partir de la moitié du XV<sup>e</sup> siècle, ils développèrent ce qu'Andretta définit comme un « modèle diplomatique italien fort<sup>6</sup> ». Observant les services diplomatiques de Rome et Venise, il affirme que d'autres États italiens eurent également une diplomatie ramifiée et efficace. À Florence, par exemple, dépêcher des résidents permanents ne devint une pratique courante qu'à partir des années quatre-vingts<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Garrett Mattingly, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin, 1955, voir, en particulier, le chapitre XV : « The spread of the New Diplomacy », p. 132-139.

<sup>2</sup> Cité par G. Galasso, « Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII) », *art. cité*, p. 6.

<sup>3</sup> Wolfgang Reinhard, *Storia del potere politico in Europa*, Bologne, il Mulino, 2001, p. 445 : « La diplomazia può essere considerata l'istituzione decisiva del moderno sistema statale occidentale. Il suo sviluppo è parallelo a quello dello stato moderno ».

<sup>4</sup> Cf. S. Andretta, *L'arte della prudenza*, *op. cit.*, p. 13.

<sup>5</sup> Voir à ce propos D. Frigo, *Politica estera e diplomazia : figure, problemi e apparati*, in G. Greco, M. Rosa, *Storia degli antichi stati italiani*, *op. cit.*, p. 122, et L. Bély, *L'art de la paix*, *op. cit.*, p. 45, qui se base sur Riccardo Fubini, « Diplomacy and government in the Italian City-States of the fifteenth century (Florence and Venice) », in Daniela Frigo (dir.), *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy. The Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, Cambridge, CUP, 2000, p. 29. Sur Nicodemo Tranchedini (1413-1481) qui était au service de Sforza à partir de la fin de 1428, voir Paola Sverzellati, « Per una biografia di Nicodemo Tranchedini da Pontremoli, ambasciatore sforzesco », *Aevum. Rassegna di scienze storiche linguistiche e filologiche*, LXXII, mai-juillet 1998, p. 485-557.

<sup>6</sup> S. Andretta, *L'arte della prudenza*, *op. cit.*, p. 63.

<sup>7</sup> Cf. Riccardo Fubini, « Classe dirigente ed esercizio della diplomazia nella Firenze quattrocentesca. Rappresentanza esterna e identità cittadina nella crisi della tradizione comunale », in Comitato di Studi sulla Storia dei Ceti Dirigenti in Toscana (éd.), *I ceti dirigenti nella Toscana del Quattrocento*, Florence, Francesco Papafava editore, 1987, p. 127 et 153. Pour une vue d'ensemble de la diplomatie florentine au XVII<sup>e</sup> siècle voir Caroline Callard, *Le prince et la République. Histoire, pouvoir et société dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2007, en particulier le chapitre III « La diplomatie de l'Histoire (1637-1647) », p. 91-126. Sur les relations difficiles entre les Cours de Turin et Florence cf. Franco Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna », in Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia tra tardo Medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 435-479.

Dans la péninsule italienne, Rome semblait en retard, même du point de vue terminologique. Le Saint-Siège fut le seul à maintenir le terme classique *legatus*, avec l'Allemagne qui persista à utiliser *gesandte* (envoyé), tandis que dans le reste de l'Europe se diffusa le mot ambassadeur à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. L'institution diplomatique prévue par l'Église de Rome fut la nonciature, mais le nonce exerçait des fonctions différentes de celles des ambassadeurs. Un certain nombre de nonciatures permanentes apparurent alors : en 1450 en Espagne, vers 1550 à Venise, en 1523 en France, au Portugal et dans le Saint-Empire puis en 1560 à Turin, territoire frontalier dangereusement proche de la ville protestante de Genève<sup>1</sup>.

En Europe, la nouvelle diplomatie résidentielle s'institua rapidement en Espagne, dans le Saint-Empire et en Angleterre et un peu plus tard en France. La réplique de Louis XI en 1464 à Alberico Maletta, envoyé de François Sforza, duc de Milan, est très révélatrice<sup>2</sup>. Le roi de France souligna que les pratiques diplomatiques françaises étaient différentes, et il était d'avis que l'habitude italienne d'avoir des envoyés permanents lui semblait « un peu suspect<sup>3</sup> » car il aurait préféré que les envoyés « aillent et reviennent sans résider<sup>4</sup> ». Mais la France combla rapidement son retard ; si en 1515 on compte une seule ambassade étrangère<sup>5</sup>, après la sanglante défaite de Pavie (1525) les sièges diplomatiques français se multiplièrent au point d'atteindre en 1547 une dizaine d'envoyés, disséminés dans toute l'Europe. Au XVII<sup>e</sup> siècle, la France fut la seule nation à avoir organisé un véritable département des affaires étrangères, qui devint le modèle de toutes les nations européennes au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>.

Revenons au laboratoire politique italien : quels éléments permettent d'affirmer que nous sommes en présence d'un modèle diplomatique fort ? Les aspects les plus importants à signaler sont sans doute la précocité de la diffusion de cette nouvelle diplomatie (deuxième moitié du XV<sup>e</sup> siècle), une présence permanente des représentants du prince ainsi qu'une évolution et un élargissement de l'éventail de tâches confiées aux ambassadeurs qui deviennent ainsi des acteurs de premier plan de la politique étrangère.

Le duché de Savoie peut effectivement se classer parmi les premiers États italiens à avoir adopté rapidement la nouvelle diplomatie. Nicomede Bianchi nous informe que, pour suivre l'exemple du duc de Milan qui avait envoyé un orateur résident à Gênes en 1455, le duc Ludovic de Savoie envoya à Rome le 28 novembre 1460 le résident Eusebio Margaria,

---

<sup>1</sup> Pour une histoire des nonciatures voir Paolo Brezzi, *La diplomazia pontificia*, Milan, ISPI, 1942; Stefano Andretta, « Per la storia delle nunziature », in Matteo Sanfilippo, Giovanni Pizzorusso (dir.), *Gli archivi della Santa Sede come fonte per la storia moderna e contemporanea*, Viterbo, Settecittà, 2001, p. 265-273 et Pier Paolo Piergentili, « *Christi nomine invocato* ». *La cancelleria della nunziatura di Savoia e il suo archivio (secc. XVI-XVIII)*, Città del Vaticano, Archivio Segreto Vaticano, 2014.

<sup>2</sup> Sur Alberico Maletta (1410-1466), qui fut envoyé en France de septembre 1462 jusqu'aux premiers mois du 1465, Cf. Maria Nadia Covini, « Maletta, Alberico », *DBI*, t. LXVIII, 2007, p. 158-161.

<sup>3</sup> « una cosa de suspeto », cité in G. Galasso, « Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII) », *art. cité*, p. 8.

<sup>4</sup> « vadano e vengano et non stagano fermi », *Ibidem*.

<sup>5</sup> Cf. W. Reinhard, *Storia del potere politico in Europa, op. cit.*, p. 447.

<sup>6</sup> *Ibidem*, p. 450.

archidiacre de Verceil<sup>1</sup>, même s'il faudra attendre le règne d'Emmanuel-Philibert au XVI<sup>e</sup> siècle pour que la pratique des ministres résidents devienne courante. Toutefois, que Margaria soit envoyé à Rome n'était pas un hasard. Le Saint-Siège était un poste diplomatique où les délégués piémontais furent toujours présents au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Après les premiers cas sporadiques d'ambassades permanentes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, le dispositif diplomatique du duché se révéla relativement développé au XVII<sup>e</sup> siècle, comme l'atteste le tableau 1 rendant compte de la présence d'ambassadeurs des états savoyards en Italie et en Europe<sup>2</sup>.

Pays	Années avec présence diplomatique	Années sans présence diplomatique
Angleterre	1611-1623 ; 1625-1638 ; 1652 ; 1660 ; 1664-1666 ; 1668-1685 ; 1688 ; 1690-1700	1600-1610 ; 1624 ; 1639-1651 ; 1653-1659 ; 1661-1663 ; 1667 ; 1686-1687 ; 1689
Autriche	1601-1617 ; 1620-1623 ; 1626 ; 1628-1634 ; 1649-1655 ; 1557-1560 ; 1657-1700	1618-1619 ; 1624-1625 ; 1627 ; 1635-1648 ; 1656
Bavière	1650-1654 ; 1659 ; 1665-1700	1600-1649 ; 1655-1658 ; 1660-1664
Deux-Siciles	1600-1647 ; 1659-1679 ; 1691-1697	1648-1658 ; 1680-1690 ; 1698-1700
Dresde (Saxe)	1661	1600-1660 ; 1662-1700
Espagne	1600-1615 ; 1619-1625 ; 1628-1638 ; 1652 ; 1657-1700	1616-1618 ; 1626-1627 ; 1639-1651
Ferrare-Bologne	1660 ; 1671-1674	1600-1659 ; 1661-1670 ; 1675-1700
Flandres	1637-1638	1600-1635 ; 1639-1700
France	1600-1602 ; 1605-1645 ; 1647-1700	1603-1604 ; 1645-1647
Gênes	1600-1605 ; 1624-1628 ; 1634-1644 ; 1646-1662 ; 1669 ; 1672-1673 ; 1684 ; 1693-1696	1606-1623 ; 1629-1633 ; 1645 ; 1663-1668 ; 1670-1671 ; 1674-1683 ; 1685-1692 ; 1697-1700
Genève	1676 ; 1679 ; 1690 ; 1692-1697	1600-1675 ; 1677-1678 ; 1680-1689 ; 1691 ; 1698-1700
Hollande	1614 ; 1623 ; 1690-1700	1600-1613 ; 1615-1622 ; 1624-1689
Mantoue	1610 ; 1613 ; 1624 ; 1700	1600-1609 ; 1611-1612 ; 1614-1623 ; 1625-1700
Milan	1600-1700	–
Modène	1622 ; 1655	1600-1601 ; 1623-1654 ; 1656-1700
Munster	1641-1649	1600-1640 ; 1650-1700
Parme	1658 ; 1660	1600-1657 ; 1661-1700

<sup>1</sup> Nicomede Bianchi, *Le materie politiche relative all'estero degli archivi di Stato piemontesi*, Bologne, Zanichelli, 1876, p. 29. À ma connaissance il n'y a aucune étude sur Eusebio Margaria, qui a laissé un certain nombre de manuscrits. Il fut nommé successeur de l'évêque Giovanni Giliaco, mort en mai 1455. Sa nomination toutefois fut contesté, et non approuvé, par le pontife Calliste III Borgia, il resta alors archidiacre, charge qui tenait encore à la fin du 1462, comme le témoigne un document conservé à l'Archivio di Stato di Biella, Morra di Sandigliano, Pergamene, Rome, 22 décembre 1462, et qui peut être consulté en ligne (à l'adresse : <http://san.beniculturali.it/web/san/dettaglio-oggetto-digitale?pid=san.dl.SAN:IMG-01077566>, dernier accès 29/12/2016).

<sup>2</sup> Pour composer ce tableau ont été utilisés les inventaires des Lettere Ministri et le registre Indice Alfabetico dei Ministri conservés aux Archives d'État, section Corte à Turin ; ont été également consultés les ouvrages déjà mentionnés, de Nicomede Bianchi, *Le materie politiche relative all'estero*, op. cit., et d'Andrea Pennini « *Con la massima diligentia possibile* »..., op. cit.

<b>Pologne</b>	1646 ; 1674 ; 1694	1600-1645 ; 1647 ; 1673 ; 1695-1700
<b>Portugal</b>	1653 ; 1666 ; 1675 ; 1677-1685 ; 1699	1600-1652 ; 1654-1665 ; 1667-1674 ; 1676 ; 1686-1698 ; 1700
<b>Prusse</b>	1694	1600-1693 ; 1695-1700
<b>Ratisbonne</b>	1653-1655 ; 1664-1700	1600-1652 ; 1656-1663
<b>Rome</b>	1600-1700	De 1643 à 1645 le poste fut tenu par un secrétaire Notice de coupure pour les années 1655-1658
<b>Saxe</b>	Voir Dresde	–
<b>Suisse</b>	1600-1604 ; 1606-1626 ; 1634-1642 ; 1646-1656 ; 1664-1700	1605 ; 1627-1633 ; 1643-1645 ; 1657-1663
<b>Toscane</b>	1642-1662	1600-1641 ; 1663-1700
<b>Venise</b>	1600-1607 ; 1610-1628 ; 1646-1650 ; 1653 ; 1662-1696 ; 1700	1608-1609 ; 1629-1645 ; 1651-1652 ; 1654-1661 ; 1697-1699

Tableau 1 : Le dispositif diplomatique du duché de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle.

Ce tableau nous permet surtout d’apprécier la ramification du système diplomatique qui s’articulait autour de 25 postes, dont 14 à l’étranger et 11 dans la péninsule italienne. Le tableau 1 n’est pas le résultat d’une sélection mais se limite à signaler la présence de personnel diplomatique, quelle que soit sa qualité. Néanmoins, en 1661 à Dresde, en Saxe, ou en 1637-1638 et 1638-1639 dans les Flandres, il était plutôt question de missions occasionnelles, qui seraient à écarter. Celle de 1638-1639, deuxième mission du baron savoyard Pesieu, par exemple, consistait à empêcher le retour en Italie du prince Thomas, commandant de l’armée des Flandres. Elle échoua, comme l’on sait<sup>1</sup>.

Les données du tableau 1 mettent également en évidence le degré d’importance des différents sièges sur le siècle entier : en Bavière et en Angleterre la présence des envoyés piémontais ne totalise respectivement que 40 et 57 ans. Vient ensuite le Royaume des Deux-Siciles où la Cour de Turin se borna à envoyer de simples agents durant 73 ans. La République de Venise mérite d’être mise à part, car si au premier coup d’œil apparaissent 65 années d’échanges diplomatiques, il n’en reste pas moins que dans la réalité les relations cessèrent de 1632 à 1662, du fait de la revendication par Victor-Amédée I<sup>er</sup> dans le préambule de l’arrêt du 27 décembre 1632 du titre de Roi de Chypre et de la publication, en 1633, du pamphlet venimeux du Père Monod *Trattato del Titolo regio dovuto alla Serenissima casa di Savoia*. La Suisse, quant à elle, reçut des envoyés du duché pendant 80 ans, mais il faut toutefois nuancer car au cours de la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, il n’existait pas vraiment de relations diplomatiques avec Genève, cible potentielle d’expansion, sauf quelques missions temporaires. Les capitales des deux branches des Habsbourg étaient parmi les postes diplomatiques les plus importants car les diplomates séjournèrent durant 76 ans à Madrid et 81 ans à Vienne, les relations se rompant dans les deux cas presque simultanément. Les dernières années de la première guerre du Montferrat (1616-1618) et le fait que, de 1639 à 1651, le Piémont fut considéré comme un allié de la France, mais aussi le

<sup>1</sup> Sur les deux missions de Pesieu, celle de 1637-1638 et celle de 1638-1639, qui ne dura que douze jours, auprès du prince Thomas, voir Romolo Quazza, *Tommaso di Savoia-Carignano nelle campagne di Fiandra e di Francia 1635-1638*, Turin, SEI, 1941, p. 189-193 ; 243-246.

refus de la Cour de Turin de donner la préséance à l'ambassadeur espagnol sur son homologue français<sup>1</sup> marquèrent deux interruptions dans les relations diplomatiques avec l'Espagne. Avec le Saint-Empire<sup>2</sup>, elles furent plus fréquemment rompues au cours du XVII<sup>e</sup> siècle : en 1618-1619, toujours à cause de la guerre du Montferrat ; en 1624-1625, pendant la première guerre entre Turin et Gênes, et surtout de 1635 à 1648, car 1635 vit la France confirmer son alliance avec le Piémont par le traité de Rivoli et passer à une hostilité ouverte dans la guerre de Trente ans<sup>3</sup>. Des nuances doivent cependant être apportées concernant ces interruptions prolongées dans les contacts diplomatiques, car la ville de Milan resta malgré tout le centre névralgique des pourparlers officieux avec les Habsbourg, en particulier avec la branche espagnole, ce qui explique la présence continue d'envoyés piémontais à Milan. Mais, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, quel était le nombre de sièges diplomatiques stables du duché ? Un poste est à considérer comme stable lorsque la présence de personnel diplomatique dépasse les 51 ans sur le siècle. À partir de ce critère, subjectif bien entendu, nous discernons 9 sièges stables. La République de Gênes, qui n'eut d'envoyés du duché que sur 43 ans et la Bavière, avec un personnel diplomatique pendant 40 ans, constituent des exceptions significatives.

En fin de compte, les sièges les plus importants étaient surtout Milan, Rome et Paris. Dans ces trois villes, la présence des envoyés de la Savoie fut constante et, dans la mesure où la Cour de Turin n'y dépêchait que des ambassadeurs, il s'agissait des plus hauts fonctionnaires diplomatiques. Considérant qu'une vacance de moins de dix mois ne constitue pas à proprement parler une rupture de relations diplomatiques<sup>4</sup>, les périodes d'interruption avec la France – telles que celles des années 1603-1604 quand Turin n'avait pas de représentants à Paris, et les années 1646-1648 lorsque Louis XIV et Mazarin rappelèrent Antoine Rostain seigneur d'Aiguebonne, fin 1645, car la duchesse Christine ne se décidait pas à éloigner le sénateur Jean-François Bellezia du Congrès de Westphalie – ne furent que momentanées.

Les envoyés piémontais ayant la qualité d'ambassadeur se trouvaient, dans la péninsule italienne, à Rome et parfois à Milan, tandis que ceux dépêchés à l'étranger résidaient en France, en Espagne et parfois en Angleterre et en Autriche ; dans tous les autres cas, il s'agissait d'agents diplomatiques, d'envoyés, ou de résidents. Münster, siège du congrès de paix et acte final de la Guerre de Trente ans, est à mettre à part puisque la Cour de Turin y envoya une délégation composée d'un plénipotentiaire (Saint-Maurice) et de deux

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 22-25 sur la période 1630-1638.

<sup>2</sup> Le XVII<sup>e</sup> siècle avait bien commencé avec la mission du comte de Lusérne, cf. à ce propos Pierpaolo Merlin, « I Savoia, l'impero e la Spagna. La missione a Praga del conte di Luserna tra assolutismo sabauda, superiorità imperiale e interessi spagnoli (1604-1605) », in José Martínez Millán, Rubén González Cuerva (dir.), *La dinastía de los Austria : las relaciones entre la Monarquía Católica y el Imperio*, Madrid, Polifemo, 2011, t. 2, p. 1211-1244.

<sup>3</sup> Sur la politique étrangère de la France en Italie, l'ouvrage de référence, pour les décennies centrales du XVII<sup>e</sup> siècle, est Anna Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014.

<sup>4</sup> Voir à ce propos D. Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »...*, op. cit., p. 150 où l'on précise qu'il était possible de laisser le poste vacant à Madrid pour dix mois, à Naples pour cinq mois, mais qu'à Rome et à Vienne il ne valait mieux pas laisser passer trois mois sans représentants.

ambassadeurs : le baron Cize de Greisy et le comte Laurent Nomis, le second, ayant remplacé l'envoyé, le sénateur Bellezia, devint plénipotentiaire en 1647.

Afin de mieux apprécier la remarquable dimension diplomatique savoyarde, une comparaison s'avère révélatrice : au XVII<sup>e</sup> siècle, la République de Venise enregistra un pic des résidences permanentes qui atteignit le nombre de treize (six en Italie et sept à l'étranger) sans compter les nombreuses missions temporaires dans l'Europe orientale<sup>1</sup>. Le Saint-Siège disposait de treize nonciatures stables, parmi lesquelles les nonces destinés aux postes de Madrid, Paris et Vienne étaient choisis avec le consentement du souverain, privilège qui, ensuite, fut accordé aussi à la Cour de Turin<sup>2</sup>. Comme nous l'avons vu, le tableau 1 indique que le duché pouvait compter sur 9 sièges diplomatiques (onze si on inclut Gênes et la Bavière), ce qui le plaçait à un niveau légèrement inférieur par rapport à Venise et Rome, mais bien supérieur à d'autres états italiens dont les dispositifs diplomatiques étaient beaucoup plus restreints : fin XVIII<sup>e</sup> siècle, le grand-duc Pierre-Léopold estimait qu'il était suffisant pour la Toscane d'avoir un ministre à Rome, un résident à Naples et à Malte, un consul à Venise et à Gênes. La République de Gênes, en 1707, ne détacha que deux envoyés, à Vienne et à Paris, et deux secrétaires à Madrid et Rome. Le duché de Parme, en 1699, comptait trois résidents (à Rome, Paris et Milan), un envoyé à Madrid, un ministre à Naples, un agent à Gênes et, presque toujours, un envoyé à Vienne<sup>3</sup>.

Au niveau européen, la diplomatie française fut très développée par Richelieu, ce dernier étant fermement convaincu de l'utilité de « négocier sans cesse, ouvertement ou secrètement en tous lieux<sup>4</sup> ». D'ailleurs, il ne fit que reprendre les lignes de politique étrangère tracées par Henri IV « en utilisant notamment la négociation comme méthode de gouvernement<sup>5</sup> ». Ainsi la France, qui tirait entre autres sa force du « grand nombre de ses

---

<sup>1</sup> Cf. S. Andretta, *L'arte della prudenza*, op. cit., p. 24.

<sup>2</sup> Sur la diplomatie pontificale voir P. Brezzi, *La diplomazia pontificia*, op. cit., p. 99, 14 et 16.

<sup>3</sup> Cf. pour tous ces exemples D. Frigo, *Principe, ambasciatori e « jus gentium »*, op. cit., p. 201. Voir aussi Renzo Sabbatini, *Le mura et l'Europa. Aspetti della politica estera della Repubblica di Lucca (1500-1799)*, Milan, FrancoAngeli, 2012.

<sup>4</sup> *Testament politique*, édition critique publiée avec une introduction et des notes par Louis André, Paris, Robert Laffont, 1967, p. 347 (nous utilisons l'édition d'André, mais parmi les éditions plus récentes nous signalons également celle de Françoise Hildesheimer, Paris, Société de l'histoire de France, 1995, le chapitre 6 se trouvant aux pages 265 et suivantes). Richelieu a inspiré une bibliographie immense. Parmi les études les plus récentes sur le cardinal et sa politique étrangère voir Michel Carmona, *La France de Richelieu*, Bruxelles, Complexe, 1985, p. 144-149, sur la diplomatie au temps de Richelieu, bien sûr, A. Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord*, op. cit. Giuliano Ferretti, auteur de plusieurs articles sur différents aspects de la figure du cardinal, a analysé la notion de prudence dans le *Testament politique* : Giuliano Ferretti, « La prudence selon le cardinal de Richelieu », in Evelyne Berriot-Salvadore, Catherine Pascal, François Roudaut, Trung Tran (dir.), *La vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 539-572. Parmi les dernières biographies de Richelieu, voir Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.

<sup>5</sup> Madeleine Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu. Le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2006, p. 307.

représentants<sup>1</sup> », s'appuyait au début du XVII<sup>e</sup> siècle sur des ambassadeurs ordinaires à Constantinople, Madrid, Londres, Venise, Turin, Rome, la Haye, en Suisse et dans la ligue des Grisons. À Vienne ne séjournait qu'un envoyé de rang inférieur afin d'éviter qu'un ambassadeur français n'ait à céder le pas à l'espagnol. Enfin, aucun ambassadeur ordinaire ne fut dépêché en Europe du Nord, à Stockholm, à Copenhague et en Pologne<sup>2</sup>. Seules trois places italiennes accueillait des ambassadeurs de Paris : Turin, Venise mais aussi Rome, dont l'importance était manifeste pour Richelieu<sup>3</sup>.

Théoriquement, le mandat des ambassadeurs ordinaires durait trois ans, comme le stipulait la règle à Turin, Venise et Paris<sup>4</sup>. Cette mesure s'appliquait à plusieurs charges de l'état des Savoie ; le 22 janvier 1619 un arrêt émanant du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> établissait la durée triennale de la charge de gouverneur général de province. Le 10 octobre 1643 la duchesse Christine étendait cette disposition aux charges de gouverneur de ville, de citadelle, de place-forte et des lieutenances<sup>5</sup>. Cette rotation amenait « la possibilité fréquente de pouvoir gratifier successivement avec des charges importantes<sup>6</sup> » les personnes qui se distinguaient au service des ducs. Mais en réalité, les dérogations à cette règle n'étaient pas rares : le marquis Ludovic d'Aglié resta à son poste d'ambassadeur à Rome de 1627 à 1637<sup>7</sup> et le marquis Claude Chabod de Saint-Maurice fut ambassadeur en France de 1633 à 1639<sup>8</sup>. Le même discours s'applique à la France, car nombreux furent les ambassadeurs ordinaires qui restèrent en charge au même poste pendant plus de trois ans<sup>9</sup>. Le cas le plus éclatant est celui d'Ennemond Servien, frère d'Abel, qui occupa le poste de Turin de 1648 jusqu'à sa mort en 1679<sup>10</sup>. La République de

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 198. D'ailleurs, observe Reinhard, même au XX<sup>e</sup> siècle les ambassadeurs étaient accrédités seulement par quelques puissances. Ainsi, en 1914, la France pouvait compter sur dix ambassadeurs, un de plus que l'Angleterre, cf. à ce propos, W. Reinhard, *Storia del potere politico in Europa*, op. cit., p. 450.

<sup>2</sup> M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu...*, op. cit., p. 204.

<sup>3</sup> Cf. Richelieu, *Testament politique*, op. cit., p. 348 : « Les négociations sont des remèdes innocents, qui ne font jamais de mal. Il faut agir partout, près et loin, et surtout à Rome ».

<sup>4</sup> Ce que nous confirme aussi Ercole Ricotti dans son histoire sur la monarchie piémontaise, cf. Ercole Ricotti, *Storia della Monarchia piemontese*, Florence, Barbèra, 1869, t. V, p. 48.

<sup>5</sup> Sur la figure de Christine, duchesse royale, Giuliano Ferretti a lancé un vaste chantier de recherches, dont les résultats se sont traduits par une série de publications comme *Christine et son temps*, éd. par Giuliano Ferretti, « XVII<sup>e</sup> siècle », 66, (2014), janvier-mars, fasc. 1, n.° 262 ; Id. (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, et Id. (dir.), *L'État, la cour, et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France, 1618-1663*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

<sup>6</sup> « maggior opportunità di poter gratificare successivamente con carichi riguardevoli », AST, Corte, EO, m. 8 (1641-1643), n.° 49, « Ordine di Madama Reale Cristina, per cui dichiara tutti li carichi di Governatori Generali triennali solamente », 10 octobre 1643.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 34-53.

<sup>8</sup> *Ibidem*, LMF, m. 33-40.

<sup>9</sup> Cf. M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu...*, op. cit., p. 274.

<sup>10</sup> On peut lire les dépêches de la mission Servien à Turin en AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 43-65. Cf. à ce propos Matthieu Gellard « Un ambassadeur dans la tourmente. Le destin incertain d'Ennemond Servien en 1651-1652 », in G. Ferretti (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, op. cit., p. 87-89 ; Sven Externbrink. « La politique de la France en Italie au XVII<sup>e</sup> siècle. Le rôle d'Abel et d'Ennemond Servien », in Giuliano Ferretti (dir.), *De l'ombre à la lumière. Les Servien et la monarchie de France, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 63-73.

Venise, par contre, était plus rigoureuse sur le respect de la règle et un ambassadeur de la Sérénissime restait difficilement au même endroit plus de quatre ans<sup>1</sup>.

Les rôles attribués aux ambassadeurs entrés en fonction au poste qui leur avait été assigné nous sont bien connus : représenter avec dignité leur seigneur, l'informer de tout ce qui se passait à la cour où ils résidaient et en Europe<sup>2</sup>, et suivre les instructions concernant les affaires à négocier<sup>3</sup>. Selon l'abbé Germonio, ils étaient cause de tout ce qui se nouait entre les princes, autant en bien qu'en mal. Leur but principal était de « procurer la paix, de favoriser la bonne entente entre les princes et les rois, et la conserver et l'augmenter<sup>4</sup> ».

Une fois arrivé à destination, l'ambassadeur demandait au souverain quand celui-ci pouvait le recevoir, théoriquement en audience solennelle<sup>5</sup>, à moins de n'être, comme nous l'avons vu, qu'un simple envoyé ou un résident, les audiences devenant alors moins formelles. Guillaume-François Chabod, comte de Saint-Maurice, par exemple, fut envoyé par le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Paris en juin 1608 pour traiter le mariage du prince du Piémont avec Élisabeth, fille aînée de Henri IV. Saint-Maurice, indisposé, s'arrêta à Briare d'où il envoya un des siens s'enquérir du « commandement de Sa Majesté du temps et du lieu où il Luy plairrot que je la saluasse de la part de V.A.<sup>6</sup> ». L'ambassadeur piémontais fut reçu le 22 juillet par le roi et la reine, mais entre-temps il était venu à leur connaissance que don Pedro Álvarez de Toledo y Colonna, marquis de Villafranca, ambassadeur espagnol, était arrivé à Fontainebleau. Il fut reçu immédiatement par le roi et ses principaux ministres : les négociations pour les mariages franco-espagnols venaient de s'ouvrir<sup>7</sup>.

Les envoyés n'ayant pas la qualité d'ambassadeur étaient utilisés à des fins différentes. Le comte et prieur Louis Tana, par exemple, fut dépêché à Vienne en 1637 avec pour mission d'amorcer discrètement des pourparlers délicats. Il devait sonder la disponibilité de l'Empereur à discuter des droits du duché sur les terres du Montferrat et vérifier si

---

<sup>1</sup> Cf. S. Andretta, *L'arte della prudenza*, op. cit., p. 26.

<sup>2</sup> Cf. Lucien Bély (dir.), *L'information à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2000 ; Id., « Espions et ambassadeurs à l'époque moderne », in Béatrice Perez (dir.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010, p. 21-30, et Mario Rosa, Elena Fasano Guarini (dir.), *L'informazione politica in Italia (secoli XVI-XVIII)*, Pise, Scuola Normale Superiore, 2001.

<sup>3</sup> Pour une réflexion sur les trois fonctions de l'ambassadeur voir Lucien Bély, « Représentation, négociation et information dans l'études des relations internationales à l'époque moderne », in Serge Berstein, Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 16, fasc. 4, dépêche de l'abbé Germonio au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Madrid 10 août 1614 : « gl'Ambasciatori sono causa di tutti i mali, e di tutto il bene, che nasce e succede tra i Principi : che l'uffitio dell'Ambasciatore è di procurare pace, di mettere buona intelligenza tra Principi, et se ci è, di conservarla et aumentarla ». Sur Anastasio Germonio, voir Sandra Migliore, « Germonio, Anastasio », DBI, t. LIII, 2000, p. 458-460.

<sup>5</sup> Cf. (François Vincent Toussaint), « Audience », in *Encyclopédie...*, op. cit., t. I, 1751, p. 866.

<sup>6</sup> Ast, Corte, LMF, m. 11, n.º 88, De Jacob à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Fontainebleau, 23 juillet 1608.

<sup>7</sup> Sur ces mariages célébrés à Bordeaux en 1615, Géraud Poumarède a lancé, depuis quelques années, un vaste chantier d'études internationales, en organisant plusieurs colloques et séminaires qui se sont tenus à Bordeaux. Les premières publications, résultats de cette initiative, sont en préparation. Sur les relations diplomatiques France-Espagne voir Alain Hugon, *Au service du Roi Catholique, « honorables ambassadeurs » et « divins espions » : représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004.

l'obtention du titre royal de la part du Saint-Empire était envisageable<sup>1</sup>. Cette mission était donc placée sous le signe de la négociation. Dans d'autres circonstances, c'est l'information qui primait, comme dans le cas de l'ancien ambassadeur Aiguebonne qui, après l'affaire Bellezia de fin 1645, obéit aux ordres et se retira de la Cour de Turin pour s'établir à Casal et agir en tant qu'informateur du roi de France de 1646 jusqu'à fin 1648<sup>2</sup>. Enfin on peut citer Amedeo dal Pozzo, marquis de Voghera, ambassadeur à Rome, qui eut le mérite d'avoir représenté son seigneur avec « décor et splendeur »<sup>3</sup>. Fort satisfaite, Christine récompensa son fils François en lui conférant, le 7 septembre 1646, la charge de général d'artillerie, poste devenu vacant après la mort du marquis de Dogliani<sup>4</sup>.

Ces exemples nous permettent de mieux appréhender l'épineuse question des secrétariats. Rappelons-le rapidement, la structure diplomatique de l'État savoyard n'est pas similaire à celle de la monarchie française où le département des affaires étrangères fut fondé en 1589, devenant « l'instrument du rayonnement de la diplomatie française aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles<sup>5</sup> ». Après deux années durant lesquelles le département des affaires étrangères fut supprimé (de 1624 à 1626), puis définitivement rétabli par le règlement du 11 mars 1626, surtout grâce à la ferme volonté du cardinal de Richelieu, très favorable aux négociations sans relâche déterminantes pour un « bon succès des affaires<sup>6</sup> ».

Dans le duché de Savoie-Piémont, une seule institution gérait toutes les affaires, internes et externes, de l'État moderne savoisien. Elle a été étudiée par Claudio Rosso, nous permettant ainsi de faire l'impasse sur ses origines, son développement et son fonctionnement<sup>7</sup>. Toutes les lettres, les dépêches, les mémoires passaient par le premier secrétaire qui contresignait également les réponses du duc. Dans la période qui nous intéresse, l'office de premier secrétaire était aux mains des Carron, marquis de Saint-Thomas : Jean Carron (1569-1649)<sup>8</sup> fut nommé premier secrétaire en 1625 avec Thomas Pasero, disgracié en 1635 ; en 1637 son fils Guillaume-François fut à son tour nommé premier secrétaire. De 1637 à 1649 cette charge fut exercée de manière collégiale par le père et le fils, ce dernier tenant même cet office jusqu'à sa mort en 1677<sup>9</sup>. Cette importante

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, NA, m. 1, n.° 43, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo al Padre Luigi Tana spedito segretamente a Vienna ad effetto d'insinuare all'Imperatore per mezzo del suo confessore ».

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 43.

<sup>3</sup> « decoro e splendore », AST, Sez. Riunite, PCF, reg. 125, 1645 in 1646, f.° 100, 20 mai 1646.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, f.° 184, 7 septembre 1646. Sur la famille Dal Pozzo, voir Enrico Stumpo, « Dal Pozzo, Carlo Antonio » et « Dal Pozzo, Cassiano iunior », DBI, t. XXXII, 1986, p. 209-213, et Claudio Rosso, « Della Rovere, Torti, Acerbi, Dal Pozzo. Cisterna d'Asti e i suoi signori fra Quattro e Settecento », *Cheiron*, 2016, 2, p. 114-138.

<sup>5</sup> M. Haehl, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu...*, op. cit., p. 3.

<sup>6</sup> Le chapitre VI de son *Testament politique* était intitulé : « qui fait voir qu'une négociation continuelle ne contribue pas peu au bon succès des affaires » (cf. Richelieu, *Testament politique*, op. cit., p. 347).

<sup>7</sup> Claudio Rosso, *Una burocrazia di antico regime. I segretari di Stato dei duchi di Savoia*, t. I, (1559-1637), Turin, Deputazione subalpina di Storia Patria, 1992. Malheureusement le deuxième tome, dont on trouve plusieurs allusions dans ce volume, qui devait traiter la période 1638-1717, n'est jamais paru. On connaît donc assez bien les carrières de 130 secrétaires sur les 260 recensés par Claudio Rosso.

<sup>8</sup> Cf. Enrico Stumpo, « Carron, Giovanni », DBI, t. XX, 1977, p. 758-760.

<sup>9</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia di antico regime...*, op. cit., p. 373-374. Dans son ouvrage Rosso, aux pages 363-392 a inséré un répertoire très utile des 130 secrétaires.

charge qui permettait de nouer des contacts fréquents et, parfois, d'entretenir des liens étroits avec le duc, fut assurée par cette famille originaire de Chambéry, qui la conserva jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Guillaume-François Carron de Saint-Thomas, puissant régisseur de la secrétairerie pendant quarante ans<sup>1</sup>, fut aussi secrétaire d'ambassade à Paris de 1632 à 1635, lorsqu'étaient en service François Provana, comte de Druent, et Saint-Maurice. À son retour de Paris, son influence ne fit qu'accroître, car il suivait désormais le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> sur les champs de bataille et, à partir d'avril 1635, il s'occupa de la correspondance diplomatique en signant presque toutes les lettres et les instructions envoyées aux ambassadeurs. Carron réussit à concentrer dans ses mains « aussi bien la correspondance diplomatique, que, à un niveau plus général, les relations entre la Cour et le monde extérieur<sup>2</sup> ».

Ce n'est qu'en 1717 que les Savoie dédoublèrent l'unique secrétariat existant, une fois le duché devenu royaume. La seconde, de même importance que la première, était exclusivement dédiée aux affaires étrangères<sup>3</sup>. Celles-ci virent à ce moment l'« ordre désordonné<sup>4</sup> » qui régnait depuis longtemps se dissiper lentement.

La guerre et la politique étrangère étaient les champs d'action privilégiés des princes, et le duc de Savoie, qui ne faisait pas exception, décidait quasiment tout seul, après avoir consulté ses conseillers. Nous savons aussi qu'il existait deux Conseils secrets : l'un d'État et l'autre de guerre, mais il s'agit de deux réalités institutionnelles difficiles à cerner. Un célèbre passage de Grégoire Leti nous indique que ces conseils se tenaient en présence du duc, qui convoquait ses ministres les plus puissants et examinait durant les séances « les dépêches des ambassadeurs et les matières d'État les plus importantes<sup>5</sup> ». La série des *Lettere ministri* mentionne quelquefois ces séances, mais fondamentalement nous ne disposons encore que de vagues idées sur leur constitution et leur fonctionnement. Certaines séances du Conseil de guerre sont connues, comme celle qui se déroula à Verceil à la veille de la première guerre du Montferrat<sup>6</sup>, même si en réalité le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> était déjà d'avis d'aller à l'affrontement, le portant à écarter tout conseil non

---

<sup>1</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia di antico regime...*, *op. cit.*, p. 201-206.

<sup>2</sup> « non soltanto la gestione del carteggio diplomatico, ma, più in generale, quella delle relazioni fra la corte e il mondo esterno », *Ibid.*, p. 201.

<sup>3</sup> Des réflexions intéressantes sur cette réforme se trouvent dans l'ouvrage de D. Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »*, *op. cit.*, p. 28-45.

<sup>4</sup> J'emprunte cette expression, qui se réfère au règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, à l'article de Claudio Rosso, « L'«ordine disordinato». Carlo Emanuele I e le ambiguità dello Stato barocco », in Mariarosa Masoero, Sergio Mamino, Claudio Rosso (dir.), *Politica e cultura nell'età di Carlo Emanuele I. Torino, Parigi e Madrid*, Florence, Leo S. Olschki, 1999, p. 39-70 ; voir aussi à ce propos A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* »..., *op. cit.*, p. 16-17.

<sup>5</sup> « i dispacci degli Ambasciatori, e le materie di Stato più importanti », Gregorio Leti, *Il Ceremoniale storico e politico. Opera utilissima a tutti gli Ambasciatori, e Ministri pubblici, e particolarmente à quei che vogliono pervenire à tali carichi*, Amsterdam, per Giovanni & Egidio Janssonio, 1685, livre II, p. 224. La figure de Gregorio Leti a été étudiée par Franco Barcia, *Un politico dell'età barocca*, Milan, Franco Angeli, 1983 et Id., *Gregorio Leti informatore politico di principi italiani*, Milan, Franco Angeli, 1987. Voir aussi Emanuela Bufacchi, « Leti, Gregorio », *DBI*, t. LXIV, 2005, p. 717-723.

<sup>6</sup> Sur cet épisode, qu'il me soit permis de renvoyer à mon article : « Un principe al battesimo del fuoco : Vittorio Amedeo di Savoia nella prima guerra del Monferrato », in Pierpaolo Merlin, Frédéric Ieva (dir.), *Monferrato 1613. La vigilia di una crisi europea*, Rome, Viella, 2016, p. 79-98.

favorable et à disgracier le comte François Martinengo, un des conseillers opposés à l'attaque contre les domaines des Gonzague<sup>1</sup>. Une autre séance du Conseil de guerre connue fut celle convoquée vers la fin octobre 1635, après le siège désastreux de Valence, où se manifesta à nouveau la « malentente <sup>2</sup> » entre le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> et le maréchal de Créquy<sup>3</sup>. D'autres exemples pourraient être exposés<sup>4</sup>, mais tous nous montreraient que sous Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, la forte volonté du duc, auquel revenait systématiquement la décision finale, prévalait. Une démarche similaire semble s'imposer dans le domaine des affaires étrangères. C'est en effet le duc qui nommait les ambassadeurs dont la qualité principale, comme nous l'a rappelé Daniela Frigo, n'était pas la compétence, mais la fidélité et la fiabilité<sup>5</sup>.

À notre connaissance, pour la période analysée<sup>6</sup>, il n'existe pas de lettres patentes de nomination du personnel diplomatique<sup>7</sup> ni de relations finales rédigées par les ambassadeurs, car au sein de la diplomatie piémontaise l'obligation de les écrire et de les consigner fut entérinée par le règlement du département des affaires étrangères de 1742, malgré les réclamations de l'institution depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. La formation professionnelle des ambassadeurs reste également assez obscure. Quelques cas de jeunes nobles envoyés auprès des ambassadeurs pour suivre une formation politique sont à signaler, comme par exemple le jeune Philippe d'Aglié qui fut envoyé en 1625 auprès de

---

<sup>1</sup> Sur ce personnage voir Paolo Cozzo, « Martinengo Colleoni, Francesco », DBI, t. LXXI, 2008, p. 170-172 ; voir aussi Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991, p. 116-117. En particulier sur le procès voir A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* », *op. cit.*, p. 140 sq.

<sup>2</sup> J'emprunte ce terme au livre de Simone Bertière, *Louis XIII et Richelieu. La "malentente"*, Paris, de Fallois, 2016.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, n.° 75, dépêche duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Asti, 30 octobre 1635.

<sup>4</sup> Voir par exemple la lettre du 26 juin 1636 de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Saint-Maurice, dans laquelle le duc informe son ambassadeur que la nuit du 22 juin se tint une séance du Conseil de guerre (Cf. AST, Corte, LMF, m. 34, n.° 97).

<sup>5</sup> Cf. D. Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »...*, *op. cit.*, p. 26.

<sup>6</sup> In AST, Sez. Riunite, PCF, registre 76, f. 26, nous avons trouvé un document qui peut rassembler à une patente de nomination. Il s'agit d'un mandat de paiement en faveur du comte Charles-Emmanuel Scaglia nommé ambassadeur ordinaire en 1614 auprès de la République de Venise, le salaire prévu était de 2 000 écus d'or.

<sup>7</sup> Comme nous avons précisé dans la note précédente, dans la série documentaire Patenti Controllo Finanze conservée à la section Sezioni Riunite des Archives d'État de Turin, on ne trouve pas de patentes de nomination pour la charge d'ambassadeur, mais que des notes d'acompte, ou de remboursement, sur les frais que les envoyés devront soutenir au cours de leurs missions. Voir par exemple AST, Sez. Riunite, PCF, registre 111, 1637, f.° 125, 29 novembre 1636 (virement de 790 livres d'argent pour la mission du Père Monod en France) ; *Ibid.*, registre 114, 1638 premier, f.° 50, 10 mai 1638 (consigne de 8 000 livre à Amedeo dal Pozzo, marquis de Voghera pour sa mission à Rome) ; *Ibid.*, registre 121, 1642, f.° 10, 24 janvier 1642 (virement de 1500 livres à l'abbé d'Aglié pour sa mission à Paris) ; *Ibid.*, registre 122, 1642 in 1643, f.° 330, 14 septembre 1643 (consigne à Jean-François Bellezia d'un acompte de 6 000 livres pour sa mission à Münster) ; *Ibid.*, registre 124, 1644-1645, f.° 44, 20 décembre 1644 (assignation de la somme de 5 000 livres d'argent au comte Frédéric Biandrate Aldobrandino, comte de San Giorgio pour sa mission à Rome) ; *Ibid.*, registre 127, 1648, f.° 21, 29 mars 1648 (don de 4 000 livres d'argent au comte Reghino Rovero pour sa mission à Rome).

<sup>8</sup> Cf. sur ces aspects D. Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »...*, *op. cit.*, p. 81-83.

son oncle, le marquis Ludovic d'Aglié, ambassadeur à Rome<sup>1</sup>, ou encore un jeune neveu, l'abbé Philibert Scaglia qui, quelques années plus tard, en juin 1631, prit à Madrid la place de son oncle, l'abbé Alexandre, envoyé en Angleterre<sup>2</sup> ; un autre exemple intéressant est tiré d'une instruction de 1631 : le marquis de Caluso, gentilhomme de chambre de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, reçut l'ordre de partir pour Madrid informer l'abbé Scaglia de la situation politique italienne. Le duc lui dit expressément que, vu son jeune âge, c'était l'occasion d'une expérience « pour vous mieux habituer à nous servir<sup>3</sup> ». Enfin, il nous est également impossible de consulter les prévisions budgétaires de l'État, et l'exemple, souvent cité, du budget prévisionnel de 1562 n'est qu'une illusoire exception. Celui-ci fut publié par Ercole Ricotti dans une annexe de son ouvrage *Storia della monarchia piemontese*<sup>4</sup>. Dans la catégorie ambassadeurs, on peut lire que cette année-là il y en avait un en Suisse, rémunéré avec 2 160 livres, quatre à 3 000 livres (Rome, Venise, Ferrare et Espagne), un sixième en France à 3 600 livres. Un agent se trouvait aussi à Milan (à 1 800 livres) et deux secrétaires d'ambassade à Rome et Venise (à 600 livres). Le total des dépenses du dispositif diplomatique était donc de 19 760 livres en 1562<sup>5</sup>. Néanmoins, il est possible de citer un deuxième exemple relatif au budget de 1575 où la catégorie VI concernait les postes d'ambassadeurs rémunérés, c'est-à-dire uniquement ceux envoyés à Venise et Ferrare pour des dépenses à hauteur de 6 351 livres<sup>6</sup>.

Hormis ces cas isolés, il n'existe pas aux archives d'État de Turin, à ma connaissance, de série documentaire homologue, pour la diplomatie, à l'article 259 qui concerne uniquement les personnes employées à la cour princière<sup>7</sup>, pour la simple raison que ce genre de documentation commence à devenir fréquent seulement dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, sous le règne du duc Victor-Amédée II.

Daniela Frigo observait que nous ne disposons que de peu d'informations sur le fonctionnement des appareils du gouvernement du duché avant les réformes du début du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>8</sup>. Pour essayer de percer les ténèbres qui enveloppent cette réalité floue, il faut donc essayer de saisir les indices indirects contenus, par exemple, dans la série *Patenti Controllo Finanze* conservée dans les *Sezioni Riunite* des Archives d'État de Turin et de

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 36.

<sup>2</sup> *Ibid.*, LMS, m. 24. Cf. Pierpaolo Merlin, « Una reciproca diffidenza. Savoia e Spagna agli esordi del regno di Filippo IV (1618-1631) », in José Martínez Millán, Ruben González Cuerva, Manuel Rivero Rodríguez (dir.), *La Corte de Felipe IV (1621-1665): Reconfiguración de la Monarquía católica*, Madrid, Polifemo, 2018, t. IV, vol. I, p. 393-453, en particulier p. 449sq.

<sup>3</sup> « habilitarvi maggiormente al nostro servizio », *Ibid.*, NS, m. 3, n.° 25, « Istruzione al marchese di Caluso per il suo viaggio in Spagna ad effetto d'informare l'abbate Scaglia de' motivi che SAR avea avuti di stipulare il trattato di Cherasco, e di quella di poca sodisfazione che gli era risultata dai procedimenti de' spagnoli, che nella guerra avean lasciato mancar di tutto », 1631.

<sup>4</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. II, 1861, p. 485.

<sup>5</sup> Cf. aussi N. Bianchi, *Le materie politiche relative all'estero*, op. cit., p. 30.

<sup>6</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. II, 1861, p. 510.

<sup>7</sup> Cette importante série, analysée par tous les historiens intéressés par la composition de la cour, est conservée in AST, Sez. Riunite.

<sup>8</sup> Cf. D. Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »...*, op. cit., p. 25. Sur les réformes du XVIII<sup>e</sup> siècle voir Guido Quazza, *Le riforme in Piemonte nella prima metà del Settecento*, Modène, STEM, 1957 en deux tomes, n.e. Cavallermaggiore, Gribaudo, 1992.

les croiser avec les inventaires des Lettere Ministri et le registre Indice alfabetico dei ministri. Il est également envisageable de s'appuyer sur l'ouvrage du sénateur et directeur des Archives de Turin, depuis le 18 décembre 1870, Nicomede Bianchi, *Le materie politiche all'estero degli archivi di stato piemontesi* déjà cité plusieurs fois<sup>1</sup>.

Sur la base des données qui ressortent de ce dépouillement, nous pouvons tenter de dresser des tableaux synoptiques qui nous permettront de voir en détail la dimension quantitative de la structure diplomatique piémontaise. Si, en partant du tableau 1, nous nous focalisons sur la période qui nous intéresse, le réseau de la diplomatie savoisienne des années 1630-1648, nous obtenons les résultats présentés dans le tableau 2.

Pays	Années avec présence diplomatique	Années sans présence diplomatique
Angleterre	1630-1638	1639-1648
Autriche	1630-1634	1635-1648
Deux-Siciles	1630-1647	1648
Espagne	1630-1638	1639-1648
Flandres	1637-1638	1630-1636 ; 1639-1648
France	1630-1648	–
Gênes	1634-1644 ; 1646-1648	1630-1633 ; 1645
Milan	1630-1648	–
Munster	1641-1649	1630-1640
Pologne	1646	1630-1645 ; 1647
Rome	1630-1648	–
Suisse	1634-1642 ; 1646-1648	1627-1633 ; 1643-1645
Toscane	1642-1648	1630-1641
Venise	1646-1648	1630-1645

Tableau 2 : Postes diplomatiques du duché de Savoie, de 1630 à 1648.

Le dispositif demeure encore imposant, étant formé de 14 postes diplomatiques, dont 6 en Italie et 8 à l'étranger, face aux 25 postes recensés sur la totalité du XVII<sup>e</sup> siècle. Plus d'une centaine de personnes se relayèrent à ces postes, comme l'atteste l'annexe I.

Le personnel impliqué dans le service diplomatique formait un groupe de 112 personnes, dont plusieurs endossèrent plus d'une mission. On y trouve aussi bien les ambassadeurs que les envoyés qui avaient d'autres qualités (ministre résident, envoyé, agent diplomatique, agent) et les secrétaires. Naturellement, il s'agit de données à caractère provisoire et qui peuvent être améliorées du point de vue quantitatif et qualitatif. Gardons alors une attitude prudente.

Il est temps désormais d'essayer d'analyser l'origine sociale de ces fonctionnaires de l'administration diplomatique, en conservant toujours à l'esprit l'aspect changeant de ce milieu.

<sup>1</sup> Nous avons tenu compte aussi du « schéma » dressé par A. Pennini, « *Con la massima diligenza possibile* »..., *op. cit.*, p. 221-228. Sur Nicomede Bianchi, voir Maria Fubini Leuzzi, « Bianchi, Nicomede », *DBI*, t. X, 1968, p. 156-162.

### 1.2 La typologie des ambassadeurs

Une distinction significative mise en évidence par la critique historiographique consiste à vérifier si les envoyés représentaient une république ou une monarchie. Dans le premier cas entraînent en jeu des aspects différents : ces ambassadeurs considéraient cette charge, pourtant prestigieuse, plus comme une contrainte que comme un honneur. À ce propos, Andretta souligne que la République de Venise créa une règle interdisant aux personnes désignées pour une ambassade de refuser l'exercice de cette charge, très onéreuse du point de vue financier<sup>1</sup>. Dans le cas des monarchies, les circonstances politiques étaient tout autres. Dans le duché de Savoie, à ma connaissance, aucun refus de postes diplomatiques n'a été signalé, contrairement à Venise. Devenir ambassadeur était un honneur, ambitionné surtout par les familles nobles, car il s'agissait d'un moyen de se rapprocher du prince, de créer des liens, parfois étroits, avec son seigneur et de faire carrière dans une branche administrative de l'État. Des comportements "féodaux", dictés par le zèle, la fidélité et l'attachement au service de l'État, étaient observés. Gasparo Bragaccia, ancien secrétaire d'ambassade originaire de Plaisance, dans son traité *L'ambasciatore* (1626), souligna que les ambassadeurs devaient être prêts à tout sacrifier, même la vie, pour défendre l'honneur et la réputation de leur seigneur. Ils devaient le servir gratuitement, être disposés à puiser sans hésitation, le cas échéant, dans leurs propres ressources financières et accepter avec profonde reconnaissance la moindre grâce que le souverain aurait voulu leur rendre en échange<sup>2</sup>. Toutefois, il semble que Bragaccia nous brosse un cadre trop idéalisé et théorique, car nous pourrions citer de nombreuses dépêches d'ambassadeurs, surtout ceux employés dans de longues missions, se lamentant de ne plus avoir de ressources financières suffisantes<sup>3</sup> et demandant des gratifications ou se déclarant dans la nécessité de rentrer pour pouvoir gérer personnellement leurs propres affaires trop longtemps négligées.

Même les mécanismes d'élection étaient différents : si dans la République de Venise les ambassadeurs étaient choisis collégialement par le Sénat, dans le duché de Savoie, le duc se chargeait de désigner ses représentants sur la base de leur zèle, de leur fidélité et

---

<sup>1</sup> S. Andretta, *L'arte della prudenza*, op. cit., p. 26.

<sup>2</sup> Cf. sur ces aspects D. Frigo, « Virtù politiche e « pratica delle corti » : l'immagine dell'ambasciatore tra Cinque e Seicento », in Chiara Continisio, Cesare Mozzarelli (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia Cattolica fra XVI e XVII secolo*, Rome, Bulzoni, 1995, p. 366-369. Sur Bragaccia voir aussi de la même « Prudenza politica e conoscenza del mondo. Un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643) », in S. Andretta, S. Péquignot, J.-C. Waquet (dir.), *De l'Ambassadeur...*, op. cit., p. 261-263.

<sup>3</sup> Par exemple, le comte de Druent, fin 1632, écrit qu'il n'avait pas suffisamment d'argent pour entreprendre un voyage de cent lieues et prendre l'audience de congé de Richelieu, cf. AST, Corte, LMF, m. 31, n.º 86, dépêche du comte de Druent au Duc, Blois 5 décembre 1632. Un second exemple en sont les lamentations du marquis de Saint-Maurice qui, se trouvant à Münster en 1645, avoua à Christine qu'il n'avait plus d'argent et que les frais de cette ambassade étaient très élevés. Il avait déjà dépensé 6 ou 7 000 ducats de son patrimoine personnel lors de son séjour à Paris et on ne lui promettait que 8 000 ducats par an, chiffre jugé insuffisant par le noble savoyard, cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Monsieur, Münster, 3 juin 1645.

surtout de leur prudence, terme qui revient très souvent dans les instructions<sup>1</sup>. En 1637, le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> envoya en mission secrète le père Louis Tana à la Cour de Vienne. Dans les lignes initiales de son instruction, il écrivit en parlant à la première personne du pluriel : « nous avons élu votre personne<sup>2</sup> », car il connaissait déjà son zèle et sa prudence. Le prestige des charges diplomatiques et les possibilités de carrière qu'elles offraient peuvent expliquer pourquoi ces fonctions attiraient surtout les nobles. Si l'on considère les 112 personnes qui servirent dans la diplomatie, excepté les treize qui occupèrent le poste de secrétaire, la plupart d'entre elles furent des membres de l'aristocratie.

### 1.2.1 Les nobles

Si, en analysant l'organisation diplomatique de la République de Venise, Andretta put affirmer que ceux qui avaient la qualité d'ambassadeur appartenaient tous à l'aristocratie<sup>3</sup>, dans le cas piémontais le discours se nuance un peu plus. Sur les 112 diplomates recensés, à peine 24 étaient qualifiés d'ambassadeurs : 19 provenaient du milieu aristocratique, 4 appartenaient au clergé et un seul n'était ni noble, ni ecclésiastique (l'avocat patrimonial Jean-Jacques Truchi, ambassadeur à Paris de 1645 à 1647<sup>4</sup>). Plus généralement, les nobles faisant partie du service diplomatique étaient au nombre de 48 (voir le tableau 3), les hommes d'église 27 (mais il faut considérer que certains étaient nobles et hommes d'église en même temps), 12 étaient issus du milieu juridique ou d'autres branches de l'administration ducale. Mais ces données peuvent varier car il reste 25 cas dont l'origine sociale n'a pas encore été identifiée.

D'après les 54 instructions recensées sur la période qui nous intéresse, on s'aperçoit que la plupart était adressée à des nobles (43 instructions)<sup>5</sup>. Ces derniers étaient employés pour des missions aussi bien permanentes que temporaires. Parmi les missions longues, citons le comte Benoît de la Cize, agent diplomatique du duc qui resta en service en Angleterre de 1629 à 1638, ou le comte Charles Antoine Caissotti, autre agent diplomatique qui séjourna très longtemps à Rome (de 1642 à 1659). Les missions temporaires furent remplies, par exemple, par le Charles-Thomas Isnardi, marquis Caraglio qui fut envoyé à Paris en 1643 pour porter les remerciements de la duchesse pour la libération du comte d'Aglié, emprisonné, comme nous le verrons, fin 1640<sup>6</sup>. Citons encore le cas intéressant de

---

<sup>1</sup> Au moins depuis Tasso les ambassadeurs étaient appelés à user de prudence au cours des négociations, car le parfait ambassadeur était celui qui savait « trattar i negozi con prudenza », Torquato Tasso, *Il Messaggiere*, in Id., *Dialoghi*, Ettore Mazzali (dir.), I, Turin, Einaudi, 1976, p. 72 ; cette œuvre fut publiée la première fois en 1582 à l'insu de l'auteur.

<sup>2</sup> « habbiamo eletto la vostra persona », AST, Corte, NA, m. 1, n.º 43, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo al Padre Luigi Tana spedito segretamente a Vienna » [1637].

<sup>3</sup> S. Andretta, *L'arte della prudenza*, op. cit., p. 20.

<sup>4</sup> Des informations sur plusieurs membres de cette famille se trouvent in Paola Bianchi, « Levaldigi, Giovanni Battista Truchi, conte di », DBI, t. LXIV, 2004, p. 728-731.

<sup>5</sup> Les instructions adressées aux nobles, dont nous avons connaissance, seraient de 39, les autres quatre, comme la première instruction consignée au marquis de Clavesana, n'ont pas été conservées.

<sup>6</sup> Malheureusement, son instruction se révèle manquante et dans AST, Corte, NF, m. 11, n.º 18, « Istruzione di Madama Reale Cristina per il marchese di Caraglio spedito alla corte di Francia per ringraziare il re e li

Blaise Amédée, marquis de Clavesana, gentilhomme de chambre de Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Sans doute une recherche plus approfondie pourrait nous fournir un pourcentage plus précis du nombre de courtisans qui furent chargés de missions diplomatiques. Dans la minute d'instruction de Victor-Amédée I<sup>er</sup> qui nous reste, nous apprenons que Clavesana devait défendre la préséance des ambassadeurs piémontais sur ceux du duché de Milan, informer l'Empereur et le prince électeur de Saxe des difficultés rencontrées à signer la paix avec la République de Gênes et porter ses remontrances contre la conquête de Roccaverano par les Espagnols<sup>1</sup>. De cette mission est restée aussi, chose peu fréquente, une relation du marquis dans laquelle il raconte qu'il fut envoyé pour cette courte mission, de mars à mai 1633, auprès de l'Empereur à Vienne et du prince électeur de la Saxe et qu'il avait reçu une première instruction, datée 26 janvier 1633 qui ne fut pas retrouvée. La lecture de cette relation met en lumière le souci du marquis de noter le traitement qui lui est réservé et plusieurs fois il remarque, satisfait, qu'il a été traité avec les mêmes égards que l'ambassadeur français<sup>2</sup>.

	Personnel	Qualité	Pays	Année/ Années de service	Remarques
1	Aglié de Saint Martin, François, marquis	Agent diplomatique	Rome	1637-1638	
2	Aglié de Saint Martin, Ludovic, marquis de San Damiano	Ambassadeur ordinaire	Rome	1623-1637	
3	Aglié de Saint Martin, Octavien, marquis de Saint Germain	Ambassadeur extraordinaire (A) Agent diplomatique (F)	Angleterre (A) France (F)	1635 (A) 1637 (F)	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1635 (A)
4	Aldobrandino di San Giorgio, Frédéric, Comte	Ambassadeur	Rome	1645-1649	Instruction de Christine, 1645

---

Ministri della liberazione del conte Filippo d'Aglié » [1643] on ne trouve que la chemise qui contenait l'instruction.

<sup>1</sup> AST, Corte, NA, m. 1, n.° 37, « Minuta di istruzione al marchese Asinari spedito alla Corte di Vienna in ordine alle sue vertenze con Genova, all'invasione fatta per parte de spagnoli della terra e castello di Roccaverano et alle dimostrazioni che si facevano dalli stessi spagnuoli che minacciavano una guerra » [29 juillet 1633].

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte NA, m. 1, n.° 36, « Relazione fatta da Amedeo Asinari de suoi negoziati presso l'Imperatore, indi presso l'Elettore di Sassonia in seguito alle aperture da esso fatte per parte di SAR ad effetto di stabilire la Pace della quale l'A.V. si offeriva d'essere mediatrice ». Dans le troisième chapitre de la première partie sera posée la question des traitements royaux et du titre royal.

## Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

5	Asinari, Blaise Amédée de Clavesana, Marquis	Ambassadeur	Autriche	1633-1634	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 14 mars 1632  Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 29 juillet 1633
6	Asinari Frédéric, Comte	Envoyé	Gênes		Instructions de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 5 et 8 août 1634
7	Badat, Annibal	Envoyé	Nice	1633	Envoyé par le duc Victor-Amédée I <sup>er</sup> auprès du Cardinal- Infant pour établir les traitements qui lui seront réservés lors de leur rencontre
8	Bagnasco, Filiberto del Carretto, marquis	Envoyé	Autriche	1630	[Minute de] Instruction de Charles- Emmanuel I <sup>er</sup>
9	Brogli, François Marie, Comte	Agent diplomatique	France	1647-1655	
10	Caissotti, Charles Antoine, Comte	Agent diplomatique	Rome	1642-1659	
11	Caluso, Marquis	Envoyé	Espagne	1631	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1631
12	Caraglio, marquis de, Charles Thomas Isnardi	Envoyé	France	1643	Instruction [de Christine], 1644 (manquante) Ambassade de compliment pour remercier la Cour de Paris de la libération de Philippe d'Aglié.
13	Cardé, baron	Envoyé	France	1644	Mission de compliment pour l'arrivée de la reine d'Angleterre à Paris
14	Caselle, marquis	Ambassadeur extraordinaire (A) Envoyé (V)	Autriche (A) Venise (V)	1641 1646	
15	Charmond/Chamond, marquis	Agent diplomatique	Rome	1644	

## Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

16	Cize de Greisy (Ciza, Cisa), Benoît, baron	Agent diplomatique (An) Envoyé (Au) Agent diplomatique Ambassadeur	Angleterre (An) Autriche (Au) France (F) Munster	1629-1638 (An) 1630 (Au) 1643-1645 (F) 1645-1648	Instruction de Charles-Emmanuel I <sup>er</sup> , 25 mai 1630 (Au)  Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1635 (An)
17	Costanzia, Alexandre, petit noble	Secrétaire (R F)	Rome (R) France (F)	1639 (R) 1646 (F)	Secrétaire du marquis de Voghera (R)  Secrétaire de Scaglia (F)
18	Cumiana, François Canalis, comte de	Ministre résident (R)	France (F) Rome (R)	1634-1649 (F) 1635 (R)	[Minute de] Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , [s.d.] (R)  Instruction de Christine, 14 mars 1636
19	Della Manta, Valerio Saluzzo, Comte	Ambassadeur	Suisse	1635-1642	
20	Della Manta, Antonio Saluzzo, comte	Agent diplomatique	Suisse	1639-1640	Envoyé par les princes Maurice et Thomas
21	Della Montà, Comte	Ambassadeur	Rome	1637	Instruction de Christine, 3 juin 1638
22	Forni, Ludovic, Marquis	Agent diplomatique	Espagne	1635	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 3 avril 1635
23	Geneva de Lullin, Amédée, Marquis	Agent diplomatique	France	1633 ; 1642-1644	
24	Giustiniani, Giannettino, Marquis	Agent diplomatique	Gênes	1646-1662	
25	Monasterolo, Jean Michel, comte	Agent diplomatique	France	1646-1647	
26	Moretta, Charles Ubertin, comte	Ambassadeur	France	1638-1645	
27	Moretta, Charles Jérôme Maurice, comte	Envoyé	France	1644	Instruction de Christine, 22 avril 1644
28	Moretta, Comte	Ambassadeur	Rome	1639-1642	
29	Nomis, Laurent, Comte	Ambassadeur Plénipotentiaire (à partir de 1647)	Munster	1641-1648	Lettres qui lui sont adressées Instruction de Christine, 1 <sup>er</sup> janvier 1647

Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

30	Pallavicino, Charles-Emmanuel, Marquis	Agent diplomatique (A) Ambassadeur (B)	Autriche (A) Berne (B)	1631 (A) 1634 (B)	
31	Passano, Jean Baptiste, comte	Agent diplomatique	Gênes	1634-1644	
32	Pesieu, baron	Envoyé (Fl)	Flandres (Fl) France (Fr)	1637-1638 (Fl) 1637-1639 (Fr)	
33	Pianezza, Charles-Emmanuel de Simiana, marquis	Envoyé	Autriche	1632	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 21 avril 1632
34	Ponte di Scarnafigi, Jean-François, comte	Envoyé (A Fl L) Ambassadeur extraordinaire (à partir de 1647) (F)	Angleterre (A) Flandres (Fl) Lorraine (L) France (Fr)	1630-1631 (A Fl L) 1646-1650 (Fr)	Instruction de Charles- Emmanuel I <sup>er</sup> , 13 février 1630  Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 13 août 1630, et ajout d'Instruction, 18 février 1631 (A Fl L)  Instruction de Christine (sur l'affaire Bellezia), 1645-1646  Instruction de Christine, 20 septembre 1647 (Fr)
35	Provana, François de Druent, comte	Ambassadeur extraordinaire	France	1630-1633	Instruction de Christine, novembre 1630  Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1631 Autre instruction pour participer au traité de Querasque, 1631
36	Provana, François Henri de Leyni (Leiny), comte de Frossasco	Agent diplomatique	Rome	1623-1638	
37	Righino Roero (Reghino Rovero), comte de Sciolze	Agent diplomatique	Rome	1640-1642 ; 1648- 1651	
38	Riva/Ripa, Charles Antoine des comtes de Giaglione, évêque de Mondovì	Agent diplomatique	Rome	1638	
39	Saluzzo di Pagno, Victor, comte	Agent diplomatique	Rome	1636	
40	Saluzzo, Comte	Agent diplomatique	France	1628-1639	

Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

41	Saint Maurice, Chabod (Chabò), marquis	Ambassadeur extraordinaire (F A) Plénipotentiaire (M)	France (F) Angleterre (A) Munster (M)	1630-1631 ; 1633- 1639 ; 1643 (F) 1635 (A) 1643-1648 (M)	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1631 (F) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1633 (F) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1634 (A) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1634 (pour la mort de l'Infante Elisabeth) (F) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 29 novembre 1636 (F)  Instruction de Christine, 9 octobre 1643 (F M)
42	Saint Thomas, Guillaume François Carron, marquis	Secrétaire	France	1632-1635	Secrétaire de Provana  Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1637 (Mission à Nice pour rencontrer Mazarin)
43	Scaglia di Verrua, Alexandre César, Abbé	Ambassadeur (A)? Ambassadeur (E) Ambassadeur extraordinaire, à partir de 1644 (F)	Angleterre (A) Espagne (E) France (F)	1626-1628 ; 1631 (A) 1628-1631 (E) 1641-1646 (F)	Instruction de Christine, 4 mai 1643 (F)
44	Scaglia di Verrua, Philibert Amédé, abbé et comte	Ambassadeur ordinaire (F) Envoyé (Traité secret de Pignerol) Agent diplomatique (M)	Espagne (E) France (F) Milan (M)	1631 (E) 1641-1648 (F) 1629-1631 ; 1635	Instruction de Christine (F)  Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 18 septembre 1631
45	Tana, Louis, comte et prieur	Envoyé	Autriche	1637	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1637 (Mission secrète : cardinal Maurice ; droits sur le Montferrat ; titre Royal)
46	Tornone, baron	Agent diplomatique	France	1638	
47	Villa, Guido, Marquis	Envoyé (R)	France (F) Rome (R)	1641-1642 ; 1646 (F) 1644 ;1648 (R)	Instruction de Christine, 17 mars 1644 (R)
48	Voghera, Amédée Dal Pozzo, marquis	Ambassadeur extraordinaire	Rome	1638-1639	

Tableau 3 : Personnel diplomatique issu de la noblesse, de 1630 à 1648.

### 1.2.2 Les clercs

Comme expliqué précédemment, on comptait 27 représentants du clergé envoyés en tant que diplomates, dont 4 ambassadeurs, voire 5 si l'on considère aussi l'abbé Philibert Amédée Scaglia qui fut aussi comte de Verrua (voir tableau 4). La tendance à s'appuyer sur des religieux alla en augmentant, Pennini en dénombrant jusqu'à 28 auxquels Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> confia des missions diplomatiques<sup>1</sup>.

Les carrières de certains membres de la famille Scaglia di Verrua seront traitées dans le chapitre suivant. Parmi les ambassadeurs appartenant au clergé se trouve l'évêque de Vintimille Jean-François Gandolfo<sup>2</sup>. Le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait rencontré ce religieux lorsqu'il était encore prince de Piémont, en qualité de commandant de l'armée savoyarde qui attaqua les territoires de la République de Gênes en 1625. Grâce à son habile œuvre de médiation entre Turin et Gênes, le prélat gagna la confiance de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup><sup>3</sup>, qui le connaissait depuis 1616<sup>4</sup>. Le duc de Savoie décida donc d'envoyer l'évêque comme ambassadeur extraordinaire à Madrid où il arriva en 1628.

Dans une dépêche de novembre 1632, l'évêque résume les objectifs de sa mission, d'ailleurs en partie déjà exposés dans l'instruction que Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> lui avait adressée en 1626 : il devait justifier auprès de la Cour de Madrid la cession de Pignerol à la France, l'informer de la ratification manquée de la paix avec Gênes et affronter la question de la préséance à Turin entre les ambassadeurs français et espagnols, car Juan Antonio de Vera y Zúñiga, comte de la Roca se sentait offensé que les Savoie donnassent le pas à l'ambassadeur français<sup>5</sup>.

À partir de 1628, il envoya régulièrement ses dépêches jusqu'à son retour en Italie fin 1632<sup>6</sup>. Lors de sa mission les mésaventures ne manquèrent pas. Dès 1630 Gandolfo commença à demander avec insistance des soutiens financiers et l'assignation d'un bénéfice ; durant l'été de cette même année, il multiplia vainement ses requêtes pour être nommé évêque de Mondovi ou de Verceil<sup>7</sup>, et même dans la dépêche où il décrit les réactions de la Cour de Madrid à la diffusion de la nouvelle de la mort du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il trouva moyen de réitérer pour la troisième fois sa demande de bénéficier d'un évêché<sup>8</sup>. Peu après la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, dans le courant de l'été 1630, le

---

<sup>1</sup> Cf. A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* », *op. cit.*, p. 154.

<sup>2</sup> La mission de Gandolfo a déjà été étudiée en partie par A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* »..., *op. cit.*, p. 171-176, qui a tracé aussi un bref croquis biographique de cet évêque.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, NG, m. 1, n.° 16, « Istruzione del duca Carlo Emanuele I al cavaliere Pasero di quello che dovrà dire, e trattare con il vescovo di Ventimiglia », 1<sup>er</sup> juin 1626.

<sup>4</sup> Cf. A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* »..., *op. cit.*, p. 171.

<sup>5</sup> *Ibid.*, LMS, m. 20, n.° 46, dépêche de Gandolfo [destinataire non précisé], Turin, 28 décembre 1632. L'affaire de la préséance manquée du comte de la Roca, ambassadeur espagnol à la Cour de Turin de 1630 à 1632, sera étudiée dans un des chapitres suivants.

<sup>6</sup> Sur la mission de Gandolfo cf. AST, Corte, LMS, m. 20 ; 22-25. Cf. aussi P. Merlin, « Una reciproca diffidenza... », *op. cit.*, p. 39sq, qui traite les débuts de l'ambassade du prélat d'origine génoise.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 23, surtout les dépêches du 11 et 12 août 1630 (n.° 101 et 102), et du 16 et 18 du même mois (n.° 106 et 110).

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 23, n.° 110, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 18 août 1630.

nouveau duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, qui avait en grande estime le prélat, lui annonça qu'il lui avait fait don de 3 000 écus d'or<sup>1</sup>. Quelques mois plus tard, en février 1631, le duc le chargeait, avec l'abbé Scaglia, de négocier la paix avec les Génois. Ce fut une décision importante, car il ne faut pas oublier que le prélat était un sujet de la République de Gênes passé au service des ducs et cette mission eut des retombées négatives sur sa famille. Ses frères furent emprisonnés<sup>2</sup>, l'un décéda au service de la République génoise, comme l'explique une dépêche, et l'autre fut persécuté et sa maison détruite<sup>3</sup>. Pour ces raisons, Gandolfo demanda pendant les négociations de la paix avec Gênes à ce que sa famille fasse partie de celles devant être dédommagées.

La même année, Victor-Amédée I<sup>er</sup> lui assigna l'évêché d'Alba<sup>4</sup>, terre de frontière et récente acquisition du duché. Cette nomination ayant été acceptée par Rome, il devint donc évêque d'Alba en 1633.

L'affaire des 3 000 écus fut le début d'une véritable odyssée. Au début de 1631, les dépêches de Scaglia donnent l'impression que l'évêque n'était pas bien vu auprès d'Olivares, car l'abbé écrivit au duc que le comte-duc lui avait demandé expressément de trouver un moyen « de le débarrasser de l'évêque de Vintimille<sup>5</sup> », ce qui ressemble surtout à une tentative peu habile de jeter du discrédit sur le prélat. D'ailleurs, la lecture des lettres de Gandolfo laisse plutôt penser le contraire : même s'il ne participait plus aux négociations, auxquelles il avait été exclu par les Scaglia, il restait un personnage estimé et recherché aussi bien par les ministres espagnols que par les ambassadeurs des autres nations présents à Madrid. Le prélat, s'interrogeant sur le retard de paiement de ses 3 000 écus, affirme qu'il se trouve face à un « mystère », tout en soupçonnant que son « mal provienne du comte Philibert ou de l'abbé Scaglia<sup>6</sup> ». Effectivement ce dernier, bien que sollicité plusieurs fois par le duc<sup>7</sup>, rechignait à donner les écus promis à Gandolfo. Ce retard cachait en réalité une situation complexe de rivalité profonde entre les Scaglia et le prélat. L'abbé Alexandre Scaglia et son neveu le comte Philibert avaient en effet pris en main toutes les affaires en cours, y compris celle de la paix avec Gênes, avec les ministres

---

<sup>1</sup> Cf. la lettre de remerciement de Gandolfo in AST, Corte, LMS, m. 23, n.° 115, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 31 août 1630.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.° 41, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 6 mai 1631.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 78, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 27 septembre 1631.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 24 fasc. 5, n.° 6, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'évêque Gandolfo, Querasque, 21 janvier 1631. Gandolfo apprit cette nouvelle seulement au mois de mai (cf. AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.° 37, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 3 mai 1631), car le courrier qui portait les lettres du duc de janvier 1631 fut intercepté par les Français (cf. AST, Corte, LMS, m. 24 fasc. 5, n.° 13, dépêche de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'évêque Gandolfo, Carignan, 23 octobre 1631).

<sup>5</sup> « di liberarlo dal vescovo di Ventimiglia », AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 2, n.° 2, dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 10 janvier 1631.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.° 67, dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 30 août 1631 : « il male mi venga dal conte Filiberto o dall'abate Scaglia ».

<sup>7</sup> Voir par exemple les dépêches du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Gandolfo le 21 janvier et le 28 juillet 1631, cf. AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 5, n.° 6 et 9.

espagnols, situation que le duc<sup>1</sup> ne tenta jamais de changer malgré les lamentations répétées de Gandolfo. Ce dernier était persuadé que la source de tous ses malheurs était l'abbé Scaglia. Celui-ci préférait se faire seconder par un prêtre espagnol, un espion au service du Saint-Siège selon Gandolfo<sup>2</sup>, plutôt que d'écouter les conseils du prélat, qu'il ne souhaitait en outre pas voir rejoindre le duc à Turin, de peur qu'il ne raconte à Victor-Amédée I<sup>er</sup> toutes ses mauvaises actions. L'évêque de Vintimille accusa l'abbé Scaglia de ne pas lui verser les écus, alors qu'il en avait dépensé 6 000 pour sa courtisane, ce qui fit un grand scandale à Madrid<sup>3</sup>. Il saute aux yeux, à travers cette correspondance, que les deux envoyés piémontais essayaient d'attirer le mépris du duc sur leur adversaire, sans succès. Fin 1631, le premier secrétaire Pasero lui communiqua qu'on n'avait pas encore trouvé le moyen de lui envoyer les écus promis et que s'il trouvait des personnes disposées à les lui prêter, le duché les rembourserait<sup>4</sup>. Cependant, Gandolfo avait hâte de rentrer en Italie et, après avoir été reçu en audience de congé par le roi d'Espagne et les plus importants ministres, il quitta Madrid le 18 février 1632<sup>5</sup>.

Le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> se trouvait donc à jouer le rôle de médiateur entre deux esprits forts ; la conduite en privé de l'abbé Scaglia ne fut peut-être pas irréprochable, mais c'était un diplomate de premier ordre<sup>6</sup>, un excellent lecteur des situations politiques et il fut employé dans plusieurs missions diplomatiques en Angleterre et, dans les années quarante, en France<sup>7</sup>. Quant à Gandolfo, dans une dépêche adressée à l'abbé Torre en 1633, le duc montra toute son estime, en louant son talent « non ordinaire » et en soulignant qu'il convient d'être bien disposé à son égard, en raison des persécutions et des dommages dont sa famille fut l'objet, et ce malgré « les mauvais offices qu'on a fait contre lui<sup>8</sup> ».

---

<sup>1</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMS, m. 23, fasc. 3, n.º 80, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 4 octobre 1631 : « io stavo di partenza alla volta dell'Italia, e però segregato da negozij, i quali restavano in mano del conte Filiberto ». Voir aussi AST, Corte, LMS, m. 23, fasc. 3, n.º 56, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 9 août 1631.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.º 46, dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 21 juin 1631. L'abbé Scaglia est parti pour Lisbonne, où il va s'embarquer pour l'Angleterre et est remplacé par son neveu le comte Philibert Scaglia, auquel il a confié toutes les affaires. Il se fait aider en cela par « uno spagnolo prete che è spia del Nuncio ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.º 56, dépêche de l'évêque Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid 9 août 1631 : « In quanto alli 3 000 scudi d'oro che VA resta servita comandare che mi siano pagati subito dal sr abbate Scaglia, essendo lui partito senza pagamenti, sebbene poteva havendone speso più de 6 000 pubblicamente con una cortegiana, con scandalo di tutto Madrid ».

<sup>4</sup> AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 5, n.º 15, dépêche de Pasero à Gandolfo, 24 octobre 1631.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.º 119, dépêche de Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Marseille, miserere santo, 1632.

<sup>6</sup> L'abbé Scaglia avait auparavant gagné l'estime de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> qui le dépêcha auprès du roi de France, ce dernier étant en voyage en Italie en mars 1629. Cf. AMAE, la Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, f.º 65 ; 73 et 77.

<sup>7</sup> Voir à ce propos AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, f.º 542r-545r, dépêche de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, Savigliano 27 juillet 1630. Le Scaglia fut un des premiers à être renseigné de la mort du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> décédé le jour d'avant.

<sup>8</sup> AST, Corte, NG, m. 1, n.º 23, « Minute di lettere scritte all'abbate Torre riguardanti la trattativa per l'aggiustamento delle differenze con Genova », minute de dépêche du duc à l'abbé Torre, Turin, 29 janvier 1633, pour les deux citations.

## Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

	Personnel	Qualité	Pays	Année/ Années de service	Remarques
1	Aghemio, Jean Antoine, vicaire de Verceil	Agent diplomatique	Rome	1645	
2	Aglié, abbé	Agent diplomatique	France	1642-1645	
3	Bally (Baili, Baylly), Albert, don, père	Agent diplomatique	France	1647-1659	
4	Berod, Michel, don	Agent diplomatique	Rome	1647	
5	Broglia, Michel Angelo, abbé	Agent diplomatique	France	1647-1648	
6	Coxa (Cosso), Gaëtan, monseigneur	Ambassadeur	Espagne	1631-1632	
7	Costa, Jean Antoine, abbé	Agent diplomatique (F G R)	France (F) Gênes (G) Rome (R)	1646-1659 (F) 1645-1649 (G) 1638-1647 (R)	
8	Della Montà, Isnardi de Caraglio et Sanfré, abbé	Agent diplomatique	France	1638 -1640	Instruction de Christine, 3 avril 1639 (non envoyée)
9	Della Rovere, Octavien, don	Agent diplomatique	Rome	1643-1648	
10	Della Torre, Carlo, abbé	Ambassadeur (en 1633) (M)	Milan (M) Rome (R)	1619-1635 ; 1644 (M) 1636 (R)	
11	Fabroni, abbé	Agent diplomatique	Rome	1638-1646	
12	Gandolfo, Jean-François, évêque de Vintimille	Ambassadeur extraordinaire	Espagne	1628-1638	
13	Milliet, Paul de, évêque de la Maurienne	Agent diplomatique	Rome	1648	
14	Mondino, André, Abbé	Agent diplomatique	France	1632 ; 1634-1650	
15	Monod, Pierre, père	Envoyé	France	1631 ; 1636-1637	
16	Paletti, Désiré, Don	Agent diplomatique	Rome	1644	

Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

17	Pellegrino, Laurent, Abbé	Agent diplomatique	Rome	1648-1652	
18	Piscina, Carlo, Don	Agent diplomatique	Rome	1644	
19	Riva/Ripa, Charles Antoine des comtes de Giaglione, évêque de Mondovì	Agent diplomatique	Rome	1638	
20	Scaglia di Verrua, Alexandre César, Abbé	Ambassadeur (A ; E)	Angleterre (A) Espagne (E)	1626-1628 ; 1631 (A) 1628-1631 (E)	
21	Scaglia di Verrua, Philibert Amédée, abbé et comte	Ambassadeur extraordinaire, à partir de 1644, puis ordinaire (F) Envoyé (Traité secret de Pignerol) Agent diplomatique (M)	Espagne (E) France (F) Milan (M)	1631 (E) 1643-1646 (F) 1629-1631 ; 1635 (M)	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 18 septembre 1631 Instruction de Christine, 4 mai 1643 (F)
22	Solaro, Maurice, marquis de Dogliani, évêque de Mondovì	Agent diplomatique	Rome	1642	
23	Strozzi, Niccolò Louis, Abbé	Agent diplomatique	Toscane	1642-1662	
24	Tana, Louis, comte et prieur	Envoyé	Autriche	1637	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1637 (Mission secrète : cardinal Maurice ; droits sur le Montferrat ; titre Royal)
25	Tinti, François, Abbé	Agent diplomatique	Rome	1648-1650	
26	Vachiero, Jean Antoine/Jacques Prieur	Agent diplomatique	Rome	1648	
27	Vibò, Claude Amédée, Abbé	Secrétaire	Rome	1635-1636	Secrétaire du Cardinal Maurice

Tableau 4 : Personnel diplomatique issu du clergé, de 1630 à 1648.

### 1.2.3 Les juristes

Des douze personnes appartenant au milieu de l'administration, une seule fut ambassadeur : l'avocat patrimonial Jean-Jacques Truchi, en mission à Paris de 1645 à 1647 après avoir été à Rome en qualité d'envoyé de 1644 à 1645 (voir tableau 5). Un des cas les plus intéressants est sûrement celui du sénateur Jean Antoine Bonardo Mangarda qui fut envoyé à Paris de 1632 à 1634. Même si son instruction demeure manquante, on peut cerner, par une lettre du duc, les objectifs de sa mission qui se résumaient à fournir des nouvelles de la situation politique en France et en Europe. Plus particulièrement, il devait renseigner le duc sur l'infirmité de Richelieu, sur les intempérances du frère du roi Gaston d'Orléans et sur l'avancée des négociations « de la paix et de la guerre<sup>1</sup> ». En outre, les premières lettres du sénateur laissent supposer qu'il devait suivre de près les mouvements des nonces François-Adrien Ceva et Lorenzo Campeggi. Mangarda resta à peu près un mois à Nice, où il arriva le 25 mai<sup>2</sup> et d'où il informa le duc du débarquement à Villefranche du nonce Ceva le soir du 21 juin 1632<sup>3</sup>. Le sénateur et le nonce ne purent traiter de suite les affaires du duché car la galère de Saint Pierre fit naufrage au large des îles Porquerolles. Les deux furent sauvés mais Mangarda rapporte : « je perdis mes affaires, mon argent, et un serviteur très fidèle<sup>4</sup> ». Avec le nonce, il aurait dû aborder discrètement la question du titre royal, mais dès qu'il lui en toucha un mot, Ceva lui révéla que le pontife lui avait confié que si le titre était octroyé à la Savoie, le grand-duché de Toscane aurait prétendu au même privilège, avec bien d'autres désagréables répercussions encore<sup>5</sup>. Mangarda resta à Lyon jusqu'à la fin octobre et n'arriva à Paris qu'en novembre. Là-bas, la situation se compliqua rapidement, car le nonce fut immédiatement informé par Nicolas de Neufville, marquis d'Alincourt que Pignerol avait été concédé aux Français. Ces derniers se défendirent en déclarant qu'il s'agissait d'une cession faite « par contrat volontaire approuvé par le droit des gens<sup>6</sup> ». Mangarda relate aussi que les Espagnols étaient très mécontents de la présence de garnisons françaises à Casal et Pignerol. Dans une autre de ses dépêches, il informe Paser que le nonce fit de vives remontrances durant son audience auprès de Louis XIII qui lui rétorqua que Pignerol ne se trouvait pas en Italie. Cette même dépêche nous apprend également qu'à Rome on essayait d'éloigner le sénateur de Ceva en l'accusant d'être un « spia stipendiata<sup>7</sup> ». C'est ici un des rares cas où il est fait mention d'espionnage. Il est vrai que le rôle de Mangarda ne semble être que de saisir le maximum d'informations, intervenir dans les négociations sur Pignerol ne faisant pas partie de ses attributions, d'autant plus que, selon l'avis du duc, ce n'était pas le bon

---

<sup>1</sup> « della pace e della guerra », AST, Corte, LMF, m. 31, minute de lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au sénateur Mangarda, [s.l.], 12 décembre 1634.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du sénateur Mangarda au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Nice, 27 mai 1632.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Nice, 22 juin 1632.

<sup>4</sup> « perdei le mie robbe, e danari, con un mio fidatissimo servitore », *Ibid.*, Avignon, 21 juillet 1632.

<sup>5</sup> *Ibidem*.

<sup>6</sup> « per contratto volontario approvato a' iure gentium », *Ibid.*, dépêche du sénateur Mangarda à Paser, Paris, 28 novembre 1632.

<sup>7</sup> *Ibid.*, Paris, 20 décembre 1632.

moment pour envoyer des ministres piémontais demander la restitution de la ville. Toutefois, considérant que « on ne laisse pas cette place par choix dans les mains des étrangers<sup>1</sup> », chaque tentative allant dans le sens de la restitution de Pignerol était la bienvenue. À partir de ce moment, l'essentiel de la mission de Mangarda fut d'informer le duc des évolutions de l'affaire de Pignerol. Victor-Amédée I<sup>er</sup> se montra satisfait de la conduite du soi-disant "espion" Mangarda et lui confia une seconde mission à Rome de 1635 à 1636.

Nous verrons plus bas que, du point de vue de la diplomatie ducale, Pignerol fut une affaire centrale, bien que stagnante, car les Français ne la considéraient absolument pas comme un sujet à traiter. Au congrès de Münster, il suffit qu'un diplomate espagnol, Diego de Saavedra y Fayardo, en fasse mention à un sénateur piémontais, Bellezia, pour faire éclater une crise diplomatique entre les Cours de Turin et de Paris, obligeant la France à retirer son propre ambassadeur, Aiguebonne, et le Piémont à défendre avec acharnement ses droits et, plus encore, sa souveraineté.

Le personnel diplomatique était aussi constitué de membres d'extraction essentiellement bourgeoise, à part quelques fonctionnaires qui parvinrent à atteindre la petite noblesse, et qui étaient employés comme secrétaires. Treize ont été recensés (voir les tableaux 7, 9 et 12), parmi lesquels le secrétaire d'ambassade Alexandre Constantia, détaché aux postes diplomatiques de Rome (1639) et Paris (1646) et qui réussit à intégrer la petite noblesse. À noter aussi le cas, déjà évoqué, du premier secrétaire Guillaume François Carron, qui fut secrétaire d'ambassade à Paris de 1632 à 1635, et qui obtint le titre de marquis de Saint-Thomas. Une mission lui fut confiée en 1637 à Nice, où il devait rencontrer Mazarin. Les secrétaires jouaient un rôle fondamental dans les moments de transition entre un nouvel ambassadeur et son prédécesseur, car il assurait le bon fonctionnement de l'ambassade en comblant les vacances de poste. Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que les secrétaires verront leur importance croître grâce à leur double fonction de contrôleur de la conduite de l'ambassadeur et d'informateur des événements survenus à l'ambassade du souverain qui, d'ailleurs, les nommait<sup>2</sup>. Du reste, après qu'il se soit enfui dans les Flandres, le prince Thomas développa d'intéressantes réflexions sur la place centrale qu'occupaient les secrétaires dans un mémoire de 1634 adressé à son frère le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> et dans lequel il expliquait que par le biais du secrétaire très fidèle il pouvait détourner les mauvaises volontés de ses ambassadeurs, surtout lorsqu'ils voulaient occulter la vérité<sup>3</sup> en contrôlant, par exemple, leur correspondance.

---

<sup>1</sup> « non si lascia per elettione questa piazza in mano d'altri », *Ibid.*, minute de dépêche du duc au sénateur Mangarda, 16 février 1634.

<sup>2</sup> Cf. D. Frigo, *Principe, ambasciatore e « jus gentium »*, *op. cit.*, p. 190-192.

<sup>3</sup> AST, Corte, NS, m. 3, n.° 30 « Memoria del Principe Tommaso al duca Vittorio Amedeo suo fratello tendente a persuaderlo di maneggiarsi colla Spagna, ed insospettirlo contro la Francia », 1634.

## Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

	Personnel	Qualité	Pays	Année/ Années de service	Remarques
1	Reviglione, Jean François, chevalier et commandeur de l'Ordre Mauriziano	Agent à Naples	Royaume des Deux- Sicules	1623-1647	
2	Montfalcon, François, Président	Agent diplomatique	France	1629-1630	
3	Pasero, Thomas, commandeur	Envoyé	Milan	1630	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 8 août 1630
4	Morozzo, Charles Philippe, président du Sénat	Agent diplomatique (M)	Milan (M) Savone et Gênes (S- G)	1631-1635 (M) 1634 ; 1637 (S- G)	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 5 août 1634
5	Bonardo Mangarda, Jean Antoine, Sénateur	Agent diplomatique (F R)	France (F) Rome (R)	1632-1634 (F) 1635-1636 (R)	
6	Buronzo, François, Contrôleur	Envoyé	France	1641	Instruction de Christine, 20 mai 1641
7	Filippa, Maurice, référendaire	Envoyé	France	1641-1642	Instruction de Christine, 25 novembre 1641
8	Amico, Alexandre, Contrôleur	Agent diplomatique	France	1642	
9	Gino, Onorato, commandeur	Agent diplomatique	Rome	1642-1657	
10	Marchisio, Jean-André, référendaire	Agent diplomatique	France	1643-1644	
11	Truchi, Jean Jacques, avocat patrimonial	Envoyé (R) Ambassadeur (F)	Rome (R) France (F)	1644-1645 (R) 1645-1647 (F)	Instruction de Christine, 1645
12	Bellezia, Jean François, sénateur puis président du Sénat	Agent diplomatique (F) Envoyé (M P)	France (F) Munster (M) Pologne (P)	1644 (F) 1645-1646 (M) 1646 (P)	

Tableau 5 : Envoyés piémontais issus de l'administration de 1630 à 1648.

Après avoir vu ces quelques exemples de mission d'envoyés d'origines sociales différentes, il est temps à présent d'examiner les sièges qui composaient le dispositif diplomatique ducal.

### 1.3 Les sièges diplomatiques

Rappelons rapidement qu'entre 1630 et 1648, sur les 14 postes du dispositif diplomatique des ducs de Savoie, ceux de Rome et parfois Milan pour la péninsule italienne et ceux de la France, de l'Espagne et quelquefois de l'Angleterre et de l'Autriche pour l'étranger, étaient dévolus aux ambassadeurs de la Cour de Turin. Du personnel diplomatique de rang inférieur occupaient les 8 sièges restants.

#### 1.3.1 Les ambassades de Paris et ses enjeux diplomatiques (1630-1648)

Plusieurs éléments nous révèlent que le poste de Paris fut le plus important siège diplomatique des ducs de Savoie à l'étranger. Huit ambassadeurs et sept secrétaires y furent envoyés. Plus généralement, sur les 112 diplomates piémontais, 47 se rendirent en France. Enfin, dans la période 1630-1648, 26 des 54 instructions recensées furent adressées à des envoyés en France.

La première instruction dont nous avons connaissance date de 1496 et fut consignée au secrétaire d'État Dufour en mission auprès du prince d'Orange. Les premières dépêches d'envoyés de l'État savoyard en France remontent à la dernière décennie du XV<sup>e</sup> siècle et les premiers envoyés permanents sont attestés en 1507-1510. Ceci dit, selon Nicomede Bianchi, les premiers contacts documentés entre la France et le duché de Savoie remontent au XIV<sup>e</sup> siècle, précisément en 1304, grâce à un ordre de paiement au comte Amédée de Savoie de la part de Philippe roi de France se trouvant dans la série *Negoziati*<sup>1</sup>. Côté français, les premières relations documentées datent de 1307 et dans la décennie 1613-1623 est signalée la présence d'un résident (Gueffier), d'un ambassadeur extraordinaire (le comte de Béthune) et d'un envoyé (de Maroussan)<sup>2</sup>. Le premier ambassadeur ordinaire français à Turin fut Claudio Marini, marquis de Borgofranco, qui débuta en 1617 « la représentation diplomatique permanente de la France<sup>3</sup> » dans le duché.

---

<sup>1</sup> Cf. N. Bianchi, *Le materie politiche relative all'estero*, op. cit., p. 57.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, 1 et 3, inventaires.

<sup>3</sup> Matthieu Gellard, « Négociier avec Madame Royale. Les relations compliquées des ambassadeurs de Louis XIII et Louis XIV avec Christine de France 1637-1663 », in Alain Becchia, Florine Vital-Durand (dir.), *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry, 2014, p. 174 ; voir aussi Pierpaolo Merlin, « La France et le duché de Savoie au début du XVII<sup>e</sup> siècle » in Giuliano Ferretti (dir.), *De l'ombre à la lumière. Les Servien et la monarchie de France. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 75-88.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Saint Maurice, Chabod (Chabò), marquis	Ambassadeur extraordinaire	1630-1631 ; 1633-1639 ; 1643	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1631 Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1633 Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1634 (pour la mort de l'Infante Elisabeth) Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 29 novembre 1636 Instruction de Christine, 9 octobre 1643
2	Druent, François Provana Comte	Ambassadeur extraordinaire	1630-1633	Instruction de Christine, novembre 1630 Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1631 Autre instruction pour participer au traité de Querasque, 1631
3	Cumiana, François Canalis, comte	Ministre	1634-1649	Instruction de Christine, 14 mars 1636
4	Moretta, Charles Ubertain Solaro, comte	Ambassadeur	1639-1645	
5	Verrua, Alexandre César, Scaglia Abbé	Ambassadeur extraordinaire (à partir de 1644)	1641-1646	
6	Verrua, Philibert Amédée Scaglia abbé et comte	Ambassadeur ordinaire	1643-1646	Instruction de Christine, 4 mai 1643
7	Truchi, Jean Jacques, avocat patrimonial	Ambassadeur	1645-1647	Instruction de Christine, 1645
8	Scarnafigi, Jean-François Ponte, Comte	Ambassadeur extraordinaire (à partir de 1647)	1646-1650	Instruction de Christine (sur l'affaire Bellezia), 1645-1646 Instruction de Christine, 20 septembre 1647

Tableau 6 : Ambassadeurs piémontais en France.

Dans les années trente, après l'éclatante victoire de la Rochelle<sup>1</sup> et l'orage de la journée des dupes, Richelieu a désormais consolidé sa position au côté du roi. Le cardinal, visant à une « politique de puissance<sup>2</sup> » pour la France, se prépare mentalement et en pratique à la guerre en poursuivant le but de contrer vigoureusement la présence prédominante des

<sup>1</sup> Voir à ce propos Giuliano Ferretti, « Le siège de La Rochelle dans la propagande d'État sous Louis XIII et Richelieu », in *La Rochelle assiégée 1573, 1622, 1628*, actes du colloque, Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, Saintes, 2008, p. 107-118, ici p. 107.

<sup>2</sup> Giuliano Ferretti, *La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le duché au risque de sa disparition*, in Id. (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 61.

Espagnols en Europe du Nord et en Italie<sup>1</sup>. L'ambassadeur Gandolfo, à qui Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait demandé en 1632 d'évaluer avec qui, de l'Espagne ou de la France, il devait s'allier, s'aperçut de la montée en puissance française<sup>2</sup>. Dans un long mémoire, il brossa un portrait très négatif de la monarchie espagnole, soulignant qu'elle était entrée en décadence faute d'argent, de conseils d'État efficients et d'hommes politiques aptes à bien gouverner, y compris Sancho de Monroy y Zúñiga, marquis de Castaneda<sup>3</sup>. Par conséquent, il concluait qu'une alliance était préférable avec la France, monarchie ayant gagné progressivement en puissance<sup>4</sup> et dont le duché fut l'allié depuis cinq cents ans, mises à part de courtes périodes de préférence pour l'Espagne<sup>5</sup>. Selon Gandolfo une entente avec l'Espagne n'aurait servi qu'à conserver l'État de Savoie tandis qu'une alliance avec la France aurait certainement permis des gains territoriaux<sup>6</sup>. Le prélat envisagea deux possibilités : soit les Français se contentent d'une porte (Pignerol et la Val Pérouse)<sup>7</sup>, voire un couloir, sur l'Italie pour intervenir rapidement en cas de besoin, soit ils « prétendent de porter leurs armées en Italie, en excluant les Espagnols pour se rendre maître de Naples ou Milan<sup>8</sup> ». Cette seconde alternative lui paraissait la plus fondée et les successives expéditions françaises ordonnées par Mazarin, au Sud de la péninsule italienne, semblent lui avoir donné raison<sup>9</sup>. La stratégie française cultivait l'ambition de conquérir Milan, faisant du duché des Savoie une simple terre de passage alors qu'il revêtait aux yeux des Espagnols une fonction d'état-tampon<sup>10</sup>. Cette idée se confirmait, selon Gandolfo, par le fait que les éventuelles acquisitions territoriales du Piémont n'auraient été tolérées par

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos les réflexions de Sven Externbrink, « L'Espagne, Le Duc de Savoie et les "portes". La politique italienne de Richelieu et Louis XIII », in G. Ferretti (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, op. cit., p. 15-33.

<sup>2</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.° 1, « Ragionamento politico fatto dal vescovo di Vintimiglia già ambasciatore di Savoia in Spagna, nel quale si ponderano il sistema delle corte di Francia, e di Spagna si conchiude esser più avvantaggioso al Duca Vittorio Amedeo il collegarsi colla Prima, piuttosto che con l'altra », 1632.

<sup>3</sup> « Perché s'è vero che i fondamenti dello stato consistino nel Consiglio, negl'huomini, e nel denaro, chiaramente comprenderà VA che per mancamento di tutti tre, ella corre manifestamente alla declinazione », cf. AST, Corte, NF, m. 10, n.° 1, « Ragionamento politico », cit., f.° 19r. Le marquis de Castaneda fut chargé de quelques missions diplomatiques : il fit une visite de compliment à Paris en 1621 pour féliciter Louis XIII du siège de Montauban, dans les années 1620 il fut envoyé à Gênes, en 1629 il aurait dû remplacer Antonio de Zúñiga y Davila, marquis de Mirabel, à Paris mais Anne d'Autriche fit savoir à la Cour de Madrid qu'elle préférait qu'on maintienne le marquis de Mirabel, cf. A. Hugon, *Au service du Roi Catholique...*, op. cit., p. 138, 144 et 372, voir aussi Robert A. Stradling, *Philip IV and the Government of Spain, 1621-1665*, Cambridge, CUP, 1988, p. 250 et Francisco Arroyo Martín, *El marqués de Leganés. El favorito del valido*, Madrid, Silex, 2017, p. 270-271, car le marquis de Castaneda fit partie du jury de 1644 qui devait décider du retour ou non du marquis de Leganés, exilé à Ocaña. Sur le marquis de Mirabel cf. Alvaro Bueno Blanco, « Noblesse et diplomatie dans la Monarchie Hispanique. Le marquis de Mirabel, ambassadeur à la cour de Louis XIII (1620-1632) », in Anne Brogini, Germain Butaud, Maria Ghazali, Jean-Pierre Pantalacci (dir.), *Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée, Cahiers de la Méditerranée*, 97/2, décembre 2018, p. 229-242.

<sup>4</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.° 1, « Ragionamento politico », cit., f.° 22r.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f.° 1v.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 15v.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 12r.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> Sur ces arguments voir A. Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord*, op. cit., p. 218-237.

<sup>10</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.° 1, « Ragionamento politico », cit., f.° 16v.

l'Espagne que s'il s'était agi de domaines situés en dehors de la péninsule, tels que Chypre ou Genève, ou aux dépens de la France, comme le Dauphiné ou la Bresse. Le prélat considérait également comme possible que les Français n'exercent qu'une fonction d'arbitre en Italie et renoncent à Pignerol. Mais il conclut cependant que la France conserverait Pignerol, se garantissant ainsi un accès facile à l'Italie<sup>1</sup>.

Face à une France farouchement déterminée à renverser les armées espagnoles, les marges de manœuvre de la diplomatie savoyarde furent donc très restreintes. Durant ces années, la France donnait l'impression d'envisager le duché de Savoie comme une sorte de protectorat<sup>2</sup>, ce qui la porta à refuser toute concession à son allié qui cherchait à renforcer sa souveraineté. Dans les décennies trente et quarante, elle imposa aux états savoyards des traités offensifs et défensifs, d'échange (comme dans le cas de Pignerol), demandant constamment des places de sûreté ultérieures en dépôt et allant jusqu'à séquestrer d'influents conseillers politiques de la duchesse, comme Philippe d'Aglié sans oublier le sort réservé au jésuite savoyard le père Pierre Monod, et à retarder la restitution des terres envahies dans le Piémont. Les nombreuses missions diplomatiques organisées par le duché visaient plusieurs buts : se faire restituer les villes occupées (même Turin, indépendamment de sa citadelle, ne fut rendu qu'en 1645), s'assurer autant du soutien financier promis par la France que du dédommagement au duc de Mantoue pour les acquisitions du duché dans le Montferrat et obtenir le statut royal. La guerre civile ne facilita pas la tâche des ambassadeurs piémontais, la France en profita même pour valoriser le prince Thomas en le mettant en compétition avec la Régente et affaiblir ainsi l'autorité de la duchesse. Cette dernière poursuivait avec détermination l'objectif d'assurer l'intégrité territoriale du duché. Ceci dit, il fallut attendre 1648 pour qu'une ville comme Ivree, quartier général du Carignan, soit réintégrée aux domaines des ducs de Savoie et 1696 pour Pignerol. Dans de telles conditions, l'obtention des traitements royaux ne pouvait qu'être reportée. Ce n'est qu'en 1633, une fois congédié François Provana, duc de Druent, qu'ils furent accordés, considérés comme une faveur exceptionnelle par les Français mais comme une concession permanente par les Piémontais. Une crise diplomatique s'ensuivit. Afin de défendre ses privilèges, Victor-Amédée I<sup>er</sup> envoya son frère puisné le prince Thomas à Paris. Celui-ci, au lieu d'obéir, se réfugia dans les Flandres, provoquant une crise au sein de la famille ducale qui obligea le duc à faire marche arrière concernant les traitements royaux.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 17v.

<sup>2</sup> Voir à ce propos les réflexions de Giuliano Ferretti, « Au nom du droit (de conquête). La politique italienne de la France au XVII<sup>e</sup> siècle », *La Pierre et l'écrit. Revue d'histoire du patrimoine en Dauphiné*, 2012, 23, p. 101-125.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Saint Thomas, Guillaume François Carron, marquis	Secrétaire	1632-1635	Secrétaire de Provana Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1637 (Mission à Nice pour rencontrer Mazarin)
2	Bonnefort	Secrétaire	1636	
3	Galante, Gasparre	Secrétaire d'ambassade	1643	
4	Caneparo/Canaparo, Jean Antoine	Secrétaire de légation	1643-1644	
5	Ioannini, Jean-Baptiste	Secrétaire de légation	1643-1654	
6	Constantia/Costanza, Alexandre, petit noble	Secrétaire	1646	Secrétaire de Scaglia
7	Ferraris, Charles Bernardin	Secrétaire d'ambassade	1647-1652	

Tableau 7 : Secrétaires d'ambassade en France.

### 1.3.2 Les ambassades de Rome et ses négociations difficiles (1630-1648)

Le poste de Rome était également une des destinations les plus convoitées par les diplomates piémontais, même si les négociations s'avéraient toujours difficiles à mener. Dans une instruction de 1638 au marquis de Voghera, son ambassadeur extraordinaire, Christine écrit que Rome est la ville « où se déversent, comme dans son centre, toutes les affaires du monde<sup>1</sup> ».

Les premières dépêches documentées remontent à l'année 1500 et deviennent plus régulières à partir de 1516. La première instruction conservée date de 1580 et fut adressée au seigneur Enea Pio de Savoie qui devait porter la nouvelle de la mort d'Emmanuel-Philibert survenue la même année. Le poste romain fut couvert par des ambassadeurs tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle, hormis une rupture de quelques années des relations diplomatiques vers la moitié du siècle et ce jusqu'en 1658, lorsque le duc Charles-Emmanuel II y envoya à nouveau des ambassadeurs résidents, à commencer par le marquis Solaro Del Borgo<sup>2</sup>. Quant au Saint-Siège, nous l'avons vu, il institua la nonciature permanente de Turin en 1560, du fait de la position géographique du duché, situé dans une région frontalière à surveiller en raison de sa proximité avec la ville calviniste de Genève et certaines vallées piémontaises à tendance vaudoise, en partie domaines de la

<sup>1</sup> AST, Corte, NR, m. 1, n.° 6, « Istruzione di SAR al marchese di Voghera, destinato suo ambasciatore straordinario presso la corte di Roma [...] », 3 juin 1638. Voir sur ces arguments : Maria Antonietta Visceglia, Gianvittorio Signorotto (dir.), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento. "Teatro" della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998, et Maria Antonietta Visceglia, *La Roma dei papi. La corte e la politica internazionale (secoli XV-XVII)*, Rome, Viella, 2018.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, NR, m. 1, n.° 12, « Istruzione al Marchese del Borgo in occasione della sua missione a Roma [...] », 30 octobre 1658.

monarchie française. Cela revêtait une importance considérable pour la Cour de Turin qui, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, considérait l'influence diplomatique du nonce moindre que celle de l'ambassadeur espagnol, mais plus forte que la française<sup>1</sup>.

Le pontife Niccolò V avait octroyé l'Indult en 1452, confirmé à plusieurs reprises jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, permettant au duché de nommer des personnes de confiance aux bénéfices devenus vacants. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, nous notons une volonté croissante de la part du gouvernement de Turin de contrôler les nominations des évêques sur ses domaines et une activité législative vouée à contrecarrer le pouvoir ecclésiastique<sup>2</sup>. N'oublions pas que cette période vit deux mesures importantes apparaître : la première en 1632 qui subordonnait les cours de justice ecclésiastiques aux autorités séculaires ; la deuxième en 1643 qui tendait à restreindre drastiquement l'exemption fiscale du clergé. Dans l'instruction du 3 juin 1638 au marquis de Voghera, Christine soulignait que le duché était disposé à aborder l'affaire de la juridiction ecclésiastique dans la mesure où cela ne porterait pas atteinte « aux anciens droits et privilèges de cette Royale Maison<sup>3</sup> » et à condition de ne pas discuter la prérogative de nommer des évêques en cas de vacation. Mais le duché n'était pas actif uniquement concernant les nominations aux bénéfices car il cherchait également à peser sur la nomination des juges de la foi des cinq tribunaux piémontais de l'Inquisition. Victor-Amédée I<sup>er</sup> suivit avec rigueur le conseil de son père, qui l'avait exhorté à être très vigilant sur ce point. En 1634, il eut une réaction très dure à propos de l'affaire de la fausse possédée, montée pour provoquer la disgrâce du président Lelio Cauda<sup>4</sup>. Suite à ces frictions répétées, les rapports avec les nonces furent tendus. Alessandro Castracani, envoyé par le Saint-Siège, resta à Turin de 1629 à 1634, se faisant détester par le duc qui demanda vivement le rappel de cet « homme louche<sup>5</sup> », qui constamment se lamentait et essayait d'introduire des nouveautés nuisibles à l'État des Savoie, et donnant « matière de déplaisir<sup>6</sup> ». Castracani était très mal vu par la Cour de Turin parce qu'il assumait des fonctions qui, normalement, étaient attribuées aux membres du haut clergé du duché de Savoie<sup>7</sup>. Son successeur de 1634 à 1640, Fausto

---

<sup>1</sup> Pour tous les aspects concernant les rapports entre la Cour de Turin et le Saint-Siège voir Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015, p. 4.

<sup>2</sup> Sur ces arguments nous paraît très utile l'ouvrage d'Achille Erba, *La chiesa sabauda tra Cinque e Seicento. Ortodossia tridentina, gallicanesimo savoiaro e assolutismo ducale (1580-1630)*, Rome, Herder, 1979.

<sup>3</sup> AST, Corte, NR, m. 1, n.° 6, « Istruzione di SAR al marchese di Voghera », cit.

<sup>4</sup> Sur ces aspects voir Vincenzo Lavenia, « "Cauda tu seras pendu". Lotta politica ed esorcismo nel Piemonte di Vittorio Amedeo I », *Studi Storici*, 37, 1996, p. 541-591 ; et Id., « L'Inquisizione negli stati sabaudi, Roma, Torino e la politica religiosa », J.-F. Chauvard, A. Merlotti, M.A. Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento, op. cit.*, p. 113-128. Ce fut une cabale ourdie par le premier secrétaire Paser, qui finit par être disgracié en 1635, aux dépens de Cauda, auquel le duc était très lié. Sur Cauda voir Guido Quazza, « Balangero, Lelio Ottavio Cauda, conte di » DBI, t. V, 1963, p. 311-313.

<sup>5</sup> « uomo torbido » AST, Corte, NR, m. 1, n.° 5, « Istruzione mandata al conte d'Aglié ambasciatore del Duca Vittorio Amedeo Presso la corte di Roma ad effetto di procurare il richiamo del Nunzio Castracane uomo torbido, ed inquieto rappresentando perciò a Sua santità alcuni fatti occorsi sulla materia d'immunità, e giurisdizione, co quali si fa vedere la condotta irregolare del Nunzio, e si giustifica quella de Ministri Regj », 1633.

<sup>6</sup> « materia di disgusto », *Ibidem*

<sup>7</sup> P.P. Piergentili, « *Christi nomine invocato* »..., *op. cit.*, p. 205-206.

Caffarelli, ne connut pas une situation meilleure et fut tenu à l'écart de toute négociation suite à sa tentative de pourparlers avec les Espagnols qui fut éventée par l'ambassadeur français d'Hémery<sup>1</sup>. Il n'y eut aucun nonce à Turin entre 1640 et 1641, mais le fonctionnement de la nonciature turinoise fut quand même assuré par un auditeur, Giovanni Andrea Caresana, et un secrétaire, Giovanni Francesco Dentis, en attendant l'arrivée du nouveau nonce Gaspare Cecchinelli qui resta en charge de septembre 1641 à mai 1644<sup>2</sup>.

Les causes de tension entre le duché et Rome étaient nombreuses et, dans la période considérée, la diplomatie ducal, excepté le succès de courte durée du marquis Ludovic d'Aglié sur l'arrêt concernant le titre d'éminence en 1632, se révéla complètement inefficace. Pendant longtemps, comme nous le verrons, on refusa aux ducs le titre royal et les traitements royaux. En outre, aucun évêché ne leur fut reconnu, pas même celui de Chambéry demandé en 1630 par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Ces difficultés étaient dues à l'absence d'une faction de prélats originaires des états de la Savoie, ce qui empêchait d'exercer une quelconque influence sur les décisions prises à Rome, contrairement aux Cours espagnole et française. Le prince Maurice était l'unique cardinal originaire du duché et les sujets des états savoysards étaient rares au Sacré Collège<sup>3</sup>. Faute de soutiens, l'action diplomatique ducal s'avéra peu efficace et en retrait par rapport aux factions florentine et vénitienne, plus actives.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Aglié di San Martino, Ludovic, marquis de San Damiano	Ambassadeur ordinaire	1627-1637	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1633 (pour demander le rappel du nonce Castracani)
2	Cumiana, François Canalis, comte	Ministre résident	1635	[Minute de] Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> [s.d.]  Instruction de Christine, 14 mars 1636
3	Della Montà, Comte	Ambassadeur	1637	Instruction de Christine, 3 juin 1638
4	Voghera, Amédée Dal Pozzo, marquis	Ambassadeur extraordinaire	1638-1639	
5	Moretta, Maurice Solaro, comte de	Ambassadeur	1639-1642	

<sup>1</sup> Cf. Margherita Maggiorotti, *In Piemonte dal 1637 al 1642. I contrasti nella reggenza di Maria Cristina e l'opera dei nunzi*, Città di Castello, Tipografia dell'unione arti grafiche, 1923 p. 33 ; 106.

<sup>2</sup> Cf. P.P. Piergentili, « *Christi nomine invocato* »..., *op. cit.*, p. 223-224. Je remercie Gianfranco Armando pour les éclaircissements qu'il m'a fournis sur les figures des internonces et le fonctionnement de la nonciature dans les périodes transitoires d'un nonce à l'autre. Voir aussi Gianfranco Armando, « Santa Sede e Savoia : un secolare rapporto a partire dalla carte vaticane », in J.-F. Chauvard, A. Merlotti, M.A. Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, *op. cit.*, p. 177-194.

<sup>3</sup> Cf. Paolo Cozzo, « Il linguaggio del sacro fra Roma e i Savoia », in J.-F. Chauvard, A. Merlotti, M.A. Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, *op. cit.*, p. 23.

## Chapitre I La diplomatie : géographie et typologie

6	San Giorgio, Frédéric Biandrate, comte de	Ambassadeur	1645-1649	Instruction de Christine, 1645
---	--	-------------	-----------	--------------------------------

Tableau 8 : Ambassadeurs piémontais à Rome.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Vibò, Claude Amédée, abbé	Secrétaire	1635-1636	Secrétaire du Cardinal Maurice
2	Gino, Jean Baptiste	Secrétaire d'ambassade	1638-1644	
3	Constantia/Costanza, Alexandre, petit noble	Secrétaire	1639	Secrétaire du marquis de Voghera
4	Deloney/Loney, François	Secrétaire d'ambassade	1642 ; 1646	

Tableau 9 : Secrétaires d'ambassade à Rome.

### 1.3.3 Les ambassades à Vienne (1628-1634)

Vienne et Rome, centres du pouvoir impérial et papal, étaient les Cours où se négociait l'obtention du rang royal et des investitures, ainsi que la ratification impériale de l'acquisition de nouveaux domaines. Dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, leur suprématie, pour différentes raisons, déclina même si elles restaient des postes diplomatiques prestigieux. Par ses liens, en partie controversés, avec le Saint-Empire, Turin entretint des relations relativement stables avec la branche autrichienne des Habsbourg, mise à part une rupture prolongée des échanges diplomatiques entre 1635 et 1648.

Les premières dépêches envoyées par des ambassadeurs piémontais datent des années dix du XVI<sup>e</sup> siècle. La première instruction fut celle de 1510 au Seigneur de Saleneuve et la seconde, de 1519, du duc Charles II adressée à ce même Seigneur, envoyé auprès de l'Empereur Charles Quint qui devait venir en Italie<sup>1</sup>.

Blaise Asinari, marquis de Clavesana, gentilhomme de chambre de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, fut envoyé en mission diplomatique à Vienne en 1633-1634. La façon de traiter les ambassadeurs posait problème, car le cardinal-infant, influencé négativement par les ministres espagnols à Milan, interdit aux envoyés du duc de Savoie de garder leur couvre-chef, alors qu'ils jouissaient de cette prérogative auprès des rois de France et d'Angleterre et de l'Empereur. Après avoir fait part de l'insatisfaction du duc sur ce point, il devait informer l'Empereur que les négociations sur la paix de Gênes stagnaient et que les

<sup>1</sup> Cf. Pierpaolo Merlin, « Il piemonte nel sistema imperiale di Carlo V », in Bruno Anatra, Francesco Manconi (dir.), *Sardegna, Spagna e Stati italiani nell'età di Carlo V*, Rome, Carocci, 2001, p. 265-287.

espérances de la voir se concrétiser s'amenuisaient jour après jour<sup>1</sup>. Enfin, il devait protester contre l'occupation espagnole de Roccaverano et de son château. Le cardinal-infant ordonna effectivement aux troupes espagnoles de restituer le château, mais plusieurs domaines furent toutefois revendiqués aux Savoie durant ces années : Roccaverano, Olmo, Cessole et Novello. Une fois les traités de Cherasco reconnus par le Saint-Empire (1631), le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> demanda l'investiture impériale des territoires acquis dans le Montferrat<sup>2</sup>. L'Empereur souleva de nombreuses difficultés et la refusa pendant longtemps<sup>3</sup>. Les dernières investitures remontaient à la première moitié des années 1630. Plus précisément, le 17 août 1632 Victor-Amédée I<sup>er</sup> obtint la reconnaissance de ses droits sur Trino, Alba et d'autres terres du Montferrat<sup>4</sup> tandis que le 16 août 1634 il reçut l'investiture pour les fiefs de Novello, Monchiero, Monforte, Sinio et Castelletto, qu'il avait achetés aux marquis del Carretto<sup>5</sup>. La question de la légitime propriété de Novello se résolut donc assez rapidement alors que pour les autres il fallut attendre la paix de Westphalie (1648). Par contre, l'obtention de l'accord impérial pour les terres du Montferrat et les fiefs des Langhes ne se fit qu'en 1733.

Les missions du marquis de Clavesana et d'Octave Bolognesi de Correggio, qui fut appelé par le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à négocier la restitution de lieux occupés illégalement par les troupes espagnoles, se conclurent par des résultats peu probants, sinon celui de réduire le nombre de garnisons espagnoles à Roccaverano, Cessole et Olmo<sup>6</sup>. Par la suite, plus aucune relation diplomatique directe entre Turin et Vienne ne s'établit, depuis le moment où la France déclara les hostilités jusqu'à la conclusion de la guerre de Trente ans.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, NA, m. 1, n.° 37 « Minuta di istruzione al marchese Asinari spedito alla Corte di Vienna [...] », 29 juillet 1633.

<sup>2</sup> Pour un encadrement de la pratique de l'investiture voir Barbara Stollberg-Rilinger, « Le rituel de l'investiture dans le Saint-Empire de l'époque moderne : histoire institutionnelle et pratiques symboliques », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 2009/2, n.° 56-2, p. 7-29.

<sup>3</sup> Les relations diplomatiques avec Vienne ne se bornaient pas à la question de l'investiture, les ducs de Savoie ayant eu trois rôles dans l'Empire : vassaux, princes en Allemagne et vicaires en Italie. Pour tous ces aspects, se reporter aux travaux fondamentaux de Matthias Schnettger, « Des rapports distants. La maison de Savoie et les Habsbourg d'Autriche pendant la guerre de Trente Ans », in G. Ferretti (dir.), *L'État la cour et la ville...*, op. cit., p. 123-144. Plus en général : Id., « *De vasallo non statu imperii*. Les fiefs impériaux en Italie à l'époque moderne », in Christine Lebau (éd.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen-Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, PUS, 2004, p. 51-66 ; Id., « La maison de Savoie et le Saint-Empire à l'époque moderne », in G. Ferretti (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, op. cit., p. 121-140 et Id., « Il Sacro Romano Impero e l'Italia : una relazione difficile », in Marco Bellabarba, Andrea Merlotti (dir.), *Stato Sabauda e Sacro Romano Impero*, Bologne, il Mulino, 2014, p. 25-48.

<sup>4</sup> Cf. Giovanni Tabacco, *Lo Stato sabauda nel Sacro Romano Impero*, Turin, Paravia, 1939, p. 122.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 124 sq. Sur ces aspects, qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva, « Ambassadeurs et politique étrangère au temps de Christine de France. Le Réseau diplomatique du duché de Savoie », in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville...*, op. cit., p. 193-214.

<sup>6</sup> Sur la figure d'Octave Bolognesi cf. Fernando Manzotti, « La politica estera di Vittorio Amedeo I di Savoia », *Quaderni di Nova historia*, 8, 1951, p. 1-32 ; Tiziano Ascari, « Bolognesi, Ottavio », *DBI*, t. XI, 1969, p. 311-313, et Alice Blythe Raviola, « Ottavio Bolognesi e la questione dei feudi imperiali nel Piemonte sabauda », in Ead. (dir.), *Corti e diplomazia nell'Europa del Seicento : Correggio e Ottavio Bolognesi (1580-1646)*, Mantoue, Universitas Studiorum, 2014, p. 167-179.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Asinari, Blaise Amédée de Clavesana, marquis	Ambassadeur	1633-1634	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 14 mars 1632 Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 29 juillet 1633
2	Caselle, Marquis	Ambassadeur extraordinaire	1641	

Tableau 10 : Ambassadeurs piémontais à Vienne<sup>1</sup>.

### 1.3.4 Les grands absents

#### Madrid (et Milan)

Les premières relations diplomatiques avec la Couronne d'Espagne datent de 1518, même s'il ne s'agissait que d'un épisode, car de 1519 à 1530 ne furent plus documentés d'échanges diplomatiques directs. Un des premiers agents du duc fut Julien de Mançuello, résident à Madrid en 1559-1561<sup>2</sup>. Ensuite, les relations demeurèrent stables jusqu'en 1615. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les échanges diplomatiques s'interrompirent officiellement de 1639 à 1651. La première instruction conservée fut celle du duc Emmanuel-Philibert à Francesco de Ibarra envoyé en Espagne en 1561.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Scaglia di Verrua, Alexandre César, Abbé	Ambassadeur	1628-1631 ; 1652	
2	Gandolfo, évêque de Ventimiglia	Ambassadeur	1628-1634	
3	Scaglia di Verrua, Philibert Amédée, abbé et comte	Ambassadeur	1631	Sa qualité est incertaine, elle se situe entre l'envoyé et l'ambassadeur
4	Coxa (Cosso), Gaëtan, monseigneur	Ambassadeur	1631-1632	

Tableau 11 : Ambassadeurs piémontais à Madrid<sup>3</sup>.

De fait, par le biais de Milan, les relations avec l'Espagne ne furent pas totalement coupées. Certes, il n'y eut qu'un seul ambassadeur à Milan : l'abbé Carlo Della Torre, qui y résida longtemps (de 1619 à 1635) et qui ne reçut la qualité d'ambassadeur qu'en 1633. Il y retourna en 1644 après avoir été envoyé à Rome (1636). Après l'alliance de Rivoli (1635), la

<sup>1</sup> Il n'y eut qu'un seul secrétaire à Vienne : Théodore Binelli (de 1629 à 1632), qui fut envoyé aussi à Milan avec la même fonction (1633-1634).

<sup>2</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia di antico regime*, op. cit., p. 52.

<sup>3</sup> L'unique secrétaire envoyé en Espagne, Jean-Antoine Canaparo (1629-1630), fut aussi secrétaire de légation à Paris de 1643 à 1644.

France aurait difficilement accepté que le duché de Savoie-Piémont cultive des relations avec l'Espagne, mais un secrétaire sur place (Melchiorre Poscolonna) servit à maintenir un canal de communication ouvert avec Madrid.

Pendant plusieurs années, la principale négociation entre Turin et Madrid fut celle qui aboutit à la paix avec Gênes et dans laquelle la Couronne d'Espagne participait en tant que médiatrice entre les deux parties. Sans exposer tous les obstacles qui durent être surmontés pour arriver à un accord<sup>1</sup>, nous retiendrons que la décision (le « lodo ») émana du roi d'Espagne le 23 novembre 1631<sup>2</sup> et qu'elle fut ratifiée par Gênes le 26 janvier 1632 et par Turin le 3 avril 1633<sup>3</sup>. Quelques mois avant l'acceptation du traité par le duc de Savoie, le 14 décembre 1632, le roi d'Espagne chargea le gouverneur de Milan Gómez Suárez de Figueroa y Cordoba, duc de Feria<sup>4</sup>, de s'occuper de la mise en application de cette paix. La décision espagnole fut jugée insatisfaisante pour l'État savoyard : si les échanges des terres conquises, des navires, de l'artillerie et des prisonniers capturés posaient peu de difficultés aux Piémontais, en revanche ces derniers durent accepter que Zuccarello reste un domaine génois, après versement de 160 000 écus d'or payables en quatre tranches. Le chapitre concernant le pardon des sujets des deux états ayant participé à la guerre de 1625 était également un sujet de contestation : la partie adverse, et en particulier la République de Gênes, était prête à accorder son pardon à dix conjurés seulement, toutefois contraints à l'exil perpétuel<sup>5</sup>. D'autres différends restaient à régler, comme la somme établie de 160 000 écus d'ors qui pouvait être considérée comme une victoire des Génois, puisque le duc de

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos AST, Corte, LMS, m. 24-25 ; LMG, m. 3-4 et NG, m. 1-2.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, NG, m. 1, n.º 20, et aussi « Traité de paix fait à médiation de Philippe IV Roi d'Espagne entre le duc de Savoie, et la république de Gênes, par lequel le duc cède à la république le pays de Zuccarello », in *Raccolta per ordine di materie delle leggi cioè editti, patenti, manifesti ecc. Emanate negli stati di terraferma sino all'8 dicembre 1798*, édité par F.A. et C. Duboin, Turin, Tipografia Arnaldi, 1868, t. XXIX, p. 207-210.

<sup>3</sup> AST, Corte, NG, m. 2, n.º 1, « Copia del trattato di pace tra il Serenissimo Duca Vittorio Amedeo di Savoia, e la repubblica di Genova dichiarativo di quello del 1631 », 9 mars 1634. Après la guerre de 1625 avec le duché de Savoie, les négociations pour arriver à la signature de la paix se prolongèrent durant huit années. L'alliance entre Gênes et Madrid, qui durait depuis longtemps, était entrée dans une phase critique. La décision unilatérale de la part des Espagnols de représenter diplomatiquement la République de Gênes fut mal acceptée aussi bien par les Génois qui la vivaient comme une imposition que par les Piémontais qui accusèrent plusieurs fois les Espagnols de partialité. L'entreprise espagnole, appelée par les sources le *lodo*, aboutit au traité du 9 mars 1634 que nous venons d'évoquer. Cf. sur l'histoire de Gênes Claudio Costantini, *La repubblica di Genova nell'età moderna*, (t. IX, de la *Storia d'Italia*, sous la direction de Giuseppe Galasso) Turin, UTET, 1986, p. 267sq ; Carlo Bitossi, *Il governo dei Magnifici. Patriziato e politica a Genova fra Cinque e Seicento*, Gênes, ECIG, 1990 ; Dino Puncuh (dir.), *Storia di Genova : Mediterraneo, Europa, Atlantico*, Società ligure di Storia Patria, 2003. Giovanni Assereto, Carlo Bitossi, Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova-Torino. Quattro secoli di incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al regno di Sardegna*, Gênes, Società ligure di Storia Patria, 2015 et Alessia Ceccarelli, « In forse di perdere la libertà ». *La repubblica di Genova nella riflessione di Giulio Pallavicino (1583-1635)*, Rome, Viella, 2018.

<sup>4</sup> Le troisième duc de Feria, gouverneur du duché de Milan de 1618 à 1625, fut auparavant ambassadeur à Rome et ambassadeur extraordinaire en France en 1610, cf. A. Hugon, *Au service du Roi Catholique...*, *op. cit.*, p. 137.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, NG, m. 1, n.º 19, « Sentenza arbitramentale proferta dal Rè di Spagna per l'aggiustamento delle differenze vertenti tra il Duca Vittorio Amedeo I e la Repubblica di Genova in ordine al marchesato di Zuccarello », 27 novembre 1631.

Savoie réclamait un remboursement à hauteur de 200 000 écus<sup>1</sup> pour abandonner ses prétentions sur Zuccarello. La tentative de Gênes, quant à elle, d'obtenir de la part de la Couronne d'Espagne la possession de Finale comme dédommagement des frais soutenus pendant la guerre contre le duché de Savoie (600 000 écus selon une estimation génoise) se solda par un échec<sup>2</sup>. Le désaccord était total sur l'article du pardon, que Turin prétendait général et Gênes, on vient de le dire, limité à dix personnes<sup>3</sup>, mais la balance pencha en faveur du duc de Savoie, car le roi d'Espagne énonça clairement au septième chapitre : « Je déclare que tous [...] doivent être pardonnés<sup>4</sup> ».

En 1633 Fernand, le cardinal-infant, devait rejoindre Milan avant de partir pour les Flandres. Le 2 mai 1633, il rencontra Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Villefranche et il séjourna les jours suivants (5-16 mai) à Gênes. Les deux parties s'en remirent à lui pour résoudre une fois pour toutes leurs différends<sup>5</sup>. Le cardinal-Infant confirma le lodo de Madrid le 9 mars 1634. Le moment d'appliquer les dispositions du traité était advenu, opération qui se révéla, elle aussi, assez longue. Les deux délégués ducaux désignés pour conclure la paix furent l'abbé Charles Della Torre, gentilhomme de chambre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, et Théodore Binelli, conseiller et secrétaire d'État et des finances. Les représentants génois étaient Raphaël della Torre et François Imperiale, qui en 1625 avait été envoyé à Milan pour solliciter le soutien espagnol<sup>6</sup>.

En 1634 l'ambassadeur espagnol à Gênes demanda que l'on nomme deux « cavalieri » pour organiser « la restitution des lieux, et de l'artillerie<sup>7</sup> ». Le duc désigna le président du Sénat Charles-Philippe Morozzo et le comte Frédéric Asinari. Le lieu choisi pour les négociations fut Cairo. Victor-Amédée I<sup>er</sup> exigea, dans son instruction, que la première et dernière séance se tiennent dans l'habitation des envoyés du duc de Savoie<sup>8</sup> et chargea le comte Philippe-Charles Ripa, majordome ordinaire du duc, de s'occuper de la restitution

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, NG, m. 1, n.° 21, « Relazione del Negoziato in Milano col Duca di Fera e conte della Rocca per l'esecuzione del Trattato di pace seguito a mediazione di S.M. Cattolica tra il Duca di Savoia Vittorio Amedeo Primo e la Repubblica di Genova ». Pour une histoire du Marquisat de Finale voir Paolo Calcagno, *La puerta a la mar. Il marchesato di Finale nel sistema imperiale spagnolo (1571-1713)*, Rome, Viella, 2011.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 3, n.° 39, dépêche de Gandolfo au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 3 mai 1631.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n. 23, minute de dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, Turin, 14 mai 1633.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 2, n.° 1, Copia del trattato di pace, *cit.*

<sup>5</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese, op. cit.*, t. V, p. 54-56 et Alfred Van der Essen, *Le Cardinal-infant et la politique européenne de l'Espagne*, t. I, 1609-1634, Bruxelles, Éditions Universitaires, 1944, p. 79-81.

<sup>6</sup> AST, Corte, NG, m. 2, n.° 7, « Delegazione della Repubblica di Genova in capo di Raffaele Della Torre e Francesco imperiale per la restituzione de beni, censi e redditi rappresagliati in odio de particolari, sudditi ed aderenti del Duca di Savoia e ciò in esecuzione della pace stabilita tra detto Duca e la repubblica suddetta », 21 août 1634.

<sup>7</sup> *Ibidem*, n.° 2, « Istruzione al Presidente Morozzo, ed al conte Federico Asinari per la trattativa dell'aggiustamento con Genova. Con le minute delle lettere scritte ai medesimi pendente la commissione », 8 août 1634.

<sup>8</sup> Le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> demanda à l'abbé Pierre-François Scarampi de trouver un logement à Cairo pour les deux envoyés ducaux, cf. AST, Corte, NG, m. 2, n.° 10. Dans la chemise qui contient l'« instruction à Charles Baronis du 22 septembre 1634 » se trouve aussi une série de minutes de lettres du duc, voir en particulier la minute du duc à l'abbé Scarampi du 4 août 1634.

de l'artillerie à Savone tandis que la galère que le duché devait rendre à la République serait envoyée au port de Villefranche<sup>1</sup>.

Du 14 août au 9 septembre 1634 se déroulèrent les négociations. Une instruction stipulait que le comte Asinari devait recevoir Ormea, et que le duc jugea suffisant d'envoyer un avocat patrimonial pour la restitution d'Oneille<sup>2</sup>.

Au mois de septembre 1634 presque tous les désaccords entre Turin et Gênes étaient en voie d'être résolus. Pour aplanir les dernières difficultés, Victor-Amédée I<sup>er</sup> envoya l'auditeur Charles Baronis<sup>3</sup>, qui au cours de l'été 1634 avait déjà été à Gênes pour porter à Francisco de Melo la renonciation formelle du duché à Zuccarello<sup>4</sup>. Les actes finaux de l'application de la paix eurent lieu entre janvier (restitution des artilleries entre le 10 et le 18 janvier 1635)<sup>5</sup> et le 7 mai 1635 (sollicitation du payement de la dernière tranche de 43 000 écus d'or dus sur les 160 000)<sup>6</sup>.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Binelli, Théodore, Premier président des Finances	Secrétaire	1633-1634	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 11 juin 1633
2	Poscolonna, Melchiorre	Secrétaire	1634-1659	

Tableau 12 : Secrétaires d'ambassades à Milan.

## Venise

Concernant la Sérénissime République de Venise, les premiers contacts documentés datent de 1556 à 1557 et restèrent stables jusqu'en 1628. Une rupture des relations diplomatiques advint de 1629 à 1662. Les deux Cours de Turin et de Venise interrompirent les échanges d'ambassadeurs à partir de « l'affaire du Royaume de Chypre » en 1632 et la publication du *Trattato del Titolo regio dovuto alla Serenissima casa di Savoia* de Pierre Monod en 1633.

<sup>1</sup> *Ibidem*.

<sup>2</sup> *Ibidem*, n.° 6, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo Primo alli Presidente Morozzo e Conte Federico Asinari, per fare, e ricevere la restituzione de luoghi, e dell'artiglieria, et altre cose, che saranno necessarie in esecuzione della pace stabilita con la Repubblica di Genova », 5 août 1634.

<sup>3</sup> *Ibidem*, n.° 10, « Istruzione all'auditore Baronis per la sua andata a Genova ed ivi continuare la trattativa per l'esecuzione del laudo della Spagna [...] », 22 septembre 1634.

<sup>4</sup> *Ibidem*, n.° 13, « Istruzione a voi Carlo Baronis Consigliere e Mastro Auditore nella nostra Camera dei Conti », Turin, 22 juillet 1634.

<sup>5</sup> *Ibidem*, n.° 15, « Pienipotere dato dall'ambasciatore di Spagna presso la repubblica di Genova al console spagnolo per intervenire in suo nome alla reciproca restituzione che dovea farsi tra il Duca di Savoia e la Repubblica di Genova delle artiglierie prese in occasione dell'ultima guerra. Con le ricevute, ed altri atti fatti in conseguenza di detta restituzione », 1635.

<sup>6</sup> *Ibidem*, n.° 16, « Procura del Duca di Savoia Vittorio Amedeo Primo in capo di Gaspare, Francesco e Carlo Giovanni Toffetti per esiggere dalla Repubblica di Genova la somma di 43 000 scudi d'oro per resta, e compito pagamento delli 160.000 scudi simili, da detta Repubblica dovutigli in virtù del Laudo di S. M. cattolica dell'anno 1631 ; e dichiarazioni del cardinal Infante del 1634 », 7 mai 1635.

Suite à la reprise des contacts en 1659<sup>1</sup>, l'ambassadeur piémontais Gerolamo Moretta, marquis Del Borgo, fut reçu le 7 juillet 1662 par le doge<sup>2</sup>. En réalité, la Cour de Turin avait tenté de renouer des relations diplomatiques avec Venise dès la fin des années 1630, puisque Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait demandé à un certain abbé Collino de supprimer de l'ouvrage de Monod les paragraphes pouvant offenser la Sérénissime, même si ce travail resta inachevé à cause de la mort du duc<sup>3</sup>. Un nouvel essai fut tenté en 1640 par le biais du nonce à Paris, mais ce rapprochement échoua<sup>4</sup>.

Les négociations pour une reprise de contact entre Turin et Venise s'amorcèrent sérieusement en 1658-1659 et aboutirent en 1662 à un accord dans lequel on établit que Turin serait la première à envoyer son ambassadeur et que Venise attendrait le jour suivant. La Sérénissime accepta de donner de l'Altesse au duc de Savoie et obtint que le livre sur le titre royal de Pierre Monod soit retiré du commerce. Après presque trente ans de relations diplomatiques rompues, la « bonne correspondance<sup>5</sup> » entre les Cours de Turin et de Venise fut donc rétablie.

### 1.3.5 Les autres cours

#### Angleterre

Le premier envoyé piémontais en Angleterre fut Bonnenouvelles en 1531, mais les relations diplomatiques au XVI<sup>e</sup> siècle furent cependant assez irrégulières, avec de nombreuses interruptions (de 1539 à 1553, de 1558 à 1571, de 1572 à 1611). Les premières instructions, elles, datent du 2 août 1554 et furent consignées à Tommaso Langosco, comte de Stroppiana, ambassadeur auprès du roi anglais<sup>6</sup>.

Les échanges furent réguliers sur la période 1612-1638 et très irréguliers, voire inexistants, de 1639 à 1651.

---

<sup>1</sup> Sur cet épisode du titre de Chypre voir Géraud Poumarède, « Deux têtes pour une couronne : la rivalité entre la Savoie et Venise pour le titre Royal de Chypre au temps de Christine de France », in Giuliano Ferretti (dir.), *Christine de France et son siècle, XVII<sup>e</sup> Siècle*, numéro spécial, 2014/1, n.° 262, p. 53-64 ; Frédéric Ieva, « Titre royal et duché de Savoie. Quand Victor-Amédée I<sup>er</sup> se faisait appeler Roy de Chypre », in A. Becchia, F. Vital-Durand (dir.), *Édifier l'État, op. cit.*, p. 151-171.

<sup>2</sup> AST, Corte, CV, m. 2, n.° 26, « Relazione del pubblico ingresso del marchese del Borgo nella città di Venetia in qualità di ambasciatore straordinario di Savoja e della prima udiienza havuta nel Senato veneto con altra relatione del ricevimento fattogli », 1662.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.° 14, « Memoria di riflessi, e suggerimenti del modo con cui era d'uopo aprire colla Repubblica di Venezia la trattativa per l'aggiustamento delle differenze colla Real Casa di Savoja », 1642.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 12, « Memoria rimessa al Nuntio di Sua Santità in Parigi per comunicare all'ambasciatore di Venezia sui progetti d'aggiustamento delle differenze tra la Real Casa di Savoja e quella Repubblica [...] », 1640.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 22, « Copie di lettere, e memorie riguardanti la Trattative intrapresa dalla Corte di Savoja per mezzo dell'abbate Dini per l'aggiustamento delle differenze colla repubblica di Venezia », 1662, et surtout le n.° 23, « Relazione dell'aggiustamento seguito tra il Duca di Savoja Carlo Emanuele II e la Repubblica di Venezia, delle differenze che tra essi vertevano per riguardo al titolo regio », 1662.

<sup>6</sup> Sur cette mission voir Pierpaolo Merlin, *Emanuele Filiberto. Un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Turin, SEI, 1995, p. 57-58.

Les relations diplomatiques entre Turin et Londres ont déjà été étudiées par Pennini et Genta, bien que ce dernier ait concentré son analyse sur le XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>, tandis que Toby Osborne a consacré une remarquable étude à l'abbé Alexandre Scaglia envoyé à Londres en 1626-1628 et en 1631-1632<sup>2</sup>. Dans la période qui nous intéresse, les missions diplomatiques à Londres ne furent pas nombreuses, à part celle de Scaglia qui vient d'être évoquée, et une autre en 1635, après celle du comte de Saint-Maurice qui ne se concrétisera pas<sup>3</sup>. La personne appelée à le remplacer dans la capitale anglaise fut le marquis de Saint Germain<sup>4</sup>. Il s'agissait, en apparence uniquement, d'une mission de compliment, car sous couvert de l'annonce au roi de la naissance du futur duc Charles-Emmanuel II, il devait l'informer de l'incident diplomatique survenu à Paris au marquis de Saint-Maurice, auquel fut refusé le traitement royal, et de la fuite du prince Thomas en Flandres, après l'abandon de son poste de gouverneur de la Savoie et son refus de se rendre en mission à Paris<sup>5</sup>.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Scaglia di Verrua, Alexandre César, abbé	Ambassadeur	1631-1632	
2	Saint Germain, Octavien de Saint Martin d'Aglié marquis,	Ambassadeur extraordinaire	1635	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1635
3	Saint Maurice, Claude Jérôme Chabod (Chabò), marquis	Ambassadeur extraordinaire	1635	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1634

Tableau 13 : Ambassadeurs piémontais à Londres.

### Suisse (et Berne)

Les premières relations avec les cantons catholiques suisses datent de la dernière décennie du XV<sup>e</sup> siècle et furent stables jusqu'en 1534. Au XVI<sup>e</sup> siècle par contre, elles connurent des irrégularités qui aboutirent à une rupture complète de 1549 à 1559. Au XVII<sup>e</sup> siècle, elles redevinrent stables jusqu'en 1626 avant d'être interrompues de nouveau jusqu'en 1633 puis de 1643 à 1645.

<sup>1</sup> Cf. A. Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* »..., *op. cit.*, p. 15-16 ; Enrico Genta, *Principi e regole internazionali tra forza e costume. Le relazioni anglo-sabaude nella prima metà del Settecento*, Naples, Jovene, 2004.

<sup>2</sup> Cf. Toby Osborne, *Dynasty and Diplomacy in the court of Savoy. Political, Culture and the Thirty Years' War*, Cambridge, CUP, 2002, p. 97-108, sur sa mission à Londres en 1626-1628, et p. 179-182, sur sa mission en Angleterre de 1631-mars 1632. Sur la famille Scaglia voir du même « The Scaglia di Verrua : aristocratic power at the court of Savoy during the early Seventeenth Century », in *Studi Piemontesi*, novembre 1999, vol. XXVIII, fasc. 2, p. 367-388.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, NI, m. 1, n.° 15, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo I al Conte di S. Maurizio per portarsi in Inghilterra [...] », 1634.

<sup>4</sup> Jules-César San-Martino, gentilhomme ordinaire de chambre, devient général à la Venaria et Grand fauconier (21 août 1610). Le 20 août 1610, il est inféodé au marquisat de San Germano. Il épousa Octavie Gentile, petite-fille d'Ottaviano Gentile, doge de Gênes. Il était le père du comte Philippe d'Aglié, cf. Antonio Manno, *Patriziato subalpino*, t. XVI, *Marini-Meyneri*, p. 325 (dactylographié).

<sup>5</sup> Arguments qui seront traités dans les chapitres suivants, cf. AST, Corte, NI, m. 1, n.° 16, « Istruzione, e memorie per il marchese di S. Germano spedito ambasciatore straordinario in Inghilterra [...] », 1635.

La première instruction qui nous est restée fut rédigée entre 1484 et 1491 et fut donnée au secrétaire Giovanni Forno, chargé de mission à Berne et Fribourg.

	Personnel	Qualité	Année/ Années de service	Remarques
1	Pallavicino, Charles-Emmanuel, marquis	Ambassadeur extraordinaire	1634	
2	Della Manta, Valerio Saluzzo, comte	Ambassadeur	1635-1642	
3	Della Manta, Antonio Saluzzo, comte	<b>envoyé</b> extraordinaire	1639-1640	Ambassadeur des princes Maurice et Thomas

Tableau 14 : Ambassadeurs piémontais en Suisse<sup>1</sup>.

Les relations diplomatiques avec les cantons suisses concernaient autant le renouvellement des alliances que la permission de faire des levées. En 1632, par exemple, deux ambassadeurs, dont le nom n'est pas précisé, furent envoyés pour reconduire un traité d'alliance signé en 1577-1578<sup>2</sup>. En 1634 le marquis de Pallavicino s'en alla dans six cantons catholiques afin de renouveler cette alliance<sup>3</sup> et fut soulagé d'apprendre de son envoyé que le Conseil de la ville de Lucerne avait pris la décision « de le traiter conformément aux ambassadeurs des têtes couronnées<sup>4</sup> ». Le traité d'alliance fut signé par le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> le 14 juillet 1634<sup>5</sup> puis en 1637 avec le canton de Berne<sup>6</sup>. Les négociations diplomatiques visaient aussi la permission de faire des levées avec les Suisses, surtout dans le Valais de 1636 à 1639<sup>7</sup>. Les cousins Della Manta, qui militaient dans deux camps adverses, méritent que l'on s'y intéresse. Cet épisode de la guerre civile a déjà été étudié par Andrea Merlotti<sup>8</sup>. Ainsi, en 1639-1640, deux ambassadeurs agissaient dans les cantons suisses : l'un, Antonio Saluzzo, représentait le prince Thomas tandis que son cousin Valerio Saluzzo était l'ambassadeur de la Régente. Christine envoya des lettres, dont une

<sup>1</sup> En Suisse ne fut envoyé qu'un seul secrétaire, Charles Bernardin Ferraris en fonction de 1646 à 1647.

<sup>2</sup> AST, Corte, NSv, m. 4, n.° 10, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo I per due ambasciatori che avea destinato di mandare presso gli svizzeri ad oggetto di rinnovare la Lega già stabilita nell'anno 1577 con le modificazioni ivi espresse [...] », 1632. Sur cette alliance voir P. Merlin, *Emanuele Filiberto, op. cit.*, p. 280.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.° 6, « Relazione del Ceremoniale praticato verso il marchese Pallavicino allorché fu spedito dal Duca Vittorio Amedeo presso li Cantoni Cattolici per la rinnovazione della Lega », 1634.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> *Ibidem*, n.° 10, « Trattato di rinnovazione della Lega tra il Duca Vittorio Amedeo di Savoia, e li Cantoni cattolici », 14 juillet 1634.

<sup>6</sup> *Ibidem*, n.° 15, « Relazione de Negoziati del presidente Rochette col Cantone di Berna per la rinnovazione della Lega da questo proposta colla Real Casa di Savoia », 2 avril 1637.

<sup>7</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, NSv, m. 4, n.° 18, « Capitolazione accordata dal Madama Reale Cristina al Colonnello Giuseppe Amrin per l'accrescimento, e levata di mille fanti nella guardia del Duca di Savoia, suo, figliolo », 21 mars 1638 et surtout AST, Corte, NVa, m. 1, n.° 26-29.

<sup>8</sup> Andrea Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione. La nobiltà di Saluzzo e lo stato sabauda nel XVII secolo », in Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo. Tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica. Secc. XVI-XVIII*, Turin, Claudiana, 2004, p. 87-116.

du 4 février 1640, aux cantons en leur demandant expressément de ne pas recevoir Antonio Saluzzo, car il ne fallait pas donner de crédit à des ambassadeurs envoyés par des personnes aux pouvoirs illégitimes. Néanmoins, Christine conservait une solide confiance envers la traditionnelle prudence du corps helvétique qui, elle en était certaine, n'accueillerait pas « un ministre d'un Prince qui a envahi l'État de son neveu<sup>1</sup> », puisque seul au souverain revenait le droit « d'envoyer des ambassadeurs<sup>2</sup> ».

---

<sup>1</sup> AST, Corte, NSv, m. 4, n.° 40, « Copia di lettere di Madama Reale Cristina al suo ambasciatore ne Svizzeri, e dal Corpo Elvetico, per parteciparli il tradimento del Colonnello Amrin, che nella sorpresa di Torino entrò nel partito de Nemici, e per impegnarli a non riconoscere un certo conte Antonio della Manta, che volea qualificarsi ambasciatore di Savoia, mandato dal Principe Tomaso », 4 février 1640.

<sup>2</sup> *Ibidem.*

## Chapitre II

### Le groupe dirigeant, carrières diplomatiques, familles

À présent que l'articulation du dispositif diplomatique savoyard a été détaillée, il est temps de se pencher sur les structures administratives du duché, et en particulier sur le Conseil d'État, pour tenter de discerner ses origines et son fonctionnement, mais aussi d'identifier les conseillers qui le constituaient. Consulté fréquemment par la régente, Christine se réservait néanmoins toujours le dernier mot au moment de la prise de décision.

La veuve de Victor-Amédée I<sup>er</sup> sut contrecarrer efficacement la volonté dominatrice française qui voulait aussi assumer le contrôle du Conseil d'État en y plaçant des sujets favorables à la monarchie française et en essayant d'interdire, ou du moins de limiter fortement, l'accès au Conseil de sujets savoyards favorables à la monarchie espagnole. Une fois écarté le comte Philippe Saint Martin d'Aglié, Louis XIII proclama publiquement sa faveur à l'égard de la famille des Saint-Martin, surtout en la personne du marquis Ludovic d'Aglié, l'un des conseillers les plus influents du duché.

Parmi les membres du Conseil se distingua aussi Charles Emmanuel Jacinthe de Simiane, marquis de Pianezza, habile politique et chef de guerre, destiné à devenir le ministre le plus important de la duchesse Christine. Les moments critiques ne manquèrent pas, comme le démontre le différend qui l'opposa à un autre solide collaborateur de la duchesse, le marquis Guido Villa, même si au final ses sentiments de loyauté et de fidélité envers le duché de Savoie-Piémont et la régente prévalurent toujours.

Nous présenterons par la suite quelques-unes des familles aristocrates les plus importantes du duché, en nous focalisant sur celles qui occupèrent les postes clés de l'engrenage étatique et qui fournirent plusieurs ambassadeurs. Nous nous sommes penchés sur deux familles en particulier : les Scaglia de Verrua et les Saint-Martin de la branche d'Aglié. Andrea Boldù, ambassadeur ordinaire vénitien à la cour de Turin en 1560-1561<sup>1</sup>, nous informe que les Saint-Martin, avec les Piossasco, les Lucerna et les Valperga<sup>2</sup>, étaient les familles les plus influentes du Piémont, et furent les

---

<sup>1</sup> Cf. Andrea Boldù, *Relazione della Corte di Savoia*, letta in Pregadi, il 12 dicembre 1561, in *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, t. XI, *Savoia* (1496-1797), Luigi Firpo (éd.), Turin, Bottega d'Erasmus, 1983, p. 411-470, ici p. 439.

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, p. 430, où Boldù considérait la famille des Valperga de Masino comme l'une des premières familles du duché avec le seigneur de Racconigi et les Costa, comtes d'Arignan.

premières à se confédérer avec la Maison des Savoie. Si la famille des Scaglia de Verrua fut l'une des plus proches du duc dès le règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, donnant au duché plusieurs ambassadeurs et hommes de guerre, les Saint-Martin étaient également très liés à la famille ducal et le marquis Ludovic de Saint-Martin d'Aglié put faire une grande carrière grâce à la pleine réussite de sa longue mission diplomatique romaine. Une vue d'ensemble de ces deux familles aristocratiques nous permettra de mieux observer les liens qui se nouaient, par le biais des mariages, parmi les principales familles du duché.

## 2.1 Le groupe dirigeant

Le cinquième article du traité de l'accommodement entre la duchesse Christine et les princes Maurice et Thomas du 14 juin 1642 prévoyait aussi l'institution d'un Conseil d'État<sup>1</sup> formé par des sujets « habiles et capables<sup>2</sup> » dans la conduite des affaires du gouvernement. L'existence de cette institution est certaine, même si son fonctionnement reste nébuleux pour les historiens. Malgré tout, nous avons trouvé dans les séries documentaires conservées aux Archives d'État de Turin d'innombrables traces sur l'habitude du duc de faire des consultations rapides sur les affaires les plus importantes et délicates du duché en se réservant toujours néanmoins la faculté de décider après avoir écouté les avis de ses conseillers. Claudio Rosso, en se fondant sur une relation de l'ambassadeur vénitien Francesco Priuli, a mis en évidence que le gouvernement du duché, à l'orée du XVII<sup>e</sup> siècle, se caractérisait par son « ordre désordonné<sup>3</sup> » car tout le pouvoir politique était concentré dans les mains du duc<sup>4</sup>. Une assertion qui trouve plusieurs confirmations

---

<sup>1</sup> Sur cette institution voir Francesco Aimerito, « Il Consiglio di Stato da Emanuele Filiberto al secolo XVIII », in Claudio Franchini (dir.), *Il consiglio di Stato nella storia d'Italia*, Turin, UTET giuridica, 2011, p. 23-48 ; Id., *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali" degli Stati sabaudi. Percorsi fra equità, diritto e politica (secoli XVI-XIX)*, Turin, Giappichelli, 2018.

<sup>2</sup> Felice Amato et Camillo Duboin (éd.), *Raccolta per ordine di materie delle legge*, t. XXIX, *Traité publics de la Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambrésis jusqu'au 9 juin 1815*, livre seizième, *Du recueil de lois anciennes*, Turin, typographie Arnaldi, 1868, LXV, [14 juin 1642], *Traité d'accommodement et articles d'exécution entre Madame Royale Chrétienne de France, duchesse régente de Savoie et les princes Maurice et Thomas de Savoie*, p. 232. Voir, parmi les nombreux exemples AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Instruction donnée à Monsieur l'Abbé Mondin allant à Turin », 1640, f.° 184, dans laquelle il lui est demandé de faire introduire dans le conseil des personnes « habiles ».

<sup>3</sup> Francesco Priuli, *Relazione di Savoia. Ambasciatore a Carlo Emanuele I dall'anno 1601 al 1604*, in *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, t. XI, *Savoia*, op. cit., [p. 619].

<sup>4</sup> Cf. Claudio Rosso, « L'"ordre désordonné". Carlo Emanuele I et le caractère ambigu du Stato barocco », in Maria Rosa Masoero, Sergio Mamino, Claudio Rosso (dir.), *Politica e cultura nell'età di Carlo Emanuele I. Torino, Parigi, Madrid*, Florence, Leo S. Olschki, 1999, p. 37-79 ; Andrea Pennini, « *Con la massima diligentia possibile* ». *Diplomazia e politica estera sabauda nel primo Seicento*, Rome, Carocci, 2015, p. 17.

pendant les règnes de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et de Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Un exemple serait le célèbre conseil de guerre qui se tint à Verceil à la veille de l'invasion du Montferrat (22 avril 1613). Le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> convoqua plusieurs aristocrates savoyards pour décider de leur entrée en guerre : les comtes de Martinengo et de Luserne ainsi que le marquis de Voghera se prononcèrent contre le déclenchement du conflit tandis que les comtes Scaglia de Verrua et Biandrate de San Giorgio étaient favorables à l'attaque. Le duc trancha en faveur de l'ouverture des hostilités et débuta ainsi la première guerre du Montferrat.

Un deuxième exemple, que nous détaillerons davantage dans un chapitre ultérieur, fut un autre conseil de guerre, celui convoqué par Victor-Amédée I<sup>er</sup> après la débâcle de Valence en 1635. À cette occasion, la volonté belliqueuse du duc fut entravée par l'irrésolution de Créquy plutôt réticent à attaquer les Espagnols. L'avis du maréchal français s'imposa et fut à l'origine de la malentente avec le duc, déjà irrité d'avoir été obligé d'ouvrir sa campagne militaire par une entreprise, le siège de Valence, à laquelle il était absolument opposé. Les allusions aux séances du Conseil, et ce ne fut pas une coïncidence, s'intensifièrent pendant la période de faiblesse du pouvoir souverain du fait de la régence de Christine. Parmi les exemples que nous pourrions évoquer, mentionnons la séance houleuse du conseil du 22 février 1638, lorsque le comte Philippe Saint Martin d'Aglié réussit, malgré l'opposition farouche du père Monod, à faire prévaloir son avis de conclure une alliance avec la France. Dans les phases conclusives de la guerre civile savoyarde, la composition du Conseil et son fonctionnement devinrent un des points à négocier entre Madame royale et les princes Maurice et Thomas et furent l'argument des articles V et VI du traité de l'accommodement.

Essayer de décrire le rôle du conseil s'avère une tâche difficile. Daniela Frigo, qui a étudié la politique étrangère du duché à partir de l'époque de Victor-Amédée II, a déjà mis en évidence qu'on ne dispose que de rares données sur le fonctionnement des institutions gouvernementales du duché avant les réformes du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>. Cependant, l'étude récente de Francesco Aimerito nous a énormément facilité la tâche.

Les origines du Conseil d'État remontaient au Moyen âge et les premiers témoignages sur cette institution, qui se nommait alors *Consilium cum dominum residens*<sup>3</sup>, datent de 1150 mais les dynamiques de fonctionnement de cette institution

---

<sup>1</sup> À ce propos voir Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione », in Marco Fratini (dir.), *L'annessione sbauda del marchesato di Saluzzo. Tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica*, Turin, Claudiana, 2004, p. 15-61, en particulier les pages 54 et 59 portant sur les consultations de son Conseil d'État.

<sup>2</sup> Daniela Frigo, *Principi, ambasciatori e « jus gentium »*. *L'amministrazione della politica estera nel Piemonte del Settecento*, Rome, Bulzoni, 1991, p. 25.

<sup>3</sup> Cf. F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, op. cit., p. 58. Voir aussi *Verbali del Consilium cum domino residens del Ducato di Savoia*, Isidoro Soffietti (éd.), Milan, Giuffrè, 1969, et du même, « Il Consiglio di Stato nel pensiero di un conservatore subalpino. Il progetto del conte Luigi

restèrent obscures pendant quelque temps. Selon Alessandro Barbero, entre la fin du XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, on trouve des traces d'un conseil secret ou privé du duc qui exerçait des fonctions consultatives dans les affaires d'État<sup>1</sup>. Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, après la réduction des membres du conseil secret établie par Emmanuel-Philibert en 1561<sup>2</sup>, la figure du Grand Chancelier, sorte d'*alter princeps* et considéré comme la première charge de l'État savoyard<sup>3</sup>, prit de l'importance. En cette même période, Giovanni Battista Pigna publiait un ouvrage intitulé *Il Principe*, le dédiant à Emmanuel-Philibert, dans lequel il prônait l'institution d'un Conseil d'État devant s'occuper de la haute politique (guerre comprise) et d'un Conseil de justice<sup>4</sup>. Comme l'avait finement noté Gaspare Antonio Tesauro peu après 1614, l'ancien *Consilium cum dominum* s'était transformé en Conseil d'État<sup>5</sup>. Ce dernier se composait de deux sections : l'une s'occupait des affaires juridiques tandis que l'autre était convoquée irrégulièrement par le prince lorsque ce dernier ressentait le besoin d'entendre l'avis de ses conseillers avant de se décider sur des questions politiques importantes. Mais comme le souligne Aimerito, les deux sections du Conseil d'État tendaient à être confondues, d'autant plus que le Grand Chancelier, en étant la première charge du duché, participait toujours aux séances de la section politique du conseil d'État<sup>6</sup>. Ce n'est qu'en 1648, après la prise de pouvoir de Charles-Emmanuel II, que le terme Conseil d'État fit allusion à des réunions restreintes au cours desquelles l'on affrontait des questions de haute politique<sup>7</sup>.

Dans les périodes où le pouvoir politique était entre les mains d'un duc résolu tel que Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, ce conseil était privé de toute importance et se bornait à agir comme simple caisse de résonance de la volonté du prince<sup>8</sup>, le titre de conseiller d'État étant purement honorifique.

Par contre dans les périodes de faiblesse du pouvoir politique telles que les premières années de la régence de la duchesse Christine, on assistait à une multiplication des Conseils et à une sorte de système politique caractérisé par la polysynodie<sup>9</sup>.

Nomis di Cossilla », in *Piemonte risorgimentale. Studi in onore di Carlo Pischetta nel suo settantesimo compleanno*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 1987, p. 81-98.

<sup>1</sup> Cf. Alessandro Barbero, *Il ducato di Savoia. Amministrazione e corte di uno stato franco-italiano (1416-1536)*, Rome-Bari, Laterza, 2002, p. 138.

<sup>2</sup> Cf. [anonyme] *Appendice al titolo VI dell'opera intitolata Cariche del Piemonte, Consiglio secreto di Stato*, Turin, Pietro Giuseppe Pic, 1820, p. 41.

<sup>3</sup> Le premier à être fait Grand Chancelier du duché de Savoie fut Giovanni Tommaso Langosco en 1560, cf. F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, op. cit., p. 101.

<sup>4</sup> Giovanni Battista Pigna, *Il principe*, In Venetia, 1561, p. 29v.

<sup>5</sup> Cf. F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, op. cit., p. 2 et 120.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, p. 4 et 11.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>8</sup> Claudio Rosso, *Il Seicento*, in Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Giuseppe Ricuperati, Geoffrey Symcox, *Il Piemonte Sabauda*, Turin, UTET, 1994, p. 196-197, cité par F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato..."*, op. cit., p. 144.

<sup>9</sup> Cf. F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, op. cit., p. 8-9.

Selon Gaudenzio Claretta, par exemple, l'ancien Conseil d'État était articulé en trois sections<sup>1</sup> tandis que Ricotti observait qu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle le Conseil se partageait en deux branches (l'une politique et l'autre juridique) actives tout au long du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

Cette pluralité des Conseils fut relevée aussi par un contemporain du duc Charles-Emmanuel II, Gregorio Leti, qui remarqua que le duc tenait deux Conseils secrets « l'un d'État et l'autre de guerre<sup>3</sup> ». Dans le premier, le duc appelle « à son goût » quelques-uns de ses ministres pour discuter des matières d'État les plus importantes et lire les dépêches envoyées par les ambassadeurs. Aux Conseils de guerre étaient convoqués les plus hauts officiers de l'armée et d'« autres que le prince estimait nécessaires ». Les deux Conseils ne se réunissaient pas à dates fixes mais à discrétion du duc, « à chaque fois qu'il plaisait au Prince<sup>4</sup> » nous dit Leti. La volonté du prince souverain primait donc toujours, surtout dans la phase où il fallait prendre la décision sur une affaire. Le conseil semblait endosser uniquement des fonctions consultatives et n'arrivait que rarement à orienter la décision du prince. Cela fut le cas jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Un véritable tournant s'opéra dans l'organisation étatique en 1717, lorsque le petit duché savoyard, s'étant transformé en royaume de Sicile, se trouva dans la nécessité de doubler ses secrétaireries en attribuant à l'une les affaires intérieures et à l'autre celles étrangères. Au début de 1717, le royaume de Sicile réorganisa ses structures gouvernementales, et pour ce faire le duc ordonna des reconnaissances aux archives afin de déterminer de quelle façon était gérée la question des conseils et comment était organisé le dispositif diplomatique des ambassadeurs et des secrétaires d'ambassade. Les résultats de cette reconnaissance furent très décevants car aucune trace documentaire<sup>6</sup> utile ne fut trouvée et l'on se rendit compte que dans ces matières l'on s'était essentiellement fondé sur l'ouvrage d'Abraham Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions* dont la première édition date de 1681 et dont la première version remontait à 1676<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Gaudenzio Claretta, *Storia del Regno e dei tempi di Carlo Emanuele II duca di Savoia*, Gênes, Tipografia dei sordomuti, 1877, t. II, p. 10.

<sup>2</sup> Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1861, t. II, p. 381. Les passages ici évoqués de Claretta et Ricotti sont cités par F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, *op. cit.*, p. 147 et 127.

<sup>3</sup> Gregorio Leti, *Il ceremoniale storico e politico. Opera utilissima a tutti gli ambasciatori, e Ministri pubblici, e particolarmente à quei che vogliono pervenire à tali carichi e Ministeri*, parte quinta, Amsterdam, Jansonio, 1685, p. 224, cité par D. Frigo, *Principi, ambasciatori e « jus gentium »*, *op. cit.*, p. 25.

<sup>4</sup> G. Leti, *Il ceremoniale storico e politico*, *op. cit.*, p. 224, les deux citations.

<sup>5</sup> Voir à ce propos les observations de D. Frigo, *Principi, ambasciatori e « jus gentium »*, *op. cit.*, p. 59-60, où on lit que la politique étrangère était encore sous contrôle strict de Victor-Amédée II.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, Materie giuridiche, MSSG, m. 1, n.° 25, « Progetti e memorie di Costituzioni per gli ambasciatori e per li segretari d'ambasciate alle corti straniere ».

<sup>7</sup> Pour une récente mise au point sur ce personnage voir Sven Externbrink, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherche », in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, p. 405-430. La première édition

Effectivement, à part quelque rare brevet, on note une absence de documents portant sur la branche politique du Conseil d'État. Fin septembre 1632, Victor-Amédée I<sup>er</sup> prit la résolution d'instituer un Conseil d'État en Savoie, qui se réunit périodiquement avec le gouverneur et le lieutenant général de cette province, le prince Thomas. Mais ce conseil restreint, composé des présidents du Sénat et de la Chambre des Comptes, et du deuxième président du Sénat<sup>1</sup>, doit être considéré comme une structure périphérique de l'organe institutionnel central de Turin s'occupant surtout d'affaires juridiques<sup>2</sup>. Une institution analogue était en fonction dans le Piémont et était présidée par le Grand chancelier. Cet office était l'une des charges les plus prestigieuses de l'État et ses fonctions englobaient la « défense des lois, le comportement des magistrats et la tutelle de leurs patrimoines<sup>3</sup> ». En 1602, par exemple, Francesco Provana, comte de Collegno, fut nommé à cette charge et l'exerça jusqu'en 1625<sup>4</sup>, année de sa mort. Il fut remplacé par Jean-Jacques Piscina et sa patente de nomination fut promulguée par le duc le 25 septembre 1625. Mais il prêta serment plusieurs années après, le 13 octobre 1637, à la chambre de parade de Christine. Lors de sa nomination, Piscina était le premier président du Sénat « au deça des monts<sup>5</sup> ». Parmi les motivations de sa nomination on peut lire que c'était un magistrat apprécié qui avait fait une excellente carrière (il avait été deuxième et premier président du Sénat) et qui s'était illustré dans des missions diplomatiques à l'étranger, ayant pris part à des « ambassades ordinaires et extraordinaires faites auprès de rois, princes et de la République de Venise<sup>6</sup> ». De nouveau, un succès dans les missions étrangères se révélait un bon chemin pour gravir l'échelle des charges de l'État, comme nous le verrons dans le cas du comte Ludovic San Martin d'Aglié. Le successeur de Piscina fut le comte Charles Philippe Morozzo, nommé le 12 janvier 1652 et qui prêta jurement le lendemain.

1717 fut donc une année importante du point de vue des structures administratives de l'État savoyard qui s'engagea à se donner une organisation étatique digne d'une monarchie, prélude aux années 1723-1749 définies comme « une des périodes les plus intenses de perfectionnement du point de vue législatif des institutions de la monarchie savoyarde<sup>7</sup> ». Ainsi, durant cette période, foisonnent les mémoires et les projets de réforme avant d'arriver à l'arrêt de 1749 qui fonda le Consiglio di Stato e

---

de l'ouvrage de Wicquefort s'intitulait *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics*, Cologne, Chez Pierre du Marteau, 1676, la deuxième édition mise à jour et remarquablement augmentée portait le titre *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, Jean et Daniel Steucker, 1681.

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, Materie giuridiche, GC, m. 1, n.° 12, « Patenti del Duca Vittorio Amedeo I di nuovo stabilimento del Consiglio di Stato nella Savoia, 6 settembre 1632 ».

<sup>2</sup> Cf. F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, op. cit., p. 157-158 et 160.

<sup>3</sup> AST, Corte, Materie giuridiche, GC, m. 1, n.° 7, où sont conservées les patentes de nomination de quelques Grands Chanceliers.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, le comte de Collegno fut nommé le 1<sup>er</sup> juin 1602 et prêta son jurement le 14 juillet de cette même année.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 7, patente de nomination de Gian Giacomo Piscina.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> F. Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali"...*, op. cit., p. 1.

dei Memoriali, interprété par Aimerito comme un retour à l'ancien *Consilium cum domino*<sup>1</sup>.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, d'autres tentatives de réforme virent le jour. Une remontrance, malheureusement non datée, proposa l'institution d'un nouveau Conseil d'État et une réforme de quelques charges. Dans ce document, évoqué rapidement par Aimerito<sup>2</sup>, on parle d'un Conseil d'État, mais ce terme, selon l'auteur anonyme du document, n'était pas correct. Dans cette institution, où se réunissaient les quatre référendaires et le Grand Chancelier, on ne discutait pas des matières d'État, à savoir de la paix et de la guerre, et, pour cette raison, il proposait de l'appeler Conseil de Justice, en réservant les affaires politiques à un autre Conseil « d'État, secret, intime ou réservé<sup>3</sup> ».

Claretta nous informe aussi sur la composition du conseil, dont la fonction était uniquement consultative. Participaient à ses séances le grand Chancelier, qui prenait le titre de président en cas d'absence du duc, l'archevêque de Turin et le premier secrétaire. Le quota de membres appelés aux séances, des titulaires des plus hautes charges de l'État ou des ministres ayant pris part à des ambassades<sup>4</sup>, variait constamment. Le comte Ludovic de Saint Martin d'Aglié, après sa longue mission diplomatique à Rome, devint l'un des membres les plus influents du Conseil d'État pendant les années de la régence de Christine.

L'un des moments les plus critiques du Conseil fut la guerre civile, lorsque les princes tentèrent de limiter le pouvoir de signature des actes de Madame Royale. L'institution d'un Conseil d'État efficient fut aussi l'une des préoccupations les plus vives des Français et des hommes proches de la duchesse. Attardons-nous donc sur les discussions portant sur le Conseil d'État politique pendant la guerre civile.

Peu après la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup> Saint-Maurice, ambassadeur savoyard à Paris, envoya un mémoire à la duchesse régente en l'exhortant à former un Conseil d'État restreint<sup>5</sup>. Lorsque l'abbé Soldati, envoyé par le prince Maurice, demanda à être reçu fin octobre, le Conseil se partagea. Une partie était favorable à une rencontre, malgré l'avis contraire des Français qui s'opposaient à l'entrée du cardinal de Savoie dans le duché, et l'autre était disposée à lui concéder une audience après avoir obtenu le consentement des Français. Ces derniers ne changèrent cependant

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Cf. Ibid.*, p. 147.

<sup>3</sup> AST, Corte, Materie Giuridiche, GC, m. 1, n.º 11, « Rimostranza a SAS per l'erezione d'un nuovo consiglio di Stato, e d'un Consiglio di guerra, come ancora pella riforma d'alcune cariche ».

<sup>4</sup> *Cf. Gaudenzio Claretta, Storia della reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia con annotazioni e documenti inediti*, Turin, Stabilimento Civelli, 1868, t. I, p. 208.

<sup>5</sup> *Cf. AST, Corte, TR, m. 3, n.º 1*, « Memoria di suggerimenti fatti a Madama Reale Cristina dal Marchese di S. Maurizio Ambasciatore in Francia sul modo con cui M. R. dovea regolarsi nel principio della sua Regenza tanto verso i sudditi, che verso la Corte di Francia, ed i Principi suoi Cognati a quali era d'uopo di persuadere a non portarsi in Piemonte », 9 octobre 1637.

pas d'avis et le cardinal Maurice fut contraint de retourner à Rome<sup>1</sup>. Le roi de France avait été informé des divisions au sein du Conseil d'État, puisque Louis XIII déclara à Saint-Maurice que les avis des conseillers qui encourageaient la duchesse à ne pas le recevoir « estoient les plus salutaires » et que si Christine se décidait à voir le cardinal Maurice « il n'en pouvait arriver que du mal<sup>2</sup> », car il fallait le considérer comme un envoyé des Espagnols, qui en cette période étaient les ennemis jurés de la France. Entre-temps, Christine pensa à réorganiser le système des conseils en écrivant au marquis de Saint-Maurice qu'elle avait donné des dispositions pour nommer « un Conseil d'Etat pour les affaires du Pays », et aussi « d'un conseil des finances, et d'un autre des provisions pour la guerre, outre le conseil de guerre, qui est composé des chefs principaux<sup>3</sup> ».

Aux premiers mois de 1638, le Conseil fut réuni plusieurs fois pour débattre de la question de l'alliance avec la France<sup>4</sup>. Le comte Philippe tenait au courant sur cette affaire le marquis de Saint-Maurice, mais si aux débuts de ce négoce Saint Martin d'Aglié lui rapportait que le Conseil était pour la neutralité, il laissa filtrer davantage au bout de quelque temps les nouvelles concernant les voix du Conseil favorables à une alliance, car cette position coïncidait avec la sienne<sup>5</sup>. Cette affaire fut suivie avec une attention particulière par l'ambassadeur d'Hémery, qui participait parfois à des séances du Conseil<sup>6</sup>. Il vint à la connaissance de l'envoyé français, informé minutieusement, que le père Monod s'était prononcé ouvertement pour la neutralité. Pour renforcer sa position, il avait invité à une séance le chancelier Jean-Jacques Piscina et Ascanio Bobba, marquis de Graglia qui partageaient son avis. Même le comte Philippe avait échoué à dissuader la duchesse d'adopter cette position<sup>7</sup>. On

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 144, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 25 octobre 1637.

<sup>2</sup> *Ibid.*, LMF, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, al Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », n.° 90, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 4 novembre 1637.

<sup>3</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente... », cit., n.° 151, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 8 novembre 1637.

<sup>4</sup> Voir à ce propos *Ibid.*, fasc. 2, « Lettres originales de Madame Royale Chretienne au Marquis de Saint Maurice son ambassadeur extraordinaire en France », n.° 32, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 28 février 1638, où Christine faisait savoir qu'après avoir consulté son Conseil elle avait conclu qu'on ne pouvait pas simplement restaurer le traité de Rivoli de juillet 1635 mais qu'il fallait négocier un nouveau traité avec la France.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.* m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », 1637-1639, les lettres du comte Philippe d'Aglié au marquis de Saint-Maurice du 3 mars et 18 avril 1638.

<sup>6</sup> Cf. par exemple AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, Turin, 11 octobre 1637, f.° 466v, où il écrivait qu'il n'intervenait pas dans le conseil pour essayer de détacher le comte Philippe d'Aglié de Christine par crainte de perdre la confiance de la duchesse.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, Turin, 15 mai 1638, f.° 205r.

peut signaler encore une autre séance du Conseil qui se tint en avril 1639, lorsque Turin commençait à être assiégé par le prince Thomas. Tous les conseillers s'étaient prononcés en faveur d'une résolution qui prévoyait l'abandon de la capitale de la part de la duchesse Christine pour des raisons de sûreté. Madame Royale, bien qu'elle eût constaté que les Infantes Maria Apollonia et Francesca Caterina ne montraient pas « toute la bonne volonté pour moi<sup>1</sup> », décida cependant d'ignorer l'avis du Conseil, de rester pour raffermir la volonté chancelante du peuple et de supporter bravement les attaques portées par les « principisti ».

En 1639, la fortune des armes étant du côté des princes, on discutait aussi des compétences du Conseil et on établissait, dans un document non daté, qu'à ces séances devaient être présents Madame Royale, le duc Charles-Emmanuel II et les deux princes ; les matières politiques traitées devaient être les suivantes : les textes des instructions à envoyer aux ambassadeurs, aux ministres et aux agents ducaux ; les dépêches à adresser aux princes étrangers, aux ambassadeurs et aux envoyés ; les procurations, l'autorité et le plein pouvoir pour traiter avec les princes et les envoyés étrangers ; les capitulations, les contrats et les traités avec les États<sup>2</sup>. Pratiquement toute la politique étrangère devait être traitée au sein du conseil, mais au fur et à mesure que la faction « madamiste » améliorait ses positions militaires et que les armes des princes donnaient des signes évidents de déclin, les prérogatives des princes s'amenuisèrent progressivement au point que les conditions pour qu'ils puissent appliquer leur signature furent très limitées par la duchesse.

Pendant la guerre des manifestes qui débuta en 1639, les princes essayèrent à la mi-juin de déloger de la capitale ducale les sièges des institutions les plus importantes du duché, y compris la section juridique du Conseil d'État<sup>3</sup>. Les princes firent publier un pamphlet dont les documents prouvaient que leur requête d'assumer la régence du petit Charles-Emmanuel II<sup>4</sup> était fondée. Dans sa réponse très dure à cette publication, Christine rétorqua que face à l'attaque espagnole inopinée elle-même, son Conseil d'État et ses ministres avaient voté à l'unanimité le renouvellement de

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi TC », n.º 33, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 26 avril 1639.

<sup>2</sup> Cf. Corte, TR, m. 3, n.º 23, « Regola, e forma da osservarsi per tutte le spedizioni e la signatura di SAR Reale in tempo di reggenza », sans date.

<sup>3</sup> Cf. Corte, TR, m. 3, n.º 26, « Raccolta di Manifesti, Diplomi Cesarei, ed ordini di Madama Reale Cristina, e de Principi Cardinale e Tommaso in occasione che questi appoggiati dalle forze di Spagna e dell'Imperatore disputavano a Madama Reale la Reggenza assunta dalla medesima de Stati di Savoia, e di Piemonte », 1638, 1639.

<sup>4</sup> *Ibid.*, le pamphlet porte le titre : « Atti autentici di legitima tutela, & amministrazione della persona, e Stati del Sereniss. Carlo Emanuel II, per gratia di Dio Duca di Savoia, Principe di Piemonte, Rè di Cipro conferita da Sua Maestà Cesarea alli serenissimi principi Maurizio Cardinale et Francesco Tommaso di Savoia. Zij paterni di SAR con ricognitione de i supremi Magistrati », et spécialement « Li principi Cardinale, & Tommaso di Savoia, legitimi Tutori di SAR Curatori, Amministratori, & governatori dello Stato », sans date, sans éditeur, p. 25-30.

l'alliance militaire avec la France<sup>1</sup>. En outre, le Sénat de Turin qui, selon le manifeste des princes du 15 juin, devait se déplacer à Asti entérina la réponse de la duchesse. L'une des heures les plus critiques de la régence de Christine fut le colloque à Grenoble en septembre 1639 entre la duchesse, Louis XIII et le cardinal de Richelieu. Les Français y critiquèrent la façon de gouverner de Christine en attaquant aussi son Conseil. Le duché était proche de la ruine et cette situation était en partie due au « peu d'expérience de quelques-uns de son conseil<sup>2</sup> ». Ils reprochèrent également à la duchesse de rester « irresolue entre sa folie et sa malice » et de subir « la foiblesse de quelques-uns de ses conseillers, et l'artifice de beaucoup d'autres<sup>3</sup> » qui en réalité étaient des partisans des princes et qui, afin d'assurer leurs intérêts, « luy agitoient continuellement l'esprit<sup>4</sup> ».

Lors de sa mission en Italie, l'abbé Mondino reçut un mémoire dans lequel il lui était demandé de soigner particulièrement la composition du Conseil. Ses membres devaient être « capables et affectionnés à son service » et totalement indépendants de ses ennemis dont le plan était de « conduire MR et le duc son fils a leur ruine entière<sup>5</sup> ».

En avril 1640 par exemple, le comte Moretta écrivait à don Félix de Savoie que Richelieu était convaincu des possibilités réduites de s'accorder avec les princes car le cardinal savait que le Conseil de Madame Royale se composait entre autres de « personnes qui étaient en train de faire des traités particuliers avec les princes<sup>6</sup> ». Au cours des négociations qui aboutirent au traité d'accommodement, on trouve plusieurs allusions à des séances du Conseil d'État, toujours en avril 1640 par exemple, lorsque commencèrent à circuler les premières versions des articles de ce traité. Christine convoqua son Conseil au complet formé par le « Chancelier et [...], les] principaux cavaliers de sa Cour<sup>7</sup> » et à cette séance se tenant dans son cabinet assistait aussi le premier président du Sénat de Chambéry.

Comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur, au moment où Turin se trouvait proche de la capitulation et prêt à retomber entre les mains des troupes françaises,

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 26, « Raccolta di Manifesti, Diplomi Cesarei, ed ordini di Madama Reale Cristina... », cit., [n.° 39], « Christiana Sorella del Re Christianiss. per gratia di Dio Duchessa di savoia, Regina di Cipro, Madre, e Tutrice del Serenissimo Carlo Emanuel Duca di Savoia, Principe di Piemonte, Re di Cipro etc & Reggente de' suoi Stati », Turin, 5 juillet 1639.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, « Voyage du Roy à Grenoble pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639 », f.° 222v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 230v, les deux citations.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f.° 230v-231r.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Mémoire au Sieur l'abbe Mondin s'en allant en Savoye », f.° 250, les deux citations.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 41, fasc. 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale e al Conte S. Martino d'Aglié », n° 52, dépêche du comte Moretta à don Félix, Paris, 5 avril 1640

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Memoire de ce que j'ay observé sur le retour de Turin a Chambéry du P. Michel Ange d'Aglié capucin et du S.r Moneti patrimonial de Mr le Prince Cardinal », 12 avril [1640], f.° 337r.

Mazarin entama dans le duché de Savoie sa difficile mission diplomatique qui consistait à établir le traité d'accommodement entre Madame et les princes. Une des premières préoccupations du roi Louis XIII et du cardinal de Richelieu fut de rappeler, dans les instructions envoyées début octobre 1640, au marquis d'Harcourt et à Mazarin, de persuader la duchesse « d'établir un bon conseil en quoy on taschera de lui faire choisir ceux qui le roy peut desirer<sup>1</sup> ». Dans cette même instruction, on précisa de surcroît les personnes susceptibles d'être appelées à faire partie du conseil, à savoir les marquis Villa, Pianezza, d'Aglié (Ludovic) et, naturellement, le Grand Chancelier ainsi que le premier secrétaire Carron de Saint Thomas. Quant à Saint-Maurice, il fallait vérifier si sa fierté pouvait être amadouée et si on pouvait le tirer vers la faction française<sup>2</sup>.

Une fois entrés dans Turin, les Français pensèrent à la composition du Conseil et Mazarin, au début de 1641, relata au cardinal Richelieu qu'il avait communiqué à Madame que le roi de France désirait qu'elle établisse un Conseil en choisissant les « personnes des plus fidelles et capables de son estat », et que Louis XIII n'avait aucune objection contre la Maison des Saint Martin d'Aglié, trouvant « bon qu'elle se servit du marquis d'Aglié et de ses neveux<sup>3</sup> », hormis naturellement le comte Philippe qui était en route pour le bois de Vincennes.

Un négoce difficile à traiter fut justement la façon de gérer le Conseil, aux séances duquel les princes prétendaient prendre part. Ce fut un point également débattu après le traité de l'accommodement avec les princes. Ces derniers prétendaient fixer un jour pour les réunions du Conseil afin de faciliter leur participation et demandaient en outre de tenir un registre des résolutions prises pendant les séances. La duchesse Christine se lamenta de ces nouvelles prétentions du prince Thomas et refusa d'instituer « un Conseil à sa façon ». Saint-Maurice rappela à Christine que Mazarin avait aussi essayé de faire approuver l'introduction d'un registre où noter les résolutions prises<sup>4</sup>, mais le cardinal Richelieu s'y était déjà opposé par le passé<sup>5</sup>. La duchesse n'avait pas l'intention de donner satisfaction aux requêtes des princes car elle n'avait pas apprécié tous les subterfuges du prince Thomas visant à retarder son jurement de fidélité. Finalement, la cérémonie du jurement eut lieu le 14 février 1644<sup>6</sup>, en absence de la régente et du duc. Les fortes résistances du Carignan étaient dues à sa contrariété de devoir prêter jurement de fidélité du fait de la lieutenance

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 31, « Instruction pour Mons.<sup>r</sup> le comte de Harcourt, general de la maison du Roy en Italie, et pour Monsieur Mazarin, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté audit pais », Monceaux, 10 octobre 1640, f.° 187v.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 188v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 33, dépêche de d'Harcourt et de Mazarin, Turin, 1<sup>er</sup> janvier 1641, f.° 6v.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 1, « Le marquis de Saint-Maurice », n.° 78, dépêche de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 5 août 1644.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, m. 46, fasc. 5, « Le comte Jérôme Moretta », n.° 8, dépêche du comte Moretta à son Altesse Royale, Paris, 31 mai 1644.

<sup>6</sup> Cf. à ce propos G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina*, op. cit., t. II, p. 73-74.

générale d'Ivrée. Malgré cet acte, force fut de constater que l'apaisement était seulement apparent, car quelques mois après apparurent des difficultés nouvelles. Les pierres d'achoppement étaient au nombre de deux : la requête qu'on « établisse une heure et un jour précis pour le conseil, et qu'il se tienne registre par le premier secrétaire des résolutions qui s'y prendront<sup>1</sup> ». La deuxième concernait le jurement de fidélité qu'il fallait répéter en présence du duc et de la duchesse, car les princes désiraient le transformer en cérémonie solennelle alors que Christine préférait minimiser cet acte accompli avec un grand retard, craignant que ce délai soit interprété comme une faiblesse du pouvoir politique. Christine s'opposa à la demande de fixer un jour pour les réunions du Conseil en argumentant que cette institution devait se réunir uniquement si on l'estimait nécessaire. Quant au registre, la duchesse le considérait comme une nouveauté qui pouvait nuire au secret dans lequel il fallait maintenir ces matières politiques : « ce n'estoit pas la coutume ny chose convenable de reduire en cette forme les matieres plus importantes de l'Etat qui pourroient courir risque de se perdre et de parvenir ez mains de ceux qui n'en doivent pas avoir connoissance<sup>2</sup> ». En réalité, dans un deuxième temps, la duchesse sembla disposée à octroyer un jour fixe pour le Conseil, cédant aux vives instances d'Aiguebonne<sup>3</sup>. Toutefois, Christine précisait qu'elle ne tiendrait pas sa parole si cette nouvelle concession encourageait les princes à avancer d'autres prétentions<sup>4</sup>. Ses suspicions étaient fondées car elle avait appris que le prince Thomas n'était pas satisfait de cette affaire, refusant d'accepter que Christine soit la seule à décider des affaires à traiter dans le Conseil et que les résolutions ne soient prises qu'en accord avec la régente, malgré l'opposition éventuelle des princes. Au cours de cette négociation, les Français furent plutôt favorables à l'idée d'un jour fixe pour les séances du Conseil, mais ils étaient fermement contre l'établissement d'un registre. Ils répétèrent que les princes devaient abandonner cette prétention, car jamais ils n'auraient approuvé une chose qui pouvait être préjudiciable à Christine<sup>5</sup>. Comme l'écrivait de Paris l'abbé Scaglia à la duchesse, tous les ministres étaient désormais opposés à la prétention du prince Thomas concernant le registre, d'autant plus que

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 45, fasc. 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina al marchese di S. Morizio e all'abbate di Verrua », n.º 140, lettre de la duchesse Christine à l'abbé de Verrua, Turin, 28 avril 1644.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « Il conte Gerolamo Moretta », n.º 3, dépêche de Moretta à la duchesse Christine, Paris, 6 mai 1644.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina... », *cit.*, n.º 148, lettre de la duchesse Christine à l'abbé de Verrua, Rivole, 27 mai 1644. Voir aussi sur ce point m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte diritte alla Regina di Francia e ad altre persone », « Memoria per il spacchio di Francia all'abate di Verrua », 31 mai 1644, f.º 3.

<sup>5</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « Il conte Gerolamo Moretta », n.º 8, dépêche de Moretta à la duchesse Christine, Paris, 31 mai 1644.

les princes affichaient d'autres revendications qui les embarrassaient car ils avaient des affaires plus urgentes et importantes à traiter<sup>1</sup>.

Cette nouvelle concession de Madame fut mal exploitée par les princes. Christine n'était pas satisfaite de la conduite de l'ambassadeur Aiguebonne, le suspectant d'être plus proche des princes que d'elle-même, et elle lui reprochait le fait de ne pas avoir précisé à ses beaux-frères qu'après ce nouvel effort de sa part de les contenter elle n'était plus disposée à accepter d'autres prétentions. De plus, elle avait décidé de ne plus fixer à l'avance la date des séances, le cardinal Maurice ayant un jour osé faire attendre une journée entière les conseillers qui s'étaient réunis à Rivoli avant de leur faire savoir qu'il préférerait reporter la réunion au lendemain, alors qu'il en avait lui-même choisi la date en premier lieu selon ce qui lui était le plus commode. Après cet épisode, la duchesse prit la résolution « que ce n'était pas convenable d'octroyer des choses envers lesquelles elle n'avait aucune obligation<sup>2</sup> ».

### 2.1.1 Les conseillers

Plusieurs témoignages portant sur les membres qui composaient le Conseil ont été évoqués et en toutes ces occasions nous avons pu noter que le Grand chancelier est toujours mentionné. De plus Mazarin, dans une dépêche de début 1641, dénombrait les participants au Conseil en précisant ceux qui étaient favorables à la France. Il nommait, outre le Grand Chancelier, Jean-Jacques Piscina et Carron de Saint Thomas, qui participait aux séances en qualité de secrétaire, ainsi que les marquis Villa, Saint-Maurice et Pianezza. Le marquis de Lullin et le comte Ardouin de Valperga étaient également présents. Christine voulait y inclure l'abbé d'Aglié, mais seulement en qualité d'auditeur sans faculté d'exprimer d'avis. Mazarin concluait sa dépêche en demandant « si je dois faire instance de restreindre le nombre<sup>3</sup> », sans compter le quota variable de membres pouvant être invités aux séances.

Une autre préoccupation de la France était celle de s'assurer que les personnes faisant partie du Conseil lui fussent favorables. Mazarin notait que le marquis de Lullin était « tout à fait à la France », mais il se limita à observer que Valperga « a reçu pension<sup>4</sup> ». Avoir un Conseil constitué d'hommes affectionnés à la France était l'un des objectifs principaux de la politique étrangère de Richelieu dans le duché. Le cardinal écrivait en mai 1639 à Chavigny : « Il est besoin que Madame se résolve d'établir un bon conseil auprès d'elle », composé par ceux qui s'étaient montrés fidèles et pour lesquels la duchesse devait s'assurer « qu'ils reçoivent des bienfaits

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, m. 47, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua a SAR e a M Reale », n.º 80, dépêche de l'abbé Scaglia à la duchesse Christine, Paris, 9 juin 1644.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte dirette alla Regina di Francia e ad altre persone », n.º 80, lettre de la duchesse Christine aux ambassadeurs, 20 août 1644, f.º 22v.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, dépêche de Mazarin à [sans destinataire], Turin, 19 janvier 1641, f.º 115v. À remarquer que Mazarin ne donne pas le nom du marquis Ludovic d'Aglié, qui pourtant jouait un rôle important dans le conseil.

<sup>4</sup> *Ibid.*, les deux citations.

de la France<sup>1</sup> ». Dans une autre version de l'instruction envoyée à d'Harcourt et Mazarin, Richelieu faisait allusion à la fierté de Saint-Maurice, qu'on pouvait peut-être arriver à plier par le biais d'un donatif de 10-12 000 écus. Saint-Maurice, membre d'une famille savoyarde depuis longtemps au service des Savoie, était l'ambassadeur ducal à Paris. Lors de la mort du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, les Français avaient conseillé à la duchesse de faire rentrer ses ambassadeurs les meilleurs ; si Ludovic Saint-Martin d'Aglié rentra effectivement à Turin, quittant le prestigieux poste diplomatique romain, Saint-Maurice resta à Paris. Faute de document, nous ne sommes pas en mesure d'établir si ce fut le résultat d'une décision de la duchesse Christine ou de la résistance du représentant ducal même qui jugeait préférable de ne pas quitter l'ambassade à Paris. Doué d'une forte personnalité, Saint-Maurice n'était pas quelqu'un avec lequel il était facile de traiter, le sénateur Bellezia fit l'expérience de son caractère ombrageux quelques années après, au Congrès de paix de Münster, comme nous le verrons dans un prochain chapitre. Parmi les autres ministres à gratifier, il ne fallait pas oublier le marquis de Pianezza auquel Richelieu voulait octroyer un beau domaine<sup>2</sup>.

À la fin de 1640, Richelieu disposa d'une somme de 50 000 écus à distribuer aux ministres savoyards les plus importants, mais cette pratique fut suspendue pour permettre à Christine de se rétablir après l'affaire de l'emprisonnement du comte Philippe d'Aglié.

En effet, un document rapporte une liste de personnes gratifiées par la France, parmi lesquelles figuraient les marquis Villa, Lullin et Pianezza qui reçurent 6 000 livres de pension « et une terre de pareil revenu<sup>3</sup> ». Au comte Valperga fut réservé un traitement similaire tandis qu'au marquis Ludovic d'Aglié on assigna une pension de 6 000 livres<sup>4</sup>.

La stratégie de Richelieu se réalisa pleinement car la plupart des membres du Conseil furent gratifiés par la France. Une large partie des conseillers appartenait à la noblesse et presque tous, hormis le comte Ardouin, avaient été chargés de missions à l'étranger<sup>5</sup>. Ils étaient aussi les titulaires des plus hautes charges de l'État car le

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel, Paris, Imprimerie Impériale, 1877, tome sixième, 1638-1642, CLXXXIX, [À M. de Chavigny], Ruel, 3 mai 1639, p. 340.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, CCXXXVI, Instruction pour M. Le Comte d'Harcourt général de l'armée du Roy en Italie et pour Mazarin, ambassadeur extraordinaire de Sa majesté audit Pays, 13 octobre 1640, p. 825.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 29, 1<sup>er</sup> septembre 1639, f.° 155r.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 155v ; les autres personnes gratifiées furent : Don Félix de Savoie (pension de 12 000 écus) ; le sieur Blancheville, le colonel Monti, le marquis de Pallavicino, les comtes de Verrua et de Moretta reçurent 1 000 livres de pension, le marquis de Bobba un donatif de 6 000 livres et une pension de la même valeur.

<sup>5</sup> Le premier secrétaire Carron de Saint Thomas avait été envoyé en mission à Nice en 1637 pour rencontrer Mazarin ; Villa avait fait une ambassade à Rome en 1644 et s'était auparavant rendu plusieurs fois en France ; le marquis de Pianezza avait été chargé d'une mission auprès de la Cour impériale en 1632 et le marquis de Lullin avait été nommé pour des missions en France dans les années 1630 et 1640.

marquis d'Aglié, comme nous le verrons, était le président du Conseil des Finances, le comte Arduino, chevalier de l'Ordre de l'Annonciade et futur gouverneur de la ville de Moncalieri<sup>1</sup>, et les deux marquis Villa et Pianezza devaient s'occuper des affaires militaires et politiques du duché, en particulier le second qui était une sorte de premier ministre.

Au fil des années incertaines de la guerre civile se forgea ainsi un groupe de ministres très fidèles à la duchesse. Au Conseil d'État, le marquis d'Aglié voyait croître son prestige, mais les deux hommes employés sur les champs de bataille étaient les marquis Villa et Pianezza. Si le premier était avant tout un excellent chef de guerre, le second avait aussi des talents politiques hors du commun que Christine exploitera une fois conclues les opérations militaires.

Un article récent de Pierpaolo Merlin rend notre tâche beaucoup plus facile et nous exempte d'esquisser un profil du marquis de Pianezza<sup>2</sup>. Nous nous bornerons par conséquent à reprendre rapidement ses données biographiques les plus saillantes en introduisant aussi quelques informations supplémentaires sur cet important personnage de la cour de Turin.

Le marquis de Pianezza fit son baptême de feu dans les campagnes militaires contre Gênes et le Montferrat en 1625-1630, le prince de Piémont remarqua ses talents militaires et politiques et, une fois devenu duc, Victor-Amédée I<sup>er</sup> l'envoya en mission à Vienne en avril 1632 pour recevoir de la part du Saint-Empire les investitures concernant les terres de récente acquisition<sup>3</sup>. À son retour, il entra dans le cercle des hommes de confiance du duc, faisant partie des gentilshommes qui suivirent Victor-Amédée I<sup>er</sup> lors de sa rencontre avec le cardinal-infant d'Espagne à

---

<sup>1</sup> Cf. *Recueil des gazettes, Nouvelles ordinaires et extraordinaires, relations et autres pièces curieuses concernant l'histoire journalière, de l'année 1659*, Lion, François Barbier, 1659, n.º 186, de Turin 13 décembre 1659, p. 1616-1618, ici p. 1617.

<sup>2</sup> P. Merlin, « Au service de la Régente. Ministres et conseillers entre sens d'État et luttes de faction », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 167-192. Voir aussi sur la figure du marquis de Pianezza : Giovanni Tonello, *Memorie storiche sul marchese di Pianezza ed alcuni suoi congiunti*, Turin, Casa della missione, 1922 ; Ezio Claudio Ostellino, Pier Luigi Castagno, Gian Paolo Spaliviero, *Il marchese di Pianezza*, Borgone Susa, Edizioni del Graffio, 2014 et Andrea Merlotti, « Pianezza, Carlo Emanuele Giacinto di Simiana, marchese di », *DBI*, 2015, t. LXXXIII, p. 54-58.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, dépêche de Servien au cardinal de Richelieu, 25 juin 1632, f.º 433. Sur cette mission à Vienne voir AST, Corte, LMA, m. 9, fasc. 4, « lettre del marchese di Pianezza al duca ed al primo segretario di Stato », il s'agit de 28 lettres qui vont du 7 juillet au 6 novembre 1632. Voir aussi AST, Corte, MI, Categoria I, Investiture, m. 1, fasc. 16, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo I al Marchese di Pianezza per il suo viaggio alla corte di Vienna per prendere l'investitura de' stati inclusivamente agli acquistati nel Monferrato colle paci di Cherasco, e di Ratisbona; E trattare sul ponto della parità con Venezia; Vi si ragiona anche della pace co' Genovesi », 21 avril 1632. Malheureusement, dans son histoire inédite, Castiglione avait prévu des chapitres sur la mission à Vienne du marquis de Pianezza et sur la question des Investitures mais il ne les écrivit jamais.

Nice en 1633<sup>1</sup>. Par la suite, en avril 1637, il fut coopté au Conseil d'État. Entre-temps, il avait perfectionné son aptitude à la guerre sous les ordres du marquis Guido Villa, qui l'avait élevé jusqu'à la charge de lieutenant général de cavalerie en mai 1638<sup>2</sup>. À la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup> on projeta de l'envoyer à Rome en qualité d'ambassadeur, mais cette idée avorta<sup>3</sup>, car les Français changèrent d'avis après avoir été mis en garde par Hémery qui le qualifiait d'homme « dangereux » pouvant faire plus de mal dans la ville éternelle qu'à Turin, d'où d'ailleurs « il est bien difficile de le faire sortir<sup>4</sup> ». Pianezza, selon Hémery, était l'un des quatre ministres favorables à l'Espagne (les autres étaient Ascanio Bobba, Guido Villa et Pierre Monod)<sup>5</sup>, il fallait donc se méfier de cet aristocrate piémontais qui avait déjà montré une fidélité à toute épreuve envers les intérêts du duché et qui jouissait d'une grande estime auprès de la duchesse.

Pianezza prit part aux opérations militaires du secours de Verceil et dans ses lettres on retrouve parfois des paroles d'éloge à l'égard du marquis Villa<sup>6</sup>. Dans d'autres missives par contre, il déplorait la timidité des troupes françaises et son projet d'attaquer une des fortifications sur la Sesia, malgré l'avis favorable du comte Maurice Scaglia et du marquis Villa, fut jugé hasardeux par ses alliés transalpins<sup>7</sup>. Dans la confusion et l'agitation causées par cette perte se répandirent des rumeurs accusant les marquis de Pianezza et Villa de ne pas s'être engagés à fond dans le secours de Verceil, ce qui poussa la duchesse à prendre vigoureusement leur défense<sup>8</sup>.

Le marquis de Pianezza continua à suivre de près le déplacement des troupes ennemies en guettant l'occasion de les attaquer. Quand il apprit la nouvelle de la mort de François-Jacinthe, sa réaction fut celle d'un bon sujet : il écrivit immédiatement à la duchesse en la rassurant que sa dévotion et sa fidélité resteraient immuables<sup>9</sup>, et qu'elle ne devait pas non plus douter de la fidélité de ses troupes<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, SRC, Categoria III, Storie particolari, m. 16, fasc. 8, Valeriano Castiglione, *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo Principe di Piemonte, re di Cipro*, parte seconda, f.° 96.

<sup>2</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza*, op. cit., t. I, p. 570 ; E.C. Ostellino, P.L. Castagno, G.P. Spaliviero, *Il marchese di Pianezza*, op. cit., p. 33 et p. 37.

<sup>3</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery, 10 octobre 1637, f.° 459 et aussi E.C. Ostellino, P.L. Castagno, G.P. Spaliviero, *Il marchese di Pianezza*, op. cit., p. 33.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 1<sup>er</sup> novembre 1637, f.° 560v, les deux citations.

<sup>5</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza*, op. cit., t. I, p. 216.

<sup>6</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LP, « S », m. 70, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp devant Verceil, 21 juin 1638, dans laquelle il observe que le marquis Villa organisa deux diversions parfaitement réussies grâce à sa valeur et à son habileté à déployer la cavalerie.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp devant Verceil, 28 juin 1638.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 juillet, 1638, f.° 423.

<sup>9</sup> AST, Corte, LP, « S », m. 70, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp de Felizzano, 5 octobre 1638.

Ce jurement de fidélité sera renouvelé spontanément le 10 septembre 1639 lors de la consigne des places de Susa et d'Avigliana aux garnisons françaises<sup>2</sup>, mais à cette époque les Français, nous venons de le voir, menaient une politique active afin de l'attirer dans leur propre camp en le détachant des Espagnols. La maladie mortelle du cardinal de La Valette rendait encore plus difficile la direction de l'armée, le marquis de Pianezza remarquait que les partisans des princes, profitant de ces circonstances, multipliaient leurs prétentions et il rencontrait des difficultés à les contenir<sup>3</sup>. En se déplaçant à Savillan, il put constater que cette petite ville était plutôt rangée du côté des princes<sup>4</sup>. Mais sa volonté ne fléchissait pas et il entama une politique de vigueur visant à chasser tous les partisans des princes et en même temps à rendre sûrs les alentours de Chieri où campait une armée franco-piémontaise qui causait beaucoup d'ennuis aux troupes de Leganés<sup>5</sup>. Même l'ordre diffusé le 4 novembre 1639 par les princes exhortant les paysans à prendre les armes et à tuer tous les Français qu'ils rencontraient ne le découragea pas. Au contraire, le marquis prônait une dure réaction et voulait frapper un grand coup pour montrer aux « principisti » que les « madamisti » ne les craignaient pas. Ainsi, Pianezza écrivait dans la dépêche du 12 novembre qu'en dépit des déclarations menaçantes des princes il avait publié des ordres intimant à tous ceux dont les père, frère ou mari habitaient les terres contrôlées par les princes ou avaient été à leur service, de ne plus résider dans les États gouvernés par la duchesse. De cette façon, il réussit à débarrasser Savigliano de nombreuses personnes suspectes<sup>6</sup>.

Cet épisode souligne la détermination avec laquelle le marquis de Pianezza protégeait les intérêts du duché et sa volonté farouche de ne pas ployer face à l'initiative des princes. Son zèle fut peut-être stimulé par sa nomination, nous l'avons déjà vu, au grade de général d'Infanterie qu'il avait reçu grâce aux bons offices du comte Philippe d'Aglié auquel Pianezza était très lié, mais surtout par la charge de lieutenant général qui lui fut conférée en septembre 1639 par la duchesse Christine. Cet acte faillit engendrer une sérieuse crise dans la faction des « madamisti », car le marquis Guido Villa, qui convoitait depuis longtemps cette charge, protesta que ses 37 années de service ne lui permettaient pas de reconnaître comme supérieur un homme qui n'avait pas encore manié l'épée lorsqu'il avait commencé à servir le duc

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp de Felizzano, 5 octobre 1638, mentionnée aussi par P. Merlin, « Au service de la Régente. Ministres et conseillers entre sens d'État et luttes de faction », *art. cité*, p. 182, note 56.

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, les dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse du 10, 12 et 13 septembre 1639.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Rivoles, 17 septembre 1639.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Savillan, 8 octobre 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibidem*, les dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse du 8 et 29 octobre 1639, et 7 novembre 1639.

<sup>6</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Savigliano, 10 novembre 1639, Pierpaolo Merlin a déjà attiré l'attention sur cette dépêche, dont il mentionne d'autres extraits dans son article « Au service de la Régente. Ministres et conseillers entre sens d'État et luttes de faction », *art. cité*, p. 182, note 58.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. L'objection était de taille et Christine courait le risque de perdre un de ses plus vaillants chefs militaires qui, de plus, était très lié aux Français, la preuve étant que dès la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup> il se professa un fidèle de Christine et de la France<sup>2</sup>. Un compromis satisfaisant pour les deux plus importants membres des « madamisti » fut nécessaire. Christine trancha la question avec la lettre du 14 novembre 1639 par laquelle elle établissait que les charges de général de chevalerie et d'infanterie étaient de niveau équivalent, que les deux auraient fonction de lieutenants généraux du duché, en précisant néanmoins que le marquis de Pianezza aurait la prééminence sur les affaires politiques et que le marquis Villa l'aurait sur les affaires militaires, et que, en cas de négociation d'un traité, les deux auraient la faculté de le signer<sup>3</sup>. Mais le marquis demeura insatisfait<sup>4</sup> et cette affaire ne se dénoua qu'à la fin du mois de décembre, lorsque Pianezza reçut une lettre de Christine auquel il répondait qu'il acceptait volontiers et sans discuter les ordres de la régente<sup>5</sup>. Une fois surmonté cet écueil, Pianezza continua à participer activement aux opérations militaires et fut présent aux prises de Busca et Dronero, même si la poursuite du conflit était ruineuse pour son patrimoine puisqu'il perdait 25 000 livres de rente, soit la presque totalité de ses revenus. Cependant, un secours financier lui arriva de France, car l'ambassadeur De la Cour le signala comme un ministre proche de la France<sup>6</sup> et un document sans date mais de cette période signale le marquis de Pianezza, en compagnie du marquis Villa et de Bobba, parmi ceux qui seront gratifiés de 12 000 livres<sup>7</sup>. Peu après, l'on ordonnait à l'abbé Mondino de faire savoir au

---

<sup>1</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza, op. cit.*, t. I, p. 569-570 dans lequel Claretta a transcrit *in extenso* la longue lettre de protestation du marquis Guido Villa adressée à la duchesse Christine le 14 octobre 1639.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, lettre de Guido Villa, Santhià, 9 octobre 1637, f.° 454r, tandis que le marquis de Pianezza fit son jurement de fidélité dans la chambre de la duchesse à Turin le 22 décembre 1637, cf. E.C. Ostellino, P.L. Castagno, G.P. Spaliviero, *Il marchese di Pianezza, op. cit.*, p. 37.

<sup>3</sup> G. Claretta, *Storia della reggenza, op. cit.*, t. I, p. 571.

<sup>4</sup> AST, Corte, LP, « S », m. 70, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Vigone, 13 décembre 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Savillan, 21 décembre 1639.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, dépêche de De La Court à Monsieur, Chambéry, 12 mars 1640, f.° 141. Quelques mois plus tard, le comte Moretta écrivait au marquis de Pianezza qu'il était très estimé par les Français, cf. AST, Corte, LMF, m. 41, fasc. 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale e al Conte S. Martino d'Aglié », n.° 106, dépêche du comte de la Moretta au marquis de Pianezza, Amiens, 29 juillet 1640 selon laquelle à Paris on tenait en grande considérations ses avis, cf. *Ibid.*, n.° 120, dépêche du comte de la Moretta au marquis de Pianezza, Amiens, 4 septembre 1640.

<sup>7</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Mémoire des gratifications que l'on juge nécessaire de donner pour parvenir aux fins de la négociation qui se traite en Piémont », sans date, f.° 188. Voici la liste des personnes à gratifier : Don Félix de Savoie (18 000 livres), à la deuxième place figurait Pianezza, suivi par les marquis Villa (12 000) Bobba (6 000) Saint Germain (12 000), Lullin (6 000), et encore le comte Valperga (3 000), le grand Chancelier (3 000), l'abbé de La Montà (5 000), Gabaleon (1 500), le président Morozzo (2 000). À la suite, on peut lire « L'on prendra à la solde du Roy : le comte de Verrua, le comte Maurice son frère ».

marquis de Pianezza qu'il jouissait de la protection du cardinal Richelieu<sup>1</sup>. Le besoin chronique d'argent de l'élite piémontaise donnait souvent la possibilité aux Français d'intervenir et l'abbé Mondin observa qu'il serait avantageux d'octroyer une pension au marquis Villa en précisant de suite que le marquis de Pianezza se trouvait également en difficulté financière<sup>2</sup>. Suspendu temporairement, la diplomatie française à Turin préparant l'emprisonnement du comte Philippe d'Aglié qui bouleversa profondément la duchesse, ce plan de gratifications ne fut arrêté définitivement qu'au début de décembre 1640. Cela étant dit, ce document est intéressant car les chiffres établis étaient élevés et, surtout, une note finale nous apprend que quelques ministres piémontais avaient déjà reçu des donatifs lors du colloque de Grenoble, dont le marquis de Pianezza auquel on avait versé 3 000 livres<sup>3</sup>.

À partir de la mi-mai 1640 il fut parmi les protagonistes du siège de Turin<sup>4</sup>. Pianezza, dans ses nombreuses dépêches, narrait minutieusement à la duchesse tout ce qu'il se passait au siège de Turin et les progrès de l'armée franco-piémontaise en notant en outre une meilleure disposition des princes envers un traité d'accommodement. S'il voyait dans le Cardinal Maurice une propension majeure à traiter, il constatait aussi l'opiniâtreté du prince Thomas à persévérer dans la lutte même s'il se trouvait dans des conditions désespérées<sup>5</sup>. Suite à l'échec d'une sortie extrême des assiégés, le Carignan semblait résigné à ouvrir les négociations qui traînèrent jusqu'au 17 septembre 1640, date à laquelle le prince accepta les conditions de la duchesse qui prétendait annuler toutes les promotions accordées par les princes. Quant aux infantes, on leur laissait la liberté de décider de leur propre sort mais il paraissait « très certain qu'elles partiront pour Ivree<sup>6</sup> », la ville octroyée au prince Thomas pour son repliement. Le prince Thomas signa la capitulation le 21 septembre, mais Pianezza était préoccupé par la venue prochaine de Mazarin, car il avait une « très

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, « Instruttione a Monsieur Mondino per servirsene con Madama Reale di Savoia », Ruel, 17 avril 1640, f.° 354r.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de Mondino à Illustrissime et révérendissime Seigneur du camp [devant Turin] 26 mai 1640, f.° 447r.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 31, f.° 587v, nous reviendrons par la suite sur ce document, daté 6 décembre 1640. Quant aux autres sommes fixées (f.° 587r) nous nous bornerons à signaler qu'on avait assigné une somme de 6 000 livres et une terre de pareil revenu (invarié) au marquis Villa, 2 000 livres et une terre de pareil revenu (réduction) au marquis de Saint Germain et 50 000 livres et terres de pareil revenu (augmentation consistante) aux marquis Bobba et Pianezza.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LP, « S », m. 70, en lisant ses dépêches nous suivons ses déplacements : du 6 au 9 mai il était à Quiers, le 10 mai à Moncalieri, le 11 à Borgo Po et à partir du 13 mai il s'était rendu à la circonvallation qui cernait de près la ville de Turin. La date d'arrivée à Quiers et Turin est confirmée aussi par une chronique du siège de Turin conservée in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Journal de ce qui s'est passé dans le Piedmont depuis le 10 may 1640 jusques au 4 juillet », f.° 572r.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LP, « S », m. 70, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp devant Turin, 4 septembre 1640.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp devant Turin, 17 septembre 1640.

grande appréhension<sup>1</sup> » que la négociation de l'accommodement fût traitée par des ministres français. Le 24 septembre, le prince Thomas quitta Turin par Porta Castello, accompagné des infantes et fut salué aux Bastion Vert par d'Harcourt qui, avec le marquis Villa, lui fit une « profonde révérence<sup>2</sup> » à laquelle le Carignan répondit en les honorant d'un geste de salutation très courtois. Une fois entré à Turin, où son palais avait été très endommagé par les opérations obsidionales, la première préoccupation de Pianezza fut de mettre en sûreté les documents importants. Il possédait en effet des pièces très précieuses qui attestaient les renoncements faits par les rois de France à leurs prétentions sur ces États et d'autres et qui, en cas de perte, auraient causé à cette « Maison des lésions irréparables<sup>3</sup> ». Ces documents furent donc extraits des Archives et cachés dans des lieux secrets comme dans des coffrets placés dans des garde-robes utilisées habituellement pour ranger la lingerie.

Pianezza, après l'arrestation du comte Philippe, épisode n'ayant apparemment pas laissé de traces dans la correspondance du marquis, agissait en tant que membre le plus important de la faction des « madamisti » et devait, même face aux Français et à leurs partisans, établir autant qu'il lui était possible une ligne politique autonome du duché. Tâche difficile qui le portait à se confronter à l'hostilité des Français tolérant mal tout obstacle à leur politique d'hégémonie en Italie du nord.

Une autre préoccupation du marquis fut celle de restaurer l'autorité de la duchesse tout en faisant preuve de clémence dans le traitement de ceux qui s'étaient rangés dans le parti des princes<sup>4</sup>. Dès le début d'octobre, le marquis de Pianezza obtint un résultat non négligeable en réussissant à attirer du côté de Madame le juriste Jean Antoine Bellone, premier président du Sénat qui, pendant la guerre civile, était partisan des princes. À présent, Bellone semblait plus disposé à la collaboration. Consulté par Pianezza, le magistrat précisa au marquis que face à la déclaration impériale favorable aux princes, toutes les raisons étaient de la part de la régente, que l'empereur n'avait aucun droit ni l'autorité pour s'occuper des affaires du duché. Bellone demanda la licence de pouvoir revenir à Turin pour se mettre au service de la duchesse Christine<sup>5</sup>.

Le raffermissement de l'autorité de Madame Royale passait aussi par un avantageux traité d'accommodement avec les princes. Pianezza suivait avec attention les évolutions de cette négociation en enregistrant les humeurs des personnages impliqués. Il écrivait à la duchesse, par exemple, que Mazarin, nous le verrons dans un prochain chapitre, était mécontent de la situation qu'il avait trouvée à Turin, car il

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, du camp devant Turin, 22 septembre 1640.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 28 septembre 1640.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 29 septembre 1640.

<sup>4</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina*, op. cit., p. 714-717, même si son ordonnance du 30 septembre 1640, dans laquelle il demandait aux Turinois de consigner les armes, suscita de nombreuses protestations.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LP, « S », m. 70, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 4 octobre 1640.

n'avait pas pu prendre prisonnier le prince Thomas comme le demandait son instruction, que d'Harcourt était un peu inquiet de l'arrivée de Mazarin et que le prince Thomas voulait uniquement traiter avec ce dernier, même s'il avait déclaré à plusieurs reprises au marquis de Pianezza que les Français étaient opposés à la permanence en Italie du Carignan<sup>1</sup>. Bientôt Pianezza dut enregistrer des difficultés à conclure le traité, le prince Thomas persistant dans sa prétention à un commandement militaire en Italie ou, du moins, à la possibilité de rester dans le duché<sup>2</sup>. Quelques jours après, Mazarin commença à s'occuper du comte Philippe. Plusieurs ministres piémontais (dont les marquis de Pianezza et Saint-Maurice) étaient de l'avis que d'Aglié, en restant auprès de Christine, avait une mauvaise influence sur elle. Mais ils considéraient la proposition de l'éloigner irréalisable, car la duchesse n'aurait jamais donné son consentement, et n'excluaient pas que Madame puisse faire « publiquement des folies<sup>3</sup> » si les Français avaient mis à exécution leur dessein.

Mazarin ne parvenant pas à un accord avec les princes, la campagne militaire reprit dans les deux années suivantes, pendant lesquelles Pianezza donna de nouvelles marques de ses talents militaires en facilitant la conquête de Ceva<sup>4</sup> et en s'emparant de Revello en 1641<sup>5</sup> ainsi que de Verrua en octobre 1642, après la signature du traité d'accommodement (14 juin 1642).

En septembre 1642, le marquis de Pianezza fut chargé d'une mission importante au cours de laquelle il dut se rendre à Nice pour obtenir le jurement de fidélité pour la lieutenance générale de la part du cardinal Maurice, et organiser son mariage avec la princesse Louise-Christine, fille de Christine.

Il arriva à Nice le 13 septembre au soir et parvint à contrer efficacement toutes les difficultés soulevées par le cardinal de Savoie qui prêta son jurement le 21 septembre et, ce même jour, l'évêque de Nice célébra son mariage avec la princesse Louise<sup>6</sup>.

En rentrant de Nice, Pianezza rejoignit immédiatement l'armée qui tentait une entreprise contre Verrua, opération militaire qui réussira à la fin du mois d'octobre et

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches du marquis de Pianezza à la duchesse Christine du 29 septembre, du 3 et 9 octobre 1640. Voir à ce propos AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, « Extrait de la dépêche de Mazarin du 7 octobre 1640 », f.° 167r.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LP, « S », m. 70, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 30 novembre 1640.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, dépêche de Mazarin, Turin, 9 décembre 1640, f.° 614r.

<sup>4</sup> À ce propos voir AST, Corte, LMF, m. 42, fasc. 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale, al ministro don Amoretti e al Conte S. Martino d'Aglié », n.° 107, dépêche du comte Moretta au marquis de Pianezza, Paris, 31 juillet 1641.

<sup>5</sup> Sur la prise de Revello voir AST, Corte, Lettere Particolari, « S », m. 70 bis, les dépêches du 1<sup>er</sup> octobre au 28 novembre 1641. Auparavant, il avait participé aux opérations obsidionales d'Ivrée, avril-mai 1641, qui s'étaient soldées par un échec, voir à ce propos AMAE, CPS, vol. 33, dépêche de Mazarin [sans destinataire], Turin, 30 avril 1641, f.° 629v et vol. 34, dépêche de Pianezza à Illustriissime et Révérendissime seigneur, de Saint Bernardin, 1<sup>er</sup> mai 1641, f.° 4-5.

<sup>6</sup> Sur cette mission à Nice voir *Ibid.*, les dépêches du 8 au 23 septembre 1642.

qui fit éclater une violente polémique avec l'armée française<sup>1</sup>. Mais la duchesse le soutint vigoureusement car Pianezza s'apprêtait à devenir « la figure centrale du nouveau Conseil d'État<sup>2</sup> » institué par la duchesse Christine à la fin de la guerre civile. Le marquis de Pianezza apparaissait vraiment comme le cœur pulsant des affaires du duché : il s'était montré capable de tenir tête aux hauts officiers de l'armée française (dans l'affaire de Verrua), de bien maîtriser l'esprit pointilleux du cardinal Maurice, de gagner la confiance de Mazarin, même si les relations avec le cardinal italien avaient débuté sur une méfiance réciproque, et surtout il avait réussi à se faire apprécier par la duchesse. Jouissant de la confiance de la régente, il était impliqué dans toute sorte d'affaire : il écrivait le texte des instructions des ambassadeurs<sup>3</sup>, réfléchissait sur les relations difficiles entre Mazarin et l'abbé de Verrua, participait activement à la négociation pleine d'écueils qui devait aboutir à la restitution de quelques places de la part des Français, veillait sur la nomination des gouverneurs<sup>4</sup>, discutait des traités avec les ministres français à Turin<sup>5</sup>, s'occupait des soldes des troupes<sup>6</sup>, prenait des nouvelles de la malchanceuse campagne militaire du prince Thomas en 1646<sup>7</sup> et affrontait la crise diplomatique entre Paris et Turin à cause de l'affaire Bellezia<sup>8</sup>, magistrat qui lui était très lié.

### 2.1.2 Les secrétaires

Dans le cas des secrétaires, notre tâche est également en partie simplifiée grâce aux études de Claudio Rosso sur la secrétairerie du duché de Savoie<sup>9</sup>.

Les secrétaires provenaient en large partie des couches moyennes de la société. Le cas particulier du duché est très intéressant car ses structures administratives montraient de nombreuses analogies avec celles des grandes monarchies européennes<sup>10</sup>. Le rôle important joué par certains secrétaires avait été déjà mis en évidence par

---

<sup>1</sup> Sur la capitulation de Verrua voir *Ibid.*, les dépêches du 18 au 27 octobre 1642.

<sup>2</sup> P. Merlin, « Au service de la Régente. Ministres et conseillers entre sens d'État et luttes de faction », *art. cité*, p. 183.

<sup>3</sup> AST, Corte, LP, « S », m. 70 bis, dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 26 juin, dans lesquelles il annonçait à la duchesse que l'instruction destinée au marquis de Saint-Maurice était quasiment prête, voir aussi les dépêches suivantes du 9 juillet et du 28 août 1643 où il affirmait : « je me suis engouffré dans l'écriture de l'instruction où il y a beaucoup à faire ».

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 26 octobre 1643, dans lesquelles il informait Christine que le prince Thomas avait nommé un gouverneur pour Biella en contrevenant à ce qui avait été décidé dans le traité d'accommodement. Une affaire qui ne se résoudra qu'en janvier 1644.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 27 et 30 janvier 1645.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 2 juin 1646.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 1<sup>er</sup> et 2 juin 1646.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Turin, 20 juin 1646.

<sup>9</sup> Claudio Rosso, *Una burocrazia d'antico regime: i segretari di Stato dei duchi di Savoia*, t. I (1559-1637), Turin, Deputazione subalpina di Storia patria, 1992. On a déjà remarqué dans le premier chapitre que cet ouvrage en prévoyait un deuxième jamais paru jusqu'à maintenant.

<sup>10</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime, op. cit.*, p. 13.

l'historiographie du XIX<sup>e</sup> siècle qui avait signalé leur emploi pour des missions diplomatiques aussi bien en qualité d'envoyé qu'en qualité de secrétaire. On connaît déjà le cas du marquis Guillaume François Carron de Saint-Thomas qui en 1632-1635 fut secrétaire d'ambassade du comte de Provana, ambassadeur extraordinaire à Paris. Parmi les autres exemples que nous pourrions citer, nous nous limiterons à signaler les frères Vibò originaires de Chambéry, Pierre ayant été secrétaire d'ambassade à Paris et Claude Amédée ayant exercé la même fonction à Rome, ainsi que le Turinois Lorenzo Balbis, homme de confiance de Jean-Thomas Pasero, qui fut le secrétaire de Mazarin lors de ses missions de médiateur entre la France, l'Espagne et la Savoie. Balbis fut nommé, le 18 décembre 1631, « secrétaire du monsieur Giulio Mazarini ministre de Sa Santité pour la durée d'un an<sup>1</sup> ».

Le secrétaire suivait le duc dans tous ses déplacements et représentait le trait d'union entre son seigneur et les destinataires de sa volonté ou de ses messages. Dans la mesure où son contact avec le duc était constant, ce fonctionnaire devait faire preuve « d'une fidélité inconditionnée au prince<sup>2</sup> ». La structure et l'organisation de la secrétairerie avaient été mises en place par Emmanuel-Philibert, après la réintégration des Savoie dans leurs domaines au cours de la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>3</sup>, et elles restèrent en bonne partie inchangées pendant presque tout le XVII<sup>e</sup> siècle. Le secrétaire devait coucher le texte des arrêts décidés par son seigneur et le souscrire et il devait aussi s'occuper de la correspondance du duc aussi bien à l'intérieur qu'à l'étranger, ce qui le plaçait au contact des envoyés des puissances étrangères.

Les aspirants secrétaires devaient donc avoir fait preuve d'une grande fidélité, savoir bien écrire et avoir l'habileté de bien disposer les arguments. Ce corps administratif recueillera le nombre le plus élevé de fonctionnaires provenant des classes moyennes<sup>4</sup>.

Rosso nous fournit également des informations quantitatives précieuses sur le nombre de secrétaires employés par le duc. Si pendant les premières années du règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> on ne comptait que huit secrétaires, ce chiffre était destiné à monter : treize en 1589, 18 en 1595-1596, 20 en 1599. Nous notons par la suite une période de diminution de ce personnel suivie d'un retour à l'augmentation, comme l'indique le tableau ci-dessous :

---

<sup>1</sup> AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 101, f.° 131, cité par C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime, op. cit.*, p. 198 en note.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>3</sup> Voir à ce propos Pierpaolo Merlin, *Administration et politique dans les États du duché de Savoie au XVI<sup>e</sup> siècle. La transformation des conseils ducaux*, relation tenue au Colloque *Los Consejos de estados « medianeros »*. *Prácticas administrativas y pensamiento político en el Renacimiento/Les conseils des États « médians »*. *Pratiques administratives et pensée politique à la Renaissance*, Archivo Real y General de Navarra, Pampelune les 16-17 novembre 2018.

<sup>4</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime, op. cit.*, p. 221-224.

Année	Nombre de secrétaires
1610-1618	20
1619	23
1620	29
1621	35
1626	38
1628	42
1629	36
1630	35
1631	34
1632	39
1633	39
1634	38
1635	36
1636	38
1637	40
1662	55
1684	40

Tableau 1 : Secrétaires du duché de Savoie-Piémont salariés par la Trésorerie générale.

Source : C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime: i segretari di Stato dei duchi di Savoia*, t. I (1559-1637), Turin, Deputazione subalpina di Storia patria, 1992, p. 45-46 ; p. 142 (où est signalé le nombre de secrétaires en fonction de 1608 à 1637).

Au net des hauts et des bas physiologiques, nous constatons que le duché employait en moyenne une quarantaine de secrétaires coordonnés par un premier secrétaire.

Cette dernière charge fut une nouveauté introduite au cours du XVI<sup>e</sup> siècle et le savoyard Jean Vuillet fut le premier qui commença « à utiliser le titre de premier secrétaire<sup>1</sup> ». Cette charge fut ensuite tenue par trois sujets originaires de la Vallée d'Aoste : Jean Fabri, Jean-François La Creste et Pierre-Léonard Roncas. Au fil du temps, la secrétairerie d'État noua des liens très serrés avec la Chancellerie puisque le premier secrétaire devait envoyer tous les actes signés par le duc au Grand Chancelier pour leur entérinement.

Attardons-nous un peu sur le cas intéressant de Roncas, même si Rosso l'a déjà étudié<sup>2</sup>, car il était en service lorsqu'émana un édit qui règlementait les activités de la secrétairerie. Pour la première fois, le statut subordonné des autres secrétaires au

---

<sup>1</sup> AST, Corte, Materie giuridiche, MSSG, m. 1, fasc. 1, « Nota de primi segretari, che hanno servito i principi di questa Real Casa di Savoia, Altra de' segretari di Stato, e de' seggij ordinarij, con loro rispettivi stipendi », 1504-1630. Ce document a été transcrit par Claudio Rosso, aux pages 393-397, le passage qu'on a cité se trouve à la page 394.

<sup>2</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime, op. cit.*, p. 113-140.

premier secrétaire<sup>1</sup> était établi. Roncas avait accumulé une longue expérience en matière de missions à l'étranger, il avait été envoyé à Paris, à Rome et en Espagne. Cette dernière charge, s'il « l'éleva à cet office [de premier secrétaire] fut d'ailleurs la cause<sup>2</sup> » de sa disgrâce, car il fut suspecté d'avoir des affaires avec la cour d'Espagne, dans une période où le duc pensait plutôt se rapprocher de la France. Ainsi, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> décréta son arrestation et le fit enfermer dans une tour du Château en 1607, dont il ne sortira qu'en octobre 1630 gracié par le nouveau duc Victor-Amédée I<sup>er</sup><sup>3</sup>. Entre-temps, un autre changement important s'était vérifié en cet office, après la mort en 1625 du premier secrétaire Jean-Michel Crotti à Savignone, près de Gênes<sup>4</sup>, qui avait suivi le duc lors de sa campagne contre la république génoise. En cette même année, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> prit la résolution de doubler la charge de premier secrétaire. Furent ainsi nommés, le 21 juin 1626, Jean-Thomas Pasero et Jean Carron, comte de Saint-Thomas depuis 1631. Le duché fut partagé en zones de compétences des deux secrétaires, qui néanmoins géraient en commun les affaires concernant le Piémont. Le premier devait s'occuper des relations avec l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne et le deuxième de celles avec la France, la Savoie et les Suisses. Le duc faisait face ainsi à l'exigence de réorganiser la direction de la politique étrangère qui devenait toujours plus complexe. Les deux premiers secrétaires avaient droit à la même rétribution, celle qui avait été établie pour Crotti, à savoir 3 600 livres<sup>5</sup>. Cette division géographique est bien visible, car dans la série *Lettere Ministri Francia* conservée aux Archives d'État de Turin, on trouve plusieurs dépêches adressées à Carron, tandis que Pasero tenait la correspondance avec Octave Bolognesi, sujet non savoyard au service du duché à la cour de Vienne<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, EO, m. 5, n.º 12, « Editto del medesimo di regolamento della Gran Cancellaria », février 1605, on peut lire le texte intégral de cet édit dans la troisième annexe de l'ouvrage de Rosso (p. 401-404).

<sup>2</sup> AST, Corte, Materie giuridiche, MSSG, m. 1, fasc. 1, « Nota de primi segretari, che hanno servito i principi di questa Real Casa di Savoia... », cit., cité aussi par C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime*, op. cit., p. 396.

<sup>3</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime*, op. cit., p. 136.

<sup>4</sup> Sur la campagne savoyarde contre Gênes, qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva, « Il principe di Piemonte nella guerra lampo del 1625 », in Giovanni Assereto, Carlo Bitossi, Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova-Torino. Quattro secoli di incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al regno di Sardegna*, Gênes, Società ligure di Storia Patria, (Quaderni della società ligure di Storia Patria 2), p. 81-97.

<sup>5</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime*, op. cit., p. 180-181.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, MQ, m. 39, « Lettere da Torino (anche in cifra) di Tommaso Pasero », il s'agit d'une cinquantaine de lettres écrites de 1634 à 1638. Pour les dépêches de Bolognesi à Pasero voir LMA, m. 10, fasc. 1, « il signor Ottavio Bolognesi », série de dépêches de 1632 à 1635. Sur Bolognesi voir Fernando Manzotti, « La politica estera di Vittorio Amedeo I di Savoia », *Quaderni di « Nova Historia »*, VIII, 1954, p. 1-32 ; Tiziano Ascari, « Bolognesi, Ottavio », DBI, t. XI, 1969, p. 311-313; Blythe Alice Raviola (éd.), *Corti e diplomazia nell'Europa del Seicento: Correggio e Ottavio Bolognesi (1580-1646)*, Universitas Studiorum, Mantoue, 2014. Sur Pasero et sa famille voir Renzo Gandolfo, *Notizie su la vita e gli scritti del Conte Carlo Pasero di Corneliano*, Turin, Stamperia Artistica Nazionale, 1966, p. 75-76.

La période où cette charge fut solidement entre les mains de la famille de Carron de Saint-Thomas débuta ainsi. Après la destitution de Pasero en 1635, déchu en raison de son active participation à l'affaire de la fausse possédée<sup>1</sup> qui l'avait mis au centre d'une intrigue visant à provoquer la disgrâce du deuxième président de la Chambre des comptes, Lelio Cauda<sup>2</sup>, principal conseiller dans les matières économiques et financières du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Carron avait tenu seul cette charge jusqu'en 1637, lors de la cooptation de son fils avec lequel il la partagea jusqu'à sa mort survenue en 1649. Carron avait réussi à consolider sa position auprès du prince en s'occupant aussi bien des correspondances diplomatiques que des relations de la cour avec le monde extérieur. Le fils de Jean Carron, Guillaume-François, commença à s'occuper des dépêches en 1635 et suivait le duc sur les champs de bataille. À la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, l'un des premiers actes de la duchesse Christine fut de confirmer Carron dans sa charge le 20 octobre 1637.

Guillaume-François fut titulaire de cette charge jusqu'en 1677. Lui aussi avait appelé son fils Charles-Joseph en qualité d'adjoint tout en conservant l'office jusqu'en 1699, avant de le léguer à son fils Joseph Gaëtan, premier secrétaire jusqu'en 1717, au moment où système des secrétaireries fut profondément rénové<sup>3</sup>.

Pasero fut un « principista » enragé et noua des liens étroits avec les Espagnols grâce à son intense activité diplomatique durant la deuxième guerre du Montferrat<sup>4</sup>, ce qui explique pourquoi les Français le détestaient et pourquoi Richelieu n'avait pas manqué de critiquer durement la duchesse Christine pour avoir permis sa fuite<sup>5</sup>. Quant aux Carron de Saint-Thomas, ils demeurèrent fidèles à la duchesse. Cela leur causa des ennuis lors de la guerre civile car le prince Thomas, après s'être emparé de la ville de Turin, « exerçait des vengeance et ses animosités contre nos plus fidèles serviteurs<sup>6</sup> » dont le premier secrétaire qui fut fait prisonnier par le Carignan.

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, lettre de Mazarin au cardinal Barberini, Turin, 29 septembre 1634, f.° 593-599v.

<sup>2</sup> Cf. l'entrée de Guido Quazza, « Balangero, Lelio Ottavio Cauda, conte di », DBI, t. V, 1963, p. 311-313 ; et Vincenzo Lavenia, « "Cauda tu seras pendu". Lotta politica ed esorcismo nel Piemonte di Vittorio Amedeo I », *Studi Storici*, 37, 1996, p. 541-591.

<sup>3</sup> Sur cette famille voir l'entrée d'Enrico Stumpo, « Carron, Giovanni », DBI, t. LXXVII, 1977, p. 758-760 ; C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime, op. cit.*, p. 373-374.

<sup>4</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime, op. cit.*, p. 188. Plusieurs lettres de Pasero sont conservées in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 14.

<sup>5</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro di lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », les dépêches du comte Philippe d'Aglié au marquis de S. Maurice, du 16 septembre 1638, dans lesquelles il référéait que l'ambassadeur français à Turin Bautru avait demandé de condamner Pasero en effigie, et du 7 novembre 1638 où le comte Philippe d'Aglié précisait qu'en réalité c'était le cardinal de Richelieu qui avait proposé de remettre Pasero en liberté.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi Très Chretien », n.° 67, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint Maurice sans date [mais 1639].

## 2.2 Faire carrière dans la diplomatie ?

Comme nous l'avons vu, être chargé d'une mission diplomatique pouvait signifier le début d'une ascension sociale ou bien la récompense pour avoir servi correctement les intérêts du duché dans d'autres charges conférées par le duc. C'est pourquoi les postes d'ambassadeur au sein du dispositif diplomatique du duché étaient très convoités, malgré les difficultés que ces charges comportaient, par les membres appartenant à la noblesse du duché savoisien. Le cas de ces deux familles présente des différences importantes mais montre bien certains rouages étatiques. Si pour les Scaglia il s'agissait de tenir des positions prééminentes en harmonie avec la tradition de la famille, pour les Saint-Martin ce fut une occasion, bien exploitée par le marquis d'Aglié, de monter d'un échelon dans les charges de l'État.

Les Scaglia de Verrua et les Saint-Martin d'Aglié étaient des familles très influentes à la Cour de Turin, les origines des premiers remontant au XV<sup>e</sup> siècle tandis que les seconds se vantaient d'une descendance du marquis d'Ivrée, et roi d'Italie, Arduin qui vécut au XI<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Le premier abbé Scaglia<sup>2</sup>, Alexandre, avait une renommée européenne et alimentait une certaine méfiance chez les Français en raison de ses liens avec l'Espagne. Lors de sa mission anglaise de 1629 où il fut envoyé aussi par le roi catholique, Abraham de Wicquefort eut des paroles d'estime à son égard<sup>3</sup>. Selon Osborne<sup>4</sup>, sur l'échelle de l'importance sociale, cette famille venait toute de suite après celle du duc et, selon Rosso<sup>5</sup>, les Scaglia de Verrua influencèrent la politique étrangère du duché pendant presque toute la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La famille Scaglia a déjà été étudiée de ses origines jusqu'à la fin de la guerre civile<sup>6</sup>, ce qui nous permet de nous concentrer sur un autre membre de la famille : Philibert Amédée Scaglia envoyé en mission à Paris à la moitié des années 1640. Lui aussi était appelé l'abbé Scaglia, ou l'abbé de Verrua, et comme nous le verrons, il dut

---

<sup>1</sup> Cf. Clelia Gallina, « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *Bollettino Storico-bibliografico subalpino*, 1919, XXI, p. 185-213 ; 292-305 ; 1920, XXII, p. 63-157, ici p. 185.

<sup>2</sup> Les Scaglia étaient titulaires des bénéfices des abbayes de Staffarda et de Saint-Juste.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos Andrea Pennini, « *Ve ne anderete con la massima diligentia possibile* ». *La politica estera del ducato di Savoia tra il 1601-1631*, thèse de doctorat, a.a. 2010-2011, sous la direction de Claudio Rosso, Università degli Studi del Piemonte Orientale, "A. Avogadro", p. 245-246.

<sup>4</sup> Cf. Toby Osborne, *Dynasty and Diplomacy in the Court of Savoy. Political Culture and the Thirty Years' War*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002, p. 9, du même historien voir « The Scaglia di Verrua: aristocratic power at the court of Savoy during the early seventeenth century », *Studi Piemontesi*, 1999, 28, p. 367-90 ; Id., « Statecraft and the Role of the Diplomat in Ducal Savoy: the Career of Alessandro Scaglia (1592-1641) », in Paul M. Dover (dir.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*. Edimbourg, Edinburgh University Press, 2016, p. 140-154.

<sup>5</sup> Cf. C. Rosso, *Una burocrazia d'antico regime*, op. cit., p. 138, à ce propos voir aussi Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei*, Turin, SEI, 1991, p. 67.

<sup>6</sup> Outre les études de Rosso et d'Osborne voir aussi Mario Ogliaro, *La fortezza di Verrua Savoia nella storia del Piemonte*, Crescentino, Libreria Mongiano Editrice, 1999, où plusieurs pages sont consacrées aux Scaglia de Verrua.

surmonter la méfiance, sinon l'hostilité, du cardinal Mazarin dans une période où les relations diplomatiques avec le duché étaient tendues à cause de l'affaire Bellezia. Différent était le cas des Saint-Martin dont le marquis Ludovic, un homme de la cour du cardinal de Savoie à l'origine, fut le premier de la famille à occuper un poste diplomatique aussi important que celui de l'ambassade savoyarde à Rome. Cette famille aristocratique était l'une des plus prestigieuses et anciennes du duché et dès les débuts du règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> des Saint-Martin occupèrent les plus hautes charges de l'État<sup>1</sup>. Le marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié entama très tôt son ascension à la cour de Turin et en 1603-1604 il faisait déjà partie de la suite du duc durant son voyage en Provence et en Savoie<sup>2</sup>. Le comte Philippe fit ses premiers pas grâce à la protection de son oncle Ludovic. Ce dernier, à la mort de Victor Amédée I<sup>er</sup> fut largement récompensé en termes d'ascension sociale, en raison de ses bons services prêtés à Rome et de sa bonne disposition envers la France, et devint l'un des membres les plus influents du Conseil d'État. Il fut un sujet fidèle et loyal de la duchesse Christine, et toujours favorable à une alliance avec la France. La rage de Richelieu ne s'abattit que sur son neveu, le comte Philippe, mais pour Ludovic, qui pendant la guerre civile choisit résolument le camp des « madamisti », il eut toujours des paroles d'éloge. Même Louis XIII, comme nous l'avons déjà vu, confirma que la France n'avait rien contre la famille de Saint-Martin d'Aglié.

### 2.2.1 Une carrière par la diplomatie : Ludovic de Saint Martin d'Aglié

Selon Osborne, les Saint-Martin d'Aglié, comme celle des Scaglia d'ailleurs, figuraient parmi les familles les plus proches du pouvoir ducal, dont ils purent tirer d'innombrables bénéfices pour plusieurs de leurs membres<sup>3</sup>. Pour cette famille, notre tâche est simplifiée par les recherches de Clelia Gallina et de Maria Rosa Masoero<sup>4</sup>. Les Saint-Martin comptaient un nombre inférieur de missions diplomatiques par rapport à celles effectuées par la famille des Scaglia, mais le comte Ludovic d'Aglié fut un représentant ducal de premier ordre qui sut défendre les intérêts de la Maison de Savoie à un poste difficile, l'ambassade de Rome, où il fut présent dès 1623 en tant que serviteur de la cour du prince Maurice, et où il prêta ses services durant dix ans, de 1627 à 1637.

En 1625, le marquis Ludovic Saint-Martin reçut la bonne nouvelle que son neveu Philippe avait été nommé cornette dans le régiment de don Félix de Savoie<sup>5</sup>. Peu

---

<sup>1</sup> Cf. C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *art. citée*, p. 185.

<sup>2</sup> Cf. Renzo De Felice, « Agliè, Ludovico San Martino, marchese di », *DBI*, t. I, 1960, p. 409-410, du même voir aussi « Agliè Filippo san Martino, conte di », *DBI*, t. I, 1960, p. 408-409.

<sup>3</sup> T. Osborne, *Dynasty and Diplomacy in the Court of Savoy*, *op. cit.*, p. 61.

<sup>4</sup> Cf. C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *art. citée* ; Mariarosa Masoero, « Lettere inedite di un poeta cortigiano del XVII secolo : Ludovico San Martino d'Agliè », *Studi piemontesi*, 1976, V, pp. 301-321.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 36, fasc. 3, « Lettere del conte Ludovico d'Agliè al duca », 1625-1626, n.° 3, dépêche du comte Ludovic d'Aglié au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 18 mars 1625.

après, le marquis eut aussi une promotion car il fut élu grand-maître d'hôtel du prince Maurice, succédant alors au marquis Jacques Aurèle Pallavicino<sup>1</sup>. Le prince de Piémont Victor-Amédée s'en félicitait, faisant l'éloge avec lui de son frère le prince Maurice et de « son mérite<sup>2</sup> ».

Plusieurs dépêches de cette période se concentraient sur la guerre en cours contre Gênes et sur la campagne de diffamation en cours contre la Maison de Savoie<sup>3</sup>, orchestrée par la considérable communauté génoise présente à Rome qui propageait l'idée que les Savoyards étaient des « hérétiques<sup>4</sup> ». Cela contribuait à créer un climat de grande hostilité envers les Savoyards. L'ambassadeur de Gênes s'était même permis de ne pas arrêter son carrosse lorsqu'il croisa pour la première fois celui du prince Maurice, mais bientôt le représentant génois fit savoir qu'il s'arrêterait dorénavant. Peut-être, remarqua le marquis, avait-il eu vent de l'ordre donné aux palefreniers savoyards de briser les pattes des chevaux du carrosse génois si celui-ci semblait ne pas vouloir s'arrêter<sup>6</sup>.

En 1627 le marquis d'Aglié fut nommé ambassadeur ducal, poste qu'il tint pendant une décennie et qui l'amena à gérer des négociations très délicates. Une des premières affaires que Ludovic d'Aglié dut affronter fut celle du titre d'éminence à conférer aux cardinaux. Nous reviendrons au chapitre suivant sur cette négociation, strictement liée au titre royal que le duché essayait d'obtenir depuis longtemps.

La réaction de d'Aglié au décret de l'éminence fut immédiate : à la mi-juin, il proposa au duc d'assumer le titre de roi de Chypre qui représenterait une façon de « mortifier nos ennemis<sup>7</sup> » et assura que l'arrêt avait été promulgué en partie pour empêcher l'arrivée à Rome du prince cardinal Maurice auquel, selon le duc de Savoie, il fallait conserver le titre d'Altesse et ne pas l'abaisser à celui d'éminence.

D'Aglié mettait en œuvre toutes ses capacités pour se créer des alliés qui puissent soutenir la ligne politique du duché. Les Savoyards prétendaient que le cardinal de Savoie était considéré comme un fils de tête couronnée, et donc exempt de cet arrêt. Il rencontra Manuel de Acevedo y Zúñiga, comte de Monterrey, pour lui expliquer que la cour de Turin ne considérait pas le cardinal Maurice au même niveau que le

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 5, dépêche du comte Ludovic d'Aglié au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 8 avril 1625.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 4, « lettere del duca, e duchessa a d. Ludovico d'Agliè », (1625-1626), n.° 2, lettre de Victor-Amédée au comte Ludovic d'Aglié, de l'armée, 21 avril 1625.

<sup>3</sup> Ces arguments ont été traités ailleurs, qu'il me soit permis de renvoyer à mon article « Il Principe di Piemonte nella guerra lampo del 1625 », cit.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 36, fasc. 3, « Lettere del conte Ludovico d'Agliè al duca », 1625-1626, n.° 10, première dépêche du comte Ludovic d'Aglié au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 1<sup>er</sup> juin 1625. Sur la communauté génoise à Rome voir Diego Pizzorno, *Genova e Roma tra Cinque e Seicento. Gruppi di potere, rapporti politico-diplomatici, strategie internazionali*, Modène, Mucchi, 2018.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 11, première dépêche du comte Ludovic d'Aglié au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 1<sup>er</sup> juin 1625.

<sup>7</sup> *Ibid.*, m. 41, fasc. 1, « Registro di lettere del conte Ludovico di San Martino d'Agliè Marchese di San Damiano a S.A. al Principe Cardinale, al Serenissimo principe, a Madama Serenissima, all'infante Margherita, all'abate della Torre », dépêche du marquis d'Aglié au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 14 juin 1630.

cardinal-infant mais qu'elle souhaitait lui donner une position de supériorité par rapport aux autres cardinaux. Le comte Monterrey, selon d'Aglié, semblait persuadé des raisons duciales<sup>4</sup>, mais le présumé soutien du noble espagnol ne donna aucun résultat positif pour le duché car le cardinal de Savoie n'obtint pas de statut privilégié. La mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> rendit plus compliquée la défense des intérêts ducaux et, dans cette affaire, la diplomatie vénitienne se montra beaucoup plus efficace que la savoyarde. Le marquis d'Aglié réussit à obtenir une suspension de l'arrêt sur le titre d'éminence par le biais d'une autre décision prise par la Congrégation du cérémonial qui, face aux vives protestations du cardinal Maurice, du cardinal de Toscane, du grand maître de l'ordre de Malte et de la République de Venise, se prononça le 7 décembre 1632 en faveur de la liberté des titres. Ce fut cependant un succès de courte haleine car cette suspension fut annulée le 10 mars 1639<sup>5</sup>.

Cependant, cette grave affaire d'étiquette resta au centre de l'action du marquis Saint-Martin d'Aglié. Sollicité par le duc<sup>6</sup>, l'ambassadeur était impatient de voir publié l'arrêt suspensif et sollicitait Mazarin pour lui demander d'intervenir auprès du cardinal Antonio Barberini<sup>7</sup>. Finalement, fin janvier, l'arrêt fut publié ; le marquis d'Aglié en envoya une copie au duc en observant qu'il suivait cette affaire depuis six mois et que l'on pouvait considérer cette conclusion comme un succès diplomatique du duché de Savoie car la liberté des titres concernait tous les princes de la Chrétienté sans distinction de sorte. Selon le marquis, seule Venise avait des récriminations à faire, dans la mesure où la Sérénissime se voyait « mise au même niveau que tous les autres dans une prérogative qu'elle estimait ne revenir qu'à elle<sup>8</sup> ». Il est à noter que dans ses premières dépêches de 1633, l'ambassadeur traitait le duc en lui donnant le titre de Majesté. Victor-Amédée I<sup>er</sup> lui fit savoir qu'il se contentait de prendre le titre de roi de Chypre mais qu'il ne désirait pas que ses sujets lui donnent de la Majesté<sup>9</sup>. Selon d'Aglié, une telle modestie était une erreur, d'autant plus qu'il entendait des rumeurs selon lesquelles l'ambassadeur vénitien préparait un texte de protestation contre la prise du titre royal par le duché de Savoie<sup>10</sup>. Le duc reçut le texte de l'arrêt et témoigna ouvertement de son appréciation

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, les deux dépêches du 15 juin 1630 adressées au duc.

<sup>5</sup> Cf. Maria Antonietta Visceglia, *La città rituale. Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002, p. 144.

<sup>6</sup> Cf., par exemple, AST, Corte, LMR, m. 45, fasc. 2, « Lettere del Duca e Duchessa, al conte Don Ludovico San Martino d'Agliè marchese di San Damiano », lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, Turin, 1<sup>er</sup> janvier 1633.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 44, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano a S.A.R. ed al Ministro », dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 15 janvier 1633.

<sup>8</sup> *Ibid.*, première dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 janvier 1633 ; voir aussi la deuxième dépêche du 24 janvier et celle du 29 janvier 1633.

<sup>9</sup> Cf., *Ibid.*, m. 45, fasc. 2, « Lettere del Duca e Duchessa... », cit., lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, Turin, 26 février 1633.

<sup>10</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du 12 et 23 février 1633.

de la conduite de l'ambassadeur : « il nous reste à vous dire la satisfaction que nous recevons de votre négociation, qui était avantageuse surtout pour monsieur le prince cardinal notre frère, [...] on n'a jamais douté de votre habileté et volonté ni l'éloge et le mérite qui vous en revient<sup>11</sup> ». L'ambassadeur réagit à cette lettre en montrant sa joie d'avoir satisfait le duc sur ce négoce, et l'informa qu'il allait effectuer d'autres instances pour obtenir le tabouret en audience et la salle royale<sup>12</sup>. Le duc lui demanda également de faire en sorte de reprendre la préséance sur la république de Venise. Mais cette négociation était difficile et d'Aglié en était conscient, car il alerta son seigneur qu'obtenir une satisfaction partielle sur ces requêtes pouvait être considéré comme un succès et que se faire reconnaître la parité avec Venise serait un réel progrès<sup>13</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> informa son ambassadeur qu'il pouvait dorénavant se prévaloir des services de Mazarin qui pourrait aider à la réussite de cette négociation. Pour cette raison, d'Aglié devait lui donner toutes les informations possibles sur cette affaire. Mais malgré la présence de Mazarin, comme il l'avait en quelque sorte prévu, le marquis d'Aglié fut contraint d'admettre que le Saint-Siège n'était pas disposé à écouter l'ambassadeur ducal sur ces arguments, dans une période marquée par des différends avec les Vénitiens<sup>14</sup>. Pendant quelques mois la négociation traîna sans aucun avantage pour les Savoyards : la tentative de se faire octroyer le bénéfice de l'évêché de Nicosie pour le père Monod se solda par un échec<sup>15</sup>. Entre-temps, le marquis d'Aglié eut d'autres négoce difficiles à traiter tels que la situation de Pignerol, forcé à l'aliénation, ou la polémique sur le titre royal que le livre du père enflamma par des arguments que nous étudierons plus en détail dans d'autres chapitres.

Sur la polémique du titre royal, les dépêches de l'ambassadeur savoyard prenaient parfois un ton âpre. Le fait par exemple que Victor-Amédée I<sup>er</sup> n'utilisait pas le titre de roi de Chypre faisait de ce dernier une sorte « d'entité métaphysique fixée dans le cerveau de jeunes gens qui ne sont pas très informés sur la vérité<sup>16</sup> ».

Une autre affaire contribuait à rendre tendues les relations entre Turin et Rome : Alessandro Castracani, le nonce en poste à Turin, personnage méprisé par le duc en raison de ses empiètements fréquents dans la juridiction de l'autorité séculaire qu'il essayait de restreindre en obligeant le duc à la soutenir et « à la défendre

---

<sup>11</sup> Cf., *Ibid.*, m. 45, fasc. 2, « Lettere del Duca e Duchessa... », cit., lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, Turin, 12 février 1633.

<sup>12</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 4 mars 1633.

<sup>13</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 8 avril 1633.

<sup>14</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 29 mai 1633.

<sup>15</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du 9 juillet, du 13 août, du 2, 10, 16 et 24 septembre, et la première dépêche du 12 novembre 1633. Voir aussi m. 45, fasc. 2 « Lettere del Duca e Duchessa... », cit., les lettres du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, du 29 juin, 23 juillet, 28 septembre et 8 octobre 1633.

<sup>16</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 17 décembre 1633.

exactement<sup>17</sup> ». Dès la mi-mai 1633 le duc demanda son éloignement<sup>18</sup> et Alessandro Castracani fut remplacé en 1634 par le nonce Fausto Caffarelli<sup>19</sup>, « sujet d'éminentes qualités et qui se fera bien vouloir par VAR<sup>20</sup> ». Ce nonce occupa ce poste jusqu'en 1641, après avoir eu plusieurs démêlés avec la duchesse Christine<sup>21</sup>.

Le marquis Saint-Martin d'Aglié débuta les négociations en 1634 et s'occupa toujours de la salle royale, car dans une de ses premières dépêches de l'année il demandait au duc de faire préparer par le père Monod un mémoire résumant les raisons ducales pour pouvoir jouir de cette prérogative<sup>22</sup>. Plusieurs dépêches de cette année portaient sur la nomination de Mazarin en tant que vice-légat d'Avignon, sur la fuite du prince Thomas et sur les repréailles annoncées par les Vénitiens au sujet du pamphlet sur le titre royal publié en Piémont.

Fin janvier, Mazarin l'informa qu'il avait été nommé vice-légat d'Avignon et qu'il se mettait au service du duc de Savoie en le priant toutefois de tenir secrète cette démarche au nonce de Turin<sup>23</sup>. Selon d'Aglié, la nomination manquée de Mazarin à la nonciature de France trouvait sa raison dans la volonté de ne pas heurter Jean-Jacques Panciroli<sup>24</sup>, mais la position de Mazarin s'améliora cependant car au final le pape se résolut à l'envoyer en France pour essayer de défendre les intérêts de la maison de Lorraine. Ainsi, le marquis d'Aglié écrivait que Mazarin cherchait à avoir au moins le titre de nonce extraordinaire, ne « lui semblant pas suffisante la qualité de vice-légat d'Avignon<sup>25</sup> ». La question de Mazarin passa en arrière-plan car l'ambassadeur eut une autre question délicate à affronter : justifier la fuite du prince Thomas. La nouvelle s'était répandue à Rome à la mi-avril ; comme nous le verrons dans un chapitre ultérieur, le marquis d'Aglié en était déjà informé par le duc, très surpris de l'action de son frère. La nouvelle fut portée par un courrier de Milan où l'on disait que le prince Thomas était « dégoûté de VAR soit parti pour les Flandres,

---

<sup>17</sup> Cf. *Ibid.*, m. 45, fasc. 2 « Lettere del Duca e Duchessa... », cit., lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, Turin, 5 novembre 1633. Sur les relations entre Rome et Turin voir Agostino Zanelli, « Le relazioni tra il ducato sabauda e la Santa Sede dal 1631 al 1637 nel carteggio della Nunziatura pontificia », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1939, XLI, 3-4, pp. 133-212 ; 1940, XLII, p. 1-59. Pour une mise au point récente sur ces thèmes voir Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria-Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015.

<sup>18</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 45, fasc. 2, « Lettere del Duca e Duchessa... », cit., lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, Turin, 14 mai 1633.

<sup>19</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis d'Aglié, Turin, 10 décembre 1633, dans laquelle le duc écrit qu'il attend l'arrivée du nouveau nonce, qui semble être meilleur que le précédent.

<sup>20</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 46, fasc. 2, « il marchese s. Martino d'Aglié », 1634-1635, n.° 35, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 avril 1634

<sup>21</sup> Cf. sur ce sujet Margherita Maggiorotti, *In Piemonte dal 1637 al 1642. I contrasti nella reggenza di Maria Cristina e l'opera dei nunzi papali*, Rome, Chierchia e Maggiorotti, 1923.

<sup>22</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 46, fasc. 2, « il marchese s. Martino d'Aglié », 1634-1635, n.° 3, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, janvier 1634.

<sup>23</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 11, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 21 janvier 1634.

<sup>24</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 15, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 janvier 1634.

<sup>25</sup> *Ibid.*, n.° 52, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 8 mai 1634.

et Madame la princesse pour l'État de Milan<sup>26</sup> ». L'ambassadeur devait convaincre les Barberini que la fuite du prince Thomas n'avait pas été manigancée avec le duc. D'Aglié, après avoir réussi à persuader le cardinal Barberini de l'innocence de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, alla en audience auprès du pontife pour l'informer du « repliement du prince Thomas<sup>27</sup> ». La France demeura méfiante envers le duc et ne montrera les premiers signes conciliants à l'égard du duché par rapport à cette affaire qu'en 1635. C'est pour cette raison aussi que d'Aglié enregistra une hostilité ouverte de la part des Français à l'idée d'envoyer le prince cardinal à Rome. La diplomatie française était au travail pour entraver ce projet du cardinal Maurice<sup>28</sup>, mais le cardinal Barberini, grâce aux bons offices de d'Aglié, se prononça en faveur du prince cardinal et soutint que la foi et la dévotion du cardinal de Savoie allaient le porter « à faire pour la France à Rome autant que ce que le prince Thomas pense faire pour l'Espagne dans les Flandres<sup>29</sup> ».

Entre-temps, Mazarin partit finalement pour sa mission en France à la fin du mois d'août. Lors de son voyage en direction de Paris, il avait la permission de passer par la cour de Turin où il devait faire une simple visite de compliment<sup>30</sup>. Le marquis d'Aglié enregistra qu'il n'y avait aucun progrès sur l'affaire de la Ligue des princes Italiens, une affaire qui revenait parfois dans ses dépêches. Les difficultés à surmonter dans ce négoce étaient multiples, Venise pouvait accepter d'y prendre part uniquement si l'on résolvait les questions de préséance avec la cour de Turin, le pape était favorable à ce projet mais ne voulait pas apparaître comme le promoteur de l'alliance. Le marquis d'Aglié était favorable car il pensait qu'il valait mieux se garder des deux couronnes de la France et de l'Espagne, et cette Ligue pouvait représenter une bonne solution, plutôt que de chercher à les faire s'allier<sup>31</sup>.

En 1635, le marquis d'Aglié informa le duc que le maréchal de Toiras était arrivé à Rome, une nouvelle qui suscita « une grande jalousie chez les Espagnols, les Vénitiens et même les Français<sup>32</sup> ». Selon l'ambassadeur, son arrivée allait servir soit à accélérer l'établissement de la paix soit à déclencher la guerre. Il parla avec lui de l'affaire de la salle royale à octroyer aux représentants du duché. D'Aglié essaya d'exploiter cette nouveauté, la présence du maréchal de Toiras, pour reprendre le dossier des traitements royaux, jusqu'à présent niés aux ambassadeurs piémontais, et en faire une nouvelle instance au pontife. Il fallait représenter au pape que certains de ses prédécesseurs avaient octroyé, d'une manière insolite, la salle royale aux Vénitiens, et qu'ils avaient donné le titre de Grand-duc aux Médicis. Selon d'Aglié, les réponses possibles du pontife pouvaient être au nombre de trois : concession de

<sup>26</sup> *Ibid.*, n.° 44, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 15 avril 1634.

<sup>27</sup> *Ibid.*, n.° 35, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 avril 1634.

<sup>28</sup> Par exemple cf. *Ibid.*, n.° 77, dépêche du marquis d'Aglié [sans destinataire], Rome, 8 mai 1634.

<sup>29</sup> *Ibid.*, n.° 83, dépêche du marquis d'Aglié [sans destinataire], Rome, 22 juillet 1634.

<sup>30</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 101, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 26 août 1634.

<sup>31</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches 92 et 102 sans destinataires du 12 et 26 août 1634.

<sup>32</sup> *Ibid.*, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di San Damiano a S.A. », 1635, n.° 5, chiffre de Rome, 13 janvier 1635.

cette grâce, réponse négative, réponse visant à gagner du temps. Le duc semblait alors très déterminé à obtenir les traitements royaux, ce qui explique le mécontentement qu'il manifesta à l'égard de son ambassadeur qui, ayant participé à une fonction publique, s'était exposé à des incidents de préséance. Il s'agit d'une des rares imprudences du marquis d'Aglié qui, mortifié par les réprimandes du duc, répondit promptement qu'il ne se rendrait plus à aucune fonction<sup>33</sup>. Ce fut néanmoins une crise passagère, qui ne laissa pas de traces négatives dans les relations entre le duc et l'ambassadeur.

Dans cette période, l'ambassadeur savoyard eut un long entretien avec le cardinal Barberini. Il lui exposa la profonde insatisfaction de son seigneur qui ne voyait pas son titre royal reconnu, mais il n'obtint rien des deux cardinaux Barberini et il conclut sa dépêche en observant avec ironie « il faut bien dire que mise à part la foi catholique les Barberini de nom et de fait ressemblent aux barbares<sup>34</sup> ». L'ambassadeur savoyard multiplia ses instances avec les cardinaux François et Antoine Barberini et Panciroli. Non seulement le pape ne concédait pas cette grâce mais il n'octroya pas même la moindre possibilité d'ouvrir une négociation sur cette affaire. Selon le pontife, le duc de Savoie revendiquait avec arrogance le titre royal et le cardinal Barberini demanda à l'ambassadeur de ne plus manquer aux audiences et aux chapelles. D'Aglié rétorqua qu'il le ferait seulement si l'on formait une congrégation de cardinaux appelée à juger si l'instance du duc était légitime ou pas. L'ambassadeur continua à ne plus se montrer à aucun événement public et reçut plusieurs confirmations du fait que le pape, irrité, avait ordonné de ne donner aucune réponse aux prétentions royales du duc<sup>35</sup>. Voyant qu'il n'arrivait à aucun résultat, d'Aglié commença à manifester de l'inquiétude en remarquant que souvent « les négociations avec les prêtres aboutissent dans le vide du Rien<sup>36</sup> ». Peu après avoir écrit cette dépêche, il reçut l'ordre de ne plus s'intéresser à cette affaire car le duc avait demandé aux cardinaux François et Antoine Barberini de s'en occuper<sup>37</sup>. Le maréchal Toiras, disponible à prêter ses services pour les intérêts de la maison de Savoie, fut également enrôlé dans ce négoce<sup>38</sup>.

Ainsi, l'ambassadeur savoyard se présenta à nouveau aux audiences, au cours desquelles il précisa au pontife que la requête de son seigneur se limitait à la seule salle royale, et que le titre royal et la préséance sur Venise n'étaient plus à l'ordre du

---

<sup>33</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches 12 et 13 du 20 janvier 1635.

<sup>34</sup> *Ibid.*, n.° 15, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 25 janvier 1635.

<sup>35</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches adressées par d'Aglié au duc du 27, 30 et 31 janvier (n.° 16 ; 19, 20, 21), et du 23 février (n.° 31).

<sup>36</sup> *Ibid.*, n.° 32, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 27 février 1635.

<sup>37</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 35, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 3 mars 1635.

<sup>38</sup> Cf., *Ibid.*, n.° 38, chiffre de Rome, 10 mars 1635. Le maréchal de Toiras ne put rien obtenir sur ce point pour le duc. Le marquis d'Aglié le mentionne parfois dans ses dépêches en disant qu'il préférerait être au milieu des soldats qu'avec les prêtres (cf. dépêche n.° 72, adressée au duc le 12 mai 1635). Le maréchal arrivera à Turin au mois de septembre, mal vu par les Français mais apprécié du duc de Savoie.

jour, contrairement à ce qu'on avait fait croire au pape<sup>39</sup>. Mais malgré tous ses efforts, le marquis d'Aglié n'obtint rien et les vents de guerre qui commencèrent à souffler dès mai 1635 compliquèrent sa négociation.

Après l'entrée en guerre de la France contre l'Espagne, la discussion reprit à propos d'une ligue entre les princes italiens, et cette fois-ci l'ambassadeur savoyard se montra d'un avis différent, vantant les avantages de la présence de la France dans l'alliance qui allait peut-être rendre possible certains gains territoriaux au profit du duché et au détriment des Espagnols<sup>40</sup>. Entre-temps, par le biais du Traité de Rivoli, le duché de Savoie-Piémont s'était allié avec la France, le marquis d'Aglié informa de cette alliance le pontife qui fit un éloge de la « prudence » de Victor-Amédée I<sup>er</sup><sup>41</sup>.

Il n'était pas question dans ces circonstances internationales de parler des traitements royaux pour la Savoie, mais un autre négoce épineux à traiter de la même nature fut celui des titres à conférer au cardinal de Savoie, dont l'arrivée à Rome était proche. Sur ce point, l'ambassadeur put être satisfait et d'Aglié écrivait, en septembre 1635, que l'on donnerait de l'Altesse au prince cardinal<sup>42</sup>.

Dans la deuxième moitié de 1635, le marquis d'Aglié fit le point des affaires du duché de Savoie traitées à la cour de Rome. Il spécifiait que les négoce les plus importants étaient la salle royale et le titre à donner au cardinal de Savoie. La première requête pouvait s'obtenir par le biais d'une négociation très secrète même si à la cour de Rome plusieurs personnes étaient à tort convaincues que le prince cardinal devait venir dans la ville éternelle pour traiter cette affaire. Sur le titre à donner au prince cardinal, la négociation était confuse et stagnait sans que personne n'en parle plus depuis un mois. Les cardinaux Bichi et Panciroli étaient en train de s'occuper de cette affaire<sup>43</sup>.

Finalement, la question du titre à octroyer au cardinal de Savoie sembla résolue, car le cardinal Barberini avait communiqué qu'il allait donner de l'Altesse au cardinal Maurice sans aucune restriction<sup>44</sup>. Mais pour la salle royale il n'y avait aucune issue, même si les relations entre Rome et Venise empirèrent dès le début de 1636<sup>45</sup>. D'Aglié fut prévenu par le cardinal Bichi que c'était le bon moment pour mettre de nouveau cette affaire en discussion<sup>46</sup>.

Au cours de cette année 1636, la négociation la plus sérieuse à traiter devint la position du cardinal Maurice qui avait l'intention de se déclarer espagnol. Une des

---

<sup>39</sup> Cf. m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglie, Marchese di San Damiano a S.A. », 1635, n.º 39, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 10 mars 1635.

<sup>40</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 98, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 juillet 1635.

<sup>41</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 105, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 4 août 1635.

<sup>42</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 128, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 19 septembre 1635.

<sup>43</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 149, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 21 novembre 1635.

<sup>44</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 150, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 22 novembre 1635.

<sup>45</sup> Cf. *Ibid.*, m. 50, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, les dépêches 3, 7 et 12 adressées au duc du 12, 16 et 30 janvier 1636.

<sup>46</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 22, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 27 février 1636.

premières allusions à cette question remonte à la fin septembre 1636<sup>47</sup>. Pendant un long entretien qu'il eut avec le prince cardinal, il lui représenta les inconvénients qui pouvaient surgir de cette « mutation intempestive<sup>48</sup> ». Un prochain chapitre explicitera que le prince cardinal méditait depuis quelque temps de se déclarer espagnol, ce qui peinait le marquis d'Aglié<sup>49</sup>. Fin octobre, ce dernier fut informé par le prince Maurice qu'il avait accepté la charge de cardinal-protecteur des affaires d'Allemagne<sup>50</sup>. Une partie difficile s'ouvrit alors, car le cardinal Maurice montrait du ressentiment à l'égard de tous ses serviteurs, et plus particulièrement envers le marquis d'Aglié, qui désapprouvèrent son initiative et préférèrent rester fidèles au duc. Quant au marquis, il dut faire appel à tous ses moyens pour convaincre le pontife que cette entreprise n'avait pas été fomentée avec l'aide de son frère le duc, qui de son côté envoyait des lettres pleines d'une sincère irritation à l'égard du prince cardinal à son ambassadeur.

Le prince Maurice ne perdit pas de temps car il avait déjà fait préparer les armes des Espagnols et de l'Empire à exposer à coté de celles du duché. Informé de cette nouvelle démarche le marquis d'Aglié fit savoir, par tierce personne, au cardinal Maurice que le duc ne tolérerait pas ce deuxième affront et qu'il devait donc ôter les armes savoyardes de son palais romain à Montegiordano. Quant à lui-même, le marquis d'Aglié était certain que le cardinal de Savoie ne pouvait rien lui reprocher, et qu'après avoir servi son seigneur le duc pendant dix ans sans les conseils du prince cardinal, il pouvait continuer ainsi à l'avenir<sup>51</sup>. L'ambassadeur savoyard se conforma immédiatement à l'ordre de son duc de renoncer à toutes les charges que lui avait octroyées le cardinal en restituant ses patentes de grand-maître d'hôtel reçues plus de dix ans auparavant. Il s'agissait d'une démarche à laquelle il avait déjà pensé au moment où il eut le pressentiment de la décision du prince Maurice et dans la dépêche du 6 novembre 1636 envoyée à Victor-Amédée I<sup>er</sup> il incluait aussi la lettre destinée au cardinal de Savoie<sup>52</sup>. Dans cette missive, d'Aglié avait écrit au prince cardinal qu'après trente ans de service il se voyait contraint de renoncer à la charge de grand-maître d'hôtel dont il jouissait plus de nom que de fait, et qu'il agissait ainsi pour obéir à un ordre du duc de Savoie. Il conclut toutefois en lui exprimant sa gratitude pour tous les bienfaits qu'il avait reçus de sa part. À partir de ce moment, les relations entre le marquis d'Aglié et son ancien seigneur s'interrompirent malgré toutes les tentatives du prince cardinal de les renouer.

Le duc de Savoie le chargea de contrôler de près le prince cardinal et de le tenir au courant de toutes ses actions, ce que l'ambassadeur fera ponctuellement dans les mois suivants, en lui rapportant par exemple toutes les incertitudes du comte de

---

<sup>47</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 75, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 21 septembre 1636.

<sup>48</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 76, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 septembre 1636.

<sup>49</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches n.° 79, 81 et 82 adressées au duc du 8 et 16 octobre 1636.

<sup>50</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 86, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 22 octobre 1636.

<sup>51</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 90, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 26 octobre 1636.

<sup>52</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 93, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 6 novembre 1636.

Mussan, trésorier du prince cardinal, de se détacher de son service et de rentrer à Turin, comme il le fera à la fin mars 1637. Le marquis d'Aglié, suspectant quelque artifice de la part du prince cardinal, n'eut pas assez confiance pour lui donner du courrier destiné au duc<sup>53</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> fut évidemment satisfait de la conduite du marquis d'Aglié auquel il conféra le prestigieux collier de l'ordre de l'Annonciade<sup>54</sup>. L'ambassadeur envoya deux dépêches de remerciements et dans la deuxième, conscient de l'importance de la grâce reçue, il déclarait qu'entrer dans cet ordre « très noble et très ancien » le plaçait dans le cercle « des plus favoris de ses sujets et serviteurs<sup>55</sup> ». Suite à cette promotion, il reçut également les félicitations du prince cardinal rencontré lors d'une fonction religieuse<sup>56</sup>.

Au même moment, on discutait d'une possible suspension d'arme dans la péninsule italienne, une idée qui ne plaisait pas au duc. Ce dernier pensait que puisque l'Italie était « le cœur et le nerf de la puissance espagnole, il vaut mieux la combattre et la débilitier de façon qu'elle ne puisse pas transmettre ses forces ailleurs<sup>57</sup> » par exemple contre la France. L'ambassadeur informa le duc que les ennemis du duché diffusaient des rumeurs sur la fidélité douteuse des Savoyards envers la France<sup>58</sup>. Malgré cela, il semblait que le duc était plutôt favorable à une trêve générale, vain changement d'avis, puisque parallèlement le marquis d'Aglié apprit par un gentilhomme du maréchal d'Estrée que les Espagnols étaient entrés en campagne avec pour objectifs militaires Nice de la Paille, la province de Biella et Breme<sup>59</sup>. Même après les premières conquêtes espagnoles, le marquis d'Aglié resta plutôt enclin à une trêve. Les Français, eux, demeuraient opposés à toute idée de suspension d'arme ou, encore pire, de paix<sup>60</sup>. Les discussions sur la paix ou la guerre, parsemées de nouvelles sur les brillants succès du duc, s'enchaînèrent dans les mois suivants. La propension à la paix affichée par l'ambassadeur ducal finit par le rendre suspect aux Français<sup>61</sup>. Le succès de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Mombaldone contre les Espagnols se diffusa bientôt à

---

<sup>53</sup> Cf. m. 51, fasc. 4, « Lettere del conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di san Damiano, a SAR », 1637, les dépêches n.° 9, 16, 19-20 et 21 toutes adressées au duc du 31 janvier, 26 février, 9-10 et 24 mars 1637.

<sup>54</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 26, première dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 5 avril 1637. En cette occasion fut nommé également chevalier de l'Annonciade Claude Jérôme Chabod, marquis de Saint-Maurice.

<sup>55</sup> Cf. m. 51, fasc. 4, « Lettere del conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di san Damiano, a SAR », 1637, n.° 26, deuxième dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 5 avril 1637, les deux citations.

<sup>56</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 31, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 13 avril 1637.

<sup>57</sup> *Ibid.*, n.° 45, première dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 29 mai 1637.

<sup>58</sup> *Ibid.*, n.° 46, deuxième dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 29 mai 1637.

<sup>59</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches adressées au duc, n.° 49, 52 du 7 et 14 juin sur la trêve générale, et n.° 56-57 du 20 juin sur l'ouverture de la campagne de la part des Espagnols.

<sup>60</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches adressées au duc, n.° 60 et 61 du 26 juin et 1<sup>er</sup> juillet et n.° 69 du 15 juillet 1637 dans lesquelles d'Aglié relatait au duc la position absolument contraire à la paix du maréchal d'Estrée.

<sup>61</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 93, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 23 septembre 1637.

Rome<sup>62</sup>. Ce fut la dernière action militaire du duc qui, le 7 octobre, s'alita atteint déjà de la maladie fatale. Le marquis d'Aglié continua à lui écrire et il fut informé de la mauvaise santé du duc peu avant la mi-octobre<sup>63</sup>.

Le 14 octobre vint à sa connaissance la mort de son seigneur, le prince cardinal étant le premier à lui annoncer la funeste nouvelle, confirmée par une lettre du premier secrétaire Carron de Saint-Thomas. Peu après il rencontra le cardinal de Savoie<sup>64</sup> qui lui expliqua son dessein d'envoyer l'abbé Bartolomé Soldati auprès de la duchesse. Le marquis d'Aglié conseilla Christine de rencontrer ce dernier. Mais les conditions changèrent rapidement car la duchesse fut nommée « tutrice de [ses] fils, et gérante du gouvernement de ces états<sup>65</sup> », nouveauté qui obligeait le cardinal Maurice à revenir sur ces décisions et à rester à Rome dans l'attente du gentilhomme que Christine avait l'intention de lui envoyer. Cette nouvelle au contraire renforça sa conviction d'avancer son départ, quittant Rome dans la nuit du 14 octobre. Cet acte du prince de Savoie ne servit qu'à alimenter « les méfiances et les jalousies des Français<sup>66</sup> ». Le marquis d'Aglié avançait que si le testament de Victor-Amédée I<sup>er</sup> ne prévoyait pas de l'appeler à participer au gouvernement, il fallait au moins lui rendre son apanage de manière à le faire rentrer à Rome avec moins d'insatisfaction<sup>67</sup>. Il envoya aussi des messagers pour en informer le maréchal d'Estrée, Mazarin et le cardinal Antoine Barberini qui se trouvaient tous à Bagnaia, hors de Rome. Il se préoccupa en outre d'informer tous les ambassadeurs représentants des États qui étaient favorables au duché mais ne prévint ni le cardinal de Médicis qui ne lui avait pas donné de l'Altesse, ni l'ambassadeur espagnol Castel Rodrigo puisque son pays était en guerre contre le duché et qu'il était à l'origine du départ pour le duché du prince Maurice à qui il avait fourni de surcroît 5 000 écus d'or pour les frais de voyage<sup>68</sup>.

À la fin du mois il se concerta avec l'ambassadeur français, le maréchal d'Estrée, qui se montrait très inquiet par l'initiative du cardinal de Savoie, craignant avec raison qu'elle serait encouragée par des artifices ourdis par les Espagnols<sup>69</sup>. De même, le pontife se montra très touché par la mort du duc et blâma le départ précipité du cardinal Maurice, mais le marquis de Montecuccoli, le grand maître d'hôtel du

---

<sup>62</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches adressées au duc, n.° 95 et 97 du 30 septembre et 7 octobre 1637.

<sup>63</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 101, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 13 octobre 1637.

<sup>64</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches n.° 102 et 103 du 14 et du 15 octobre 1637, le marquis d'Aglié continuait à utiliser l'entête « Altesse Royale » dans ses dépêches en s'adressant à la duchesse Christine.

<sup>65</sup> *Ibid.*, n.° 103, dépêche du marquis d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 15 octobre 1637, le terme italien utilisé par d'Aglié est « ministratrice » qu'on a préféré rendre par « gérante » au lieu de « régente ».

<sup>66</sup> *Ibid.*

<sup>67</sup> Cet avis était partagé par le maréchal d'Estrée, voir la dépêche n.° 104 citée à la note 228.

<sup>68</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches n.° 105 et 106 du 22 octobre 1637 (pas dans l'ordre chronologique par rapport à la dépêche 104 datée 26 octobre).

<sup>69</sup> *Ibid.*, n.° 104, dépêche du marquis d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 26 octobre 1637.

cardinal, répliqua qu'il avait été appelé par les sujets du duché, argument qui déplut à Madame royale<sup>70</sup>.

Le marquis d'Aglié renouvela sa demande de rentrer à Turin<sup>71</sup> au début de novembre<sup>72</sup> et l'on donna satisfaction à ses requêtes, car au cours du même mois il écrivait ces dernières dépêches de Rome avant de faire retour dans le duché<sup>73</sup>. Une fois arrivé, après plus de dix ans d'absence, une grande surprise l'attendait. Le 1<sup>er</sup> janvier 1638 la duchesse régente, pour le récompenser de ses dix années de fidèle service, lui confia « deux des principales charges de cette couronne<sup>74</sup> » : précepteur de son fils et surintendant des finances au-delà et au deçà des monts. Une ascension sociale similaire à celle de l'Espagnol Baltasar Zuñiga, qui à son retour en Espagne après une série de missions diplomatiques à Bruxelles, Madrid et Prague fut nommé précepteur du prince Philippe<sup>75</sup>.

Une nouvelle carrière allait commencer pour l'ancien ambassadeur savoyard, qui sut devenir un des membres les plus écoutés du conseil d'État et très apprécié par les Français.

## 2.2.2 Une carrière dans la diplomatie : l'abbé Philibert Amédée Scaglia di Verrua

L'abbé Philibert Scaglia était le neveu de l'abbé Alexandre. Les deux abbés Scaglia se croisèrent en Espagne en 1631, lorsque Philibert remplaça Alexandre qui devait se rendre en Angleterre. Ainsi débuta la carrière diplomatique du deuxième abbé Scaglia qui sera par la suite envoyé à Rome dans la deuxième moitié des années 1630 et surtout à Paris en 1643-1644.

Alexandre Scaglia était arrivé à Madrid à la fin de l'année 1628 et avait dû, dès les débuts de son ambassade, affronter des difficultés liées au cérémonial espagnol, car on lui avait demandé de rester tête découverte en présence du roi alors qu'il était habitué à garder la tête couverte face aux rois de France et d'Angleterre<sup>76</sup>. Malgré cet

---

<sup>70</sup> *Ibid.*, n.° 107, dépêche du marquis d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 15 octobre 1637, dans laquelle il termina sa dépêche en demandant la licence de pouvoir rentrer.

<sup>71</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 103, dépêche du marquis d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 26 octobre 1637.

<sup>72</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 108, dépêche du marquis d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 7 novembre 1637.

<sup>73</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 109-110, qui sont les dernières dépêches écrites de Rome du marquis d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 7 novembre 1637.

<sup>74</sup> AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 113, 1637 in 1638, Turin, 1<sup>er</sup> janvier 1638, f. 48, on lui versera 22 000 livres d'argent par an.

<sup>75</sup> Cf. Francesco Benigno, *L'ombra del re. Ministri e lotta politica nella Spagna del Seicento*, Venise, Marsilio, 1992, p. 42 et Rosario Villari, *Un sogno di libertà. Napoli nel declino di un impero, 1585-1648*, Milan, Mondadori, 2012, p. 108.

<sup>76</sup> Voir sur cette épisode AST, Corte, LMS, m. 20, fasc. 2, « Memorie diverse riguardanti l'ambasciata del Vescovo di Ventimiglia Giovanni Francesco Gandolfo presso la corte di Spagna dal 1628 al 1638 », n.° 2, sans date. Les dépêches de la mission espagnole de Scaglia sont conservées in AST, Corte, LMS, m. 21, fasc. 1, « L'abbate Alessandro Scaglia », il s'agit de 260 dépêches distribuées dans la période comprise entre le 12 décembre 1628 et la fin 1629. Pour les années suivantes, voir *Ibid.*, m. 22, fasc. 5, « Minute di lettere di SAR all'ambasciatore per SAR presso la corte di Spagna, abate Alessandro

incident initial Alexandre Scaglia sut habilement conquérir la confiance du roi et des ministres espagnols à tel point que, lors de sa mission en Angleterre, il fut chargé de s'occuper des intérêts espagnols en plus de ceux du duché de Savoie.

C'est Philibert Scaglia lui-même qui nous informe que sa venue en Espagne constituait sa première mission diplomatique au service du duc<sup>77</sup>. Il tenait informé Victor-Amédée I<sup>er</sup> de ce qui se passait à la cour de Madrid, en suivant les habitudes de son oncle, car il envoyait une dépêche tous les huit jours en s'adaptant ainsi au rythme des courriers<sup>78</sup>.

Ses premières préoccupations furent de communiquer au duc les réactions des Espagnols par rapport aux négociations en cours. La nouvelle du traité de Cherasco du 19 juin 1631 arriva en Espagne au début de juillet. Scaglia enregistra des avis contraires à la paix, car à Madrid on n'avait pas accepté de bon gré que la succession mantouane se soit résolue par l'établissement d'un prince d'origines françaises<sup>79</sup>. Surtout, les ministres espagnols ne croyaient pas à la volonté affichée par Richelieu d'une paix pour l'Italie, étant plutôt de l'avis que le cardinal continuerait à faire la guerre dans les États princiers de la péninsule italienne. Le comte-duc Olivares aussi était persuadé que Richelieu n'avait aucune intention de désarmer<sup>80</sup>. Philibert Scaglia annotait avec une préoccupation croissante l'insatisfaction patente des ministres espagnols, mécontents des conditions de paix acceptées par le duc de Feria<sup>81</sup> et contrariés par la nomination du cardinal Maurice à la protection des affaires de France. Constatant l'irritation espagnole, dont celle contre le gouverneur de Milan qui devenait chaque jour plus évidente, il formulait l'espérance que cette paix d'Italie ne se perde pas<sup>82</sup>.

Il n'arriva jamais à résoudre une grande partie des autres affaires héritées de son oncle telles que, par exemple, la paix manquée avec Gênes ou l'impossibilité d'assigner au duc des revenus sur l'impôt de Foggia, jadis attribué au défunt Prince Emmanuel-Philibert.

---

Scaglia » ; m. 23, fasc. 5, « Lettere dell'abate Scaglia a SA », 1630 ; m. 24, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia a SA », 1631. Sur l'étiquette espagnole du XVII<sup>e</sup> siècle, voir *Le cérémonial de la Cour d'Espagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, traduction et édition critique de Hugo Coniez, préface de Lucien Bély, Paris, PUPS, 2009.

<sup>77</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 2, « Lettere dell'abate Filiberto Scaglia, nipote dell'abate Alessandro, al duca di Savoia e al suo segretario di stato », 1631, n.º 1, dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 20 juin 1631.

<sup>78</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 6, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 29 juin 1631.

<sup>79</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 13, première dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 13 juillet 1631.

<sup>80</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 19, première dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 30 juillet 1631.

<sup>81</sup> Sur ce personnage voir : Juan Manuel Valencia Rodríguez, « El III Duque de Feria, gobernador de Milán (1618-1626 y 1631-1633) », *Revista de Humanidades* [en línea], n.º 17, (2010).

<sup>82</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 2, « Lettere dell'abate Filiberto Scaglia, nipote dell'abate Alessandro, al duca di Savoia e al suo segretario di stato », 1631, n.º 21, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 30 juillet 1631.

Quelques mois plus tard, sa première mission était sur le point de se conclure, car fin octobre 1631 Philibert Scaglia obtint du duc la permission de rentrer<sup>83</sup>, même s'il ne partira d'Espagne qu'à la fin de l'année<sup>84</sup>.

Ce fut un bref et intense « noviciat » pour le jeune Scaglia appelé à se mesurer aux nombreuses difficultés d'un poste diplomatique important et complexe comme celui de Madrid, où il fut envoyé dans un moment délicat, lorsqu'étaient en train d'aboutir les négociations qui se conclurent avec les traités de Cherasco. Comme son oncle, il dut se confronter au hargneux Gandolfo qui se lamentait avec insistance de ne pas recevoir l'argent promis par le duc, et surtout d'être relégué en marge des affaires, gérées dans leur totalité par le comte Philibert Scaglia aidé, selon Gandolfo, d'un prêtre espagnol espion à la solde du nonce<sup>85</sup>. On fut satisfait de ses services puisqu'au début des années 1640 il fut envoyé à Paris. Une mission encore plus difficile, si cela était possible, car il arrivait à Paris accompagné des mauvais souvenirs que le nom des Scaglia évoquait dans la capitale française, en raison surtout de l'esprit d'indépendance montrée par son oncle défunt, l'abbé Alexandre Scaglia. Effectivement, le premier cap dangereux à surmonter fut l'hostilité de Mazarin, dans le moment délicat où le pouvoir du prélat italien n'était pas encore entièrement établi.

Scaglia était arrivé à Paris le 18 mai 1643, soit quatre jours après la mort de Louis XIII, et le jour précédant la victoire française à Rocroi. Du fait de ces deux événements, il était nécessaire de connaître l'avis de la duchesse. Ainsi, en attendant les lettres de Christine, il préféra ne pas afficher ostensiblement son arrivée, cherchant plutôt une audience privée auprès du cardinal Mazarin<sup>86</sup>. Cette décision avait été prise après avoir consulté les comtes Charles Ubertain Solaro de Moretta, Philippe d'Aglié et l'abbé Mondin<sup>87</sup>. Mais il s'agissait d'un moment trouble, obtenir une audience avec Mazarin était impossible. Ce dernier rencontrait souvent Anne d'Autriche, pleinement reconnue en sa qualité de régente, et se réunissait avec ses fidèles. Scaglia observa que les ministres nommés par Louis XIII sortaient mécontents de ces réunions fréquentes<sup>88</sup>.

Même si la situation politique se présentait très embrouillée, elle partageait des similitudes avec celle du duché, puisque dans les deux cours le pouvoir était exercé par des régentes. Scaglia défendait les intérêts du duché avec une grande lucidité. Il savait bien qu'il pouvait prétendre au titre d'excellente et montrait qu'il connaissait

---

<sup>83</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 41, première dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 26 octobre 1631.

<sup>84</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 47, première dépêche de l'abbé Scaglia au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madrid, 19 décembre 1631.

<sup>85</sup> Sur les rapports difficiles entre Gandolfo et les Scaglia, voir le chapitre précédent.

<sup>86</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 44, fasc. 9, « Lettere dell'Abate Scaglia », n.° 4, dépêche de l'abbé Scaglia à Illustrissime et excellentissime Seigneur, Paris, 20 mai 1643.

<sup>87</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 6, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 20 mai 1643.

<sup>88</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 9, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 26 mai 1643 ; n.° 10, première dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 29 mai 1643.

le cérémonial dans le moindre détail. Au début de juin, il obtint une audience auprès du roi et de la reine régente. Mais elle ne fut pas solennelle car Scaglia avait reçu dans son instruction l'indication que s'il n'obtenait pas l'honneur des gardes, il devait se limiter à demander une audience privée<sup>89</sup>. On lui donna de l'excellence, il fut accompagné par un maréchal de camp et les requêtes savoyardes concernant le traitement, hormis l'honneur des gardes à cause de l'opposition des Hollandais, furent satisfaites. Entre-temps il avait visité plusieurs ministres français, dont Mazarin, avec lequel il avait entamé une discussion sur les affaires du duché<sup>90</sup>. On lui avait promis une deuxième audience et il avait été exhorté à commencer sa négociation. Cependant ses débuts furent plutôt compliqués car en première instance Mazarin n'était pas favorable à lui donner de l'Excellence<sup>91</sup>. Un des premiers colloques avec ce dernier concerna la place où devait s'établir le jeune Charles-Emmanuel, qui était absent de la capitale ducale depuis le siège de 1639. Le cardinal italien aurait préféré Bene, mais les Savoyards étaient plutôt orientés pour Cherasco, choix défendu par Scaglia qui présentait l'argument selon lequel désormais cette localité était bien intégrée au duché. On l'avait déjà assuré que les Français rendraient toutes les places qu'ils occupaient, hormis Pignerol, et qu'il était important d'obtenir la même condition de la part des Espagnols.

L'ambassadeur commença à solliciter la venue à Paris du marquis de Saint-Maurice en qualité d'ambassadeur extraordinaire, craignant que la rumeur selon laquelle le Congrès de Münster allait débiter le 10 juillet puisse avoir quelque fondement<sup>92</sup>.

Quelques jours après, il put parler avec Chavigny auquel il renouvela ses prétentions sur le traitement à réserver pour les ambassadeurs savoyards (dans ce cas précis, le marquis de Saint-Maurice), mais le ministre français lui répondit clairement que l'honneur des gardes à concéder au duché était un argument qui avait été débattu plusieurs fois en conseil et qu'on le jugeait être un obstacle « infranchissable<sup>93</sup> ». De plus, on ne pouvait lui donner satisfaction sur le point des trois jours d'hospitalité à la charge du roi. Toutefois, précisait encore Chavigny, cette difficulté n'était pas due à un manque d'estime envers le duché de Savoie.

La négociation s'interrompit en raison des bouleversements au sein du groupe des ministres français<sup>94</sup>. Le 14 juin, Chavigny démissionna de sa charge de premier secrétaire, en suscitant une grande « surprise<sup>95</sup> » à la cour, car la reine lui avait préféré le comte de Brienne qui avait acheté l'office pour 100 000 écus. Les plus

---

<sup>89</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 32, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 29 juin 1643.

<sup>90</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 13, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 5 juin 1643.

<sup>91</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches n.° 26-28 de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 19-20 juin 1643.

<sup>92</sup> Cf à ce propos *Ibid.*, n.° 12, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 29 mai 1643, et n.° 16, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 6 juin 1643.

<sup>93</sup> *Ibid.*, n.° 18, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 9 juin 1643.

<sup>94</sup> Cf. sur ces années de stabilisation du pouvoir de Mazarin Simone Bertière, *Mazarin, le maître du jeu*, Paris, de Fallois, 2007, les chapitres 7 et 8 en particulier.

<sup>95</sup> AST, Corte, LMF, m. 44, fasc. 9, « Lettere dell'Abate Scaglia », n.° 22, première dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 15 juin 1643.

avertis interprétaient cette bruyante chute comme un faible crédit de Mazarin qui n'était pas en mesure de protéger ses amis, ou comme un signe de son habileté à les abandonner. L'accusation majeure qu'on imputait à Chavigny était celle d'avoir mis prématurément la reine sous procès.

Le jour suivant, l'abbé Scaglia eut sa deuxième audience avec la reine qui le recevait dans son cabinet bondé de gens. Une condition idéale pour négocier, selon l'envoyé savoyard, car dans la confusion générale personne ne pouvait entendre ce qu'il disait à la reine. Il affronta l'argument de Cherasco et Anne d'Autriche lui répondit qu'elle comprenait bien le désir de Christine d'avoir ses fils près d'elle, mais que ces questions devaient être traitées avec ses ministres. Elle le rassura toutefois en lui affirmant qu'elle voulait résolument que la duchesse de Savoie soit satisfaite. Le cardinal Mazarin devait être informé de tout et il s'agissait, selon Scaglia, du premier ordre qu'avait donné la régente une fois au pouvoir. Par conséquent, Mazarin le conforta également dans l'idée que les affaires du duché allaient s'améliorer. Le cardinal lui demanda de pourvoir aux fortifications d'Asti mais Scaglia lui répondit nettement que le duché était un État épuisé par les longues années de guerre et qu'il ne pouvait soutenir une telle dépense<sup>96</sup>.

Plusieurs rumeurs circulaient à Paris sur le groupe des ministres français et une partie de ses nouvelles furent enregistrées par l'abbé Scaglia. On disait que Mazarin devait se rendre à Rome et que le cardinal italien avait procuré au disgracié Chavigny une mission diplomatique en qualité d'ambassadeur extraordinaire auprès du Saint-Siège, même si on imputait à Mazarin de ne pas avoir suffisamment protégé Chavigny<sup>97</sup>. Scaglia continuait à négocier les traitements qui seraient réservés à Saint-Maurice pour lequel il obtint le titre d'excellence mais pas les trois jours à la charge de la couronne de France. L'abbé, observant qu'à la cour de Paris les nouveautés étaient comme « des champignons qui naissent tous pendant la nuit », se plaignait de ne pas recevoir d'indications claires de la part de ses interlocuteurs français.

Les nouvelles sur Chavigny s'enchaînaient rapidement, il n'était plus question de l'envoyer ni à Rome ni à Münster car se diffusaient à présent des voix insistantes selon lesquelles les plénipotentiaires désignés étaient d'Avaux et le comte de Longueville. Une bonne stratégie selon Scaglia était de continuer de faire progresser les intérêts ducaux même dans ces moments délicats pour la couronne de France. Après avoir consulté le comte Philippe et l'abbé Mondin, l'abbé Scaglia fit des démarches visant à entamer la négociation du renouvellement de l'alliance entre la France et le duché, pour qu'ainsi « deviendra plus clair ce qui reste très obscur<sup>98</sup> ».

Quelques jours plus tard, l'abbé Scaglia assista aux obsèques de Louis XIII au cours desquelles on dénombra plusieurs accidents d'étiquettes. Aux funérailles royales étaient présents les ambassadeurs du Portugal, de Venise et de Malte, on constata par contre l'absence du nonce du fait d'une querelle de prééminence qui avait éclaté avec

---

<sup>96</sup> *Ibid.*, n.° 23, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 15 juin 1643.

<sup>97</sup> *Ibid.*, n.° 24, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 16 juin 1643.

<sup>98</sup> *Ibid.*, n.° 29, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 21 juin 1643.

l'envoyé du Grand-duché de Toscane. Celui-ci avait provoqué la mort d'un cocher et blessé un cheval de la duchesse de Guise. Même la cérémonie funèbre fut perturbée parce que Mazarin fit une révérence aux membres du Parlement avant de la faire aux ambassadeurs, suscitant les protestations véhémentes de l'envoyé vénitien qui expliquait que dans ces occasions la prééminence était aux ambassadeurs, même s'il est difficile de croire que Mazarin puisse avoir commis une telle erreur. Quant à Scaglia, il demeurait satisfait car les ambassadeurs du Portugal et de Malte lui avaient donné de l'excellence, tandis qu'il avait parlé avec l'envoyé de la Sérénissime en employant la troisième personne<sup>99</sup>.

La négociation avançait lentement et Scaglia en profitait pour saisir le plus d'informations possibles. Ainsi, à la fin du mois de juin, il informa Christine que Brienne avait commencé son service en renvoyant tous les commis qui avaient été désignés par Chavigny<sup>100</sup>.

Début juillet, l'abbé Scaglia cueillit les premiers fruits de ses négociations. Il avait obtenu par exemple que seules les personnes envoyées par Christine bénéficieraient d'un don de congés, empêchant par conséquent le marquis Charles-Emmanuel de Pallavicino, envoyé par le prince Thomas, de jouir du même privilège lors de son départ de Paris. Surtout, les Français lui avaient promis qu'ils remettraient Cherasco aux mains de la duchesse, à la seule condition que la première place qui serait conquise aux Espagnols serait consignée aux troupes françaises<sup>101</sup>. De plus, la reine mère avait donné des dispositions afin d'assister financièrement le duché et, pour cette raison, Scaglia consigna un mémoire à Brienne portant sur les affaires du duché. L'abbé souligna les questions urgentes à traiter : si d'une part il était temps que le marquis de Saint-Maurice vienne à Paris, il fallait entamer résolument les négociations pour renouveler l'alliance. Dans cet intervalle, les séquelles de la guerre civile n'avaient pas encore disparu, Scaglia faisant savoir à Mazarin que la duchesse Christine s'opposait au retour de Bartolomé Messerati dans les États savoyards. C'était selon elle un homme dangereux, mais Mazarin l'interrompit immédiatement en lui disant qu'il le connaissait bien et qu'il le considérait comme « l'homme le plus infidèle du monde » et qu'il donnerait l'ordre à l'ambassadeur français à Turin de ne plus chercher à obtenir la grâce pour Messerati<sup>102</sup>. L'abbé Scaglia continuait à être sollicité par les envoyés des princes pour favoriser leurs intérêts, mais sa réponse restait invariable : il le ferait si cela ne nuisait pas aux intérêts de Madame Royale<sup>103</sup>.

Le passage à Paris de l'ambassadeur espagnol Saavedra y Fayardo, en voyage pour Münster, ne simplifia pas les choses<sup>104</sup>. Après avoir écouté les propos de Mazarin sur le fait que la France avait l'intention de soutenir les intérêts de la Catalogne et du

---

<sup>99</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 31, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 28 juin 1643.

<sup>100</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 33, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 29 juin 1643.

<sup>101</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches 40 et 41 de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 9-10 juillet 1643.

<sup>102</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 47, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 14 juillet 1643.

<sup>103</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 52, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 24 juillet 1643.

<sup>104</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 56, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 28 juillet 1643.

Portugal, l'Espagnol rétorqua « qu'il n'y aura jamais la paix<sup>105</sup> » ; presque en même temps se répandit la nouvelle que le départ des plénipotentiaires pour Münster avait été reporté. Des pierres d'achoppement semblaient surgir aussi sur le front italien : Mazarin fut très critique, animé « d'une mauvaise volonté<sup>106</sup> » selon Scaglia concernant la question de Villeneuve. Comme objectif militaire de la prochaine campagne, le prélat italien avait en outre indiqué la conquête d'Alexandrie<sup>107</sup>, ce qui montrait son intention de porter la guerre dans le duché de Milan, une volonté de guerre qui se conciliait mal avec l'ouverture des négociations à Münster.

Ainsi la nouvelle de l'attaque portée sur Trin, dans le Montferrat, ne fut pas bien accueillie par les ministres français. Entièrement absorbé par les affaires d'État, Mazarin ne concéda plus d'audience à l'abbé Scaglia. Même s'il faisait savoir que prendre Trin serait prestigieux, il laissait sous-entendre aussi son insatisfaction sur le fait de ne pas avoir porté la guerre dans le duché milanais<sup>108</sup>. Finalement, après deux renvois, Scaglia put rencontrer Mazarin et ils eurent un entretien plutôt brusque où chacun défendit ses raisons avec vigueur. Mazarin demanda qu'en cas de prise de Trin, cette place soit consignée aux Français pour les avantager face aux Espagnols. Mais Mazarin avait également des prétentions sur Verrua. Ces deux places défendraient bien Casal et, en guise de récompense, Carmagnola pouvait être donné aux Savoyards. Mazarin prétendait obtenir ainsi la paix des Espagnols, mais Scaglia lui répliqua qu'il voyait la paix lointaine. L'envoyé piémontais s'irritait car il comprenait très bien la tactique dilatoire mise en œuvre par les Français. Ces derniers ne devaient pas faire traîner la restitution des places car les Espagnols n'occupaient plus désormais que deux places du duché alors que les Français en contrôlaient beaucoup plus. Il ne comprenait pas pourquoi ils faisaient toutes ces difficultés pour les leur rendre<sup>109</sup>. Scaglia était mécontent : non seulement il ne recevait aucune réponse de la part de Brienne, mais en plus Cherasco n'était pas encore restitué, le maintien des troupes des quartiers d'hiver, bien que réduites, mettant à genoux le duché. En outre, les Français faisaient des difficultés à rendre d'autres places, sans compter les nouvelles tentatives de faire rentrer Messerati dans le duché.

---

<sup>105</sup> *Ibid.*, n.º 63, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 9 août 1643. Sur Saavedra voir Manuel Fraga Iribarne, *Don Diego de Saavedra y Fajardo y la diplomacia de su época*, Murcia, Edición de la Real Academia Alfonso X el Sabio, 2008 (réimpression d'un ouvrage publié la première fois à Madrid en 1955), p. 398-399 ; Francisco Murillo Ferrol, *Saavedra y Fajardo y la política del Barroco*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1957, et Antonio Rivera García, « Saavedra y el derecho de gentes moderno », *Res Publica*, 19, 2008, p. 381-402.

<sup>106</sup> AST, Corte, LMF, m. 44, fasc. 9, « Lettere dell'Abate Scaglia », n. 60, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 31 juillet 1643.

<sup>107</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 62, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 8 août 1643.

<sup>108</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 71, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 18 août 1643.

<sup>109</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 76, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 19 août 1643.

Le pouvoir de Mazarin se raffermissait, il était « le seul dieu auquel on pouvait recourir [...] et de sa maison viennent les réponses de l'oracle<sup>110</sup> », et l'annonce avait été publiquement faite qu'Abel Servien irait à Münster à la place de Chavigny.

D'autres mauvaises nouvelles s'abattirent sur Scaglia : il devint certain que les Français cherchaient à mettre une garnison dans Trin malgré les instances de la duchesse Christine, et il s'attira la mauvaise humeur de Mazarin auquel il n'avait pas rendu de visite de compliment, contrairement aux autres ambassadeurs. Il fut informé par l'abbé Mondino que Mazarin s'était plaint de lui, le considérant comme le seul des envoyés des puissances étrangères qui lui témoignait de l'« animosité ». Des ombres du passé resurgissaient en mettant en péril la réputation de l'abbé Scaglia, car on avait diffusé d'anciennes histoires dans lesquelles son oncle, l'abbé Alexandre, avait été impliqué. Ce dernier, vers la moitié des années 1620, lors de l'ascension politique de Richelieu, « s'était mis dans les intérêts de la Maison de Vendôme<sup>111</sup> ». Par conséquent, l'abbé Alexandre Scaglia avait cessé toute relation avec le cardinal de Richelieu après avoir appris l'emprisonnement de membres de la famille des Vendôme. Mais, précisait l'abbé Philibert Scaglia, sa situation ne pouvait pas être comparée à celle de son oncle car, détestant les intrigues de cour, il n'avait vu « les messieurs Vandosme Père, mère ou fils que deux fois depuis qu'il était à Paris<sup>112</sup> ». À sa première rencontre avec Mazarin, le cardinal italien lui fit remarquer qu'il avait trouvé étrange de ne recevoir aucune visite des gentilshommes de l'ambassadeur savoyard, qui répliqua lestement qu'il avait préféré assumer lui-même l'honneur de la visite de compliment.

Mais les eaux restèrent dangereuses pour Scaglia, car la reine s'était plainte auprès de la duchesse Christine de la manière dont l'abbé Scaglia traitait avec Mazarin. L'ambassadeur savoyard se vit donc contraint de récapituler les points importants de sa négociation avec le cardinal italien dans une dépêche de fin septembre.

Lors des colloques avec Mazarin, des difficultés surgirent quant à la question des quartiers d'hiver que le duché de Savoie-Piémont n'était pas en mesure d'assurer. Mazarin lui avait répliqué que les Savoyards devaient contribuer à cette dépense pour porter à terme la guerre, mais Scaglia lui avait rappelé que le duché était entré en guerre pour le service de la France, que Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait été contraint en 1635 « à se déclarer confédéré ou ennemi<sup>113</sup> » de la France et que d'Hémery avait obligé la duchesse à suivre la politique de son mari. Au cours d'un autre entretien, Mazarin avait affirmé que le duché ne pouvait prétendre à d'autres aides financières, car la France versait déjà bien plus que la somme de 850 000 francs établie par le traité. Scaglia cependant, chiffres à la main, lui avait démontré que cela ne correspondait pas à la vérité et qu'au contraire la duchesse Christine aurait apprécié de voir appliqué à la lettre le traité. Pour renforcer ses arguments, Scaglia avait

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, n.° 85, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 11 septembre 1643.

<sup>111</sup> *Ibid.*, n.° 96, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 18 septembre 1643.

<sup>112</sup> *Ibidem.*

<sup>113</sup> *Ibid.*, n.° 100, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 28 septembre 1643.

consigné un mémoire, très respectueux de la reine. Mazarin, l'informait l'abbé Mondino, n'avait pas apprécié ce mémoire qui « lui mettait un couteau à la gorge et qui obligeait la France à déclarer la prééminence de la duchesse Christine sur les États hollandais<sup>114</sup> ». Scaglia apprit aussi par Jacques de Souvré que Mazarin était mécontent car il « ne s'accommodait à ce qu'il lui disait », mais son opposition était déterminée par les ordres reçus de la duchesse. Selon Scaglia le vrai point de l'affaire était que d'Aiguebonne faisait croire à Mazarin que sa personne n'était pas vénérée autant que celle de Richelieu, et que la cause de cette situation était justement ce que l'abbé Scaglia écrivait dans ses dépêches à la duchesse.

La tension restait forte, Mazarin continua à lui refuser une audience jusqu'au 6 octobre, après la diffusion de la nouvelle de la capitulation de Trin<sup>115</sup>. À ce propos, Mazarin lui dit immédiatement que des troupes françaises étaient entrées dans la place conquise, et Scaglia rétorqua qu'il était temps que les Français rendissent Cherasco. Mazarin lui répondit avec un air « grave » qu'il en parlerait à la reine, ce qui étonna Scaglia qui croyait qu'il s'agissait « d'un négoce déjà établi<sup>116</sup> ». La conversation continua sur le thème du quartier d'hiver sans toutefois marquer de progrès et Mazarin ne lui dit rien de ses insatisfactions à son égard. Trin fut un autre cap difficile à surmonter dans cette négociation, Scaglia observant qu'il ne fallait pas demander Trin à Mazarin, ni « avoir des pensées qui ne coïncident pas avec les siennes<sup>117</sup> ». La duchesse néanmoins lui demanda d'avancer la requête de rendre Trin au duché et Scaglia craignit d'alimenter l'hostilité de Mazarin. Il prit alors la résolution d'en parler à Brienne, qui concédait facilement audience. Ce dernier le rassura en disant qu'il en parlerait à la reine.

Entre-temps, Scaglia attendait l'arrivée de Saint-Maurice, car Claude de Mesme, comte d'Avaux, était parti pour Münster le 8 octobre et qu'Abel Servien allait le suivre le 12 octobre.

À la mi-octobre, il rencontra un Mazarin plus conciliant qui l'exhortait à oublier le passé, mais les positions des Français ne semblaient pas s'adoucir, car ils avaient, par exemple, augmenté le poids du quartier d'hiver à la charge du duché. Scaglia se trouvait dans une impasse, et le retard de Saint-Maurice ne jouait pas en faveur des intérêts du duché<sup>118</sup>.

Le 22 octobre, Scaglia fut reçu par la reine et, après avoir informé la duchesse qu'on lui avait octroyé comme d'habitude le tabouret, il relata sa négociation en donnant de mauvaises nouvelles car la reine lui représenta fermement que Trin était considéré

---

<sup>114</sup> *Ibidem*.

<sup>115</sup> *Cf. Ibid.*, les dépêches n.° 104 et 107, les deux écrites le 2 octobre 1643 et adressées à la duchesse Christine.

<sup>116</sup> *Ibid.*, n.° 110, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 6 octobre 1643.

<sup>117</sup> *Ibid.*, n.° 114, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 14 octobre 1643.

<sup>118</sup> *Cf. Ibidem*, les dépêches n.° 117 ; 119-120 du 16 et du 20 octobre 1643 toutes adressées à la duchesse Christine.

comme une place utile aux Français pour mieux protéger Casal et que tous les arguments employés par Scaglia se révélèrent sans force<sup>119</sup>.

Par la suite, Scaglia s'occupa d'accompagner Saint-Maurice aux audiences et à la fin novembre il écrivait que tous les ministres étaient contents de son arrivée<sup>120</sup>, qui lui procurait du soulagement. Il ne s'occupait plus des négociations mais, fin décembre, Scaglia fut informé par le marquis de Lullin, lui aussi à Paris, que Mazarin, qu'il n'avait pas vu depuis deux mois, éprouvait encore du ressentiment à son égard, car il avait été informé que Scaglia disait à la duchesse Christine que son ministériat ne durerait pas longtemps<sup>121</sup>.

Mazarin l'accusait aussi de mal choisir ses serviteurs, son secrétaire Jean-Antoine Canaparo, arrivé à Paris en septembre-octobre 1643<sup>122</sup>, ayant exercé la même fonction auprès de son oncle Alexandre en Espagne, en Angleterre et aux Flandres, où il conservait encore une maison à Bruxelles. L'abbé Scaglia ne nia pas qu'il avait servi son oncle, mais précisa que la seule maison possédée par Canaparo se trouvait à Cortemilia en Piémont<sup>123</sup>.

Dans ses dépêches adressées à Madame Royale, Canaparo lui professa sa fidélité absolue et son attachement extrême au service du duché<sup>124</sup>. Le 17 janvier 1644, Christine prit sa défense et se montra surprise des vives instances des Français à lui faire quitter Paris<sup>125</sup>. La duchesse précisa que Canaparo pourrait toujours compter sur la protection ducale<sup>126</sup> et pour ses services elle lui fit don d'une somme d'argent<sup>127</sup>.

Dans l'année 1644 qui venait de commencer, les diplomates savoyards furent appelés à négocier sur la rémission des places occupées par les Français et le renouvellement de l'alliance de 1638, arguments qui seront traités dans un des chapitres suivants.

<sup>119</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 121, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 22 octobre 1643.

<sup>120</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 140, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 28 novembre 1643.

<sup>121</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 154, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 24 décembre 1643.

<sup>122</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 95, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 17 septembre 1643. Sur l'arrivée à Paris de Canaparo voir aussi *Ibidem*, m. 44, fasc. 8, « Lettere di Gaspare Galante segretario di Ambasciata al Ministro », n.° 2, dépêche du secrétaire Gaspard Galante au marquis Carron de Saint-Thomas, Paris, 21 août 1643.

<sup>123</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 155, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 25 décembre 1643.

<sup>124</sup> Cf. ses trois dépêches in *Ibidem*, m. 45, fasc. 3, « lettere di Gio. Antonio Canaparo segretario al ministro », 1643-1644.

<sup>125</sup> Saint-Maurice avait aussi défendu Canaparo en faisant l'éloge de sa probité, cf. *Ibidem*, m. 46, fasc. 1, « il marchese S. Morizio », 1643-1645, n.° 18, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 29 décembre 1643.

<sup>126</sup> Cf. *Ibid.*, m. 45, fasc. 2, « Registro di lettere di Madama Reale all'abbate di Verrua e al marchese di San Maurizio », 1643-1644, lettre de la duchesse Christine à l'abbé de Verrua, Fossan, 17 janvier 1644, f.° 122.

<sup>127</sup> Cf. *Ibid.*, m. 45, fasc. 3, « lettere di Gio. Antonio Canaparo segretario al ministro », 1643-1644, n.° 3, dépêche du secrétaire Canaparo à la duchesse Christine, Paris, 5 janvier 1644. Canaparo quittera Paris au cours du mois de février 1644, cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua a SAR e a M Reale », 1644, n.° 34, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 17 février 1644.

Un autre négoce très délicat que l'abbé Scaglia devait suivre était la conduite du prince Thomas, arrivé à Paris le 7 janvier 1644<sup>128</sup> pour assumer la charge de Lieutenant général de l'armée française agissant en Italie, service qu'il devait prendre après son jurement de fidélité à la duchesse Christine<sup>129</sup>. Selon Scaglia, le prince Thomas n'allait faire aucune difficulté pour cet acte, essentiellement pour éviter de donner une mauvaise impression aux ministres français<sup>130</sup>. Malgré ces espérances, l'abbé Scaglia signala que le prince de Carignan soulevait des difficultés<sup>131</sup>. Une fois ces inconvénients surmontés, Scaglia annonça à la duchesse que le jurement devait se tenir le 14 février<sup>132</sup> et que son départ était fixé au 23 février, mais finalement le prince Thomas ne quitta Paris que le 14 mars<sup>133</sup>.

Dans cette même période, les relations entre l'ambassadeur Aiguebonne et la duchesse Christine tournaient au pire. Comme nous le verrons, l'ambassadeur français n'était pas aimé par Madame Royale aussi bien pour avoir donné plus de soutien à la faction des princes lors de la guerre civile que pour son animosité à son égard, qui le portait à relater de manière inexacte ce que la duchesse lui disait. L'abbé Scaglia fut informé par Mondino que l'ambassadeur français à Turin avait communiqué à la cour de Paris de fausses nouvelles, par exemple que l'abbé Scaglia avait accepté l'échange Verrua-Carmagnola, affirmation qu'il démentit résolument<sup>134</sup>. De nouveau, Mazarin refusa de le voir et le renvoya chez Brienne. Face à ce dernier, l'abbé Scaglia se plaignit de la façon d'agir d'Aiguebonne, mais Brienne lui opposa les plaintes de la reine. Les dépêches d'Aiguebonne lues en plein Conseil avaient suscité l'irritation d'Anne d'Autriche. Face à ses remontrances royales, Scaglia manifesta toute sa stupeur, observant que le crédit démesuré de ce ministre empêchait même les Savoyards de défendre leurs raisons et qu'en réalité la France était favorable au duché seulement dans les paroles mais jamais dans les faits, sans compter que la place de Cherasco avait été rendue avec six mois de retard. Ces accusations piquèrent Brienne et les ministres français qui répliquèrent durement. Toutefois, rien ne semblait impressionner Scaglia rompu à toute sorte de batailles et de contretemps. Il ne perdait jamais sa lucidité et ses observations étaient toujours pénétrantes. Dans cette occasion, il était d'avis que les Français étaient très irrités de ne pas avoir obtenu Verrua même s'ils affichaient de l'indifférence. Scaglia, après ce

---

<sup>128</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 7, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 8 janvier 1644.

<sup>129</sup> Les relations difficiles entre la duchesse Christine et les princes Maurice et Thomas seront traitées dans le deuxième chapitre de la troisième partie.

<sup>130</sup> Cf. *Ibid.*, m. 47, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua a SAR e a M Reale », 1644, les dépêches 9 et 10 de l'abbé Scaglia adressées à son Altesse Royale, le 15 janvier 1644.

<sup>131</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 13, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 19 janvier 1644.

<sup>132</sup> Selon Gaudenzio Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia con annotazioni e documenti inediti*, Turin, Stabilimento Civelli, 1869, vol. II p. 74, le prince Thomas prêta jurement en présence, entre autres, de l'abbé Scaglia, du marquis de Saint-Maurice et du secrétaire Canaparo.

<sup>133</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua a SAR e a M Reale », 1644, n.° 51, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 15 mars 1644.

<sup>134</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 56, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 1<sup>er</sup> avril 1644.

colloque orageux, prit la décision de ne plus traiter ces affaires<sup>135</sup>. Il fut par la suite informé que Mazarin s'était irrité contre Brienne car ses réponses avaient alimenté les espérances des ministres savoyards<sup>136</sup>. Mazarin était de nouveau hostile à l'égard de Scaglia, qui craignait surtout d'être accusé de partager la cour de Paris. Interrogé par l'abbé Mondino, Mazarin montra ne pas vouloir discuter cet argument et expliqua que si l'abbé Scaglia avait des choses à dire, il devait en parler avec Brienne car lui-même « ne voulait traiter plus rien avec lui<sup>137</sup> ». Scaglia, quant à lui, fit savoir qu'il voulait négocier les affaires du duché uniquement avec Mazarin, et qu'en cas de refus il était prêt à démissionner. Cette position, toujours selon Scaglia, plut à Mazarin qui lui concéda au bout d'une longue attente une audience. Mais la réconciliation ne fut pas immédiate, Mazarin, surnommé « le ministre qui fait tout », le renvoyant deux fois auprès de Brienne par des paroles très courtoises et obligeantes. Les deux hommes ne purent se rencontrer qu'à la mi-mai. Scaglia lui posa une question directe sur son ressentiment envers lui. Mazarin lui répondit qu'il n'en avait aucun et que l'origine de ses brouilleries était due à une réponse jugée excessivement sèche de la part de la duchesse Christine qui ne semblait pas estimer à sa juste valeur le fait que la France ait rendu quatre places en échange de quoi elle pouvait bien en céder une (Verrua) et enfin qu'il voyait bien par sa ligne de conduite cohérente que Scaglia ne faisait qu'exécuter les ordres qu'il recevait<sup>138</sup>. Cet apparent retour au beau temps dans les relations entre le cardinal Mazarin et l'abbé Scaglia ne bénéficia pas à la négociation qui ne marqua aucun progrès. Dans les mois suivants, l'attention se tourna vers la campagne militaire qui ralentissait aussi l'ouverture du Congrès de Münster. De plus en septembre, Mazarin souffrant d'une fluxion, il dut arrêter toutes les affaires<sup>139</sup>. Scaglia ne le revit qu'en décembre<sup>140</sup>, ce qui permit la reprise de la négociation qui, cette fois, sembla marcher de bon train.

Dans ses premières dépêches de 1645, l'abbé Scaglia informa finalement que le marquis de Saint-Maurice était parti pour rejoindre la ville de Münster<sup>141</sup>. Les négociations continuèrent, mais désormais la signature du traité semblait proche. Scaglia reprit ses audiences avec Mazarin en discutant aussi des quartiers d'hiver, un argument toujours délicat à affronter<sup>142</sup>. Sur cette affaire il était difficile d'obtenir quelque chose de Mazarin, qui ne semblait pas disposé à concéder des allègements des charges savoyardes<sup>143</sup>.

---

<sup>135</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 58, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 5 avril 1644.

<sup>136</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches 59 et 60 de l'abbé Scaglia adressées à son Altesse Royale, le 8 et le 12 avril 1644.

<sup>137</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 64, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 29 avril 1644.

<sup>138</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 72, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 15 mai 1644.

<sup>139</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 122, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 30 septembre 1644.

<sup>140</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 165, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 16 décembre 1644.

<sup>141</sup> Cf. *Ibid.*, m. 48, fasc. 1, « L'abate Scaglia di Verrua », 1645-1646, n.º 1, dépêche de l'abbé Scaglia au comte Carron de Saint-Thomas, Paris, 6 janvier 1645.

<sup>142</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 3, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 10 janvier 1645.

<sup>143</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 14, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 24 janvier 1645.

Parmi les nombreuses affaires à traiter figuraient les intempérances du prince Thomas. La position de Mazarin était nette, la duchesse Christine devait faire preuve de modération et ne pas interrompre les relations avec le prince. Allant dans le même sens, Mazarin fit de nouveau la requête de permettre à Messerati de revenir dans le duché<sup>144</sup>. Par la suite, Mazarin revint sur ce point et demanda de trouver une solution pour mettre un terme au différend qui opposait le prince Thomas et le Sénat, qui se sentait outragé par l'empiètement du Carignan dans sa juridiction.

Néanmoins cela resta en suspens car Mazarin s'irrita encore une fois contre l'abbé Scaglia sur l'affaire Bellezia, vaillamment défendu par la duchesse et par lui-même. Impossible donc de traiter les affaires du duché avec Mazarin : comme nous le verrons, les relations avec les Savoyards empirèrent car on rappela Aiguebonne de Turin et Mazarin éclatait souvent en des accès de rage jusqu'à ce que Christine, en sauvant les apparences, charge l'année suivante le sénateur Bellezia d'une mission de compliment auprès du roi de Pologne qui s'était récemment marié.

Le reste de l'année s'écoula en d'autres affaires et difficultés, mais à partir du mois de mars l'abbé Scaglia attendit avec impatience son successeur le comte Ponte di Scarnafigi<sup>145</sup>. Ce dernier arriva à Paris le 29 avril et le fit installer chez lui pour commencer immédiatement la négociation. Scaglia prit son congé en mai et ne réussit à partir de la capitale française qu'à la fin juin.

Ainsi se conclut la longue et difficile ambassade de l'abbé Philibert-Amédée Scaglia qui avait réussi à tenir tête, bon gré mal gré, à l'intelligence redoutable de Mazarin. La duchesse Christine sut le récompenser de son service marqué par une fidélité inébranlable en le gratifiant de la charge de ministre d'État (1646)<sup>146</sup>. De nouveau, une brillante mission diplomatique comme celle-ci fut d'un grand bénéfice pour le diplomate qui en avait assuré la réussite. Entre d'innombrables difficultés, l'abbé Scaglia avait montré son habileté à résister à la mauvaise renommée attribuée à son oncle, l'abbé Alexandre, et toutes ses capacités en facilitant la signature du traité d'alliance, tenant tête aux ambitions du prince Thomas, et en défendant avec une intelligence tenace la réputation du duché lors de l'orageuse affaire du sénateur Bellezia.

### 2.3 Familles au pouvoir

Nous avons choisi ces deux familles car elles ont été particulièrement significatives pour la période 1630-1648. Si les Scaglia de Verrua semblaient être plus influents dans le premier tiers du XVII<sup>e</sup> siècle, les Saint-Martin d'Aglié prirent idéalement leur relève dans les années 1630 et 1640.

---

<sup>144</sup> Cf. *Ibid.*, surtout les dépêches n.° 16 (27 janvier 1645), 24 (7 février), 29 (10 février), 30 (dépêche sans date), 53 (10 mars) toutes adressées à la duchesse Christine.

<sup>145</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 328, dépêche de l'abbé Scaglia à son Altesse Royale, Paris, 28 mars 1646.

<sup>146</sup> Antonio Manno, *Il Patriziato subalpino*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 245.

Les deux familles bâtirent leur fortune et leur ascension sociale dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle lors de la « renaissance » de l'État savoyard avec le royaume d'Emmanuel-Philibert réintégré dans ses domaines après la paix de Cateau-Cambrésis.

Si l'on reprend les deux figures d'ambassadeurs que nous venons d'analyser ainsi que d'autres membres des deux familles, les Scaglia de Verrua étaient, pour ainsi dire, des « habitués » des missions diplomatiques car plusieurs d'entre eux se distinguèrent par leur air d'indépendance lors de missions à l'étranger, ce qui suscitait la méfiance des puissances étrangères et l'assurance de la Maison de Savoie. On sait bien, grâce aux études de Toby Osborne, que l'abbé Alexandre Scaglia n'était pas bien vu par les Français qui le suspectaient de jouer continuellement un double jeu, et dont ils avaient critiqué ses missions en Angleterre et aux Flandres<sup>147</sup>. Richelieu avait connu le père de Philibert Amédée, le comte Auguste Manfred, qui avait été ambassadeur extraordinaire à Paris en 1624 et 1625<sup>148</sup>, et le considérait comme un « grand homme d'état<sup>149</sup> ». Sans doute le comte Scaglia de Verrua était l'un des plus proches du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Philibert Amédée Scaglia, qu'on vient d'évoquer, fut chargé de plusieurs missions, en Espagne, à Rome et à Paris, mais aussi à Milan en qualité d'agent diplomatique en 1629-1631. Son ambassade la plus longue fut celle de Paris, demeurant dans la capitale française de 1641 à 1646. Encore plus exceptionnelle fut la permanence à Rome du marquis Ludovic d'Aglié qui, arrivé dans la ville éternelle en 1623 comme gentilhomme de la cour du prince cardinal Maurice, fut nommé ambassadeur en 1627 et y restera jusqu'en 1637. Ces deux ambassadeurs se trouvèrent à agir dans des conditions difficiles : les mauvais souvenirs laissés par l'abbé Alexandre Scaglia jouèrent des mauvais tours à son neveu Philibert, arrivé à Paris quelques jours après la mort de Louis XIII, et lui coutèrent parfois l'hostilité ouverte de Mazarin, occupé surtout à renforcer son pouvoir de principal ministre. À cette période, les relations entre Paris et Turin n'étaient pas bonnes car la monarchie française n'approuvait pas l'emploi dans le dispositif diplomatique de la part du duché de quelques sujets savoyards, dont elle était insatisfaite, tels que le secrétaire du même Scaglia Canaparo, coupable d'avoir exercé la même fonction auprès de l'abbé Alexandre Scaglia, ou le comte Frédéric San

<sup>147</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 3, « Lettere di Giulio Mazzarini al Duca », lettre de Mazarin au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 4 mai 1632, dans laquelle il écrivait que l'abbé Scaglia, à Bruxelles, « agissait avec tous les moyens possibles contre les intérêts de cette Couronne [scil. : de la France] ».

<sup>148</sup> Cf. les dépêches de cette mission in AST, Corte, LMF, m. 19, fasc. 1, « Scaglia, conte di Verrua, Augusto Manfredo, marchese di Caluso » ; m. 20, fasc. 1, « Scaglia, Augusto Manfredo, conte di Verrua » ; m. 21, fasc. 4, « Scaglia, conte Augusto Manfredo » ; m. 23, fasc. 1, « Scaglia di Verrua, conte Augusto Manfredo » ; m. 24, fasc. 2, « Lettere di Augusto Manfredo Scaglia Conte di Verrua, marchese di Caluso, ambasciatore straordinario alla Corte di Francia », 1624-1625, et m. 26, fasc. 1, « l'abbate Alessandro Scaglia, dalli 3 gennaio alli 31 dicembre 1625 ».

<sup>149</sup> Il s'agit d'un passage des *Mémoires* de Richelieu cité par Avenel, *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, Recueillis et publiés par M. Avenel, Imprimerie Impériale, Paris, 1858, t. III, 1628-1630, CXXII, Richelieu à la Reyne, [Oulx] 3 mars 1629, p. 237 note.

Giorgio ambassadeur ducal à Rome. De plus la défense coriace déployée par le duc en faveur du sénateur Bellezia, jurisconsulte envoyé au congrès de Münster et suspecté par les Français d'avoir eu des entretiens avec les Espagnols et d'avoir parlé de Pignerol, rendait les Français intraitables. Quant au marquis d'Aglié, il se trouva à Rome pendant des années où les relations avec le Saint-Siège étaient tendues, le duché de Savoie-Piémont essayant d'entraver les abus commis sur ses domaines par les autorités ecclésiastiques. Les nonces Castracani et Caffarelli, par exemple, n'étaient pas aimés à Turin car ils tentaient systématiquement de limiter l'autorité du duc. Le deuxième en particulier fut accusé d'ouvrir le courrier destiné au duc<sup>150</sup>.

À la différence de Philibert Scaglia qui semble s'effacer après son retour, Ludovic d'Aglié joua un rôle politique de premier plan une fois rentré dans la capitale ducale. Devenu précepteur des fils de la duchesse, il la renseignait périodiquement sur la santé de ses enfants. En juin 1638, le marquis écrivait à la duchesse Christine que tous ses sérénissimes princes allaient bien et qu'en particulier le petit Charles-Emmanuel « cherchait dans toutes les chambres sa chère maman<sup>151</sup> ».

Le marquis d'Aglié sera l'un des plus fidèles collaborateurs de la duchesse. La nuit après la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Madame royale eut un long entretien avec l'ambassadeur Hémery, pendant lequel on pensa à rappeler le marquis d'Aglié et le comte de Saint-Maurice pour aider Christine à gouverner l'État<sup>152</sup>. Les Français jugèrent toujours positivement le marquis d'Aglié, en raison de son habileté politique et de son sincère attachement à la France, au contraire de son neveu Philippe, jugé moins habile que son oncle, et qui dès la mort du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> fut mal vu par Richelieu et ses ministres. L'ambassadeur Hémery, par exemple, observait en 1637 que le marquis Ludovic se montrait favorable à la France<sup>153</sup>, tandis qu'en 1639 le cardinal Richelieu remarquait que le comte Philippe avait persuadé la duchesse d'ouvrir des négociations avec les princes et surtout avec les Espagnols<sup>154</sup>. Dans une de ses notes, Louis Martial Avenel observait : « Ce favori de Madame n'était assurément ni un habile politique, ni un grand ami de la France, mais il ne méritait pas les injures que la colère de Richelieu lui prodigue<sup>155</sup> ». D'ailleurs, le marquis

---

<sup>150</sup> Sur cet épisode voir, par exemple, AST, Corte, LMR, m. 49, fasc. 2, « Lettere di SA al Conte don Ludovico S. Martino d'Aglié marchese di S. Damiano, ambasciatore », n.° 31, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis Ludovic d'Aglié, Turin, 3 mars 1635 et *Ibid.*, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di San Damiano a S.A. », n.° 44, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 mars 1635.

<sup>151</sup> AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 4, « Lettere del conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di san Damiano, a SAR », n.° 111, lettre du marquis Ludovic d'Aglié à la duchesse Christine, Turin, 6 juin 1638.

<sup>152</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery, 10 octobre 1637, f.° 457v ; voir aussi la dépêche suivante d'Hémery du jour suivant, f.° 467r.

<sup>153</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 1<sup>er</sup> novembre 1637, f.° 559r.

<sup>154</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, 1877, t. VI, 1638-1642, CCLXXXIV, Voyage du Roy à Grenoble, pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639 [28 septembre 1639], p. 540.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 540 note.

d'Aglié avait également remarqué le manque de compétence de son neveu dans les affaires politiques<sup>156</sup>. La mesure et la prudence du marquis d'Aglié était tellement appréciées que son absence aux séances du Conseil d'État se sentit immédiatement<sup>157</sup>. Une bonne partie des membres de ces deux familles se rangèrent du côté des « Madamisti ». Un membre des Scaglia de Verrua, le colonel Francois Maurice, chevalier de l'ordre de San Maurizio et Lazaro, mourut pendant le siège de Turin. Par contre, nous connaissons bien, car elle a été évoquée par plusieurs historiens, l'opération de sauvetage portée à terme par le comte Philippe d'Aglié qui réussit à faire protéger la duchesse Christine dans la citadelle aux mains des troupes françaises. La fidélité montrée par les d'Aglié dans les années troubles de la guerre civile fut largement récompensée par la duchesse.

Madame Royale, reconnaissant que le marquis d'Aglié était l'un de ses plus fidèles serviteurs, ayant « toujours assisté avec ses avis très prudents et nous portant toujours à des accommodements raisonnables » prit la résolution de lui faire don des propriétés du comte Messerati et celles de son fils et de sa belle-fille Catherine Ludovique Santus<sup>158</sup>. Quelques temps après, la duchesse Christine dévolut tous les biens ayant appartenu au commandeur Pasero au marquis Ludovic et au comte Philippe<sup>159</sup>. Ainsi, avant la signature du traité d'accommodement avec les princes, les propriétés foncières de deux « principisti » parmi les plus notoires furent assignées à deux des plus fidèles membres de la faction adverse.

### 2.3.1 Les d'Aglié

La famille des Saint-Martin était très nombreuse, s'articulant en plusieurs branches, et elle se vantait de descendre d'Arduin, le dernier roi d'Italie<sup>160</sup>. La branche des Saint-Martin de Parella, par exemple, possédait des propriétés près d'Ivrée et était formellement apparentée dès 1157 à Guillaume, seigneur de Parella, qui épousa Adélaïde, fille du marquis Boniface du Montferrat. Pour ces raisons, elle était l'une des familles nobles les plus anciennes et illustres du Piémont<sup>161</sup>. De cette branche des Saint-Martin de Parella, nous pouvons mentionner Alexis Maurice (1601-1684) qui fut l'un des pages du prince de Piémont Victor-Amédée lors de son voyage à Paris en 1619 pour les noces avec Christine. Entre 1630 et 1634, il fut chargé de missions

---

<sup>156</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 4, « Lettere del conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di san Damiano, a SAR », n.º 110, deuxième dépêche du marquis Ludovic d'Aglié à la duchesse Christine, Turin, 8 novembre 1637.

<sup>157</sup> Cf. à ce propos AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 19 novembre 1641, f.º 64.

<sup>158</sup> AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 120, 1641 in 1642, Turin, 24 août 1641 (enregistré le 27 août 1641), f.º 37.

<sup>159</sup> Cf. *Ibid.*, f.º 160, Filippo d'Aglié, Turin, 15 décembre 1641 (enregistré le 28-29 janvier 1642).

<sup>160</sup> Cf. C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *art. cit.*, p. 185.

<sup>161</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XVI, *Marini-Meyneri*, p. 312.

diplomatiques à Rome, à Paris et en Angleterre. Gouverneur d'Aoste (1636) et d'Ivrée (1639), il fut « madamiste » lors de la guerre civile et fut fait prisonnier des troupes du prince Thomas durant une action militaire près du fort de Bard, en Vallée d'Aoste<sup>162</sup>. Il épousa en premières noces Marguerite, fille du marquis Guido Villa<sup>163</sup>. Son fils Charles Ludovic Émile (1639-1710) fut chargé lui aussi de missions diplomatiques en France et en Angleterre<sup>164</sup>.

Sans nous attarder sur d'autres membres de cette ligne des Saint-Martin, nous nous concentrerons surtout sur les Saint Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain. Cette branche aussi pouvait se vanter d'origines très lointaines, les premiers membres qu'Antonio Manno mentionne remontant au XII<sup>e</sup> siècle<sup>165</sup>.

L'histoire des Saint-Martin d'Aglié a déjà été tracée par Clelia Gallina qui débute son article sur le « grand favori » Philippe d'Aglié, en évoquant Niccolò, majordome de Charles Emmanuel I<sup>er</sup> et gouverneur de Chivas (1598), qui fut coopté dans les deux ordres militaires les plus importants du duché, à savoir de San Maurizio et Lazzaro (1588) et de l'Annonciade (1608). Il épousa Antonine Provana de Bussoleno, sœur du Grand chancelier et de ce mariage naquirent sept enfants parmi lesquels on mentionnera l'aîné Jules-César, le cadet Ludovic (le marquis d'Aglié, oncle de Philippe), Michelange, capucin très proche des ducs Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et Victor-Amédée I<sup>er</sup> et enfin Manfred qui fut gouverneur de Chivas<sup>166</sup>.

Jules-César épousa en 1585 Octavie Gentile, nièce d'Octavien qui avait été doge de la République de Gênes de 1565 à 1567. Son ascension sociale fut remarquable au début du XVII<sup>e</sup> siècle : gentilhomme ordinaire de chambre (1602), grand fauconnier en 1610, la même année il acheta pour 18 000 ducats d'argent Saint-Germain et le titre de marquis. Son frère puiné Ludovic (1578-1646) tira profit de ce succès puisque Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> le nomma gentilhomme du cardinal de Savoie en 1609 et ce fut en cette qualité qu'il arriva à Rome en 1623. On a déjà traité son ambassade romaine qui se conclut avec une promotion. Sa charge de précepteur du petit Charles-Emmanuel n'était pas une nouveauté, car un autre membre de la famille, Charles Louis, fils d'Octavien, frère du comte Philippe, avait exercé le même office avec le petit François-Jacinthe<sup>167</sup>. À sa mort en 1646, sa charge de Surintendant général des

---

<sup>162</sup> Cf. l'entrée de Davide de Franco, « San Martino di Parella, Alessio Maurizio », DBI, t. XC, 2017, p. 245-246.

<sup>163</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XVI, Marini-Meyneri, p. 316.

<sup>164</sup> Sur ce membre des Saint-Martin de Parella voir Alberto Ferrero della Marmora, *Notizie sulla vita e sulle gesta militari di Carlo Emilio San Martino di Parella ossia cronaca militare aneddotica delle guerre succedute in Piemonte dal 1672 al 1796*, Turin, Bocca, 1863 et Davide de Franco, « San Martino di Parella, Carlo Ludovico Emilio », DBI, t. XC, 2017, p. 246-249.

<sup>165</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XVI, Marini-Meyneri, p. 320.

<sup>166</sup> Cf. *Ibid.*, p. 324.

<sup>167</sup> Cf. *Ibid.*, p. 328.

Finances fut assignée la même année à son neveu Philippe<sup>168</sup>. Ce dernier, quelques mois plus tard, fut en outre nommé maréchal général de camp de l'armée ducal<sup>169</sup>.

Jules-César eut dix enfants dont nous ne citerons que le premier né, Octavien, son frère Philippe, dit le comte d'Aglié, Jean-François, l'abbé d'Aglié, et Béatrice qui fut mariée au comte Pierre Antoine Scaglia di Verrua.

Octavien, nommé gouverneur de Turin et de Montmélian, se rangea pendant la guerre civile parmi les « madamisti ». Fait par la suite grand écuyer<sup>170</sup>, il fut élu en 1643 maréchal de camp général. Il épousa deux dames d'atour de Christine : en 1623 Marguerite Maillard de Tournon et en 1640 Ludovique Christine du Mas. Il eut 19 enfants, ce qui lui permit de jouir de l'immunité fiscale octroyée aux couples de douze enfants et plus. Son frère Jean François (1605-1678) fut abbé de Saint-Marie de Pignerol (1638), de Staffarda (1644) puis de Soissons et de Saint-Jean-des-Vignes en France. Il fut aussi ambassadeur en France en 1650.

De la branche plus traditionnelle, les Saint-Martin d'Aglié dont la propriété la plus importante fut le château d'Aglié, nous nous limiterons à mentionner le comte Flaminio de Saint-Martin d'Aglié qui était gentilhomme de chambre du cardinal Maurice. Un des membres de cette branche des Saint-Martin, Jacques, était gentilhomme de chambre d'Emmanuel-Philibert et il eut neuf enfants dont Frédéric, chevalier de Malte et en 1601 lieutenant de la garnison de Pignerol, et François, père de Flaminio<sup>171</sup>.

Nous nous attarderons dans un chapitre ultérieur sur la figure de Philippe d'Aglié dont nous notons cependant que le rôle politique se renforça au lendemain de la mort du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Dans les années difficiles de 1637-1642, plusieurs membres de la lignée de Saint-Germain des Saint-Martin d'Aglié furent très proches de la duchesse Christine. Outre Ludovic, marquis de Saint-Germain, et son neveu le comte Philippe, il faut compter aussi un frère de Philippe, Octavien, qui fut nommé gouverneur de Montmélian juste avant le colloque de Grenoble. Dans cette lettre, Christine s'adresse à Octavien, marquis de Saint Germain, en lui disant qu'elle l'a nommé gouverneur de Montmélian pour « la garde jusque a la mort pour SAR mon fils et vous défiant de la remettre a personne du monde quelque ordre que la force me contraignit a vous faire<sup>172</sup> ».

---

<sup>168</sup> Cf. AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 125, 1646-1647, 27 août 1646, f.° 176 ; *Cariche del Piemonte e paesi uniti colla serie cronologica delle persone che le hanno occupate ed altre notizie di nuda istoria dal fine del secolo decimo al dicembre 1798*, Turin, Onorato Derossi, 1798, t. III, p. 165.

<sup>169</sup> Cf. AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 125, 1646-1647, f.° 324, voir aussi le reg. 127, 1648, 3 septembre 1648, où Charles-Emmanuel II lui confirme sa titularisation à cette charge.

<sup>170</sup> Cf. AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 122, 1642-1643, Turin, 19 mai 1643, f.° 295.

<sup>171</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XVI, *Marini-Meyneri*, p. 343.

<sup>172</sup> AST, Corte, MQ, m. 20, « Vittorio Amedeo I moglie e figli », fasc. 3, « Cristina di Francia, moglie di Amedeo I duca di Savoia, figlia di Enrico IV e di Maria de Medici », n.° 13, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Germain, Montmélian, 24 septembre 1639. Cette lettre a déjà été reproduite par Gaudenzio Cletta (*cf. Storia della Reggenza, op. cit.*, t. I, p. 550 en note), qui ne l'a pas tirée des archives mais des *Memorie recondite. Dall'anno 1634 fino al 1640* (Lion, Anisson e Posuel, 1679, t. VIII, p. 750-751) de Vittorio Siri en qui il avait une grande confiance car il savait que cet

Le fond Miscellanea Quirinale conserve aussi plusieurs lettres de Christine adressées à Philippe et au marquis de Saint-Germain dans lesquelles transparaît la profonde angoisse de la duchesse sans nouvelles du comte Philippe après que celui-ci ait été fait prisonnier par les Français fin 1640. Nous verrons dans un des chapitres suivants qu'Octavien Saint Martin d'Aglié écrivit en larmes à Louis XIII pour lui demander d'être clément envers son frère qui avait toujours montré « une dévotion infinie à sa Couronne<sup>173</sup> ». La duchesse Christine était inconsolable ; début février, elle écrivait qu'elle était pleine de chagrin pour le « malheur arrivé à votre frère », et elle comptait sur la « confiance que j'ay en votre fidélité<sup>174</sup> ».

La duchesse intima l'ordre à ses envoyés de Paris d'obtenir toutes les informations possibles sur les conditions de détention du comte. En février-mars 1641, Christine écrivait au comte de Moretta en se félicitant des bonnes nouvelles qu'il lui donnait sur Philippe et en le priant de remercier Chavigny pour les bons traitements qu'on réservait au prisonnier<sup>175</sup>. Dans ses dépêches de janvier, le comte Moretta faisait des allusions fréquentes au comte Philippe. Le 29 janvier 1641, par exemple, il écrivait : « le fondement majeur de l'emprisonnement du comte Philippe est la vengeance qu'a voulu prendre le cardinal contre lui<sup>176</sup> ». La situation semble évoluer positivement pour le comte d'Aglié qui put assister à un ballet et dormir une nuit chez Chavigny. Moretta fit plusieurs instances pour en demander la libération mais ce n'était pas encore le bon moment. Richelieu faisait des reproches graves au noble savoyard coupable par ses mauvais conseils d'avoir causé la perte de l'État<sup>177</sup>. Peu de jours après, il reprit ce discours et fut informé par l'abbé Mondin que Richelieu était de

---

historiographe avait eu accès aux documents originaux des archives turinoises. Cette lettre est conservée aux Archives de Turin dans la série Miscellanea Quirinale qui, curieusement, n'est pas souvent consultée par les historiens malgré plusieurs documents intéressants qu'elle contient aussi pour le XVII<sup>e</sup> siècle. Ce fond d'archive formé de beaucoup de liasses fut rapporté à Turin dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, après les longues recherches d'archives effectuées par Claretta pour écrire son histoire de la Régence. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, dépêche de Chavigny au cardinal de Richelieu, Montmélian, 23 septembre 1639, f.° 144, dans laquelle il informait le cardinal que le marquis de Saint-Germain était déjà entré dans le fort de Montmélian. Auparavant, Chavigny avait observé que la duchesse Christine, le 21 septembre, avait déjà pris la résolution de nommer le marquis de Saint-Germain gouverneur de Montmélian, cf. *Ibid.*, dépêche de Chavigny, Chambéry et Montmélian, 21 septembre 1639, f.° 137.

<sup>173</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, dépêche du marquis de Saint-Germain à Sire, Montmélian, 6 janvier 1641, f.° 48.

<sup>174</sup> AST, Corte, MQ, m. 20, « Vittorio Amedeo I moglie e figli », fasc. 3, « Cristina di Francia, moglie di Amedeo I duca di Savoia, figlia di Enrico IV e di Maria de Medici », n.° 17, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Germain, Montmélian, 4 février 1641.

<sup>175</sup> Cf. *Ibid.*, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », les lettres de Christine au comte Moretta de février 1640 (f.° 241r), du 1<sup>er</sup> mars (f.° 243r) et du 4 et 5 mars (f.° 244r et 246v).

<sup>176</sup> Cf. *Ibid.*, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale », dépêche du comte de Moretta à la duchesse Christine, Paris, 20 janvier 1641, f.° 145r.

<sup>177</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte de Moretta à la duchesse Christine, Paris, 12 mars 1641, f.° 155r.

l'avis que Moretta s'échauffait excessivement pour le prisonnier, « il ne s'agissait pas d'un jeu d'enfant avoir fait une telle entreprise pour le relâcher tout de suite<sup>178</sup> » et que pour sa libération il fallait laisser passer du temps. Inutile de multiplier les citations sur la détention du comte au bois de Vincennes, la position de Richelieu ne changea pas.

En mai 1641, Christine écrivit au comte d'Aglié pour lui exprimer son inquiétude, n'ayant pas de nouvelles, et l'informer qu'elle avait continué à insister auprès de Louis XIII et du cardinal de Richelieu pour le remettre en liberté sans obtenir toutefois de résultats probants<sup>179</sup>. Madame royale eut recours aussi à Mazarin, qui lui répondit que, malgré ses tentatives, il n'avait rien pu obtenir jusqu'à présent<sup>180</sup>. À peu près dans la même période, Christine écrivit au comte Philippe « Je suis bien fâchée que toutes les personnes que j'envoie a Paris ne vous peuvent pas voir et par conséquent je ne puis pas avoir à ma satisfaction de vos nouvelles<sup>181</sup> » et elle concluait sa lettre en lui expliquant que la négociation concernant sa libération était bien difficile. Au début de 1642, par exemple, on pensa déplacer le comte du bois de Vincennes à la Bastille mais Richelieu s'opposa à cette proposition de Chavigny, car le cardinal ne voulait pas que l'on dise de lui qu'il était prisonnier<sup>182</sup>. Ce n'est qu'après la mort de Richelieu et de Louis XIII qu'il fut possible de reprendre les négociations. Les requêtes en vue de sa libération furent faites aussi par l'abbé Mondino vers la fin 1642<sup>183</sup>. Finalement, ce fut l'abbé qui annonça la nouvelle de la libération du comte à la duchesse Christine : « le dernier jour de l'an passé à neuf heures du soir, je me rendis avec l'ordre de Sa Majesté pour faire sortir le comte Philippe du bois de Vincennes<sup>184</sup> » et Chavigny avait mis à sa disposition son carrosse.

En outre, l'abbé Philibert Scaglia, lors de sa mission à Paris, rencontra fréquemment le comte d'Aglié. Il discutait avec lui des affaires du duché<sup>185</sup> et l'ambassadeur écrivit satisfait que l'on reconnaissait la pleine liberté du comte Philippe et que « finalement

---

<sup>178</sup> *Ibid.*, dépêche du comte de Moretta à la duchesse Christine, Paris, 20 mars 1641, f.° 157r.

<sup>179</sup> Cf. *Ibid.*, MQ, m. 20, « Vittorio Amedeo I moglie e figli », fasc. 3, « Cristina di Francia, moglie di Amedeo I duca di Savoia, figlia di Enrico IV e di Maria de Medici », n. 20, lettre de la duchesse Christine au comte Philippe Saint-Martin d'Aglié, 27 mai 1641.

<sup>180</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 22, lettre de Mazarin à la duchesse Christine, Paris, 18 août 1641.

<sup>181</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 23, lettre de la duchesse Christine au comte Philippe Saint-Martin d'Aglié, [sans date].

<sup>182</sup> Cf. *Ibid.*, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale », dépêche du comte de Moretta à la duchesse Christine, Paris, 3 février 1642, f.° 245r.

<sup>183</sup> Cf. *Ibidem*, LMF, m. 44, fasc. 2, « lettere dell'Abate Andrea Mondino, a SA ed al ministro », les dépêches 61 et 65 adressées à Madame Royale du 5 et 23 décembre 1642.

<sup>184</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 67, dépêche de l'abbé Mondin à la duchesse Christine, Paris, 2 janvier 1643.

<sup>185</sup> Cf. par exemple, *Ibidem*, m. 44, fasc. 9, « Lettere dell'Abate Scaglia », n. 6, dépêche de l'abbé Scaglia à la duchesse Christine, Paris, 20 mai 1643 et la n.° 23, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à la duchesse Christine, Paris, 15 juin 1643.

son innocence triomphe<sup>186</sup> ». Il ne partit que le 4 septembre 1643, estimé par la reine et par la cour<sup>187</sup>.

À son retour à Turin, le comte Philippe eut un rôle politique moins important que celui joué avant son emprisonnement. Il s'occupa surtout d'organiser les fêtes de cour avec Emmanuel Tesauro et, à la fin de sa vie, il fut chargé d'une mission diplomatique de compliment à Milan. On sait d'ailleurs qu'il fut occupé à améliorer les alentours du château de famille à Aglié, cette activité étant à l'origine à partir de 1646 d'un contentieux avec Flaminio, membre d'une autre branche des Saint Martin, qui était premier gentilhomme de chambre du prince Maurice<sup>188</sup>.

De ce différend qui opposa les comtes Philippe et Flaminio on trouve des traces dans la correspondance du prince Maurice jusqu'en 1648. L'ancien cardinal de Savoie intervenait toujours en faveur de son gentilhomme de chambre au détriment du comte Philippe<sup>189</sup>.

La famille d'Aglié compta également des abbés qui furent actifs dans la diplomatie. Ce fut le cas de Jean François d'Aglié, frère d'Octavien et de Philippe, qui fut d'abord à Rome pour aider son oncle Ludovic avant de le remplacer pendant quelques temps lors du retour à Turin de ce dernier<sup>190</sup>, restant à Rome « pour suppléer à l'absence de nos ambassadeurs dans cette cour<sup>191</sup> ». Satisfaite de lui en 1641, la duchesse le proposa au pontife comme nouvel abbé de l'abbaye d'Abbondance, dans la région de Genève, bénéfice vacant<sup>192</sup>, en récompense de ses « longs services qu'il a rendus à Rome<sup>193</sup> ». Peu après, il fut chargé d'une autre mission : impêtrer à Paris la libération de son frère le comte Philippe. Arrivé dans la capitale française, il dut surmonter la méfiance des Français qui lui refusaient de voir son frère<sup>194</sup>. En particulier le cardinal Richelieu le suspectait de comploter pour faciliter la fuite de Philippe du bois de

---

<sup>186</sup> *Ibid.*, n.° 12, deuxième dépêche de l'abbé Scaglia à la duchesse Christine, Paris, 29 mai 1643.

<sup>187</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 80, dépêche de l'abbé Scaglia à la duchesse Christine, Paris, 4 septembre 1643.

<sup>188</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XVI, *Marini-Meyneri*, p. 343.

<sup>189</sup> Cf. AST, Corte, LPD, m. 17, fasc. 2, « Lettere del cardinale Maurizio figliuolo quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia, luogotenente generale della città e castello di Nizza, 1646-1647 », n.° 27 minute non datée ; n. 28, lettre du prince Maurice à la duchesse Christine, Nice, 29 décembre 1646 ; fasc. 3, « Lettere del cardinale Maurizio figliuolo quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia, luogotenente generale della città e castello di Nizza, 1648-1649 », n.° 7, lettre du prince Maurice à la duchesse Christine, Nice, 6 novembre 1648. Sur l'activité du comte d'Aglié concernant le château de famille voir *Atti del convegno 1667-2017 350 anni dalla morte del conte Filippo san Martino d'Aglié*, qui s'est tenu dans la Sala nuova du château d'Aglié le 14 octobre 2017, les actes de ce colloque sont disponibles en ligne, en format PDF, à l'adresse suivante : <https://lidiachiarelli.jimdo.com/> (dernier accès 4/XII/2018).

<sup>190</sup> Cf. AST, Sezioni Riunite, PCF, reg. 112, sans date, f.° 43, où la duchesse Christine établissait qu'on devait lui verser une somme annuelle de 22 000 livres d'or pour sa mission romaine.

<sup>191</sup> *Ibid.*

<sup>192</sup> Cf. *Ibid.*, reg. 119, 1639-1641, Turin, 26 mars 1641, enregistré le 12 avril, f.° 189

<sup>193</sup> *Ibid.*

<sup>194</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 44, fasc. 5 « Lettere dell'abate di Aglié a SAR ed al Ministro », n.° 2, dépêche de l'abbé d'Aglié à Illustrissime Seigneur, Paris, 24 février 1642.

Vincennes<sup>195</sup>. Il réussira cette mission avec succès car il put assister à la libération de son frère au début de 1643.

### 2.3.2 Les Scaglia de Verrua

La famille des Scaglia n'était pas aussi ramifiée que celle des Saint-Martin, mais elle était également une famille nobiliaire très ancienne dont les premières apparitions, concernant la branche originaire de Biella, remontaient au XIII<sup>e</sup> siècle lorsque la présence de conseillers communaux de la ville de Biella nommés Scaglia fut attestée. Comme pour les d'Aglié, ils étaient présents dans les ordres militaires : entre 1541 et 1708, sept chevaliers de la famille Scaglia figuraient dans l'ordre des hospitaliers<sup>196</sup>.

Aux XV-XVI<sup>e</sup> siècles, des membres de cette famille furent des notaires, tels que Pietro et plus tard Guglielmo. Parmi les fils de ce dernier, Jean-Pierre fut nommé collecteur de la gabelle à Ivree en 1535 et son frère Augustin, à la moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, était collatéral du conseil du duc à Turin<sup>197</sup>.

Un fils de Jean-Pierre, Guillaume, fut élu chevalier de Malte en 1629. Et ce fut Pierre Antoine, fils de Guillaume, qui épousa comme nous l'avons vu une fille de Jules-César Saint-Martin d'Aglié<sup>198</sup>.

Il y avait ensuite la ligne des Scaglia comtes de Verrua et marquis de Caluso. Cette branche débuta entre le XV<sup>e</sup> et le XVI<sup>e</sup> siècle, le collatéral Stéphane par exemple fut fait comte palatin par Charles Quint en 1529 et, avec son frère aîné Gérard, il acheta une partie de Verrua<sup>199</sup> aux Tende, une branche collatérale de la famille ducale<sup>200</sup>. Avec Gérard, la famille semble gravir un échelon de l'échelle sociale, car il devint l'un des membres de la cour ducale en étant nommé chambellan du duc avant d'épouser Anne, fille de Guillaume Valperga de Cercenasco. C'était le père d'Alexandre, celui qui consacra la famille parmi les plus importantes du duché. Conseiller d'État, son domaine de Verrua fut érigé en comté le 3 juillet 1561. Il fut donc le premier comte des Scaglia de Verrua.

Parmi ses enfants nous notons Charles-Emmanuel, fondateur de la ligne de Sospel, et surtout Philibert Gérard<sup>201</sup>. Ce dernier fut chargé de plusieurs missions

---

<sup>195</sup> Cf. *Ibid.*, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale », dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 27 février 1642, f.° 247r.

<sup>196</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 236.

<sup>197</sup> Cf. *Ibid.*, p. 237.

<sup>198</sup> Sur cette ligne des Scaglia originaire de Biella, voir A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 235-242.

<sup>199</sup> Cf. *Ibid.* p. 243.

<sup>200</sup> Cf. sur l'acquisition de Verrua T. Osborne, *Dynasty and Diplomacy in the Court of Savoy, op. cit.*, p. 59.

<sup>201</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 245.

diplomatiques : il fut envoyé à Rome de 1597 à 1607<sup>202</sup>, en Espagne et à Paris, où il mourut en service en 1619. Philibert Gérard renforça l'influence de sa famille en recevant l'investiture d'une partie de Scarnafigi en 1609 et en se mariant avec Blanche, fille du comte César Pont de Scarnafigi. Il s'alliait ainsi à une autre importante famille, qui donna elle aussi des ambassadeurs comme Jean-François Pont, comte de Scarnafigi, ambassadeur à Paris de 1646 à 1650.

Philibert Gérard, grâce à son prestige, fut une présence constante à la cour où il parvint à introduire ses deux fils<sup>203</sup>: Auguste Manfred et Philibert Alexandre.

Auguste Manfred fut gentilhomme de chambre des princes dans la période courant de 1608 à 1615, et grand écuyer de Madame Royale. Nommé gouverneur de Verceil à l'été 1614, il la défendit vaillamment lors du siège de 1617<sup>204</sup>. Auparavant, en 1606, il avait épousé Marguerite, fille du comte Théodore Biandrate de San Giorgio, une des plus importantes familles du Montferrat. En 1633 il fut nommé général de l'infanterie ducale et maréchal de camp en France et décéda à Verceil quelques jours avant le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, le 6 octobre 1637<sup>205</sup>. On a déjà mentionné sa carrière diplomatique, mais il faut évoquer une autre mission. En 1629, il avait été choisi par le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> comme ambassadeur extraordinaire pour aller rencontrer Louis XIII attendu à Grenoble. Le duc écrivait à Richelieu : « J'ay telle confiance audit comte de Verrue, comme cavallier et ministre d'integrité qui seconde fort bien mes intentions que vous luy pourrez parler ouvertement<sup>206</sup> ». Les Français lui témoignèrent plus de confiance qu'à l'égard de Philibert Alexandre, grâce aussi à son aversion exprimée à plusieurs reprises envers les conseils du père Monod<sup>207</sup>.

Frère d'Auguste Manfred, Philibert Alexandre fut le premier abbé Scaglia<sup>208</sup> sur lequel Manno semble réticent car il se limite à signaler qu'il avait été envoyé en France en 1630-1631<sup>209</sup>, après avoir été gentilhomme de chambre du cardinal de Savoie et chargé d'autres importantes missions en Espagne et en Angleterre. Il était

---

<sup>202</sup> Cf. Paolo Cozzo, *Un eremita alla corte dei Savoia. Alessandro Ceva e le origini della congregazione camaldolese di Piemonte*, Milan, FrancoAngeli, 2018, p. 57 en note.

<sup>203</sup> Cf. à ce propos Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991, p. 145.

<sup>204</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 246.

<sup>205</sup> En réalité, il y a désaccord entre les sources quant à la date de sa mort, selon Hémerly par exemple « Il mourut hier au soir 3 de ce mois », AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche de l'ambassadeur d'Hémerly au cardinal de Richelieu, Verceil, 5 octobre 1637, f.° 438r.

<sup>206</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, lettre du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> [au cardinal de Richelieu], Turin, 23 janvier 1629, f.° 64.

<sup>207</sup> Voir, par exemple, AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche de l'ambassadeur d'Hémerly au cardinal de Richelieu, 27 juin 1637, f.° 145r et 149r où il écrivait que l'hostilité du comte Scaglia de Verrua à l'égard de Monod appuyait son jeu.

<sup>208</sup> On l'appelle ainsi par commodité et pour ne pas le confondre avec les suivants, les abbés Philibert Amédée, qui fut aussi un ambassadeur et Auguste Philibert. Seul ce dernier était appelé, nous dit Antonio Manno, l'abbé Scaglia (Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 247). En réalité tous les trois étaient appelés l'abbé Scaglia et parfois l'abbé de Verrua.

<sup>209</sup> Cf. A. Manno, *Il Patriziato subalpino, op. cit.*, t. XXIV, *Sab-Scar*, p. 247.

devenu un homme de confiance des ducs et fut l'un des premiers ambassadeurs informés par Victor-Amédée I<sup>er</sup> de la mort de son père Charles-Emmanuel I<sup>er</sup><sup>210</sup>. Les Français par contre étaient hostiles à son égard. Déjà fin 1631, le cardinal de Savoie informait son frère le duc que l'ambassadeur espagnol à Paris Antonio de Zúñiga y Dávila, marquis de Mirabel, s'était plaint des initiatives de l'abbé Scaglia aux Flandres. En outre, précisait le prince Maurice, les Français étaient mécontents de son voyage en Angleterre et ils ne comprenaient pas qu'il ait refusé de passer par la France, préférant rentrer dans le duché en passant par Bruxelles<sup>211</sup>. Richelieu n'appréciait guère sa permanence à Bruxelles, d'où selon le cardinal il travaillait constamment « contre les intérêts de cette Couronne<sup>212</sup> ». Cette méfiance demeura intacte en 1634, lorsque les Français le suspectèrent d'avoir pris part à la fuite du prince Thomas aux Flandres, l'ambassadeur français du Plessis Praslin écrivant à Richelieu sur ce sujet : « L'on tient pour certain que l'Abbé Scaglia aye traité cette affaire<sup>213</sup> ». Une méfiance qui restait vive et qui joua, comme nous l'avons vu, de mauvais tours à l'ambassade à Paris de son neveu Philibert Amédée ; Mazarin, dans une longue dépêche au cardinal Barberini, remarquait que les Français le suspectaient d'être partial vis-à-vis du prince Thomas et la présence de son oncle aux Flandres, qui se déclarait ouvertement anti-français, donnait lieu à des « mauvais offices<sup>214</sup> » pour le service de la duchesse Christine et de son fils Charles-Emmanuel II. On parlera longtemps de la méfiance des Français à l'égard de Scaglia et Christine l'évoqua encore en 1638 comme une cause de la mauvaise entente avec les Français<sup>215</sup>. Mazarin lui-même alimentait cette mauvaise impression et, à la fin de 1643, Saint-Maurice écrivit à la duchesse en lui disant que le cardinal italien soulignait qu'en France l'abbé Alexandre Scaglia était considéré comme « le plus grand ennemy qu'elle eu jamais eu, lequel en Espagne, Angleterre, Hollande, et en Flandre avoit employé toutes les formes de son esprit pour luy nuire<sup>216</sup> ».

Auguste Manfred eut six fils parmi lesquels Charles Victor, dit le marquis de Caluso, nommé maréchal de camp (1642) et général de la cavalerie (1648) qui épousa Françoise d'Hermance, première dame d'honneur de Madame royale, en 1627.

---

<sup>210</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, Savillan, 27 juillet 1630, f.° 542r.

<sup>211</sup> Cf. AST, Corte, LPD, m. 15, fasc. 3, « Lettere del cardinale Maurizio figliuolo quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia », n.° 38 et 44 les deux adressées à Sérénissime Seigneur le 25 octobre et le 19 novembre 1631.

<sup>212</sup> AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 3, « Lettere di Giulio Mazzarini al Duca », lettre de Mazarin au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 4 mai 1632.

<sup>213</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, dépêche de Duplessis Praslain au cardinal de Richelieu, Turin, 6 avril 1634, f.° 510v.

<sup>214</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 22, dépêche de Mazarin au cardinal Barberini, Turin, 29 septembre 1634, f.° 597r.

<sup>215</sup> Voir à ce propos AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 5 septembre 1638, f. 458.

<sup>216</sup> Cf. *Ibid.*, m. 46, fasc. 1, « Il marchese san Morizio », n.° 18, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 29 décembre 1643.

L'on trouvait également Philibert Amédée déjà évoqué dans un paragraphe précédent, que le cardinal Richelieu aurait voulu faire envoyer par Christine à Rome, projet avorté, l'ambassadeur Moretta rappelant que le poste était déjà promis au comte de Scarnafigi<sup>217</sup> et arguant que la duchesse à cause de la renommée de la famille, des services rendus par son frère le comte Charles-Victor ne préférait pas lui assigner une mission diplomatique dans la ville éternelle car sa qualité d'ecclésiastique aurait pu lui causer des problèmes en matière de titres à lui donner, comme lui faire des difficultés pour le titre d'excellence. On traita cette affaire lors d'une mission diplomatique de courte durée du même abbé qui resta à Paris dans la période allant de novembre 1641 à janvier 1642<sup>218</sup>.

Figurait en outre François Maurice, colonel qui avait épousé Catherine, fille de Charles Thomas Isnardi de Caraglio et qui trouva la mort au siège de Turin en 1640.

On pourrait continuer ainsi sur plusieurs pages car ces deux familles de l'ancienne aristocratie savoyarde ont donné un grand nombre d'hommes et femmes appelés à occuper les premiers rangs de la société savoyarde jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Une différence se note immédiatement et concerne la nature des charges exercées par ces deux familles. Les Scaglia de Verrua semblent plus partagés entre la diplomatie, la cour, la politique et la guerre en se vantant, dans ce dernier cas, de compter parmi ses membres un certain nombre de hauts officiers de l'armée et d'avoir la triste primauté du nombre de ses membres décédés en service<sup>219</sup>, tandis que les Saint-Martin d'Aglié semblaient avoir fourni moins de fonctionnaires dans le domaine militaire pour se concentrer sur les autres secteurs.

---

<sup>217</sup> Cf., *Ibid.*, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale », dépêche du comte de Moretta à Madame Royale, Paris, 3 février 1642, f.° 245r.

<sup>218</sup> De cette courte mission a été conservée une dizaine de dépêches, Cf. *Ibid.*, m. 42, n.° 2, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua, a SA ».

<sup>219</sup> Parmi les membres des Scaglia de Verrua que nous avons rapidement mentionnés, on en compte trois : le comte Philibert Gérard mort lors de son ambassade à Paris en 1619 et les hauts officiers Auguste Manfred mort à Verceil en 1637 et le colonel François Maurice décédé pendant le siège de Turin en 1640.

## Chapitre III

### Le titre royal

« L'étiquette devint une lutte quotidienne, et au lieu d'être une question d'art ou de magnificence, elle devint une question de pouvoir »

H. de Balzac, *La duchesse de Langeais*

Le statut royal constitue l'un des enjeux les plus importants de la politique étrangère du duché de Savoie<sup>1</sup>, car il impliquait une politique de puissance et de prestige, ayant pour but l'affirmation de la suprématie du gouvernement de Turin, dont l'ambition majeure était celle d'être reconnu comme la première cour princière d'Italie. On verra que la primatie de la maison de Savoie, incontestable durant un certain temps, commença à être remise en question au XVI<sup>e</sup> siècle et, plus particulièrement, à être la cible d'une efficace offensive de deux États de la péninsule italienne : la république de Venise<sup>2</sup> et le grand-duché de Toscane<sup>3</sup>.

Les stratégies diplomatiques des trois États italiens de Turin, Venise et Florence, qui inspirèrent aussi une considérable production imprimée de pamphlets et d'écrits polémiques, finirent par impliquer dans le manège infernal des droits de préséance toutes les puissances européennes et par donner lieu à de graves incidents diplomatiques entre leurs représentants. Cette attitude litigieuse qui soutenait une défense pointilleuse des droits acquis, voire de prétentions nouvelles, n'était pas propre à l'Italie, mais concernait, à des niveaux différents, toutes les couches supérieures de la société d'Ancien régime. Faut-il évoquer la croissante déception du duc de La Rochefoucauld<sup>4</sup>, face aux fréquentes et

---

<sup>1</sup> Cf. Robert Oresko, « The House of Savoy in search for a royal crown in the seventeenth century », in Robert Oresko, Graham C. Gibbs, Hamish M. Scott (dir.), *Royal and republican sovereignty in early modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 273-274, qui définit cette quête comme « a fundamental Sabaudian diplomatic goal, central to the policy of the court of Turin ».

<sup>2</sup> Cf. à ce propos Géraud Poumarède, « Deux têtes pour une couronne : La rivalité entre la Savoie et Venise pour le titre royal de Chypre au temps de Christine de France », in Giuliano Ferretti (dir.), *Christine et son temps*, numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2014, I, p. 53-64.

<sup>3</sup> Voir Franco Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna », in Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia tra tardo Medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 435-479.

<sup>4</sup> Sur La Rochefoucauld voir Émile Faguet, « La Rochefoucauld », in *id.*, *Dix-septième siècle. Études et portraits littéraires*, Paris, Boivin, s.d. [1902], p. 201-231, Jean Laffond, *La Rochefoucauld. L'homme et son image*, Paris, Honoré Champion, 1998, et Georges Minois, *La Rochefoucauld*, Paris, Tallandier, 2007 ; qu'il soit permis aussi de renvoyer à l'édition italienne *Massime morali*, préface, traduction et notes de Frédéric Ieva, Milan,

vaines promesses de Mazarin de lui octroyer le tabouret en présence de la reine et le privilège de faire garer le carrosse de sa femme la comtesse dans une cour interne du Palais Royal ? Ou l'excessive volonté de puissance *ante litteram* de Louis XIV<sup>1</sup> d'être le plus grand roi du monde ? Ou les protestations inutiles du comte de la Roca, ambassadeur espagnol à Turin, qui fut soudainement obligé de céder le pas à son homologue français<sup>2</sup> ? Les incidents diplomatiques survenus à cause de préséances non respectées n'étaient pas rares en Europe et ont laissé de nombreuses traces dans les courriers diplomatiques. Pour se limiter au duché de Savoie, car les protagonistes de cette dispute furent plusieurs dans la péninsule, ses adversaires les plus importants furent Venise et Florence et les fréquents « accrochages » entre ces délégations diplomatiques se vérifièrent dans toute l'Europe. Si Turin réussit finalement, grâce aux traités d'Utrecht<sup>3</sup> de 1713, à se faire céder la couronne du Royaume de Sicile et devenir ainsi l'État le plus important de la péninsule italienne, pendant presque un siècle la Maison de Savoie fut obligée d'adopter une stratégie politique défensive faite d'atermoiements. Sa politique étrangère à cet égard ne fut pas obsessionnelle<sup>4</sup> mais demeura assez prudente et prête à bondir sur les occasions qui se présentaient pour organiser une mission diplomatique au cours de laquelle revendiquer les traitements royaux.

Jusqu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle au moins, les ducs de Savoie, pour différentes raisons, apparaissent en difficulté et incapables de réagir face à l'initiative des diplomates vénitiennes et florentines qui semblaient appartenir à un niveau supérieur, plus actives et incontestablement plus efficaces. Ceci dit, il faut aussi considérer que la monarchie française, comme nous le verrons, endossa des responsabilités non négligeables, directes et indirectes, dans cette inefficacité de l'action des ambassadeurs savoyards.

Même si les historiens se sont maintes fois penchés sur la question<sup>5</sup>, cerner les différentes phases de la quête du statut royal reste une tâche délicate aussi bien pour son extension

---

Feltrinelli, 2014, sur le tabouret non octroyé *cf.* p. 20. En 1648 La Rochefoucauld comprit que le tabouret pour sa femme ne lui serait jamais accordé.

<sup>1</sup> Voir Lucien Bély, *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2005, p. 68 *sq.* ; *id.*, *La société des princes. XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Fayard, 1999, p. 396.

<sup>2</sup> Voir sur cet incident de préséance entre les ambassadeurs d'Espagne et de France AST, Corte, LMS, m. 20, fasc. 1, « Lettere, e minute di lettere scritte a diversi da Giovanni Francesco Gandolfo vescovo di Ventimiglia, e quindi d'Alba, consigliere di Stato di S. A., con diverse memorie riguardanti la sua Ambasciata di Spagna, e gli affari politici di quel tempo », 1628-1638, et fasc. 2, « Memorie diverse riguardanti l'ambasciata del Vescovo di Ventimiglia Giovanni Francesco Gandolfo presso la corte di Spagna dal 1628 al 1638 », n.º 15 « Relazione del fatto sopra la pretensione di precedenza del Signor conte della Rocca, ambasciatore di Spagna in Torino 1632 ». Sur l'incident diplomatique voir Lucien Bély, Géraud Poumarède (dir.), *L'incident diplomatique XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éditions A. Pedone, 2010.

<sup>3</sup> La bibliographie sur la paix d'Utrecht à partir de 2013 s'est enrichie de nombreuses études encouragées par son tricentenaire. Parmi les œuvres toutes récentes sur cette paix voir : Ana Crespo Solana, Inken Schmidt-Voges (dir.), *New Worlds ? Transformations in the Culture of International Relations Around the Peace of Utrecht*, London, Routledge-Taylor and Francis, 2017.

<sup>4</sup> Telle est notre sensation à la lecture de l'article de R. Oresko, « The House of Savoy in search for a royal crown... », *art. cité*

<sup>5</sup> Aux articles de Oresko et Angiolini qu'on vient de mentionner il faut encore citer au moins Lucien Bély, « La question du cérémonial » qui est le vingtième chapitre de *La société des princes. XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 396-409, Christopher Storrs, « La politica internazionale e gli equilibri continentali », in Walter

chronologique (de 1339 à 1713) et géographique (tous les sièges diplomatiques du réseau européen de la Maison de Savoie) que par les nombreux acteurs qu'elle implique. Enfin, un troisième aspect est à prendre en considération : il nous semble impossible de traiter la question du titre royal en la séparant des événements politiques et militaires qui se jouaient alors en Europe. Seule une attention constante portée sur la politique internationale nous permettra de cerner au mieux les dynamiques qui se cachent derrière la quête du titre royal.

### 3.1 Les origines : la quête d'un statut supérieur

Dans son article sur les aspirations de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> au titre de Roi de Piémont, Luigi La Rocca attira l'attention sur un document anonyme et sans date intitulé « Raggioni per cui pare che convenga il titolo di regno<sup>1</sup> ». Selon La Rocca, il remonterait aux années 1588-1589, d'après quelques références internes au texte. De plus, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> fit demander au roi d'Espagne des titres et des privilèges supplémentaires afin de « devancer tous les princes italiens<sup>2</sup> », requête qui s'appuya sur les argumentations contenues dans le « Raggioni » mentionné précédemment.

C'était un moment crucial pour le duché, dont l'entrepreneur souverain venait de déclencher la guerre contre le roi de France, en envahissant, en 1588, soudainement le marquisat de Saluces, terre du Roi très Chrétien depuis 1548. Le commencement de ce conflit, qui ne se termina qu'en 1601 par la paix de Lyon, coïncidait avec l'amorce du différend pour le titre royal. Une dispute qui dura plus d'un siècle et qui venait de monter d'un cran, suite à la démarche de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, car l'État savoyard, en affichant ses prétentions royales, montrait qu'il ne visait plus seulement la primatie parmi les ducs ou les princes italiens, mais qu'il ambitionnait également d'entrer dans le cercle restreint des têtes couronnées. Jusque-là, l'enjeu de la polémique concernait uniquement le rang des princes italiens dans toutes les occasions publiques. Néanmoins, l'aspiration à la royauté du duc de Savoie ne fut pas sur le moment satisfaite par le roi d'Espagne, Philippe II, qui, ne souhaitant absolument pas d'un prince italien doté du titre royal et voulant éviter de susciter des revendications similaires de la part d'autres princes italiens, ne donna jamais sa réponse.

---

Barberis (dir.), *I secoli d'oro di una dinastia europea*, Turin, Einaudi, 2007, p. 3-47 et Maria Antonietta Visceglia, « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », in Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015, p. 55-91.

<sup>1</sup> AST, Corte, NA, m. 1, n.° 27, « Raggioni per le quali pare che convenga che il titolo di Regno alli stati del Duca di Savoia tanto per l'ampiezza come per le virtù, valore et nobiltà di sangue delli Principi che gli hanno posseduti », publié in Luigi La Rocca, « L'aspirazione del duca Carlo Emanuele I al titolo di re di Piemonte », *Archivio Storico Italiano*, série V, t. XLVI, 1911, p. 384-386.

<sup>2</sup> Francesco Vendramin, *Relazione sulla corte di Savoia*, lue devant le Sénat le 26 septembre 1589, *Relazioni degli ambasciatori veneti*, édité par Eugenio Alberi, Florence, Tipografia all'insegna di Clio, 1878, t. XI, p. 187, cité par Luigi La Rocca, « L'aspirazione del duca Carlo Emanuele I al titolo di re di Piemonte », *art. cité*, p. 377. Voir aussi Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte saavda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1995, p. 28-35.

Les sirènes de la royauté continuèrent à tenter l'esprit du duc, qui toutefois en 1583 et en 1590 montra peu d'intérêt aux propositions de conquête du royaume de Chypre, entreprise qui, selon les promoteurs de ces projets, présentait peu de difficultés. Cependant, à l'automne de 1600, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> voulut vérifier les possibilités réelles de ce dessein en envoyant à Chypre le Sicilien François Accidas<sup>1</sup>. Ce dernier revint en 1601 en priant le duc de passer immédiatement à l'action, mais à ce moment-là Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait bien d'autres affaires, et plus graves, à traiter<sup>2</sup>. Comme l'a remarqué Carutti, la quête du titre royal n'était pas du tout une vanité du duc, mais représentait « une garantie d'indépendance envers les autres couronnes [...]. La dignité ducale le mettait dans une position d'infériorité face à la France et à l'Espagne, sans oublier l'Angleterre ; le titre royal le mettait à leur même niveau<sup>3</sup> ».

Il faut préciser que les traitements royaux étaient formés de deux volets : d'une part le titre à donner aux ducs dans les courriers diplomatiques et de l'autre les honneurs qui devaient être attribués à ses représentants pendant leurs missions auprès des cours souveraines<sup>4</sup>. Le titre auquel le duc prétendait était celui d'Altesse Royale, mais si pour l'avoir de ses ambassadeurs, il était suffisant de l'ordonner, l'obtenir des représentants des puissances étrangères s'avéra être une tâche aussi difficile que de se faire octroyer les prérogatives royales. Quant aux honneurs concédés aux ambassadeurs, sur les dix-neuf marques de distinction recensées par le juriste Denis Godefroy nous pouvons signaler : parler couvert ou découvert devant le roi ; le titre d'excellence ; envoyer au-devant lors de la réception à l'audience ; se faire accompagner par des princes ou des maréchaux de France à l'audience<sup>5</sup>.

Sur le courrier diplomatique savoyard, les ambassadeurs donnaient à leur seigneur le titre de Votre Altesse Royale ou Sérénissime Seigneur. Afin de comprendre l'importance que le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> attribuait à ces titres, on peut considérer l'instruction envoyée en 1637 au père Louis Tana, chargé d'une mission officieuse auprès de la cour impériale. Après avoir défini chose « essorbitantissima » le fait d'avoir appelé Altesse le cardinal de Médicis, traitement qui avait été nié aux ducs Côme I<sup>er</sup>, son ancêtre, à Ferdinand I<sup>er</sup>, son père, et à Côme II son frère<sup>6</sup>, et lui avoir recommandé de procurer pour les ambassadeurs savoyards le même traitement réservé aux Vénitiens, il écrivit que, si l'Empereur lui demandait ce qu'il devait déclarer en sa faveur, il fallait en profiter pour revendiquer le titre royal pour Chypre, qui lui était dû sans aucun doute, ou pour la Savoie. En outre, le

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, RC, m. 2, fasc. 7, « Lettere de' principali di Cipro con diverse proposizioni per l'impresa della recuperation di detto Regno, con una relatione del stato del medesimo et il piano della città di Famagosta », où on peut lire la relation de Accidas du 11 avril 1601.

<sup>2</sup> Sur cet épisode voir Giovanni Sforza. « I negoziati di Carlo Emanuele I, duca di Savoia, per farsi re di Cipro », *Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, t. LIII, fasc. 6-7, 1917-1918, p. 329-342 ; fasc. 8, 1917-1918, p. 377-389.

<sup>3</sup> Domenico Carutti, *Storia della diplomazia*, Turin, Bocca, 1876, t. II, p. 61.

<sup>4</sup> Cf. R. Oresko, « The House of Savoy in search for a royal crown... », *art. cité*, p. 274.

<sup>5</sup> Théodore Godefroy, *Le ceremonial de France*, Paris, A. Pacard, 1619 et l'édition suivante (Paris, Cramoisy, 1649) mise à jour par Denis Godefroy, fils de Théodore. Sur les marques de distinction voir p. 771 (éd. 1649), cité par L. Bély, *La société des princes, op. cit.*, p. 407.

<sup>6</sup> AST, Corte, NA, m. 1, n.° 43, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo al Padre Luigi Tana spedito segretamente a Vienna ad effetto d'insinuare all'Imperatore per mezzo del suo confessore », 1637.

père Tana devait savoir que les Habsbourg lui donnaient déjà du Sérénissime, titre dévolu aux rois et qui représentait « une prémisse du titre royal<sup>1</sup> ».

Jusqu'à la fin de sa vie, donc, le duc de Savoie élaborait des stratégies afin de trouver la voie qui puisse conduire son État à obtenir le statut royal.

### 3.1.1 La préséance : la rivalité avec Florence et Venise

La querelle de la préséance rendait houleuses les relations entre plusieurs États de la péninsule italienne. Nous nous bornerons ici à considérer uniquement Turin, Venise et Florence, mais n'oublions pas que des différends impliquèrent également Gènes, Ferrare et Mantoue. Tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle, Florence et Ferrare se confrontèrent notamment, parfois âprement, pour avoir la préséance l'une sur l'autre<sup>2</sup>.

Le différend touchant la préséance entre les princes italiens a des racines lointaines. L'un des premiers épisodes évoqués à ce sujet par le jésuite savoyard et conseiller des ducs, Pierre Monod, fut la bulle octroyée le 6 avril 1339 au comte Aimone, père du comte Vert, par Benoît XII. Cette décision pontificale établissait que si le comte de Savoie était présent au couronnement du pape, il devait occuper la première place après les rois<sup>3</sup>.

Les Vénitiens essayèrent de contester au siècle suivant ce droit acquis par la Maison de Savoie. Le pontife Pie II, dans ses *Commentaires*, évoqua un incident de préséance lors du congrès de Mantoue de 1459, convoqué par le pape afin d'organiser une croisade contre les Turcs ; les Vénitiens, faisant appel à leur puissance et à l'antiquité de leur empire maritime, montraient l'intention de ne pas vouloir céder le pas aux représentants du duc de Savoie, qui de leur côté revendiquaient la noblesse de sang de la Maison ducal et la coutume qui jusqu'alors avait réglé les affaires de préséance entre les États<sup>4</sup>. Pie II trancha la querelle en faveur des Savoyards, qui furent invités à s'asseoir sur des tabourets tout près du trône papal, sans toutefois mécontenter les ambitions des représentants vénitiens auxquels il fut permis de se placer tout de suite après les ambassadeurs du duc de Bourgogne<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* Le titre de Sérénissime avait été donné au duc de Savoie par la Cour de Vienne au printemps 1631, cf. M.A. Visceglia, « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », *art. cité*, p. 78.

<sup>2</sup> Voir à ce propos l'article en trois parties de Pietro Gribaudo, « Questioni di precedenza tra le Corti Italiane nel secolo XVI. Contributo alla storia della diplomazia italiana », *Rivista di Scienze storiche*, 1904, anno I, fasc. IX, p. 166-177 ; fasc. X, p. 278-285 ; fasc. XI, p. 347-356. Ce différend de préséance entre les Médicis et les Este débuta en 1541, cf. M.A. Visceglia, « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », *art. cité*, p. 61.

<sup>3</sup> Pierre Monod, *Trattato del titolo regio dovuto alla Serenissima Casa di Savoia*, Turin, Heredi di Gio. Domenico Tarino, 1633, p. 57, cité aussi par P. Gribaudo, « Questioni di precedenza fra le corti italiane nel secolo XVI... », *art. cité*, fasc. IX, p. 166.

<sup>4</sup> Enea Silvio Piccolomini, *Commentari*, édité par Luigi Totaro, Milan, Adelphi, 1984 « Illi potentiam et antiquitatem sui imperii praeferebant ; isti nobilitatem sanguinis et consuetudinem », livre III, chapitre 32, p. 571.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 573 : « Pontifex [...] Venetis post oratores ducis Burgundiae collocatis, Sabaudienses ad scabellum sui solii sedere iussit ». Voir aussi M.A. Visceglia, « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », *art. cité*, p. 59.

Selon Monod, cet épisode révéla de manière évidente que la préséance « fut des Ducs de Savoie quand il s'agissait de Venise<sup>1</sup> ».

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Vénitiens essayèrent plusieurs fois d'obtenir un rang supérieur à la maison de Savoie, même si au début du siècle la cour impériale confirma la préséance des ambassadeurs savoyards parmi les princes italiens. En 1503, par exemple, l'ambassadeur ducal Georges de Menton fit déplacer le représentant vénitien installé à la première place dans la chapelle impériale, et l'Empereur Maximilien I<sup>er</sup> approuva cette action du représentant savoyard, considérant que le duc de Savoie était duc de l'Empire<sup>2</sup>.

Peu de temps après, Paride Grassi, évêque de Pesaro nommé le 12 mai 1504 par Jules II maître du cérémonial de la cour pontificale, office qu'il occupa jusqu'au 9 janvier 1524, rédigea en 1504 le Cérémonial, dans lequel il établissait la hiérarchie des dignités des rois et des autres princes. Le duché de Savoie, placé dans l'*ordo ducum*, occupait la septième place<sup>3</sup> et figurait comme le premier État italien, précédant ainsi le duc de Milan et la république de Venise, cette dernière n'étant que troisième<sup>4</sup>; le duché de Toscane ne figurait même pas dans cette liste, tandis que la république de Gènes et le duché de Ferrare occupaient la quatrième et la cinquième position, en comptant seulement les princes italiens, alors que si l'on considère le classement général, ils se positionnaient aux deux dernières places parmi l'ordre des ducs.

Mais au cours du XVI<sup>e</sup> siècle, la suprématie des Savoie chancela; en août 1561 un autre Cérémonial romain, rédigé par Jean-François Firmiani, déclassa, pour ainsi dire, le duché savoyard et le reléguait à la troisième place derrière Venise et Milan, et suivi de près par Florence, Ferrare et Mantoue.

Un autre épisode négatif advint quelques années plus tard : la concession, en 1569, du titre de Grand-duc aux Médicis, éclatant succès de la diplomatie florentine, toujours très active à Rome<sup>5</sup>. Que se passait-il ? Et pour quelle raison la cour de Turin était visiblement en difficulté, obligée comme elle était de riposter sur des positions de retrait ?

Le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle vit l'intégrité territoriale du duché en proie à un processus de désintégration : après la perte de souveraineté des ducs de Savoie sur la ville de Genève et sur une partie du pays de Vaud, s'ensuivit l'occupation française du duché de 1536 à 1559. Les ducs étaient conscients qu'il s'agissait d'une période où ils pouvaient être devancés par d'autres cours princières italiennes, comme le montre le passage suivant tiré d'une instruction de 1650 rédigée par Charles-Emmanuel II, selon lequel ce fut en ces années que, pour avoir la préséance, « les vénitiens se prévalurent de l'occasion du dépouillement du Duc Charles nôtre trisaïeul, qui perdit ses états pour avoir constamment suivi et

---

<sup>1</sup> AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 3, « Discorsi, Memorie, e Riflessi, per provare la precedenza, che ha sempre avuto la Real Casa di Savoia sulla Repubblica di Venezia ».

<sup>2</sup> AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 3, « Discorsi, Memorie, e Riflessi... », cit.

<sup>3</sup> Après les ducs de Bretagne et de Bourgogne, le comte du Palatin, le duc de Saxe, le marquis du Brandebourg et le duc d'Autriche.

<sup>4</sup> P. Monod, *Trattato del titolo regio dovuto alla Serenissima Casa di Savoia*, op. cit., p. 58.

<sup>5</sup> Voir à ce propos Stefano Andretta, *L'arte della prudenza*, Rome, Bibrink, 2006, p. 19, où on lit qu'avoir obtenu le titre grand-ducal fut un « successo straordinario » de la diplomatie des Médicis.

soutenu le parti de l'empereur Charles cinquième<sup>1</sup> ». L'État savoisien, renaissant ensuite de ses cendres, fut gouverné par le duc Emmanuel-Philibert qui s'engagea surtout dans le raffermissement de la souveraineté en ses domaines. Le vainqueur de Saint-Quentin, arguant ne pas être suffisamment à l'abri de la France par l'alliance avec l'Empire, fit une requête de protection du Sénat de Venise, en acceptant ainsi de céder son rang aux Vénitiens « à condition qu'aux visites, et aux autres cérémonies ils se traiteraient également à l'égard des titres<sup>2</sup> ». Ce fut selon Lescheraine « une des plus sages, et des plus prudentes action de la vie de ce Grand Prince<sup>3</sup> ». Emmanuel-Philibert, cherchant l'alliance des Vénitiens, passa sous silence ses prétentions sur le royaume de Chypre. Il commença à envoyer des résidents ordinaires à Venise en encourageant la Sérénissime à envoyer les siens. Il gagna la faveur des sénateurs plus importants, et tous les ambassadeurs vénitiens qui se trouvaient à passer par les territoires de l'État de Savoie étaient bien traités par le duc. Ainsi, les relations diplomatiques entre la cour de Turin et la Sérénissime république de Venise se maintinrent dans de bonnes conditions jusqu'en 1619<sup>4</sup>.

Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, les Médicis aussi se mirent à contester la préséance savoyarde. Le 11 décembre 1569 Pie V accorda à Côme de Médicis le titre de grand-duc de Toscane, concession qui irrita profondément Emmanuel-Philibert, auteur d'une vigoureuse protestation auprès du Saint-Siège<sup>5</sup>. Le pontife, qui ne s'attendait guère à une réaction si véhémence, répliqua qu'il n'avait pas voulu « préjuger en aucune manière l'ancienne préséance de la position et de la dignité de la maison de Savoie<sup>6</sup> », car son intention avait été celle d'octroyer ce titre à la Toscane, pour permettre aux Médicis de devancer les Este de Ferrare. Ainsi, Emmanuel-Philibert réussit à obtenir un bref du pape, daté du mois de janvier 1570, dans lequel il était déclaré que la Savoie conservait son ancien droit de priorité sur les autres princes<sup>7</sup>. Le duc protesta également auprès de l'Empereur en lui demandant un diplôme de préséance sur tous les princes italiens.

---

<sup>1</sup> AST, Corte, NA, m. 3, n.° 11, « Istruzione data al marchese di Lullino Ambasciatore presso la corte di Vienna per prender l'investitura del Monferrato in conseguenza della Pace di Munster, ed altri trattati. E per negoziare sulli trattamenti regj, e sulla pace da farsi in Italia », 30 octobre 1650. Instruction en langue italienne, pour commodité de lecture on donne une traduction française, dans des cas similaires nous donnerons une version française en précisant néanmoins toujours la langue originaire du document cité.

<sup>2</sup> Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, T. Johnson, 1724, t. I, p. 557.

<sup>3</sup> [Giuseppe de Lescheraine], *Lettre de Monsieur\*\*\* à un de ses amis touchant le titre d'Altesse Roïale du duc de Savoie*, Paris, Imprimerie Jacques Collombat, 1702, p. 86, la première édition de ce texte est de 1701.

<sup>4</sup> Cf. Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbèra, 1861, t. II, p. 198.

<sup>5</sup> Voir à ce propos Domenico Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, Turin, Bocca, 1875, t. I, p. 389 ; L. La Rocca, « L'aspirazione del duca Carlo Emanuele I al titolo di re di Piemonte », *art. cité*, et Anna Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 47-48.

<sup>6</sup> D. Carutti, *Storia della diplomazia*, *op. cit.*, t. I, p. 390.

<sup>7</sup> Voir AST, Corte, CT, m. 1, fasc. 4, « Copia di breve di papa Pio V per cui dichiara non esservi inteso di pregiudicare alla dignità, e precedenza della Real Casa di Savoia nell'accordare il titolo di Gran Duca, e l'uso della Corona Reale nelle armi a Cosmo de Medicis Duca di Fiorenza » 17 janvier 1570, mentionné aussi par F. Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna », *art. cité*, p. 435.

Maximilien II lui accorda une déclaration où il confirmait la préséance du duché de Savoie sur le grand-duché de Toscane<sup>1</sup>.

Cette affaire prit rapidement une envergure européenne, lorsque l'Espagne et le Saint-Empire envoyèrent à Rome leurs propres lettres de protestations contre la bulle qui assignait le titre de grand-duc à Côme. Quelques années plus tard, l'Empereur Maximilien II changea de stratégie et, après avoir reçu une forte somme de la part des Florentins, décida d'accorder le titre contesté à François I<sup>er</sup> de Médicis et, surtout, le droit de préséance sur tous les autres ducs<sup>2</sup>. La reconnaissance officielle de la part de la Maison de Savoie n'intervint qu'en 1576, deux ans après la mort de Côme I<sup>er</sup> ; néanmoins, les années suivantes, la tension ne fléchit pas entre les deux États italiens, car Florence n'avait aucune intention de renoncer à ses prérogatives et Turin continuait à défendre avec détermination ses anciens droits<sup>3</sup>. En 1582, le Collège des électeurs décréta la préséance du duc de Savoie dans toutes les occasions, mais l'Empereur Rodolphe II n'octroya cependant pas le diplôme demandé par le duc de Savoie<sup>4</sup>. Ainsi, très insatisfait, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> reprit ses prétentions sur le royaume de Chypre et demanda au pontife, sans succès d'ailleurs, le traitement royal<sup>5</sup>.

Ce fut dans la décennie suivante du XVI<sup>e</sup> siècle, on l'a vu, que le duché commença à afficher plus ouvertement son ambition au titre royal, mais ce n'est qu'en 1632 que Victor-Amédée I<sup>er</sup> reprit officiellement le titre de roi de Chypre, ouvrant ainsi une crise diplomatique, latente jusque-là, avec Venise. Un acte préparé depuis longtemps déjà par son grand-père le duc Emmanuel-Philibert, qui fut le premier prince italien à recevoir par l'Empereur Charles Quint le titre d'Altesse Sérénissime, et par son père le remuant duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, qui afficha une volonté croissante de se déclarer roi<sup>6</sup>.

Le différend avec Venise, toutefois, ne se durcit qu'à partir des années 1630, le principal adversaire étant auparavant la Maison de Médicis, laquelle, ayant obtenu le nouveau titre de grand-duché, avait altéré l'équilibre qui s'était créé dans les États italiens sur cette délicate matière.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, CT, m. 1, fasc. 5, « Dichiarazione dell'imperatore Massimiliano II per cui conferma quella fatta da Papa Pio V a favore della Real Casa di Savoia per conservargli la precedenza sui Duchi di Toscana, nonostante il titolo di Gran Duca concesso a Cosmo de Medicis », 5 mai 1570 et aussi fasc. 8 « Dichiarazione dell'Imperator Massimiliano II di non essersi mai inteso di pregiudicare alle prerogative della Real Casa di Savoia nell'erezione del Ducato di Toscana in Gran Ducato ... », documents en langue italienne.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, CT, m. 1, fasc. 6, « Diploma dell'Imperatore Massimiliano II d'Erezione in Gran Ducato de stati posseduti dal Duca di Toscana Francesco de Medicis », 26 janvier 1576.

<sup>3</sup> Voir F. Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna », *art. cité*, p. 439-440 et aussi Pierpaolo Merlin, *Emanuele Filiberto. Un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Turin, SEI, 1995, p. 228 et p. 345, note 95.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, CT, m. 1, fasc. 14, « Concluso del Collegio elettorale per cui vien dichiarato che in tutte le occasioni il Duca di Savoia debba precedere il Gran Duca di Toscana, per essere il Primo Vicario dell'Impero in Italia, Principe del sangue di Sassonia », 23 août 1582.

<sup>5</sup> Cf. L. La Rocca, « L'aspirazione del duca Carlo Emanuele I al titolo di re di Piemonte », *art. cité*, p. 375-376.

<sup>6</sup> Cf. à ce sujet les intéressantes réflexions contenues in Angelantonio Spagnoletti, *Le dinastie italiane nella prima età moderna*, Bologne, il Mulino, 2003, p. 137sq. ; Toby Osborne, *Dynasty and Diplomacy in the Court of Savoy. Political Culture and the Thirty Years' War*, Cambridge, CUP, 2002, p. 42-43.

### 3.1.2 Une crise autour du titre royal : le décret sur le titre d'éminence

Avant d'analyser d'autres épisodes portant sur les titres et la préséance, il faut considérer que l'étiquette était normée par les cours de Rome et surtout de Vienne, c'est-à-dire par les représentants des pouvoirs universels de la Papauté et de l'Empire<sup>1</sup>.

Néanmoins, à la cour de Turin, le cérémonial espagnol revêtait également une grande importance. La mère de Victor Amédée I<sup>er</sup> était l'Infante Catherine, la fille du roi d'Espagne Philippe II, qui était très attentive à l'étiquette<sup>2</sup>. L'Espagne avait été très présente dans la vie du jeune Victor-Amédée : un de ses instituteurs était l'Espagnol Pierre Leon, précepteur des matières scientifiques, et en feuilletant les lettres de sa jeunesse on peut trouver des lettres écrites en espagnol ou en langue italienne parsemée de mots espagnols<sup>3</sup>. Toujours à propos de l'importance de l'Espagne pour le futur duc de Savoie, il ne faut pas oublier non plus que le jeune Victor-Amédée y fut envoyé, en avril 1603, avec ses deux frères Philippe-Emmanuel et Emmanuel-Philibert<sup>4</sup>. L'épidémie de variole de 1605 qui se répandit en Espagne toucha les trois fils du duc de Savoie et la mort de Philippe-Emmanuel<sup>5</sup> assigna automatiquement à Victor-Amédée le titre de prince de Piémont et le

---

<sup>1</sup> Sur l'importance des cours de Rome et de Vienne pour celle de Turin, voir Giovanni Tabacco, *Lo Stato sabauda nel Sacro Romano Impero*, Turin, Giappichelli, 1939 ; Marco Bellabarba, Andrea Merlotti (dir.), *Stato sabauda e Sacro Romano Impero*, Bologne, il Mulino, 2014 ; Matthias Schnettger, « La maison de Savoie et le Saint-Empire à l'époque moderne », in Giuliano Ferretti (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 121-140, Id., « Des rapports distants. La maison de Savoie et les Habsbourg d'Autriche pendant la guerre de Trente ans », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 123-144. Sur les relations entre Turin et Rome voir J.-F. Chauvard, A. Merlotti, M.A. Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, op. cit.

<sup>2</sup> Cf. à ce propos Salvatore Foa, *Vittorio Amedeo I (1587-1637)*, Turin, Paravia, 1930, p. 3; Pierpaolo Merlin, « Etichetta e politica. L'infante Caterina d'Asburgo tra Spagna e Piemonte », in José Martínez Millán, Maria Paula Marçal Lourenço (dir.), *Las Relaciones Discretas entre la Monarquias Hispana y Portuguesa: las Casas de las Reinas (siglos XV-XIX)*, Madrid, Polifemo, 2008, t. 1, p. 311-338.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LDS, m. 46, fasc. 1, « Lettere del Principe Vittorio Amedeo all'infanta Caterina d'Austria sua madre », n.° 1, lettre de Victor-Amédée à sa mère, la duchesse Catherine, 1597 qui est écrite en espagnol et la lettre n.° 6 destinée à son père, le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, dans laquelle il écrit : « Io non sono manco desideroso di servir VA che hermano grande quando l'occasione si presenterà, frattanto attenderò a studiare », lettres citées in S. Foa, *Vittorio Amedeo I*, op. cit., p. 4.

<sup>4</sup> Les trois fils de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> eurent un précepteur d'exception en la personne du jésuite Giovanni Botero, sur ce sujet voir Vittorio Ansaldi, « Giovanni Botero coi Principi sabaudi in Spagna », in *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, XXXV, n° 3-4, 1933, p. 321-340, plus en général voir Federico Chabod, « Un discorso del Botero a proposito del card. Maurizio di Savoia nel 1608 », *Bollettino storico bibliografico subalpino*, XXXVI, n° 1-2, 1934, p. 102-114, publié de nouveau in Id., *Giovanni Botero*, Turin, Arago, 2017, p. 255-265. Sur Botero voir Franco Barcia, « Botero e i Savoia », in Artemio Enzo Baldini (dir.), *Botero e la « ragion di Stato »*, Florence, Leo S. Olschki, 1992, p. 371-393. Pour une récente entrée biographique de Botero voir Adriano Prosperi, « Giovanni Botero », in *Il Contributo italiano alla storia del Pensiero - Storia e Politica*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia italiana, 2013, p. 259-265.

<sup>5</sup> À ce propos voir AST, Corte, LDS, m. 46, cit., fasc. 6, « Lettere del Principe Vittorio Amedeo al Duca Carlo Emanuele I suo padre », n.° 56, lettre de Victor-Amédée au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Valladolid, 4 mars 1605 dans laquelle il annonce la mort de son frère Philippe-Emmanuel emporté par la variole. À partir de ce moment, le nouveau prince de Piémont exprima à plusieurs reprises son désir de rentrer à Turin, voir par exemple les lettres 58 ou 61 adressées à son père le 16 mars et le 5 avril 1605. Dans la lettre n.° 63 (Valladolid,

statut d'héritier au trône ducal. Victor-Amédée fut donc très marqué par le cérémonial en vigueur à la cour de Madrid au point que son père hésitait à le faire participer aux affaires politiques car il le considérait trop hispanisant<sup>1</sup>. Malgré cette présence espagnole forte, l'arrivée à Turin<sup>2</sup>, en 1619, de Christine, fille d'Henri IV, contribua à renforcer l'influence française en dépit de celle exercée jusqu'alors par la cour de Madrid. Cette évolution d'orientation engendra, au début des années 1630, des incidents de préséance avec l'Espagne, allant jusqu'à un refroidissement des relations diplomatiques qui deviendra patent en 1635 après la signature de la paix de Rivoli.

Voilà pourquoi, à cette période, la cour de Turin n'organisa aucune mission diplomatique en Espagne, puisqu'après le départ du comte de la Roca, il n'y eut pas d'ambassadeur espagnol à Turin, comme nous le verrons bientôt.

C'est donc en s'adressant aux cours de Rome, Vienne et Madrid que les princes italiens essayaient d'améliorer leur rang.

Une des conséquences de la domination espagnole en Italie<sup>3</sup> fut la course incontrôlée des États italiens pour se faire reconnaître des titres qui leur conféraient un rang supérieur aux autres. Giovanni Della Casa la définissait comme une coutume « forestiera e barbara<sup>4</sup> », et Ludovico Antonio Muratori était tout aussi critique envers cette prolifération de titres introduite par les Espagnols<sup>5</sup>. L'affaire des traitements à réserver aux ambassadeurs conditionna les relations diplomatiques aussi bien entre les États italiens qu'avec les plus importantes puissances européennes, car l'établissement du rang était décidé en première instance, nous l'avons dit, par la cour impériale de Vienne et par le Saint-Siège. Ce n'était qu'en cas de réponses négatives que l'on s'adressait alors aux cours de Paris ou de Madrid. Les petits et moyens États, comme le duché de Savoie, le grand-duché de Toscane et la Sérénissime république de Venise, envoyaient fréquemment des ambassades auprès de ces puissances d'Europe avec pour but d'obtenir des avantages dans la question de la préséance. Quant à la péninsule italienne, les Espagnols tentèrent d'instituer un règlement et de déterminer d'une manière précise les titres à donner aux différents princes italiens<sup>6</sup>, comme le montre le tableau suivant.

---

17 avril 1605) Victor-Amédée informe son père de la naissance d'un héritier au trône d'Espagne ; ceci rendait inutile la présence des deux fils de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à la cour espagnole.

<sup>1</sup> Voir à ce propos Pierpaolo Merlin, *Tra guerra e tornei. La Corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991, p. 113. Pour cette raison, comme le souligne ce dernier (p. 114), Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> fut toujours très prudent à le mettre au courant des principales affaires de l'État.

<sup>2</sup> Cf. sur ce sujet Giuliano Ferretti, *Un mariage de paix à l'orée de la guerre. Politique, fêtes, triomphes et entrées solennelles, 1618-1620*, in *Id.* (dir.), *L'État, la cour et la ville, op. cit.*, p. 15-87.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos Angelantonio Spagnoletti, *Principi italiani e Spagna nell'età barocca*, Milan, Bruno Mondadori, 1996, p. 104-128.

<sup>4</sup> Giovanni Della Casa, *Galateo* (1551-1555), Milan, Rizzoli, 1988, [XIV], p. 85, cité par A. Spagnoletti, *Principi italiani, op. cit.*, p. 105.

<sup>5</sup> Ludovico Antonio Muratori, *Annali d'Italia dal principio dell'era volgare fino all'anno MDCCL*, Rome, Barbiellini, 1744, t. X, 2, p. 379, cité par A. Spagnoletti, *Principi italiani, op. cit.*, p. 106.

<sup>6</sup> Cf. Joseph Lefèvre, « L'ambassade d'Espagne auprès du Saint Siège au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 1936, fasc. 17, p. 5-56, et A. Spagnoletti, *Principi italiani, op. cit.*, p. 110, d'où est tiré le tableau des titres.

Duc de Savoie	Sérénissime Seigneur, parfois Altesse
Grand-duc de Toscane	Sérénissime Seigneur, parfois Altesse
République de Venise	Sérénissime
République de Gênes	Sérénissime, parfois Altesse
Grands d'Espagne	Excellence
Ambassadeurs	Excellence
Cardinaux	Éminence
Princes et ducs non souverains	Seigneurie illustrissime

Tableau 1 : Titres donnés aux princes italiens par la cour de Madrid.

Ces règles n'arrivèrent pas à fixer une hiérarchie définitive à cause des tensions constantes qui éclatèrent entre les États italiens sur la question du rang. Les conflits étaient nombreux, et parmi les exemples que l'on pourrait citer, nous nous limiterons à mentionner ceux qui opposaient les Médicis de Florence aux Este de Ferrare, et la république de Gênes au gouvernement de Malte<sup>1</sup>. Les rivalités plus fortes néanmoins furent celles qui eurent comme protagoniste le duché de Savoie.

L'État savoyard, à l'instar des autres cours princières italiennes, organisa des missions diplomatiques pour défendre ses prétendus droits royaux aussi bien à Vienne et à Rome qu'à Paris et à Madrid. Cependant, lors de l'entrée en guerre de la France (mai 1635) et de l'alliance savoyarde qui en découla (signée à Rivoli en juillet 1635), les relations avec les deux branches des Habsbourg devinrent si mauvaises qu'elles allèrent jusqu'à la rupture : de 1635 à 1648 avec la cour de Vienne et de 1638/1639 à 1651 avec celle de Madrid.

Au début de la Guerre de Trente ans Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, inquiet des rumeurs qui circulaient sur un possible titre royal à octroyer à Florence, envoya en 1619-1620 Filiberto del Carretto, marquis de Bagnasco, à la cour impériale de Vienne auprès de Ferdinand II, élu empereur cette même année<sup>2</sup>. Toute sa mission avait une visée anti-florentine ; au mois de mars, Bagnasco informa le duc qu'il allait rester quelques jours de plus à Venise pour éviter de rencontrer le représentant des Médicis<sup>3</sup>.

Une fois arrivé à Vienne, il devait proposer à l'Empereur le secours d'une armée de 10 000 hommes à pied et 2 000 à cheval en échange du titre royal (de Chypre) et proposer en épouse, si le discours tombait sur cet argument, la princesse Marie de la Maison de Savoie qui, en 1608, avait déjà été offerte à l'Empereur Rodolphe II<sup>4</sup>. En avril 1620, le secrétaire

<sup>1</sup> Voir à ce propos Angelantonio Spagnoletti, *Stato, aristocrazie, ordine di Malta nell'Italia moderna*, Rome, ÉFR, 1988, p. 52-53.

<sup>2</sup> Sur cette mission je me permets de renvoyer à mon article *Da Ducato a Regno : la concessione del titolo regio allo Stato sabauda*, in Id. (dir.), *I trattati di Utrecht: una pace di dimensione europea*, Rome, Viella, 2016, p. 172-174.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMA, m. 7, fasc. 8, « Il marchese di Bagnasco Filiberto Carretto », dépêche du marquis de Bagnasco au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Venise, 11 mars 1620.

<sup>4</sup> A. Spagnoletti, *Le dinastie italiane nella prima età moderna*, op. cit., p. 139.

Théodore Binelli, qui remplaçait Bagnasco tombé malade, parla avec le principal ministre autrichien, le prince Hans Ulrich Eggenberg, de la dignité royale à octroyer au duché<sup>1</sup>. Selon Binelli, la demande savoyarde était « honesta, facile, utile ». Le ministre autrichien prit son temps et lui communiqua que l'Empereur étudiait la question<sup>2</sup>. Les réponses impériales furent consignées à l'ambassadeur ducal à la deuxième moitié de mai 1620 et elles furent toutes les deux négatives. Concernant plus particulièrement la demande du titre royal, bien qu'elle fût reconnue « nécessaire », il convenait de convoquer une Diète des princes électeurs comme il l'avait été fait pour octroyer la dignité royale à la Bohême<sup>3</sup>. La mission de Bagnasco échoua donc, même si l'ambassadeur savoyard obtint toutefois l'assurance de la part du ministre Eggenberg que le titre royal ne serait pas donné au grand-duc de Toscane et qu'il n'y aurait pas de contrat de mariage entre Vienne et Florence.

Une querelle beaucoup plus longue et grave éclata en 1630, du fait de l'arrêt émané à Rome sur le titre à donner aux cardinaux. Cette fois-ci, l'adversaire n'était pas Florence mais Venise.

L'équilibre qui s'était instauré entre Turin et Venise depuis le XVI<sup>e</sup> siècle s'était déjà altéré en 1619 lorsque l'ambassadeur vénitien Simon Contarini refusa de donner de l'excellence à l'Abbé della Manta et à son successeur le comte de Verrua<sup>4</sup>. Le duc protesta fortement et décida de ne plus recevoir les ambassadeurs de la Sérénissime qui étaient de passage à Turin, en commençant par refuser de voir le même Contarini qui était sur le chemin du retour de son ambassade de Paris. À partir de ce moment, les ambassadeurs du duché et de la république, lorsqu'ils se rencontraient, ne se donnèrent plus aucun titre et se parlèrent à la troisième personne<sup>5</sup>.

### 3.2 Victor-Amédée I<sup>er</sup>, roi de Chypre

Onze ans après la mission Bagnasco éclata à Rome l'affaire du titre d'Éminence. Au cours de la séance du Consistoire secret, qui se déroula le 10 juin 1630, Urbain VIII approuva

---

<sup>1</sup> Sur ce fonctionnaire impérial voir Hans von Zwiedineck-Südenhorst, *Hans Ulrich, Fürst von Eggenberg*, Vienne, Wilhelm Braumüller, 1880.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMA, m. 7, fasc. 8, « Il marchese di Bagnasco Filiberto Carretto », cit., dépêche du marquis de Bagnasco au duc, Vienne, 25 avril 1620, aussi pour la citation.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Dépêche du marquis de Bagnasco au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Vienne, 25 avril 1620.

<sup>4</sup> Voir sur cet épisode AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 3, « Discorsi, Memorie, e Riflessi », cit., où se trouve un mémoire du Père Monod ; voir, du même : *Trattato del titolo regio dovuto alla Serenissima Casa di Savoia*, op. cit., p. 69, et A. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., t. I, p. 556-557. Pour une histoire des relations entre Turin et Venise de 1619 aux années 1630 voir Frédéric Ieva, « Titre royal et duché de Savoie. Quand Victor-Amédée I<sup>er</sup> se faisait appeler Roi de Chypre », in Alain Becchia, Florine Vital-Durand (dir.), *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc Laboratoire LLSETI, 2014, p. 155-159.

<sup>5</sup> AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 3, « Discorsi, Memorie, e Riflessi », cit.; cf. aussi G. Ferretti, *Un mariage de paix à l'orée de la guerre*, art. cité, p. 49-50.

l'arrêt concernant le titre à donner aux cardinaux<sup>1</sup>, qui était uniquement celui d'éminence même pour ceux d'origine princière, à l'exception des fils des rois et de l'Empereur qui pouvaient garder leurs anciens titres, tels qu'Illustrissime ou Altesse<sup>2</sup>. De vives réactions de protestation se firent de suite entendre de la part de Venise et de Turin qui se lancèrent dans une compétition au statut royal où l'enjeu était aussi de parvenir à conserver les titres anciens. La lutte pour ces titres, en devenant quotidienne, ne fut plus seulement une question d'étiquette mais se transforma en un duel acharné dont l'enjeu était de se faire reconnaître un statut supérieur, combat qui vit succomber l'État savoyard.

Les représentants de Turin et Venise reçurent deux types d'indications. D'une part, ils devaient obtenir un signe de distinction qui, dans ce cas, équivalait à rejeter le nouveau titre conçu pour les cardinaux, et de l'autre, tant que le statut royal ne leur était pas reconnu, ils devaient refuser de donner aux cardinaux qui s'adressaient à eux le nouveau titre d'Éminence.

La Sérénissime prétendait avoir la dignité royale, en vertu du royaume de Chypre et, refusant d'être associée aux Maisons princières de rang inférieur aux royales, elle ne reconnut pas la valeur du nouveau titre et continua donc à donner de l'Illustrissime aux cardinaux. En outre, afin de renforcer sa prise de position, elle ferma sa couronne dans ses armes.

L'ambassadeur du duché, le comte Ludovic San-Martino d'Agliè, en poste à Rome de 1627 à 1637, ayant reçu en 1627 une instruction du duc consacrée entièrement au titre royal<sup>3</sup>, protesta avec fermeté contre cet arrêt portant préjudice aux prérogatives piémontaises, car consentir au titre d'Éminence signifiait accepter d'être classé parmi les Maisons princières non royales. Dans son instruction, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> précisait que si l'on accordait au grand-duc de Florence le titre royal, c'était : « pour nous inviter à reprendre notre ancien titre de roi de Chypre<sup>4</sup> ».

L'ambassadeur informa immédiatement le duc de la dangereuse nouveauté portée par l'arrêt, en lui proposant de profiter de cette occasion pour frapper monnaie, faire des

---

<sup>1</sup> Une copie imprimée de l'arrêt d'Urbain VIII est conservée in AST, Corte, CR, m. 1, n.° 7, « Decreto di Papa Urbano VIII per cui stabilisce il Titolo d'Eminenza a favore de Cardinali ».

<sup>2</sup> Sur cet épisode voir Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1869, t. V, p. 51-52, Maria Antonietta Visceglia, « Conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento », in Ead., *La città rituale. Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002, p. 119-190, en particulier p. 140, G. Poumarède « Deux têtes pour une couronne... », *art. cité*. Pour une intéressante anthologie de textes sur la diplomatie du Saint-Siège voir Paolo Brezzi, *La diplomazia pontificia*, Milan, ISPI, 1942.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMR, m. 39, « Istruzione segreta del duca Carlo Emanuele I al conte Ludovico S. Martino d'Agliè, relativo all'uso del titolo regio che intendeva assumere », Turin 21 février 1628, publié par Gaudenzio Claretta, « Delle principali relazioni politiche fra Venezia e Savoia nel secolo XVII », *Nuovo Archivio Veneto*, 1895, t. IX, p. 251-324 ; t. X, p. 25-80, en particulier t. X, p. 37-39.

<sup>4</sup> « di invitarci noi a ripigliare l'antico nostro di re di Cipro », AST, Corte, LMR, m. 39, « Istruzione segreta del duca Carlo Emanuele I al conte Ludovico S. Martino d'Agliè, relativo all'uso del titolo regio che intendeva assumere », et Gaudenzio Claretta, « Delle principali relazioni politiche fra Venezia e Savoia nel secolo XVII », *art. cité*.

levées et donner des ordres « con titolo di Rè di Cipro<sup>1</sup> ». Le 6 juillet l'on apprit aussi que Venise serait incluse parmi les têtes couronnées<sup>2</sup>.

Le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, encore vivant, protesta violemment contre l'arrêt approuvé par le pape et dans une lettre adressée au cardinal Maurice, il intima à celui-ci de ne « point changer le titre d'illustrissime, dont jusqu'alors S.A. avait honoré les Cardinaux ; et pour mieux faire paraître sa résolution, il défendit expressément au prince cardinal son fils de traiter autrement les cardinaux<sup>3</sup> ».

Deux jours après l'assomption du gouvernement ducal, Victor-Amédée I<sup>er</sup> se trouva déjà à affronter un problème très grave. Dans sa dépêche, datée 28 juillet 1630 adressée à l'abbé Scaglia, il écrivit qu'il s'agissait d'une décision prise uniquement pour ôter le titre d'Altesse à son frère Maurice : le « malanimo<sup>4</sup> » du pontife envers la maison de Savoie était évident, car celui-ci avait également déclaré qu'aux Vénitiens étaient dus les traitements réservés aux représentants des têtes couronnées. Selon Victor-Amédée I<sup>er</sup>, sa Maison avait toujours joui des « prérogative regie<sup>5</sup> », la préséance des ducs de Savoie était notoire et son grand-père uniquement y avait renoncé en conservant tout de même la parité des traitements avec les Vénitiens. Et cela aurait été une mortification trop grande de voir que, pendant qu'il servait si glorieusement le roi d'Espagne et que l'Empereur lui faisait l'honneur de le nommer avec le titre d'Altesse, le Saint-Siège s'arrogeait le droit de baisser ses qualités dans le « comune degl'altri Principi d'Italia<sup>6</sup> ». Il s'agit d'un passage très important car on constate qu'être mélangé sans aucune distinction aux autres princes italiens est presque perçu comme un outrage pour la Maison de Savoie.

Le duc, donc, accueillant l'invitation du comte Ludovic d'Agliè, se résolut à reprendre le titre royal. Suivant l'avis favorable de son conseil, de l'Empereur et du roi d'Espagne, il semblait fermement décidé à se déclarer « roi des Alpes, comme le fut Cotio, ou de Chypre comme le fut Ludovic<sup>7</sup> » son prédécesseur.

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMR, m. 41, fasc. 1, « Registro di lettere del conte Ludovico di San Martino d'Agliè Marchese di San Damiano a S.A. al Principe Cardinale, al Serenissimo principe, a Madama Serenissima, all'infante Margherita, all'abate della Torre », dépêche du comte d'Agliè au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome 14 juin 1630. Proposition que le comte répéta dans la dépêche suivante du 15 juin.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du comte d'Agliè au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome 14 juin 1630.

<sup>3</sup> Samuel Guichenon, *Histoire Généalogique de la royale Maison de Savoie*, Lyon, Guillaume Barbier, 1660, livre II, p. 896.

<sup>4</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 12, Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, Savigliano, 28 juillet 1630, f.° 550r.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> « re delle Alpi, come già fu Cotio, et di Cipro, come fù Ludovico », *Ibid.* Mais dans la dépêche le paragraphe qui contient cette affirmation est barré. Le duc se réfère à Ludovic de Savoie duc depuis 1439, deuxième fils d'Amédée VIII. Ludovic épousa en 1433 Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre Gianus. Sur les liens entre les Lusignan et les Savoie cf. Elisa Mongiano, « L'acquisizione del titolo regio. I Savoia e la corona di Cipro », in Francesco De Caria, Donatella Taverna (dir.), *Anna di Cipro e Ludovico di Savoia e i rapporti con l'Oriente latino in età medioevale e tardomedioevale*, Turin, Istituto per i beni musicali in Piemonte, 1997, p. 53sq. En AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 21 est conservée une *Table généalogique des ducs de Savoie*, f.° 887r-889r, qui arrive jusqu'à l'époque de Victor-Amédée I<sup>er</sup>.

Dans les circonstances délicates liées à la succession ducale de juillet 1630<sup>1</sup>, le comte d'Agliè ne fléchit pas sa volonté et exhorta immédiatement le nouveau duc à ne pas céder sur la question du titre royal. Dans la première dépêche qu'il écrivit à Victor-Amédée I<sup>er</sup>, après avoir exprimé sa douleur pour la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il observa « qu'il est nécessaire de maintenir vifs les droits que lui ont laissés ses ancêtres et en cette occasion il faut reprendre le titre royal en conformité à la déclaration de S.A.S. de glorieuse mémoire<sup>2</sup> ».

Le duc songeait donc dès 1630 à reprendre le titre royal, mais il ne fit officiellement ce pas que deux ans et demi plus tard. Le duc activa à ce sujet son réseau diplomatique en envoyant en 1631 à Paris le père Monod et le marquis Saint-Maurice en qualité d'ambassadeurs extraordinaires afin de défendre les arguments des Savoie à l'égard du titre royal. Monod eut l'occasion de parler du titre royal avec le maréchal Schomberg, et ce dernier reconnut que son roi avait promis la royauté à Christine mais, ajouta-t-il non sans ambiguïté, que la France n'avait pas l'intention de la lui octroyer sur le moment car elle n'aurait pas aimé que l'on pensât que c'était une des conditions pour arriver à la paix<sup>3</sup>. Au début de novembre, Monod rencontra le père Joseph : les deux religieux discutèrent des relations entre Turin et Venise. Le jésuite savoyard précisa que son seigneur accepterait d'en venir à un accord avec les Vénitiens seulement si on lui donnait le titre de Sérénissime et si on traitait les ambassadeurs « à l'égal ». Enfin, Monod conclut son discours par une sorte de menace car les Vénitiens devaient se souvenir « qu'il était plus difficile à eux de se conserver sans VA qu'à VA de se maintenir sans eux<sup>4</sup> ». La mission de Saint-Maurice et du père Monod n'apporta aucun résultat positif pour la Maison de Savoie.

#### 3.2.1 La crise de 1632 : le duché de Savoie et la Couronne de Chypre

Au début de 1632, le comte d'Agliè reprit les discours sur la dignité royale, car sa correspondance politique de septembre 1630 à janvier 1632 était occupée surtout par les négociations concernant les paix de Ratisbonne et de Quérasque (Cherasco). Dans sa dépêche du 10 janvier 1632, le résident ducal informa Victor-Amédée I<sup>er</sup> que Venise persistait dans ses prétentions à la royauté<sup>5</sup>. Le duc suivait avec grande attention les démarches de son ambassadeur et dans une lettre du mois de février l'exhorta à ce « qu'il

---

<sup>1</sup> Sur Victor-Amédée I<sup>er</sup> voir les travaux de Salvatore Foa, *Vittorio Amedeo I (1587-1637)*, Turin, Paravia, 1930 et « Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635) », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1931, fasc. III-IV, p. 152 (tiré à part). Voir aussi Claudio Rosso, « Il Seicento », in Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte sabauda. Stato e territori in età moderna*, Turin, UTET, 1994, p. 221-236.

<sup>2</sup> « Sarà necessario di mantener vivi i dritti lasciatiagli da gli Avi reasumendo con questa occasione il Titolo Regio in conformità della dichiarazione fatta ultimamente dalla felice memoria di SAS », AST, Corte, LMR, m. 41, fasc. 1, « Registro di lettere del conte Ludovico di San Martino d'Agliè Marchese di San Damiano... », cit., dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 10 août 1630.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 8, « Copia di lettera, e lettere originali del padre Monod, a S.A. il duca », 1631, dépêche du père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Château Thierry, 10 novembre 1631.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Château Thierry, 10 novembre 1631 (deuxième dépêche avec cette date).

<sup>5</sup> AST, Corte, LMR, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d'Agliè », dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome 10 janvier 1632.

n'y ait aucune différence de traitement entre la République de Venise et nous<sup>1</sup> », puisque les raisons du duché étaient si solides et évidentes que si le pontife avait cédé aux prétentions vénitiennes, cela aurait été « un grave préjudice<sup>2</sup> » pour son État.

Le comte d'Agliè était chargé d'impêtrer du pontife la prérogative de la Salle royale (« Sala regia »)<sup>3</sup>, permettant ainsi aux résidents piémontais d'être reçus dans le salon réservé uniquement aux ambassadeurs des têtes couronnées ou des Empereurs. Seule exception : Venise, qui avait obtenu le privilège de l'audience dans cette salle, tandis que, jusqu'alors, les ambassadeurs savoyards étaient reçus dans la moins prestigieuse salle ducal<sup>4</sup>.

Au fil des mois suivants, le diplomate ducal chercha plusieurs fois à affronter cet argument en faisant remarquer qu'il devait y avoir égalité de traitement entre Turin et Venise, mais les réponses qu'il recevait de la part du pape et du cardinal-neveu Barberini étaient toujours vagues et fumeuses.

Sur ce point les négociations diplomatiques s'achoppèrent constamment : d'une part, Urbain VIII refusa résolument la Salle royale à la Savoie, et d'autre part les Savoyards continuèrent à prétendre aux prérogatives royales, ce qui créa plusieurs difficultés à leur résident. La prise de position nette du duché de Savoie fut à l'origine d'autres problèmes sur le plan du cérémonial, car le Saint-Siège intima à ses nonces de ne pas donner de l'Excellence aux représentants savoyards. Ainsi, en France par exemple, le nonce refusait de donner de l'Excellence au comte de Druent, ambassadeur du duché à Paris, ce qui étonnait le comte d'Agliè, qui ne comprenait pas pourquoi un titre donné à Rome ne l'était pas à Paris<sup>5</sup>. Les Savoyards, se sentant victimes d'une injustice de la part de la cour pontificale, se heurtèrent aussi à la ferme volonté de Madrid de ne pas vouloir altérer les équilibres italiens. Si les Espagnols pouvaient accepter l'exception vénitienne, ils n'avaient pas l'intention de donner plus de prestige aux Savoyards, d'autant que le rideau de la comédie de Pignerol était en train de se lever. Les protestations ducaltes ne furent pas appréciées par le pontife, déjà en difficulté pour démêler ses différends avec Venise. Le pape riposta à l'égard de Turin en interdisant à ses nonces d'utiliser les anciens titres. Le duc de Savoie ne comprenait ni pourquoi on le rabaisait en refusant le titre d'Excellence à ses représentants, titre qu'ils recevaient pourtant des cardinaux, ni pourquoi les nonces le discréditaient face à l'ambassadeur vénitien, alors que l'Empereur lui-même lui donnait du Sérénissime, titre réservé aux rois<sup>6</sup>. Le comte d'Agliè constata l'inanité de ses efforts

---

<sup>1</sup> « non segua differenza alcuna di trattamento tra la Repubblica di Venezia », AST, Corte, LMR, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa al Conte Don Ludovico san Martino d'Agliè marchese di San Damiano », dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Agliè, Turin 22 février 1632.

<sup>2</sup> *Ibid.*, « senza farci un torto espresso ».

<sup>3</sup> Sur l'importance de la salle royale voir M.A. Visceglia, *Conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento*, op. cit., p. 180, note 66. On peut lire, sur un plan plus général, des réflexions intéressantes in Peter Burke, « I "sovrani pontefici" : il rituale papale nella prima età moderna », in Id., *Scene di vita quotidiana nell'Italia moderna* (1987), Rome-Bari, Laterza, 1988, p. 206-226.

<sup>4</sup> Cf. A. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., t. I, section XIX, *Des audiences*, p. 485. D'autres ambassadeurs étaient reçus simplement dans d'autres chambres moins prestigieuses.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d'Agliè », dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 16 mars 1632.

<sup>6</sup> AST Corte, LMR, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa... », cit., dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Agliè, Turin, 18 avril 1632.

lors d'une audience qui lui fut accordée en mai 1632 par le pape à Castel Gandolfo. À cette occasion l'ambassadeur savoyard, abordant la question du traitement, put prouver, documents à la main, que depuis 200 ans la préséance savoyarde était reconnue par Venise et Florence. Cependant Urbain VIII, ne se laissant pas impressionner par la démonstration de l'envoyé ducal, continua à ne pas vouloir ouvrir de négociations avec Venise sur ce point<sup>1</sup>. Une confirmation de la volonté papale de ne pas donner satisfaction aux requêtes de la Maison de Savoie, afin de ne pas altérer les équilibres italiens, nous vient aussi du courrier diplomatique du sénateur Jean-Antoine Bonardo Mangarda, chargé de suivre le nonce Ceva en voyage pour Paris. En lui parlant à Avignon, Ceva lui révéla que le pontife lui avait confié qu'il était impossible de donner satisfaction au duché, sous peine que Florence réclame le même traitement et d'autres conséquences<sup>2</sup>.

En juillet 1632 Turin essuya un cuisant revers lorsque Venise fut admise dans le cercle des Maisons royales et Agliè remarqua immédiatement que sur la porte du palais de l'ambassadeur vénitien figurait l'« Arme de Saint Marc ornée non par la corne ducale, mais par une petite couronne royale<sup>3</sup> ». De même, en 1640, la duchesse Christine constatait avec irritation et incompréhension que le titre d'excellence, octroyé si facilement aux envoyés vénitiens, était considéré pour les Savoyards comme une « nouveauté de dangereuse conséquence<sup>4</sup> ».

Venise compta désormais au nombre des têtes couronnées et ses ambassadeurs étaient reçus en audience dans la salle destinée aux représentants des rois. Dans la Salle royale, le pontife recevait assis l'ambassadeur. Ce dernier aussi était assis sur un tabouret et, pendant l'audience, il ne se couvrait pas. Les autres ambassadeurs, durant l'audience, devaient se tenir debout et le pape, tandis qu'ils parlaient, ne restait pas assis mais se promenait ou restait debout. Autre particularité, à Rome ne se trouvaient que des ambassadeurs d'obédience<sup>5</sup>. Comme les difficultés concernant les traitements royaux allaient croissantes, le pontife ne concédant rien aux Savoyards, le duc se résolut à ne plus envoyer d'ambassadeur d'obédience, mais seulement des envoyés extraordinaires, se soustrayant ainsi au cérémonial de la cour pontificale<sup>6</sup>.

Dans la même période, la république de Gènes aussi essaya, en offrant plusieurs millions de livres, d'obtenir la Salle Royale. Toutefois le pontife, ne voulant apporter aucune

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, Rome, 22 mai 1632.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 5, « il senatore Giovanni Antonio Bonardo Mangarda », n.° 4, dépêche du sénateur Mangarda au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Avignon, 21 juillet 1632.

<sup>3</sup> « Intanto egli ha messo su la Porta del palazzo l'Arma di san Marco non più con Corno Ducale ma con una piccola Corona in vece alla Reale », cf. AST Corte, LMR, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d'Agliè », cit., dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 14 août 1632.

<sup>4</sup> AST, Corte, CV, m. 2, fasc. 9, « Memoria di riflessi da rappresentarsi per parte di Madama Reale Cristina al Re di Francia ad effetto di rimostrargli la giustizia delle pretensioni sue d'aver la parità de Trattamenti colla Repubblica di Venezia, ed impegnar la M. a sostenerla », 1640.

<sup>5</sup> Sur l'audience à Rome voir A. de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., Section XIX, *Des Audiences*, t. I, p. 485-486.

<sup>6</sup> Sur la décision des ducs de ne plus envoyer d'ambassadeur d'obédience voir AST, Corte, NR, m. 1, n.° 12, « Istruzione al Marchese del Borgo in occasione della sua missione a Roma », 30 octobre 1658 et aussi A. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., t. I, p. 485.

nouveauté dans les traitements réservés aux princes italiens, ne le lui accorda pas. Apparemment, il souhaitait donner satisfaction aux Vénitiens qui avaient exprimé le désir d’être les seuls, parmi les cours princières italiennes, à jouir de cette prérogative<sup>1</sup>.

Lorsque le 14 septembre le duc annonça à d’Agliè la naissance d’un héritier, François-Jacinthe, il écrivit qu’il aurait pu informer lui-même les cardinaux, mais qu’en raison de la difficulté du titre, il préférerait lui « demander de leur communiquer oralement cette nouvelle<sup>2</sup> ».

Entre-temps, les nouvelles tentatives du comte d’Agliè d’obtenir le même traitement restèrent vaines ; une autre audience au mois d’août avec le pape se conclut sans aucun avantage pour les Savoyards<sup>3</sup>. Urbain VIII fut alors encore plus clair car Ludovic d’Agliè écrivit à Victor-Amédée I<sup>er</sup> : « Sa Sainteté nous dit que si avant son pontificat Venise obtint la Salle Royale, et le tabouret et la table, qui sont des prérogatives octroyées par cette Cour aux Ambassadeurs des Rois, le Duc de Savoie ne peut pas affirmer que ces prérogatives furent assignées au préjudice de sa Maison, que nous estimons et aimons particulièrement<sup>4</sup> ». Mais cette fois-ci, d’Agliè se montra peu satisfait de ces mots et affirma que le pape devait se tenir comme responsable par sa conduite d’un autre « feu de discorde entre ces deux puissances<sup>5</sup> ». Au cours de l’été 1632, l’irritation du duc de Savoie, qui ne tolérait plus les bonnes, mais vaines, assurances du pape, augmenta. Victor-Amédée I<sup>er</sup> essaya de changer de stratégie et avança la requête de faire assigner l’évêché de Nicosie à l’un de ses sujets, ce qui fut également rejeté<sup>6</sup>, car le pontife ne voulait pas alimenter ultérieurement les points de querelle avec Venise.

La tension monta davantage car le duc demanda avec insistance au pape de ne plus accepter les prétentions excessives de Venise et manifesta toute son intransigeance sur la question du traitement. Le comte d’Agliè, quant à lui, menaça de rompre les relations avec Rome. Urbain VIII ordonna au cardinal Antonio de prendre en charge cette délicate affaire<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> AST, Corte, NR, m. 1, n.° 12, « Istruzione al Marchese del Borgo in occasione della sua missione a Roma », cit.

<sup>2</sup> « Ne scriviamo [...] a Sua Santità, l’istesso faressimo ai cardinali, ma la difficoltà del titolo mi carica di passare questo ufficio in voce », *Ibid.*, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa... », cit., dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d’Agliè, Turin, 14 septembre 1632.

<sup>3</sup> *Ibid.*, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d’Agliè », cit., dépêche du comte Ludovic d’Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 21 août 1632.

<sup>4</sup> « Disse la Santità Sua se molto prima del suo Pontificato hebbe Venetia la Sala Regia, lo scabello e la tavola de Papi preminenze in questa corte degli Ambasciatori Regi non dirà già il Duca di Savoia che queste siano cose fatte da noi in pregiudizio della sua Casa tanto da noi stimata et amata », *Ibid.*, dépêche du comte Ludovic d’Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 23 août 1632, lettre en chiffres.

<sup>5</sup> *Ibid.*, on donne ici la citation in *extenso* et dans sa langue originale: « lascerà di vedere acceso per questo in Italia un altro fuoco di discordie tra queste due potenze ».

<sup>6</sup> Voir *Ibid.*, dépêches du comte Ludovic d’Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome 16 et 24 septembre 1633. Dans cette dernière, d’Agliè souligna que le pape lui dit qu’il fallait traiter Venise non pas avec des gants, mais avec des matraques en fer.

<sup>7</sup> *Ibid.*, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d’Agliè », cit., dépêche du comte Ludovic d’Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 18 septembre 1632.

Malgré ces nombreuses démarches, le traitement royal continua à être nié au duc de Savoie, si bien que l'ambassadeur reçut l'ordre de ne plus participer à aucune cérémonie publique ou fonction religieuse pour éviter des incidents diplomatiques<sup>1</sup>.

Le duc continua à se plaindre et à rappeler le rôle joué par le cardinal de Savoie lors de l'élection de Barberin au pontificat<sup>2</sup>, ainsi que les efforts du duché de Savoie pour soutenir le Saint-Siège, qui cependant a constamment mortifié tous les intérêts piémontais<sup>3</sup>.

Durant les mois d'automne, les revendications vénitiennes devinrent plus insistantes. La Sérénissime prétendait que son titre royal devait être déclaré par une bulle<sup>4</sup>, mais cette requête vénitienne ne fut pas satisfaite par le Saint-Siège, imperméable à toute sorte d'innovation. Entre-temps se répandirent aussi des rumeurs toujours plus insistantes d'après lesquelles la Congrégation des rites allait publier un édit sur la liberté des titres à donner aux cardinaux<sup>5</sup>. Quelques jours plus tard, un d'Agliè triomphant annonçait que cet édit avait été approuvé, si bien que le cardinal Scipion Borghese s'était félicité avec lui pour avoir réussi « une négociation presque impossible<sup>6</sup> ».

L'arrêt du 10 juin 1630 concernant le titre à donner aux cardinaux fut effectivement suspendu le 7 décembre 1632, par une décision de la Congrégation qui venait d'établir la liberté des titres. Le comte Ludovic d'Agliè fut visiblement satisfait du succès obtenu. Néanmoins, il s'agissait d'une victoire temporaire car cette suspension fut annulée le 10 mars 1639<sup>7</sup>.

Ce fut donc un succès de courte haleine et qui laissait encore les revendications savoyardes insatisfaites. Ainsi, au moment où les Vénitiens essayaient d'invalidier la décision du 7 décembre<sup>8</sup>, le duc de Savoie se résolut le 23 décembre 1632 à reprendre le titre de roi de Chypre qui « nous appartient légitimement comme tout le monde le sait », et

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa... », cit., dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Agliè, Turin, 22 septembre 1632.

<sup>2</sup> Sur les mécanismes d'élection du pontife voir Maria Antonietta Visceglia, *Morte e elezione del papa. Norme riti e conflitti*, Rome, Viella, 2013. Voir aussi Ferdinando Petruccelli della Gattinara, *Histoire diplomatique des conclaves*, Paris, Librairie Internationale, 1865, en particulier le t. 3, consacré aux élections pontificales du XVII<sup>e</sup> siècle.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa... », cit., dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Agliè, Turin, 26 octobre 1632.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d'Agliè », cit., dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 2 octobre 1632.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa... », cit., dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Agliè, Turin, 17 octobre 1632, et m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d'Agliè », cit., dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 4 décembre 1632.

<sup>6</sup> « Una negotiatione poco meno che impossibile », *Ibid.*, Rome, 12 décembre 1632. Le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> utilisa le même terme dans une dépêche adressée à son ambassadeur de Paris le comte de Druent, cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 9, « minute di lettere di SAR al conte di Druent ambasciatore straordinario », 1631-1633, n.º 21, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte di Druent, Turin 23 décembre 1632.

<sup>7</sup> Voir M.A. Visceglia, *Conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento, op. cit.*, p. 144, où elle remarque que la constitution *Militans ecclesiae* d'Innocent X du 19 janvier 1645 confirmera tous les arrêts d'Urbain VIII et que la Congrégation des rites établira dans la séance du 2 juin 1646 que le titre d'éminence devait être donné aussi aux cardinaux de sang royal.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 43, fasc. 1, « Le comte Ludovic d'Agliè », cit., dépêche du comte Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 décembre 1632.

par conséquent le titre de Roi pour « jouir de tous les honneurs, et les prérogatives dues à la dignité royale<sup>1</sup> ».

Ce fut une résolution qui donnait corps à de lointaines ambitions savoyardes<sup>2</sup>, et dont les conséquences étaient grandes, car les revendications de Venise s'attachaient seulement aux honneurs tandis que Turin visait ouvertement la dignité royale. Pour en revenir aux traitements, les têtes couronnées mais aussi tous les États, y compris les républiques qui, comme Florence et Venise, s'étaient dotées de services diplomatiques efficaces et de factions influentes à Rome ou dans les capitales européennes, pouvaient aspirer au droit à la Salle royale et aux préséances. Désormais, la Maison de Savoie, dont la diplomatie semblait incapable d'obtenir ces traitements et d'exercer la moindre influence sur la cour de Rome, durcissait la compétition en affichant des prétentions de possession d'un titre royal. Les ducs de Savoie ne désiraient plus être traités comme des rois mais désiraient être des rois<sup>3</sup>.

À cause de la reprise savoyarde du titre de roi de Chypre, les relations diplomatiques entre Turin et Venise se brouillèrent définitivement, même si elles étaient déjà très tendues depuis 1631, lorsque le duc « fit sortir l'Ambassadeur de Venise de sa Cour, sous prétexte que l'ambassadeur, y faisait des intrigues contre son service<sup>4</sup> ». À partir du moment où le duc se fit appeler roi de Chypre, l'inimitié entre les deux cours fut irréconciliable et, malgré les tentatives du duché de renouer des contacts avec la république, la rupture des relations diplomatiques entre les deux États italiens demeura jusqu'en 1662.

De plus, ce fut dans un contexte international délicat que la cour de Turin prit cette décision.

Lors de la mission de Monod et Saint-Maurice, la France se montra non seulement froide mais elle visait clairement à affaiblir l'autorité territoriale du duché. Elle contrôlait Pignerol mais ne cachait pas son ambition d'aller au-delà d'une simple porte sur l'Italie et d'avoir un véritable couloir militaire, une sorte de *camino de Flandes* à la française, pour pouvoir aisément secourir Casal le cas échéant. En Italie, les relations du duché n'étaient pas bonnes ni avec Florence ou Venise, ni avec Gênes, dont la signature du traité de paix tardait à venir. Avec l'Espagne également, de fortes tensions se faisaient sentir, dues à un incident de préséance entre les ambassadeurs de l'Espagne et de la France. Une affaire qui

---

<sup>1</sup> Les deux citations: « Appartiene legitimamente; come sa tutto il Mondo », et « godere di tutti gl'honori, e prerogative dovute alla dignità regia », in AST, Corte, ES, m. 12 (1630-1632), p. 4, où l'on trouve aussi l'édit original, conservé in *Ibidem* EO, m. 7, n.° 82. Voir aussi Felice et Amato Duboin (éd.), *Raccolta per ordine di materie delle Leggi, Editti, Manifesti, ecc. pubblicati dal principio dell'anno 1681 sino agli 8 dicembre 1798 sotto il felicissimo dominio della Real Casa di Savoia in continuazione a quella del senatore Borelli*, t. VIII, volume X, Turin, Eredi Bianco e comp., 1832, aux pages 10-12 on peut lire l'introduction de l'édit. Voir aussi AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Raisons de son Altesse pour ce qui regarde le tiltre de Roy de Chypre », f.° 408r-410r et la lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Richelieu du 9 février 1633, cf. *ibid.*, f.° 94r-v.

<sup>2</sup> Ercole Ricotti, par exemple, remarque que c'était du temps d'Emmanuel-Philibert que les Savoie pensaient à revendiquer le royaume de Chypre, cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese, op. cit.*, 1861, t. II, p. 198.

<sup>3</sup> Sur la différence entre titre et traitement voir Enrico E. Clerici, « Del trattamento di Altezza », in *Rivista Araldica*, LXXXIII, 1985, p. 24-29, à la page 24 l'auteur spécifie que les termes Majesté et Altesse sont des traitements et non des titres.

<sup>4</sup> A. Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions, op. cit.*, t. I, p. 557.

engendra de nombreuses discussions aussi à la cour impériale où Madrid était très influente.

#### 3.2.2 Vers la crise avec l'Espagne

À cette époque, le duché de Savoie pouvait compter sur un personnel diplomatique de premier ordre auprès des principales cours européennes : à Rome se trouvait le comte de Saint Martin d'Agliè, à Paris était en cours la mission du comte de Druent, le poste de Vienne était occupé, depuis l'été 1632, par le marquis de Pianezza et le duc avait envoyé à Madrid l'évêque de Vintimille Gandolfo. Le comte d'Agliè et Gandolfo nous sont déjà connus, contrairement au marquis de Pianezza qui fut l'un des plus importants ministres du duché dès le temps de Victor-Amédée I<sup>er</sup> et au comte de Druent qui, on le verra bientôt, fut le seul ambassadeur en poste à Paris à prendre congé dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle avec les traitements royaux.

La cour de Madrid était représentée dans le duché par Juan Antonio de Vera y Zuñiga, comte de la Roca<sup>1</sup>, qui était arrivé à Turin à la fin de 1630, en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Les objectifs de sa mission étaient plusieurs ; en gagnant l'amitié du duc de Savoie, il devait faire évoluer le poste diplomatique espagnol de Turin d'extraordinaire en ordinaire. Il devait aussi, si les circonstances le permettaient, s'offrir comme médiateur pour la pacification de l'Italie du Nord. Ces visées étaient toutefois cachées derrière la motivation officielle de son ambassade : porter les condoléances au nouveau duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> pour la mort de son père Charles-Emmanuel I<sup>er</sup><sup>2</sup>. La mission échoua et l'ambassadeur préféra partir immédiatement après avoir été informé qu'il ne bénéficierait plus de la préséance, celle-ci revenant à son homologue français, lors du déroulement de la procession du Corpus Domini à Turin. Les Espagnols, habitués à jouir de cette prérogative depuis quelques temps, levèrent de hautes protestations et demandèrent des conditions précises avant que le successeur du comte de la Roca, Francisco de Melo, rejoigne son poste à Turin. Le gouvernement ducal rendit publique sa position sur cette affaire en

---

<sup>1</sup> Juan Antonio de Vera y Zuñiga, le célèbre auteur du traité *El embaxador*, Séville, Francisco de Lyra, 1620, était un protégé du comte-duc Olivares ; il obtint le titre nobiliaire de comte de la Roca en 1628 par Philippe IV. En octobre 1630, il reçut trois instructions : l'une pour son ambassade extraordinaire à Turin et les deux autres, dont l'une secrète, pour son ambassade ordinaire à Venise. Il était déjà venu en mission diplomatique à Turin en 1625 pour signifier les condoléances du roi d'Espagne à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> pour la mort du Prince Emmanuel-Philibert de Savoie.

<sup>2</sup> Les trois instructions consignées au comte de la Roca ont été publiées par Ventura Ginarte González, « Istruccionen al conde de la Roca para la embajada extraordinaria en Saboya y ordinaria en Venecia », in *Hispania*, XLIX/172 (1989), p. 733-752, cf. aussi du même auteur *El Conde De La Roca 1583 – 1658. Un Diplomático Extremeño En Italia*, Madrid, Asenjo, 1990. Sur Juan de Vera voir aussi : Luis García Arias, « El perfecto embajador según Juan Antonio de Vera », in *Anuario de la Asociación Francisco de Vitoria*, 1948 ; Carmen Fernández-Daza Álvarez, *Juan Antonio de Vera, I Conde de la Roca (1583-1658)*, Bajadoz, Editora Regional de Extremadura, 1995 ; María Victoria López Cortezo, « Juan Antonio de Vera y Zúñiga (1583-1658). Modello di ambasciatori o specchio di trattatisti? » et Manfredi Merluzzi, « Juan de Vera e l'Italia. Dall'ispirazione letteraria alla pratica diplomatica » les deux articles in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négociier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, p. 337-361 et p. 363-377.

affirmant que la Maison de Savoie avait coutume de suivre un principe d'alternance (« alternativa ») à savoir que le droit de préséance était déterminé automatiquement par le pays d'origine de la duchesse. Ainsi au temps de la Sérénissime Infante d'Espagne, Catherine Michelle, femme du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, la préséance revenait aux ambassadeurs espagnols, mais à présent que la duchesse de Savoie était française, elle incombait aux représentants du Roi Très-Chrétien<sup>1</sup>. Plusieurs allusions à ce principe d'alternance se retrouvent dans le courrier diplomatique de cette année. Par exemple, dans une de ses dépêches de décembre 1632, Gandolfo informe que, parmi les affaires qu'il avait à traiter à Madrid figurait aussi celle du comte de la Roca, ce que lui donna l'occasion d'expliquer en quoi consistait « l'alternance », à savoir « inviter aux fonctions publiques l'ambassadeur du roi, dont la sœur ou l'une de ses filles est une épouse<sup>2</sup> » de la Maison de Savoie, et octroyer par le biais de cette invitation la préséance à l'ambassadeur sur tous ses autres homologues présents à Turin.

Toutefois, à la lecture de ces documents, on comprend aussi qu'il s'agissait du résultat d'un lent et progressif changement des équilibres entre les puissances européennes. La monarchie française ne se limita pas à soutenir vigoureusement ses prétentions de préséance car elle finit par passer aux menaces. Les Savoyards furent obligés de se soumettre, puisque les Français contrôlaient Pignerol, Casal, avec le Montferrat et le passage des Grisons, tandis que l'Empereur demeurait battu par les Suédois et que les Espagnols étaient rudement bousculés en Flandres. L'armée française était victorieuse « partout<sup>3</sup> », et le duché de Milan gisait comme désarmé, étant donné que ses troupes étaient employées aux frontières près de la Valteline afin de contrer d'éventuelles invasions. Dans ces conditions politiques générales, le duché se sentait presque obligé de céder la préséance à la France au détriment de l'Espagne, tout comme l'Empereur qui avait décidé de donner la préséance aux Français sur les Espagnols lors des négociations de la paix de Ratisbonne. On perçoit en même temps la déception du duc qui « depuis quatre ans, [par] la malice ou l'inertie des ministres espagnols fut abandonné aux caprices des français<sup>4</sup> ».

Le comte de la Roca se trouvait en Italie dès la fin de 1630, à la veille des traités de Cherasco<sup>5</sup>. Durant ces négociations, il eut l'occasion de mieux connaître le duc de Savoie. Ce fut le comte lui-même, par exemple, qui informa le duc de Savoie que le roi d'Espagne

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMS, m. 20, fasc. 1, « Lettere, e minute di lettere scritte a diversi da Giovanni Francesco Gandolfo vescovo di Ventimiglia, e quindi d'Alba, consigliere di Stato di S.A., con diverse memorie riguardanti la sua Ambasciata di Spagna, e gli affari politici di quel tempo » (1628-1638), n.° 3, lettre de l'évêque Gandolfo à son frère le comte de Ricaldone, Turin, 1<sup>er</sup> novembre 1632.

<sup>2</sup> « di convitare nelle fonzioni pubbliche l'ambasciatore di quello Re, del quale si ritrovasse la sorella, o la figliola maritata in detta serenissima casa », cf. AST, Corte, LMS, m. 20, n.° 46, dépêche de l'évêque Gandolfo à [déstinaire non spécifié], Turin, 28 décembre 1632.

<sup>3</sup> « in tutte le parti », in *Ibid.*, m. 20, fasc. I, « Lettere, e minute di lettere... », cit., n.° 8, [sans titre].

<sup>4</sup> « da quat'anni in qua, quando, o la malitia o la inerzia de Ministri Spagnoli lo lasciò alla disposizione de medesimi francesi », *Ibid.*, n.° 3, 1<sup>er</sup> novembre 1632, cit.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », lettres du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia du 11 avril 1631 et du 21 juin 1631, et à l'abbé Della Torre du 18 juin 1631.

n'était pas satisfait des conditions de la paix de Cherasco<sup>1</sup>. Le duc de Savoie le chargeait aussi de missions délicates, telles que celle d'octobre 1631 au cours de laquelle il dut expliquer au duc de Feria que le duché avait été obligé de remettre Pignerol en dépôt entre les mains des Français<sup>2</sup>.

Ces bonnes relations se crispèrent en juin 1632 lorsqu'éclata un incident de préséance entre l'Espagne et la France auprès de la cour de Turin, après que des bruits de couloirs persistants annoncèrent que l'Espagne allait perdre son droit de préséance à Turin en faveur de la France.

Le comte de la Roca fut informé par le comte de Verrua et Gandolfo, l'évêque de Vintimille, de la résolution prise par leur seigneur de « donner le premier lieu aux ambassadeurs français<sup>3</sup> ». Selon l'ambassadeur espagnol, ce fut une décision violente et inique car au roi d'Espagne revenait « incontestablement la préséance sur tous les princes de la Chrétienté<sup>4</sup> » et, par conséquent, ses ambassadeurs avaient le droit de devancer les autres représentants dans tout événement officiel. Le statut supérieur de la monarchie espagnole était le résultat d'une foi sans faille et d'une défense constante de la religion catholique, et pour cette raison le roi d'Espagne se serait senti outragé qu'on lui prodigue un traitement égal à un autre prince. Le duc n'aurait donc pas dû permettre une telle nouveauté au détriment de l'Espagne, afin d'acquérir, à un prix excessif, une sûreté qui ne serait jamais certaine.

Une telle protestation ne pouvait pas rester sans réponse de la part du duc, qui refusait d'en rédiger une directement, en raison des arguments indignes, selon lui, contenus dans la lettre de l'ambassadeur espagnol<sup>5</sup>.

Mais à bien y regarder, cette lettre finit par trahir la faiblesse politique du duché. On précisa d'emblée que le duc n'avait pas l'intention de trancher la question de savoir à qui de l'Espagne ou de la France revenait la préséance, mais que sa décision résultait de l'impossibilité du duc de résister aux fortes pressions exercées par les ambassadeurs français (Toiras et Abel Servien) et de la duchesse Christine, peu de temps avant la célébration du Corpus Domini. Ceci dit, pour éviter des incidents, le duc avait proposé à l'ambassadeur espagnol des expédients peu honorables, tels que se feindre malade ou quitter Turin pour rendre visite à Francisco de Melo à Milan. Même si la préséance était un droit acquis par les Espagnols depuis le temps de Catherine, la coutume savoyarde se fondait plutôt sur le principe de l'alternance, c'est-à-dire que les ambassadeurs, partageant le même pays d'origine que la duchesse régnante, avaient droit à la préséance et, par conséquent, celle-ci revenait aux Français<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte-duc, 31 juillet 1631.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 21 octobre 1631.

<sup>3</sup> *Ibid.* lettre du comte de la Roca, 10 juin 1632, qui est le texte de la protestation écrite donné ce même jour au duc de Savoie.

<sup>4</sup> *Ibidem.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, « Risposta in nome del duca », [sans date].

<sup>6</sup> À ce propos voir *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 11 septembre 1632 : « nondimeno essendo Madama in questa Casa non possiamo trattarla differentemente da quello che fu trattata Madama Margherita nostra ava di gloriosa memoria da quello che la trattava SA mio signore e padre che sia in Cielo c'ha dato a gl'ambasciatori di Francia il possesso del luogo in Capella come s'è visto nella

Parallèlement, le duc écrivit à l'abbé Della Torre que le départ précipité du comte de la Roca n'était pas dû à un ordre émanant de Madrid, et l'informa également que s'il persistait à ne pas contenter les Français, ces derniers commenceraient à penser que la cour de Turin doutait de leur droit de préséance. Le comte de la Roca ne fut pas présent à l'office religieux, mais il fut reçu en audience par le duc immédiatement après et à cette occasion, il déposa sa protestation écrite. Le duc observa aussi avec une certaine irritation qu'il s'était rendu coupable de plusieurs violations du cérémonial. Il n'accepta ni le carrosse ni les présents offerts par le comte de Cumiana. Il ne se retira même pas convenablement du duc et choisit de sortir du duché « d'une manière privée<sup>1</sup> ».

Le mécontentement du duc augmenta lorsqu'il apprit qu'en réalité le comte de la Roca avait reçu depuis longtemps des ordres de l'Espagne lui indiquant la fin de son ambassade et qu'en outre il n'avait pas tenu compte des lettres du duc de Feria qu'il lui demandait de se retirer, à seule fin de rester à Turin pour alimenter la discorde<sup>2</sup> et, enfin, qu'il avait adopté une tactique dilatoire pour son départ afin de retarder l'arrivée à Turin de son successeur Francisco de Melo<sup>3</sup>. Ce dernier, une fois reçue la visite du comte de la Roca, exprima son regret de ne pas s'être trouvé à Turin et affirma que cet incident le mettait dans un « grand labyrinthe<sup>4</sup> ». Bientôt coururent des bruits insistants selon lesquels la conduite du comte de la Roca pouvait ne pas être apprécié par la cour de Madrid, que si d'une part on louait sa démarche d'avoir déposé une protestation, de l'autre on critiquait son départ précipité, car il aurait fallu penser à laisser au moins un secrétaire pour ne pas laisser vacant le poste de Turin<sup>5</sup>. Le marquis de Pianezza, en mission auprès du Saint-Empire, put constater qu'à la cour de Vienne on était du même avis<sup>6</sup>.

Après être resté plusieurs mois à Milan, de Melo fut assigné au poste de Gênes et ne se rendit plus dans la capitale savoyarde. Quant à de la Roca, il fut envoyé comme ambassadeur à Venise, laissant ainsi le poste de Turin inoccupé<sup>7</sup>. Les relations diplomatiques entre la monarchie espagnole et Turin se refroidirent après cet incident jusqu'à arriver à la rupture en 1638 qui perdura de nombreuses années durant<sup>8</sup>.

---

persona del Sigr Claudio da Marini ». Voir aussi *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 13 novembre 1632.

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 14 juin 1632.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 26 juin 1632.

<sup>4</sup> *Ibid.*, fasc. non numéroté, « Lettere dell'Abate Carlo della Torre al Duca di Savoia », dépêche de l'abbé Della Torre au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Milan, 15 juin 1632.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêche de l'abbé Della Torre au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Milan, 22 juin 1632.

<sup>6</sup> À la fin de juillet 1632, le marquis de Pianezza rencontra le père Quiroga, avec lequel il discuta surtout de l'affaire de la Rocca. Le religieux approuvait la protestation faite par le diplomate espagnol, tout en critiquant son acte autonome de partir sans attendre de connaître les décisions de Madrid, cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Pianezza au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Vienne 27 juillet 1632.

<sup>7</sup> Girolamo Brusoni, *Della Historia d'Italia dall'anno 1625 al 1660*, Libri XL, dall'anno 1625 fino al 1676, Venezia, Appresso Antonio Tivanni, 1677, p. 75-76.

<sup>8</sup> Sur l'incident de la Rocca voir aussi AST, Corte, LMS, m. 20, fasc. 2 « Memorie diverse riguardanti l'ambasciata del Vescovo di Ventimiglia Giovanni Francesco Gandolfo presso la corte di Spagna dal 1628 al 1638 », n.º 15, « Relazione del fatto sopra la pretensione di precedenza del Signor conte della Rocca, ambasciatore di Spagna in Torino 1632 », et n.º 18 « Risposta alla protesta del conte de la Rocca ».

Entre-temps, la Cour de Turin avait également des doléances : dans un fascicule de la série *Lettere Ministri Spagna*, on trouve un document<sup>1</sup> qui est un mémoire dans lequel l'on défend les raisons savoyardes sur le royaume de Chypre et l'on se plaint que l'abbé Scaglia a dû, à la première audience auprès du roi d'Espagne, rester la tête découverte. Le comte-duc Olivares s'en excusa car il lui avait auparavant promis qu'il lui aurait fait avoir la prérogative de la tête couverte. Il s'agissait d'une matière délicate que le Conseil d'État espagnol trouvait extrêmement difficile à résoudre à cause de la concurrence des Électeurs allemands, des archiducs, du grand-duc de Florence et de la république de Gênes, mais selon Olivares on aurait donné « le titre de Roi à Son Altesse à travers lequel par conséquent ses ambassadeurs resteraient couverts<sup>2</sup> ».

Le comte de Pianezza n'arriva à Vienne que début juillet 1632. Une des premières questions qu'il dut affronter fut justement l'affaire de la préséance refusée au comte de la Roca à Turin. L'ambassadeur écrivit au duc que les impériaux s'échauffaient peu au sujet de cette affaire et ils pensaient que la conduite de l'envoyé espagnol serait sûrement critiquée à Madrid, même si le père Diego de Quiroga, capucin très influent à la cour impériale, déniait résolument la coutume savoyarde de l'alternance<sup>3</sup>. Pianezza, dans l'attente de son audience auprès de l'Empereur Ferdinand II, tâchait de défendre les raisons de la conduite du duc en cette affaire et de porter publiquement ses plaintes sur le fait que l'ambassadeur espagnol se soit servi de ce prétexte pour rompre les relations diplomatiques avec le duché<sup>4</sup>. Le 14 juillet, il rencontra Jean-Antoine, duc de Krumau, haut fonctionnaire autrichien et fils du prince Eggenberg<sup>5</sup>, qui se montra ravi de la conduite du duc dans l'affaire de la Roca<sup>6</sup>.

#### 3.2.3 La mission diplomatique de Druent et les relations difficiles avec la France

La mission diplomatique du comte de Druent à Paris fut cruciale du fait des traitements exceptionnels qui lui furent octroyés par les Français, car il bénéficia de l'étiquette prévue

---

<sup>1</sup> Il s'agit du document n.º 2 du fasc. 2, « Memorie diverse... », cit., contenu dans la liasse 20 et composé de plus de quarante documents souvent non datés et à l'état de minute.

<sup>2</sup> « titolo di Re a SA, con il quale, venirebbe di conseguenza il coprirsi de' suoi ambasciatori », AST, Corte, LMS, m. 20, fasc. 2, « Memorie diverse... », cit.

<sup>3</sup> Sur ce personnage voir Buonaventura de Carrocera, « El padre Diego de Quiroga, diplomatico y confessor de reyes, 1574-1649 », *Estudios francescanos*, 50, 1949, p. 71-100. Il était le confesseur de Marie Anne, reine de Hongrie et surtout un agent diplomatique au service du comte-duc Olivares, cf. L. John Reeve, « Quiroga's Paper of 1631 : A Missing Link in Anglo-Spanish Diplomacy during the Thirty Years War », *The English Historical Review*, t. 101, n.º 401, octobre 1986, p. 913-926.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMA, m. 9, fasc. 4 « lettere del marchese di Pianezza al duca ed al primo segretario di stato », 1632, dépêche du marquis de Pianezza au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Vienne, 7 juillet 1632.

<sup>5</sup> Sur ces deux fonctionnaires autrichiens voir M.A. Visceglia, « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », *art. cité*, p. 72 et 77.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMA, m. 9, fasc. 4 « lettere del marchese di Pianezza al duca ed al primo segretario di stato », cit., dépêche du marquis de Pianezza au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Vienne, 14 juillet 1632.

pour les représentants des têtes couronnées, y compris la troisième marque de distinction signalée par les Godefroy, à savoir « les gardes du roi en armes<sup>1</sup> ».

François Provana, comte de Druent, rejoignit le dispositif diplomatique savoyard en 1630, lors de sa mission à Paris. Ses instructions, rédigées par Christine, datent de novembre 1630. Outre de nombreuses tâches à remplir, il devait informer les Français du rôle actif joué par la duchesse pendant les négociations de paix qui venaient de se conclure. Sa mission n'était pas facile car il devait essayer d'obtenir la restitution des places sans conditions et, précisait encore Christine, il devait faire savoir aux Français que les Savoyards n'avaient pas l'intention de s'« opposer aux armes du Roy mon frère pour le secours de Casal<sup>2</sup> ». L'enjeu principal de cette mission était d'obtenir de la part de Louis XIII le maintien des engagements français, et surtout du titre de roi qu'on avait promis au duc de Savoie. En 1631, Druent reçut d'autres instructions, cette fois-ci élaborées par Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Le duc se montrait préoccupé par les relations à renouer avec les Vénitiens, qui ne pouvaient advenir que si la Sérénissime acceptait le principe d'égalité de traitement entre les deux cours<sup>3</sup>. Dans d'autres brouillons d'instruction, le duc évoquait explicitement la promesse des Français de lui octroyer le titre de roi, en vertu d'une concession particulière faite à la duchesse de lui donner la satisfaction d'avoir le même rang que ses sœurs reines<sup>4</sup>.

Les origines de ces requêtes savoyardes remontaient donc aux traités de Quérasque, moment où les Français avaient promis de donner satisfaction au duc de Savoie au sujet du titre d'Altesse Royale. Cet engagement pris par la monarchie française, confirmé par le cardinal Richelieu, devait être octroyé pour contenter Madame la duchesse de Savoie, sœur du roi Louis XIII, mais uniquement pour elle et sans répercussion sur les ducs successeurs<sup>5</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> informa son ambassadeur que c'était une décision autonome du roi de France qui voulait favoriser Christine d'« un titre majeur<sup>6</sup> », que lui donner de l'Excellence serait un bon début mais que le lui refuser signifierait que les Français lui « avaient promis ce qu'ils n'ont pas l'intention de faire<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> Cf. L. Bély, *La société des princes. XVI-XVII siècle, op. cit.*, p. 407, qui tire ces informations de l'ouvrage de Theodore et Denis Godefroy, *Le cérémonial de France*, Paris, Cramoisy, 1649.

<sup>2</sup> AST, Corte, NF, m. 9, n.º 9, « Istruzione di Madama Reale Christina a M. de Druent spedito in Francia ».

<sup>3</sup> AST, Corte, NF, m. 9, n.º 34, « Minuta d'istruzione del Duca Vittorio Amedeo I al conte di Druent suo ambasciatore straordinario alla corte di Francia [primo] per ringraziar le SM cristianissime degli onori e grazie, che hanno fatto al prencipe cardinal fratello di SAR durante il soggiorno ch'è fatto in quella corte, e di tante dimostrazioni di buona volontà de quali hanno voluto favorire tutta la casa di Savoia. [secondo] Per proporre alcuni temperamenti per dar la pace all'Italia, e riconciliare SAR colla Repubblica di Venezia che pretende ingiustamente la precedenza sopra la casa di Savoia », 1631.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 35, « Minute d'Istruzioni del Duca Vittorio Amedeo primo al Conte di Druent suo ambasciatore straordinario presso il re di Francia »: « contentezza a madama di renderla uguale alle regine sue sorelle di titolo, come l'è di nascimento ».

<sup>5</sup> AST, Corte, NI, m. 1, n.º 16, « Istruzione, e memorie per il marchese di S. Germano spedito ambasciatore straordinario in Inghilterra per coltivare la propensione di quel Re ad avere li suoi sentimenti sul modo con cui SAR doveva promuovere i suoi dritti su la successione dell'Infanta di Fiandra », 1635.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 9, « minute di lettere di SAR al conte di Druent ... », cit., n.º 5, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte de Druent, 30 juin 1632.

<sup>7</sup> « che gli hanno promesso quello che non vogliono fare », *ibid.*

Dès son arrivée à Paris, le comte de Druent guetta les intentions françaises afin de relever d'éventuelles disparités de traitement par rapport aux ambassadeurs qui représentaient les têtes couronnées. Ses conclusions toutefois furent rassurantes : « je vois que les ministres de VA ne sont pas traités d'une manière différente<sup>1</sup> » de celle des représentants des rois passés par Paris. Il est inutile de se perdre dans les méandres de la négociation qui n'aboutira pas à grand chose pour l'envoyé savoyard. Ce dernier demanda plusieurs fois l'égalité des traitements mais n'obtint que des réponses dilatoires de la part des Français<sup>2</sup>. Peut-être aussi pour sortir de ces atermoiements français, Victor-Amédée I<sup>er</sup>, très insatisfait des promesses non tenues des Français et très irrité du fait que Paris ait rendu public le traité d'échange de Pignerol fin 1632, fit publiquement savoir qu'il avait intention de rencontrer Ferdinand de Habsbourg<sup>3</sup>, le cardinal-infant qui avait été nommé gouverneur des Pays Bas espagnols. Cette démarche était source d'inquiétudes pour les Français qui étaient de l'avis que le duc de Savoie cultiverait, si l'occasion se présentait, l'intention de « mieux s'unir à la Couronne d'Espagne<sup>4</sup> ». Une fois le départ du Cardinal-infant attesté, le duc de Savoie prépara cette rencontre en faisant savoir qu'il s'attendait à ce que le Habsbourg le reçoive en lui donnant le titre d'Altesse<sup>5</sup>. Les difficultés de cérémonial furent résolues par le secrétaire d'état espagnol Martin d'Aspe qui eut l'idée de forger un nouveau titre, celui d'Altesse Royale<sup>6</sup>. Le duc chargea donc le comte Badat, gentilhomme niçois, de se porter jusqu'à l'île de Saint Honoré pour accueillir le cardinal-infant<sup>7</sup> avant

<sup>1</sup> « veggo che i ministri di VA non sono trattati differentemente », *ibid.*, m. 31, fasc. 1 « lettere di Francesco Provana conte di Druent, al duca ed al principe Tomaso », n.° 4, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris 13 avril 1632.

<sup>2</sup> Voir à ce propos *Ibid.*, les dépêches du comte Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> du 4 mai (n.° 13) et du 23 juin 1632 (n.° 25)

<sup>3</sup> Sur ce fils du roi d'Espagne Philippe III voir Alfred Van der Essen, *Le cardinal-infant et la politique européenne de l'Espagne, 1609-1641*, t. I, 1609-1634, Bruxelles, Presses Universitaires, 1944. Il avait été fait cardinal en 1619, cf. Lorenzo Cardella, *Memorie storiche de cardinali della Santa Romana Chiesa*, Rome, Pagliarini, 1793, t. VI, p. 197-198.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 1, « Lettere di Francesco Provana di Druent, Al Duca », n.° 89, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Moret, 17 mai 1633 : « era per unirsi meglio con la Corona di Spagna ».

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au Sr D. Martino d'Aspe, 26 mars 1633.

<sup>6</sup> Cf. à ce propos Gregorio Leti, *Il ceremoniale storico, e politico*, Amsterdam, Janssonio, 1685, p. 505 : « Don Martino d'Aspe, Segretario di Stato, e di guerra, fabricò nella fucina del suo cervello un titolo nuovo, e non conosciuto ancora, ma che però piacque, onde fu egli stesso spedito dal duca per accomodare il ceremoniale con questo, che sodisfece ad ambi le parti, havendo conchiuso, che il Duca darà all'Infante il titolo di Altezza Reale, e questo al duca per non degradarlo quello d'Altezza ».

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, NS, m. 3, n.° 29, « Istruzione al conte Badat in occasione e per motivi del Passaggio che dovea far per Nizza il Card Infante di Spagna », 23 avril 1633. Voir aussi AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, cit., la lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 24 avril 1633, dans laquelle il l'informe que le cardinal-infant lui a renouvelé son intention de le voir à Nice, et LMF, m. 32, fasc. 1, cit., n.° 84, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Fontainebleau, 10 mai 1633 où l'ambassadeur prévient le duc de Savoie qu'il a informé Richelieu de son voyage à Nice.

leur rencontre quelques jours plus tard à Nice<sup>1</sup>. Lors de cette rencontre les titres que le cardinal-infant et le duc de Savoie se donnèrent furent Altesse Royale pour l'Espagnol et Altesse pour l'Italien, mais dans une rencontre successive le cardinal, sans lui donner le titre, traita le duc comme un pair<sup>2</sup>. C'est la raison pour laquelle le duc, s'appuyant sur ce précédent et considérant toujours les règles de l'étiquette espagnole comme très importantes, afficha la prétention de recevoir le titre d'Altesse Royale. L'une des premières utilisations de la formule « Votre Altesse Royale » se trouve d'ailleurs à l'intérieur de la dépêche de Druent datée 27 juillet 1633.

Si les Savoyards espéraient retrouver ainsi de l'élan pour mieux affronter les négociations avec les Français, ils furent rapidement déçus, car cette rencontre ne renforça aucunement la position du duc, dont la faiblesse politique était si évidente qu'il eut même des différends d'étiquette avec le Cardinal-infant, car le gouverneur des Pays-Bas arrivé à Milan n'octroya pas le privilège de la tête couverte aux envoyés savoyards<sup>3</sup>. La France se focalisant surtout sur les progrès des puissances catholiques dans la guerre de Trente ans, l'envoi en Flandres du cardinal-infant avec 11 000 soldats aurait pu réussir sans l'intervention française de 1635. La monarchie française s'était alors limitée à intervenir en Lorraine et dans les pays rhénans<sup>4</sup>, mais la mort de Gustave Adolphe avait cependant laissé « un vide immense et une situation incertaine<sup>5</sup> »

En 1633 Druent, reprenant les négociations, constata immédiatement la difficulté de discuter des affaires du duché avec Richelieu. Une fois reçu par ce dernier, il n'obtint que des réponses peu satisfaisantes. La dynamique de ces entretiens ne variait pas : les Piémontais demandaient aux Français dans quel délai ils pensaient respecter les engagements pris (dans ce cas, les 500 000 écus à verser au duc de Mantoue ou les 178 000 écus à verser au duché pour le surplus de revenus de Pignerol). Les ministres du Roi Très Chrétien (le garde sceaux, le père Joseph, Richelieu même) non seulement ne fournissaient que de vagues réponses, mais ils essayaient, parfois, d'imposer en plus de nouvelles conditions<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur cette rencontre, qui donna lieu à beaucoup de soupçons, voir S. Guichenon, *Histoire Généalogique de la royale Maison de Savoie*, op. cit., p. 897.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Extrait des lettres de M. du Plessis Praslin, ambassadeur pour le roi près le duc de Savoie », f.° 162r, dépêche de Plessis Praslin, 19 mai 1633. Voir aussi G. Brusoni, *Della Historia d'Italia*, op. cit., p. 76.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LMMi, m. 18, cit., lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, 4 juin 1633, d'ailleurs comme on a vu à Madrid aussi les ambassadeurs savoyards devaient rester à tête découverte pendant les audiences.

<sup>4</sup> Cf. L. Bély, *Les relations internationales*, op. cit., p. 116.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>6</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 1, « lettre di Francesco Provana di Druent, al duca », n.°30, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 15 février 1633, dans laquelle le comte de Druent relate les résultats d'un entretien avec Bouillon qui, lorsqu'il apprit que son seigneur n'avait pas l'intention de se priver de Cavour ou Revel en faveur des Français, répliqua qu'il fallait pourtant retourner sur ce point de la négociation car peut-être qu'en cette occasion on aurait pu reparler aussi du titre royal. Druent demanda à Bouillon de lui faire des propositions, le Français riposta en disant que ce n'était pas à lui de les faire mais aux Savoyards. La discussion s'arrêta là sans rien conclure.

Le gouvernement savoyard chercha aussi à s'attribuer de nouveaux titres tels que, par exemple, celui de duc de Montferrat, pour la partie qu'elle possédait de ce duché. Démarche ne convenant pas aux Français qui refusèrent d'effectuer un paiement, car dans l'entête figurait justement ce « nouveau » titre<sup>1</sup>. D'ailleurs, les Français ne voulaient pas que l'on portât atteinte à la souveraineté du duc de Mantoue qui, en cette période, n'était nul autre que Charles Gonzague-Nevers<sup>2</sup>.

En avril 1633, le duc de Druent fit publiquement savoir qu'il exigeait, lors de son congé, d'être traité comme les représentants des têtes couronnées. Il s'attendait donc au régiment des gardes rangés en bataille, comme pour l'ambassadeur vénitien. Il pouvait d'autant plus le prétendre qu'il savait que la Reine mère, malgré le désaccord du roi, avait même octroyé l'honneur du régiment au chevalier de Gondi, l'ambassadeur florentin. Le duc de Savoie, précisa le comte, aurait très mal pris la nouvelle que son ambassadeur recevait un traitement différent de celui réservé au représentant des Médicis<sup>3</sup>. Mais la première réponse du roi de France à ce sujet ne fut pas positive, car Louis XIII n'avait pas l'intention d'approuver des changements en cette matière délicate<sup>4</sup> et que le traitement exceptionnel réservé à l'envoyé de Florence fut une « violence de la Reine mère<sup>5</sup> ». Toutefois Druent riposta que dans ce cas il était prêt à renoncer à l'audience officielle de congé et à se retirer d'une manière privée. Finalement, cette affaire se résolut en faveur du comte de Druent, auquel Richelieu communiqua que Louis XIII lui avait accordé les traitements royaux qu'il demandait, mais qu'il s'agissait d'une exception en vertu des liens de parenté entre le roi de France et le duc de Savoie<sup>6</sup>. Entre-temps, le comte de Druent insista sur le titre royal aussi bien auprès de Servien que de Richelieu. La position des Français s'était précisée, car le cardinal lui représenta qu'il était possible de négocier cette affaire uniquement à la condition préalable que le duc de Savoie remette Cavour et d'autres lieux non spécifiés. Autre mise au point importante, la France, continua Richelieu, n'acceptait pas que le duc prenne le titre de duc du Montferrat<sup>7</sup>.

Malgré une négociation difficile à Paris, à la fin du mois de juillet, l'ambassadeur français à Turin César de Choiseuil, comte du Plessis Praslin, enregistra la satisfaction de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'égard du traitement, car « ces choses touchent SA sensiblement<sup>8</sup> » dans un contexte général qui s'était compliqué, on le verra, en raison de la parution en 1633 de l'ouvrage anonyme *Trattato del Titolo regio dovuto alla Serenissima casa di Savoia*, dont

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, n.º 48, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 18 mars 1633.

<sup>2</sup> Sur Charles Gonzague Nevers est encore utile Émile Baudson, *Charles de Gonzague. Duc de Nevers de Rethel et de Mantoue, 1580-1637*, Paris, Perrin, 1947.

<sup>3</sup> Cf. AST Corte, LMF, m. 32, fasc. 1, « lettere di Francesco Provana di Druent, al duca », cit., n.º 64, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 19 avril 1633.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, n.º 76, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 3 mai 1633.

<sup>5</sup> Cf. *Ibidem*, n.º 105, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Buschi, 27 juin 1633.

<sup>6</sup> Cf. *Ibidem*, n.º 107, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Forges, 1<sup>er</sup> juillet 1633.

<sup>7</sup> *Ibidem*, n.º 109, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 8 juillet 1633.

<sup>8</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Extrait des lettres de M. du Plessis Praslin, ... » cit., dépêche de Plessis Praslin, 29 juillet 1633, f.º 169r.

l'auteur était Pierre Monod. Cette publication ne laissa pas indifférents les Vénitiens, qui communiquèrent au même Druent leur intention de se venger<sup>1</sup>.

La mission du comte de Druent touchait à sa conclusion, l'ambassadeur aurait même pris congé bien avant, mais Louis XIII souhaitait que la cérémonie se déroulât à Paris. La dernière audience de Druent se tint le 17 novembre 1633 à Paris et l'ambassadeur savoyard bénéficia des traitements royaux<sup>2</sup>.

L'accalmie entre Paris et Turin ne dura pas très longtemps, car Victor-Amédée I<sup>er</sup> exigea le même traitement royal pour le nouvel ambassadeur, le marquis de Saint-Maurice. Les Français répliquèrent immédiatement en soulignant le caractère exceptionnel de la résolution qui devait être considérée comme un geste de bonne volonté envers la duchesse de Savoie, dans la mesure où elle avait été admise « pour cette fois en faveur du Mariage de M<sup>me</sup> et sans conséquences<sup>3</sup> ». Les Savoyards rejetèrent cette interprétation en arguant que jamais le duc n'aurait accepté une condition si « préjudiciable à sa réputation<sup>4</sup> ». Les deux parties ne modifièrent pas leurs positions et les tensions s'aggravèrent au cours des trois premiers mois de 1634. D'une part, le duc de Savoie affichait publiquement son insatisfaction et sa « grande perplexité<sup>5</sup> » quant au refus de la France de ne pas lui octroyer une prérogative qui lui était due, en raison toujours de l'argument de la parité du traitement avec les Vénitiens. D'autre part, les positions françaises étaient plus variées : les intransigeants, pour ainsi dire, comme le roi Louis XIII « extrêmement exact sur ces choses-là<sup>6</sup> », opposés aux innovations pouvant entraîner des conséquences, comme cela fut le cas pour la prérogative du régiment des gardes royales octroyée à l'ambassadeur florentin pour contenter la Reine mère ; et ceux qui doutaient, comme le maréchal du Plessis Praslin qui, dans ses lettres de Turin, mentionnait le « grand affront<sup>7</sup> » qu'on était en train d'infliger au duc de Savoie et les quelques contentements qui auraient pu malgré tout lui être accordés<sup>8</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> était résolu à ne pas céder et il ordonna au marquis de Saint-Maurice de se présenter comme simple « gentilhomme envoyé<sup>9</sup> » au roi et aux ministres français, au lieu d'assumer sa qualité d'ambassadeur, avant de repartir au plus vite pour l'Angleterre. Suite au congé du comte de Druent en novembre 1633, il ne resta plus aucun ambassadeur du duché à Paris. Seul demeurait le secrétaire d'ambassade Carron, marquis de Saint-Thomas, qui, dans ses dépêches, affronta lui aussi la question de la réception du marquis de Saint-Maurice. En plus des arguments déjà avancés, il rappela aux Français les honneurs qu'on avait octroyés en 1619 à Paris à Victor-Amédée, alors

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 1, « lettere di Francesco Provana di Druent, al duca », cit., n.° 127, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 14 août 1633, et aussi la dépêche n.° 132 de Châlons du 22 août.

<sup>2</sup> *Ibidem*, n.° 177, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 18 novembre 1633.

<sup>3</sup> AST, Corte, NI, m. 1, n.° 16, « Istruzione, e memoria per il marchese di S. Germano... » cit.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Extraict des lettres de M. du Plessis Praslin, ... », cit., dépêche de Plessis Praslin à Monsieur, Turin, 26 février 1634, f.° 473r.

<sup>6</sup> Cf. L. Bély, *La société des princes*, op. cit., p. 403.

<sup>7</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Extraict des lettres de M. du Plessis Praslin, ... », cit., dépêche de Plessis Praslin à Monsieur, Turin, 14 mars 1634, f.° 490r.

<sup>8</sup> *Ibid.*, f.° 491r.

<sup>9</sup> AST Corte, NI, m. 1, n.° 16, « Istruzione, e memoria per il marchese di S. Germano... », cit.

simple prince du Piémont, en lui conférant le titre d'Altesse qui, à l'époque, n'était même pas donné à Monsieur et en le faisant s'asseoir devant la reine, alors que les cardinaux, en ce temps-là, ne jouissaient pas encore de la prérogative du tabouret<sup>1</sup>. Les Français ne fléchirent pas leur position, ce qui obligea le duc de Savoie à prendre la décision d'envoyer à Paris son frère le prince Thomas, alors gouverneur de la Savoie. Les Français furent informés de cette décision du duc par Christine qui la communiqua à Plessis Praslin à la mi-mars 1634 environ<sup>2</sup>. Cependant le prince Thomas, loin d'aller à Paris, quitta le service du duché pour se réfugier dans les Flandres, du fait de son vif désaccord avec les orientations de la politique étrangère de son frère<sup>3</sup>. Les membres de la famille ducale n'étaient pas satisfaits de la grande influence exercée par la Couronne de France dans les affaires du duché et prônaient un retour à l'alliance avec l'Espagne. La décision inattendue du prince Thomas fut un véritable coup de théâtre qui obligea le duc à renoncer à sa position intransigeante quant à la réception de son ambassadeur. En conséquence, le marquis de Saint-Maurice prit son poste d'ambassadeur à Paris et on ne parla plus de son voyage en Angleterre.

Le duché de Savoie ne réussissait donc pas à obtenir les traitements royaux, essentiellement parce que la France n'avait pas l'intention de modifier son cérémonial en sa faveur. La cour de Paris avait déjà établi une sorte de hiérarchie parmi les États italiens. À la première place, convoitée sans succès par la cour de Turin, se trouvait Venise, fidèle alliée de la France depuis longtemps et ne cultivant pas les dangereuses tentations espagnoles des Savoyards. La Sérénissime fut alignée, avec quelques différences<sup>4</sup>, aux représentants des têtes couronnées et ainsi, il ne restait plus à Turin qu'à constater l'inégalité de traitement aussi bien à Rome qu'à Paris.

Toutefois, le royaume de France avait besoin de l'alliance savoyarde, malgré sa méfiance envers le duc, dont il essaya toujours d'affaiblir la souveraineté. D'ailleurs, Plessis Praslin était d'avis qu'il fallait alimenter la rivalité entre le duché et Venise, poussant ainsi le premier à rechercher le soutien de la France<sup>5</sup>. Turin semblait occuper la deuxième place et son droit de préséance envers le grand-duché de Toscane et la république de Gênes fut protégé par la France. Les honneurs royaux octroyés au comte de Druent furent concédés aussi du fait du précédent occasionné par le Florentin Gondi, mais la préséance fut refusée aux représentants de la république de Gênes lors d'une cérémonie officielle, occasion au

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 7, « il marchese di S. Tomaso », n.º 23, dépêche de Saint-Thomas au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 27 janvier 1634. Voir aussi la dépêche 37 de Paris 17 février 1634.

<sup>2</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Extrait des lettres de M. du Plessis Praslin, ... », cit., dépêche de Plessis Praslin à Monsieur, Turin, 14 mars 1634, f.º 490r.

<sup>3</sup> La défection du prince Thomas sera traitée dans un chapitre ultérieur.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 1, « lettre di Francesco Provana di Druent... », cit., n.º 64, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 19 avril 1633, dans laquelle il remarque qu'à l'audience l'ambassadeur était accompagné par un maréchal de France et non par un prince, comme on le faisait pour les représentants des rois.

<sup>5</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, « Extrait des lettres de M. du Plessis Praslin, ... », cit., dépêche de Plessis Praslin à Monsieur, Turin, 26 février 1634, f.º 473v.

cours de laquelle les Français rassurèrent le comte de Druent en lui affirmant qu'il aurait la préséance sur le Génois<sup>1</sup>.

En 1636-1637, le duc reprit le dossier du titre royal et envoya le père Monod à Paris pour une nouvelle tentative, puisque la scène politique avait changé. La France ayant entamé sa guerre ouverte contre l'Espagne, le duché de Savoie s'était vu contraint de devenir son allié, par le biais du traité de Rivoli de 1635. La première campagne militaire ne s'était pas déroulée sans encombre en raison de la mauvaise entente entre le duc et Créquy. En 1636, l'année terrible de Corbie, lorsque les ennemis semblaient menacer même Paris, les seules bonnes nouvelles militaires venaient du front italien, avec les succès de Victor-Amédée I<sup>er</sup><sup>2</sup>. Le duc profita de ce contexte favorable pour envoyer le jésuite savoyard en mission. On parlait de son voyage à Paris depuis l'été 1636<sup>3</sup> mais il arriva dans la capitale du royaume de France seulement vers la fin de cette même année. En substance, les affaires à traiter étaient au nombre de deux : obtenir l'envoi d'autres troupes de la part de la France pour augmenter la pression sur le duché de Milan et affronter l'argument épineux du titre royal. Une mission très difficile, voire impossible, était confiée au père Monod. Guichenon précise que le jésuite savoyard devait obtenir le « régiment de gardes » pour les ambassadeurs savoyards à Paris, et « avoir à Rome le traitement égal aux ambassadeurs des Têtes couronnées, ainsi que S.S. en usait avec les Ambassadeurs de Venise<sup>4</sup> ».

Les Français utilisèrent leurs tactiques dilatoires en proposant par exemple de ne pas se faire adosser les frais des nouvelles armées à recruter en échange du titre royal, mais Monod leur fit comprendre que cette contrepartie était jugée insuffisante par la cour de Turin<sup>5</sup>. Le 7 janvier, Monod s'entretint longuement avec le cardinal Richelieu, qui lui fit une ouverture sur le titre royal. Cela permit au jésuite de tenir un long discours qui, à son avis, ébranla un peu le cardinal. Les plus grandes résistances du cardinal venaient du fait qu'il ne voulait pas que l'on pensât qu'il s'agissait d'une condition imposée par Victor-Amédée I<sup>er</sup> pour « continuer dans leur alliance<sup>6</sup> », mais ces atermoiements montraient bien que la France n'avait pas l'intention de donner trop de puissance à son allié indocile, qu'il fallait laisser dans son rang d'état tampon et de satellite.

Monod eut des colloques avec d'autres ministres français pour essayer de contourner les doutes du cardinal. Bellièvre lui fit remarquer qu'il valait mieux que le duc de Savoie prenne le « titre de Roy des Allobroges que de Chypre pour ne pas offenser les Vénitiens<sup>7</sup> ». De cette réponse, on peut déduire que la couronne de France n'était pas

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 1, « lettere di Francesco Provana di Druent... », cit., n.º 87 et 89, dépêches du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Moret, 13 et 17 mai 1633.

<sup>2</sup> Sur cette année cruciale de la guerre de Trente ans en Italie voir Gregory Hanlon, *Italy 1636. Cemetery of Armies*, Oxford, OUP, 2016 ; du même voir aussi *The Hero of Italy. Odoardo Farnese, Duke of Parma, his soldiers, and his Subjects in the Thirty Years' War*, Oxford, OUP, 2014.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio », n.º 144, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 20 août 1636.

<sup>4</sup> S. Guichenon, *Histoire Généalogique de la royale Maison de Savoie*, op. cit., p. 897.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 4, « Il padre Monod », n.º 18, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 12-13 janvier 1637.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

<sup>7</sup> *Ibidem*.

disposée à altérer les équilibres maintenus avec ses alliés italiens et ne souhaitait pas offenser les Vénitiens, depuis longtemps liés à la France et beaucoup moins remuants que les Savoyards.

Le jésuite savoyard finit par croire<sup>1</sup> qu'il était peu considéré par les Français qui ne s'occupèrent plus des affaires du duché de Savoie. Monod fit plusieurs et vaines tentatives d'avancer de nouveau la question des traitements. À la fin de janvier 1637, il sembla que les Français s'étaient décidés à quelques concessions : Monod eut un long entretien avec le cardinal Richelieu, au cours duquel le sujet du titre royal fut abordé. Le jour suivant, Hémery informa le marquis de Saint-Maurice et le père Monod que le cardinal et le roi, en considération de Madame sa sœur et « des bons services<sup>2</sup> » rendus par Victor-Amédée I<sup>er</sup>, avaient décidé d'octroyer les honneurs royaux à ses ambassadeurs. Richelieu et Louis XIII quittèrent ensuite Paris sans que Monod et l'ambassadeur Saint Maurice aient pu les remercier. Leur absence dura un mois, entre-temps Monod reçut l'ordre de la part du duc de Savoie d'obtenir une déclaration écrite certifiant l'égalité des traitements entre les ambassadeurs de Turin et ceux de Venise dans toutes les cours européennes. Le jésuite avait déjà commencé cette négociation par le biais de Madame Combalet<sup>3</sup>. Dès le retour du cardinal Richelieu, Monod et Saint-Maurice lui demandèrent une audience durant laquelle ils le remercièrent pour cette prérogative des gardes royales.

Cependant, Monod demeurait inquiet. N'ayant pas de nouvelles de Madame Combalet et ne voulant donner « un extrême déplaisir<sup>4</sup> » à la duchesse de Savoie « si on ne luy donnais contentement pour le titre royal, ou pour le moins pour le traitement égal des ambassadeurs de VAR à ceux de Venise dans la Cour de Rome », il prit la résolution d'argumenter directement avec Richelieu.

Au cours de cette longue audience, le jésuite savoyard demanda la déclaration sur les honneurs royaux.

La réaction de Richelieu ne se fit pas attendre : il empêcha le père Monod de poursuivre son discours sur ce point en montrant un profond étonnement de la supposition du jésuite savoyard que le Roi « eut accordé les Gardes aux ambassadeurs de VAR<sup>5</sup> ». Monod, abasourdi par la fougueuse réplique et par le piège que le cardinal était en train de lui tendre, resta confus de cette « nouveauté si inopinée<sup>6</sup> » et Richelieu poursuivit en

---

<sup>1</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 4, « Il padre Monod », cit., n.° 44, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 10 mars 1637, « les ministres du Roy me font languir dans l'attente des réponses aux mémoires que Mr le marquis et moi leur avons donné ».

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 4, « Il padre Monod », cit., n.° 69, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 3 mai 1637.

<sup>3</sup> Marie Madeleine de Vignerot, duchesse d'Aiguillon, était la « nièce préférée » du cardinal de Richelieu, qu'il essaya vainement de donner en épouse au comte de Soisson, cf. Pierre Chevallier, *Louis XIII*, Paris, Fayard, 1979, p. 525 et 578. Auparavant, elle s'était mariée avec le marquis de Combalet le 26 novembre 1620 et devint veuve deux ans plus tard. Cf. aussi Françoise Hildesheimer, *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004, p. 102-103 et Maximin Deloche, *Richelieu et les femmes*, Paris, Éditions Émile-Paul frères, 1931, qui lui consacre un chapitre, p. 179-185.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 4, « Il padre Monod », cit., n.° 69, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 3 mai 1637.

<sup>5</sup> *Ibidem*.

<sup>6</sup> *Ibidem*.

expliquant qu'après la paix, qui en 1637 semblait proche, les gardes pourraient être octroyées au marquis de Saint-Maurice aux mêmes conditions que pour le comte de Druent, à savoir en voie exceptionnelle et sans conséquences. Le père Monod prit congé de cet entretien avec le sentiment d'avoir été « misérablement trompé<sup>1</sup> » non pas par d'Hémery mais par le cardinal de Richelieu, qui possédait une habileté peu commune à conduire les audiences avec les ambassadeurs. En outre, les quelques erreurs commises par le père Monod qui, n'écoutant pas les appels de l'ambassadeur Saint-Maurice à la prudence lors de ses colloques avec le cardinal, se laissa emporter par sa fougue naturelle dans la défense des intérêts de la Maison de Savoie et s'éloigna des dispositions contenues dans ses instructions, firent le reste.

Ainsi la mission du père Monod, qui avait pourtant bien commencé par des rencontres fréquentes avec le cardinal et les ministres français, se termina par un revers cuisant et la cour de Turin finit par perdre du terrain dans la question du rang. En 1637, d'autres États italiens la devancèrent même, car les Vénitiens furent récompensés pour leur neutralité par la cour de Vienne en bénéficiant du titre d'excellence et d'autres honneurs royaux. En France, la même année, la situation n'était pas meilleure car les traitements royaux à l'égard de Venise furent rendus officiels, et l'on permit en outre aux ambassadeurs de Gênes de rester la tête couverte en présence du roi de France tandis que le prince d'Orange obtenait le titre d'Altesse. Voilà, selon Monod, les résultats politiques pour avoir servi la France de toutes « ses forces et puissances<sup>2</sup> ». Le jésuite savoyard rentra à Turin à la fin de mai, et à partir de ce moment, son sort parut scellé en raison de prises d'initiative trop nombreuses qui ne respectaient pas les instructions de son seigneur et à cause de sa position politique qui deviendra de plus en plus anti française.

### 3.3 De la royauté niée au titre royal d'Utrecht (1637-1713)

La disparition de Victor-Amédée I<sup>er</sup> en 1637 menaça d'extinction le duché qui se trouva exposé aux dangers d'une minorité d'État et d'une régence contestée ouvertement depuis la mort de l'héritier François-Jacinthe et la succession de son cadet Charles-Emmanuel (automne 1638).

Peu après la mort de son mari, Christine essaya vainement de se faire octroyer « le traitement des gardes pour nos ambassadeurs<sup>3</sup> » et de se faire donner le titre royal par son frère Louis XIII, qu'il lui avait promis il y a longtemps. Il y eut aussi des tentatives en 1638, mais les Français restaient fermes dans leur refus<sup>4</sup>. Même les Anglais, sollicités sur ce sujet,

---

<sup>1</sup> *Ibidem*.

<sup>2</sup> *Ibidem*, n.º 87, « Copie des memoires faites pour donner à Sa Majesté desquelles Monsieur le Cardinal a eu les semblables, mais adressées a luy ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di madama reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint Maurice, 30 novembre 1637, f.º 85-86.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Aglié, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie della medesima », n.º 45, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris,

eurent beau jeu de déclarer que si la France octroyait le titre d'Altesse Royale, eux aussi y consentiraient<sup>1</sup> !

Hélas, encore en janvier 1639 Madame Royale se concentrait « toujours sur les prétentions des titres d'Altesse Royale et du traitement des ambassadeurs<sup>2</sup> », ce qui est confirmé aussi par Emanuele Tesauro<sup>3</sup>. Cependant, la même année la duchesse perdit sa capitale qui fut occupée par le Prince Thomas, et rencontra son frère Louis XIII et Richelieu à Grenoble. Comme on le sait, elle résista aux requêtes impérieuses du cardinal<sup>4</sup>, qui peu de temps après ordonna à de La Cour, son ambassadeur à Turin, de donner à Christine et à son fils Charles-Emmanuel le titre d'Altesse « sans y adjouster le mot de *royale*<sup>5</sup> ».

#### 3.3.1 Royauté et Madame Royale

La décennie 1640 fut très dure pour Christine. Elle dut affronter les troubles de la guerre civile qui ne se conclura qu'en juin 1642, et les accords entre Madame et les Princes furent le résultat d'une négociation très laborieuse. Plus encore, elle dut faire face à une politique française visant à mettre en doute sa souveraineté, qui assignait le commandement des armées françaises en Italie au Prince Thomas et qui lui imposait une encombrante présence militaire de ses troupes. Les Français rendirent au compte-gouttes les places du duché sous leur contrôle, la capitale savoyarde n'étant par exemple rendue qu'en 1645, hormis la citadelle<sup>6</sup>.

Après l'orageuse rencontre de Grenoble, en septembre 1639, il n'était plus question d'obtenir un tel privilège de la part de la France et les années de guerre civile suivantes, durant lesquelles fut englouti le duché de 1639 à 1642, ne permirent pas de s'occuper du titre royal. Dans les instructions et les dépêches de la correspondance diplomatique du duché, les allusions aux traitements à réserver aux ambassadeurs savoyards se raréfièrent. D'ailleurs, l'existence d'un double réseau diplomatique, celui de Madame et celui des

---

4 mai 1638. Et auparavant voir aussi *Ibid.*, m. 38, fasc. 1, cit., lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 28 février 1638.

<sup>1</sup> Voir à ce propos *Ibid.*, m. 38, fasc. 2, « Lettres originales de Madame Royale Chretienne au marquis de Saint Maurice son ambassadeur extraordinaire en France », n.º 64, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 19 avril 1638.

<sup>2</sup> AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 28, dépêche du cardinal de La Valette à Richelieu, 14 janvier 1639, f.º 35r.

<sup>3</sup> Emanuele Tesauro, *Origini delle guerre civili del Piemonte*, Colonia, Pindo, 1673, p. 130-131.

<sup>4</sup> Sur la tumultueuse rencontre de Grenoble voir G. Ferretti, *La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le duché au risque de sa disparition*, art. cité.

<sup>5</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel, Imprimerie Impériale, Paris, 1877, tome sixième, 1638-1642, CCXCV, Mémoire au Sieur de la Cour, Lyon, 24 octobre 1639, p. 596.

<sup>6</sup> Sur le retour en 1645 de Christine à Turin voir Andrea Rosselli, « Les deux soleils du duché. L'entrée à Turin de Christine de France et de Charles-Emmanuel II en 1645 », in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville*, op. cit., p. 383-402.

Princes, n'était-elle pas un signal ambigu envoyé par le duché ? Lequel des deux était le plus accrédité à représenter la Savoie-Piémont<sup>1</sup> ?

Une des premières évocations, après la guerre civile, de cette question des traitements royaux se retrouve en 1644<sup>2</sup>, mais nous sommes déjà dans le processus de vérification des titres à donner aux ambassadeurs qui participeront aux négociations de la paix de Westphalie. Effectivement, à cette période, la principale affaire à négocier pour le plénipotentiaire ducal, le marquis de Saint-Maurice, fut d'obtenir les mêmes traitements réservés aux autres ambassadeurs, lors de la future ouverture des négociations à Münster. Néanmoins, la politique étrangère du duché était fortement conditionnée par les Français, car les ambassadeurs savoyards ne pouvant participer directement aux négociations durent confier leurs affaires aux Français. Saint-Maurice, avant de se rendre à Münster, passa d'abord par Paris pour fixer avec Mazarin les lignes de conduite du duché, et dans ces conditions il était presque impossible de traiter la question du prétendu rang royal.

Saint-Maurice craignait surtout les difficultés d'étiquette que pouvaient soulever les Espagnols<sup>3</sup>, mais les bons offices du sénateur Jean-François Bellezia lui firent obtenir l'égalité des traitements par rapport aux autres ambassadeurs des républiques vénitienne et hollandaise. Avec un peu de difficulté, Saint-Maurice réussit aussi à se faire donner le titre d'excellence par les Français<sup>4</sup>. Et début 1648 la France, qui depuis la mort de Louis XIII en 1643 était gouvernée par la régente Anne d'Autriche<sup>5</sup>, accorda le titre d'Altesse Royale à Christine et à son fils Charles-Emmanuel<sup>6</sup>, que l'ambassadeur français précédent, Aiguebonne, ne leur avait jamais donné.

La duchesse, on le verra, sut bien gérer la question Bellezia sans seconder immédiatement les prétentions françaises. Ce fut tout de même une crise d'une certaine importance avec Paris, qui poussa les Français à faire retirer leur ambassadeur et à laisser vacant pendant plus d'un an le poste de Turin.

Dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle le duché de Savoie, une fois sa souveraineté renforcée, put déployer une politique étrangère plus avantageuse soutenue par une diplomatie devenue plus efficace, comme on peut aisément le remarquer par le tableau suivant qui indique les années où différentes puissances européennes, et le Saint-Siège, reconnurent le traitement royal aux trois États italiens en compétition pour des questions de rang :

---

<sup>1</sup> On traitera en partie ces problèmes dans un chapitre ultérieur. En Suisse notamment furent actifs deux ambassadeurs savoyards : l'un qui représentait les princes et l'autre qui représentait Madame.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 1, « Il marchese di S. Morizio », n.° 55, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 29 avril 1644.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « minute di lettere del marchese di S. Maurizio a SAR », dépêche du marquis de Saint Maurice à Madame Royale, Volbeg, 24 février 1645.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Saint Maurice à Madame Royale, Volbeg, 2 mars 1645.

<sup>5</sup> Cf. Lucien Bély, « Le Piémont-Savoie au cœur des conflits européens », in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville, op. cit.*, p. 113.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 44, dépêche d'Ennemond Servien aux plénipotentiaires de Münster, 9 janvier 1648, citée aussi par Anna Blum, « Les ambassadeurs nord-italiens en France et la négociation de la paix des Pyrénées (1658-1659) », in Lucien Bély, Bertrand Haan, Stéphane Jettot (dir.), *La paix des Pyrénées (1659) ou le triomphe de la raison politique*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 380. Jusqu'à cette année les ducs étaient appelés simplement Monsieur de Savoie.

	Duché de Savoie	République de Venise	Grand-duché de Toscane
France	1633 ; 1654-1659 ; 1696	1637	-
Portugal	1666	-	-
Rome	1670 ; 1698	1632	-
Angleterre	1680	-	1682 et 1703
Espagne	1690	-	-
Saint-Empire	1690	1632	1691

Tableau 2 : Reconnaissance des traitements royaux.

D'après ces données, on constate que le duché de Savoie, tombé dans une position d'infériorité par rapport à Venise et Gênes en 1637, sortit avec une certaine lenteur de la situation qui s'était créée depuis cet *annus horribilis*. À partir des années 1660 cette tendance s'invertit. Si Turin courait toujours après l'égalité avec Venise, dans le cas de Florence c'était le contraire. Le grand-duché de Toscane passait toujours après la cour de Turin dans l'obtention des égalités de traitement et, surtout, elle ne put empêcher qu'à la presque fin du siècle Rome « obéisse » à un ordre de Madrid exigeant pour le duché savoyard les traitements royaux.

En 1650, le marquis de Lullin fut envoyé en mission auprès de la cour royale de Vienne. Son voyage en Autriche visait deux objectifs, comme nous l'apprennent ses instructions datées 30 octobre 1650 : obtenir l'investiture impériale de la partie du Montferrat assignée au Piémont par les traités de Münster et se faire donner les traitements royaux ainsi que, surtout, « la préséance sur tous les princes d'Italie, et particulièrement sur la république de Venise<sup>1</sup> ». À Vienne aussi la Sérénissime avait pris le pas sur les Savoyards car son traitement royal avait été officialisé par Ferdinand II alors qu'il avait été seulement promis au duché de Savoie. Lullin devait représenter à l'Empereur qu'aux traités de Münster, grâce à la négociation menée par le président Bellezia, l'ambassadeur ducal Saint-Maurice avait reçu « les honneurs royaux de Monseigneur le Nonce, des Ambassadeurs de France, de Suède et de toutes les autres testes couronnées, excepté de la Sérénissime Maison d'Autriche, pour les différends que nous avons avec l'Espagne<sup>2</sup> ». Il insista sur le fait qu'il était temps de recevoir de la part de la cour impériale les mêmes traitements réservés pour le moment à Venise. Au début des années 1650 les ambassadeurs savoyards se trouvaient toujours dans une position d'infériorité incommode par rapport à leurs homologues vénitiens qui dès les années 1630 jouissaient des traitements royaux à Rome, à Vienne et à Paris. Turin persévéra en envoyant des ambassades sans beaucoup de succès, même si le duché réussit à obtenir en 1654 les honneurs royaux de la part de la France, grâce à une meilleure disposition de Mazarin. Ce fut une victoire de courte haleine, car les froides relations avec l'Espagne, qui refusa catégoriquement de donner le titre d'Altesse Royale lors du traité des Pyrénées, ne reconnaissant ainsi pas le statut royal au duché,

<sup>1</sup> AST, Corte, NA, m. 3, n.° 11, « Istruzione data al marchese di Lullino », cit.

<sup>2</sup> *Ibidem*.

continuaient à peser sur la scène internationale. Les Français ne purent soutenir les prétentions des Savoie sur ce point, mais l'envoyé ducal François Bertrand, sieur de Chamousset, ne toléra aucune concession en refusant que le duc acceptât de se déclarer « très humble serviteur<sup>1</sup> » du roi d'Espagne et réussit finalement à obtenir un traitement légèrement différent des autres cours princières italiennes<sup>2</sup>. Le refus espagnol non seulement incita la monarchie française à se rétracter quant aux traitements royaux concédés en 1654 mais en outre le pape et l'Empereur, pour ne pas être en reste par rapport à la cour de Madrid, continuèrent à ne pas les octroyer<sup>3</sup>.

Le gouvernement de Turin manquait de puissance politique et militaire : son intégrité territoriale se reconstruisait lentement, ses nombreuses missions diplomatiques aboutissaient difficilement à des résultats conséquents. La duchesse Christine résolut de changer de stratégie et confia à l'historien de la Bresse Samuel Guichenon, nommé historiographe officiel de la Maison de Savoie en 1650, la tâche d'écrire une histoire du duché dans laquelle la question de la dignité royale devait occuper une place centrale. Guichenon était convaincu de la légitimité des prétentions savoyardes à l'égard du titre royal, et avait déjà traité cet argument dans le cadre plus ample de la politique étrangère de l'État savoyard, en s'occupant de la question de la préséance.

Avant de s'attarder sur certains aspects de l'œuvre de Guichenon, n'oublions pas qu'une véritable guerre de pamphlets était en cours depuis quelques décennies. En 1620, le juriconsulte de Biella Antonio Bagnasacco avait publié le *Traité du titre royal dû à la Sérénissime maison de Savoie (Trattato del titolo Regio dovuto alla Serenissima Casa di Savoia)* dans lequel les prétentions royales savoyardes recevaient leur légitimation sur la base d'arguments de nature juridique. Cet ouvrage servit de fondement pour le traité de Pierre Monod sur le royaume de Chypre, paru en 1633. Le jésuite savoyard fut l'auteur d'un important mémoire sur lequel nous nous pencherons, car il s'agit d'une synthèse historique des mauvaises relations entre les cours de Turin et de Venise<sup>4</sup>.

On connaît désormais la plupart des épisodes de ce différend entre les deux cours princières italiennes. Monod précisa que la meilleure façon de déterminer les questions de préséance consistait à observer le cérémonial qu'on appliquait à Rome et à Vienne, car c'était dans ces cours que « se trouvent le plus ordinairement les Ambassadeurs des Princes<sup>5</sup> ».

Après l'incident diplomatique de 1619 entre Turin et Venise, lorsque les ambassadeurs des deux États italiens se rencontraient à Rome, à Vienne, à Paris ou dans d'autres cours

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 69, fasc. 1, « Il presidente Chamousset », 1659, n.° 52, dépêche du président Chamousset à Madame Royale, Sibourre, 28 octobre 1659, citée par A. Blum, « Les ambassadeurs nord-italiens en France... », *art. cité*, p. 381.

<sup>2</sup> Cf. A. Blum, « Les ambassadeurs nord-italiens en France... », *art. cité*, p. 382. Sur la paix des Pyrénées voir aussi Daniel Séré, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, 2007.

<sup>3</sup> D. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III, 2° periodo 1663-1730, Bocca, Turin, 1879, p. 39-40.

<sup>4</sup> AST, Corte, CV, m. 1, n.° 3, « Discorsi, Memorie e Riflessi, per provare la precedenza, che ha sempre avuto la Real Casa di Savoia sulla Repubblica di Venezia », Mémoire du Père Monod, une copie de ce mémoire se trouve au n.° 6 de la même liasse. Le mémoire de Monod est en français.

<sup>5</sup> *Ibid.*

européennes, ils se parlaient à la « troisième personne sans se donner aucun titre pour ne préjudicier point aux droits de leurs Majestés<sup>1</sup> ». Jusque-là, les précédents tirés des documents historiques du passé donnaient sans doute la préséance aux représentants savoyards. Les Vénitiens s'étaient résolus à ne plus respecter les droits du duché, ce qui par conséquent avait contribué à refroidir les relations diplomatiques avec la Sérénissime, qui n'approuva pas, par exemple, la politique agressive de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> lors de la première guerre du Montferrat. Après la paix d'Asti (1615) Venise, sollicitée aussi par la France, s'était rangée du côté des Savoyards et avait aidé financièrement le duc de Savoie, mais leurs relations ne s'en étaient pas trouvées améliorées pour autant<sup>2</sup>. En 1619 éclata une crise entre Venise et Turin, qui devint évidente dès la parution du pamphlet de Monod en défense des droits de son seigneur sur le royaume de Chypre. Turin souhaitait renouer ses liens avec la république des doges mais uniquement sur un pied d'égalité. Cependant, le traité de Monod restait la pierre d'achoppement qui empêchait toute bonne relation entre les deux cours princières, et un retour éphémère d'entente cordiale ne se réalisa qu'au début des années 1660<sup>3</sup>.

Dans son mémoire, le jésuite savoyard concentra la majeure partie de sa réflexion sur les titres que se donnaient les ambassadeurs. Ce fut tout d'abord illustrissime avant d'opter pour excellence. Ce titre était conféré par les cardinaux et les nonces du pontife, par les envoyés d'Angleterre et de tous les princes d'Italie. Seuls les ministres de l'Empereur et du roi d'Espagne conservèrent l'usage d'illustrissime aussi bien pour Venise que pour Turin<sup>4</sup>. Jusqu'en 1633, les différences entre le duché et la république étaient minimes, ce qui permit au père Monod de conclure son mémoire d'une manière péremptoire : il ne fallait plus désormais différencier « en qualité les Ambassadeurs de Savoie d'avec ceulx de Venize<sup>5</sup> ». Par la suite, nous l'avons vu, la Sérénissime prit l'avantage.

Les plaintes des Vénitiens contre l'ouvrage du père Monod se levèrent de plus en plus, indisposant Muzio Vitelleschi, Père Général des jésuites, envers Monod. Celui-ci fut alors défendu vigoureusement par Victor-Amédée I<sup>er</sup> qui écrivit : « Vous savez que le livre contient la pure vérité de nos raisons tirées des Saintes écritures, des histoires et des livres approuvés qui n'offensent personne<sup>6</sup> ».

Quelques jours plus tard, le duc revint sur cette affaire, révélant ainsi sa stratégie : ayant besoin de ses conseils sur les affaires les plus importantes du duché, il faudrait, dit-il, que

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Sur ce sujet voir Giuliano Ferretti, « La prima guerra del Monferrato e l'intervento francese », in P. Merlin, F. Ieva (dir.), *Monferrato 1613, op. cit.*, p. 31-46, et Enrico Stumpo, « Gli aiuti finanziari di Venezia al duca Carlo Emanuele I di Savoia nella Guerra contro la Spagna, 1616-1617 », *Rassegna degli Archivi di Stato*, 1974, p. 428-461, publié de nouveau tel quel in Id., *Dall'Europa all'Italia. Studi sul Piemonte in età moderna*, éd. par Paola Bianchi, Turin, Zamorani, 2015.

<sup>3</sup> À ce propos je me permets de renvoyer à mon article « Ambassadeurs et politique étrangère au temps de Christine de France », in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville, op. cit.*, p. 193-214.

<sup>4</sup> AST, Corte, CV, m. 1, n.° 3, « Discorsi, Memorie e Riflessi... », cit.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> « Voi sapete che il libro non contiene altro che la pura verità delle ragioni nostre cavate da scritture ecclesiastiche, da histoire, e libri approvati senza offesa altrui », AST, Corte, LMR, m. 45, fasc. 2, « Lettere del Duca e Duchessa, al conte Don Ludovico San Martino d'Agliè marchese di San Damiano », dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Agliè, Turin, 13 août 1633.

Sa Sainteté « lui assigne un évêché in partibus infidelium, sans aucune obligation de résidence [...]. Il faudrait qu'on lui assigne le titre archiepiscopal de Nicosie, pour les raisons que nous avons sur le Royaume de Chypre<sup>1</sup> ».

De sévères critiques continuaient à viser le père Monod ; dans sa dépêche du 10 septembre, d'Agliè écrivit une vigoureuse défense du jésuite. Le pape aussi reconnut que l'œuvre de Monod était remarquable pour son érudition et sa connaissance historique et se déclara disponible à le protéger de l'hostilité du Père Général. Le résident répliqua qu'il faudrait une action plus résolue « pour la sûreté d'un père dont la plume et l'esprit sont parmi les meilleurs de la Savoie<sup>2</sup> » et que le duc persistait à se servir de ses conseils et de ses œuvres.

Jusqu'à la fin de l'année 1633 les réactions de Venise, la rédaction d'une réponse vénitienne au pamphlet de Monod et l'affaire de Nicosie furent les principales questions soulevées dans la correspondance entre le duc et son résident Ludovic San Martin d'Agliè. Aussi le comte de Druent, ambassadeur ducal à Paris, enregistra que Venise avait reçu avec ressentiment la nouvelle de la parution du livre de Monod en 1633<sup>3</sup> et confirma au duc quelques jours plus tard que les Vénitiens préparaient une riposte au pamphlet du jésuite<sup>4</sup>.

En réalité, les premiers à répondre furent les Florentins qui publièrent le *Parere di Gasparo Giannotto scritto al signor Giulio Cesare Catelmi, sopra il ristretto delle reuoluzioni del Reame di Cipri, e ragioni della serenissima Casa di Sauoia sopra di esso: insieme con vn breue Trattato del titolo regale douuto a S.A. Serenissima. Stampati in Turino, senza nome d'autor*<sup>5</sup>. La république de Venise ne répliqua qu'en 1644 à travers l'ouvrage du Hollandais Théodore Graswinckel, cousin et élève de Grotius, auteur de la *Dissertatio de jure praecedentiae inter serenissimam Venetam reipublicam & serenissima Sabaudiae ducem ; opposita dissertationi jussu sereniss. Sabaudiae ducis evulgatae*<sup>6</sup>, auquel Monod, mort en 1644 à Miolans, ne put rétorquer.

En 1653, Guichenon visita les archives du Prince Thomas à Paris, mais à cause de la méfiance de certains ministres savoyards et de sa fréquentation des milieux érudits

---

<sup>1</sup> « sia servita promuoverlo ad un titolo archiepiscopale in partibus infidelium, poerché non havendo obbligo di veruna residenza potrà èi più liberamente vacare nella continuatione del nostro servitio col carico del nostro servitio col carico di nostro Grand'Elemosiniere. In qual caso procurarete che il titolo sia dell'Arcivescovato di Nicosia, per le ragioni che abbiamo nel Regno di Cipri », *Ibid.*, Turin, 18 août 1633, publié par G. Claretta, « Delle principali relazioni politiche fra Venezia e Savoia nel secolo XVII », *art. cité*, X, p. 40-42.

<sup>2</sup> « non bastava alla quiete e sicurezza d'un padre la cui penna e' il cui ingegno è de' migliori della Savoia », *Ibid.*, m. 44, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano a S.A.R. ed al Ministro », n.º 103, dépêche de Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 10 septembre 1633.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 1, « lettere di Francesco Provana di Druent al duca », n.º 127, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Meaux, 14 août 1633.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.º 132, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Châlons, 22 août 1633.

<sup>5</sup> Francfort, 1633. À propos de cet ouvrage voir F. Angiolini « *Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna* », *art. cité*, p. 461, et Caroline Callard, *Le prince et la république. Histoire pouvoir et société dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2007, p. 94sq. Une copie de l'ouvrage de Gianotti est conservée in AMAE, Paris-La Courneuve, CPS, vol. 22, f.º 412-466.

<sup>6</sup> Lugd. Batavorum, ex Officina Elzeviriorum, 1644.

protestants, il n'accéda aux archives ducales qu'en 1657 et publia son *Histoire Généalogique* en 1660. Toujours en 1653, l'historien de la Bresse avait envoyé à Turin un plan complet de son œuvre, et la cour piémontaise lui demanda de supprimer les chapitres 13 et 14 qui traitaient de la dignité royale et de la préséance du duché sur les autres princes italiens. Guichenon tira de ces chapitres déjà rédigés un traité qu'il envoya en 1654 aux ministres ducaux qui l'apprécièrent, mais pas au point d'en consentir la publication<sup>1</sup>. Castronovo a recensé deux copies de cet important manuscrit, l'une à Paris et l'autre à Turin. La lecture de ce manuscrit, accompagnée d'une lettre dans laquelle Guichenon explique les buts qu'il a voulu poursuivre, se révèle extrêmement intéressante et porte le titre suivant : « Discours sans passion sur le différend de Venise, et de Savoie touchant le titre royal ; des droits sur le Royaume de Chypre, et la préseance, contenant le jugement des ouvrages de l'auteur du titre royal, de Gaspar Gianotti, et de Theodore Graswinkel<sup>2</sup> ». L'auteur se propose de démontrer trois choses : que Victor-Amédée I<sup>er</sup> fut contraint de prendre le titre royal à cause des nouveautés engendrées par le décret d'Urbain VIII, que ce titre ne se fondait pas uniquement sur le royaume de Chypre et que « la République [*de Venise*] ne doit pas s'éloigner de ce que font les grands rois<sup>3</sup> ».

L'historien de la Bresse voulait répondre sans aucune animosité aux ouvrages de Gianotti et de Graswinckell, et s'est servi pour ce faire des écrits de Pierre Monod, en gardant cependant quelquefois ses distances par rapport aux thèses exposées par le jésuite savoyard. Dans sa lettre d'accompagnement, Guichenon affirma que les prétentions savoyardes à la dignité royale ne se basaient pas uniquement sur le royaume de Chypre. Il précisa aussi par rapport à Florence qu'il détrône « l'Altesse royale naissante du Grand-Duc<sup>4</sup> » car ce titre ne lui conférait pas la supériorité face au duc de Savoie auquel le pontife « a conservé expressément la préséance<sup>5</sup> ». Et il ajouta : « voulez-vous qu'une Maison qui n'a que 150 ans se compare à la Maison de Savoye qui a pour elle tant de choses, que Florence n'a pas?<sup>6</sup> ». Il est vrai que la Maison des Médicis avait noué quelques alliances matrimoniales avec l'Empire, mais le duché de Savoie pouvait se vanter d'en compter dix-neuf avec la France<sup>7</sup>.

Guichenon, après avoir déclaré que le duc est « le plus Grand Prince d'Italie<sup>8</sup> », identifia onze fondements sur lesquels s'appuyaient les justes prétentions savoyardes au titre royal : une naissance auguste (1), de multiples alliances « toujours distinguées » (2), la grandeur de ses états (3), des distinctions et des titres très anciens (4), la préséance sur la république de Venise (5), avoir été le seul prince à jouir du titre d'« Altesse d'Italie » au temps du premier grand-duc de Toscane (6), recevoir le titre d'Altesse Royale par deux

---

<sup>1</sup> Sur cet intéressant épisode de censure libraire voir Valerio Castronovo, *Samuel Guichenon e la storiografia del Seicento*, Turin, Giappichelli, 1965, p. 67-84.

<sup>2</sup> AST, Corte, RC, m. 3, n.° 4, « Discours sans passion... », 147 feuillets.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Voir à ce propos l'ouvrage de Pierre Monod, *Recherches historiques sur les alliances royales de France et de Savoie*, Lyon, Pierre Rigaud, 1621, p. 41.

<sup>8</sup> AST, Corte, RC, m. 3, n.° 4, lettre insérée dans « Discours sans passion... », cit.

rois (7) dans les traités publics et par les ministres étrangers et les cardinaux (8), une « Vocation prochaine à tant de Royaumes<sup>1</sup> » (9), les droits légitimes sur le royaume de Chypre (10) et la réception de ses ambassadeurs avec les honneurs royaux de la part de l'Empereur et de tous les rois (11).

L'historien bressan conclut sa lettre en disant que la Maison de Savoie avait aussi de légitimes prétentions sur les royaumes d'Arménie et de Jérusalem et qu'il n'affirmait rien « qui puisse réveiller les Electeurs<sup>2</sup> » allemands.

D'après lui, Gianotti s'était limité à écrire un panégyrique du grand-duché de Toscane sans fournir de preuves convaincantes de ses thèses et Graswinckell n'avait fait que marcher dans les pas de Gianotti. Ce dernier composa un avis dont l'objectif principal était de contester le traité de Monod en faveur des droits de la Maison de Savoie sur le royaume de Chypre<sup>3</sup>. Dès le commencement de sa réplique à Monod, il se déclara « sujet » très attaché à la république de Venise<sup>4</sup>, bien que sa famille soit d'origine florentine<sup>5</sup>.

Sa première préoccupation fut de défendre les raisons du roi Jacques II de Lusignan, Le Bâtard, contre celles de la reine Charlotte de Lusignan, qui avait légué, en 1485, le royaume de Chypre à la Maison de Savoie<sup>6</sup>. L'argumentation de Gianotti était pourtant insidieuse, car il poursuivait le but de rapprocher Florence et Venise contre le duché de Savoie. Les Savoyards fondaient leurs droits royaux sur l'ancienneté et la continuité de leur dynastie régnante. Gianotti contesta ces deux fondements et proposa d'autres critères pour définir les droits permettant d'ambitionner le statut royal tels que la puissance, la grandeur et l'indépendance de l'État. Les Vénitiens n'avaient en aucune manière usurpé le royaume de Chypre<sup>7</sup>. Gianotti débuta sa réponse par la démonstration que le duché n'était

---

<sup>1</sup> *Ibidem.*

<sup>2</sup> *Ibidem.*

<sup>3</sup> AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 8, « Trattato delle ragioni, sopra le quali è fondato il Titolo regio dovuto alla Serenissima Casa di Savoia, con un ristretto delle rivoluzioni del Regno di Cipri appartenente alla Corona di Savoia fatto dal padre Monod. / Con la critica al suddetto Trattato composta da Gaspare Gianotti per sostenere i Dritti della Repubblica di Venezia »; le manuscrit de Gianotti est intitulé « Parero di Gasparo Gianotti sopra un ristretto delle rivoluzioni del Reame di Cipri, et delle ragioni, che v'hà la Serenissima Casa di Savoia et sopra un altro trattato dal Titolo Regale dovuto a S.A. Serenissima. Al signor Giulio Cesare Catelmi », composé de 110 feuillets. Une édition imprimée de cet ouvrage est parue sur le faux lieu d'impression à Francfort en 1633, mais nous préférons suivre le manuscrit conservé aux archives de Turin.

<sup>4</sup> AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 8, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 1, on donne ici la citation *in extenso*: « Di Venetia io sono suddito, et parziale, come si conviene verso una tale, e tanta Madre ».

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 8, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 1, car son aïeul Donato Gianotti, premier secrétaire de la République florentine, fut chassé par les Médicis et fut « amorevolmente accolto » par la Sérénissime. Sur ce sujet voir aussi les remarques de F. Angiolini, « Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna », *art. cité*, p. 460-464.

<sup>6</sup> AST, Corte, CV, m. 1, fasc. 8, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 3-13. L'argument de Gianotti est simple et clair : si Chypre était un royaume feudataire, la princesse Charlotte n'était pas légitimée pour le léguer aux ducs de Savoie. Le sultan, ayant été reconnu juge compétent de ce différend (cf. f.° 7), aurait dû préalablement octroyer l'autorisation de céder le royaume de Chypre, ce que Charlotte n'avait pas réussi à faire. Au contraire, la cession de l'Île faite par la reine Catherine Cornaro à la république de Venise était plus ancienne et celle de Jacques plus légitime car ce dernier avait bénéficié de la déclaration et de l'investiture du Sultan (cf. f.° 18).

<sup>7</sup> *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 23, où Gianotti précise que Monod a injustement accusé les Vénitiens d'être des usurpateurs.

pas vraiment indépendant, évoquant en premier lieu les origines bourguignonnes de l'État, qui portèrent les Français à revendiquer en 1632 leurs anciens droits dynastiques sur la Savoie et même sur le Piémont<sup>1</sup>. Par conséquent Gianotti arriva à la conclusion que même si le royaume d'Arles, ainsi que l'on appelait les territoires de l'ancienne Bourgogne, était dissout, « aussi bien la Savoie que les autres parties [*du duché*] restaient sous la souveraineté de la Couronne française<sup>2</sup> ». Seulement, à une époque plus récente, le duché devint feudataire de l'Empire et les titres savoyards n'étaient pas assez anciens pour que leurs origines se perdent dans la nuit des temps, puisqu'en fin de compte le titre ducal n'avait été octroyé au comte de Savoie que récemment, en 1416<sup>3</sup>. Au contraire, l'État des Médicis avait toujours été indépendant et avait constamment défendu les intérêts du Saint-Siège et de la Chrétienté, ce qui expliquait l'octroi du titre grand-ducal par le pontife. Autre détail d'importance, ce titre prestigieux lui avait été attribué par le pape<sup>4</sup>, et Côme n'avait pas agi comme le duc de Savoie en s'attribuant *motu proprio* le titre royal<sup>5</sup>. Si on adoptait le critère de la puissance, alors la Savoie n'avait aucun droit d'aspirer à la couronne italienne, car la lutte pour la suprématie en Italie se déroula entre les États de Venise, Milan et Naples qui auraient, par conséquent, plus de droits que le duc de Savoie de prétendre au titre royal<sup>6</sup>. De même, les domaines des Vénitiens, des Milanais et des Napolitains étaient plus étendus que ceux du duc de Savoie<sup>7</sup>. Et les plus grandes villes de la péninsule italienne n'étaient-elles pas Venise, Florence, Naples et Milan ? Turin et Chambéry étaient plutôt comparables à Brescia et Vérone<sup>8</sup>. En outre, le grand-duché de Toscane, possédant la ville de Pise, avec sa seigneurie sur les royaumes de Sardaigne et de Corse, aurait eu plus de droits que le duché de réclamer les titres royaux. Au contraire, le grand-duc reconnaissait paisiblement que la Sardaigne était devenue un domaine espagnol n'étant pas animé par le même sentiment de vanité que le duc de Savoie<sup>9</sup>. Ceci porta Gianotti à en déduire que si Florence « ne doit pas donner le pas à la Savoie, Venise le lui doit donner encore moins, à laquelle Florence donne la préséance sans la moindre contestation<sup>10</sup> ».

Ensuite, Gianotti reprit toute la question des titres donnés aux ducs de Savoie en amoindrissant leur valeur et en concluant que Venise est « absolue, indépendante tandis

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 18.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 20, on donne la citation dans la langue originale du document: « in nondimeno tanto la Savoia quanto le altre sue parti restarono sotto la sovranità della Corona di Francia ».

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 101 et 60, où Gianotti écrivait en réalité que le titre ducal avait été donné en 1415.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 59, 69.

<sup>5</sup> Il s'agit d'une accusation reprise plusieurs fois par Gianotti cf. par exemple « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 28.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 71.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 72.

<sup>8</sup> *Ibidem*.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 29.

<sup>10</sup> *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 54 : « non deve cedere a Savoia, molto meno gli deve cedere Venetia, a cui senza contrasto cede Toscana ».

que [le duché] est vassal et dépendant du Saint-Empire<sup>1</sup> », condition qui ne permettait pas au duc de s'attribuer lui-même des titres et que l'élévation des Médicis au rang de grand-duché équivalait à reconnaître que la couronne et le sceptre du grand-duc étaient des signes de royauté<sup>2</sup>.

La riposte du père Monod ne se fit pas attendre longtemps ; le jésuite envoya un mémoire au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> le 15 avril 1634. Monod expliqua que la lecture de ce pamphlet l'avait fortement déçu, car aucune des raisons véridiques contenues dans son *Traité* n'avait été l'objet d'objections fondées. Il était d'avis que Gianotti s'était aventuré sur un terrain dangereux et glissant, car il pouvait mentionner plusieurs documents d'où ressortait la condition de vassal de Venise<sup>3</sup>. Le jésuite savoyard attaqua également sa manière équivoque de citer Polybe et Tacitus, l'accusant de ne pas connaître suffisamment le latin et le grec. L'avis de Gianotti n'avait donc aucune valeur, car cet auteur montrait ne même pas être au courant du Cérémonial des cours princières et s'il avait publié un livre sur le sujet, comme il l'avait annoncé, il aurait confirmé le proverbe « Grand livre, grandes erreurs<sup>4</sup> ».

La critique de Guichenon s'avéra plus mesurée, quittant les eaux agitées de la controverse et préférant celles plus placides de l'érudition. Le raisonnement de l'historien de la Bresse était simple : la maison de Savoie pouvait s'enorgueillir de la plus longue continuité dynastique parmi les princes européens, car elle en était à sa trente-deuxième génération. D'autre part, elle possédait de nombreux domaines qui, dans un passé très ancien, étaient qualifiés de royaume. Concernant le titre de roi de Chypre, la position de l'historien de la Bresse était nette : « il n'y a point de considération, qui puisse excuser l'usurpation faite du Royaume de Chypre sur la Maison de Savoye<sup>5</sup> », car « il appartient de droit et par légitime succession à la maison de Savoye<sup>6</sup> ».

À cette époque Chypre était turque, car Venise avait perdu l'île en 1570. Toutefois, le fait que ce royaume n'appartenait ni à Turin ni à Venise n'avait aucune importance, car Guichenon pouvait mentionner des cas similaires, notamment les rois d'Angleterre qui avaient conservé le titre de roi de France, mais également le titre le plus convoité, celui de roi de Jérusalem, titre qui fut porté par les rois de Pologne, de Hongrie, de Naples et de Sicile, et qui fut réclamé par le duché de Savoie puisqu'il avait appartenu, ainsi que le titre de roi d'Arménie, au royaume de Chypre.

Cette île, selon Guichenon, appartenait au duché, puisque la reine Charlotte avait fait donation de ce royaume à son cousin Charles I<sup>er</sup>, duc de Savoie, le 24 février 1485 ; toutefois, en même temps Catherine Cornare, « veuve de Jacques Bâtard de Chypre, qui avait usurpé le Royaume à la Reine Charlotte, s'étant retirée à Venise, fit donation des

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 109.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, « Parero di Gasparo Gianotti... », cit., f.° 110.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, CV, m. 1, n.° 9, « Discorso del padre Monod sopra il Parere del Gianotti a riguardo del Regno di Cipro e del titolo reale dovuto alla casa di Savoia », 15 avril 1634, où il se limite à peu d'exemples tels que l'oration, tenue en 1506 en présence de l'Empereur Maximilien, de l'ambassadeur vénitien Antonio Giustiniano qui proclame que la Sérénissime était « suddita e tributaria dell'Impero ».

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> AST, Corte, RC, m. 3, n.° 4, « Discours sans passion... », cit., p. 85v.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 88.

droits qu'elle disait avoir sur ce Royaume, au Sénat de Venise<sup>1</sup> ». Par conséquent, Venise avait conquis Chypre « sans nul titre<sup>2</sup> ».

On comprend mieux à présent les raisons pour lesquelles les ministres piémontais ne voulaient pas publier ces pages où l'on qualifiait Venise d'usurpatrice de Chypre et où l'on démontrait, par plusieurs preuves tirées de l'histoire, qu'elle n'avait pas la préséance sur le Piémont. En effet, en cette période, des manœuvres étaient en cours en vue d'un rapprochement entre Turin et Venise. Les deux cours réussirent d'ailleurs à rétablir des relations diplomatiques en 1662<sup>3</sup>.

Une fois le pouvoir entre ses mains, le duc Charles-Emmanuel II considéra comme un but inflexible de sa diplomatie le traitement royal, que le Saint-Siège continuait à ne pas octroyer et par conséquent à lui refuser la prestigieuse Salle royale du Vatican<sup>4</sup>. Même à la fin des années 1650 la cour de Turin était consciente que ce n'était pas le bon moment pour avancer cette requête car le pontife, Alexandre VII Chigi, était siennois et donc « entouré par de nombreux parents, sujets du grand-duc [...] et son frère et ses neveux font bien attention que sa Sainteté ne fasse pas des déclarations qui puissent donner du déplaisir à ce duc<sup>5</sup> ». Cependant si le discours tombait sur cet argument, le marquis del Borgo devait représenter au pontife que désormais la France aussi les avait octroyés. La maison de Savoie marqua tout de même un petit progrès car le royaume du Portugal lui reconnut les honneurs royaux en 1666<sup>6</sup>. Quelque temps après, le 19 avril, la Diète allemande établit que si le duc de Savoie donnait le titre de Sérénissime aux Électeurs, il recevrait en échange celui d'Altesse Royale.

En 1675, toutefois, débuta la régence de Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours qui resta au pouvoir jusqu'en 1684. Durant celle-ci, Hercule Turinetti, marquis de Prié envoyé à Londres, réussit à obtenir les traitements royaux. La régente le nomma ambassadeur

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>3</sup> Sur les négociations entre les cours de Turin et Venise pour rétablir des relations diplomatiques, qu'il me soit permis de renvoyer à mon article « Ambassadeurs et politique étrangère au temps de Christine de France », *art. cité*.

<sup>4</sup> D. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. III, *op. cit.*, p. 39.

<sup>5</sup> AST, Corte, NR, m. 1, n.º 12, *Istruzione al Marchese del Borgo in occasione della sua missione a Roma* [...], 30 octobre 1658, « Circa la sala Regia poco propitia riesce la presente congiuntura per parlarne havendo un pontefice fiorentino con numeroso stuolo di parenti stretti, soggetti del Gran Duca, e [...] il fratello e nepoti di Lei [Sa Sainteté] vadano estremamente circospetti a non lasciar uscire dalla santità sua alcuna dichiarazione che potesse dispiacere a quel duca ».

<sup>6</sup> Cf. Paolo Cozzo, « "Tutti i gran salti cominciano da Roma" : strategie sabaude per la promozione regia nella Roma del Seicento », in Laurent Perillat (dir.), *Couronne Royale*, Annecy, Académie Salésienne, 2013, p. 89-104. In AST, Corte, NR, m. 1, n.º 35 et in *Materie Ecclesiastiche*, NCR, m. 1, n.º 6-7 ; 10, on peut trouver plusieurs instructions envoyées à ses ambassadeurs afin d'obtenir titre et traitements royaux. Sur l'établissement, à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, d'un résident ducal à Lisbonne voir Carmen Menchini, « La prospettiva italiana sulla crisi successoria portughese attraverso gli entretiens di complimento alla corte di Lisbona », in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Marie-Karine Schaub, Jean-Claude Waquet, Christian Windler (dir.), *Paroles de négociateurs. L'entretien dans la pratique diplomatique de la fin du Moyen Âge à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2010, p. 133-149, et plus en général Maria Antónia Lopes, Blythe Alice Raviola (dir.), *Portogallo e Piemonte. Nove secoli (XII-XX) di relazioni dinastiche e politiche*, Rome, Carocci, 2014.

extraordinaire en lui consentant ainsi, en 1680, d'être le premier représentant ducal à recevoir les honneurs royaux<sup>1</sup>.

En novembre 1682, la France imposa au duché de Savoie une nouvelle alliance défensive pour une durée de six ans<sup>2</sup>. Ce sera le duc Victor-Amédée II, fils de Charles-Emmanuel II, qui libéra le duché de la suffocante alliance française. En 1686 une puissante ligue antifrançaise se créa, qui voyait réunis les Provinces Unies, la Suède, l'Empire, le Brandebourg auxquels se joignirent Venise et l'Espagne. La ligue d'Augsbourg se forma pour défendre ce qui avait été stipulé par les traités de Münster (1648), Nimègue (1678) et la trêve de Ratisbonne (1684) contre l'agressivité de la monarchie française<sup>3</sup>. L'invasion française du Palatinat transforma la ligue d'Augsbourg en Grande alliance en 1689. À cette époque, le duché de Savoie gravitait dans l'orbite de la France, mais la même année le prince Eugène vint à Turin pour essayer de convaincre le duc Victor-Amédée II<sup>4</sup>, qui était son cousin, d'entrer dans la Grande alliance européenne contre la France en lui faisant miroiter le titre royal. Le duc, après avoir écarté sa mère, la régente Marie-Jeanne-Baptiste de Nemours, avait pris les rênes de l'État. Les grands adversaires du duché concernant son rang, Florence et Venise, étaient sur des positions de retrait, subissant l'offensive croissante de la Maison de Savoie. Victor-Amédée II changea de camp en se rangeant au côté de l'Empire et le 8 février 1690 les diplômes impériaux sur le titre royal et la supériorité piémontaise sur les fiefs des Langues furent ratifiés. Louis XIV, apprenant que cette opération impliquait le versement d'une forte somme à son ennemi juré l'Empereur Léopold I<sup>er</sup>, s'opposa à cet accord. Le duc tenta de se justifier en alléguant qu'en réalité il finançait la guerre en Hongrie. Une fois le traité entre le Saint-Empire et le duché rendu public, Louis XIV donna l'ordre d'attaquer le duché de Savoie. Ainsi les Austro-piémontais subirent une cuisante défaite dans les environs de l'abbaye de Staffarde<sup>5</sup>. Seule la grande habileté militaire du prince Eugène, présent sur le champ de bataille, put éviter que la défaite prenne des dimensions désastreuses.

À partir de 1692, la France à son tour essaya de faire sortir le duché de la Grande alliance, y réussissant le 29 août au prix du sacrifice de Pignerol qui fut rendu aux Savoyards. Cession qui fut confirmée par le traité de Ryswick en 1697.

Ce traité de paix fut un autre moment crucial pour le duc de Savoie auquel on conféra le titre d'Altesse Royale, qu'il avait déjà reçu aux traités de Turin avec la France (1696) et de Vigevano (1696) pour la neutralité de l'Italie<sup>6</sup>. Ce titre fut le sujet d'un pamphlet anonyme

---

<sup>1</sup> Sur cet épisode cf. Maria Giovanna Battista di Savoia Nemours, *Memorie della Reggenza*, édité par Carlo Naldi, Elena Gianasso et Costanza Roggero, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2011, p. 180-181.

<sup>2</sup> *Ibidem*, p. 191-193. Voir aussi Guido Amoretti, *Il ducato di Savoia dal 1559 al 1713*, t. III, 1659-1690, Turin, Omega Edizioni, 2008, p. 147-148.

<sup>3</sup> Voir à ce propos L. Bély, *La France au XVII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 753sq.

<sup>4</sup> Sur le règne de Victor-Amédée II voir Ettore Parri, *Vittorio Amedeo II e il Principe Eugenio nelle guerre della successione spagnola*, Milan, Hoepli, 1888 ; Domenico Carutti, *Storia di Vittorio Amedeo II*, troisième édition entièrement revue et enrichie par l'auteur, Turin, Carlo Clausen, 1897 ; et Geoffrey Symcox, *Vittorio Amedeo II : l'assolutismo sabaudo 1675-1730*, présentation de Giuseppe Ricuperati, Turin, SEI, 1989, réimpression 2003.

<sup>5</sup> Sur la bataille de Staffarde cf. *Mémoires et correspondance du Marechal de Catinat*, 3 vol., Paris, Rapilly, s.d. [1819], en particulier la *Relation du combat de Staffarde, écrite par Catinat sur le champ de bataille, le 18 août 1690*, t. I, p. 119-133 et p. 366-381.

<sup>6</sup> [Lescheraine], *Lettre de Monsieur...*, op. cit., p. 2.

paru en 1701 dont nous savons néanmoins que l'auteur était le savoyard Joseph de Lescheraine, président du Sénat de Savoie<sup>1</sup>. Il fut écrit peu après le traité de Ryswick et légitima les prétentions royales savoyardes par le biais d'une série d'arguments qui sont à peu près les mêmes que ceux de Monod et de Guichenon. De l'historien de la Bresse, par exemple, il reprit la thèse selon laquelle les droits à la royauté du duché ne se fondaient pas seulement sur les prétentions au royaume de Chypre. L'auteur, qui sortait du terrain de la controverse en s'adressant plutôt au public, critiqua la fougue excessive du livre de Monod de 1633 : « il y a trop de chaleur en ce livre<sup>2</sup> » et son manque de prudence, qui offensèrent vivement les Vénitiens. Toujours selon Lescheraine, il fallait également se méfier du livre de Graswinckel, un ouvrage plein d'« absurditez<sup>3</sup> ».

Le duché de Savoie sortit de nouveau de l'alliance française en 1703<sup>4</sup>, subissant de ce fait l'invasion des armées françaises qui assiégèrent Turin en 1706. Ce dernier passage dans le camp anglo-impérial se révéla décisif pour Victor-Amédée II qui obtint finalement le statut royal.

Nous sommes donc arrivés à l'acte final de cet enjeu de la politique étrangère du duché savoyard. Durant les négociations d'Utrecht, au début du mois de juillet 1712, le marquis del Borgo rencontra le comte Strafford qui lui confirma que l'Angleterre avait demandé officiellement la Sicile pour le duché de Savoie. Aux requêtes toujours plus pressantes de l'envoyé savoyard, l'Anglais répondit : « je la crois inmanquable et vous pouvez l'écrire<sup>5</sup> ».

À la fin du mois la cession de la Sicile au duché devint une certitude et Pierre Mellarède commença déjà à parler du titre de Majesté qu'il fallait attribuer au roi de Sicile<sup>6</sup>. Ce sujet fut un point de la négociation qui se déroula entre Anglais et Français au mois d'août et les délégués piémontais purent enfin faire l'annonce officielle à leur seigneur : « Nous n'avons pas de mots qui puissent marquer à VAR l'excès de joie dont nous sommes saisis depuis que nous avons appris que la cession de la Sicile en sa faveur était arrêtée à Fontainebleau avec le vicomte de Bolingbroke<sup>7</sup> ». L'ambassadeur vénitien, Charles Ruzzini, tenta

---

<sup>1</sup> Sur cette lettre cf. Les réflexions de M.A. Visceglia, « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », *art. cité*, p. 89-91.

<sup>2</sup> [Lescheraine], *Lettre de Monsieur...*, *op. cit.*, p. 104.

<sup>3</sup> *Ibidem*, p. 116.

<sup>4</sup> Sur cette rupture d'alliance voir Géraud Poumarède, « La rupture entre la France et la Savoie (1703). Un tournant de la guerre de succession d'Espagne en Italie », in F. Ieva (dir.), *I trattati di Utrecht...*, *op. cit.*, p. 115-138, et du même « Il teatro romano della rottura franco-sabauda del 1703 : comunicazione politica e rivalità internazionali alla sede pontificia », in J.-F. Chauvard, A. Merlotti, M.A. Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana...*, *op. cit.*, p. 273-290.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMO, m. 18, dépêche du marquis del Borgo au duc Victor-Amédée II, La Haye, 10 juillet 1712.

<sup>6</sup> *Ibidem*, dépêche du conseiller d'état au comte Maffei, Utrecht, 20 juillet 1712. Sur Pierre Mellarède cf. Pierpaolo Merlin, « Un savoiardo alla pace di Utrecht. Pierre Mellarède, tra diritto, diplomazia e politica », in F. Ieva (dir.), *I trattati di Utrecht*, *op. cit.*, p. 157-170.

<sup>7</sup> *Ibidem*, dépêche du marquis del Borgo et du conseiller d'état Mellarède au duc Victor-Amédée II, Utrecht, 30 août 1712.

vainement de s'opposer à cette cession, qui faisait que la « République ne pourra plus contester à Votre Altesse Royale la prééminence partout, et la première figure en Italie<sup>1</sup> ».

Le 11 avril 1713 fut signée une série de traités bilatéraux dont celui entre la France et la Savoie. Les articles 5 et 6 définissaient la cession de la Sicile et des îles qui en dépendent « en toute souveraineté<sup>2</sup> » et le droit de succession à la couronne espagnole pour les héritiers mâles tout de suite après la ligne philippine. L'échange des traités contresignés par Louis XIV et Victor-Amédée II eut lieu le 6 mai. Les représentants piémontais précisèrent qu'à partir de ce moment ils s'attendaient à ce que le roi de France donnât à leur seigneur le titre de Majesté et les autres traitements royaux<sup>3</sup>. Le maréchal d'Uxelles répondit très nettement que « le Roy Très Chrétien donnera à Votre Altesse Royale le titre de Maiesté<sup>4</sup> ».

Le 13 juillet fut également signé le traité bilatéral entre le roi d'Espagne et le duc de Savoie, qui pouvait enfin prendre le titre de roi de Sicile et qui dans les cérémonies officielles devait être placé tout de suite après le roi du Portugal. Un rang auquel il dut bientôt renoncer car le traité de Londres de 1718 lui assigna le royaume de Sardaigne au lieu de celui de Sicile qui retournait aux Espagnols. Le nouveau roi de Sardaigne se vit donc contraint de se ranger après les rois de Sicile et de Prusse<sup>5</sup>. Malgré tout, la Maison de Savoie était entrée dans le cercle des rois en devenant la première cour princière de la péninsule italienne.

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, dépêche du comte Maffei et du conseiller d'état Mellarède au duc Victor-Amédée II, Utrecht, 18 octobre 1712.

<sup>2</sup> *Traité de paix entre la France et la Savoie. Conclu à Utrecht le 11 avril 1713*, À Paris, François Fournier, 1713, p. 9.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMO, m. 20, dépêche du comte Maffei, du marquis del Borgo et du conseiller d'état Mellarède au duc Victor-Amédée II, Utrecht, 7 mai 1713.

<sup>4</sup> *Ibidem*.

<sup>5</sup> Cf. A. Spagnoletti, *Le dinastie italiane...*, *op. cit.*, p. 156. Sur la cession du royaume de Sardaigne cf. Antonello Mattone, « La cessione del Regno di Sardegna dal trattato di Utrecht alla presa di possesso sabauda (1713-1720) », *Rivista Storica Italiana*, CIV, fasc. I, 1992, p. 5-89.

Deuxième Partie  
Diplomatie et politique



Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée.

# Chapitre I

## Les années Trente :

### Particelli d'Hémery et le marquis de Saint-Maurice

« L'Italia, c'ha dominato il mondo,  
hora divisa in se stessa non è più atta  
ad altro che a servire<sup>1</sup> »,  
Victor-Amédée I<sup>er</sup>

Le 5 mars 1626 à Monzón, en Aragon, fut signée la paix entre la France et l'Espagne pour régler les affaires de la Valteline et de l'Italie. Ce traité engendra un sentiment répandu d'insatisfaction parmi certains États italiens. Les alliés de la France, la République de Venise et le duché de Savoie-Piémont, étaient très mécontents car ils avaient été exclus de cette négociation presque clandestine entre Français et Espagnols qui s'étaient accordés dans un délai très rapide<sup>2</sup>.

Cette négociation se révéla désavantageuse pour la France, puisqu'elle « perdait son crédit et son autorité<sup>3</sup> » auprès des Grisons, qui se voyaient privés de la pleine souveraineté sur la Valteline<sup>4</sup>. La Cour de Paris mécontentait autant les Vénitiens,

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au président Costa, sans date.

<sup>2</sup> Cf. [Capriata], *Della istoria di Pietro Giovanni Capriata libri dodici, nei quali si contengono tutti i movimenti d'arme successi in Italia dal 1613 al 1634*, In Bologna, per Giacomo Monti e Carlo Zenero, 1639, livre IX, p. 513 : « Entre temps étaient commencées entre les deux Couronnes des négociations secrètes de paix, qui se conclurent avec une incroyable rapidité ».

<sup>3</sup> Michel Le Vassor, *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, t. III, Amsterdam, Aux dépens des associés, 1757, livre XXIII, p. 71. À la différence de Le Vassor, Antoine Aubéry évoque le traité de Monzón d'une manière plus neutre dans *L'histoire du cardinal-duc de Richelieu*, à Cologne, Chez Pierre Marteau, 1656, p. 63.

<sup>4</sup> Sur la question de la Valteline, voir Ulrico Martinelli, *Le guerre per la Valtellina nel secolo XVII*, Varese, Istituto editoriale Cisalpino, 1935 et Agostino Borromeo (dir.), *La Valtellina crocevia dell'Europa: politica e religione nell'età della Guerra dei trent'anni*, Milan, G. Mondadori, 1998. Gianvittorio Signorotto, « Aspirazioni locali e politiche continentali. La questione religiosa nella Valtellina del '600 », in *Bollettino della Società di Studi Valdesi*, n. 177, 1995, p. 87-108 ; Fernando Iseppi, *Storia dei Grigioni*, t. II, *L'età moderna*, Bellinzona, Edizioni Casagrande, 2000. On peut également lire d'intéressantes remarques dans l'anonyme *Recueil de quelques discours politiques escrits sur diverses occurences des affaires et guerres estrangeres depuis quinze ans en ça*, s.l., s.e., 1632, en particulier le discours 7 *Sur le sujet de l'invasion de la Valteline*, du mois de janvier 1621, p. 271-296.

tenus à l'écart des négociations, que le Saint-Siège irrité, les Piémontais qui voyaient réduites à néant leurs perspectives d'expansion territoriale aux dépens du duché de Milan et surtout la République de Gênes, où un jeune prince du Piémont, le futur Victor-Amédée I<sup>er</sup>, avait conduit une campagne militaire brillante mais sans succès le long de la « Riviera du Ponente ». À la différence des Génois, promptement assistés par les Espagnols, la mésentente avait régné parmi les chefs militaires de l'expédition franco-piémontaise en Ligurie de 1625. Le maréchal Lesdiguières voulait attaquer Savone tandis que les Piémontais avaient dès le début manifesté leur volonté d'assaillir Gênes<sup>1</sup>. Bientôt la contre-offensive hispano-génoise commença à devenir préoccupante pour le duc de Savoie Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, rudement attaqué par les Espagnols à Verrua en novembre 1625. Les Piémontais repoussèrent les Espagnols ; ces derniers, néanmoins, cherchaient à « obliger les Français et les Savoyards à se retirer du génois<sup>2</sup> ». Les fils de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Victor-Amédée et Thomas, furent très actifs dans les opérations de défense de Verrua et, lors d'une action nocturne, le prince du Piémont fut atteint par une balle vacante à la joue gauche, blessure qui provoqua une « enflure sous l'œil<sup>3</sup> ».

Une situation dangereuse de guerre latente s'insinuait ainsi entre Turin et Gênes, et ce n'est qu'en février-mars 1628, en pleine deuxième guerre du Montferrat, que les deux États déclarèrent officiellement une suspension d'armes d'une durée de six mois<sup>4</sup>.

Si les Vénitiens finirent par agréer le traité de paix de Monzón en recevant l'assurance que, le cas échéant, le roi consentait le libre passage par la Valteline aux troupes de la Sérénissime<sup>5</sup>, les Piémontais, après avoir pris des accords avec les Espagnols, se détachèrent de la France en contestant ouvertement, en 1628, la succession mantouane et en attaquant à nouveau le Montferrat.

Le cardinal de Richelieu avait ses raisons pour dégager la France de ce conflit : à l'extérieur, en Flandres, l'Espagne, qui venait de conquérir Breda en juin 1625, se présentait comme un adversaire redoutable ; à l'intérieur, en 1626, Richelieu devait contrer les premières initiatives de Gaston d'Orléans et faire face à la révolte des huguenots dans la région de La Rochelle<sup>6</sup>. Toujours en mars 1626, on parvint à un accord qui établissait la conservation des remparts de la Rochelle et du Fort Louis. Les

---

<sup>1</sup> Sur la campagne du prince de Piémont de 1625, qu'il me soit permis de renvoyer à mon article « Il principe di Piemonte nella guerra lampo del 1625 », in Giovanni Assereto, Carlo Bitossi, Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova-Torino. Quattro secolo di incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al regno di Sardegna*, Gênes, Società ligure di Storia Patria, p. 81-97.

<sup>2</sup> AST, Corte, IM, m. 1, n.° 18, « Relazione dell'assedio di Verrua fatto dalle armi spagnuole, che furono indi costrette ad abbandonarlo. Con altre memorie riguardanti quell'impresa », n.° 2, « Ragionamento per provare che gli Spagnuoli non hanno perduto di lor riputazione sotto Verrua ».

<sup>3</sup> AST, Corte, SRC, categoria III, Storie particolari, m. 16, n.° 8, Valeriano Castiglione, « Historia della vita del duca Di Savoia Vittorio Amedeo principe di Piemonte, Re di Cipro », p. 207.

<sup>4</sup> *Traité publics de la Royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Chateau-Cambrésis jusqu'au 9 juin 1815*, t. XXIX, livre seizième, Turin, Imprimerie royale, 1868, p. 154.

<sup>5</sup> M. Le Vassor, *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, op. cit., p. 7

<sup>6</sup> Sur le siège de La Rochelle, voir G. Ferretti « Le siège de La Rochelle dans la propagande d'État sous Louis XIII et Richelieu », art. cité, p. 107-118.

huguenots, dont la résistance était organisée par Henri II, duc de Rohan, un habile chef militaire, cherchèrent des secours étrangers et trouvèrent le soutien de l'Angleterre qui fit débarquer en 1627 un corps d'armée sur l'île de Ré, les troupes hollandaises ayant refusé d'aller combattre à la Rochelle contre leurs coreligionnaires<sup>1</sup>.

### 1.1 Les enjeux de la politique étrangère française en Italie

Le « traité bâclé<sup>2</sup> » de Monzón n'avait donc pas arrangé la question de la Valteline, mais à cette période Richelieu avait d'autres priorités. Son intention était d'écraser définitivement la résistance huguenote. Cette conviction avait pris forme lorsque le cardinal s'était rendu compte que la fermeture du passage valtelineois était un enjeu trop difficile à poursuivre. La Valteline, écrit Richelieu, « nous ne la pouvions pas garder<sup>3</sup> », car elle sera toujours dans les mains des Espagnols « qu'ils en sont voisins<sup>4</sup> » et surtout son contrôle n'assurait pas une voie facile à une éventuelle intervention française en Italie. Il valait donc mieux conquérir Pignerol ou le marquisat de Saluces, entreprises à la portée de la France, pourvu qu'elles soient bien préparées. Après s'être rendu maître d'une de ces places, il fallait « s'y arrêter pour cette heure, l'occasion ne lui donnant ouvertement lieu de passer outre<sup>5</sup> ».

Le cardinal avait planifié la stratégie à suivre en Italie bien avant la fin heureuse du siège de la Rochelle et, lorsque la forteresse huguenote capitula le 28 octobre 1628, Louis XIII manifesta sa volonté de secourir Charles Gonzague-Nevers en donnant à Richelieu main libre sur l'Italie<sup>6</sup>.

#### 1.1.1 La descente en Piémont et la prise de Pignerol

Le 26 décembre 1627 mourut le duc Vincent II Gonzague sans héritier mâle, ce qui laissait ouverte la succession au duché de Charles Nevers. Ce dernier venait d'épouser Marie Gonzague<sup>7</sup>. Cette succession fut contestée surtout par Turin et Madrid, qui s'étaient liées par l'accord signé par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et don Gonzalo de Cordoba

---

<sup>1</sup> Cf. Cicely Veronica Wedgwood, *La guerra dei trent'anni*, Milan, Mondadori, 1998, p. 209 et Stéphane Thion, *Les Armées Françaises de la Guerre de Trente ans*, Auzielle, LRT Éditions, 2008.

<sup>2</sup> Jacques Humbert, *Une grande entreprise oubliée. Les français en Savoie sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1960, p. 21.

<sup>3</sup> *Les papiers de Richelieu*, t. III, 1628, par Pierre Grillon, Paris, Pedone, 1979, n. 197, « Advis que le Cardinal donna au Roy à son retour de Paris, à la Rochelle », [vers le 20 avril 1628], p. 208. Sur la politique de Richelieu en Italie, voir Hermann Weber, « L'Italie du nord dans la politique de Richelieu », in Maria Grazia Bottaro Palumbo (dir.), *Genova e Francia al crocevia dell'Europa (1624-1642)*, Gênes, Centro Studi sull'Età moderna, 1989, p. 36-40.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>6</sup> J. Humbert, *Une grande entreprise oubliée...*, *op. cit.*, p. 21.

<sup>7</sup> Michel Carmona, *Richelieu*, Paris, Fayard, 1983, p. 477.

le 25 décembre 1627, traité qui fut « la conséquence directe du pacte de Monzón<sup>1</sup> ». Le duc de Savoie pensait que c'était le bon moment pour agrandir son État et pour satisfaire les revendications plus que séculaires sur ces terres. Selon cet accord, toute la partie du duché du Montferrat qui se trouvait à la gauche du Pô devait tomber sous la domination savoisienne<sup>2</sup> et le reste, en particulier Casal, devait devenir espagnol. Les Espagnols auraient prêté secours aux Piémontais en cas d'attaque française ; le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> devait empêcher toute intromission française dans la succession mantouane. Mais d'autres réactions négatives se firent jour quant à la succession du Nevers. La Cour de Vienne, en appuyant les prétentions de Ferrante II duc de Guastalla<sup>3</sup> comme le plus proche parent italien des Gonzague<sup>4</sup>, s'opposa fermement au règne de Gonzague-Nevers et, le 20 mars 1628, elle envoya à l'évêque de Mantoue un décret selon lequel les États de Mantoue et du Montferrat en tant que fiefs impériaux étaient séquestrés par Ferdinand II<sup>5</sup>.

Le 29 mars 1628 Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> envahit le Montferrat en occupant Albe, Trin avant de faire capituler assez rapidement Moncalvo qui fut pris grâce au talent du prince de Piémont, Victor-Amédée<sup>6</sup>. Pontestura se rendit ensuite, ainsi que Nice de la Paille, le 13 juin 1628<sup>7</sup>. À partir du moment où le duc de Savoie obtint la partie du Montferrat qu'il l'intéressait, il ne respecta plus les engagements pris avec les Espagnols de les aider au siège de Casal et commença à manifester un grand mécontentement envers Gonzalo de Cordóba, ce qui fit ralentir son activité militaire. Ce changement d'humeur du duc « sauva » probablement Casal, écrit Romolo Quazza<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Romolo Quazza, *Corso di Storia moderna*, anno accademico 1948-1949, Turin, Litografia Viretto, 1948, p. 83.

<sup>2</sup> À savoir : Trino, Alba, San Damiano et toute la zone située entre le Pô, le Tanaro et la Sture.

<sup>3</sup> Sur la famille des Gonzague, ducs de Guastalla, voir Antonio Archi, *Il tramonto dei principati in Italia*, Bologne, Cappelli, 1962, p. 249-270. Pour quelques remarques sur la revendication du duché de Mantoue de la part du duc de Guastalla, voir les pages 253-254. Eugenio Bartoli, *Guastalla 1401-1746. Da Feudo a Stato in Antico Regime. Evoluzione comparata in area centro - settentrionale*, Guastalla, Archivio Storico per gli Antichi Stati Guastallesi, vol. I, 2000 ; Eugenio Bartoli, Angelantonio Spagnoletti (dir.), *I Gonzaga di Guastalla e di Giovanazzo tra XVI e XVII secolo : principi nell'Italia padana, baroni nel regno di Napoli*, Guastalla, A.G.S.P., 2008.

<sup>4</sup> La branche française Gonzague-Nevers « était héritière au cinquième degré » (Émile de Baudson, *Charles de Gonzague. Duc de Nevers et de Mantoue 1580-1637*, Paris, Perrin, 1947 p. 254-255) tandis que la branche italienne Gonzague-Guastalla l'était au septième degré.

<sup>5</sup> Cf. Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2001<sup>3</sup> (1<sup>ère</sup> édition 1992) p. 94-95.

<sup>6</sup> Cf. Guido Amoretti, *Il ducato di Savoia dal 1559 al 1713*, t. II, 1610-1659, Turin, Omega, 2008, p. 37-38.

<sup>7</sup> R. Quazza, *Corso di Storia moderna*, op. cit., p. 102. Sur la deuxième guerre du Montferrat les études de Romolo Quazza, auteur de recherches importantes sur le duché de Mantoue, sont incontournables, voir en particulier *Mantova e Monferrato nella politica europea alla vigilia della guerra per la successione (1624-1627)*, Mantoue, G. Mondovi, 1922, et *La guerra per la successione di Mantova e del Monferrato (1628-1631)*, en deux tomes, Mantoue, G. Mondovi, 1926, voir aussi Blythe Alice Raviola, *Il Monferrato gonzaghesco. Istituzioni ed élites di un micro-stato (1536-1708)*, Florence, Leo S. Olschlki, 2003.

<sup>8</sup> R. Quazza, *Corso di Storia moderna*, op. cit., p. 102 : « Se il duca di Savoia avesse effettivamente prestata la sua cooperazione, la sorte di Casale sarebbe stata probabilmente decisa ».

Le nouveau duc de Mantoue s'adressa immédiatement à la France en demandant du secours ; Richelieu répondit que, la France se concentrant sur le siège de La Rochelle, il ne pouvait venir à son aide, mais il autorisait toutefois une levée de soldats dans les territoires de la monarchie française. À l'été 1628, une troupe de 10 000 hommes sous les ordres de Jacques du Blé, marquis d'Uxelles, était prête à descendre en Italie. Le 28 juillet le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, après avoir été informé que les Français allaient forcer le passage, se porta aux frontières pour empêcher son entrée en Italie par la Vallée de la Varaita. Début août, Uxelles essuya à Sampeyre un cuisant revers qui lui fut infligé par le duc de Savoie<sup>1</sup>. Une deuxième tentative du marquis fut efficacement contrée par le prince du Piémont et les Français s'enfuirent jusqu'à Château Dauphin. La France blâma l'intervention du duc de Savoie, remarquant que, pendant qu'elle était occupée depuis un an au siège de La Rochelle, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait jugé bon de se joindre « au Roi d'Espagne afin de dépouiller un prince<sup>2</sup> », c'est-à-dire Charles de Gonzague-Nevers qui était aux abois et qui à maintes reprises avait demandé le soutien du roi de France<sup>3</sup>.

Les buts de la politique italienne de Richelieu étaient déjà tracés depuis quelques mois car, dans l'avis du 20 avril 1628, le cardinal avait indiqué au roi que d'un point de vue général il fallait arrêter le « cours du progrès<sup>4</sup> » des armées espagnoles en Italie et, pour ce faire, la France se devait de se garantir « un passage en Italie », « contigu aux Etats du Roy », facile à conserver « à jamais<sup>5</sup> » et surtout de « s'ouvrir des portes pour entrer dans tous les Etats de ses voisins et les pouvoir garantir de l'oppression d'Espagne<sup>6</sup> ». « Phrase capitale », nous dit Michel Carmona, qui révèle que le cardinal n'était pas vraiment favorable à la politique des frontières naturelles : il conduisait une politique « opportuniste » prête à saisir toutes les occasions qui permettaient d'aménager aux armées françaises « des boulevards d'accès vers les pays voisins<sup>7</sup> ».

Après le succès de la Rochelle, le cardinal de Richelieu put s'occuper de l'organisation de l'expédition en Italie et, grâce à ses soins, aux premiers mois de 1629 une armée française était prête à franchir les Alpes et à déferler en Piémont<sup>8</sup>. Le cardinal n'avait pas perdu de temps et, dès le 1<sup>er</sup> janvier, il écrivait au roi : « Sire, maintenant que la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 123-125. Voir AST, Corte, SRC, Categoria III, Storie particolari, m. 13, fasc. 20, « Relazione della Rotta data dalle truppe di SAR presso S. Peyre a' francesi, venuti in soccorso del duca di Mantova », 5 août 1628, document cité aussi par Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1865, t. IV, p. 241-243 et Domenico Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, Turin, Fratelli Bocca, 1876, t. II, 1<sup>o</sup> periodo – 1601-1603, p. 278-279.

<sup>2</sup> É. Baudson, *Charles de Gonzague...*, *op. cit.*, p. 269.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 272.

<sup>4</sup> *Mémoires du cardinal de Richelieu sur le règne de Louis XIII depuis 1610 à 1638*, éd. Michaud et Poujoulat, Paris, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837, t. I, p. 574.

<sup>5</sup> *Les papiers de Richelieu*, *op. cit.*, t. III, 1628, les trois citations p. 208.

<sup>6</sup> *Mémoires du cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, t. I, p. 576.

<sup>7</sup> M. Carmona, *Richelieu*, *op. cit.*, 1983, p. 482, les trois citations.

<sup>8</sup> Voir à ce propos M. Carmona, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 480-483, et Simone Bertière, *Louis XIII et Richelieu. La "Malentente"*, Paris, de Fallois, 2016, p. 125-130.

Rochelle est prise, il est temps que vous songiez à l'Italie<sup>1</sup> ». En réalité, le roi semblait déjà décidé à intervenir en Italie, comme dans la première guerre du Montferrat. La France n'était pas habituée à lâcher un allié tel que le duché de Mantoue, surtout depuis que la succession revenait à la branche française des Gonzague-Nevers. L'ambassadeur piémontais, le comte Charles Ubertain de Moretta, transmit que le roi avait exprimé une ferme volonté de secourir Casal, même si cet acte pouvait engendrer une rupture entre les deux couronnes, et il calcula que la seule présence du roi pouvait garantir à l'armée d'Italie 10 000 hommes supplémentaires<sup>2</sup>. L'envoyé piémontais évoqua aussi les pressions du duc de Longueville afin que le duché de Savoie devienne un allié de la France, mais il souligna qu'il s'agissait d'une décision grave à prendre puisqu'elle aurait eu pour conséquence la rupture de la Cour de Turin avec les Habsbourg de Madrid et de Vienne. En fin de compte, il mettait en doute la fiabilité des promesses de la France, dans un moment où la plaie du traité de Monzón saignait encore<sup>3</sup>. Les préparatifs français avançaient sans relâche, et l'on faisait clairement comprendre à Moretta que la Cour de Paris n'appréciait guère la politique floue du duc<sup>4</sup>. Les derniers doutes du roi furent dissipés par l'avis au roi de Richelieu du 13 janvier 1629<sup>5</sup>, où le cardinal souligna à maintes reprises les devoirs moraux de la couronne française presque obligée de secourir le duc de Gonzague-Nevers. Le même jour, le maréchal de Créquy annonça au cardinal : « je porterais les armées de Sa Majesté bientôt aux portes de Casal<sup>6</sup> ». Désormais tout était prêt, il ne restait plus qu'à partir. Louis XIII avait fixé au 15 janvier la date de son départ avec l'armée. Cette fois-ci, par rapport à l'expédition d'Uxelles, la préparation avait été plus méticuleuse et les hommes enrôlés beaucoup plus nombreux. L'armée française était composée de 35 000 hommes et 3 000 chevaux<sup>7</sup> sous les ordres de deux chefs militaires d'exception : le roi Louis XIII et le cardinal Richelieu<sup>8</sup>.

Le Tellier avait suggéré, une fois les Alpes franchies, de diffuser une déclaration du roi qui assurait aux populations de la Vallée de La Pérouse, de Saint-Martin, de Luserne et d'Angrogne la protection royale et surtout « la liberté de leurs consciences ainsi que ces autres sujets de ce Royaume<sup>9</sup> ».

---

<sup>1</sup> Cité in Roberto Bergadani, *Carlo Emanuele I*, Turin, Paravia, 1932, p. 236.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêches du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 2 janvier 1629. Il s'agit de deux dépêches de la même date.

<sup>3</sup> *Ibidem*, Moretta faisait allusion d'une manière explicite à « la poca fidanza che si doveva prestar alle promesse della Francia, di che ne gocciava ancor fresco sangue dalla ferita ch'havevano ricevuti gli Stati di VA per la pace di Monzon ».

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 11 janvier 1629.

<sup>5</sup> Cf. M. Carmona, *Richelieu*, *op. cit.*, p. 480-481.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, f. 11, dépêche de Créquy, Grenoble, 13 janvier 1629.

<sup>7</sup> Selon Quazza, l'armée française était composée de 34 000 hommes et 4 000 chevaux, cf. R. Quazza, *Corso di Storia moderna*, *op. cit.*, p. 142.

<sup>8</sup> J. Humbert, *Une grande entreprise oubliée...*, *op. cit.*, p. 22.

<sup>9</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, lettre de Le Tellier, 27 janvier 1629, f.° 34.

Moretta confirma que le 15 janvier le roi partit de Paris<sup>1</sup> avec 14 000 hommes. Même la stratégie que l'armée allait suivre en Italie semblait être connue : ses troupes iraient combattre en Savoie pour saisir rapidement Chambéry et, dans le même temps, une deuxième armée aux ordres de Créquy allait combattre en Piémont pour secourir le plus vite possible Casal<sup>2</sup>. La position du duc de Savoie continuait à ne pas être claire, ce qui irritait Richelieu. Ce dernier avait pris des accords avec Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> sur le libre passage de l'armée, mais son intention était aussi de signer rapidement un traité d'alliance avec le Piémont-Savoie. Moretta évoque un moment de rage du cardinal qui, après avoir lu une dépêche, s'exclama : « Bien monsieur de Savoye ne veut pas complaire au Roy nous parlerons à luy<sup>3</sup> ».

Louis XIII et Richelieu arrivèrent à Grenoble vers la mi-février, mais depuis quelque temps le roi affichait la volonté de suivre ses troupes jusqu'en Italie<sup>4</sup>.

L'action française semblait néanmoins connaître un ralentissement à cause de plusieurs raisons dont la présence d'un front interne d'opposition. Celui-ci, dirigé par la reine mère et ses fidèles, le garde des sceaux Michel de Marillac et le cardinal Pierre Bérulle, manifestait son objection à la guerre et lançait de fréquents appels à la paix en soutenant que le royaume de France avait besoin d'une période de tranquillité pour exécuter un programme de réformes structurelles afin d'alléger les souffrances du peuple français, plutôt que d'une expédition militaire en Italie<sup>5</sup>. Le 21 février 1629, Bérulle écrivit d'une manière très nette à Richelieu : « on blâme cette sortie du roi hors du Royaume<sup>6</sup> ». Les relations entre Louis XIII et son frère Gaston d'Orléans, après la réconciliation de 1626<sup>7</sup> et avant de tourner à l'orage en 1630-1631, étaient devenues sereines mais Monsieur réclamait sa nomination à la tête de l'armée d'Italie, rien ne pouvant rendre cela possible<sup>8</sup>. Sur le plan international, le Saint-Siège – irrité contre la France qui, au lieu d'écraser les huguenots, préférait attaquer un roi catholique –, tenta de résoudre le différend de Casal à l'amiable avec les Espagnols et des bruits, relatés

---

<sup>1</sup> Pour l'itinéraire suivi par le roi voir *Mémoires du cardinal de Richelieu*, op. cit., t. I, p. 592sq.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 16 janvier 1629. Sur le départ du roi de Paris voir aussi AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 2, « Lettere di Pietro Biandrà al Duca », 1629, dépêche de Pietro Biandrà au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 16 février 1629.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 25 janvier 1629.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêches du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 4-5 février 1629.

<sup>5</sup> Voir à ce propos Jean-François Dubost, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009, p. 757-759. Sur les frères Louis et Michel de Marillac voir Pierre de Vassière, *L'affaire du maréchal de Marillac (1630-1632)*, Paris, Perrin, 1924 et Caroline Maillet-Rao, *La pensée politique des dévots. Une opposition au ministériat du cardinal Richelieu*, préface de Donald A. Bailey, Paris, Honoré Champion, 2015.

<sup>6</sup> *Les papiers de Richelieu*, op. cit., t. IV, 1629, 1980, n. 77, p. 111.

<sup>7</sup> Cf. sur cette épisode Jean-Baptiste Capefigue, *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, Paris, Dufey, 1835, t. IV, p. 9-10.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 5 février 1629. Sur la figure de Gaston d'Orléans voir Georges Dethan, *Gaston d'Orléans*, Paris, Fayard, 1959 (nouvelle édition, Paris, Du Fallois, 1992) et Pierre Gatulle, *Gaston d'Orléans entre mécénat et impatience du pouvoir*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.

promptement par le comte Moretta, se diffusèrent sur l'éventualité que la ville et la citadelle de Casal soient confiées en dépôt aux troupes pontificales<sup>1</sup>. Il fallait en outre se mesurer à l'incertitude apparente du duc de Savoie qui, ces mois durant, avait laissé ouvertes toutes les possibilités en traitant aussi bien avec les Espagnols qu'avec les Français, promettant aux premiers qu'il allait repousser les Français si on lui donnait Gênes et proposant à Richelieu de s'unir à lui si on le récompensait avec Genève<sup>2</sup>. Le 1<sup>er</sup> mars Moretta, annonçant que Louis XIII allait bien passer en Italie, écrivit au duc que choisir entre une alliance avec la France ou l'Espagne était une décision difficile et dangereuse. Personnellement, poursuivait l'ambassadeur, il aurait préféré traiter la paix avec la France lorsque le roi était encore à Paris<sup>3</sup>.

Le temps dilatoire de la diplomatie semblait proche de se conclure. Le duc de Nevers, sur la base d'une information erronée du maréchal de Créquy selon lequel le roi et le cardinal allaient arriver en Piémont le 15 février, occupa Casalmaggiore, place se trouvant dans le duché de Milan, le 20 février. Cet acte imprudent fut considéré comme une provocation par les Cours de Madrid et de Vienne.

Après avoir quitté Grenoble le 22 février, l'armée française arriva à Embrun le 26 février et le lendemain se tint un conseil de guerre pour discuter les propositions du duc de Savoie<sup>4</sup>. L'impression qu'avaient les Français était que les Piémontais visaient seulement à gagner du temps. C'est pourquoi le matin du 28 février le roi reprit son voyage et franchit le Montgenèvre le 1<sup>er</sup> mars en prenant son logement à Oulx<sup>5</sup>. Quelques jours après, le 6 mars 1629, les soldats français forcèrent à Suse sans trop de difficulté le barrage (« il trincierone<sup>6</sup> ») préparé par les Savoyards. Cet accrochement, bataille épique pour Cousin<sup>7</sup>, simple escarmouche de quelques instants pour Faignez<sup>8</sup>, fut l'épilogue de cette première descente en Italie de Richelieu, car le 11 mars fut signé le traité de Suse qui satisfaisait aussi bien le duc de Savoie, qui

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 4 février 1629.

<sup>2</sup> E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. IV, p. 247.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 1<sup>er</sup> mars 1629.

<sup>4</sup> Jacques Humbert, *Embrun et l'Embrunais à travers l'histoire*, Gap, Société d'études des Hautes Alpes, 1972, p. 302-303.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, du champ de Chaumont, 6 mars [1629], f.° 77.

<sup>6</sup> E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. IV, p. 264. La bataille de Suse fut l'un des premiers combats où participa un nouveau corps de l'armée française, celui des mousquetaires, fondé par Louis XIII en 1622, cf. S. Thion, *Les Armées Françaises de la Guerre de Trente ans*, op. cit., p. 138-141 ; sur ce sujet voir aussi Rémi Masson, *Les Mousquetaires ou la violence d'État*, Paris, Vendémiaire, 2013, p. 15-17. Sur l'armée française, l'ouvrage de référence reste André Corvisier, *Histoire militaire de la France. Des origines à nos jours*, Paris, PUF, 1997, en particulier le tome I, *Des origines à 1715*.

<sup>7</sup> Victor Cousin, *La jeunesse de Mazarin*, Paris, Didier et Cie, 1865, p. 61-62.

<sup>8</sup> Gustave Fagniez, *Le père Joseph et Richelieu*, Paris, Hachette, 1894, t. I, p. 407.

recevait des territoires du Montferrat, que le royaume de France, qui avait réussi à secourir Casal sans arriver à une rupture ouverte avec les Espagnols<sup>1</sup>.

Cette expédition marqua « le retour effectif des troupes françaises en Italie<sup>2</sup> » juste quelques mois avant un retour inattendu dans la péninsule italienne : celui des troupes impériales à Mantoue. La signature presque immédiate du traité de Suse du 11 mars 1629<sup>3</sup> fut possible grâce aussi aux contacts fréquents entre les Piémontais et les Français, car dans ces mois-ci Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, qui semblait plus enclin à traiter avec les Français, avait envoyé plusieurs fois en mission auprès de la Cour française son fils Victor-Amédée<sup>4</sup> ainsi que son fidèle serviteur le grand écuyer Auguste Manfred Scaglia, comte de Verrua<sup>5</sup>. Le traité de Suse accordait au duché Trin, Albe et Moncalve, mais les Français gardaient Suse comme garantie du traité. De plus, les troupes françaises obtinrent le libre passage jusqu'à Casal et, par un article secret, le duché s'était engagé à fournir « milles charges de bled-froment et cinq cents charges de vin<sup>6</sup> » d'ici le 15 mars, date jusqu'à laquelle l'armée française n'allait pas dépasser Bussoleno pour permettre aux soldats espagnols les opérations de repliement.

Au mois d'avril Louis XIII et Richelieu réglèrent les affaires d'Italie : le 19 avril fut signée une alliance entre la France, le Savoie-Piémont et la Sérénissime. Jean Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, le maréchal de Toiras, l'héroïque défenseur de l'île de Ré fut choisi comme gouverneur de Casal. Louis XIII et Richelieu avaient hâte de rentrer en France, inquiets du fait d'une nouvelle agitation des huguenots alliés des Espagnols depuis le 3 mai 1629 dans les Cévennes. Richelieu quitta Suse le 15 mai et assiégea Privas avec 9 000 hommes dès le 19. La ville se rendit le 26 mai et le 15 juin fut prise aussi la ville d'Alès où, le 27 juin 1629, fut signé l'édit de pacification<sup>7</sup>.

En retournant aux affaires d'Italie, le comte Moretta nous informe que le traité d'accommodement entre la France et le duché de Savoie fut accueilli par la Cour avec grande joie car sa Majesté avait réussi à « s'allier du duc de Savoie en le détachant du roi d'Espagne<sup>8</sup> » et à secourir Casal. Toutefois le mois suivant l'analyse de l'envoyé piémontais sur ces événements s'affina en considérant plusieurs aspects. En fin de compte, beaucoup de sujets étaient « très insatisfaits du gouvernement présent » et

---

<sup>1</sup> Sur le retour en Italie des Français voir : E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. IV, p. 264-265 ; R. Quazza, *Corso di Storia moderna*, op. cit., p. 144-145 ; M. Carmona, *Richelieu*, op. cit., p. 486 ; P. Chevallier, *Louis XIII*, Paris, Fayard, 1979, p. 344-345.

<sup>2</sup> Anna Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 41.

<sup>3</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, où se trouvent quelques copies du traité de Suse (f.° 92-102 ; pour une deuxième copie cf. f.° 105-113), tandis que les feuilles 114-119 se réfèrent au traité de Bussoleno.

<sup>4</sup> Le 4 mars 1629, par exemple, le prince de Piémont vint voir le roi à Chaumont, cf. *Mémoires du cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 605.

<sup>5</sup> Le comte de Verrua fut envoyé auprès du roi à Grenoble et à Embrun, cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, dépêches de Charles Emmanuel I<sup>er</sup> à Richelieu du 23 janvier et 23 février 1629, f.° 64-65.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 9, Article secret fait à Suse le 5 mars 1629, f.° 83.

<sup>7</sup> Cf. P. Chevallier, *Louis XIII*, op. cit., p. 345-346 ; M. Carmona, *Richelieu*, op. cit., p. 487-488.

<sup>8</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 23 mars 1629.

auraient préféré que cette expédition se solde par un échec, ce qui aurait permis de « changer le gouvernement<sup>1</sup> », tandis que ceux qui étaient favorables à cette politique agressive louaient ce succès qui avait permis de conquérir un allié en la personne du duc de Savoie et à maintenir sur le trône mantouan Charles Gonzague-Nevers.

Dans les mois suivants, la donne changea. Un climat de défiance se diffusait entre le duché de Savoie-Piémont et le royaume de France, ce dernier étant coupable, aux yeux du premier, de ne pas rendre Suse<sup>2</sup>. Au cours de l'été les Espagnols remplacèrent le gouverneur du duché de Milan, Gonzalo de Cordoba, par le conquérant de la place de Breda, Ambrogio Spinola, qui débarqua à Gênes au mois d'août<sup>3</sup>, ce qui donnait à penser qu'il pouvait y avoir une initiative militaire plus active de la part des Espagnols<sup>4</sup>.

À partir de l'été 1629, l'attention de Richelieu se reporta sur les affaires italiennes : le Saint-Empire n'avait pas encore accordé l'investiture du duché de Mantoue au Gonzague-Nevers, le duc de Savoie montrait son insatisfaction car les Français continuaient à occuper Suse<sup>5</sup> et les Espagnols étaient plus remuants que jamais, ne cachant pas leur idée d'un nouveau siège de Casal. Sur le sort de cette ville, le duc de Savoie avait exprimé clairement sa position : il souhaitait qu'elle restât dans les mains du duc de Mantoue sans qu'elle ne tombe dans celles de l'empereur ou de l'Espagne<sup>6</sup>. Une nouveauté inquiétante pour le duché de Savoie et pour le royaume de France était le retour des troupes impériales descendues à travers les Grisons. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> communiqua aux Français qu'il allait faire son possible pour empêcher que cette armée prenne son logement dans le Montferrat<sup>7</sup>. De son côté, la France exprima sa résolution de secourir, en cas d'attaque impériale, le duc de Mantoue et

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 2 avril 1629.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 1, « Lettere del Conte di Moretta Carlo Ubertino », 1629, dépêche du comte Moretta au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 2 mai 1629 ; voir aussi de le même mazzo (liasse) les fasc. 2, « Lettere di Pietro Biandrà al Duca », 1629, dépêche de Pietro Biandrà au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 18 mai 1629, et 5, « Lettere del Duca e del principe di Piemonte al Signor di Montfalcon, Ambasciatore straordinario presso la corte di Francia », dépêche du duc de Savoie à Montfalcon, Turin, 10 juin 1629 : « Mais surtout il faut que vous insistiez gaillardement à la restitution de Suse, conforme au traicté, puisque de nostre costé nous avons accomply tout ce, à quoy nous estions obligéz », et une lettre de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Richelieu in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 10, f.° 154.

<sup>3</sup> E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese, op. cit.*, t. IV, p. 277.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 2, « Lettere di Pietro Biandrà al Duca », 1629, dépêche de Pietro Biandrà au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 7 septembre 1629.

<sup>5</sup> L'investiture impériale concernant le duché de Mantoue et la restitution de Suse de la part des Français sont évoquées en des propositions de paix de la fin octobre 1629 cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 10, f.° 182-184, « Divers partis auxquels le Roy donne pouvoir à Messieurs le maréchal de Créquy et au Sieur Marini son ambassadeur en Piedmont de conclure la Paix d'Italie avec le marquis de Spinola ou autre de la part de l'Empereur s'ils y condescendent », 8 octobre 1629.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 10, dépêche de Créquy et Marini, Turin, 25 septembre 1629, f.° 162.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 5, « Lettere del Duca e del principe di Piemonte al Signor di Montfalcon, Ambasciatore straordinario presso la corte di Francia », dépêche du duc de Savoie à Montfalcon, Turin, 22 juin 1629.

Charles Emmanuel I<sup>er</sup> manifesta son intention de donner libre passage à l'armée française uniquement si on lui rendait Suse<sup>1</sup>. En lisant les dépêches de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> datant de cette période, on remarque une irritation croissante du duc, car les Français continuaient à conserver Suse en alléguant des prétextes futiles, et à s'emparer aussi de passages nouveaux sur les Alpes ; au début de juillet, le duc écrivait à Montfalcon : « jusques à cette heure nous avons maintenu notre liberté assez franche<sup>2</sup> ». Cependant les Français montrèrent aussi une évidente défiance face aux réparations du fort de Lauzet et bientôt Richelieu fit savoir que la France n'allait rendre Suse qu'après le retrait des troupes impériales et l'investiture au duc de Mantoue<sup>3</sup>, décision due à la résolution déjà prise de conduire une deuxième campagne en Italie<sup>4</sup>. Face à cette tactique dilatoire française ouverte, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> ne pouvait rien faire<sup>5</sup> sinon multiplier les injonctions à son ambassadeur de discuter cette question dès que l'occasion se présentait<sup>6</sup>.

La politique idéale pour le duc de Savoie était de maintenir son État en une condition de neutralité puisque, nous venons de le voir, il n'avait pas la force suffisante pour faire respecter les traités. Les Français n'appréciaient toutefois pas cette position car, soulignait Créquy dans un mémoire : « Il est à craindre s'il est neutre qu'il fera ce qu'il pourra pour fomenter la guerre entre ces deux couronnes et prendre avec le temps son party<sup>7</sup> ».

Ce désir, irréalisable, de se maintenir neutre ou de passer d'une alliance à l'autre avait fini par faire naviguer le duc dans des eaux dangereuses. La négociation ne marquait aucun progrès, et les Français continuaient à avancer des prétextes pour ne pas respecter les engagements pris et à charger les Savoyards de « choses qu'il n'est en notre pouvoir de faire effectuer, comme de dire, que nous pouvions donner la Paix à l'Italie en nous déclarant pour la France<sup>8</sup> ». Le duc de Savoie n'obtint rien ni du comte Rambolde XIII Collalte, qui lui répondait ne pas être en mesure de l'aider, ni des

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, Il s'agit d'une deuxième dépêche portant toujours la date du 22 juin 1629.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du duc de Savoie à Montfalcon, Turin, 9 juillet 1629 ; voir aussi la dépêche du même au même du jour suivant.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche du duc de Savoie à Montfalcon, Turin, 27 juillet 1629.

<sup>4</sup> Cf. par exemple M. Carmona, *Richelieu, op. cit.*, p. 491. Richelieu en écrivit aussi au nonce Bagni en le rassurant que « Sa Sainteté peut tenir pour chose assurée que le Roy veut restituer Suze, et ce après que les troupes de l'Empereur seront sorties des Grisons et de la Valteline », *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, Recueillis et publiés par M. Avenel, Imprimerie Impériale, Paris, 1858, t. III, 1628-1630, CCXII, Au Nonce [Jean-François Bagni] [environ 20 juillet 1629], p. 391.

<sup>5</sup> « Quand M. de Savoie a sceu que Vostre Majesté estoit tout à fait résolue de garder Suze jusqu'après la récolte, il a jugé plus à propos d'y consentir que de s'y opposer », *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CLXIII, Richelieu au Roy, s.l., 9 mai 1629, p. 313.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 5, « Lettere del Duca e del principe di Piemonte al Signor di Montfalcon, Ambasciatore straordinario presso la corte di Francia », dépêches du duc de Savoie à Montfalcon, datées 2 et 3 août 1629.

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 10, f.° 306.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 5, « Lettere del Duca e del principe di Piemonte al Signor di Montfalcon, Ambasciatore straordinario presso la corte di Francia », dépêche du duc de Savoie à Montfalcon, 17 octobre 1629.

Espagnols<sup>1</sup>, car Spinola non seulement ne faisait que des promesses de secours en argent et en hommes qu'il ne respectait pas, mais prétendait aussi Vercell comme place de sûreté. Considérant qu'il ne recevait de soutien d'aucune des deux couronnes, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> prit la grave décision de se maintenir neutre<sup>2</sup>.

### 1.1.2 L'imposition de l'alliance offensive

Désormais Richelieu semblait avoir consolidé son pouvoir, puisque Louis XIII, le 21 novembre 1629, l'avait nommé principal ministre d'état. Il quitta peu après Fontainebleau pour se rendre à Lyon où il arriva le 18 janvier 1630. Le cardinal était prêt à déclencher une nouvelle guerre en Italie toujours dans le but de se garantir la voie libre pour Casal, menacée par les Espagnols et les Impériaux qui avaient organisé une puissante armée de 40 000 hommes. Cette fois-ci, sa stratégie prévoyait une double attaque en Savoie et en Piémont pour mettre hors d'état de nuire le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>.

Pour progresser en Italie, il fallait « attaquer la Savoie sans délai<sup>3</sup> » et envoyer une deuxième armée en Italie pour mettre « à la raison le duc de Savoie, cet ennemi déguisé en faux allié<sup>4</sup> ».

Les premiers mois de 1630, l'activité diplomatique entre Français et Piémontais fut intense, mais inefficace. Dans la correspondance de Richelieu de cette période, on lit souvent des critiques de l'indécision du duc<sup>5</sup>, allié bien peu fiable à ses yeux<sup>6</sup>. Quant au duché, des protestations se levaient contre les engagements non tenus par les Français. Le 15 février 1630 Jean-François Ponte, comte de Scarnafigi, fut envoyé à Embrun, où se trouvait Richelieu, avec des propositions de paix. Ce qui inquiétait le plus le duc était de voir ses terres saccagées par les armées étrangères. Le comte devait donc proposer une sorte de plan de repliement des armées françaises (du Montferrat et de Suse) et espagnoles (des Grisons). Quant à la suspension d'armes, il s'agissait d'une chose impossible à obtenir de la part des Français si l'on ne garantissait pas à Charles Gonzague-Nevers l'investiture impériale du duché de Mantoue<sup>7</sup>. Le cardinal

---

<sup>1</sup> Voir sur cette période, où s'entrelacèrent plusieurs projets de secours, José L. Benavides, *Spinola, capitán general de los tercios. De Ostende a Casal*, Madrid, la esfera de los libros, 2018, p. 269sq.

<sup>2</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese, op. cit.*, t. IV, p. 282-283.

<sup>3</sup> M. Carmona, *Richelieu, op. cit.*, p. 491.

<sup>4</sup> P. Chevallier, *Louis XIII, op. cit.*, p. 363.

<sup>5</sup> Cf. par exemple *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCXCVII, M. le marquis de La Grange à monsieur le Maréchal de la Force, Embrun, 14 février 1630, p. 537.

<sup>6</sup> Avenel nous livre un portrait sévère de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> : « Charles-Emmanuel était un prince habile, mais qui faisait trop consister l'habileté dans la ruse et la mauvaise foi », *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCLXXXI, Au Duc de Savoie, s.l. [9 ? janvier 1630], p. 511 note, mais Avenel reconnaît aussi que Richelieu pouvait avoir une mauvaise impression de lui car le duc de Savoie avait souvent entravé ses desseins.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 9, 1630-1631, n.º 1, « Istruzione al Conte Scarnafigi per portarsi dal Cardinale di Richelieu e disporlo a spianare le difficoltà che si opponevano alla conclusione della pace », 15 février 1630.

se montra contrarié par le duc de Savoie, coupable, selon lui, de ne pas respecter ce qu'il avait accordé au traité de Suse. La rupture se consumma au mois de mars.

Le 1<sup>er</sup> mars 1630, Richelieu envoya à Louis XIII les « Considerations pour estres veues par le Roy devant que je parte pour aller en Italie pour la seconde fois<sup>1</sup> ». Le cardinal représenta au roi que la guerre en Italie était un « jeu forcé et non volontaire<sup>2</sup> », qu'on avait fait tout ce qui était possible pour l'éviter et que cette fois il ne fallait pas se contenter de délivrer Casal. Richelieu, après avoir précisé qu'il s'agissait d'une campagne militaire âpre et difficile, énuméra trois possibles obstacles à la bonne réussite de cette expédition : le manque d'argent et d'hommes ; la faiblesse du duc de Mantoue et l'humeur du duc de Savoie « dont l'infidélité est connue » et dont les paroles les plus sûres « sont pleines d'inexecutions ». Ce duc si remuant « voudra un jour entreprendre sur Genes, demain sur le Milannois, une autre fois sur Genevre. Il mettra toutes sortes d'échanges sur le tapis pour venir a ses fins qui sont d'avoir ou les estats du Monferrat, ou les estats de Milan, ou de Genes ou de Genevre, ou pour mieux dire tous les quatre ensemble<sup>3</sup> ». Le 8 mars, à Bussolene, Victor-Amédée rencontra Richelieu qui lui fit la promesse de rendre la Vallée de Cerisy, proposition qui pouvait être prise comme une provocation, car la France aurait déjà dû rendre cette Vallée et Suse. En échange, la France demanda au duché de s'unir à elle et d'interrompre les travaux de fortifications de Veillane, place située à l'embouchure de la Vallée de Suse, interprétés par les Français comme une violation du traité de Suse car les Piémontais, en agissant de la sorte, leur barraient la voie de secours en direction de Casal<sup>4</sup>. Malgré ces promesses, le prince de Piémont « n'exécute rien<sup>5</sup> » et Richelieu, le 9 mars 1630, proposa au roi de l'attaquer « puissamment et promptement en Piedmont et en Savoie<sup>6</sup> ». Le lendemain, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> commença à concentrer ses troupes à Veillane<sup>7</sup> en donnant ainsi substance aux affirmations du cardinal<sup>8</sup>. Le 13 mars Richelieu se rendit avec ses gens de guerre à Casellette, d'où il dépêcha le maréchal de Créquy auprès du duc de Savoie en renouvelant les propositions faites le 8-9 mars, mais sans parler de Suse. Le duc fut informé que s'il ne tenait pas parole des engagements pris, on allait en conclure « qu'il avoit mauvaise volonté pour la France

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, f.° 203r-208r.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f.° 203r.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 207r.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCXII, « Offres faicts (sic) a M. le Prince de Piedmont », s.l., 8 mars 1630, p. 569-570.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, f.° 301, publié aussi dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCXVI, Au Roi, s.l., 9 et 10 mars 1630, p. 572.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, f.° 312v.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 11, f.° 301, publié aussi dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCXVI, Au Roi, s.l., 9 et 10 mars 1630, p. 572 : « Au lieu d'esloigner ses troupes de Veillane il les y amasse, au lieu de cesser les fortifications de ceste place, il les avance avec une diligence extraordinaire ».

et désirerait faire périr l'armée du Roy<sup>1</sup> ». La réponse du duc du 15 mars n'allant pas dans le sens escompté, Richelieu interrompit quelques jours plus tard toutes relations avec le duché de Piémont-Savoie et se mit en marche avec son armée<sup>2</sup>.

Le 18 mars, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> fut informé que les Français avaient l'intention de s'emparer de Turin<sup>3</sup>. Le duc réussit à organiser rapidement la défense de sa capitale. Le cardinal, après avoir occupé le château d'Alpignan, se porta jusqu'à Rivoli, ne sachant s'il valait mieux attaquer Turin ou Veillane. Ensuite il se rua sur Pignerol, ayant appris que la garnison y était faible (voir la carte 1 en début de chapitre). Ainsi, conclut le duc de Savoie, Richelieu « s'est déclaré notre ennemi<sup>4</sup> » malgré tous ses propos d'alliances et ses manifestations d'affection pour la Maison de Savoie.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> conclut cette déclaration en forme de lettre à ses sujets en affichant une grande surprise face à l'attaque proditoire de l'armée française, dont les soldats se livraient à des violences inouïes sur la population en n'épargnant pas même les petits enfants<sup>5</sup> et, afin de rassurer son peuple, il annonça que le comte Collalte, au service du Saint-Empire, et le marquis Spinola allaient rapidement envoyer des secours.

L'armée française arriva sous les murs de Pignerol entre le 20 et le 21 mars<sup>6</sup>. Dans les mois suivants, la préoccupation principale du Cardinal fut d'assurer à Louis XIII la pleine possession de cette place sans arriver à une rupture patente avec l'Espagne, tout en faisant montre, comme nous le verrons, de se désintéresser des éventuelles réactions du duc de Savoie dont, d'ailleurs, il connaissait parfaitement toutes les possibilités laissées à son armée de s'opposer d'une manière efficace aux troupes françaises.

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCXIX, sans destinataire, s.l. après le 15 mars 1630, p. 586.

<sup>2</sup> Cf. J. Humbert, *Une grande entreprise oubliée...*, *op. cit.*, p. 77.

<sup>3</sup> En réalité, ce fut un bruit répandu par les Français cf. [Louis de] Pontis, *Mémoires* [rédigés par Pierre Thomas Du Fossé] in *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>*, par Michaud et Poujoulat, t. VI, Paris, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837, p. 560 et [Jean de Gangnières, comte de] Souvigny, *Mémoires*, Paris, Librairie Renouard, 1906, t. I, p. 230-231.

<sup>4</sup> AST, Corte, NF, m. 9, 1630-1631, n.° 2, « Manifesto del Duca Carlo Emanuel 1 in forma di lettera diretta a suoi Popoli sulle violenze fatte dall'armata francese contro li suoi Stati », p. 7. Il s'agit de l'opuscule imprimé : *Lettera di S.A. Sere. Delli 23 di marzo, 1630. Scritta alli suoi popoli dopo la mossa dell'armi francese contro li Stati suoi*, In Torino, Appresso Ludovico Pizzamiglio, stampatore ducale, 1630. Une version manuscrite de cette lettre se trouve dans AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, f.° 346-351.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 9, 1630-1631, n.° 2, « Manifesto del Duca Carlo Emanuel 1° in forma di lettera diretta a suoi Popoli sulle violenze fatte dall'armata francese contro li suoi Stati », p. 7, les Français auraient été jusqu'à tuer « i bambini nelle fascie ».

<sup>6</sup> Le 20 mars, selon une relation de six officiers (cf. AST, Corte, NF, m. 9, n. 3, « Relazione sottoscritta da 6 uffiziali della guarnigione di Pinerolo dell'assedio, e resa di quella città e Castello nelle mani de' francesi », 1630), le 21 mars, selon une lettre de Richelieu (cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCXX, À M. de Béthune, s.l. [22 mars 1630], p. 589, lettre déjà publiée in [Antoine] Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, Cologne, Pierre Marteau, 1667, t. V, p. 478-481.

Dans une lettre à Philippe de Béthune, le cardinal se justifia en disant que l'armée française avait besoin de se ravitailler en blé et que pour cette raison il s'était porté à Pignerol. Peu après, Pérouse tomba également aux mains des Français, dont le but était de s'assurer plus qu'une porte, plutôt un couloir de communication entre la France et l'Italie. Ensuite, il donna des dispositions pour armer la vallée de Pragelato et faire garder les cols et les passages nécessaires « pour que d'icy nous aions communication à Suze par le plus court<sup>1</sup> ». La ville de Pignerol capitula le 22 mars, la citadelle restait à prendre. Le 28 mars, le maréchal de La Force entama les opérations du siège de la citadelle, où s'était retranchée la garnison de 700 hommes sous le commandement d'Urbain Piovasco Folgoris, comte de Scalenghe<sup>2</sup>. Ce dernier signa la capitulation le 31 mars en promettant de consigner la citadelle le jour d'après<sup>3</sup>. Richelieu suggéra au roi de nommer le maréchal de Créquy gouverneur de Pignerol et de Pérouse et, en même temps, il ordonna d'assurer la garde du col de Fenestre<sup>4</sup>.

À partir des premiers jours d'avril, la place de Pignerol avait complété sa métamorphose de domaine du duché de Savoie à base militaire de la Couronne de France qui permit de tenir Turin sous surveillance et « donnait à la France le moyen de peser à volonté sur les affaires italiennes<sup>5</sup> ».

Il ne s'agissait donc pas d'une simple opération de requête de bleds mais d'un véritable plan d'occupation militaire visant à assurer une voie de communication rapide pour les troupes de secours françaises.

Un des premiers soins de Richelieu fut de renforcer le dispositif des fortifications autour de la ville et de la citadelle de Pignerol : il confia à chaque maréchal français l'édification d'un rempart pour réaliser un ensemble de « huit grands bastions royaux<sup>6</sup> ». Entre-temps, la diplomatie du Saint-Siège était déjà entrée en action et, le 7 avril, un légat pontifical s'était présenté en demandant la restitution de Pignerol aux Piémontais. Richelieu convoqua un conseil de guerre auquel participèrent les maréchaux de France Schomberg, Créquy, de La Force et deux maréchaux de camp pour discuter l'instance du pape. La réponse donnée par le cardinal fut négative car, comme il l'expliqua au légat, il n'avait pas le pouvoir de prendre une décision revenant uniquement au roi, qui d'ailleurs n'était pas encore au courant d'être devenu le maître de cette place<sup>7</sup>. L'Espagne aussi commença à réclamer que l'armée quitte Pignerol,

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCXXI, À M. L'Archevesque de Bordeaux, Du camp devant Pignerol, ce 22 mars 1630, p. 592.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, CCCXXVI, À Monsieur le Mareschal de la Force, 28 [mars 1630], p. 596.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, « Articles de la capitulation accordé par Monsieur le Cardinal de Richelieu general des armes du Roy en Italie a Monsieur le Comte Urbain de Piovas Gouverneur de la citadelle de Pignerol pour Monsieur le duc de Savoie, fait au camp de Pignerol le trentunesme jour de mars 1630 », f.° 353.

<sup>4</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, CCCXXVII, À M. L'Archevesque de Bordeaux, Du camp devant Pignerol, ce 29 mars 1630, p. 598.

<sup>5</sup> S. Bertière, *Louis XIII et Richelieu. La "Malentente"*, op. cit., p. 137.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, à Pignerol ce 12 avril 1630, f.° 399.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 400 et aussi « Relation envoyé par le Cardinal de la negociation de Mr le legat depuis son arrivée a Pignerol le septième avril 1630 », f.° 438-440 (aux feuilles 479-480 se trouve un autre exemplaire

mais les Français répliquèrent que c'était « ce que nous ne voulons pas, nous étant trop nécessaire<sup>1</sup> ». Par contre les travaux des fortifications marchaient de bon train, on avait déjà complété 14 œuvres entre bastions et demi-lunes et on faisait remarquer que « La Rochelle n'estoit pas si bonne comme sera ceste place<sup>2</sup> ». À la croissante satisfaction française correspondait une forte irritation espagnole, et face aux refus réitérés de rendre cette place, Spinola fut contraint de rétorquer « que lors qu'il aura Grenoble, il verra s'il fera la Paix<sup>3</sup> ». Ces jours-ci, le cardinal adressa à Louis XIII un mémoire dissertant sur l'éventualité de restituer ou non Pignerol<sup>4</sup>, ce qui fut l'occasion de réfléchir plus généralement sur les avantages de faire la guerre ou chercher la paix. Richelieu souligna immédiatement la portée de cette conquête, qui réalisait un de ses souhaits formulés dans l'avis du 28 avril 1628. L'importance de cette place était reconnue aussi par les Espagnols qui n'avaient toute possibilité de paix si Pignerol n'était pas rendu. Si, en cette situation, « le duc de Savoie sera toujours nostre ennemy, et par consequent joint à l'Espagne contre nous [...], ses estats seront une barriere entre Pignerol et le Milanois<sup>5</sup> ». Richelieu remarqua aussi que le fait que Pignerol soit français était un avantage aussi bien pour les Espagnols, qui ainsi ne couraient pas le risque de voir le duché attaqué par une armée franco-piémontaise, que pour les Piémontais qui, en cas de déclenchement d'une guerre, pouvaient « se mettre au hasard de perdre la plus grande partie de ses estats<sup>6</sup> ». En suivant les raisonnements toujours plus paradoxaux du cardinal, se contenter de Pignerol signifiait pour la France perdre le plus car d'une part elle se résignait à la possibilité de ne pas prendre le duché de Milan dans son intégralité, dont la conquête était certaine pour le cardinal, et de l'autre elle renonçait à la perspective de conquérir toute la Savoie. Donc, concluait Richelieu, si on choisissait la guerre c'était dans le but de tenir Pignerol, mais pour ce faire il était nécessaire d'entretenir trois puissantes armées en Savoie, en Piémont et en Champagne. Si au contraire on préférait la paix, ce serait au détriment de la sûreté de l'Italie. De plus, avec la paix, « il faut quitter les pensées d'Italie pour l'avenir<sup>7</sup> ».

La réponse du roi ne pouvait pas être plus claire en se présentant le 10 mai 1630 à Lyon. Il avait choisi la guerre et une offensive vigoureuse allait se déclencher en Savoie. Le 11 mai se tint un conseil, non pas pour éviter la guerre<sup>8</sup> mais pour trouver le moyen de

---

de ce document). Voir aussi *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCL, [À M. de Béthune] [16 avril 1630], « Le cardinal de Richelieu a respondu qu'il n'avoit point de pouvoir de traiter de ceste restitution, ny n'en pouvoit avoir, veu que le lors mesme le roy n'en pouvoit encore sçavoir la prise » p. 632.

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, f.° 428.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, « Memoire envoyé par M. le Cardinal de Richelieu touchant la restitution de Pignerol », f.° 422-426v.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f.° 422.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f.° 423.

<sup>7</sup> *Ibid.*, f.° 425.

<sup>8</sup> « On va attaquer la Savoie puissamment » écrivait Richelieu à Toiras, cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCLVI, À M. de Toiras [24 ou 25 avril 1630], p. 644.

communiquer cette décision d'entrer en un nouveau conflit à la faction pacifiste à la tête de laquelle se trouvait Marie de Médicis<sup>1</sup>.

L'armée française prit possession de presque toute la Savoie très rapidement. Le 17 mai, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> écrivit au duc de Mecklembourg, Albrecht Wenzel von Wallenstein, espérant obtenir un secours de la part de Collalte et protestant que Richelieu avait envahi son État, à cause de son refus de s'unir à lui pour aller combattre contre les Impériaux<sup>2</sup>. Les progrès français semblaient inexorables et au cours du mois de mai Chambéry, Annecy, Rumilly capitulèrent, tandis qu'au mois de juin tombèrent la ville de Montmélian et le château de la Charbonnière (le 19 juin, et ce fut un succès du maréchal de Créquy)<sup>3</sup>. Comme l'a écrit Richelieu, « L'expédition et la conquête de Savoie fut faite en trente-six jours<sup>4</sup> », et si on avait mis plus de soin dans les préparatifs, le temps en aurait encore été diminué. Effectivement, seule la forteresse de Montmélian résistait au siège, entamé le 29 juin ; quelques mois après, le 14 septembre 1630, on fit briller une mine qui ne fit aucun dégât aux fortifications de la place. Ce fut la dernière opération militaire, car le siège avait déjà dû être suspendu en raison de la trêve signée le 4 septembre et restée en vigueur jusqu'au 15 octobre<sup>5</sup>.

Ces derniers mois avaient été très durs pour le duché de Savoie-Piémont : toute l'armée qui avait conquis la Savoie était arrivée en Italie entre le 20 juin et le 3 juillet en passant par le Montcenis et Novalesse<sup>6</sup>. Les Français avaient hâte d'organiser le secours de Casal, assiégé depuis le 24 mai, même s'ils avaient reçu des informations selon lesquelles la place pouvait résister encore deux mois<sup>7</sup>. La stratégie française était déjà tracée : on voulait disposer d'une armée de 50 000 hommes en Italie et essayer de prendre une ou plusieurs places dans le duché de Savoie-Piémont. Ils étaient au courant également que l'armée savoyarde était peu nombreuse, pas plus de 8 000 hommes, et ils estimaient enfin que le prince de Piémont n'allait pas laisser Vigon et Pancalier pour venir à Giaveno, car « par ce moien il s'exposerait a s'enfermer dans un cul de sac entre l'armée de Pignerol et celle qui viendra par le Montcenis<sup>8</sup> ».

On espérait donc prendre une deuxième place qui pouvait être Veillane, un endroit aisément prenable selon le maréchal de La Force<sup>9</sup>. Ainsi, le 10 juillet 1630 sonna l'heure de gloire du duc de Montmorency qui « défit complètement le prince de Piémont, qui

---

<sup>1</sup> Cf. J. Humbert, *Une grande entreprise oubliée...*, *op. cit.*, p. 103sq.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, lettre du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> au duc de Mecklembourg [sic], Turin, 17 mai 1630, f.° 56.

<sup>3</sup> Cf. [François de] Bassompierre, *Memoires*, in *Nouvelle collection des mémoires*, *op. cit.*, t. VI, p. 316.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, t. III, CDIX, [7 juillet 1630] [mémoire dicté par Richelieu, date supposée par Avenel], p. 738.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, « Coppie de la trefve generale accordé entre les armes de l'Empereur des deux couronnes et de M. de Savoye le 4 septembre 1630 », f.°369r-370r.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, « Depesche faite le 27 juin a M.rs de Montmorency et De la Force », f.° 288-289.

<sup>7</sup> *Ibid.*, « Advis sur le siège et secours de Casal donné le 8 juin 1630 », f.° 176.

<sup>8</sup> *Ibid.*, « Depesche faite le 27 juin a M.rs de Montmorency et De la Force », f.° 288-289.

<sup>9</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, « Depeche faite a Mr de Montmorency et de La Force le [...] juin de Pont de Beauvoisin », f.° 221r.

avait l'avantage de la position et du nombre<sup>1</sup> ». Les pertes furent nombreuses : 800 morts, 200 prisonniers<sup>2</sup> et 16 drapeaux arrachés à l'ennemi<sup>3</sup>. Richelieu le félicita en lui disant que la France devait cette victoire uniquement à son courage<sup>4</sup>. Quelques jours après, les Français conquièrent Saluces, Revel et d'autres places sur les monts<sup>5</sup>. Les mauvaises nouvelles continuèrent à assombrir les derniers jours de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Le 21 juillet, ce dernier reçut à Savigliano la nouvelle que Collalte avait pris et saccagé Mantoue. Deux jours après, le duc tomba malade d'une fièvre qui se révéla mortelle et décéda le 26 juillet 1630.

### 1.1.3 Vers un protectorat Piémontais ?

Victor-Amédée I<sup>er</sup> trouva un héritage très pesant à gérer : le duché était aux abois, ravagé par des années d'occupation des armées étrangères et par la violente épidémie de peste qui avait atteint Turin, mais qui causait des problèmes aussi à l'armée française. Richelieu écrivit à Louis XIII : « Suze va estre garenty de la peste, la citadelle est en bon estat<sup>6</sup> », toutefois « Pignerol est au plus mauvais estat qu'il peut estre, la peste en aiant fait un désert. [...] Nul soldat n'y veut demeurer, tant l'appréhension de la peste y est furieuse<sup>7</sup> ».

Le nouveau duc se trouvait dans une position très incommode face à de gros problèmes à résoudre. La Savoie était perdue, et le Piémont était devenu un territoire où faire camper les armées amies et ennemies. Saluces était occupé par les Français, qui d'ailleurs s'étaient dangereusement approchés de Turin en prenant possession de Pignerol.

Son dernier combat, lorsque Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> était encore en vie, s'était soldé par une cuisante défaite. À présent, il était appelé à choisir la puissance avec laquelle s'allier. Le dilemme restait le même : France ou Espagne ?

Victor-Amédée avait vécu sa jeunesse dans une Cour hispanisante et avait passé quelques années en Espagne. D'ailleurs sa mère, Catalina Micaela, était une Infante

---

<sup>1</sup> Il s'agit d'une remarque d'Avenel cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. III, p. 750 en note.

<sup>2</sup> *Ibid.*, CDXVI, À la Reyne Mère, Saint-Jean de Maurienne, 12 juillet 1630, p. 750.

<sup>3</sup> Bassompierre, *Memoires*, op. cit., p. 317. Sur la bataille de Veillane voir aussi E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. IV, p. 301-302 qui lui aussi donne le chiffre de 800 morts.

<sup>4</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. III, CDXVIII, Au duc de Montmorency, s.l., 13 juillet 1630, p. 754. Selon Daniel Dessert, grâce à ce beau succès, Montmorency obtint le bâton de Maréchal en décembre 1630, cf. Daniel Dessert, *Les Montmorency. Mille ans au service des rois de France*, Paris, Flammarion, 2015, p. 179.

<sup>5</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. III, CDXLI et CDXLIV, p. 786 et 788, il s'agit de deux lettres du marquis de La Grange au maréchal de la Force datées 25 et 28 juillet 1630.

<sup>6</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. III, CDXLV, « Estat des affaires du Roy en Italie tant pour ce qui regarde les places que l'armée qui est en campagne et le vivres et munitions de guerre, voituriers et argent fait le 17 juillet 1630, au camp devant Revel », p. 789-790.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 790.

d'Espagne. Pendant une période, son père avait tendance à l'exclure des affaires du gouvernement car il le pensait trop favorable à l'Espagne<sup>1</sup>. La première guerre du Montferrat fut un tournant : humilié par l'Espagne au monastère bénédictin de Sainte-Marie-de-Montserrat, en Catalogne, il combattit contre les Espagnols jusqu'à la fin de la guerre<sup>2</sup>. Ensuite, il se rapprocha, par volonté de son père, de la France en épousant, en 1619, Christine de Bourbon<sup>3</sup>. Il combattit par la suite de nouveau contre les Espagnols pendant sa campagne en Ligurie de 1625. Et il ne faut pas oublier qu'en 1627 il avait infligé à Verrua une défaite au duc de Feria. Ce dernier fut nommé gouverneur du duché de Milan en avril 1631, tandis que l'un des plus importants commandants de l'armée d'Espagne, Ambrogio Spinola, en tant que Génois, était l'un de ses adversaires naturels, dans la mesure également où la paix avec la république de Gênes n'était pas encore signée.

Avec les Français, les rapports ne semblaient pas être meilleurs. À partir de 1629, il avait commencé à mieux connaître Richelieu, ce qui lui avait permis de prendre conscience que négocier avec le cardinal était une affaire rudement difficile. Parmi les hauts officiers en service dans l'armée d'Italie, il y en avait un en particulier qui n'était guère apprécié : le maréchal de Créquy. En 1599 ce dernier tua don Philippin, un bâtard de la Maison de Savoie<sup>4</sup>, et en 1635, lors du siège de Valence, le duc et lui connaîtront de sérieux démêlés.

Après la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, la France essaya de convaincre le nouveau duc de Savoie de s'allier à elle. Richelieu avait informé Louis XIII de la mort du duc à la fin du mois de juillet et lui avait conseillé de ne pas « avoir de la joie de cet accident », mais de se borner à manifester l'espoir que Victor-Amédée I<sup>er</sup> « sera plus considéré envers Elle que n'a esté son père<sup>5</sup> ». Selon Richelieu, il était nécessaire de parler avec le nouveau duc et de lui représenter qu'il devait s'engager à la conservation de Casal, car sa perte signifiait un mauvais début de son règne « qui ne sera jamais heureux s'il commence par la<sup>6</sup> ». Il fallait lui faire sentir qu'il était aimé aussi bien par le roi de France que par le cardinal et que l'on savait bien que « toute la mauvaise intelligence

---

<sup>1</sup> Cf. Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991, p. 113.

<sup>2</sup> Qu'il me soit permis de renvoyer à mon article « Un principe al battesimo del fuoco : Vittorio Amedeo di Savoia nella prima guerra del Monferrato », in Pierpaolo Merlin, Frédéric Ieva (dir.), *Monferrato 1613. La vigilia di una crisi europea*, Rome, Viella, 2016, p. 86-90.

<sup>3</sup> Sur cette figure, il y a eu un regain d'intérêt grâce au vaste chantier de recherche lancé par Giuliano Ferretti, sur la duchesse voir G. Ferretti (dir.), *La cour, l'État et la ville. Le duché de Savoie au temps de Victor-Amédée I<sup>er</sup> et de Christine de France, 1618-1663*, Paris, Classiques Garnier, 2017.

<sup>4</sup> Cf. pour cet épisode Jacques Humbert, *Le maréchal de Créquy. Gendre de Lesdiguières 1573-1638*, Paris, Hachette, 1962, p. 34-38. Plus en général, sur les bâtards de la maison de Savoie voir Paola Bianchi, « Una riserva di fedeltà. I bastardi dei Savoia, fra esercito, diplomazie e cariche curiali », in Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia tra tardo medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 305-360.

<sup>5</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CDXLV, Au roy, Saint-Jean-de-Maurienne, 29 juillet 1630, p. 796, les deux citations.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, CDXLVIII, À M. d'Effiat, s.l., 30 juillet 1630, p. 798-799.

qui a esté entre la France et la Savoye » devait être imputée « aux humeurs de son père<sup>1</sup> ».

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, c'est à cette période que commença à s'affirmer sur la scène politique internationale le jeune Jules Mazarin, encore au service du pontife. On entama donc les discussions par le biais de nombreuses propositions portant sur la paix de l'Italie, où Mazarin finit par se tailler un rôle important. Néanmoins, les négociations s'avèrent difficiles à conduire en raison de la défiance qui régnait entre les représentants des deux couronnes et de l'Empire. Les Français craignaient les subterfuges des Espagnols qui cherchaient à faire trainer les négociations « pour voir si par le temps Casal pourra tomber en leurs mains<sup>2</sup> ».

Une fois la paix signée, selon le garde des sceaux Michel de Marillac, la France allait être appelée à rendre les places qu'elle tenait dans le duché, à condition que les Impériaux et les Espagnols agissent de la même sorte, mais côté français on se doutait fort qu'une fois Casal rendue aux Mantouans, cette place allait rapidement tomber sous l'occupation espagnole. Quant à Pignerol, sa conservation « dépend de nous seul », et avec sa perte « toutes les portes nous demeurent fermées<sup>3</sup> ».

Les rivalités entre Espagnols et Impériaux furent l'obstacle principal à la paix. Richelieu considérait le marquis de Spinola comme un homme irrésolu, injuste et dangereux car, après que Collalte a pris Mantoue, il était « enivré de l'esperance [...] de prendre Casal<sup>4</sup> ».

En parallèle, le secours de Casal ne trainait pas, malgré les difficultés rencontrées par les Français. L'armée royale arriva à Revel sans l'artillerie, ce qui la rendait incapable d'attaquer Casal. Cependant, les troupes ne restèrent pas inactives et parvinrent à s'emparer de Villefranche, Pancalier et Carignan<sup>5</sup> avant de faire capituler le château de Veillane<sup>6</sup>. On pensa également enlever Cavour, mais sa position en faisait une place difficile à prendre. Les négociations se poursuivirent pendant tout l'été. Casal fut courageusement défendu par le maréchal de Toiras jusqu'au moment de la signature de la trêve qui fut, nous l'avons vu, signée le 4 septembre.

Les affaires qu'on continuait à traiter étaient les quartiers d'hiver des armées et les éventuelles restitutions. Entre-temps, le 13 octobre 1630, la paix de Ratisbonne qui ratifiait la succession de Gonzague-Nevers dans le duché de Mantoue fut signée par

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, p. 799.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, « Difficultés sur le sujet de faire la Paix ou la guerre envoyés à Mr le Garde des Sceaux suivant sa prière le 30 Juillet 1630 », f.° 571r.

<sup>3</sup> *Ibid.*, « Advis de Garde des Sceaux sur les affaires d'Italie », f.° 598v.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CDLXXVI, Au P. Joseph, s.l., [vers le 24 août] 1630, p. 877. Sur cette rivalité voir aussi *Ibid.*, CDLXXVII, « Instruction pour M. de Léon », s.l., [vers le 24 août] 1630, p. 880.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, « Lettre de Montmorency [au duc de Savoie ?] 8 aoust [1630], « Mémoire pour servir de Response a la lettre de Monsieur le cardinale du quatriesme aoust touchant le secours de Casals », f.° 100r. Sur la bataille au pont de Carignan voir AST, Corte, LMMi, m. 17, fasc. 1, « Lettere Abate della Torre al Duca di Savoia », l'abbé de la Tour au Sérénissime seigneur, Du camp de Casal, 7 août 1630.

<sup>6</sup> Samuel Guichenon, *Histoire Généalogique de la Royale maison de Savoie*, Lyon, Barbier, 1660, p. 884.

les représentants français. Richelieu fut très mécontent de ce traité, car il impliquait le retrait des troupes françaises et impériales de l'Italie du nord, ce qui revenait à « un échec pour la politique de Richelieu puisque la France abandonnait ses alliés<sup>1</sup> ». Le cardinal apprit cette nouvelle le 20 octobre à Lyon : « Il m'est impossible de vous représenter l'affliction en laquelle je suis<sup>2</sup> », écrivait-il au maréchal de Schomberg en accusant Brulart de Léon et le Père Joseph d'être les victimes d'un grand aveuglement qui leur avait fait signer un « traité insupportable<sup>3</sup> ». Le cardinal, après un bref moment de désarroi, réagit rapidement en rejetant le traité puisque les plénipotentiaires français avaient largement outrepassé leurs pouvoirs. Par conséquent, Louis XIII ne ratifia pas le traité. Richelieu ordonna aussi au maréchal de Schomberg de marcher contre Casal, ce qui représentait une ouverte violation de la trêve. Le maréchal exécuta promptement ce qu'on lui avait demandé et, le 26 octobre, le cardinal lui écrivit : « vostre lettre du 18 de ce mois, que je viens de recevoir, me donne la vie<sup>4</sup> ». Ce jour même, Mazarin réussit à obtenir la paix sous les murs de Casal face aux armées françaises et espagnoles déjà rangées en ordre de bataille.

Début novembre, Richelieu demanda à Schomberg de bien pourvoir Casal en hommes et en vivres<sup>5</sup>, tandis que Louis XIII donna des ordres pour établir les garnisons de Suse, Veillane, Pignerol et Briqueras<sup>6</sup>. À la fin de novembre, deux semaines après la journée des dupes pendant laquelle le roi confirma son soutien au cardinal<sup>7</sup>, Abel de Servien fut envoyé en Italie pour y faire exécuter la paix et la première consigne qu'il avait reçue consistait à « ne faire aucune chose qui porte ratification du traité de Ratisbonne<sup>8</sup> ». Servien devait aussi obtenir l'investiture pour Charles Gonzague-Nevers, presser le duc de Savoie de se rapprocher de la France, conserver Casal et « bien assurer ce qui est tenu par les armes du roy en Piedmont et en Savoie<sup>9</sup> ».

Finalement s'ouvrirent en février 1631 les négociations qui aboutirent aux traités de Quérasque. Richelieu et Louis XIII, animés par une ferme intention de conserver Pignerol et ses arrières, donnèrent à leurs envoyés des instructions pour entamer des négociations secrètes. Comme l'a remarqué Anna Blum, tous les traités signés entre le

---

<sup>1</sup> L. Bély, *Les relations internationales en Europe, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, op. cit., p. 100.

<sup>2</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. III, DXXII, Au maréchal de Schomberg, s.l., 26 octobre 1630, p. 964.

<sup>3</sup> *Ibid.*, DXXIII, Au maréchal de Schomberg, s.l., 26 octobre 1630, p. 966-967. Sur cet épisode voir Daniel Patrick O'Connell, « A "cause célèbre" in the History of Treaty-Making : the Refusal to Ratify the Peace Treaty of Regensburg in 1630 », *The British Year Book of International Law*, 42, 1967, p. 71-90.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 967.

<sup>5</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, t. IV, 1630-1635, Paris, Imprimerie Impériale, 1869, I, À M. de Schomberg, s.l., premiers jours de novembre, p. 4.

<sup>6</sup> *Ibid.*, VII, Lettre du roy aux lieutenants généraux, s.l., 13 ou 14 novembre 1630, p. 16.

<sup>7</sup> Parmi les nombreuses études que l'on pourrait citer sur la journée des dupes voir Georges Mongredien, *La Journée des dupes, 10 novembre 1630*, Paris, Gallimard, 1961 et P. Chevallier, *Louis XIII*, op. cit., p. 379-401.

<sup>8</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., XV, « Instruction donnée a M. Servien s'en allant en Piedmont, le XXV<sup>e</sup> jour de novembre. Pour l'exécution de la paix d'Italie », p. 30.

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 31.

royaume de France et le duché de Savoie-Piémont « sont doublés d'articles secrets<sup>1</sup> ». Ainsi, les négociations officielles furent accompagnées de rencontres diplomatiques très discrètes entre Français et Piémontais visant à coucher le texte du traité d'échange de Pignerol. Les envoyés français rencontrèrent des difficultés aussi bien avec les Espagnols qui s'opposaient à la paix car, à raison, ces derniers n'étaient pas convaincus de l'intention des Français de rendre Pignerol, qu'avec les Piémontais. Ceux-ci étaient déterminés à organiser une entreprise contre Gênes avec le soutien français et résolus à ne pas leur céder Briqueras<sup>2</sup>. Il y avait aussi l'épineuse question du traité de Ratisbonne qui, selon les Français, ne devait pas être mentionné dans le traité de Quérasque. Les affaires les plus délicates à traiter furent les modalités du retrait des troupes et la restitution des places. Tous les envoyés étaient d'accord pour que le jour où les Espagnols allaient entamer les opérations de repliement de leurs armées du Montferrat, du Mantouan et des autres lieux qu'ils occupaient, les Français devaient faire sortir leurs troupes de la Savoie et du Piémont avec la possibilité de tenir, au plus tard jusqu'au 8 mai, des garnisons à Pignerol, Briqueras, Veillane et Suse ; quant aux Piémontais, ils devaient se retirer de Moncalve<sup>3</sup>. Officiellement, la France acceptait donc de rendre toutes les places, y compris celles de Pignerol et Casal, mais elle signa à la date du 6 avril un traité général et un autre d'échange avec les Piémontais<sup>4</sup>. La France accepta de renoncer aussi à Briqueras et d'exécuter, en lien avec ce qui avait été établi au traité de Ratisbonne, uniquement les articles concernant l'Italie à une exception près : « Neantmoins Pignerol et les autres terres et places portées par ledict eschange demeureront tousjours a sa Majesté nonobstant quelque consideration ou stipulation contraire qui peult estre faite<sup>5</sup> ». En échange, le duc de Savoie allait recevoir « Albes avec les villages qui en dependent avec des autres villages et terres ouvertes jusques a la somme de treize mil escus de revenu<sup>6</sup> » auxquels il fallait ajouter 3 000 écus de surplus. Le duc pouvait donc exiger deux crédits : les 18 000 écus de rente de la partition du Montferrat et les 16 000 à l'égard du traité d'échange<sup>7</sup>. En réalité, le duché de Savoie-Piémont dut renoncer à 3 000 écus de rente et, selon le premier article secret du traité de Quérasque<sup>8</sup>, il allait recevoir 74 territoires, parmi

---

<sup>1</sup> A. Blum, *La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, op. cit., p. 42. Sur l'importance du secret dans les pratiques du gouvernement et de la diplomatie voir Lucien Bély, *Les secrets de Louis XIV. Mystères d'État et pouvoir absolu*, Paris, Tallandier, 2013.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 16, Hémery à Monseigneur, sans date, f.° 12.

<sup>3</sup> Articles 25-28 du Traité de Quérasque du 6 avril 1631.

<sup>4</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 16, « Traité general avec Mr de Savoye », f.° 73-80v.

<sup>5</sup> *Ibid.*, articles 2-3, f.° 75r-v. Sur ce point le duc de Savoie renonçait à l'application du traité de Ratisbonne.

<sup>6</sup> *Ibid.*, article 4, f.° 76

<sup>7</sup> *Ibid.*, article 7, f.° 77v.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro direkte all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Louis XIII, 15 avril 1631.

lesquels Trin, du duché du Montferrat, pour une valeur de 15 000 écus de rente<sup>1</sup>. De son côté, la France s'engageait à verser 494 000 écus d'or pour ôter toute contestation au duc de Mantoue ; cet accord fut néanmoins à l'origine d'un long contentieux entre le royaume de France et les duchés de Savoie et Mantoue<sup>2</sup>.

À la mi-mars, Victor-Amédée I<sup>er</sup> prit connaissance qu'à Madrid on avait décidé de remplacer le gouverneur de Milan, à savoir Alvaro II de Bazán, marquis de Sainte-Croix, qu'on envoyait aux Flandres, en confiant cette charge à Gómez Suárez de Figueroa y Córdoba, duc de Feria<sup>3</sup>. Le duc de Savoie en fut insatisfait car il considérait le marquis comme un « confident<sup>4</sup> ». Il prit cette décision comme une marque de défiance de la part de l'Espagne qui ne lui avait rien dit, ce qui n'était pas de bon augure dans les affaires présentes. Ses soupçons de mauvaise volonté des Espagnols étaient justifiés car le duc de Feria refusa de souscrire la paix. Victor-Amédée I<sup>er</sup> envoya Francesco Canalis, comte de Cumiane auprès du nouveau gouverneur. Le duc de Feria demeurait hostile à la paix, car il croyait que les Français avaient fait céder une ample partie du Montferrat aux Piémontais, qui en réalité en recevaient une partie plus réduite que celle qui avait été établie aux traités de Suse et de Ratisbonne<sup>5</sup>. Finalement, on vint à bout des résistances espagnoles, puisque le 19 juin fut signé le nouveau traité de Quérasque qui commença à être appliqué dès le mois suivant. Fin juillet, le duc de Savoie écrivit à l'abbé Scaglia pour l'informer que la restitution de la Savoie, du Piémont, du Mantouan et du Montferrat avait été effectuée, que les opérations de retrait des armées étaient en cours, et que le Saint-Empire avait concédé l'investiture au Gonzague-Nevers<sup>6</sup>.

Des mécontentements subsistaient toutefois dans les deux branches des Habsbourg de Madrid et de Vienne mais, en fin de compte, les restitutions semblaient aller bon train. Le 21 septembre 1631, Victor-Amédée I<sup>er</sup> déclara officiellement qu'il était satisfait des représentants du roi de France, car ils avaient obtempéré à ce qui avait été établi à Quérasque. Le maréchal de Toiras ayant été envoyé en otage, le 10 septembre les

---

<sup>1</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 17, « Copie de l'adjudication des terres delaissées dans le Montferrat a Monsr le duc de Savoie faite à Querasque », f.° 209r-v.

<sup>2</sup> Sur les traités de Querasque voir aussi Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbèra, 1869, t. V, p. 28-33.

<sup>3</sup> Un épisode similaire se vérifia pendant la première guerre du Montferrat lorsque Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> entretenait d'excellents rapports avec le marquis de l'Hinojosa, gouverneur de Milan. Les Espagnols, désirant un homme plus déterminé à faire la guerre, nommèrent alors Don Pedro de Toledo qui, refusant le premier traité d'Ast, reprit la guerre contre le duché, voir à ce propos Francisco Javier Álvarez García, « Fra servizio alla Monarchia e difesa della reputazione. L'opposizione al marchese dell'Hinojosa nella propaganda filospagnola della guerra del Monferrato », in P. Merlin, F. Ieva (dir.), *Monferrato 1613, op. cit.*, p. 99-113.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 17, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, 15 mars 1631.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », dépêches du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia datées 11 et 16 avril 1631, et voir aussi la dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, 14 avril 1631.

<sup>6</sup> *Ibid.*, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia 28 juillet 1631.

Français avaient rendu Briqueras, le 15 Veillane et Suse, et le 20 se déroula l'acte final avec la restitution de la ville et du château de Pignerol<sup>1</sup>. Les armées françaises s'étant repliées au-delà des Alpes, on l'avait laissé en « la libre possession de tous ses états<sup>2</sup> ». Cependant, les affaires d'Italie étaient loin d'être résolues. Derrière cette déclaration officielle se cachait une réalité beaucoup plus mouvante. Tout d'abord, la consigne de Pignerol au duc de Savoie de la part des Français fut un leurre<sup>3</sup>, car toute la garnison française se dissimulait dans des casemates de la ville. Ces mois durant, Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrivit des lettres compromettantes où il remerciait vivement le comte-duc Olivares de l'avoir soutenu dans ses intérêts et, surtout, il lui déclarait qu'il mettait à sa disposition ses ressources et même sa vie en cas de besoin<sup>4</sup>. Une missive de même teneur fut envoyée à Juan Antonio de Vera y Figueroa, comte de la Roca<sup>5</sup>. Son intention de se rapprocher de l'Espagne était évidente. Les Français affichaient un grand mécontentement concernant les affaires italiennes, car en octobre 1631 ils avaient saisi des lettres à un courrier du comte de La Roca, dans lesquelles on pouvait lire qu'en cas de guerre le duc de Savoie se serait déclaré contre la France<sup>6</sup>. Les Français en furent très contrariés. En vérité, les Français se lamentèrent dès la fin du mois de septembre du non-respect des accords des Espagnols et commencèrent à presser le duc de Savoie afin d'obtenir des places de sûreté. La décision à prendre étant très grave, Victor-Amédée I<sup>er</sup> organisa des consultations dans tout le duché pour connaître l'avis de ses frères et de ses principaux ministres ; au cours du mois d'octobre, de nombreux parères arrivèrent au duc. La plupart des hommes politiques consultés conclurent qu'il valait mieux consigner non Suse ou Veillane, d'où l'on pouvait contrôler aisément le

---

<sup>1</sup> Sur ces restitutions voir AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 18, dépêches du marquis Guido Ville au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, datées 10 septembre 1631 (f.° 204, restitution de Briqueras) et du 15 septembre (f.° 229, restitution de Veillane), et les lettres du duc au baron de Galas écrites le 10 septembre (f. 206, encore sur la restitution de Briqueras) et à Mazarin (f.° 226, restitution de Veillane et Suse). Voir aussi AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », lettres du duc au Baron Galas et au duc de Feria du 20 septembre 1631 (restitution de Pignerol).

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 16, « Copia della dichiarazione del Sr Duca di Savoia per la restitutione delle piazze fattali dalli Sri francesi », Moncalieri, 21 septembre 1631, f.° 335.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 9, n. 25, « Istruzione al Conte di Verrua destinato ad assistere alla restituzione apparente del Castello e città di Pinerolo per parte dei francesi che doveano poi rientrarne in possesso in seguito al 2° trattato segreto conchiuso in Cherasco 18 settembre 1631 ».

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 18, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte-duc, 31 juillet 1631.

<sup>5</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte de La Roca, 1<sup>er</sup> août 1631.

<sup>6</sup> Sur cet épisode voir AST, Corte, LMS, m. 24, fasc. 5, « lettere di SA e del ministro al vescovo di Ventimiglia Gandolfo », 1631, n.° 13, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'évêque Gandolfo, Carignan, 23 octobre 1631 et LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », lettres du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia datée 22 octobre 1631, et au comte-duc, sans date. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 18, lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au Très illustre et révérend seigneur, Carignan, 22 octobre 1631, f.° 366-367v.

passage en Savoie, mais plutôt Pignerol qu'on pouvait facilement surveiller de Turin<sup>1</sup>. Ce fut un véritable sondage. Parmi les favorables à la cession de Pignerol se comptaient le prince Thomas, le prince Cardinal Maurice, Auguste Manfred Scaglia, comte de Verrue, le veedor Jean-Baptiste Gabaleon, le premier secrétaire Jean Carron, le chancelier Jean-Antoine Bellone, l'évêque de Genève, Jean-François de Sales, frère de François (dont l'avis avait été demandé par le prince Thomas), et Honoré Claretti, premier homme de chambre du duc et premier secrétaire. Les avis contraires ne manquèrent pas : le président Charles-Philippe Morozzo (parmi les plus fermes à s'opposer aux Français), Jean-Thomas Paser et le marquis Ascanio Bobba pensaient que cela mettait le duché en danger et allait contrarier l'empereur. La plupart des gens questionnés fut favorable à l'octroi d'une seule place de sûreté ; seul le grand chancelier, Jean-Jacques Piscina, était d'avis de donner les places de Suse et Veillane. On voulut connaître l'opinion de personnes extérieures au duché. L'ambassadeur espagnol de Rome, le comte de Monterey, donna un avis contraire qu'il motiva par des paroles presque prophétiques : les Français allaient fortifier les places que le duc leur donnerait puis « ils demanderont celles qui leur conviendront le plus, pour d'autres leurs desseins<sup>2</sup> ».

Le 12 octobre, Victor-Amédée I<sup>er</sup> informa le duc de Feria de la requête française<sup>3</sup> d'avoir deux places de sûreté, à savoir Suse et Veillane, ou bien Pignerol et la Vallée de Pérouse et que le délai de réponse n'était que de trois jours<sup>4</sup>. Les Espagnols promirent au duc leur secours, mais les Français avaient hâte de conclure l'affaire pour empêcher le duc d'avoir le temps de trouver un stratagème en vue de s'opposer à leur requête<sup>5</sup>. Le 19 octobre 1631, le duc de Savoie fut pratiquement contraint de signer le traité de Millefleurs par lequel ils s'engageait à ne prendre « aucune part aux desseins de ceux qui veulent exciter des divisions dans la France<sup>6</sup> », à garantir un libre passage

---

<sup>1</sup> AST, Corte, NF, m. 9, n.° 26, « Pareri de Principi fratelli del Duca Vittorio Amedeo I e di diversi ministri sulla risposta da farsi per parte della corte di Francia del passaggio delle truppe francesi per il Piemonte; e di due piazze per sicurezza sotto il pretesto di impedire, che gli spagnoli non intorbidassero la pace in Italia, ottobre 1631 ».

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.° 27, « Memoria in forma di lettera diretta al Duca Vittorio Amedeo I dall'Ambasciatore di Spagna in Roma con cui bilanciando i motivi che può avere SAR di aderir o no alla domanda fatta per parte de francesi del Deposito nelle loro mani di due piazze del Piemonte, conchiude non doversi aderire alla suddetta domanda fondando il suo assunto su diversi esempi, e mettendo in prospettiva le fatali conseguenze che ne sarebbero derivate alli stati del Duca tenendo i francesi il piede in quelle piazze ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numeroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari, 1631-1635 », lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au duc de Feria, 12 octobre 1631.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, 12 octobre 1631.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêches du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, datées toutes les deux 16 octobre 1631.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 18, « Traité pour le despost de Pignerol signé avec M. de Savoie », Millefleurs, 19 octobre 1631, f. 343. Voir aussi AST, Corte, NF, m. 9, n.° 28, « Trattato simulato signato a Millefiori dal Duca Vittorio Amedeo I° e da plenipotenziari di Francia per cui SAR s'obbligò di rimettere in deposito nelle mani de Svizzeri la città, e castello di Pinerolo, ed i forti della Perosa e di

aux troupes françaises et à leur fournir vivres et munitions de guerre, mais surtout que « SA fera remettre en depost la ville et le chasteau de Pignerol mardi prochain 21 de ce mois et les forts de la Perouse et de Ste Brigide<sup>1</sup> » pour six mois. Toutefois, un article secret fut établi qui stipulait que tous les accords pris dans le traité public étaient de « nul effet », n'existant que « pour sauver les apparences<sup>2</sup> » et que, désormais, tous les lieux indiqués dans le traité d'échange appartenaient au roi de France. Le maréchal de Toiras fut choisi comme gouverneur de Pignerol, dont ville et château avaient été consignés par le chevalier Cerutti au marquis de Villeroy<sup>3</sup>. Le duc avait donc opté pour Pignerol, mais il vécut cette décision comme une contrainte douloureuse.

En janvier 1632, les Espagnols essayèrent de rouvrir les négociations avec les Français. Désirant partir sur une base d'égalité, ils demandèrent au duc de Savoie de leur donner Verceil comme place de sûreté<sup>4</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> refusa, arguant qu'il venait de perdre Pignerol pour sauver le duché de Milan. En mars 1632, lorsque les six mois accordés pour le dépôt de Pignerol allaient toucher à leur fin, la France, voyant les préparatifs constants des Espagnols à la guerre, demanda de transformer ce dépôt en possession<sup>5</sup>. Les Français proposèrent de faire un nouveau traité d'échange dans lequel le duc de Savoie « cede et transporte au Roy et à ses successeurs la ville et Chasteau de Pignerol, le village et forteresse de la Perouse, et autres villages d'alentours<sup>6</sup> », à savoir Riva, Baudenasco, Biacasco superiore, Costagrande, le village de l'Abbaye et Val de Lemine, La Pérouse, Pinasque, Villar, Porte ainsi que le grand et le petit Diblon. En contrepartie, le roi de France s'engageait à verser 494 000 écus au duc de Mantoue pour éviter toute contestation de sa part. On garantit aussi au duc de Savoie l'acquisition de Neufchâtel et de Valengin, propriété du duc de Longueville<sup>7</sup>. De cette façon Richelieu réussit à s'acquitter de la promesse de tenter une entreprise contre la république de Gênes, une clause que les Français avaient acceptée à contrecœur lors du traité du

---

Santa Brigida per essere custoditi a nome del re di Francia per sei mesi solamente 19 ottobre 1631 », et n.º 29, « Articolo segreto che annulla il trattato di Millefiori ».

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 18, « Traitté pour le despost de Pignerol signé avec M. de Savoie », Millefleurs, 19 octobre 1631, f.º 344v. Du côté français, le présent traité fut signé par Toiras et Servien.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 346r.

<sup>3</sup> AST, Corte, NF, m. 9, n.º 30, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo Iº al cavaliere Cerruti deputato per fare in nome suo il Deposito di Pinerolo nelle mani del marchese di Villeroy, a ciò deputato da S. M. cristianissima, ottobre 1631 » et n.º 31, « Atto di Remissione fatta dal Cavaliere Cerruti per parte del Duca Vittorio Amedeo I della città e forte di Pinerolo nelle mani de deputati di SM Cristianissima da tenersi in deposito per mesi sei a tenore del trattato simulato segnato in Millefiori il 19 suddetto mese, 21 ottobre 1631 ».

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, Victor-Amédée I<sup>er</sup> au très illustre et révérend Seigneur, Carignan, 7 janvier 1632, f.º 13v.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f.º 156.

<sup>6</sup> *Ibid.*, « Traité entre le roy et le duc de Savoie à Saint Germain en Laye, l'an 1632, le 5 may », f.º 323.

<sup>7</sup> Cf. Salvatore Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, Bene Vagienna, Tipografia Francesco Vissio, 1931 (tiré à part de l'article paru sur le *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, XXXIII, n. III-IV, 1931), p. 6-7 ; 13. Le duc Henri de Longueville décida par la suite de ne plus vendre ses territoires.

31 mars 1631 et qui, en théorie, annulait le traité d'échange en cas de non respect dans les trois ans.

Ces conditions furent signées lors du traité de Turin le 5 juillet 1632, appelé par les Français le Traité de délaissement de Pignerol<sup>1</sup>. On signa aussi l'immanquable article secret où l'on déclarait que le présent traité était fait « en apparence pour estre monsté au public et pour avoir moyen de tenir secretes les conditions des traittes secrets, d'eschange et de paix de Querasque<sup>2</sup> ». À partir de ce moment, Pignerol fit partie du royaume de France pendant presque tout le XVII<sup>e</sup> siècle, car il ne fut restitué au duc Victor-Amédée II qu'en 1696-1697.

En juillet, le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> fit préparer un mémoire qui justifiait sa décision prise en concertation avec ses ministres. Pour des raisons de sûreté, les Français lui avaient demandé la cession « par libre contrat » de Pignerol en lui précisant que toute réponse dilatoire serait considérée comme un refus et une opposition aux intérêts de la France de la part du duc. Dans ces conditions, ils n'allaient pas se contenter de Pignerol, mais ils déclencheraient une nouvelle guerre pour se défendre. Victor-Amédée I<sup>er</sup>, face à cette détermination féroce des Français, se sentit obligé de leur consigner la place de Pignerol<sup>3</sup>.

Les Français commencèrent à presser contre son gré le duc de Savoie de rendre public le traité du 5 juillet<sup>4</sup>. Ils finirent par le faire à la fin octobre<sup>5</sup>.

Le duc de Savoie était très contrarié par l'affaire de Pignerol car elle lui faisait ressentir sa position d'impuissante infériorité. La force des Français était trop évidente, les Espagnols ne semblaient pas capables de s'opposer aux armées de Louis XIII, qui était déterminé à mettre « un pied en Italie<sup>6</sup> ». Que pouvait-il faire d'autre sinon chercher la paix « à tout prix<sup>7</sup> » ? Sa décision avait été dictée par la nécessité et la crainte de finir comme le duc de Lorraine auquel furent imposées des conditions plus dures encore<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, « Traité de delaissement de Pignerol » f.° 443-445v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, article secret, f.° 447.

<sup>3</sup> AST, Corte, NF, m. 10, 1632-1635, n.° 5, « Memorie in forma di manifesto giustificante i motivi che ha avuti il Duca Vittorio Amedeo I di cedere Pinerolo alla Francia. Luglio 1632 ».

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, Dépêche de Servien à Richelieu, 12 août 1632, f.° 540.

<sup>5</sup> *Ibid.*, Dépêche de Servien et Toiras à Richelieu, 31 octobre 1632, f. 667, cf. la dépêche de Servien à Richelieu du 26 octobre 1632, f.° 650.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMMi, m. 18, Fasc non numeroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro direkte all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », 1631-1635, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, 20 novembre 1632.

<sup>7</sup> *Ibid.*, voir aussi une dépêche précédente du duc au même abbé datée 30 octobre.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, 26 décembre 1632. Sur le duché de Lorraine voir Anne Motta, *Noblesse et pouvoir princier dans la Lorraine ducal 1624-1737*, Paris, Classiques Garnier, 2015 ; Marie-Catherine Vignal-Souleyreau, *Richelieu et la Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2004 et *Le cardinal de Richelieu à la conquête de la Lorraine, Correspondance 1633*, édité par Marie-Catherine Vignal Souleyreau, Paris, L'Harmattan, 2010.

La seule, et maigre, consolation qu'il avait consistait dans le fait que sa décision ne fut apparemment pas trop blâmée par les Espagnols et par la Cour impériale<sup>1</sup>.

Comme nous venons de le voir, le rythme et les arguments de la négociation étaient imposés par les Français qui exprimaient parfois de manière explicite leurs pensées : « On attend encores une response, et puis nous nous acheminerons à despouiller le duc de ce qui luy reste, et passer plus outre en Italie<sup>2</sup> ». Dans cette phrase brutale transparait la souveraineté fortement réduite du duché de Savoie-Piémont. Le principe d'égalité juridique élaboré au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle par Emer de Vattel était encore bien loin : selon le juriste suisse, un souverain d'un petit état équivalait à un grand roi<sup>3</sup>. Au XVII<sup>e</sup> siècle, les dynamiques étatiques ne se basaient cependant pas encore sur des principes « démocratiques » similaires. Louis XIII et Richelieu considéraient sans aucun doute la monarchie française comme nettement supérieure aux petits princes italiens qu'ils traitaient en conséquence. Les interdictions pleuvaient sur le duché de Savoie-Piémont : il ne pouvait se déclarer neutre sinon Français et Espagnols allaient lui réclamer des places de sûreté. Le duché devait strictement respecter les engagements pris aux traités signés, puisqu'il n'avait pas la force suffisante pour imposer ses propres délais comme le faisait la France qui préférait attendre une occasion favorable avant de rendre Suse et la Vallée de Cerisy tout en critiquant les Piémontais pour dix jours de retard dans la fourniture de 6 000 charges de bled<sup>4</sup>. Le duché n'était autonome ni lors de la ratification des traités, le duc de Savoie devant soumettre la paix de Gênes au roi de France avant de l'approuver, ni lors des missions diplomatiques au cours desquelles ses ambassadeurs devaient se rendre d'abord en France avant de rejoindre leurs postes officiels. Ce fut le cas du baron de Pesieu en 1637 avant de rencontrer le prince Thomas aux Flandres ou de Saint-Maurice, ministre de plein pouvoir, en 1643, avant de se rendre à Münster, où d'ailleurs les Français s'opposèrent à la participation de la délégation ducale aux tables de négociation.

## 1.2 L'ambassade de Particelli d'Hémery

Un exemple évident de cette liberté d'action du camp français dans le duché de Savoie-Piémont est celui de l'ambassade de Michel Particelli sieur d'Hémery. Entré dans la

---

<sup>1</sup> Pour la réaction de Vienne à la cession de Pignerol, voir AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au très Illustre et révérendissime Seigneur, dernier de novembre 1632, f.° 732-733v.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol 11, f.° 428.

<sup>3</sup> Cf. Emer de Vattel, *Le droit des Gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains*, Londres, 1758, t. I, *Préliminaires*, p. 11 : « Une petite République n'est pas moins d'un Etat souverain que le plus puissant Royaume ». Sur Vattel qu'il me soit permis de renvoyer à mon article « "A poor imitation of Grotius and Pufendorf?". Biographical uncertainties and the laborious genesis of Vattel's *Droit des gens* », in Koen Stapelbroek, Antonio Trampus (dir.), *The Legacy of Vattel's Droit des gens*, New York, Palgrave MacMillan, 2019, p. 53-76.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. 3, CCCXII, « Offres faits (sic) a M. le Prince de Piedmont, s.l. », 8 mars 1630, p. 570.

branche financière de l'administration, il reçut très jeune la charge de contrôleur de l'argenterie du roi, et conquerra rapidement la confiance de Richelieu qui lui assigna différentes tâches<sup>1</sup>. En 1629 Hémery, attaché en qualité d'intendant à l'armée française qui devait descendre en Italie, se distingua par son efficacité et sa grande activité. Richelieu lui confiait aussi des missions diplomatiques délicates telles que celle de la mi-mars 1630, lorsqu'il fut désigné pour aller rencontrer Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et lui demander, entre autres, la rémission de Veillane<sup>2</sup>. Cet entretien fut une des causes de la rupture des relations entre Français et Piémontais et de l'attaque française à Pignerol qui s'ensuivit.

Hémery sut se faire également apprécier par les Piémontais, car un mois plus tard Christine écrivit au duc son mari qu'elle voulait parler au cardinal Richelieu et que pour ce faire on pouvait lui demander d'envoyer auprès d'elle Servien ou bien Hémery<sup>3</sup>. Le duc avait déjà fait sa connaissance en février-mars 1630. L'influence d'Hémery à la Cour turinoise prit une telle ampleur qu'à la fin de 1630 il fut accusé de privilégier les intérêts piémontais au détriment de ceux de la France<sup>4</sup>.

Ensuite, après être passé par Paris pour recevoir les consignes du cardinal sur le projet de traité, Hémery fut appelé à faire partie de la délégation française au traité de Quérasque en qualité de secrétaire ordinaire d'Abel Servien<sup>5</sup>. Il participa activement aux négociations de Quérasque et signa aussi le texte du traité du 6 avril 1631. Un an après, on pensa à lui comme éventuel remplaçant de l'ambassadeur Abel Servien<sup>6</sup>, mais ce projet ne se concrétisa pas.

En mars 1633, Richelieu envoya Hémery en Italie. Selon l'ambassadeur piémontais, le comte de Provana, il devait seulement s'occuper des dépôts de vivres de Pignerol et de Casal et faire une visite de compliment au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup><sup>7</sup>, mais en réalité il

---

<sup>1</sup> Cf. Gabriel de Mun, *Richelieu et la maison de Savoie. L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont*, Paris, Plon, 1907, p. 34-36. Voir aussi Françoise Bayard, *Le monde des financiers au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Flammarion, 1988, p. 52-54. Sur d'Hémery voir du même de Mun « Une assemblée du clergé sous Louis XIII (février-août 1641) », *Revue d'histoire diplomatique*, 1907, p. 531-546 ; Maurice Montigny, « La carrière mouvementée de Michel Particelli d'Hémery », *Revue d'études historiques*, janvier-mars, 1934, p. 27-54.

<sup>2</sup> Une narration de cet épisode peut se lire dans Souvigny, *Mémoires*, *op. cit.*, t. I, p. 227sq.

<sup>3</sup> Cf. Gaudenzio Claretta, *Storia della reggenza*, Turin, Civelli, 1869, t. III, *Documenti*, lettre de Christine au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, p. 11.

<sup>4</sup> Cf. G. De Mun, *Richelieu et la maison de Savoie*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve, CPS, vol. 16, « Instruction au Sieur de Thoiras mareschal de France et lieutenant general des armées du roy en Italie, a Servient conseiller d'Etat et a Hémery secretaire ordinaire dudit conseiller d'Etat » f.° 8-10. Mais dans une autre instruction de cette période Hémery avait aussi le titre de conseiller d'état, cf. *Ibid.*, « Instruction Au Sieur de Thoiras Mareschal de France et lieutenant general de l'armée du Roy en Italie au Sieur Servient conseiller au conseil d'Etat du Roy et secretaires de ses commandements et au sieur d'Hémery aussy conseiller et secretaire ordinaire dudit conseiller d'Etat. Pour traiter avec Mr le duc de Savoie 7 février 1631 », f.° 32-34.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, lettre de Bouthillier à Servien, Saint-Germain, 19 avril 1632, f.° 229.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 1, n.° 45, dépêche du comte de Provana au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 11 mars 1633.

devait lui proposer de céder la Savoie à la France en échange du Montferrat. Hémery exécuta rapidement la première tâche et, le 22 avril, il écrivit au cardinal qu'il avait fait emmagasiner à Pignerol 6 000 sacs de blé et 500 de riz. Quant à l'artillerie, il y avait 20 canons en état de fonctionner et, le 1<sup>er</sup> mai, il avait complété la recherche des provisions pour Casal<sup>1</sup>. Entre-temps, il avait eu l'occasion de parler avec le duc, mais les entretiens s'avèrent compliqués car Victor-Amédée I<sup>er</sup> les faisait tous débiter par « des plaintes du traité de Pignerol<sup>2</sup> ».

Pendant l'été 1634, Hémery fut chargé d'une mission similaire, à savoir veiller sur les escortes alimentaires et de guerre des places de Pignerol et Casal<sup>3</sup>, mais il devait en outre comprendre les raisons de la fuite aux Flandres du prince Thomas. Quelques mois plus tard, en janvier 1635, il fut appelé à nouveau en Italie pour faire un tour d'inspection des places tenues par les Français dans le duché<sup>4</sup>.

Finalement, au mois de juin, après avoir été chargé de missions à caractère militaire ou politique, Richelieu lui confia les intérêts de la France dans le duché, dont il connaissait si bien les hommes et les factions de la Cour de Turin.

### 1.2.1 Les débuts de l'ambassade

En juin 1635, Hémery fut nommé ambassadeur ordinaire de la France à la Cour de Turin. De ces instructions on apprend qu'il remplaçait Plessis-Praslin en place depuis plus de trois ans et qui s'était fait connaître en tant que « bon soldat, mais médiocre diplomate<sup>5</sup> ». Ainsi, Hémery récoltait les fruits de sa patiente négociation qui aboutit à la signature du traité de Rivoli, une alliance offensive et défensive imposée au duché de Savoie par la France.

Hémery fut choisi grâce à ses qualités et au nombre de missions portées à terme « dignement ainsi qu'il a fait cy devant de divers emplois tant dedans que dehors le Royaume<sup>6</sup> ». Il continua à pourvoir l'armée française en Italie de tout ce dont elle avait besoin, mais dut réussir aussi, avec l'aide de Plessis-Praslin, à obtenir la ratification du traité de la part du duc de Savoie et à faire commencer rapidement la campagne militaire. On lui confia en outre une somme de 700 000 écus destinée au duc, dont

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, dépêches d'Hémery à Richelieu, de Turin, 22 avril 1633, f. 193-194v et de Casal, 1<sup>er</sup> mai 1633, f.° 209. Voir aussi « Instruction donnée a Mr d'Hémery s'en allant en Italie », sans date, f. 387-388.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 22 avril 1633, f.° 193v.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, « Instruction à Monsieur d'Hémery au mois d'aout 1634 », f.° 527r-v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 23, « Instruction au Sieur d'Hémery conseiller du Roy en son Conseil d'estat Intendant de ses finances s'en allant en Piemont », Saint Germain en Laye, 16 janvier 1635, f.° 4-5.

<sup>5</sup> G. De Mun, *Richelieu et la maison de Savoie*, op. cit., p. 32. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, lettre de Mazarin à Hémery, Conflans, 24 septembre 1635, f.° 238-239v : « Mi avvisi di grazia s'è vero che Plessis Praslin si doglia di me per aver procurato ch'ella fosse fatta ambasciatore ».

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, « Instruction au Sr d'Hémery conseiller du Roy en ses conseils intendant de ses finances s'en allant ambassadeur ordinaire en Piemont », juin 1635, f.° 105.

300 000 étaient prévus pour l'entreprise contre Gênes (à laquelle on ne donna jamais suite).

Dans une lettre au duc de Savoie, probablement de Mazarin, on peut lire de grands éloges envers Hémery, décrit comme un homme capable d'apporter une solution à tout ce qui pouvait déplaire à Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Ce dernier connaissait par ailleurs déjà « son esprit et son habilité », on ne pouvait pas choisir en France de personne plus apte à cette charge, de plus estimée par le Cardinal, plus dans les grâces de Frédéric-Maurice de La Tour d'Auvergne, duc de Bouillon. Il « servira Votre Altesse avec affection<sup>1</sup> » et désirait aussi servir Toiras en sachant qu'il était très apprécié par le duc de Savoie.

La première affaire qu'Hémery eut à traiter fut une situation de crise : le siège de Valence, où il essaya d'atténuer les conséquences des maladresses de Créquy qui manquait parfois de souplesse. Même Mazarin reconnut que la conduite de Créquy, coupable de ne pas avoir attendu les troupes du duc de Savoie sans s'être au préalable concerté avec lui, n'était pas des plus louables<sup>2</sup>.

Il convient de remarquer ici le lien profond qui s'était créé entre Hémery et Mazarin. Les deux hommes s'étaient connus lors d'une de leurs fréquentes missions en Italie du Nord. Hémery, loin de la Cour de Paris, trouvait en Mazarin un précieux confident. À l'automne 1635, quand les relations entre le duc de Savoie et le maréchal de Créquy devinrent orageuses, ce fut Mazarin qui l'informa de la satisfaction que Richelieu avait de sa conduite en Italie. Il le prévint aussi que Claude Bouthillier, comte de Chavigny, lui était totalement favorable tandis que le duc de Bouillon se montrait froid envers lui. Mazarin, cependant, rassura Hémery en lui promettant de le faire changer d'opinion à son égard. Par contre, Mazarin lui demanda de chercher à comprendre si Plessis-Praslin avait une mauvaise opinion de lui à cause de ses manœuvres pour l'avoir fait nommer ambassadeur à Turin<sup>3</sup>. Une fois passé l'orage entre le duc de Savoie et le maréchal de Créquy, Hémery rassura Victor-Amédée I<sup>er</sup> du ferme soutien de la France et qu'à l'occasion de « la continuation de la guerre elle va se conformer entièrement à ses avis<sup>4</sup> ».

En 1636, on commença à préparer la nouvelle campagne militaire, déjà bien entamée avec la prise de Stradella par le marquis Guido Villa<sup>5</sup>. Une des affaires des premiers mois de cette année fut celle d'Oleggio, ville sur le Tessin près de Novare, qu'Hémery avait proposé de conquérir pour en faire un point de jonction entre les troupes du duc de Rohan et celles de Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Seul Hémery croyait en ce projet, mais tous les autres se déroberent : le maréchal de Créquy estima qu'il pouvait entrer en campagne après le 25 février, le duc de Rohan à la fin mars et Victor-Amédée I<sup>er</sup> s'opposa à ce plan en préférant attaquer les territoires du duc de Modène. Ces mois durant, Hémery s'occupa de contrôler l'état des garnisons dans les places et de pousser

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 23, lettre de [Mazarin] à Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 27 août 1635, f.° 174.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre de Mazarin à Hémery, Conflans, 24 septembre 1635, f.° 240.

<sup>3</sup> *Ibid.*, et voir aussi la lettre de Mazarin à Hémery, Ruel, 12 octobre 1635, f.° 355r-v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, « Mémoire au Sieur d'Hémery », f.° 585v.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 24, « Relation de la prise de la Stradella », f.° 52r-v.

le duc de Savoie à l'action. En janvier 1636, préoccupé par des rumeurs selon lesquelles les Espagnols avaient l'intention de surprendre Casal, il en fit un tour d'inspection pour notifier les réparations nécessaires à l'intérieur et à l'extérieur de la ville<sup>1</sup>. Hémery suivait avec une inquiétude croissante les déplacements de l'armée espagnole, dont les troupes ne faisaient qu'augmenter. L'ambassadeur français devait faire face à de nombreux problèmes de logement des troupes et à un manque d'argent constant qui rendait toute initiative extrêmement difficile.

La seule bataille qui fut combattue en cette campagne de 1636 fut celle du 22 juin près de Tornavento sur le Tessin. Après 15 heures de combat les Espagnols, n'arrivant pas à forcer le passage du fleuve tenu par les Franco-piémontais, furent obligés de se replier. Dès que la nouvelle de la défaite espagnole commença à circuler, la panique s'empara des habitants de Milan qui fortifièrent le château mais, faute d'hommes, l'offensive française ne put avoir de suite<sup>2</sup>.

À la fin du mois de juillet, Hémery se lamenta que l'argent était arrivé trop tard et que l'armée franco-piémontaise, formée d'à peine 12 000 hommes et de 2 000 ou 3 000 chevaux, allait connaître des difficultés pour s'opposer aux Espagnols qui disposaient de 18 000 hommes et 5 000 chevaux<sup>3</sup>.

Quelques temps après, le duc de Savoie empêcha une tentative espagnole de s'emparer de Nice de la Paille qui, en cas de succès, aurait coupé les communications entre le Montferrat et Gênes<sup>4</sup>. Avec l'arrivée de l'hiver les opérations militaires cessèrent et Christine écrivit à Richelieu pour témoigner de « la satisfaction que jay receue de la conduite icy de Monsieur d'Hémery<sup>5</sup> ».

À la fin de l'année, Hémery rentra à Paris en compagnie du Père Monod avant de repartir, toujours en compagnie du jésuite, en direction de Turin en mai 1637. Les perspectives n'étaient pas des meilleures : le Père Monod était très mécontent des résultats négatifs de son ambassade et on note, en lisant la correspondance d'Hémery de cette période, que le jésuite y est toujours présenté sous un mauvais jour.

L'armée espagnole avait été divisée en deux corps, l'un commandé par Diego Mexía Felípez de Guzmán y Dávila, marquis de Leganés qui attaqua Brême et l'autre Nice de la Paille<sup>6</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> apprit avec crainte ces nouvelles, et les fréquents avertissements de Monod au duc « qu'il ne devoit attendre ny esperer aucune advantage de la Cour<sup>7</sup> » finirent par le paralyser dans son irrésolution. Pour l'encourager à réagir, Hémery affronta brutalement le Père Monod et, à partir de ce

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 24 janvier 1636, f.° 68-69.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêches d'Hémery à Richelieu, 25 juin 1636, f.° 574r-v, et la lettre de Victor Amédée I<sup>er</sup> à Richelieu, 26 juin 1636, f.° 576-577, dans laquelle il réclamait l'envoi en urgence de troupes supplémentaires. Sur la bataille de Tornavento voir Davide Maffi, *Il baluardo della corona. Guerra, esercito, finanze e società nella Lombardia seicentesca (1630-1660)*, Florence, Le Monnier, 2007, p. 17-18 et surtout G. Hanlon, *Italy 1636, op. cit.*, le chapitre 3 intitulé « The Ordeal of Tornavento, 22 June 1636 », p. 88-143.

<sup>3</sup> *Ibid.*, AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 24, dépêche d'Hémery à Richelieu, 24 juillet 1636, f.° 667.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery, Turin, 9 septembre 1636, f.° 714r-v.

<sup>5</sup> *Ibid.*, lettre de Christine à Richelieu, 3 décembre 1636, f.° 826.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, lettre d'Hémery à Mazarin, 11 juin 1637, f.° 133.

<sup>7</sup> *Ibid.*

moment, l'ambassadeur ne fit qu'attaquer directement le jésuite, considéré comme la source de tout le mal. Pour le faire tomber en disgrâce définitivement, selon Hémery, il fallait laisser agir les ennemis de Monod, à savoir le comte de Verrua et Charles Baronis. Entre-temps, Nice de la Paille capitula le 14 juin tandis que l'attaque sur Brême se révéla être une feinte. Leganés s'empara aussi d'Agliano et on ignorait si la prochaine place visée serait Albe ou Moncalve. Le duc de Savoie réclama à plusieurs reprises des troupes supplémentaires à la France, son armée étant toujours plus faible faute d'hommes et de ressources financières. Le duc finit par considérer Hémery comme responsable de la lenteur du passage des troupes françaises en Italie<sup>1</sup>.

Malgré ces frictions, le duc se porta à La Rocca (aujourd'hui Costigliole d'Asti), assiégée par le comte de Verrua. Une fois cette place prise, il se mit à fatiguer les ennemis par une série d'accrochages. Victor-Amédée I<sup>er</sup> empêcha les Espagnols d'attaquer Cengio et les surprit à hauteur de Mombaldon près de la Bormida.

Au cours de cette attaque, les Espagnols perdirent la fleur de leur armée qui agissait dans les Langues, et bien que sur le champ de bataille on dénombra seulement 300 morts, on apprit qu'un grand nombre de soldats s'étaient enfuis dans les montagnes, où ils furent « desmontez ou assommez par les paysans<sup>2</sup> ». Le maréchal de Créquy ne ménagea pas ses éloges « la valeur, la prudence, et sage conduite que Monsieur de Savoye a montrees sur ce rencontre meritent hautes louanges<sup>3</sup> ». Victor-Amédée I<sup>er</sup> adressa une lettre à Louis XIII pour le prévenir qu'il lui avait envoyé le marquis de Saint Germain pour lui faire part de l'heureux succès de Mombaldon, où il avait réussi à s'emparer de six pièces d'artillerie et de toutes les munitions de guerre<sup>4</sup>. Le duc se rendit ensuite à Verceil pour poursuivre son offensive, mais le 25 septembre accusa les premiers symptômes de la maladie qui le porta à la tombe entre le 7 et le 8 octobre 1637.

### 1.2.2 Hémery et Christine : la « malentente »

Comme nous venons de le constater, les premières années de l'ambassade d'Hémery furent marquées par des relations cordiales avec la Cour de Turin. Particelli agissait en sa double fonction d'intendant de l'armée et de "créature" du cardinal, auquel on confiait de plus en plus de charges délicates. Ses instructions étaient très larges et, en substance, il devait assurer l'alliance du duc de Savoie avec la France et l'encourager à

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 98, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Ast, 25 juillet 1637.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, « Relation du combat de Mombaldon d'Italie envoyé par Mr de Créquy », f.° 413.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche de Créquy à Richelieu, 9 septembre 1637, f.° 414.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Louis XIII, du camp de Mombaldon, 9 septembre 1637, f.° 423 et voir également la lettre suivante toujours du duc portant la même date, f.° 424r-v. Voir aussi le récit du combat de Mombaldon dans Souvigny, *Mémoires, op. cit.*, t. I, p. 326-327.

entrer en campagne au cours desquelles il allait parfois jusqu'à indiquer les places à attaquer, comme dans le cas d'Oleggio.

La première campagne constitua néanmoins un faux pas à cause de l'initiative inopportune du maréchal de Créquy qui se lança au hasard dans le siège de Valence, opération qui se solda par un cuisant échec et qui altéra à jamais les relations entre la Cour de Turin et le maréchal français. Richelieu protégea Créquy jusqu'au bout et ne donna pas satisfaction au duc qui en demandait le remplacement. La deuxième campagne n'aboutit pas à de véritables progrès, car le duc se confrontait à des troupes et à une réserve d'argent insuffisantes. Cette fois-ci, les troupes supplémentaires tardèrent à arriver de France, ce qui compromit toute la campagne militaire de 1636, qui subit de plein fouet la percée espagnole de Corbie par le prince Thomas, allant jusqu'à affoler Paris. Cette année-là, le front italien ne figura certainement pas parmi les priorités stratégiques du cardinal de Richelieu.

Des changements se manifestèrent à la fin de 1636 : la polémique contre le Père Monod monta d'un cran et se fit plus agressive. Les Espagnols continuaient à avoir une armée plus nombreuse et plus puissante ce qui limitait beaucoup les possibilités d'action de l'armée franco-piémontaise, contrainte de mener une guerre défensive. Finalement, en 1637, une offensive efficace sembla s'amorcer, dont Mombaldon constituait seulement un prélude heureux. Cette dernière, néanmoins, fut brusquement interrompue par la mort du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Cet événement capital bouleversa les frêles équilibres sur lesquels se tenait le duché, donnant aux Français l'espoir de pouvoir mieux manipuler la duchesse Christine et les ministres savoyards.

Le 10 octobre 1637, Hémery envoya à Richelieu une longue dépêche où il fit un récit très circonstancié de ce qui s'était passé à la Cour de Turin après le décès de Victor-Amédée I<sup>er</sup>.

Peu avant la mort du duc, l'ambassadeur français s'était rendu dans sa chambre et, voyant que Victor-Amédée I<sup>er</sup> n'avait pas la force d'écrire son testament, on eut recours à un subterfuge. En se basant sur les déclarations de son confesseur, on lui demanda si sa volonté était de « remettre à Madame le soing de ses enfans et de son estat » et de faire un testament. « On vouloit ouyr, qu'il dit en italien, Si, mais c'estoit un soupir plustost qu'une reponse<sup>1</sup> ». L'assomption de la régence de la part de Christine fut validée par neuf dignitaires du duché. Entre-temps la méfiance envers les Français monta, car de fausses rumeurs d'empoisonnement commencèrent à circuler (le duc et le comte de Verrua auraient été empoisonnés par le maréchal de Créquy). Christine rentra à Turin et Particelli nota « Je voids Madame se laisser tellement gaigner a la douleur qu'elle en est extremement abbatue<sup>2</sup> ». Hémery craignait que la faction favorable à l'Espagne ne s'impose et ainsi « nous perderons la commodité du Piedmont, la conservation du Monferrat nous seroit très difficile<sup>3</sup> ». Pour cette raison, continua Particelli, il s'était opposé de toutes ses forces au retour dans le duché du

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 10 octobre 1637, f.° 456v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 11 octobre 1637, f.° 465.

<sup>3</sup> *Ibid.*

prince cardinal Maurice. L'ambassadeur français enregistra en outre avec inquiétude la grande influence que prenait le Père Monod. Une autre crainte d'Hémery était qu'une potentielle alliance entre les princes et l'Espagne puisse donner lieu à des plans au détriment du duché. Ainsi, il fut décidé que dès que la certitude serait faite que le cardinal de Savoie se trouvait à Milan, il fallait mettre des garnisons françaises à Ast, Verceil et Trin<sup>1</sup> pour éviter que le prince cardinal Maurice puisse gagner quelques-uns de ses gouverneurs.

Une des premières difficultés à affronter fut la tentative du cardinal Maurice de faire retour en Piémont, Hémery ayant clairement déclaré à Christine « que nous tenions le prince Cardinal pour ennemy de sa Majesté<sup>2</sup> ».

Le cardinal Richelieu répondit aux dépêches d'Hémery avec un mémoire contenant les choses les plus urgentes à exécuter pour mettre en sûreté le duché. Il fallait que Madame se mette entièrement entre les mains du comte Philippe d'Aglié pour préserver le duché et les princes enfants.

Selon le cardinal, la plupart des places du duché (Suse, Veillane, Cavour, Revel, Cuneo) devait être consignée au roi de France. Turin, Montmélian, Nice et toutes les places aux frontières avec les Espagnols « devraient estre remplies de personnes affidées aux enfans de Madame<sup>3</sup> » et il fallait faire attention aux actions des princes Maurice et Thomas qui pouvaient avoir dans l'idée de « se deffaire des dicts princes, prétendant (comme quelques-uns de leurs partisans ont esté assez endiablez pour le vouloir le faire croire) que la succession ne leur appartient pas<sup>4</sup> ».

Les derniers mois de 1637, toute l'action d'Hémery se résuma à éviter le retour en Piémont des princes Maurice et Thomas. Particelli se méfiait de presque tous les ministres de Christine, il semblait ne placer sa confiance que dans le comte Philippe d'Aglié. La plus grande affaire qu'il avait à traiter en cette Cour était « l'esloignement du P. Monot qui rend toutes nos demandes et nos actions suspectes<sup>5</sup> ».

La France essaya d'avoir raison des méfiances des ministres du duché en augmentant les pensions, « Madame vous supplie de gagner le marquis de St Maurice par pension ou de quel qu'autre façon elle le trouvera bon<sup>6</sup> ». Quant à Christine, elle essaya de faire de même avec les marquis Pianezza et Bobba, deux hommes redoutables selon Hémery, qui considérait le premier comme « un esprit dangereux<sup>7</sup> » très hostile à la France et le second « fort habile homme et grand espagnol. Je crois qu'il va prenant racine, auprès de Madame par l'absence des autres ». Particelli disait qu'il était en bons

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 19 octobre 1637, f.° 497r-v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 21 octobre 1637, f.° 504.

<sup>3</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. 5, CDLXVIII, « Mémoire envoyé à d'Hémery, le 22 octobre 1637 », p. 878.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 7 novembre 1637, f.° 573.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 1<sup>er</sup> novembre 1637, f.° 560v.

termes avec Bobba mais pas au point d'« hazarder de le corrompre pars de l'argent<sup>1</sup> ». Il essaya donc de le gagner par le biais même de Madame.

Au mois de novembre Richelieu, par l'intermédiaire d'Antoine Guérapin, baron de Vauréal, fit savoir à Hémery qu'il devait s'occuper de trois affaires : continuer à s'opposer à la venue du cardinal de Savoie en Piémont, mettre en sûreté Pignerol, Brème et Casal et penser « aux moyens de discrediter et d'esloigner le P. Monot<sup>2</sup> ».

Hémery rassura le cardinal sur le premier point en écrivant que Madame était fermement résolue à interdire aux princes leur rentrée en Piémont, et que les trois places avaient été bien mises en sûreté. Quant au Père Monod, il s'agissait de l'affaire « la plus importante que le Roy aye en Italie<sup>3</sup> » et Hémery fit une série de propositions pour tenter de l'éloigner de la Cour. Dans cette période, une grande partie de la correspondance traite de l'affaire Monod, farouchement protégé par la duchesse. Particelli essaya de poursuivre son opération de "bonification" de la Cour de Turin en application de la disposition de Richelieu qui l'avait exhorté à faire sortir du Piémont tous les hommes fidèles au Prince Thomas et qui pouvaient nuire à Christine<sup>4</sup>.

Les Français pressaient toujours plus Madame pour la pousser à se défaire du Père Monod. Christine, cependant, n'était pas facile à convaincre, au point qu'Hémery en arriva à se demander si elle n'avait pas l'intention de se rapprocher des Espagnols.

« Depuis qu'elle a aimé le Piedmont je l'ay veu bien changé, elle fait profession de dissimuler<sup>5</sup> », remarqua Hémery qui, toutefois, était d'avis qu'elle n'allait pas développer d'inclination pour les Espagnols, car « elle les a tousjours hay<sup>6</sup> », d'autant qu'elle craignait en outre les actions des princes. À cette période, la duchesse parlait d'une manière très floue des Espagnols. Hémery faisait la double hypothèse qu'elle agissait ainsi parce qu'elle les craignait ou bien, parce qu'elle pensait avoir un jour besoin d'eux, « elle se comporte fort doucement<sup>7</sup> ». En agissant de la sorte Christine, selon Particelli, était capable de commettre n'importe quelle faute et, depuis la mort du duc, elle gardait une forte méfiance envers les Français, soucieuse comme elle était « que tous vouloit saisir de sa personne et de ses places<sup>8</sup> ». Madame s'était alors mise à détester les Français, désirant avoir « la reputation d'estre bonne piemontoise<sup>9</sup> ». Qui étaient donc ces personnes qui influençaient tant la duchesse ? Le Père Monod évidemment, mais aussi d'autres membres de la Cour, tel que le marquis Bobba. Ce dernier, il est vrai, fut gratifié d'une pension mais s'attacha uniquement à Madame.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 1<sup>er</sup> novembre 1637, f.° 544 (la première citation) et f.° 544v (la deuxième citation).

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 15 novembre 1637, f.° 582.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 583.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, DII, à M. d'Hémery, 23 décembre 1637, p. 903.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 15 janvier 1638, f.° 13r-v.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, f.° 14.

Bobba était un « grand piemontois » et, tant que les intérêts du roi pouvaient coïncider avec ceux de Madame, « il ne sera pas contraire. C'est un homme fort et résolu qui a des défiances italiennes » et il s'agissait de « celui de cet état que Madame estime le plus<sup>1</sup> ».

Aux premiers mois de 1638 les Français vinrent à bout de la résistance de Christine, qui donna ses dispositions pour éloigner le Père Monod, non pas en France comme l'avaient souhaité les Français, mais à Cuneo. Cette mesure déplaisait à Hémery qui préférait qu'on envoyât le jésuite au moins en Savoie. Seules restaient à régler deux autres affaires : éloigner le nonce connu pour être excessivement favorable aux Espagnols et au Père Monod et « décrediter doucement le marquis Bobe<sup>2</sup> ». La première fut facilement expédiée par Mazarin et par l'ambassadeur français à Rome d'Estrée, il ne restait ainsi plus qu'à choisir un « nonce de faction française<sup>3</sup> ». Quant à l'affaire Bobba, elle s'avéra plus délicate, même si selon Hémery la résoudre était aisé, car le marquis était en très mauvais termes avec le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié qui voulait lui ôter sa charge de Grand écuyer et la donner à son frère le marquis de Saint Germain. Mais le marquis Bobba résistait farouchement.

Le sort du Père Monod en étant donc jeté, Hémery put se consacrer à la continuation de l'alliance entre la France et le Piémont. Dans cette affaire, les premières difficultés à surmonter étaient les conseils que le Père Monod avait donnés à Christine. Le jésuite lui avait fait remarquer qu'il était suffisant de s'en tenir au traité de Pignerol, et que celui de la ligue n'était désormais plus d'aucune validité à cause des morts des ducs de Savoie et de Mantoue, de l'abandon du duc de Parme et de la perte de la Valteline et des Grisons sans compter que le traité était proche de son échéance (le 11 juillet 1638). Malgré ses obstacles, Hémery entama la négociation, en précisant à Christine que Louis XIII voulait savoir si le duché de Savoie-Piémont était un ami ou un ennemi de la France. Le parti de la neutralité était à écarter : Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> eut « la guerre pour vouloir demeurer neutre<sup>4</sup> » et Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait signé contre sa propre volonté le traité de Rivoli pour éviter une deuxième guerre. Hémery se demandait si Madame était plus puissante et habile que ces deux ducs. Toujours est-il qu'elle ne pouvait pas jouer sur la neutralité, qui l'aurait exposée aux Français et aux Espagnols et, n'étant pas en mesure de se protéger avec ses propres forces, « elle seroit toujours obligé de faire ce que le plus puissant voudroit<sup>5</sup> ». Christine, après avoir consulté son Conseil restreint, sembla se plier au désir du roi. Toutefois, les négociations se prolongèrent car le Père Monod tardait à partir de Turin et Hémery découvrit qu'entre-temps la Cour de Turin avait mené une négociation avec l'Espagne par l'intermédiaire du père Alexandre Rovida. Ce ne fut qu'une fois que le Père Monod fut éloigné qu'Hémery fut sûr de pouvoir vaincre toutes les résistances des

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 13 février 1638, f.° 64.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 64v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 24 février 1638, f.° 81v.

<sup>5</sup> *Ibid.*

ministres du duché, dont il prévoyait que Richelieu bientôt « sera le maistre de ceste Cour<sup>1</sup> ».

Finalement, début mars 1638, Monod fut accompagné à Cuneo. La négociation pour la continuation du traité se révéla, quand-même, « difficile et longue<sup>2</sup> ». Christine préférait un traité de ligue défensive pour protéger le Piémont et le Montferrat à un traité offensif qui prévoyait d'attaquer le duché de Milan, car de cette nouvelle guerre elle s'attendait à « recevoir beaucoup dommage et nul avantage<sup>3</sup> », n'ayant aucune possibilité réelle de conquérir ce duché. Hémery répartit qu'il s'agissait de positions déraisonnables qui témoignaient soit d'un manque d'intelligence soit d'une extrême malice, et il finit par accuser Monod d'avoir diffusé ces idées. Si une ligue offensive se voyait être signée, Christine souhaitait du moins réduire l'effort militaire du duché. L'ambassadeur réfuta cet argument en arguant que ce n'était pas le bon moment pour en parler.

La négociation sur ce point crucial du traité ne marqua aucun progrès pendant quelques temps. Les Espagnols assiégeaient Brême, attaqué le 12 mai. Hémery remarqua qu'ils « ne prétendent nous faire du mal qu'en se mettant les premiers a la campagne<sup>4</sup> » et qu'ils visaient exclusivement les Français en épargnant les troupes piémontaises.

Christine consigna des propositions pour signer la ligue : elle acceptait une alliance défensive et offensive en vigueur jusqu'à la fin de 1640. La France devait envoyer une armée composée de 12 000 hommes et 2 500 chevaux, et une seconde en Valteline de 6 000 hommes. Christine voulait aussi que le duché de Mantoue fasse partie de la ligue, mais les Français n'étaient pas d'accord. Christine garantit à ses frais la sûreté des places et une armée de 2 500 hommes, mais les Français insistèrent pour faire grimper l'effectif à 3 000<sup>5</sup>. L'accord n'était pas encore signé à la fin de mai et Richelieu s'en lamenta auprès du cardinal La Valette : « le roy trouve un peu estrange les longueurs et les remises que Son Altesse a apportées jusques ici, en ce qui concerne le renouvellement du traité, veu l'interest quelle a<sup>6</sup> ».

Quelques jours auparavant, le 20 mai 1638, le marquis de Leganés avait envahi le Montferrat et le 25 les Espagnols étaient devant Verceil. Le nouveau commandant des troupes françaises, Louis de Nogaret, Cardinal de La Valette, venait d'arriver à Turin le 7 mai en remplacement du vieux maréchal de Créquy mort en bataille le 17 mars

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 25 février 1638, f.° 86.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 5 mars 1638, f.° 99.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 99v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 15 mai 1638, f.° 204.

<sup>5</sup> *Ibid.*, « Propositions de Madame la duchesse de Savoie sur le renouvellement de la ligue offensive », f.° 258.

<sup>6</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, 1638-1642, Paris, Imprimerie impériale, 1877, p. 49.

devant Brême, emporté par un boulet de canon<sup>1</sup>. Le traité fut finalement signé le 3 juin 1638 et entérinait toutes les conditions voulues par les Français<sup>2</sup>.

Le lendemain, Hémery put informer Richelieu que le traité avait été signé « avec autant de peine que si Verceil n'eust pas été attaqué<sup>3</sup> ». L'armée franco-piémontaise put faire entrer à Verceil presque 2 000 hommes grâce à trois diversions simultanées, dont deux organisées très efficacement par le marquis Villa qui, même en cette occasion, donna une preuve de sa valeur<sup>4</sup>. Malgré ces succès, Verceil capitula le 2 juillet<sup>5</sup>.

Leganés fit espérer à Christine la restitution de Verceil à la condition qu'elle se déclare neutre, rendant ainsi caduc le traité d'alliance avec la France. Hémery lui rétorqua qu'il se « moquais de ce discours » et précisa au comte Philippe d'Aglié que « l'esperance de la restitution de Verceil estoit une seconde tromperie que leur vouloit faire les espagnols<sup>6</sup> » et que le seul moyen de reprendre la ville était d'avoir confiance en la puissance de la France. Toutefois, Hémery craignait les « mauvaises résolutions » qu'on pouvait prendre à la Cour de Turin. Le traité du 3 juin « qui a produit à ce qu'on dit icy la perte de Verceil » avait diminué le crédit du comte Philippe et en avait donné « beaucoup a ceux qui sont de faction espagnolle comme est le marquis Bobe que j'avois esloigné des affaires<sup>7</sup> » et qui était l'ennemi juré de d'Aglié. Malheureusement, ce succès avait rendu les Espagnols présomptueux, ces derniers se prenant à rêver de nombreuses conquêtes en Piémont en raison aussi du dépérissement des troupes françaises.

Peu après la perte de Verceil, Hémery rapporta le sentiment diffus de mécontentement des Piémontais et, si le duché devait subir d'autres pertes, Richelieu devait « tenir pour tres assuré une generale soulevation de ces peuples contre nous<sup>8</sup> » et un rapide abandon de l'alliance de la part de Madame.

Dans ce moment très difficile, Louis XIII envoya Guillaume Bautru, conseiller d'État et ambassadeur chevronné, pour la rassurer sur ses intentions de l'aider à prendre sa revanche sur les Espagnols. Bautru devait faire comprendre à la duchesse qu'elle pouvait compter sur le roi, car ce dernier allait donner des ordres pour envoyer une

---

<sup>1</sup> Cf. G. De Mun, *Richelieu et la maison de Savoie*, op. cit., p. 274-275.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, « Traitté faict a Turin le 3 juin 1638 entre le Roy et Madame Royale Christine », f.° 264-268v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 4 juin 1638, f.° 290.

<sup>4</sup> Sur cette opération voir AST, Corte, LP, « S », m. 70, « Lettere directe da Torino e dall'armata al Duca ; ed a Madama Reale, da Carlo Emanuele Giacinto Simiana, marchese di Pianezza, 1631-1640 », dépêches du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, datées 19, 20 et 21 juin 1638. Les lettres de Pianezza sont une source très intéressante qui confirme en beaucoup de points le récit du secours de Verceil contenu dans La Valette, *Mémoires*, A Paris, de l'imprimerie de Ph. D. Pierres, 1772, t. II, p. 26-108.

<sup>5</sup> Sur la perte de Verceil voir AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, lettre de Christine à Richelieu, 5 juillet 1638 et AST Corte, LP, « S », m. 70, « Lettere directe da Torino e dall'armata al Duca ; ed a Madama Reale, da Carlo Emanuele Giacinto Simiana, marchese di Pianezza, 1631-1640 », dépêche du marquis de Pianezza à sa Royale Altesse, Trin, 6 juillet 1638.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 17 juillet 1638, f.° 355v, les deux citations.

<sup>7</sup> *Ibid.*, f.° 356v.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 18 juillet 1638, f.° 499.

puissante armée en Italie. L'ambassadeur devait présenter sous un mauvais jour ceux qui avaient rassuré Madame sur le fait que les Espagnols ne l'auraient jamais attaquée et qui s'étaient évertués à retarder la signature du traité. Si l'occasion se présentait, il fallait en outre l'entretenir de l'arrêt du Père Monod.

Dans cette instruction se retrouvent également les premières allusions directes aux mauvais rapports entre la duchesse et l'ambassadeur Hémery. Le roi informa Bautru que « Madame temoygne estre mal satisfaite dudit d'Hémery », son mécontentement se fondant sur le fait que l'ambassadeur lui parlait avec « trop de liberté prétendant qu'il manque au respect qu'il lui doit ». Bautru devait « radoucir l'esprit de Madame<sup>1</sup> » en la tranquillisant au sujet d'Hémery qui n'avait aucune intention de l'offenser.

Quant à Particelli, dans une dépêche à Richelieu<sup>2</sup>, on ressent sa grande irritation, fatigué peut-être de la méfiance constante de la duchesse, qui continuait à montrer du regret d'avoir signé ce traité avec la France. Hémery examina une série de possibilités en excluant l'éventualité qu'elle puisse arriver à témoigner d'une pleine confiance envers le roi, et reconnaissait qu'en tant que souveraine elle « peut tout écouter pourveu qu'elle ne traite rien<sup>3</sup> ».

Vers la fin de 1638, Hémery rentra à Paris. Richelieu décida de le renvoyer en Italie dès qu'il sut que, le 17 mars 1639, les princes avaient signé un traité d'alliance avec les Espagnols. De ses instructions en date du 5 avril, on apprend qu'il était très urgent de faire passer des troupes françaises en Italie, à cause de la situation critique du Piémont. Les Français étant très préoccupés par la sûreté de leur base militaire de Pignerol, Hémery devait donc demander « les vallées d'Engroigne S<sup>t</sup> Martin et Luzerne, Revel, Briqueras et Cahours, et les terres qui sont au derrière jusques à Pignerol, comme nécessaire à la subsistance de la dicte place<sup>4</sup> ».

Hémery devait représenter vigoureusement à Christine que n'importe quel traité, de neutralité ou de trêve, pris avec les Princes allait être considéré comme une rupture avec la France. Au contraire, si Madame avait noué des négociations pour faire passer de son côté les princes, elle allait recevoir tout le soutien possible de sa part<sup>5</sup>.

Hémery, arrivé à Pignerol, apprit que Turin était assiégé. Richelieu se montra fort préoccupé pour les domaines français en Italie : « la communication de Pignerol à Casal estant nécessaire sur toutes choses<sup>6</sup> ». Par conséquent, il fallait insister auprès de Madame pour se faire consigner Carmagnolle, Villeneuve d'Ast et Carignan.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, « Instruction pour le S de Bautru s'en allant trouver Madame la Duchesse de Savoye de la part du Roy », f. 398r-v, les trois citations.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 24 août 1638, f.° 454v : Bautru l'avait informé « comme Madame se pleignoit de Moy que je traitois trop fortement avec elle ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 31 août 1638, f.° 467v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 28, « Instructions a M d'Hémery », 5 avril 1639, f.° 171-174. Cette instruction est publiée aussi dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, CLXXX, p. 315-316.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 28, « Instructions a M d'Hémery », cit., f.° 173.

<sup>6</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, CLXXXV, Mémoire a M. D'Hémery, 26 avril 1639, p. 331-332.

Toutefois, le 25 avril 1639, les Espagnols levèrent le siège de la capitale du duché et Christine put accueillir comme il se devait Hémery. Quelques temps après, la présence d'Hémery « ne luy estant pas agreable<sup>1</sup> », on envoya auprès de Madame un autre ambassadeur extraordinaire : Monsieur de Chavigny<sup>2</sup>. Le seul remède qui pouvait sauver le duché avait déjà été indiqué par la France plusieurs fois : il fallait envoyer les enfants de Christine en France, et mettre en sûreté les places principales de son État, condition réalisable uniquement si elles étaient consignées aux troupes françaises. La duchesse ne pouvait plus continuer à « nager entre deux eaues<sup>3</sup> ».

Même si le siège de Turin était levé, Hémery n'avait que de mauvaises nouvelles à donner au cardinal. Les Espagnols avaient pris possession de Villeneuve d'Ast et Moncalve, et la ville d'Ast se rendit spontanément au prince Thomas. Le plan des Espagnols, selon Hémery, était de fermer tout passage de secours pour Casal, le passage du Pô ayant déjà été barré par le contrôle de Verre, Crescentin, Pontesture et Chivas<sup>4</sup>.

Début mai, Richelieu écrivit à Chavigny en soulignant l'importance d'avoir la voie libre jusqu'à Pignerol ce qui expliquait pourquoi il fallait absolument contrôler les places de Cuneo, Revel et Cavour. Il était en outre nécessaire d'avoir « quelque chose qui nous porte dans le coeur du pays, et qui nous fasse un chemin à Casal<sup>5</sup> » tel que Carmagnole et Villeneuve d'Ast, qui néanmoins étaient tombés entre les mains ennemies. Si Moncalve était inaccessible, on pouvait se contenter de Trin, mais surtout il fallait chasser les Espagnols de Chivas.

Dans ses lettres de cette période, Richelieu critiqua durement Christine, l'accusant à plusieurs reprises d'être aveugle, irrésolue et folle : « En un mot si elle est folle, elle se peut perdre comme telle ; si elle est sage, elle ne peut refuser le moyen qu'on luy propose, n'en ayant point d'autre pour son salut<sup>6</sup> ». Le moyen proposé était, naturellement, de consigner des places du Piémont au roi de France. La position du cardinal se durcit lorsqu'il ordonna à La Valette de ne pas partir en campagne tant que Madame n'avait pas consigné les places requises<sup>7</sup>.

Selon Hémery, Christine était contrainte de laisser « ce qui luy reste » pour éviter « une perte inevitable<sup>8</sup> ». Il adopta une attitude prudente pour éviter que Madame prenne ombrage. Il fallait en particulier empêcher des négociations entre Christine et les

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 28, « Instructions donnée a M. De Chavigny allant en Piedmont », 21 avril 1639, f.° 226.

<sup>2</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, CLXXXIII, À M. le Cardinal la Valette, Ruel, 20 avril 1639, p. 315-316. Dans cette même lettre Richelieu précisa qu'il fallait obtenir aussi Revel et Cuneo pour conserver Pignerol et la tête des vallées.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 28, f.° 227v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 3 mai 1639, f.° 288.

<sup>5</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, CLXXXIX, [À M. de Chavigny], Ruel, 3 mai 1639, p. 339.

<sup>6</sup> *Ibid.*, CC, À M. de Chavigny et d'Hémery, Ruel, 2 mai 1639, p. 362. Voir aussi la dépêche aux mêmes du 26 mai 1639, p. 367.

<sup>7</sup> *Ibid.*, CCIII, À M. le Cardinal de la Valette, Pontoise, 26 mai 1639, p. 371.

<sup>8</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 28, dépêche d'Hémery à Richelieu, 3 mai 1639, f.° 289.

princes car en ce cas « elle perdra ses places, si Elle les perd et elles tombent entre les mains des espagnols VE considerera s'il luy plaist la perte de Cazale ». Si le roi de France arrivait à la paix sans aucune place à rendre et tout le Piémont aux mains des Espagnols il allait se voir privé de tout expédient de faire rendre quoi que ce soit par les Espagnols<sup>1</sup>.

L'entretien entre Hémery et Christine ne fut pas facile. La duchesse, déjà affligée pour avoir perdu la meilleure partie de son État, se sentit outragée par la requête française, car « on ne luy proposoit autre chose que de la despouiller du reste pour demeurer inutile et sans consideration<sup>2</sup> ». Les négociations avec Chavigny se heurtèrent surtout à la méfiance de Christine. Celui-ci lui fit noter que rester dans sa défiance travaillait à sa propre ruine et que la paix dépendait uniquement d'elle. Christine s'ouvrit graduellement à la négociation et réclama un million de livres par an, en plus des 840 000 déjà accordés. Elle comptait utiliser cette somme pour entretenir les garnisons dans la ville et la citadelle de Turin, à Suse, Veillane et toutes les autres places hormis Carmagnole, Trin, Santhià et Albe « qu'on pourroit remettre entre les mains de Sa Majesté<sup>3</sup> ». De fait, par le biais de cette première ouverture, la négociation put s'installer.

Les Français se déclarèrent disposés à soutenir Madame, mais pas à un prix aussi élevé, et ils souhaitaient en outre le dépôt de Carmagnole, Savigliano, Quérasque, Revel, Cavour, Trin, Santhià et Villeneuve d'Ast. Les Piémontais s'y opposèrent en mettant le veto sur les places de Cavour et Revel, craignant des soulèvements populaires, de Quérasque, lieu que la duchesse affectionnait, et de Savigliano. Par la suite, Christine sembla faire marche arrière en déclarant ne plus vouloir céder de place. Les ambassadeurs répliquèrent que sa position était intenable, d'autant plus que se répandit la nouvelle de la rébellion de la ville de Cuneo qui ne reconnaissait plus l'autorité de Madame.

Cette fois, la rage d'Hémery éclata : Christine avait toujours eu un esprit mauvais, agissant uniquement par nécessité elle faisait retarder toute action. Elle différait dangereusement le secours de Trin, et Turin commença à ne plus être en sécurité face à la croissante pression ennemie. Par ailleurs, il lui était impossible de sortir de Turin sans avoir conclu ce traité. « Elle ayme mieux voir perdre ses places que de nous les remettre pour les deffendre. Je ne negocie point avec elle<sup>4</sup> ».

Le 1<sup>er</sup> juin 1639 fut finalement signé le traité de Turin qui établissait que des garnisons françaises allaient être installées dans Savillan, Quérasque et Carmagnolle ; que toutes les places occupées par les armées françaises, et celles prises par la suite aux ennemis ainsi que les trois déjà mentionnées seraient toutes rendues au duché ; que la France allait verser un million de livres par an pour l'entretien de la garnison de Turin. Dans l'article secret, on précisa que les places allaient être restituées à Christine et ses fils et

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 291.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 18 mai 1639, f.° 360.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 361.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 26 mai 1639, f.° 400.

non aux princes Maurice et Thomas<sup>1</sup>. Toutefois, ce traité ne fut pas ratifié par le roi, qui se limita à tenir les places en dépôt et à ne pas respecter les autres articles. Au contraire, le lendemain de la signature du traité de Turin, Louis XIII fit savoir qu'il allait se contenter de recevoir en dépôt Carmagnole, Quérasque, Savillan et Revel. Cette dernière ville, en particulier, était importante car elle donnait sur le passage dans les vallées au sud de Pignerol<sup>2</sup>. Les Français prétendaient donc à quatre places au lieu des trois accordées.

La situation empira encore quand le prince Thomas, parvenu au duché de Milan depuis les Flandres, et le marquis de Leganés mirent sous siège Chivas. Particelli, très inquiet, demanda à ce que Cavour, gouverné par un membre de la maison du prince Maurice, lui soit également consigné. Mais Christine résista et Hémery, au comble de l'irritation, l'accusa d'avoir perdu « tout sentiment hors celui de la défiance de nous<sup>3</sup> ». Heureusement, les Français réussirent à délivrer Chivas à la fin du mois de juin<sup>4</sup>, mais n'arrivèrent pas à obtenir Revel, tombé aux mains des ennemis. Les Piémontais proposèrent alors Cavour en échange.

Peu après Hémery quitta le duché, terminant ainsi son ambassade : « Je parts en ce moment de l'Italie<sup>5</sup> ». Avant de se mettre en voyage, il prodigua ses derniers conseils à Henri II d'Orléans, duc de Longueville et La Vallette : « l'affaire d'Italie ne consistait qu'en la conservation de Casal et des trois places que Madame a déposées au Roy. Et a ouvrir le chemin de Casal par une place quelle quelle soit<sup>6</sup> ». Les relations avec Christine avaient été orageuses, et les derniers temps l'ambassadeur dut constamment se confronter, dans un climat toujours plus tendu, à l'hostilité croissante de la Cour de Turin, quittant également en mauvais termes le comte Philippe d'Aglié<sup>7</sup>.

### 1.3 Le marquis de Saint-Maurice

Claude Jérôme Chabod de Jacob, marquis de Saint-Maurice, fut un des plus importants ambassadeurs piémontais de la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. La famille savoyarde Chabod de Jacob, seigneurs de Saint-Maurice, était depuis longtemps au service de la maison de Savoie, et l'un de ses membres, Guillaume François, avait été envoyé à Paris pendant les négociations des mariages franco-espagnols en 1608-1614<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. V, p. 219.

<sup>2</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. VI, CCV, À M. De Chavigny, Abbeville, 2 juin 1639, p. 374.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 28, dépêche d'Hémery à Richelieu, 28 juin 1639, f.° 573.

<sup>4</sup> Voir à ce propos *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 30 juin 1639, f.° 587, vol. 29, dépêche de La Valette, 4 juillet 1639, f.° 6r-v et vol. 27, dépêche de La Valette, 4 juillet 1639, f.° 5r-v, où il informe le cardinal que Saluces était retourné sous l'autorité du duc de Savoie.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, dépêche d'Hémery à Richelieu, 3 juillet 1639, f.° 4.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte Philippe d'Aglié à Richelieu, Turin, 20 juin 1639, f.° 4.

<sup>8</sup> Sur les mariages franco-espagnols et les noces célébrées à Bordeaux en 1615, Géraud Poumarède a lancé il y a quelques années un vaste chantier de recherches dont les résultats devraient être présentés

Le marquis de Saint-Maurice fut chargé de plusieurs missions diplomatiques et fut nommé ambassadeur extraordinaire à Paris en 1630-1631, au côté du Père Monod, afin d'obtenir le titre royal pour le duc. Quelques années après, il fut chargé à nouveau de l'ambassade de Paris, où il resta de 1633 à 1639. Nommé plénipotentiaire aux négociations de Münster de 1645 à 1648, il passa d'abord à Paris, de 1643 à 1645 pour s'accorder avec le cardinal Mazarin de la stratégie à suivre.

### 1.3.1 La longue ambassade parisienne

La seconde ambassade extraordinaire de Saint-Maurice commença de manière choquante par les honneurs royaux que les Français lui refusèrent alors qu'ils les avaient promis *una tantum* à son prédécesseur le comte de Druent. Cet incident diplomatique ne provoqua pas de rupture des relations entre les deux Cours de Turin et Paris du fait d'un épisode plus grave encore qui avait embarrassé Victor-Amédée I<sup>er</sup> : la fuite aux Flandres du prince Thomas que le duc avait justement décidé d'envoyer à Paris pour tenter de résoudre l'affaire des honneurs royaux non octroyés.

Dans un moment si délicat, le duc décida de surseoir ses revendications royales et de ne pas laisser vacant le poste de Paris. Il ordonna donc à Saint-Maurice de ne point partir pour l'Angleterre mais de rester à son poste parisien.

Dans son instruction, on lit qu'il devait donner suite à la négociation du comte Druent. Après les audiences de compliments, considérablement retardées à cause de l'incident diplomatique précédemment évoqué, il fallut entamer la négociation des affaires du duché de Savoie.

Le premier argument à traiter était la somme de 494 000 écus que la France devait verser au duché de Mantoue comme stipulé par un article du traité de Quérasque. Agacé, Richelieu avait rétorqué que « c'estoit deffier de la parole et promesse du roy de renouveler sy souvent telles instances<sup>1</sup> ». À cet argument du cardinal, il fallut répliquer que c'était à la France de démontrer « bonne foy et sincerité en l'execution dudit traité<sup>2</sup> ». Par la suite, on dut régler toutes les questions relatives à Pignerol, à savoir l'évaluation du surplus de la ville et de la vallée de Pérouse ainsi que la définition de ses pourtours. Un autre point à traiter était l'estimation de la somme que devait restituer la république de Gênes pour les dépenses de guerre. Le duché avait réclamé la somme, peut-être excessive, de 800 000 écus, les Génois en avaient proposé à leur tour 200 000<sup>3</sup>. Enfin, si l'occasion se présentait, on pouvait aborder également

---

dans une série de volumes, l'un d'eux contenant également mon article « Les mariages franco-espagnols vus par les Piémontais. Pour une esquisse de la politique étrangère du duché de Savoie au début du XVII<sup>e</sup> siècle (1601-1612) », *en préparation*. Les dépêches de la mission Chabod de Jacob à Paris sont conservées dans AST, Corte, LMF, m. 11-13.

<sup>1</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.º 9, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo I al Conte di S. Maurizio spedito alla corte di Francia nella qualità di ambasciatore straordinario per continuare la trattativa cominciata dal Conte di Druent [...] », 1633.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Ce nombre fut ultérieurement abaissé à 160 000.

l'accommodement avec la république de Venise, mais en ce cas la condition préalable devait être la parité, ce qui revenait à ne pas entamer cette discussion.

Le duc suivait de près les démarches de son ambassadeur. En janvier, il l'informa qu'il avait reçu un acompte de la part de Plessis-Praslin de 100 000 écus sur les 178 400 estimés pour le surplus de Pignerol que la France leur devait. Il lui conseilla aussi de se rapprocher des hommes les plus proches de Richelieu tels que le Père Joseph et Bouthillier, « le plus confident après le Père Joseph<sup>1</sup> ». Les Français faisaient des difficultés pour octroyer la première audience, surtout à cause des prétentions du marquis de Saint-Maurice qui exigeait le même traitement que celui réservé au comte de Druent, ce que les Français refusaient. Le retard de la première audience était un outrage pour le duc, qui décida d'envoyer d'autres instructions à son ambassadeur<sup>2</sup>. Si les Français persistaient, Saint Maurice devait partir pour l'Angleterre en qualité d'ambassadeur extraordinaire. Il s'agissait d'une contre-mesure faite uniquement dans le but d'irriter les Français. Il alla voir le cardinal Richelieu « come particulier, sans ceremonie, et sans prendre qualité d'Ambassadeur<sup>3</sup> ».

L'incident diplomatique lié aux honneurs royaux retarda donc considérablement la concession de la première audience, Saint-Maurice ne réussissant à rencontrer le Père Joseph qu'en mars 1634.

L'entretien fut long, mais il ne fut pas question des affaires indiquées dans son instruction, car toute la discussion se concentra sur la décision française de ne pas concéder les honneurs. La France n'avait pas apprécié la tentative de faire partir Saint-Maurice pour l'Angleterre et de lui ôter la qualité d'ambassadeur pour « rendre moins d'honneur<sup>4</sup> » au roi de France.

La situation ne marqua pas de progrès remarquables et, fin mars, le duc eut l'intention d'envoyer à Paris son frère, le prince Thomas, pour résoudre cette affaire<sup>5</sup>. Mais la fuite aux Flandres de ce dernier la compliqua encore plus<sup>6</sup>, car on soupçonnait le duc d'avoir tout manigancé avec son frère. Richelieu envoya Hémery en Piémont pour y voir plus clair, et la rencontre avec le duc de Savoie sembla dissiper la suspicion d'une éventuelle entente entre les frères. Les lettres de cette période écrites par Victor-Amédée I<sup>er</sup> témoignent de la douloureuse surprise du geste inconsidéré de son frère<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 5, « lettere del duca di Savoia al marchese di S. Maurizio, consigliere di stato, ed ambasciatore straordinario alla corte di francia », n.° 5, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 17 janvier 1634.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.° 11, Instruction du duc à Saint Maurice, 1634.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 4, « Le marquis de Saint-Maurice », n.° 13, dépêche de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 1<sup>er</sup> mars 1634.

<sup>5</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « lettere del duca di Savoia al marchese di S. Maurizio, consigliere di stato, ed ambasciatore straordinario alla corte di francia », n.° 20, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 21 mars 1634.

<sup>6</sup> Cf. *ibid.*, les dépêches du duc au marquis des 15 avril et 1<sup>er</sup> mai 1634 (n.° 29 et 34).

<sup>7</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMMi, m. 18, fascicule non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi,

Quant à Hémery, il lui avoua qu'à la Cour de Paris « on avoit eu quelques soupçons des intentions de Votre Altesse<sup>1</sup> ».

Quelques mois de patience furent encore nécessaires avant d'octroyer à Saint-Maurice sa première audience. Il y eut quelques ouvertures au mois d'août, comme lorsque Richelieu se plaignit que « vous n'avez encores veu le Roy en six ou sept mois que vous estes a la cour<sup>2</sup> ».

En septembre 1634, Saint-Maurice n'avait pas encore été reçu en première audience. En attendant, il essayait de progresser dans la négociation en envoyant un mémoire au cardinal Richelieu. Finalement, cet imbroglio se résolut au mois d'octobre : « nous sommes bien aisé que vous avez pris vostre première audience<sup>3</sup> » et ainsi la négociation pouvait avoir lieu plus librement avec le roi, le cardinal et les ministres. Elle se poursuivit en effet même si, du côté piémontais, on affichait une certaine insatisfaction. Le duc de Savoie fut plutôt contrarié par la publicité qu'on voulut donner au traité de Pignerol et il préférait que celui-ci reste secret encore pour quelque temps<sup>4</sup>. En outre, il constatait que les Français donnaient beaucoup d'espairs mais jamais suivis d'effets<sup>5</sup>.

En février 1635, il rencontra Bouthillier et, après avoir discuté sur le surplus de Pignerol, Saint-Maurice se plaignit car on chercha à le surprendre avec la proposition de l'échange Savoie-Montferrat, dont il aurait préféré de ne pas connaître « les propositions artificieuses du Sieur Demery lesquelles m'eussent obligé a des reponses un peu rudes<sup>6</sup> », une conduite approuvée totalement par le duc qui ne comptait pas se séparer de la Savoie et qui l'exhorta à rejeter cette proposition et à rétorquer « que vous nous offenseriez d'en parler seulement<sup>7</sup> ».

Entre-temps l'on commença aussi à discuter de la ligue à créer entre la France et quelques États italiens et, pour négocier cette affaire, on avait désigné Pomponne II

---

cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », 1631-1635, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Torre, 8 avril 1634.

<sup>1</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « lettere del duca di Savoia al marchese di S. Maurizio, consigliere di stato, ed ambasciatore straordinario alla corte di francia », n.° 40, « Relation du discours tenu entre SAR et M. Hemery », 5 juin 1634.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.° 53, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 11 août 1634.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « lettere del duca di Savoia al marchese di S. Maurizio, consigliere di stato, ed ambasciatore straordinario alla corte di francia », n.° 60, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 7 octobre 1634.

<sup>4</sup> Voir à ce propos la longue dépêche de Victor-Amédée I<sup>er</sup> dans AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 5, « lettere del duca di Savoia al marchese di S. Maurizio, consigliere di stato, ed ambasciatore straordinario alla corte di francia », n.° 70, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 24 octobre 1634.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 87, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 30 décembre 1634.

<sup>6</sup> *Ibid.*, m. 33, fasc. 3 bis, « lettere di Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di St. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al duca e al primo segretario di stato », 1635, n.° 3, dépêche de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 14 février 1635.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in francia », n.° 17, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, 1<sup>er</sup> mars 1635.

Bellièvre<sup>1</sup> et la France avait fait savoir qu'elle était disposée à organiser une armée de 10 000 hommes. Les négociations portant sur la ligue firent marquer des progrès : le cardinal de Richelieu estima que seule l'armée franco-piémontaise pouvait atteindre 18 000 hommes et 2 500 chevaux<sup>2</sup>, et être renforcée par 8-9 000 hommes et 7-800 chevaux qui pouvaient être fournis par Mantoue, Modène et Parme. Le duc eut l'occasion de parler de la ligue au cours d'un long entretien avec Bellièvre, même si l'affaire avait été en réalité confiée au Père Monod. Victor-Amédée I<sup>er</sup> demeurait perplexe quant à la question des terres à céder, car il hésitait à communiquer celles auxquelles il était disposé à renoncer<sup>3</sup>. Le duc tint un discours très ferme aux Français : avant de s'engager, il désirait savoir précisément quelles terres il allait recevoir de la part de la France ; de plus, il voulait des garanties sur l'entreprise de Gênes à laquelle les Français s'étaient engagés au traité de Pignerol et quels territoires génois allaient lui être assignés et, enfin, il voulait savoir la partie acquise lors de l'éventuelle partition du duché de Milan. Il répéta qu'il n'acceptait pas de se priver de la Savoie, étant toutefois conscient qu'il ne pouvait rien faire face à une action de force de l'armée royale. Les Français devaient se contenter de faire une alliance avec le duché, sans prétendre à des cessions territoriales supplémentaires et en se concentrant en priorité sur l'entreprise contre Gênes et non contre Milan. Le Piémont ne pouvait être satisfait que si on lui donnait tout le Montferrat et l'Alexandrinois et, en ce cas, le duc acceptait le titre de roi de la Haute Ligurie.

Les négociations continuèrent sans relâche, Victor-Amédée I<sup>er</sup> ne s'opposait pas à une ligue avec les Français, mais il trouvait que certains articles étaient similaires aux « plus dures loix que les vainqueurs ordonnent à leurs ennemis vaincus<sup>4</sup> », c'est-à-dire renoncer à sa propre souveraineté et accepter que ses places les plus importantes soient démolies, tandis que les autres alliés ne perdaient aucun de leurs états. Les Français ne virent pas leurs requêtes à la baisse : ils souhaitaient le couloir allant de Revel à Château Dauphin, mais le duc de Savoie s'y opposa car céder ce passage signifiait perdre un tiers de son état. La France persista toutefois dans ses revendications en demandant aussi Barcelonnette<sup>5</sup>.

Cette négociation, on le sait, se conclut par la signature du traité de Rivoli (11 juillet 1635), et la campagne qui en découla débuta mal en raison de l'affaire de Valence.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 3 bis, « lettere di Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di St. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al duca e al primo segretario di stato », 1635, n.º 12, dépêche de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 17 février 1635.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.º 14, dépêche de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 6 mars 1635.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia », n.º 29, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, 22 avril 1635.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.º 37, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 juin 1635.

<sup>5</sup> Cf. les dépêches du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice des 18 et 23 juin 1635 (n. 38 et 40).

### 1.3.2 L'alliance avec la France et la « malentente » avec Hémery vue par les Piémontais

Victor-Amédée I<sup>er</sup> fit un récit circonstancié de la signature du traité de Rivoli<sup>1</sup>. Une des plus graves difficultés à surmonter fut les revendications territoriales des Français. Une fois abandonnée l'idée de recevoir la Savoie, ils « s'obstinèrent à nous vouloir faire relâcher toute les Vallées de deça y compris Barcelonnette<sup>2</sup> ». Le duc de Savoie s'opposa à cette cession et leur proposa de prendre les terres allant de la Pérouse jusqu'à Pignerol en leur offrant ainsi trois autres passages reliant la France à l'Italie. Toutefois, les Français reçurent pendant la négociation des dépêches qui les firent changer d'avis et accepter de signer un traité général sans faire mention d'échanges territoriaux. L'entreprise contre Gênes avait été repoussée et l'alliance, signée uniquement par la France et le duché de Savoie-Piémont, dura trois ans. L'article 7 établissait que le duc de Savoie avait « la principale direction de la guerre après le Roy sans ajouter la qualité de general<sup>3</sup> ». Le traité devait être signé à Turin, mais la signature avait été faite à Rivoli, Christine ayant souhaité « que cela ce fit en sa présence<sup>4</sup> ».

Le duc était convaincu que grâce au traité « Monsieur le Cardinal de Richelieu ne pourra plus avoir des soupçons contre nous<sup>5</sup> ».

Les préparatifs pour la campagne s'amorcèrent immédiatement, le duc se montra satisfait du dessein des Français « d'envoyer Monsieur d'Hémery Ambassadeur en ces quartiers pour faciliter l'exécution des entreprises », car il le voyait sincèrement affectionné à la maison de Savoie, même s'il était conscient qu'il « se gouverne selon les intentions de Monsieur le Cardinal de Richelieu<sup>6</sup> », pourvu néanmoins qu'il « change en mieux ses manières de traiter<sup>7</sup> ».

Un mois après, le duc n'avait pas encore reçu la ratification qui avait été convenue : on ne pouvait donc lui imputer les retards de la campagne puisque c'était les Français qui ne concluaient pas dans les formes le traité. Saint-Maurice devait leur représenter ces argumentations de manière adroite<sup>8</sup>.

Le duc de Savoie avait parfaitement compris qu'Hémery « estant une creature de Monsieur le Cardinal il n'a pas pu avoir autres sentiments que les siens<sup>9</sup> » et exprimait aussi son regret que son estime pour le maréchal Toiras, disgracié en 1633 à cause de

---

<sup>1</sup> Sur ce traité, voir S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 54sq.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia », n.º 44, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Rivoli, 11 juillet 1635.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.º 45, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 14 juillet 1635.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.º 54, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 3 août 1635, les deux citations.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.º 45, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 14 juillet 1635.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n.º 56, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 15 août 1635.

<sup>9</sup> *Ibid.*, n.º 57, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 24 août 1635.

la décision de ses frères de se déclarer pour Gaston d'Orléans<sup>1</sup>, soit à la base des défiances françaises sur son compte. Cette situation produisait de « mauvais effets<sup>2</sup> » pour le service du roi.

Victor-Amédée I<sup>er</sup> informa en outre Saint-Maurice qu'il ne fallait pas croire que de bonnes relations s'étaient installées entre Hémery et Bouillon : le contraire était plus proche de la vérité, comme le soutenait Plessis-Praslin. Bouillon avait effectivement procuré cette ambassade à Hémery, mais uniquement « pour l'esloigner de la Cour, à cause qu'il estoit fort mal satisfait de luy<sup>3</sup> » ce que lui-même lui avait avoué. Il le prévint aussi qu'on était en train de « faire naistre des jalousies dans l'esprit du mesme Duplessis sur cette Ambassade, et luy on a fait de grandes plaintes de M. le Nonce Mazarini<sup>4</sup> ».

Le duc attendait avant de partir en campagne les troupes promises par les Français, la ratification du traité et l'arrivée d'Hémery. Ce dernier arriva le 3 septembre et, à Orbassano, il rencontra les comtes de Verrua et de Cumiane. Il passa la soirée au palais du cardinal Maurice sur la colline turinoise, appelé la "Vigna"<sup>5</sup>, en compagnie du Plessis et, le jour suivant, il fut reçu par le duc, mais la présence de du Plessis les empêcha de traiter des affaires particulières. Il put lui parler tranquillement le soir, l'ayant reçu seul. Hémery l'informa sur tous les mauvais offices dont il était l'objet de la part des ministres français en Italie et à la Cour. Le duc l'avisa à son tour que la prohibition de l'extraction des bleds fut une mesure salutaire qui avait empêché la hausse des prix, que les provisions pour Pignerol avaient été accordées et qu'il allait partir en campagne dès réception de la ratification<sup>6</sup>.

Le duc attendait d'avoir des troupes en nombre suffisant pour entamer les opérations militaires, mais entre-temps Hémery le pressa de se porter à Valence. En lisant la correspondance frénétique de ces jours, on note une irritation croissante du duc qui dut se priver de la fleur de sa chevalerie, l'escadron de Savoie, et le détacher au secours de Créquy qui, tout seul, avait décidé d'attaquer Valence. Hémery devint plus pressant et multiplia ses instances au duc pour qu'il parte en campagne, le menaçant que si le siège de Valence échouait il allait en être le responsable principal<sup>7</sup>. Fin octobre on leva

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. IV, CLXXVII, À M. Servien, s.l. 7 août 1632, p. 338.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia », n.º 57, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 24 août 1635.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Cf. à ce propos Eugenio Olivero, *La villa della regina in Torino*, Turin, La Palatina, 1942 ; Cristina Mossetti, *Villa della Regina. Diario di un cantiere in corso*, Turin, Umberto Allemandi, 1997 ; Stéphane Garnerio, Rebecca De Marchi, *La vigna del cardinal Maurizio: il racconto di villa della Regina*, Turin, Beppe Grande, 1999.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia », n.º 62, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 5 septembre 1635.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.º 71, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, 18 octobre 1635.

le siège à Valence mais, écrivit la duchesse Christine, le duc animé d'un fort sentiment de revanche avait assumé personnellement la conduite de l'armée<sup>1</sup>.

Cette campagne se révéla très difficile en raison des fréquentes incompréhensions avec le maréchal Créquy. La conclusion du duc de Savoie fut nette : pour interrompre la spirale de défaites, il fallait ôter le commandement de l'armée à Créquy. Même Hémery, ayant convenu que c'était pour le mieux, promit d'écrire en France<sup>2</sup>.

Quelques temps après, le duc envoya d'autres instructions au marquis de Saint-Maurice en vue de sa participation au Congrès de Cologne. Désormais il était clair, selon Victor-Amédée I<sup>er</sup>, que les Espagnols étaient animés de mauvaises intentions « contre ceste maison par les pratiques qu'ils ont fait avec nos frères pour les desunir<sup>3</sup> ». C'était pour cette raison également qu'il ne fallait pas publier la nouvelle du traité secret de Pignerol, car les Espagnols pouvaient ainsi « disputer la validité du traité secret de Queras », d'autant plus que Pignerol avait été donné en échange de terres du Montferrat « sans le consentement de Monsieur le Duc de Mantoue<sup>4</sup> ».

En fin d'année, le duc s'occupa des provisions de l'armée logée dans ses quartiers d'hiver, argumentant violemment avec Hémery qui, malgré les 22 000 charges de blé déjà reçues, en exigeait encore 15 000<sup>5</sup>.

Hémery avait l'intention de faire débiter très tôt la campagne de 1636. Créquy, toujours critiqué par le duc de Savoie, était encore à son poste. Selon Particelli, Oleggio pouvait être pris facilement, mais on réussit à le convaincre qu'il fallait attendre des troupes supplémentaires promises par les Français<sup>6</sup>. Le duc réclama à plusieurs reprises le rappel de Créquy et nota en mars qu'on ne voyait pas encore de nouvelles troupes<sup>7</sup> : il fallait hâter leur passage car sans un corps d'armée considérable la campagne allait être compromise et allait donner « tres grande disreputacion aux armes du Roy<sup>8</sup> ».

Comme nous le savons, l'entreprise sur Oleggio ne se fit pas et on se mit d'accord pour attaquer Alexandrie, projet qui ne se réalisa néanmoins pas à cause du mauvais temps. Les tensions montèrent dans l'armée, les avis de Créquy et Toiras divergeaient souvent ; le problème du logement des troupes fit naître de vives discussions entre le

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 72, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, 27 octobre 1635.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 75, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, 8 novembre 1635.

<sup>3</sup> AST, Corte, NF, m. 11, n.° 4, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo al Marchese di S. Maurizio suo ambasciatore in Francia per intavolare con quella corte i negoziati che doveano poi terminarsi nel Congresso di Colonia », 29 novembre 1635.

<sup>4</sup> *Ibid.*, les deux citations. Sur la question de Pignerol voir Pierpaolo Merlin, *La croce e il giglio. Il ducato di Savoia e la Francia tra XVI e XVII secolo*, Rome, Carocci, 2018, p. 119-122.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia », n.° 87, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Brème, 7 décembre 1635.

<sup>6</sup> *Ibid.*, AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maurizio », 1636, n.° 11, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Verceil, 12 janvier 1636. Hémery avait l'intention de reprendre les hostilités à la mi-février.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.° 39, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Verceil, 18 mars 1636.

<sup>8</sup> *Ibid.*

duc de Savoie et Hémery. En avril, on attribua au duc de Savoie le commandement des troupes qui devaient porter secours au duc de Parme et le début de la campagne fut fixé à la fin mai, considérant que les troupes françaises devaient arriver le 20 mai. Victor-Amédée I<sup>er</sup> entra en campagne, et Saint-Maurice remarqua que « la sortie en campagne de VAR a esté tellement divulguée que l'on ne parle d'autre en ceste ville<sup>1</sup> ». Toutefois, le duc ne se montra pas satisfait : sa chevalerie était faible et les Français ne versaient pas les sommes convenues. Malgré toutes ces difficultés, Victor-Amédée I<sup>er</sup> réussit à conduire « la glorieuse action<sup>2</sup> » de Tornavento. Mais dans le même temps la nouvelle que le maréchal de Toiras avait été « tué sur la place d'un coup de mousquet devant le chasteau de Fontenay » le toucha. Cette perte lui « a esté sensible pour divers sugés et pour l'affection que nous luy portions<sup>3</sup> ».

Malgré le succès de Tornavento, le duc de Savoie se retira de la position avantageuse qu'il avait occupée sur le Tessin. Saint-Maurice fit entendre au Père Joseph que le secours français défectueux était à l'origine de plusieurs désordres pendant la campagne, ce qui porta le capucin, selon l'ambassadeur, à être « esmeu contre Monsieur d'Emery<sup>4</sup> ». Le duc s'était déjà plaint du fait que les Français n'envoyaient pas de troupes de renfort, d'autant qu'ils n'étaient pas non plus ponctuels dans les paiements car « leurs réponses terminaient toutes en grande esperance et en peu de resolutions<sup>5</sup> ». Le duc de Savoie, faute d'hommes, fut contraint de se replier et d'occuper en toute hâte Romagnane pour éviter que les Espagnols s'en emparent, décidés de se mettre « entre nous et nos Estats, et nous empesheroient la communication avec iceux<sup>6</sup> ».

Cependant en cet été les Français étaient plus inquiets des nouvelles venant du front nord. Selon Mondino, en contact avec un confident du prince Thomas, l'armée espagnole ne planifiait pas de siège mais envisageait plutôt d'occuper des places en Picardie pour maintenir ses soldats en France. Les Espagnols s'emparèrent de La Capelle, de Bouchain et de Câtelet avant de se mettre en marche vers Corbie à six lieues d'Amiens auprès de la Somme<sup>7</sup>. Corbie, une place de grande importance, fut perdue

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 1, « il marchese di S. Morizio », n.° 23, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 22 mai 1636.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.° 31, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 9 juillet 1636.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio », 1636, n.° 92, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, du camp de Maran, 27 juin 1636.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 1, « il marchese di S. Morizio », n.° 46, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Christine, Paris, 15 août 1636.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio », 1636, n.° 101, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Navile, 26 juin 1636. Sur les engagements non respectés par les Français voir aussi n.° 102, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Millefleurs, 21 juillet 1636.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 123, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, du camp de Romagnan, 29 juillet 1636.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 3, « Lettere dell'Abate Andrea Mondino al duca e al primo segretario di Stato », n.° 11, dépêche de l'abbé Mondino au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 29 juillet 1636.

le 15 août sans aucun combat<sup>1</sup>. Le gouverneur avait pourtant tout ce qui était nécessaire pour résister à un siège, sa garnison était forte de 3 500 hommes, et malgré cela « il n'a fait ny sortie, ny attendu aucune bresche entre l'ennemy et la ville<sup>2</sup> » et les Espagnols franchirent le fossé et une demi-lune. Ce fut une capitulation humiliante car dans cette place se trouvaient le gouverneur, René de Mailly, mais aussi Antoine Maximilien de Belleforière, marquis de Soyécourt, gouverneur de la Picardie.

La campagne se poursuivit sans autres opérations militaires importantes au cours de l'année. Le duc se porta du côté de Nice de la Paille, où on avait remarqué des mouvements ennemis, lesquels peut-être avaient le dessein de se loger pendant l'hiver au-delà du Taner, dans le duché de Savoie. Le 8 septembre, Créquy traversa ce fleuve en essayant d'accrocher les Espagnols, mais cette manœuvre ne réussit pas.

L'armée espagnole ne cessa pas de s'agrandir. Le duc souhaita que la garnison de Brême soit renforcée, la seule place du duché de Milan contrôlée par les Franco-piémontais. Avec Hémery, les relations étaient bonnes en cette période et le duc le considérait « celluy auquel nous avons accoustumé de nous ouvrir en tout ce qui peut regarder les interests<sup>3</sup> » du roi de France. À la fin de l'année, Hémery et le Père Monod partirent pour Paris, le premier pour organiser la campagne de l'année suivante, le second pour encourager les Français à ne plus faire de vagues promesses et à penser à des actions concrètes.

En 1636, Richelieu dut faire face à des problèmes bien plus graves que secourir son allié piémontais. Cette année-là, les Espagnols avaient lancé une grande offensive dans le nord de la France, ravageant les provinces de Champagne, Picardie et Bourgogne. Un certain nombre de gouverneurs ayant perdu les places qui leur avaient été confiées fut durement châtié. L'alliance entre la France et la Suède semblait s'appuyer sur des bases fragiles car Oxenstierna ne ratifiait pas le traité de Wismar signé le 30 mars 1636. Le chancelier suédois était inquiet des revers français et, longtemps, sa ligne politique fut la suivante : « ne pas renier l'alliance française mais ne pas s'y engager trop résolument<sup>4</sup> », une politique, à quelques différences près, semblable à celle que la France suivait à l'égard du duché de Savoie-Piémont. En cette fin d'année donc, Richelieu était occupé à organiser la controffensive et Corbie fut reprise le 10 novembre 1636. Saint-Maurice s'y rendit pour s'entretenir avec le cardinal qui le rassura en lui disant que des troupes se préparaient à aller en Italie<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la capitulation de Corbie voir Romolo Quazza, *Tommaso di Savoia-Carignano nelle campagne di Fiandra e Francia*, Turin, SEI, 1941, p. 108-113 et L. Bély, *Les relations internationales en Europe...*, op. cit., p. 122-123.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 1, « il marchese di S. Morizio », n.° 48, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Christine, Paris, 19 août 1636.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio », 1636, n.° 166, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 17 septembre 1636.

<sup>4</sup> L. Bély, *Les relations internationales en Europe...*, op. cit., p. 122.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 1, « il marchese di S. Morizio », n.° 71, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 25 novembre 1636.

Hémery avait pris la décision de partir de Paris seulement après avoir traité toutes les affaires du duc de Savoie, « ce qui nous fait bien espérer » écrivait l'abbé Mondino<sup>1</sup>. Hémery et le Père Monod furent de retour à Turin en mai 1637, au moment où les relations entre les deux Cours étaient très tendues du fait du sort à réserver au jésuite savoyard. La double fonction d'intendant de l'armée et d'ambassadeur plaça Particelli face à des difficultés allant croissant. Les Piémontais l'accusèrent parfois injustement, car les dilations des paiements venaient du duc de Bouillon : celui-ci, détestant Hémery, retardait la signature des mandats pourtant autorisés par le cardinal de Richelieu<sup>2</sup>.

Dès janvier 1637 la duchesse Christine se persuada que les mauvaises volontés à l'égard du Père Monod en France étaient dues à « la passion de Mr d'Hemery<sup>3</sup> ». Le retard de paiement français amena Saint-Maurice à se plaindre de l'ambassadeur Hémery auprès de Richelieu, qui défendit vigoureusement sa "créature" en lui faisant « mille protestation des affections dudit seigneur d'Hemery au service de VAR et que je le devois croire<sup>4</sup> ». Par ailleurs, le duc éprouvait également du ressentiment envers Particelli, auquel il imputait la responsabilité de la lenteur du passage des troupes<sup>5</sup>. L'irritation de Victor-Amédée I<sup>er</sup> augmenta surtout après un entretien avec Hémery qui ne lui avait donné aucune assurance sur l'acheminement des troupes. Les Espagnols faisaient mine de vouloir entrer dans le duché de Savoie et il conclut « nous nous voyons denués des assistances qui seroient nécessaires pour repousser leurs efforts et garantir nos estats de cette invasion<sup>6</sup> ». Ainsi, le 10 juin, les Espagnols attaquèrent Nice de la Paille et la situation était critique, car les troupes françaises avançaient lentement et Créquy n'était pas encore arrivé à Turin. Saint-Maurice informa le duc que les soldats français n'allaient pas arriver avant la fin du mois et s'en plaignit auprès de Richelieu qui « s'en mit en extreme colere et exclamoit contre Messrs de Crequy et d'Hemery de ce qu'ils ne les avoient fait passer<sup>7</sup> », aussi François Sublet de Noyers fut très critique à l'égard d'Hémery et de Créquy. Entre-temps, le 14 juin,

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 3, « Lettere dell'Abate Andrea Mondino al duca e al primo segretario di Stato », n.° 41, dépêche de l'abbé Mondino au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 20 avril 1637.

<sup>2</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, a Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », 1637, n.° 22, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 24 mars 1637.

<sup>3</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 7, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 22 janvier 1637.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, al Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », 1637, n.° 15, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 3 mars 1637.

<sup>5</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 41, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 5 avril 1637.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 69, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 juin 1637.

<sup>7</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, al Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », 1637, n.° 41, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 13 juin 1637.

Nice de la Paille capitula. Le secours français tardait et Saint-Maurice s'en lamenta auprès des ministres de Louis XIII en décrivant un Richelieu furieux que ses ordres aient été exécutés avec une telle lenteur<sup>1</sup>.

Le duc était irrité et surpris. Irrité car il n'y avait aucun ordre de repousser les ennemis et parce qu'il devait pourvoir à tout, des munitions de guerre aux vivres ; surpris puisqu'il avait réussi à faire entrer dans la place assiégée des Français et des Piémontais, mais qu'ils avaient dû faire face « à la sédition des habitants » et au « peu d'affection des monferrins qui ont préféré leur intérêts particulier au service de SM [et] ont trompé nos esperances<sup>2</sup> ». De ce côté-là, le duché demeurait ouvert aux incursions des ennemis qui pouvaient se retourner aussi sur Albe ou Quérasque. Malgré le succès du marquis Villa et du duc de Savoie à Mombaldon, le 22 juin 1637, l'offensive espagnole ne s'arrêta pas et à la fin du mois ce fut au tour d'Agliano de se rendre<sup>3</sup>. Le duc, pour contraindre les Espagnols sur la défensive, proposa de faire une diversion en direction de Final, projet qui fut rejeté par les Français<sup>4</sup>. Les troupes françaises continuèrent à tarder, tandis que « Mr l'ambassadeur d'Hémery se descharge de ce qu'on luy attribue la lenteur des troupes qui sont passé en Italie<sup>5</sup> », observait Victor-Amédée I<sup>er</sup>.

Hémery proposa de passer dans la Vallée du Sesia et de reprendre Fontanetto ou Borgomanero. C'est en réalisant ce plan que le duc obtint le succès de Mombaldon. Après cela Victor-Amédée I<sup>er</sup>, dans sa dernière dépêche à Saint-Maurice, l'informa qu'il allait se rendre à Verceil pour organiser la continuation de la contre-offensive<sup>6</sup> qui prévoyait d'entrer dans le Novarais et, de là, passer en Lombardie. Mais on n'en fit rien, car le duc tomba malade et décéda quelques jours plus tard d'une fièvre tierce, et non d'un empoisonnement<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, n.° 47, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 23 juin 1637.

<sup>2</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 80, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 16 juin 1637, les deux citations.

<sup>3</sup> *Cf. Ibid.*, n.° 85, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 22 juin 1637, et n.° 91, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 juin 1637.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, a Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », 1637, n.° 66, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 24 août, 1637. Voir aussi AST, Corte, TR, m. 11, n.° 6, « Istruzione al Signor Guirapin spedito dal Duca Vittorio Amedeo I alla corte di Francia per proporre l'assedio di Finale, e indi di Monaco, come imprese di facile riuscita e di grande utilità massime per la corona di Francia », 1637.

<sup>5</sup> *Ibid.*, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 98, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Ast, 25 juillet 1637.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 137, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 25 septembre 1637.

<sup>7</sup> *Cf. D. Carutti, Storia della diplomazia della corte di Savoia, op. cit.*, t. II, 1<sup>o</sup> periodo – 1601-1603, p. 360. Le bruit que le duc fut empoisonné par Créquy fut balayé comme une « basse calomnie » par Carutti.

Christine fut nommée régente et Richelieu, bouleversé par cette terrible nouvelle, demanda ce qu'il pouvait faire pour le duché<sup>1</sup>. La duchesse déclara son intention de « nous mettre tout a fait entre ses bras<sup>2</sup> ». Elle demandait à Saint-Maurice de disposer le roi de France à sa protection et d'insinuer dans l'esprit du cardinal que poursuivre la guerre n'était pas la solution la meilleure pour le duché. Enfin, il devait représenter que désormais le traité de Rivoli était nul à cause de la mort des ducs de Mantoue et de Savoie.

Jusqu'alors, les avis sur Hémery étaient partagés : les ducs de Savoie s'étaient quelquefois plaints de lui, mais des ministres savoyards, y compris le Père Monod, avaient formulé des appréciations à son égard. Après la mort du duc de Savoie, ces jugements furent bien plus tranchés, et négatifs. Il s'agissait sans doute d'une des conséquences de l'attitude des Français qui s'occupèrent de manière très invasive des affaires du duché. Un premier épisode de désaccord entre les ministres savoyards et les Français fut la conduite politique à suivre à l'égard des Espagnols. Christine semblait vouloir annoncer la mort du duc en envoyant un représentant, alors que les Français s'y opposèrent et imposèrent de surcroît un veto à l'entrée du cardinal Maurice de Savoie dans le duché. Christine jugea excessive la préoccupation française, car elle n'avait eu « nulle pensée de negocier, ny discuter aucune chose<sup>3</sup> » avec les Espagnols sans consulter auparavant les Français.

La duchesse, résolue à « estre absolument attaché à la France<sup>4</sup> », estimait la paix nécessaire, excluant en outre une trêve pendant laquelle les troupes auraient continué à vivre sur son territoire, appauvri par les guerres. Elle devenait critique à l'égard d'Hémery qui répandait des rumeurs selon lesquelles les troupes piémontaises isolées n'étaient pas en mesure de garder les places du Piémont et qu'il fallait recourir à l'armée française, distillant ainsi la crainte auprès des sujets du duché que les Français ne transforment le Piémont en un nouveau Montferrat. « Ces discours et ces apprehensions portent un grand prejudice à notre auctorité<sup>5</sup> ». Par conséquent, Saint-Maurice devait essayer, en parlementant avec les ministres français, d'obtenir une attitude plus prudente de la part de Particelli. L'insatisfaction à l'égard d'Hémery ne faisait que grandir, et l'ambassadeur remarqua que la duchesse se plaignait souvent de lui<sup>6</sup>. Effectivement, les relations se crispèrent pour plusieurs raisons : la France s'opposait autant à l'envoi d'ambassadeurs extraordinaires auprès des Cours de Madrid et de Vienne qu'à l'entrée du prince Maurice, le déclarant publiquement son

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, a Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », 1637, n.° 84, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 20 octobre, 1637.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 138, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 19 octobre 1637.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.° 146, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 26 octobre 1637.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.° 151, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 8 novembre 1637.

<sup>5</sup> *Ibidem.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 153, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 14 novembre 1637.

ennemi et menaçant de l'arrêter s'il posait un pied dans le duché. Une autre question prit tant d'importance qu'elle paralysa la négociation entre Piémontais et Français : l'affaire Monod. Les Français réclamaient avec insistance son éloignement de la Cour. Une autre affaire ne contribuait pas à apaiser les rapports entre Turin et Paris : le traité de Rivoli. Ce dernier était arrivé à expiration le 11 juillet 1638. Christine avait déclaré plusieurs fois que désormais elle le considérait de nul effet et qu'il fallait plutôt penser à une alliance défensive, ce qui n'entraînait pas dans les plans de Richelieu, résolu à poursuivre la guerre et à mettre la main sur le duché de Savoie. Sa créature, l'ambassadeur Particelli d'Hémery, avait totalement épousé cette ligne de conduite et essaya de l'imposer souvent de manière brutale, froissant l'autorité de la régente qui ne le lui pardonna jamais. Hémery voulait être minutieusement informé de tout ce qui se passait à la Cour de Turin et prétendait qu'on répondît presque immédiatement à ses questions.

Il exigeait donc « que nous luy donnassions au moins une heure tous les iours pour traiter avec nous ». La duchesse lui fit répondre que s'il lui devait parler de la part du roi, sa chambre était ouverte à toutes les heures de la journée, mais s'il s'agissait d'autre chose c'était impossible car « nous donnions toute nostre temps au bien public » et qu'elle ne pouvait pas lui octroyer de « demeurer auprès de nous 3 ou 4 heures après minuit de suite tous les jours sans avoir esgard que le temps nous est extrêmement cher<sup>1</sup> ».

La question du Père Monod commença à se résoudre partiellement aux premiers mois de 1638, lorsque Christine se décida à enfermer le jésuite à Cuneo. Elle demanda à Saint-Maurice d'essayer de tirer des avantages de cette concession faite aux Français. Ces derniers poursuivirent inexorablement leur but et finirent par imposer un traité de ligue offensive, malgré toutes les déclarations de la duchesse en faveur d'un traité défensif. Hémery qui se démena pour la signature de la prolongation du traité de Rivoli, continua à se lamenter de ne pas être, selon lui, au centre de l'attention de la Cour de Turin. Christine écrivit à Saint-Maurice qu'Hémery « dit que nos ministres le fuyent, et qu'il ne peut parler a personne<sup>2</sup> » et, par conséquent, il avait menacé d'en informer la Cour de Paris afin qu'elle réservât le même traitement aux envoyés du duché. La duchesse informa son ambassadeur qu'il s'agissait de mensonges car Particelli parlait fréquemment avec elle et ses ministres. La pression exercée par Hémery pour signer le traité offensif augmenta, il réclama aussi deux places de sûreté à consigner aux Français. Christine évitait de répondre à cette requête. Irrité par les résistances opposées par Madame, il « eut bien l'hardiesse de supposer que les difficultés que nous faisons sur la conclusion du traitté procedoit des secrettes negotiations que nous avons avec les espagnols<sup>3</sup> ». Il menaçait Christine de montrer des preuves de ce qu'il disait à la Cour et Christine l'engagea avec aplomb à le faire. La

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 22 décembre 1637, p. 110, les trois citations.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 mars 1638, p. 248.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 23 mai 1638, p. 308.

discussion s'envenima et Particelli finit par s'en aller « plein de colère » en lui disant qu'il allait écrire au roi et au cardinal « qu'ils n'avoient pour de plus pire ennemy que moy<sup>1</sup> ». Mais la duchesse n'était pas la seule à ne pas le supporter, Saint-Maurice remarqua que si Hémery « a des amis il a aussy des ennemis, qui recherchent des occasions de luy nuire<sup>2</sup> ». Il était vrai, observa Saint-Maurice, qu'avoir attendu si longtemps de se déclarer contre Hémery lui a donné de l'avantage car il a eu le temps de convaincre les ministres que sans ses offices les intérêts du roi de France en Italie étaient ruinés. À travers ses mauvais offices, Particelli pouvait faire « beaucoup de mal<sup>3</sup> » aux Piémontais.

Christine ordonna à Saint-Maurice de dissiper les doutes français sur des négociations secrètes entre Turin et Madrid, d'autant plus que le duché avait été attaqué par les Espagnols, exaspérés de ne rien obtenir de concret des Piémontais. Et la duchesse se lamenta que les fréquentes rencontres qu'elle avait avec Hémery « nous font toujours douter des mauvais effects<sup>4</sup> ». Ces derniers pouvaient bien être la divulgation immédiate par Hémery du traité de la ligue offensive entre la France et le duché de Savoie-Piémont<sup>5</sup>. En le communiquant à Fausto Caffarelli, nonce de Turin, Rome en fut tout de suite informée ainsi que l'ambassadeur espagnol à Rome Manuel de Moura Corte-Real, marquis de Castel Rodrigo. En apprenant cette nouvelle, le marquis de Leganés décida d'entrer en guerre et d'attaquer Verceil, qui capitula début juillet 1638. Les Piémontais accusèrent Hémery d'avoir retardé la signature du traité en faisant « beaucoup de difficultés sur plusieurs mots qui n'avaient aucune importance<sup>6</sup> ». La rage de Christine contre Hémery éclata peu après la capitulation de Verceil, puisqu'elle voyait que Louis XIII et Richelieu étaient mécontents d'elle. La duchesse s'aperçut que leurs discours étaient très semblables à ceux qu'Hémery lui tenait à Turin. Selon Christine, le responsable principal était Hémery qui avait écrit « en France pour nous y mettre en defiance, et interpreter tant fausement nos actions », afin « de nous vouloir perdre et de sacrifier nos interestz a sa passion<sup>7</sup> ». Il l'avait offensée en toutes les manières et à tel point qu'elle ne pouvait pas le pardonner. Ce n'était pas le bon moment, mais elle était fortement résolue de « rompre ouvertement avec luy ». Elle le considérait comme un ennemi « et comme une personne qui ne travaille continuellement qu'a nous faire du mal », désirant son éloignement en répétant que le retard de la signature devait lui être imputé, car il en avait fait « des pointilles [...] sur

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, les deux citations.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Aglié, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie diella medesima », n.º 60, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 19 mai 1638.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.º 62, dépêche du marquis de Saint-Maurice au comte Philippe d'Aglié, Paris, 4 juin 1638.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 juin 1638, p. 363.

<sup>5</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. V, p. 158-159.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », dépêche de la duchesse Christine à l'abbé de la Montà, Turin, juillet 1638.

<sup>7</sup> *Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 5 juillet 1638, p. 384.

diverses choses qui n'étoient point essentielles<sup>1</sup> ». Christine écrivit aussi à son ambassadeur qu'Hémery lui avait dit qu'il fallait laisser Verceil aux Espagnols pour sauvegarder Pignerol<sup>2</sup>. Christine se plaignit d'Hémery aussi auprès de Bertrand de Vignolles, qui lui répondit que si elle le demandait on allait éloigner Hémery, ce qu'elle réclama<sup>3</sup>. Le différend entre Christine et Hémery était devenu tellement profond qu'une paix éventuelle entre eux était à exclure. La duchesse loua Saint-Maurice de s'être plaint du « mauvais procédé<sup>4</sup> » qu'Hémery avait tenu à son égard et, si l'occasion se présentait, elle l'exhortait à demander à Richelieu de la « délivrer d'une personne en qui nous ne pouvions pas avoir confiance<sup>5</sup> » et, si une personne de qualité lui était envoyée en remplacement, il était nécessaire « qu'elle soit indépendante de Mr d'Hémery, et de ses adherants<sup>6</sup> » et qu'elle ne se fasse pas gagner par lui. Sur ce point elle n'eut pas gain de cause, car la personne nommée était Bautru, grand confident d'Hémery, dans lequel il était donc difficile de placer sa confiance<sup>7</sup>. D'ailleurs Hémery se rendait tous les jours « plus irreconciliable avec nous par la continuation des mauvais offices qu'il nous rend en France<sup>8</sup> », puisqu'il continuait à soutenir que la duchesse avait entamé des négociations secrètes avec les Espagnols. La mésentente entre Christine et Hémery était à son comble et les incidents se multipliaient<sup>9</sup>. Enfin, elle confia à Bautru : « nous ne pouvions plus vivre avec Mr d'Hémery<sup>10</sup> », et en demanda donc le rappel. Fin 1638 Hémery rentra à Paris et la réconciliation entre les deux ne fut qu'apparente car, peu de temps après, elle confia à son ambassadeur à Paris : « Le bruit qui court du retour de Mr d'Hémery nous met en la peine que vous pouvez imaginer<sup>11</sup> ». La duchesse aurait préféré se confronter à un ministre plus doux et traitable. Dans les mois qui suivirent, la duchesse exprima quelquefois son déplaisir pour un éventuel retour d'Hémery et, à La Valette, elle avait dit franchement qu'elle éprouvait une grande antipathie pour Particelli<sup>12</sup>.

Malgré toutes ces démonstrations hostiles de la part de la duchesse de Savoie, Hémery fit son retour en Italie et, durant la négociation des places de sûreté à laisser aux Français, il intervint en faisant l'instance d'avoir Cavour, Revel étant tombé aux mains ennemies. Un nouveau litige éclata entre Christine et Hémery, qui attaqua aussi le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, les trois citations.

<sup>2</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 juillet 1638, p. 387.

<sup>3</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 10 juillet 1638, p. 393.

<sup>4</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 juillet 1638, p. 423.

<sup>5</sup> *Ibidem.*

<sup>6</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 30 juillet 1638, p. 429.

<sup>7</sup> *Cf.* dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 10 août 1638, p. 434.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 21 août 1638, p. 441.

<sup>9</sup> Voir par exemple celui survenu en septembre et raconté par Christine à Saint-Maurice en sa dépêche datée 16 septembre (p. 477).

<sup>10</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 17 septembre 1638, p. 485.

<sup>11</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 20 décembre 1638, p. 621.

<sup>12</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 février 1639, p. 664.

comte d'Aglié en les accusant d'avoir mal gouverné<sup>1</sup>. Ce fut la dernière dispute avec l'ambassadeur qui quitta le duché le 3 juillet 1639. Selon le récit de Madame royale « il partit de fort bonne heure sans dire mot à personne, et on rapporte qu'entre icy et Pignerol il a eu quelque mauvaise rencontre que deux ou trois de ses domestiques ont été blaisé et luy aussy<sup>2</sup> ».

Christine se déclara certaine qu'il allait utiliser ces mésaventures contre le duché et qu'il « voudra vomir en France queque nouveau venin contre nous. [...] Il y voudra ruyner nos interests, par les plus mauvais offices qu'il saura inventer contre nous<sup>3</sup> ». Ainsi se conclut l'orageuse ambassade de Michel Particelli d'Hémery.

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi très Chretien », n.º 49, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, 27 juin 1639.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.º 51, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, 3 juillet 1639.

<sup>3</sup> *Ibidem.*

## Chapitre II

### Le Père Monod et le comte d'Aglié

Le Père Pierre Monod et le comte Philippe d'Aglié furent les deux conseillers les plus écoutés par Christine. Ils s'efforcèrent de suivre la ligne politique tracée par les ducs qui consistait à passer d'une alliance à l'autre non parce qu'ils n'avaient pas la capacité de respecter les pactes, mais parce qu'il s'agissait de l'unique solution possible pour les petits États italiens de « favoriser la stabilité de leurs possessions territoriales<sup>1</sup> ». Le comte d'Aglié n'hésita pas en effet à chercher un accord avec les Espagnols lorsque la pression française sur le duché, déjà réduit en miettes, devint trop forte. Il fut en outre le soutien le plus ferme de la duchesse jusqu'à son arrestation en défendant avec vigueur la souveraineté de la régente mise sérieusement en danger pendant le colloque de Grenoble. Le cardinal de Richelieu ne le lui pardonna pas et le châtia durement en le faisant emprisonner au château de Vincennes. L'« homme rouge » fit subir le même sort au jésuite Monod accusé de trop pencher en faveur de l'Espagne et de vouloir faire revenir dans le duché le prince cardinal Maurice. La haine tenace de Richelieu eut raison de toutes les résistances de la duchesse Christine, contrainte d'enfermer à Cuneo puis en Savoie son conseiller jésuite qui, contrairement au comte d'Aglié, ne recouvra jamais la liberté.

#### 2.1 Le Père Pierre Monod

Le 10 octobre 1637, trois jours après la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Marie-Christine fut nommée régente et tutrice de François-Jacynthe. Comme l'a souligné à grands traits l'historien Augusto Bazzoni, la Cour de Turin était partagée en deux factions : celle disposée envers l'Espagne voyait à sa tête le Père Monod, tandis que celle favorable à la France comptait le comte d'Aglié<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Giuliano Ferretti, « Au nom du droit (de conquête). La politique italienne de la France au XVII<sup>e</sup> siècle », *La Pierre et l'écrit. Revue d'histoire du patrimoine en Dauphiné*, 2012, 23, p. 125.

<sup>2</sup> Sur l'organisation de la Cour de Turin voir Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991 ; *Id.*, Cristina Stango, « La corte da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele I » in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, t. III, *Dalla dominazione francese alla ricomposizione dello Stato (1536-1630)*, Turin, Einaudi, 1998, p. 221-291 ; Pierpaolo Merlin, « La scena del principe. La corte sabauda fra Cinque e Seicento », in Mariarosa Masoero, Sergio Mamino, Claudio Rosso (dir.), *Politica e cultura nell'età di Carlo Emanuele I. Torino, Parigi, Madrid*, Florence, Leo S. Olschki, 1999, p. 23-36.

La position de la France vis-à-vis du Piémont fut claire dès le début<sup>1</sup> : elle acceptait la régence de Christine, sœur de Louis XIII, mais refusait que les frères du duc défunt, les princes Maurice et Thomas, rentrent dans le duché. Elle faisait également pression pour former un Conseil de régence restreint et fidèle, exigeait la nomination de gouverneurs fiables dans les principales places du duché et souhaitait que la régente soit entourée de personnes de confiance et soumises « à ses intérêts et à ceux de la France<sup>2</sup> », comme les marquis de Saint-Maurice, ambassadeur à Paris, ou le marquis Ludovic San Martin d'Agliè, ambassadeur à Rome.

### 2.1.1 Les débuts du jésuite savoyard et le différend avec Emanuele Tesauro

Pierre Monod<sup>3</sup>, né en 1586 à Bonneville en Haute Savoie, était entré en 1603 au Collège des jésuites d'Avignon et prononça sa profession solennelle des quatre vœux le 28 mai 1620. S'étant déjà distingué par ses brillantes leçons au Collège de La Roche-en-Genevois à l'été 1620, il avait terminé ses *Recherches historiques sur les alliances Royales de France et de Savoie*, ouvrage à succès en France et au Piémont, dont la publication en 1621 fut soutenue par le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Appelé à Turin dès 1620, il fut nommé confesseur de la duchesse Christine en 1621<sup>4</sup> avant de devenir recteur du Collège des jésuites (de 1626 à 1628) puis historiographe ducal en 1629 (titre qu'il porta au moins jusqu'en 1637)<sup>5</sup>. Fréquentant assidument les milieux de la Cour de Turin, il devint un conseiller très influent politiquement auprès de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup><sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Comme l'a bien expliqué Giuliano Ferretti, « Au nom du droit (de conquête) », *art. cité*, p. 101-125, la France essaya surtout d'imposer sa domination sur le duché de Savoie.

<sup>2</sup> « a' suoi interessi, ed a quelli della Francia », Augusto Bazzoni, *La reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia*, Turin, Tipografia Scolastica, 1865, p. 52.

<sup>3</sup> Sur la personne de Pierre Monod voir Gaudenzio Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, cit., vol. I, p. 249 ; Auguste Dufour, François Rabut, « Le Père Monod et le Cardinal Richelieu. Episode de l'histoire de France et de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 1875, III série, tome VIII, p. 17-178 et p. 478-510 ; *Essai historique par le P. Pierre Monod dans lequel il fait voir que la Savoie n'est point et n'a jamais été fief de l'Empire*, édité par Auguste Dufour, *Mémoires de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, t. IV (tiré à part), sans date [mai 1860], p. 5-6 où l'on trouve quelques informations sur la vie du jésuite savoyard ; Gabriel De Mun, *Richelieu et la maison de Savoie. L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont*, Paris, Plon, 1907 : l'ambassadeur français joua un rôle important dans la ruine du Père Monod ; Andrea Merlotti, « Monod, Pierre », *DBI*, t. LXXV, 2011, p. 709-715 où l'on soutient par contre qu'il entra au collège des jésuites de Chambéry.

<sup>4</sup> Cf. Paolo Cozzo, « Entre service spirituel et fonction politique : le clergé de Cour (confesseurs, aumôniers, prédicateurs) », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Victor-Amédée I<sup>er</sup> et de Christine de France, (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 251-270.

<sup>5</sup> Cf. l'article du jésuite Mario Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro nella compagnia di Gesù », *Archivium Historicum Societatis Iesu*, extractum e t. XLVII, 1978, p. 66, note 200, où l'auteur esquisse un bref profil biographique de Monod en reportant les côtes tirées de l'Archivum Romanum Societatis Iesu (ARSI) de Rome, sur son entrée au collège d'Avignon, et sur ses charges de confesseur, de recteur et d'historiographe.

<sup>6</sup> Sur l'action des hommes de religion dans les Cours européennes voir Flavio Rurale (dir.), *I religiosi a corte. Teologia, politica e diplomazia in antico regime*, Rome, Bulzoni, 1998 ; *Id.*, « Ordini religiosi e politica nelle corti italiane del XVII secolo: la teoria, le pratiche », in José Martínez Millán, Manuel Rivero Rodríguez, Gijs Versteegen (dir.), *La corte en Europa: Política y Religión (Siglos XVI-XVIII)*, 3 vols., Madrid, Ediciones Polifemo,

Avant d'analyser l'influence politique de ce jésuite savoyard qui, dans les années 1630, fut également chargé de deux missions diplomatiques à la Cour de Paris<sup>1</sup>, il convient de s'attarder sur ses rapports contrastés avec un autre jésuite (manqué) : Emanuele Tesauo. La biographie de ce dernier a déjà été tracée de manière exemplaire par Mario Zanardi<sup>2</sup> et ses oeuvres philosophiques et littéraires ont été étudiées par Maria Luisa Doglio<sup>3</sup>.

Monod et Tesauo se connaissaient ; le 30 mars 1626, le Père Monod avait écrit une lettre, pour le compte de Christine, au Père général de l'ordre Muzio Vitelleschi pour impétrer la promotion de Tesauo au sacerdoce<sup>4</sup>. Le refus fut catégorique, Vitelleschi exprimant le souhait que Madame abandonnât cette pensée<sup>5</sup>, arguant qu'il aurait manqué de respect à toute la compagnie. Le 1<sup>er</sup> juin 1626 le Père Monod, informé par les pères de Mondovi que « ipsum [Tesauo] se valde religiose habere<sup>6</sup> », écrivait à nouveau à Vitelleschi afin d'obtenir que Tesauo soit transféré du Collège de Mondovi, où il avait été envoyé à cause de sa conduite répréhensible, à celui de Turin. Vitelleschi, méfiant, lui concéda un déplacement à Turin à l'occasion de la prédication de l'Avent de 1626 afin de rédiger des épigraphes pour le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup><sup>7</sup>. La prédication de Tesauo à Turin connut un vif succès. Personne, y compris Vitelleschi, n'avait de doutes sur ses compétences oratoires, mais sa conduite peu religieuse irrespectueuse des règles n'était pas appréciée par le général de l'ordre qui l'expédia à Arona pour sa troisième année de probation. En mars 1627, Vitelleschi écrivit au Père Monod qu'il devait lui laisser « soin » de Tesauo, le prévenant en outre qu'il avait répondu de même au prince Maurice. En effet, sa conduite était loin d'être irréprochable et, dans une lettre adressée à Monod, Vitelleschi, qui avait déjà critiqué son manque de « virtù solide<sup>8</sup> », en brossait un portrait plein d'ombres : il porte barbe et cheveux longs « alla secolaresca » et reste toute la matinée dans son lit sans que l'on sache vraiment à quels moments il allait à la messe ou faisait ses oraisons. Il

---

2012, I, p. 9-34, et dans le même volume Pierpaolo Merlin, « Da Botero a Castiglione. Religione, politica e storiografia nella corte sabauda del primo Seicento », p. 927-956.

<sup>1</sup> Domenico Valle, *Il padre Pietro Monod della compagnia di Gesù consigliere di Stato e istoriografo della casa di Savoia e le sue relazioni col cardinale Richelieu* (tiré à part), Turin, Fratelli Bocca, 1910, p. 4, note 4 et p. 6, où il affirme qu'en 1626 il fut chargé d'une première mission diplomatique à Paris.

<sup>2</sup> Mario Zanardi, *Contributi per una biografia di Emanuele Tesauo. Dalle campagne di Fiandra alla guerra civile del Piemonte*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 1979.

<sup>3</sup> Emanuele Tesauo, *Scritti*, Maria Luisa Doglio (éd.), Alessandria, Dell'Orso, 2004, voir aussi du même *Idea delle perfette imprese*, Maria Luisa Doglio (éd.), Florence, Leo S. Olschki, 1975, et de la même « Emmanuel Tesauo et Christine de France. Panégiriques et rhétorique représentative » in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville*, op. cit., p. 403-430.

<sup>4</sup> Muzio Vitelleschi (1563-1645) fut père général de l'ordre des jésuites de 1615 jusqu'à sa mort, succédant à Claudio Aquaviva. Pour quelque notice biographique sur Vitelleschi cf. Patricius Schlager, « Muzio Vitelleschi », *The Catholic Encyclopedia*, New York, Robert Appleton Company, 1912, t. 15.

<sup>5</sup> Cf. ARSI, *Med.* 25, f.° 317v, lettre du p. M. Vitelleschi au p. Pierre Monod, Rome, 2 mai 1626, cité in M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauo... », art. cité, p. 46, note 130.

<sup>6</sup> Cf. ARSI, *Med.* 95, lettre du p. Pierre Monod au p. M. Vitelleschi, Turin, 1<sup>er</sup> juin 1626, cité in M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauo... », art. cité, p. 94.

<sup>7</sup> Cf. ARSI, *Med.* 25, f.° 361v, lettre du p. Muzio Vitelleschi au recteur P. Monod, Rome, 31 octobre 1626, cité dans M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauo... », art. cité, p. 47.

<sup>8</sup> Cf. ARSI, *Med.* 25, f.° 375, lettre du p. Muzio Vitelleschi au p. Pierre Monod, Rome, 2 janvier 1627, cité dans M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauo... », art. cité, p. 48, note 135.

jouissait d'une liberté excessive car on le remarquait souvent dans les rangs des chevaliers lorsqu'il se rendait aux offices et se comportait comme s'il était déjà prêtre, méprisant le fait qu'à Rome on lui avait octroyé le titre de maître au lieu de celui de Père. De plus, il fréquentait la Cour où il assista à des ballets la dernière nuit du Carnaval « con poca edificazione<sup>1</sup> ». Vitelleschi concluait ses réflexions sur le Frère Tesauro en soulignant que, pour son bien, il était nécessaire qu'il reprenne la voie de l'humilité et de l'observance des règles. Malgré cela, les pressions sur Vitelleschi augmentèrent aussi bien de la part du Père Monod que du prince Maurice, ce dernier réitérant sa demande de lui conférer le titre sacerdotal<sup>2</sup>. Après son année à Arona (1627-1628), Tesauro séjourna à Novare (1628-1629) et Milan (1629-1630) en qualité de prédicateur, avant de rentrer à Turin où il resta de 1631 à 1635 avec la charge de directeur d'études au Collège de Turin, étant nommé également prédicateur de Christine en 1631<sup>3</sup>.

Le Père Tesauro fréquentait la Cour de Turin depuis 1628, cultivant l'ambition d'en devenir prédicateur ou de se tailler un rôle de conseiller officieux des souverains du duché de Savoie. À la mort du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Victor-Amédée I<sup>er</sup> lui confia la tâche d'organiser au sanctuaire de la Madonna di Vico les cérémonies funéraires de son père, tandis que son frère le sénateur Ludovic Tesauro, excellent orateur, devait prononcer le panégyrique funèbre<sup>4</sup>. La détérioration de la situation militaire due à la présence menaçante des armées françaises sur le territoire fit échouer le projet d'une cérémonie funèbre imposante et solennelle pour saluer une dernière fois le duc défunt. Cependant, le choix des Tesauro peut être lu comme le résultat d'une affirmation, en particulier d'Emanuele qui s'était décidément déjà placé dans l'orbite des princes.

Dans les années 1630, Tesauro était donc un de ces personnages influents qui fréquentaient assidument la Cour de Turin. À l'occasion de la naissance de François-Jacynthe, le 14 septembre 1632, Tesauro fut l'auteur d'une inscription célébrant cet événement. La polémique qui avait débuté comme une querelle de nature astrologique entre savants se transforma bientôt en une lutte farouche pour conquérir la primauté intellectuelle à la Cour de la Maison de Savoie<sup>5</sup>. La dispute concernait le signe ascendant

---

<sup>1</sup> Cf. ARSI, *Med.* 25, f.° 412, lettre du p. Muzio Vitelleschi au p. Pierre Monod, Rome, 28 mai 1627, cité dans M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cité*, p. 49, note 138.

<sup>2</sup> Cf. ARSI, *Epp. Ext.* 3, f.° 347, lettre du cardinal Maurice de Savoie au p. Muzio Vitelleschi, Turin, 24 août 1627, cité dans M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cité*, p. 51, note 144.

<sup>3</sup> Cf. Luigi Vigliani, « Emanuele Tesauro e la sua opera storiografica », in *Fonti e studi di storia fossanese*, Turin, Regia Deputazione di Storia Patria, 1936, p. 226.

<sup>4</sup> Sur cette nombreuse famille voir Maria Teresa Guerra Medici, *Principi e giuristi nella prima età moderna. Antonino e Gaspare Antonio Tesauro magistrati del duca di Savoia*, Naples, ESI, 1993 ; Igor Ferraro, *Alessandro Tesauro (1558-1621). Uomo di corte, poeta ed architetto presso il duca Carlo Emanuele I di Savoia*, Cuneo, Nerosubianco, 2016. Alessandro Tesauro était le père d'Emanuele et le neveu d'Antonino Tesauro, qui était le père de Gaspare Antonio. Sur Antonino Tesauro voir aussi Paola Casana, « Note biografiche su un giurista del XVI secolo: Antonino Tesauro », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, XC, p. 281-309. Ludovic Tesauro était propriétaire d'un domaine dans la colline turinoise qui fut acheté par la duchesse Christine en 1622 pour y bâtir, à partir des années 1640, le nouveau palais de la « Vigna di Madama Reale », cf. Augusto Pedrini, *Ville dei secoli XVII e XVIII in Piemonte*, Turin, Rotocalco Dagnino, 1965.

<sup>5</sup> Sur ce différend voir L. Vigliani, *Emanuele Tesauro e la sua opera storiografica*, *op. cit.*, p. 230-232 ; M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cité*, p. 65-72 et Fabrizio Bondi, « "La Vergine trionfante e il

de l'empereur Auguste : il s'agissait du capricorne selon un avis très diffusé suivi par le Père Monod, alors que Tesauo, qui avait analysé plus subtilement un passage très ambigu et controversé de Suétone, soutenait que c'était la Vierge<sup>1</sup>. La guerre de papier fut ouverte par le Père Monod qui publia à Turin en 1633 auprès des héritiers de l'imprimeur Giovanni Domenico Tarino l'ouvrage intitulé *Capricorno o sia l'Oroscopo di Augusto Cesare. Ragguaglio dell'Accademico S.I.*

Constatant que dans son inscription Tesauo arguait que l'ascendant d'Auguste était la Vierge, Monod se sentit attaqué. En sa qualité d'historiographe de la Cour, il lui revenait d'« être plus particulièrement informé<sup>2</sup> » sur les affaires de la famille ducal et il aurait pu corriger quelques fautes dans le texte du Père Tesauo si ce dernier le lui avait soumis, car à partir de Bérarde les souverains de la Maison de Savoie en ligne directe furent au nombre de trente et non vingt comme l'affirmait Tesauo<sup>3</sup>.

Dans son *Apologia per la Casa di Savoia*, au chapitre 72, Monod soutenait que l'empereur Auguste avait choisi comme propre symbole le Capricorne, son ascendant<sup>4</sup>. Tesauo, en contredisant ce propos, semblait critiquer Monod « dans sa profession<sup>5</sup> », malgré que tous les auteurs consultés étaient d'avis que l'ascendant de l'empereur romain fusse effectivement le Capricorne.

Monod reprit toutes les sources depuis l'Antiquité, d'où il avait tiré ses affirmations, en défendant son argumentation<sup>6</sup> et en parsemant dans son texte des allusions fortement critiques à l'égard de son confrère jésuite<sup>7</sup>.

La réponse de Tesauo fut presque immédiate, puisque la même année il publia *Il Capricorno o sia l'oroscopo d'Augusto Cesare*<sup>8</sup>. Tesauo ne ménagea pas ses réponses. Il se

---

Capricorno scornato". (Elementi per una lettura emblematico-politica) », *Testo. Studi di teoria e storia della letteratura e della critica*, 2009, juillet-décembre, n. 58, p. 21-33.

<sup>1</sup> Voici le texte de l'inscription de Tesauo : « Anno pacatae Italiae, restituae felicitatis/Millesimo Sexcentesimo Tricesimo-secundo:/ Pedemontium Princeps,/ A Beroldo vicesimus,/ Decimo post sigureardum saeculo,/ Intra parietes istos,/ Surgente sole, regnante Astraea,/ Eandem cum Augusto/ Sortitus horam et horoscopum/ Nascitur ».

<sup>2</sup> « d'efferne più particolarmente informato », [P. Monod], *Capricorno o sia l'Oroscopo di Augusto Cesare. Ragguaglio dell'Accademico S.I.*, Turin, HH. Gio. Tarino, 1633, p. 2.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, p. 58.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, p. 3, « Augusto tolse per impresa il Capricorno, come che fosse suo Ascendente ».

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, p. 3 : « pareva ch'egli venesse intaccato di poca avvertenza nella sua professione, massime doppo che l'autore della iscrizione avvisato del sentimento diverso di tutti i migliori autori, persisteva nella sua opinione ».

<sup>6</sup> À ce propos Monod écrivit page 8 : « non vi è ripugnanza che potesse Augusto nascere, mentre il Sole era nel Cancro, e hauere il Capricorno per ascendente, come fin'adesso tutto 'l mondo hà creduto » ou page 12 : « ad Augusto non si possa attribuire altro Ascendente, che il Capricorno ».

<sup>7</sup> Cf. par exemple *Ibid.*, p. 5, où après avoir cité une inscription qui ne mentionnait pas la Vierge il remarquait : « come non sò chi è andato assai disavvedutamente publicando ».

<sup>8</sup> Turin, Stefano Ridolfo, 1633. Cette édition n'a cependant pas été consultée, mais celle de 1673 (*Apologie in difesa de libri del conte e Cavalier Gran Croce Emanuele Tesauo*, Turin, Bartolomeo Zapata), la dernière publiée du vivant de l'auteur, dans laquelle furent recueillies plusieurs apologies de Tesauo. Celle qui nous intéresse fut publiée sous le titre *La Vergine trionfante e il Capricorno scornato. Apologia del conte don Emanuele Tesauo. In difesa di una sua iscrizione contra il libello intitolato il Capricorno*. On signalera également une deuxième édition de cette apologie : *Il Capricorno scornato overo la monomachia in difesa della Vergine trionfante contro al satirico libello dell'Accademico S.I. intitolato il Capricorno*, Ivree, auprès de S. Francesco, 1642

montra surpris de cette attaque car sa nouvelle hypothèse sur l'ascendance d'Auguste avait été appréciée par les ducs. D'après Tesauro, ils l'encouragèrent même à répliquer au libelle de Monod, qui d'ailleurs n'obtint pas que l'inscription soit effacée de la chambre du petit François-Jacynthe, comme il le réclamait à haute voix.

Il riposta donc aux accusations de Monod en démontrant « l'innocence de la Vierge Astrée, et la brutalité du Capricorne<sup>1</sup> » et en articulant sa défense en deux discours : dans le premier, il faisait une apologie de sa thèse, tandis que le second mettait à nu « toutes les sottises du Capricorne » en démasquant systématiquement l'inconsistance des arguments utilisés par Monod.

Il commença par définir comme « fabuleuse » la narration de Monod, car elle se fondait autant sur de vulgaires compilateurs que sur un passage de Suétone « très équivoque et obscur<sup>2</sup> ».

Tesauro rappela d'autres arguments astronomiques en faveur de sa thèse, contrairement à son censeur qui, en suivant la thèse de l'ascendance du Capricorne, faisait preuve d'une « mauvaise connaissance de l'histoire des temps<sup>3</sup> ». Le procédé de Tesauro était insidieux : à plusieurs reprises il affirma que son adversaire s'était fondé sur des sources peu fiables et contradictoires<sup>4</sup>, ou qu'il s'était basé sur des sources erronées<sup>5</sup>. Celui qui l'avait attaqué avait publié un pamphlet outrageux vomissant flammes, dont le style très confus était une preuve évidente d'un esprit désordonné<sup>6</sup>.

Tesauro blâma sa lâcheté d'avoir publié son œuvre anonymement, l'accusant d'être aussi hypocrite que le Capricorne<sup>7</sup>. Le Père Monod « devrait avoir honte de vilipender de cette manière une personne de naissance plus claire, dont les connaissances ne sont pas moins claires (pour n'ajouter rien d'autre) que vous<sup>8</sup> ». Tesauro ne lui avait pas soumis le texte entier de son inscription car il « ne le réputait pas un juge compétent de ses compositions poétiques<sup>9</sup> ». En composant cette inscription et en soutenant la thèse que le véritable ascendant d'Auguste était la Vierge, il n'avait pas l'intention de l'attaquer, mais voulait seulement corriger une erreur trop répandue. C'était Monod lui-même qui s'était « sottement<sup>10</sup> » senti attaqué et avait ressenti le besoin de rédiger ce vilain pamphlet. Tesauro, de son côté, accusa le Père Monod d'être rongé par une « méchante envie<sup>11</sup> » à son égard, craignant que le duc, qui commençait à apprécier l'intelligence de Tesauro plus que la sienne, ne le préfère à lui dans des affaires plus importantes. Toutefois, il considérait les malignités de Monod comme des propositions « démesurées, fausses,

---

<sup>1</sup> E. Tesauro, *La Vergine trionfante e il Capricorno scornato*, op. cit., p. 8.

<sup>2</sup> *Ibid.*, les trois citations.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>4</sup> Cf. à ce propos *Ibid.*, p. 41-42.

<sup>5</sup> Cf. par exemple, *Ibid.*, p. 52.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, p. 59.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, p. 62 et 66.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, p. 74 : « vi doveste vergognar di vilipendere in questo modo una persona di nascita più chiara, e di saper non men chiara (per non dir altro) che voi ».

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 76 : « voi fate scioccamente a prender sopra di voi l'ingiuria che spetta ad altri ».

<sup>11</sup> *Ibid.*, p. 79.

équivoques, confuses, vaines, contradictoires, impies et dignes de l'Inquisition<sup>1</sup> ». Tesauro reprit le texte de Monod dans son intégralité et le parsema de commentaires polémiques concis tels que « faux et contradictoire », « inconcluant<sup>2</sup> », « vain », « sottise », « confus<sup>3</sup> », avant d'inclure ses réponses chapitre par chapitre qui étaient de cette teneur : « il se nomme astronome, et il fait le copiste. Il promet feu et nous donne de la fumée<sup>4</sup> ».

La polémique littéraire laissa place à une rivalité ouverte, ce qui poussa le général de l'ordre Vitelleschi à intervenir en écrivant au cardinal Maurice de Savoie et au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, le 31 décembre 1633, pour désamorcer ce différend qui pouvait dégénérer en un conflit aux tons plus âpres « au détriment du bon nom de la Compagnie<sup>5</sup> ». La polémique publique entre les deux jésuites prit fin, mais leurs relations restèrent tendues et une nouvelle dispute éclata en 1634 lorsque Monod voulut empêcher la représentation d'un dialogue dont l'auteur était Tesauro. Toutefois, le sort de ce dernier semblait décidé : on parlait de sa démission de l'ordre des jésuites depuis janvier 1634. Il quitta en effet la compagnie le 16 juin 1635 ; événement auquel ne furent pas étrangers les « persécutions du Capricorne<sup>6</sup> » et le climat d'hostilité qu'il ressentait à la Cour de Turin. Tout cela incita Tesauro à « changer d'air et à employer ma plume [au service] des actions héroïques du sérénissime Prince Thomas de Savoie, mon mécénat très bienveillant<sup>7</sup> », lequel s'était entre-temps enfui dans les Flandres.

Là-bas, l'une de ses premières occupations fut de publier de nouveau, mais en un « style plus clair », son long pamphlet *La Vergine trionfante e il Capricorno scornato*, imprimé à Cologne en 1635, texte qu'il proposera jusqu'en 1673, bien que Monod fût décédé depuis 1644 sans avoir la possibilité de répliquer.

### 2.1.2 Le conseiller et le diplomate

En réalité le Père Monod, comme Tesauro, était un esprit impétueux qui avait donné quelques soucis au général de l'ordre Muzio Vitelleschi, comme nous pouvons aisément le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 82 : « obligandomi a provare che quante propositioni e quante clausolette ha pronuntiato contra la mia Vergine il suo Capricorno; tutte siano o spropositate, o false, o equivoche, o confuse, o vane, o inconcludenti, o contradicenti, o empie et degne d'Inquisizione ».

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 83, les trois citations. Il s'agit de la première page de la reprise textuelle de l'ouvrage de Monod, auquel Tesauro ajoute ces trois notes.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 87, les trois citations. Nous pourrions multiplier les exemples. Pour en finir à la page 91 Tesauro a inséré les neuf notes suivantes : « faux et sottise », « faux », « inconcluant », « faux », « inconcluant et équivoque », « faux », « faux », « faux ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>5</sup> ARSI, *Med.* 26, f.° 362v, lettre du p. Muzio Vitelleschi au Cardinal Maurice de Savoie, Rome, 31 décembre 1633, cité par M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cit.*, p. 71, note 214, voir aussi M. Zanardi, *Contributi per una biografia di Emanuele Tesauro, op. cit.*, p. 9.

<sup>6</sup> ARSI, *Med.* 26, f.° 441v, lettre du p. Muzio Vitelleschi au p. Pierre Monod, Rome, 2 septembre 1634, cité par M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cit.*, p. 76, note 234.

<sup>7</sup> Emanuele Tesauro, *Il Cannocchiale aristotelico*, cinquième édition, Turin, Bartolomeo Zavatta, 1670, p. 690-691 : « ma in tempo a me *turbidissimo*, per l'acerba emulazione, che nel mio *Capricorno scornato* puoi tu haver letta. Peroche trapassando l'erudite altercationi d'ingegno, a manifeste alterationi degli animi; deliberai di mutar clima; et impiegar la mia *penna* nelle attioni heroiche del *Serenissimo Principe Tomaso di Savoia*, mio benignissimo mecenate ».

constater si l'on analyse sa correspondance. On ne niait pas ses qualités intellectuelles ni son érudition, en particulier en histoire, mais on remarquait aussi son « tempérament sanguin et colérique<sup>1</sup> » qui parfois le rendait imprudent dans ses actions. Il montrait une tendance à être autoritaire, indépendant, ambitieux et sa conduite était beaucoup plus proche de celle d'un habile courtisan que d'un bon religieux.

Déjà en 1622, Vitelleschi lui avait adressé une lettre dans laquelle il lui énumérait ses manquements : il ne se préoccupait pas d'obtenir les permissions nécessaires de son supérieur pour sortir du Collège et pour traiter des affaires séculaires, il prenait son repas de midi seul en envoyant son collaborateur au réfectoire de la compagnie, il ne se souciait pas de maintenir l'unité du Collège et il se liait avec des personnes qui semblaient négliger, tout comme lui, la discipline<sup>2</sup>.

Même son adversaire, pas seulement de plume, le comte Emanuele Tesauro brossa de lui un portrait où bien que les ombres prévalussent sur les lumières, il lui reconnaissait quelques qualités : le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, n'ayant pas d'autres conseillers et devant faire face à de fréquentes affaires à traiter avec le royaume de France, fut contraint de se servir plus par nécessité que par élection du Père Monod, qui s'était formé en Savoie mais qui se sentait par inclination plus français que piémontais, et malgré ses origines non nobles, il était doué d'un esprit élevé et très habile dans les pratiques curiales<sup>3</sup>. Nommé confesseur de Christine, il fut chassé de la Cour mais parvint à y revenir et, à l'assemblée de Querasque, il trouva le moyen de laisser aux Français « la puissante frontière de Pignerol<sup>4</sup> » en leur proposant de simuler la restitution de cette ville, une accusation grave, élaborée, il ne faut pas l'oublier, par un des ennemis du jésuite savoyard. Si cette imputation ne trouve pas d'appui documentaire dans les correspondances diplomatiques que nous avons consultées, les autres aspects mis en évidence dans ce portrait brossé par Tesauro semblent contenir des bribes de vérité sur la personnalité du Père Monod. Ce dernier possédait très certainement un caractère fort et un naturel difficile qui, combinés à une capacité d'analyse et de jugement hors pair se laissant difficilement conditionner, le rendaient un homme indépendant et redoutable. C'était un des plus sollicités serviteurs de l'État et les ducs avaient souvent recours à ses conseils.

Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrivit au Père Monod le 29 juillet 1630, trois jours après la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Après avoir précisé que le décès de son père était survenu dans une situation politique critique et complexe à cause des nombreuses affaires qu'il fallait trancher assez rapidement, le duc avait estimé avoir « de plus de besoin de son incomparable prudence et valeur » et avait manifesté sa volonté de l'informer des affaires

---

<sup>1</sup> M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cit.*, p. 68.

<sup>2</sup> Cf. ARSI, *Med.* 24, f.° 646, lettre du p. M. Vitelleschi au p. P. Monod, Rome, 10 décembre 1622, cité par M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauro... », *art. cit.*, p. 69, note 205.

<sup>3</sup> Cf. Emanuele Tesauro, *Origini delle guerre civili in Piemonte*, Cologne, Giacomo Pindo, 1673, p. 7 : « Ma il perpetuo negotio con la Francia, che regolava tutti gli altri, cagionò ch'egli più per necessità che per genio si servisse del Padre Pietro Monò Giesuita, allevato in Savoia, ma Francese di natione, e più d'inclinazione : di bassi natali, ma d'alto animo : di costumi candidi e pietosi à principio, ma poscia denigrati alquanto dal fumo della Corte : dotto assai nelle specolative; ma molto più nelle pratiche curiali ».

<sup>4</sup> E. Tesauro, *Origini delle guerre civili in Piemonte*, *op. cit.*, p. 8 : « egli studiò quella sottilità di far restare nelle mani del Re di Francia con simulata restitutione la forte frontiera di Pinarolo ».

les plus importantes du duché « pour en recevoir vos avis et bon conseil ». Le souverain concluait sa lettre en lui exprimant son « très grand plaisir si vous nous verres trouver incontinent cette reque, comme nous croyons que vous ne manquerez<sup>1</sup> ».

En bon sujet du duc, Monod n'avait pas manqué de répondre à l'appel de son seigneur en écrivant une lettre qui, selon Foa, datait du début du mois d'août et dans laquelle le jésuite, après une pénétrante analyse de l'état des affaires du duché, conseilla au duc d'abandonner l'alliance avec la couronne d'Espagne afin de se rapprocher du royaume de France, « en se servant particulièrement de sa femme, la duchesse Christine<sup>2</sup> ».

Les conseils du jésuite furent écoutés par Victor-Amédée I<sup>er</sup> car ils allaient dans la direction de la volonté ducale qui, à cette époque, était favorable à une alliance avec la France. En 1631, le Père Monod fut chargé d'une mission à Paris. Il devait accompagner le cardinal Maurice qui était, selon le traité du 19 juin 1631, un otage de Louis XIII jusqu'à la restitution définitive de Pignerol à la France<sup>3</sup>. Les affaires que le Père Monod devait affronter étaient nombreuses : l'organisation de l'expédition contre Gênes ; la concession du titre royal « ardemment convoité par la duchesse Christine, qui étant fille et sœur de Roi de France et sœur des reines d'Espagne et d'Angleterre, sentait trop la différence de dignité dans un siècle où l'on y tenait beaucoup<sup>4</sup> » ; la préparation d'une attaque contre Genève et l'achat de Neuchâtel. Au bout de trois mois, les négociations entre le cardinal de Richelieu et le Père Monod n'avaient pas avancé ; les Français affichaient une politique de « bonnes paroles et [...] belles promesses<sup>5</sup> » qui ne se traduisait par rien de concret. La pierre d'achoppement était Genève, car la France ne voulait pas se brouiller avec les Suisses pour satisfaire le duc de Savoie. Monod défendait avec acharnement les intérêts du duc mais sans aucun résultat. Les ministres français ne bougèrent pas de leurs positions et le jésuite savoyard n'avait que réussi à obtenir que la France fournisse un certain nombre de soldats en cas d'invasion espagnole. À la fin du mois de novembre, les négociations n'aboutissant pas, le cardinal de Savoie décida, en accord avec les Français, de quitter Paris.

Entre-temps, l'affaire du décret sur le titre d'éminence avait pris de l'envergure et avait déchaîné les protestations de plusieurs États européens, contribuant ainsi à rendre plus tendues encore les relations entre Turin et Venise. Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait repris le titre de roi de Chypre (1<sup>er</sup> janvier 1633) et, quelques mois après, le 7 mai, on permit la publication d'un pamphlet anonyme<sup>6</sup>, en réalité dû à la plume de Pierre Monod, qui justifiait cet acte ducale.

---

<sup>1</sup> Salvatore Foa, « Un conseil du père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, quatrième série, t. XI, 1909, p. 649, les trois citations.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 650.

<sup>3</sup> Voir Salvatore Foa, « Mission du père Monod à Paris en 1631 d'après ses lettres », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, quatrième série, t. XI, 1909, p. 565.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 566.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 568.

<sup>6</sup> [Pierre Monod], *Trattato del titolo dovuto alla serenissima Casa di Savoia. Insieme con un ristretto delle rivoluzioni del reame di Cipri*, Turin, Héritiers de Giovanni Domenico Tarino, 1633, licence d'imprimer octroyée par le grand chancelier de Savoie Jean-Jacques Piscina. L'exemplaire que nous avons consulté est conservé in AST,

Dans son traité, le Père Monod voulu démontrer que les titres royaux étaient une prérogative très ancienne de la Maison de Savoie<sup>1</sup> et, pour le prouver, il donna plusieurs exemples tirés de l'histoire de cette dynastie remontant jusqu'en 1060, lorsque le cardinal Pietro Damiani traita d'excellentissime dans une de ses lettres la comtesse Adélaïde, veuve d'Amédée I<sup>er</sup>, titre qui à cette époque était réservé uniquement aux plus grands rois du monde, et se référa à son État en l'appelant « royaume<sup>2</sup> » avant de conclure sa missive en conférant le titre royal à ses fils. Dès les premières pages, Monod en tira une conclusion importante lui permettant d'affirmer, après avoir mentionné quelques exemples sur l'usage des titres « excellence » et « excellentissime », que la Maison de Savoie était honorée des titres royaux il y a « six cents ans par un cardinal très pratique des Cours<sup>3</sup> ». Les exemples provenant de nombreuses œuvres historiques s'enchaînaient rapidement dans la tractation de Monod qui, faisant preuve d'une prodigieuse érudition, réussit aisément à démontrer que ces titres réservés aux rois étaient couramment donnés aux souverains de la Maison de Savoie aussi bien de la part des pontifes que des empereurs. La république de Venise même, qui habituellement était très modérée sur la question des titres des autres princes, distinguait ceux de Savoie à tel point qu'elle les honorait des titres royaux environ deux cents ans auparavant<sup>4</sup>. Jusque là, selon Monod, le titre d'Altesse n'était réservé qu'aux Vénitiens et aux princes de Savoie parmi les principats italiens<sup>5</sup>. Monod célébra ensuite les anciennes origines saxonnes de la Maison, ne manquant pas de faire l'éloge de l'extraordinaire continuité dynastique des Savoie<sup>6</sup> qui expliquait les fréquentes alliances avec la Couronne de France<sup>7</sup>. Après avoir évoqué les liens de parenté des ducs de Savoie, Monod déclarait que les ducs souhaitaient donc simplement maintenir ces droits et non pas les acquérir. Les premières phrases polémiques à l'égard de Venise se situent au début du troisième chapitre, dans lequel Monod remarqua que la Sérénissime, malgré son hostilité envers les nouveautés, avait changé « dans ses armes la Couronne ducale en royale<sup>8</sup> » par respect pour la Crète, bien que cette île ait perdu son titre de Royaume deux mille ans auparavant. Mais dans le chapitre suivant, portant sur le royaume de Chypre, Monod citait un long passage de Bagnasacco<sup>9</sup> où les Vénitiens étaient expressément accusés d'être de violents usurpateurs

---

Corte, CV, m. 1, n.º 10, « Trattato del titolo regio, e prerogative regie dovute alla Real Casa di Savoia del padre Monod. Con la risposta alla critica fatta dal Gianotti alla prima impressione del suddetto trattato ».

<sup>1</sup> [P. Monod], *Trattato del titolo dovuto alla serenissima Casa di Savoia, op. cit.*, p. 1.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 3.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 10-11.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 18-19.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 21. Les alliances matrimoniales avec la France furent au nombre de vingt, dont neuf princesses du duché de Savoie-Piémont qui entrèrent dans la Maison de France et onze princesses françaises qui entrèrent dans la Maison de Savoie.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>9</sup> Cf. [Antonio Bagnasacco], *Delle ragioni sopra il regno di Cipro appartenente alla Serenissima Casa di Savoia*, Turin, 1620, voir à ce propos Valerio Castronovo, *Samuel Guichenon e la storiografia del Seicento*, Turin, Giappichelli, 1965, p. 67.

et qu'ils s'étaient approprié l'île animés d'une « mauvaise foi évidente et patente<sup>1</sup> ». Les droits de légitime possession et les prérogatives royales attachés à cette île appartenaient encore à la Maison de Savoie et il ne fallait pas être surpris que Venise se soit accaparé un titre royal d'un royaume qu'elle ne possédait pas car il s'agissait d'une pratique courante parmi les princes européens, tels que les Anglais par exemple qui conservaient le titre de roi de France sans posséder le moindre territoire français<sup>2</sup>. Monod traça ensuite un bref précis des relations entre Turin et Venise en démontrant qu'auparavant, entre ces deux États italiens, la préséance revenait à la Maison de Savoie, les Vénitiens commençant à discuter cette prérogative au moment où le duché de Savoie-Piémont se trouva dans de graves difficultés<sup>3</sup>.

Dans les dernières pages de son traité, Monod évoqua aussi l'arrêt pontifical sur le titre d'éminence à donner aux cardinaux. Les Vénitiens, contrairement à l'usage pratiqué depuis plusieurs siècles, fermèrent leur couronne dans leurs armes. Monod contesta leur requête d'avoir le titre royal, arguant que « la véritable et légitime héritière<sup>4</sup> » du royaume de Chypre était la Maison de Savoie. Le duc de Savoie déclarait qu'il avait pris le titre de roi de Chypre uniquement pour se défendre des « usurpations<sup>5</sup> » des autres princes.

La publication de ce pamphlet anonyme déplut fortement aux Vénitiens qui affichèrent leur intention de se venger aussi bien de Monod que de l'ordre des jésuites. Vitelleschi se montra très inquiet par cette nouvelle et épineuse affaire du libelle anti-vénitien qui aurait pu déshonorer de nouveau le nom de la Compagnie. Le duc prit la défense du jésuite savoyard en adressant une lettre à Vitelleschi le 13 août 1633. Après avoir loué sa bonté et sa prudence, qualités propres aux pères jésuites, il admit qu'il écoutait les conseils de l'un d'eux, qui était aussi l'un de ses sujets. Il s'agissait de nul autre que le Père Monod auquel il avait confié « les secrets les plus importants de cette Maison », après lui avoir montré « les documents les plus réservés » de ses archives et l'avoir mis au courant de « ses intérêts les plus graves<sup>6</sup> ».

Le même jour Victor-Amédée I<sup>er</sup> rédigea à ce sujet une longue missive à son ambassadeur à Rome le marquis Ludovic Saint Martin d'Agliè. Le général de l'ordre Vitelleschi avait cru à tort que le Père Monod était l'auteur d'un traité outrageux à l'égard de la république de Venise et du Grand-duché de Toscane ; en réalité ce livre, affirma le duc, ne contenait que la « pure vérité de nos raisons », et ceux qui éprouvaient du ressentiment en cela faisaient seulement preuve « d'apprécier l'usurpation d'autrui, et notre oppression<sup>7</sup> ». Le

---

<sup>1</sup> [P. Monod], *Trattato del titolo dovuto alla serenissima Casa di Savoia, op. cit.*, p. 41.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>6</sup> ARSI, *Epp. Ext.* 32, f.° 170, lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au p. M. Vitelleschi, Turin 13 août 1633, les trois citations. Sur l'importance du Père Monod à la Cour de Turin voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, dépêche d'Hémery à Richelieu, Turin, 22 avril 1633 : où il écrivit qu'il avait parlé avec le Père Monod « qui est le plus puissant de ceste cour auprès de Mr de Savoie ».

<sup>7</sup> AST, Corte, LMR, m. 45, fasc. 2, « Lettere del Duca e Duchessa, al conte Don Ludovico San Martino d'Agliè marchese di San Damiano », le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis Ludovic d'Agliè, Turin, 13 août 1633, on donne le passage *in extenso* : « Voi sapete che il libro non contiene altro che la pura verità delle ragioni nostre

duc n'avait fait que reprendre ce qui lui était dû, et l'on ne pouvait le priver de « la faculté de se prévaloir de ses sujets dans des choses si honnêtes<sup>1</sup> ». Au lieu de s'en préoccuper, la Compagnie devait se sentir honorée du fait que l'on « confie nos secrets à ses religieux<sup>2</sup> ». Quelques jours après, le duc écrivit une autre lettre à son ambassadeur à Rome : « Vous devez bien connaître les bons et signalés services que le Père Monod a toujours rendu à cette Maison<sup>3</sup> ». Pour cette raison, le duc concrétisait un projet établi par son père<sup>4</sup> : pourvoir le Père Monod d'un bénéfice vacant. Le jésuite savoyard avait toujours refusé et Victor-Amédée I<sup>er</sup> n'y avait plus pensé car, par le biais du père provincial Pompilio Lambertenghi, on lui avait assuré que le père général de l'ordre approuvait « qu'il aille servi comme historiographe et encore qu'il fût employé par nous en tout ce qui concernait notre service<sup>5</sup> ». Continuant à recourir au Père Monod, le duc lui confia alors la rédaction de ce traité qui, à son avis, aurait dû lui valoir les louanges de Vitelleschi, alors que ce dernier, au contraire, avait envoyé au jésuite une lettre si contraire à son service que le duc avait décidé de faire demander par son ambassadeur à Rome, à l'insu du père général des jésuites, d'avancer l'instance de le soustraire aux obligations de la Compagnie en lui assignant par exemple l'archevêché de Nicosia, dans l'île de Chypre. Ceci se trouvant *in partibus infidelium*, il pourrait tenir près de lui le Père Monod et le nommer Grand-Aumônier de sa Cour.

La lettre du duc et les démarches de l'ambassadeur piémontais à Rome apaisèrent les inquiétudes du père général Vitelleschi ; le marquis d'Aglié put en effet écrire à son seigneur que celui-ci approuvait le traité de Monod, même s'il ne l'avait pas encore lu<sup>6</sup>. Le marquis d'Aglié en parla à la première audience qui lui fut octroyée par le Saint-Père, ce dernier ayant été informé par Vitelleschi du mécontentement des Vénitiens à l'égard du traité du Père Monod. Le pontife Urbain VIII essaya de rassurer l'ambassadeur sur l'estime que tous avaient de l'intelligence et de l'érudition du jésuite savoyard, mais fit des résistances sur le fait de lui attribuer un bénéfice à Chypre<sup>7</sup>, car il n'avait pas l'intention de heurter la susceptibilité de la Sérénissime, décrite par le Saint-Père comme un « éléphant

---

cavate da scrittura ecclesiastiche, da historia, e libri approvati senza offesa altrui. Il risentirsi di questo non è altro che un voler mostrar gusto dell'usurpatione altrui, e dell'oppressione nostra, perché in effetto noi lasciamo a ciascuno il suo, ne saressimo venuti a ripigliar il nostro, se altri non havebbe procurato di occuparcelo ».

<sup>1</sup> *Ibid.* : « questa facoltà di valerci de nostri sudditi in cose tanto honeste ».

<sup>2</sup> *Ibid.* : « che riponiamo i nostri segreti nel petto de' suoi religiosi ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis Ludovic d'Aglié, Turin, 13 août 1633, « Vi deveno essere molto ben noti i buoni e segnalati servitij ch'il Padre Monod in tutti i tempi ha reso a questa casa ».

<sup>4</sup> Cf. par exemple ARSI, *Med.* 25, f.° 564v, lettre du p. S. Perino au p. M. Vitelleschi, Turin, 12 août 1628, cité par M. Zanardi, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesoro... », *art. cité*, p. 68, note 204. Dans cette missive le Père Perino reportait au Père des rumeurs selon lesquelles on devait nommer Monod archevêque de Turin.

<sup>5</sup> *Ibid.* : « non solo haveva gusto che ci havebbe servito d'Historiografo, ma ch'ancora fosse impiegato da noi in tutto ciò che havessimo stimato essere al nostro servitio ».

<sup>6</sup> AST, Corte, LMR, m. 44, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano a S.A.R. ed al Ministro », dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 2 septembre 1633.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, le marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 16 septembre 1633.

qu'on aurait dû battre avec des bâtons en fer en non pas avec des gants<sup>1</sup> ». L'ambassadeur renouvela ses instances pour obtenir un bénéfice ailleurs, en Arménie par exemple, mais Urbain VIII refusa en novembre 1633. Finalement, Vitelleschi déclara au marquis d'Agliè qu'il n'était pas opposé au fait que le Père Monod soit employé au service du duc, mais ce dernier devait se contenter « de sa doctrine, et non pas de son nom pour éviter à la Compagnie des nouveaux dégouts avec la République de Venise<sup>2</sup> ». Le duc s'attendit à une réplique vénitienne au libelle de Monod dès septembre 1633. Toutefois, ce n'est qu'en 1634 que Monod put voir un exemplaire de la réponse de Gaspar Gianotti. Après l'avoir lu, il conclut qu'il s'agissait d'un simple recueil de curiosités dans lequel il manquait des « arguments solides et convaincants<sup>3</sup> ».

Deux ans plus tard, en 1636, Monod fut envoyé une seconde fois à Paris avec des instructions difficiles, puisqu'il avait la tâche de consolider d'une part l'alliance entre Paris et Turin, et de l'autre de soulever la question du titre royal. Le jésuite demeura à Paris de fin décembre 1636 au 14 mai 1637. Aussi, cette mission se révéla un échec car il n'obtint pas le titre royal et, de surcroît, il s'était attiré la haine du cardinal de Richelieu<sup>4</sup>. Que s'était-il passé ? Une des accusations que l'on imputait au Père Monod était celle d'avoir pris part à la conjuration du Père Nicolas Caussin<sup>5</sup>, le confesseur de Louis XIII, qui essaya d'entraver la puissance de Richelieu. Cependant les contacts entre les deux jésuites furent presque inexistantes et cette accusation ressemble plus à un prétexte en vue de la disgrâce de Monod.

### 2.1.3 La disgrâce et l'emprisonnement

Les critiques à l'égard du père Monod se manifestèrent à partir de juin 1637, lorsque d'Hémery, ambassadeur à Turin, écrivit au cardinal Richelieu que le tempérament violent du jésuite savoyard, qui venait de rentrer de son infructueuse ambassade parisienne, gâchait toutes les affaires. En effet, celui-ci s'efforçait de « persuader M. de Savoye qu'il ne devait attendre ni espérer aucun avantage de la Cour » de Paris et que le Père semblait

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, le marquis Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 24 septembre 1633.

<sup>2</sup> *Ibid.*, le marquis Ludovic d'Agliè au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 9 décembre 1633, « Il padre generale de Gesuiti non vieta al Padre Monod che non possa scrivere, e servire gl'interessi della Serenissima Casa, vorrebbe solo che VAR si compiacesse di valersi della dottrina, e non del nome di lui, onde non habbia la Compagnia ad incontrare nuovi disgusti con la Repubblica di Venetia ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LMR, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè marchese di San Damiano Ambasciatore », n. 79, le Père Monod au marquis Ludovic d'Agliè, Turin, 22 avril 1634, un autre exemplaire de cette lettre est conservé in AST, Corte, Cerimoniale Venezia, liasse 1.

<sup>4</sup> Voir D. Valle, *Il padre Pietro Monod della compagnia di Gesù, op. cit.*, p. 43-60. Voir aussi Henri Fouqueray, *Histoire de la compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762)*, t. V, *Sous le ministère de Richelieu*, deuxième partie, Paris, Bureaux des études, 1925 : le troisième chapitre s'intitule « Deux jésuites victimes de Richelieu (1635-1643) », p. 81-123 où l'on traite des Pères Caussin (p. 81-106) et Monod (p. 106-123).

<sup>5</sup> Sur les rapports difficiles entre Richelieu et les confesseurs de Louis XIII voir les observations intéressantes d'Etienne Thuau, *Raison d'état et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966, p. 133-137.

« être allé à la Cour plutôt pour quereller que pour négocier<sup>1</sup> ». L'ambassadeur français finit par se lamenter de la conduite du Père Monod auprès du duc, qui lui répliqua qu'en cette occasion le jésuite savoyard s'était comporté en « malhabile homme » et « qu'il l'avoit toujours cogneu pour un homme violent et que c'estoit plustost Madame que luy qui avoit désiré qu'il alloit a la Cour<sup>2</sup> ». Toutefois, dans la même dépêche, Hémery précisait que le duc lui avait également dit qu'il considérait le Père Monod comme « un violent et un imprudent mais non pas pour infidelle ». Hémery en concluait que les Français allaient avoir des difficultés à « le luy arracher<sup>3</sup> ». Quant à Christine, elle n'éprouvait pas d'affection pour lui, mais seulement de la crainte car « si elle le désespérait, il serait homme pour dire beaucoup de choses à son mari qui l'intéresseroit<sup>4</sup> ». Dans quelques dépêches des mois suivants, Hémery continua à se montrer insatisfait du Père Monod<sup>5</sup> et, dans sa longue lettre envoyée au cardinal immédiatement après la mort de Victor-Amédee I<sup>er</sup>, il l'accusa de profiter des circonstances pour « donner a Madame deffiances de nous pour se rendre maitre de son esprit<sup>6</sup> ». Hémery constata que Monod prétendait « d'avoir plus de part au ministère que tous les autres<sup>7</sup> » et s'opposa vivement à la proposition d'informer le roi d'Espagne de la mort du duc. Il dut cependant se résigner au fait que le jésuite savoyard « aura toujours une grande part aux affaires<sup>8</sup> », redoutant malgré tout son esprit indépendant, et en préconisant de le rendre suspect pour le faire perdre. L'ambassadeur conclut sa dépêche en répétant qu'il fallait patiemment attendre mais qu'à l'avenir il serait nécessaire de travailler afin d'obtenir l'éloignement du Père Monod. Dans un mémoire de cette période, on fit le constat qu'il était très difficile d'obtenir la confiance du jésuite savoyard<sup>9</sup>, ce dernier étant considéré par les Français du parti des Espagnols et, surtout, favorable au retour du cardinal de Savoie en faveur duquel il était en train de former une faction<sup>10</sup>.

La situation du conseiller jésuite empira en novembre 1637. Dans une dépêche adressée à Hémery, Richelieu s'exprima nettement à l'égard du Père Monod. Le cardinal était courroucé car Madame, aveuglée, se souciait peu de suivre les conseils des Français, travaillant ainsi à sa ruine. Elle devait, selon Richelieu, « oster de sa cour ceux qui favorisent » le cardinal de Savoie, parmi « lesquels le père Monot est manifestement le chef<sup>11</sup> » : le seul remède à ce fâcheux inconvénient consistait à l'arrêter et à l'envoyer en

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 17 juin 1637, f.° 145r-v, les deux citations.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f. 146r, les deux citations.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f. 149r, les deux citations.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f. 149v.

<sup>5</sup> Cf. par exemple AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 18 juillet 1637, f.° 247.

<sup>6</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 10 octobre 1637, f.° 457v.

<sup>7</sup> *Ibid.*, f.° 460.

<sup>8</sup> *Ibid.*, f.° 462.

<sup>9</sup> *Ibid.*, Mémoire, f.° 493.

<sup>10</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 10 octobre 1637, f.° 496v.

<sup>11</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par M. Avenel, t. V, 1635-1637, Paris, Imprimerie impériale, 1873, CDXCII, dépêche à Mr d'Hémery, 3 novembre [1637], p. 881.

France et, si Madame avait des difficultés à le faire, on devait lui représenter qu'entre les conseils du jésuite savoyard et sa perte il n'y avait aucune différence<sup>1</sup>. À partir de ce moment, les instances de la part des Français pour éloigner le Père Monod de la Cour de Turin furent constantes et ne cessèrent que lorsqu'elles furent satisfaites. On finit par insinuer que derrière toutes les difficultés qui caractérisaient les relations entre Turin et Paris se trouvait le Père Monod. On sous-entendit par exemple que la haine subite des Piémontais envers les Français avait été suscitée par lui<sup>2</sup>.

Les Français n'apprécièrent guère sa conduite à l'égard du retour du cardinal de Savoie dans le duché, le jésuite essayant de manœuvrer les affaires afin de faire revenir le prince Maurice et faisant tous les efforts possibles pour tirer de son côté le comte Philippe d'Aglié. Dans la mesure où tous ceux qui étaient envoyés auprès du cardinal de Savoie revenaient « gagnés » par lui, Hémery conseilla de confier cette mission à Claude de Baronis. Le Père Monod s'y opposa et s'en alla « criant par la Cour et à Madame mesme que si elle s'abandonne à tous les conseils de France<sup>3</sup> » elle allait être contrainte de chasser tous ses ministres. Hémery se montra étonné que Madame montrât une telle « foiblesse de ne le chasser point et de se defier de luy au dernier point<sup>4</sup> ». Le jésuite savoyard était un homme dangereux, il avait même conseillé de chasser le comte Philippe car ce dernier se montrait trop partial envers la France. Son dessein prévoyait de rendre le cardinal de Richelieu suspect aux yeux de Christine et il ne négligea aucun artifice « pour ruyner les interests de la France<sup>5</sup> ». En conclusion, selon Hémery, la plus grande affaire à traiter à Turin était « l'esloignement du P. Monot qui rend toutes nos demandes et nos actions suspectes », et qui l'accusait de vouloir réduire Christine « à l'extrémité<sup>6</sup> » afin de l'obliger « à mettre les places entre nos mains<sup>7</sup> ».

Quelques temps après, Hémery fut informé que Richelieu voulait qu'il « pensasse aux moyens de discréditer et d'éloigner le P. Monot<sup>8</sup> » et qu'il s'agissait de l'affaire la plus importante du roi en Italie. Hémery en profita pour faire le point sur ce sujet ; Christine s'était toujours appliquée à ne pas faire chasser le jésuite sur ordre du duc, et même Hémery n'avait rien tenté car il avait reçu l'ordre de bien vivre avec le Père Monod. La mort du duc changea la donne et le jésuite savoyard « avait compromis vingt fois les choses », avait alimenté la défiance de Christine en parvenant à la convaincre que l'ambassadeur avait la mission de la « faire irréconciliablement rompre avec ses frères » en provoquant ainsi « une forte guerre civile<sup>9</sup> » qui aurait déterminé la ruine du duché.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 882.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 884 : « Il est impossible que la subite et grande hayne que les Piedmontois font paroistre contre les François ne soit suscitée, et Dieu veuille que ce ne soit point encores ce bon Père qui eschauffe les esprits avec les partisans de M<sup>r</sup> le cardinal de Savoye et ceux d'Espagne ».

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery au cardinal Richelieu, Turin, 7 novembre 1637, f.° 571.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, f.° 572.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f.° 573, les deux citations.

<sup>7</sup> *Ibid.*, f.° 573v.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal Richelieu, Turin, 15 novembre 1637, f.° 582.

<sup>9</sup> *Ibid.*, f.° 583, les deux citations.

Hémery tint plusieurs discours à Madame sur le Père Monod dont la substance était « qu'il n'estoit pas bien dans l'esprit de Mr le cardinal de Richelieu<sup>1</sup> ». En réalité, dans les moments délicats qui s'ensuivirent après la mort du duc, le Père Monod avait essayé de poursuivre la politique la plus efficace pour la Maison de Savoie et, n'ayant « jamais respiré que la grandeur d'elle », il avait supplié par exemple le prince Thomas de ne pas mettre les États de Christine « en des plus grands danger<sup>2</sup> » et de ne pas la contraindre à consigner ses places aux Français.

Hémery analysa alors les moyens dont il disposait pour se libérer du Père Monod. L'ambassadeur proposa entre autres son arrestation par Christine ou pour le service du roi. Le simple éloignement du duché fut écarté car, en ce cas, le jésuite allait rejoindre les princes. On pouvait sinon demander son envoi en France pour voir le cardinal de Richelieu. Cette option semblant la meilleure, il commença à en parler au comte Philippe puis à Christine, qui proposa au Père de faire un voyage en France. Monod répondit franchement « qu'il ne verroit jamais la France ni VE qu'en peinture, et que Madame le pouvoit le mettre prisonnier en ses pays mais non pas l'obliger à ce voyage<sup>3</sup> », s'agissant uniquement d'une conjuration pour le perdre. À ces mots, Christine se montra irrésolue et lui révéla qu'Hémery était l'auteur de la proposition et que le cardinal était insatisfait de lui. Le jésuite répondit qu'à Paris ni le marquis de Saint Maurice ni celui de saint Germain ne l'avaient prévenu de l'aversion du cardinal. Le comte Philippe lui précisa en outre que Richelieu était informé de toutes ses démarches contre la France et contre lui-même, mais le jésuite lui rétorqua que ce n'était que pures inventions. Aucune décision ne vint donc conclure cette réunion houleuse, mais les Français ne lâchèrent pas prise et, dans une autre dépêche, le Père fut représenté par Richelieu comme un « diable » capable de persuader Christine qu'elle avait « beaucoup à craindre de la part du roi et que je lui en avois parlé à lui-mesme de la sorte<sup>4</sup> ».

Le Père Monod essaya de se soustraire aux pressions des Français en demandant à Christine de le faire nommer archevêque de la Tarentaise afin de se retirer à Annecy, mais la duchesse préférait éviter un archevêché de frontière et envisageait plutôt celui de la Maurienne. Une difficulté insurmontable se fit cependant jour car le religieux, en sa qualité de jésuite, devait obtenir l'assentiment du pontife pour ce bénéfice. Or, selon le marquis d'Aglié, ce dernier ressentait une profonde aversion envers lui. En outre, le père général et tous les jésuites romains allaient s'opposer à cette nomination en raison de la « mauvaise opinion qu'ils ont de cet homme-là<sup>5</sup> ». Quelques jours après, Hémery écrivit au cardinal qu'il ne comprenait pas la conduite de Christine qui, bien que très critique à

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di S. Maurizio ed altri », la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, 28 novembre 1637, p. 83.

<sup>2</sup> AST, Corte, TR, m. 1 d'addition, le p. Monod au Prince Thomas, 9 novembre 1637, publié dans Gaudenzio Claretta, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia*, t. III, *Documents*, Turin, Stabilimento Civelli, 1869, p. 63-64.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, Hémery au cardinal Richelieu, Turin, 1<sup>er</sup> décembre 1637, f.° 608.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, op. cit., dépêche à Mr d'Hémery, 9 décembre 1637, sur le sujet du p. Monot, p. 897.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 19 décembre 1637, f.° 648.

l'égard du Père Monod, ne se décidait pas à l'éloigner de la Cour alors que d'après le comte d'Agliè le jésuite savoyard était « un homme sur le bord du précipice<sup>1</sup> ». Le même jour, le cardinal dicta une lettre dans laquelle il exprimait tout son étonnement car il était certain que le Père Monod détestait Madame et ses enfants et que c'était un fidèle de la cause des princes Maurice et Thomas. Sa défense acharnée de ce jésuite ne faisait qu'irriter son frère le roi de France, et il ne comprenait pas les motivations qui la poussaient à s'obstiner à protéger ce « serpent qu'elle ne peut garder dans son sein sans en recevoir bientôt une pique mortelle<sup>2</sup> ». Le duc lui-même, poursuivait le cardinal, voulait se libérer de lui. Il concluait en affirmant que le moyen « le plus court seroit de le mettre, le soir, quand tout le monde est retiré, dans un carrosse attelé de six chevaux, et le faire mener toute nuit à Pignerol, avec l'escorte qui sera jugée nécessaire<sup>3</sup> ». Le cardinal décida d'envoyer à Turin le marquis de La Court de Vignolles, dont la mission consistait à convaincre la duchesse d'éloigner le Père Monod de sa Cour<sup>4</sup>.

Christine eut confirmation de ce qu'Hémery avait déclaré à propos des sentiments du cardinal envers le jésuite savoyard en une dépêche de fin décembre qu'elle reçut de la part du marquis de Saint-Maurice qui venait de rencontrer Richelieu. Ils s'étaient entretenus longuement sur le Père Monod et le cardinal en avait parlé « avec beaucoup d'altération » car il le pensait animé de « mauvaises volontés » envers lui et le roi de France, et qu'il le considérait désormais « son ennemi<sup>5</sup> ».

Au mois de janvier 1638, la position du jésuite devint critique. Christine eut un long colloque avec Monsieur de Vignolles qui « nous a donné lieu de connaître qu'il n'a été envoyé ici que sur les affaires du Pere Monod<sup>6</sup> ». Le lendemain de cet entretien, la duchesse « voyant que l'on à insinué dans l'esprit de SM divers choses contre le dit père Monod, qui noircissent grandement son integrité », se résolut à envoyer François Termignone Canalis, comte de Cumiana, pour « sincérer<sup>7</sup> » Louis XIII et Richelieu des actions du jésuite savoyard, promettant tout de même qu'elle ne discuterait plus des affaires entre le duché et le royaume de France avec le Père Monod. Toutefois elle précisa aussi qu'il ne fallait « pas croire facilement » qu'elle avait désiré de se défaire de lui. Une fausse supposition avait circulé sur sa prétendue insatisfaction à l'égard du Père dont on avait tiré la conclusion « que nous nous résoudrions volontiers à l'abandonner<sup>8</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 23 décembre 1637, f.° 653.

<sup>2</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, dépêche à Mr d'Hémery, 23 décembre 1637, p. 901.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 901.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, Instructions pour le S.<sup>r</sup> de Vignolles s'en allant en Piémont, [1637], f.° 695-696.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, al M<sup>a</sup> Reale, ed al primo segretario di Stato 1637 », n.° 101, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, 29 décembre 1637.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 2, « Lettres originales de Madame Royale Chretienne au marquis de Saint Maurice son ambassadeur extraordinaire en France », n.° 5, lettre de Christine au marquis de Saint-Maurice, Paris, 9 janvier 1638.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.° 6, lettre de Christine au marquis de Saint-Maurice, Paris, 10 janvier 1638.

<sup>8</sup> *Ibid.*, les deux citations.

D'Hémery, après avoir écouté les plaintes et enregistré le mécontentement de Christine à l'égard du Père Monod, en avait informé le cardinal qui avait bondi sur cette occasion pour déclencher sa campagne contre le jésuite savoyard. Madame Royale écrivit à Richelieu sur ce sujet le 12 janvier 1638 en minimisant « les mauvaises impressions que l'on vous a voulu donner contre le P. Monod et les suppositions si contraires à la vérité que l'on a fait que j'avais occasion de me plaindre de lui<sup>1</sup> ».

La régente avait auparavant envoyé une lettre au marquis de Saint-Maurice en lui confiant qu'elle était très surprise des accusations qu'on imputait au Père. Quant à son implication dans la conspiration de Caussin, Monod la niait absolument et il produisait « des justifications si claires et si évidentes » qu'elles rendaient vaines toutes les plaintes formulées à son encontre et qui libéraient la duchesse de la contrainte de « l'arrêter ou de l'esloigner », acte qui ne lui était « encore point tombée dans la pensée » et auquel elle ne pouvait se résoudre « sans faire un grand tort à nostre reputation<sup>2</sup> ». Peu de jours après, elle écrivit au cardinal Richelieu : « Je ne suis point obligée d'esloigner le père Monod d'après de moy pour mille raisons<sup>3</sup> » et lui annonça qu'elle avait envoyé à la Cour de Paris le comte de Cumiana. Ses instructions étaient datées de la fin de janvier 1638 et il avait la tâche difficile de convaincre Richelieu et Louis XIII que leurs mauvaises volontés à l'égard du jésuite étaient fondées sur des suppositions vagues et imaginaires. En parlant avec l'ambassadeur d'Hémery, elle lui avait signifié ses suspicions quant au Père Monod, mais celles-ci s'avèrent de courte durée. Hémery avait à tort déduit de ses lamentations une insatisfaction envers le Père et conduit les Français à croire qu'elle avait l'intention de l'arrêter. Par la suite, ses suspicions furent balayées par les justifications convaincantes portées par Monod, dont elle demeurait certaine de la grande application au service de la Maison de Savoie. D'ailleurs le jésuite savoyard avait toujours témoigné une volonté de se rapprocher de la France et d'en cultiver l'alliance. Elle implora donc le roi de France de ne pas lui « faire instance de cette détention, qu'elle ne se pourrait baser sur aucun fondement, et qui ne ferait qu'offenser notre réputation<sup>4</sup> ».

Quelques jours avant, Hémery avait relaté à Richelieu l'état des négociations de Mr de Vignolles : les circonstances demeuraient critiques car Christine avait donné en lecture au Père Monod toutes les lettres provenant de France où l'on parlait de lui. Le jésuite, voyant l'orage qui couvait contre la duchesse, avait avancé lui-même la proposition de s'éloigner de la Cour<sup>5</sup>, en plaignant la condition de Madame qui allait être contrainte de faire des

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au cardinal de Richelieu, Turin, 12 janvier 1638, p. 156. Voir la même lettre aussi in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, f.° 3r-v.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de Christine au marquis de Saint-Maurice, Paris, 10 janvier 1638, p. 139, les quatre citations.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, lettre de la duchesse Christine à Richelieu, 14 janvier 1638, f.° 3r. Voir la même lettre in AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », p. 157-158.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », Instructions au comte de Cumiana, Turin, 26 janvier 1638, p. 150 : « Suplichiamo perciò SM che non ci faccia istanza di tal detentione la quale non potrebbe appoggiarsi a verun fondamento; ma solo offendere la riputatione nostra ».

<sup>5</sup> Circonstance confirmée par Christine en une dépêche au marquis de Saint Maurice, cf. AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au marquis

nouveautés « en sa cour quand les avis de ses serviteurs ne se rencontreroient pas avec les desseins de la France<sup>1</sup> ». Monod avait ajouté que la conjuration pour sa perte avait été pensée à Turin. Le comte Philippe, présent à cette rencontre, se sentit visé et lui demanda des éclaircissements sur ces déclarations et entre les deux « les choses [s'étaient] aigries au dernier point<sup>2</sup> ». Christine, furieuse, malmena le lendemain le comte d'Aglié et durcit sa résistance envers Vignolles. Quant à Hémery, elle lui rétorqua qu'elle « ne vouloit pas de tuteurs pour ce qui la regarde » et que tout ce qu'on avait dit et écrit en France sur le Père Monod était le résultat d'« une pure cabale<sup>3</sup> ». Enfin, malgré toutes ses intempérances, la duchesse se résigna à se priver du jésuite. Hémery considéra plusieurs possibilités. On pouvait l'envoyer à Chambéry et, une fois arrivé en Savoie, lui octroyer un archevêché, mais les délais se seraient sensiblement allongés car il fallait l'accord du pontife, ou on pouvait faire savoir au comte de Cumiana que Louis XIII s'était déclaré publiquement contre le Père Monod et qu'il allait être poursuivi dans tous les pays. Christine fut informée par ses ambassadeurs de l'hostilité de la Cour de Paris : l'abbé Mondino lui relata un entretien qu'il avait eu avec un Richelieu très remonté contre le Père Monod qui avait décrété que c'était à Madame de l'exclure de toutes les affaires et correspondances du duché, autrement Louis XIII « retirait son ambassadeur et enlevait toute protection à Madame Royale et à ses états<sup>4</sup> ». Mondino conclut sa dépêche en conseillant qu'il serait plus sage que le jésuite savoyard se retire<sup>5</sup>.

Le marquis de Saint-Maurice l'informa ensuite que les Français attendaient de voir la conclusion de la mission de Vignolles, et que tant que l'affaire du Père Monod ne serait pas résolue « toutes les provisions de l'Italie<sup>6</sup> » allaient être suspendues.

---

de Saint-Maurice, Turin, 6 février 1638, p. 180-181 : « le Pere Monod nous a fait remontrer par le nonce que voyant l'animosité que l'on [a] aujourd'hui en France contre luy et particulièrement le cardinal de Richelieu [...] il desiroit tesmoigner l'affection qu'il avoit tousjours eu envers la France, comme aussy pour nostre service particulier en nous faisant supplier que nous aggreassion qu'il s'abstint de venir à la Cour. Que certes ce luy serait le plus grand deplaisir qu'il pouvoit recevoir que de se priver de l'honneur de nous voir, qu'il cherissoit sur toutes choses, que toutefois pour n'estre cause des inconveniens qui pourroient naistre de la haine qu'on avoit contre luy, il jugeoit à propos d'estre le premier à nous faire cette proposition, afin que nous en escrivissions en France ».

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 15 janvier 1638, f.° 15v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f.° 16.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 16v.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 1, « lettere dell'Abate Andrea Mondino al Duca e al primo segretario di Stato », n.° 7, dépêche de l'abbé Mondino à son Altesse Royale, Paris, 27 janvier 1638 : « ritirava il suo Ambasciatore et levava ogni protezione da MR et suoi Stati ».

<sup>5</sup> Dans ses dépêches suivantes l'abbé Mondino continua à parler d'un Richelieu très irrité de la manière dont était traitée l'affaire Monod et qu'il était encore plus mécontent que le roi, cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 1, « lettere dell'Abate Andrea Mondino al Duca e al primo segretario di Stato », n.° 14, dépêche de l'abbé Mondino à son Altesse Royale, Paris, 23 février 1638.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Aglié, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie diella medesima », dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 30 janvier 1638.

En outre, on informa les ministres français que toute affaire concernant le duché de Savoie-Piémont ne devait pas être traitée avant « d'avoir achevé l'affaire du Père Monod<sup>1</sup> », de celle-ci dépendant le degré de confiance que le roi de France pouvait entretenir avec la duchesse.

Malgré la mission du comte Cumiana, envoyé à Paris pour défendre le jésuite, la situation de Monod ne s'améliora pas ; dans une dépêche de février 1638, Saint-Maurice résuma toute l'affaire. À présent que le roi s'intéressait vivement à cette question, tous étaient convaincus que le Père Monod était impliqué dans la conjuration ourdie par le Père Caussin. Le jésuite était très mal vu : « Souvent fois les pères de sa maison lui ont fait beaucoup de mal, et tous les françois qui venoient de là les monts le publiaient ennemi mortel de la France, que quand il voyoit un françois, il changeoit de couleur<sup>2</sup> ».

Malgré l'orage qui couvrait contre le Père Monod, la régente continua à lui demander ses avis. Ainsi, le 15 février 1638, le Père écrivit un discours sur les négociations à entreprendre avec la France<sup>3</sup>. Dans ce texte, il écrivait qu'il était nécessaire d'obtenir une suspension particulière des armes, mais si la volonté française était de poursuivre la guerre, on devait souligner que la duchesse « n'avoit point de plus grand desir que de servir Sa M. de toutes ses forces<sup>4</sup> ». Après examen des conditions de l'éventuelle alliance avec la France, Monod sentit la nécessité de préciser : « Mais avant toutes choses il faut établir pour maxime fondamentale que la bonne union avec la France est et sera toujours plus nécessaire à ces Etats que celle d'Espagne, et qu'il faut faire tout le possible pour maintenir cette union<sup>5</sup> ». Par conséquent « si on ne peut avoir l'amitié de la France, qu'en faisant la guerre aux espagnols, il est beaucoup plus sûr de se joindre à la France et à ses armes que de rechercher l'amitié des espagnols<sup>6</sup> ».

Le 22 février 1638 se tint un important Conseil ducal où prévalut la position du comte d'Agliè qui proposa une alliance de nature défensive avec la France malgré l'opposition acharnée de Monod qui, en dépit de ce qu'il avait écrit, croyait qu'il valait mieux que le Piémont se déclare neutre. Richelieu, mécontent de la délibération du Conseil ducal, fit pression de plus belle pour éloigner Monod de la régente.

Dès la mi-février il semblait établi que le Père Monod allait être envoyé à Cuneo, comme Hémerly en référa à Richelieu, mais selon l'ambassadeur il fallait « que cet homme sorte du Piémont pour luy oster la facilité de continuer les intelligences et les pratiques qu'il a en ce

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 3 février 1638.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 3 février 1638 (deuxième dépêche avec cette date).

<sup>3</sup> *Ibid.*, NF, m. 11, n.º 9, « Discorso del Padre Monod in cui propone un piano di negoziazione da intavolarsi co' francesi per parte di Madama Reale Cristina per la rinnovazione della Lega cessata colla morte del Duca Vittorio Amedeo suo marito, e nel medesimo tempo co' spagnuoli ad effetto di esplorare le intenzioni loro, e maneggiarsi la loro assistenza nel caso che i Francesi avessero avuto qualche vista pregiudiziale alla sovranità ed interessi del Duca suo figliolo ponendo però per massima fondamentale, che l'unione colla Francia era più necessaria a suoi Stati che co spagnuoli », 15 février 1638.

<sup>4</sup> AST, Corte, NF, m. 11, n.º 9, cit.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

lieu<sup>1</sup> ». En parallèle, on envoya un autre représentant du roi à Turin : Antoine de Buade, baron de Paluau, devait informer la duchesse que Louis XIII n'avait pas changé d'avis sur l'affaire du Père Monod<sup>2</sup>. Le 25 février, Hémery déclara à Richelieu que « le P. Monot sera dehors d'ici ceste semaine. Il demande tous les jours un nouveau délai de jour à autre sous le prétexte de ceste affaire particulière<sup>3</sup> », à savoir la négociation du renouvellement de la ligue avec la France.

Finalement, la duchesse céda : le 27 février 1638 le jésuite fut envoyé à Chieri puis à Cuneo. Elle en informa son ambassadeur Saint-Maurice quelques jours plus tard. Hémery et le sieur de Vignolles lui avaient fait trois propositions : saisir le Père Monod et l'envoyer à Pignerol ; l'expulser hors de son État pour qu'il soit arrêté par les Français ; « le mander ou à Nice ou à Chambéry ». Christine avait rejeté résolument la première solution, opposée qu'elle était à toute « raison d'état<sup>4</sup> ». La deuxième proposition ne lui convenait pas non plus « puisque nous aurions failly toutes les veritables maximes du bon gouvernement en esloignant de la sorte un pere doué d'un si grand talent, informé particulièrement des interests de cette maison et des plus grands secrets de l'estat<sup>5</sup> ». La troisième, en la modérant toutefois, lui sembla la plus raisonnable et, après avoir écarté Chambéry, car le Collège composé en majorité de Pères français dirigés par un provincial français, et Nice, « une ville maritime facile aux abords<sup>6</sup> », Christine opta pour Cuneo. Le marquis de Saint-Maurice informa la duchesse du déplaisir que les Français avaient reçu de cette décision, Cuneo étant si proche de Turin que « autant valoit il refuser tout à fait au Roy sa demande<sup>7</sup> ». En effet, les Français demeurèrent insatisfaits car ils auraient préféré une mesure plus sévère envers le Père Monod, Cuneo n'empêchant pas les communications entre le jésuite et la régente.

Le 2 mars, Madame royale annonça au cardinal Richelieu que, n'ayant pas réussi à le convaincre de l'innocence du Père Monod, elle s'était privé « pour vous plaire du plus ancien serviteur que j'ay entre tous mes sujets et qui a tesmoigné autant de passion pour la France et pour notre service particulier, que s'il eut esté naturel francois<sup>8</sup> ». Le

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 13 février 1638, f.° 64.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, Mémoire et instruction au Sr baron de Paluau s'en allant de la part du Roy en Piedmont, f.° 66-69.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 25 février 1638, f.° 86v. Voir aussi sur l'envoi du baron de Paluau à Turin, AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 2, « Lettres originales de Madame Royale Chretienne au marquis de Saint Maurice son ambassadeur extraordinaire en France », les n.° 24, lettre du cardinal de Richelieu à la duchesse Christine, Ruel, 25 février 1638, et 33, dépêche de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, dernier de février, 1638.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », Lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, dernier de février, 1638, p. 202, les deux citations.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Agliè, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie della medesima », dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 26 février 1638.

<sup>8</sup> *Ibid.*, fasc. 2, « Lettres originales de Madame Royale Chretienne au marquis de Saint Maurice son ambassadeur extraordinaire en France », n.° 36, lettre de la duchesse Christine au cardinal de Richelieu, Turin, 1<sup>er</sup> mars 1638.

lendemain, elle informa aussi le marquis de Saint-Maurice en lui demandant d'obtenir quelques satisfactions de la part des Français, dans la mesure où elle avait éloigné « un vieux et fidèle serviteur<sup>1</sup> » pour leur service. En fin de compte, le duché obtint peu de choses car les délais et les affaires à traiter lors des négociations étaient dictés par les Français. Ces derniers, une fois l'affaire résolue, se mirent à faire pression pour le simple renouvellement du traité de Rivoli dont l'échéance tombait en juillet 1638.

Quant à l'affaire du jésuite savoyard, Hémery put écrire peut-être avec un certain soulagement à Richelieu, « le père Monod est enfin party », même s'il ne considérait pas l'affaire close, puisqu'il fallait « avec le temps le mettre prisonnier en France non pas en Piémont<sup>2</sup> ». Le jésuite avait saturé l'esprit de Madame de mauvaises impressions à l'encontre des Français et il avait failli la perdre en trois occasions : à la mort du duc, lorsque qu'il fit trouver bon à la duchesse de faire revenir le cardinal de Savoie dans le duché et lors de la négociation avec le marquis de Leganes. Aussi, l'affaire du renouvellement de la ligue fut difficile à traiter car le religieux avait laissé des documents si mauvais que « j'ay eu peine de les vaincre<sup>3</sup> » et toutes les résistances opposées par les Piémontais étaient le résultat « des chimères du P. Monot<sup>4</sup> ».

L'abbé Mondino s'entretint, ces jours-là, avec le Père Joseph qui, lui aussi, lui communiqua le mécontentement des Français pour le choix de Cuneo, car ils auraient préféré un lieu plus éloigné. Mondino supposa que les Français le voulaient gardé à Avignon ou, mieux encore, en France car Richelieu craignait beaucoup « son esprit, sa plume, ou quelques autres aversions de la part de ce père<sup>5</sup> ».

Peu de temps après, le Père Monod fit savoir à Madame qu'il s'ennuyait à Cuneo et lui demandait la permission de se rendre à Rome, mais Hémery la conseilla de le laisser où il était<sup>6</sup> et commença à s'occuper de son cas. Gisant malade à Cuneo, le Père Monod souhaitait changer de lieu de détention mais on lui avait demandé de laisser cette décision au cardinal de Richelieu. Hémery réfléchit sérieusement à la question pendant un moment mais, après avoir précisé que le pontife ne lui donnerait jamais d'évêché, ses conclusions furent négatives car « si cet homme-là s'en va en Savoye ou au comté de Nisse. Il y passera comme viceroy et se rendra nécessaire auprès de Madame qui a peine à l'oublier<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, n.º 38, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 2 mars 1638.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 5 mars 1638, f.º 99r.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, f.º 101v.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 1, « lettere dell'Abate Andrea Mondino al Duca e al primo segretario di Stato », n.º 16, dépêche de l'abbé Mondino à son Altesse Royale, Paris, 9 mars 1638 : « teme assai il spirito, la penna, o qualche altro risentimento di detto padre ».

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 17 avril 1638, f.º 131v.

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 15 mai 1638, f.º 205r-v.

La France imposa finalement sa ligne politique lorsque, le 3 juin 1638, le traité de Rivoli de 1635 fut renouvelé : la ligue défensive et offensive entre la France et le Piémont fut valable jusqu'en 1640<sup>1</sup>.

Les Français continuèrent à rester vigilants quant à la détention du jésuite savoyard. Dans les instructions de Guillaume de Bautru comte de Serrant, envoyé à Turin en juillet 1638, il lui était demandé de faire porter le discours sur le Père Monod. S'il sentait que la duchesse était dans de bonnes dispositions, il devait lui représenter que le jésuite, à cause de son habileté, de sa malice extraordinaire et de son amitié avec le cardinal de Savoie, restait un homme dangereux. Si elle continuait à ne pas l'empêcher pour de bon « de mal faire il pourrait arriver un temps où elle se repentira de ne l'avoir châtié qu'à demi<sup>2</sup> ». Il devait en outre sonder la possibilité de le faire conduire à Pignerol afin de le placer aux mains des gens du roi.

Une lettre de Charles Ubertain Solaro, comte de Moretta, nous apprend qu'à Cuneo le Père Monod jouissait d'une certaine liberté. Se renseignant auprès du comte d'Envie, gouverneur de Cuneo<sup>3</sup>, sur les sorties du jésuite hors de la ville et des gens avec lesquels il discutait, il sut que le comte « voyait et entendait beaucoup de choses<sup>4</sup> » qu'il aurait préféré ignorer, et lui avoua aussi que le Père Monod se savait surveillé par des espions ducaux. Au bout d'une longue conversation sur l'illustre prisonnier, le comte Moretta apprit que le gouverneur de Cuneo et le jésuite étaient devenus « grands amis<sup>5</sup> ».

Quelques mois après, Léon le Bouthillier, comte de Chavigny, remarqua la bonne disposition de l'abbé de la Montà « grand ennemy du Pere Monot » qui montrait sa volonté de contribuer à l'enfermer dans un lieu plus sûr afin qu'il ne puisse plus dispenser « ses mauvais et artificieux conseils<sup>6</sup> » à la duchesse. Au même moment, le marquis de Saint-Maurice écrivit à Christine que si l'on donnait satisfaction au roi « en l'affaire du Père Monod, S.M. seroit aussy obligé de luy donner contentement en celui d'Hémery<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> On peut lire le texte de ce traité in AST, Corte, NF, m. 11, n.° 10, « Trattato di Lega offensiva, e diffensiva, o sia innovazione di quella conchiusa in Rivoli col Duca Vittorio Amedeo li 11 luglio 1635, tra Madama Reale Cristina Madre, e Tutrice del Duca, Francesco Giacinto, ed il Re di Francia ».

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, « Instruction pour le S de Bautru s'en allant trouver Madame la Duchesse de Savoye de la part du Roy », juillet 1638, f.° 398.

<sup>3</sup> Georges Cacherano reçut le titre de comte d'Envie et de Briqueras en 1634. Il avait été aussi gentilhomme de chambre de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, cf. Goffredo Casalis, *Dizionario geografico-storico-statistico-commerciale degli Stati di S.M. il re di Sardegna*, Turin, Maspero, Cassone Marzorati, 1840, t. VI, p. 367

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 4, « Lettere del conte di Moretta Carlo Ubertino, al duca ed a Madama Reale », n.° 2, dépêche du comte Moretta à mon Illustrissime seigneur, Chiusa, 15 agosto 1638 : « che vedeva et sentiva molte cose, et che quanto a lui ne vorrebbe esser stato digiuno, ma non volse dichiararsi d'avantaggio. Mi disse di più ch'il padre gli haveva detto che V. S. Illustrissima gli teneva tre o quattro spie, et che lui le sapeva, e le conosceva ».

<sup>5</sup> *Ibid.* : « erano amici grandi ».

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, lettre de Chavigny, 20 octobre 1638, f.° 555r.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Agliè, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie della medesima », dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Paris, 22 octobre 1638.

Mais Richelieu en avait décidé autrement car il comptait renvoyer Particelli en Italie « pour six semaines ou deux mois<sup>1</sup> ».

En novembre 1638, Christine écrivit au marquis de Saint-Maurice qu'elle n'avait aucune intention d'abandonner le Père Monod<sup>2</sup>, position qu'elle confirma à son ambassadeur à Paris, car le long entretien qu'elle eut avec Chavigny s'était porté un temps sur le jésuite. La duchesse lui fit remarquer qu'en France on utilisait comme prétexte « ce protégé pour nous refuser les graces que nous avons merité de la France » et, pour désamorcer immédiatement ses protestations, elle lui assura aussi que le Père Monod « ne pouvoit jamais estre que dans l'Estat ou en Paradis » et qu'il était totalement inutile de penser « que nous ne puissions resoudre a abandonner une personne qui nous avoit bien servi en cette maison<sup>3</sup> ».

Au lendemain de la découverte de la conjuration du cardinal de Savoie qui avait essayé de s'emparer de Turin et de Carmagnole, on ordonna dans un mémoire au cardinal de La Valette de convaincre Madame de s'entourer de personnes fidèles à son service et d'éloigner les suspects tels que Jean-Jacques Paser et Baldassarre Messerati, comte de Casalborgone, « partisans ouvertz d'Espagne<sup>4</sup> » et, naturellement, le Père Monod qui appartenait à la même faction. De plus, ce dernier, s'il réussissait à rejoindre le cardinal Maurice « seroit beaucoup plus dangereux [que Paser et Messerati] pour Madame pour trois raisons<sup>5</sup> » : premièrement, étant « un esprit de feu, et violent », aucune difficulté n'allait l'empêcher de réaliser ce qu'il avait planifié ; deuxièmement, ses longues années de service auprès de Christine lui avaient fait acquérir « des connaissances si particulières de certaines affaires qui touchent l'honneur de madame qu'elles lui pourroient lui être extrêmement préjudiciables si elles estoient publiées<sup>6</sup> » et, troisièmement, on avait déjà constaté qu'aucune considération ne pouvait entraver les mauvaises actions qu'il avait projetées. Le cardinal de La Valette devait donc représenter à la duchesse l'importance de capturer le jésuite savoyard. Peu de jours après, le cardinal de Richelieu écrivit une rude lettre à la duchesse qui contenait ces paroles blessantes : « vous devez vous réveiller de la léthargie en laquelle VA trouvera bon que je lui dis qu'elle a été jusqu'à present<sup>7</sup> ». Le cardinal l'accusait de n'avoir rien fait pour empêcher l'évasion de Paser et lui demandait enfin de châtier durement tous ceux qui étaient impliqués dans cette « abominable

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 novembre 1638, p. 571. Voir aussi la lettre de la duchesse au Père Monod, Turin, 6 octobre 1638, p. 512, où elle lui annonce la mort de François-Jacynthe, en lui disant aussi : « Je vous ai voulu escrire cette sinistre rencontre afin que vous sachiez mes peines, et que je ne vous oublie pas parmi les plus cuisans deplaisirs ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 novembre 1638, p. 577, les trois citations.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, « Memoire à Monsieur le cardinal de la Valette pour respondre a ses despesches du 13 14 et 19 novembre », f.° 630r.

<sup>5</sup> *Ibid.*, f.° 630r-v.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f.° 630v.

<sup>7</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CXLVII, À Madame la duchesse de Savoie, [1<sup>er</sup> décembre 1638], Imprimerie Impériale, Paris, 1877, t. VI, 1638-1642, p. 252-253.

conjuraton » et surtout « vous assurer de la personne du père Monod<sup>1</sup> ». La duchesse, outrée par cette missive, en parla fin décembre 1638 au marquis de Saint-Maurice, en l'informant que Richelieu, avec un style « bien rude », avait commencé sa lettre « par un avertissement de nous réveiller d'une léthargie comme si les continuelles troubles ou la France nous a engagée, nous avoient permis de prendre du repos ». Quant au Père Monod « nous ne luy remettrons jamais », car elle ne voulait pas se priver « de la personne la plus instruite de nos interests<sup>2</sup> ».

La détermination farouche de la régente à protéger le conseiller jésuite fut sérieusement ébranlée par la fuite tentée par le Père Monod en janvier 1639, événement qui rendit Richelieu encore plus intraitable.

En effet le 2 janvier, sous prétexte de faire une promenade, le Père Monod s'était enfui avec un cheval prêt et quatre hommes en escorte. La duchesse, ne sachant pas encore la direction empruntée par le Père, avoua que « nous ne pouvons pas nier que son évacion inopinée ne nous ait extrêmement surprise<sup>3</sup> ». Saint-Maurice s'efforça d'« attédier les passions de monsieur le cardinal en l'affaire du Père Monod », mais en vain car pendant un entretien entre lui, Chavigny et Richelieu sur une bonne union entre le Piémont et la France, 'l'homme rouge' éclata de colère et les interrompit brusquement, appelant le Père Monod « un meschant moyne ennemy mortel de la France, et qui y estoit venu pour le perdre si ses dessins eussent bien reussis », et déclara que le seul expédient qu'il acceptait désormais était celui de « l'avoir entre ses mains, et que si l'on ne luy vouloit remettre de bonne volonté il estoit asses puissant pour l'aller prendre en quel lieu qu'il fut ». Quant à Christine, elle serait toujours honorée comme sœur du roi, « mais qu'il ne luy ecriroit plus, ny ne se mesleroit en aucune façon de ses affaires<sup>4</sup> ».

Ce discours fut prononcé avec une telle violence que Chavigny et Saint-Maurice furent contraints de changer de sujet. Mais comme nous le verrons, la duchesse eut la chance que la fuite de son conseiller ne dure pas longtemps avant d'être rapidement repris par les soldats de l'armée ducale.

## 2.2 Le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié

À partir de 1637 un nouveau conseiller commença à prendre un certain poids politique à la Cour de Turin : le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié (1604-1667). À cette époque, les San Martin d'Aglié étaient déjà une famille puissante. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait fait le père de Philippe, Jules-César, marquis de Saint Germain ; son frère, Ludovic, marquis

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 254, les deux citations.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 décembre 1638, p. 624, les quatre citations.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 4 janvier 1639, les trois citations.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 6, « Lettere del marchese di San Maurizio a madame Royale et a Mr di San Tommaso primo segretario di Stato », dépêche du marquis de Saint-Maurice au secrétaire d'État, Paris, 4 janvier 1639.

d'Aglié, oncle de Philippe, était devenu l'une des figures les plus remarquables de la Cour littéraire du duc.

On ne dispose que de peu d'informations sur la jeunesse du comte Philippe. À dix ans, il fut nommé chevalier des Saints Maurice et Lazare<sup>1</sup>. Dans une lettre de 1623 du comte Émile Saint Martin de Parella au référendaire Jean Ferrero di Ponziglione, on peut lire le récit d'un duel entre Parella et le jeune comte San Martin d'Aglié qui reçut deux blessures<sup>2</sup>. En 1625, Philippe fut nommé cornette dans la compagnie commandée par Don Félix de Savoie. Le marquis Ludovic en remercia le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et le supplia de lui octroyer la grâce de le nommer « gentilhomme ordinaire de sa chambre<sup>3</sup> ».

En qualité de cornette, il participa donc aux opérations militaires du conflit contre les Génois et à celles de la deuxième guerre du Montferrat, en se faisant remarquer au siège de Verrua et au secours d'Ormea. En 1627 il était passé, en qualité de gentilhomme de chambre, au service du cardinal Maurice à Rome, où se trouvait déjà le comte Ludovic d'Aglié qui avait été lui aussi au service du prince cardinal et se trouvait depuis 1627 ambassadeur à Rome. L'influence de Ludovic alla croissante durant la régence car, comme nous l'avons vu, il fut nommé précepteur des princes François-Jacynthe et de Charles-Emmanuel. En 1630, le jeune Philippe reçut la charge de lieutenant dans la compagnie des cuirasses de la garde de Victor-Amedé I<sup>er</sup> et fut nommé en 1631 cornette dans la même compagnie.

Certes, maintes histoires ont été écrites sur les relations amoureuses de Christine et, selon de nombreuses 'historiettes', le jeune et fascinant Philippe d'Aglié fut l'un de ses amants. Il est également vrai, néanmoins, que tout s'appréhende mieux si l'on pense à la figure du comte Philippe comme un courtisan, pour quelque temps une sorte de *valido*, plutôt que comme un ministre du duché. Selon l'une de ces sources malveillantes, *l'Histoire secrete de Savoye depuis Charles Emmanuel de 1580 en 1663* le comte Philippe avait toutes les qualités du parfait chevalier : beau, grand, aux cheveux blonds, doué d'une voix douce et charmante et d'une excellente dialectique, hardi chevalier, habile manieur d'armes, savant, extraordinaire organisateur de fêtes et de spectacles, etc. Beaucoup de femmes s'éprenaient de ses qualités<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. A. Bazzoni, *La reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia*, op. cit., p. 98 et note 2.

<sup>2</sup> Cf. la lettre du 14 octobre 1623 cité dans *Della vita e dei tempi di Monsignor referendario Giansecondo Ferrero-Ponziglione*, *Memorie storiche* de Giovambattista Adriani, Turin, Officina Tipografica Ignazio Ribotta, 1856, p. 441-442. Ferrero Ponziglione était référendaire apostolique et premier conseiller du cardinal de Savoie. Sur la figure d'Adriani voir Diego Lanzardo, Francesco Panero (dir.), *L'opera di Giovan Battista Adriani fra erudizione e storia*, Cuneo, Società per gli studi storici, archeologici e artistici della provincia di Cuneo, 1996.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMR, m. 36, fasc. 3, « lettere del conte Ludovico d'Aglié al duca », n.° 5, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Rome, 18 mars 1625, deuxième dépêche avec cette date, dans la première, la n.° 4, il s'était limité à remercier son seigneur.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, MDS, vol. 2, *Histoire secrete de Savoye depuis Charles Emmanuel de [1574] 1580 en 1663*, en langue italienne, la première date sur le document est raturée : on y lit 1574 et également 1580, f.° 68r-v : « era il conte Filippo dotato delle più riguardevoli et ben proportionate qualità di corpo che possino rendere perfetto un Cavaliere, tanto nella giustezza della natura nella dispositione delle membra, nel brio de' suoi portamenti, nella gratia del volto, nella biondezza della capigliatura, nella serenità della fronte, nella dolcezza delli occhi, nella soavità della voce, non vi era che meglio di lui maneggiare un cavallo, chi più risoluto corresse un aringo, che fosse più accertato in colpire con la lancia, o con il dardo, il più svelto in

Selon l'auteur anonyme de *l'Histoire secrète*, le comte Philippe se fit remarquer par la duchesse Christine en 1632, lors des fêtes pour la naissance de l'héritier François-Jacynthe. Grâce à sa belle-sœur Marguerite Maillard de Tournon, marquise de Saint Germain, dame d'honneur de la Cour de Madame<sup>1</sup>, le comte Philippe put la rencontrer à plusieurs reprises : à partir de ce moment, des rumeurs commencèrent à circuler sur leur relation. Anne Delibera, marquise Villa, première femme de chambre de Christine, entra en rivalité avec la marquise de Saint Germain et fit tout son possible pour la faire chasser de la Cour. Avec l'éloignement de la marquise, le duc eut l'occasion d'envoyer à Rome le comte Philippe, auprès de son oncle le marquis Ludovic<sup>2</sup>.

Toutefois, cette reconstitution des 'amours' de Philippe et Christine pose problème. Selon Gallina, le comte commença à fréquenter Christine lorsqu'elle se refugia à Querasque en 1630, pour éviter l'épidémie de peste qui avait atteint le duché. Dans son *Histoire de la madame Christine, duchesse royale de Savoie*, le comte de La Marmora soutient à l'été 1642 que la duchesse, pour ne pas attraper la peste, se rendit d'abord à Chieri, où elle resta jusqu'en septembre 1630 avant d'aller à Querasque. C'est là qu'aurait débuté la relation entre les amants. Par ailleurs, La Marmora affirme que la duchesse trompait son mari avec d'autres depuis 1623 ainsi que le jeune lieutenant de la compagnie des cuirasses. En 1632, la duchesse fit son retour à Turin, où elle continua à fréquenter le jeune comte d'Aglié. Lorsque le duc partait pour les campagnes de chasse, trois fois par semaine, la duchesse se rendait « chez la Marquise et de cette façon elle passoit tous ses après-dinées en toute surété avec le Comte Philippe », ce dernier « entroit par un Porte secrète, et montait par un escalier derobé<sup>3</sup> ». Cette relation aurait duré jusqu'en 1635, « lorsque tout à coup le Duc découvrit non seulement les intrigues secrètes de la Duchesse avec le Comte Philippe mais de plus encore qu'il était trahi par sa femme même dans les affaires importantes <sup>4</sup> ». Cette date, 1635, coïncide avec celle indiquée dans un autre écrit similaire intitulé *Relation de la Cour de Savoie, ou les amours de Madame Royale*<sup>5</sup>, consulté aussi par Clelia Gallina<sup>1</sup> qui

---

piegare nelle volte et rivolte più arditto nell'incontro, più maestoso in tutti i suoi gesti, sopra tutto accompagnava tutti suoi motti, tutte sue azioni, con esterno di soavità e di legiadria che innamorava, in quanto all'ingengo era dottissimo nell'eruditione, nella poesia nella historia, intelligente a maggior perfezione di musica, et di pittura di prospettiva, di geometria, [...] et componeva sopra ogni sorte di instrumenti a meraviglia, bizarro nell'inventare aparati di scene, et di teatri, di mascare et figure di balli, inarrivabile nel formar concerti armoniosi di instrumenti et di voci, civile nele acoglienze, arguto nelle risposte, sostenuto nelle assertioni, delicato nell'insinuarsi, destro nel spiegarvi, dolce, affabile, et nobile in tutta la sua conversatione soprattutto con le dame il cuore delle quali rapiva con lasciarsi rapire, da quali era bramato perché non si rendeva importuno, stimato perché era discreto, gradito perché haveva qualità bastanti per farsi amabile a tutte ».

<sup>1</sup> Sur les dames d'atours et d'honneur voir Andrea Merlotti, « Les dames de Christine de France, duchesse de Savoie (1637-1663), in Alain Becchia, Florine Vital-Durand (dir.), *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Université Savoie Mont Blanc, Chambéry, 2014, p. 108sq.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, MDS, vol. 2, *Histoire secrète de Savoye depuis Charles Emmanuel de [1574] 1580 en 1663*, f.° 70r-v.

<sup>3</sup> AST, Corte, SRC, Categoria III, Storie particolari, m. 16, n.° 28, « Histoire de Madame Christine, duchesse royale de Savoye », [le 9 août 1642 Comte de la Marmora], f.° 8.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f.° 9.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, SRC, Categoria III, Storie particolari, m. 16, n.° 10, « Mémoire sur la conduite de M.R. Christine en 1619 ».

considère comme improbable que le duc, au bout de deux ans et jusqu'à sa mort, n'ait pas mis en œuvre ses propos de vengeance.

D'autre part, l'on sait que le comte Philippe rejoignit son oncle Ludovic à Rome, où il resta vraisemblablement de 1627<sup>2</sup> jusqu'à sa nomination en tant qu'ambassadeur en 1630, même si les preuves documentaires font défaut. D'une dépêche de l'oncle on apprend que début novembre 1630, le comte Philippe se trouvait encore à Rome puisqu'il rendit une visite au cardinal Pio de Savoie relégué à Tivoli pour avoir maltraité un agent de police<sup>3</sup>.

Mieux vaut donc abandonner le terrain glissant et romanesque de ces nombreux pamphlets qu'on doit à des plumitifs hostiles à la duchesse Christine et se borner à constater qu'il existait un grand lien d'amitié entre la duchesse et le jeune gentilhomme d'Aglié<sup>4</sup>. Ce dernier put jouir des faveurs de Madame au moins à partir de 1635, année où le comte Philippe commença à noter scrupuleusement les donatifs en argent qu'il recevait d'elle.

### 2.2.1 À la cour de Turin

Une des premières mentions du comte Philippe figure dans une lettre de Richelieu. Le cardinal écrivait à Madame qu'il était au courant que le frère du comte Philippe, l'abbé d'Aglié, désirait recevoir l'abbaye de Pignerol. Ne pouvant lui donner satisfaction, « J'ay pris occasion de la vacance d'une en France pour en parler au Roy, qui a eu bien agréable de l'en gratifier en votre considération<sup>5</sup> ». Il s'agissait d'une affaire qui se négociait depuis longtemps, et que l'on retrouvait mentionnée, par exemple, dans une dépêche de l'ambassadeur Plessis-Praslin de mars 1634. Dans cette lettre, l'ambassadeur français à Turin fit des remarques intéressantes, mettant en évidence la grande influence du comte d'Aglié et surtout du Père Monod. Les deux conseillers et la duchesse arrivaient à

---

<sup>1</sup> Cf. C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito. (Filippo San Martino D'Agliè) », *Bollettino Storico-bibliografico subalpino*, 1919, XXI, p. 191.

<sup>2</sup> Et non en 1632 comme le sous-entend la déjà mentionnée *Histoire secrète de Savoye depuis Charles Emmanuel de [1574] 1580 en 1663*.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 41, fasc. 1, « Registro di lettere del conte Ludovico di San Martino d'Agliè Marchese di San Damiano a S.A. al Principe Cardinale, al Serenissimo principe, a Madama Serenissima, all'infante Margherita, all'abate della Torre », dépêche du comte Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 2 novembre 1630.

<sup>4</sup> Une lettre connue de Charles Albert datant de l'été 1843 est souvent citée, dans laquelle le roi écrit à Cossilla « J'apprecie fort mon cher Cossilla vos sages réflexions sur l'inconvénient qu'il y avait de publier certains documents relatifs aux différents du Prince Thomas avec Madame Christine, ainsi que ceux que nous pouvons posséder aux Archives qui ont rapport au comte Philippe d'Aglié et au cardinal de Richelieu ; il y a des faits qu'il est préférable de laisser ignorer ; et d'autres connus qu'il est inutile d'offrir aux discussions ». Il lui demande alors de privilégier les documents « non nuisibles dans leur publication ». Le souverain fait la supposition, erronée, qu'il pourrait y avoir des documents « honorables sur les causes qui motivèrent la captivité du Père Monod », MNRI, AS, Carteggio Savoia, m. 155, n.° 11 lettre du roi Charles-Albert à Cossilla, Racconis, 11 août 1843, des passages de cette lettre ont été publiés dans C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito », *art. citée*, p. 193.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 2, « Le cardinal Richelieu », lettre du cardinal de Richelieu à la duchesse Christine, 29 février 1636. Nous nous référons naturellement à cette série documentaire, sans doute d'autres séries comportent-elles également des mentions du comte Philippe d'Aglié antérieures à 1636.

« résoudre SA a la plupart des choses qu'ils veulent<sup>1</sup> » et il conclut sa missive en observant que le marquis de Saint-Maurice, ambassadeur piémontais à Paris, « est partiel du père Monod et du comte Philippe<sup>2</sup> ».

En 1637 un double mouvement, pour ainsi dire, se produisit : à la perte des faveurs du cardinal de Richelieu et de la duchesse envers le Père Monod correspondit l'ascension du comte Philippe d'Aglié. En juin de cette même année Aglié remercia Richelieu pour les nombreuses grâces qu'il recevait de la France<sup>3</sup>. À la fin de juillet 1637, Hémery proposa dans un mémoire de lui faire don d'une bague d'une valeur de 2 000 écus « afin de commencer à s'appuyer de ce côté-là ». Richelieu acquiesça et répondit simplement « on donnera le diamant<sup>4</sup> ». Entre-temps, les relations entre les deux conseillers empirèrent : selon Hémery il était difficile de croire que « la bonne intelligence du comte Philippe et du P. Monot soit de longue durée. Ils n'en sont plus qu'aux apparences<sup>5</sup> ».

Après la mort du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, évènement en raison duquel « les affaires de ce pays ont changé de face<sup>6</sup> », la position du comte d'Aglié se renforça tellement qu'Hémery prit conscience qu'il fallait que Christine « rompist intelligence avec le comte Philippe par la crainte des maux et du scandale qui en peuvent arriver, mais cela n'est pas à espérer<sup>7</sup> ». Hémery était d'avis que cette action ne devait se tenter, pas même au Conseil, car elle aurait engendré des conséquences fâcheuses comme la perte de confiance de Madame à l'égard de la France et, également, l'hostilité du comte Philippe.

Dans une longue dépêche de la fin octobre 1637, lorsque l'affaire la plus importante était d'empêcher le retour du cardinal de Savoie, Hémery se plaignit encore du Père Monod qui s'avérait effectivement difficile à gagner. Par chance, le comte Philippe et Madame demeuraient fidèles à la France et, grâce à leurs révélations, il put mesurer l'ampleur des conséquences des mauvaises volontés du jésuite. Si l'ambassadeur était certain de l'engagement de d'Aglié pour la France, au point qu'il observa qu'il jouait « à jeu découvert contre le prince Cardinal », il n'avait « nulle confiance au P. Monot ». Ce dernier faisait mine d'être son ami, mais en réalité « il ruine nos affaires autant qu'il peut. Il est suspect à Madame au fait du Prince cardinal et du Prince Thomas<sup>8</sup> ». Fin 1637, le cardinal de Richelieu ne semblait pas encore tout à fait sûr du comte Philippe, puisqu'il admonesta Hémery à le dissuader de prêter l'oreille aux promesses du cardinal de Savoie, celui-ci

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, dépêche de Plessis Praslin à Monsieur, Turin, 12 mars 1634, f.° 485r.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f.° 487v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 25, lettre du comte d'Aglié à Illustrissime et révérendissime Seigneur, Turin, 18 juin 1637, f.° 155.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, « Mémoire des chefs sur lesquels il est nécessaire de recevoir les commandemens de S. ÉM.-Réponses du Cardinal », [vers la fin de juillet 1637], p. 824.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery à Richelieu, 18 juillet 1637, f.° 248r.

<sup>6</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 13 octobre 1637, f.° 469r.

<sup>7</sup> *Ibid.*, dépêche d'Hémery à Richelieu, 11 octobre 1637, f.° 466r ; publiée dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, CDLXXXIX, Mémoire envoyé à d'Hémery, p. 877, n.° 3.

<sup>8</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 1<sup>er</sup> novembre 1637, f.° 559r-v, les trois citations.

étant, comme son frère Thomas, uniquement guidé par le désir irréfrenable de régner sur le duché<sup>1</sup>.

### 2.2.2 Conseiller auprès de Madame

Les premières manœuvres françaises pour attirer le comte Philippe d'Aglié dans leur camp datèrent justement de 1637, Aglié ayant toujours refusé les donatifs des Français. Il avait offert la bague de 2 000 écus à la duchesse et n'accepta pas non plus une commande, offerte par la duchesse, qui pouvait lui rapporter 12 000 écus de rente<sup>2</sup>. Ainsi, en mars 1638, le comte Philippe fut poussé par la duchesse Christine à refuser la nomination de « maréchal de camp » en France<sup>3</sup> malgré les instances d'Hémery, car elle n'avait pas l'intention de susciter les jalousies de la noblesse piémontaise vu le jeune âge du comte<sup>4</sup>.

Il est aisé de constater à quel point le Père Monod est présent dans la correspondance du comte : le 9 janvier 1638, Aglié informa le marquis de Saint-Maurice que l'arrivée de l'envoyé français Vignolles avait bouleversé toute la Cour<sup>5</sup> et que ce dernier avait « porté une très grande confusion dans cette cour, car il était venu ici uniquement pour perdre le père Monod<sup>6</sup> », considéré comme infidèle aux intérêts du duché et « ennemi de la France, de SA Majesté et du Seigneur cardinal duc<sup>7</sup> ». Le comte ressentait un double déplaisir pour le 'labyrinthe' dans lequel était tombée Madame, car cette affaire engendra des « démêlés aux grandes conséquences<sup>8</sup> ». Les chefs d'accusation étaient au nombre de deux : l'affaire du père Caussin dans laquelle il s'était impliqué et les mauvaises paroles à l'égard du roi qu'il avait prononcées à cette occasion, ainsi que sa volonté de faciliter le retour en Piémont du prince cardinal. Pour défendre le jésuite, la duchesse envoya le comte de Cumiana. Celui-ci se montra surpris de la haine profonde et dangereuse du cardinal de Richelieu, sentiment qu'il avait magistralement dissimulé jusqu'alors et qu'il avait laissé exprimer lorsqu'il apprit par Hémery que Christine était tout aussi insatisfaite du Père Monod, estimant ainsi qu'il serait facile de perdre le jésuite. Mais la situation resta

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CDXCII, dépêche du cardinal Richelieu à d'Hémery, 3 novembre [1637], t. V, p. 882-883.

<sup>2</sup> C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito », *art. citée*, p. 195 et 201.

<sup>3</sup> Sur la vie de d'Agliè voir C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito », *art. citée*, XXI, p. 185-213 ; 292-305 ; 1920, XXII, p. 63-157, spécialement les p. 186-187 pour des informations sur les différents membres de la famille ; Renzo De Felice, « Agliè Filippo san Martino, conte di », *DBI*, t. I, 1960, p. 408-409, et surtout Filippo San Martino d'Agliè, *La prigione di Filindo il Costante* (1643), publié par Vera Comoli et Costanza Roggero Bardelli, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2005, notamment p. 17-30.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina Al marchese di S. Maurizio ed altri », lettre de Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 mars 1638, p. 235.

<sup>5</sup> Information, toutefois, qui ne s'accorde pas avec ce que l'on peut lire dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CDXCII, dépêche du cardinal Richelieu à d'Hémery, 23 décembre 1637, t. V, p. 903 : « On luy envoie le s de Vignolles, selon qu'elle l'a demandé; mettés-le bien avec Mr le comte Philippes ».

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », le comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 janvier 1638 : « apportata in questa Corte una grandissima confusione, mentre egli è venuto quà non per altro che per perder il P. Monodo ».

<sup>7</sup> *Ibid.* : « nemico della Francia di sua Maestà, et del Signor Cardinal Duca ».

<sup>8</sup> *Ibid.*, « nasceranno imbrogli di grandissima conseguenza ».

bloquée, car la principale affaire que l'on traitait à la Cour de Turin était celle du Père Monod<sup>1</sup>. Vignolles et Hémerly avaient suspendu toute négociation et Christine eut un long entretien avec Sabran qui rencontra aussi le comte d'Aglié. La discussion se réduisait à deux points : complicité du Père Monod dans l'affaire Caussin-La Fayette et les plaintes de la duchesse à l'égard de son conseiller jésuite qui avaient été telles que la France, pour lui plaire, avait parlé librement de sa ruine. Le comte Philippe répliqua qu'il niait toute implication du Père Monod dans les conjurations du Père Caussin. Quant au second point, il ne s'avança pas. Il admettait, néanmoins, qu'en considérant l'extrême familiarité avec laquelle étaient traités les ministres français, ces derniers avaient pu assister à quelques différends entre le Père Monod et Madame à l'égard de la politique à suivre concernant le cardinal de Savoie. Sabran lui répondit qu'il était de l'avis, erroné, que Louis XIII et Richelieu allaient laisser liberté d'action à la duchesse sur cette affaire.

En février 1638, il informa le marquis de Saint-Maurice que la décision de transférer le jésuite à Cuneo venait d'être prise et que « cette affaire [...] difficile et scabreuse<sup>2</sup> » semblait aller à sa conclusion. Il ne cacha pas que cet éloignement était douloureux pour toute la Cour « étant très connues les bonnes qualités dudit père, son long et très utile service rendu à cette Maison<sup>3</sup> », mais Christine ne devait pas éprouver de honte à se plier à la plus forte raison d'État. Le comte d'Aglié remarqua, inconsolable, l'hostilité répandue à l'égard du Père Monod, sa relégation hors de Turin étant pourtant synonyme de perte irréparable d'un habile conseiller et la conséquence d'une action violente menée par la France. En attendant, avec peu d'espoir, les résultats de la mission du comte Cumiana, le comte d'Aglié proclama son attachement au Père Monod en écrivant au marquis de Saint-Maurice : « je serais incorruptiblement fidèle à cet ami, en ne pouvant le soulever d'un tel coup de malchance, je complaindrais ses disgrâces, dont je ne sais pas s'il en est la cause, ou si elles sont nées de la haine d'autrui<sup>4</sup> ». Pour l'instant, vu qu'il s'agissait aussi de la réputation de la duchesse, on avait décidé d'envoyer le jésuite à Chieri pour l'éloigner ainsi des affaires. Il partit pour Cuneo début mars<sup>5</sup>, mais avant le Père Monod rendit une visite au comte d'Aglié et le pria d'accepter un conseil de frère « de n'aller jamais en France, et de ne point laisser persuader a cela comme un coup de ruine pour être très mal en France, et en danger de n'en plus revenir<sup>6</sup> ». Au moment de quitter pour toujours Madame, le Père Monod se plaignit à haute voix de plusieurs de ses ministres en leur donnant « la qualité de mauvais serviteurs parmi lesquels je ne fus pas oublié, et servis de

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 26 janvier 1638 : « Come che hoggidì non verte nella nostra corte negotio alcuno di maggior conseguenza di quello di P. Monodo ».

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 1<sup>er</sup> février 1638 : « negotio [...] difficile, e scabroso ».

<sup>3</sup> *Ibid.* : « sono notissime le buone qualità del Padre, e la longa servitù sempre utilissimamente resa a' questa Casa ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 février 1638 : « serbarò sempre incorrotta fede all'amico, ne potendolo sollevare da simil colpo di fortuna compatirò a quelle disgratie ch'io non so, se per causa sua nate, o per odio altrui ».

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 3 mars 1638.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémerly au cardinal de Richelieu, 5 mars 1638, f.° 102v.

principal objet a sa colère » remarqua inquiet le marquis de Saint-Maurice. L'ambassadeur piémontais à Paris estimait que le conseiller jésuite s'était laissé emporter par sa passion et l'avait jugé injustement, alors qu'en réalité il avait toujours essayé de « couper chemin à l'entreprise de l'Ambassadeur de France contre lui<sup>1</sup> ».

Une fois l'affaire Monod résolue, la question la plus importante devint la négociation du traité d'alliance que Christine souhaitait modifier tandis que les Français désiraient simplement le renouveler. Là encore prévalut le point de vue français, mais désormais les rapports entre les deux Cours n'étaient plus aussi bons. Comme le remarqua le comte d'Agliè, « la négociation de l'éloignement du père Monod fut le principe d'où s'ensuivirent des mauvaises conséquences<sup>2</sup> » et, à partir de ce moment, les relations entre Madame et d'Hémery devinrent orageuses<sup>3</sup>. Le marquis de Saint-Maurice était du même avis et fit observer au comte d'Agliè que « jusqu'aux brouilleries du Père Monod, Monsr D'Hémery a tres bien agi pour nous<sup>4</sup> ». Quelques temps après, le comte Philippe nota que les différends étaient devenus si lourds que Madame n'arrivait plus à négocier les affaires les plus graves de son État avec cet ambassadeur<sup>5</sup>. Il fut prévenu aussi par le marquis de Saint-Maurice qu'Hémery devenait dangereux car il « nous peut faire par ses offices beaucoup de mal parce que l'on lui a laissé prendre trop d'avantage avant que de vouloir se déclarer contre lui<sup>6</sup> » et, désormais, il avait persuadé la plupart des ministres français que sa conduite à Turin avait évité le péril que les affaires du roi soient ruinées en Italie.

Dès que le traité de Rivoli fut renouvelé, la guerre avec les Espagnols reprit et la campagne de 1638 fut marquée par la perte de Verceil. Au mois de juillet, le comte d'Agliè, dans un moment de rage peut-être, critiqua fortement la ligue offensive signée avec la France, à l'origine de toutes les misères actuelles du duché selon lui<sup>7</sup>. Hémery, de son côté, enregistra des difficultés majeures à traiter avec les ministres piémontais et commença à douter de la puissance du crédit du comte Philippe, lui qui quelques mois auparavant

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Agliè, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie diella medesima », n.º 32, dépêche du marquis de Saint-Maurice au comte Philippe d'Agliè, Paris, 10 avril 1638.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, [s.d.] 1638 : « Il negotiato dell'allontamento del Padre Monodo fù il primo principio da dove sono derivate tante pessime conseguenze ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 17 mai 1638.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Agliè, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie diella medesima », n.º 60, lettre du marquis de Saint-Maurice au comte d'Agliè, Paris 19 mai 1638.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 25 mai 1638.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 38, fasc. 1, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabò Marchese di San Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia a Madama Reale al Conte Filippo d'Agliè, gentiluomo di camera di S.A. e Capitano delle guardie diella medesima », n.º 62, lettre du marquis de Saint-Maurice au comte d'Agliè, Paris, 4 juin 1638.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 18 juillet 1638, de cette ligue avec la France : « sono nati tutti questi accidenti, e tutte le miserie, e necessità, quali ci sovrastano ».

l'avait défini ainsi : « C'est lui Monseigneur qui gouverne tout et les autres gouverneront que par lui<sup>1</sup> ». À présent l'ambassadeur, inquiet de la fuite de Paser, homme d'une grande intelligence et membre de la faction espagnole, s'était mis à penser que, peut-être, le comte Philippe n'était « pas assez puissant<sup>2</sup> » pour éviter de mauvaises résolutions. En effet, depuis la perte de Verceil son crédit était en chute libre tandis que celui de la faction espagnole remontait. Tout du moins Hémery avait acquis la certitude que Philippe n'aurait jamais « des avis contre les volontés<sup>3</sup> » de Christine.

La France se montra toujours plus intraitable au sujet des contacts que la Cour de Turin entretenait avec les Espagnols<sup>4</sup> et, face aux insinuations françaises, la position du comte d'Agliè, qui n'approuvait pas les mauvais traitements infligés à la régente<sup>5</sup>, se durcit. Au mois de septembre, Christine commença à traiter avec Bautru, chargé d'une mission difficile : il devait demander la rémission du Père Monod, la condamnation de Paser, et obtenir des quartiers d'hiver pour les escadrons de chevalerie. Sur le premier point, le comte d'Agliè ne lui laissa aucun espoir car Christine n'aurait pas même donné le jésuite au roi en personne et préférerait courir des dangers plus grands plutôt que de le lui remettre. Insister n'aurait conduit qu'à une rupture. Quant à Paser, elle était d'accord à condition qu'un procès soit organisé. Enfin, au sujet des quartiers d'hiver, même si ces escadrons devaient entrer dans le Dauphinois, elle pouvait accepter de demander ce sacrifice à la population<sup>6</sup>. La mission Bautru se conclut donc positivement pour le duché de Savoie-Piémont, car le comte Philippe informa le marquis de Saint-Maurice que l'envoyé français était convaincu de la loyauté de la duchesse à l'égard de la France<sup>7</sup> et l'idée qu'elle fût « totalement absorbée par les négociations avec les Espagnols » n'était « qu'une fausse supposition<sup>8</sup> ».

Par la suite, la situation devint encore plus délicate, car le 4 octobre 1638 mourut le petit duc François-Jacynthe. Hémery devina facilement les nouveaux problèmes qu'allait causer le cardinal de Savoie, toujours plus proche de la succession. La France avança des prétentions, soutenues non sans une certaine rudesse surtout de la part d'Hémery, et exigea que la duchesse remette aux garnisons françaises des places de sûreté. Les impressions négatives d'Hémery sur les d'Agliè devinrent plus fréquentes, les caractérisant par exemple de « beaucoup de faiblesse et peu de capacité<sup>9</sup> ».

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 10 octobre 1637, f.° 459r.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, Turin, 17 juillet 1638, f.° 356v.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 30 août 1638.

<sup>5</sup> Cf. par exemple *Ibid.*, lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, du Château du Valentin, 10 septembre 1638.

<sup>6</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, du château du Valentin, 16 septembre 1638.

<sup>7</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, du château du Valentin, 17 septembre 1638.

<sup>8</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, du château du Valentin, 21 septembre 1638, les deux citations.

<sup>9</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 26, dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu, 4 octobre 1638, f. 523r.

Par contre le comte Philippe devint toujours plus méfiant vis-à-vis des Français et il n'appréciait pas que, dans des circonstances si délicates pour le duché, la France continue à protester au sujet du Père Monod et de la fuite de Messerati et Paser, dont la libération avait été suggérée par le cardinal de Richelieu<sup>1</sup>. Peu de jours après, le comte informa le marquis de Saint-Maurice que Madame avait répété qu'elle ne relâcherait jamais le Père Monod car il s'agissait de sa réputation, et que jusqu'alors les Français n'étaient pas allés au-delà de vaines promesses<sup>2</sup>.

Entre-temps, une deuxième tentative d'un retour du cardinal de Savoie à Turin eut lieu, comme nous le verrons dans un prochain chapitre. On découvrit une vaste conspiration qui se proposait de saisir les personnes de la duchesse Christine et du jeune duc, ce qui rendit le cardinal de Richelieu furieux. La France continua à réclamer la consigne du Père Monod, instance que la régente se bornait à refuser en faisant savoir que c'était une affaire qu'elle ne voulait plus traiter<sup>3</sup>. Cette ferme volonté de la duchesse traduit en réalité l'échec de la mission de Vignolles. Le comte Philippe ne croyait pas que les Français allaient sérieusement s'impliquer dans la campagne militaire de 1639, il voyait plutôt le Père Monod comme le principal obstacle aux bonnes négociations entre les deux Cours<sup>4</sup>.

Le comte d'Aglié tenta par tous les moyens de convaincre la régente de les satisfaire sur la question du jésuite, mais il s'agissait d'une affaire très délicate. D'un long entretien avec Christine, il ressortit qu'elle aussi aurait préféré éloigner son conseiller jésuite mais refusait de céder à des instances dictées par la passion plus que par intérêt de son service et, pour cette raison, il fallait agir en ces circonstances avec délicatesse et non avec violence<sup>5</sup>.

Les difficultés avec d'Hémery naquirent de l'obstination de la régente à ne pas fléchir sur ce point devant la volonté française, car cela aurait causé une blessure sanglante à sa réputation et à sa souveraineté, déjà chancelante.

Les Français continuèrent à insister et le comte d'Aglié, avec un peu d'irritation, observa qu'on ne faisait que parler d'un « père que, pour les complaire, on a éloigné de cette Cour il y a déjà un an<sup>6</sup> ». D'autre part, il était également vrai que ledit Père était toujours tenu au courant des affaires de la Cour et qu'il affichait l'intention de se mettre totalement aux mains de la duchesse<sup>7</sup>. Dans les dépêches suivantes de Philippe d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, les arguments traités étaient toujours les mêmes. Le 2 janvier 1639, selon le comte Aglié, l'affaire Monod semblait proche de sa résolution, lorsque lui parvint l'information de la fuite du Père de Cuneo<sup>8</sup>, événement qui complexifia d'autant plus les rapports entre les deux États. Le 3 janvier, il informa l'ambassadeur savoyard à Paris de

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 7 novembre 1638.

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 novembre 1638.

<sup>3</sup> *Cf. Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 18 novembre 1638.

<sup>4</sup> *Cf. Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 décembre 1638.

<sup>5</sup> *Cf. Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 16 décembre 1638.

<sup>6</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 23 décembre 1638 : « per un frate, che pur a' soddisfattione luoro già d'un anno fà, si è sequestrato dalla Corte ».

<sup>7</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 décembre 1638.

<sup>8</sup> *Cf. Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 2 janvier 1639.

cette fuite, en révélant des détails intéressants. Le Père Monod, on le sait, avait demandé à faire une promenade en dehors de la citadelle de Cuneo, mais en vérité il s'était évadé. Le gouverneur de Cuneo fut de suite prévenu par l'espion qui surveillait tous les mouvements du jésuite. Cet espion avait été expressément demandé par le comte d'Aglié. Cette fuite avait été prédite par tous et « par moi en particulier<sup>1</sup> ». En vain il lui avait représenté les conséquences désastreuses qu'allait engendrer son geste, et tous les avantages que le duché pouvait espérer si le Père se tenait tranquille. La duchesse était restée sourde aux conseils de plusieurs de ses ministres qui l'exhortaient à franchir ce pas. Dans son irrésolution elle avait écouté les paroles insinuantes du Père jésuite qui avait réussi à faire suspendre l'exécution de son envoi à Nice ou Montmélian, destinations voulues des Français. Le comte craignit ouvertement la réaction de Louis XIII en apprenant la nouvelle et l'informa que Christine avait donné l'ordre d'arrêter le Père<sup>2</sup>.

La fuite du conseiller jésuite ne dura que quelques jours, le 6 janvier le comte d'Aglié informa le marquis de Saint-Maurice qu'il avait été repris. Les hommes envoyés par le gouverneur de Cuneo avaient placé sous stricte surveillance tous les chemins qui conduisaient hors du duché. Le Père Monod n'alla pas plus loin que Vico, à un mille de Mondovi. Il justifia son acte en disant qu'il avait eu l'intention de faire ses dévotions à la Madone de Mondovi et de rencontrer le marquis de Bagnasco. Il se réfugia ensuite dans le Collège des jésuites de la ville qui se vit alors gardé par douze soldats.

Christine envoya le comte d'Aglié auprès du cardinal de La Valette pour l'informer de la capture du Père. Le général du service postal Aimone Gonteri, comte de San Albano, demanda au Père Monod de choisir si on devait le conduire à Nice ou à Montmélian. Ces deux destinations ayant été refusées, la duchesse attendit de recevoir une permission de Rome<sup>3</sup>.

Dans sa lettre au marquis de Saint-Maurice du 9 janvier 1639, d'Aglié précisa sa pensée sur cette affaire : « du premier jour que je visse la France déclarée contre le Père Monod, en considérant les affaires plus graves de cet état, non moins que de celles de Madame Royale, et les miennes, je jugeais qu'il n'y avait pas la possibilité d'exercer en sa faveur les offices, qui étaient dus à l'amitié particulière que j'avais pour lui, et qu'on devait à un tel personnage, et je me renforçais dans ce sentiment en voyant que ce contraste était soutenu par une main si puissante<sup>4</sup> ». Cette affaire avait fait courir le risque d'essuyer l'hostilité de la France et de perdre tout le duché et le comte d'Aglié évoqua aussi son conseil au Père Monod d'atténuer son ardeur si dangereuse et le désir des Français de lui infliger un dur châtement.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 3 janvier 1639 : « ma da me in particolare ».

<sup>2</sup> *Cf. Ibid.*

<sup>3</sup> *Cf. Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 6 janvier 1639.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 janvier 1639 : « Dal primo giorno, ch'io vidi la Francia dichiarata contro al Padre Monodo, considerando ai più gravi interessi di questo stato, non meno che di Madama Reale, ed i miei proprij, giudicai che non vi fosse più campo d'esercitare a' favor suo quelli officij, ch'erano proprij alla particolare amicitia, ch'io havevo seco, come alla stima, qual si doveva far d'un tal personaggio, e tanto maggiormente m'imprimeva questo sentimento il veder sostennuto questo contrasto da si potente mano ».

Jusqu'à cet événement les lettres de d'Aglié dégageaient donc des sentiments contrastés à l'égard du Père Monod, car si d'un côté le comte professait son amitié et son attachement au jésuite, de l'autre il s'en plaignait, soulignant que ses tentatives fréquentes de contrer les prétentions françaises l'exposaient à de cuisants revers auprès de la duchesse qui n'affrontait jamais volontiers cette question et qui devenait toujours plus dure envers lui.

La tension entre les deux Cours, néanmoins, ne faiblissait pas car la duchesse s'attendait à une attitude plus conciliante de la part de la Cour de Paris puisque, uniquement pour leur être agréable, elle avait châtié l'un de ses plus chers sujets en remettant en question « la réputation de sa souveraineté<sup>1</sup> ». Toutefois, dans les mois suivants, aucune satisfaction ne vint des Français. Les préparatifs militaires trainèrent face à l'inquiétante initiative espagnole dont on craignait une forte offensive.

Mais le pire devait encore arriver, car la campagne militaire de 1639 fut marquée par le début de la guerre civile et les deux sièges de Turin, qui finit par capituler devant les assauts du prince Thomas. Quant aux Français, ils se limitaient à parler du retour d'Hémery à Turin, l'ambassadeur détesté par la duchesse Christine qui l'accusait de ne pas avoir bien organisé l'envoi d'une armée de 3 000 hommes en secours du duché. Des voix insistantes, par ailleurs, racontaient que le prince Thomas allait rentrer en Italie<sup>2</sup>. En mars, le comte d'Aglié fut certain du retour du prince, et l'unique action du cardinal de Richelieu fut de renvoyer d'Hémery dont la présence, malgré son habileté et sa prudence, ne « pourra que détruire toutes les négociations<sup>3</sup> ». Le cardinal de Richelieu ne revint pas sur sa décision et le 5 avril il dicta les instructions pour Hémery qui devait retourner en Piémont. Les lettres du comte d'Aglié de ce mois-ci affichaient une angoisse grandissante face aux progrès de l'armée espagnole aux ordres du prince Thomas rentré des Flandres et du marquis de Leganés, et à l'immobilité des Français. Le duché était aux abois : on continuait à parler du Père Monod alors que l'État était en péril d'extinction, et Hémery ne montrait aucune intention de combattre, seule une menace du pas de Suse aurait pu le pousser à la controffensive. Ainsi « l'ennemi en dix jours a pu conquérir quatre provinces<sup>4</sup> », et la duchesse « pour avoir voulu servir et contenter la France se retrouva exposée à de tels désastres<sup>5</sup> ». Au mois d'avril le prince Thomas assiégea Turin pendant dix jours avant de se replier à Carmagnole et de s'emparer de Villeneuve d'Ast. Le cardinal de Richelieu informa le cardinal La Valette qu'il envoyait Chavigny en qualité d'ambassadeur extraordinaire, car il était conscient que l'aversion de Christine à l'égard

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 2 février 1639 : « la reputazione della sovranità ».

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, lettres du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 7, 17, 23 février 1639.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 8 mars 1639 ; dans cette dépêche on lit que selon le comte d'Aglié Christine « dovrebbe almeno esser consolata in segno di gratitudine in non haver più a contrastare con Mons d'Emery, il quale se viene in Piemonte sono sicuro, che nonostante la sua capacità, e prudenza sarà piuttosto distruttore de i negoti, che altro ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 avril 1639 : « l'inimico in diece giorni preso quattro provincie ».

<sup>5</sup> *Ibid.* : « si ritrova esposta a tanti disastri che per haver voluto servire, e secondare la Francia ».

d'Hémery « ne luy face recevoir comme poison ce qui est du tout nécessaire à son salut<sup>1</sup> ». Ce fut à partir de cette période agitée du premier siège de Turin que commencèrent à se manifester des appréciations négatives à l'égard du comte Philippe. Dans un mémoire à Hémery, on reporta l'avis de Louis XIII qui jugeait nécessaire, en cas de permanence de Christine dans sa capitale assiégée, « que le comte Philippe en sorte<sup>2</sup> ».

Les lettres emplies de tristesse du comte Philippe nous apprennent que, du côté du duché, naissaient des soupçons fondés que les « intentions de la France en faveur de Madame Royale ne soient pas si honnêtes comme l'on croyait<sup>3</sup> » et que, au lieu de l'assister, Richelieu et ses ministres affichaient de nouvelles prétentions. Puisque les Français renonçaient au combat et se limitaient à rester à couvert dans leurs places, il semblait à propos pour le duché de sortir de l'alliance avec la France et se déclarer neutre. Le comte d'Agliè observa en outre qu'en deux mois le duché avait perdu dix places, que l'armée franco-piémontaise était insuffisante en toute action et que les Français opprimaient et se montraient injustes envers leur allié. La vaillance du comte était annihilée, sûr qu'il était que tout effort, tout conseil, demeurerait vain face « à une fatalité qui nous conduit au précipice<sup>4</sup> ». En effet, les exigences françaises divergeaient remarquablement de celles de leur allié italien. La principale préoccupation française était de maintenir le couloir militaire qui menait à Pignerol, et de là à un éventuel secours de Casal, ce qui impliquait que les Piémontais cèdent d'autres places de sûreté. De plus, les ministres français s'irritèrent de l'indépendance d'esprit toujours plus forte du comte et de sa fidélité indéfectible à l'égard de la duchesse. Ainsi débuta une sorte de campagne visant à discréditer le comte d'Agliè, inquiétante action en nombre de points semblable à celle qui avait été lancée contre le Père Monod.

Fin mai 1639, Richelieu fit tomber son verdict sur le comte d'Agliè : « c'est une âme faible<sup>5</sup> ». Ce même jour, il écrivit à Monsieur de Chavigny qui se méfiait du comte et de son cousin l'abbé de la Montà, intimidés par les deux princes dont ils avaient été auparavant les serviteurs, et qu'il considérait comme des personnes sans jugement<sup>6</sup>. Au début de juin s'accomplit la 'métamorphose' du comte d'Agliè, considéré à présent comme un mauvais serviteur des intérêts du roi : « Je vous avoue que je me mesfie fort du comte

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CLXXXIII, à Monsieur le cardinal de La Valette, 20 avril 1639, p. 326, note 3.

<sup>2</sup> *Ibid.*, CLXXXV, mémoire à M. D'Hémery, 26 avril 1639, p. 331.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 17 mai 1639 : « che l'intentioni della Francia a' favore di Madama Reale, non siino rette, come ci andavamo persuadendo ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Agliè au marquis de Saint-Maurice, Turin, 28 mai 1639 : « non so cosa possa più valere fatica, penna, consiglio, mentre una fatalità ci conduce al precipitio ».

<sup>5</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CCII, à Messieurs de Chavigny et d'Hémery, Pointoise, 26 mai 1639, p. 368. Nous citons in extenso cette pensée du cardinal : « Je n'ay jamais peu me persuader que Philippe, estant en l'estat qu'il est, il n'y eust à douter de son procéder, voyant celuy de Madame : c'est une âme foible ».

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, CCIV, à M. de Chavigny, Pointoise, 26 mai 1639, p. 372, voici la citation in extenso : « Assurément le cardinal de Savoie et le prince Thomas font intimider d'une part Philippes et la Monta, qui ont autres fois esté attachez à eux ; et d'autre part les flatent de vaines espérances qui ne peuvent estre receues que par des personnes du tout destituées de jugement ».

Philippe et de ses chimères ; s'il est si misérable et si aveugle que de traicter avec les ennemis de Madame, il se perdra certainement et elle aussi, en se voulant sauver. Je suis bien aise que l'abbé de la Monta change de conduite ; il n'y a salut pour lui, pour sa parenté et pour Madame, que dans une étroite liaison avec la France<sup>1</sup> ».

Au cours de ce mois, la principale négociation entre Paris et Turin concernait les places que le duché devait donner en dépôt aux Français. Richelieu avait informé Chavigny que selon le roi « le moindre deppost que Madame puisse faire entre ses mains est de Carmagnole, Quérasque, Savillan et Revel<sup>2</sup> ». Les ministres piémontais, hantés par les mauvais souvenirs de l'affaire de Pignerol, assumèrent une attitude prudente de résistance face à cette nouvelle requête. Sur ce sujet, le comte d'Aglié et Hémery eurent une discussion violente et ce fut la dernière brouillerie qui se vérifia entre Madame et l'ambassadeur. On traitait justement la reddition aux Français du château de Revel lorsque celui-ci fut pris par le cardinal de Savoie. Cette action rendit furieux Hémery qui réclama Cavour en échange de Revel, ce à quoi Christine rétorqua qu'il n'était pas possible qu'il eût reçu cet ordre aussi. L'ambassadeur riposta qu'il comptait ajouter cette place dans les traités. La duchesse Christine s'y opposa, voulant d'abord écrire en France. À ce moment, la rage de l'ambassadeur, surpris peut-être de devoir affronter une telle résistance opiniâtre, éclata en accusant « Madame royale d'avoir tout perdu que pour ses fautes, et que son gouvernement fut le pire du monde<sup>3</sup> ». Le comte Philippe intervint en lui représentant que si l'armée française était arrivée à temps on aurait pu éviter tous ces malheurs. L'altercation entre les deux gentilhommes s'était poursuivie sur un ton toujours plus violent. Hémery contesta l'affirmation de d'Aglié qui disait lui avoir rendu beaucoup de services et lui répliqua que de ces prétendus services il « en ferait don au diable<sup>4</sup> » avant de l'offenser cruellement en passant à un niveau personnel en lui disant qu'il « ne valait rien, et qu'il n'avait jamais faite une action qui puisse avoir de la valeur<sup>5</sup> ». Dans une dépêche ultérieure, le comte d'Aglié avoua au marquis de Saint-Maurice qu'il lui avait fait une relation détaillée de l'altercation avec l'ambassadeur français pour qu'il fût bien informé de ce qui s'était passé afin d'éviter la diffusion de fausses informations sur cet épisode. Il exprima en outre sa déception car il avait toujours servi la France avec zèle<sup>6</sup>. Début juillet Hémery « détesté par Madame Royale, par la noblesse et par le peuple<sup>7</sup> » voulut se rendre encore plus odieux en coupant les relations avec ses amis, sans effectuer d'audience de congés auprès de la duchesse Christine et sans saluer personne. La position du comte Philippe devint toujours plus délicate : il craignait qu'Hémery puisse le mettre en mauvaise lumière et il était conscient de ne pas être dans les grâces des princes qui lui

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, CCIII, à M. De Chavigny, Abbeville, 2 juin 1639, p. 375.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 374.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 juin 1639 : « M.R. haveva perso tutto per sua colpa, che il suo era stato il più mal governo del mondo ».

<sup>4</sup> *Ibid.* : « li dono al diavolo tutti ».

<sup>5</sup> *Ibid.* : « non valete niente, ne havete fatta mai cos'alcuna, che vaglia ».

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 2 juillet 1639.

<sup>7</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 3 juillet 1639 : « gia odioso à Madama Reale, alla nobiltà, ed al Popolo ».

avaient fait parvenir des menaces de « mort, car il était trop ami des Français, et qu'il entravait toute genre d'accord<sup>1</sup> » avec Madame. En août, Turin tomba aux mains de l'armée du prince Thomas qui, un fois maître de la ville, afficha une conduite pleine de cruauté<sup>2</sup>. La régente, grâce à une prompte action de d'Aglié<sup>3</sup>, put se réfugier dans la citadelle de Turin et, ensuite, fuir à Suse.

---

<sup>1</sup> *Ibid.* : lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 12 juillet 1639 : « minacciato della morte, come troppo amico de francesi, e disturbatore d'ogni accomodamento ».

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, de la citadelle de Turin, 4 août 1639.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du comte d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Suse, 17 août 1639.

### 2.2.3 L'orage après Grenoble

Ce fut à cette époque que se déroula la rencontre de Grenoble (28 septembre 1639)<sup>1</sup>. Dans deux lettres envoyées le 29 septembre et le 3 octobre à Don Félix de Savoie, le comte d'Agliè écrivit que l'on avait évité un « grand naufrage<sup>2</sup> » et que finalement « nous sommes sortis des labyrinthes de la négociation<sup>3</sup> ».

L'importance de cette rencontre fut rappelée aussi par Alessandro Verri qui, dans son essai sur l'histoire de l'Italie, l'évoqua comme l'un des moments les plus marquants de la régence : « en cette occasion, ajouta-t-il, le cardinal de Richelieu ne manqua pas d'insinuer à la régente de laisser en France son pupille [le jeune Charles-Emmanuel] et de céder le gouvernement de ses états. Il fit recours aussi aux semonces et aux âpres manières. Mais la régente ne plia pas<sup>4</sup> ».

Au moment du congé entre le roi de France et la duchesse de Savoie, le comte Philippe d'Agliè eut une entrevue orageuse avec Richelieu qui l'agressa verbalement, si l'on en croit le récit que nous livre Vittorio Siri, l'accusant d'avoir fait avorter le colloque et « d'avoir fait subir au Roi un affront si grave<sup>5</sup> ». Le rancunier cardinal attendit désormais avec patience l'occasion opportune pour se venger.

Dans le document intitulé *Voyage du Roy à Grenoble pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639* fut brossé un portrait en noir du comte Philippe d'Agliè défini comme « un jeune Piedmontois insolent, avare et destituté de cœur, d'honneur et de toute experience<sup>6</sup> » qui finit par lui faire endosser toute sorte de faute. La duchesse Christine s'était rendue coupable de remettre toute l'administration de ses affaires à cette famille nobiliaire « peu estimée en son pays, pensant qu'à leur ombre il tiendrait le timon du vaisseau et le conduiroit a sa teste<sup>7</sup> ». On imputa donc au comte d'Agliè : d'avoir traité avec les Espagnols et les princes, procédé qui fut « du tout contraire au bon succez de ses affaires<sup>8</sup> » ; d'avoir permis la fuite de Paser, un partisan proclamé des Espagnols, mais

---

<sup>1</sup> La rencontre de Grenoble entre la duchesse Christine, le roi de France Louis XIII et le cardinal de Richelieu sera traitée dans un chapitre ultérieur.

<sup>2</sup> AST, Corte, LP, « A », liasse 1, le comte d'Agliè à Don Felice, Grenoble, 30 septembre 1639 : « gran naufragio ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, le comte d'Agliè à Don Felice, Grenoble, 3 octobre 1639 : « siamo usciti dai labirinti della negotiatione ».

<sup>4</sup> « Non lasciò in quella occasione il cardinale di *Rechelieu* d'insinuare alla Reggente di lasciare in Francia il suo pupillo e di cedere il governo de' suoi Stati. Usò anco di rimproveri e di aspre maniere. Ma la reggente non si piegò », Alessandro Verri, *Saggio sulla storia d'Italia*, publié par Barbara Scalvini, Rome, Edizioni di storia e letteratura, 2001, p. 292.

<sup>5</sup> G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, duchessa di Savoia*, cit., t. I, p. 564 : « di far ricevere al re un sì grave affronto ». On peut lire le récit de cet épisode dans Vittorio Siri, *Memorie recondite*, Lyon, Anisson e Posuel, 1679, t. VIII, p. 752.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, « Voyage du Roy à Grenoble pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639 », f.° 224r, publié dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, op. cit., p. 540.

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*, f.° 224v, publié dans *Ibid.*, p. 540.

aussi du cardinal de Savoie, qu'on aurait pu aisément capturer lors de sa venue à Chieri ; d'avoir refusé de faire rentrer les garnisons françaises dans les places qui étaient restées en possession de Madame ; d'avoir rendu mécontents « tous les plus grands de ses Estats, les privant de toutes leurs charges<sup>1</sup> » ; d'avoir empêché la duchesse de prendre les décisions qui l'auraient sauvée en la portant ainsi « à tout ce qui la pouvoit perdre<sup>2</sup> ».

Rendu responsable de toutes ces fautes aux yeux des Français, il n'est pas étonnant que dès le colloque de Grenoble on avait songé « d'arrester le comte Philippe principale cause de la perte de cette Princesse<sup>3</sup> ». Ce projet fut toutefois qualifié d'hasardeux car, privée du soutien de d'Agliè, Christine serait sûrement tombée « entre les mains de certains esprits dangereux qui s'accorderoient plus aisément que lui avec ses Beaux-frères a ses propres dépens<sup>4</sup> ». L'action ne fut néanmoins que suspendue. Une des premières allusions aux mesures à prendre à l'égard du comte d'Agliè se trouve dans l'instruction donnée à l'abbé Mondino à la fin avril 1640. Les Français étaient au courant que les marquis d'Agliè et de Saint-Maurice n'étaient pas satisfaits du comte Philippe. Ils pouvaient donc être dignes de confiance, ce qui pouvait permettre de l'éloigner si Madame donnait sa permission<sup>5</sup>. Au cours de ces mois le comte d'Agliè fut occupé à chercher un accord avec les princes, négociation compliquée par les profondes « discordes civiles<sup>6</sup> » qui déchiraient le duché. L'espoir de parvenir à un accord fut déçu à la fin du mois de mai 1640<sup>7</sup>, laissant ainsi la place aux armes. Comme dans le cas du Père Monod, les Français dissimulèrent leurs véritables intentions à l'égard du comte d'Agliè pendant toute l'efficace campagne militaire conduite par le général d'Harcourt qui fut couronnée par la reconquête de Turin. Une fois redevenus maîtres de la capitale du duché, les Français renouèrent les négociations avec les princes en vue d'un traité d'accommodement.

Au début d'octobre 1640, le comte d'Harcourt et Mazarin reçurent l'ordre de se saisir du comte. Ils devaient faire en sorte qu'au moment de l'entrée de Christine à Turin « ils soient en estat de faire executer ce qui est du tout necessaire pour le service de Madame en la détention du comte Philippe<sup>8</sup> ». Cette opération devait être conduite en grand secret et ne devait être connue que d'eux. Pendant l'arrestation du comte, Harcourt et Mazarin iraient chez Madame « pour luy en dire les raisons toutes avantageuses pour son service puisqu'elles vont a luy asseurer plus aisement ses estats et rejeter sur le prisonnier le blâme de sa mauvaise conduite passée<sup>9</sup> » et pour la convaincre aussi de déclarer que cette

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 225r, publié dans *Ibid.*, p. 541.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 248v, publié dans *Ibid.*, p. 554.

<sup>4</sup> *Ibid.*, f.° 249r, publié dans *Ibid.*, p. 554.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 30, « Instruttione a Monsieur Mondino per servirsene con Madama Reale di Savoia », Ruel, 17 avril 1640, f.° 354.

<sup>6</sup> *Ibid.*, lettre du comte Philippe d'Agliè à son Illustrissime et révérendissime Seigneur, Chambéry, dernier d'avril 1640, f.° 385v.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, les deux lettres du comte D'Agliè à son Illustrissime et révérendissime Seigneur, Chambéry, 29 mai 1640, f.° 454sq.

<sup>8</sup> *Ibid.*, « Instruction pour Monsieur le comte de Harcourt, general de la maison du Roy en Italie, et pour Monsieur Mazarin, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté audit pais », Monceaux, 10 octobre 1640, f.° 187r.

<sup>9</sup> *Ibid.*

action « n'a point esté faite sans son consentement<sup>1</sup> ». Ils lui représenteraient également que Louis XIII avait l'intention de ne rien négliger pour son bien, « mais qu'il ne veut pas le faire avec honte et la laisser en estat que par la faute du comte Philippe tous ses travaux demeureront sans fruit<sup>2</sup> ». De la réussite de cette affaire dépendait « le bien ou le mal de l'Italie<sup>3</sup> ». Une fois le comte Philippe pris, on le conduirait directement à Grenoble, sans passer par Pignerol, et de là à Paris « sous la conduite de personne [...] advisé et [...] fidelle<sup>4</sup> » qui serait Jean de Gangnières, comte de Souvigny. Cette affaire aurait dû être exécutée deux ou trois jours après le retour de Christine à Turin, mais en réalité il fallut plus de temps, même si Richelieu montrait une impatience croissante de voir arrêté le conseiller qu'il « considérait comme le mieux écouté de ceux dont l'influence rendait la duchesse de Savoie indocile aux conseils de sa politique<sup>5</sup> ».

En fin d'année on s'occupa de plusieurs affaires : le traité avec les princes, qui ne fut jamais signé, une entreprise sur Ast, qui ne se fit pas, et la capture du comte Philippe. Le 15 décembre, Chavigny informa que les gratifications en faveur de Christine avaient été « différé lors que l'affaire du comte Philippe sera achevée<sup>6</sup> ». Mazarin était inquiet, car après l'arrestation il craignait la « mauvaise humeur » de Christine et les difficultés qu'elle ferait à signer n'importe quel traité. Malgré tout, on demanda à Mazarin de mettre de côté son « appréhension » et « de passer outrement d'autant que la raison et le temps la rendront capable de meilleurs conseils que ceux qu'elle a pris jusques a present<sup>7</sup> ». Le 24 décembre, Mazarin déclara que le comte d'Agliè serait fait prisonnier vers la fin de l'année, lors de la fête organisée chez Montpezat. Selon Mazarin, Madame n'allait penser qu'à se venger en révélant et en faisant tout ce qu'elle pourrait « pour nous donner du déplaisir et du préjudice<sup>8</sup> » et que, sûrement, elle allait prendre de mauvaises résolutions à l'égard de sa personne. Le 25 décembre, le comte d'Harcourt fit venir à Turin le comte de Souvigny et lui assigna la tâche, avec la collaboration de M. d'Argencourt et du comte du Plessis-Praslin, de saisir le comte d'Agliè<sup>9</sup>. Souvigny écrivit dans ses *Mémoires* qu'il ne fut pas content de recevoir cet ordre car il ne voulait pas donner tant de déplaisir à Christine, qui l'avait « demandé pour gouverneur de Querasque ». De plus, le comte Philippe « étoit fort de mes amis<sup>10</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 187v.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 188r.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu*, t. VII, 1642-Supplément : 1608 à 1642, Paris, Imprimerie Impériale, 1874, p. 836.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 32, dépêche de Chavigny à Mazarin, Ruel, 15 décembre 1640, f.° 630r.

<sup>7</sup> *Ibid.*, « Mémoire au Sieur Mazarin, ambassadeur extraordinaire pour le Roy en Italie, St Germain en Laye, 23 décembre 1640 », f.° 697r.

<sup>8</sup> *Ibid.*, lettre de Mazarin, 24 décembre 1640, f.° 714 : « poterci apportare dispiacere et pregiuditio ».

<sup>9</sup> *Mémoires du comte de Souvigny*, lieutenant général des armées du roi, publiés par le baron L. de Contenson, Paris, Renouard, 1906, t. II, 1639-1659, p. 62-63.

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 62, les deux citations.

Philippe, comte d'Aglié, fut arrêté le dimanche 31 décembre 1640<sup>1</sup> et conduit à la citadelle de Turin puis à Pignerol ensuite. Le voyage reprit le 2 janvier en suivant ce trajet : vallée de Pragelas, Fenestrelle, Briançon, Gap, Corps, Vizille, Moirans, Artas, Lyon, Briare, Bel-Air, Fontainebleau, Corbeil, Villeneuve-Saint-Georges, Charenton et Château de Vincennes<sup>2</sup>.

Dans une longue dépêche du 1<sup>er</sup> janvier 1641, Mazarin et d'Harcourt détaillèrent l'arrestation du comte. Après avoir mis en sûreté la ville et la citadelle de Turin, ils allèrent informer la duchesse Christine de ce qui s'était passé. Ils la trouvèrent en train de préparer la robe qu'une de ses filles devait porter à un bal qui devait se tenir quelques jours plus tard chez le comte d'Aglié. Une fois que tous furent sortis, on lui annonça qu'on avait arrêté Philippe : « Elle paslit et rougit diverses fois au mesme instant. Et ne pouvant plus se soutenir elle se jetta sur un siège toute tremblante ce qui nous fit craindre qu'il ne luy arrivast quelque accident<sup>3</sup> ». Ils essayèrent de convaincre la duchesse que le roi avait agi pour son bien et uniquement pour la rétablir complètement en ses États. Madame royale, toutefois, leur rétorqua que « l'on avoit voulu contenter les Princes en leur sacrifiant la personne du Comte Philippes, et qu'elle voioit bien qu'ils estoient plus considérables qu'elle a la France<sup>4</sup> », qu'on avait publiquement brisé sa réputation. Elle protesta vigoureusement contre cet ordre qui s'abattait sur le plus important de ses conseillers, que le comte Philippe avait toujours œuvré pour le service de la France. Elle demanda la permission de l'envoyer à Rome ou de le tenir à la citadelle. Mazarin et d'Harcourt nièrent la participation des princes en cette décision du roi, arrêtée, nous l'avons vu, depuis longtemps et soutinrent que sa réputation n'était absolument pas atteinte car ils s'étaient limités à écarter des affaires du duché une personne qui faisait défaut de « la prudence et l'expérience nécessaire pour les bien conduire », en ôtant ainsi tout prétexte à la noblesse et au peuple de ne pas rendre l'obéissance due à Christine, « s'excusant sur le mauvais gouvernement duquel ils rejettoient toute la faute sur le dit comte<sup>5</sup> » dont, par ailleurs, la capacité limitée dans les affaires politiques était reconnue.

Il leur était en outre impossible d'accéder à la requête de Christine de tenir le comte d'Aglié à la citadelle de Turin, mais ils lui assurèrent qu'il recevrait un bon traitement. Au nom du roi, ils lui demandèrent d'établir un Conseil d'État dans lequel étaient acceptés les membres de la famille d'Aglié tels que le marquis Ludovic et ses neveux. Christine répéta plusieurs fois qu'on lui avait infligé un dur affront et qu'elle les suppliait de ne pas le faire enfermer à la Bastille ou à Vincennes et que « son plus grand déplaisir estoit que Monseigneur le Cardinal ne luy eust point escrit de la part du Roy de l'esloigner<sup>6</sup> », ce qui

---

<sup>1</sup> Sur le lieu où se déroula l'arrestation les sources ne concordent pas : selon le Père Henri Griffet (*Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, Chez les libraires associés, 1758, t. III, p. 299-300) le comte Philippe fut arrêté chez Plessis-Praslin, selon Souvigny (*Mémoires, op. cit.*, t. II, p. 62) chez le chevalier Jean-Pierre Zaffarone, selon Claretta (*Storia della reggenza di Cristina di Francia*, Turin, Stabilimento Civelli, 1868, t. I, p. 746 sq) et selon des lettres de Mazarin de cette période chez monsieur de Montpezat.

<sup>2</sup> Cf. *Mémoires du comte de Souvigny, op. cit.*, t. II, 1639-1659, p. 65-67.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, dépêche d'Harcourt et Mazarin, Turin, 1<sup>er</sup> janvier 1641, f.° 5v.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, f.° 6r, les deux citations.

<sup>6</sup> *Ibid.*, f.° 7r.

lui aurait permis de prendre ses dispositions pour éviter ce scandale. Ils lui répliquèrent « qu'elle n'avoit jamais voulu permettre audit comte Philippe de se retirer quand il [le roi] luy en avoit fait de puissantes instances à Chambéry<sup>1</sup> ». À la fin de ce long entretien, on fit entrer en sa chambre l'abbé Mondino et le premier secrétaire Carron de Saint-Thomas pour la consoler. Harcourt et Mazarin soulignèrent aussi la conduite ferme et prudente du comte lors de son arrestation, même s'il ne put s'empêcher de songer au Père Monod et d'imaginer la joie qu'il allait ressentir en apprenant la nouvelle. Une fois sortis du logis de Madame, ils informèrent le marquis Ludovic d'Agliè de l'arrestation de son neveu en lui assurant dans le même temps que le roi n'avait rien contre sa glorieuse Maison. Le marquis, en larmes, répondit qu'il ne se préoccupait pas du sort de son neveu mais plutôt de la réputation bafouée de Madame, même si « toute cette ville et la Court ont veu cette execution avec joye<sup>2</sup> ». D'autres détails seront donnés par Mondino, envoyé en France par Christine, et dont Mazarin et d'Harcourt avaient remarqué le grand attachement au service de la France après avoir exécuté « aveuglement tout ce que nous luy avons dit estre nécessaire pour cet effet<sup>3</sup> ».

Dans sa lettre à Louis XIII, Christine se montra très inquiète pour le préjudice qu'allait recevoir sa réputation. L'ambassadeur De La Court écrivit à Richelieu qu'il se souvenait bien des lamentations du comte Philippe à l'égard des mauvais traitements que Madame infligeait à son favori, et qu'on lui avait proposé d'être employé par le roi en quelque ambassade, ce qui ne fut pas approuvé par Christine.

Dans la correspondance diplomatique de ces premiers jours de janvier, on note un apaisement progressif de Christine, qui se contenta de savoir qu'on traitait bien le comte Philippe. Le frère de ce dernier, le marquis de Saint-Germain, gouverneur de Montmélian, prit également sa défense par écrit, préoccupé lui aussi que la Maison d'Agliè puisse perdre la faveur royale<sup>4</sup>. Pour le consoler, on lui envoya l'abbé de la Monta<sup>5</sup> qui trouva le marquis plein de chagrin mais avec l'espoir de bénéficier de la clémence du cardinal de Richelieu. Mazarin, qui commençait à s'occuper du traité d'accommodement avec les princes, considéra les aspects positifs d'être le seul à subir les conséquences de la haine de Christine à son égard. Pour l'instant « Elle n'a rien dans l'esprit contre Mr le comte d'Harcour ny contre Mr l'Ambassadeur, parce qu'elle croid que l'un ne la pas sceu et que l'autre a esté touché de l'execution<sup>6</sup> ».

Au mois de janvier Richelieu écrivit des réflexions touchant l'affaire du comte d'Agliè avec l'intention de protéger autant la prudence du roi que la réputation de Madame. Il était nécessaire, selon le cardinal, de préciser que l'arrestation du comte Philippe avait été déterminée par la raison « qui consiste en la malice ou en la foiblesse des conseils<sup>7</sup> ». Le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, f.° 8v.

<sup>3</sup> *Ibid.* Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, lettre de Mazarin à Chavigny, Paris, 2 janvier 1641, f.° 20-24, publié dans Georges Dethan, *Mazarin et ses amis*, Paris, Berger-Levrault, 1968, p. 320-323.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Germain à son éminentissime Seigneur, Montmélian, 6 janvier 1641, f.° 53.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de l'abbé de la Monta, Chambéry, 6 janvier 1641, f.° 54.

<sup>6</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin à Monsieur, Turin, 7 janvier, f.° 7r-v.

<sup>7</sup> *Ibid.*, Notes de Richelieu, f.° 128r.

comte d'Agliè avait aussi détourné Madame des bonnes décisions qui lui avaient été indiquées à l'égard des princes. Par conséquent il fallait éloigner ce « mauvais esprit » qui continuait à lui donner de « mauvais conseils<sup>1</sup> ».

### 2.3 La mort de Monod et la gloire retrouvée de Philippe d'Agliè

Ainsi, les deux conseillers les plus intimes et influents de la duchesse furent mis hors-jeu par le ressentiment implacable du cardinal Richelieu. Néanmoins, si le sort du jésuite savoyard, voué à la mort dans le sinistre fort de Miolans, était définitivement jeté, la position du comte d'Agliè était plus floue et ouverte à plusieurs possibilités. N'oublions pas que les deux détenus jouissaient de conditions sociales différentes.

Côté français, le Père Monod était vu comme un adversaire redoutable tandis qu'on reconnaissait au comte Philippe un certain attachement à la France, qui toutefois n'était pas soutenu par une forte volonté. Les Français, voulant neutraliser uniquement sa fonction et son influence politiques, semblaient déjà disposés, après un délai raisonnable, à le libérer. La duchesse, bien moins active envers le jésuite savoyard, multiplia ses instances pour obtenir son retour dans le duché. La double mort du cardinal Richelieu et du roi Louis XIII facilita la tâche et, après quelques années de détention, le comte Philippe fut libéré et revint à Turin. Écartant les affaires politiques, il s'occupa en collaboration avec Emanuele Tesauro de la régie de toutes les fêtes qui furent organisées à la Cour de Turin.

#### 2.3.1 Monod : de Montmélian à Miolans

La situation du Père Monod devint désespérée au début de 1639, après sa tentative d'évasion de Cuneo. À cette nouvelle, Richelieu avait réagi avec un éclat de rage<sup>2</sup> et Christine avec un sentiment de douloureuse surprise. Dans sa première lettre sur la fuite du Père, la duchesse proclama n'avoir « aucune part en cette fuite, laquelle on pourroit bien attribuer à des autres, mais nous ne voulons pas rendre des mauvais offices à personne encore qu'il y ait trois semaines que ces Messieurs ont publié les poursuites qu'ils devoient faire contre ledit Père<sup>3</sup> ».

Dans une lettre du 13 janvier, la régente put donner plus de détails à son ambassadeur à Paris à ce sujet. Le 1<sup>er</sup> janvier 1639 le comte d'Envie, gouverneur de Cuneo, avait été rendre

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 128v, les deux citations.

<sup>2</sup> Ces jours-là, Richelieu avait décidé d'envoyer monsieur Godefroi d'Estrades pour résoudre définitivement l'affaire Monod, comme l'écrivit le cardinal de la Valette : « Toute sa cour a eu connoissance par ses pleurs du sujet du voyage du R D'estrades. Le P. Monot fut adverty ce qui l'obligea de s'en fuir et se retirer dans la maison des jésuites de Mondovì », cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, t. 28, résumé des dépêches du cardinal de La Valette du 5, 8 et 12 janvier 1639, f.° 21. Sur cette mission voir aussi la lettre du cardinal de La Valette au cardinal de Richelieu, 14 janvier 1639, f.° 35-36, et AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 1, « le marquis de Saint-Maurice », n.° 81, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 14 août 1644.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi TC », n.° 1, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 4 janvier 1639.

visite au jésuite savoyard qui lui dit qu'il s'était senti mal la nuit précédente et le lendemain ce dernier demanda à faire une promenade pour prendre un peu l'air, permission qui lui permit de s'échapper avec l'aide de quelques complices. À un mil de Cuneo, le jésuite trouva au niveau de la rivière du Gesso un cheval prêt pour lui et prit la direction de Vico. La personne que Christine, sous conseil du comte d'Aglié, avait désignée pour surveiller toutes les actions du Père Monod s'en aperçut et fit rapidement avvertir le gouverneur de Cuneo qui détacha des soldats pour l'empêcher de sortir du duché. À Vico ils le perdirent de vue, mais on fit mettre sous stricte surveillance tous les passages qui conduisaient aux frontières. Le jésuite passa une nuit à Tour, une propriété de Philibert del Carretto, marquis de Bagnasco à 9 milles de Mondovi, d'où il revint sur ses pas en compagnie dudit marquis, après avoir constaté qu'il ne pouvait pas poursuivre sa fuite. À Mondovi le gouverneur, informé de la tentative de fuite par celui de Cuneo, avait placé des gardes au Collège des jésuites où le Père s'était arrêté, et jusque dans sa chambre<sup>1</sup>.

Ensuite la duchesse envoya au général Gonteri la permission signée par le nonce de se saisir de sa personne. Le Père Monod fit quelques résistances lorsqu'il fut informé qu'on allait l'enfermer à Montmélian, mais il se résigna quand on lui montra la licence octroyée par le nonce. Le 7 janvier 1639, le jésuite fut conduit en Savoie sous bonne escorte de soldats du duc. Durant ces jours la duchesse envoya trois lettres au Père Monod. Dans la première, elle lui écrivait : « Vous scaurez par le general des postes Aimon Gonteri, comte de Sant' Albano, avec quel sentiment j'ay appris vostre depart de la ville de Cuneo et vostre retraite en celle du Mondovi ». Jugeant l'endroit peu sûr, elle avait ordonné à Gonteri « de vous proposer les lieux les plus propres et les plus seurs pour vostre demeure<sup>2</sup> ». Deux jours après, elle lui dit qu'elle avait une grande affection pour lui et qu'elle avait un grand désir de le protéger avant de lui communiquer sa décision de l'envoyer à Montmélian « ou je crois que vous devez demeurer avec plus de satisfaction, et de repos d'esprit qu'ailleurs comme dans le pays de vostre naissance parmi vos plus proches et vos amis et je donnerais [...] tous les ordres qui seront necessaires pour vous y faire bien traiter<sup>3</sup> ». Dans la troisième lettre, la duchesse lui expliquait qu'elle ne pouvait satisfaire sa requête de le faire revenir à la Cour et, malgré le contentement qu'elle aurait de le voir, elle ne pouvait y « consentir qu'au grand prejudice de mon service, et de vostre propre personne que je considère avec tant d'affection<sup>4</sup> » en lui répétant qu'elle avait choisi Montmélian comme lieu idéal pour sa sûreté et son repos. Le Père Monod lui répondit début mars en se

---

<sup>1</sup> Tous ses détails sont tirés de AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi TC », n.° 3, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 janvier 1639. Ces deux lettres, du 4 et 13 janvier, figurent ici dans une version plus longue et un peu différente de celles présentes dans le registre des lettres de la duchesse, conservées dans la liasse 37, et que nous avons également utilisées.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au Père Monod, 4 janvier 1639, p. 628.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre de la duchesse Christine au Père Monod, 6 janvier 1639, p. 629.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre de la duchesse Christine au Père Monod, 10 janvier 1639, p. 629.

plaignant qu'il entendait constamment le récit des « véhémentes poursuites<sup>1</sup> » des ministres français pour induire Madame « à la disposer de m'abandonner à leurs passions<sup>2</sup> ». Il demandait à la duchesse de s'ériger en juge de ses actions et se déclara prêt à n'importe quel supplice « s'il y a quelqu'un qui prétende de me rendre criminel de quelque chose que j'aie faite ou contre elle, ou contre l'État<sup>3</sup> ». Il revendiqua son innocence en évoquant aussi les « vingt ans de confiance particulière » auprès des duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Il précisa encore que son cas était similaire à celui de l'abbé Scaglia, lui aussi détesté par les Français mais qui fut fermement défendu par le duc. Appelé aux affaires par l'intermédiaire surtout de Saint François de Sales, il lui rappela qu'il voulait les quitter dès 1632, après son retour de sa mission à Paris, et qu'il fit toutes les démarches pour s'en aller à Rome pour poursuivre ses études. Mais cette habile plaidoirie ne l'aida pas à sortir du château de Montmélian.

Ainsi cette affaire se conclut d'une façon qui dépassait aussi l'« imagination » de la duchesse, contrainte de prendre elle-même cette décision, au détriment de sa réputation et de son autorité. Cependant, c'est bien la conduite insensée du Père Monod qui l'y obligea, « lequel a défié de notre affection, et de cette protection extraordinaire que nous prenions de luy, et a cherché par sa fuite la seureté qu'il devoit esperer infaillible dans notre bonté quand il y eut mis toute sa confiance<sup>4</sup> ».

La duchesse informa le cardinal de Richelieu de ses démarches à l'égard du jésuite. Après lui avoir avoué être « extrêmement mortifiée » que la seule affaire du jésuite ait pu constituer un obstacle pour la bonne correspondance entre elle, le roi et le cardinal, elle lui annonça avoir « assuré la personne dudict Père, et lié sa langue, et retenu sa plume en le mettant dans le chasteau de Montmellian. Il n'y aura plus rien qui s'oppose a mes iustes esperances, les sugets de reproches seront cessez de part et d'autre<sup>5</sup> ».

Mais cette affaire ne semblait pas terminée pour autant : fin janvier la duchesse demanda l'avis du marquis de Saint-Maurice sur l'instance avancée par Richelieu qu'on lui remette le Père Monod<sup>6</sup>. Selon l'ambassadeur à Paris se cachaient trois raisons derrière cette prétention du cardinal. La première était que les Français avaient l'intention d'accabler de déplaisir Christine ; la seconde qu'ils avaient rendu publiques « leurs poursuites contre le Père Monod afin de luy donner occasion de se sauver pour attribuer la cause a VAR » et

---

<sup>1</sup> AST, Corte, SRC, Categoria II, Storie generali, m. 9, fasc. 5, « Lettres du R. Père Monod à leurs Altesses et à ses Ministres depuis l'an 1620 jusqu'à l'an 1639, qu'il fut traduit au château de Miolans », lettre du père Monod à la duchesse Christine, Montmélian, 6 mars 1639, publiée aussi par G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina, op. cit.*, t. III, p. 119-120.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 janvier 1639, p. 638, les deux citations.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 28, lettre de la duchesse Christine au cardinal de Richelieu, 14 janvier 1639, f.° 34r, les deux citations.

<sup>6</sup> Le cardinal avait demandé à Baronis, envoyé à Paris pour résoudre des questions financières, de lui remettre le jésuite savoyard. Baronis avait toutefois répliqué qu'on n'avait jamais considéré cette éventualité.

que Richelieu était rongé par « l'impatience de le voir assuré<sup>1</sup> » et d'empêcher à tout prix sa fuite car il ne voulait pas qu'il ruine sa réputation auprès de ses ennemis comme l'avait fait Mathieu de Morgues, marquis de Saint-Germain, aux Flandres<sup>2</sup>. La troisième cause, selon Saint-Maurice, était que les Français agissaient comme les Romains, lesquels lorsqu'il fallut traiter la paix avec les Athéniens leur demandèrent en otage leurs meilleurs conseillers, les privant ainsi de leurs négociateurs les plus habiles. Par conséquent « le seul motif de Monsieur le Cardinal contre le Père Monod est de le lever d'auprès de VAR et des lieux [d'où] il luy puisse continuer ses conseils comme ennemy déclaré de la France » et Richelieu, en le proclamant son « ennemy mortel qui a donné des conseils pour le perdre », agissait comme d'habitude, à savoir « il fait destruction de ses ennemis [...] il persecute jusqu'à leur perte ceux qui peuvent ou qui ont l'esprit pour luy faire du mal<sup>3</sup> ». À la fin du mois de janvier, l'abbé Mondino put informer la duchesse que la réclusion du Père Monod au château de Montmélian avait finalement apaisé le cardinal de Richelieu<sup>4</sup>. Au début de février, le jésuite arriva en Savoie et la duchesse lui exprima sa joie que son voyage se soit bien passé et, surtout, qu'il avait été bien traité par les soldats<sup>5</sup>. La correspondance entre la régente et le jésuite se raréfia, même si le prisonnier fut encore tenu au courant des affaires politiques. Au mois de mai 1639, il envoya un mémoire à Madame royale. Parmi les nombreux conseils qu'il lui dispensa, il y avait celui de se méfier des Français et de rechercher un accord avec les princes « puisqu'elle le peut faire avec plus de reputation et de seureté qu'en demeurant despouillée de la principale partie de sa souveraineté avec peu d'asseurances de retenir le reste<sup>6</sup> ». Figurait en outre le conseil de mettre en œuvre une politique visant à obtenir la neutralité du duché en suivant une conduite déjà tracée et pratiquée avec succès par les ducs : « C'est là le secret du Duc Charles Emanuel de faire peur aux Espagnols par les Français, et aux Français par les Espagnols<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 6, « Lettere del marchese di San Maurizio a madame Royale et a Mr di San Tommaso primo segretario di Stato », n.° 5, dépêche du marquis Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 21 janvier 1639.

<sup>2</sup> Sur cet épisode voir Gustave Fagniez, « Mathieu de Morgues et le Procès de Richelieu », *Revue des Deux Mondes*, 4<sup>e</sup> période, tome 162, 1900, p. 550-586 ; Seung-Hwi Lim, « Mathieu de Morgues, Bon Français ou Bon catholique ? », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2001, vol. 4, n° 213, p. 655-672. et Caroline Maillat-Rao, « Mathieu de Morgues and Michel de Marillac: The Dévots and Absolutism », *French History*, 2001, 25/3, p. 279-297 ; de la même, *La Pensée politique des dévots Mathieu de Morgues et Michel de Marillac. Une opposition au ministériat du cardinal de Richelieu*, Paris, Honoré Champion, 2015.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 6, « Lettere del marchese di San Maurizio a madame Royale et a Mr di San Tommaso primo segretario di Stato », n.° 5, dépêche du marquis Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 21 janvier 1639, les trois citations.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 2, « Lettere dell'abate Mondino », dépêche de l'abbé Mondino à la duchesse Christine, Paris, 21 janvier 1639.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 4, « Registro delle lettere di Madama Reale Christina », lettre de la duchesse Christine au Père Monod, 5 février 1639, p. 663.

<sup>6</sup> *Ibid.*, TR, m. 3, n.° 32, « Raggionamento del Padre Monod con cui dimostra essere più utile a Madama Reale, ed allo stato il trattare un aggiustamento co Principi suoi cognati, che di continuare nella Lega con la Francia proponendo i mezzi per giungere ad un tal fine, e rimostrando i pericoli che risultarebbero dal mettersi nelle braccia de Francesi 30 maggio 1639 ».

<sup>7</sup> *Ibid.*

La possible alliance entre le conseiller jésuite et les princes était l'une des plus profondes craintes du cardinal de Richelieu qui, dans une minute de mémoire destiné à Hémery, avait manifesté sa peur qu'en cas d'attaque de la Savoie par le prince Thomas, il pouvait s'échapper ou être délivré et se joindre au dit prince pour faire « bien des maux, comme Madame ne sait mieux qu'aucun d'autre<sup>1</sup> ». Comme toujours, il finissait par proposer la même solution, celle de persuader Christine d'envoyer le jésuite en France. Quelques mois durant, on n'entendit plus parler du pauvre jésuite ; seulement quelques jours avant la rencontre de Grenoble, dans un mémoire à Chavigny, Richelieu arguait « que l'opiniastreté qu'a le père Monot à ne sortir pas de Montmélian est un signe assuré qu'il se promet quelque accident et changement dans la Savoie, et dans cette place, qui le peut délivrer<sup>2</sup> ». L'animosité des Français contre le Père Monod ne s'atténuait pas et ils accusèrent Christine que, bien qu'elle le détestât du vivant de son mari, au lieu de le laisser sans emploi « elle luy donna sa principale confiance, et receut le poison qu'il voulut verser dans son esprit, comme des remèdes les plus salutaires », et ce « misérable » obtint un tel crédit qu'il lui fit commettre « si grand nombre de fautes qu'il est presque impossible de les rapporter<sup>3</sup> ».

L'avis du 30 mai 1639 avait représenté la dernière intervention politique du conseiller jésuite, car quelques mois après les Français firent de nouvelles instances pour réclamer le transfert du Père Monod dans un lieu plus isolé. La décision de le déplacer de Montmélian à Miolans semblait déjà arrêtée depuis le début de 1639, comme nous l'apprennent deux lettres tragiques du 6 et 7 septembre écrites par le jésuite savoyard.

Dans la première, Monod avoua se sentir comme une victime traitée injustement et disait qu'il ne méritait pas d'être enfermé « dans un château ou on n'a fait détenir personnes que les plus criminels<sup>4</sup> ». Jamais il ne serait convaincu qu'entre Montmélian et Miolans il n'y avait aucune différence. Il évoqua aussi la permission du nonce et surtout « la réserve expresse que personne ne puisse entreprendre d'user aucune juridiction sur moi<sup>5</sup> ». Il se dit certain qu'il n'avait donné aucun ombrage au royaume de France, puisqu'il vivait retiré sans s'intéresser aux choses du monde. Il avait espéré être délivré et envoyé au Collège des jésuites de Chambéry au lieu « de me jeter dans un lieu où on a coutume de ne mettre que les rebelles ». Le jésuite se demandait : « qu'ai-je fait pour être traité avec tant de rigueur et d'infamie ?<sup>6</sup> », et supplia Christine d'être libéré de cette prison. Dans sa deuxième lettre, le Père semblait en proie à une agitation encore plus profonde. Il

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CLXXXV, mémoire à M. D'Hémery, 26 avril 1639, p. 331.

<sup>2</sup> *Ibid.*, CCLXXXI, mémoire pour M. de Chavigny, 19 septembre 1639, p. 533.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, « Voyage du Roy a Grenoble pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639 », f.° 221-259, ici f.° 223, les trois citations. Publié aussi dans *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du cardinal de Richelieu, op. cit.*, CCLXXXIV, Voyage du Roy à Grenoble, pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639 [28 septembre 1639], p. 538-561.

<sup>4</sup> AST, Corte, SRC, m 9, fasc. 5, « Lettres du R. Père Monod à leurs Altesses et à ses Ministres lettre du Père Monod à la duchesse Christine... », Lettre du Père Monod à Madame Royale, Montmélian, 6 septembre 1639, publiée aussi dans G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina, op. cit.*, p. 139.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, les deux citations.

renouvella son instance « de ne permettre point qu'on fasse ce tort à l'innocence d'un qui a eu l'honneur d'être si longtemps son confesseur, qu'elle trouvait bon d'appeler son confident que d'être mis au nombre des rebelles, des assassins et faux monnayeurs qu'on a coutume de faire garder en ce lieu-là<sup>1</sup> ». Le Père Monod considérait son transfert à Miolans comme un acte ignoble car il se demandait avec le cœur plein d'angoisse : « Tout le monde ne sait-il pas que son excellence ne me voit point, ni n'a aucune communication avec moi, pourquoi, donc craindra-t-on que je voie VAR en si peu de temps qu'on dit qu'elle s'arrêtera ici ?<sup>2</sup> ».

On ne sait pas si ces lettres influencèrent la décision de Christine quant au déplacement du conseiller jésuite. Cette décision ne fut certes pas immédiate, et ces délais inquiétèrent l'âme suspicieuse du cardinal de Richelieu. Par conséquent De La Court, ambassadeur français à Turin, fut chargé en mars 1640 de parler avec la duchesse Christine du jésuite savoyard. Il en discuta avec les principaux membres du Conseil, avançant qu'il s'agissait simplement de « transférer le Père d'un lieu en un autre, aussy commode pour luy, et beaucoup moins suspect », ce qui n'aurait pas dû engendrer de difficultés de la part de Madame royale dans la mesure où « le dit Père n'estoit pas bien dans l'esprit du pape, non plus que de son general, qu'il estoit mal voulu de plusieurs de son ordre, que tous les plus honnestes gents de ceste cour estoient ses ennemis declarés<sup>3</sup> ». Christine était disposée à ordonner de déplacer le jésuite ailleurs mais, pour résoudre cette affaire, elle demanda l'avis du nouvel évêque de la Maurienne, Paul Milliet de Challes, homme connu pour sa probité. Cependant, cette question semblait traîner plus que ce que les Français avaient espéré. Ainsi, dans les instructions consignées à l'abbé Mondino chargé d'une mission à Turin, il était prié de représenter les mécontentements de la France qui n'était « pas satisfaite des longueurs et difficultés que SA a porté à transférer le Pere Monod de Montmélian ailleurs pour oster la commodité de tenir des correspondances contre le service de SA au préjudice de la France<sup>4</sup> ». Enfin, en cette même occasion, la duchesse fut contrainte de céder et le 18 mai 1640 le Père Monod fut enfermé à Miolans. Le lendemain, elle écrivit à son ambassadeur à Paris, le comte de Moretta, qu'il devait essayer de tirer des avantages pour les affaires du duché, en considération du fait qu'elle venait de faire transférer le jésuite savoyard de Montmélian à Miolans, où « véritablement il est allé assez mal volontier aiant fait des protestes et fulminé des excommunications contre ceux qu'il croyoit avoir part en ce sien changement<sup>5</sup> ». Le Père ne se résigna pas et continua à proclamer son innocence, car à la fin du mois de juillet 1640, l'abbé d'Aglié, un autre frère du comte Philippe, put voir une lettre du jésuite savoyard dans laquelle il avait écrit à la

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du Père Monod à Madame Royale, Montmélian, 7 septembre 1639, publiée aussi in G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina*, op. cit., p. 141.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, t. 30, dépêche de De La Court à Monsieur, Chambéry, 17 mars 1640, f.° 142, les deux citations.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Mémoire au Sieur l'abbé Mondin s'en allant en Savoye », f.° 251bisv. Sur cette affaire voir aussi l'« Instruction donné a Monsieur l'Abbé Mondin allant à Turin, 1640 », f. 186, où on peut lire à quelques différences près le même texte : « le delationi e difficoltà che SA ha fatto in restringere in luogo più rimoto il padre Monod per toglierli così la comodità di haver corrispondenza et operar contro il servizio di SA et della Francia ».

<sup>5</sup> *Ibid.*, lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Chambéry, 19 mai 1640, f.° 436.

duchesse qu'elle n'avait pas le droit de l'enfermer à Miolans, ni de l'empêcher d'aller à Rome, sans quoi elle serait châtiée par l'excommunication et qu'il désirait rencontrer le père provincial pour lui exposer ses raisons. Christine était inquiète car elle aurait voulu éviter une excommunication autant que le déplaisir de Louis XIII et de Richelieu. Christine avait enfermé le Père Monod sur la base d'une simple lettre du cardinal Barberini, et elle attendait encore la permission écrite promise par le pontife. L'abbé d'Aglié essaya de la rassurer en lui disant qu'elle devait « avoir l'esprit et la conscience en repos de cette affaire<sup>1</sup> », qu'elle savait bien qu'avant d'être envoyé à Miolans le conseiller jésuite avait déjà envoyé une longue apologie où il avait expliqué toutes ses raisons, qu'il avait également avancées auprès des jésuites du Collège de Chambéry. Ceux-ci en avaient fait une ample relation au général de l'ordre qui, à son tour, en avait informé le pontife. Elle avait aussi reçu une lettre du cardinal François Barberini qui l'informait que « le Pape croyait bon qu'elle ostat ledit père de Montmélian » et, enfin, qu'elle avait résolu cette affaire après avoir écouté l'avis de plusieurs ministres dont celui du Père Milliet qui avait une « réputation de grande doctrine et d'une probité singulière<sup>2</sup> ». L'abbé d'Aglié eut aussi un long entretien avec le père provincial auquel il exposa toute l'affaire. Sa conclusion fut qu'il n'irait pas trouver le Père Monod à Miolans. L'abbé d'Aglié lui conseilla d'obtenir une déclaration du pape, en guise d'approbation de la détention dudit Père « jusques à nouvel ordre ou indéfiniment<sup>3</sup> ». Cette dernière possibilité fut la plus juste car le Père Monod décéda en 1644, toujours détenu en cette place où, comme lui-même l'avait écrit, on n'enfermait que les rebelles et les assassins.

### 2.3.2 Saint-Martin d'Aglié : du Donjon de Vincennes à Turin

Fin janvier 1641, Chavigny écrivit à Mazarin pour l'informer que Louis XIII était très satisfait de sa conduite lors de l'arrestation du comte d'Aglié. Ce dernier, aux alentours du 28 janvier, avait été transféré au bois de Vincennes, où « l'on le traite avec beaucoup de civilité<sup>4</sup> » en lui permettant de recevoir les visites de l'ambassadeur et de l'abbé Mondino, arrivé à Paris le 14 janvier, et, peut-être, de participer à un ballet qui allait se danser prochainement chez le cardinal de Richelieu.

La régente n'avait pas perdu de temps et avait envoyé rapidement en mission à Paris l'abbé Mondino qui devait surtout suivre l'« affaire » d'Aglié. À la mi-février, un mois après son arrivée dans la capitale, son action à la Cour avait progressé si bien qu'il écrivit à Christine qu'il pouvait voir autant qu'il le voulait Monsieur le comte Philippe. Et il précisait : « j'ai obtenu le même privilège pour son neveu le marquis de Saint-Germain ; il peut se promener librement avec le comte dans le bois de Vincennes [...] et jouer à la balle, mais le comte s'entretient plus volontiers avec la lecture et d'autres exercices musicaux<sup>5</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, « Relation du voyage de l'abbé d'Aglié, Chambéry, 24 juillet [1640] », f.° 636v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f.° 637, les deux citations.

<sup>3</sup> *Ibid.*, f.° 637v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche de Chavigny [à Mazarin], Ruel, 31 janvier 1641, f.° 135r.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 41, dépêche de l'abbé Mondino à Son Altesse Royale, 21 février 1641 : « Il medesimo ho fatto accordare al signor marchesino di San Germano, con libertà al detto signor Conte di passeggiare al

Toutefois, Chavigny ordonna à Mondino de ne pas introduire d'autres personnes dans le château et de ne remettre à d'Agliè aucune lettre à son insu.

Les premiers mois de 1641 furent très durs pour le comte. En mars l'ambassadeur Moretta essaya de plaider la cause du comte Philippe auprès de Richelieu. Ce dernier lui répliqua que Louis XIII était en train de réparer à grands frais les dommages causés par les mauvais conseils du comte et qu'une décision serait prise lors du retour de Mazarin à la Cour<sup>1</sup>. Ce n'est que fin mars qu'on lui fit parvenir neuf lettres de Christine. Il lui répondit avoir ressenti un grand soulagement à la lecture de ces missives et se déclara certain qu'elle le ferait sortir « de ce labyrinthe<sup>2</sup> ». Toutefois d'Agliè ne vit pas sa condition s'améliorer, et les raisons de son emprisonnement continuaient à lui rester obscures. Au fur et à mesure que le temps passait, le comte se sentit envahi par le désespoir. Le 14 avril, il écrivit à la régente une lettre pleine d'inquiétude. Il essayait de comprendre les raisons de son incarcération, qu'il pensait due à l'hostilité des princes à son égard et à la mauvaise opinion que Richelieu avait de lui (« le Cardinal plein d'amertume pour les traités de Grenoble à l'égard de Montmélian seulement maintenant a réussi à donner satisfaction à sa mauvaise nature<sup>3</sup> »). Il en vint à croire « que les Princes le réclamèrent [son emprisonnement] pour leur satisfaction dans l'accord qu'on pensait de conclure<sup>4</sup> ». On suspectait aussi peut-être, supposait le comte d'Agliè, qu'il serait bien de le tenir hors d'état de nuire en pensant que « mon conseil était très influent<sup>5</sup> » dans toutes les actions de la duchesse. Une autre hypothèse formulée par le comte était que Richelieu espérait avoir les mains libres une fois qu'il l'aurait éloigné d'elle. Le comte exclut les deux premiers points, mais il reconnaissait que s'il avait été emprisonné pour l'empêcher de prodiguer ses conseils à la régente ou, pire encore, pour que le cardinal puisse simplement se venger de l'affront grenoblois, alors « mon emprisonnement durera longtemps<sup>6</sup> ». C'est à cette période que se déroula un épisode dont les contours sont toujours demeurés flous. Les Français continuant à donner de vagues assurances sur la remise en liberté du comte Philippe, l'abbé Mondino profita de la bonne humeur du cardinal de Richelieu pour lui proposer l'échange du Père Monod contre Philippe d'Agliè. Le cardinal furieux répliqua que cette proposition devait s'ajouter à la longue liste des petitessees ducales. Le comte de

---

suo gusto nel boscho [...] et giochar alla palla, si trattiene però più volentieri alla lettura et altri essercitii musichali ».

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale », dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 12 mars 1641, f.° 155v.

<sup>2</sup> AST, Corte, LP, « A », m. 3, lettre du comte Philippe d'Agliè à la duchesse Christine, Vincennes, 25 mars 1641 : « da questo labirinto ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LP, « A », m. 3, lettre du comte Philippe d'Agliè à la duchesse Christine, Vincennes, 14 avril 1641 : « il S. Cardinale amareggiato ancora da trattati di Grenoble in rispetto di Monmegliano havendo cercato sin hora il suo mal talento adesso solamente ha voluto sodisfare a sé stesso ». Cf. aussi Gaudenzio Claretta, *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II*, Gênes, R. Istituto de' sordo-muti, 1877-1878, t. II, document XLVIII, p. 718-722.

<sup>4</sup> *Ibid.* : « che i Precipi la chiamarono per loro soddisfazione nell'accomodamento qual si credeva dovessi concluder ».

<sup>5</sup> *Ibid.* : « il mio consiglio havesse gran parte in tutte le ationi qual si facevano ».

<sup>6</sup> *Ibid.* : « misuro [...] c'habbia da esser longa la mia prigionia ».

Moretta apostropha rudement l'abbé Mondino pour avoir osé proposer un tel expédient. L'abbé, pour sa défense, expliqua que tous les moyens étaient admis pour obtenir la libération du comte d'Aglié, et qu'il discernait dans la réponse de Richelieu de plus hautes prétentions françaises. L'ambassadeur mit fin à cette conversation en disant que même la mort du comte Philippe n'inciterait pas la duchesse à consigner Montmélian aux mains des Français. Christine applaudit les propos du comte Moretta et se montra irritée à l'égard de Mondino qui comprit avoir perdu en partie la confiance de Madame<sup>1</sup>.

Les prévisions du comte d'Aglié se révélèrent exactes. Le 12 novembre il écrivit à Christine : « je ne sortirais jamais de ce labyrinthe, malheur inouï pour qui a toujours servi avec tant de zèle, d'affection et de dévouement<sup>2</sup> ». La négociation connut des lenteurs, d'autant que dans une de ses dépêches, Mondino avait fait savoir à Turin que la question du comte devait « être manié avec adresse<sup>3</sup> ». Celui-ci resta prisonnier pendant encore deux ans, durant lesquels sa liberté fut fortement limitée. Il ne put être libéré qu'après la mort du cardinal de Richelieu. En effet, le lendemain, 5 décembre, l'abbé Mondino fut reçu par le cardinal Mazarin qui l'assura que le comte Philippe allait être libéré<sup>4</sup>. Le 20 décembre, Louis XIII accorda la remise en liberté de l'illustre prisonnier<sup>5</sup>. Ce jour même Mazarin ordonna à l'abbé Mondino de porter cette heureuse nouvelle au comte qui en resta « tout consolé<sup>6</sup> ».

La duchesse remercia Mazarin, dont l'amitié avait été fondamentale pour la libération de d'Aglié. Le cardinal répondit modestement à Christine : « La lettre que vôtre Altesse Royale m'a fait l'honneur de m'écrire du 16 du passé m'a comblé de joie, m'ayant appris la satisfaction qu'elle a reçue de la liberté que le Roy a accordé à Monsieur le Comte Philippe. En cela madame vous devez réserver pour sa Majesté tout le ressentiment que vous avez, et vous persuader que vous estes redevable de cette faveur à la seule affection qu'elle a pour vous<sup>7</sup> ».

Le comte fut obligé toutefois de résider encore à la Cour et fut autorisé à revenir en Piémont quelques mois plus tard, après la disparition prématurée de Louis XIII (14 mai

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », cit., dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 6 mai 1641, f.° 174v ; m. 40, fasc. 3, « Registro di lettere di MR al conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au duc Moretta, Turin 18 mai 1641, f.° 266v ; m. 41, fasc. 4, « Lettere dell'abate Andrea Mondino, al duca e al ministro », dépêche de l'abbé Mondino à la duchesse Christine, Paris, 18 juin 1640.

<sup>2</sup> AST, Corte, LP, « S », m. 3, lettre du comte Philippe d'Aglié à la duchesse Christine, Vincennes, 12 novembre 1641 : « io non uscirò mai da questo labirinto, infelicità senza esempio a danno di chi servì sempre con tanto zelo, affetto e fedeltà ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, LMF, m. 41, fasc. 4, « Lettere dell'abate Andrea Mondino... », cit., l'abbé Mondino à Son Altesse Royale, 14 mai 1641 : « Per il negozio del Signor Conte Filippo si deve maneggiar delicatamente ».

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 44, fasc. 2, « lettere dell'Abate Andrea Mondino, a SA ed al ministro », n.° 61, dépêche de l'abbé Mondino à Son Altesse Royale, 5 décembre 1642.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 65, dépêche de l'abbé Mondino à Son Altesse Royale, 23 décembre 1642.

<sup>6</sup> *Ibid.* : « tutto consolato ».

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.° 3, « lettere di Giulio Mazzarini Cardinale, al Duca, a madama Reale alla Duchessa, a Don Felice, al conte di S. Tomaso segretario di MR, al conte di Verrua e al Marchese di San Germano », n.° 11, Jules Mazarin à Madame royale, Saint-Germain-en-Laye, 4 mars 1643.

1643). Au cours de l'été 1643, Anne d'Autriche communiqua officiellement à Christine qu'on permettait à Saint-Martin d'Aglié de quitter le royaume et, le 5 septembre, il put laisser Paris pour rentrer à Turin presque trois ans après<sup>1</sup> son arrestation.

Ainsi, en 1644, lorsque le Père Monod disparut dans les entrailles de la lugubre forteresse-prison de Miolans, le comte d'Aglié fut définitivement réintégré à la Cour de Turin où il reçut, la même année, l'office de capitaine des cuirasses par le jeune Charles-Emmanuel II<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la libération du comte d'Aglié voir C. Gallina, « Le vicende di un grande favorito », *art. cité*, p. 108-109 ; et F. San Martino d'Agliè, *La prigione di Filindo il Costante*, *op. cit.*, p. 28-30.

<sup>2</sup> Voir F. San Martino d'Agliè, *La prigione di Filindo il Costante*, *op. cit.*, p. 30.

Communauté  
Université Grenoble Alpes

Thèse de doctorat  
en histoire moderne

La diplomatie savoyarde au cœur de l'Europe.  
Savoie-Piémont et France au temps de Victor-Amédée I<sup>er</sup>  
et de Christine de Bourbon (1630-1648)

Tome II

Présentée par Frédéric Ieva

Directeur de thèse : Professeur Giuliano Ferretti

Année académique : 2019-2020

### Chapitre III

## Ambassadeurs français des années Quarante :

### Mazarin, d'Aiguebonne

Après les turbulentes années 1630, marquées par le décès de deux ducs, s'ouvrit une délicate période pour le duché. La mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup> (1637), suivie un an après de celle de l'héritier au trône, François-Jacinthe (1638), rendit la situation politique incertaine. Le vide de pouvoir qui s'était créé fut comblé par la régence de la duchesse Christine.

La régence fut vivement contestée par ses beaux-frères et, dans le même temps, Madame Royale dut faire face aux croissantes ingérences françaises, brusquement contrecarrées cependant par l'orageuse rencontre de Grenoble (septembre 1639). Malgré ce cuisant revers diplomatique, la France soutint quand même son allié savoyard. Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, habile général français qui remplaçait le cardinal Louis de Nogaret de La Valette d'Épernon (décédé à Rivoli le 28 septembre 1639) permit à la duchesse de réintégrer la presque totalité de ses domaines en mettant sur la défensive l'armée commandée par les princes Maurice et Thomas.

Il était à présent nécessaire de trouver un accord de paix afin de mettre un terme à la guerre civile. Ainsi, les années 1640 débutèrent avec la mission diplomatique de Jules Mazarin qui était définitivement entré dans l'orbite française. Sa mission, détaillée dans un autre chapitre, s'avéra délicate car il devait obtenir un traité d'accommodement entre la duchesse Christine et les princes Maurice et Thomas. Malheureusement, il n'arriva dans la capitale ducale qu'après que Turin ait capitulé, ne pouvant pas mettre aux arrêts le prince Thomas, qui s'était déjà mis en sûreté à Ivree, pour satisfaire la demande du cardinal de Richelieu. Par contre, il s'occupa, comme nous l'avons vu, de l'arrestation du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié à la fin de 1640.

La stratégie consistant à semer la discorde entre les princes ne donna pas les fruits escomptés, et Mazarin découvrit bientôt le caractère hautain du prince Thomas, qui ne se laissait conditionner par personne. Ne parvenant pas à leur faire signer un accord, sa mission aboutit à un échec presque total. Le traité d'accommodement fut signé durant l'ambassade extraordinaire d'Antoine Rostain d'Urre, seigneur d'Aiguebonne. Cet envoyé entretenait des relations contrastées avec la Cour de Turin, car il était plus partisan des princes que de la duchesse Christine qui, dénonçant sa partialité, se plaignait souvent de lui. Sa mission se conclut d'une manière éclatante,

car l'affaire du juriconsulte Jean-François Bellezia, un des envoyés ducaux à Münster, précipita son rappel à Paris, laissant le poste de Turin vacant de tout ambassadeur français pendant une année et demie environ.

### 3.1 Prologue : les aventures d'un ambassadeur extraordinaire : Mazarin

Le 29 janvier 1630, à Lyon, Giulio Mazarini fit la connaissance pour la première fois du cardinal de Richelieu<sup>1</sup>. Ce dernier était l'un des plus importants ministres du Royaume de France, alors que Mazarin n'était qu'un jeune membre à peine toléré de la nombreuse délégation pontificale dont le chef était le référendaire Jean-Jacques Panciroli. L'avancée des troupes françaises et la présence du cardinal à Lyon inquiétaient les Cours de Rome et de Turin. Le Saint Père prit la décision d'envoyer une mission diplomatique sous l'égide de Panciroli, accompagné de « Monsieur don Jules Mazarin, un très poli gentilhomme romain<sup>2</sup> », et de détacher Antonio Barberini à Bologne en qualité de légat apostolique. Quant au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il avait chargé en février 1630 Alexandre Ponte, comte de Scarnafigi, de rencontrer Richelieu à Embrun<sup>3</sup>, avant d'envoyer par la suite son propre fils Victor-Amédée que le cardinal avait refusé de rencontrer, ne souhaitant pas discuter des conditions de paix.

Une autre rencontre tout aussi importante pour Mazarin eut lieu à Chambéry quelques mois plus tard, en mai 1630, lorsqu'il connut Jean-François Guidi de Bagno, nonce à Paris de 1627 à 1631 et impliqué lui aussi dans les fébriles négociations politiques qui se déroulèrent en Italie en 1629-1630. Ce fut le début d'une solide amitié qui ne s'interrompt qu'à la mort du cardinal de Bagno survenue en 1643. De ce fait, son successeur à la nonciature de Paris, Alessandro Bichi, fut l'un des amis les plus dévoués de Mazarin. Par conséquent, dans ces années cruciales pour le jeune

---

<sup>1</sup> Sur cette rencontre voir Victor Cousin, « Première entrevue de Richelieu et de Mazarin », *Journal des savants*, I, mars 1864, p. 137-152 ; II, avril 1864, p. 201-226 ; III, mai 1864, p. 275-293 ; IV, juin 1864, p. 329-347 ; Id., « Nouvelles relations de Mazzarino et de Richelieu pendant l'année 1630 d'après des documents inédits », *Journal des savants*, I, août 1864, p. 461-477 ; II, septembre 1864, p. 553-572 ; III, octobre 1864, p. 631-647 ; IV, décembre 1864, p. 767-788.

<sup>2</sup> AST, Corte, NF, m. 9, n.º 7, « Relazione delle operazioni fatte in Piemonte dall'armata francese e de' negoziato che si sono andati intavolando col cardinale di Richelieu », 1630, dans ce fascicule se trouve un document intitulé *Diario della guerra mossa dal cardinale di Richelieu a SA Serenissima li 18 marzo 1630*, d'où l'on a tiré la citation donnée ici *in extenso* : « in compagnia del Signor Don Giulio Mazarini, gentilhuomo romano di molto garbo ».

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.º 1, « Istruzione al Conte Scarnafigi per portarsi dal Cardinale di Richelieu e disporlo a spianare le difficoltà che si opponevano alla conclusione della pace », 15 février 1630. Voir aussi AST, Corte, TD, m. 10, n.º 1, « Progetto signato à Suza dal Principe di Piemonte e dal Cardinale di Richelieu per una lega dà farsi tra il Papa, il Re di Francia, li veneziani et il duca di Mantova, il di cui oggetto dovea essere di mantenere la pace in Italia contro le oppressioni de' Spagnoli », à la marge de la page de cet inventaire peut se lire « questa lega non ebbe alcun effetto ». Sur la présence de Richelieu à Embrun cf. Jacques Humbert, *Embrun et l'Embrunais à travers l'histoire*, Gap, Société d'études des hautes Alpes, 1972, p. 308-311.

diplomate romain, des liens très profonds d'amitié mais également des sentiments d'hostilité, voire d'inimitié, à son égard se formèrent. Grâce aux études de Georges Dethan et de Madeleine Laurain-Portemer, nous nous trouvons bien renseignés sur les amis de Mazarin ainsi que sur ses ennemis<sup>1</sup>. La faction hostile à Mazarin, fort puissante, était constituée dans les années 1630 des cardinaux Panciroli, le premier à revêtir la double charge de secrétaire d'état et de cardinal ; François Adrien Ceva, secrétaire d'état de 1634 à 1643, un des hommes les plus proches du pontife Urbain VIII et, surtout, le futur pape Innocent X, Jean-Baptiste Pamphili, ancien supérieur de Panciroli qui avait été son auditeur lors de ses nonciatures à Naples et à Madrid<sup>2</sup>.

Quant à la rencontre de Lyon, Richelieu, apprenant qu'une délégation pontificale se profilait en faveur de la paix en Italie, s'attendait à une visite de Panciroli, le chef de la délégation. Toutefois ce dernier, jugeant inutile cette mission réclamée par le duc de Savoie en vue d'arrêter la progression des armées françaises, et n'ayant pas l'intention de faire figure de simple porte-parole, préféra détacher auprès du tout puissant cardinal le remuant Mazarin, qui avait pris part à la dernière minute à cette mission pontificale en qualité de messenger volant. Richelieu l'écouta avec courtoisie, mais ne changea aucunement ses plans d'invasion<sup>3</sup>, marquant le début d'une série d'entretiens au cours desquels Richelieu, bien qu'appréciant la capacité d'analyse politique et les dons de négociateur de Mazarin, afficha un sentiment de « pure méfiance<sup>4</sup> » à son égard. En réalité, si l'on en croit un témoignage de Mazarin même datant de 1652, on apprend qu'il commença à servir les intérêts de la couronne de France bien avant, précisément en 1628, lorsque Louis XIII était au siège de La Rochelle. À cette occasion, il conseilla le cardinal Guidi de Bagno de suggérer aux Français d'organiser le secours de Casal<sup>5</sup>.

À cette époque, Mazarin n'était encore qu'un simple secrétaire de la mission diplomatique pontificale dirigée par Jean-François Sacchetti, et n'avait aucun rôle officiel. Auparavant, en 1625, de retour d'une mission en Espagne<sup>6</sup>, il avait obtenu le commandement d'une des compagnies de l'armée du pape conduite en Valteline par François Colonna, prouvant son excellente capacité à tenir sous le joug de la discipline les 235 hommes de sa compagnie. On commença à lui confier de petites missions en 1626 et 1627 et, au cours de la deuxième guerre du Montferrat, le Saint-Siège, bien que favorable aux positions de la France, s'opposa à la succession Gonzague-Nevers. La Cour de Rome envoya en mission Jean-François Sacchetti dont

---

<sup>1</sup> Cf. Georges Dethan, *Mazarin et ses amis*, Paris, Berger-Levrault, 1968, en particulier le chapitre III intitulé *Les amis de Rome*, p. 101-132. Voir aussi Olivier Poncet, *Mazarin l'italien*, Paris, Tallandier, 2018.

<sup>2</sup> Cf. Madeleine Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, Études mazarines*, t. II, Paris, chez l'auteur, 1997, p. 411-414.

<sup>3</sup> Sur les premières rencontres Richelieu-Mazarin voir aussi Georges Dethan, « Mazarin avant le ministère », in *Revue historique*, 86, t. 227, 1962, p. 33-66, ici p. 40sq ; Roland Mousnier, *L'homme rouge ou la vie du cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Robert Laffont, 1992, p. 377.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 382.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 998.

<sup>6</sup> Cf. G. Dethan, « Mazarin avant le ministère », *art. cité*, p. 38.

le secrétaire était, nous le savons, Mazarin. Au début de 1629, Sacchetti rentra à Rome, mais Mazarin reçut l'ordre de rester en Italie du nord, avec la qualité de chargé d'affaires ayant pour but de renseigner la Cour pontificale de tout ce qui se passait sur le plan politique et militaire. Ainsi eut-il la possibilité d'agir en pleine autonomie jusqu'en novembre 1629, date à laquelle il fut placé sous les ordres du nonce extraordinaire Panciroli.

### 3.1.1 Mazarin au service de Rome

En septembre 1629, Mazarin avait obtenu le consensus des généraux espagnol, Ambrogio Spinola, et impérial, Rambaldo XIII comte de Collalto, en faveur d'une trêve à condition que le nouveau duc de Mantoue demande l'investiture au Saint-Empire. Il passa ensuite à Mantoue où rien ne se conclut. Parti de la Cour du Gonzague-Nevers, il rencontra le 23 septembre Spinola et, à la fin du même mois, il se trouvait à Turin d'où il retourna à Milan le 8 octobre. Il eut encore des entretiens avec Collalto et Spinola le 14 octobre et à Mantoue le 29. Même s'il n'eut aucun résultat probant, il put se créer un ample réseau de relations avec les princes, les ministres et les généraux de plusieurs puissances italiennes et européennes en faisant fonction aussi d'important représentant du Saint-Siège<sup>1</sup>.

L'impression dominante d'impuissance qui se dégageait de ses premières initiatives diplomatiques ressort bien de la correspondance du duché de Savoie-Piémont. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, par exemple, écrivit à son ambassadeur extraordinaire à Paris Monsieur de Montfaucon que Mazarin, en qualité de « résident de sa Sainteté à Milan », était en train de traiter une suspension d'armes. À cette fin, il rencontra à plusieurs reprises Collalto et Spinola, mais le duc de Savoie s'étonnait de les voir faire autant de difficultés pour une suspension « tant convenable par plusieurs raisons à Monsieur le Duc de Nevers<sup>2</sup> ». En outre, le 1<sup>er</sup> novembre, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> enregistra un nouveau retour à Milan de Mazarin, accompagné en cette occasion par l'abbé Scaglia, pour un autre entretien. Par la suite, le jeune diplomate romain se rendit à Mantoue « pour concerter avec ce Duc-là, la suspension avec les conditions plus avantageuses qu'il pourra, toutefois ces affaires-là succèdent avec tant d'avantages à l'armée de l'Empereur, que je crains grandement que cela ne rende plus difficile les traictez<sup>3</sup> ».

La première rencontre entre Richelieu et Mazarin approchait : le 26 janvier Victor-Amédée, alors prince du Piémont, prévenait l'ambassadeur Montfaucon que Mazarin

---

<sup>1</sup> Cf. Stefano Tabacchi, *Mazzarino*, Rome, Salerno, 2015, p. 31-35.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 30, fasc. 5, « Lettere del Duca e del principe di Piemonte al Signor dei Montfalcon, Ambasciatore straordinario presso la corte di Francia », lettre de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Monsieur de Montfaucon, Turin, 23 octobre 1629, les deux citations. Le duc avait déjà mentionné Mazarin dans une lettre précédente du 5 octobre, cf. *ibid.*, lettre de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Monsieur de Montfaucon, Turin, 5 octobre 1629.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Monsieur de Montfaucon, Turin, 1<sup>er</sup> novembre 1629.

était passé la veille par Chambéry en direction de Lyon<sup>1</sup>. Le pape désirait une suspension d'armes comme prélude à une véritable paix et, afin de l'obtenir, Urbain VIII avait manifesté la volonté qu'on rencontrât au plus tôt Richelieu. Ce dernier, estimant que la suspension n'aurait été qu'en faveur des Espagnols, établit des conditions de paix à partir desquelles la France pouvait se déclarer intéressée à ouvrir de telles négociations. Le 29 janvier, par conséquent, Richelieu congédia Mazarin après lui avoir expliqué que Louis XIII était animé par des intentions « justes et avantageuses au bien de la chrétienté<sup>2</sup> ».

Toutefois aucune action concrète ne vint appuyer ces paroles, car Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> observa que Mazarin n'avait pu retenir le cardinal Richelieu<sup>3</sup> et, dans une lettre suivante, il précisa qu'il serait nécessaire que Mazarin aille à Bologne pour solliciter l'intervention du cardinal légat Antoine Barberini à une conférence, qui se tint effectivement à Ast, dans le but d'éviter la rupture imminente entre les deux couronnes<sup>4</sup>.

Mazarin rencontra plusieurs fois le cardinal Richelieu qui, après s'être entretenu avec lui à Saint-Jean de Maurienne les 3-6 juillet, le considérait « si espagnol et si savoyard que tout ce qu'il dit de déca ne doit pas être pris pour parole d'évangile<sup>5</sup> » tant, selon le cardinal, il avait exagéré la situation de Casal, qui n'était pas en si mauvais état. Auparavant, le cardinal avait déjà exprimé son avis en affirmant qu'il le croyait « tout affectionné aux ennemis<sup>6</sup> »

Toutefois, d'autres colloques s'étaient déroulés entre eux de mars à mai 1630. Par exemple, entre le 3 et le 20 avril, Mazarin rencontra les Français et les Savoyards. Ces derniers constatèrent que le cardinal n'avait aucune intention de rendre Pignerol<sup>7</sup>. De ces entretiens, Richelieu avait tiré la conclusion que Mazarin avait « beaucoup de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre du prince de Piémont à Monsieur de Montfaucon, Chambéry, 26 janvier 1630.

<sup>2</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCXCI, À M. de Béthune, 28 janvier 1630, p. 528 en note.

<sup>3</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, lettre du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> au marquis de Versoy, Turin, 21 février 1630, f.° 147v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> au marquis de Versoy, Turin, 10 mars 1630, f.° 312v.

<sup>5</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CDXII, À la reine Mère, 8 juillet 1630, p. 747.

<sup>6</sup> *Ibid.*, CDVIII, À la reine Mère, 6 juillet 1630, p. 736, cité in M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 383.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 9, n.° 7, *Diario della guerra mossa dal cardinale di Richelieu*, cit. Les Français venaient de s'emparer de Pignerol et, une fois sûr de cette conquête, Richelieu fit savoir, le 3 avril, qu'à présent il était ouvert à des négociations de paix. Mazarin fut envoyé à Carmagnola auprès du duc de Savoie. Les négociations commencèrent le 4 avril. Toutefois, le lendemain se déroula un accrochage à Virle avec les soldats du baron de Conflans. Le 14 avril, les troupes savoyardes s'établirent à Pancalieri, le jour d'après Mazarin leur consigna une proposition française, selon laquelle au bout de quelque temps Pignerol serait rendu, mais le 20 avril les Savoyards apprirent que les Français continuaient à fortifier Pignerol et Bricherasio.

bons désirs, mais si peu de pouvoir » qu'il ne croyait pas « que sa négociation puisse produire le fruit qui en pourroit estre attendu<sup>1</sup> ».

Malgré cette défiance, qui se propagea de Richelieu aux autres ministres français, la perception de l'importance de Mazarin fut sujette à une évolution. Ainsi, dans une lettre d'avril 1630, on le considère comme l'« un des principaux<sup>2</sup> » de la suite du légat pontifical. Au mois de juin on observa la présence de nombreux obstacles qui empêchaient la conclusion d'un bon traité de paix. Le jeune diplomate pontifical quitta le 6 juin Annecy avec une série de propositions raisonnables de paix. Il aurait dû revenir au bout de 15 jours avec des réponses, qui tardèrent néanmoins, même après quarante jours d'attente<sup>3</sup>. Mazarin, faisant allusion « aux difficultés d'établir la paix avec la négociation<sup>4</sup> », demanda à Louis XIII un délai de quelques jours avant de rentrer à Lyon<sup>5</sup>. Ces retards rendirent suspicieux Richelieu, ce qui ne l'empêcha pas de changer totalement d'attitude envers Mazarin au mois de juillet. S'il est vrai qu'entre-temps les Français s'étaient emparés de Pignerol et avaient infligé un cuisant revers aux troupes du duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Avigliana (10 juillet 1630), l'armée impériale était entrée le 18 juillet à Mantoue. L'avantage militaire hispano-impérial se révélait évident en cette période, ce qui avait conduit Richelieu à se montrer plus conciliant envers une paix éventuelle. En juillet, les négociations s'enchaînèrent sans relâche. On établit un projet de paix dont plusieurs points restaient encore à régler, comme la somme à verser aux Piémontais, car le roi avait promis oralement 18 000 écus tandis que le texte du traité indiquait 15 000 écus, ou encore l'investiture impériale, mesure qui aurait permis le retrait des armées du Montferrat, de Mantoue et du Piémont<sup>6</sup>. Dans son projet de paix, Mazarin écrivit que le pontife désirait que l'empereur et les rois de France et d'Espagne puissent « terminer à l'amiable les différends<sup>7</sup> » à l'égard de la succession mantouane. Pour mener à bien cette affaire et apaiser tous les conflits entre les Cours de Turin et de Mantoue, il avançait l'idée que Mantoue accepte d'assigner aux Savoie un revenu de 15 000 écus de rente (ce qui correspondait à la cession de Trin et de 73 autres

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CCCLXXV, À la Reine, 29 mai 1630, p. 680, les deux citations.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 11, [sans autre indication] à Pignerol, 12 avril 1630, f. 401.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. XIV, « Relation fidelle de ce qui s'est passe en Italie en l'année 1630 entre les armes de la France et celles de l'Empereur, du Roi d'Espagne e du duc de Savoie », f.° 452v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. XII, « Capitolo della lettera del Sigr Mazzarini », Marignan, 14 juin 1630, f.° 214r.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, De Lion le 18 juin 1630, f.° 224r. Le roi était arrivé à Lyon le 17 juin, Mazarin avait demandé à repousser son retour à Lyon du 12 au 18 juin.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, t. XII, lettre de Mazarin, juillet 1639, f.° 384r-385r.

<sup>7</sup> *Ibid.*, « Projet des articles de paix », f.° 386r.

domaines du Montferrat<sup>1</sup>), comme il avait été déjà convenu au traité de Suse du 11 mars 1629<sup>2</sup>.

Peu après l'accession au trône de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Mazarin arriva à Turin et trouva le nouveau duc qui, en plein désarroi quant au futur de son duché, se débattait en proie à maintes difficultés. On peut aisément comprendre les raisons du lien profond qui allait unir ces deux hommes. Mazarin, dans les débuts difficiles de son ascension au pouvoir, trouva un prince qui plaçait une grande confiance en lui et qui lui reconnaissait ouvertement une importante capacité d'analyse des enjeux politiques internationaux. Le nouveau duc de Savoie, à son tour, put se prévaloir de l'habileté diplomatique de Mazarin dès le début de son règne. Selon Victor-Amédée I<sup>er</sup>, ce dernier avait en effet réussi à obtenir les meilleures résolutions de la part des Français. Il fallait néanmoins du temps pour concerter une « plus sûre et réciproque restitution<sup>3</sup> » des places occupées ; pour cette raison, Mazarin avait demandé une suspension d'armes qui, même si de courte durée, avait été très utile au duché.

Mazarin convainquit le duc de Savoie de rencontrer, le 3 août, le cardinal de Richelieu. Celui-ci se déclara satisfait de cet entretien en écrivant à Mazarin : « Vous avez fort bien représenté à monsieur le duc de Savoie tout ce dont nous nous sommes entretenus bien au long<sup>4</sup> ». Selon le garde des sceaux, à cette même période les Français avaient consigné à Mazarin un projet de paix dont il estimait les propositions justes, de même que « le Roy et son conseil<sup>5</sup> ». Les mois suivants, Mazarin s'affaira de toutes parts pour faire accepter ces clauses par tout le monde ; ses voyages, par n'importe quel temps et au risque de finir victime d'une embuscade, auprès de Collalto, Spinola et le duc de Savoie ne se comptent plus<sup>6</sup>.

---

<sup>1</sup> Le traité de Ratisbonne (13 octobre 1630) ne spécifiait pas les terres, mais se limitait à dire « *Trinum et alia loci in dicto Montisferrati ducati sita assignanda esse* », cf. *Traité publics de la Royale Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambresis jusqu'au 9 juin 1815*, Turin, Typographie Arnaldi, 1868, t. XXIX, p. 176-181, ici p. 176.

<sup>2</sup> Pour le texte du traité de Suse en 1629 voir « *Traité entre le duc de Savoie Charles-Emanuel I<sup>er</sup> et Louis XIII pour secourir la ville de Casal* », Suse, 11 mars 1629, in *Traité publics de la Royale Maison de Savoie*, op. cit., p. 167-168, ici p. 167. Une copie de ce traité est conservée in AST, Corte, TD, m. 10, n.° 2, « *Trattato concluso a Suza tra il Principe di Piemonte Vittorio Amedeo a nome del duca suo padre, et il cardinale di Richelieu per parte del re di Francia in cui fu convenuto che il duca darebbe il passaggio alle truppe francesi destinate al soccorso di Casale sotto le condizioni ivi comprese e che il Re di Francia farebbe dare a SAR dal duca di Mantova altrettante terre per il valore di 15 mila scudi d'oro annuo reddito, 11 marzo, con li articoli segreti signati il suddetto giorno e li 31* ». Les traités de Ratisbonne et Suse sont mentionnés aussi par Nicomede Bianchi, *Le materie politiche relative all'estero degli archivi di Stato piemontesi*, Bologne, Zanichelli, 1876, p. 313.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, 27 juillet 1630, f.° 542v.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. III, CDLXX, À Mazarin, s.l. 10 août 1630, p. 847.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 12, « *Advis de Garde des Sceaux sur les affaires d'Italie* », f.° 597r.

<sup>6</sup> Cf. par exemple *ibid.*, CPS, vol. 13, lettre de Mazarin au cardinal Bagno, au pont de Carignan, 6 août 1630, f.° 61r : « *verso Avigliana diedi in un imboscata de la quale essendo creduto per francese fui così vicino a perder[mi] che posso dire che Dio me preservasse* ».

Le garde des sceaux, continuant son impitoyable analyse, observa que Mazarin était revenu sans porter de réponse, car ces propositions n'avaient pas été appréhendées comme des requêtes mais comme un discours. Cette attitude, peu appréciée par la France, mettait « les affaires en estat de ne pouvoir faire la paix », et de contraindre le royaume de France à prendre le chemin de « la guerre par force et par nécessité<sup>1</sup> ». Le 3 août, Mazarin mesura la réelle motivation du duc de Savoie à signer une paix. Pour ce faire, Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait envoyé le premier secrétaire Jean-Thomas Paser chez le marquis Spinola, et le Général des Postes chez Collalto<sup>2</sup>. Le marquis Spinola lui avait confié qu'il voyait l'affaire si bien engagée qu'elle ne pouvait que bien se conclure, même si toutefois « il ne pouvait donner aucune réponse sans connaitre ce qu'en pensait Collalto<sup>3</sup> ». Mazarin, par contre, estimait que l'intention du marquis de Spinola était de « conquérir Casal, comme a fait Collalte avec Mantoue<sup>4</sup> » afin de tenir ces deux places. Le lendemain 7 août, Mazarin écrivit à Richelieu que le duc de Savoie semblait vraiment fidèle au roi de France, mais qu'il ne prendrait aucune résolution en absence du marquis de Spinola et de Collalto. Le duc de Savoie, donc, rechignait à se déclarer publiquement pour la Couronne de France, ce qui mécontenta Richelieu, dont l'insatisfaction se répercuta négativement sur Mazarin, dans une position toujours plus inconfortable. Mazarin se trouvait dans une impasse quant à la signature du traité de paix car Spinola et Collalto avaient d'autres desseins<sup>5</sup>.

Le jeune envoyé pontifical se rendit donc pendant quelques jours au camp des Espagnols, sous Casal, pour convaincre le marquis de Spinola de faire avancer les négociations de paix. Dans ce but, il demanda à Richelieu de lui accorder quinze jours de trêve supplémentaires, même s'il avait découvert que le marquis n'avait aucun pouvoir pour traiter la paix. Le point central de cette négociation était, bien sûr, le sort de la capitale du Montferrat. Spinola se déclarait certain de pouvoir la conquérir en 15 jours, mais en réalité le maréchal de Toiras faisait des merveilles en défendant avec acharnement Casal qui résistait aux assauts des Espagnols. Ces derniers attendaient avec une angoisse croissante l'arrivée de nouvelles troupes pour

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, « Advis de Garde des Sceaux sur les affaires d'Italie », f.° 597r, les deux citations.

<sup>2</sup> Le Général des postes était Andrea Pellegnino, nommé à cette charge le 2 mai 1629, cf. *Dignità e cariche negli Stati della Real Casa di Savoia con altre notizie relativa alla medesima e suoi domini*, Turin, Onorato De Rossi, 1795, t. I, p. 411.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, lettre de Mazarin, Saint-Jean-de-Maurienne, 3 août 1630, f.° 37r, nous donnons ici la citation *in extenso* : « che gli pareva veder il negotio ridotto a termine tale, che non vedeva come non dovesse haver buon esito, ma che non poteva dar alcuna risposta senza intendere i sensi del Conte di Collalto, ch'era principale in questi affari ». Voir le texte de ce projet de paix in *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, CDLVIII, « Projet de traité de Paix » donné au sieur Mazarin [2 ou 3 août 1630], p. 814-825.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, lettre de Mazarin au cardinal Bagno, au pont de Carignan, 6 août 1630, f.° 61r : « d'impossessarsi di Casale, come ha fatto Collalto di Mantova per ritener l'una, e l'altro la presente piazza ».

<sup>5</sup> *Ibid.*, lettre de Mazarin à Richelieu, 7 août 1630, f.° 90r-91v, une autre copie, partielle, de cette lettre est contenue in f.° 92r-v.

pouvoir achever ce siège qui durait depuis trop longtemps au détriment de l'honneur des armées du roi Catholique<sup>1</sup>. Dans une seconde lettre du 19 août, Mazarin informa Richelieu qu'il avait prévenu Victor-Amédée I<sup>er</sup> que si la France perdait Casal, le traité d'union avec le duché de Savoie serait caduc. Le jeune diplomate s'interrogeait sur ce qui empêchait le duc de Savoie de s'allier à la France et de ne pas voir les conséquences négatives que l'alliance avec les Espagnols allait engendrer sans jamais lui avoir apporté aucun avantage<sup>2</sup>. Richelieu lui répondit rapidement en lui disant qu'il était très satisfait « de votre procédé » et lui confirma que le Roi et la reine de France ressentaient une affection « sincère et cordiale<sup>3</sup> » pour le duc de Savoie et que ce dernier pouvait en voir les « effets dans cette occasion pourvu qu'il le vueille<sup>4</sup> ». Les jours passaient et les chances d'aboutir à une paix restaient minces. Dans les lettres de cette période, les Français soutenaient qu'ils avaient proposé des conditions de paix justes et raisonnables et l'absence de conclusion positive incombait au mauvais vouloir des Impériaux et des Espagnols. Ceux-ci, selon Richelieu, ne cherchaient qu'à faire traîner les négociations dans l'espoir de se rendre maîtres de Casal. La défense, néanmoins, était tellement efficace que les Français semblaient disposés à laisser la ville de Casal en dépôt des Espagnols, puisque la citadelle était solidement aux mains du maréchal Toiras<sup>5</sup>.

On enregistra alors quelques timides progrès, l'Empereur tendant à accepter les propositions présentées dans le projet élaboré par Mazarin. Ce dernier attendait une réponse de Spinola : une trêve de six jours pouvait aider Mazarin à poursuivre ses négociations avec Collalto et Spinola<sup>6</sup>. Selon le duc de Savoie et le comte de Collalto, les points à discuter étaient au nombre de trois : la trêve particulière de six jours, la trêve générale et la paix. On estimait aussi que l'objection selon laquelle Collalto n'avait pas d'autorité pour traiter la paix était un prétexte, puisque les Français et les Impériaux étaient en train de la négocier à Ratisbonne<sup>7</sup>. Finalement, début septembre, Mazarin pouvait se vanter d'avoir obtenu des résultats encourageants car l'on venait de s'accorder sur une trêve générale en vigueur jusqu'à la mi-octobre.

---

<sup>1</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, lettre de Mazarin au cardinal de Richelieu, Virle, 19 août 1630, f.° 196r-197r.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, deuxième Lettre de Mazarin au cardinal de Richelieu, Virle, 19 août 1630, f.° 202r-208v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du cardinal de Richelieu à Mazarin, 25 août 1630, f.° 247r.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Cf., par exemple, *ibid.*, « Volontez du Roy touchant la paix d'Italie » envoyées à M. d'Effiat le 25 août [1630], f.° 249v-250r, lettre élaborée en Conseil le 24 août. Voir aussi la suivante « Volontez du Roy touchant la paix d'Italie » envoyées à M. d'Effiat le 25 août, f. 250v-251v, cette lettre fut élaborée en Conseil le 25 août.

Toiras avait été envoyé en Montferrat en avril 1629, cf. Michel Baudier, *Histoire du maréchal de Toiras*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1644, p. 119-120, et voir aussi les pages 125sq sur la défense de Casal de la part du maréchal de Toiras.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, lettre de Mazarin à son Illustrissime et excellentissime Seigneur, Du camp près de [Casal, Turin] 25 août 1630, f.° 257r-258v.

<sup>7</sup> *Ibid.*, lettre de Mazarin à son Illustrissime et excellentissime Seigneur, Du camp près de Turin, 25 août 1630, f.° 288r-289r. Voir aussi, à ce propos, *ibid.*, « Extrait des depesches envoyé à M. de Leon le 4 septembre », f.° 386r.

Entre-temps, c'était au diplomate pontifical de trouver un accord de paix qui puisse satisfaire les exigences des Couronnes de France et d'Espagne. Tout acte militaire devait être interdit et il était défendu aux Espagnols de porter d'autres attaques contre Casal<sup>1</sup>. La France, une fois la paix générale conclue, envoya à Casal Urbain de Maillé, marquis de Brézé<sup>2</sup>, qui devait prendre contact avec Mazarin. L'envoyé français était en réalité opposé à la suspension d'armes, préférant peut-être exploiter la mauvaise santé du général espagnol Spinola<sup>3</sup>, qui décéda en effet le 25 septembre. À ce sujet, Mazarin, qui la veille avait obtenu une prolongation de quatre jours de la suspension d'armes, écrivit au cardinal de Richelieu pour l'informer du décès de Spinola à Castelnuovo Scrivia. Selon Mazarin, sa mort devait être attribuée au « dégoût et la mélancolie » qu'il ressentit lorsque sa réputation souffrit que la Cour de Madrid lui retire le plein pouvoir sous prétexte qu'il avait jusqu'alors favorisé excessivement la paix et en particulier « il était extrêmement souffrant à la pensée que la France puisse avoir une mauvaise opinion de son intégrité<sup>4</sup> ». Le 30 septembre 1630 Mazarin écrivait à Richelieu qu'il voulait dépendre totalement de lui<sup>5</sup>. Malgré cela, le 7 octobre, Richelieu se lamenta auprès du maréchal de Schomberg qu'il n'avait pas reçu de nouvelles de Mazarin : « Cela me donne grand lieu de croire qu'il nous trompe et qu'il favorise nos ennemis en ce qu'il peut<sup>6</sup> ». Le cardinal écrivit aussi une lettre très dure à Mazarin : il ne lui cacha pas son déplaisir de ne voir « aucun effet des assurances que vous avez tousjours données<sup>7</sup> » et qu'il se voyait donc contraint dans ces conditions de laisser parler les armes en espérant que Dieu bénisse surtout les françaises. Les voyages continuels de Mazarin s'avérèrent jusqu'alors « inutiles comme à l'ordinaire<sup>8</sup> » et, le 15 octobre, on rassembla l'armée française qui entama sa marche de rapprochement de Casal. Le 25 octobre, les troupes françaises

---

<sup>1</sup> Cf. *ibid.*, « Coppie de la trefve generale accordé entre les armes de l'Empereur des deux couronnes et de M. de Savoye le 4 septembre 1630 », f.° 369r-370r.

<sup>2</sup> Urbain de Maillé (1598-1650) fut le premier marquis de Brézé, très fidèle à Richelieu. Il en épousa la sœur cadette Nicole du Plessis en 1617. Il suivit l'armée française en Italie dans les campagnes de 1629 et 1630. Nommé maréchal de camp (1630), il fut chargé de quelques missions diplomatiques comme celle que nous venons d'évoquer et, surtout, il fut envoyé en Suède et à la rencontre de Castelnaudary, en 1632. Cette même année, il fut nommé maréchal de France. En 1641, il fut nommé vice-roi de la Catalogne. Il quitta le service militaire actif en 1645.

<sup>3</sup> Cf., AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 13, dépêche de Paser au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du camp de Casal, 15 septembre 1630, f.° 437r.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre de Mazarin au duc de Richelieu, Manta, 30 septembre 1630, f. 511r : « l'affligeva in estremo il pensiero che la Francia havesse potuto formar sinistro concetto della sua integrità ».

<sup>5</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, DVIII, Au mareschal de Schomberg, 7 octobre [1630], p. 930, n.° 1, où Avenel cite deux lettres de Mazarin à Richelieu datées du 30 septembre. Sur cet épisode voir aussi M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 390.

<sup>6</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. III, DVIII, Au mareschal de Schomberg, 7 octobre [1630], p. 930. Richelieu était inquiet car le duc de Savoie ne déclarait pas publiquement qu'il s'attachait à la France comme il l'avait promis.

<sup>7</sup> *Ibid.*, À Monsieur Masariny, 7 octobre 1630, p. 931.

<sup>8</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 14, « Relation de ce qui s'est passé en Piemont depuis le commencement de la Treve jusques apres le secours et la Paix » f.° 508v.

se trouvaient à 4 milles de Casal. Mais, en fin de compte, les propositions de paix présentées par Mazarin furent jugées raisonnables par tous. Cela se passa lors de la journée fatidique du 26 octobre 1630, lorsque Mazarin s'entremît entre les armées française et espagnole déjà rangées en ordre de bataille, et cria à pleins poumons « pace ! pace ! ». Son arrivée entrava le déclenchement de la bataille et l'on donna ordre à l'armée espagnole de ne pas tirer sur la française. L'ordre ne fut pas strictement observé car deux coups de canon explosèrent et faillirent faire réagir les Français, auprès desquels « Mazarin en vint faire des excuses<sup>1</sup> ». Ce dernier, dans le même temps, proposa de déléguer une trentaine d'officiers des deux armées pour ouvrir une conférence volante. La bonté des propositions présentées ayant été constatée, les deux armées décidèrent de se séparer et de cesser les combats, épargnant à l'armée française en infériorité numérique une bataille qui s'annonçait sanglante.

Selon Madeleine Laurain-Portemer, il s'agit du premier vrai et éclatant coup de maître qui révéla l'extrême habileté diplomatique de Mazarin. Désormais, tous les mérites de la paix seront liés au nom de ce jeune, et jusqu'alors obscur, diplomate pontifical<sup>2</sup>. Quelques jours après le duc de Savoie, dans une lettre adressée à l'abbé Scaglia, relata le récit que lui avait fait Paser de cet événement : l'armée française était déjà campée très proche de la ville de Casal et le marquis de Sainte Croix avait disposé les troupes espagnoles d'une manière excellente, « il y avait eu déjà quelques accrochages, lorsque Mazarin représenta l'inconvénient de répandre une telle quantité de sang chrétien sans aucune nécessité, puisqu'on avait conclu et accepté la paix<sup>3</sup> ».

Les jours suivants, Mazarin essaya de faire accepter l'idée de consigner la ville et la citadelle de Casal à un commissaire impérial. On commença aussi à discuter de l'épineuse affaire du retrait des soldats français et espagnols. Les Français acceptèrent de se retirer de Casal à la condition que le duché contribue sensiblement à pourvoir Casal du blé nécessaire. Les Espagnols continuèrent à faire des difficultés en réclamant que les livraisons des sacs de bled par les Piémontais se fassent seulement après que l'armée française a franchi les Alpes. Les Français signèrent un traité particulier dans lequel le duché se portait garant de la consigne du blé même dans le cas où les Espagnols n'auraient pas respecté les accords<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 510r.

<sup>2</sup> Cf. M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 391, et R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. 381. Sur cette mémorable journée, voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 14, dépêche de Paser au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Verceil, 26 octobre 1630, f.° 133r-134v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, 3 novembre 1630, f.° 216r : « l'esercito francese giunto in vista di Casale, et havendo il Sr Marchese di Sta Croce disposto con bonissimo ordine la sua armata, s'era già appiccata qualche scaramuccia; quando il Mazzarini rappresentando l'inconveniente, che sovrastava di tanto spargimento di sangue cristiano senza alcuna necessità, poiché era conclusa et accettata la pace ».

<sup>4</sup> Sur tous ces aspects voir *ibid.*, parmi les nombreux documents que l'on pourrait citer, « Traité signé entre Monsr de Savoye et Mess les Mareschaux de France De la Force et Schomberg, lieutenants generaux de l'Armée du Roy en Italie », Foglizzo, 22 novembre 1630, f. 323r-v ; « Promesse particulière

Les négociations se poursuivirent sans relâche, dont une conférence à laquelle étaient présents Paser, Mazarin et le nonce. Deux points restaient incertains : les temps d'introduction des charges de blé à Casal de la part des Piémontais et les quartiers d'hiver des troupes impériales. Sur le premier, la position des Espagnols était fixée : ils souhaitaient que la consigne des premiers 1000 sacs de blé s'effectue après le franchissement de la Dore par les troupes françaises. Quant au deuxième point, le baron Mattia Galasso avait l'intention de loger ses soldats dans le Montferrat, considéré comme fief impérial<sup>1</sup>. Les maréchaux français de la Force et Schomberg promirent au nonce Panciroli et à Mazarin qu'ils commenceraient les opérations militaires de repliement le 30 novembre, après avoir été assurés par le marquis de Sainte Croix que les Espagnols avaient quitté les places de Pontesture, Rosignan, Nice de la Paille, Ponzone, Rocque Vignal et d'autres lieux du Montferrat<sup>2</sup>. Ainsi, Mazarin put écrire au cardinal de Richelieu que les négociations avaient pris la direction souhaitée par le maréchal de Schomberg, qui par ailleurs s'était comporté avec une grande prudence<sup>3</sup>. Le 28 novembre, le retrait des armées impériales marchait de bon train : les troupes allemandes étaient bien sorties de Casal et « pour demain soir Mr Galasso m'a promis, qu'il n'y aura plus un soldat allemand<sup>4</sup> » aux alentours de la ville. La nouvelle nous est confirmée par une lettre du duc de Savoie à Paser, dans laquelle il précise que les troupes allemandes devaient se porter à 20 milles de Casal et qu'elles pouvaient établir leurs logements entre Capriata, près de la frontière avec la république de Gênes, et Aquis<sup>5</sup>. Le processus de paix continuait sa marche, même si les protagonistes militaires disparaissaient progressivement. Mazarin avait relaté la mort d'Ambrogio Spinola, à présent c'était Paser qui informait son seigneur du décès du comte de Collalto survenu à Coira en Suisse le 19 novembre. Selon Paser, il s'agissait d'une lourde perte pour le duché de Savoie car « ce chevalier avait vraiment fondé la plupart de sa fortune sur le bien de Votre Altesse et de sa Serenissime Maison<sup>6</sup> ». Après avoir expliqué qu'il avait appris par Mazarin que la France avait étonnamment accepté que les troupes allemandes restent dans le Montferrat, Paser relata aussi la diffusion de rumeurs inquiétantes pour le

---

et secrète entre Monsr de Savoye et Messr les lieutenants generaux de l'Armée du Roy en Italie », camp de Foglizzo, 22 novembre 1630, f.º 325 et la dépêche de Paser au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Sartirana, 25 novembre 1630, f.º 330r-331r.

<sup>1</sup> Cf. *ibid.*, deuxième dépêche de Paser au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Sartirana, 25 novembre 1630, f. 349r-v.

<sup>2</sup> Cf. *ibid.*, « Promesse du XXVI novembre 1630 faite par Messieurs les marechaux de la Force et de Schomberg a Messieurs Panzirole et Mazzarini ministre de Sa Sainteté sur la retraite des troupes françaises du Montferrat après avoir asseurez sur la sortie de celles des espagnols », f.º 351r.

<sup>3</sup> Cf. *ibid.*, lettre de Mazarin au cardinal de Richelieu, [sans lieu], 27 novembre 1630, f.º 355r.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin à d'Hémery et à De La Force, Sartirana, 28 novembre 1630 : « Di già gli Alemanni si ritirano dall'interno di Casal, et n'è venuta gran quantità in questo stato e per dimani a sera m'ha promesso il Sigr Galasso che non ne resterà alcuno per molte miglia lontano dalla città ».

<sup>5</sup> Cf. *ibid.*, dépêche du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Villeneuve, 28 novembre 1630, f.º 376r.

<sup>6</sup> Cf. *ibid.*, dépêche de Paser au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Sartirana, 29 novembre 1630, f.º 381r : « questo cavaliere veramente haveva fondato gran parte di sua fortuna nel bene di VA e della Sua Serenissima Casa ».

duché selon lesquelles les Français ne « restitueront jamais Pignerol » et que, ayant réussi à mettre en sécurité Casal, ils allaient reprendre dès le printemps les préparatifs pour « la guerre d'Italie<sup>1</sup> ». Finalement, c'est un Victor-Amédée I<sup>er</sup> satisfait qui annonça à l'officier impérial Octave Piccolomini que les accords du 30 novembre avaient été respectés, car « les Français avaient quitté Casal et les Espagnols le Montferrat. Les impériaux se sont logés en la Valteline, dans le duché de Milan et dans le Montferrat<sup>2</sup> ».

Au cours de ces mois, l'apport de Mazarin aux intérêts français fut crucial, le pontife s'était exprimé favorablement sur la possibilité que la France tienne la place de Pignerol, et le jeune diplomate pontifical avait reçu cette indication, bien que verbalement, de la bouche de Louis comte de Béthune. L'affaire de Pignerol « a été déterminante à la fois pour l'équilibre européen et l'avenir de Mazarin<sup>3</sup> ». La méfiance du cardinal de Richelieu à son égard s'atténua un peu, envisageant Mazarin comme un possible instrument de sa politique. La position de la France sur la possession de cette ville changea : si, jusqu'au 5 juillet 1630<sup>4</sup>, les ministres français semblaient disposés à rendre Pignerol, le roi n'affichait pas l'intention de vouloir « agrandir des despoilles de Monsieur de Savoie<sup>5</sup> », par la suite les circonstances politiques décidèrent Richelieu à imaginer plutôt des stratégies pour en faire une base militaire française.

Mazarin fut envoyé en mission diplomatique auprès d'un Richelieu qu'il le voyait encore comme un « savoyard ». En effet, il arriva à Paris en qualité d'envoyé pontifical, et son solide lien d'amitié pour le duc de Savoie était un secret de Polichinelle. L'impression communément admise à la Cour française était qu'il se présentait « pour obtenir des compensations au sacrifice de Pignerol<sup>6</sup> ».

Les premiers contacts avec Richelieu furent difficiles. Le cardinal était furieux car il n'avait pas apprécié que Mazarin ait consenti à ne pas faire entrer les soldats français à Casal et, surtout, il n'avait aucune intention de négocier une opération militaire contre Gênes ou Genève comme le souhaitait le duc de Savoie<sup>7</sup>. Mazarin rencontra également des difficultés sur le traité d'échange de Pignerol<sup>8</sup>, mais par la suite leurs relations s'améliorèrent puisque début mars Richelieu exprima dans une lettre au

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, les deux citations, on donne *in extenso* la citation originelle : « non vorranno mai restituire Pinerolo et havendo hora assicurato Casale ripiglieranno dalla primavera i disegni; o la guerra d'Italia ».

<sup>2</sup> *Ibid.*, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Piccolomini, Villeneuve, 9 décembre 1630, f.° 406r : « i francesi hanno abbandonato Casale et gli spagnoli il Monferrato. Gli alemani si sono compartiti nella Valtellina; nello Stato di Milano et del Monferrato ».

<sup>3</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 390.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 14, « Relation fidelle de ce qui s'est passe en Italie en l'année 1630 entre les armes de la France et celles de l'Empereur, du Roi d'Espagne et du duc de Savoie », f.° 452r.

<sup>6</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 391.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 392.

<sup>8</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 16, dépêche d'Hémery à mon Seigneur, f.° 12.

comte de Brassac toute sa satisfaction pour le voyage de Mazarin à Paris, ayant constaté personnellement « son adresse et [...] sa dextérité à négotier<sup>1</sup> » et sa réelle propension à la paix. Entre-temps, Mazarin se rendit en Italie, à Cherasco, pour suivre de près les colloques diplomatiques qui avaient lieu dans ce petit village des Langues. Selon lui, les nombreuses délégations présentes pouvaient porter « préjudice » à la conclusion du traité de paix, car même si le but visé était commun, les moyens pour l'atteindre pouvaient tant diverger que de grosses difficultés pouvaient apparaître<sup>2</sup>. Malgré cela, les mois suivants virent les deux traités de Cherasco (6 avril et 19 juin) se signer ainsi que, entre autres, les six accords secrets (deux le 31 mars, 5 et 25 avril, 30 mai et 19 juin) par lesquels on perfectionna les conditions qui établirent la cession de Pignerol à la France<sup>3</sup>. Le jour même du premier traité, Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrivit au pontife pour lui annoncer la signature. Il se montra à cette occasion satisfait du comportement de Panciroli et de Mazarin qui avaient fait preuve d'une « extraordinaire prudence et d'inlassable valeur dans les labyrinthes et les dangers de cette négociation<sup>4</sup> ». Le 8 avril, par exemple, Mazarin informa Richelieu qu'on avait conclu la paix d'Italie en des termes favorables à la France, car on n'évoquait que vaguement le traité de Ratisbonne. Il ne put cependant pas empêcher la diffusion des bruits selon lesquels Pignerol restait aux Français<sup>5</sup>. Mazarin fut aussi gratifié d'une lettre du roi Louis XIII qu'il lui disait qu'il avait pris connaissance « de votre affection à mon service<sup>6</sup> ».

Les négociations se poursuivirent avec grande intensité<sup>7</sup>. Mazarin se déplaça à Milan et la manœuvre de restitution simulée de Pignerol fut mise en scène. Il rencontra à plusieurs reprises Gómez Suárez de Figueroa y Córdoba, duc de Feria, et constata la volonté des Espagnols d'arriver à une paix tout en mesurant leur contrariété concernant Pignerol resté aux mains françaises. Le 13 septembre, il annonça que les résultats de cette longue négociation étaient imminents et qu'ils allaient satisfaire

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. IV, LIV, À. M. de Brassac, [commencement de mars 1631], p. 103.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 17, dépêche de Mazarin à son Éminentissime et Révérendissime Seigneur, Cherasco, 19 mars 1631, f.° 69r : « Sempre temeì che il numero de ministri dovesse esser pregiuditiale perchè sebben tutti s'affatigano per il medesimo fine discordano ne i mezzi, il che differisce, e forse puol ancora rendere impossibime il conseguimento ».

<sup>3</sup> Voir entre autres R. Mousnier, *L'Homme rouge, op. cit.*, p. 434-435.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 17, Copie de lettre de Mr le Duc de Savoie à Sa Sainteté touchant la paix d'Italie, Cherasco, 6 avril 1631 : « i quali hanno veramente meritata lode di singularissima prudenza, e di valor indefesso nei laberinti et nei perigli di questa negotiatione », f.° 213r

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 16, dépêche de Mazarin à son Éminentissime et Excellentissime Seigneur, Cherasco, 8 avril 1631, f.° 97r-v.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 17, lettre du Roi à Mr Mazarini, Fontainebleau, 21 avril 1631, f.° 247r.

<sup>7</sup> Cf. par exemple *ibid.*, dépêche de Mazarin à son Éminentissime et Excellentissime Seigneur, Cherasco, 26 avril 1631, f.° 149r-150, où Mazarin relate qu'il était attendu à Pavie avec impatience par le duc de Feria.

pleinement autant le roi de France que le cardinal<sup>1</sup>. Comme l'avaient prévu les Français, Servien se lamenta de la mauvaise volonté des Espagnols d'appliquer ce qui avait été décidé aux traités de Cherasco<sup>2</sup>. Les Français revendiquèrent alors des places de sûreté, obligeant ainsi le duc de Savoie à signer le Traité de Millefleurs (19 octobre 1631) qui prévoyait le dépôt de Pignerol aux Français durant six mois<sup>3</sup>. Les Espagnols réagirent, mais Mazarin, toujours à Milan, pouvait informer à l'avance la France sur les mouvements des troupes espagnoles, d'où la série de revers qu'essuya le duc de Feria. Ce dernier, trouvant étrange que les Français le devançant à chaque fois, ruinant ses opérations militaires, mena une enquête au bout de laquelle, après avoir corrompu le secrétaire de Mazarin, il découvrit le double jeu du diplomate pontifical en faveur de la France. Lors d'un entretien qui eut lieu le 23 novembre, le duc de Feria humilia Mazarin en lui faisant comprendre qu'il était au courant de ses manèges politiques. Parallèlement, à Rome, le cardinal Gaspard Borgia, se montrant très critique vis-à-vis de la conduite française à l'égard de Pignerol, réclama l'envoi de Mazarin à Paris pour protester contre cette annexion en Italie<sup>4</sup>.

Durant ces mois, la position de Mazarin devint par conséquent délicate. Le duc de Feria l'avait démasqué, ce qui le rendit suspect aux yeux de la Cour de Madrid. Ces rumeurs hostiles qui, nous venons de le voir, n'avaient pas encore atteint Rome, ne l'empêchèrent pas d'être chargé d'une autre mission diplomatique à Paris, où il se rendit au début du mois d'avril 1632. Mais, au cours des mois suivants, les Espagnols devinrent les plus dangereux adversaires de Mazarin. Le pontife, influencé par ces derniers, adopta une attitude plus prudente à son égard et lui avait déjà fait comprendre qu'il devait se faire prêtre s'il envisageait une carrière à Rome. Mazarin s'était en outre rapproché sensiblement du duc de Savoie ce qui lui vaudra, en 1634, l'étiquette de « savoyardissime<sup>5</sup> » et, progressivement, il se rapprochait de la France, le cardinal de Richelieu lui ayant donné ses premières marques de confiance.

Avant de se rendre à Paris, Mazarin passa par Turin où il fut très apprécié par la société de Cour et le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> témoigna du lien d'amitié solide qui les unissait en montrant publiquement sa grande confiance en lui. La faveur ducale fut si

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin à son Éminentissime et Excellentissime Seigneur, Moncalieri, 13 septembre 1631, f.° 325-326. Voir aussi la lettre suivante de Mazarin à son Éminentissime et Excellentissime Seigneur, Moncalieri, 22 septembre 1631, f.° 339r, dans laquelle il annonçait la restitution de Mantoue par les Impériaux.

<sup>2</sup> Cf. par exemple à propos des lamentations françaises AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 18, lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Mazarin, Millefleurs, 28 septembre 1631, f.° 244r.

<sup>3</sup> On peut lire le texte de ce traité in AST, Corte, TD, m. 10, n.° 16, « Articolo secreto signato in Millefiori dal Duca Vittorio Amedei e da suddetti plenipotenziari di Francia, con cui fu dichiarato nullo, e di sola apparenza il trattato stipulato per deposito di Pinerolo nelle mani de' Svizzeri onde dovessero sussister, ed aver il loro effetto li precedenti trattati segreti stipulati a tal riguardo », 19 octobre 1631.

<sup>4</sup> Cf. M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 395-396.

<sup>5</sup> Voir à ce propos Guido Quazza, « Giulio Mazzarini mediatore fra Vittorio Amedeo I e il Richelieu (1635-1636) », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1950, XLVIII, p. 56.

éclatante qu'elle suscita des jalousies, surtout de la part du Père Monod qui essaya de le discréditer en rendant suspecte sa personne. Le jésuite savoyard, selon Mazarin, ne lui avait pas fait « des bons offices<sup>1</sup> » pour son voyage. À travers ses attaques, le Père Monod l'avait presque induit à croire que les secrets de l'affaire de Pignerol avaient été dévoilés en France, que Richelieu en avait parlé au nonce, qui pouvait facilement les divulguer à Rome. Inquiet, il écrivit à Richelieu pour lui garantir que « de l'affaire de Pignerol je n'en ai fait aucune parole à Rome<sup>2</sup> ». Le cardinal le rassura en lui confirmant que rien n'était vrai, qu'il serait bien accueilli en France, et que s'il devait escompter l'hostilité de la Couronne espagnole il pourrait toujours bénéficier du soutien du roi de France<sup>3</sup>.

En février 1632, Mazarin informa Richelieu que le cardinal Barberini lui avait ordonné de se porter à Paris pour traiter les affaires d'Italie et d'Allemagne<sup>4</sup>. Il ne put partir pour la France que fin mars et arriva dans la capitale française le soir du 2 avril 1632<sup>5</sup>. Après avoir eu un entretien avec le nonce, son ami Bichi, il obtint une audience particulière avec le cardinal Richelieu qu'il le conduisit à Saint Germain pour lui faire rencontrer le couple royal. Quelles affaires devait traiter Mazarin ? On lui avait confié une tâche difficile car il devait réconcilier Louis XIII et son frère Gaston d'Orléans, protester contre l'annexion française de Pignerol et convaincre la France d'entamer une entreprise contre Genève. Concernant cette dernière affaire, le pape l'avait pratiquement mis au service du duc de Savoie, dont il appuyait l'ambition de la reconquérir, et en apparence la France ne semblait pas opposée à ce projet. Il fallut tout de même négocier des contreparties avantageuses pour la France. Richelieu se « contentait » de Pignerol et de ses alentours, Barge et Revel par exemple. L'envoyé pontifical, conscient de l'importance de Pignerol pour Richelieu, lui écrivit dès le mois d'avril qu'il considérait la cession de Pignerol à la France nécessaire pour contrecarrer la présence espagnole en Italie<sup>6</sup>.

De toutes ces affaires, Mazarin réussit seulement à traiter les compensations dues à Victor-Amédée I<sup>er</sup>, convenues au préalable aux traités secrets du 19 mars 1631. Il fit également la connaissance de l'envoyé savoyard à Paris, le comte de Druent, qui eut très tôt une bonne opinion de l'ambassadeur pontifical et écrivit au duc que ce dernier travaillait avec un « zèle incomparable pour les intérêts<sup>7</sup> » du duché. Le même jour, Mazarin envoya une missive au duc de Savoie pour l'informer de la

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 18, lettre de Mazarin à son éminentissime et révérendissime Seigneur, Carignano, 20 décembre 1631, f.° 561.

<sup>2</sup> *Ibid.* : « Dell'officio di Pinerolo non ho mai scritto cosa alcuna a Roma ».

<sup>3</sup> Cf. M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 397.

<sup>4</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, lettre de Mazarin à son éminentissime et révérendissime Seigneur, Carignano, 3 février 1632, f.° 52.

<sup>5</sup> Cf. Augusto Bazzoni, *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, Florence, Tipografia editrice della Gazzetta d'Italia, 1880, p. 49.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, lettre de Mazarin à son éminentissime et révérendissime Seigneur, Paris, 22 avril 1632, f.° 244.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 31, fasc. 1, « lettere di Francesco Provana conte di Druent, al duca ed al principe Tomaso », n.° 13, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 4 mai 1632.

conclusion de l'affaire de Gênes<sup>1</sup>. Hormis ce succès de courte haleine, ce fut une mission pauvre en satisfaction en comparaison des affaires à traiter. Au contraire, d'un point de vue personnel, elle s'avéra efficace : Mazarin noua un lien solide avec Richelieu et connut de près tous les ministres français. Quant au reste, il n'obtint presque rien. Mazarin n'arriva pas à camoufler la véritable nature du traité sur Pignerol. Les Piémontais souhaitaient qu'il soit présenté comme un accord d'échange, tandis qu'il s'agissait aux yeux des Français d'une simple vente légitime entre souverains. Pas question en outre de préparer une attaque contre Genève, entreprise à laquelle Richelieu était formellement opposé. L'apparente bonne disposition de la France à donner son appui à une éventuelle guerre contre Gênes semblait un maigre butin pour les Piémontais. Ces derniers étaient malgré tout satisfaits, le comte de Druent eut de bonnes paroles pour Mazarin, dont il faisait l'éloge de l'affection et du zèle qu'il témoignait en faveur des intérêts du duché de Savoie. La raison principale de ce peu de résultats était à chercher dans la « conjoncture de ces temps un peu troubles<sup>2</sup> » qui ne lui avait pas permis de promouvoir les affaires du duc qui lui tenaient à cœur. Ainsi, toujours selon Druent, Mazarin s'appêtait à rentrer à Rome en se désolant de sa malchance de ne pas avoir profité de circonstances plus favorables. Richelieu aussi afficha sa satisfaction à l'égard de Mazarin, et au mois d'août il écrivit à Servien : « Mazarini est capable de vous ayder beaucoup au fait de M. de Savoye<sup>3</sup> ». Effectivement, les nombreuses réunions entre Mazarin, Richelieu et le comte de Druent, avaient abouti au traité du 5 juillet 1632 qui établissait la vente de Pignerol au royaume de France.

Entre-temps commença à se manifester une autre vérité à l'égard de l'affaire de Pignerol. Dès février 1632, le comte-duc Olivares pensa que celui qui avait tout manœuvré était Panciroli mais, après le 28 octobre 1632, lorsque tomba « le rideau [...] sur la 'comédie de Pignerol'<sup>4</sup> », on comprit que le responsable était Mazarin. Olivares nourrissait encore des doutes sur la position du pape en cette affaire, et pour cette raison il observa avec grande attention l'attitude du pontife envers Mazarin. Ce dernier, revenu à Rome en novembre 1632, attendait d'être reçu en audience par le pontife qui fut convaincu par ses explications et lui manifesta sa satisfaction en le nommant, le 17 novembre, protonotaire apostolique, titre qui lui donnait le droit de jouir de la préséance durant les cérémonies solennelles. Mais Mazarin ne se contenta pas de ces titres honorifiques car il ambitionnait une nonciature, ce que le pape ne pouvait lui octroyer en raison de la farouche opposition du parti espagnol à Rome.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, fasc. 3, « Lettere di Giulio Mazzarini al Duca », lettre de Mazarin au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 4 mai 1632.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du comte de Druent au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, S. Menou, 19 juin 1632, nous donnons la citation *in extenso* : « Se bene per haver incontrato la congiuntura d'un tempo un puoco turbido non habbi potuto promuovergli al segno che singolarmente desiderava. Onde con grande disgusto se ne parte, rimaricandosi assai di non haver havuto quella fortuna che poteva sperar in un altro tempo più quieto ».

<sup>3</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. IV, CLXXVII, À M. de Servien, 7 août 1632, p. 339.

<sup>4</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 399.

En janvier 1633, Mazarin fut nommé auditeur pour le cardinal Barberini pour les affaires d'Avignon. On reconnaissait à Rome sa grande habileté de négociateur, mais on continuait à le tenir à la marge de toutes les affaires les plus importantes. Mazarin noua un lien solide avec le cardinal Antonio Barberini et chercha à imprimer une nouvelle vigueur à l'exsangue parti filofrançais de Rome. Il manœuvra si bien que fin décembre 1633 Louis XIII envoya le brevet de co-protecteur des affaires de France au cardinal Barberini ainsi qu'au cardinal Maurice de Savoie que l'on jugeait toutefois peu fiable. Par ailleurs, les relations avec le duc de Savoie restaient excellentes au point que, vers la fin du mois d'octobre 1632, le duc informa son ambassadeur à Rome qu'il pouvait compter sur l'appui d'un allié précieux et sans aucun doute très utile « pour favoriser nos intérêts » : Jules Mazarin, en voyage pour Rome. Le comte Ludovic d'Aglié était chargé de l'informer, scrupuleusement et sans le jalouser, de toutes les affaires du duché, puisque ce dernier devait avoir toutes les clés en main pour prodiguer des conseils efficaces en étant sûr, poursuivait le duc, que l'ambassadeur s'efforcera d'avoir « une confiance particulière en lui<sup>1</sup> ».

Mazarin, cependant, se trouva confronté à l'hostilité d'influents personnages de la Curie romaine. Il s'agissait de ministres que nous avons déjà mentionnés : le cardinal Ceva en premier lieu, qui l'avait connu lors de sa nonciature extraordinaire à Paris en 1632 et qui n'avait pas apprécié l'entrepreneuse mondanité de Mazarin. Il pensait aussi qu'en qualité d'ancien secrétaire d'ambassade aux temps de la nonciature de Maffeo Barberini, l'actuel pontife, cette mission aurait dû lui être confiée<sup>2</sup>. En 1634, Ceva fut nommé premier secrétaire du pape, auquel il était très attaché. En second lieu se trouvait Panciroli qui détestait Mazarin depuis sa nonciature extraordinaire en Lombardie. Panciroli était aussi très lié au cardinal Pamphili, le futur Innocent X qui, de son côté, reprochait à Mazarin d'avoir abandonné le parti espagnol.

Dans ces circonstances, Mazarin fut presque contraint de rechercher le soutien de la France. Une occasion propice sembla se présenter avec la fin de la nonciature de Bichi à Paris. Mazarin essaya d'obtenir d'Abel Servien que la France le nommât comme son candidat. Néanmoins les jeux étaient déjà faits et l'évêque d'Ascoli Satriano Georges Bolognetti fut nommé successeur de Bichi<sup>3</sup>. Richelieu ne fit rien pour entraver cette nomination. Fin janvier, le cardinal Antoine Barberini avait perdu tout espoir de faire nommer Mazarin nonce à Paris, car les Espagnols ne voulaient pas

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMR, m. 44, fasc. 1, « Lettere del Duca e della Duchessa al Conte Don Ludovico san Martino d'Aglié marchese di San Damiano », lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 26 octobre 1632, les deux citations.

<sup>2</sup> Sur l'animosité de Ceva à l'égard de Mazarin voir aussi A. Bazzoni, *Un nunzio straordinario, op. cit.*, p. 88 et Umberto Silvagni, *Il cardinal Mazzarino*, Turin, Fratelli Bocca, 1928, p. 168.

<sup>3</sup> Voir aussi *Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634* par Auguste Leman, Lille-Paris, Giard-Champion, 1920, p. 163 n.° 2, où est mentionnée une lettre datée 21 janvier 1634 de François Barberini au cardinal Bichi lui annonçant qu'on avait choisi Bolognetti, qui sera nonce apostolique à Paris jusqu'en 1639. Son instruction fut écrite le 1<sup>er</sup> avril 1634 et elle a été publiée par Leman aux pages 163-203. Pour un aperçu biographique de Bolognetti voir Gaspare De Caro, « Bolognetti, Giorgio », DBI, t. XI, 1969, p. 323-326.

d'un homme si influent à la nonciature de France. Le choix était donc tombé sur Bolognetti, personnage médiocre selon l'ambassadeur Ludovic d'Aglié<sup>1</sup>.

Mazarin se trouva aussi exposé à la rage des Barberini car en avril 1634 le pape avait convoqué ses neveux en leur intimant l'ordre de renoncer à leurs rapports privilégiés avec des grandes puissances européennes. Voyant chanceler son titre de cardinal protecteur, Barberini projeta en guise de « punition » d'envoyer Mazarin à Avignon en qualité de vice-légat, charge d'une durée de trois ans. La patente de nomination lui fut consignée le 1<sup>er</sup> juillet 1634, mais la nouvelle circulait déjà car Victor-Amédée I<sup>er</sup>, début juin, le félicitait pour cette nomination<sup>2</sup>.

Pourtant, il ne s'agissait pas d'une bonne nouvelle pour Mazarin qui voyait ses ambitions déçues ; le parti espagnol exultait, pensant s'être débarrassé d'un adversaire dangereux, mais c'était sans compter l'habileté de Mazarin. Ce dernier retarda le plus possible son départ pour essayer d'améliorer son sort. Sa stratégie dilatoire réussit, car le 21 août 1634 il reçut le brevet de nonce extraordinaire à Paris. Il partit la nuit du 25 août de Rome en faisant plusieurs étapes dans les plus importantes Cours princières italiennes. Mazarin lui-même diffusa la nouvelle en expédiant plusieurs lettres le 29 septembre de Turin<sup>3</sup>. Ce qui devait être un triomphe de la faction espagnole à Rome ressemblait fort à un cuisant revers diplomatique de la Cour de Madrid.

Mazarin passa par Florence, où il prêcha l'unité entre les princes italiens, Ferrare, où il discuta la question des frontières qui opposait Venise et Rome, Modène, où le duc était bien disposé à l'égard de Rome, Parme, où le Farnese s'était rangé du côté des Espagnols, et Turin, où il retrouva son ami Victor-Amédée I<sup>er</sup>. L'une des plus importantes affaires politiques concernant l'Italie était un projet de ligue entre les princes italiens sous l'œil vigilant de la France. Mazarin informa Barberini que l'envoyé français Sabran avait proposé une alliance aux princes de Mantoue, Parme et Turin. Si en apparence Mantoue et Parme semblaient bien disposés, le duc de Savoie penchait plutôt pour la paix et préférait éviter une guerre<sup>4</sup>. Les Français non plus n'approuvèrent pas les démarches piémontaises visant à renforcer les fortifications de Turin et Montmélian et négligeant les nécessaires travaux d'entretien des places telles qu'Ast et Verceil, proches de la frontière espagnole<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMR, m. 46, fasc. 2, « Il marchese San Martino d'Aglié », n.° 11, dépêche du comte Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 21 janvier 1634.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Mazarin, Turin, 3 juin 1634, f.° 533r.

<sup>3</sup> Parmi les nombreuses lettres que nous pourrions mentionner voir celle adressée à Madame Seneterre : « Si prepari pure a ridere quando mi vedrà in habito di nunzio, perché è troppo differente da quello, che ho usato altre volte costì », cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, lettre de Mazarin à madame Seneterre, Turin, 29 septembre 1634, f.° 587. Voir aussi la lettre du même jour à Servien, f.° 575r-v.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, première lettre de Mazarin au cardinal Barberini, Turin, 4 octobre 1634, f.° 600r-v.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, deuxième lettre de Mazarin au cardinal Barberini, Turin, 4 octobre 1634, f.° 604r.

En octobre, Mazarin reprit son voyage et, le 19 du même mois, il fit son entrée solennelle à Avignon avant de finalement arriver à Paris le 17 novembre<sup>1</sup>.

Précisons de suite que la mission de Mazarin était presque impossible : il devait convaincre le cardinal de Richelieu de restituer la Lorraine à ses ducs et plaider pour la réconciliation des couronnes de France et d'Espagne qui, à l'été 1634, avaient failli se faire la guerre. Mazarin avait su se faire réclamer à Paris aussi bien par le duc (déchu) de Lorraine, que par le grand-duc de Toscane<sup>2</sup> et il arrivait dans la capitale française, où le nonce ordinaire Bolognetti, déjà informé de plusieurs choses, le logea dans sa maison, l'actuel musée de Cluny. À Lyon<sup>3</sup> il avait appris l'intention française d'organiser une diversion en Italie du Nord visant la conquête du duché de Milan. En effet, à Nevers son ami Bichi lui avait fait savoir que le cardinal Richelieu était contrarié par l'action pontificale d'envoyer un représentant extraordinaire pour discuter la question de la Lorraine, ce que lui confirma le cardinal de La Valette qu'il rencontra à Paris avant sa première audience officielle le 26 novembre. À cette occasion, il put capter un des premiers signaux positifs car il fut très bien reçu par Richelieu, qui n'avait donc rien contre la personne du nonce mais était seulement hostile à l'objet de sa mission.

Mazarin resta seize mois à Paris. Il y essaya, et réussit, à conquérir définitivement Richelieu. Il s'employa en outre pour la paix, ratant finalement cet enjeu puisque le 19 mai 1635 la France déclara la guerre à l'Espagne, ce qui sonna le début de sa participation à la guerre de Trente ans. Les relations avec le nonce ordinaire Bolognetti se détériorèrent bientôt, car celui-ci se doutait que Mazarin entretenait une correspondance avec les Barberini et était gêné d'avoir à se confronter à un rival de cette envergure. Très envieux de Mazarin, Bolognetti esquaissa un portrait en noir de lui à Ceva, sachant que ce dernier était dès le départ opposé à cette nonciature extraordinaire.

Mazarin, qui envoyait régulièrement ses dépêches à Ceva et recevait des réponses très concises, fit jouer ses nombreuses relations romaines et entretint une correspondance régulière avec les Barberini. Indirectement au début, car il écrivait à titre privé à Vincenzo Martinuzzi, qui en informait des hommes proches des Barberini, tels que Antonio Ferragallo, secrétaire du chiffre, qui à son tour relatait aux Barberini les événements qui venaient à sa connaissance de Paris et d'Europe. Par la suite, il commença à écrire au cardinal Francesco. Les deux cardinaux Barberini étaient très satisfaits de cette correspondance parallèle. Ils purent ainsi

---

<sup>1</sup> Selon le comte de Cumiana, Mazarin arriva incognito à Paris le 16 novembre dans l'attente d'obtenir sa première audience officielle, qui ne lui n'avait pas encore été octroyée le 22 novembre, cf. AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 3, « Il conte Francesco Cumiana. Dalli 7 Maggio Alli 12 Dicembre 1634 », n.º 11, dépêche du comte Cumiana au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 22 novembre 1634.

<sup>2</sup> Cf. R. Mousnier, *L'homme rouge*, op. cit., p. 415-425 et Marie-Catherine Vignal Souleyreau, *Richelieu et la Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 253.

<sup>3</sup> Par une lettre de Cumiana on apprend que Mazarin arriva à Lyon le 2 novembre, il s'arrêta un jour et repartit le 4 novembre, cf. AST, Corte, LMF, m. 32, fasc. 3, « Il conte Francesco Cumiana. Dalli 7 Maggio Alli 12 Dicembre 1634 », n.º 9, dépêche du comte Cumiana à la Cour, Lyon, 7 novembre 1634.

avoir la confirmation de la fidélité absolue de Mazarin, et les informations qu'il leur passait étaient beaucoup plus riches et circonstanciées que celles que le nonce Bolognetti communiquait au premier secrétaire Ceva. D'ailleurs ce dernier ne devait suspecter cette liaison épistolaire, car Mazarin avait eu la consigne de traiter exactement les mêmes affaires dans les dépêches envoyées à Ceva, réservant néanmoins tous les détails aux lettres destinées à Martinozzi<sup>1</sup>.

La question de la Lorraine se révéla tout de suite être une impasse. Dans une lettre au duc de Savoie, il l'informa que, bien qu'il ait été envoyé pour traiter cette affaire avec Richelieu, il était bien conscient que les Français n'avaient aucune intention de la restituer<sup>2</sup>. Il le rassura aussi sur la bonne disposition du roi, pourvu qu'il porte à sa conclusion l'affaire de Pignerol, et lui confia également que sa plus grande ambition était d'avoir du crédit dans cette Cour, en particulier auprès du cardinal, ce qui lui aurait permis de mieux servir le duc. Les relations avec Richelieu, continuait Mazarin, étaient excellentes, car il le traitait avec une grande familiarité et l'invitait souvent à dîner chez lui, lui permettant même de venir chez lui à toute heure et lui rendant des marques publiques d'affection qui lui donnaient bon espoir<sup>3</sup>.

Quant à la négociation de Mazarin, la situation fut bien différente. Au cours de sa première audience officielle, il s'était lancé dans une vive plaidoirie en défense des souverains légitimes de la Lorraine, essayant aussi de faire appel à la clémence de Louis XIII en faveur du nouveau duc lorrain Nicolas-François. Le seul résultat que Mazarin obtint fut l'assurance que la question de la Lorraine serait traitée dans un futur congrès de paix. Ceva jugea cette concession française insuffisante. Mazarin ne se laissa pas impressionner par les remontrances du premier secrétaire et lui rétorqua qu'il ne comprenait pas pourquoi ce reproche émanait de lui qui, en 1632, n'avait pas même été capable de faire rendre une ville (Pignerol) par la France, tandis qu'à présent on réclamait au nonce extraordinaire la restitution d'une province entière. Mazarin était convaincu que seul un grave désastre militaire français aurait pu induire Richelieu à reconsidérer le sort de la Lorraine. La France n'aurait fait de concessions que si on lui laissait la souveraineté sur les trois évêchés (Metz, Toul et Verdun) et si on rasait au sol les fortifications de Nancy.

L'affaire suivante était encore plus difficile : persuader Richelieu qu'il valait mieux travailler pour la paix, à laquelle théoriquement le cardinal n'était pas opposé, mais uniquement à ses conditions. L'attitude intransigeante de l'Espagne n'aidait en rien,

---

<sup>1</sup> Effectivement M. Laurain-Portemer (*Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 441) mentionne une lettre de Ferragallo à Mazarin du 31 janvier 1636 où il le félicitait car ses informations étaient d'une qualité nettement supérieure à celle du nonce Bolognetti.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, lettre de Mazarin au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 23 décembre 1634, f.° 681v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, nous donnons ici *in extenso* ces passages évoqués de la lettre de Mazarin, f.° 684v-685 : « Nessuna cosa desidero tanto come aver del credito in questa corte, e col signor cardinale in particolare per servir Vostra Altezza conforme all'estrema passione che n'ho. Sua eminenza mi fa mille grazie, e tratta meco con gran familiarità tenendomi a cena seco in particulqre permettendomi l'ingresso ad ogni ora, e facendomi ancora in pubblico quelle dimostrazioni di che possono far credere a tutti che mi vuol bene ».

car les Espagnols demandaient au préalable la restitution de Pignerol et Moyenvic, une petite forteresse à quatre lieues de Nancy qui permettait de contrôler toute la plaine lorraine. À ces conditions, il était impossible que Richelieu acceptât d'entamer des négociations de paix, dans la mesure où il employait toutes ses énergies à préparer la guerre. En mars 1635, une frustration sembla saisir Mazarin qui confia avec amertume à l'abbé Scaglia se trouver à Paris en qualité de nonce extraordinaire et être mortifié de décevoir Sa Sainteté qui s'était formé une haute opinion de lui<sup>1</sup>. Quelques jours après les 26-28 mars, les Espagnols firent prisonnier le prince électeur de Trêves, Philippe-Christophe von Sötern, un protégé de la France<sup>2</sup>. Cette hostilité marquait un nouveau pas des deux Couronnes vers la guerre. Louis XIII le prit comme un affront personnel ce qui rendit la rupture avec l'Espagne inévitable. Ce n'était plus qu'une question de temps. Le 28 avril fut signé à Compiègne un traité d'alliance entre la France et la Suède<sup>3</sup>, le maréchal de Rohan fut envoyé en Valteline et Mazarin, allant bien au-delà de ses instructions, prôna une ligue entre les princes italiens tout en dissimulant bien son action en faveur de la France. Comme l'écrivit le marquis de Saint-Maurice, Mazarin, qui avait exprimé son intention de se mettre au service de la maison de Savoie<sup>4</sup>, ne désirait pas être nommé dans ses lettres car il voulait « que personne ne sache qu'il se mesle ici de la guerre<sup>5</sup> ». Ainsi, durant les six mois de négociation, Mazarin joua les rôles de « ministre de Sa Sainteté et partisan de la France, [...] guide de Victor-Amédée et [...] mentor du cardinal Antonio<sup>6</sup> » ce qui lui donna l'opportunité d'assimiler les principes de la politique française, même s'il n'obtint rien du point de vue diplomatique. Il épousa la position de Richelieu selon laquelle pour affaiblir les Espagnols il fallait frapper fort en Italie. Par conséquent, Mazarin manœuvra pour arriver à la signature d'un traité d'alliance défensive et offensive entre la France et le duché de Savoie, projet qui se réalisa le 11 juillet 1635, lors du traité de Rivoli. Dans un des prochains chapitres, nous nous attarderont sur ce traité et sur la malchanceuse campagne militaire de 1635, où allait régner la discorde entre les hauts officiers piémontais et français. Au cours de ces mois, Mazarin s'était définitivement affranchi de Bolognetti et avait consolidé son

---

<sup>1</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, lettre de Mazarin à l'abbé Scaglia, De La Fontaine, 18 mars 1635, f.° 37r, nous donnons *in extenso* la citation : « Mi trovo in questa corte con titolo di Nuntio straordinario, e con mia gran mortificazione vedendo di non corrispondere al concetto cha la Santità di Nostro Signore haveva formato di me ».

<sup>2</sup> Sur cet épisode voir Richard J. Bonney, *La 'guerra di diversione' della Francia*, in Geoffrey Parker, *La guerra dei trent'anni*, Milan, Vita e pensiero, 1994 p. 241 (éd. or. London-New-York, Routledge and Kegan Paul, 1984) et Auguste Leman, *Urbain VIII et la rivalité de France et de la maison d'Autriche de 1631 à 1635*, Lille-Paris, Giard-Champion, 1919, qui consacre le chapitre IV (intitulé *La déclaration de guerre du 19 mai 1635*, p. 490sq) aux circonstances qui portèrent à la déclaration de guerre française.

<sup>3</sup> Sur les mois précédant l'entrée en guerre de la France voir L. Bély, *Les relations internationales, op. cit.*, p. 119-120.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 3/bis, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di St. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al duca e al primo segretario di stato », n.° 8, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 9 février 1635.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n. 9, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 17 février 1635.

<sup>6</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 456.

accointance avec Richelieu puisque, après les conférences avec le puissant ministre français, le cardinal Bolognetti faisait retour à Paris tandis que Mazarin s'arrêtait souvent à Rueil où il avait fini par s'installer dans la maison auparavant occupée par le cardinal Bichi.

Cette année-là, une nouvelle affaire contribua à rendre inconfortable la position de Mazarin à Paris. Le cardinal Barberini était mécontent de François comte de Noailles<sup>1</sup>, ambassadeur français à Rome et coupable de montrer de la faiblesse dans la défense des intérêts de la couronne française. Il aurait souhaité un homme avec plus de caractère. Richelieu demanda conseil à Mazarin qui eut l'idée d'avancer le nom, inacceptable pour le Saint-Siège, de François-Annibal d'Estrée, marquis de Coeuvres, qui s'était distingué lors des campagnes contre les troupes pontificales dans la Valteline quelques années auparavant<sup>2</sup>. Ainsi, le cardinal Richelieu écrivit à Mazarin qu'il savait très bien que d'Estrée avait été envoyé à Rome « puisqu'il ne s'est rien fait en cela que par vostre conseil<sup>3</sup> » et afin de satisfaire le cardinal Antoine Barberini qui estimait le comte de Noailles pas « assez fort ». Dans cette affaire, Mazarin négligea complètement les instructions qu'il avait reçues de Rome, allant jusqu'à proposer un rude militaire détesté par le pontife. Ce dernier avait du ressentiment envers Mazarin car, à son avis, il n'avait pas été capable d'empêcher la nomination d'un tel personnage<sup>4</sup>. Vers la fin de l'année, les pressions pour faire retourner Mazarin à Avignon augmentèrent. Les Espagnols se plaignaient qu'un négociateur si habile et dangereux continuât ses activités dans la capitale française et le pape, nous l'avons vu, n'était pas satisfait de son nonce extraordinaire. Le comte-duc Olivares n'avait pas apprécié cette nomination et avait ordonné à son ambassadeur à Paris Cristobal Benavente y Benavides de n'avoir aucun colloque avec Mazarin. Par ailleurs, dans cette période, les relations diplomatiques franco-espagnoles tournaient au pire, ce qui a induit Alain Hugon à parler d'une période de « glaciation » pendant les années d'ambassade de Benavides<sup>5</sup>.

Le duc de Savoie perdit ainsi un allié précieux sur la place de Paris et, au marquis de Saint Maurice qui lui avait communiqué que les Espagnols étaient en train de

---

<sup>1</sup> Il avait été choisi pour ce poste début 1634 et y resta jusqu'à la fin de 1636.

<sup>2</sup> Voici le portrait dressé par Abraham de Wicquefort du marquis de Coeuvres : le maréchal d'Estrée « avoit de tres grandes qualités, qui le firent considerer par le cardinal de Richelieu, comme un Seigneur très capable de servir le Roy non seulement à la teste des armées, mais aussy dans les affaires et dans les négociations les plus épineuses, et en cette considération il luy fit donner les Ambassades de Rome, et auprès de Cantons Suisses », Abraham De Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, t. II, Livre II, Section XVII, *De quelques ambassadeurs illustres de notre temps*, À la Haye, Chez T. Jhonson, 1724, p. 432-433.

<sup>3</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. V, à Mazarin, 7 octobre 1636, p. 600.

<sup>4</sup> Sur le mécontentement du pontife voir M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 477sq et S. Tabacchi, *Giulio Mazarino*, op. cit., p. 61.

<sup>5</sup> Cf. Alain Hugon, *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions »*. *Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004, p. 201-207.

manœuvrer pour lui faire quitter la capitale française, Victor-Amédée I<sup>er</sup> répondit de « tascher par toutes les sortes [...] de prolonger son départ; car nos interests en souffriroient grandement<sup>1</sup> ». Mazarin continua à reporter son départ de Paris en faisant bénéficier les intérêts savoyards<sup>2</sup>. Ceci fut confirmé par une lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> qui rapportait un passage d'une missive de son frère, le prince cardinal Maurice qui jugeait que le Saint-Siège pouvait tolérer la présence de Mazarin à Paris si l'on rappelait le trop remuant maréchal d'Estrée. Cette solution convenait parfaitement au jeu du duc de Savoie, toujours convaincu que la permanence à Paris du diplomate pontifical était aussi avantageuse au roi de France : « À la verité nous estimerions la personne de M. Mazarin tres necessaire par dela pour le service de SM principalement dans les conjontions des traitès de paix<sup>3</sup> ».

Enfin le glas du retour à Avignon sonna pour Mazarin, le temps des attermoiements étant fini. Le diplomate pontifical fut contraint de quitter à regret la capitale française pour aller couvrir son poste de vice-légat<sup>4</sup>. Tout en assurant une bonne administration du territoire de la ville d'Avignon, où il avait fait son entrée le 20 avril, le but de Mazarin fut de sortir de ce « purgatoire »<sup>5</sup> le plus vite possible. Ainsi le 30 avril 1636, dix jours après son arrivée à Avignon, il demandait déjà au cardinal François Barberini la licence de se rendre dans la ville éternelle afin de lier les mauvaises langues qui médisaient sur son compte<sup>6</sup>. Mais il n'était pas question de le faire rentrer à Rome, et Mazarin dut ronger son frein quelques mois. Entre-temps, pour ne pas se faire oublier, il entretenait une riche correspondance avec ses relations de Paris, Turin et Rome tout en continuant à demander la permission de se rendre à Rome. En août 1636, par exemple, il écrivit à Victor-Amédée I<sup>er</sup> en l'assurant qu'il défendait toujours les intérêts de la Maison de Savoie auprès du Père Joseph, de Chavigny et du cardinal, qui étaient ses principaux correspondants parisiens<sup>7</sup>.

Mazarin continuait à jouer sur plusieurs tableaux. Il tint cachées au Saint-Père ses relations avec le duché de Savoie, et à Rome il avait plusieurs ennemis, le seul qui prenait constamment sa défense étant le cardinal Antonio Barberini. Mazarin semble

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « Lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese Di S. Maorizio 1636 », n.° 3, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Verceil, 8 janvier 1636, cité par G. Quazza, « Giulio Mazzarini mediatore » *art. cité*, p. 67.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, p. 69.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « Lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio 1636 », n.° 3, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Verceil, 26 février 1636.

<sup>4</sup> Cf. sur le retour de Mazarin à Avignon, M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, *op. cit.*, p. 490sq et S. Tabacchi, *Giulio Mazarino*, *op. cit.*, p. 62. Sur la période avignonnaise de Mazarin voir Louis Duhamel, « Mazarin vice-légat d'Avignon », *Memoires de l'Académie de Vaucluse*, IV, 1885, p. 131-171.

<sup>5</sup> C'est ainsi que Madeleine Laurain-Portemer nomme la période avignonnaise de Mazarin, cf. le chapitre IV intitulé *Le Purgatoire*, *Une tête à gouverner quatre empires*, *op. cit.*, p. 490sq.

<sup>6</sup> Cf. lettre de Mazarin au cardinal François Barberini, Avignon, 30 avril 1636, citée par A. Bazzoni, *Un nunzio straordinario*, *op. cit.*, p. 159.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 3, « Giulio Mazzarini a SAR », n.° 5, lettre de Mazarin au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Avignon, 9 août 1636.

à cette époque avoir déjà pris la décision de se ranger du côté des Français : il écrivait au cardinal de Richelieu toutes les nouvelles qui venaient à sa connaissance et, dans les moments difficiles qui suivirent la prise de Corbie, il lui offrit ses services car « Mazarin est prêt à tout pour aider ses amis, même à quitter son poste, même à risquer sa carrière<sup>1</sup> ». Mazarin se considérait comme un serviteur de Richelieu et ce dernier, à son tour, le voyait comme un instrument utile de sa politique.

Les circonstances n'étaient pas favorables à Mazarin, son retour à Rome étant subordonné au retrait du maréchal d'Estrée. Or, sur cette affaire, Richelieu ne voulait entendre raison. Mazarin continua à maintenir ses nombreuses relations en envoyant par exemple des « galanteries d'Italie<sup>2</sup> » à Richelieu. Enfin, après de longs mois d'attente, le cardinal Antonio parvint à lui faire octroyer la permission de se rendre à Rome, accompagnée néanmoins de restrictions. Il devait en effet se rendre dans la ville éternelle par la voie de la mer, ce qui le contraignait à renoncer à toute visite aux Cours princières italiennes. Après avoir remercié le secrétaire d'État François Barberini par une dernière lettre rédigée à Avignon<sup>3</sup>, Mazarin entama, le 19 octobre 1636, son voyage à destination de Rome, où il arriva le 8 novembre 1636.

### 3.1.2 Mazarin au service de Richelieu

Mazarin avait retardé son départ, car il attendait une réponse de Richelieu. Le cardinal rouge lui écrivit le 7 octobre et se réjouissait de son retour à Rome. Il le mit immédiatement en garde de ne sortir de Rome qu'en qualité de nonce ordinaire à Paris, n'importe quelle autre solution étant un prétexte pour l'éloigner de Rome ; ce serait, selon la prose imagée du cardinal « un chemin semé de fleurs pour vous conduire en quelque précipice<sup>4</sup> ». Le cardinal n'avait pas vraiment besoin de lui prodiguer ses conseils à l'égard du maréchal d'Estrée car Colmaro savait bien comment il était arrivé à Rome, et ce sera à son adresse de faire croire au cardinal Barberini qu'il n'avait « jamais rien entrepris contre ses désirs<sup>5</sup> ». Une fois arrivé à Rome, il dut agir sans aucune connotation officielle mais comme un simple particulier, tâchant de convaincre le Saint-Père que la France était animée par « la sincère volonté » d'établir « une bonne paix générale<sup>6</sup> ».

Si les mois passés à Avignon furent un purgatoire, les trois années romaines furent un enfer, car l'on bloquait tous les possibles avancements de Mazarin en le tenant à l'écart des grandes affaires de la politique internationale. Personnage trop en vue, il

---

<sup>1</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 523.

<sup>2</sup> Galeazzo Gualdo Priorato, *Historia del Ministerio del Cardinale Giulio Mazarino*, t. I, parte prima, In Colonia, 1666, p. 26 : « non tralasciò di coltivar una confidentissima corrisponzenza con il Cardinale di Richelieu, bene spesso regalandolo, con diverse galanterie d'Italia ».

<sup>3</sup> Lettre de Mazarin au cardinal François Barberini, Avignon, 2 octobre 1636 citée par U. Silvagni, *Il cardinal Mazzarino*, op. cit., p. 179.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. V, CCCXXX, À M. Mazarin, 7 octobre 1636, p. 599.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 600.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 603, les deux citations.

était continuellement épié par l'ambassadeur espagnol, le marquis Castel Rodrigo, prêt à protester des charges trop importantes qui lui étaient attribuées ; le pontife le savait trop bien et, ayant lui-même des raisons de mécontentement à l'égard de sa conduite, il conservait une attitude prudente.

Il est vrai que le royaume de France s'exposait progressivement en faveur de Mazarin. En mai 1637 le marquis de Saint-Maurice nota qu'on commençait à mieux traiter les intérêts de Mazarin qui venait de recevoir un bénéfice lorrain<sup>1</sup>. Effectivement, Richelieu commença à se montrer en faveur de Mazarin : il demanda dans un premier temps de le nommer nonce ordinaire, au point de ne pas reconnaître en septembre 1638 Ranuccio Scotti qui était pourtant considéré comme un nonce extraordinaire par les Français<sup>2</sup>, puis, dans un second temps, il envisagea Mazarin comme le candidat officiel de la France pour la dignité cardinalice, en particulier après la mort du Père Joseph survenue à la fin de 1638.

Durant ces années « infernales », Mazarin perdit l'un de ses appuis les plus importants à l'occasion du décès du duc de Savoie Victor-Amédée I<sup>er</sup> (7 octobre 1637). Dans sa lettre de condoléances à la duchesse Christine<sup>3</sup>, il lui rappela ses services rendus et exprima le souhait de recevoir le même traitement que celui que lui réservait le duc. Cependant Mazarin ne se faisait pas d'illusions, car il était conscient de ne pas être bien vu par certains membres de la Cour de Turin, très mécontents du large crédit dont il jouissait auprès du duc défunt. La duchesse Christine tenait néanmoins en grande estime Mazarin, puisque dans l'Instruction envoyée à son ambassadeur extraordinaire le marquis de Voghera, le successeur du marquis d'Aglié qu'on avait rappelé à Turin, elle fit écrire que Monsieur Mazarin était l'un des plus importants confidents de la Cour savoyarde et que son assistance et soutien lui seraient plus que nécessaires, et qu'il devait traiter ouvertement avec lui tous les intérêts de la Maison de Savoie, surtout ceux en commun avec la France pour laquelle « il est partiel en tant qu'aspirant de la nonciature » de France. Enfin, il devait faire attention de ne pas l'informer des détails qu'il valait mieux que le

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, al Ma Reale, ed al primo segretario di Stato » 1637, n.° 34, dépêche du marquis de Saint Maurice au duc de Savoie Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 26 mai 1637 ; on donne ici la citation *in extenso* : « Monsr Mazarini est icy maintenant mieux traité que par le passé pour le moins ses affaires : et l'on ne tasche qu'a l'obliger soit aux sommes d'argent qui luy sont deues luy donnant des assignations que pour l'abbaye qu'il avoit eue de sa Sainteté en Lorraine ». Mais : « Cet emploi réitéré de son nom à propos des bénéfices « de Lorraine » ne peut que gêner Mazarin. Il n'est et ne sera que de peu de profit pour lui. Une nouvelle fois, Urbain VIII se sert de lui qu'il ne le sert », M. Laurain-Portemer, *Le statut de Mazarin dans l'église*, op. cit., p. 77.

<sup>2</sup> Les dépêches de ce nonce ont été publiées : *Correspondance du nonce en France : Ranuccio Scotti (1639-1641)*, édité par Pierre Blet, Rome-Paris, Presses de l'Université Grégorienne-Editions E. de Boccard, 1965.

<sup>3</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, lettre de Mazarin à la duchesse Christine, 17 octobre 1637, f.° 485-486.

maréchal d'Estrée ignore, car il devait savoir que Mazarin « lui confie tous les secrets<sup>1</sup> » qui lui viennent à connaissance.

1638 fut une année difficile pour Mazarin : sa carrière ne progressait pas. La position du Saint-Père se durcit au point de faire entendre clairement aux envoyés français qu'il ne consentirait jamais à nommer Mazarin nonce à Paris, mais ce refus pontifical ne découragea pas le cardinal Richelieu qui persévéra à plaider en faveur de Mazarin. La mort du Père Joseph le 18 décembre 1638 donna l'occasion à Richelieu d'élever Mazarin au rang de candidat officiel de la France, en dépit du nombre restreint de cardinaux français (Richelieu même, son frère Alphonse, l'octogénaire La Rochefoucauld et La Valette)<sup>2</sup>. La joie de Mazarin fut à son comble en apprenant la nouvelle au début de 1639. En outre, en avril, il fut naturalisé français pour pouvoir recevoir un de ces bénéfices que la France était en droit d'accorder librement<sup>3</sup>. En juillet 1639, le pontife confirma une décision du roi Louis XIII en le nommant abbé commendataire de Saint-Médard de Soissons<sup>4</sup>. Ensuite, un pénible silence s'abattit. Richelieu devait faire face à des problèmes autrement plus graves : l'indocilité de la duchesse de Savoie qui devint évidente lors de l'orageux colloque de Grenoble, et la mort du cardinal de La Valette.

En octobre 1639 fut envoyée la lettre cruciale pour le futur de Mazarin. Après la rencontre de Grenoble, Richelieu conclut qu'il valait mieux pour « le sort de son protégé<sup>5</sup> » qu'il le garde auprès de lui. Le 26 octobre le roi lui adressa une lettre devenue célèbre : « Je searay bien aise que vous vous rendiez le plustost possible auprès de moy [...]. Je ne me relascheray jamais pour vostre cardinalat<sup>6</sup> ». Le même

---

<sup>1</sup> AST, Corte, NR, m. 1, fasc. 6, « Istruzione di SAR al marchese di Voghera, destinato suo ambasciatore straordinario presso la corte di Roma per trattare sulli seguenti punti, cioè: Nomina alli vescovadi; Provvisione delle abbazie, ed altri benefizj concistoriali; Giusto fondamento di pretendere la Sala Regia; Confermazione del contratto seguito col vescovo d'Asti per la permuta de' castelli controversi; Erezione in città, e vescovado della terra di Savigliano », 3 juin 1638, les deux citations. On donne ici le passage concerné *in extenso* : « Monsieur Mazzarini è uno de più confidenti che habbiamo in quella corte, la cui opera et assistenza vi sarà più che mai necessaria in varie occorrenze, à Palazzo e fuori, e perciò dovrete trattar seco con ogni apertura e domestichezza, massime dove trattassi de nostri interessi congiunti a quelli della Francia, per i quali egli partializa come aspirante a quella nonziatura. Andarete per altro molto cauto, e ritenuto in comunicarli quei particolari, che giudicarete non essere bene, che si sappiano dal Marescialle Destré, a cui egli confida ogni secreto ». Officiellement, cette instruction était de Son Altesse Royale, à savoir François-Jacinthe qui, à cette époque, n'avait toutefois que 5 ans. Le texte de cette instruction a très probablement été élaboré par Christine aidée de son Conseil.

<sup>2</sup> Cf. Pierre Blet, « Richelieu et les débuts de Mazarin », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, tome VI, octobre-décembre 1959, p. 253.

<sup>3</sup> Sur tous ces aspects voir M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 593-596.

<sup>4</sup> M. Laurain-Portemer, *Le statut de Mazarin dans l'église. Aperçus sur le haut clergé de la contre-réforme*, in Ead., *Études mazarines*, t. I, Paris, De Boccard, 1981, p. 78.

<sup>5</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 603.

<sup>6</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, t. VIII, *Additions, corrections, errata Généraux et table générale des matières*, Paris, Imprimerie Nationale, 1877, Le roi à M. Mazarin, Tarare, 26 octobre 1636, p. 359.

jour, Chavigny lui envoya une lettre dans laquelle il lui conseillait de partir dès réception de la missive royale car à son arrivée en France « votre affaire aboutira<sup>1</sup> ». Encore fallait-il que Mazarin attende la bonne occasion pour informer le pontife de l'invitation de Louis XIII. Il entama tout de suite les préparatifs pour son voyage et fut informé que les Espagnols ne lui consignerait aucun laissez-passer sur leurs domaines italiens. Mazarin opta donc pour la voie maritime et, après avoir pris congé de ses parents qu'il ne reverra plus, il s'embarqua le 13 décembre 1639 à Civitavecchia. À Paris on l'attendait avec impatience : Chavigny, comme nous en informe le marquis de Saint-Maurice, lui aménageait un luxueux quartier dans son propre palais<sup>2</sup>. Mazarin arriva dans la capitale française le 3 ou le 4 janvier 1640<sup>3</sup>. Peu de temps après lui parvint une lettre de la duchesse Christine. Celle-ci lui exprimait son regret qu'il ne soit pas passé par à Chambéry et l'informait que son ambassadeur Ubertain Solaro, comte de la Moretta, le tiendrait au courant de toutes les affaires savoyardes<sup>4</sup>. Richelieu expliqua immédiatement à Mazarin qu'il avait l'intention d'exploiter ses capacités hors du commun de négociateur en l'envoyant avec le comte d'Avaux à La Haye et à Cologne en tant que plénipotentiaire. La nouvelle se répandit rapidement et le nonce Scotti prévint Barberini<sup>5</sup>. Ce dernier lui avait auparavant écrit de tâcher d'être en bons rapports avec Mazarin, qui « peut revenir utile et qui peut beaucoup nuire<sup>6</sup> ». Le 29 janvier, Mazarin s'excusa auprès du cardinal Maurice de ne

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPR, vol. 66, lettre de Chavigny à Mazarin, 26 octobre 1639, f. 310, citée in M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 604.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 39, fasc.4, « Lettere del conte di Moretta Carlo Ubertino, al duca ed a Madama Reale », n.º 24, dépêche du comte de la Moretta à la duchesse Christine, Paris, 12 décembre 1639, on donne ici la citation *in extenso* : « Mons.r di Chavigny ha dato ordini hoggi di far preparar in casa sua un appartamento nobilissimo per Mons.r Mazzarini ».

<sup>3</sup> M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 609-610. Par contre, U. Silvagni, *Mazzarino*, op. cit., p. 187 soutient que Mazarin était arrivé à Paris le 4 janvier 1640. Sur ce détail les nombreux historiens du XVII<sup>e</sup> siècle ne nous sont pas d'une grande aide. G. Gualdo Priorato, *Historia del ministero del cardinal Giulio Mazzarino*, op. cit., qui traite assez rapidement les années précédentes du ministeriat, affirme que Mazarin était arrivé en France début 1639 (« vi si condusse nel principio dell'anno 1639 », t. I, p. 29) et Alfonso Paioli est plus vague et imprécis : « Vi giunse apunto in tempo ch'era passato all'altra vita il Padre Giuscppe Cappucino » (*Vite del cardinale Giulio Mazzarini et Oliviero Cromvelle*, Venise-Bologne, Giovanni Recaldini, 1675, p. 16). Le Père Joseph était décédé le 18 décembre 1638. Sur l'action diplomatique du Père Joseph voir Benoist Pierre, *Le père Joseph. L'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007, p. 216-241.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, lettre de la duchesse Christine à Mazarin, Chambéry, 17 janvier 1640, f. 20. Voir aussi la lettre de Christine à Mazarin du 12 janvier 1640, f.º 8.

<sup>5</sup> Cf. *Correspondance du nonce en France Ranuccio Scotti (1639-1641)*, op. cit., n.º 234, Scotti à Barberini, Paris, 20 janvier 1640, p. 241 : « Richelieu a promis d'envoyer Mazarin à La Haye pour connaitre leurs [des Hollandais] raisons, et il ira en suite à Cologne ». Effectivement, six jours après, Mazarin écrivit à Barberini pour l'informer officiellement que Louis XIII l'avait nommé son plénipotentiaire. Pour quelques aperçus biographiques de Scotti voir Gian Pietro Pozzi, *Mons. Ranuccio Scotti: Marchese di Montalbo, Vescovo di Fidenza e Diplomatico*, Rome, Mancini, 1985.

<sup>6</sup> *Correspondance du nonce en France Ranuccio Scotti*, op. cit., n.º 196, Barberini à Scotti, 22 décembre 1639, p. 218 : « egli puol giovare e molto più può nuocere », c'est la seule partie de la lettre donnée en citation directe, car le reste de cette importante missive est résumée. Ce passage est cité aussi par M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires*, op. cit., p. 611.

l'avoir pas visité avant son départ de Rome, en lui promettant qu'il aurait le soin de s'occuper de ses affaires également et en l'informant que le roi avait eu la bonté de le nommer « plénipotentiaire pour la négociation de la paix au congrès de Cologne<sup>1</sup> ». Le lendemain, Christine le félicita, car elle était certaine que cette nomination servirait aussi ses propres intérêts<sup>2</sup>. Par conséquent, elle ordonna expressément à son ambassadeur le comte de Moretta de « prendre une entière confiance en Vous<sup>3</sup> ». Mais, nous le verrons dans un prochain chapitre, les relations entre Christine et Richelieu étaient tendues, car la duchesse ne respectait pas les engagements pris à Grenoble<sup>4</sup> et les Français, de leur côté, continuaient à ne pas verser les sommes dues à leurs alliés piémontais, d'où l'ire de la duchesse qui s'en plaignit auprès de Mazarin en février 1640<sup>5</sup>.

Cette nomination déplut aussi bien aux Espagnols qu'aux Impériaux. Le Saint Siècle manœuvra alors en vue d'assigner l'évêché de Toul à Mazarin ; au début du mois d'avril Barberini demanda au nonce Scotti de sonder la disponibilité de Mazarin d'accepter de devenir évêque de Toul. Mais Mazarin refusa cette dignité, car il ne souhaitait pas être assigné à résidence (pour la même raison il avait décliné l'offre de devenir évêque de Marseille<sup>6</sup>) et, d'autre part, il visait directement la « mozzetta rossa », c'est-à-dire la cape que portaient les cardinaux. Au mois de mars, le nonce Scotti écrivit à Barberini que Richelieu aspirait à une paix d'une durée d'au moins dix ans, les Espagnols n'y semblant pas opposés, mais sous certaines conditions. Au fil des mois, lorsque les armées françaises commencèrent à bénéficier de succès importants, la position d'Olivares se fit moins rigide et plus conciliante.

Les troupes françaises s'imposèrent à Casal, secouru efficacement par le maréchal d'Harcourt qui contraignit les Espagnols à se replier, et à Arras qui fut conquis le 9 août 1640. Le départ de Mazarin était constamment annoncé, mais celui-ci continua à demeurer auprès de Richelieu. Enfin il fut envoyé non pas en Allemagne comme on l'avait cru, mais en Italie, à Turin. Ses instructions furent signées par le roi le 14 septembre 1640. Richelieu affirma qu'il s'agissait d'une mission rapide de quelques semaines. Nous suivrons les négociations difficiles de cette mission lors du chapitre consacré aux princes. Richelieu, malgré l'orage de Grenoble, désirait restaurer l'autorité de Madame, détacher les princes de la faction espagnole et les forcer à s'allier à la France. L'affaire ne se dénoua que le 14 juin 1642, date du traité d'accommodement concluant la guerre civile qui déchirait le duché depuis 1639 et

---

<sup>1</sup> « di dichiararmi suo plenipotenziario per la negoziazione della pace ne'assemblea di Colonia », in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, lettre de Mazarin au cardinal Maurice de Savoie, Paris, 29 janvier [1640], f.° 46r.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, lettre de la duchesse Christine à Mazarin, 30 janvier 1640, f.° 46r-v.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, f.° 54-55v, deux lettres de Mazarin au comte Philippe d'Aglié datées 3 février 1640.

<sup>5</sup> *Ibid.*, lettre de la duchesse Christine à Mazarin, Chambéry, 23 février 1640.

<sup>6</sup> Voir à ce propos *Correspondance du nonce en France Ranuccio Scotti, op cit.*, n.° 358, Scotti à Barberini, p. 305.

qui avait vu se ranger dans des camps adverses les princes et Madame Royale. Mazarin avait quitté le duché en mai 1641, mois au cours duquel le Génois Girolamo Grimaldi succéda à Scotti à Paris. Cette année, au grand soulagement du pontife, le maréchal d'Estrée fut rappelé. À sa place fut envoyé François Du Val, marquis de Fontenay Mareuil, qui n'occupa son poste romain que le 4 novembre 1641, laissant ainsi cette importante ambassade vacante pendant quelques mois dans le dispositif diplomatique du royaume de France. Les négociations qui permirent d'octroyer la dignité cardinalice à Mazarin ont été décrites par Gustave Baguenault de Puchesse qui a basé son article sur les dépêches de l'ambassadeur Fontenay Mareuil<sup>1</sup>. Cette affaire délicate fut soulevée dès sa première audience avec le pontife, qui accueillit assez bien sa douce plaidoirie en faveur de Mazarin<sup>2</sup>. Malgré ces bons débuts l'affaire semble traîner, d'après la correspondance de Fontenay Mareuil, mais soudain, le 16 décembre 1641, l'ambassadeur communiqua la nouvelle de cette fameuse promotion au cardinal de Richelieu : « vous l'avez aujourd'hui plus fait cardinal que le pape même » et à Chavigny en lui écrivant que le pape, trompa tout le monde sur le fait de la promotion « cependant elle s'est aujourd'hui faite, et M. Mazarin est cardinal comme nous le désirions<sup>3</sup> ». Le lendemain, Fontenay Mareuil fut reçu par Urbain VIII et, après l'avoir remercié de cette promotion, le pontife lui répondit par des louanges sur la personne de Mazarin, dont il avait une grande estime. Dans ses dépêches suivantes, l'ambassadeur fit plusieurs fois instances de faire envoyer Mazarin à Rome, car sa présence donnerait de grands avantages aux affaires de la France. Mais Mazarin ne se rendit pas à Rome car il accompagna le roi et Richelieu dans le midi de la France. La tant désirée « mozzetta rossa » lui fut consignée à Valence, dans le Dauphiné, le 26 février 1642 par Tommaso Vallemanni, un des gentilshommes du cardinal Antoine Barberini.

Cette élection renforça considérablement le statut social de Mazarin qui désormais jouissait entre autres de la préséance même face aux grands aristocrates du royaume de France<sup>4</sup>. Richelieu, qui à partir de la deuxième moitié de 1641 semblait souvent

---

<sup>1</sup> Gustave Baguenault de Puchesse, « Comment Mazarin est devenu cardinal », in *Revue des questions historiques*, XVI, 1875, p. 209-217, les fonds d'archives consultés par Baguenault de Puchesse furent deux volumes de dépêches conservés à la Bibliothèque Nationale de France, Fonds français 18021-18022. Le marquis Fontenay Mareuil nous a laissé un récit de son voyage de Paris à Rome : *Voyage fait en Italie par Monsieur le marquis Fontenay-Mareuil, Ambassadeur du Roy près de Sa Sainteté en l'année 1641* [...] ; ensemble *La façon d'eslire les papes*, Paris, Louis Boulanger, 1643. Voir aussi, naturellement, ses *Mémoires*, parues en deux tomes, dans la collection Petitot, volume LI, en 1826. Sur les modalités d'élection des pontifes voir Maria Antonietta Visceglia, *Morte e elezione del papa. L'età moderna*, Rome, Viella, 2013.

<sup>2</sup> Cf. G. Baguenault de Puchesse, « Comment Mazarin est devenu cardinal », *art. cité*, p. 211 : Fontenay dans sa dépêche du 17 novembre 1641 écrivit « observant son visage, il me sembla qu'il avoit eu assez agréable ce que je luy avois dit ».

<sup>3</sup> Cf. G. Baguenault de Puchesse, « Comment Mazarin est devenu cardinal », *art. cité*, p. 214, les deux citations. Voir aussi M. Laurain-Portemer, *Une tête à gouverner quatre empires, op. cit.*, p. 691.

<sup>4</sup> Ce que comprit à ses dépenses le duc d'Enghien en février 1642, lorsque Richelieu intervint en faveur de Mazarin. Richelieu, en avril 1642, écrivit une dure lettre au prince son père : « Monsieur, J'ay grand sujet de me plaindre de vous, d'avoir voulu donner instruction à M<sup>r</sup> vostre fils de me faire un affront

penser à la paix, voulait envoyer son fidèle Mazarin à Münster, option qui déplaisait autant à l'Espagne qu'au Saint Empire, car le rang de cardinal allait créer maints problèmes de préséance ce qui allait entraver sérieusement les progrès de la négociation. Néanmoins, la santé déclinante du pontife conduisit Richelieu à l'envoyer à Rome. Fin janvier 1642, l'homme rouge dressa donc un long mémoire pour la mission romaine de Mazarin<sup>1</sup>. Au fil des mois suivants Mazarin prépara son voyage dans la ville éternelle. Mais la santé de Richelieu déclina d'une manière préoccupante : « Je suis tousjours en mesme estât; un jour j'espère, l'autre je suis en doute, et toutes les nuicts me sont très mauvaises<sup>2</sup> », écrivait le cardinal à François Sublet de Noyers. Mazarin rechignait à partir ; même si, à en croire une lettre de Richelieu à de Noyers, il semblait proche du départ<sup>3</sup>.

En fin de compte, Mazarin ne se rendit pas à Rome, puisqu'il apprit le 15 juin par une lettre de de Noyers, que sa présence était souhaitée car « S. M. a besoin de consolation<sup>4</sup> ». Mazarin œuvra constamment en coulisses, embarrassé si l'on parlait de lui, l'homme rouge vivant, en qualité de successeur de Richelieu ou si le roi semblait lui accorder plus de faveur qu'à son principal ministre<sup>5</sup>. Mazarin obtint la gratitude de la reine en empêchant qu'on lui enlevât ses enfants, que Richelieu, au nom de la raison d'État, voulait mettre en lieu sûr. Il endossa le rôle de médiateur entre les deux malades suspicieux l'un envers l'autre, car si d'une part il travailla côte à côte avec Richelieu, de l'autre il gagna la confiance du roi. Les derniers mois de Richelieu furent remarquablement turbulents : tensions avec le roi, malade lui aussi, répression de la conjuration de Cinq-mars et, quand-même, dernier éclat de gloire survenu à la fin de novembre 1642 avec la prise de Tortona<sup>6</sup>, dans le Milanais. Quelques jours après, le cardinal décéda. Deux heures après la mort de Richelieu Louis XIII reçut « le Seigneur Cardinal Mazarin en son conseil avec les messieurs de Chavigny et des Noyers<sup>7</sup> ». Il s'agit du « triumvirat » dont nous a parlé Giuliano

---

jusques chez moy », *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VI, p. 902.

<sup>1</sup> Nous ne nous attarderons pas sur ce texte qui a été publié par Avenel in *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VII, CCLXX, « Mémoire des affaires que m. le cardinal Mazarin aura a solliciter particulièrement à Rome tant pour la France que pour le cardinal de Richelieu », p. 894-899.

<sup>2</sup> *Ibid.*, CCCCLXVI, à Des Noyers, Narbonne, 12 mai 1642, p. 915.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, CCCCLXIX, à Des Noyers, Narbonne, 18 mai 1642, p. 919 : « j'ay enfin fait résoudre Mr le cardinal Mazarin à s'en aller », car il ne devait pas perdre cette occasion de servir le roi de France à Rome.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 935 en note.

<sup>5</sup> Voir à ce propos Gualdo Priorato, *Historia del ministerio del cardinal Giulio Mazzarino, op. cit.*, t. I, p. 32.

<sup>6</sup> Sur l'affaire Cinq-mars voir Avenel, « Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu Louis XIII, Cinq-Mars, Aug. De Thou », *Revue des questions historiques*, 1868 (extrait), et Hélène Fernandez-Lacôte, *Les procès du cardinal de Richelieu. Droit, grâce et politique sous Louis le juste*, Seyssel, Champ Vallon, 2010, p. 102-109 et 366-389.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 44, fasc. 2, « lettere dell'Abate Andrea Mondino, a SA ed al ministro », dépêche de l'abbé Mondino à sa Royale Altesse, Paris, 4 décembre 1642. On donne ici la citation *in extenso* : « Hoggi SM due hore doppo la morte del fu Signor Cardinale ducha ha ricevuto il Signor Cardinal

Ferretti<sup>1</sup>, car la position de Mazarin était loin d'être stable et ces trois hommes, en particulier Sublet de Noyers, visait la position de premier ministre. Une rude partie pour gagner la prééminence dans le royaume de France attendait Mazarin. Même si le 9 décembre 1642 on lut au Parlement une lettre du roi datée du 5 décembre qui déclarait, entre autres : « qu'il n'y aura aucun changement » et que pour ce faire « nous avons voulu y appeler notre très-cher cousin le cardinal Mazarin<sup>2</sup> », le pouvoir du cardinal italien ne fut pas encore stabilisé. La mort de Richelieu affligea Mazarin. Le 13 décembre il écrivit au cardinal de Savoie qu'il était tellement abattu « que je ne puis pas exprimer ma douleur<sup>3</sup> ». Il affirma avoir tout perdu et montra toute sa gratitude envers celui qui ne cessait de louer son zèle et sa fidélité et qui l'estimait capable de servir le roi de France<sup>4</sup>. La duchesse Christine essaya de le consoler en lui disant qu'elle se réjouissait « d'apprendre les temoignages de l'estime que le Roy Monsieur mon frère, fait de vostre conduite et de vostre affection envers la France<sup>5</sup> ». Mazarin tint un langage semblable dans sa lettre du 15 décembre au prince Thomas. Il se sentait « inconsolable » et fut très touché par les dernières marques d'amitié de Richelieu « en suppliant le roi d'employer ma personne<sup>6</sup> ». En 1643, lorsque la santé de Louis XIII empira, Sublet de Noyers<sup>7</sup> se berça de l'illusion de prendre la place de Mazarin<sup>8</sup>. Après la mort du roi de France, le 14 mai 1643, Mazarin fut absent du lit de justice tenu par le très jeune Louis XIV mais, trois ou quatre heures après le déroulement de la séance, Mazarin reçut de la part de la

---

Mazzarini nel suo consiglio con li signori di Chavigny et des Noyers, il 1° d'ordine di SM e stato da tutti li Ambasciatori et altri magistrati per darne parte della Morte de fu Signor Cardinale ».

<sup>1</sup> Giuliano Ferretti, « L'oeuvre de Mazarin au regard des historiens du XVII<sup>e</sup> siècle », in Isabelle de Conihout, Patrick Michel (dir.), *Mazarin les lettres les arts*, Paris, Éditions Monelle Hayot, 2006, p. 363.

<sup>2</sup> Les deux citations sont tirées de Mathieu Molé, *Mémoires*, par Aimé Champollion-Figeac, Paris, Société de l'histoire de France, 1855-1857, t. III, p. 39. Voir aussi Françoise Hildesheimer, *La double mort du roi Louis XIII*, Paris, Flammarion, 2011, ouvrage très utile sur la période décembre 1642-mai 1643. À la fin de ce volume a été publiée une série de documents parmi lesquels la déclaration royale du 5 décembre 1642, p. 314-315.

<sup>3</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par Adolphe Chéruel, Paris, Imprimerie Nationale, 1872, t. I, décembre 1642-juin 1644, I Al Signor Principe Maurizio di Savoia, San Germano, il 13 décembre 1642, p. 1, ici comme dans le cas des citations suivantes nous donnons la traduction française de Chéruel.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, p. 2.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 36, lettre de la Duchesse Christine au cardinal Mazarin, Turin, 13 décembre 1642, f. 427.

<sup>6</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère*, op. cit., II, Al Signor principe Tommaso di Savoia, San Germano, 15 décembre 1642, p. 4.

<sup>7</sup> Sur Sublet de Noyers voir le chapitre 5, *François Sublet de Noyers, secrétaire d'état de la guerre*, d'Orest Ranum, *Les créatures de Richelieu*, Paris, Pedone, 1966, p. 136-151 ; Claude Chablat-Beylot, « François Sublet de Noyers, baron de Dangu », in Thierry Sarmant (dir.), *Les Ministres de la Guerre 1570-1792*, Paris, Belin, 2007, p. 218-234 et surtout Camille Lefauconnier, *François Sublet de Noyers (1589-1645) Ad majorem regis et Dei gloriam*, Paris, thèse de l'École des Chartres, 2008.

<sup>8</sup> Cf. U. Silvagni, *Mazzarino*, op. cit., p. 219.

reine une proposition « de le faire [...] chef de son conseil<sup>1</sup> ». Toutefois, ce n'est qu'en septembre 1643, après avoir eu raison de la cabale des Importants, que Mazarin devint le véritable successeur de Richelieu « dans sa triple fonction de favori de la régente, de cardinal et de principal ministre<sup>2</sup> ».

### 3.2 Antoine Rostain d'Urre du Puy-Saint-Martin, seigneur d'Aiguebonne

La biographie de ce gentilhomme dauphinois qui, apprécié comme militaire de carrière mais qui connut une carrière de diplomate un peu moins brillante, reste à faire. Les premières notices que nous avons pu repérer à son égard datent des années 1620, lorsqu'il prit part à plusieurs campagnes militaires dans le régiment de Sault. Par la suite, le 13 août 1624, il fut chargé de lever un régiment d'infanterie qui prêta service en Languedoc sous les ordres du maréchal de Thémynes jusqu'en mai 1626. L'année suivante il participa, en qualité de volontaire, au siège de la Rochelle et, grâce à ses bons services, le 3 avril 1628 il reçut une deuxième fois l'ordre de former un régiment d'infanterie. Au service du prince de Condé, en Provence et en Languedoc, il fut présent aux sièges de Privas et d'Alais en 1629. Il faisait partie de l'armée française qui envahit le duché de Savoie sous le commandement de Richelieu et prit part aux opérations militaires qui portèrent à la conquête de la Savoie et à la bataille d'Avigliana. Il montra au cours de ces actions de bonnes qualités d'organisateur et de ravitailleur de l'armée. Il se distingua lors de la prise du château de Suse, dont il s'empara pour le fortifier et créer une base militaire d'appui pour les troupes françaises. Ces actions lui valurent l'estime du cardinal de Richelieu et le rang de colonel. En mars 1630, par exemple, Richelieu lui donna des ordres concernant le transport des bleds et des munitions de l'armée en le chargeant aussi de surveiller Pragelato et sa vallée, Cesana et le mont Genève<sup>3</sup>. Quelques jours plus tard, le cardinal lui demanda de lui envoyer des troupes de cavalerie et d'infanterie, formulant le souhait d'une proche capitulation de la citadelle de Pignerol, la ville étant déjà aux mains des Français<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. III, Brienne, Montrésor, Fontrailles, La Chatre, Turenne, Duc d'Yorck, par Champollion-Figeac et A. Champollion fils, Paris, Chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1838, *Mémoires du comte de la Chatre*, p. 282.

<sup>2</sup> G. Ferretti, « L'œuvre de Mazarin au regard des historiens du XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cité*, p. 363. Sur la cabale des Importants, voir le chapitre XVIII (« Langue de bois et lutte pour le pouvoir : la cabale des Importants de 1643 ») de Jean-Marie Constant, *La noblesse en liberté (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004, p. 265-277.

<sup>3</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, *op. cit.*, t. III, CCCXVIII, A M. d'Aiguebonne, s.l. 10 mars 1630, p. 583.

<sup>4</sup> *Ibid.*, CCCXXI, A M. L'Archevesque de Bordeaux, Du camp devant Pignerol, ce 22 mars 1630, p. 593.

Aiguebonne compta parmi les garants du traité de Cherasco (mai 1631) avec le maréchal de Toiras. Le 19 juin, il figura au nombre des otages livrés au pontife avec les qualités de maître de camp et gouverneur de Briançon<sup>1</sup>.

Une fois revenu en France, il alla à Beaucaire, qu'il défendit vaillamment des assauts de Gaston d'Orléans et de Henri II, duc Montmorency. Après la défaite de ces derniers à Castelnaudary, le 1<sup>er</sup> septembre 1632<sup>2</sup>, il porta quelques jours après les propositions de paix au frère du roi et mena les négociations avec son frère Claude d'Urre, seigneur de Chaudebonne, qui était l'envoyé du duc d'Orléans<sup>3</sup>. Tallemant des Réaux a consacré à ces deux frères l'une de ses historiettes, où il définit de manière assez énigmatique Aiguebonne d' « espece de philosophe<sup>4</sup> ». Toujours en 1632 la carrière d'Aiguebonne jusqu'alors brillante connut un premier raté. Les Français se trouvaient dans la nécessité de nommer un ambassadeur à Turin pour remplacer Abel Servien. On pensa un temps à Aiguebonne mais Bouthillier, dans une dépêche adressée à Servien relatant les difficultés de lui trouver un digne successeur, écrivit que « Monsieur d'Aguibona [sic] n'a pas été estimé un homme d'esprit suffisant pour cette ambassade réputée ici de grande importance », car le cardinal de Richelieu désirait qu'il soit un homme d'épée autant qu' « un homme de plume, qui soit son confident et personne totalement au service de Madame, et qui s'engage à ne pas écrire d'innombrables fadaïses<sup>5</sup> ».

Aux ordres du maréchal de la Force en 1633, il contribua à la prise de la Lorraine et fut nommé commandant de la ville d'Haguenau qui avait capitulé le 31 janvier 1634. Deux ans plus tard, il fut fait maréchal lors de son retour d'une mission diplomatique

---

<sup>1</sup> Cf. *Mercure françois*, Paris, Estienne Richer, 1633, t. XVII, p. 35 (tous les tomes du *Mercure françois* sont consultables en ligne à l'URL suivant : <http://mercurefrançois.ehess.fr/>), sur le *Mercure Français* voir Anne-Laure Leroux, *La naissance de la presse au XVII<sup>e</sup> siècle. Le Mercure français*, Paris, L'Harmattan, 2013, et *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. IV, p. 148, n.° 2.

<sup>2</sup> Voir à ce propos *Mémoire donné a M<sup>r</sup>d'Aiguebonne allant trouver Monsieur de la part du roy, le 9 septembre 1632*, Paris, du Bureau d'adresse, au grand Coq, 1632. Voir aussi *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. IV, CLXXXIX, À Monsieur le mareschale de la Force, 9 septembre 1632, p. 362, n.° 1.

<sup>3</sup> Ces notices ont été tirées de l'entrée « Aiguebonne (Rostaing-Antoine-d'Eurre, seigneur d' ) », in *Dictionnaire Biographique et Biblio-iconographique de la Drome*, t. I-II, Genève, Slatkine reprints, 1970, p. 13-14. Voir aussi Pinard, *Chronologie historique-militaire*, Paris, Claude Hérissant, 1761, t. IV, p. 41-42 ; Souvigny, *Mémoires*, Paris, Renouard, 1906, t. I, p. 260, note 6, et t. II, p. 96-97, note 1. Sur la mission de 1632 auprès de Gaston voir Hyacinthe d'Avrigny, *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'en 1716*, Paris, H.L. Guerin & L.F. Delatour, 1757, t. II, 1627-1647, p. 161-162 ; Henri Griffet, *Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, Chez les libraires associés, 1758, p. 311-312 et 317.

<sup>4</sup> Gédéon Tallemant des Réaux, *Histoires*, éd. par Antoine Adam, Paris, Gallimard, 1960, t. I, p. 541.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 21, dépêche de Bouthillier à Servien, Saint Germain, 19 avril 1632, f. 229v, on donne ici le texte original des deux citations : « Monsieur d'Aguibona non è stato giudicato di spirito sufficiente per cotesta ambasciata, che si reputa qui di molta importanza ». Selon Richelieu il fallait un « huomo di penna; suo confidente e persona che serva intieramente Madama, e non s'impegni a scrivere mille baie ».

aux Provinces Unies auprès du prince d'Orange<sup>1</sup>. En juin 1636, il supplia « Sa Majesté de le vouloir honorer de la charge de mareschal de camp<sup>2</sup> ». Richelieu avait donné un avis favorable et le Père Joseph avait écrit au cardinal de la Valette : « Monsieur de Noyers m'a dit avoir envoyé le brevet de Mareschal de Camp à Monsieur d'Aiguebonne ; il merite beaucoup, il faut faire pour luy tout ce qui se pourra<sup>3</sup> ». Il se trouva en 1637 sous les ordres du maréchal de Châtillon et, le 22 mai de la même année, il obtint le commandement de la basse Alsace, charge qu'il conserva jusqu'en 1639. Il continua à jouir de l'estime du cardinal qui, à l'été 1637, incorpora son nom à une liste de « gens de qualité à employer<sup>4</sup> ».

### 3.2.1 Le gouverneur et l'ambassadeur d'Aiguebonne

Début 1639, Aiguebonne fut envoyé dans l'armée française en Italie et, avec son régiment, il s'établit à Pignerol<sup>5</sup>. Par la suite, on le nomma gouverneur de la citadelle (10 mars 1641) de Turin, comme nous l'apprenons en lisant une lettre de Louis XIII à Mazarin : « J'ay choisy le Sr d'Aiguebonne marechal de camps et armées pour cet employ », l'estimant être « une personne d'expérience consommé et de capacité reconnue<sup>6</sup> ». Le roi recommandait aussi à Mazarin d'être en bonne correspondance avec lui. À la fin du mois, le commandement de la capitale du duché de Savoie (31 mars 1641) lui fut également assigné, poste qu'il gardera jusqu'en 1645. Au fil des mois, sa préoccupation majeure fut de mettre en sûreté la citadelle et la ville de Turin. Les arguments principaux de ses dépêches concernaient les troupes, le ravitaillement et le besoin de parfaire les fortifications. Dans une dépêche du 30 juin, un Aiguebonne inquiet écrivit que pour la défense de la capitale savoyarde il ne disposait que de trois régiments et de seize compagnies, pour un total de 500 hommes logés dans la citadelle et 900 aux alentours de Turin, alors qu'une bonne défense nécessitait au moins 2000 hommes de pieds et requérait quelques compagnies de cavalerie, et non pas une seule comme dans son cas<sup>7</sup>. Il se plaignit aussi du manque de sécurité dans les campagnes turinoises infestées de bandes de

---

<sup>1</sup> Sur cette mission d'Aiguebonne voir Vittorio Siri, *Memorie recondite. Dall'anno 1634 fion al 1640*, Lion, Anisson et Posuel, 1679, t. VIII, p. 509

<sup>2</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, CCXLVII, Au Roy, de Conflans, 21 juin 1636, p. 486.

<sup>3</sup> Lettre du père Joseph au cardinal de la Valette, envoyée de Conflans le 20 juin 1636, citée in Aubéry, *Mémoires pour l'histoire du Cardinal Duc de Richelieu*, Cologne, Pierre Marteau, 1667, t. III, p. 114-115 ; cf. aussi Pinard, *Chronologie historique-militaire*, Paris, Claude Hérisant, 1763, t. VI, p. 122

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, p. 828.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, n.° 4, « registro delle lettere di Madama Reale Christina al marchese di s. Maurizio ed altri », lettre de la duchesse Christine à Saint Maurice, Turin, 25 mars 1639, p. 719.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, lettre de Louis XIII à Mazarin, f.° 413, 12 mars 1641. À ce propos voir aussi la lettre du roi à Le Tellier du 21 mars 1641 publiée in Narcisse Léonard Caron, *Michel Le Tellier son administration comme intendant d'armée en Piémont 1640-1643*, Paris-Nantes, Pedone-Chez l'Auteur, 1880, p. 54.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 34, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 30 juin 1641, f.° 213, mais voir aussi les dépêches du 9 et 13 juin, f.° 139 et 164.

brigands qui s'étaient emparé de tous les vivres destinés à l'armée française. Même la duchesse, précisait-il, ne pouvait se promener sans péril au pont du Pô ou au château du Valentin<sup>1</sup>.

1641 marqua un tournant important dans la carrière d'Aiguebonne qui put ajouter à ses fonctions militaires des fonctions diplomatiques : remplaçant l'ambassadeur ordinaire de la Court décédé en mai 1641 et prenant la place de Mazarin qui s'apprêtait à rentrer en France, il fut nommé ambassadeur extraordinaire à Turin pour poursuivre la négociation des affaires restées inachevées<sup>2</sup>.

Aiguebonne ne participa pas aux campagnes militaires de l'armée française sous le commandement de d'Harcourt, il se concentra plutôt sur les fortifications (dont celles de la citadelle au mois d'août<sup>3</sup>), le déplacement des troupes, l'organisation des garnisons, le ravitaillement et le logement des soldats. Il observait aussi les dynamiques de la Cour de Turin, remarquant par exemple que Madame royale semblait mieux disposée envers Louis XIII et Richelieu<sup>4</sup>. Il formula en outre le souhait que se tisse une bonne entente entre la duchesse Christine et d'Harcourt<sup>5</sup>. Comme nous le verrons, l'affaire la plus importante devint bientôt le traité d'accommodement entre Madame et les Princes et la volonté de la France de mettre un terme à la guerre civile qui déchirait le duché. En 1642, Aiguebonne reçut donc les pleins pouvoirs pour signer ce traité et dut s'occuper aussi de l'arrestation du duc de Bouillon<sup>6</sup>.

En octobre-novembre 1642, les troupes françaises attaquèrent et firent capituler assez rapidement Verrua, une place « importante pour le passage a Casal<sup>7</sup> ». Vers la mi-décembre, Aiguebonne apprit la mort de Richelieu. Il la suspectait mais, ne recevant aucun avis écrit, il interdit au courrier d'en parler. Cependant, ce dernier en toucha un mot au Général de la poste de Chambéry qui informa des personnes à Turin, empêchant ainsi Aiguebonne d'en informer personnellement Christine et de cueillir ses premières réactions. Une grande consolation lui vint de Louis XIII qui nomma Mazarin en faisant un « digne choix [...] de la personne de V. E.<sup>ce</sup> pour presider a ses conseilz, et de luy donner part de ses plus importants secrets<sup>8</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 30 juin 1641, f.° 20r-v.

<sup>2</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. VII, p. 856-857. Voir aussi Gaudenzio Claretta, *Storia della Reggenza*, Turin, Stabilimento Civelli, 1868, t. 1, p. 785, où l'historien piémontais nous informe que le corps de De La Court fut accompagné à l'enterrement par Mazarin, ambassadeur extraordinaire, et par les messieurs Du Plessis et Aiguebonne.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Mazarin, 25 août 1641, f.° 33.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche d'Aiguebonne à Mazarin, 1<sup>er</sup> novembre 1641, f.° 56.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 19 novembre 1641, f.° 59.

<sup>6</sup> Sur cet épisode voir Giuseppe Giorcelli, « L'arresto del Duca di Bouillon in Casale nell'anno 1642 », in *Rivista di storia, arte, archeologia della provincia di Alessandria*, fasc. 21, 1906, (tiré à part) et N.L. Caron, *Michel Le Tellier*, op. cit., p. LIV-LVIII.

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 25 octobre 1642, f.° 345r.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 13 décembre 1642, f.° 194v.

Dans une longue dépêche du 24 décembre, Aiguebonne assura Mazarin qu'il avait prévenu la Cour turinoise que la mort de Richelieu n'entraînerait « aucun changement aux affaires, ni aux dessains du Roy », car Louis XIII était résolu à se servir des « mesmes avis et du mesme conseil duquel il se servoit auparavant<sup>1</sup> ». Mazarin répondit à l'ambassadeur qu'il imaginait bien que Madame était terrassée par la nouvelle de la mort du cardinal, car elle perdait « un grand appui<sup>2</sup> » auprès du roi. Et si d'une part Aiguebonne cherchait à renforcer la garnison française de Turin, de l'autre le comte de Moretta demandait qu'on la retirât. Cependant Mazarin fut lui aussi de l'avis de consolider la garnison française dans la capitale ducale malgré les requêtes savoyardes et il en parla au roi qui le rassura sur cette affaire<sup>3</sup>.

Des différends étaient encore à régler à l'époque entre Madame et les princes. Malgré les tensions entre les troupes piémontaises et françaises, comme l'illustre l'accident de Revello, les secondes furent disposées à rendre quelques places : sur Verrua, par exemple, Aiguebonne écrivit que le 3 janvier tout était prêt pour la restitution, mais que Madame lui avait demandé d'attendre que sa garnison soit en mesure de récupérer la place<sup>4</sup>. Les soucis d'Aiguebonne restaient à peu près les mêmes. Ne recevant pas l'argent qu'il lui était dû, entretenir les troupes était compliqué et sa situation financière personnelle souffrait des retards de paiement. Les habitants de Turin devenaient de plus en plus insolents au fur et à mesure que les troupes françaises diminuaient, et les rapports entre Madame et les princes ne s'arrangeaient pas<sup>5</sup>. À la fin du mois d'avril 1643 on s'inquiétait vivement à la Cour de Turin de la santé déclinante de Louis XIII. Christine prit la résolution d'envoyer l'abbé de Verrua pour manifester son affliction, conseillant son ambassadeur de rendre visite aussi à Chavigny<sup>6</sup>. Mazarin manifesta sa préoccupation à l'égard de la mauvaise santé du roi et il écrivit à Aiguebonne que même s'« il plairoit à Dieu d'appeler ce prince » il fallait rassurer Christine « qu'on ne se reffroidira point icy des bonnes intentions qu'on a pour elle, et que ses interestz y seront considerés à l'esgal de ceux du Royaume mesme<sup>7</sup> ». Le 6 mai le Cardinal de Savoie se félicitait avec Mazarin de l'amélioration de la santé du souverain français. Il profita de cette missive pour l'informer de la capitulation de la citadelle d'Asti<sup>8</sup>, ce qui le soulageait car il craignait

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 24 décembre 1642, f.° 196r.

<sup>2</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.*, t. I, XIX, À M. D'Aiguebonne, [Saint-Germain-en-Laye], 12 janvier 1643, p. 46.

<sup>3</sup> *Ibid.*, XXIV, À M. D'Aiguebonne, [Saint-Germain-en-Laye], 29 janvier 1643, p. 61.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 7 janvier 1643, f.° 207r.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 35, dépêches d'Aiguebonne à Monseigneur du 24 janvier et du 3 et 11 mars 1643, f.° 215, 236 et 238.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 37, lettres de Christine à Mazarin et à Chavigny, les deux du 29 avril 1643, f.° 204, et 206.

<sup>7</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.*, t. I, LXXXI, À M. D'Aiguebonne, [Saint-Germain-en-Laye], 27 avril 1643, p. 162.

<sup>8</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 37, lettre du cardinal de Savoie au cardinal Mazarin, Turin, 6 mai 1643, f.° 220r, on donne ici la citation *in extenso* : « La citadella d'Asti finalmente si rese non senza particular evidenza ».

que cette opération militaire ne demande beaucoup plus de temps. Ce même mois Aiguebonne, ignorant encore la mort de son roi, rassura Christine sur « les bonnes intentions pour le soutien de son autorité dans la Régence et administration des Etats de monsieur son fils<sup>1</sup> » ; il était néanmoins de l'avis qu'il fallait donner Asti en dépôt aux Français et, pour témoigner de la bonne volonté de son roi, il « luy feroit remettre des a presents Savillan et les chasteaux de Villefranche et d'Osseil qui se trouvent plus esloignez de la frontière de costé des ennemis et que SA peut fair garder à moins de frais<sup>2</sup> ». Ce même 22 mai Christine, au fait de la mort de Louis XIII, rédigea une lettre à Chavigny pour le prévenir qu'elle avait donné des dispositions à l'abbé Verrua de l'informer de « la confiance particuliere que je veus prendre en votre amitie, et ce que vous pouvez attendre de ma reconnoissance<sup>3</sup> ». Aiguebonne ne fut mis au courant de la funeste nouvelle que quelques jours plus tard. Mazarin lui écrivit le 16 mai, deux jours après la mort du roi, en tissant de grandes louanges à son égard pour avoir regardé la mort avec indifférence pendant deux mois et pour avoir été un véritable roi jusqu'à la fin de ses jours. Mazarin insista de nouveau sur le fait que cette mort ne changerait rien à la direction des affaires. Il continuerait donc à « appuyer de toutes mes forces les interets que Madame et messieurs ses beaufrères<sup>4</sup> ».

Aiguebonne, accablé de douleur, se hâta de rencontrer Christine, qui daigna reparâître après « avoir demeuré quelques jours dans un monastère », afin de l'assurer, encore une fois, « de l'amitié et infaillible protection de Sa Majesté a present regnant et de la Reine Regente<sup>5</sup> ». Quelques temps après, il constata aussi que la mort du roi n'avait pas trop émoussé l'autorité souveraine française<sup>6</sup>.

Des difficultés marquèrent le début de la campagne de 1643, puisque le prince Thomas voulait entamer les opérations militaires uniquement avec la charge de commandant de l'armée française en Italie<sup>7</sup>. L'ouverture des opérations militaires ôta une source de tension entre Aiguebonne et les lieutenants généraux « à cause de la prétention qu'ils avoient que vous leur donnassiez la droite chez vous<sup>8</sup> ». Cela donna le temps à Paris de trouver une solution qui puisse satisfaire tout le monde et pour l'instant, poursuivait Mazarin, rien n'était encore décidé au sujet « de vostre revocation de l'ambassade de Piémont<sup>9</sup> ». La reine avait vaguement parlé à Noël de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 37, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, 22 mai 1643, f.° 232.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 37, lettre de la duchesse Christine à Chavigny, 22 mai 1643, f.° 234.

<sup>4</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.*, t. I, LXXXIX, À M. D'Aiguebonne, [Paris], 16 mai 1643, p. 170-171.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 37, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, 30 mai 1643, f.° 246.

<sup>6</sup> *Cf. Ibid.*, t. 37, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 5 juin 1643, f.° 260.

<sup>7</sup> Ce brevet n'arriva qu'à la mi-juillet, *cf. Ibid.*, t. 35, dépêches d'Aiguebonne à Monseigneur du 10 et 15 juillet 1643, f.° 268v et 273r

<sup>8</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.*, CLXXIII, À M. D'Aiguebonne, [Paris], 28 juillet 1643, p. 262.

<sup>9</sup> *Ibidem.*

Bullion, seigneur de Bonnelles, mais l'affaire n'eut pas de suite et Aiguebonne resta à son poste d'ambassadeur jusqu'à la fin de 1645.

Une lettre de Mazarin à Aiguebonne nous apprend qu'il eut des ouvertures du côté français pour rendre Cherasco à l'été 1643<sup>1</sup>. Entre-temps, Christine pensa à rapprocher son fils et à le faire s'établir à Fossan, lieu réputé meilleur que Savigliano ou Saluzzo. Aiguebonne voulut la convaincre que le duc serait mieux défendu à Turin, mais Christine répliqua promptement que pour l'instant il n'était pas question de faire retourner Charles-Emmanuel II dans la capitale du duché<sup>2</sup>. Au mois de septembre, une autre affaire délicate vint à l'ordre du jour à la Cour de Turin : la reine Anne avait donné son consentement pour la libération du comte Philippe d'Aglié, l'ancien favori de la duchesse. Aiguebonne observa qu'une faction visant à traiter les affaires du gouvernement sans lui s'était formée ; l'ambassadeur était curieux de voir si l'ancien favori de la duchesse parviendrait à se remettre « en credit dans les affaires ». Il était néanmoins vrai que Madame paraissait « fort pliée despuis qu'elle a veu le comte Filippe<sup>3</sup> ».

Quelques mois après, Aiguebonne sentait qu'il existait toujours des tensions dans les rapports entre Christine et les princes et que, en raison de son action de médiateur, il avait réussi temporairement à éviter la rupture. Les premiers mois de 1644, la duchesse exprima aussi son regret que le comte de Verrua ne soit pas dans les grâces de Mazarin, ce qui rendait plus difficile la question de la restitution des places par les Français<sup>4</sup>. De son côté, Mazarin avait assuré Aiguebonne qu'il n'y avait aucune froideur entre eux, qu'il continuait à l'estimer et qu'il était certain qu'il honorerait ses emplois « très-dignement<sup>5</sup> » comme à son habitude. En outre, dans une dépêche, Mazarin priait Aiguebonne de rassurer la duchesse Christine qu'il n'avait « rien tant à cœur [...] que le restablissement de la maison de Savoye en son ancienne splendeur<sup>6</sup> ».

En mars 1644, l'ambassadeur français porta à Christine la nouvelle que la reine lui avait octroyé la reddition des « villes, et citadelles, d'Ast et de Carmagnole, et les forts de Demont et du Lauset, dont elle n'a pas tesmoigné la gratitude que nous avons sujet d'en esperer », car elle avait déjà été prévenue par ses ambassadeurs,

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, t. I, CLIII, À M. D'Aiguebonne, [Paris], 10 juillet 1643, p. 242, car la reine « a trouvé bon que Querasque fust remis entre les mains de Madame ; on pourra partager la garnison qui en sortira et en mettre une partie à Asti, et l'autre à Nice-de-la-Paille, pour [nous] mieux assurer en ces deux places ».

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 19 août 1643, f.° 282r-283r.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 24 septembre 1643, f.° 284r-v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 15 février 1644, f.° 327.

<sup>5</sup> *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.*, CCLXXVIII, À M. D'Aiguebonne, [Paris], 2 octobre 1643, p. 397. Voir aussi sur ce sujet la lettre précédente de Mazarin à Aiguebonne CCXXIV, À M. D'Aiguebonne, [Paris], 8 septembre 1643, p. 352.

<sup>6</sup> *Ibid.*, CCC, À M. D'Aiguebonne, [Paris], 20 octobre 1643, p. 425. Toutefois Mazarin poursuivait sa lettre en disant que pour l'instant les Français ne pouvaient encore remettre la ville de Trino.

mécontents que cette résolution n'« avait pas été prise avec eux<sup>1</sup> ». Au final, cette négociation se conclut de manière positive pour les deux parts, bien que les moments de tension ne manquèrent pas, surtout vers la mi-année, lorsque l'affaire de l'échange Carmagnola-Verrua avait été abordée à la fin de 1643. Cette proposition avait été avancée par l'abbé de Verrua<sup>2</sup> et, les mois suivants, elle fut reprise par Aiguebonne qui, tout en faisant des ouvertures sur une éventuelle restitution française de quelques places, demanda le dépôt de Verrua<sup>3</sup> « en quelque façon nécessaire [à la France] pour la ligne de Casal et pour s'asseurer la libre communication avec ladite place<sup>4</sup> ». La négociation sur la restitution avait marqué des progrès mais, selon Aiguebonne, Christine n'avait pas montré assez de gratitude pour les ouvertures françaises. Madame Royale se plaignit du procédé d'Aiguebonne, coupable selon elle, d'avoir « bien déguisé à la Cour les réponses que nous luy fîmes sur l'offre des places que nous fit de la part de la Reyne<sup>5</sup> ». Méfiante, la duchesse se résolut à envoyer le comte de Moretta à Paris pour expliquer de vive voix ses raisons en cette affaire<sup>6</sup>. L'instruction fut écrite le 22 avril 1644 et le comte de Moretta fut envoyé en mission pour démentir les affirmations fallacieuses d'Aiguebonne et motiver le refus de Christine de consigner Verrua aux Français<sup>7</sup>. Dès que cette proposition vint à la connaissance de cette dernière, elle répondit qu'elle devait en discuter avec les princes ; à l'ambassadeur français qui lui répliqua qu'elle pouvait se passer de la consultation des princes, Christine rétorqua qu'il ne s'agissait pas d'une simple affaire. Après avoir écouté les avis du prince Thomas, elle répondit à Aiguebonne qu'elle pouvait consigner Verrua aux mêmes conditions que les traités précédents ou en signer un nouveau. Elle ne nia pas que sa réponse avait été rapide, mais elle rejeta toutes les accusations, très loin de la vérité, d'Aiguebonne selon lesquelles elle avait reçu sa proposition avec de l'« impatience, de l'altération [...] et d'être si peu satisfaite d'avoir non seulement oublié les remerciements mais aussi d'être passé aux lamentations<sup>8</sup> ». Une fois cette crise passée, on s'occupa de la prochaine campagne militaire dont les préparatifs se faisaient lentement et Madame Royale affichait tout son mécontentement à l'égard du prince Thomas qui ne l'informait pas « des

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve, Correspondance Politique Sardaigne, t. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 18 mars 1644, f.° 332.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 45, n.° 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina al marchese di S. Morizio e all'abbate di Verrua », n.° 12, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 15 décembre 1643.

<sup>3</sup> *Ibid.*, m. 45, n.° 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina al marchese di S. Morizio e all'abbate di Verrua », n.° 35, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Fossan, 16 mars 1644.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.° 131, lettre de la duchesse Christine à l'abbé de Verrua, Fossan, 16 mars 1644.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 136, lettre de la duchesse Christine à l'abbé de Verrua, Fossan, 12 avril 1644.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 138, lettre de la duchesse Christine à l'abbé de Verrua, Fossan, 22 avril 1644.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 11, n.° 20, « Istruzione al Conte Carlo Gerolamo di Moretta per portarsi alla corte di Francia col principale oggetto di giustificare il supposto contegno troppo risentito di Madama Reale Cristina nel rispondere al Sig. d'Aiguebonne ambasciator di Francia, allorché questo fece la proposizione di restituire Carmagnola, Asti, Demonte, Losetto, mediante la remissione di Verrua ».

<sup>8</sup> *Ibid.*

desseins et des résolutions qui regardent la guerre bien que les généraux des armées qui l'ont précédé en ayant usé bien différemment avec moy<sup>1</sup> ».

La lenteur de ces préparatifs militaires fit dire à Aiguebonne le 23 juillet que l'armée du roi « a été mise ensemble fort tard<sup>2</sup> », et il relata aussi un projet des ennemis d'attaquer Brême, opération à laquelle les Français donnèrent peu de crédit en voyant que les garnisons espagnoles ne sortaient pas de leurs places. Le même jour, dans une autre dépêche, l'ambassadeur donna notice que les troupes françaises, campées près de Brême, réalisaient « une espèce de circonvallation, qui n'est qu'une ligne de communication des quartiers des uns aux autres<sup>3</sup> », et un bruit courait que les ennemis allaient attaquer Verceil. L'opération sur Brême ne donna aucun résultat et, fin juillet, l'armée française aux ordres du prince Thomas alla assiéger Arona, car les forces dont il disposait n'étaient pas suffisantes pour « faire une plus grande entreprise<sup>4</sup> ». Aiguebonne rapporta aussi l'optimisme du prince Thomas sur le succès de cette opération qui aurait permis de se rendre « maître d'une partie du lac Major<sup>5</sup> » et de contrôler la vallée du Sesia<sup>6</sup>. À partir de ce moment, dans les dépêches d'Aiguebonne les nouvelles sur la campagne militaire en cours alternèrent avec celles concernant l'élection pontificale en cours à Rome. Dans une dépêche de début août, Aiguebonne informa qu'Urbain était mort « le vendredi 29 du mois passé<sup>7</sup> » (autrement dit le 29 juillet 1644). Presque un mois plus tard, il communiqua les nouvelles reçues de Rome, en particulier la formation de quatre factions dans le conclave : « la française, l'espagnole, celle des Barberins, et des romains, les derniers voulant faire un pape qui soit sujet de l'état ecclésiastique<sup>8</sup> ». Parallèlement, la campagne militaire battit son plein, les Franco-piémontais assaillirent Santhià, place difficile à prendre, qui ne se trouvait même pas dans le Milanais, et qui affaiblissait l'armée, déjà réduite à 4 000 hommes.

Les Espagnols ripostèrent avec une attaque inattendue à la citadelle d'Asti. Cette place étant totalement dépourvue d'hommes et de munitions<sup>9</sup>, elle tomba entre les mains ennemies qui tuèrent 42 des 44 hommes de la garnison<sup>10</sup>. Aiguebonne et Christine envoyèrent un secours qui parvint à entrer dans la ville d'Asti. Antonio Sancho Davila de Toledo y Colonna, marquis de Velada, avança avec son armée

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, AST, Corte, LMF, m. 45, n.° 2, « Registro lettere di Madama Reale all'abbate di Verrua e al marchese di San Maurizio », lettre de Christine à Aiguebonne, Rivoli, 12 juin 1644, f.° 155.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve, Correspondance Politique Sardaigne, t. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 23 juillet 1644, f.° 343.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 23 juillet 1644, f.° 92.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 30 juillet 1644, f.° 102.

<sup>5</sup> *Ibidem.*

<sup>6</sup> Pour un aperçu historique de cette région voir Edoardo Tortarolo (dir.), *Storia della Valsesia in età moderna*, Verceil, Gallo, 2015.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 6 août 1644, f.° 105.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 27 août 1644, f.° 112.

<sup>9</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 3 septembre 1644, f.° 346.

<sup>10</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 38, dépêches d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 27 août 1644, f.° 112 et 3 septembre 1644, f.° 119.

jusqu'à Felizzano. Le chef militaire espagnol, apprenant l'arrivée de Saint-André, ordonna le repli à Verceil afin de pouvoir secourir Santhià, dont la garnison était en train de se défendre vaillamment. Une semaine après, l'ambassadeur put annoncer la capitulation de Santhià. On demeurait incertain sur la continuation de la campagne<sup>1</sup>. Il semble que l'on voulait l'« acheminer du costé d'Asti pour tacher a reprendre sa citadelle surprise depuis peu par les ennemis ». Aiguebonne était contre ce projet, car il aurait préféré une action plus utile afin de « descharger le Piemont du quartier d'hyver<sup>2</sup> ». Malgré cela, l'ambassadeur ne se laissa pas abattre par cette mauvaise nouvelle. Il souligna d'une part les bons « succez des armes du Roy en Flandres, et en Alemagne<sup>3</sup> » et loua de l'autre le comportement de la duchesse Christine qui avait fait de son mieux, prouvant son grand attachement au service de son frère pour soutenir et assister les troupes françaises<sup>4</sup>. Toutefois, c'est un cardinal Mazarin mécontent qui lui écrivit assez sèchement, se souvenant peut-être des réserves de Richelieu à l'égard d'Aiguebonne, qu'il recevait souvent de ses lettres peu utiles car « elle ne contiennent pour la plus part que des complimens » et que dans la mesure où il s'adresse aux « Messieurs les secretaires d'Etat je n'ay pas occasion d'y faire aucune response et me rapporte a ce qu'ils vous font scavoir des intentions de Sa Majesté sur les occurrences<sup>5</sup> ».

L'armée franco-piémontaise finit par attaquer la citadelle d'Asti, dont le siège débuta le 21 septembre, « contre mon opinion, et le desir de plusieurs qui auraient mieux aimé qu'elle fust allé entreprendre quelque chose dans le Milannois, pour y establir le cartier d'yver, et en deslivrer le Piemont qui aura peine de le supporter<sup>6</sup> ». Aiguebonne conclut sa dépêche en disant qu'il n'avait rien à ajouter à la nouvelle de l'élection du pontife, survenue le 15 septembre 1644 : Innocent X était nul autre que le cardinal Pamphili, l'un des ennemis historiques du cardinal Mazarin. Cette élection, résultat d'un conclave plutôt mouvementé<sup>7</sup>, ne pouvait que déplaire à Mazarin qui aurait préféré, comme la faction commandée par les frères Barberini, le cardinal d'origine toscane Jules Sacchetti. Mais ce nom avait suscité une fière opposition de la faction espagnole et du cardinal Médicis qui jugeaient le cardinal Sacchetti trop proche de Mazarin et ne désiraient pas la continuation de la politique de feu Urbain VIII. Les Espagnols parvinrent donc à empêcher cette élection et à imposer le cardinal Pamphili. Le cardinal Antonio Farnese fut exclu des négociations

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 10 septembre 1644, f.° 130.

<sup>2</sup> *Ibidem.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 3 septembre 1644, f.° 346.

<sup>4</sup> Voir à ce propos AST, Corte, LP, A, m. 4, fasc. 47, « Lettere del Sigr d'Aiguebonne consigliere del Re di Francia, ambasciatore di Francia, presso la Corte di Savoia, e Governatore della Città e Provincia di Torino scritte a Madama Reale Cristina di Francia duchessa di Savoia, 1642 in 1649 », n. 28, lettre d'Aiguebonne à Christine, Turin, 2 septembre 1644 ; voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Christine, 11 septembre 1644, f.° 54v.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à d'Aiguebonne, 10 septembre 1644, f.° 48v.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 24 septembre 1644, f.° 143.

<sup>7</sup> Cf. à ce propos M.A. Visceglia, *Morte ed elezione del papa, op. cit.*, p. 369sq.

et le rôle joué par son frère Francesco ne fut pas clair (en supposant une double négociation de sa part). Antoine Barberini accusa Melchior Mitte de Chevrières, marquis de Saint Chamond, d'avoir été corrompu. L'ambassadeur envoya plusieurs documents à sa décharge ce qui provoqua la rage de Mazarin. Celle-ci s'abattit sur Barberini qui fut, pour ainsi dire, dégradé car on lui ôta, le 25 octobre, le brevet de la protection des affaires de France, ce qui l'obligea à retirer les armes du Roi de France de la façade de son Palais<sup>1</sup>.

La reprise de la citadelle d'Asti était proche, car la garnison avait entamé les négociations pour la capitulation. Un corps d'armée espagnol fut repéré près du Montferrat et l'on pensa qu'il allait assaillir Rosignano. Aiguebonne rapporta les qualités du nouveau pontife, « qu'on assure estre habile homme<sup>2</sup> ». Le lendemain, Christine remercia Mazarin car « la citadelle d'Ast a esté heureusement reprise<sup>3</sup> », et si les bonnes conditions atmosphériques se maintenaient, d'autres opérations pouvaient s'envisager avant de clore cette campagne. Les armées françaises s'imposèrent aussi en Allemagne et, à la mi-octobre, Christine se félicita avec Mazarin de la prise de Philippsbourg, événement qui renforçait la réputation de Mazarin et la stabilité de la régence d'Anne d'Autriche<sup>4</sup>. Par contre, en Piémont, Aiguebonne n'avait rien à communiquer, l'armée française guettant une occasion favorable pour frapper un dur coup sur les ennemis qui étaient campé aux alentours de Biella<sup>5</sup>. Les nouvelles les plus intéressantes de cette période provenaient de Rome. L'ambassadeur français à Rome, Saint Chamond, « se trouva à la couronnement du Pape, qui fust faite le 3 de ce mois et reprit l'ancien poste de ses devanciers, à la satisfaction de tous les barons et gens de condition, et mesme desdicts cardinaux, qui le luy tesmoignerent », et le « prefet de Rome aima mieux s'absenter que de s'y voir preceder<sup>6</sup> ». Dans ses dépêches suivantes, Aiguebonne continua à suivre les affaires de Rome, en observant par exemple que « Les avis que j'ay de Rome assurent tousjours qu'il y a sujet de bien esperer de ce Pontificat<sup>7</sup> ». Mazarin, irrité par l'élection pontificale de Pamphili, maintenait une attitude prudente et adopta une posture d'attente à l'égard du nouveau pape, mais il fit montre de n'avoir guère apprécié le comportement d'Antoine Barberini lors du conclave et, ainsi, Aiguebonne l'informa que l'ambassadeur français « a executé les ordres du Roy pour oster la protection de France a M. le cardinal Anthoine » et « ce procedé a fort esclatter, et

---

<sup>1</sup> Sur cet épisode voir M.A. Visceglia, *Morte ed elezione del papa*, op. cit., p. 370-371 ; S. Tabacchi, *Mazzarino*, op. cit., p. 132-134 ; Irene Fosi, *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Rome, Bulzoni, 1997, p. 139-150.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 1<sup>er</sup> octobre 1644, f.° 156v.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 38, Christine à mon cousin, Rivoli, 2 octobre 1644, f.° 157.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 38, Christine à mon cousin, Rivoli, 15 octobre 1644, f.° 173.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 15 octobre 1644, f.° 174.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 22 octobre 1644, f.° 183.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 29 octobre 1644, f.° 188.

reçu beaucoup d'applaudissement de tous ceux de Rome, et mesme très approuvé par le Pape<sup>1</sup> ».

Une fois conclue la campagne militaire de 1644, on commença à parler d'une alliance : « On continue tousjours de parler de cette ligue d'Italie » remarquait Aiguebonne. Christine et le prince Thomas se rencontrèrent pour en discuter, mais rien de concret ne se dégagait, les deux se limitant à « jouer au plus fin, pour se taster le poulx, et néanmoins le prince, ne m'en a rien dit sinon en termes généraux<sup>2</sup> ». De plus, on rencontra également des difficultés à propos de la ligue entre le duché de Savoie et le royaume de France. Saint-Maurice s'apprêtait à partir pour Münster, et lors d'une audience à Rivoli auprès de Christine, Aiguebonne relata qu'on parla aussi des conditions de la restitution de la ville de Turin<sup>3</sup>.

En 1645 les relations franco-piémontaises devaient surmonter plusieurs difficultés : les Savoyards se plaignaient du fait que la France ne versait pas les sommes promises et la question de la restitution des places traînait sans enregistrer de progrès. Aiguebonne entama résolument la négociation qui devait aboutir à un traité d'alliance entre Paris et Turin, et des places à remettre aux Savoyards. Aiguebonne dut constater qu'il trouvait « bien plus de difficulté qu'on ne croit à la Cour<sup>4</sup> ». L'ambassadeur français accusa les Savoyards d'entraver sérieusement les négociations en érigeant fréquemment des obstacles. Néanmoins, malgré ces difficultés initiales, l'affaire avança. La Cour de Paris se montra plus conciliante, attitude qui remplissait de stupeur Aiguebonne<sup>5</sup>, et, dans le même temps, Christine revoyait ses positions<sup>6</sup>. Au mois de mars, Christine s'établit en sa résidence du Valentin. Désormais le projet d'alliance était couché sur le papier mais les « esprits pointilleux » de Christine et de ses ministres trouvaient encore à « redire au projet du traité qui m'a été envoyé de la Cour<sup>7</sup> ». Il s'agissait toutefois de simples détails, puisqu'Aiguebonne put annoncer le 25 mars 1645 « Nous avons enfin conclus nostre traité avec Madame qui le voulut signer yer, et me pria d'en faire de mesme<sup>8</sup> ». Ne manquait plus que la signature des princes. Finalement, début avril, tout était arrangé, le traité avait été signé par les princes et Christine avait hâte de faire son

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 12 novembre 1644, f.° 202.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 26 novembre 1644, f.° 207.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 24 décembre 1644, f.° 222.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 4 février 1645, f.° 284. Sur cette négociation, qu'il me soit permis de renvoyer à mon article « Ambassadeurs et politique étrangère au temps de Christine de France. Le réseau diplomatique du Duché de Savoie », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 193-214.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 22 février 1645, f.° 302.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 18 février 1645, f.° 299.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 18 mars 1645, f.° 321.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 25 mars 1645, f.° 324.

entrée solennelle dans la ville de Turin<sup>1</sup>. Les longueurs de ce traité furent causées aussi par l'attitude de Mazarin plutôt froide envers Christine en raison de ses continuelles lamentations et de celles des princes<sup>2</sup>. Mazarin se déclara stupéfait des fréquents « pointilles » soulevés par Christine, malgré les grandes facilitations concédées par les Français. Aiguebonne devait conserver Cavour au roi et, quant à la ville de Turin, au vu des difficultés faites par Madame, Sa Majesté « s'en despart volontiers<sup>3</sup> ». Aiguebonne souligna que les Français avaient trop de places à entretenir dans le duché de Savoie et que cette affaire commençait à devenir coûteuse pour le royaume de France. On parlait depuis longtemps de cette restitution mais sans que s'ensuive aucun effet. Même si le retard de la consigne des places était dû à de bonnes raisons, « la multitude qui n'en a pas la connoissance en peut faire des mauvais jugements, et ceux qui l'ont et ne nous aiment pas, en taire la verité<sup>4</sup> ». D'après l'exigence française de « favoriser et rendre libre le chemin de Casal », il s'agissait de rendre six ou sept places à l'exception, si possible, de Verrua et aussi de ne pas remettre « la ville de Turin, ayant a servir de place d'arme pour y dresser tous les convoys, et equipage destinez au secours des places plus avancées<sup>5</sup> ». Aiguebonne poursuivait ses réflexions en relevant qu'il fallait pourvoir aux fortifications de Pontestura et que Christine devait s'occuper d'Asti (reprise aux Espagnols) et de Carmagnola. Le cardinal de Savoie, quant à lui, devait se charger de Demonte et du fort Lauzet et le prince Thomas de Santhià.

Le 4 mars 1645, Aiguebonne démissionna de son régiment en faveur de son fils aîné et entama une correspondance avec les représentants français à Münster, à savoir d'Avaux et Servien. Les premières séquelles de l'affaire Bellezia, qui sera traitée dans un autre chapitre, se firent alors sentir et rendirent plus conflictuelles les relations diplomatiques entre Paris et Turin. La campagne militaire de 1645 débuta tard, car les négociations pour renouveler l'alliance entre Paris et Turin furent plus longues que prévu ; au mois d'août, Aiguebonne se limita à signaler que l'armée française se trouvait près de La Rocca et que l'espagnole était campée aux alentours de Verceil<sup>6</sup>.

Le mois de septembre vit des moments de tension entre Plessis Praslin, envoyé en Italie au début de l'année, et Aiguebonne, malgré l'exhortation de Mazarin à « vivre de concert avec lui<sup>7</sup> ». L'ambassadeur estimait ne pas avoir reçu l'ordre spécifique de

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 38, les deux dépêches, datées 8 avril, f.° 353 et 359. Voir aussi la dépêche d'Aiguebonne à D'Avaux et Servien, Turin, 8 mai 1645, f.° 368v, où il leur annonçait la conclusion d'un traité d'alliance entre la France et la Savoie.

<sup>2</sup> Cf. sur ce sujet Giulia Datta de Albertis, *Cristina di Francia. Madama reale*, Turin, Società Subalpina editrice, 1943, p. 260.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 22 février 1645, f.° 77v.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 35, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Turin, 9 février 1645, f.° 395.

<sup>5</sup> *Ibid.*, les deux citations.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à d'Avaux et Servien, Turin, 5 août 1645, f.° 421.

<sup>7</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 12 janvier 1645, f.° 72v.

lui donner « lieu tiers » tandis que Plessis Praslin, ne recevant pas des ambassadeurs le même traitement que celui réservé à Créquy, s'en plaignit au cardinal Mazarin<sup>1</sup>. Le prince Thomas envahit le Milanais et s'empara de la ville de Vigevano dont le château, qui ne résista que quatre ou cinq jours, fut mis sous siège. Aiguebonne exprima son regret de ne pas s'entendre avec du Plessis Praslin, mais il lui semblait que ce dernier voulait augmenter sa fortune à ses dépens<sup>2</sup>.

Les jours passaient sans que l'ambassadeur n'ait de nouvelles de l'avancée du prince Thomas. Il craignait que ce dernier soit trop entré dans les terres du duché de Milan, car il disposait de peu d'hommes face aux ennemis qui pouvaient compter sur 6 000 hommes de pied et 4 000 cavaliers et étaient sortis de leurs places<sup>3</sup>. À la fin du mois les circonstances ne semblaient pas meilleures, le prince Thomas se trouvant toujours à Vigevano, mais il n'était pas en mesure de recevoir d'autres nouvelles car tous ses courriers avaient été faits prisonniers des ennemis. Le maréchal du Plessis Praslin devait encore s'unir au prince. Cependant Thomas, par ses incursions, se rendait jusqu'à Pavie et semait l'agitation dans tout le Milanais<sup>4</sup>. Le 15 octobre, Plessis Praslin demeurait encore à Casal<sup>5</sup> et ne parvint à rejoindre l'armée du prince Thomas qu'à la fin du mois<sup>6</sup>.

### 3.3 La rupture des relations diplomatiques entre la France et le Piémont

À partir de la seconde moitié de 1645, les allusions à « la mauvaise conduite » du sénateur Bellezia s'intensifiaient<sup>7</sup>. Comme nous le verrons, cette affaire se conclut de manière éclatante par le rappel du représentant français à Turin. La France avait aussi d'autres raisons de se plaindre, car la reine avait fait savoir à Christine tout son déplaisir à l'égard de la nomination à l'ambassade savoyarde à Rome du comte San Giorgio « qui par sa personne, par sa race et par ses propres inclinations est tenu pour entièrement espagnol<sup>8</sup> ». La résolution suivante de Madame Royale de lui donner Canaparo comme secrétaire ne trouva pas non plus l'agrément de la Cour de Paris, car ce secrétaire avait déjà servi l'abbé Scaglia, personnage qu'« on fut obligé de faire sortir d'icy pour les sujets qu'il en donna<sup>9</sup> ». Si les remontrances françaises donnaient ces effets, étant Antoine Canaparo, une autre personne « que l'on fit retirer

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 38, Plessis Praslin à Monseigneur, 1<sup>er</sup> septembre 1645 f.° 438.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 2 septembre 1645, f.° 443.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 9 septembre 1645, f.° 444.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 30 septembre 1645, f.° 457.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 15 octobre 1645, f.° 465.

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à d'Avaux et Servien, Turin, 25 novembre 1645, f.° 494.

<sup>7</sup> Sur cet épisode voir Pierpaolo Merlin, *La croce e il giglio. Il ducato di Savoia e la Francia tra XVI e XVII secolo*, Rome, Carocci, 2018.

<sup>8</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 11 juillet 1645, f.° 101 addition.

<sup>9</sup> *Ibid.*

d'icy comme mal affectionné », Mazarin conclut qu'« il n'y a plus rien a dire n'y a negocier »<sup>1</sup>.

Entre-temps, Aiguebonne reçut la cruelle nouvelle que son fils aîné, François baron d'Aiguebonne, avait été tué au combat de Vigevano en 1645<sup>2</sup>. L'unique consolation face à cette perte « sans remède » fut qu'« elle est arrivée en faisant son devoir<sup>3</sup> ».

### 3.3.1 La vacance du siège de Turin et le retrait d'Aiguebonne à Casal

En cette turbulente fin de 1645, les mauvaises nouvelles semblaient s'accumuler pour le malheureux Aiguebonne : Mazarin lui avait à peine fait part de ses condoléances pour la mort de son fils<sup>4</sup> qu'il lui annonçait que Sa Majesté avait pris la décision de le rappeler de son poste de Turin. Une des dernières affaires qu'il traita en tant qu'ambassadeur fut de bien recevoir le cardinal Antoine Barberini de passage sur les États de Madame avant de se rendre en France.

Le 15 décembre 1645, Mazarin informa donc Aiguebonne et du Plessis Praslin<sup>5</sup> que Louis XIV avait décidé « de vous rappeler de l'ambassade de Savoye<sup>6</sup> ». Sa permanence à Turin ne fut plus jugée digne par la Couronne de France, car les protestations de l'ambassadeur français « ne servoient jamais qu'à produire un effect tout contraire a celui que l'on pretendoit, encore qu'à dire le vray l'on ayt jamais désiré que pour le bien de Madame et de Monsieur son fils<sup>7</sup> ». Toutefois, poursuivait Mazarin, aucune conséquence négative à son égard ne s'appliquerait, car le roi demeurait très satisfait de son service, de son zèle et de son adresse. Et notamment, il le remercia au nom du roi pour l'accueil qu'il avait fait à Barberini et le cardinal conclut sa lettre en lui répétant encore qu'à la Cour on était très satisfait de son service<sup>8</sup>. Le jour même, Aiguebonne reçut la lettre du roi qui lui communiquait l'inutilité « de continuer a tenir un ambassadeur a Turin<sup>9</sup> », puisque sa tante, la duchesse Christine, s'obstinait à suivre les « mauvais conseils qu'il luy sont donnéz qu'a suivre les miens<sup>10</sup> ». Le Roi-Soleil écrivit cette lettre sur le conseil de sa mère, la

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 1 août 1645, f.° 105v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 38, dépêche d'Aiguebonne à Monsieur, Turin, 18 octobre 1645, f.° 467.

<sup>3</sup> *Ibid.*, les deux citations. Aussi Montglat évoqua très rapidement la mort du « jeune Aiguebonne », cf. *Nouvelle collection des mémoires, op. cit.*, t. V, éd. par Michaud, Poujoulat, 1838, Montglat, *Mémoires, Onzième campagne* [1645], p. 163-164.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 1<sup>er</sup> novembre 1645, f.° 132v.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Plessis-Praslin, 15 décembre 1645, f.° 136 addition : « Vous verrez la lettre qu'on escrit a Monsieur d'Aiguebonne pour le rappeler ».

<sup>6</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 15 décembre 1645, f.° 140. À propos du rappel d'Aiguebonne voir Anna Blum, *La diplomatie de la France en Italie du Nord au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 275-277.

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 15 décembre 1645, f.° 140.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 140v, addition.

<sup>9</sup> *Ibid.*, lettre de Louis XIV à Aiguebonne, 15 décembre 1645, f.° 140.

<sup>10</sup> *Ibid.*, f.° 141r.

régente Anne d'Autriche, et le réclamait à sa Cour pour lui témoigner publiquement sa satisfaction. Avant de partir, Aiguebonne dut mettre au courant de toutes les affaires courantes le maréchal Du Plessis-Praslin et prit toutes les dispositions nécessaires pour mettre en sûreté la citadelle de Turin. Une fois les intérêts français à Turin assurés, il prit congé des princes en leur représentant que le roi de France était satisfait de leur conduite et il informait en outre que, puisque l'ambassadeur savoyard à Paris ne faisait rien pour amener Madame Royale à prendre plus en compte ses volontés, Louis XIV avait donné ordre à ses ministres de ne plus « avoir grand commerce avec luy<sup>1</sup> ».

Les assurances du cardinal Mazarin et du roi Louis XIV n'étaient pas juste de circonstance, ils n'avaient réellement rien à reprocher au zèle déployé par Aiguebonne durant ces années de service en Italie. L'ancien ambassadeur fit très probablement les premiers mois de 1646 retour en France où il bénéficia directement de la faveur du roi. Son fils mort, Aiguebonne reprit, le 8 mars 1646, le commandement de son régiment et, un mois après, il fut nommé conseiller d'état et reçut en outre la charge de retourner en Italie en qualité de gouverneur de Casal et du Montferrat.

Fin juillet 1646, Mazarin se félicita de son arrivée à Casal en « sachant que vostre presence dans une place comme celle-là est la meilleure deffense qu'elle puisse avoir contre les surprises des ennemis<sup>2</sup> ». De nouveau, il plaçait sa confiance en ses capacités d'organisateur militaire (il devait s'occuper de l'entretien de la garnison et des fortifications de Casal) et d'informateur, car il devait guetter les mouvements des ennemis et les sentiments des Cours princières italiennes voisines, comme Mantoue<sup>3</sup> ou Parme.

Dans une de ses premières dépêches à Mazarin Aiguebonne, après avoir précisé que toutes les nouvelles concernant la place de Casal ont été relatées à Le Tellier, observa que la duchesse de Mantoue « n'a pas plus d'affection pour Nous, que par le passé<sup>4</sup> ». Les missives d'Aiguebonne en qualité de gouverneur de Casal sont beaucoup moins nombreuses que celles qu'il envoyait lorsqu'il était ambassadeur et ne se réfèrent que très rarement à des affaires de la Cour de Turin. Après avoir communiqué les travaux, selon lui, nécessaires ou le renforcement de la garnison, il relayait les informations qui lui parvenaient. Il suivait attentivement les déplacements de l'armée espagnole<sup>5</sup> et essaya de rapprocher la duchesse de Mantoue de la France. À la fin de l'année, il nota de timides progrès du côté mantouan, car la duchesse paraissait alors mieux disposée envers la France<sup>6</sup>, tandis que Mazarin continuait à

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 141v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 29 juillet 1646, f.° 338v-339r.

<sup>3</sup> À ce propos voir *ibid.*, vol. 41, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 7 mars 1647, f.° 56.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 40, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 4 août 1646, f.° 142.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 40, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 13 septembre 1646, f. 171, lorsqu'il signale que le gouverneur de Milan se trouve à Verceil depuis trois jours et que ses troupes étaient campées le long de la Sesia.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 40, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 22 novembre 1646, f.° 259.

être mécontent du comportement de la duchesse Christine et de son ministre le plus important, le marquis de Pianezza<sup>1</sup>.

En 1647, Aiguebonne continua ses offices auprès de la duchesse de Mantoue afin de la rapprocher de Paris. Il vint à sa connaissance, par exemple, que la duchesse avait envoyé à Paris un représentant pour témoigner au roi « son affection<sup>2</sup> », même s'il recevait d'autres nouvelles qui semblaient contredire ses prétendues intentions conciliantes. Entre-temps Aiguebonne géra une question délicate à Casal : l'évêque lui demanda de pouvoir faire son office religieux, mais le gouverneur lui octroya seulement la possibilité de le rencontrer officieusement dans la campagne de Casal, et non en ville, et lui communiqua qu'il ne pouvait décider de son propre chef car seul un ordre explicite de la France l'aurait décidé à le lui permettre<sup>3</sup>. Le prélat en question, qu'Aiguebonne ne nomma pas, était Scipione Agnelli, nommé évêque de Casal en 1624, sa candidature ayant été soutenue par le duc Ferdinand Gonzague. Mais la prudence d'Aiguebonne était due au fait qu'il savait qu'il n'était pas bien vu par la Cour, étant suspecté d'« affection de l'Espagne », où il avait effectivement été envoyé en mission diplomatique en 1628.

À la veille de la campagne militaire de 1647, Aiguebonne se plaignit des conditions de la garnison, même s'il rassura également la Cour en expliquant que les ennemis, n'ayant pas reçu de troupes nouvelles, ne pouvaient entreprendre aucune opération militaire offensive et se borneraient à se défendre<sup>4</sup>. Le gouverneur commença à recruter en vue de la prochaine campagne, observant d'autre part que la garnison de Casal s'amenuisait toujours plus. Aiguebonne connut aussi des problèmes pour maintenir la discipline. Un principe de sédition, éclaté au sein de la citadelle, fut étouffé « dès sa naissance », vers la mi-mai, grâce à « la résolution, hardiesse et prontitude de quelques officiers de mon Regiment et du Major de la place » qui dissipèrent un rassemblement menaçant de soldats réunis par deux sergents parmi les plus séditeux. « L'exemplaire chatiment » infligé sur le champ aux chefs de la révolte « a contenu tout le reste dans leur devoir<sup>5</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Aiguebonne, 28 décembre 1646, f.° 476v. Sur la figure du marquis de Pianezza voir Pierpaolo Merlin, « Au service de la Régente. Ministres et conseillers entre sens de l'État et luttes de faction », in G. Ferretti, *L'État, la cour et la ville, op. cit.*, p. 167-192.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 41, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 10 janvier 1647, f.° 14.

<sup>3</sup> *Ibid.*, vol. 41, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 7 mars 1647, f.° 56 : Aiguebonne lui expliqua qu'il ne pouvait le faire admettre en ville « sans un ordre exprès de la Cour ». Sur Scipione Agnelli voir Giuliano Capilupi, « Agnelli (Maffei), Scipione », DBI, t. I, 1960, p. 426-427. Mais à Mantoue on suspectait cet évêque d'être un allié de la France, où il avait été en mission diplomatique en 1638.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 41, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 5 avril 1647, f.° 72.

<sup>5</sup> *Ibid.*, vol. 41, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 23 mai 1647, f.° 154r (les deux premières citations) –v (la troisième citation). De cet épisode de mutinerie nous parle aussi Vittorio Siri, *Del Mercurio overo Historia de' correnti tempi*, Casal, Giorgio del Monte, 1678, t. X, p. 638.

Malgré les nouvelles données par Aiguebonne, les Espagnols entrèrent en campagne en prenant Nizza de la Paille dans le Montferrat où ils étaient entrés uniquement pour rétablir le duc de Mantoue dans ses domaines. Les troupes françaises étaient si faibles qu'elles ne pouvaient s'opposer à l'armée espagnole, libre de ravager la région jusqu'aux portes de Casal. Les Français étaient dans l'incapacité de récolter le bled nécessaire pour l'hiver, car les ennemis avaient poussé jusqu'aux cassines d'où l'on pouvait voir les remparts de Casal<sup>1</sup>. Cette présence prolongée de l'armée espagnole durcit les rapports entre la population et les Français, accusés d'être les principaux responsables de cette situation qui avait rendu l'hiver des Monferrins, et de l'armée française aussi, très difficile. À la fin septembre, des troupes françaises passèrent par Casal pour renforcer considérablement la garnison. De plus, l'armée aux ordres du prince Thomas se trouvait à une journée de Casal, mais entre elle et la ville campait l'armée espagnole afin de couper les communications. Les deux armées se guettaient de près, sans néanmoins arriver à des accrochages<sup>2</sup>.

Une fois les opérations militaires de la campagne militaire de 1647 closes, Aiguebonne demanda, pour la seconde fois, à être congédié<sup>3</sup>. Mais il ne quittera la forteresse de Casal qu'en 1650, après avoir été nommé lieutenant-général le 13 mai 1648. À ce propos, il écrivit à Mazarin : « Je scay l'honneur qu'il a plus a VE de me procurer de la charge de Lieutenant général de l'Armée du Roy<sup>4</sup> » dont la commission était entre les mains du cardinal Antoine Barberini qui se trouvait à Turin. Par la suite, après avoir acheté en 1649 des fiefs de la Bresse ayant appartenu à François de Bonne duc de Lesdiguières<sup>5</sup>, il sera nommé gouverneur de la Provence en 1650<sup>6</sup>, charge qu'il tiendra jusqu'à sa mort survenue le 9 mai 1656, ne réussissant pas à prendre le collier de l'Ordre du Saint Esprit dont il avait été nommé chevalier le 8 mai 1654<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 41, dépêches d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 6 juin, 18 et 25 juillet 1647, f.° 167, 219 et 236.

<sup>2</sup> *Ibid.*, vol. 41, dépêches d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 22 septembre, et 13 octobre 1647, f.° 299 et 323.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 41, dépêches d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 21 novembre 1647, f.° 359. Aiguebonne avait fait une première instance en début d'année, mais on l'avait persuadé de rester à Casal, cf. *Ibid.*, t. 41, dépêches d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 10 janvier et 21 février 1647, f.° 14 et 50v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, vol. 41, dépêche d'Aiguebonne à Monseigneur, Casal, 18 juin 1648, f.° 251.

<sup>5</sup> Jules Baux, *Nobiliaire du département de l'Aix, Bresse et Dombes (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Bourg-en-Bresse, Francisque Martin-Bottier, 1872, p. 153.

<sup>6</sup> Sur ce sujet voir *Le Sieur d'Aiguebonne, marquis de Treffort, lieutenant général des armées du Roy, et commandant pour le service de sa Majesté en Provence* [s.l.], [s.n.], 1651, placard conservé à la Bibliothèque Mazarine. Voir aussi *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère, op. cit.*, t. III, CCCL, À Le Tellier, [Bourg], 30 septembre 1650, p. 829, et une autre lettre de Mazarin au même du 13 octobre 1650, p. 862.

<sup>7</sup> Cf. à ce propos Gustave de Rivoire de la Batie, *Armorial du Dauphiné*, Lyon, Louis Perrin, 1867, p. 753 ; Aubert De La Chenaye-Desbois et Jacques Badiet, *Dictionnaire de la noblesse contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France* [...], Paris, Chez Schlesinger, 1876<sup>3</sup>, t. XIX, colonne 295.

Troisième partie  
La diplomatie face au prince :  
autonomie ou dépendance ?  
Politique dans le duché au XVII<sup>e</sup> siècle



Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit, ou ayants cause, est illicite. Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée.

# Chapitre I

## Le diplomate au service du prince.

### La pratique de la dépendance

L'élaboration théorique de la figure de l'ambassadeur connaît un grand essor au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque plusieurs auteurs s'intéressèrent aux ambassadeurs et aux questions soulevées par les pratiques de la diplomatie résidente et de la négociation permanente. Dans ce chapitre, après avoir analysé les fonctions d'un ambassadeur, nous donnerons certains exemples qui illustreront quelques moments critiques de la diplomatie savoyarde tels que les négociations qui débouchèrent sur le traité de Lyon (1601) et l'ambassade espagnole qui se solda par un échec cuisant du prince du Piémont Victor-Amédée (1613).

Dans le deuxième paragraphe, nous verrons comment la diplomatie ducale ne put éviter la guerre contre les Espagnols, le duc étant contraint par la France de signer le traité de Rivoli (1635) et d'accepter l'entrée en campagne militaire. Cette dernière marqua une totale mésentente entre le duc de Savoie et le maréchal français Créquy, chef de guerre des armées françaises en Italie, qui s'était lancé de façon hasardeuse dans le siège de Valence<sup>1</sup>.

Dans le troisième paragraphe enfin, l'analyse portera sur le fonctionnement de la diplomatie sous la régence, qui répondait à la duchesse veuve, Christine. La première épreuve, le colloque de Grenoble (1639), fut rude au point que le duché fut presque sur le point de se dissoudre<sup>2</sup>, mais la régente, qui sut résister aussi aux troubles de la guerre civile, assit son autorité permettant à la négociation, même si parsemée d'obstacles, d'être cette fois efficace, la duchesse Christine et le jeune duc Charles-Emmanuel II pouvant alors rentrer en 1645 à Turin. À cette date, les Français s'étaient décidés à rendre certaines places dont la capitale ducale, mais sans la citadelle, à la régente. Celle-ci put organiser une entrée triomphale dans la ville, qu'elle avait quittée quelques années auparavant en toute hâte pour ne pas tomber prisonnière des armées des princes.

---

<sup>1</sup> Pour un récit détaillé du siège de Valence voir Anna Blum, *Les « sages ialousies ». La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 68-72, et Gregory Hanlon, *L'eroe d'Italia. Il duca Odoardo Farnese, i suoi soldati e i suoi sudditi nella guerra dei Trent'anni*, Milan, Acies, 2017, p. 122-154.

<sup>2</sup> Giuliano Ferretti, « La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le duché au risque de sa disparition », in *Id.* (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 59-86.

### 1.1 Le rôle du diplomate selon les traités de l'ambassadeur, XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles

L'historiographie qui s'est penchée sur les traités relatifs à la théorie et à la pratique diplomatiques a développé, au fil du temps, une vaste bibliographie qui ne sera pas analysée ici. Les auteurs qui se sont occupés de cet argument étant tellement nombreux, nous ne pourrions nous attarder sur tous. De plus, notre objectif relève moins de l'analyse systématique des traités sur les ambassadeurs que d'une étude des les fonctions que devaient remplir ceux-ci.

Le duché de Savoie-Piémont a contribué à l'élaboration d'une réflexion articulée sur ces arguments, réflexion de Maria Luisa Doglio<sup>1</sup> sur les *specula principum*, et de Dante Fedele<sup>2</sup>, dont l'analyse, portant sur les traités sur les ambassadeurs, n'a pas négligé parmi de nombreux auteurs examinés ceux d'origine savoyarde, tels que Charles Paschal<sup>3</sup> et Anastasio Germonio<sup>4</sup> auxquels on doit des traités parus en 1598 et en 1627.

---

<sup>1</sup> De Maria Luisa Doglio voir surtout « Letteratura e retorica da Tesauro a Gioffredo », in Ead., *Letteratura e retorica tra Cinquecento e Seicento*, Florence, Franco Cesati Editore, 2016, p. 99-157.

<sup>2</sup> Dante Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Baden-Baden, Nomos, 2017.

<sup>3</sup> Charles Paschal (Carlo Pasquali), de foi calviniste, se convertit au catholicisme. Passé au service du roi de France en 1574 sous Henri III, il fut naturalisé français en 1588. Paschal, né à Cuneo en 1547, décéda en Picardie en 1625. Conseiller d'État, il fut chargé de missions diplomatiques en Pologne par Henri III, et fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire à Londres (1589) et à Coire dans les Ligues Rhétiques (1604-1614) par Henri IV. Il fut auteur d'œuvres historiques et rhétoriques et, notamment, du traité sur la diplomatie *Legatus*, Rouen, Raphaël Du Petit Val, 1598 (nouvelle édition Paris, Pierre Chevalier, 1612), cf. l'édition française de ce traité Carlo Pasquali, *L'ambassadeur*, traduction, introduction et notes de Dominique Gaurier, Limoges, PULIM, 2014. Sur Paschal voir Marc Fumaroli, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine* (1994), Paris, Gallimard, 1998 (édition de poche), en particulier le chapitre 3 intitulé *La prose d'État : Charles Pascal, théoricien du style royal. Rhétorique et politique à la cour de France sous Henri III et Henri IV*, p. 59-124, on peut lire des notices sur sa vie à la page 88. Comme l'observe Fumaroli, l'importance de Paschal avait déjà été relevée par Arnaldo Momigliano qui lui consacra un article : « The First Political commentary on Tacitus », in Id., *Contributo alla storia degli studi classici*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1955, p. 37-59, où l'auteur mettait en évidence son rôle de diffuseur du tacitisme en France et en Europe. Sur son abjuration à Mondovì voir Paola Bianchi, Andrea Merlotti, *Cuneo in età moderna. Città e Stato nel Piemonte d'antico regime*, Introduction de Rinaldo Comba, Milan, Franco Angeli, 2002, p. 88.

<sup>4</sup> Pour quelques notices biographiques sur Anastasio Germonio, voir Sandra Migliore, « Germonio, Anastasio », DBI, t. LIII, 2000, p. 458-460, et A. Pennini, « Con la massima diligentia possibile », *op. cit.*, p. 166 sq. Germonio avait aussi été chargé de missions diplomatiques, d'abord à Rome au service du duc d'Urbino François II Della Rovere et ensuite à Madrid où il représentait le duc de Savoie Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, on publia un recueil de ses lettres « Lettere di Anastasio Germonio pubblicate da Felice Comino deputato di Storia Patria », in *Miscellanea di Storia Italiana*, X, 1870, p. 697-815, qui concernent sa mission à Rome pour le compte du duc Della Rovere et, auparavant, le même Comino avait publié *Anastasio Germonio Comentariorum libri qui exstant*, in *Historiae patriae monumenta*, XI, *Scriptores*, t. IV, Turin, Stamperia Reale, 1863, où Germonio commentait ses expériences

Nous avons déjà eu l'occasion de mentionner les trois fonctions qu'endossaient les ambassadeurs : la représentation, l'information et la négociation<sup>1</sup>. Cependant, selon une interprétation plus récente, il faudrait ajouter aussi la communication mais également la médiation<sup>2</sup>, à laquelle Lucien Bély s'était déjà intéressé<sup>3</sup>.

Très tôt se diffusa l'idée que la diplomatie pouvait être considérée comme un « dispositif de communication »<sup>4</sup>. Paschal, par exemple, déclarait que ce que le langage représente pour les hommes, la diplomatie le représente pour les États<sup>5</sup> et, dès le début de son traité, il affirmait qu'on choisissait d'envoyer des ambassadeurs pour résoudre les affaires sans avoir recours à la force militaire, mais à la parole et à la vigueur de l'esprit<sup>6</sup>.

Étant donné les arguments délicats et secrets qu'il fallait traiter, la confiance dans les courriers était limitée et il valait mieux envoyer des ambassadeurs. Germonio était de l'avis que, pour éviter le « grand danger » que des lettres contenant des matières d'État importantes tombassent en mains ennemies, il était préférable de choisir une personne dont la loyauté était prouvée et lui confier la négociation directe de l'affaire<sup>7</sup>. Auparavant, cette opinion avait également été exprimée par le juriste allemand Conrad Braun<sup>8</sup> et fut reprise au cours du XVII<sup>e</sup> siècle par Gasparo Bragaccia<sup>9</sup>. De plus, le recours à un envoyé se révélait très utile, car le prince

---

diplomatiques. Auteur d'œuvres rhétoriques et religieuses, Germonio publia aussi le traité *De legatis principum et populorum libri tres*, Rome, Eredi di Bartolomeo Zanetti, 1627.

<sup>1</sup> Cf. Lucien Bély, « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne », in Serge Berstein, Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.

<sup>2</sup> D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 565 sq.

<sup>3</sup> Lucien Bély, « L'idée de médiation à l'époque moderne », in Mario Turchetti (dir.), *La Suisse de la médiation dans l'Europe napoléonienne (1803-1814)-Die Schweiz unter der Mediationsakte in Napoleons Europa (1803-1814)*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2005 p. 19-31.

<sup>4</sup> D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 566.

<sup>5</sup> C. Paschal, *Legatus*, op. cit., éd. 1598, p. 6, éd. 1612, p. 21.

<sup>6</sup> *Ibid.*, éd. 1598, p. 1, « Legatus est qui lectu missuque publico publicum negotium peregre agit, non militari manu, sed eloquio et viribus ingenii ».

<sup>7</sup> Cf. A. Germonio, *De legatis principum*, op. cit., p. 47-48, à la page 48 on trouve l'allusion au « magno [...] periculo » et la reprise de l'affirmation de Paschal dans ces termes : « quod enim homini loquela est, hoc esse Reipublicae legatio videtur », cette similitude entre Paschal et Germonio avait déjà été notée par D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 567.

<sup>8</sup> Conrad Braun, *De Legationibus*, Mayence, F. Behem, 1548. Pour quelques notices biographiques sur le juriste allemand qui a participé aux Diètes impériales de 1529, 1530 et 1532 et qui fut le chancelier de l'évêque de Augsbourg depuis 1551, voir Guido Braun, « "Les cinq livres sur les ambassades" de Conrad Braun », in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'Ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015 p. 269-288 ; D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 48-49. Une édition française du texte de Braun existe également : Conrad Braun, *Les cinq livres sur les ambassades*, traduction, introduction et notes de Dominique Gaurier, Limoges, Pulim, 2008.

<sup>9</sup> Gasparo Bragaccia, *L'ambasciatore*, Padoue, Francesco Bolzetta, 1626. Originaire de Piacenza, Bragaccia fut secrétaire d'ambassade pendant plusieurs années. Sur cette figure voir Daniela Frigo, « Virtù politiche e "pratica delle corti": l'immagine dell'ambasciatore tra Cinque e Seicento », in Chiara Continisio, Cesare Mozzarelli (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia cattolica fra*

destinataire le recevait comme une marque d'honneur et, surtout, les différends étaient bien mieux résolus en ayant recours à la parole plutôt qu'aux armes<sup>1</sup>.

Une deuxième fonction assurée par l'ambassadeur était celle de la médiation, un champ d'action qui était traditionnellement couvert par la diplomatie pontificale, mais qui fléchit inexorablement au XVII<sup>e</sup> siècle. Les derniers feux de la médiation des nonces brillèrent à Vervins en 1598<sup>2</sup>, en assurant une période de paix européenne, et à Lyon en 1601<sup>3</sup>. Cette seconde médiation fut envenimée par les polémiques. Officiellement, le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> était très mécontent des conditions de l'échange Saluces-territoires de la Savoie imposé par le nonce pontifical le cardinal Pierre Aldobrandini, neveu du pape Clément VIII. C'est justement à cette occasion que Germonio fut chargé en 1607 de résoudre les dernières questions relatives à la paix de Lyon.

Aux traités de Westphalie, la présence de deux médiateurs, le Vénitien Alvise Contarini et le Romain Fabio Chigi, avait engendré plusieurs problèmes car leur statut fut reconnu d'une manière intermittente par les puissances représentées au Congrès de paix. Une délégation savoyarde se trouvait à Münster<sup>4</sup>, mais elle ne pouvait néanmoins pas prendre part aux tables de la négociation, si ce n'est par l'intermédiation des Français. Le marquis de Saint-Maurice, chef de la délégation du duché et ministre de pleins pouvoirs, déclara qu'il avait intention de reconnaître uniquement la médiation pontificale du nonce Chigi, au détriment de celle exercée par la Sérénissime, car Contarini, réputé être un « homme ardy et violent »<sup>5</sup> recherchait uniquement les intérêts du Saint-Empire<sup>6</sup>. Les Français jugèrent la position du duché raisonnable, étant considéré que les relations entre Turin et Venise

---

XVI e XVII secolo, Rome, Bulzoni, 1995, p. 355-376, article axé complètement sur Bragaccia et, de la même, « Prudenza politica e conoscenza del mondo. Un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore », in S. Andretta, S. Péquignot, J.-C. Waquet (dir.), *De l'Ambassadeur, op. cit.*, p. 261-263; D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), op. cit.*, p. 68.

<sup>1</sup> Cf. A. Germonio, *De legatis principum, op. cit.*, p. 48. Andretta autant que Fedele ont souligné que les traités de Bragaccia et de Germonio parus en 1626 et 1627 furent les seuls ouvrages écrits par des auteurs italiens jusqu'au traité de Carlo Maria Carafa, *L'ambasciatore politico cristiano*, Mazzarino, Giovanni van Berge, 1690, cf. Stefano Andretta, *L'arte della prudenza*, Rome, Biblink, 2006, p. 80 ; D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), op. cit.*, p. 68.

<sup>2</sup> Voir à ce propos Bertrand Haan, « La dernière paix catholique européenne : édition et présentation du traité de Vervins (2 mai 1598) », in Claudine Vidal, Frédérique Pilleboue (dir.), *La paix de Vervins, 1598*, Laon, Fédération des sociétés d'histoire et d'archéologie de l'Aisne, 1998, p. 9-63 ; Jean-François Labourdette, Jean-Pierre Poussou, Marie-Catherine Vignal (dir.), *Le Traité de Vervins*, Paris, PUPS, 2000.

<sup>3</sup> Cette paix sera traitée dans les pages suivantes de ce chapitre.

<sup>4</sup> Sur les Piémontais et leur présence au traité de paix de Westphalie voir Pierpaolo Merlin, *La croce e il giglio. Il ducato di Savoia e la Francia tra XVI e XVII secolo*, Rome, Carocci, 2018, notamment le chapitre 4 intitulé *Da Torino a Münster: Savoia e Francia alla pace di Vestfalia (1643-1648)*, p. 123-185.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Münster, 21 août 1646.

<sup>6</sup> L'impartialité des médiateurs devait être la *conditio sine qua non* pour que cette figure soit acceptée par les puissances négociatrices, à ce propos voir D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles), op. cit.*, p. 574.

n'étaient pas « de bonne intelligence »<sup>1</sup>. Aux perplexités du nonce on répliqua que « l'on n'avoit jamais veu recevoir des ennemis pour mediateurs, quand il s'agissoit d'accomodement »<sup>2</sup>. Cet argument a été traité par Abraham de Wicquefort qui lui a consacré une section entière<sup>3</sup> de son traité<sup>4</sup>. Le diplomate hollandais précisa qu'être médiateur était l'une des fonctions les « plus difficiles<sup>5</sup> » et fâcheuses, et que ce dernier devait représenter une puissance qui n'avait pas d'intérêts dans la négociation en cours. La partialité des envoyés du Saint-Siège et de la Sérénissime fut effectivement une des raisons du ralentissement des négociations en Westphalie. Les Français, se méfiant par exemple du nonce, négocièrent pendant quelque temps avec les Espagnols en préférant la médiation des Hollandais<sup>6</sup>.

La fonction de la représentation nous fait quant à elle plonger dans le champ du cérémonial diplomatique qui implique également la question des traitements dus aux ambassadeurs. Nous avons déjà constaté aussi bien les difficultés de la diplomatie savoyarde à se faire reconnaître les honneurs octroyés aux représentants des têtes couronnées que la rivalité farouche qui opposait les ambassadeurs des États de la péninsule italienne<sup>7</sup>. La rivalité entre Turin et Venise concernait justement les enjeux de la préséance et Contarini ne faisait qu'alimenter la méfiance du marquis de Saint-Maurice, en particulier lorsqu'il essayait de favoriser les requêtes des envoyés du duc de Mantoue<sup>8</sup>, dont la revendication de recevoir le titre d'excellence était même appuyée par le duc de Longueville<sup>9</sup> mais n'eut finalement pas gain de cause<sup>10</sup>.

Les différentes phases de l'ambassade, à savoir l'arrivée, l'audience de créance ou de congé et la première visite<sup>11</sup>, étaient des moments délicats qui permettaient de

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Münster, 22 mai 1646.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, T. Johnson, 1724, Livre II, section XI, p. 237-261. Sur ce diplomate et écrivain hollandais voir Maurizio Bazzoli, « L'ideologia dell'ambasciatore nel tardo Seicento : "L'ambassadeur et ses fonctions" di Abraham de Wicquefort » (1999), in Id., *Stagione e teorie della società internazionale* ; Milan, LED, 2005, p. 245-266 ; Sven Exterbrink, « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherche », in S. Andretta, S. Péquignot, J.-C. Waquet (dir), *De l'Ambassadeur*, op. cit., p. 405-430.

<sup>4</sup> Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., Livre II, section XIII, p. 308-330.

<sup>5</sup> *Ibid.*, Livre II, section XI, p. 237.

<sup>6</sup> La médiation hollandaise fut mise en œuvre dans la deuxième moitié de 1646, et fut observée attentivement par le marquis de Saint-Maurice, voir à ce propos AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », les dépêches du 9, 16, 23 et 31 octobre, 27 novembre, et 18 décembre 1646.

<sup>7</sup> Voir à ce propos le chapitre 3 de la première partie.

<sup>8</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Münster, 16 décembre 1645, où Saint-Maurice affirmait que l'arrivée tardive des représentants mantouans à Münster avait été concertée avec les Vénitiens.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Münster, 24 février 1646.

<sup>10</sup> Pour d'autres détails de cette affaire, qui occupa une bonne partie de 1646, voir le premier paragraphe du chapitre 3 de cette partie.

<sup>11</sup> Abraham de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., Livre I, section XXI, p. 603-630.

vérifier l'importance et la valeur de la représentation de l'envoyé. Au Congrès de Münster, par exemple, les Mantouans prétendaient au titre d'excellence, le droit de première visite et la main dans les maisons des ambassadeurs des têtes Couronnées<sup>1</sup>. Ces requêtes furent considérées comme excessives car elles visaient à obtenir un statut supérieur à celui auquel le duché des Gonzague-Nevers pouvait aspirer. Si l'on donnait satisfaction à ce que les représentants de Mantoue demandaient, on aurait porté le petit duché italien au même niveau que les grandes monarchies européennes, ce que les autres délégations ne pouvaient leur reconnaître.

Auparavant, aux débuts des années 1640, le comte Valerio Saluzzo della Manta envoyé à Lucerne, en Suisse, remarquait que si l'ambassadeur n'était pas reçu à son arrivée par des marques d'honneur et d'affection, il ne devait pas forcer l'obtention de la visite de créance, car en se comportant ainsi il ne faisait qu'accroître l'outrage du prince qui l'avait envoyé<sup>2</sup>.

Les réflexions de Bragaccia laissent deviner l'importance de cette fonction dont il définissait la tâche comme la « plus grave et majestueuse » d'un ambassadeur. Ce dernier, en sa qualité de représentant de la majesté de son seigneur, pouvait traiter presque de pair avec les rois et les empereurs des affaires les plus importantes telles que la paix et la guerre<sup>3</sup>.

La collecte des informations a de tout temps été l'une des fonctions cruciales de l'ambassadeur. L'information a vu croître son importance à l'époque moderne et les pratiques visant à sa collecte s'intensifièrent lors de l'affirmation des ambassades résidentes<sup>4</sup>. L'auteur qui se pencha en profondeur sur ce rôle est Ottaviano Maggi, auteur du *De Legato libri duo*<sup>5</sup> paru dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Maggi, qui

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Münster, 17 février 1646.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta » 1637-1642, dépêche de Valerio Saluzzo comte de la Mante à Madame Royale, Lucerne, 3 avril 1640 : « è di tanta delicatezza et gelosia il carattere d'un ambasciatore, che se non viene ricevuto di primo incontro con dimostrazioni più che affettuose et onorevoli, non si deve spuntare il ricevimento per forza, et luttigarlo che tanto maggiore ne riesce l'affronto al Principe, che manda: come già per tre mesi questo rubelle d'Antonio Mantel ne vâ con messi indegni contestando il suo ricevimento ». Pour la querelle des cousins Saluzzo de la Mante voir le chapitre suivant ; son cousin Antoine Saluzzo fut envoyé à Lucerne par le prince Thomas de Savoie pour implanter, sans succès, une diplomatie parallèle à celle officielle de la duchesse de Savoie.

<sup>3</sup> G. Bragaccia, *L'ambasciatore*, *op. cit.*, p. 38, cité aussi par D. Frigo, « Virtù politiche e "pratica delle corti"... », *art. cité*, p. 358.

<sup>4</sup> Cf. Lucien Bély, « Espions et ambassadeurs à l'époque moderne », in Béatrice Perez (dir.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010, p. 21-30, ici p. 24. Sur ces arguments la bibliographie est immense, voir au moins Peter Barber, *Diplomacy. The world of honest spy*, London, British Museum, 1979 ; Lucien Bély, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, Fayard, 1990 ; Lucien Bély (dir.), *L'information à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1998, et Filippo De Vivo et Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Guerra dei Trent'Anni e informazione, Rivista Storica Italiana*, CXXX, 2018 [2019], fasc. III, décembre.

<sup>5</sup> Venezia, [Ludovico Avanzi], 1566. Sur ce personnage voir les notices biographiques contenues in D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, *op. cit.*, p. 47 ; Stefano Andretta,

fut pendant quelques temps secrétaire du Sénat de Venise, avait dressé un plan des arguments et des informations qu'une relation rédigée par un ambassadeur devait contenir et dans laquelle il ne fallait pas négliger la collecte des notices historiques et géographiques, du système politique du pays où il avait été envoyé, de la nature du prince et de ses ministres les plus influents.

En outre, l'ambassadeur se devait de contrôler si les informations reçues étaient vraies ou fausses. Par exemple, Ludovic Saint-Martin d'Aglié, ambassadeur à Rome de 1627 à 1637, avait l'habitude de vérifier rigoureusement les informations qu'il communiquait au duc, en donnant un jugement très sévère de la qualité des nouvelles qui circulaient dans la ville éternelle : « Les nouvelles de Rome sont toujours de retour, elles proviennent toujours de l'extérieur [...], et j'agirais comme un vendeur de gazettes plutôt que comme un ministre si je réfèrais les balivernes de cette ville<sup>1</sup> ». Quant à Saint-Maurice, il se trouvait à jongler avec une grande quantité de fausses nouvelles, telles que la mort de Turenne<sup>2</sup>, la prise de Brin (Brno), dont la longueur du siège (une centaine de jours) fut à l'origine d'innombrables rumeurs incorrectes ou totalement fausses<sup>3</sup>. Les nouvelles continuèrent à lui parvenir, contradictoires, et Saint-Maurice exhortait à la prudence : « Combien de fois les gasettes, et les advis des ambassadeurs ont elles publié que Brin estoit pris par les suédois et cependant il ne l'est pas encor ?<sup>4</sup> ». Par conséquent, Saint-Maurice nourrissait de la méfiance envers les nouvelles diffusées par des personnes intéressées qui « les publient et font publier toutes a leurs advantage, et quand elle ne le sont pas, il les desguisent en façon que l'on en peut tirer la verité que longtemps après que les choses sont arrivées<sup>5</sup> ».

La dernière fonction que devait assumer les ambassadeurs était la négociation. À partir du XVII<sup>e</sup> siècle, la réflexion sur ce sujet alla s'intensifiant. Le premier auteur à affronter systématiquement les aspects de cette fonction fut Pietro Andrea Canonieri,

---

« Ottaviano Maggi e il *De Legato* (1566) », in S. Andretta, S. Péquignot, J.-C. Waquet (dir), *De l'Ambassadeur, op. cit.*, p. 291-311, p. 308 sur l'importance donnée à l'information.

<sup>1</sup> AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglie, Marchese di San Damiano a S.A. (alcune con risposta) 1635 », n.º 43, dépêche du marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié à son Serenissime Seigneur, Rome, 17 mars 1635

<sup>2</sup> Cette nouvelle se diffusa à l'été 1645, Saint-Maurice put vérifier qu'elle était fausse en lisant des extraits d'une lettre envoyée par le comte de Tracy à Longueville cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 19 août 1645.

<sup>3</sup> L'actuel Brno avait déjà été attaqué par les Suédois en 1643. Les opérations obsidionales se tinrent du 3 mai au 23 août 1645 selon l'anonyme *Relatione dell'assedio di Bruna e della fortezza dello Spilberg*, Vienne, Gio. Battista Hacque, 1672. Voir aussi Petr Klapka, *Jean Louis Ratuil de Souches (1608-1682). De La Rochelle au service des Habsbourg*, Paris, Honoré Champion, 2015. Souches fut l'officier huguenot qui résista aux assauts des Suédois commandés par le général Lennart Torstenson.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, Marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 2 septembre 1645.

<sup>5</sup> *Ivi*.

auteur de *Dell'introduzione alla Politica, alla Ragion di Stato et alla pratica del buon governo*<sup>1</sup> où il s'interroge sur la façon de conduire une négociation et de la tenir secrète<sup>2</sup> ; ce thème du secret<sup>3</sup> connut un grand succès au XVII<sup>e</sup> siècle. Canonieri mettait aussi en évidence l'importance de la collecte des informations.

Juan Antonio de Vera comte De La Roca, après son départ orageux de Turin suite à la suppression d'une préséance de la part de la Cour de Turin en faveur des Français, fut envoyé comme ambassadeur espagnol à Venise pendant une décennie. Il était connu pour avoir publié en 1620 un traité sur l'ambassadeur, traduit en français en 1635 et en italien en 1649<sup>4</sup>. De Vera considérait le secret comme « l'âme des affaires<sup>5</sup> » et faisait l'éloge des Vénitiens qui savaient être très discrets dans toutes leurs délibérations. Bragaccia admit la possibilité d'avoir recours à des pratiques douteuses telles que la simulation et la dissimulation pour défendre une cause juste<sup>6</sup> et Wicquefort justifiait aussi l'expédient de la corruption<sup>7</sup>.

Ces traités du XVII<sup>e</sup> siècle montrent bien que la réflexion sur d'innombrables aspects de la négociation se développa de manière plus approfondie et systématique, tandis qu'au XVI<sup>e</sup> siècle ces considérations étaient plus éparses et parfois même hâtives<sup>8</sup>.

### 1.1.1 Les mésaventures de René de Lucinge lors du traité de Lyon

Dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, Lino Marini s'interrogeait sur la cohérence de la politique étrangère de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> dans la période comprise entre 1580 et 1601<sup>9</sup> qui allait aboutir au traité de Lyon. Par ailleurs, il a récemment été mis en évidence à propos de cette paix que ses enjeux politiques étaient de dimension européenne. Malgré cela, le traité de 1601 a été négligé par l'historiographie française ou plié à une interprétation excessivement nationaliste de la part des historiens italiens<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> Anversa, J. Trognese, 1614. Sur Canonieri voir Valerio Castronovo, « Canonieri, Pietro Andrea », DBI, t. XVIII, 1975, p. 174-177 ; D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 67.

<sup>2</sup> P. A. Canoniero, *Dell'introduzione*, op. cit., p. 209-210, cité aussi par D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 616.

<sup>3</sup> Voir à ce propos Lucien Bély, *Les secrets de Louis XIV. Mystères d'État et pouvoir absolu*, Paris, Tallandier, 2013.

<sup>4</sup> Cf. [Juan Antonio de Vera y Figueroa], *Il perfetto ambasciatore*, traduit du français et de l'espagnol en italien par Mutio Ziccatà, Venise, Giusto Vuisseldick, 1649.

<sup>5</sup> Juan Antonio De Vera y Zuniga, *Le parfait Ambassadeur*, traduit en français par le sieur Lancelot, Paris, Chez Antoine de Sommerville, 1635, Livre III p. 124

<sup>6</sup> G. Bragaccia, *L'ambasciatore*, op. cit., p. 180, où Bragaccia était d'avis que si l'on recourt à la dissimulation lorsqu'il le faut, elle est « utile et vertueuse ».

<sup>7</sup> A. de Wicquefort, *L'ambassadeur et ses fonctions*, op. cit., Livre II, section IX, p. 200-213.

<sup>8</sup> Cf. à ce propos les remarques de D. Fedele, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, op. cit., p. 620.

<sup>9</sup> Lino Marini, *Libertà e privilegio. Dalla Savoia al Monferrato da Amedeo VIII a Carlo Emanuele I*, Bologne, Patron, 1972, p. 299.

<sup>10</sup> À ce propos voir les intéressantes réflexions de P. Merlin, *La croce e il giglio*, op. cit., p. 43sq.

L'une des premières questions à résoudre du règne du duc fut celle de son mariage. La Cour turinoise était partagée entre deux factions : celle favorable à l'Espagne était dirigée par André Provana, comte de Leyni, et celle favorable à la France était guidée par Bernardin II de Savoie-Raconigi<sup>1</sup>. Même si cette faction était déclinante, le Savoyard René de Lucinge, seigneur des Allymes, s'était déclaré ouvertement pour une alliance avec la monarchie française<sup>2</sup>. Dans son *Avis à son Altesse pour se tenir bien de France*, datant de 1583, Lucinge essayait de dissuader le duc de recourir à « l'ayde espagnolle », acte qui équivalait à se consigner à l'Espagne, dont le but avait toujours été celui de séparer le duché de la France. Il poursuivait son raisonnement en remarquant que tous les ducs qui avaient choisi de se rapprocher de la France avaient obtenu paix et grandeur tandis que, au contraire, ceux qui avaient opté pour l'Espagne avaient « reçu que mal et ruyne<sup>3</sup> ». Mais l'on connaît la fin de cette histoire : le duc se résolut à épouser l'infante espagnole Catherine en 1585, noces qui avaient déjà été établies en 1584<sup>4</sup>.

Le duc appréciait les Lucinge, une importante famille savoyarde qui descendait des anciens seigneurs du Faucigny. Le père de René, Charles, avait tenté de s'emparer de Lyon en 1557 et avait combattu contre les Turcs dans les années 1570. La famille possédait des domaines dans la Bresse et dans le Bugey où, en particulier, se trouvait le château de Les Allymes<sup>5</sup>, leur propriété depuis 1477<sup>6</sup>.

Le mariage espagnol de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> rendit suspect le duché de Savoie à la Cour de Paris. Parmi les Savoyards, Lucinge faisait partie de ceux qui prônaient une intervention directe dans les affaires de la France, alors en prise avec les guerres de religion. Dans son *Miroir des princes*<sup>7</sup> de 1586, Lucinge exhortait comme son père le

---

<sup>1</sup> Sur le declin du parti favorable à la France à la Cour de Turin voir Anna Maria Berio, « Per la storia dei Savoia-Raconigi », *Bollettino Storico bibliografico subalpino*; XLII, 1940, p. 60-107 ; sur ce membre des Savoia-Raconigi cf. Andrea Merlotti, « Savoia Raconigi, Bernardino, conte di », DBI, t. XCI, 2018, p. 114-117. Plus généralement, sur cette période de préparation à la conquête de Saluces voir Lino Marini, « René de Lucinge signor des Allymes. Le fortune savoiarde nello Stato sabaudo e il trattato di Lione (1601) », *Rivista Storica Italiana*, LXVII, fasc. II, 1955, p. 125-147 ; fasc. III, 1955, p. 334-365 et Pierpaolo Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione », in Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo. Tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica*, Turin, Claudiana, 2004 p. 15-61, et du même *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 49-84.

<sup>2</sup> Sur ce personnage voir l'entrée de François Charles Uginet, « Lucinge, René de », DBI, t. LXVI, 2006, p. 341-44.

<sup>3</sup> L. Marini, « René de Lucinge signor des Allymes... », *art. cité*, p. 125 et 126 les deux citations.

<sup>4</sup> Cf. P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 50 ; Suzanne Tenand, *René de Lucinge et le rattachement du Bugey à la France (1601)*, Paris, Le Nef de Paris éditions, 1961, p. 7-8.

<sup>5</sup> Cf. L. Marini, « René de Lucinge signor des Allymes... », *art. cité*, p. 127-128.

<sup>6</sup> Cf. S. Tenand, *René de Lucinge, op. cit.*, p. 37.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, CEF, m. 2, n.° 13, « Le miroir des princes ou grands de la France, et un bref discours des trois estats du royaume, avec les conjectures de ce que doibt ester de luy à l'advenir », cité par L. Marini, « René de Lucinge signor des Allymes... », *art. cité*, p. 130. Pour des réflexions sur la relation entre la pensée de Lucinge et celle de Botero cf. Yves Charles Zarka, *Raisons et déraisons d'État : théoriciens et théorie de la Raison d'état aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1994, p. 69-80, plus en général voir Olivier Zegna Rata, *René de Lucinge entre l'écriture et l'histoire*, Genève, Droz, 1993.

duc de s'emparer de Lyon et, en 1589, le sénateur Guillaume-François de Chabod, seigneur de Jacob, fut envoyé à Grenoble pour convaincre les autorités de la ville de se consigner au duc de Savoie. À l'automne de la même année, après une séance du Conseil d'État qui se tint à Chambéry, on décida en accord avec le légat, le cardinal Henri Caetani<sup>1</sup>, l'attaque savoyarde contre la Provence et le Dauphinois. S'ouvrit ainsi une période troublée par une guerre intermittente jusqu'à la fin du siècle<sup>2</sup>. Le duché resta fidèle à l'Espagne, dont la force militaire semblait en déclin, jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle ; en reprenant la guerre en Savoie par exemple en 1597-1598 contre François de Bonne, duc de Lesdiguières<sup>3</sup>.

Une forte volonté de mettre un terme aux opérations militaires, surtout de part espagnole, rendit possible la signature de la paix de Vervins (mai 1598). Une grosse affaire néanmoins attendait encore une solution : le destin du marquisat de Saluces conquis par le duc de Savoie après son coup de force « hardi et dangereux<sup>4</sup> » de 1588<sup>5</sup>. La France en réclamait la restitution ou un échange de terres et, puisque cette ville représentait une « clé d'Italie<sup>6</sup> » du royaume français, la contrepartie prétendue

---

<sup>1</sup> Le cardinal Caetani fut envoyé en France en 1589 après la mort d'Henri III, pour défendre les intérêts du Saint-Siège lors de la guerre entre catholiques et huguenots. Sur Caetani voir Gasparo De Caro, « Caetani, Enrico », in DBI, vol. XVI, 1973, p. 148-154. Sur les guerres de religion françaises voir Denis Crouzet, *Les guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525 - vers 1610*, Seyssel, Champ Vallon, 1990, 2 vol. (réimpression en un seul volume en 2009), et du même, *Dieu en ses royaumes. Une histoire des guerres de religion*, Seyssel, Champ Vallon, 2008 ; Nicolas Le Roux, *Les guerres de Religion, 1559-1629*, Paris, Belin, 2009.

<sup>2</sup> Sur la guerre en Provence, voir Fabrice Micaléff, *Un désordre européen. La compétition internationale autour des « affaires de Provence » (1580-1598)*, Paris, PUPS, 2014 ; P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, en particulier le chapitre 2 intitulé *Lo Stato sabaudo tra Francia e Spagna nell'età delle guerre di religione (1562-1601)*, p. 43-84. Sur les relations France-Espagne dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle voir Jean-Michel Ribera, *Diplomatie et espionnage. Les ambassadeurs du roi de France auprès de Philippe II. Du traité de Cateau-Cambrésis (1559) à la mort de Henri III (1589)*, Paris, Classiques Garnier, 2018.

<sup>3</sup> Sur ce maréchal français voir Louis Videl, *Histoire de la vie du connestable de Lesdiguières*, Paris, Pierre Rocolet, 1638 ; Charles Dufayard, *Le Connétable de Lesdiguières*, Paris, Hachette, 1892 ; Stéphane Gal, *Lesdiguières. Prince des Alpes et connétable de France*, Grenoble, PUG, 2007.

<sup>4</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.° 14, « Notizie istoriche delle circostanze che hanno preceduto, ed accompagnato la conclusione del trattato del 1601, per il cambio del Marchesato di Saluzzo. Con riflessioni relative », 1601, p. 3.

<sup>5</sup> Sur l'attaque du marquisat en 1588 voir Felice Chiapusso, « Carlo Emanuele I e la sua impresa sul marchesato di Saluzzo », in *Carlo Emanuele I duca di Savoia*, Turin, Fratelli Bocca, 1891, p. 139-177, il s'agit d'une série d'articles sur Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> tirés de la *Rivista Storica Italiana* par Costanzo Rinaudo, élève d'Ercole Ricotti et directeur de la revue.

<sup>6</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.° 14, p. 1. Voir à ce propos *Lettres de l'illustrissime et reverendissime cardinal d'Ossat, évesque de Bayeux. Au roy Henry le grand ; et a monsieur de Villeroy*, Paris, Joseph Bouillerot, 1624, où est publié par exemple l'*Advis donné au pape par le Cardinal d'Ossat le mercredi 6 septembre 1600 sur ce que sa saincteté avoit proposé au Consistoire le 30 aoust, touchant la guerre de Savoye*, p. 744-751, à la p. 744 on peut lire : « Quant à la cause de la guerre, elle est toute manifeste. La Couronne de France en l'an 1588 et tant d'années auparavant estoit en paisible possession du Marquisat de Saluces, quand le Duc de Savoye violant la paix publique faite en l'an 1559 sous laquelle nous vivions alors, l'en empara de fait et de force ». Cette courte citation sous-entend bien que le cardinal d'Ossat était opposé à la cession du marquisat de Saluces au duché.

par Henri IV était de taille. Les deux parties acceptèrent la médiation du Saint-Siège qui avait obtenu le délai d'un an pour résoudre cette affaire<sup>1</sup>. En réalité, la situation était remarquablement embrouillée : côté espagnol la mort de Philippe II (septembre 1598) ne changea pas la volonté de la monarchie ibérique qui continuait à exiger une solution pour Saluces, n'étant pas dans la mesure de supporter l'ouverture d'une nouvelle guerre<sup>2</sup>. À la fin de 1599, le mandat de médiation arriva à échéance : la France, refusant d'octroyer la prorogation demandée par la diplomatie pontificale, proposa de donner le marquisat de Saluces en dépôt au Saint-Siège en attendant les décisions de l'arbitrage. Le pape accepta cette solution qui déplaisait néanmoins fortement au duc.

Pour se tirer de cette position inconfortable, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> prit la résolution, malgré l'opposition de ses ministres et de son Conseil<sup>3</sup>, de se rendre lui-même à Paris pour traiter directement avec Henri IV. Le duc était faussement convaincu qu'il allait réussir, grâce à son charme et à son éloquence, à obtenir des conditions moins dures de la part des Français<sup>4</sup>. Sa décision suscita la surprise de toutes les Cours européennes, car les princes ne participaient plus personnellement aux négociations<sup>5</sup>. Cet acte surprenant se comprend mieux si on le considère comme une réaction du duc de Savoie visant à défendre sa réputation et celle du duché qu'il voyait menacée. La défense de sa réputation fut donc, selon Marini<sup>6</sup>, le fil rouge qui caractérisa la politique du duc savoyard de la fin du siècle.

Dans un document conservé aux archives turinoises, on peut lire une analyse approfondie des raisons qui poussèrent le duc à faire ce voyage à Paris, accompagné par plus de 300 gentilshommes<sup>7</sup> et qui lui coûta plus de 94 000 écus<sup>1</sup>. Le duc fit

---

<sup>1</sup> B. Haan, « La médiation pontificale entre la France et la Savoie de la paix de Vervins à la paix de Lyon (1598-1601) », in *Cahiers René de Lucinge*, 2000, n.° 34, p. 15-19.

<sup>2</sup> Voir à ce propos P. Merlin, « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa... », *art. cit.*, p. 56sq, et AST, Corte, NF, m. 7, n.° 1 « Trattato concluso a Parigi tra le Corti di Francia e di Savoia, per cui a mediazione del Papa Clemente VIII, fu lasciata al Duca Carlo Em. I l'alterna[tiva, feuille déchirée] di restituire alla Francia il Marchesato di Saluzzo o cedergli in cambio la Bressa ».

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 7, n.° 14, « Notizie istoriche... », *cit.*, p. 36. Lucinge avait aussi déconseillé le duc d'entreprendre ce voyage, cf. à ce propos Jean Louis de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ambassadeur de Savoie, et le traité de Lyon », *Revue d'histoire diplomatique*, 1932, p. 178. Sur Lucinge voir aussi Ferdinand de Faucigny-Lucinge, *Un ambassadeur de Savoie en France. René de Faucigny-Lucinge*, Paris, Hachette, 1906.

<sup>4</sup> Cf. Roberto Bergadani, *Carlo Emanuele I*, Turin, Paravia, 1932, p. 73 sq., et AST, Corte, Negoziazioni Francia, m. 7, n.° 14, « Notizie istoriche... », *cit.*, p. 40.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 7, n.° 4, « Progetto di manifesto da publicarsi in caso che si dovesse continuare la guerra con la Francia, ove divenisse infruttuoso il viaggio fatto a Parigi dal duca Carlo Emanuele Primo per trattare l'aggiustamento delle sue differenze con quel Re per il marchesato di Saluzzo nel qual Manifesto si vedono riferiti i motivi che ahno impegnato il detto duca a portarsi a Parigi, e la negoziazione che vi avea intrapresa », janvier 1600.

<sup>6</sup> Cf. à ce propos L. Marini, *Libertà e privilegio, op. cit.*, p. 332, où il affirme qu'à partir de 1610 toute la politique de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> s'orienta vers la protection de sa réputation.

<sup>7</sup> AST, Corte, SRC, Categoria III, storie particolari, m. 2 d'addizione, n.° 6, « Numero della gente che SA condusse in Francia ». Camillo Manfroni affirme que la suite du duc était formée de « 1800 bouches » qui nous semble un chiffré excessif, cf. Camillo Manfroni, « Carlo Emanuele I e il trattato di

diffuser par son secrétaire Pierre Léonard Roncas la rumeur qu'il avait été invité par Henri IV, mais le pontife, ne donnant qu'un moindre crédit à cette nouvelle, l'avait mis en garde qu'à son avis « les entrevues des Princes étoient dangereuses, et plus propres à les indisposer, qu'à les lier d'amitié<sup>2</sup> ». En réalité, le duc ne voulait pas que l'on sache qu'il s'opposait au dépôt, une position qui, une fois connue, aurait déterminé la rupture avec la France et le mécontentement du pape. Son idée était donc d'étirer les négociations en espérant que des changements favorables au duché se produisent sur la scène politique internationale, tel que, par exemple, la mort du pape<sup>3</sup> qui lui aurait permis de conserver Saluces.

On commença à traiter mais les difficultés jaillirent immédiatement, car les terres proposées en échange par le duc étaient jugées insuffisantes par les Français. À la proposition savoyarde de la cession d'une bonne partie de la Bresse, le roi de France rétorqua qu'il voulait aussi Pignerol, les vallées de la Pérouse et de Stura. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'était pas d'accord, car il voulait ôter toutes les enclaves d'importance dans le Piémont et « barrer la France par les Alpes, sans lui laisser, ni place, ni passage pour entrer en Piémont<sup>4</sup> ». Il s'agissait d'une idée presque visionnaire, car la conception des Alpes comme barrière sera un résultat de la paix d'Utrecht de 1713.

Ces négociations parisiennes n'apportèrent rien au duc, si ce n'est des conditions d'échange très dures, comme nous pouvons aisément le constater en lisant les 18 articles rédigés en février 1600 du traité de Paris. Henri IV n'avait pas revu ses requêtes à la baisse et continuait à prétendre par exemple à la ville et au château de Pignerol. Le voyage parisien fut un échec total qui empira la position politique internationale du duc de Savoie. Ce dernier, dissimulant toujours ses objectifs, fit mine d'accepter le traité, mais en réalité il désirait partir de Paris sans prendre aucun engagement. Il avait jusqu'au mois de juin pour consulter les États et communiquer sa décision.

Rentré à Turin, sa volonté de ne pas respecter le traité de Paris devint évidente et les Français commencèrent à montrer une irritation croissante. Quant à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il accusa les Français de vouloir lui imposer un traité trop onéreux, se plaignit dans le même temps auprès du pontife et réclama en vain un engagement clair de l'Espagne. Une fois passés les trois mois, Henri IV se rendit à Lyon, prêt à

---

Lione » in *Carlo Emanuele I duca di Savoia, op. cit.*, p. 99. L'article de Manfroni parut dans la *Rivista Storica Italiana* dans le fascicule II de 1890, mais nous préférons suivre cette version, qui fut remise à jour par l'auteur en vue de la publication de ce volume. Manfroni s'était déjà occupé du marquisat de Saluces dans son article « I diritti della Casa di Savoia sul marchesato di Saluzzo », *Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, séance tenue le 17 mai 1885, p. 501-507 ; 575-581.

<sup>1</sup> AST, Corte, SRC, Categoria III, storie particolari, m. 2 d'addizione, n.° 5, « Resoconto delle spese fatte da Carlo Dosio per ordine del duca Carlo Emanuele I di Savoia in occasione del suo viaggio, e dimora nella città di Parigi ».

<sup>2</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.° 14, « Notizie istoriche... », cit., p. 38.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 31-32.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 48.

entrer en guerre si le duc ne respectait pas le traité de Paris<sup>1</sup>. Après d'autres manœuvres dilatoires des Savoyards<sup>2</sup>, la guerre éclata finalement le 11 août 1600. La Savoie s'effondra en quinze jours : Bourg-en-Bresse capitula le 13, Chambéry le 21 et Conflans le 27 août<sup>3</sup>.

Pour essayer de mettre un terme aux opérations militaires, le pontife nomma le cardinal Pierre Aldobrandini comme médiateur entre le royaume de France et le duché de Savoie<sup>4</sup>. Aldobrandini était un homme de confiance du pape et, en qualité de légat *a latere*, il avait su gérer habilement en 1598 la dévolution de Ferrare à l'État de Rome.

L'envoyé du pape parvint à surmonter la méfiance initiale des Français qui se souvenaient encore de son refus, en 1596, d'assumer la protection des affaires de France, pour accepter celle du duché de Savoie en 1598. En deux mois de négociations au rythme serré, Aldobrandini amena la France et la Savoie à signer la paix de Lyon (17 janvier 1601)<sup>5</sup>. Il avait obtenu que les Piémontais cèdent la plupart de leurs territoires au-delà du Rhône et une seule place dans le Dauphiné (à savoir Château Dauphin). Pignerol restait aux Piémontais qui gardèrent aussi un étroit couloir près du Rhône pour garantir le passage des troupes espagnoles aux Pays Bas,

---

<sup>1</sup> Le roi de France, dès l'arrivée du duc à Paris, avait la certitude que cette affaire du marquisat ne se résoudrait que « les armes à la main », cf. J.L. de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ... », *art. cité*, p. 182.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 7, n.º 8, « Istruzioni del duca Carlo Emanuel Primo al marchese di Lullino, all'arcivescovo di Tarantasia, et al Sig. Roncas per ottenere dal Re di Francia, qualche modificazione alle condizioni del trattato di Parigi, e indi per dichiarare che non potea il detto Duca accettare il partito del Cambio del marchesato di Saluzzo come sosa senza proporzione, onde si sarebe apigliato all'alternativa portata dal sudetto Trattato di fare la semplice remissione del medesimo marchesato », 27 juillet 1600.

<sup>3</sup> Cf. L. Marini, « René de Lucinge signor des Allymes... », *cité*, article II, fasc. III, 1955, p. 355. La citadelle de Montmélian, assiégée par le maréchal de Créquy, résistait défendue par Georges, grand prieur de Lucinge, frère de René, et ne capitula que le 16 novembre cf. J.L. de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ... », *art. cité*, p. 184sq.

<sup>4</sup> Le pontife avait essayé de résoudre ce différend sans recourir à la guerre, en envoyant à Paris Bonaventura di Caltagirone, patriarche de Constantinople, mais sa mission échoua, comme d'ailleurs une deuxième confiée au secrétaire d'état pontifical Erminio Valenti, sur ces deux missions cf. Giulia Vita, « Carlo Emanuele I e la questione del marchesato di Saluzzo (1598-1601) », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, XXIV, fasc. I-II, 1922, p. 58-61. Pour des notices biographiques sur Aldobrandini voir Elena Fasano Guarini, « Aldobrandini, Pietro », *DBI*, vol. II, 1960, p. 107-112 et sur Erminio Valenti, élu cardinal en 1604 et évêque de Faenza de 1605 à 1618 cf. Andrea Strocchi, Angelo Marabini, *Serie cronologica storico-critica de' vescovi faentini*, compilata dal canonico Andrea Strocchi faentino, Faenza, Tip. Montanari e Marabini, 1841, p. 208-210.

<sup>5</sup> Pour le texte de la paix de Lyon cf. *Traité public de la royale maison de Savoye avec les puissances étrangères depuis la paix de Chateau-Cambrésis jusqu'au 9 juin 1815*, t. XXIX, Livre seizième, *Du Recueil des lois ancienne*, Turin, Arnaldi, 1868, XIX, 1601, 17 janvier, *Lyon Traité entre Charles Emanuel I, duc de Savoie, et Henri IV, roi de France, pour l'eschange du marquisat de Saluces avec la Bresse, le Bugey, Valromey et Gex*, p. 94-99.

même si de ce côté le « chemin des Flandres » semblait irrémédiablement compromis<sup>1</sup>.

Les ambassadeurs du duc, à cette occasion, furent le Milanais François Arconati, militaire de carrière, conseiller d'État ayant déjà été ambassadeur savoyard à Rome<sup>2</sup>, et le Savoyard René de Lucinge, seigneur des Allymes, qui avait été envoyé à Paris comme ambassadeur en 1585. Les ambassadeurs français étaient deux négociateurs chevronnés : François Burlat, seigneur de Sillery, et le président Pierre Jeannin<sup>3</sup>. La position des Français était extrêmement favorable : Montmélian venait de tomber (le 16 novembre) et Henri IV partait pour assiéger le fort savoyard de Sainte Catherine, une véritable épine pour l'essor de la ville de Genève.

Les conséquences du traité sont connues, la question qui se posait était la suivante : les envoyés du duc n'avaient-ils pas respecté leur mandat ?

La volonté résolue du duc primait visiblement dans toutes les affaires d'État ; surtout, dans la politique étrangère, les ambassadeurs semblaient privés de toute autonomie, seul le duc semblait prendre les décisions.

Avant le début des négociations, le médiateur pontifical avait rencontré à Tortona le gouverneur de Milan Pedro Enríquez de Acevedo, comte de Fuentes et le duc de Savoie<sup>4</sup>. Ce dernier avait promis la cession de la Bresse et du bailliage de Gex en lieu de Pignerol<sup>5</sup>, de la vallée de la Barcelonnette et le paiement de 100 000 écus. Ces engagements territoriaux figuraient aussi dans les instructions ducales consignées à ses ambassadeurs<sup>6</sup>.

Les négociations se tinrent à Chambéry, où le cardinal Aldobrandini rencontra Henri IV le 2 novembre<sup>7</sup>, mais la paix fut signée à Lyon, car le roi s'y était rendu pour fêter son mariage avec Marie de Médicis qui venait d'arriver. Après plusieurs séances, on cerna mieux les termes de l'échange, puisque l'hypothèse de la restitution du marquisat n'était plus prise en considération. Outre la somme établie et les terres promises à Tortona, on ajouta le Bugey et la Valromey, sept villages sur le Rhône,

---

<sup>1</sup> Cf. Geoffrey Parker, *The Army of Flanders and the Spanish Road, 1567-1659* (1972), Cambridge, CUP, 2004<sup>2</sup>, p. 60 : « The Spanish road never recovered from the Treaty of Lyon. [...] The route now lay at Frances's mercy ».

<sup>2</sup> Sur ce personnage voir Umberto Coldagelli, « Arconati, Francesco », DBI, vol. IV, 1962, p. 1-2.

<sup>3</sup> Sur la nomination des délégués français voir C. Manfroni, « Carlo Emanuele I e il trattato di Lione », *art. cité*, p. 104.

<sup>4</sup> Aldobrandini était parti de Rome le 26 septembre 1600 avec l'intention de faire une étape à Florence, où il devait bénir le mariage de Marie de Médicis et Henri IV. Il se rendit ensuite dans le duché de Milan pour rencontrer Fuentes à Voghera et découvrir les intentions réelles des Espagnols. Après cette rencontre s'ensuivirent d'autres à Tortona en présence du duc de Savoie cf. G. Vita, « Carlo Emanuele I e la questione del marchesato di Saluzzo (1598-1601) », *art. cité*, p. 62-63 pour son passage à Florence, et p. 64-69 pour les colloques de Tortona.

<sup>5</sup> En réalité le Gex était déjà occupé par les Genevois. Cette proposition est abordée aussi in AST, Corte, NF, m. 7, n.º 14, « Notizie istoriche... », *cit.*, p. 87.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 10, « Istruzioni del Duca Carlo Emanuele Iº a signori Arconato, e Desalimes suoi deputati per trattare col card. l legato delli articoli da farsi con la Francia proponendo il cambio del Marchesato di Saluzzo con la Bressa », 24 novembre 1600.

<sup>7</sup> G. Vita, « Carlo Emanuele I e la questione del marchesato di Saluzzo (1598-1601) », *art. cité*, p. 70.

hormis le Pont du Grésin. Quant à la France, elle donnait le marquisat de Saluces (qui incluait plusieurs territoires, tels que Carmagnola et Dogliani) et renonçait à ses prétentions sur Cental, Demont, Rocasparvieres<sup>1</sup> (voir la carte 2 en début de chapitre).

Le duc demeurait insatisfait et donna des ordres peu clairs à ses ambassadeurs, à savoir accepter le traité mais essayer malgré tout d'obtenir des atténuations des requêtes françaises<sup>2</sup>.

Les ambassadeurs ducaux refusèrent de signer le traité, venant de recevoir des lettres de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> qui demandait des modifications de certaines clauses<sup>3</sup>. Ce nouvel atermoiement du duc fut rejeté par le cardinal légat qui contraignit Arconati et Lucinge à la signature. S'y opposer comme le faisaient les ambassadeurs savoyards équivalait à un « manquement de la foie publique<sup>4</sup> » et à la rupture des négociations. Aldobrandini, pour surmonter cette impasse, assumait donc entièrement la responsabilité de cet acte.

Cette garantie se révéla insuffisante, car le duc de Savoie « menaçait hautement ses députés pour l'avoir signé contre ses ordres<sup>5</sup> » et se plaignait aussi de la médiation d'Aldobrandini en refusant d'apposer sa ratification au traité<sup>6</sup>. Ce n'est que suite à une intervention vigoureuse du cardinal Aldobrandini, soutenue par le roi d'Espagne Philippe III<sup>7</sup>, que le duc octroya sa ratification. Au cours de ces moments

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 7, n.° 11, « Copia del Trattato di Pace concluso a Lione tra li deputati del Re di Francia, Enrico IV, e quelli del duca Carlo Em. I per cui fu stipulato il cambio del marchesato di Saluzzo colla Bressa, Bugei, Valromei, e Baronia di Gex sotto le condizioni ivi espresse », 17 janvier 1601.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 14, « Notizie istoriche... », cit., p. 101-106.

<sup>3</sup> J.L. de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ... », *art. cité*, p. 192. Une des raisons de la tactique dilatoire du duc était aussi les fausses assurances de Fuentes et de Don Mendez Rodrigo, ambassadeur espagnol à Turin, qui faisaient miroiter à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> l'arrivée d'une puissante armée espagnole de secours. Sur cet épisode voir C. Manfroni, « Carlo Emanuele I e il trattato di Lione », *art. cité*, p. 104-105.

<sup>4</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.° 12, « Copia di dichiarazione fatta dal Card.l Aldobrandino legato di S Stà d'aver indotto, ed obbligato li deputati di Savoia a sottoscrivere la pace col Re di Francia non ostanti gli ordini contrari, che ne avevano li stessi deputati », 17 janvier 1601.

<sup>5</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.° 14, « Notizie istoriche... », cit., p. 110-111.

<sup>6</sup> Voir à ce propos *Ibid.*, n.° 13, « Relazione de Negoziati fatti per la conclusione della Pace colla Francia tendente a giustificare i motivi, e la condotta de ministri che l'havevano negoziata contro chi pretendeva condannarla disapprovando questa pace », 1601.

<sup>7</sup> La lettre de Philippe III au médiateur pontifical est publiée dans le « documento 18 » par Manfroni qui comprend plusieurs documents (lettres du pape et du duc de Savoie) cf. C. Manfroni, « Carlo Emanuele I e il trattato di Lione », *art. cité*, p. 131 pour la lettre du roi d'Espagne, et pour les autres lettres toutes tirées des Archives Vaticans, Nunziatura di Savoia, vol. 37, voir les pages 128-135. Sur le règne de Philippe III voir Philip Robert Watson, *Histoire du règne de Philippe III roi d'Espagne*, continuée par Guillaume Tomson, ouvrage traduit de l'anglais par L.-J.-A. Bonnet, Paris, imprimerie Beraud, 1809, t. II, p. 116sq. où on peut lire un portrait positif de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>; Cristóbal de Castro, *Felipe III : idea de un príncipe político cristiano*, Madrid, Biblioteca Nueva, 1944 ; John Huxtable Elliott, *Imperial Spain: 1469-1716*, Londres, Penguin, 1963 ; Paul C. Allen, *Philip III and the Pax Hispanica: The Failure of Grand Strategy*, New Haven, YUP, 2000 ; José Martínez Millán, Maria Antonietta

de tension, le médiateur pontifical contribua à jeter une mauvaise lumière sur René de Lucinge et à précipiter la rupture entre le duc et l'ambassadeur savoyard<sup>1</sup>. Le 2 mars 1601, le duc déclara publiquement qu'il protestait contre ce traité. Il continua à exiger des excuses publiques de la part de ses ambassadeurs, coupables à son avis d'avoir désobéi à ses ordres. Si Arconati préféra se réconcilier avec le duc, Lucinge ne s'y plia pas et choisit l'exil dans son château des Allymes dans le Bugey<sup>2</sup>, désormais domaine français, après s'être déclaré sujet de Henri IV qui fit l'éloge de sa fidélité et de sa prudence<sup>3</sup>. Lucinge avait toutefois porté à terme la dernière mission qui lui fut confiée par le duc : consigner aux Français les places-fortes de la Savoie qui n'appartenaient plus au duché. La dernière de celles-ci fut Saint-Genis et, de ce lieu, il écrivit une lettre ouverte d'adieu à son duc. Il aurait pu lister toutes ses raisons de plainte, mais choisit le silence en respect pour son Seigneur. Il avait sacrifié ses meilleures années et ses énergies au service du duc de Savoie, et pourtant les résultats de cette paix avaient « été la cause du dedain de V.A. envers moi », pire de « sa haine contre mon nom<sup>4</sup> », telle était la récompense pour ces 23 années de service actif pour le duché<sup>5</sup>. Une haine totalement injustifiée pour un bon sujet, qui n'aspirait qu'à être dans les bonnes grâces de son duc. Lucinge ne voulait pas rendre ses documents, vifs témoignages de sa bonne foi. Par ailleurs, il était conscient que s'il se portait aux pieds du duc, la mort était certaine : « si je m'approche, je vois ma perte<sup>6</sup> ». Il demandait donc à Charles Emmanuel I<sup>er</sup> de cesser de le persécuter, lui qui était simplement et purement « un bon et [...] vieux serviteur<sup>7</sup> ». Quant au duc, ses réactions étaient contradictoires : si d'une part il « se vantoit publiquement d'avoir mis le cadenas à la porte de l'Italie du côté de la France<sup>8</sup> », de l'autre son regret d'avoir perdu une grande partie de la Savoie était réel, ce qui expliquera ses tentatives de reprendre la Bresse et le Bugey au moins jusqu'en 1612, ainsi que celles de ses successeurs jusqu'en 1643<sup>9</sup>.

---

Visceglia (dir.), *La monarquía de Felipe III: la Casa del Rey*, Madrid, Fundación Mapfre, 2008, en quatre volumes.

<sup>1</sup> Cf. J.L. de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ... », *art. cité*, p. 196.

<sup>2</sup> Cf. L. Marini, « René de Lucinge signor des Allymes... », *cit.*, article II, fasc. III, 1955, p. 359.

<sup>3</sup> Dans une lettre du 14 juillet 1601 publiée intégralement in J.L. de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ... », *art. cité*, p. 197-198.

<sup>4</sup> Cette lettre d'adieu a été publiée in S. Tenand, *René de Lucinge, op. cit.*, p. 161-164, ici p. 162, les deux citations.

<sup>5</sup> Dans sa lettre d'adieu, Lucinge écrit qu'il avait servi le duché pendant 25 ans. Dans *Les occurrences de la Paix de Lyon (1601)* il affirme plus précisément qu'il avait servi le duché pendant 23 ans, ce qui est plus exact, nous dit Alain Dufour, ayant reçu sa première charge d'auditeur général de camp en Savoie en 1581, cf. René de Lucinge, *Les occurrences de la Paix de Lyon (1601)*, texte établi et annoté par Alain Dufour, Paris, Au siège de l'association, 1962, p. 110, note 213. Sur cet ouvrage voir le compte-rendu de Corrado Vivanti in *Rivista Storica Italiana*, 1963, LXXV, fasc. II, p. 438-439.

<sup>6</sup> S. Tenand, *René de Lucinge, op. cit.*, p. 162.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>8</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.º 14, « Notizie istoriche... », *cit.*, p. 127.

<sup>9</sup> Cf. par exemple AST, Corte, LMF, m. 12, fasc. 1, n.º 27, lettre de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à de Jacob, 14 janvier 1612 : « avoint promis qu'avec le mariage se feront la restitution du Beaugier Verromey et

Le duc s'était néanmoins débarrassé de l'encombrante présence du roi de France qui, possesseur du marquisat, le « tenait comme bloqué dans sa ville de Turin<sup>1</sup> ». Ce traité fut avantageux aussi bien pour la France que pour le duché, les deux ayant réussi à défendre leur pré carré<sup>2</sup>.

Les aspects négatifs cependant ne manquèrent pas. Le traité fut par exemple très blâmé par les ambassadeurs vénitiens. Ceux-ci ne faisaient que refléter la position critique du gouvernement de la Sérénissime qui aurait préféré continuer à compter sur une présence française dans la péninsule italienne pour contrecarrer la puissance espagnole. Simone Contarini critiqua aussi bien le voyage du duc à Paris (« il partit avec des grandes espérances [...] il retourna avec un grand désespoir<sup>3</sup> ») que l'échange en soutenant que le duc s'était privé de la partie la plus riche de la Savoie<sup>4</sup> et Francesco Priuli était entièrement d'accord avec lui à propos des terres cédées au-delà des Alpes (« il a donné les terres fertiles pour tenir celles stériles<sup>5</sup> »). Autre effet négatif de ce traité : le duc avait perdu l'un de ses ambassadeurs les plus expérimentés. Retiré dans le Bugey, Lucinge travailla à la fin de 1601 à son ouvrage *Les occurrences de la paix de Lyon*, un opuscule destiné à « un cercle restreint d'amis<sup>6</sup> » sans être publié, dans lequel il défendit sa conduite lors des négociations qui aboutirent au traité de Lyon. Lucinge y réfléchissait sur les jours suivants la signature et évoqua la réponse donnée par le comte de Fuentes au duc, qui soutenait qu'à cette occasion ses ambassadeurs avaient outrepassé ses ordres. Selon l'Espagnol, il fallait leur trancher la tête : « Nous voilà condamnés sans être ouïs<sup>7</sup> » observait, plein d'amertume, René de Lucinge. Son désespoir ne le rendait toutefois pas aveugle, car il suspectait qu'Aldobrandini encourageait le mécontentement du duc à l'égard de ses ambassadeurs<sup>8</sup>. Bien évidemment, il estimait l'échange favorable, car le revenu assuré par le marquisat de Saluces était supérieur à celui de la Bresse et du Bugey. Les avantages, continuait Lucinge, étaient multiples. Premièrement, le duc n'avait

---

Gex aiant les Sr cardinal Aldobrandini et le comte de Verrue demande outre cela de la Bresse ». Il s'agit du projet de mariage entre Elisabeth et le prince du Piémont, noces avortées, car quelques années plus tard on célébrera le double mariage franco-espagnol.

<sup>1</sup> AST, Corte, NF, m. 7, n.º 14, « Notizie istoriche... », cit., p. 129. Voir aussi pour la restitution de la Bresse AST, Corte, MI, Categoria III, Diete imperiali, m. 1, n.º 38, « Articolo d'istruzione di Madama Reale al marchese di S. Maurizio suo ambasciatore straordinario a Parigi, e quindi plenipotenziario alla Dieta di Munster, in cui gli viene insinuato che qualora dai ministri di Francia si proponesse di dare qualche ristoro a SAR in luogo di certe condizioni non adempite per parte di quella corte, si dovesse in tal caso proporre o la restituzione della Bressa in feudo, o la dignità elettorale nel modo quivi espresso », 4 novembre 1643.

<sup>2</sup> Cf. R. de Lucinge, *Les occurrences de la Paix de Lyon (1601)*, op. cit., p. 9.

<sup>3</sup> *Relazione della Corte di Savoia, di Simone Contarini, esibita in Senato, il 3 agosto 1601*, in Luigi Firpo (éd.), *Relazioni di ambasciatori veneti al Senato*, vol. XI, *Savoia (1496-1797)*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1983, p. 555.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 568.

<sup>5</sup> *Ibid.*, *Relazione di Savoia di Francesco Priuli ambasciatore a Carlo Emanuele I dall'anno 1601 al 1604*, p. 621.

<sup>6</sup> R. de Lucinge, *Les occurrences de la Paix de Lyon (1601)*, op. cit., p. 7.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 86.

plus à se confronter au gouverneur français et sa garnison de 500 soldats ce qui obligeait, selon Lucinge, à entretenir constamment un corps de soldats de 5 000 hommes et à prévoir six compagnies de chevaux légers comme escorte lors des promenades de la famille ducal. Ce dispositif militaire, très onéreux, absorbait des ressources financières supérieures aux revenus que garantissaient la Bresse, le Bugey et le Gex<sup>1</sup>. À présent le duché voyait les Alpes entre lui « et la plus guerrière nation du monde » et le Piémont « ainsi arondi et ajusté vaut un royaume<sup>2</sup> ». Lucinge avait entendu à plusieurs reprises le duc affirmer qu'il aurait préféré perdre toute la Savoie plutôt que de rendre le Marquisat mais pourquoi alors, se demanda Lucinge, ce changement d'avis du duc ? « pourquoi précipiter nos fortunes, persécuter notre honneur, estimer la gloire de nos services ?<sup>3</sup> ». Désormais ses relations avec Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> s'étaient altérées à jamais et Lucinge commençait à devenir suspicieux et à craindre pour sa vie car les ducs de Savoie « ne pardonnent jamais à ceux qu'ils ont offensés, c'est-à-dire ils ne se fient jamais d'eux<sup>4</sup> ». Le prix de la réconciliation était trop élevé pour Lucinge, qui avait toujours agi comme un sujet fidèle, et il n'avait aucune intention de devenir « la proie de la honte et de la vergogne<sup>5</sup> » en s'exposant au blâme universel. N'ayant pas d'autre choix, il prit la douloureuse résolution de se retirer dans son château de famille. Injustement outragé, il ne se sentait plus en mesure de servir le duc de Savoie.

Quant à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, il fit une dernière tentative pour faire revenir Lucinge à Turin en lui envoyant un héraut début mars 1602, mais le gentilhomme savoyard refusa cette invitation, vivant désormais paisiblement et loin des clameurs de la Cour, entre le Gex et Paris où, lors de ses séjours, il jouissait de l'hospitalité d'Edme de Malain, baron de Lux<sup>6</sup>.

### 1.1.2 L'humiliante mission espagnole du prince de Piémont pendant la première guerre du Montferrat

L'épisode de Lucinge montre bien qu'aucune marge d'autonomie n'était prévue pour les ambassadeurs, le duc endossant le rôle de véritable *deus ex machina* de la politique étrangère. Le moment de la décision était une prérogative absolue du duc, qui n'acceptait peu ou prou d'interférences. Pareillement, l'initiative d'envoyer son fils en mission diplomatique en Espagne fut prise uniquement par le duc. Au début de la première guerre du Montferrat, le prince de Piémont devait faire « digérer » à la Cour de Madrid l'attaque savoyarde des domaines du duché de Mantoue, dont la mort du duc avait fragilisé à l'extrême la situation politique de l'État des Gonzague. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait essayé de redonner de l'élan à ses revendications sur le

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>2</sup> *Ibid.*, les deux citations.

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 90.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>6</sup> J. L. de Lucinge, « Les infortunes de René de Lucinge, ... », *art. cité*, p. 199-200.

Montferrat en ayant recours à toute sorte d'expédients, y compris de demander à sa fille, la duchesse veuve Marguerite, de simuler une grossesse.

Ce subterfuge fut rapidement démasqué par le cardinal Ferdinand Gonzague, frère du défunt François. Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> voyant qu'il ne parvenait pas à se faire octroyer de places dans le Montferrat, décida de les prendre par la force en déclenchant, la nuit du 23 au 24 avril 1613, l'attaque contre Alba, Trino et Moncalvo<sup>1</sup>. Son action de guerre connut des retentissements européens immédiats, car l'Espagne se rangea du côté des Gonzague et la France blâma également l'agression savoyarde, en faisant néanmoins savoir, par le biais de l'ambassadeur ducal à Paris, que les Français « favoriseront volontiers une bonne négociation de paix<sup>2</sup> », à condition que le duc fasse le premier pas.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, pris de frénésie, lança plusieurs initiatives : d'accord avec le Saint-Siège, il proposa un accord au duc de Mantoue qui le rejeta ; il envoya son fils en Espagne pour une mission impossible, à savoir justifier aux yeux de l'Espagne l'agression du Montferrat, et poursuivit les opérations militaires en assiégeant Nice de la Paille début juin 1613.

Cette mission diplomatique était dans l'air depuis quelques temps. On en trouve en effet des allusions dans une lettre du prince de Piémont à son père datant de début mai<sup>3</sup>. Après avoir fait étape à Nice (le 25 mai), il débarqua en Espagne au début de juin en se rendant au sanctuaire de Notre Dame de Montserrat, sur le massif montueux de la Catalogne. Une fois arrivé à l'abbaye, il reçut l'ordre de la Cour de Madrid de ne pas pénétrer plus avant dans le territoire espagnol. « Je suis cloué ici, et je ne peux pas vous servir selon mon désir<sup>4</sup> » écrivait un Victor-Amédée dépité à son père. Le prince de Piémont comprenait que le climat d'hostilité de la part des Espagnols était dû au fait qu'ils n'approuvaient guère l'occupation de places du Montferrat par le duché. La proposition de les donner en dépôt au Saint-Siège ne plaisant à personne, le prince de Piémont fut contraint de constater que son arrivée en Espagne ne donnait pas les fruits espérés et que les ministres espagnols n'avaient pas bien expliqué au roi les causes qui avaient déterminé l'action du duc ainsi que son « honnête intention<sup>5</sup> ». Le duché ne voulait pas entrer en guerre contre la monarchie espagnole, preuve en était le fait que dès que l'armée ducal fut prévenue de l'arrivée des troupes espagnoles à Nice de la Paille elle leva le siège. Il souhaitait

---

<sup>1</sup> Sur la première guerre du Montferrat, voir Pierpaolo Merlin, Frédéric Ieva (dir.), *Monferrato 1613. La vigilia di una crisi europea*, Rome, Viella, 2016.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 13, fasc. non numéroté, n.° 169, dépêche de Saint-Maurice au duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Paris, 1<sup>er</sup> juin 1613.

<sup>3</sup> Cf. AST Corte, LDS, m. 46, n.° 164, lettre de Victor-Amédée à Charles Emmanuel I<sup>er</sup>, Milan, 10 mai 1613.

<sup>4</sup> *Ibidem*, n.° 169, lettre de Victor-Amédée à Charles Emmanuel I<sup>er</sup>, Notre Dame de Montserrat, 7 juin 1613.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMS, m. 15, fasc. 3, « minute di lettere del Principe di Piemonte al segretario Baretti », deuxième minute du 7 juin 1613.

surtout pouvoir reprendre son voyage rapidement, car un séjour trop prolongé au sanctuaire aurait été « un évident danger, pour sa réputation<sup>1</sup> ».

Pendant quelques temps, Victor-Amédée justifia sa présence en racontant qu'il attendait son frère Emmanuel-Philibert et pour s'adonner aux dévotions. Mais la cause réelle de sa halte fut bientôt connue par tout le monde, ce qui jeta un humiliant discrédit sur la Maison de Savoie. À la fin du mois, le prince de Piémont était encore bloqué à Montserrat, privé de nouvelles et se plaignant d'entendre la rumeur des armes raisonner dans le Montferrat, sans qu'il puisse être de quelque utilité au service du duc<sup>2</sup>.

Finalement, il fut autorisé à reprendre son voyage en direction de la Cour de Madrid. L'Espagne avait revu sa position arrêtée à l'égard du duché et donna des signes d'appréciation de la politique plus conciliante de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>.

Les instructions consignées au prince de Piémont concernaient les arguments suivants. Victor-Amédée devait représenter que le duché avait donné satisfaction aux requêtes espagnoles et que les Savoyards avaient accepté de procéder à la reddition des places. Malgré cela, les Mantouans avaient continué à ravager les terres du duché, Marguerite de Savoie s'entêtait à ne pas se rendre à Milan comme cela avait été établi, et surtout la réputation du duc avait été entaillée à force de bloquer si longtemps à Montserrat le prince de Piémont, les Français, les Mantouans, les Vénitiens et les Florentins en profitant pour la dénigrer<sup>3</sup>.

Dans une autre lettre à son fils, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> manifestait l'espoir qu'après une telle mauvaise grâce à l'égard de Victor-Amédée, la monarchie espagnole aurait au moins accordé la cession « d'un partie minime<sup>4</sup> » du Montferrat.

Le prince de Piémont entama sa négociation avec les Espagnols seulement en août, après deux mois d'attente à Montserrat, mais il dut faire face à l'opposition résolue de Francisco Gómez de Sandoval y Rojas, duc de Lerma. Si le roi d'Espagne semblait mieux disposé envers le duché et orienté à épouser Catherine, une autre fille de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, le duc de Lerma se montrait « plein d'artifice et opposé<sup>5</sup> » et faisait tout son possible pour retarder cette affaire matrimoniale.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, deux minutes portent cette date, l'une des deux fut mentionnée aussi par Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, t. IV, Florence, Barbera, 1865, p. 38.

<sup>2</sup> AST, Corte, LDS, m. 46, n.° 174, lettre de Victor-Amédée à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Montserrat, 27 juin 1613.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 14, fasc. 4, « Minute di lettere di S.A. al Conte Crivelli ». Ces instructions sont sans date, mais se trouvent après une minute du 10 décembre 1613. Elles furent probablement écrites dans la seconde moitié de juin, lorsque Victor-Amédée était bloqué à Montserrat. Il s'agit d'une copie « Memoria in breve di quello che mi pare che dovrete instare la nella corte col Re et ministri viste tutte le lettere, et memoria del dispaccho », conservée parmi les cartes du comte Louis Crivelli, qui avait remplacé Charles, comte Perron de Saint Martin, à la fin de février 1613, sa première dépêche envoyée au duc sera du 24 mars.

<sup>4</sup> AST, Corte, LDS, m. 27, n.° 3215, Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> à Victor-Amédée, Turin, 29 juin 1613.

<sup>5</sup> AST, Corte, LDS, m. 46, n.° 182, Victor-Amédée à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, dal Pardo, 2 août 1613. Sur le duc de Lerma voir Francesco Benigno, *L'ombra del re. Ministri e lotta politica nella Spagna del Seicento*, Venise, Marsilio, 1992, p. 79 sq. Bernardo José García García, *La Pax Hispánica. Política exterior del Duque de Lerma*, Louvain, LUP, 1996 ; Antonio Feros, *El duque de Lerma : realeza y privanza en la España*

Dans les mois suivants, le prince de Piémont n'eut pas plus de chance : ses longues discussions à l'amiable sur n'importe quel argument avec le roi n'aboutissaient jamais à rien de concret<sup>1</sup>, comme il l'observait mortifié en soulignant l'inutilité de ses démarches<sup>2</sup>.

Les relations entre les deux Cours tournèrent définitivement au mauvais temps en fin d'année. Le prince de Piémont manifesta alors ouvertement son intention de rentrer en Piémont, puisque ses négociations portaient « peu de fruit<sup>3</sup> ». Il refusa de porter avec lui l'ordre de désarmement à consigner à son père qui, de son côté, décida de restituer le collier de la toison d'or tout de suite après le retour de son fils à Nice le 14 avril 1614<sup>4</sup>. La deuxième phase de la première guerre du Montferrat allait commencer, mais cette fois-ci le duché pouvait compter sur des alliés : la France et Venise.

## 1.2 La diplomatie sous le règne de Victor-Amédée I<sup>er</sup>

Alain Dufour a déjà souligné l'importance, parfois négligée, de la paix de Lyon pour ses conséquences sur la politique européenne<sup>5</sup>. Dès la paix de Vervins (1598), Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> était très mécontent du comportement de l'Espagne qui, dans l'heure du péril, faisait de larges promesses pour ensuite ignorer les intérêts savoyards une fois le danger passé<sup>6</sup>. Le duc décida de traiter directement avec Henri IV, et la paix de Lyon marqua de fait le début de la supériorité de la France sur l'Espagne ; du côté de la Savoie, le *camino des Flandes*, la voie de ravitaillement en hommes et matériel militaire des domaines septentrionaux de la monarchie espagnole était pratiquement coupée. Un seul itinéraire subsistait encore, celui qui passait par l'étroite vallée du Chésery et débouchait en Franche-Comté, mais il suffisait d'un peloton de soldats français déterminés pour s'emparer du pont de Grésin et empêcher ainsi tout passage. Constatant cela, l'Espagne chercha d'autres voies de communication et opta pour la Valteline et les Grisons, qui furent le lieu d'affrontements militaires et de crises européennes dans les années 1620, en pleine guerre de Trente Ans.

---

*de Felipe III*, Madrid, Marcial Pons Historia, 2002 ; Patrick Williams, *The Great Favourite. The Duke of Lerma and the Court and Government of Philip III of Spain, 1598-1621*, Manchester, MUP, 2006 ; Pierpaolo Merlin, *Nelle stanze del re. Vita e politica nelle corti europee tra XV e XVIII secolo*, Rome, Salerno, 2010, p. 62sq. ; Juan Matas, José María Micó y Jesús Ponce (dir.), *El duque de Lerma : poder y literatura en el Siglo de Oro*, Madrid, Centro de Estudios Europa Hispánica, 2011.

<sup>1</sup> AST, Corte, LDS, m. 46, n.º 187, lettre de Victor-Amédée à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, San Lorenzo il reale, 14 septembre 1613.

<sup>2</sup> *Ibid.*, m. 46, n.º 190, lettre de Victor-Amédée à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Escuriale, 16 septembre 1613.

<sup>3</sup> AST, Corte, LDS, m. 46, lettre de Victor-Amédée à Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, Madrid, 12 février 1614.

<sup>4</sup> Sur cet épisode cf. Salvatore Foa, *Vittorio Amedeo I*, Turin, Paravia, 1930, p. 40-41.

<sup>5</sup> Cf. Alain Dufour, *Introduction* in R. de Lucinge, *Les occurrences de la Paix de Lyon (1601)*, op. cit., p. 9.

<sup>6</sup> Cf. G. Vita, « Carlo Emanuele I e la questione del marchesato di Saluzzo (1598-1601) », art. cité, p. 22-84 ; II<sup>e</sup> article, XXV, fasc. I-II, 1923, p. 71-143, où est publiée une série de documents tirés des Archives d'État de Turin.

Quant au duché de Savoie, le passage dans l'orbite française se réalisa lentement et à petits pas. Lors de la première guerre du Montferrat, le duché de Savoie n'hésita pas à combattre contre les Espagnols et, durant la première phase de ce conflit, le duc ne put compter sur aucun allié. Au contraire, il dut dompter un climat d'isolement diplomatique qui mit en sérieux danger le duché. Une fois conclue honorablement cette guerre, un rapprochement entre la France et le duché s'opéra, scellé par le mariage en 1619 de Christine, fille d'Henri IV, et de Victor-Amédée, fils de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Dans les années 1620 cette alliance matrimoniale se traduisit aussi par des opérations de coopération militaire, spécialement dans la campagne contre la République de Gênes, et cette décennie se conclut avec la crise déclenchée par la deuxième guerre du Montferrat qui vit la présence dans la péninsule italienne des armées françaises, impériales et espagnoles.

Les années 1630 débutèrent par la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et l'ascension au trône ducal de Victor-Amédée I<sup>er</sup>. La politique étrangère continua à être l'apanage exclusif du duc. Sous son règne se consolida la tendance à faire destin commun avec la monarchie française.

La mission du comte de la Roca éclaire ce propos. Un des buts de cette ambassade était de renforcer la présence espagnole à Turin et de promouvoir la capitale ducale dans le dispositif diplomatique espagnol, à siège d'ambassade ordinaire. Mais cette mission échoua complètement car en réalité fut posé le premier jalon de la prééminence française sur l'Espagne.

La décision de la Cour de Turin de donner la préséance aux envoyés français lors d'un office religieux refroidit les relations entre Turin et Madrid qui connurent une rupture définitive en 1635, date à laquelle le duché signa à Rivoli un traité d'alliance défensive et offensive avec la France de Louis XIII. La diplomatie savoyarde n'arriva pas à entraver le projet d'alliance fermement voulu par la France qui poursuivait avec détermination l'ouverture d'un nouveau front de guerre en Italie pour cerner et affaiblir la présence espagnole en Italie. Comme son père, Victor-Amédée I<sup>er</sup> continua à dicter les lignes directrices de sa politique étrangère. Ses ambassadeurs ne prenaient que très rarement des initiatives telles que celle du Père Monod en 1636-1637. À cette occasion le duc ne l'épaula pas au contraire de Richelieu qui défendait toujours les actions d'Hémery.

### 1.2.1 La diplomatie inefficace à Rivoli et à Valence

Le traité du 5 juillet 1632 entre Turin et Paris, qui établissait la cession de Pignerol, prévoyait aussi que Neufchâtel et le Valengin, appartenant au duc de Longueville,

---

<sup>1</sup> Sur le mariage de 1619 entre Victor-Amédée et Christine cf. Giuliano Ferretti, « Un mariage de paix à l'orée de la guerre. Politique, fêtes, triomphes et entrées solennelles, 1618-1620 », in *Id.* (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 15-87.

iraient au duché<sup>1</sup>. Nous savons que ce projet ne se réalisa pas<sup>2</sup> et que Richelieu, faisant mine d'ignorer l'insatisfaction des Savoyards, entama la négociation pour contraindre le duc à signer un traité d'alliance défensive et offensive avec la France. Richelieu était en train de perfectionner son système d'alliances afin de contrer d'éventuelles offensives lancées par les Espagnols sur n'importe quel front européen. Grâce au traité de Compiègne (28 avril 1635), la France avait trouvé un accord avec la Suède pour protéger la cause protestante sur les terres de l'Empire<sup>3</sup>, et auparavant le cardinal de Richelieu avait conclu un traité similaire avec les Provinces-Unies (8 février 1635)<sup>4</sup>. Protéger les protestants était un enjeu primaire de la monarchie française car les états allemands protestants agissaient comme une sorte de tampon entre le Saint-Empire et la France.

Il fallait compléter cette constellation d'alliances en concluant également un traité avec des États de la péninsule italienne. Richelieu travaillait à cet enjeu diplomatique depuis 1633. Le cardinal était déjà sûr de l'appui des Savoie et des Gonzague et voulait engager aussi Rome et Venise<sup>5</sup>, mais ces deux puissances préféraient demeurer neutres. Malgré ces difficultés, Richelieu parvint à détacher les Farnese de Parme de l'Espagne, les deux missions diplomatiques envoyées en 1633, dont l'une avait été assignée au maréchal Créquy, échouèrent. Une troisième mission inutile fut tentée fin 1633 par Charles d'Angennes de Rambouillet, sieur de la Saludie<sup>6</sup>.

Dans cette même période Victor-Amédée I<sup>er</sup> pensait, lui aussi, aux moyens de créer une ligue entre les principales puissances italiennes. Dans un mémoire que Foa attribue au duc même<sup>7</sup>, constatant qu'aucun principat italien n'était en mesure de s'opposer seul aux armées françaises ou espagnoles, il considérait qu'il était

---

<sup>1</sup> Cf. *Traité publics de la royale maison de Savoye*, op. cit., LVII, 1632, 5 juillet, Turin, *Traité et articles secrets de la cession de la ville et château de Pignerol, faite par le duc de Savoie au roi de France*, p. 210-214, à la p. 212 sur Neufchâtel et le Valengin.

<sup>2</sup> Cf. Salvatore Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, Bene Vagienna, Vissio, 1931, p. 5-13, il s'agit d'un tiré à part d'un article paru sur le *Bollettino Storico bibliografico subalpino*, fasc. III-IV, 1931.

<sup>3</sup> Cf. sur ce sujet Lucien Bély, *Les temps modernes (1515-1789)*, in Françoise Autrand, Lucien Bély, Philippe Contamine, Thierry Lentz (dir.), *Histoire de la diplomatie française*, t. I, *Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2007, p. 323sq.

<sup>4</sup> Cf. Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe. XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2001<sup>3</sup>, p. 119. Sur l'accord franco-hollandais voir aussi Jonathan I. Israel, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford, OUP, 1998<sup>2</sup>, p. 525 ; Christophe de Voogd, *Histoire des Pays-Bas, des origines à nos jours*, Paris, Fayard, 2003, p. 94. L'ambassadeur hollandais était le philosophe et juriste Hugo de Groot (Grotius), sur lequel est aussi utile l'ouvrage de [Jean Levesque de] Burigny, *Vie de Grotius, avec l'histoire de ses ouvrages, et des négociations auxquelles il fut employé*, Paris, De Bure l'aîné, 1752, en deux volumes ; cf. aussi Peter Haggenmacher, *Grotius et la doctrine de la guerre juste*, Paris, PUF, 1983 ; voir aussi l'édition française de son œuvre la plus importante Hugo Grotius, *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2005, qui réédite une traduction de 1865 plus fidèle au texte latin que la version donnée par Jean Barbeyrac (*Le droit de la guerre et de la paix*, 2 vols., Amsterdam, Pierre de Coup, 1724).

<sup>5</sup> Cf. S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 16sq.

<sup>6</sup> Sur ces trois missions diplomatiques (de Créquy, de Charles Bachelier et de La Saludie) voir les considérations d'Avenel in *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par [Louis Martial] Avenel, Paris, Imprimerie nationale, 1874, t. VII, p. 701-704.

<sup>7</sup> S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 31.

nécessaire d'unir plusieurs princes italiens dans une ligue et de former un corps d'armée de 100 000 hommes<sup>1</sup>. Mais ce projet s'avéra chimérique en raison des profondes divisions qui rendaient tendues les relations entre les États italiens. Cet aspect était souligné aussi par le marquis Ludovic d'Aglié ; selon lui, la difficulté principale qui entravait la réalisation de la ligue était les « différends existant entre la République de Venise, le pape et Votre Royale Altesse<sup>2</sup> » mais aussi la volonté incertaine du pontife, hésitant à inclure ou non la France et l'Espagne dans l'alliance<sup>3</sup>. Tous ces éléments finirent par exercer une influence négative et empêchèrent de concrétiser l'affaire<sup>4</sup>.

La diplomatie française reprit à tisser cette toile en 1635, car le cardinal de Richelieu jugeait nécessaire de pouvoir compter sur l'alliance piémontaise afin de lancer une offensive contre le duché de Milan.

En février 1635, dans une dépêche réservée, l'ambassadeur savoyard à Paris Claude Jérôme Chabod, marquis de Saint-Maurice, informait le duc qu'un nouvel ambassadeur, Pomponne II de Bellièvre, était sur le point de partir pour l'Italie, et que la France était disposée à fournir une armée de 10 000 hommes<sup>5</sup>. Auparavant, le secrétaire d'État aux affaires étrangères Léon Bouthillier, comte de Chavigny, avait déjà fait des ouvertures en ce sens au marquis de Saint-Maurice, en lui rapportant que le roi de France souhaitait faire « une bonne ligue<sup>6</sup> » en vue d'un agrandissement du duché.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 10, n.° 16, « Raggionamento in cui si dimostra la necessità che aveva i Principi d'Italia di pensare alla propria conservazione col mezzo d'una lega difensiva la quale vien proposta fra il Papa, Savoia, Venezia ed i Svizzeri mettendosi però in vista le difficoltà che erano di mezzo a questa unione », 1635.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMR, m. 46, fasc. 2, « Il Marchese S. Martino d'Aglié », 1634-1635, n.° 65, dépêche du marquis Saint-Martin d'Aglié au duc, Rome, 12 juin 1634. Sur la ligue voir aussi la dépêche n.° 56 du marquis Saint-Martin d'Aglié [sans destinataire], du 3 juin 1634.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LMR, m. 47, fasc. 1, « Registro di Lettere del conte Don Ludovico d'Aglié marchese di S. Damiano ambasciatore di S.A. presso la corte di Roma dirette a SAR, al Principe Cardinale, a Madama Reale, all'Infante Margherita, al Cardinal Antonio, etc. », n.° 12, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis Saint-Martin d'Aglié, Turin, 21 janvier 1634. D'Aglié était lui-même favorable à l'exclusion de la France et de l'Espagne de cette ligue cf. AST, Corte, LMR, m. 46, fasc. 2, « Il Marchese S. Martino d'Aglié », 1634-1635, n.° 92, dépêche du marquis Saint Martin d'Aglié [sans destinataire], Rome, 12 août 1634.

<sup>4</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LMR, m. 46, fasc. 2, « Il Marchese S. Martino d'Aglié », 1634-1635, n.° 102, dépêche du marquis Saint-Martin d'Aglié [sans destinataire], Rome, 26 août 1634, où le marquis écrivait que le pape ne désirait pas que la France ou l'Espagne fussent de l'avis qu'il s'était fait promoteur de la ligue en Italie.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 3bis, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di St. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al duca e al primo segretario di stato », n.° 12, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 17 février 1635. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, « Memoire et instruction au Sieur de Bellievre », 25 février 1635, f.° 18-22v ; « Traité fait avec Monsieur de Savoie de ligue offensive et defensive à Paris », 26 février 1635, f.° 24-28v.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, n.° 3, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 14 janvier 1635.

Le duc se montra très suspicieux à propos de cette alliance : ses peuples étaient déjà prostrés par la présence prolongée des armées françaises et espagnoles et il ne désirait pas exposer son pays exsangue à une nouvelle guerre. Il souhaitait aussi l'adhésion d'autres princes italiens à cette ligue, mais était conscient que la Maison des Médicis, ayant vu accroître son prestige international, s'était constamment appliqué à « contrarier celle de Savoie<sup>1</sup> », et il avait écrit nettement à son ambassadeur à Paris que les possibilités que Rome et Venise fassent partie de la ligue étaient très minces<sup>2</sup>. Sur le plan international, des sondages furent réalisés auprès de l'Angleterre, de la Saxe, du Danemark, de la Pologne et de la Suisse, mais aucun de ces États n'accepta de prendre part à une alliance antiespagnole<sup>3</sup>.

Un argument délicat, qui augmentait les perplexités du duc, était le choix du commandant de l'armée française en Italie. Les Français appuyaient vigoureusement leur candidat, le maréchal de Créquy, mais Victor-Amédée I<sup>er</sup> aurait préféré le maréchal Toiras dont la valeur et l'expérience étaient reconnues. Ce dernier était cependant mal vu par Richelieu et les ministres français<sup>4</sup>. Pour sa part, Victor-Amédée I<sup>er</sup> était d'avis que Créquy n'était pas à « propos par son âge, qui ne pourroit pas supporter les fatigues<sup>5</sup> ».

---

<sup>1</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.° 20, « Memorie di diversi mezzi che si propongono alla Francia per scacciare intieramente li spagnuoli dall'Italia impegnando a contribuirvi il Papa, l'Inghilterra, la Polonia, l'Ollanda Venezia, il Duca di Savoia ed altri principi d'Italia », 1635.

<sup>2</sup> Cf. sur ce sujet AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in francia », n.° 16, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 1<sup>er</sup> mars 1635 ; AST, Corte, NF, m. 10, n.° 20, « Memorie di diversi mezzi che si propongono alla Francia... », cit.; n.° 21, « Relazione di diversi punti esposti dal marchese di San Maurizio alla corte di Francia sul trattato di Lega che era in via co Principi d'Italia per la conquista dello stato di Milano. Con diverse memorie relative a diversi progetti della suddetta lega ».

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, SRC, m. 16, n.° 8, [Valeriano Castiglione], *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo principe di Piemonte, re di Cipro*, deuxième partie, chapitre XXIV, « Generalato dell'armi di Francia », « s'affaticò Bellievre di tirar li principi italiani nella lega diretta all'abbassamento del poter spagnuolo », p. 158.

<sup>4</sup> S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 75. Le maréchal de Créquy n'était pas apprécié par les Savoie, car il avait tué en 1599 au cours d'un duel un fils naturel de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, don Philippin de Savoie. Sur cet épisode voir Jacques Humbert, *Le maréchal de Créquy. Gendre de Lesdiguières 1573-1638*, Paris, Hachette, 1962, p. 34-38 ; Guido Mones, *Il duello, con particolare riferimento agli Stati sabaudi*, thèse de licence, Faculté de jurisprudence, Università degli Studi di Torino, rel. Isidoro Soffiotti, a.a. 1990-1991, p. 141-151; 251-257. Par contre, Richelieu fut très contrarié par la décision des frères du maréchal de Toiras de se ranger du côté de Gaston d'Orléans, cf. à ce propos la lettre du cardinal à Servien, du 7 août 1632 : « Si Thoiras a sceu l'infidélité inimaginable de ses frères, il est à croire qu'il a des desseins de s'entendre avec M. de Savoie, et qu'il médite quelque coup sur Casal et Pignerol », *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par [Louis Martial] Avenel, Paris, Imprimerie nationale, 1861, t. IV, p. 338.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 26, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 31 mars 1635. Voir aussi la lettre du duc au marquis de Saint-Maurice in AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « Lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maurizio 1636 », n.° 1, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice,

Un autre point sensible de cette alliance était les hautes prétentions territoriales françaises : démolition des fortifications de Montmélian, considération de la Savoie comme fief de la couronne de France, cession de Cavour et ses finages, de Revel et ses finages, et des « vallées de Lucerne, St Martin D'Angrogne<sup>1</sup> ». Face à ces revendications, le duc répondait clairement qu'il ne se séparerait jamais de la Savoie, et que le seul fait d'en parler était à son sens un grave outrage à son honneur<sup>2</sup>. De plus, il ne pouvait satisfaire ces requêtes, pas même pas la cession des Vallées de la Perosa et de Stura, car il s'agissait d'actes « préjudiciables à sa réputation et au bien de ses États<sup>3</sup> ». La France se serait remarquablement agrandie si elle réussissait à repousser ses frontières jusqu'au Rhin<sup>4</sup> ; la Lorraine et la Bourgogne, les régions convoitées par la France, étaient bien plus étendues que le duché de Milan, alors pourquoi vouloir s'agrandir aux dépens de son allié savoyard ?

Richelieu décida de couper court à ces atermoiements en rétorquant à Victor-Amédée I<sup>er</sup> qu'il devait se résigner à la guerre avec la France ou avec l'Espagne<sup>5</sup>. Les seuls bons conseils lui venaient de Mazarin qui l'exhortait à pourvoir au renforcement de ses garnisons et à faire en sorte de conserver son duché intègre<sup>6</sup>. Les ambassadeurs ducaux ne parvenant pas à éviter l'amorçement de ce négoce, le duc fut contraint au mois d'avril de discuter les articles du traité face à l'envoyé français Bellièvre, dont l'instruction datait du début du mois de mars et dont le but principal était de convaincre le duc de signer ce traité conçu, selon l'avis de Richelieu, uniquement pour le repos de l'Italie<sup>7</sup>.

Les négociations avec les Français furent âpres et le duc confia cette affaire au Père Monod. La pierre d'achoppement fut le partage des terres entre la France, le Piémont et Venise. Rejetant toute possibilité de céder la Savoie, le duc opta pour une tactique

---

Vercell, 1<sup>er</sup> janvier 1636, qui s'exprimait ainsi à propos de Créquy : « le service de SM ne se pourra pas faire car le dit Créquy n'est point secret, et il est si indulgent à l'endroit des soldats, qu'ils ne les font point châtier quand ils manquent à leurs charges, ce qui amène les désordres dans une armée ».

<sup>1</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.º 21, « Relazione di diversi punti esposti dal marche di San Maurizio alla corte di Francia sul trattato di Lega... », cit. ; cf. aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, sans date, « Conventions particulières », f.º 58v.

<sup>2</sup> Effectivement Bellièvre écrivait à Richelieu que le duc n'accepterait jamais de céder la Savoie et de faire démolir Montmélian, cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, dépêche de Bellièvre au cardinal de Richelieu, Turin 23 avril 1635, f.º 52r-v.

<sup>3</sup> AST, Corte, NF, m. 10, n.º 21, « Relazione di diversi punti esposti dal marchese di San Maurizio alla corte di Francia sul trattato di Lega... », cit.

<sup>4</sup> À ce propos voir Hermann Weber, « Richelieu et le Rhin », *Revue Historique*, CCXXXIX, 1968, p. 265-280 ; Guido Braun, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières, 1643-1756*, Munich, Oldenbourg, 2010, en particulier le chapitre I de la première partie, intitulé *Le Saint-Empire à l'époque de la « guerre européenne » et la politique allemande du cardinal de Richelieu (1630-1642)*, p. 57-103 ; Gregory Hanlon, *Italia 1636. Il sepolcro degli eserciti*, Gorizia, LEG, 2018, surtout le chapitre premier intitulé *La guerra del cardinal Richelieu*, p. 39-98.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, SRC, m. 16, n.º 8, [V. Castiglione], *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo*, cit., p. 162.

<sup>6</sup> Cf. S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 56-57.

<sup>7</sup> L'instruction a été publiée par Avenel, cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, op. cit., t. IV, p. 665sq.

dilatatoire<sup>1</sup>. La pression croissante des Français obligea Victor-Amédée I à mettre au clair les gains territoriaux qu'il souhaitait. Après avoir remarqué plusieurs fois que les Français ne respectaient pas des clauses établies au traité d'échange de Pignerol (telles que l'expédition contre la République de Gênes), il demanda tout le Montferrat et la province d'Alexandrie. Il était disposé à laisser Tortona à Venise et à lui octroyer aussi le titre de roi de Chypre à condition qu'il soit reconnu roi de la Haute Ligurie. Ce détail montre bien l'importance que revêtait le statut royal pour le duc, cette prétention étant doublée d'une nouvelle instance auprès du pontife afin d'obtenir la salle royale, tentative qui, naturellement, échoua<sup>2</sup>. La diplomatie savoyarde semblait lutter pour des enjeux presque imaginaires tels que le statut royal, nié tant à Rome qu'à Paris, ou la neutralité, éventualité jamais envisagée par les Français. Ces derniers considéraient le duché comme un allié peu fiable en raison de certains événements (comme l'hommage rendu au cardinal-Infant par Victor-Amédée I, la fuite dans les Flandres du prince Thomas, la conduite suspecte du prince Maurice<sup>3</sup>) qui faisaient penser que le duc cherchait constamment à se rapprocher de l'Espagne<sup>4</sup>.

Après la déclaration de guerre française à l'Espagne, les négociations avec les Piémontais connurent un changement de rythme. Début mai 1635, le maréchal de Créquy fut nommé commandant de l'armée française en Italie<sup>5</sup>. Les Français consentirent à fournir 2000 hommes de plus (de 10 000 à 12 000) comme l'avait

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.º 29, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 22 avril 1635 : « Nous crumes qu'il estoit à propos de retarder le plus que nous pourrions la response precise pour les terres qu'ils demandent de nous ».

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 30, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 7 mai 1635.

<sup>3</sup> Tous ces arguments seront traités dans le chapitre suivant.

<sup>4</sup> La méfiance française était bien fondée, voir à ce propos AST, Corte, NS, m. 3, n.º 30, « Memoria del Principe Tommaso al duca Vittorio Amedeo suo fratello tendente a persuaderlo di maneggiarsi colla Spagna, ed insospettirlo contro la Francia », 1634 ; *Ibid.*, NA, m. 1, n.º 40, « Rappresentanze fatte al Duca Vittorio Amedeo I per parte delli signori Principi Cardinale e Tomaso tendenti a persuaderlo sulle maggiori convenienze che puo ritrovare nel collegarsi piuttosto colla casa d'Austria che colla Francia », 1635 ; n.º 41, « Lettera diretta a VAI che si suppone scritta da un suo agente segreto nella Corte di Roma tendente a di mostrare quanto poco vantaggiosa possa essere alla Real Casa la Lega colla Francia ; e quanto più importi alli interessi del suddetto duca di starsene unito coll'Imperatore », 22 août 1635. Voir aussi *Il conte Fulvio Testi alla corte di Torino negli anni 1628 e 1635*, documenti inediti raccolti ed illustrati dall'avvocato D[omenico] Perrero, Milan, Daelli editore, 1865. Dans la relation de Testi de sa mission du 1635 à Turin, on peut lire : « il duca di Savoia era internamente spagnuolo, cioè imperiale ; esternamente francese perché non poteva di meno », p. 111-112.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres écrites de Grenoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort, Duc de Lesdiguières Maréchal de France, Lieutenant général en Dauphine, commandant une armée de 10 mille hommes en Italie sous le Duc de Savoye en 1635 », dépêche du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Grenoble, 9 mai 1635 : « il a pleu au Roy me donner la charge de son armée en Italie », dans ce fascicule, très en désordre, sont conservées plusieurs lettres de Créquy adressées au duc allant de 1625 à 1637.

réclamé le duc<sup>1</sup> et bientôt se diffusa la nouvelle que le maréchal de Créquy était descendu en Italie. Ce dernier fut très bien accueilli aux palais de Millefleur aux portes de Turin au début de juin. Le duc précisa que, même s'il avait été nommé « Général de toutes ses armes en Italie », il était allé « à la rencontre d'un qui est au-dessous de nous<sup>2</sup> » pour une marque de courtoisie envers le roi de France.

Désormais l'alliance était certaine, même si le duc restait sur la défensive afin de limiter les dégâts. Grâce à sa fermeté, il put éviter la perte de la Savoie et la démolition du fort de Montmélian. Par contre, l'instance des Français d'obtenir des terres dans le Piémont afin de consolider le couloir qui menait à Pignerol et à Casal fut l'obstacle le plus difficile à franchir. Toutes les négociations se concentrèrent sur les terres à céder aux Français, et le duc constatait, avec une profonde amertume, qu'il était le seul des alliés de la France auquel on réclamait de subir de telles pertes territoriales en faveur de la France en vue d'une incertaine conquête du Milanais<sup>3</sup>. Le duché de Savoie était un État tampon<sup>4</sup> dont le seul intérêt pour les Français était de consolider sur ses terres leur voie d'accès à la péninsule italienne et à renforcer leur base militaire de Pignerol<sup>5</sup>.

Une dernière question en suspens fut la signature ; pour éviter des problèmes de préséance dans l'ordre des signatures, on établit que le traité se ferait entre la France et la Savoie-Piémont en donnant deux mois de temps à d'autres princes italiens pour entrer dans l'alliance<sup>6</sup>.

Le maréchal de Créquy se porta à Casal pour perfectionner les derniers préparatifs de l'armée. À partir de ce moment, le commandant français multiplia ses requêtes au duc pour recevoir d'autres régiments de cavalerie<sup>7</sup>. Début juillet, toutes les affaires semblaient réglées mais la signature tardait à arriver : Avenel mentionne deux lettres

---

<sup>1</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, « Memoire aux sieurs de Bellievre et du Plessis Praslin », mai 1635, f.° 75.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 36, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 juin 1635 ; cf. aussi la lettre suivante du 12 juin 1635 (qui porte le numéro 35, malgré qu'elle soit postérieure à la 36).

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 37, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 9 juin 1635 ; cf. aussi la lettre suivante du 13 juin 1635 : « Nous seuls nous serions traités avec les mesmes rigueurs qu'on impose aux ennemys ».

<sup>4</sup> Cf. à ce propos Franco Venturi, *L'Italia fuori dall'Italia*, in *Storia d'Italia*, vol. III, *Dal primo Settecento all'unità*, Turin, Einaudi, 1973, p. 996, où il écrit que Mantoue et le Piémont étaient victimes de la « durezza assolutistica » de la France.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 38 et 40, lettres du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 18 et 23 juin 1635.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LDRC, serie I, Lettere Duchi e Sovrani, m. 55, fasc. 8, « Lettere del Duca Vittorio Amedeo I dirette al principe Cardinale suo fratello », 1635, n.° 2454, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au prince cardinal Maurice, Turin, 29 juin 1635, citée par S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 143.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres ecrites de Grénoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort... », cit., dépêches du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> du 20 juin, du 23 juillet 1635.

du 2 et du 6 juillet 1635 de Richelieu et de Louis XIII très inquiets, car ils avaient hâte d'entamer l'offensive contre le Milanais<sup>1</sup>.

En fin de compte, le traité fut signé le 11 juillet non pas à Turin mais à Rivoli sous expresse volonté de Christine<sup>2</sup>.

La position très ferme du duc, qui néanmoins avait donné son accord pour céder un deuxième passage, entre Martignane et Paesana<sup>3</sup>, dans les Alpes aux Français, avait obligé Bellièvre et de Plessis-Praslin à ne faire aucune allusion aux territoires à échanger et à accepter l'article secret qui garantissait l'entreprise contre Gênes<sup>4</sup>. Par la suite se joignirent à cette alliance les ducs de Mantoue, de Modène et de Parme, qui contribua avec 5000 hommes et de la cavalerie<sup>5</sup>.

Le duc précisait à son frère le cardinal Maurice que cette alliance avait été faite uniquement contre les Espagnols et non pas contre le Saint-Empire, mais il savait très bien que les intérêts de l'Espagne étaient si entrelacés à ceux de l'empereur qu'on ne pouvait faire la guerre à la première sans susciter des réactions de la seconde<sup>6</sup>.

Les Français étaient animés par la volonté d'ouvrir immédiatement la campagne militaire, mais le duc faisait cependant preuve d'une attitude plus prudente, car les troupes françaises qui devaient franchir les Alpes n'atteignaient que 6000 hommes (la moitié de celles établies par le traité) et que le duc n'avait pas encore reçu les lettres patentes du roi le nommant lieutenant général de l'armée franco-piémontaise en Italie<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par [Louis Martial] Avenel, Paris, Imprimerie nationale, 1863, t. V, p. 109-111.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 44, deuxième lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Rivoli, 11 juillet 1635 : « Le traite se devoit signer [...] estant aller a Turin pour cela. Mais madame aiant desire que cela ce fit en sa presence ça este tout fait maintenant en ce lieu de Rivolis ».

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*

<sup>4</sup> À ce propos cf. S. Foa, *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, op. cit., p. 146 et du même *Vittorio Amedeo I*, Turin, Paravia, 1930, p. 254. Le texte du traité de Rivoli est publié in *Traité publics de la royale maison de Savoie*, op. cit., LVIII, 1635, 11 juillet, Rivoli, *Traité de confédération entre Victor Amedee duc de Savoie, et Louis XIII de France pour la conquête du duché de Milan*, p. 215-218. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, « Traité entre le Roy et m. de Savoie pour la conquete du Milanois », Rivoli, 11 juillet 1635, f.° 130-133, une autre copie du traité se trouve aux f.° 141-144. Voir aussi la dépêche, datée 11 juillet 1635 de Bellièvre annonçant au cardinal de Richelieu que le traité avait enfin été signé, f.° 134-136.

<sup>5</sup> Cf. Guido Amoretti, *Il ducato di Savoia dal 1559 al 1713*, Turin, Omega, 2008, t. II, 1610-1659, p. 98.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LDRC, serie I, Lettere Duchi e Sovrani, m. 55, fasc. 8, « Lettere del Duca Vittorio Amedeo I dirette al principe Cardinale suo fratello », 1635, n.° 2458, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au prince cardinal Maurice, Turin, 23 juillet 1635.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 49, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 29 juillet 1635 ; les lettres de Louis XIII lui seront remises par le maréchal de Créquy à la mi-août, cf. AST, Corte, LDRC, serie I, Lettere Duchi e Sovrani, m. 55, fasc. 8, « Lettere del Duca Vittorio Amedeo I dirette al principe Cardinale suo fratello », 1635, n.° 2463, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au prince cardinal Maurice, Turin, 29 août 1635. Auparavant, Créquy avait informé le duc

Il rencontra Créquy pour se concerter sur le plan d'attaque : le maréchal français fut d'accord avec le duc que la petitesse des troupes ne permettait pas d'entreprendre des opérations militaires importantes. Une fois que le corps d'armée serait complet, on pouvait aussi bien attaquer Valenza que lancer une offensive en direction de Côme pour opérer la jonction avec l'armée française dans la Valtelline. On décida finalement de s'emparer tout d'abord du fort de la Villata, qui était une place stratégique permettant le contrôle du fleuve Sesia<sup>1</sup>.

Dans ces premières phases, le duc semblait vouloir mettre le siège sur Valence<sup>2</sup>, à condition que cette opération se fasse en grand secret et avec promptitude et détermination<sup>3</sup> ; entre-temps, Victor-Amédée I<sup>er</sup> fut toujours plus irrité car les Français lui avaient demandé de modifier, en ajoutant quelques terres de plus, le deuxième passage sur les Alpes et, surtout, il avait reçu les lettres lui conférant la charge de commandant suprême couchées sous une forme « assez honorables », mais il s'attendait à une lettre du roi et non à celle de son secrétaire.

Les pressions françaises pour entamer la campagne augmentèrent<sup>4</sup>. Le duc observa toutefois qu'un mois après le traité il attendait encore la ratification française<sup>5</sup>. Le duc confirmait sa volonté de se mettre à la tête de l'armée mais n'avait pas l'intention d'hasarder sa réputation et celle du roi de France sans que « les choses ne soient en l'état qu'ils ont promis, soit pour les troupes, soit pour les munitions, soit pour les finances<sup>6</sup> ». Entre-temps, Richelieu approuva le projet de mettre sous siège Valence et

---

que Louis XIII l'avait nommé « Généralissime de ses armes en Italie », cf. AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres écrites de Grenoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort... », cit., dépêche du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Casal, 23 juillet 1635.

<sup>1</sup> On peut suivre les opérations militaires qui permirent la conquête du fort de Villata à travers les dépêches de Créquy au duc de Savoie, cf. AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres écrites de Grenoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort... », cit., dépêches du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du 17 et 18 août 1635, dans celle du 17 août le commandant français demanda l'envoi de l'escadron de Savoie, régiment d'élite de la cavalerie ducale.

<sup>2</sup> Sur ce siège voir Domenico Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, Turin, Bocca, 1876, t. II, 1<sup>o</sup> periodo 1601-1663, p. 359-360 ; Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbèra, 1869, t. V p. 85-88.

<sup>3</sup> Cf. S. Foa, *Vittorio Amedeo I, op. cit.*, p. 261.

<sup>4</sup> Cf. à ce propos : *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, CXI, [A. M. D'Hémery], Charonne, 16 septembre 1635, p. 235 ; CXIII, [A. M. de Savoie], s.l. 18 septembre 1635, p. 241. Voir aussi à ce propos AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, Marchese di San Damiano a S.A. (alcune con risposta) », 1635, n.º 132, dépêche du marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 26 septembre 1635, où le marquis réfutait les déclarations de l'ambassadeur français à Rome selon lesquelles le duc ne voulait pas entrer en campagne avec les Français.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.º 56, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Rivoli, 15 août 1635.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.º 57, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 24 août 1635.

ordonna au maréchal de Créquy « de defferer à M. de Savoye tous les honneurs qui sont deubs à un général de sa qualité<sup>1</sup> ».

Le 9 septembre, Créquy s'était déjà porté à Valence et ses réclamations pour obtenir des troupes en renfort se firent plus pressantes<sup>2</sup>. La prise du fort de Villata et les nouvelles des succès de l'armée française aux Flandres enivrèrent le maréchal de Créquy qui se mit à esquisser des plans grandioses de conquête<sup>3</sup>, même si Richelieu commençait à avoir des doutes sur la bonne réussite du siège de Valence<sup>4</sup>. Hémerly, quant à lui, était arrivé à Turin et le nouvel ambassadeur commença lui aussi à demander avec insistance de connaître le jour fixé pour le départ en campagne<sup>5</sup>. Victor-Amédée I<sup>er</sup> fit savoir qu'il partirait le 20 septembre<sup>6</sup>, même s'il estimait que le siège allait se révéler de plus en plus compliqué car les ennemis avaient renforcé leur garnison et consolidé les fortifications. Le duc jugea que si le siège durait plus de 15 jours il valait mieux renoncer à cette entreprise qui ne ferait que « ruiner l'armée<sup>7</sup> ». Victor-Amédée I<sup>er</sup> préparait méticuleusement son entrée en guerre, lorsqu'éclata la crise : l' impatient Créquy, sans attendre le duc, entama le siège et se trouva bientôt en difficulté. S'ensuivirent des requêtes pressantes de troupes de secours, on réclama 4000 hommes à Victor-Amédée I<sup>er</sup>, qui ne put en promettre que 2000. Cet accident fut la raison du retard de son départ<sup>8</sup>. Mazarin constata aussi que l'entente entre Hémerly et le duc de Savoie n'était pas au beau fixe et que dans cette circonstance il ne pouvait faire l'éloge de la conduite de Créquy, sa décision de lancer l'attaque étant trop précipitée<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, LXXXII, A. M. de Créquy, s.l. 30 août 1635, p. 167.

<sup>2</sup> AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres écrites de Grenoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort... », cit., dépêches du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du camp de Valence les 9, 10, 11, 12, 14 septembre 1635. Voir aussi AST, Corte, LP, « E », m. 1, *Eb-Em*, les dépêches d'Hémerly au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> du camp de Valence des 13 et 15 septembre 1635.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, SRC, m. 16, n.° 8, [V. Castiglione], *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo*, cit., chapitre XXVI, *Assedio di Valenza del Po*, p. 176.

<sup>4</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, CXI, [A. M. D'Hémerly], Charonne, 16 septembre 1635, p. 238, cf. aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, dépêche d'Hémerly au cardinal de Richelieu, Turin, [6] septembre 1635, f.° 200, où il l'informait que les Espagnols avaient renforcé la garnison de Valence de 3000 hommes.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 61, deuxième lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Rivoli, 5 septembre 1635.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 65, deuxième lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 7 septembre 1635.

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, dépêche d'Hémerly au cardinal de Richelieu, Turin, [6] septembre 1635, f.° 200.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., les lettres n.° 66, 67 et 68 des 11, 14 et 17 septembre 1635.

<sup>9</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, dépêche de Mazarin à Hémerly, Turin, septembre 1635, f.° 240v.

Il y eut des incompréhensions entre les hauts officiers de l'armée, dues surtout selon le duc aux fréquents changements d'avis des Français<sup>1</sup>. Finalement, 3000 hommes et l'escadron de Savoie, la fleur de la cavalerie ducale, furent envoyés. Ces troupes, très belles et bien armées<sup>2</sup>, arrivèrent avec un jour de retard, mais grâce à elles, les Français purent construire un pont sur la Sesia pour contrer celui aménagé par les Espagnols<sup>3</sup>. L'agacement du duc était bien palpable dans ses lettres de cette période au marquis de Saint-Maurice. Il se montrait fort critique envers les ministres français qui prenaient « si facilement soupçon de nos actions<sup>4</sup> », considérant toujours leurs nombreux manquements comme « des choses peu considérables<sup>5</sup> ».

Son retard, donc, fut causé par l'imprudence de Créquy, car Victor-Amédée I<sup>er</sup> partit de Turin, avec un nombre réduit de troupes, seulement le 27 septembre. Le 28, il se trouvait à Trino et, le même jour, il arriva avec ses soldats à Valence. Attaquant immédiatement les Espagnols, il parvint à brûler leur pont sur la Sesia et à prendre le fort qu'ils avaient construit devant Valence<sup>6</sup>.

Néanmoins, les critiques se multiplièrent : le siège ne progressait pas de manière satisfaisante et le duc de Modène quitta l'alliance en acceptant de recevoir Correggio, avec une garnison espagnole de 500 hommes<sup>7</sup>. Mais surtout le duc, après avoir fait une réconnaissance de « l'état du siège devant Valence » reçut la confirmation de ses mauvais pressentiments : l'armée française continuait à s'affaiblir tandis que celle des

---

<sup>1</sup> Créquy par exemple se plaignait du fait que le marquis Villa obéissait peu à ses ordres cf. AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres écrites de Grenoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort... », cit., dépêche du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du camp de Valence, 22 septembre 1635. Sur ce siège voir aussi les dépêches du marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié au duc de Savoie cf. AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, ... », cit., n.º 127 (15 septembre 1635) ; 145 (deuxième dépêche, Rome, 3 novembre 1635).

<sup>2</sup> Ce jugement sur la qualité des troupes ducales est de Créquy cf. AST, Corte, LP, « C », m. 112, *Cre-Cri*, « Lettres écrites de Grenoble et de différens lieux du Piémont au Duc par Charles Créquy de Blanchefort... », cit., dépêche du maréchal de Créquy au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du camp de Valence, 27 septembre 1635.

<sup>3</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, « Du camp devant Valence », 28 septembre 1635, f.º 258-259, il s'agit d'une courte chronique du siège allant du 12 au 27 septembre 1635.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 69, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 septembre 1635. Sur le numéro 69 sont regroupées des dépêches qui vont du 27 septembre au 3 octobre.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, [n.º 69], lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 3 octobre 1635 ; voir aussi AST, Corte, LDS, m. 55, fasc. 15, « Lettere di Vittorio Amedeo I duca di Savoia a Don Felice di Savoia, suo fratello », 1635, n.º 2736, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Félix de Savoie, Turin, 30 septembre 1635 ; et aussi la lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au cardinal de Richelieu lui annonçant qu'il avait pris le pont espagnol sur la Sesia, cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, 3 octobre 1635, f.º 345.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.º 71, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, s.l., 18 octobre 1635.

ennemis devenait toujours plus nombreuse<sup>1</sup>. En dépit de l'optimisme illusoire du maréchal de Créquy, Victor-Amédée I<sup>er</sup> constata qu'il était impossible de porter à terme ce siège que, d'ailleurs, il ne fallait pas même commencer. Hémery, fou de rage, menaça de lever le siège et d'en faire porter l'entière responsabilité au duc. Ce dernier, impassible, rétorqua qu'il devait rentrer à Turin car son fils, le prince du Piémont, était grièvement malade et ajouta que pour le moment il acceptait de « sacrifier notre personne et notre réputation pour les caprices et les boutades de ces Messieurs », mais que c'était la dernière fois qu'il tolérait de lancer une campagne militaire sur la base « de semblables résolutions précipitées<sup>2</sup> ».

Une fois sa décision prise, le duc dut convaincre les Français qu'il ne pouvait faire autrement et que, surtout, il n'était pas responsable de cet échec<sup>3</sup>. La duchesse Christine ne se montra pas surprise, car la « prévoyance » du duc l'avait prévenue depuis longtemps qu'il ne fallait rien espérer d'un tel siège. Le seul moyen de remédier aux « défauts que le duc de Créquy avait fait dès le commencement » était de contraindre l'ennemi à s'engager dans le combat, éventualité qui remplissait d'« épouvante<sup>4</sup> » Hémery. Dans cette même lettre, la duchesse ajoutait de sa propre main : « Vous me ferez plaisir de dire à Mr le Cardinal que l'envie de Mr le maréchal de Créquy a empêché le service du Roy et la gloire de SAR car on avait la victoire assurée<sup>5</sup> ». Le duc, très mécontent, manifesta l'intention d'assumer personnellement le commandement des opérations militaires, nourrissant un profond sentiment de revanche<sup>6</sup>. Selon le duc, Créquy avait refusé à plusieurs reprises de livrer bataille et l'avait mis en difficulté en lui soustrayant continuellement des troupes<sup>7</sup>. Les opérations de repli furent bien menées, mais une bonne occasion d'engager la bataille contre les Espagnols se présenta. On convoqua un Conseil de guerre où étaient

---

<sup>1</sup> cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au cardinal de Richelieu, Occimiano, 17 octobre 1635, f.° 394r-v, voir aussi une autre lettre du duc de la même date où il déclarait nettement que prendre Valence était impossible f.° 395-396.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., les trois citations, il s'agit d'une autre lettre du duc qui se trouve à l'intérieur de la lettre n.° 71.

<sup>3</sup> Cf., AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, dépêche de Mazzarin à Hémery, Ruel, 12 octobre 1635, où Mazarin précise que Richelieu « avrebbe voluto che il signore di Crichi nella relazione che manda dell'attacco di Valenza celebrasse di vantaggio il valore, e le qualità di quell'Altezza », f.° 358.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., les trois citations, n.° 72, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 octobre 1635.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 23, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 octobre 1635, f.° 418, qui est une copie de la lettre citée à la note précédente.

<sup>6</sup> Effectivement, le duc poursuivit sa campagne militaire même au cours de l'hiver, ce qui lui permit de prendre Candia et surtout Brême. Sur ces opérations voir AST, Corte, SRC, m. 16, n.° 8, [V. Castiglione], *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo*, cit., chapitre XXVII, *Breme preso et fortificato*, p. 188-192.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 74, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Bourg de Saint-Martin, 29 octobre 1635.

présents, entre autres, Créquy, Hémery, les marquis de Villeroy, de Varennes et Ville, les comtes de Monmartin et de Verrua. Presque tous étaient favorables à une offensive. Le maréchal de Créquy, seul, donna un avis « fort confus et sans rien résoudre », mais ne voulait en substance pas combattre, estimant plus prudent de se retrancher dans ses quartiers. On prit la résolution d'attaquer, les ennemis étant déjà en train de reculer, lorsque Créquy fit savoir au comte Scaglia de Verrua qu'il n'avait pas l'intention de participer aux combats, les Espagnols occupant une position avantageuse. Le comte Scaglia resta « interdit et fort surpris de ce langage<sup>1</sup> ». L'attitude frileuse du maréchal obligea l'armée franco-piémontaise au repli et à perdre le contrôle de Frascarolo. Le duc ne ménagea pas ses critiques : la concorde ne régnait pas parmi les officiers français qui ne cessaient de se critiquer réciproquement ; Créquy n'était pas un chef de guerre à la hauteur ; il ne pourrait remédier aux mauvais succès de l'armée française si Louis XIII « continuera à en vouloir laisser le soin à Mr le Duc de Crequy<sup>2</sup> », dont il critiqua « le peu d'inclination et de force qu'il a pour supporter le travail, la faiblesse de sa mémoire, les irresolutions de ses conseils, [...]. Les desordres qu'il a permis, la haine qu'on lui porte même dans l'Armée du roy, la disreputation qu'il s'est acquis par toute l'Italie, le peu d'estat qu'on font les ennemis<sup>3</sup> ». Le duc réclama aussi des troupes supplémentaires à la France car, en raison de cet échec, la guerre en Italie avait « tout à fait changé de face<sup>4</sup> ».

Entre-temps, à Paris, l'ambassadeur savoyard le marquis de Saint-Maurice travaillait avec acharnement pour préserver la réputation du duc de Savoie malgré le dessein du maréchal de Créquy « de se descharger des fautes<sup>5</sup> » commises. Lors de son audience auprès de Louis XIII, Saint Maurice trouva le roi bien disposé à l'égard du duc de Savoie, dont on louait la prudence et la valeur montrées dans cette opération militaire<sup>6</sup>.

Malgré ces belles paroles, la demande du duc de Savoie de destituer le maréchal de Créquy ne fut pas satisfaite. Ses manquements étaient tellement évidents que Richelieu se montra plus critique à l'égard du commandant français que du duc de Savoie, auquel il reconnaissait qu'il avait prévu très tôt « quel doit être

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, n.° 75, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Asti, 30 octobre 1635.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.° [75], lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 8 novembre 1635, sous le numéro 75 sont regroupées des lettres du duc allant du 30 octobre au 8 novembre 1635.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.° [75], lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 8 novembre 1635.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 3bis, « Lettere di Claudio Gerolamo di Chabo', marchese di St. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al duca e al primo segretario di stato », n.° 66, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 27 novembre 1635. À ce propos voir aussi AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié ... », cit., n.° 147, dépêche du marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié, Rome, 7 novembre 1635, où il rapporta les fausses conjectures de Sabran qui accusait le duc d'avoir un accord secret avec les Espagnols, ce qui aurait fait échouer le siège de Valence.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 76, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 21 décembre 1635.

l'événement de ce siège<sup>1</sup> », et il lui ordonna sur un ton péremptoire que dorénavant il devait suivre les avis du duc plutôt que les siens et qu'il devait exécuter « entièrement les résolutions qu'il voudra prendre » en le priant aussi, presque de manière débonnaire que, s'il voulait se montrer utile au service de son roi, il devait « perdre un peu de feu que la Picardie met dans la teste de ceux qui naissent en son climat<sup>2</sup> ».

### 1.2.2 Le rôle de la diplomatie dans la campagne de 1637

Ainsi, le maréchal de Créquy resta à son poste, mais dorénavant le devant de la scène fut occupé par le duc de Savoie omniprésent dans toutes les opérations militaires de l'armée franco-piémontaise. D'ailleurs, à la demande directe du maréchal français pour savoir s'il avait manqué en quelque chose ou s'il avait désobéi, le duc lui avait répondu qu'il ne l'accusait pas directement mais qu'il tenait pour responsable de leurs différends Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, qui lui prodiguait de mauvais conseils<sup>3</sup>. Même s'il ne lui disait rien directement, le duc aurait préféré le rappel du maréchal de Créquy<sup>4</sup>. La duchesse Christine partageait cet avis : « jay toujours estimé que l'on doit le rappeler pour le bien des entreprises d'Italie » écrivait-elle au marquis de Saint-Maurice ; pour que les affaires du duché prennent une bonne tournure, poursuivait Christine, « l'on ne le doit pas laisser icy d'avantage<sup>5</sup> ». Les Français, sur ce point, ne donnèrent pas satisfaction au duc, ce qui se refléta négativement sur la campagne militaire. Des différends éclataient souvent entre Toiras et Créquy et le duc donnait presque toujours raison au premier<sup>6</sup>. Jusqu'alors, le duc de Savoie avait montré une grande habileté dans la guerre de mouvement caractérisée par des accrochages fréquents<sup>7</sup>. Le 22 juin 1636, à Tornavento, à une quarantaine de kilomètres de Milan, il avait montré aussi ses talents militaires dans une bataille rangée. Même à cette occasion, le duc eut une opinion négative à l'égard du maréchal de Créquy. Bien que reconnaissant son

---

<sup>1</sup> Cf. *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, CLXI, [Au père Monod], s.l., 18 novembre 1635, p. 347.

<sup>2</sup> *Ibid.*, CLXII, s.l., 18 novembre 1635, p. 349-350.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 33, fasc. 4, « Lettere di SAR il duca e di Madama Reale Cristina di Francia a Claudio Gerolamo di Chabo'... », cit., n.° 90, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Brème, 10 décembre 1635.

<sup>4</sup> cf. AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio », 1636, n.° 24, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint Maurice, Verceil, 24 février 1636 : « nous ne voyons pas sur quoy ils fondent que M. de Créquy doive demeurer icy, car nous avons toujours continué à remontrer qu'il le falloit rappeler, et les raisons en sont fort evidentes et il ne se trouvera point que nous ayons dit que nous nous contentons du dit Sieur et ceux qui l'auront publié ne peuvent que l'avoir inventé, et quand nous aurions changé d'opinion pour ce regard nous vous l'aurions fait savoir premier qu'à tout autre ».

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 29, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint Maurice, Turin, 26 février 1636.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 45 et 57, lettres du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint Maurice, respectivement du 27 mars et 23 avril 1636.

<sup>7</sup> Cf. G. Hanlon, *Italia 1636, op. cit.*, p. 174-175.

expérience, il jugeait qu'il n'avait plus la « solidité nécessaire » et qu'il se laissait influencer par du Plessis-Praslin qui, à son tour, était un esprit prompt « mais sans l'expérience qu'il faut<sup>1</sup> ».

Selon Hanlon, Victor-Amédée I<sup>er</sup> fut le sauveur de l'armée franco-savoyarde car à la tête d'une unité de réserve il attaqua les lieux où l'offensive des ennemis était la plus vigoureuse<sup>2</sup>. Ainsi, après avoir lancé plusieurs assauts au cours d'une même journée, le soir le marquis de Leganés fut contraint d'ordonner le repli de ses troupes extenuées après un combat de 15 heures<sup>3</sup>. Un succès militaire précieux pour le cardinal de Richelieu en cette funeste année qui vit l'inquiétante percée du prince Thomas allé jusqu'à Corbie depuis les Flandres. Après Tornavento, succès que Victor-Amédée I<sup>er</sup> ne put exploiter en raison de la défection du duc de Parme, il n'y eut plus d'opérations importantes, hormis une tentative espagnole, repoussée par les Savoyards, de s'emparer d'Asti.

La troisième campagne militaire du duc débuta sans le soutien de ses deux frères, car le prince-cardinal Maurice était désormais passé au service de l'Espagne. De plus, cette année fut marquée par la déception engendrée par le refus de la France d'accorder le titre royal au duché. La mission du Père Monod se révéla en effet infructueuse. Si Louis XIII semblait plus disposé à l'octroyer, le cardinal de Richelieu était résolument contre, pensant que si l'on cédait sur ce point dans cette période difficile pour les armées françaises sur les théâtres de guerre européens, l'on pourrait le considérer comme une marque de faiblesse de la part de la monarchie française<sup>4</sup>. Une autre mauvaise nouvelle pour le duc fut la décision d'envoyer de nouveau le maréchal de Créquy en Italie pour suivre les opérations de l'armée française<sup>5</sup>. Les préparatifs de la campagne militaire progressèrent entre mille difficultés, le duc

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 34, fasc. 2, « lettere originali del duca Vittorio Amedeo I e di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maorizio », 1636, n.° 97, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Du camp du Tesin, 28 juin 1636. Sur Tornavento voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 24, la dépêche d'Hémery au cardinal de Richelieu du 25 juin 1636, et la lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au cardinal de Richelieu du 25 juin 1636. Sur cette bataille voir aussi Francisco Arroyo Martín, *El marqués de Leganés. El favorito del valido*, Madrid, Silex, 2017, p. 223-224.

<sup>2</sup> Cf. G. Hanlon, *Italia 1636, op. cit.*, p. 219.

<sup>3</sup> Cf. AST, SRC, Categoria III, Storie particolari, m. 16, n.° 8, [V. Castiglione], *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo*, cit., chapitre XXXIII, intitulé *La battaglia di Tornavento* : « Con li 22 di tal mese il più lungo dell'anno per lo solstizio che in esse cade, le trombe e li tamburi intimorono la battaglia con le quattr'hore del giorno fino alle tre della notte non si cessò dalla zuffa, continuata con ugal coraggio de' combattenti per lo spatio di hore quindici », p. 222-223, toutefois les sources sur la bataille ne s'accordent pas sur la durée de la bataille, Davide Maffi, par exemple, qui base son récit sur des sources espagnoles, nous dit que la bataille dura 14 heures, cf. Davide Maffi, *Il baluardo della corona. Guerra, esercito, finanze e società nella Lombardia seicentesca (1630-1660)*, Florence, Le Monnier, 2007, p. 17-18.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 3, « Lettere dell'Abate Andrea Mondino al duca e al primo segretario di Stato », n.° 42, dépêche de l'abbé André Mondino au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 4 mai 1637.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. 4, « il padre Monod », n.° 68, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 28 avril 1637.

guettait avec inquiétude les démarches des ennemis qui étaient en train de renforcer leurs garnisons. Le 10 juin 1637, les Espagnols attaquèrent Nice de la Paille défendue par un faible préside ducal et Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrivit à son ambassadeur de Paris, le marquis de Saint-Maurice, qu'il se sentait « dénué<sup>1</sup> » d'argent et de soldats<sup>2</sup>. Nice capitula le 14 juin, ce qui surprit le duc qui pensait que ses soldats auraient dû la défendre avec un empressement majeur. Toutefois « la sédition des habitants<sup>3</sup> » rendit vaine toute résistance. Peu après, les Espagnols prirent Agliano<sup>4</sup>, le duc se plaignit du fait que les troupes françaises n'étaient pas encore arrivées<sup>5</sup> et, effectivement, dans une dépêche d'Hémery on apprend que début juillet Créquy se trouvait encore à Casal<sup>6</sup>.

Le 8 septembre 1637 le duc, après avoir recruté 8000 hommes, parvint avec le soutien du maréchal de Créquy à repousser une attaque espagnole contre Mombaldone, petite localité voisinant le fleuve Bormida. Dans son récit de cette bataille, Créquy précisa : « Les Espagnols ont perdu en ce combat la meilleure partye du corps d'armée qu'ilz avoient aux Langues » et même si les ennemis morts sur le champ de bataille n'étaient « que » de 300, il faut considérer que la plupart des soldats qui s'étaient enfuis furent « desmontez ou assommez par les paysans<sup>7</sup> ».

Ce succès militaire redonna un second souffle aux troupes franco-savoyardes et on planifia d'autres assauts contre Fontanetto ou Borgomanero<sup>8</sup>. Afin de lancer une nouvelle offensive dans le Milanais, le duc se rendit à Verceil le 25 septembre 1637, mais cette attaque n'eut jamais lieu car Victor-Amédée I<sup>er</sup> contracta la maladie qui se révéla mortelle<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo, e dopo la morte di questo di Madama Reale Cristina Regente de Stati al Marchese di San Maurizio, Ambasciatore di Savoia in Francia », n.° 79, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 15 juin 1637.

<sup>2</sup> Pour une estimation de l'armée espagnole entrée en campagne voir AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery, [sans destinataire], 11 juin 1637, f.° 133r-v, Hémery parle de 16-18 000 hommes de pied et 4-5 000 chevaux.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 80, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 16 juin 1637. Sur la perte de Nice de la Paille, voir F. Arroyo Martín, *El marqués de Leganés, op. cit.*, p. 229, par contre Arroyo Martín ne mentionne pas l'accrochage de Mombaldone.

<sup>4</sup> Sur la prise d'Agliano cf. AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo... », cit., lettres 85 et 91 au marquis de Saint-Maurice du 22 et 27 juin 1637.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 98, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Asti, 25 juillet 1637.

<sup>6</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, dépêche d'Hémery [sans destinataire], 2 juillet 1637, f.° 191-192v.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.* « Relation du combat de Mombaldon d'Italie envoyé par Mr de Créquy », f.° 413, les deux citations. Voir aussi la dépêche de Créquy du 9 septembre 1637 (f.° 414) et les deux lettres de la même date du duc de Savoie (f.° 423-424).

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 36, fasc. 1, « Lettere originali del Duca Vittorio Amedeo... », cit., n.° 132, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au marquis de Saint-Maurice, Turin, 17 septembre 1637.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 138, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Verceil, 4 octobre 1637. Sur la campagne de 1637 voir aussi S. Foa, *Vittorio Amedeo I, op. cit.*, p. 278-283 ; et AST, SRC, m. 16, n.° 8, [V. Castiglione], *Historia della vita del duca di Savoia Vittorio Amedeo*, cit., les chapitres XXXV et XXXVI, intitulés respectivement *Fatto d'arme a Mombaldone* et *Disegni contro lo Stato di Milano*.

Nous avons esquissé dans les grandes lignes les événements les plus notables de la campagne militaire de 1637. À présent, nous nous proposons d'examiner les réactions des ambassadeurs ducaux au fur et à mesure qu'ils recevaient les nouvelles sur le déroulement des opérations de guerre.

Toute la phase de préparatifs de la campagne fut ponctuée de rumeurs, pour la plupart fausses, selon lesquelles le duc était en réalité plus intéressé à trouver un accord avec les Espagnols<sup>1</sup>. D'autre part, le marquis d'Aglié remarqua que le secours jamais parvenu au duc de Parme, engagé dans le siège de Plaisance, avait nui à la réputation de l'armée française et que le roi de France devait se préparer à envoyer une nouvelle armée en Italie pour éviter que la puissance espagnole ne prenne racine dans la péninsule italienne<sup>2</sup>.

Pendant quelques temps, on parla aussi d'une suspension d'arme, action qui aurait dû être propédeutique à l'ouverture de négociations de paix, mais la France s'opposa à cette éventualité, car l'Italie étant « le cœur et le nerf de la puissance espagnole », il convenait plutôt d'ouvrir les hostilités afin de consumer leurs troupes et d'éviter, une fois la paix conclue, de les déplacer sur d'autres fronts au détriment des intérêts de la France<sup>3</sup>.

Saint-Martin d'Aglié travailla avec un acharnement inutile à faire progresser l'idée d'une suspension d'armes<sup>4</sup>, même si les vents de guerre commençaient à souffler puissamment. Le 20 juin, il fut informé que les Espagnols étaient entrés officiellement en campagne en divisant leur armée en trois corps d'attaque marchant vers Nice de la Paille, la province de Biella et Brême<sup>5</sup>. L'ambassadeur ducal se berça d'illusions, pensant que par conséquent la puissante armée française serait rapidement descendue en Italie pour secourir son allié savoyard. Même après les premières conquêtes espagnoles, le marquis de Saint-Martin d'Aglié conservait l'espoir d'une possible trêve, éventualité que le cardinal Bichi excluait, ne croyant pas que le marquis de Leganés aurait renoncé facilement aux avantages pris face aux troupes françaises<sup>6</sup>. Les armées espagnoles continuaient à progresser, à présent c'était Agliano qui était mis sous siège, mais l'ambassadeur ducal avait confiance en la valeur du gouverneur de ce château, René Roero di Cortanze, et souhaitait que la résistance durât jusqu'à l'arrivée des Français en renouvelant ainsi les fastes du siège

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 4, « Lettere del conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, marchese di san Damiano, a SAR », 1637, n.º 16, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome 26 février 1637, mais le marquis put aisément convaincre l'ambassadeur François Annibal d'Estrée qu'il s'agissait de rumeurs imaginées par des agents du duc de Parme, qui venait de passer dans le camp espagnol, ou de Mantoue.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 17, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Rome, 3 mars 1637.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 43 et 45, dépêches du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du 25 et 29 mai 1637.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 49 et 52, dépêches du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du 7 et 14 juin 1637.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 57, troisième dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 20 juin 1637.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 61, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> juillet 1637.

de Verrua<sup>1</sup>. Agliano tomba et les troupes espagnoles saccagèrent avec brutalité les terres du duché, ce qui indigna profondément le marquis d'Aglié qui trouvait leur comportement plus digne de barbares et de bandits que de soldats<sup>2</sup>.

Par la suite, les nouvelles sur la campagne de 1637 se raréfièrent dans la correspondance car on ne repère que deux allusions à la victoire de Mombaldone<sup>3</sup>.

Dans la série documentaire *Lettere Ministri Francia* conservée aux archives de Turin, les références à la campagne de 1637 sont plus fréquentes. Dès le mois de janvier de cette année, la Cour de Turin fut informée que Louis XIII et Richelieu avaient décidé de « s'appliquer puissamment<sup>4</sup> » à la guerre en Italie. Selon Monod, cependant, il fallait envoyer dans la péninsule italienne trois armées : l'une pour présider la Valteline, la deuxième pour faire des sièges et la troisième pour surveiller les frontières. Malgré ces fabuleux plans offensifs du Jésuite savoyard, les ministres français confirmèrent leur l'intention de préparer « une guerre offensive du costé d'Italie<sup>5</sup> ». Mais des ralentissements se firent sentir immédiatement, du fait de la difficulté de trouver les ressources financières pour « les levées et recrues nécessaires ». Les Français étaient en retard avec les virements au bénéfice des Savoyards et ils auraient aimé le « payer de tout ceci avec le titre Royal, et en sortir sans qu'il leur en cousté rien<sup>6</sup> ». Proposition jugée insuffisante par le Père Monod qui continua à réclamer les crédits qu'on devait à la Maison de Savoie, mais sans succès<sup>7</sup>.

L'ambassadeur extraordinaire Saint-Maurice, comme Monod, se trouva à discuter des sommes dont les Savoyards étaient créditeurs. Il observa que même si le surintendant des finances Claude Bullion était favorable au duc, les sommes n'étaient toujours pas versées<sup>8</sup>. Vers la mi-mars il sembla que les Français avaient finalement décidé de payer 300 000 livres, mais cette fois-ci c'était Bullion qui retardait la signature des mandats de paiement malgré les ordres de Richelieu<sup>9</sup>. Quelques temps après, Saint-Maurice informa le duc que le commandant désigné pour mener l'armée française en Italie, le maréchal de Créquy, était sur le point de partir sans attendre que les troupes soient prêtes, car elles n'arriveraient qu'à la fin du mois de juin<sup>10</sup>. L'ambassadeur Saint-Maurice se plaignit du retard des renforts français, circonstance

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 62, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 2 juillet 1637.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 75, dépêche du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, 1<sup>er</sup> août 1637 : « con stare su gli'incendi e i rubbamenti facciamo guerra più da Cingari, e da banditi che da soldati ».

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 95 et 97, dépêches du marquis Ludovic d'Aglié au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, du 30 septembre et du 7 octobre 1637.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 4, « il padre Monod », n.° 16, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 6 janvier 1637.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 18, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 12-13 janvier 1637.

<sup>6</sup> *Ibid.*, les deux citations.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.° 35, dépêche du Père Monod au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 20 février 1637.

<sup>8</sup> *Ibid.*, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ambasciatore straordinario in Francia, al Duca, al Ma Reale, ed al primo segretario di Stato », 1637, n.° 15, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 3 mars 1637.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 22, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 24 mars 1637.

<sup>10</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 41, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 13 juin 1637.

qui mettait en grave danger le duché. En réponse, plusieurs ministres, dont Richelieu et Sublet de Noyers, firent mine d'être mécontents d'Hémery et de Créquy<sup>1</sup>.

En réfléchissant aux négociations de ces derniers mois, Saint-Maurice avoua qu'il était très difficile de traiter avec les Français, prodigues en bonnes paroles et en menaces<sup>2</sup>, mais avares d'actions concrètes. Les financements promis arrivèrent en retard et furent inférieurs à la somme préalablement établie et l'armée française, moins nombreuse que prévue, arriva après le début de la campagne<sup>3</sup>. Les seules actions militaires significatives furent celles tentées par le duc : la victoire de Mombaldone empêcha la pénétration espagnole dans le duché et le cardinal de Richelieu suivait avec intérêt les progrès du duc dans les Langhe<sup>4</sup>. Les plans d'attaques foisonnaient, le duc voulait tenter un coup de force sur Finale<sup>5</sup>, mais les Français y étaient plutôt opposés, envisageant plutôt une attaque contre Monaco<sup>6</sup>. Tous ces projets restèrent inachevés à cause de la mort du duc, qui survint à la veille de l'invasion du duché de Milan. Cet événement changea le cours de la guerre qui se déroulait sur le front italien et jeta dans le chaos le duché de Savoie.

### 1.3 La diplomatie courageuse de Christine de France

La mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup> fit que les rênes de l'état passèrent aux mains de sa femme, la duchesse Christine, qui fut nommée immédiatement régente et tutrice de l'héritier au trône François-Jacynthe. La régente avait déjà une certaine expérience politique car souvent le duc, lorsqu'il partait en campagne militaire ou s'absentait de Turin, lui confiait la conduction des affaires d'État.

En apprenant la nouvelle de la mort du duc, les Français pensèrent uniquement à protéger au mieux leurs intérêts et possessions dans le duché. Richelieu prit ses dispositions : il poussa la duchesse à choisir pour son Conseil d'État des collaborateurs fidèles et bien disposés à l'égard de la France, réclama des places de sûreté, conditionna la politique ducale en interdisant par exemple l'envoi d'un

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Cf. à ce propos *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. V, CDLXI, « Mémoire des chefs sur lesquels il est nécessaire de recevoir les commandements de S. ém. », p. 822, où on peut lire que si le duc faisait des difficultés il fallait le menacer de suspendre les paiements et donner ordre au maréchal de Créquy de se retirer de la campagne.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio, ... », cit., n.º 43, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 13 juin 1637.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 71, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 18 septembre 1637.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 66, dépêche du marquis de Saint-Maurice au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Paris, 24 août 1637. À ce propos voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 25, « Instruction de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au Sr Guirapin s'en allant par nos commandements en France », f.º 234-235v.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 35, fasc. 2, « Lettere di Claudio Gerolamo Chabò, marchese di S. Maurizio... », cit., les dépêches n.º 71 et 76 du 18 et 29 septembre 1637. Sur les relations avec Monaco voir Anna Blum, *Les « sages ialousies »*. *op. cit.*, p. 196sq.

ambassadeur à Madrid pour annoncer la mort du duc, demanda à ce que soient éloignés les conseillers hostiles, tels que Monod, et sema la discorde entre les ministres savoyards en s'opposant au retour du cardinal Maurice de Savoie.

Avec la mort de François-Jacynthe, survenue vers la fin de 1638, la duchesse Christine fut confirmée dans ses charges de tutrice et régente. Les tentatives des princes d'entrer dans le duché se firent plus vigoureuses ; en particulier, le prince Maurice fut l'âme d'une conjuration visant à s'emparer du pouvoir à Turin et à Carmagnola, projet éventée par le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié. Suite à ses bouleversements, le dispositif diplomatique connut un seul changement : le marquis Ludovic de Saint-Martin d'Aglié quitta son poste romain pour revenir à Turin, mais le marquis de Saint-Maurice, l'autre ambassadeur qu'il fallait selon les Français rappeler à Turin, resta à Paris jusqu'en 1639. La duchesse contrôlait avec fermeté la politique étrangère et les actions des ambassadeurs continuaient à dépendre strictement de sa volonté.

En 1639 les deux princes de Savoie se trouvaient dans le Milanais pour prendre des accords avec les Espagnols afin d'attaquer le duché et déclencher une guerre qui ne cessa qu'en 1642<sup>1</sup>.

Les premiers mois du conflit furent désastreux puisque le duché perdit un grand nombre de places, y compris la capitale conquise par le prince Thomas en 1639 ; de nouveau, à cette occasion, la duchesse Christine fut sauvée par une action énergique du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié qui lui permit de rejoindre la citadelle, gardée par une garnison française, sans tomber aux mains ennemies. Grâce aussi aux pressions de la diplomatie internationale, une trêve fut signée. La duchesse profita de cette accalmie politique pour se rendre à Grenoble et y rencontrer son frère le roi Louis XIII ainsi que son principal ministre le cardinal de Richelieu. Durant l'orageux colloque de Grenoble, à la grande surprise des Français, la duchesse opposa une résistance acharnée en défendant opiniâtrement les intérêts du duché et en repoussant toutes les requêtes des Français qui ambitionnaient, sans jamais l'avouer, de réduire à un protectorat le duché qui, selon l'avis de Giuliano Ferretti, risquait de disparaître de l'échiquier politique européen<sup>2</sup>.

Avec une prudence tenace, Christine arriva à surmonter toutes les difficultés, les Français se résignant à ne pas recevoir Montmélian (ils demanderont néanmoins constamment d'autres places dans le Piémont). Finalement le roi nomma un chef militaire de valeur pour l'armée française en Italie, Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, qui réussit à reprendre Turin.

Les Piémontais avaient appris la leçon : ils ne signaient plus de traité secret, comme dans le cas de Pignerol et, comme les Français, ils opposaient de nombreuses objections à la demande de céder telle ou telle place. Après la guerre civile, le marquis de Saint-Maurice, désigné ministre avec pleins pouvoirs à Münster, passa

---

<sup>1</sup> Certains aspects de la guerre civile piémontaise seront analysés dans le chapitre suivant.

<sup>2</sup> Cf. Giuliano Ferretti, « La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le Duché au risque de sa disparition », in Id. (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 59-86.

d'abord à Paris pour s'accorder sur la ligne politique à suivre en Westphalie et pour entamer la négociation de la restitution des nombreuses places données en dépôt aux Français, affaire qui se conclut d'une manière positive avec la restitution de la ville de Turin en 1645.

### 1.3.1 Les diplomates et les conseillers au colloque de Grenoble

L'importance de la rencontre de Grenoble a déjà été mise en évidence par Giuliano Ferretti<sup>1</sup>. Avant lui, Gaudenzio Claretta<sup>2</sup> avait fourni un récit détaillé de ces colloques infructueux pour la France. Ces deux études ont facilité remarquablement notre tâche.

Avant d'analyser ce moment crucial pour le duché, il nous semble important d'observer dans quelles conditions la duchesse arriva au colloque grenoblois.

Une des premières affaires que la régente dut affronter fut le renouvellement de l'alliance avec la France. Les relations avec l'ambassadeur d'Hémery tournèrent presque immédiatement au pire. Les Français, selon les Savoyards, continuèrent à ne pas soutenir leur allié. Et au moment où les derniers détails du texte du traité d'alliance se décidaient, les Espagnols attaquèrent en mai 1638 la ville de Verceil qui résista deux mois avant de capituler.

Un comte Philippe de Saint-Martin d'Aglié affligé écrivit une lettre à l'ambassadeur Saint-Maurice dans laquelle il lui livrait ses réflexions sur les maigres résultats de quatre années d'alliance avec la France. La première année, déclarait Saint-Martin d'Aglié, « on perdit la réputation sous Valenza », la deuxième on organisa une offensive inutile jusqu'au Tessin, la troisième le duché perdit Ariano, Nice de la Paille, None, la Dora, et après la mort du duc les Espagnols s'emparèrent de Brême et à présent de Verceil, perte « qui a définitivement fossoyé la réputation de l'armée française<sup>3</sup> ».

Le comte Saint-Martin d'Aglié continua à se montrer très critique envers le traité avec la France, cause de tous les « malheurs<sup>4</sup> » que subissait le duché, mais il avait notamment remarqué que la perte de Verceil avait suscité chez les sujets de Christine une haine générale à l'encontre des Français et un fort espoir de revoir les deux princes de Savoie sur le sol piémontais<sup>5</sup>. Entre-temps, les relations avec l'ambassadeur d'Hémery empirèrent et le comte d'Aglié guettait avec inquiétude les mouvements des troupes espagnoles. Cette funeste campagne militaire de 1638 se

---

<sup>1</sup> G. Ferretti, « La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639) ... », cit., p. 59-61.

<sup>2</sup> G. Claretta, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., t. I p. 537-564.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », 1637-1639, lettre du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 13 juillet 1638, les deux citations.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 18 juillet 1638, cette lettre a déjà été mentionnée dans un chapitre précédent.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », 1637-1639, lettre du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 28 juillet 1638.

conclut néanmoins sans autres pertes de la part du duché. Mais une autre mauvaise nouvelle s'était abattue sur la Maison de Savoie : à la fin septembre, le comte Philippe informa le marquis de Saint-Maurice que François-Jacynthe était sérieusement malade. Si l'héritier au trône venait à mourir d'une cause étrange, on allait accuser dans le duché la soif de pouvoir qui animait les princes Maurice et Thomas<sup>1</sup>.

Selon le comte d'Aglié, la mort de l'héritier au trône, survenue début octobre, fut un des coups les plus rudes subis par la Maison de Savoie depuis 300 ans<sup>2</sup>. On ne saurait dire si Saint-Martin d'Aglié se préfigurait déjà l'éclatement de la guerre civile, mais la confirmation des charges de tutrice et de régente de la duchesse Christine ne fut pas acceptée passivement par les princes.

Le prince Maurice de Savoie, dès la mi-novembre 1638, se trouvait à Pegli, en Ligurie, territoire qui appartenait au prince Jean Doria. Les Français confirmèrent les positions de l'année d'avant par la voix du cardinal de La Valette qui jugeait le cardinal Maurice de Savoie « un ennemi de son roi<sup>3</sup> » et les troupes françaises avaient déjà reçu l'ordre de le capturer s'il entra dans le duché.

Mais cette fois-ci, il ne s'agissait pas simplement d'une autre tentative de revenir dans le duché. Le prince Maurice nourrissait l'ambition de tenir un rôle dans le gouvernement piémontais, et pour l'obtenir il n'avait pas hésité à ourdir un plan éversif qui fut mis en échec le 17 novembre 1638. Cette conjuration, visant à lui consigner les villes de Turin et de Carmagnola, fut découverte car plusieurs conjurés, parmi lesquels l'intendant Giovanni Stefano Bidale, appartenant à la compagnie des cuirasses (les gardes ducales), confessèrent ce dessein à leur commandant, le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié. Le cardinal Maurice, qui était déjà arrivé à Chieri, fut informé que la conjuration avait échoué et se refugia dans le Milanais<sup>4</sup>.

Aux Archives de Turin est conservée une relation qui rapporte les mouvements du prince-cardinal durant ces jours. Dès qu'il arriva à Pegli, il écrivit à la duchesse Christine qu'il venait seulement pour favoriser la paix et, après lui avoir envoyé son secrétaire Giovanni Caretto pour lui porter ses condoléances, il entra dans le duché et rejoignit Nice de la Paille accompagné par Jean-Thomas Pasero et Bartolomé Messerati. Ce dernier avait écrit une lettre à un capitaine d'Asti en lui demandant

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Turin, 29 septembre 1638.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, les lettres du comte Philippe Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, des 3 et 9 octobre 1638.

<sup>3</sup> AST, Corte, TR, m. 3, n.º 19, « Copia di lettera di Madama Reale Cristina al marchese di Voghera ambasciatore in Roma sull'arrivo del principe cardinale nelle vicinanze di Savona ad effetto che impegnasse Sua Santità a persuadere al suddetto Principe il suo ritorno a Roma », 6 novembre 1638.

<sup>4</sup> Cf sur se sujet AST, Corte, TR, m. 2 d'addizione, 1638-1648, « Semplice relatione della congiura in Turino, e Carmagnola », 15 novembre 1638 (malgré cette date on trouve mention d'événements courant jusqu'au 17 novembre), et m. 3, n.º 21, « Copia di lettera di Madama Reale al marchese di Voghera, suo ministro in Roma, ragguagliandolo delle congiure scoperte in Torino, a Carmagnola fomentate dal Principe cardinale avanzatosi travestito ne Stati per assistere all'effetto di dette congiure, gli impone di rendere intesa Sua santità, e li cardinali di tutto il successo », 19 novembre 1638.

d'assister le cardinal Maurice, mais l'officier avait porté le billet de Messerati à connaissance de la duchesse Christine. On eut ainsi la certitude que le prince-cardinal fomentait quelque chose à Asti et, suite à d'autres dénonciations, on découvrit son dessein qui prévoyait « un coup de force contre Turin et sa citadelle, et contre Carmagnole<sup>1</sup> » et qui était ourdi par le secrétaire de la chancellerie Valerio de Rossi, aux ordres du chef de cette institution Onorato Claretto, qui avait été le secrétaire de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. De Rossi chercha à obtenir le soutien de plusieurs membres de la compagnie des cuirasses, dont le déjà mentionné Bidale, et il avait convaincu les capitaines de trois portes de la ville de Turin de les ouvrir au cardinal Maurice le matin du 18 novembre. Mais ce plan fut dévoilé au comte Philippe Saint-Martin d'Aglié qui informa immédiatement la duchesse. Christine ordonna plusieurs arrestations : furent jetés dans les prisons ducales De Rossi, Claretto, relâché quelques jours après avoir été reconnu innocent, les capitaines gardant les trois portes, Bartolomeo Rocca, qui avait été secrétaire des Postes lorsque le Général de celles-ci était Messerati passé depuis au service du cardinal Maurice, et d'autres complices ; le lendemain, toutes les portes de Turin restèrent closes.

Bidale, interrogé par le Sénat le 17 novembre, se confessa en fournissant un grand nombre de détails sur ce projet. Les conjurés auraient dû d'abord prendre le contrôle du château de Carmagnola et en informer les Espagnols qui auraient alors attaqué Asti. En ce qui concerne Turin, le gouverneur de la citadelle, le comte Lorenzo Capris, dont la femme avait des liens de parenté avec Messerati, avait également pris part à la conjuration. Parmi les fils naturels de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, don Silvio de Savoie était à connaissance et approuvait la conspiration<sup>2</sup>, sans compter que Maria Apollonia et Francesca Caterina de Savoie y étaient également favorables. Le comte Capris fut aussi arrêté, mais il fut gracié. Quant à Valerio de Rossi, Stefano Bidale et Bartolomeo Rocca, ils furent condamnés à la peine de mort<sup>3</sup>. Le marquis de Saint-Germain, sujet fidèle à la duchesse, fut nommé gouverneur de la citadelle de Turin.

La conjuration se révéla inquiétante par son étendue, car des membres de la famille ducale, des principales institutions civiles et militaires du duché y avaient pris part, ce qui montrait combien les Français étaient détestés et combien large, au contraire, était le crédit des princes de Savoie auprès des Savoyards.

Le cardinal Richelieu, informé de cet événement, envoya une lettre très dure à la duchesse Christine. Il l'exhorta à sortir de sa léthargie : « si vous ne le faites promptement, votre mal sera enfin irremédiable<sup>4</sup> ». Ensuite, sans ménager ses mots, il lui dit qu'elle n'était pas aimée par ses sujets car « le gouvernement des femmes

---

<sup>1</sup> AST, Corte, TR, m. 2 d'addizione, 1638-1648, « Semplice relatione della congiura in Turino... », cit.

<sup>2</sup> Sur la connivence de don Silvio cf. Carlo Botta, *Storia d'Italia continuata da quella del Guicciardini sino al 1789*, Paris, Baudry, 1832, t. V, p. 117 et Gaudenzio Claretto, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, Turin, Civelli, 1869, t. III, p. 106-108, où il publie une lettre de Marie de Savoie, soeur du défunt Victor Amédée I<sup>er</sup>, au prince Thomas, Turin, 11 novembre 1638 qui donne des notices sur cette conjuration.

<sup>3</sup> Gaudenzio Claretto, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, Turin, Civelli, 1868, t. I, p. 357-371.

<sup>4</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, Paris, Imprimerie Impériale, 1877, t. VI, CXLVII, A Madame la duchesse de Savoye, [1<sup>er</sup> décembre 1638], p. 253.

n'est jamais sy désiré que celuy des princes ». D'ailleurs « en agissant foiblement, comme vous avés fait jusques à present, en reffusant tous les advis que le roy vous a donnez [vous avés pris pour vous les plus mauvaises résolutions qui se pouvoient prendre pour M<sup>r</sup> le cardinal de Savoye]<sup>1</sup> ».

Les princes étaient déterminés à aller jusqu'au bout de cette affaire. Le prince Thomas, une fois la licence du roi d'Espagne obtenue<sup>2</sup>, quitta les Flandres et, le 10 mars 1639, il était déjà à Vaprio dans le duché de Milan<sup>3</sup>. Le prince de Carignan était venu en Italie « décidé à soulever la guerre civile en Piémont »<sup>4</sup>.

Les débuts de la guerre civile furent désastreux pour la duchesse Christine, les succès militaires de ses ennemis furent doublés, le 18 mai 1639, par la déclaration de l'empereur Ferdinand III qui dénonçait Madame Royale comme une usurpatrice de « la tutelle de [ses] fils, et du gouvernement de l'État », en blâmant aussi le fait qu'elle avait signé un traité « injuste avec le roi de France<sup>5</sup> ». Par conséquent, l'empereur nommait les princes Maurice et Thomas tuteurs et gouverneurs du duché<sup>6</sup>. Les princes rendirent publique la décision impériale le 15 juin 1639 à Asti<sup>7</sup> en publiant aussi leur déclaration dans laquelle ils résumèrent les mauvaises actions de la duchesse de 1637 à 1639. Ils conclurent leur plaidoyer en demandant à tous les ministres, juristes, officiers et sujets du duché de ne plus reconnaître la duchesse Christine comme leur régente. Les princes essayèrent aussi d'attirer de leur côté les ambassadeurs, mais à Rome Amedeo del Pozzo, marquis de Voghera, déclara sa fidélité à la duchesse Christine<sup>8</sup>, le comte de la Manta, ambassadeur en Suisse, eut la même réaction et le marquis de Saint-Maurice était connu pour son attachement à la duchesse ; les princes n'arrivèrent donc pas à faire chanceler la fidélité des

---

<sup>1</sup> *Ibidem*, p. 253-254.

<sup>2</sup> Cf. Carlo Patrucco, « La partenza del principe Tommaso di Carignano dalle Fiandre », in *Bollettino Storico-bibliografico Supalpino*, 1896., p. 61.

<sup>3</sup> Cf. Guido Quazza, *Tommaso di Savoia-Carignano nelle campagne di Fiandra e di Francia 1635-1638*, Turin, SEI, 1941, p. 246-249.

<sup>4</sup> Carlo Patrucco, « La partenza del principe Tommaso di Carignano dalle Fiandre », *art. cité*, p. 68. Quazza critiqua cet article de Patrucco en l'accusant de se faire influencer par les ouvrages des partisans de Madame Royale, cf. G. Quazza, *Tommaso di Savoia-Carignano nelle campagne di Fiandra e di Francia*, *op. cit.*, note 123, p. 269-270. Quant aux principistes, Tesauro en particulier était d'avis que le prince Thomas « non portò la guerra civile, ma la trovò » (Emanuele Tesauro, *Origine delle guerre civili del Piemonte [...] che serve per Apologia contra Henrico Spondano*, In Colonia, apresso Giacomo Pindo, 1673, p. 2).

<sup>5</sup> AST, Corte, TR, m. 3, n.° 26, « Raccolta di Manifesti, Diplomi Cesarei, ed ordini di Madama Reale Cristina, e de Principi Cardinale e Tommaso in occasione che questi appoggiati dalle forze di Spagna e dell'Imperatore disputavano a Madama Reale la Reggenza assunta dalla medesima de Stati di Savoia, e di Piemonte », 1638, 1639, les deux citations; voir en particulier « Cesarea deputatione della Tutela, & Regenza del Stato della R. Alt, del Duca Carlo Emanuel II. Duca di Savoia pupillo nelle persone de sereniss, Principe Cardinale, & Tommaso di Savoia », p. 19-20.

<sup>6</sup> Cf. *Ibidem*, p. 20-21.

<sup>7</sup> AST, Corte, TR, m. 3, n.° 26, « Li principi Cardinale, & Tommaso di Savoia, legittimi Tutori di SAR Curatori, Amministratori, & governatori dello Stato », Asti, le 15 juin 1639, p. 25.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 52, fasc. 5, « Lettere di Amedeo del Pozzo marchese di Voghera a SAR », n.° 126, dépêche du marquis de Voghera à la duchesse Christine, Rome, 29 juillet 1639.

ambassadeurs à l'égard de Madame royale et leur tentative d'implanter une diplomatie parallèle se solda par un échec.

À partir de ce moment débuta aussi une guerre de papier entre Madame et les princes<sup>1</sup>, car Christine répliqua en publiant, le 5 juillet 1639, un arrêt immédiatement entériné par le Sénat<sup>2</sup>, et une déclaration, le 18 juillet, qui réfutait point par point toutes les accusations des princes<sup>3</sup>.

Pas même dix jours après, Turin tombait aux mains du prince Thomas, contraignant la duchesse à la fuite. Le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié raconta au marquis de Saint-Maurice qu'il avait eu juste le temps de sauver Christine, les ennemis contrôlant déjà quelques bastions de Turin, en lui ayant fait préparer en toute hâte un carrosse qui la transporta dans la citadelle où elle resta 9 jours avant de partir en direction de Suse le 4 août 1639<sup>4</sup>. Elle ne devait initialement s'arrêter que peu de temps dans ce petit bourg de montagne, mais elle prolongea son séjour sous l'instance du nonce Caffarelli. Néanmoins, Christine était d'avis que la façon de négocier du nonce ne faisait qu'empirer les affaires. Bientôt commencèrent à se diffuser les premiers bruits d'une possible suspension d'armes, proposition qui ne déplaisait pas aux Français<sup>5</sup>. Les Espagnols firent des difficultés car ils ne voulaient pas d'une suspension tant que les Français seraient à Casal. La trêve fut signée le 14 août, ce que la duchesse apprit lors du passage du duc de Longueville qui était sur le chemin du retour pour la France, et resta en vigueur jusqu'au 24 octobre<sup>6</sup>. La

---

<sup>1</sup> Sur cet épisode, qu'il me soit permis de renvoyer à Frédéric Ieva, *Libertà di dissenso. La lotta politica nella famiglia ducale prima della guerra civile (1630-1639)*, in Pierapolo Merlin, Francesco Panero (dir.), *Percorsi di libertà fra tardo Medioevo ed età contemporanea*, Cherasco, Centro Internazionale di studi sugli insediamenti medievali, 2017, p. 105-121.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, TR, m. 3, n.º 26, « Christiana Sorella del Re Christianiss. per gratia di Dio Duchessa di savoia, Regina di Cipro, Madre, e Tutrice del Serenissimo Carlo Emanuel Duca di Savoia, Principe di Piemonte, Re di Cipro etc & Reggente de' suoi Stati », 5 juillet 1639, p. 39.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 36, « Manifesto di Madama Reale Cristina sull'assunzione della tutela e Regenza de Stati del Duca Carlo Em. 2 suo figlio, con ordine a tutti li sudditi di non riconoscere in qualità di tutori, e regenti né il cardinal Maurizio né il Principe Tommaso non ostanti i decreti dell'Imperatore », 18 juillet 1639.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », 1637-1639, lettres du comte de Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice des 4, 11 et 17 août 1639. Saint-Maurice avait été déjà informé de la capitulation de Turin par don Félix de Savoie cf. AST, Corte, LMF, m. 39, fasc. 6, « Lettere del marchese di San Maurizio a madame Royale et a Mr di San Tommaso primo segretario di Stato », n.º 60, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 6 août 1639. Voir aussi *Ibid.*, LMF, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi TC », les lettres 56 et 57 de Christine à son ambassadeur à Paris Saint-Maurice des 2 et 4 août 1639.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice son ambassadeur extraordinaires auprès du Roi TC », n.º 59, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Suse, 10 août 1639.

<sup>6</sup> Pour tous ces détails voir *Ibid.*, fasc. 2, « Lettere dell'abate Mondino scritte da Parigi al conte don Filippo d'Aglié », les dépêches 27, 28 et 30 adressées en réalité à son Altesse Royale, des 10, 11 et 17 août 1639. Le texte de ce traité de trêve est publié in *Traité publics de la royale maison de Savoie*, op. cit., LXII, 1639, 14 août, Turin, *Traité de trêve entre la duchesse régente de Savoie et la couronne de France*

duchesse avait l'intention d'en profiter pour demander à Louis XIII et à Richelieu des conseils sur les choses à faire à l'égard de la citadelle et des lieux du Piémont qui lui restaient<sup>1</sup>. Pendant son séjour à Suse, Christine reçut la visite du comte Messerati, envoyé par les princes ; au cours de leur long entretien, ils discutèrent de l'offre de restitution de toutes les places occupées par les princes à condition que les Français fassent de même et, selon le comte Saint-Martin d'Aglié, ce point était « la plus grande difficulté<sup>2</sup> » à franchir.

À la fin du mois d'août, Christine reprit son voyage, elle passa par Saluces et Cavour, où elle nomma comme nouveau gouverneur le comte Maurice Scaglia de Verrua, Pignerol, où elle fut bien accueillie. Dans sa lettre du 29 août, Christine fit une des ses premières allusions au but de son voyage en Savoie : rencontrer son frère le roi de France Louis XIII<sup>3</sup>. Entre-temps, les princes agirent de manière douteuse durant la suspension car d'une part ils lui envoyèrent l'un de leurs représentants, Messerati, pour entamer des négociations, et de l'autre ils ourdissaient des trames pour annuler l'arrêt qui lui avait conféré la tutelle. Ce fut ainsi que Madame Royale commença à croire que les princes n'étaient intéressés que par la guerre, comme en témoignaient les préparatifs qu'ils faisaient jour et nuit tout en cherchant « de nous amuser sous des belles apparences<sup>4</sup> ». Quant aux Français, ils s'efforçaient toujours d'améliorer leurs positions en Italie et, pour cette raison, ils demandèrent Suse et Avigliana en dépôt, ce que Christine accepta<sup>5</sup>. Avant de franchir les Alpes, la duchesse écrivit au cardinal de Richelieu que le but de son voyage était « de procurer le repos de l'Italie et la paix<sup>6</sup> » avant de se loger à Montmélian en attendant de savoir où elle rencontrerait son frère. Selon Saint-Maurice, la rencontre allait avoir lieu à Lyon, mais les informations de l'ambassadeur étaient inexactes car peu de temps après elle sut que l'endroit retenu était Grenoble<sup>7</sup>.

---

*d'une part, les princes de Savoie et la couronne d'Espagne de l'autre*, p. 223-225. Une autre copie imprimée de ce traité est conservée in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, « Articoli sospensione d'armi frà le due corone, et madama la Duchessa con gli signori Principi di Savoia al 14 agosto sino a 24 ottobre », f. 47r-v.

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF m. 40, fasc. 1, « Lettres originales de M.R. Chrétienne au Marquis de St. Maurice... », cit., n.° 61, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Suse, 15 août 1639.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », cit., lettre du comte de Saint-Martin d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, Suse, 20 août 1639.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 66, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Saluces, 29 août 1639.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 69, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Saluces, 1<sup>er</sup> septembre 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 70, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Saluces, 9 septembre 1639. Sur les places consignées en dépôt voir aussi G. Claretta *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., t. I, p. 537, note 2.

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, lettre de la duchesse Christine au cardinal de Richelieu, 2 septembre 1639, f.° 106.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 37, fasc. 3, « Registro lettere del conte Filippo d'Aglié al marchese di S. Maurizio », cit., les lettres n.° 70 et 71, lettres de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice,

La duchesse Christine essaya de connaître à l'avance les requêtes françaises. Octavien Saint-Martin d'Aglié, marquis de Saint-Germain, et Albert, marquis de Genève Lullin, furent chargés de cette mission délicate. Louis XIII, à son tour, chargea d'une mission auprès de Christine le Père André Mondino, qui se trouvait à Lyon depuis la fin août 1639. Il vint à connaissance de la duchesse que les Français allaient lui réclamer la consigne de Montmélian, l'introduction d'une garnison française de 1000 hommes à Chambéry, le renforcement des présides de garde des passages alpins de la Vallée d'Aoste, et l'établissement du jeune duc Charles-Emmanuel à Paris pour lui donner une éducation française.

La duchesse Christine était fermement résolue à opposer une résistance farouche aux propositions françaises qui n'étaient qu'un projet, à peine masqué, de démantèlement de ce qui restait du duché. Sur le gouvernement de la Savoie, la duchesse était tranquille, ce poste étant occupé par un de ses sujets les plus fidèles, à savoir Félix de Savoie, qui avait reçu cette charge en 1634 après la fuite du prince Thomas aux Flandres. Pour mieux protéger Montmélian, elle nomma un nouveau gouverneur : Octavien, marquis de Saint-Germain, le frère du comte Philippe, fut nommé le 24 septembre 1639. Il devait garder Montmélian jusqu'à « la mort pour SAR mon fils et vous défiant de la remettre à personne du monde quelque ordre que la force me contraignit à vous faire<sup>1</sup> ».

Après une première rencontre amicale à Crolle le 27 septembre 1639 entre Louis XIII et Christine, le colloque fut fixé pour le lendemain. Richelieu n'était absolument pas disposé à la paix et son accueil fut plus riche d'épines que de roses<sup>2</sup>. Voici la liste des participants au colloque de Grenoble : la duchesse Christine, Louis XIII, le cardinal de Richelieu, le marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié, son neveu le comte Philippe, les marquis Bobba et Saint-Maurice, qui était venu de Paris, le comte Messerati, qui représentait les princes de Savoie, ainsi que Claude Bouthillier comte de Chavigny qui, ayant été chargé de contrôler de près Montmélian<sup>3</sup>, avait déjà compris que la duchesse n'avait aucune intention de céder cette place<sup>4</sup>, et de Plessis Praslin qui essaya vainement de faire visite au prince de Savoie<sup>5</sup>. Les Français se montrèrent déterminés à imposer leurs conditions, et n'hésitèrent pas à recourir à des pratiques

---

Montmélian, 15 et 17 septembre 1639. La duchesse Christine exprimait le souhait que Saint-Maurice la rejoigne à temps.

<sup>1</sup> AST, Corte, MQ, m. 20, fasc. 3, « Cristina di Francia, moglie di Amedeo I duca di Savoia, figlia di Enrico IV e di Maria de Medici », n.º 13, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Germain, Montmélian, 24 septembre 1639. Cette lettre fut transcrite, avec des imprécisions, par G. Claretta, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., t. I, p. 549-550, qui la tirait de Vittorio Siri (*Memorie recondite*, Lyon, Anisson et Posuel, 1679, t. VIII, p. 750-751), ne l'ayant pas trouvée aux Archives de Turin.

<sup>2</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., t. I, p. 551.

<sup>3</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, lettres de Chavigny du 22-23 septembre 1639, f.º 140 et 144.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, lettre de Chavigny, Montmélian-Chambéry, 21 septembre 1639 : « Madame n'a aucune pensée de mettre Montmelian entre les mains du Roy », f.º 138v.

<sup>5</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della Reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., t. I p. 554.

très voisines de la corruption<sup>1</sup>, en augmentant les donatifs ou pensions de plusieurs ministres savoyards<sup>2</sup>.

Toutes ces manœuvres n'aboutirent à rien, car la duchesse ne donna pas satisfaction aux requêtes de Richelieu, et ne suivit pas même les nombreux conseils qu'il lui prodiguait<sup>3</sup>. La volonté de la régente ne fléchit devant aucune des menaces françaises. Madame Royale fut remarquablement soutenue par le comte Philippe Saint-Martin, future cible de la haine de Richelieu. Ce dernier, n'ayant rien pu obtenir de Christine, essaya de rencontrer don Félix de Savoie, qui lui répondit qu'en raison des douloureuses attaques de goutte dont il souffrait, il n'était pas en mesure de recevoir du monde<sup>4</sup>. Insatisfait des résultats de Grenoble, Richelieu exprima publiquement son mécontentement. Le comte Philippe d'Aglié semblait terrorisé par la rage du puissant cardinal<sup>5</sup>. Son ressentiment influa négativement sur les premières phases de l'ambassade de Charles Ubertain Solaro, comte de la Moretta, auquel le cardinal objectait que même les moindres choses obtenues par la France à Grenoble

---

<sup>1</sup> C'est Claretta qui utilise ce terme cf. *Storia della Reggenza di Cristina di Francia, op. cit.*, t. I p. 563 : « mezzi di corruzione ».

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, f.° 587v, qui contient la liste des gratifiés à Grenoble : « a esté payé à Grenoble : Blancheville 2000 livres, Monti, 2000 livres ; Lullin, 3000 livres, Pianezze 3000 livres Pallavicino 3000 livres ; Bobba 5000 livres ; marquis d'Aglié 3000 livres ; Comte de Moretta 3000 livres, Comte de Verrua 3000 livres ». Dans un document en langue italienne conservé à la Bodleian Library, Oxford, Clarendon State Papers, 5, f.° 15r se trouve une liste des plus importants personnages de la Cour de Turin : le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié est défini comme celui « che governa », de faction française et opposé aux princes, comme son oncle le marquis Ludovic ; le marquis de Pianezza est classé comme « obbediente à Madama », mais « Avversario all'Aglié », le marquis de Bobba était vu comme « obbediente à Madama », opposé aux deux princes et adversaire du comte Philippe. À la fin de ces feuillets, on peut lire la note suivante : « È da notare che la maggioranza degli obbedienti a Madama, sono tali per timore, et che la maggior parte degli amici delli Aglié sono o per il favore o per l'interesse. E sono in grande numero li disgustati da Madama, et che odiano li d'Aglié non descritti in questo foglio, essendo anco in gran numero li devoti de Principi del Sangue fra la nobiltà, essendo tale la maggior parte del Popolo il quale è più adherente a Spagna che a Francia ». Je tiens à remercier ici Pierpaolo Merlin qui m'a fourni une copie de ce document très significatif sur les « principisti » et sur les « madamisti » (f.° 15v) et sur la faction française et espagnole.

Sur la rencontre de Grenoble voir AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 27, « Proposition faite par le Roy a madame sa soeur le 28 septembre a Grenoble », f.° 152sq. ; [Déclaration de Louis XIII], f.° 163-164 ; « Avis donné a Madame la Duchesse de Savoie par le cardinal Richelieu a Grenoble le de... septembre 1639 », f.° 165sq. ; « Advis donné a Madame la Duchesse de Savoie par le cardinal de Richelieu », f.° 180sq. ; « Voyage du Roy a Grenoble pour voir Madame la duchesse de Savoie en 1639 », f.° 221-259, ce dernier document a été publié in *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par [Louis Martial] Avenel, Paris, Imprimerie impériale, 1877, t. VI, p. 538sq.

<sup>3</sup> « conseils qu'elle ne pouvait pas suivre » nous dit Louis Martial Avenel in *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, p. 559.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF m. 40, fasc. 2, « Lettere dell'abate Mondino scritte da Parigi al conte don Filippo d'Aglié », n.° 35, dépêche de Mondino à sa Royale Altesse, Lyon, 13 octobre 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 38, dépêche de l'abbé Mondino à sa Royale Altesse, Lyon, 15 octobre 1639, dans cette dépêche est jointe une lettre du comte Philippe du 13 octobre 1639.

tardaient à être exécutées<sup>1</sup>. Le cardinal Richelieu se montra alors hostile à l'égard de toute la famille des Saint-Martin d'Aglié, et seule la grande habileté de Mazarin put atténuer ce sentiment du cardinal<sup>2</sup> qui, conservant une bonne opinion du marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié, considérait désormais son neveu le comte Philippe comme un ennemi qu'il fallait éliminer de la scène politique<sup>3</sup>.

### 1.3.2 Le retour à Turin en 1645 : un succès diplomatique

Le troisième article du traité du Valentin (3 avril 1645) établissait la restitution de quatre places de la part des Français. Entre-temps, ces derniers avaient déjà rendu à la régente un bon nombre de lieux<sup>4</sup>. Par ce nouveau traité ils s'engageaient ainsi à remettre à Madame Royale la ville de Turin, Asti, Carmagnola, Demonte, le fort de Losetto et Santhià. Ce fut le résultat d'une longue et laborieuse négociation qui tint occupées les deux diplomaties de 1642 à 1645.

Malgré l'échec de la rencontre de Grenoble, la France montra tout de même la volonté de relever le duché de Savoie. Un des plus importants enjeux de la diplomatie savoyarde fut celui de se faire rendre les nombreuses places du duché tenues par la France en dépôt. Cette négociation néanmoins fut reprise quelques temps après le traité d'accommodement avec les princes du 14 juin 1642. En mai 1643, la duchesse Christine nomma comme ambassadeur ordinaire à Paris l'abbé Philibert Scaglia de Verrua<sup>5</sup>. Sa mission était délicate car il devait promouvoir, en vue de l'ouverture des négociations à Münster, les intérêts du duché. Il devait en particulier traiter la restitution des places du duché encore gardées par la France et préparer le terrain pour le passage à Paris du comte de Saint-Maurice, désigné ministre avec pleins pouvoirs aux Congrès de paix en Westphalie.

Selon le comte Moretta, Louis XIII était sur le point de rendre Savigliano, mais Christine voulait qu'on lui rende aussi Turin, ville et citadelle. Voyant que les

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 47, dépêche de l'abbé Mondino à sa Royale Altesse, Paris, 29 novembre 1639.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, lettres de Mazarin au comte Philippe Saint-Martin d'Aglié et à la duchesse Christine du 3 février 1640.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale », dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 26 janvier 1641, f.° 142v.

<sup>4</sup> Cf. *Traité publics de la royale maison de Savoye, op. cit.*, LXVII, 1645, 3 avril, Valentin (près de Turin), *Renouvellement d'alliance de Chrestienne de France duchesse régente, les princes Maurice et Thomas de Savoie avec le roi de France*, p. 264-266, le texte de l'article 3 est à la page 265, les places rendues par la France étaient : Ceva, Cuneo, Crescentino, Verrua, Savigliano, Cherasco et plusieurs châteaux.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, NF, m. 11, n.° 16, « Istruzione di Madama Reale Cristina all'abate di Verrua destinato Ambasciatore ordinario alla corte di Francia per promuovere li Interessi della Real Casa massime nella circostanza del Congresso di Munster, relativamente ai crediti verso la Francia tanto dello Stato, che particolari di Madama Reale, alla Restituzione delle Piazze che quella Corona ancora occupava in Piemonte, al pagamento delle somme dovute al Duca di Mantova in scarico della Real Casa a tenore del Trattato di Cherasco, ed a molti altri punti ivi espressa. Con un'aggiunta alla suddetta Istruzione consequentemente alla Morte del re di Francia succeduta li 14 maggio suddetto anno », 4-14 mai 1643.

Français s’y opposaient, elle lui demanda d’obtenir en échange la restitution d’autres places, à savoir Carmagnola et surtout Cherasco, choisi par la duchesse comme lieu de résidence de son fils Charles-Emmanuel. Quant aux places de Suse, Avigliana et Villefranche, il fallait insister sur le fait que leur dépôt était trop dispendieux pour la Couronne de France et que, pour cette raison, il valait mieux les rendre au duché.

L’abbé Scaglia arriva à Paris dans un moment critique : Louis XIII venait de mourir et le cardinal Mazarin travaillait surtout à consolider son pouvoir. Dans les premiers temps, l’envoyé savoyard eut donc des difficultés à traiter les affaires du duché avec les ministres français. Il réussit quand-même à obtenir des assurances sur la restitution de Cherasco, où allait être logé Charles-Emmanuel<sup>1</sup>. En apparence, les Français acceptèrent de rendre cette place<sup>2</sup>, qui demeurait néanmoins encore en août entre leurs mains, et, lors d’un entretien avec l’abbé Scaglia, Mazarin fit clairement entendre qu’il voulait Trino, qui était sous siège, en dépôt<sup>3</sup>. En octobre, cette affaire n’avait pas marqué beaucoup de progrès et constitua un point de la négociation du marquis de Saint-Maurice qui venait d’arriver à Paris<sup>4</sup>.

À partir de la fin de 1643, l’affaire de la restitution des places fut traitée à Turin entre l’ambassadeur français Aiguebonne et la duchesse Christine, et à Paris entre le marquis de Saint-Maurice et les ministres français<sup>5</sup>. On commença aussi à parler de Demonte<sup>6</sup>, une autre place dont madame Royale souhaitait la restitution.

Le marquis de Saint-Maurice demanda immédiatement qu’on rende au duché sa capitale. Mazarin lui répondit avec une certaine froideur car, selon l’ambassadeur savoyard, il voulait maintenir la citadelle de Turin sous contrôle français<sup>7</sup>. Cependant, à cette période, la duchesse était plutôt intéressée à un renouvellement de l’alliance avec la France en rappelant au marquis de Saint-Maurice que, dans son instruction, cette négociation était le premier point à traiter<sup>8</sup>. Bientôt on commença à

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 44, fasc. 9, « Lettere dell’Abate Scaglia », les dépêches n.º 23 et 25 à son Altesse Royale, du 15 et 17 juin 1643.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 41 et 50, dépêches de l’abbé Scaglia à son Altesse, Paris, 10 et 17 juillet 1643.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 73 et 90, dépêches de l’abbé Scaglia à son Altesse, Paris, 19 août et 16 septembre 1643.

<sup>4</sup> Sur cette mission diplomatique voir P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 134-137. Entre-temps le duc Charles-Emmanuel s’était établi à Fossano, cf. AST, Corte, TR, m. 3, n.º 13, « Relazione di tutto ciò che è occorso pendente la Tutela, e Reggenza de Stati avuta da Madama Reale Cristina », f. 28.

<sup>5</sup> Cf., par exemple, AST, Corte, LMF, m. 45, fasc. 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina al marchese di S. Morizio e all’abbate di Verrua », 1643-1644, n.º 1, copie de lettre écrite par la duchesse Christine à l’abbé Scaglia, sans date.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 12, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 15 décembre 1643.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 1, « Il marchese San Morizio », n.º 11, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 14 novembre 1643.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 45, fasc. 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina... », cit., n.º 30, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Fossano, 11 février 1644 et AST, NA, n.º 6, « Istruzione di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maurizio per portarsi a Parigi come ambasciatore straordinario indi al Congresso di Munster in qualità di Plenipotenziario, li punti della quall’Istruzione si raggirano principalmente: 1º sulla confermazione delle leghe e trattati con quella corte; 2º sull’execuzione del trattato di Cherasco in ordine massime alla somma promessa al Duca di Mantova; 3º Sul progetto d’ottenere a favore della Real Casa la dignità elettorale; 4º Sul pagamento

voir les premières ouvertures du côté français, l'ambassadeur Aiguebonne ayant accepté de traiter cette affaire, malgré sa requête de se faire consigner Verrua « qui luy estoit en quelque façon nécessaire pour la ligne de Casal et pour s'asseurer la libre communication avec ladite place<sup>1</sup> ». En avril 1644 éclata une petite crise : selon la duchesse, l'ambassadeur Aiguebonne « à bien déguisé » à la Cour de Paris ses réponses à l'égard de l'offre des places de la part de la reine<sup>2</sup>. Pour éviter toute incompréhension, Madame Royale prit la résolution de charger d'une mission à Paris le comte Moretta<sup>3</sup>, qui s'acquitta bien de la tâche qui lui avait été confiée<sup>4</sup>.

La négociation entra dans le vif vers la fin de 1644, lorsqu'Aiguebonne reçut le mandat de traiter la restitution de la ville de Turin<sup>5</sup>. En décembre le comte de Chavigny, qui avait pris temporairement la place de Mazarin, souffrant d'une fluxion<sup>6</sup>, s'occupa de coucher le texte du traité. Le marquis de Saint-Maurice put voir ce texte avant qu'il ne prenne sa forme définitive et informa la duchesse que les articles étaient rédigés de manière assez favorable au duché mais que le cardinal de Mazarin avait par la suite apporté des corrections à savoir : la démolition des fortifications de Cavour si cette place était rendue aux Savoyards, l'élimination de l'allusion à l'entreprise à faire contre Gênes, et à l'égard de la restitution de Turin la possibilité de faire entrer une garnison française en cas de nécessité<sup>7</sup>. Le marquis de Saint Maurice discuta ces points avec le cardinal et, à la fin de sa dépêche, il lista les

---

delle dotti dell'Infanta Caterina; 5° E sulla riserva da farsi nel futuro Trattato di pace delle Pretenzioni della Real Casa alla successione dell'Infanta Isabella Clara Eugenia », 9 octobre 1643.

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 45, fasc. 2, « registro lettere di Madama Reale all'abate di Verrua e al marchese di San Maurizio », n.° 131, lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Fossan, 16 mars 1644.

<sup>2</sup> Cf. à ce propos *Ibid.*, les lettres 134, 136, 138 toutes adressées à l'abbé Scaglia du 30 mars, 12 et 22 avril 1644. Voir aussi AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 9, « Lettere dell'abate Mondino », la dépêche n.° 14 de Mondino à sa Royale Altesse, Paris, 11 avril 1644.

<sup>3</sup> AST, Corte, NF, m. 11, n.° 20, « Istruzione al Conte Carlo Gerolamo di Moretta per portarsi alla corte di Francia col principale oggetto di giustificare il supposto contegno troppo risentito di Madama Reale Cristina nel rispondere al Sig. d'Aiguebonne ambasciator di Francia, allorché questo fece la proposizione di restituire Carmagnola, Asti, Demonte, Losetto, mediante la remissione di Verrua. Vi sono pure in essa istruzione diversi capi di doglianza verso la Francia per l'inosservanza delle Cose promesse da farne uso secondo le circostanze », 22 avril 1644.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 45, fasc. 1, « Lettere originali di Madama Reale Cristina... », cit., n.° 145, lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Fossano, 13 mai 1644.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 1, « Il marchese San Morizio », n.° 109, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 27 octobre 1644 ; voir aussi la n.° 111, lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Rivoli, 29 octobre 1644.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua a SAR e a M Reale », n.° 122, dépêche de l'abbé Scaglia à sa Royale Altesse, Paris, 30 septembre 1644.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 46, fasc. 1, « Il marchese San Morizio », n.° 131, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 9 décembre 1644. Sur la restitution de Turin voir AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 1, « Lettere dell'abate Scaglia di Verrua a SAR e a M Reale », les dépêches n.° 144, 148, 151 et 152 toutes adressées à Sa Royale Altesse, du 2, 8 et 15 novembre 1644.

localités que les Français étaient disposés à consigner à la duchesse Christine<sup>1</sup>. Ces dernières difficultés résolues, il ne restait plus qu'un point incertain : Cavour. Selon les Français, il fallait en démolir les fortifications en prohibant aux Savoyards d'en édifier de nouvelles, alors que Christine et ses ministres n'étaient pas d'accord<sup>2</sup>. Fin février, l'abbé Scaglia, informé par l'abbé Mondino, annonça que les Français donneraient Turin sans conditions et que Cavour resterait en dépôt aux Français<sup>3</sup>. La conclusion du traité était proche, même si un point inquiétait le conseil municipal de la ville de Turin : l'entretien des troupes françaises de la citadelle. On demanda à la duchesse Christine de maintenir les casernes à l'intérieur de la citadelle, sans quoi les soldats français ne quitteraient pas celles qu'ils occupaient dans la ville<sup>4</sup>.

Madame Royale signa le traité le 24 mars 1645<sup>5</sup>. Les autorités municipales de la ville de Turin, qui demandaient depuis longtemps le retour du duc dans la capitale<sup>6</sup>, apprirent que la duchesse comptait organiser rapidement une fastueuse entrée à Turin. Pour cette raison, le conseil de la ville nomma une commission chargée de pourvoir aux vêtements des 12 pages qui participeraient au cortège en représentants de la ville<sup>7</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril, la duchesse Christine informa l'abbé Scaglia qu'elle avait l'intention de faire rentrer son fils à Turin la semaine suivante<sup>8</sup>. Le 3 avril 1645, le traité fut signé par Christine, les princes et Aiguebonne. Quelques temps après, la duchesse exprima toute sa satisfaction pour avoir conclu une négociation si laborieuse en précisant aussi que le ton monta vers la fin, lorsque fut affronté le problème des subsistances de la citadelle et les soldes des troupes. Ces dernières pierres d'achoppement furent surmontées avec de la « souffrance<sup>9</sup> », nous dit la duchesse. La dernière place, le fort du Lauset, fut rendue à la mi-avril et ainsi Madame royale, suivant une coutume de la Maison de Savoie, fit un donatif de 1968 livres d'argent à l'ambassadeur d'Aiguebonne pour la « remission » de la ville de Turin<sup>10</sup>, où elle avait fait sa « glorieuse » rentrée avec son fils Charles-Emmanuel

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 132, dépêche du marquis de Saint-Maurice à la duchesse Christine, Paris, 16 décembre 1644. Voici la liste des lieux qui seraient rendus : Asti, ville et château, Demont et ses finages, le fort de Lozet, Carmagnola et son château, Cavour, Santhià et la ville de Turin.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte diretta alla Regina di Francia e ad altre persone », lettre à l'abbé Scaglia, 18 janvier 1645, f.° 88v.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMF, m. 48, fasc. 1, « L'abate Scaglia di Verrua », n.° 44, dépêche de l'abbé Scaglia à sa Royale Altesse, Paris, 28 février 1645. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal de Mazarin à Aiguebonne, 22 février [1645], f.° 76r-v.

<sup>4</sup> ASCT, Ordinati, vol. 187, 1644, 1645, 1646 ; Conseil du 7 mars 1645, f.° 71r.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte diretta alla Regina di Francia e ad altre persone », lettre à l'abbé Scaglia, 24 mars 1645, f.° 115v.

<sup>6</sup> Cf. ASCT, Ordinati, vol. 185, 1640, 1641 ; Conseil du 26 septembre 1640, f.° 130, où fut élue une délégation qui devait aller visiter Christine à Chambéry pour la supplier de rentrer à Turin.

<sup>7</sup> Cf. ASCT, Ordinati, vol. 187, 1644, 1645, 1646 ; Conseil du 21 mars 1645, f.° 74v ; *ibid.* congrégation du 27 mars 1645, f.° 77r-v ; *ibid.*, congrégation du 28 mars 1645, f.° 78r-v.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte diretta alla Regina di Francia e ad altre persone », lettre à l'abbé Scaglia, 1<sup>er</sup> avril 1645, f.° 120r.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, lettre à l'abbé Scaglia, 7 avril 1645, f.° 120v.

<sup>10</sup> Cf. AST, Sez. Riunite, Camera dei conti, PCF, registre 124, 1644-1645, Turin, 23 avril 1645, f.° 236.

le 8 avril 1645<sup>1</sup>. Après presque cinq années d'absence, la famille ducale réintégra sa capitale.

---

<sup>1</sup> Sur cette entrée voir AST, Corte, SRC, cat. III, m. 17, fasc. 2, «Relazione delle dimostrazioni di Giubilo fatte dalla città di Torino in occasione del ritorno del Duca Carlo Emanuele II e di Madama Reale Cristina sua madre dopo fatta la pace », 8 avril 1645, qui a été déplace in C, série FD, m. 1, fasc. 3, et qui contient l'opuscule suivant: Valeriano Castiglione, *Le pompe torinesi nel ritorno dell'Altezza Reale di Carlo Emanuele II*, Turin, Gio. Giacomo Rustis, 1645 ; Giovanni Vico, *Il real castello del Valentino. Monografia storica*, Turin, Stamperia Reale, 1858, p. 32-35 ; Andrea Rosselli, « Les deux soleils du duché. L'entrée à Turin de Christine de France et de Charles-Emmanuel II en 1645 », in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, *op. cit.*, p. 383-402.

## Chapitre II

### Les ennemis internes : les Princes

La mort inattendue de Victor-Amédée I<sup>er</sup> déstabilisa grandement le duché de Savoie-Piémont. Les divisions latentes de la famille ducal éclatèrent violemment, précipitant l'État des Savoie dans la guerre civile. Dans ces circonstances orageuses, la duchesse Christine sut faire face à toutes les difficultés. Son intelligente détermination fut sous-estimée aussi par les Français, qui ne purent rien obtenir de l'entrevue de Grenoble. Au fil des années, Madame Royale affina ses capacités de gouverner et réussit, en fin de compte, à restituer un duché presque intact à son fils Charles-Emmanuel II.

Dans ces années difficiles, le prince Thomas se révéla un adversaire de taille. Ses relations avec la duchesse Christine se caractérisèrent par une profonde et réciproque hostilité. Les Français connaissaient bien les talents militaires du Carignan et cherchèrent à en profiter : le soutien français fut sans faille tant que ses opérations de guerre furent couronnées de succès. Après les défaites connues lors de ses campagnes en Italie centrale, le soutien fut moins marqué et, au fil des années, la duchesse gagna la partie contre le prince Thomas. Quant au prince-cardinal Maurice, aussi bien les Français que Christine, après le déclin de la force militaire des princes, le considérèrent comme un adversaire inoffensif que l'on pouvait facilement acheter à cause de sa volubilité et son irrésolution. Malgré cela, il ne faut pas oublier que, pour apaiser les hautes prétentions de Maurice de Savoie, la duchesse dut sacrifier sa fille, la très aimée Ludovique Christine en la lui donnant en épouse en 1642.

#### 2.1 Les ruptures au sein de la famille ducal

Le règne de Victor-Amédée I<sup>er</sup> débuta par la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, survenue le 26 juillet 1630 à Savigliano. Les circonstances difficiles que le nouveau duc dut affronter ont déjà été évoquées : l'affaire du titre d'éminence à Rome allait éclater, les domaines du duché souffraient des conséquences de longues années de guerres et de pillages, et le duc devait composer avec l'encombrante présence des troupes françaises qui, en 1629-1630, avaient pénétré avec une facilité inquiétante dans la Savoie, dans le Piémont et rodaient à présent menaçantes aux alentours de la capitale.

Quant à la famille ducale, une nouvelle donne sembla s'affirmer. Si elle était demeurée unie et soudée derrière Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, elle commençait à montrer des signes dangereux de division et, en même temps, une tendance à entrer en contact avec les Espagnols. Victor-Amédée I<sup>er</sup>, dont le penchant pour le roi catholique dès sa jeunesse était notoire<sup>1</sup>, avait essayé de s'allier à la cour de Madrid, mais cette démarche avait donné des fruits très décevants, les Espagnols n'envoyant pas les troupes promises et ne se montrant pas intéressés au sort du duché de Savoie-Piémont.

Entre-temps, les Français avaient occupé tout ou presque de la Savoie, Pignerol, Savigliano et d'autres lieux du Piémont. Le duc se vit donc contraint de s'allier à la France afin d'éviter une ruine totale de son État. Si la perte douloureuse de Pignerol (1632) fut une nécessité approuvée par la famille ducale entière, le lien persistant avec la France, renforcé en 1635 par le traité antiespagnol de Rivoli, fut un choix politique contesté par les frères et sœurs du duc.

### 2.1.1 Les sœurs du duc

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le duché reconstitué de Savoie-Piémont était sous influence espagnole. Ce lien fut renforcé en 1585 par le mariage entre Catherine-Michelle d'Autriche, fille du roi d'Espagne Philippe II, et Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Le rigide cérémonial espagnol pénétra à cette occasion dans la Cour turinoise et l'on résolut en outre que les filles du couple ducal recevraient une éducation à l'espagnole et les garçons une éducation à l'italienne<sup>2</sup>.

À la fin du règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, six de ses neufs enfants étaient encore vivants : Marguerite, veuve dès 1612 du duc de Mantoue, mais qui résidait à Turin ; Maria Apollonia et Francesca Caterina ; le prince de Piémont Victor-Amédée ; le prince-cardinal Maurice et le prince Thomas. Presque tous les sœurs et frères du duc régnant adhéraient à la faction espagnole, tandis que la duchesse Christine de Bourbon, fille de Marie de Médicis et d'Henri IV, était naturellement favorable à un rapprochement de la France.

Marguerite<sup>3</sup> était l'un des membres de la famille ducale appartenant « au courant décidément espagnol<sup>4</sup> ». Elle était revenue à Turin en 1613, après la mort de son

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos Pierpaolo Merlin, *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991, p. 113-114.

<sup>2</sup> Cf. Romolo Quazza, *Margherita di Savoia. Duchessa di Mantova e viceregina del Portogallo (1589-1655)*, Turin, Paravia, 1930, p. 2 ; Antonia Bianchi, *Maria e Caterina di Savoia, (1594-1656)-(1595-1640)*, Turin, Paravia 1936, p. 2. Sur l'influence espagnole à la Cour de Turin voir Pierpaolo Merlin, « Caterina d'Asburgo e l'influsso spagnolo », in Franca Varallo (dir.), *In assenza del re. Le reggenti nei secoli XVI-XVII (Piemonte ed Europa)*, Florence, Leo S. Olschki, 2008, p. 209-234.

<sup>3</sup> Sur ce personnage voir R. Quazza, *Margherita*, *op. cit.* ; Raffaele Tamalio, « Margherita di Savoia », DBI, t. LXX, 2007, p. 151-154 ; Alice Blythe Raviola, « "A fatal máquina". Margherita di Savoia (1589-1606), duchessa di Mantova e viceregina di Portogallo », in Maria Antónia Lopes, Ead. (dir.), *Portogallo e Piemonte. Nove secoli (XII-XX) di relazioni dinastiche e politiche*, Rome, Carocci, 2014, p. 103-126.

<sup>4</sup> Cf. R. Quazza, *Margherita*, *op. cit.*, p. 148.

mari François IV duc de Gonzague le 22 décembre 1612. En raison de ses sympathies espagnoles, elle fut progressivement marginalisée de la vie de la Cour de Turin. Ainsi, dès 1626, elle élabora des plans de sortie du duché qui ne se concrétisèrent que plusieurs années après. En octobre 1631, elle se rendit à Casal, ville où, dans sa jeunesse, elle avait vécu des années heureuses. Il s'agissait d'une étape de sa fuite en direction de Mantoue où elle désirait se rendre afin de revoir sa fille Marie. Dans la capitale du duché des Gonzague-Nevers, la princesse savoyarde s'engagea immédiatement à renouer des contacts avec les Espagnols en encourageant aussi Marie à ne pas reconnaître son mari, le duc de Rethel, comme l'héritier légitime du duché de Mantoue. Ces intrigues déplurent aux Français qui, par conséquent, multiplièrent les instances d'expulsion de Marguerite. Cette dernière, rejetée aussi des territoires du duc de Modène, s'établit à Pavie, dans le duché de Milan, sous la coupe de la monarchie espagnole. Durant l'été 1634, elle s'embarqua à Gênes en direction de Madrid. Une fois arrivée en Espagne, elle fit une entrée solennelle dans la capitale doublée d'un accueil somptueux de la part du couple royal espagnol. Peu après, le comte-duc Olivares l'informa qu'elle avait été nommée vice reine du Portugal. Ce domaine avait la réputation d'être difficile à gouverner en raison du profond mécontentement des Portugais refusant la rude domination espagnole. Un nouvel impôt, la *quinta*, qui prévoyait une ponction fiscale de 5% sur tous les revenus et les marchandises circulant sur le territoire portugais, avait d'autant plus envenimé les choses<sup>1</sup>. Expropriée de son pouvoir en décembre 1640 par les Portugais qui retrouvaient ainsi leur indépendance, Marguerite revint à Madrid où elle rédigea un mémoire sur ses années de vice-reine. Ce document, selon Romolo Quazza, contribua en 1643 à la disgrâce du *valido* le comte-duc Olivares<sup>2</sup>, qui avait toujours montré une forte aversion au retour de la princesse savoyarde dans la capitale espagnole<sup>3</sup>. Marguerite fut donc le premier membre de la famille ducal à quitter l'État, sans la permission de Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Ce fut, selon notre avis, un fait grave impliquant une sorte de faiblesse d'autorité de la part du duc. Ce dernier ne pouvait que s'indigner de l'action de sa sœur qui désavouait de manière si éclatante sa politique étrangère visant malgré lui un rapprochement à la France. La réaction de Victor-Amédée I<sup>er</sup> fut particulièrement mesurée. Dominant son irritation et gardant comme toujours ses émotions au plus profond de lui, il se tint prêt à exploiter toutes les occasions qui se présenteraient pour faire revenir Marguerite dans le duché. Certes, la marginalisation qu'on lui avait infligée s'était révélée être une erreur, que son frère

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, p. 208.

<sup>2</sup> Sur le comte-duc, à part les pages incontournables de John Elliott, *Richelieu et Olivares* (éd. or. 1984), Paris, PUF, 1991, p. 180sq, voir aussi Manuel Rivero Rodríguez, *El conde duque de Olivares : la búsqueda de la privanza perfecta*, Madrid, Polifemo, 2017. Sur l'institution du *valido* l'ouvrage de référence est celui de Francisco Tomás y Valiente, *Los validos en la monarquía del siglo XVII. Estudio institucional*, Madrid, Siglo XXI de España, 1998 (première édition 1963) et sur le successeur du comte-duc voir Rafael Valladares (dir.), *El mundo de un valido: Don Luis de Haro y su entorno, 1643-1661*, préface de John Elliott, Madrid, Marcial Pons, 2016. Voir aussi Francesco Benigno, *L'ombra del re. Ministri e lotta politica nella Spagna del Seicento*, Venise, Marsilio, 1992.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos R. Quazza, *Margherita, op. cit.*, p. 225-226.

tenta peut-être de corriger en lui proposant le gouvernement d'un grand territoire de son État, mais de nouveau Marguerite préféra se tourner vers l'Espagne<sup>1</sup>. Une certaine froideur s'installa donc entre le duc et la princesse savoyarde ; dans les séries d'archives qui conservent les lettres du duc, les missives adressées à Marguerite sont très rares. En septembre, le duc de Savoie devint certain du départ de Marguerite ; il en avait déjà été informé auparavant, mais il pensait qu'il s'agissait d'une fausse rumeur. Cet acte dénonçait une « méfiance » qui n'aurait pas dû subsister entre frère et sœur. Marguerite était partie pour l'Espagne sans lui faire part de sa décision et sans même lui répondre quant à sa proposition de résoudre l'affaire de ses crédits, estimés à 69 000 écus. Cette façon d'agir était, selon le duc, une preuve évidente que la princesse « avait des desseins non pénétrés par nous<sup>2</sup> ». En avril 1635, Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrivit à sa sœur en la félicitant pour son arrivée à Madrid et pour les faveurs qu'elle recevait de la part du roi catholique. Toutefois, l'intention du duc n'était pas d'écrire une lettre de compliments, mais d'exploiter une circonstance politique avantageuse en la priant de multiplier, du haut de son autorité, les instances pour obtenir la restitution de « l'argent que S.M. me doit<sup>3</sup> ».

Les deux autres sœurs du duc, Maria et Francesca, furent-elles aussi des sympathisantes de la faction espagnole. Elles eurent comme institutrices Sancha de Guzmán et Marianna de Tassis, femme du comte Oñate<sup>4</sup>, ambassadeur espagnol à Turin. Leurs vies, soumises « à la rigide étiquette espagnole<sup>5</sup> », étaient bien monotones partagées comme elles l'étaient entre les activités domestiques, les visites

<sup>1</sup> Cf. Salvatore Foa, *Vittorio Amedeo I*, Turin, Paravia, 1930, p. 213.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », 1631-1635, lettre du duc Victor Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, [sans lieu], 12 septembre 1634. Sur l'affaire des crédits à rendre à la princesse savoyarde voir dans le même fascicule « Instrutione per il padre D Carlo Emanuel Mignata circa quello che si deve rispondere alla Serma infanta Margarita duchessa di Mantova per parte di SAR ».

<sup>3</sup> AST, Corte, LDS, m. 55, 1635, fasc 3, « Lettera del duca Vittorio Amedeo I diretta all'infante Margherita sua sorella », n.º 2443, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Marguerite de Savoie, Turin, 2 avril 1635. En 1584 l'Espagne avait promis 500 000 écus de dot pour Catherine d'Autriche et avait inséré cette somme dans le contrat de mariage. Au cours du XVII<sup>e</sup> siècle, Turin essaya plusieurs fois de se faire verser cette somme par la Cour de Madrid, voir à ce propos A. Bianchi, *Maria e Caterina di Savoia*, op. cit., p. 34 et Alice Blythe Raviola, « "Hija de tal madre". La dote di Margherita », in Ead., Franca Varallo (dir.), *L'infanta. Caterina d'Austria duchessa di Savoia (1567-1597)*, Rome, Carocci, 2013, p. 519-540.

<sup>4</sup> Sur la carrière diplomatique du cinquième comte de Oñate voir Pavel Marek, *La embajada española en la corte imperial (1558-1641). Figuras de los embajadores y estrategias clientelares*, Prague, Universidad Carolina de Praga, 2013, p. 111sq.

<sup>5</sup> A. Bianchi, *Maria e Caterina di Savoia*, op. cit., p. 6. Sur Maria Apollonia et Francesca Maria voir aussi Alice Blythe Raviola, « Venerabili figlie: Maria Apollonia e Francesca Caterina di Savoia monache francescane fra la corte di Torino e gli interessi di Madrid (1594-1656) », in José Martínez Millán, Manuel Rivero Rodríguez, Gijs Versteegen (coords.), *La Corte en Europa: Política y Religión (Siglos XVI-XVIII)*, Madrid, Polifemo, 2012, t. II, p. 887-910.

aux pauvres et aux malades et les nombreuses pratiques religieuses<sup>1</sup>. Maria, qui parlait l'italien, l'espagnol, le français et le latin, avait un caractère plus vif et curieux que celui, moins brillant, de Francesca.

Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait vainement essayé de marier sa fille Maria, d'abord à l'empereur Rodolphe II, puis au prince de Galles. Les dernières tentatives d'organiser un mariage échouèrent en 1624, car à partir de cette date les relations avec la duchesse de Savoie et la princesse de Carignan devinrent plus conflictuelles.

Dans une Cour hispanisante comme la turinoise, les deux sœurs s'étaient trouvées pleinement à leur aise, et elles étaient restées alignées sur les choix politiques de leur père le duc Charles Emmanuel I<sup>er</sup> jusqu'en 1617, s'efforçant aussi de cultiver de bonnes relations avec Christine de France, fraîche épouse du prince de Piémont Victor-Amédée.

Les premiers signes de tension se manifestèrent dans les années 1620, mais furent étouffés par la forte personnalité de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. En mars 1620, Christine se moqua de l'attachement des deux sœurs à l'étiquette espagnole et sa présence à la Cour de Turin attira, pour l'instant, le volubile cardinal Maurice du côté de la France<sup>2</sup>. Christine obtint la permission de s'habiller à la française et de vivre suivant les mœurs françaises en atténuant ainsi l'influence espagnole encore prédominante à la Cour turinoise<sup>3</sup>.

Quelques années plus tard, en 1625, Maria et Francesca durent subir, du point de vue de l'étiquette, l'offensive de Christine et de Marie de Bourbon-Soissons, princesse de Carignan, femme du prince Thomas. Dans une lettre sans date, Maria se plaignait d'un problème de préséance, se sentant mortifiée car Christine avait l'intention de leur ôter « le lieu qu'elle nous avait donné » aux fonctions religieuses et la princesse de Carignan « ne se contente plus de la parité mais prétend la préséance<sup>4</sup> ». La tendance à écarter les filles de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> s'accrut progressivement au point qu'en août 1626 Maria écrivit à son père que désormais elle et Francesca étaient considérées comme moins que « n'importe quelle dame<sup>5</sup> » de la Cour.

Face à la marginalisation toujours plus accentuée, les deux filles de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> prirent la décision de se vouer à l'Église en rentrant, sur le conseil de Charles Borromée, dans l'ordre des tertiaires franciscaines en 1629.

---

<sup>1</sup> Elles eurent comme directeurs spirituels deux Pères jésuites puis le barnabite Giusto Guérin qui, en 1639, sera nommé évêque de Genève.

<sup>2</sup> A. Bianchi, *Maria e Caterina di Savoia, op. cit.*, p. 49-50.

<sup>3</sup> Cf. Teresa De Gaudenzi, « Torino e la corte sabauda al tempo di Maria Cristina di Francia », *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, 1913, XVIII, 1-3, I, p. 3-66 ; *ibid.*, II, 1913, XIX, 1-3, p. 39-80, ici I, p. 24-26.

<sup>4</sup> AST, Corte, LPD, m. 4, fasc. 4, « 1618-1619 », n.° 1218, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, [s.l., s.d.], les deux citations ; lettre mentionnée aussi par A.B. Raviola, « Venerabili figlie: Maria Apollonia e Francesca Caterina di Savoia », *art. cité*, p. 893.

<sup>5</sup> AST, Corte, LPD, m. 4, fasc. 5, « 1621-1628 », n.° 1244, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, Turin, 1<sup>er</sup> août 1626, mentionnée aussi par A. Bianchi, *Maria e Caterina di Savoia, op. cit.*, p. 52.

Le dépouillement des lettres de Francesca révèle que nombre de ses lettres sont écrites en espagnol<sup>1</sup> et, même si Christine s'efforcera d'entretenir de bonnes relations avec elle<sup>2</sup>, on remarque de la froideur dans les rapports entre les deux dames. Au cours des années suivantes, Francesca tint informé le prince Maurice de ce qui se passait à Turin en lui communiquant rapidement, par exemple, la nouvelle de la mort de Victor-Amédée I<sup>er</sup><sup>3</sup>.

Sa sœur Maria, dont plusieurs lettres sont également rédigées en espagnol, semble être plus liée à son frère Victor-Amédée. Prenant de ses nouvelles lors de sa mission en Espagne en 1613<sup>4</sup>, elle évoque les bons moments passés ensemble, lorsqu'ils prenaient les repas aux bastions du palais royal<sup>5</sup>. Au fil du temps, on s'aperçoit de son penchant pour l'Espagne et de sa tendance à défendre ses frères les princes Maurice et Thomas. À ce propos, nous pouvons mentionner une intéressante lettre d'octobre 1635 adressée à Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Même si Thomas était déjà parti aux Flandres, elle exhortait le duc à maintenir une bonne entente avec le prince, dont l'amitié pouvait lui être « de grande aide et de consolation<sup>6</sup> » et, surtout, de ne pas se mettre entre les mains des Français qui pensaient uniquement à le réduire dans les mêmes conditions pitoyables que le duc de Parme ou de se servir de son État comme d'un théâtre de guerre, tandis que les Espagnols ou les Impériaux ne lui demanderaient aucune contrepartie ; preuve en soit que l'Empereur ne « voulut pas faire la paix de Saxe si on incluait pas la restitution de Pignerol<sup>7</sup> ». Maria, dans cette même lettre, poursuivait ses réflexions en mettant en évidence que le maréchal de Créquy diffusait des rumeurs selon lesquelles le duc de Savoie était espagnol, et même s'il s'agissait d'un mensonge, être espagnol aurait été beaucoup mieux. Elle s'ouvrait encore plus au duc en exprimant son regret que ses ministres lui parlaient

---

<sup>1</sup> Cf. surtout AST, Corte, LPD, m. 7, fasc. 2, « Lettere di Francesca Caterina figlia di Carlo Emanuele I Duca di Savoia, ai fratelli », 1613-1630.

<sup>2</sup> Cf. par exemple, *Ibid.*, fasc. 3, « Lettere di Francesca Caterina figlia di Carlo Emanuele I Duca di Savoia, a Cristina di Francia », 1630-1631, n.º 2397, lettre de Francesca Caterina à son Sérénissime Seigneur, s.l. 29 juillet 1630, où elle remercie Christine de sa lettre de condoléances pour la mort de son père, le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fasc. 2, « Lettere di Francesca Caterina figlia di Carlo Emanuele I Duca di Savoia, ai fratelli, 1613-1630 », n.º 2375, lettre de Francesca Caterina à monsieur son frère [le cardinal Maurice], Turin, 18 octobre 1637 ; le même jour, cf. lettre n.º 2374, elle annonçait la triste nouvelle à don Félix de Savoie.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LPD, mazzo 4, fasc. 1, sans titre, mais dans ce fascicule ont été regroupées les lettres qui vont de 1606 à 1613, n.º 1119 et 1121, lettres de Maria Apollonia à Victor-Amédée, datées 29 mai et 22 juin 1613.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.º 1123, lettre de Maria Apollonia à Victor-Amédée, Turin, 29 juin 1613, où elle écrivait être heureuse que son frère se souvienne de « ces soirées ou on allait dîner au Bastion, ou ailleurs ; je vous assure qu'ici on conserve de très bons souvenirs, car nous sommes allées qu'une seule fois dîner au Bastion, [...], mais quel plaisir pouvons-nous en tirer sans votre compagnie ? », lettre écrite en langue italienne.

<sup>6</sup> *Ibid.*, fasc. 10, n.º 1262, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, s.l., 4 octobre 1635.

<sup>7</sup> *Ibid.*

sans courage, quant à elle : « Moi je dis la vérité<sup>1</sup> » à la différence de ses conseillers, car ces derniers craignaient de perdre leurs offices s'ils prônaient une ligne politique non appréciée par la France.

Maria entretenait donc une correspondance avec son frère le prince Thomas, qui était son parrain<sup>2</sup>, même après sa fuite aux Flandres. À la fin octobre 1636, elle communiqua au duc qu'elle avait reçu une lettre du prince Thomas qui souhaitait voir son frère le duc en bonnes relations avec l'allié qui lui semblait le plus fiable<sup>3</sup> et, dans une autre lettre, Maria précisait que son but était de rechercher « la satisfaction de VAR et l'union avec ses frères<sup>4</sup> ». De nouveau à l'été 1637 elle lui transmet des nouvelles reçues de Thomas<sup>5</sup>, qu'elle continuait à montrer sous une lumière favorable au duc<sup>6</sup>. À la fin du mois de septembre 1637 Maria, préoccupée par la santé déclinante de son frère, lui envoya son médecin le marquis Antoine Valperga<sup>7</sup> et, quelques jours après, elle fit un récit détaillé du décours négatif de la maladie de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au prince Thomas. Les médecins n'arrivaient pas à avoir raison de son mal et, surtout, elle écrivit cette phrase sibylline « on nous ne laisse pas le voir<sup>8</sup> ». Effectivement, l'accès au duc mourant fut interdit aux sœurs du duc et ne fut permis qu'à sa femme la duchesse Christine.

Il est difficile d'interpréter cette phrase de Marie. Nous pourrions faire l'hypothèse, sans pouvoir avancer de preuves néanmoins, qu'il s'agissait d'une interdiction de la France toujours méfiante vis-à-vis de son allié savoyard qui s'opposait à tout contact du duc malade avec des partisans de l'Espagne. Ce qu'il est possible de constater, par contre, est l'attitude tolérante du duc face à ses sœurs en leur permettant de s'exprimer librement et de maintenir une correspondance avec les princes Thomas et Maurice même durant leurs alliances avec l'Espagne et l'Empire, puissances contre lesquelles le duché, après le traité de Rivoli, était formellement en guerre. Examinons justement les relations entre le duc et les princes Thomas et Maurice.

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, des extraits de cette lettre sont mentionnés aussi par A. Bianchi, *Maria e Caterina di Savoia*, op. cit., p. 80-81 et par A.B. Raviola, « Venerabili figlie: Maria Apollonia e Francesca Caterina di Savoia », art. cité, p. 895-896.

<sup>2</sup> Cf. Giuseppe Croset-Mouchet, *Vita della veneranda serva di Dio l'infanta Maria Francesca Apollonia, principessa di Savoia*, ouvrage posthume publié par son neveu Vincenzo Croset-Mouchet, Turin, Unione Tipografica Editrice, 1872, p. 12.

<sup>3</sup> AST, Corte, Lettere principi diversi, mazzo 4, fasc. 11, 1636, n.° 1268, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, 21 octobre 1636.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.° 1270, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, [sans jour précis] 1636.

<sup>5</sup> *Ibid.*, fasc. 12, n.° 1281, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, 3 août 1637.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 1282, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, 15 août 1637, citée aussi par G. Croset-Mouchet, *Vita della veneranda serva di Dio l'infanta Maria Francesca Apollonia*, op. cit., p. 56.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.° 1283, lettre de Maria Apollonia à son Sérénissime Seigneur, 29 septembre 1637, citée aussi par G. Croset-Mouchet, *Vita della veneranda serva di Dio l'infanta Maria Francesca Apollonia*, op. cit., p. 57.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n.° 1284, lettre de Maria Apollonia à son frère, 4 octobre 1637, citée aussi par G. Croset-Mouchet, *Vita della veneranda serva di Dio l'infanta Maria Francesca Apollonia*, op. cit., p. 58.

### 2.1.2 Les frères du duc

La position des princes Maurice et Thomas fut plus complexe et, tout bien considéré, plus hostile. Dès la moitié des années 1630, les frères du duc firent des démarches graves qui marquaient une dissension patente à l'égard de la politique étrangère de Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Le prince Thomas fut la vraie âme de la faction espagnole, prônant avec une insistance croissante le détachement de la France, et, par conséquent, le plus dangereux en vertu de ses talents reconnus de chef militaire, tandis que le cardinal de Savoie se montrait plus inconstant et incertain.

Après la paix de Monzon (1626), des sentiments très opposés à la France se répandirent dans les milieux politiques et intellectuels de la Cour de Turin<sup>1</sup>. Le prince Thomas, nommé gouverneur général de la Savoie en juin 1621, fit la connaissance du cardinal de Richelieu en octobre 1622 à Lyon et, dans les années suivantes, il se trouva plusieurs fois à traiter avec lui en faisant ainsi son expérience dans la pratique des négociations diplomatiques<sup>2</sup>. Il rencontra à nouveau le cardinal de Richelieu en janvier 1625, lors de son séjour à Paris pour célébrer ses noces avec Marie de Bourbon-Soissons. À ces occasions germèrent les premières impressions négatives sur Richelieu, réalisant que sa véritable politique consistait, à l'époque, à orchestrer une guerre couverte contre l'Espagne sans exposer directement la France<sup>3</sup>. Au cours des années 1620, donc, le prince de Carignan jugea sévèrement la stratégie politique du cardinal de Richelieu mais, pour l'instant, il n'exposa pas ses pensées. À partir des années 1630, par contre, il commença à s'en ouvrir au duc son frère, en lui représentant qu'il ne fallait pas s'enfermer uniquement dans une alliance avec la France, mais qu'il était nécessaire de renouer les liens avec l'Espagne afin d'assurer la survivance du duché.

Dès 1631 le prince Thomas, lui aussi envoyé à Paris en qualité d'otage pour l'exécution du traité de Cherasco, tirait ses premières conclusions sur la politique étrangère française : grandes promesses qui n'aboutissaient jamais à quoi que ce soit de concret pour l'État savoyard. La seule priorité de Richelieu semblait celle de vouloir lier indissolublement le duché à la France<sup>4</sup>, de manière à repousser les

---

<sup>1</sup> Sur ce sujet voir Carlo Evasio Patrucco, « L'Antifrancesismo in Piemonte sotto il regno di Vittorio Amedeo I », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, 1896, I, n.º 2-3, p. 158-173 et Margherita Maggiorotti, *In Piemonte dal 1637 al 1642. I contrasti nella reggenza di Maria Cristina e l'opera dei nunzi*, Città di Castello, Tipografia dell'unione arti grafiche, 1923, p. 23-25.

<sup>2</sup> Sur les années 1620 du prince Thomas voir les études de Romolo Quazza : « La giovinezza di Tommaso I di Carignano », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, XXXVII, 1935, p. 259-338 ; « I primi anni di governo in Savoia del principe Tommaso (1621-1625) », *Convivium*, 1938, 5, p. 552-594 et le premier chapitre de son *Tommaso di Savoia Carignano nelle campagne di Fiandra e di Francia 1635-1638*, Turin, SEI, 1941, p. 10-12.

<sup>3</sup> Voir à ce propos Romolo Quazza, « Tommaso di Savoia Carignano nella guerra contro Genova », *Giornale storico e letterario della Liguria*, XIII, 1937, fasc. I-III, p. 5sq.

<sup>4</sup> Cf. les lettres du prince Thomas au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> du 31 octobre et 17 novembre 1631, in AST, Corte, LPC, m. 52, fasc. 1, « Lettere di Francesco Tomaso di Savoia, figlio quintogenito del duca Carlo

frontières de la France au-delà des Alpes aux dépens de ses alliés, et en opposant systématiquement des difficultés pour éviter de donner satisfaction au duc de Savoie<sup>1</sup>.

Au fil du temps, la volonté du prince Thomas de se rapprocher de l'Espagne devint plus ferme ; il s'agissait à son avis de la seule issue possible pour contrecarrer l'encombrante présence de l'allié français dans le duché. Bien entendu, les raisons de la fuite en Flandres du prince de Carignan ne furent pas toutes si nobles. D'autres étaient de nature plus basement économiques et personnelles. Dans ces années de gouvernement en Savoie, le prince Thomas eut de nombreux ennuis avec les ministres savoyards ; le président de la Chambre des comptes Lelio Cauda et le contrôleur général des finances Sylvestre Montolivet examinèrent en particulier d'une manière très pointilleuse les bilans que le prince présentait, et ce dernier finit par ne pas se sentir suffisamment protégé par son frère, ce qui l'obligea à réclamer vigoureusement les paiements qui tardaient à lui être remis. En effet, la copieuse correspondance de Victor-Amédée I<sup>er</sup> regorge de missives adressées à son frère portant sur des questions administratives concernant la Savoie<sup>2</sup> et l'une des lamentations les plus fréquentes du prince Thomas était d'être maltraité par les ministres du duc. Enfin, la vive rivalité entre la princesse de Carignan et la duchesse de Savoie ne faisait qu'alimenter malentendus et rumeurs, qui poussèrent le prince à se sentir lésé dans son honneur et dans ses intérêts privés<sup>3</sup>.

L'épisode qui fut à l'origine de la fuite du prince Thomas en Flandres fut une requête du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Ce dernier avait pour son frère une estime telle qu'il lui permettait d'exprimer librement sa dissension sur sa politique étrangère. Mais, contraint par les nécessités politiques, Victor-Amédée I<sup>er</sup> n'était pas en mesure de suivre les conseils de son frère. Embrouillé dans une affaire de cérémonial à Paris, car on n'octroyait pas les honneurs dus, selon le duc, à son ambassadeur le comte de Saint-Maurice, Victor-Amédée I<sup>er</sup> demanda en mars 1634 à son frère de se rendre en mission en France. Le prince Thomas répondit par la lettre du 8 mars 1634. Il s'agit d'un document très étudié et souvent mentionné dans laquelle le prince refusait d'accomplir cette mission et doutait de pouvoir faire mieux que Saint-Maurice car, connaissant bien les Français, il était sûr qu'ils n'auraient pas agréé à sa venue à

---

Emanuele I<sup>mo</sup> e di Caterina d'Austria, Infante di Sardegna, governatore della Savoia, Luogotenente generale in Savoia, stipite de' principi Savoia Carignano », 1631-1632, lettres n.º 130 et 139 mentionnées aussi par R. Quazza, *Tommaso di Savoia Carignano, op. cit.*, p. 12.

<sup>1</sup> Voir la célèbre lettre du prince Thomas au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrite à Chambéry le 11 novembre 1633, in AST, Corte, LPC, m. 52, fasc. 2, « Lettere di Francesco Tomaso di Savoia, figlio quintogenito del duca Carlo Emanuele I<sup>mo</sup> e di Caterina d'Austria, Infante di Sardegna, governatore della Savoia, Luogotenente generale in Savoia, stipite de' principi Savoia Carignano », 1631-1637, n.º 265, lettre du prince Thomas au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, dont l'importance avait déjà été comprise par Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1869, t. V, p. 54; Gaudenzio Ciarretta, qui la publia dans sa *Storia della Reggenza Cristina, op. cit.*, t. III, *Documenti*, Turin, Stabilimento Civelli, 1869, doc. XV, p. 25-26, et R. Quazza, *Tommaso di Savoia Carignano, op. cit.*, p. 13.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LPD, m. 52-55 concernant les années 1631-1635.

<sup>3</sup> Cf. R. Quazza, *Tommaso di Savoia Carignano, op. cit.*, p. 14-15.

Paris<sup>1</sup>. Discuter un ordre de son seigneur était dangereux. Le duc, néanmoins, fit de nouveau preuve de tolérance, se limita à faire bonne figure et à renouveler ses instances. Même s'il connaissait bien l'aversion du prince Thomas à l'égard du cardinal de Richelieu, il l'avait choisi lui et non un autre pour se rendre en France ; il ne s'agissait pas d'une coïncidence fortuite. Peut-être le duc voulut-il mettre à l'épreuve la fidélité de son frère, mais sur ce point les documents restent muets et laissent le champ libre aux hypothèses.

Le prince de Carignan devait prendre une décision difficile : obéir à son seigneur ou s'y opposer ? Pour toutes les raisons évoquées auparavant, il décida de faire éclater bruyamment son désaccord par un *pronunciamento* antifrançais<sup>2</sup> en quittant la Savoie et en proposant ses services aux Espagnols dans les Flandres. Le prince Thomas justifia toujours cette action en affirmant qu'il agissait pour le bien du duché. De faibles traces documentaires nous portent à dire que cet acte ne fut pas improvisé mais préparé depuis quelques temps<sup>3</sup>. Le prince Thomas, une fois assuré que sa femme et ses enfants faisaient voyage vers Milan, sortit du duché en faisant une première étape à Thonon, d'où le 1 avril il informa le duc et le prince-cardinal Maurice qu'il avait quitté la Savoie. Après avoir exprimé son regret de ne pas avoir réussi à neutraliser les mauvaises actions des ministres du duc, il révéla à ce dernier aussi qu'il avait intercepté du courrier dans lequel l'on discutait l'éventualité de lui enlever le gouvernement de la Savoie, et donc « il a cru lui obéir en quittant ce gouvernement avant que les artifices de nos ennemis puissent donner lieu à des ruptures<sup>4</sup> » entre eux.

Le cardinal Maurice répondit immédiatement à sa lettre du 1<sup>er</sup> avril en lui disant que son départ pour les Flandres avait fait surgir beaucoup d'avis divergents à Turin. Si, d'une part, son action avait suscité des critiques ouvertes, de l'autre il y avait aussi ceux qui étaient de l'opinion qu'il aurait pu mieux organiser sa fuite avec le duc et que, malgré cela, ses actions futures en dehors du duché pouvaient apporter des bénéfices à la Maison des Savoie et à leurs États. Selon le prince-cardinal, le plus important était à présent de « faire voir clairement » par des effets concrets son intention de « procurer des avantages » au duché<sup>5</sup>. Une autre lettre du cardinal Maurice de cette même période nous montre sa profonde surprise face à la décision

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LPC, m. 52, 1631-1637, fasc. 3, « Lettere di Francesco Tomaso di Savoia, figlio quintogenito del duca Carlo Emanuele I<sup>mo</sup> e di Caterina d'Austria, Infante di Sardegna, governatore della Savoia, Luogotenente generale in Savoia, stipite de' principi Savoia Carignano », 1634-1636, n.º 285, lettre du prince Thomas au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Chambéry, 8 mars 1634, publiée par G. Claretta, *Storia della Reggenza Cristina*, op. cit., doc. XVI, p. 27-28.

<sup>2</sup> Nous empruntons cette expression anachronique mais efficace de Romolo Quazza « Il pronunciamento antifrancese del principe Tommaso di Savoia », *Convivium*, 1936, 5, p. 528-564.

<sup>3</sup> Voir à ce sujet G. Claretta, *Storia della Reggenza Cristina*, op. cit., t. I, p. 130, où il soutient que le prince Thomas avait préparé depuis longtemps sa fuite.

<sup>4</sup> AST, Corte, LPC, m. 52, 1631-1637, lettre du prince Thomas au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Thonon, 1<sup>er</sup> avril 1634.

<sup>5</sup> Lettre du cardinal Maurice au prince Thomas publiée par G. Claretta, *Storia della Reggenza Cristina*, op. cit., t. III, doc. XVIII, p. 29-30.

de son frère de quitter le duché. Il en informa le comte d'Aglié à Rome en lui disant qu'il s'agissait d'une action étonnante, « si secrète et inopinée<sup>1</sup> ». Quelques mois auparavant, le prince Thomas lui avait manifesté cette intention de se rendre à Thonon (et aussi de s'enfuir ?). Surtout, se plaignant des mauvais ministres de Victor-Amédée I<sup>er</sup>, il avait tenté de le convaincre « de m'appuyer à l'Empereur et à l'Espagne<sup>2</sup> ». Le cardinal de Savoie avait essayé d'apaiser l'aigreur de son frère. Il pensait y être parvenu lorsqu'il fut frappé par la nouvelle de sa fuite : le prince Thomas de Thonon, en Haute-Savoie, s'était porté en Bourgogne prenant la direction des Flandres, tandis que la princesse de Carignan, ayant franchi le Simplon, s'était consignée avec ses fils aux Espagnols. Les lettres de justifications du prince Thomas, poursuivait le cardinal de Savoie, lui semblaient si « artificieuses » qu'elles lui faisaient venir à l'esprit de nombreuses « suspensions et ombres<sup>3</sup> ».

La défection du prince fut un véritable choc pour le duc, qui ressentit le besoin d'en parler à plusieurs de ses ambassadeurs, contraint d'en gérer les répercussions sur le plan international. Le 8 avril, Victor-Amédée I<sup>er</sup> fit part au comte d'Aglié de son étonnement à l'égard de la décision « improvisée et inattendue<sup>4</sup> » du prince Thomas. Ce même jour, le duc écrivit aussi à l'abbé della Torre, son envoyé à Milan, à ce sujet en manifestant sa surprise presque dans les mêmes termes<sup>5</sup>. Le 15 avril, il écrivit au comte de Saint-Maurice qu'il n'avait pas de nouvelles sur l'itinéraire de son frère. Ce dernier, après avoir rencontré le duc de Lorraine à Besançon, s'était rendu à Thionville avec l'intention d'entrer à Bruxelles le 14 avril<sup>6</sup>. Pendant longtemps dans ses correspondances diplomatiques le duc de Savoie ne cessa de répéter son étonnement et sa surprise face au geste de son frère. Sa première réaction fut de se rendre en Savoie pour éviter la naissance de désordres et confier au fidèle don Félix la charge de gouverneur de cette province délicate du duché. Ce fut un choix excellent, car la loyauté de ce fils naturel de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> envers la Maison de Savoie fut sans faille pendant la guerre civile piémontaise. Mais les questions les plus difficiles à résoudre concernaient la politique étrangère.

Le duc de Savoie exprima beaucoup de regret car les raisons qui déterminèrent la fuite du prince Thomas n'étaient que des prétextes futiles. Il s'était toujours montré

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 1, « Lettere del Principe Cardinale Maurizio di Savoia al conte Ludovico S. Martino d'Aglié », 1634, n.° 22, lettre du prince Maurice au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 13 avril 1634.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, les deux citations.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano Ambasciatore », 1634, n.° 64, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 8 avril 1634.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, mazzo 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », 1631-1635, lettre du duc Victor Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, [sans lieu], 8 avril 1634.

<sup>6</sup> Cf. R. Quazza, *Tommaso di Savoia Carignano*, *op. cit.*, p. 26-27, et *Id.*, « Il pronunciamento antifrancese del principe Tommaso di Savoia », *art. cité*, p. 558sq.

sincère avec lui en acceptant de partager son autorité et le poids du gouvernement de ses états<sup>1</sup> et mêmes si, par absurde, on reconnaissait quelques fondements à ces prétextes, ils demeureraient insuffisants pour justifier son acte. Ce dernier suscita des méfiances aussi bien chez les Espagnols que chez les Français : les premiers ne comprenaient pas pourquoi le frère devait cacher au duc son passage à l'Espagne, et les seconds ne croyaient pas qu'une telle action n'avait pas été planifiée de concert par les deux frères. Par ailleurs, le prince-cardinal avait également exprimé la crainte que la France profite de cette fuite pour traiter le duché de Savoie-Piémont comme la Lorraine<sup>2</sup>.

Dans ces temps dominés par « les suspicions et les jalousies », poursuivait dans son analyse le duc, cette dérobade mettait le duché dans un danger extrême car la France, demeurant « armée et proche<sup>3</sup> » des territoires du duché, pouvait facilement l'envahir de Pignerol ou de Casal. Le comte d'Aglié devait donc bien expliquer au Saint-Père et aux Espagnols les inconvénients de la défection du prince de Carignan. La France fut vite informée de cette affaire. Par exemple, la nouvelle commença à circuler à Rome et à Vienne à la mi-avril et le comte Ludovic d'Aglié en discuta avec le pontife à la fin du mois<sup>4</sup>, mais les Français savait déjà à la mi-mars que le duc de Savoie avait proposé à son frère une mission à Paris<sup>5</sup>. Le même jour que le duc, le 6 avril, de Plessis-Praslain apprit la nouvelle de l'escapade du prince de Carignan, la définissant comme un « accident » qui a « extrêmement étonné SA » et en concluait qu'il s'agissait d'une action « bien extravagante si elle s'est faite sans sa participation ». Le duc, désirant prouver son innocence, poursuivait de Plessis-Praslin, avait ordonné à son ambassadeur à Paris, le comte de Saint-Maurice de se rendre en audience auprès du roi en dépit de toutes les difficultés de cérémoniel qui avaient empêché jusqu'alors le début officiel de cette ambassade. Même l'ambassadeur français à Turin ne croyait pas à la complicité du duc dans la décision du prince Thomas auquel, à son avis, on avait promis « le gouvernement des Flandres<sup>6</sup> ». Le lendemain, le duc informa Richelieu en lui adressant une lettre dans

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMMi, m. 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro ... » cit., lettre du duc Victor Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Della Torre, [sans lieu], 8 avril 1634.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 1, « Lettere del Principe Cardinale Maurizio di Savoia al conte Ludovico S. Martino d'Aglié », 1634, n.° 22, lettre du prince Maurice au comte Ludovic d'Aglié, Turin 13 avril 1634.

<sup>3</sup> *Ibid.*, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano Ambasciatore », 1634, n.° 64, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 8 avril 1634.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano Ambasciatore », 1634, n.° 64, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 8 avril 1634, et *Ibid.*, LMA, m. 10, fasc. 1, « Il signor Ottavio Bolognesi », 1632-1635, n.° 182, dépêche de Bolognesi au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Vienne, 29 avril 1634.

<sup>5</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, lettre de Duplessis Praslain à Monsieur, Turin, 14 mars 1634, ce fut la duchesse Christine qui annonça la nouvelle à Duplessis, f.° 490r.

<sup>6</sup> Cf. *Ibidem*, les quatre citations. Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait ordonné à Ludovic d'Aglié de montrer la lettre du prince Thomas du 1<sup>er</sup> avril 1634, et effectivement une copie de cette lettre est conservée in AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, f.° 508r-509r.

laquelle il lui fit part de l'éloignement de son frère « sans qu'il m'en ait fait savoir aucune chose » et sans pouvoir rien ajouter d'autre, sinon que « je suis bien assuré de ne pas lui avoir donné sujet de prendre cette inopinée résolution<sup>1</sup> ».

Comme il fallait s'y attendre, la France exploita cet accident à son avantage en affichant des doutes sur la neutralité du duc dans cette affaire. Fin avril Saint-Maurice, en audience chez Richelieu, perçut très nettement que le cardinal envisageait une connivence entre les frères<sup>2</sup>. Au mois d'août, le cardinal de Richelieu, dans son instruction à Hémery, lui demanda de s'informer sur la fuite du prince Thomas<sup>3</sup> et en profitait pour faire savoir qu'il n'approuvait pas du tout le projet de voyage à Rome du cardinal de Savoie. Dans un mémoire de cette période, on reconnaissait que la conduite du prince Thomas avait contribué seulement à le rendre suspect aux yeux de la France<sup>4</sup>.

Au mois de mai, la gravité de cette affaire sembla se réduire car Vienne et Rome étaient convaincus qu'il s'était agi d'un geste autonome du prince Thomas<sup>5</sup> et, selon Pasero, la France elle-même savait très bien qu'on ne pouvait imputer en aucune façon la responsabilité de cette affaire au duc de Savoie mais même si les prétextes dont les Français se servent « n'admettent pas ni des excuses ni des justifications<sup>6</sup> ». Ce même mois, le duc apprit aussi de manière certaine l'arrivée du prince Thomas à Bruxelles et la lieutenance générale civile et militaire des Pays-Bas espagnols qui lui avait été octroyée<sup>7</sup>.

Ce n'est que début 1635 que la France sembla vouloir rassurer le duc de Savoie en lui faisant savoir que « sa Majesté ne doute pas au déplaisir qu'il a du mauvais procédé du Prince Thomas ». Cependant, il fallait démontrer au monde entier que les intelligences avec les Espagnols imputées à Victor-Amédée I<sup>er</sup> n'avaient « aucun fondement<sup>8</sup> » et empêcher d'envoyer des secours au prince de Carignan et à ses adhérents en se comportant comme la France à l'égard de Gaston d'Orléans, lorsque ce dernier se trouvait en dehors du royaume, et que la seule issue pour y parvenir

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, lettre de Victor-Amédée I<sup>er</sup> au cardinal de Richelieu, 6 avril 1634, f.° 513, les deux citations.

<sup>2</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della Reggenza*, op. cit., t. I, p. 135.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, Correspondance Politique Sardaigne, vol. 22, Instruction à Monsieur d'Hémery, au mois d'août 1634, f.° 527r-v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Mémoire pour le Sr Comte du Plessis Praslain ambassadeur du Roy en Piedmont, mémoire non daté, f.° 548r.

<sup>5</sup> Sur Vienne voir la dépêche d'Ottavio Bolognesi du 29 avril déjà mentionnée auparavant à la note 3 et pour Rome cf. AST, Corte, LMR, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano Ambasciatore », n.° 84, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Ludovic d'Aglié, Turin, 13 mai 1634.

<sup>6</sup> AST, Corte, MQ, m. 39, « Lettere da Torino (anche in cifra) di Tommaso Pasero », lettre de Pasero à Bolognesi, Turin, 28 mai 1634.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, LMR, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano Ambasciatore », les lettres n.° 84, cit., et 87, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Ludovic d'Aglié, Turin, 20 mai 1634.

<sup>8</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, Mémoire et instruction au Sieur de Bellievre, 25 février 1635, f.° 21r.

était une alliance avec la France. Les négociations qui allaient mener à la signature du traité de Rivoli venaient de commencer.

Quant au prince Thomas, sa position ne changea pas, car le 8 septembre il écrivit au duc que la raison principale de sa sortie du duché était pour servir à la cause de la Maison de Savoie et pour la libérer « de l'oppression de la violence des armes françaises agitées par la mauvaise volonté du cardinal de Richelieu<sup>1</sup> ». Précisant sa pensée sur le tout-puissant ministre français, il ajoutait que son ambition démesurée pouvait être « contrecarrée par la puissance espagnole<sup>2</sup> » et, dans une lettre suivante, adressée cette fois à la duchesse Christine, il déclarait qu'il était passé au service des Espagnols avec l'objectif d'acquérir des troupes « afin de défendre les états de Votre Altesse, et de le soutenir avec plus de réputation<sup>3</sup> ».

La situation semblait évoluer vers une apparente normalisation, mais désormais le germe de la division répandait son venin et la fuite du prince Thomas, doublée du détachement progressif du cardinal de Savoie, fut à l'origine de quelques arrêts de la part du gouvernement ducal qui auront des retombées négatives sur les apanages des princes et qui seront analysés après avoir examiné le passage du cardinal Maurice à la faction des Habsbourg.

Au cours des années 1620, le prince Maurice<sup>4</sup> aussi avait plusieurs raisons d'être insatisfait de la France ; il venait à peine de prendre officiellement le béret cardinalice (22 février 1621) et le titre de cardinal-protecteur des affaires de France (25 février) que Louis XIII fit nommer Guido Bentivoglio, jadis nonce en France, cardinal comprotecteur<sup>5</sup>. Ce fut une crise qui pouvait avoir des débouchés inattendus et qui fut résolue par un compromis proposé en 1622 par Sillery : on offrit alors au cardinal de Savoie le titre de directeur<sup>6</sup>. Mais de cette mésentente n'était que la partie visible de profondes racines de méfiance, car dès 1620 le prince Maurice avait fondé dans sa villa « La Vigna » aux portes de Turin l'*Accademia dei Solinghi*. Dans ce cénacle, l'on ne discutait pas uniquement de questions littéraires car lorsque des arguments de

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LPC, m. 52, 1631-1637, lettre du prince Thomas à Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Bruxelles, 8 septembre 1634.

<sup>2</sup> *Ibidem*

<sup>3</sup> AST, Corte, TR, m. 2/1, n.° 7, « Discorso in forma di lettera del Principe Tommaso a Madama Reale in cui si adduce diversi motivi per scusare la sua improvvisa partenza da questi stati », 25 février 1635.

<sup>4</sup> Sur le cardinal de Savoie voir Luigi Randi, *Il Principe Cardinale Maurizio di Savoia*, Florence, Scuola Tipografica Salesiana, 1901, et Paolo Cozzo, « Savoia, Maurizio di », DBI, t. XCI, 2018, p. 69-74, du même voir aussi « Il cardinal Maurizio di Savoia e la Guerra dei Trent'anni », communication du séminaire international *Il Piemonte sabauda e la Guerra dei Trent'anni*, qui s'est tenu à Venaria les 6-7 juin 2018.

<sup>5</sup> Sur la figure du cardinal protecteur à Rome voir Olivier Poncet, « Les cardinaux protecteurs des couronnes en cour de Rome dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la France », in Gianvittorio Signorotto, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento. "Teatro" della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998, p. 461-480. Sur le cardinal Bentivoglio voir Alberto Merola, « Bentivoglio, Guido », DBI, t. VIII, 1966, p. 634-638.

<sup>6</sup> Cf. Gaudenzio Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia con annotazioni e documenti inediti*, Turin, Stabilimento Civelli, 1868 t. I, p. 22-26.

nature politique étaient abordés, l'esprit antifrançais jaillissait vigoureusement. Cette académie fut fréquentée par l'abbé Scaglia, monseigneur Paul Milliet, Emanuele Tesauo, Charles-Emmanuel Pallavicino et le comte Baldassare Messerati, destinés presque tous à devenir des « principisti » notoires<sup>1</sup>.

Claretta brossa un portrait du cardinal de Savoie où les ombres prévalaient sur les lumières, car au cours de son premier séjour à Rome (1622-1627) il fit preuve de médiocres capacités diplomatiques en laissant l'impression d'être un « esprit léger et très vaniteux<sup>2</sup> ». En 1629, le cardinal de Savoie fut envoyé en mission diplomatique en France. En plus de ne rien obtenir, il se mit à détester le hautain cardinal de Richelieu dont l'arrogance pouvait nuire au duché de Savoie-Piémont<sup>3</sup> et, dans les années suivantes, il l'accusa de ne pas respecter sa parole<sup>4</sup>.

Aux débuts des années 1630, le duc de Savoie éprouvait des difficultés à trouver des emplois pour le cardinal Maurice. Il pensa l'envoyer en France et retarder son séjour à Rome car il aurait voulu qu'il y aille en qualité de cardinal protecteur de l'Espagne, charge dont il ne possédait pas les provisions. De toute manière, le cardinal de Savoie excluait d'y aller comme cardinal protecteur des affaires de France, bien qu'il fût titulaire de cette charge, puisqu'il attendait encore les effets des grâces « que Sa Majesté et ses ministres lui avaient fait espérer<sup>5</sup> ». Les Français se méfiaient des manœuvres savoyardes, ayant en cette même année 1631 intercepté le courrier destiné à l'ambassadeur espagnol à Turin, le comte de La Roca, où l'on parlait aussi d'une allée du cardinal de Savoie en Flandres.

Le prince Maurice revint à Paris en 1631-1632, en qualité d'otage pour garantir l'application du traité de Cherasco du 19 juin 1631<sup>6</sup>. À cette période, l'ambassade piémontaise à Paris était composée d'un gentilhomme de chambre du prince-cardinal, le comte de Saint-Maurice, et le Père Monod, à propos duquel le prince-cardinal écrivait, à la mi-septembre 1631, qu'il était en train d'attendre son arrivée<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. C. E. Patrucco, « L'Antifrancesismo in Piemonte sotto il regno di Vittorio Amedeo I », *art. cité*, p. 162-164.

<sup>2</sup> G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, *op. cit.*, p. 44.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, p. 50 et M. Maggiorotti, *In Piemonte dal 1637 al 1642*, *op. cit.*, p. 23.

<sup>4</sup> Cf. Domenico Perrero, *Il conte Fulvio Testi alla Corte di Torino negli anni 1628 e 1635: documenti inediti*, Milan, Daelli e C. Editori, 1865, p. 125-126.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMMi, mazzo 18, fasc. non numéroté, « Registro Lettere del Duca e del Ministro dirette all'abate Carlo della Torre, all'abate Scaglia, al Presidente Morozzo, a Sovrani, principi, cardinali, vescovi, e ad alcuni particolari », 1631-1635, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'abbé Scaglia, 21 juin 1631, troisième lettre.

<sup>6</sup> Cf. *Raccolta per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti; manifesti, ecc., emanate negli Stati di terraferma sino al'8 dicembre 1798*, Felice Amato et Camillo Duboin (éds.), Turin, Arnaldi, 1868, t. XXIX, *Traité publics de la Royal Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambresis jusqu'au 9 juin 1815*, LIV, 1631, 19 juin, *Articles signés par le duc de Savoie, et les ambassadeurs de France pour la confirmation et exécution des traités dits de Querasque avec la France*, p. 203-205, les princes Thomas et Maurice furent envoyés comme otages à partir du 29 août 1631, *cf.* p. 204.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LPD, m. 15, fasc. 3 « Lettere del cardinale Maurizio figliuolo quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia », 1631, lettres n.° 19 à son Sérénissime Seigneur, Paris, 14 septembre 1631 et n.° 20 à Madame, Paris, 15 septembre 1631.

Auparavant, Maurice avait exprimé la nécessité de maintenir le secret sur le traité d'échange de Pignerol<sup>1</sup> et avait approuvé l'envoi du comte de Saint-Maurice pour « arranger les affaires [du duché] et connaître les humeurs<sup>2</sup> » des Français. De Paris, il ne relata pas le dénouement des affaires au duc, car il laissait cette tâche au comte de Saint-Maurice et au Père Monod<sup>3</sup>. Néanmoins, sa présence dans la capitale française se révéla utile : il informait le duc sur les dates des audiences octroyées aux ambassadeurs ducaux par le cardinal de Richelieu, signalait « les mauvais offices qu'on va faisant audit Père Monod<sup>4</sup> » ; il enregistrait aussi, on l'a déjà vu, la profonde insatisfaction des Français à l'égard de l'abbé Scaglia<sup>5</sup> et, enfin, il essayait d'apaiser le mécontentement des Espagnols à propos de Pignerol en représentant les raisons et les nécessités qui avaient obligé le duc à prendre cette décision douloureuse afin de « ne pas perdre du tout<sup>6</sup> » son État.

De ces échanges épistolaires se dégage une réelle bonne entente entre les deux frères, le cardinal de Savoie défendait la politique étrangère du duc, qui pour sa part s'efforçait de trouver des occupations dignes du rang de son frère le cardinal, en acceptant aussi sa position de ne pas vouloir se rendre à Rome en qualité de cardinal protecteur de la France. Il s'agissait, cependant, d'une prise de position étrange, qui ne faisait qu'alimenter la méfiance française. Cette dernière n'était pas infondée, car dès 1633 les relations entre la France et le cardinal de Savoie ne semblaient plus si bonnes<sup>7</sup> et l'on pensa confier la comprotection des affaires de France au cardinal Antonio Barberini<sup>8</sup>.

En 1634, on commença à parler d'un retour du cardinal de Savoie à Rome. Le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> en informa son ambassadeur à Rome, Ludovic d'Aglié, ancien trésorier du prince Maurice, en précisant que Paris ne considérait pas d'un bon œil ce voyage<sup>9</sup>. À partir de ce moment s'ouvrit une longue partie où la France fit de nombreuses instances pour retarder, voire annuler, ce projet, tandis que le duc

---

<sup>1</sup> *Raccolta per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti; manifesti, op. cit.*, XLIX, 1631, 31 mars, *Traité entre le duc de Savoie et le Roi de France pour l'échange de la vallée de Pignerol, avec les villes d'Alba, Trino, et autres terre dans le duché du Montferrat*, p. 184-187.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LPD, m. 15, fasc. 3, « Lettere del cardinale Maurizio figliuolo quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia », 1631, n.° 11, lettre du cardinal Maurice à son Seigneur, mon frère, Robassomero, 6 août 1631.

<sup>3</sup> Cf., parmi les exemples que l'on pourrait citer, *Ibid.*, n.° 44, à mon Sérénissime Seigneur, Paris, 19 novembre 1631.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.° 41, à Madame, Château Thierry, 30 octobre 1631.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.* les lettres n.° 38 à son Sérénissime Seigneur, Conflans, 25 octobre 1631, et n.° 44, à mon Sérénissime Seigneur, Paris, 19 novembre 1631.

<sup>6</sup> *Ibid.*, n.° 50, à mon Sérénissime Seigneur, mon frère, Paris, 29 novembre 1631.

<sup>7</sup> O. Poncet, « Les cardinaux protecteurs des couronnes en cour de Rome... », *art. cité*, p. 476.

<sup>8</sup> Sur cette famille voir Irene Fosi, *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Rome, Bulzoni, 1997.

<sup>9</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 47, fasc. 2, « Lettere di S.A. al Conte Don Ludovico S. Martino d'Agliè Marchese di San Damiano Ambasciatore », n.° 96, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 16 juin 1634 et n.° 97, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 16 juin 1634, deuxième lettre.

essayait de les convaincre qu'il était nécessaire et approuvé par le cardinal Antonio Barberini<sup>1</sup>. Le prince Maurice, depuis mai, pensait à se rendre à Rome, où on lui aurait confié la tâche de réconcilier Francesco et Antonio Barberini<sup>2</sup>. Son retour était désiré par le pontife lui-même, si l'on en croit au cardinal de Savoie<sup>3</sup>. Mais les mois passaient et le cardinal de Savoie ne partait pas, la fuite en Flandres du prince Thomas ayant brouillé davantage encore les relations entre Turin et Paris. À la fin du mois d'août apparemment « toutes les choses pour le voyage se sont arrangées<sup>4</sup> ». En réalité, les réserves françaises ne s'étaient pas dissoutes, car le duc d'Aglié lui rapporta des discours selon lesquels son arrivée à Rome était liée à des accords pris avec les Espagnols<sup>5</sup> et à des rumeurs, circulant dès 1634, qu'on lui avait attribué la protection du Saint-Empire<sup>6</sup>. Par conséquent, à la mi-novembre, le cardinal Maurice devait constater que le roi de France « persiste à vouloir la suspension de son voyage<sup>7</sup> ». Il réussit néanmoins à partir en 1635, mais il s'arrêta plusieurs mois en Italie centrale, notamment à Modène où il fit l'erreur de reprendre des négociations avec les Espagnols. N'ayant rien obtenu d'eux, il demanda l'office de cardinal protecteur du Saint-Empire<sup>8</sup>.

Entré à Rome fin octobre 1635, il fit sa première et triomphale sortie publique le dernier jour de l'an<sup>9</sup>. Les raisons de son arrivée tardive à Rome ne doivent pas être recherchées uniquement dans les difficultés soulevées par les Français, mais aussi dans une question d'étiquette. En août 1635, l'ambassadeur d'Aglié dut se défendre de l'accusation qu'on lui imputait de vouloir traiter le cardinal de Savoie en troisième personne, ripostant qu'il aurait traité le prince Maurice selon le titre qui lui était dû<sup>10</sup>, à savoir celui d'Altesse. Sur ce point délicat, ce fut le cardinal de Savoie lui-même qui

<sup>1</sup> Cf. à ce propos *Ibidem*, n.° 102, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> au comte Ludovic d'Aglié, Turin, 24 juin 1634, deuxième lettre.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 1, « Lettere del Principe Cardinale Maurizio di Savoia al conte Ludovico S. Martino d'Aglié » 1634, n.° 32, le cardinal Maurice au comte d'Aglié, Turin, 13 mai 1634.

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.° 54, le cardinal Maurice au comte d'Aglié, Turin, 22 juillet 1634.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.° 55, le cardinal Maurice au comte d'Aglié, Turin, 25 juillet 1634.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 56, le cardinal Maurice au comte d'Aglié, Turin, 25 juillet 1634, deuxième lettre.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMA, m. 11, fasc. 1, « Il Marchese [Amedeo] Asinari di Clavesana », 1633-1634, n.° 33, dépêche du marquis de Clavesana au duc Victor-Amédée I<sup>er</sup>, Vienne, 27 mai 1634.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 1, « Lettere del Principe Cardinale Maurizio di Savoia al conte Ludovico S. Martino d'Aglié » 1634, n.° 79, le cardinal Maurice au comte d'Aglié, de La Vigne, 14 novembre 1634.

<sup>8</sup> AST, Corte, NA, m. 1, n.° 43, « Istruzione del Duca Vittorio Amedeo al Padre Luigi Tana spedito segretamente a Vienna ad effetto d'insinuare all'Imperatore per mezzo del suo confessore, 1° li motivi che impegnavano il Duca a disapprovare la condotta del Principe Cardinale suo Fratello nell'aver lasciata la Protettorìa di Francia per prender quella dell'impero. [...] », 1637.

<sup>9</sup> On peut suivre le trajet du voyage du cardinal de Savoie à travers les quatre-vingt dépêches adressées au duc par le comte François Cumiana et l'abbé Amédée Vibo cf. AST, Corte, Lettere Ministri Roma, mazzo 50, fasc. 1, « Il conte Francesco Cumiana » et le fasc. 2, « l'abbate Amedeo Vibò », 1635-1636.

<sup>10</sup> AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié, Marchese di San Damiano a S.A. (alcune con risposta) », 1635 n.° 115, dépêche de Ludovic d'Aglié à son très Illustre et Reverendissime Seigneur, Rome 22 août 1635.

rassura Aglié en lui écrivant au sujet du titre « que ma prétention est si juste et judicieuse que je ne doute pas que vous l'approuvez et vous la soutenez comme vous écrivez<sup>1</sup> ».

Mais les avis contraires ne manquaient pas, et cette revendication n'était pas reconnue, par exemple, par Alphonse-Louis Plessis de Richelieu, cardinal de Lyon et frère du principal ministre français, qui « se refuse absolument de lui donner de l'Altesse<sup>2</sup> ». Un mois après, un Ludovic d'Aglié satisfait put se vanter d'avoir bien travaillé au traitement à réserver au cardinal de Savoie qui recevrait sans doute le titre d'Altesse de la part du cardinal Antonio Barberini, et que son exemple serait suivi par tous les membres du Collège des cardinaux<sup>3</sup>. Cette annonce tombait bien car le duc venait de se plaindre qu'il ne comprenait pas pourquoi on lui « puisse nier une chose si juste<sup>4</sup> ». Dans des lettres suivantes, le duc écrivit à son ambassadeur qu'il approuvait toutes ses démarches sur le sujet<sup>5</sup>.

Une fois surmontées ces difficultés, Aglié informa le duc que le Cardinal de Savoie était entré à Rome le 19 octobre 1635 et que, selon l'ambassadeur savoyard, les cardinaux Barberini et de Lyon lui avaient donné le titre d'Altesse. En outre, tous les cardinaux du collège lui avaient rendu la première visite en le traitant d'Altesse<sup>6</sup>. En réalité, l'affaire du titre à donner au prince-cardinal devint un négoce épineux à traiter pour le comte d'Aglié. On voulait bien donner de l'Altesse au cardinal Maurice mais seulement en privé, tandis que lors des occasions publiques la Cour de Rome souhaitait le traiter en troisième personne, compromis qui déplaisait aux Savoyards. Le pape, désireux d'adoucir les tensions, avait néanmoins délégué cette affaire aux cardinaux Bichi et Panciroli, mais s'agissant d'une négociation compliquée, on n'en parla plus pendant un mois<sup>7</sup>. D'Aglié répliqua aux arguments du Saint Siège que le cardinal Maurice « n'était pas venu à Rome pour mendier des titres et des honneurs insolites<sup>8</sup> », et en tant que Prince de sang, il refuserait toute forme de mépris. Dans une réponse à une lettre du duc du 30 octobre, qui prétendait

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, mazzo 49, fasc. 3, « Lettere del S.r Cardinale Maurizio di Savoia, al Conte D. Ludovico S. Martino d'Aglié », 1635, n.° 54, lettre du cardinal Maurice au comte Ludovic d'Aglié, Spilimberto, 14 août 1635.

<sup>2</sup> Maximin Deloche, *Un frère de Richelieu inconnu. Chartreux, primat des Gaules, cardinal, ambassadeur*, Paris, Desclée de Brouwer, 1935, p. 260, où on peut lire un long chapitre concernant le séjour romain du frère de Richelieu.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMR, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié », cit., n.° 128, dépêche de Ludovic d'Aglié à son Sérénissime Seigneur, Rome, 19 septembre 1635.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 49, fasc. 2, « Lettere di SA al Conte don Ludovico S. Martino d'Aglié marchese di S. Damiano, ambasciatore », 1635, n.° 130, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'Illustre chevalier de Grande Croix, conseiller d'État et Ambassadeur, Rivoli, 15 septembre 1635.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, lettres 137 (Turin, 30 septembre 1635) et 139 (Turin, 9 octobre 1635).

<sup>6</sup> *Ibid.*, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié », cit., n.° 141, dépêche de Ludovic d'Aglié à sa Royale Altesse, Rome, 23 octobre 1635.

<sup>7</sup> *Ibid.*, n.° 149, dépêche de Ludovic d'Aglié à sa Royale Altesse, Rome, 21 novembre 1635.

<sup>8</sup> *Ibid.*, m. 49, fasc. 2, « Lettere di SA al Conte don Ludovico S. Martino d'Aglié... », cit., n.° 143, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'Illustre chevalier de Grande Croix, conseiller d'État et Ambassadeur, Asti, 30 octobre 1635.

au titre pour son frère aussi de la part du cardinal Francesco Barberini<sup>1</sup>, on apprend par l'abbé Vibò que début novembre le cardinal Barberini ne s'était pas encore décidé à octroyer au cardinal de Savoie le titre d'Altesse, sans doute pour ne pas déplaire aux Florentins<sup>2</sup>. Aglié toutefois put lui écrire fin novembre que le cardinal Barberini semblait bien disposé à lui donner « sans aucune restriction de temps et de lieu le titre d'Altesse<sup>3</sup> ».

À partir du mois de décembre, des conditions plus favorables semblèrent s'instaurer. Le cardinal Maurice était à Rome depuis le mois d'octobre mais ces difficultés liées à son titre lui avaient fait refuser toute sortie publique. Après l'élection du cardinal de Médicis à la charge de protecteur des affaires d'Espagne, la méfiance française s'atténuait un peu<sup>4</sup>, ce qui permit au cardinal de Savoie d'envisager de faire ses premières apparitions publiques<sup>5</sup>.

Fin 1635, Victor-Amédée I<sup>er</sup> manifesta son entière satisfaction quant à la conduite de son ambassadeur à propos du titre à donner à son frère le cardinal. Dans cette affaire, « il avait fait tout ce qu'il pouvait désirer<sup>6</sup> » et à présent qu'il avait obtenu ce qu'il réclamait il fallait rester vigilant afin que Florence n'obtienne pas le même privilège.

La première sortie publique du cardinal de Savoie fut aux Vêpres célébrées à Saint-Pierre le dernier jour de l'an. Le prince Maurice y arriva suivi d'un cortège de 150 carrosses, « tout Rome accourut pour le voir<sup>7</sup> » et à son entrée dans la chapelle tous les cardinaux se levèrent en provoquant l'intervention du pontife qui leur intima de s'asseoir « avec ce mot *sediant* sous l'incroyable applaudissement de tout le monde<sup>8</sup> ».

Mais après ces heures glorieuses le cardinal de Savoie ne connut plus que des difficultés<sup>9</sup>. La seule mission qu'on lui confia fut celle de réconcilier les ducs de

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié », cit., n.° 149, dépêche de Ludovic d'Aglié à sa Royale Altesse, Rome, 21 novembre 1635.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, m. 50, fasc. 2, « l'abbate Amedeo Vibò », 1635-1636, dépêches n.° 17 (2 novembre 1635) et 18 (7 novembre 1635).

<sup>3</sup> *Ibid.*, m. 48, fasc. 2, « Lettere del Conte Don Ludovico S. Martino d'Aglié », cit., n.° 150, dépêche de Ludovic d'Aglié à sa Royale Altesse, Rome, 22 novembre 1635,

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, m. 50, fasc. 2, « l'abbate Amedeo Vibò », 1635-1636, n.° 19, dépêche de l'abbé Vibò à sa Sérénissime Altesse Royale, Rome, 8 décembre 1635 : « Le Cardinal de Médicis a été déclaré protecteur d'Espagne, ce qui nous enlève tant d'ombre et de suspect ».

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.° 20, dépêche de l'abbé Vibò à sa Sérénissime Altesse Royale, Rome, 13 décembre 1635.

<sup>6</sup> *Ibid.*, m. 49, fasc. 2, « Lettere di SA al Conte don Ludovico S. Martino d'Aglié... », cit., n.° 159, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'Illustre chevalier de Grande Croix, conseiller d'État et Ambassadeur, Brème, 18 décembre 1635.

<sup>7</sup> *Ibid.*, m. 50, fasc. 2, « l'abbate Amedeo Vibò », 1635-1636, n.° 24, dépêche de l'abbé Vibò à sa Sérénissime Altesse Royale, Rome, 3 janvier 1636.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n.° 25, dépêche de l'abbé Vibò à Monsieur, Rome, 3 janvier 1636.

<sup>9</sup> Cf., par exemple, AST, Corte, LMR, m. 50, fasc. 2, « l'abbate Amedeo Vibò », 1635-1636, n.° 54, dépêche de l'abbé Vibò à sa Sérénissime Altesse Royale, Rome, 12 octobre 1636, dans cette dépêche l'abbé Vibò enregistra que le cardinal Maurice rencontrait des difficultés de tous les côtés et n'était pas sûr de rester à Rome dans ces conditions ou s'il valait mieux rentrer en Piémont.

Parme et de Modène<sup>1</sup> et l'on ne mentionna plus son œuvre de médiation entre les Barberini. Ce fut l'une des rares négociations qui lui furent assignées<sup>2</sup>, car le cardinal de Savoie faisait les frais d'une contingence politique inconfortable pour le duché, dont l'alliance avec la France ruinait sa notoriété dans une Cour où les Espagnols avaient beaucoup de crédit. Seul le cardinal Antonio Barberini était bien disposé envers l'État savoyard, mais il s'agissait d'une figure politique peu influente. Dans ce moment d'euphorie déterminé par la première sortie publique du cardinal de Savoie, seul le comte Ludovic d'Aglié semblait anticiper les difficultés futures en remarquant que les ministres français traitaient avec le prince Maurice plus en termes de respect que de réelle confiance<sup>3</sup>. Presque tous se méfiaient du cardinal Maurice et, selon Claretta, son passage au camp des Habsbourg était planifié dès les débuts de 1636<sup>4</sup>. Au cours de cette année, d'inquiétantes rumeurs se diffusèrent : le prince-cardinal était très insatisfait car la France ne lui confiait aucune affaire digne de son rang. Ainsi commencèrent à circuler des bruits sur son possible passage à la faction espagnole-impériale.

À la fin du mois de septembre 1636, le comte d'Aglié sonna l'alarme : il lui était venu à connaissance que le cardinal de Savoie était tout près de se déclarer espagnol, surtout qu'il serait alors nommé protecteur du Saint-Empire avec une provision de 30 000 écus<sup>5</sup>. Au cours de l'été 1636, Victor-Amédée I<sup>er</sup>, se méfiant lui aussi de son frère, avait eu plusieurs entretiens avec des ministres français en provenance de Rome. De ces discussions, il avait argué « une grande froideur<sup>6</sup> » du prince-cardinal dans son service pour la France, raison pour laquelle il avait envoyé à Rome pour sonder son humeur le comte Vittorio Pagno, frère du comte della Manta, une personne à lui très chère pour ses qualités. Le noble piémontais devait rassurer le prince-cardinal sur « l'affection fraternelle que nous avons toujours eue pour sa personne », et également de la confiance qu'il avait en lui en le mettant au courant « de ses pensées les plus intimes<sup>7</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 29, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre chevalier de Grande Croix et ambassadeur, Verceil, 14 mars 1636.

<sup>2</sup> Effectivement, les deux duchés signèrent un traité de suspension d'armes à l'été 1636, cf. à ce propos AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 79, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre chevalier de Grande Croix et notre très cher ambassadeur, Verceil, 11 août 1636.

<sup>3</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, n.º 1, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 3 janvier 1636.

<sup>4</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., p. 175-176.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, n.º 75, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à Altesse Royale, Rome, 21 septembre 1636.

<sup>6</sup> *Ibid.*, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 83, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 18 août 1636.

<sup>7</sup> *Ibid.*, les deux citations.

Le comte Pagno arriva à Rome le soir du 21 septembre 1636. Il rencontra le cardinal Maurice, qui lui parut agité de volontés divergentes et animé d'une sourde irritation due aux mauvais traitements dont avait été l'objet l'intendant général de sa Maison, le comte Baldassarre Messerati, tenu pour coupable de la conjuration de la fausse ensorcelée vainement ourdie en vue de la disgrâce et de l'expulsion du duché de Lelio Cauda<sup>1</sup> ainsi que pour « faire perdre à Son Altesse le respect de ses sujets<sup>2</sup> ». Les jours passaient et les indices négatifs s'accumulaient : la mort du cardinal Franz Seraph von Dietrichstein survenue à Brunn (l'actuel Brno) le 19 septembre 1636 avait laissé vacante la place de cardinal-protecteur du Saint-Empire<sup>3</sup> et bientôt l'on se mit à parler ouvertement « des nouvelles adhésions » du cardinal de Savoie<sup>4</sup>. À la mi-octobre, Victor-Amédée I<sup>er</sup> écrivit à son ambassadeur qu'il ne croyait pas aux discours de l'ambassadeur espagnol concernant son frère et sa déclaration prochaine pour l'Espagne. Malheureusement pour le duc, ce fut justement ces jours-là que le comte d'Aglié devint certain de la résolution du cardinal Maurice « de s'aliéner de la France et de se déclarer espagnol<sup>5</sup> ». Le 22 octobre, l'ambassadeur d'Aglié annonça la nouvelle fatale, toutes les rumeurs des négociations « extérieures » du cardinal de Savoie, qui avait en réalité suivi les conseils de son frère le prince Thomas<sup>6</sup>, étaient vraies. Le prince Maurice avait communiqué « à l'ambassadeur de France et à lui sa décision de se déclarer protecteur du Saint-Empire<sup>7</sup> ».

Le comte Pagno, l'auditeur Miliet, l'abbé Vibò et Merlino, tous serviteurs du cardinal de Savoie avaient été accueillis dans la Maison du comte d'Aglié. Cette nouveauté était néfaste aux intérêts du duc qui avait toujours traité son frère avec une grande modération. Peu après, l'ambassadeur savoyard reçut une lettre du duc qui contenait, à son tour, une missive de la veille écrite par le cardinal Maurice et dans laquelle il l'informait « qu'il s'était déclaré protecteur du Saint Empire et Pensionnaire de l'Espagne<sup>8</sup> », recevant un donatif de 50 000 écus. À présent, le prince

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. 2, « Il Sig. Conte Vittorio Saluzzo di Pagno », 1636, n.º 6 dépêche du comte Pagno à Altesse Royale, Rome, 27 septembre 1636. Ce procès de la fausse ensorcelée est encore à étudier. Il s'agit d'une guerre de faction interne à la Cour de Turin, voir à ce sujet l'article de Vincenzo Lavenia, « "Cauda tu seras pendu". Lotta politica ed esorcismo nel Piemonte di Vittorio Amedeo I », *Studi Storici*, 37, 1996, p. 541-591. Voir aussi G. Claretta, *Storia della Reggenza*, op. cit., p. 116sq.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 22, lettre de Mazarin au cardinal Barberini, Turin, 29 septembre 1634, f.º 594r.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, n.º 81, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 16 octobre 1636.

<sup>4</sup> *Ibid.*, n.º 82, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 16 octobre 1636, deuxième dépêche.

<sup>5</sup> *Ibid.*, n.º 84, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 18 octobre 1636.

<sup>6</sup> Cf. L. Randi, *Il Principe Cardinale Maurizio di Savoia*, op. cit., p. 61.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, n.º 86, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 22 octobre 1636.

<sup>8</sup> *Ibid.*, n.º 88, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 23 octobre 1636.

Maurice fréquentait ouvertement Manuel Moura y Corte Real, marquis de Castel Rodrigo.

Fin octobre, le duc blâma publiquement cette action du cardinal de Savoie et demanda à ses serviteurs de quitter son service. Il ordonna également à d'Aglié de cesser toutes relations avec le cardinal de Savoie et à renoncer même, épisode qui a déjà été évoqué, à sa charge de majordome majeur du prince-cardinal<sup>1</sup>. Cette lettre laisse transparaître le courroux du duc, d'autant que ce passage à la protection impériale s'était organisé parallèlement aux vives assurances que le cardinal Maurice lui avait données à propos de son « affection immuable<sup>2</sup> ». L'action du prince, selon l'avis du duc de Savoie, se fondait sur de faibles prétextes et sa décision était tombée « très mal à propos<sup>3</sup> », dans un moment mal choisi. Le duc agirait en conséquence, pour la défense de sa réputation.

Quant au cardinal Maurice, qui semblait avoir de la rancœur aussi bien envers le duc que l'ambassadeur d'Aglié, il se hâta d'afficher sur la porte de son palais romain les armes du Saint-Empire, de l'Espagne et de la Hongrie<sup>4</sup>. Sur ce point, le duc écrivit à son ambassadeur début novembre en lui annonçant qu'il allait envoyer une lettre au pontife et aux cardinaux ses neveux pour leur expliquer sa position dans cette affaire. Il exhortait son représentant à faire parvenir l'ordre à son frère d'ôter de la porte de son palais les armes du duché de Savoie qui devait être considéré comme complètement étranger à cette mauvaise action. À partir de ce moment, d'Aglié dut agir pour démontrer l'innocence du duc, n'hésitant pas à introduire des espions pour prendre le plus possible d'informations sur le cardinal de Savoie<sup>5</sup>. Pour ce faire, d'Aglié s'appuya sur le confesseur du cardinal Antoine Barberini devenu confident du père Silvio, un religieux très proche du prince Maurice<sup>6</sup>. La duchesse Christine témoignait aussi « beaucoup de déplaisir<sup>7</sup> » face à cette « mauvaise résolution ». Ce même jour, le 2 novembre 1636, le duc écrivit une deuxième lettre à son ambassadeur

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 113, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 26 octobre 1636.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, n.º 118, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 1<sup>er</sup> novembre 1636.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, dépêches n.º 90 (26 octobre 1636) et 91 (28 octobre 1636).

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 119, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 2 novembre 1636.

<sup>6</sup> *Ibid.*, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, n.º 97, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 13 novembre 1636.

<sup>7</sup> *Ibid.*, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 121, lettre de la duchesse Christine à notre très cher, Turin, 2 novembre 1636.

à Rome en l'exhortant de convaincre le Saint-Père et ses cardinaux neveux « qu'il a eu nulle part dans ces traités et ces résolutions<sup>1</sup> ».

Peu de temps après, le duc envoya sa lettre de disculpation consignée par le pontife et opportunément diffusée par d'Aglié, ce qui devait convaincre les Romains de son innocence en cette affaire<sup>2</sup>. En même temps il avait écrit à son frère le cardinal en l'accusant de préférer « ceux qui aiment les divisions entre les frères<sup>3</sup> ».

Les intrigues pour exploiter cet événement débutèrent immédiatement, le marquis de Castel Rodrigo faisant savoir qu'il souhaitait recevoir une déclaration d'adhésion à l'Espagne de la part du duc également et se demandait quel crédit il fallait octroyer au prince-cardinal ; l'Empereur semblait en outre vouloir demander à Victor-Amédée I<sup>er</sup> d'approuver le geste de son frère et de ne pas imposer un blocus de ses revenus.

Le duc continua à donner des marques publiques de sa désapprobation de la conduite de son frère qui avait abandonné la France après 16 ans de service en refusant par exemple de donner audience à l'abbé Soldati, envoyé à Turin par le cardinal de Savoie pour le mortifier et lui affirmer qu'il se repentirait bientôt<sup>4</sup>.

En audience auprès du Saint-Père, d'Aglié informa le pontife de toutes les nouveautés concernant le cardinal de Savoie. Il put ainsi constater que le pape avait apprécié la lettre du duc et n'était pas content de l'acte du prince Maurice, car il craignait que son union avec l'Espagne poursuivait le but d'« abattre la puissance des Barberini, et à exclure du pontificat ses créatures<sup>5</sup> ». Urbain VIII lui dit aussi que, les Espagnols divisant la famille ducale, la Maison de Savoie devait être soutenue encore plus par la France, à laquelle elle persistait à rester fidèle. À Rome on était donc convaincu que ce geste avait été orchestré par les Espagnols pour affaiblir la Maison des Barberini, crainte confirmée par le duc lui-même<sup>6</sup>. À la même période furent licenciés tous les serviteurs du prince-cardinal suspects aux Espagnols, à savoir les comtes Aleramo S. Giorgio, Flaminio d'Aglié, Tomaso de la Montà et le prévôt Duchi<sup>7</sup>. Ils eurent néanmoins la chance que le duc leur octroie la permission de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, n.º 122, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 2 novembre 1636, deuxième lettre.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.º 131, lettre du duc à Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 15 novembre 1636.

<sup>3</sup> L. Randi, *Il Principe Cardinale Maurizio di Savoia, op. cit.*, p. 62.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 50, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », 1636, n.º 93, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 6 novembre 1636 et m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 137, lettre du duc à Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 26 novembre 1636.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 94, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 6 novembre 1636, deuxième lettre.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, m. 51, fasc. 1, « Lettere del Duca e duchessa di Savoia al conte Don Ludovico S. Martino D'Aglié Marchese di S. Damiano ambasciatore ordinario », n.º 145, lettre du duc à Victor-Amédée I<sup>er</sup> à l'illustre Chevalier Grande Croix et ambassadeur, Turin, 7 décembre 1636.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, m. 50, fasc. 5, « Il conte Ludovico di S. Martino d'Aglié marchese di San Damiano », n.º 98, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 13 novembre 1636, deuxième lettre.

rentrer au Piémont sans subir aucun châtement. Pour sa part, le comte d'Aglié refusa fin novembre toutes les invitations du cardinal Maurice l'ambassadeur lui répliquant que « le ministre ne peut pas voir celui que le prince ne veut pas voir<sup>1</sup> ».

La division au sein de la famille ducal se stabilisa et enregistra des progrès ; deux frères (Thomas et Maurice) et une sœur (Marguerite) du duc avaient quitté le duché. Le détachement du cardinal de Savoie fut moins brutal que celui du prince Thomas et, pour cette raison, les contacts entre la Cour de Turin et le prince-cardinal subsistèrent, tandis que la coupure fut plus nette avec le prince Thomas. Christine chercha souvent à effacer les divisions entre les frères en essayant d'adoucir la rage du duc envers le prince-cardinal. Elle ne se comporta toutefois pas de la même façon avec le prince Thomas, à l'égard duquel s'était déjà instaurée la froideur qui rejaillit aux débuts de la guerre civile et qui ne s'apaisa pas même après le traité d'accommodement de 1642.

Enfin, les deux autres sœurs (Maria Apollonia et Francesca Caterina) paraissaient plus liées à l'Espagne qu'à la France, plus aux frères dissidents qu'au frère régnant. Richelieu, dans ses *Mémoires*, jugea le Cardinal-infant, de passage en Italie en 1634, responsable des défections de Marguerite et de Thomas<sup>2</sup>. Les princes étaient convaincus d'avoir raison et qu'ils avaient agi pour le bien du duché. Toujours fin octobre 1636, le cardinal Maurice ne croyait pas que son frère désapprouverait sa déclaration en faveur du Saint Empire, car il l'avait faite en pensant au service du duché et que son choix de la Cour impériale avait été conditionné par le fait qu'auprès des Espagnols se tenaient déjà le prince Thomas et Marguerite et qu'auprès des Français se trouvait la duchesse Christine<sup>3</sup>.

Victor-Amédée I<sup>er</sup> ne cacha pas son irritation pour les mauvaises actions de ses frères, il tolérait mal d'avoir été tenu à l'écart de leurs résolutions, lorsqu'il avait toujours été sincère avec eux. Ainsi, le mécontentement ducal se manifesta concrètement par la révocation des pensions annuelles des princes.

Comme l'a expliqué Leila Picco, la constitution d'un apanage contribuait à réduire les entrées de l'État<sup>4</sup>. La pension du prince Thomas avait été créée le 17 décembre 1620 par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et avait été octroyée « aussi pour complaire le Sérénissime Prince de Piémont [...], qui en a fait de grandes instances à S.A.<sup>5</sup> ». Alors prince de Piémont, Victor-Amédée avait donc fait de pressantes instances auprès de son père au bénéfice de son frère puiné. Son apanage était de 40 000 écus d'or, mais en raison des guerres incessantes ses revenus annuels ne dépassaient pas les

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 99, dépêche du comte Ludovic d'Aglié à son Altesse Royale, Rome, 20 novembre 1636.

<sup>2</sup> Richelieu, *Mémoires*, Paris, 1823, t. IX, p. 101sq.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMR, m. 51, fasc. 2, « il conte Vittorio Saluzzo di Pagno », n.º 13, dépêche du comte Pagno à son Altesse Royale, Rome, 27 octobre 1636.

<sup>4</sup> Leila Picco, *Il Patrimonio privato dei Savoia. Tommaso di Savoia Carignano 1596-1656*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2004, p. 39.

<sup>5</sup> Cf. *Instrumento di costituzione di appannaggio fatto da S.A. al principe Tommaso suo figlio terzogenito*, 17 décembre 1620, in *Raccolta per ordine di materie delle leggi, cioè editti, patenti, manifesti ecc. emanate negli Stati di terra ferma sino all'8 dicembre 1798*, op. cit, t. XXIV, 1860, p. 561-567, ici p. 562.

24 000 écus. Toutefois sa situation financière s'était améliorée en 1624 car il bénéficia de 44 000 écus par an<sup>1</sup>.

Peu après la fuite du prince Thomas, le 22 avril 1634, Victor-Amédée I<sup>er</sup> publia un billet<sup>2</sup> dans lequel il ordonna à la Chambre des comptes « de confisquer les revenus de l'apanage de Thomas et les intérêts de la dote de sa femme<sup>3</sup> ». L'administration de l'apanage fut assignée à la Chambre des comptes qui nomma, le 2 mai 1634, un intendant, le comte Frédéric Asinari<sup>4</sup>, et un trésorier, le banquier Giuseppe Carello. Cet arrêt fut doublé d'une stricte interdiction à tous ceux qui géraient ces revenus d'en percevoir des sommes et d'autoriser des paiements sans le consentement du comte Asinari. L'action du duc n'épargna pas non plus les biens mobiliers, car en 1636 on procéda à la vente des meubles de la résidence du prince Thomas. Enfin, le 17 avril 1637, fut promulgué par le duc un billet qui, suivant les avis de ses principaux ministres, établissait contre le prince Thomas, coupable d'avoir pris les armes contre la France, alliée du duché de Savoie et pour d'autres justes raisons, de « réduire, et réunir son apanage à notre patrimoine<sup>5</sup> ». Le même jour, un arrêt analogue toucha les revenus du prince Maurice, et dans son cas on ne parla pas de « réduction » mais de « confiscation » de ses biens<sup>6</sup>.

Ces divisions de la famille ducale allaient devenir plus marquées après la mort du duc survenue le 7 octobre de 1637. Les héritiers au trône (François-Jacynthe et Charles-Emmanuel) étant trop jeunes pour gouverner, il fallut prévoir une période de régence assumée par la duchesse veuve Christine. Ce fut un acte légitime selon l'historien Domenico Carutti, car les princes « étaient absents et au service d'une puissance avec lequel le Piémont était en guerre<sup>7</sup> ».

Nous n'analyserons pas ici tous les problèmes soulevés par la guerre civile<sup>8</sup>, nous ne ferons que suivre les relations, souvent conflictuelles, entre les princes et Madame

---

<sup>1</sup> Pour une histoire de l'apanage du prince Thomas voir, naturellement, L. Picco, *Il patrimonio privato*, op. cit., p. 45-50.

<sup>2</sup> Cf. *Manifesto Camerale portante deputazione d'Economo dei beni e redditi dell'appannaggio del Principe Tommaso e della Principessa Carignano con analoghe provvidenze*, in *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., t. XXIV, p. 600.

<sup>3</sup> Cf. L. Picco, *Il patrimonio privato*, op. cit., p. 54.

<sup>4</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LDS, m. 54, 1633-1634, fasc. 13, « Lettere di Vittorio Amedeo I duca di Savoia a Cristina di Francia duchessa di Savoia sua moglie », 1634, aprile, n.° 2264, lettre du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> à Don Félix, Turin, 19 juin 1634.

<sup>5</sup> Cf. *Biglietto di SAR alla camera de' conti, col quale le prescrive di far seguire la riduzione dell'appannaggio del Principe Tommaso al demanio*, in *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., t. VIII, p. 241.

<sup>6</sup> Cf. *Biglietto di SAR alla camera de' conti, col quale le prescrive di procedere al sequestro de' beni dell'appannaggio del Principe Cardinale Maurizio*, in *Raccolta per ordine di materie delle leggi*, op. cit., t. VIII, p. 240.

<sup>7</sup> Domenico Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. II, 1<sup>o</sup> periodo 1601-1663, Turin, Fratelli Bocca, 1876, p. 373.

<sup>8</sup> Sur la guerre civile piémontaise, voir les travaux du XIX<sup>e</sup> siècle : Federico Sclopis, *Documenti riguardanti la storia della vita di Tommaso Francesco di Savoia principe di Carignano*, Turin, Pomba, 1832 ; Augusto Bazzoni, *La reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia*, Turin, Tipografia Scolastica Franco, 1865 ; Amedeo Peyron, *Notizie per servire alla storia della reggenza di Cristina*, Turin, Stamperia Reale,

Royale. Christine signa l'acte d'acceptation de la régence à Chivas et, le 13 octobre, elle reçut à Turin le jurement de fidélité de la part des plus importantes charges de l'État et de la Cour<sup>1</sup> ; le même jour, elle fut reconnue Régente et tutrice par le Sénat du Piémont<sup>2</sup>. S'enchainèrent ensuite l'approbation de la Chambre des Comptes et du Sénat de Savoie (3 novembre 1637) et du Sénat de Nice (1<sup>er</sup> décembre)<sup>3</sup>.

Entre-temps, Christine avait envoyé l'abbé de la Montà à Rome pour informer le cardinal Maurice et le pape Urbain VIII que pour complaire « aux dernières prières de son mari mourant » elle avait accepté « la tutelle des sérénissimes princes ses fils et la régence de l'État<sup>4</sup> ».

Le prince Thomas apprit la nouvelle de la mort du duc entre la fin octobre et début novembre. Le 2 novembre, il écrivit plusieurs lettres dans lesquelles il manifestait son inquiétude quant à l'avenir du duché. Il exhortait le marquis de Pianezza à réfléchir sur la mauvaise conduite des Français qui « ont toujours pensé à la division sinon à l'extinction de la Maison<sup>5</sup> » de Savoie et qui voulaient transformer l'Italie en un théâtre de guerre. Il exprima les mêmes préoccupations au marquis Villa et à don Félix<sup>6</sup>. Il écrivit aussi à sa femme, la princesse de Carignan, en lui disant qu'il jugeait nécessaire de se rendre à Milan dès qu'il aurait reçu la permission du roi d'Espagne. Et si Madame, poursuivait le prince Thomas, décidait de faire sortir les Français du duché, il désirait arranger ses intérêts avec la duchesse, à condition qu'elle accepte de lui « accorder ce qui est de la raison<sup>7</sup> ». Ne pouvant gagner de suite le Milanais, il comptait sur son frère le cardinal Maurice, pour lequel il ne témoignait néanmoins pas d'une grande confiance : son « naturel fort soudain, et facile » pouvait l'amener à tout gâcher « dès le commencement sans considérer qu'il ne le faut faire sans avoir

---

1866 et l'ouvrage en trois volumes plusieurs fois cité de Gaudenzio Claretta, *Storia della reggenza di Cristina*, op. cit., publié à partir de 1869. Voir aussi Guido Quazza, « Guerra civile in Piemonte 1637-1642 (Nuove ricerche) », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, LVII, 1959, fasc. II, p. 281-321 ; II, LVIII, 1960, fasc. I, p. 5-63.

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, TR, m. 2/1, n.° 9, *Relazione di ciò che si è praticato in occasione che Madama Reale Cristina prese la Tutella della Corona, e Stato del Serenissimo Francesco Giacinto, Duca di Savoia suo figlio e fu riconosciuta per tale, e le fu prestato il Giuramento di Fedeltà*, 13 octobre 1637.

<sup>2</sup> *Ibid.*, n.° 10, *Approvazione del Senato di Piemonte dell'atto d'accettazione segnato da Madama Reale Cristina il 10 ottobre mese ivi inserto della tutela e Regenza de Stati del Duca Francesco Giacinto suo figlio e della famiglia reale, in seguito alla morte del Duca Vittorio Amedeo I*, 13 octobre 1637.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, TR, m. 2/2, n.° 11, *Arresti del Senato, e Camera de' Conti di Savoia di verificazione, ed interinazione dell'Atto d'Accettazione di Madama Reale Christina della Tutela, e Regenza de' Stati del Duca suddetto*, 3 novembre 1637, et n.° 12, *Approvazione del Senato di Nizza dell'Atto d'Accettazione di Madama Reale Christina della Tutela, e Regenza de' Stati del Duca suddetto*, 1<sup>er</sup> décembre 1637.

<sup>4</sup> *Ibid.*, m. 3, n.° 2, *Istruzione di Madama Reale Cristina al conte della Montà mandato a Roma, per dar parte a Sua Santità della morte del Duca Vittorio Amedeo suo marito e della tutela e Reggenza de Stati assunta dalla medesima*, 17 octobre 1637.

<sup>5</sup> AST, Corte, LPC, m. 52, 1631-1637, lettre du prince Thomas au marquis de Pianezza, Bouchain, 2 novembre 1637.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, lettres du prince Thomas au marquis Villa et à Don Félix de Savoie, Bouchain, 2 novembre 1637.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du prince Thomas à la princesse de Carignan, Bouchain, 2 novembre 1637.

des forces à la main<sup>1</sup> » et s'il se voyait proposé de l'argent ou d'adhérer à une faction « il s'accordera à ce qu'on desirera, et nous laissera peut estre en arriere<sup>2</sup> ».

Quant au prince Maurice, dès qu'il apprit la nouvelle de la mort de son frère le duc il manifesta l'intention de se rendre en Piémont<sup>3</sup>. Le 14 octobre 1637, il écrivit à Christine toute sa douleur et en profita pour protester « je n'aurais point d'autre ambition que de suivre ses volontés et me sacrifier pour le service du Sr duc son fils<sup>4</sup> ». Des paroles qui sonnaient faux, car dix jours après cette lettre le prince-cardinal se trouvait à Gênes<sup>5</sup>.

Dès ses premières lettres se sentent les prétentions que les frères de Victor-Amédée I<sup>er</sup> affichèrent et qui rendront difficiles les négociations dans les années suivantes, les princes étant animés de grandes ambitions et ne pouvant se contenter d'un rôle secondaire dans le gouvernement. Surtout, ils avaient une dent contre les Français, absolument hostiles à leur retour dans les États des Savoie. Cette situation empêcha un accord immédiat avec les princes Thomas et Maurice qui aurait pu épargner tant de malheurs au duché<sup>6</sup>.

Au début de novembre, le cardinal Maurice se plaignait qu'on l'empêchait d'envoyer un de ses serviteurs, l'abbé Soldati, qu'il appelait « mon agent<sup>7</sup> », auprès de Christine. Il se sentait offensé car on lui donnait « des mortifications telles, que ceux de ma maison n'ont jamais reçues<sup>8</sup> », mais restait toutefois certain que la volonté de Madame était forcée. Ces jours-là, le prince Thomas écrivit à son frère Maurice pour lui confier ses craintes face à l'agressivité des troupes françaises qui pouvaient être contrées si l'on arrivait à « une suspension d'armes en Italie », ce qui leur interdirait d'entrer en Italie, leur donnant ainsi « le temps de traiter toutes les autres affaires<sup>9</sup> ». Malheureusement pour les princes, les Français n'étaient pas du même avis, leur priorité étant de s'assurer un contrôle strict du duché. Ainsi donc, nous l'avons déjà vu, Richelieu ordonna à l'ambassadeur d'Hémery de ne pas quitter un seul instant la duchesse Christine pour la faire sortir de sa condition de cécité et la convaincre de suivre les conseils des Français. Madame Royale, continuait le cardinal Richelieu,

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, les deux citations.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Selon Ercole Ricotti (*Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1869, t. V, p. 127) il fut informé immédiatement par des lettres de ses sœurs Maria Apollonia et Francesca Caterina ; selon Gaudenzio Claretta (*Storia della reggenza di Cristina di Francia, op. cit.*, p. 227) il reçut la triste nouvelle de la part de Castel Rodrigo, ambassadeur espagnol à Rome.

<sup>4</sup> AST, Corte, LPD, m. 16, fasc. 2, « Lettere del cardinale Maurizio figlio quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia », 1637-1642, n.° 13, lettre du cardinal Maurice à la duchesse Christine, Rome, 14 octobre 1637.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 14, lettre du cardinal Maurice à la duchesse Christine, Gênes, 24 octobre 1637.

<sup>6</sup> Cf. à ce propos G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia, op. cit.*, p. 214.

<sup>7</sup> AST, Corte, LPD, m. 16, fasc. 2, « Lettere del cardinale Maurizio figlio quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia », 1637-1642, n.° 18, lettre du cardinal Maurice à la duchesse Christine, Savone, 3 novembre 1637.

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*, LPC, m. 52, 1631-1637, lettre du prince Thomas au cardinal Maurice, Bouchain, 4 novembre 1637, copie de lettre.

devait comprendre que « entre se perdre et souffrir que le M<sup>r</sup> le cardinal de Savoye soit en Piedmont il n’y a point de différence<sup>1</sup> », et que si le prince Maurice « y met le pied pour un quart d’heure, il y demeurera tousjours<sup>2</sup> ». Pour ce faire, il fallait donc ôter du conseil tous les membres favorables au prince Maurice. Parmi eux figurait, bien sûr, le Père Monod.

Dans sa tentative d’alléger la tension politique toujours plus forte, Christine publia le 3 novembre 1637 un édit où elle rétablissait les apanages des princes révoqués par le duc<sup>3</sup>. Son but n’était pas de restaurer la concorde au sein de la famille ducale mais de désamorcer les conflits éventuels qui pouvaient surgir après son assomption de la régence, qui de fait débuta par cet acte<sup>4</sup>.

Peu après, Christine envoya Francesco Provana di Leyni, comte de Druent, à Savone pour intercepter le prince Maurice et lui notifier que Louis XIII avait déclaré qu’il ressentirait « un extreme déplaisir si nous permettions à nôtre dit frere d’entrer dans nos Etats<sup>5</sup> ». Le prince Maurice devint conscient de l’hostilité dont il était objet après une autre rencontre avec un deuxième envoyé de la princesse, le président Charles Philippe Morozzo, qui lui confirma l’interdiction française de rentrer dans le duché<sup>6</sup> et qui, selon Emanuele Tesauro, lui aurait fait comprendre que son retour n’était possible qu’accompagné « par une armée<sup>7</sup> ».

Le danger du retour des princes écarté, Richelieu entama une nouvelle partie diplomatique compliquée avec le duché : le renouvellement du traité de Rivoli de juillet 1635. Au cours de la première moitié de 1638, les négociations s’enchaînèrent sans répit. Richelieu multipliait ses instances afin que la duchesse Christine ne signe qu’un simple renouvellement, mais la diplomatie ducale étant opposée à ce projet et tenta de reprendre contact avec les Espagnols pour établir une alliance<sup>8</sup>. Ces manœuvres furent découvertes par Richelieu. Celui-ci imposa alors le nouveau traité qui confirmait tous les articles de celui de 1635<sup>9</sup>.

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d’état du Cardinal de Richelieu*, Recueillis et publiés par M. Avenel, Paris, Imprimerie impériale, 1873, t. V, 1635-1637, CDXCII, Dépesche à M. D’Hémery, faite le 3 novembre [1637], p. 881.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, ASC, categoria LXX; m. 1, n.º 1.

<sup>4</sup> Cf. L. Picco, *Il patrimonio privato*, op. cit., p. 57.

<sup>5</sup> AST, Corte, TR, m. 3, n.º 8, « Istruzione di Madama Reale Cristina al Conte di Druent spedito a Savona in vista di persuadere il principe Cardinal Maurizio di ritornarsene a Roma senza inoltrarsi in questi Stati per li riflessi ivi specificati », 9 novembre 1637.

<sup>6</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. V, p. 131-141.

<sup>7</sup> Emanuele Tesauro, *Origine delle guerre civili del Piemonte*, Colonia, Pindo, 1673, p. 60.

<sup>8</sup> Cf. AST, Corte, TR, m. 3, n.º 14, « Memoria di proposizioni fatte a Madama Reale Cristina per parte del Re di Spagna, col mezzo dell’abate Vasques e del Cavagliere Olgiati, ad effetto d’impegnarla alla Pace mettendogli principalmente in vista il pericolo, che vi corre collegandosi con la Francia precedentemente all’Impresa di Vercelli », mai 1638.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, n.º 16, « Copia del trattato di Lega Offensiva e difensiva contro li spagnuoli signato in Torino per parte del re di Francia, e di Madama reale Cristina, come Madre, e tutrice del Duca Francesco Giacinto », 3 juin 1638. Selon E. Tesauro, *Origine delle guerre civili*, op. cit., p. 83 : « de toute cette négociation [...] on donna le mérite principale au comte Philippe ».

La campagne militaire de 1638 était mal engagée pour les armées franco-ducales qui durent accuser la perte de Verceil le 15 juillet<sup>1</sup>, échec militaire âprement commenté par le prince Thomas, fou de rage contre les mauvais conseillers de la duchesse, coupables d'avoir « jeté le feu dans le Piémont » qui se vit contraint de « donner des places<sup>2</sup> » aux Français.

Début octobre, après la mort de l'héritier au trône François-Jacynthe, éclata une autre grave crise politique. À l'annonce de la prolongation de la régence de la duchesse Christine, reconnue par le Sénat le 7 octobre<sup>3</sup>, au nom du nouveau prince du Piémont Charles-Emmanuel, les princes Maurice et Thomas protestèrent résolument. Cette situation avait été en quelque sorte prévue par le comte Philippe d'Aglié qui, fin septembre, avait écrit à l'ambassadeur Saint Maurice que si l'héritier mourait les frères pouvaient avoir d'étranges pensées, considérant « qu'ils aspirent à la domination<sup>4</sup> ».

Aussi bien Ercole Ricotti que Domenico Carutti sont de l'avis que le commencement de la guerre civile fut déterminé par la mort de François-Jacynthe. Le prince-cardinal Maurice, qui envisageait sérieusement de devenir duc considéré la santé chancelante du petit Charles-Emmanuel, et le prince Thomas prirent des décisions graves de conséquences, tandis que Christine et son fidèle conseiller le comte Philippe d'Aglié, exténués par la croissante pression française, commirent la faute de ne pas s'accorder avec les princes et de refuser systématiquement leurs propositions de collaboration<sup>5</sup>. Tout ceci s'avérait néanmoins extrêmement difficile à octroyer étant donné la forte hostilité des Français envers les princes et la profonde méfiance française à l'égard de Christine et de ses conseillers.

La succession se trouvait véritablement en péril. Le prince Thomas disait ouvertement à son frère en cette fin d'année qu'en qualité d'oncle de la lignée paternelle du petit prince du Piémont, il pouvait à juste titre revendiquer « la tutelle et l'administration de l'État selon les coutumes de cette Maison<sup>6</sup> ». Aucun testament ou légitime nomination ne pouvait justifier l'assignation de cette charge à la duchesse Christine. En outre les Français, voyant que leurs intérêts en Italie ne subsistaient

---

<sup>1</sup> Cf. E. Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, op. cit., t. V, p. 159-167.

<sup>2</sup> AST, Corte, LPC, m. 53, 1638-1641, lettre du prince Thomas à Madame, Liliers 30 juillet 1638, les deux citations.

<sup>3</sup> AST, Corte, TR, m. 2/2, n.º 13, « Approvazione del Senato di Piemonte dell'atto di accettazione di Madama Reale Cristina della Tutela e Reggenza de stati del Duca Carlo Emanuele II suo figlio doppo la morte del Duca Francesco Giacinto di cui era già tutrice », 7 octobre 1638.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 37 fasc. 3, « Registro lettere del Conte Filippo d'Agliè al Marchese di San Maurizio », Lettre du comte Philippe d'Aglié au marquis de Saint-Maurice, 29 septembre 1638.

<sup>5</sup> Telle est la lecture de ces événements de la part de D. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, op. cit., t. II, p. 394-395.

<sup>6</sup> AST, Corte, TR, m. 2 d'addizione, 1638-1648, lettre du prince Thomas au cardinal Maurice, sans date [mais fin octobre 1638].

« plus que sur la vie d'un prince qui est encore enfant [...], il seroit bien à propos d'essayer de ramener le cardinal de Savoye à l'affection de la France<sup>1</sup> ».

## 2.2 La diplomatie parallèle des princes pendant la guerre civile

La seule donnée constante de cette période semble être l'instabilité politique du duché. Tous les acteurs de ce drame y contribuèrent bon gré mal gré : les Français persistaient à s'opposer à un retour des princes dans l'État savoyard, de leur côté Maurice et Thomas continuaient à envoyer des signaux hostiles et à contester la régence, quant au gouvernement de Turin il essayait de renouer des contacts avec les Espagnols, par le biais de l'évêque Gandolfo, ne contribuant pas ainsi à apaiser les esprits.

À la fin de 1638 et au début de 1639, les princes se rapprochèrent du duché. Si la deuxième tentative du prince Maurice de faire retour en Piémont échoua, le prince Thomas, après avoir obtenu la lettre de permission de quitter les Flandres de la part du roi Philippe IV, gagna le Milanais et déclencha ainsi la guerre civile. Le seul à en faire les frais fut le duché de Savoie-Piémont, auquel furent nécessaires « trente ans pour entamer une lente reprise et soixante-dix ans pour surmonter cette crise<sup>2</sup> ».

Dans cette période pleine de turbulences commencèrent à s'incruster sur la scène politique des serviteurs des deux princes en qualité d'envoyés auprès d'autres seigneurs. Comme nous l'avons vu, le premier à se servir de ces personnages fut le prince-cardinal lors de son passage à la protection du Saint-Empire. L'abbé Soldati, dans ses premières missions, fut malchanceux car il ne put rencontrer ni le duc ni la duchesse<sup>3</sup>. Un autre chargé de missions, représentant cette fois le prince Thomas, fut l'ancien jésuite Emanuele Tesauo auprès du prince dans les Flandres puis à Milan auprès de la princesse de Carignan et enfin à Gênes auprès du prince Maurice<sup>4</sup>. Dans le même temps, le prince de Carignan envoya à Madrid Fulvio Pergamo<sup>5</sup>. D'autres nobles ou religieux furent choisis pour des missions semblables tels que les comtes Mussano, employé en plusieurs occasions par les deux princes ; Messerati, présent par exemple à l'orageux colloque de Grenoble<sup>6</sup>, fut envoyé aussi à Madrid et auprès du marquis de Leganés en 1640 ; Tommaso Pasero, qui représenta les princes

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, cit., Paris, 1877, t. VI, 1638-1642, CXXXI, Lettre du Roi au maréchal d'Estrée, du 29 octobre 1638, Saint-Germain-en-Laye, p. 223.

<sup>2</sup> G. Quazza, *Guerra civile in Piemonte 1637-1642 (Nuove ricerche)*, art. cité, II, p. 63.

<sup>3</sup> Sur la deuxième mission de l'abbé Soldati voir G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., p. 231 et 314, où il soutient qu'après la perte de Verceil Soldati commença à pencher pour la faction de Madame.

<sup>4</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LPC, m. 52, 1631-1637, lettre du prince Thomas au prince-cardinal Maurice, déjà citée. Dans cette missive Thomas prévenait son frère qu'il lui envoyait l'ancien jésuite Tesauo.

<sup>5</sup> À ce propos voir G. Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia*, op. cit., p. 240.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, p. 560.

pendant les négociations du traité d'accommodement ; Andrea Buschetti, envoyé à Paris par le prince Maurice ; et le comte Boetto, envoyé à Madrid en 1639.

Tous ces gens avaient l'avantage d'être admis auprès des Cours dans lesquelles on les envoyait comme gentilshommes privés au service des princes Maurice et Thomas. Dans un seul cas les frères du défunt Victor-Amédée I<sup>er</sup> essayèrent de faire reconnaître publiquement un de leur ambassadeur à la place de celui qui représentait la duchesse de Savoie. Il est temps désormais de s'attarder sur ce cas particulier des cousins La Manta.

### 2.2.1 Le cas des cousins della Manta : une famille au service de Madame et des Princes

Un des rares cas, à notre connaissance, où les princes tentèrent de substituer aux membres du dispositif diplomatique officiel du duché leurs propres représentants se vérifia en Suisse à la fin des années 1630. Notre tâche est néanmoins simplifiée par l'article d'Andrea Merlotti qui s'est penché sur cet épisode intéressant de diplomatie parallèle<sup>1</sup>.

Les deux cousins Valerio et Antonio, appartenant à la famille della Manta, originaire de Saluces, voyaient leurs relations se détériorer depuis longtemps et se trouvèrent pendant la guerre civile à militer dans des camps opposés, aussi pour des raisons de lien parentaux puisque Antonio La Manta avait épousé Marie Jeanne Pasero, fille de Jean Thomas, premier secrétaire. Le comte Valerio était ambassadeur savoyard à Lucerne, en Suisse, et son cousin le comte Antonio était l'envoyé, toujours en Suisse, du prince Thomas. Les rivalités internes de cette famille eurent donc des retombées sur le plan international.

Le comte Valerio, nommé ambassadeur du duché en Suisse, occupa ce poste à deux reprises : en 1637-1640, en pleine guerre civile, et en 1642. L'un des buts de son ambassade était d'empêcher le passage en Italie de troupes recrutées en Suisse où ailleurs par les Espagnols. L'ambassadeur devait aussi régler tous les reliquats afin d'organiser d'autres recrutements dont avait besoin le duché. Il y avait aussi le problème de la langue : si l'ambassadeur avait des contacts avec la Suisse allemande, il devait avoir recours à des interprètes, comme ce fut le cas par exemple du comte Charles Pallavicino envoyé en Suisse en 1634 pour renouveler l'alliance de 1577. Au cours de ses négociations, il put se valoir des services du secrétaire d'ambassade Gaudet, et de l'interprète Henri<sup>2</sup>, qui connaissait bien l'allemand. Dans les mêmes

---

<sup>1</sup> Cf. Andrea Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione. La nobiltà di Saluzzo e lo Stato sabauda nel XVII secolo », in Marco Fratini (dir), *L'annessione sabauda del Marchesato di Saluzzo, tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica (sec. XVI-XVIII)*, Turin, Claudiana, 2004, p. 87-118. Quelques indications sur cette famille se trouvent aussi dans un autre article paru dans ce même livre cf. Alice Blythe Raviola, « "Per levar ogni tergiversazione a questa gente". Controllo e repressione dell'eresia riformata nel saluzzese a opera dei governatori sabaudi (1588-1650) », p. 63-86.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 9, fasc. 3, « Il marchese Carlo Conte Pallavicino », 19 avril-19 juillet 1634, dépêche du comte Pallavicino au Sérénissime Seigneur, Lucerne, 20 juin 1634. Sur l'activité de

conditions se trouva le comte della Manta, qui eut lui aussi à son service un secrétaire et un interprète<sup>1</sup>, mais dont il ne révèle pas les noms, et deux correspondants qui l'informaient de tous les mouvements des Espagnols<sup>2</sup>.

Il s'agissait donc d'un poste diplomatique délicat et très coûteux car il fallait faire preuve de ruse et avoir une bonne disponibilité financière afin de corrompre des fonctionnaires du gouvernement cantonal, des officiers ou des soldats mêmes pour retarder le départ ou, mieux encore, provoquer la débandade des troupes ennemies.

En janvier 1637, par exemple, le comte della Manta prévint le duc qu'il avait essayé d'empêcher le passage de troupes bourguignonnes et allemandes en payant des membres du gouvernement du canton responsables des passages alpins<sup>3</sup> et il promettait également de le renseigner sur tous les mouvements de troupes qu'il détectait dans les cantons suisses<sup>4</sup>. Plusieurs dépêches portent sur ces arguments. Ceci dit, une autre donnée importante se dégage de cette correspondance : la bonne entente qui s'était instaurée avec l'ambassadeur français en Suisse<sup>5</sup>. Les délégués français et savoyard préparaient souvent ensemble une stratégie commune pour entraver le passage de troupes destinées aux armées ennemies<sup>6</sup>.

Le 20 octobre 1637, il apprit la nouvelle de la mort du duc et, dans cette dépêche, il signala en outre qu'il commençait sa troisième année d'ambassade, qu'il avait réussi à « traverser plusieurs fois le passage des Allemands en Italie », qu'il avait conclu un accord avec les Ligues Grises lui assurant « que cette année ne passera personne » et il réitérait sa requête de recevoir 3 000 ducats<sup>7</sup>. Bientôt les problèmes financiers plongèrent le comte della Manta en de cruelles difficultés. Le 20 novembre 1637, il prêta son jurement de fidélité à la duchesse Christine, mais peu après il fut sidéré de voir réduite sa provision annuelle de 3 000 à 1 000 ducats ; cette ambassade lui coûtait cher car il avait déjà hypothéqué les biens de sa femme<sup>8</sup>. Malgré ces difficultés financières, il resta fidèle à son poste. Fin novembre, il informa la duchesse de

---

l'interprète Henrico voir les dépêches de Pallavicino du 1<sup>er</sup>, 2, 8, 11 mai ; 14 et 20 juin, et 2 juillet. Sur la figure de l'interprète voir Guillaume Poisson, « Le rôle des secrétaires-interprètes de l'ambassadeur de France Soleure dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle », in Eva Pibiri, Guillaume Poisson (dir), *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)* « Etudes de Lettres », 3, 2010, p. 137-154.

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, m. 10, fasc. 1, « Le comte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 21-22 septembre 1638.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 9 mai 1637.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 29 janvier 1637.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 20 février 1637, deuxième dépêche.

<sup>5</sup> L'ambassadeur français à cette période était Blaise Méliand qui occupa le poste de Soleure de 1635 à 1640. cf. à propos des ambassadeurs français en Suisse l'article mis en ligne le 9-12-2016 d'Alexandre Dafflon : *Les ambassadeurs ordinaires du roi à Soleure (XVI – XVIII siècles) – Significations d'une présence continue*, consultable à l'URL : <https://15162016.hypotheses.org/category/alexandre-dafflon>.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 10, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 7 mars 1637.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 20 octobre 1637, il avait déjà réclamé cette somme le mois précédent, cf. la dépêche du 9 septembre 1637.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 17 novembre 1637.

l'arrivée d'un ambassadeur espagnol pour traiter avec les Ligues Grises<sup>1</sup>. Sans lésiner sur les dépenses, il prit à son service deux espions pour guetter tous les mouvements de l'ambassadeur d'Espagne qui « avec ses adhérents s'est très réjoui que le Seigneur prince cardinal se soit déclaré prince protecteur de l'Allemagne<sup>2</sup> », et, poursuivant son analyse, il souligna que le geste du cardinal Maurice tombait à un mauvais moment et pouvait être cause de « préjudice et de dégouts » pour la Maison de Savoie.

Les débuts de la régence furent difficiles pour l'ambassadeur della Manta car il ne reçut ni missives de Turin pendant deux mois, ni nouvelle sur sa provision. Malgré cela, il continua à créer plusieurs difficultés aux passages des troupes. Dans ses dépêches de janvier-février 1638, l'ambassadeur se plaignait souvent, se sentant abandonné, maltraité et outragé par ses créanciers, mais une lettre de la duchesse fut suffisante pour lui redonner l'espoir et le rassurer d'être encore dans ses grâces<sup>3</sup>. Dans la dépêche du 21 février, il informa la régente des rumeurs qui couraient sur l'arrivée à Côme du prince Thomas, car il semblait que les Espagnols avaient l'intention de se défaire du prince savoyard en lui préférant Piccolomini<sup>4</sup>.

Il fut permis au comte della Manta, après plusieurs instances, de revenir dans le duché pour remettre en ordre ses affaires personnelles, qu'il négligeait depuis trois ans<sup>5</sup>. Absent de Suisse pendant quelques mois, il reçut à cette période, en mai 1638, la mauvaise nouvelle que son cousin le comte Antonio della Manta, usant de malice, avait obtenu de la part de Christine le brevet de colonel dans son régiment du marquisat de Saluces au lieu de se contenter du grade inférieur de lieutenant<sup>6</sup>.

À l'été 1638, il fit une courte mission en Savoie pour organiser un recrutement de 2000 hommes, puis il se rendit directement à la Diète fédérale des cantons suisses qui se tenait à Baden, pour perfectionner les opérations de cette levée qui furent suivies par le colonel Amrin<sup>7</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur les ambassadeurs espagnols en Suisse voir Andreas Behr, « Les diplomates de la Cour d'Espagne auprès des XIII cantons et des Grisons au XVII<sup>e</sup> siècle », in *Le diplomate en question, op. cit.*, p. 163-180. Traditionnellement, ce poste était occupé par des membres de la famille milanaise des Casati : Charles-Emmanuel Casati fut ambassadeur espagnol à Lucerne de 1629 à 1645 ; François Casati fut ambassadeur de l'Espagne à Coire de 1639 à 1645, lorsqu'il remplaça son frère Charles-Emmanuel à Lucerne. Auparavant leur père Alphonse avait été nommé envoyé de la Couronne d'Espagne en Suisse en 1594.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 10, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 21 novembre 1637.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, les deux dépêches du 16 janvier et les suivantes du 9, 10 et 21 février 1638.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 21 février 1638, deuxième dépêche. Le comte della Manta signalait les rumeurs d'un probable retour du prince Thomas aussi dans sa dépêche du 2 mars 1638.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, de sa maison, 10 avril 1638, la dernière dépêche écrite de Lucerne portait la date du 6 mars 1638.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à son Illustrissime Seigneur, Della Manta, 12 mai 1638, dépêche citée par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 96.

<sup>7</sup> Cf., AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, les deux dépêches écrites de Thonon le 28 juin 1638 et celle envoyée de Lucerne du 11 juillet 1638.

Voici un autre protagoniste de cette ambassade entrer en scène : le colonel Ludovic Amrin, dont le père Walter avait déjà servi les ducs de Savoie et était l'un des membres des deux Conseils de Lucerne<sup>1</sup>. Amrin, qui devint un « principista » montra dès cette occasion une autonomie excessive, promettant, contrairement à ce qu'il avait déclaré à Turin, d'élargir des pensions à des particuliers de Lucerne pour un total de 3 000 crosons<sup>2</sup>.

L'ambassadeur suivait avec appréhension les développements de la campagne de 1638. Il enregistra avec inquiétude la perte de Verceil, doublée de fausses rumeurs sur une possible venue à Milan du prince-cardinal. Le comte della Manta ne croyait pas que ce prince puisse se prêter à être « l'instrument contre son neveu, dont il reste vassal, pour masquer l'usurpation impie de Verceil<sup>3</sup> ». Son inquiétude quant à l'avenir du duché ne faisait qu'augmenter : « Je vois le Piémont exposé à des dangers toujours plus grands ». La France devait protéger son allié, écrivait l'ambassadeur savoyard, car les Espagnols cherchaient à s'emparer d'autres places dans le Piémont et dans le Montferrat « en estimant pouvoir facilement opprimer deux princesses veuves, avec deux princes pupilles et l'autorité du commandement divisée ». Della Manta était hanté par la ruine de son État et craignait que se reproduise l'exemple du duché de Mantoue, dont le seigneur disait qu'il était passé de riche prince de Nevers à pauvre duc de Mantoue. Quant au duché de Savoie-Piémont, l'année précédent il avait perdu son seigneur et perdait à présent des places car « une maxime des ministres français était de prendre la Lorraine pour entrer en Allemagne, et le Piémont pour entrer dans le Duché de Milan<sup>4</sup> ». La ruine totale n'avait été évitée que par respect des Français envers la personne de la duchesse Christine.

À ce cadre désolant du point de vue politique et militaire s'ajoutait une des habituelles difficultés de l'ambassade : le manque d'argent qui ne lui permettait pas de bloquer les troupes destinées à l'État de Milan<sup>5</sup>. Les jours s'écoulaient et le duché se trouva coincé entre les tentatives espagnoles de le pousser à la neutralité et la résolution française de poursuivre la guerre en préparant une diversion dans le Milanais.

Le 26 octobre 1638 il fut mis au courant de la mort de François-Jacynthe. Le lendemain, il en informa les cantons et essaya d'encourager la duchesse, car désormais le sort du duché reposait tout entier sur elle<sup>6</sup>. Entre-temps, il avait réussi à gérer une requête délicate du prince-cardinal : ce dernier aurait voulu que l'ambassadeur continue à lui transmettre les avis qu'il recevait comme il le faisait

---

<sup>1</sup> Cf. A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. citée*, p. 101-102.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 18 juillet 1638.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 20 juillet 1638.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à sa Royale Altesse, Lucerne, 3 août 1638, les trois citations.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches du 10 et 16 août 1638.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches du 26 et 27 octobre 1638.

avant son passage sous la protection impériale. Le comte della Manta prit la décision de lui envoyer uniquement les avis opposés à l'Espagne et au Saint-Empire<sup>1</sup>.

Les mouvements réels ou supposés du prince Maurice étaient toujours source d'inquiétude. Sur la rumeur selon laquelle ce prince s'était rendu à Nice de la Paille et que toute la noblesse piémontaise était prête à l'accueillir, le comte della Manta fit plusieurs réflexions. Son départ furtif de Rome pouvait augurer un mauvais présage : la méfiance des Français était montée d'un cran et sa présence avait causé « un nouvel incendie contre le duc son neveu ». Néanmoins, selon son avis, l'aristocratie savoyarde n'aurait pas manqué de respect à sa duchesse qui est « adorée par ses sujets<sup>2</sup> ». Son rapprochement toutefois l'inquiétait car il pouvait être à l'origine de « nouveautés et de mutations » et, par conséquent, il avait des paroles élogieuses sur la conduite de Christine, visant à réduire le plus possible la méfiance du roi son frère<sup>3</sup>.

Les premiers mois de 1639 éclata la guerre civile et l'ambassadeur assista impuissant aux grands progrès de l'armée des princes dans le Piémont. À la fin mai, il apprit la conquête d'Asti par les Espagnols<sup>4</sup>, et considéra que ces six derniers mois, riches d'innombrables nouveaux malheurs pour son État, « ont produit plus de monstres que l'Afrique<sup>5</sup> ». Mais le comte demeurait inquiet aussi des mouvements de son cousin, le comte Antonio. Ce dernier, obéissant à un ordre de Madame, était parti pour Gênes rejoindre Pasero, son beau-père, « pour discuter des affaires du Seigneur prince cardinal<sup>6</sup> ». S'il s'agissait vraiment d'un ordre de la duchesse, il l'acceptait sans discussion, mais il était d'avis que l'initiative était toute personnelle à son cousin, qui avait déjà aidé Pasero à s'enfuir du château de Saluces et l'avait accompagné jusqu'en Ligurie en dehors du duché. Il pensait aussi que fermer les yeux était une action grave car si une vertu du prince « est dissimuler plusieurs choses, s'il dissimule tout il fait preuve de faiblesse », surtout dans une période si riche en désordres. Sa conclusion était nette et très critique envers le comte Antonio della Manta « Je sais très bien qui se mêle de tout sans aucune pudeur. Il s'agit donc de vérifier si ceci est vrai ou pas<sup>7</sup> ».

Le comte Valerio continuait à défendre résolument les raisons du duché et à présenter négativement, lors des diètes des cantons, la conduite des Espagnols qui s'étaient alliés aux princes Thomas et Maurice, alimentant ainsi la guerre civile et contribuant à la désolation du Piémont. Les Espagnols, préférant perdre Brisach et négligeant les autres théâtres de guerre, obligèrent la duchesse à se placer entre les

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 3 novembre 1638.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 30 novembre 1638.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, la deuxième dépêche du 30 novembre et celle du 2 décembre 1638.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 14 mai 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Illustrissime Seigneur, Lucerne, 24 mai 1639. D'autres extraits de cette dépêche sont cités par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 98.

<sup>6</sup> *Ibid.*, les trois citations.

<sup>7</sup> *Ibid.*, les deux citations.

mains des Français. L'ambassadeur admettait toutefois d'avoir un peu exagéré en dépeignant ainsi l'action des alliés des princes. Les Espagnols l'avaient mis en garde en lui disant de faire attention à la sûreté de sa personne, et il leur avait rétorqué qu'il « avait un corps pour supporter tous les accidents sinistres mais qu'il n'avait pas l'âme de manquer à son seigneur<sup>1</sup> » et que les menaces ne l'impressionnaient pas.

Du point de vue militaire, les mauvaises nouvelles se succédaient et la duchesse ne faisait que perdre des places. L'ambassadeur accusait les Français de ne pas s'être suffisamment organisés pour contrer l'offensive, causant ainsi « la catastrophe du Piémont<sup>2</sup> ».

Ses vives critiques s'abattirent aussi sur les princes qui répandaient leur venin afin de réduire le duché à l'obéissance après être entrés dans l'État « d'une manière hostile pour cuire les biquettes, à savoir les pauvres piémontais, dans le sang de leur mère, à savoir sa propre patrie ». La peste est autant dangereuse pour les hommes que les divisions pour l'État, poursuivait sur un ton apocalyptique l'ambassadeur qui soulignait aussi que les ennemis avaient envahi le Piémont « avec toute sorte d'artifices, sans aucun respect pour les conditions de Votre Altesse, et ne sachant plus quoi faire, ils avaient ouvert le magasin des faussetés et de la calomnie<sup>3</sup> ». Les nouvelles des progrès militaires des princes accablaient l'ambassadeur.

Le comte della Manta alternait désespoir de ne pas recevoir de nouvelles de la duchesse<sup>4</sup> et rage à chaque place perdue, comme par exemple Cuneo coupable de s'être souillé « d'une tache de félonie indélébile<sup>5</sup> » après s'être consigné aux princes. Tout le monde devait savoir que ces derniers avaient l'intention d'« exproprier le prince légitime<sup>6</sup> ». L'angoisse l'étreignit lorsque Turin fut perdu. « Quel abyme a vomit des monstres si dénaturés, qu'en ayant vendu leur conscience au Diable, s'étaient résolus d'expulser Votre Altesse Royale de sa capitale, et de sa maison ?<sup>7</sup> ». Il s'agissait d'une action atroce, mais sa vertu, soutenue par les Français, allait avoir raison de l'impiété de ses adversaires et reprendrait toutes les places perdues. Les responsables de la chute de Turin étaient les traîtres de Cuneo, mais le pire était que ses malheurs avaient été provoqués par les sujets mêmes de la duchesse.

Dans ces moments de tempête l'ambassadeur La Manta se déclara fidèle à la régente, décidé à la servir jusqu'au bout<sup>8</sup>. Il avertit la duchesse qu'il se trouvait au bord d'un

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 22 juin 1639.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à son Illustrissime Seigneur, Lucerne, 1<sup>er</sup> juin 1639. Voir aussi la dépêche du 14 juin où il apprenait la perte de Santhià.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 26 juillet 1639, deuxième dépêche, les deux citations.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à son Illustrissime Seigneur, Lucerne, 2 août 1639, des extraits de cette dépêche ont été cités in A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 100.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 2 août 1639.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 23 août 1639.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 23 août 1639, deuxième dépêche, des extraits de cette dépêche ont été cités in A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 100-101.

grand précipice car les princes avaient confisqué les archives du premier secrétaire Carron et qu'ils pouvaient donc lire toutes ses dépêches compromettantes. Son aversion pour les princes rejaillit parfois vigoureusement : la présence d'un héritier aurait dû les empêcher de revendiquer la tutelle de Charles-Emmanuel « par des moyens si abominables, comme cette guerre si funeste<sup>1</sup> ». Les deux princes auraient dû être exclus du gouvernement et de l'administration de l'État et de la succession.

Le prince Thomas réussit à prendre Chivas et Turin après avoir conquis la ville de Trévire en faisant prisonnier son prince électeur. Il planifiait d'agir de la sorte à Turin et prendre Christine, mais cette fois-là son plan échoua car la régente réussit à gagner la citadelle protégée par les troupes françaises<sup>2</sup>. Della Manta reçut des nouvelles rassurantes sur Christine, dont il savait qu'elle était en voyage pour Lyon afin de rencontrer son frère Louis XIII et qu'on s'était accordé pour une suspension d'armes. Le colloque de Grenoble approchait, mais en ce mois de septembre l'ambassadeur dut faire face à l'offensive des princes. Les Amrin étaient devenus des « principisti » et ce fut Joseph Amrin qui lui remit une lettre du prince Thomas lui intimant de suspendre sa négociation et de quitter Lucerne au plus vite<sup>3</sup>. Une deuxième missive adressée aux cantons les informait qu'on lui avait interdit de représenter la duchesse « et que bientôt on aurait envoyé un autre ambassadeur<sup>4</sup> ». Face à cette terrible nouvelle, della Manta se porta à Soleure pour rencontrer l'ambassadeur français afin d'imaginer une stratégie pour défendre l'autorité de Christine et inciter les cantons « à ne recevoir aucun ambassadeur des princes en Suisse » ni à le reconnaître, suivant l'exemple de la république de Venise. Ces négociations, selon della Manta, étaient alimentées par les Amrin qui, s'étant rendus coupables du crime d'infidélité, ne désiraient pas se confronter à l'ambassadeur de Christine « en préférant la venue d'un autre nommé par les princes<sup>5</sup> ».

La lettre adressée aux cantons était une sorte de manifeste contenant aussi la déclaration impériale qui confiait la tutelle et la régence aux princes. Pour contrer cette initiative, della Manta déploya une activité intense pour défendre les raisons de la duchesse. D'abord, il en parla à des membres du gouvernement de Lucerne et, ensuite, il décida de participer à la diète fédérale des treize cantons à Baden pour dénoncer les torts et les violences perpétrés par les princes et demander que les Amrin soient punis. Ces deux frères avaient essayé de le discréditer<sup>6</sup> et leur action était soutenue par le prince Thomas dont le principal but « était de ruiner les plus

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 6 septembre 1639, des extraits de cette dépêche ont été cités in A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 101.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 13 septembre 1639.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. non numéroté, lettre du prince Thomas au duc Valerio, Turin, 2 septembre 1639.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 17 septembre 1639, dépêche citée aussi par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 101.

<sup>5</sup> *Ibid.*, les deux citations.

<sup>6</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 25 octobre 1639, dépêche citée aussi par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 102.

fidèles et affectionnés serviteurs<sup>1</sup> » de Christine. Il obtint rapidement un premier succès en arrachant la promesse aux cantons de suspendre leur décision sur cette affaire en attendant la réaction de Rome et Venise.

Della Manta rassura plusieurs fois la duchesse en réitérant sa fidélité absolue et sa ferme volonté de ne pas quitter son poste d'ambassadeur, position difficile et dangereuse à soutenir au moment où la puissance des princes atteignait son zénith tandis que le duché vivait ses heures les plus sombres. La stratégie de l'ambassadeur était claire : il jugeait nécessaire d'intervenir à la diète pour dissuader les cantons de reconnaître l'ambassadeur envoyé par les princes, conforté en cela par le refus de Venise et de Florence de donner crédit à la diplomatie parallèle des princes<sup>2</sup>.

Intervenant à la diète, della Manta rendit compte de l'horrible violence commise par les princes, coupables « d'avoir consigné deux tiers du Piémont dans les mains des Espagnols qui ne seraient arrivés à s'en faire seigneurs même pas après quarante ans d'efforts ». Le tiers restant de l'État fut confié aux Français pour le défendre et tenter la reconquête des places perdues. Les cantons suisses, poursuivait della Manta, ne pouvaient accepter un ambassadeur des princes, qui n'avaient pas l'autorité de le nommer et il les exhorta également à punir le colonel Amrin, d'autant que le frère de ce dernier, le capitaine Ludovic, se servait d'un espion pour diffuser la rumeur selon laquelle le prince Thomas se sentait outragé par la conduite de della Manta<sup>3</sup>. Jusqu'alors, seuls les Amrin s'étaient exposés en cette affaire d'ambassadeur des princes, mais au mois d'octobre le prince Thomas sortit à découvert et envoya un de ses hommes auprès du capitaine Ludovic pour savoir comment serait reçu par les cantons un ambassadeur nommé par lui et si della Manta aurait accepté de garder son poste au nom des princes. Ce dernier avait déjà fait savoir à la Diète qu'il n'accepterait aucune provision du prince Thomas avec lequel il ne serait jamais en bonne correspondance<sup>4</sup>.

Les mois suivants, della Manta multiplia ses instances pour faire punir les Amrin et résista de manière tenace face à l'action des princes, affirmant que « plus le prince Thomas essayait de le destituer de sa charge plus il relevait l'honneur de son ambassade<sup>5</sup> ». Soulignant son comportement, il affirmait que « la fidélité est une chose plus grande qu'un royaume : ce n'est qu'elle qui permet de conserver les États<sup>6</sup> ». Ses réflexions sur la guerre civile qui déchirait le duché se faisaient plus fréquentes, il appelait « princisti<sup>7</sup> » les adhérents à la faction des princes et plaignait le sort de la ville de Turin destinée « à être réduite en cendres<sup>8</sup> ». Un protagoniste en

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 20 septembre 1639.

<sup>2</sup> Cf. les deux dépêches du comte della Manta envoyées à Madame Royale de Lucerne le 27 septembre 1639.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 4 octobre 1639.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 11 octobre 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 1<sup>er</sup> novembre 1639.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 7 novembre 1639.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 15 novembre 1639.

<sup>8</sup> *Ibid.*

négalif, selon l'ambassadeur, fut Amrin qui, au lieu de défendre la porte de la ville qu'on lui avait confiée, avait laissé pénétrer les troupes du prince en trahissant ainsi la duchesse<sup>1</sup>. Il souligna plusieurs fois que les « princisti » ne tarderaient pas à être dévorés par le regret d'avoir adhéré à la faction des princes, qui seraient bientôt défaits par l'armée française.

De son côté, le prince Thomas continuait sa stratégie de discréditer l'ambassadeur de Madame en le considérant comme un rebelle. Della Manta déclara à la duchesse : « je suis content d'entendre parler de rébellion, si on est fidèle à son seigneur » et, poursuivait l'ambassadeur, « il me semble être dans la période des guerres civiles françaises, où sous le titre de Sainte Ligue on camouflait une rébellion ouverte d'hommes sans conscience et religion<sup>2</sup> ».

Une accusation que della Manta répéta souvent était que les princes avaient commis le crime d'ouvrir les portes du duché aux Espagnols, une imputation qui fut reprise aussi, par exemple, par un autre serviteur fidèle de la duchesse : Don Félix ne pardonna jamais aux princes « d'avoir introduit les armes espagnoles au détriment du Piémont » comme en témoigne l'attaque espagnole à Verceil, qui fut l'une des causes du traité d'alliance signé avec les Français. Don Félix défendait Christine en affirmant que sa conduite avait été légitime et respectueuse des lois, que son unique but était de préserver les États afin de les consigner intacts à son fils Charles-Emmanuel et que, par conséquent, on ne pouvait l'accuser d'avoir commis un « crime de lèse-majesté en servant son Prince souverain auquel je suis lié par naissance et par le respect de la loi des hommes<sup>3</sup> ».

L'ambassadeur della Manta prévint aussi Christine que si elle pensait s'accorder avec les princes, il fallait les traiter comme des ennemis couverts car, sous prétexte de conserver l'État, ils essayaient de s'en prévaloir aussi bien par la force que par des traités masqués et que pour leurs intérêts ils n'avaient pas hésité à s'unir aux Espagnols « ennemis jurés de cette Royale Maison<sup>4</sup> » et à maltraiter Madame Royale. Les hommes des princes, tels que le colonel Amrin, avaient fait venir des soldats à Lucerne : ceux-ci diffusèrent de nombreux mensonges en faveur des Espagnols et contre la faction de Christine et des Français, tandis que l'ambassadeur espagnol en Suisse prenait vigoureusement la défense d'Amrin<sup>5</sup>.

Le drame se joua la veille de Noël : l'« exécration Amrin » remit le 24 décembre des lettres du marquis de Leganés et du prince Thomas aux cantons, qui contenaient des phrases témoignant d'« une haine implacable » contre della Manta et ses actions. Tout ceci annonçait, de la part du prince savoyard, l'envoi d'un nouvel

---

<sup>1</sup> De cette trahison parle aussi G. Claretta, *Storia della Reggenza*, op. cit., p. 499.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 29 novembre 1639, les deux citations.

<sup>3</sup> *Ibid.*, LPD, m. 16, 1636-1642, fasc. 4, « Lettere del cardinale Maurizio figlio quartogenito di Carlo Emanuele I, duca di Savoia », 1639-1641 n.º 9, réponse de Don Félix, [sans date].

<sup>4</sup> *Ibid.*, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 6 décembre 1639.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*

ambassadeur : le comte Antonio della Manta<sup>1</sup>. La guerre entre cousins se déclara début novembre 1639, lorsque le comte Antonio remercia Michele Antonio Saluzzo di Verzuolo qui avait tenté de les réconcilier. Le comte Antonio expliqua que, la pacification ayant échoué non par sa faute, il se considérait libre de la parole donnée<sup>2</sup>. Peu après cette lettre, le comte Antonio fut envoyé à Venise en qualité d'ambassadeur des princes, mais il ne fut pas reconnu par la Sérénissime. Les princes avaient conçu le plan de renouer les relations avec Venise afin de marquer les débuts de leur propre dispositif diplomatique par un succès. Mais le moment était mal choisi et la position des Vénitiens ne s'adoucit pas, car ils continuaient à demander le retrait du livre du jésuite Monod à propos du titre royal. De plus, il est possible que le gouvernement de Venise ne voulait pas se lier aux princes, ennemis déclarés de la France qui auparavant avait fait une tentative de médiation, ratée, pour une reprise des relations diplomatiques entre Turin et Venise<sup>3</sup>.

Le comte Antonio était donc rentré à Turin et les princes durent constater que cette initiative s'était soldée par un échec<sup>4</sup> qui fut mentionné aussi par le comte Valerio<sup>5</sup>. Ce dernier informa la duchesse d'une fâcheuse nouvelle en lui disant que le comte Antonio était sur le point de partir de Turin « pour se porter aux Cantons comme ambassadeur des princes<sup>6</sup> », en faisant de grande dépense pour la livrée de ses serviteurs. La duchesse Christine alerta alors son ambassadeur en France, le comte Moretta, que le prince Thomas visait par « toutes sortes d'inventions d'ôter l'autorité et le crédit aux ministres<sup>7</sup> » savoyards. Peu de jour après, l'ambassadeur savoyard à Paris put écrire à la duchesse que le cardinal de Richelieu était bien disposé à reconnaître l'ambassadeur de Christine en Suisse plutôt que celui nommé par les princes<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 27 décembre 1639, dépêche mentionnée aussi par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 102, note 46.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du comte Antoine della Manta à Michel Antoine della Manta, Turin, 11 novembre 1639, en annexe de la dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 3 janvier 1640, dépêche mentionnée par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 102, notes 48 et 49.

<sup>3</sup> Cf. à ce propos Carlo Evasio Patrucco, « Sulle relazioni della casa di Savoia colla Repubblica di Venezia durante la reggenza di Maria Cristina », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1896, I, 4-5, p. 207-212. Patrucco a réuni toutes les études sur cette période in *Studi e ricerche intorno alla reggenza di Maria Cristina in Piemonte*, Pignerol, Tipografia Sociale, 1897.

<sup>4</sup> Cf. sur ce sujet G. Claretta, *Storia della Reggenza*, *op. cit.*, p. 587.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 3 janvier 1640 et la dépêche à Don Félix du 17 janvier 1640.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse au comte della Moretta, Chambéry, 17 novembre 1639, f.° 18v.

<sup>8</sup> Cf. *Ibidem*, LMF, m. 39, fasc. 4, « Lettere del conte di Moretta Carlo Ubertino, al duca ed a Madama Reale », n.° 14 deuxième dépêche du comte Moretta à Madame Royale, Paris, 25 novembre 1639.

La rage du comte Valerio montait, il aurait voulu jeter son cousin dans le lac de Lucerne<sup>1</sup> et, le 10 janvier, il enregistra les préparatifs du « scélerat Amrin<sup>2</sup> » pour l'accueillir dans sa Maison en qualité d'ambassadeur extraordinaire des princes. Sa présence allait contrecarrer l'autorité de Madame Royale et surtout forcer une levée de 4000 soldats suisses nécessaires à la surveillance des places usurpées par les princes. L'homme fidèle de Christine, comme tant de ses dépêches pouvaient le prouver, se sentait en danger : on faisait courir des rumeurs selon lesquelles on voulait brûler sa maison de Turin et il craignait aussi qu'on ne l'assassine. Il répétait souvent qu'il valait mieux poursuivre la guerre contre les princes plutôt que de signer un accord et, à partir de janvier 1640, il nota soigneusement et avec satisfaction les indices de l'évident échec de l'ambassade de son cousin<sup>3</sup>. Les autorités cantonales se refusèrent à le considérer comme un ambassadeur extraordinaire : s'il ne venait pas au nom de Christine, on pouvait le recevoir comme un gentilhomme d'une grande Maison et lui donner le titre d'Illustrissime, traitement qui lui déplut énormément et qu'il jugea outrageux<sup>4</sup>.

Le comte Valerio informa Madame Royale que « l'ambassadeur de nuit<sup>5</sup> » envoyé par les princes dut affronter plusieurs difficultés. Les princes, au début de cette affaire, avaient intimé, sans succès, au comte Valerio de quitter son poste, à la suite de quoi on lui avait demandé de rester s'il acceptait de changer de patron. Cette proposition n'ayant pas non abouti, ils se résolurent à envoyer un autre ambassadeur, le comte Antonio della Manta, qui ne put se faire accréditer comme ambassadeur, comme lors de sa mission à Venise, au point d'être contraint d'entrer à Lucerne à minuit, les cantons ne montrant pas l'intention de le reconnaître comme ambassadeur. Le fait que le duché de Savoie était allié à la France influa sûrement sur cette décision, sans oublier que grâce à sa conduite habile le comte Valerio sut se faire apprécier à Lucerne, ville « presque entièrement de faction espagnole<sup>6</sup> ».

La cause des « madamisti » continuait à marquer des points, car les autorités de Lucerne avaient décidé de châtier le colonel Amrin. Ce dernier continua à affirmer qu'il était au service de la Maison des Savoie et, ajoutant « un nouveau crime à son infidélité<sup>7</sup> », il déclara qu'il reconnaissait comme ambassadeur le comte Antonio. Le gouvernement de Lucerne avait découvert que le colonel Amrin, auquel on avait

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Don Félix, Lucerne, 17 janvier 1640, dépêche citée par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 102.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 10 janvier 1640.

<sup>3</sup> Par exemple *cf. Ibid.*, les deux dépêches du comte della Manta à Madame Royale et à Don Félix, Lucerne, 17 janvier 1640.

<sup>4</sup> *Cf. Ibid.*, dépêche du comte della Manta à son illustrissime Seigneur [Don Félix], Lucerne, 17 janvier 1640, citée aussi par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 102.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 24 janvier 1640.

<sup>6</sup> *Ibid.*, deuxième dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 17 avril 1640

<sup>7</sup> *Cf. Ibid.*, deuxième dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 31 janvier 1640.

ordonné de consigner des lettres à la Cour de Turin, avait profité de cette occasion pour se déclarer ambassadeur de Lucerne. Cette mascarade qui avait été de suite découverte car il n'avait pas été en mesure de montrer les lettres de présentation qu'on lui avait réclamées. Le comte Valerio s'étant allié à l'ambassadeur français, il conduisit une « guerre constante<sup>1</sup> » contre son cousin et ses acolytes, le colonel Amrin et l'ambassadeur espagnol, le comte Carlo Emanuele Casati<sup>2</sup>. L'ambassadeur de Christine travaillait sans relâche pour la mortification des princes qui recevraient comme une grande injure si « les républiques helvétiques refusaient leur prétendu ambassadeur » troublant les « rebelles piémontais en voyant que tout le monde, jusqu'à la Suisse, désapprouvait les funestes desseins de ces princes, et des princisti leurs adhérents<sup>3</sup> ». Le but poursuivi par les princes était désormais clair : ils avaient envoyé le comte Antonio pour discréditer la duchesse Christine. Au bout de quatre semaines, « ce félon ambassadeur n'a jamais été reçu ni reçu aucune visite » et était devenu « objet de tous les discours ridicules et des gazettes<sup>4</sup> ». Valerio était sûr que, grâce au soutien de l'ambassadeur français, il sortirait vainqueur de cette affaire et que ce succès aurait le même effet qu'une victoire militaire.

La duchesse Christine défendait son ambassadeur aussi bien à Paris qu'à Lucerne et, début février, elle demanda publiquement le châtiment du colonel Amrin qui, lors du siège de Turin par le prince Thomas en « ne rendant aucun combat », avait exhorté « ses officiers et soldats [...] à une honteuse fuite, et à abandonner leur poste au lieu de les animer à s'y comporter courageusement<sup>5</sup> ». Dans une deuxième lettre adressée aux autorités cantonales, Christine lança un appel à la prudence et à ne pas recevoir « un nommé Comte Antoine de la Mante, qui sous prétexte d'être envoyé de la part du Prince Thomas veut passer pour Ambassadeur », sachant faire une distinction

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*

<sup>2</sup> Voir à ce propos Agostino Borromeo, « Casati Carlo Emanuele », DBI, t. XXI, 1978, p. 223-225. Voir aussi : Luis Quer y Boulé, *La embajada de Saavedra Fajardo en Suiza : apuntes históricos, 1639-1642*, Madrid, 1931 ; Rudolf Bolzern, *Spanien, Mailand und die katholische Eidgenossenschaft*, Lucerne, Rex-Verlag 1982 ; Andreas Behr, « Les diplomates de la Cour d'Espagne auprès des XIII cantons et des Grisons au XVII<sup>e</sup> siècle », *art. cité* ; Andreas Behr, *Diplomatie als Familiengeschäft. Die Casati als spanisch-mailändische Gesandte in Luzern und Chur (1660-1700)*, Zürich, Chronos, 2015.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, deuxième dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 31 janvier 1640, les deux citations.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 7 février 1640, les deux citations.

<sup>5</sup> *Ibid.*, NSv, m. 4, 1610-1651, n.° 40, « Copia di lettere di Madama Reale Cristina al suo ambasciatore ne Svizzeri, e dal Corpo Elvetico, per parteciparli il tradimento del Colonnello Amrin, che nella sorpresa di Torino entrò nel partito de Nemici, e per impegnarli a non riconoscere un certo conte Antonio della Manta, che volea qualificarsi ambasciatore di Savoia, mandato dal Principe Tomaso », 4 février 1640. Voir aussi dans la même liasse le n.° 39, « Memoria presentata dal Conte Casati Ambasciatore di Spagna presso li Cantoni Cattolici per giustificare i motivi delle assistenze che il suo Re somministrava alli Principi Tommaso, e Maurizio di Savoia, ad effetto, che potessero conseguire la Tutela da essi pretesa del Duca loro e Nipote, persuadendo li detti Cantoni di riconoscerla, e di ricevere il conte Antonio della Manta come ambasciatore straordinario di detti principi, ed insinuando che la condotta del Colonnello Amrin nella resa di Torino a medesimi non meritava quel biasimo, che se gli volea imputare per parte di Madama Reale Cristina », 1639.

entre « un mauvais sujet » d'un prince « qui a envahi l'État de son neveu » et un souverain « à qui seul appartient d'envoyer des ambassadeurs<sup>1</sup> ». Dans sa dépêche de mi-février, le comte Valerio informa la duchesse que le cas du colonel Amrin avait été discuté dans les conseils de la ville où, reconnu coupable de trahison, on lui ôta le coussin de conseiller<sup>2</sup>.

La partie décisive entre les cousins della Manta allait se jouer au mois de mars, lors des convocations à la diète fédérale de Baden et à celle des cantons catholiques de Lucerne<sup>3</sup>. Le « rebel comte Antonio della Manta sous la direction de Pasero<sup>4</sup> » avait diffusé des pamphlets en italien, allemand et latin contestant les légitimes tutelle et régence de la duchesse Christine. Pour l'instant, l'ambassadeur se limitait à réfuter par écrit mais en représentant que si Madame royale mettait des garnisons françaises dans ses places, la faute incombait aux princes. Ces derniers, cependant, s'étaient emparés aussi de la correspondance diplomatique et propageaient les dépêches où le comte Valerio avait stigmatisé en exagérant, comme il l'avoua lui-même, l'avidité des Suisses. Le prince Thomas renouvela ses instances afin que le comte Valerio soit considéré comme un rebelle et qu'il soit remplacé par le comte Antonio, mais la duchesse Christine avait, à son tour, envoyé des lettres de condamnation contre le colonel Amrin et le comte Antonio. L'envoyé des princes n'obtenant rien à Lucerne, il se rendit à la diète fédérale<sup>5</sup>.

Mais à Baden le comte Antonio n'eut pas meilleure fortune. Il réussit seulement à avoir un colloque, au réfectoire des Pères capucins, avec les quatre représentants des cantons les moins importants, qui lui déclarèrent qu'ils n'avaient aucune autorité pour traiter cette question en le priant de quitter la Suisse, ne voulant plus être mêlés à de telles manœuvres. Voici comment se conclut cette « ambassade fanfaronne<sup>6</sup> » et, sans le soutien des Espagnols et du comte Casati, il fut chassé de Lucerne en courant aussi le risque d'être lapidé. Les participants à la diète de Lucerne renchérèrent en ne voulant reconnaître que l'ambassadeur de Madame Royale.

Le comte Valerio s'engagea aussi à contrer l'offensive sur papier lancée par le prince Thomas visant à le discréditer. Le prince de Carignan avait eu une réaction « à l'espagnole » en faisant publier un « libello famoso » contre l'ambassadeur

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, *Negoziazioni Svizzera*, mazzo 4, 1610-1651, n.° 40, « Copia di lettere di Madama Reale Cristina al suo ambasciatore ne Svizzeri... », cit., 4 février 1640.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, *Lettere Ministri Svizzera*, mazzo 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 14 février 1640. Voir aussi G. Claretta, *Storia della reggenza*, op. cit., p. 607.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 6 mars 1640.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.* les dépêches envoyées de Lucerne les 13, 20 et 27 mars 1640.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 27 mars 1640, d'autres extraits de cette dépêche ont été cités par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », art. citée, p. 103.

savoyard<sup>1</sup>. Mais la bataille semblait perdue d'avance, les succès militaires de la faction des princes déclinaient et les alliés franco-savoyards entamèrent une contreoffensive efficace dont l'apogée fut le secours de Casal<sup>2</sup>, doublée du siège de la ville de Turin, qui résista jusqu'au mois de septembre<sup>3</sup>.

Dans sa « petite guerre » contre son cousin, le comte Valerio avait très bien masqué ses difficultés financières en menant un train de vie plein de « commodités<sup>4</sup> ». Le 10 avril 1640, c'est un comte Valerio satisfait qui écrivit que « ce matin au petit jour est parti de Lucerne comme un fugitif ledit comte Antonio avec le colonel Amrin, [...] complice de sa rébellion<sup>5</sup> ». Il dispensa ses éloges à la ville de Lucerne qui, sous les yeux du comte Antonio venu pour le défendre, avait fait châtier le colonel Amrin<sup>6</sup>. L'ambassadeur des princes ne fut jamais reçu pendant son séjour suisse de trois mois. Ainsi les cantons helvétiques, selon le comte Valerio, avaient donné une bonne leçon au prince Thomas en lui faisant comprendre qu'il ne devait plus envoyer de gentilshommes portant le titre d'ambassadeur. Même le « libello famoso » ne produisit les effets escomptés. La France, avertie par le comte Valerio et la duchesse, qui en informa le comte Moretta, ambassadeur à Paris<sup>7</sup>, put prendre les contremesures et le nonce de Lucerne, Girolamo Farnese<sup>8</sup>, ne voulut pas même lire ces lettres d'accusation diffusées par les princes, s'excusant auprès de Thomas du fait que lors d'une fonction religieuse il avait quitté son siège quand le comte Antonio s'était assis à côté de lui, ne désirant pas « admettre, avec cette action politique qui aurait pu constituer un précédent, comme ambassadeur ledit comte Antonio<sup>9</sup> ». Il manifesta en outre sa surprise qu'on puisse employer de tels personnages pour une charge si délicate. Désormais, la bataille était gagnée et, par prudence, le comte Valerio multiplia ses recommandations de ne signer aucun traité d'accommodement

---

<sup>1</sup> Sur ce mécanisme de diffamation voir Francisco Javier Álvarez García, « Fra servizio alla monarchia e difesa della reputazione. L'opposizione al marchese dell'Hinojosa nella propaganda filospagnola della guerra del Monferrato », in P. Merlin, F. Ieva (dir.), *Monferrato 1613, op. cit.*, p. 99-113.

<sup>2</sup> Cf. à ce propos AMAE, La Courneuve-Paris, Correspondance Politique Sardaigne, vol. 30, lettre du cardinal de Richelieu à Colmard [Mazarin], Royamont, 6 mai 1640, f.° 281r-v, publié aussi in *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit.*, t. VII, 1642- supplément : 1608-1642, p. 814.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.* les dépêches envoyées de Lucerne les 3, 10 et 17 avril 1640.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 3 avril 1640, dépêche citée par A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 103.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 10 avril 1640.

<sup>6</sup> Ce dernier néanmoins fut réintégré dans ses fonctions au mois de juin car les Suisses soutenaient que la duchesse n'avait pas fourni d'indices suffisants pour confirmer les accusations à sa charge, Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza, op. cit.*, p. 607.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de Madame Royale au comte de Moretta, Chambéry, 24 mars 1640, f.° 88r, et la suivante du 23 avril 1640, f.° 104r.

<sup>8</sup> Girolamo Farnese fut nonce à Lucerne de 1639 à 1643, il remplaçait Ranuccio Scotti qui avait occupé ce poste de 1630 à 1639. Sur Farnese voir Stefano Andretta, « Farnese, Girolamo », *DBI*, t. XLV, 1995, pp. 95-98.

<sup>9</sup> AST, Corte, LMSv, m. 10, fasc. 1, « Il conte della Manta, Lucerna », 1637-1642, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 17 avril 1640.

avec les princes si peu fiables, spécialement le prince Thomas qui ne voulait pas l'inclure dans la paix en raison de sa conduite criminelle<sup>1</sup>. Toutefois, les demandes faites par le comte Valerio dans les années suivantes de faire déloger les parents du comte Antonio du château della Manta restèrent lettre morte<sup>2</sup>. Il fut, néanmoins, récompensé de ses services en Suisse par l'institution d'une pension de 500 ducats par an à partir de juin 1641<sup>3</sup>.

### 2.3 La réconciliation vue par les diplomates

Les sondages pour entamer une négociation entre Madame Royale et les princes furent tentés dès la fin de 1639, à savoir quelques mois après le début de la guerre civile. L'abbé Mondino écrivait de Paris que Mazarin avait été appelé en France pour s'occuper de l'accommodement des princes avec Christine<sup>4</sup>, car on pensait qu'il avait beaucoup de crédit chez les premiers. Mais, nous l'avons vu, Mazarin arriva à Paris en janvier 1640, et sa mission turinoise ne fut planifiée qu'au cours de l'été 1640, ses instructions datant du 14 septembre.

Cette mission s'avéra très difficile et cette fois-ci le diplomate italien dut essuyer un cuisant revers, car le traité avec les princes fut signé par l'ambassadeur Aiguebonne seulement en juin 1642, longtemps après le départ de Mazarin de l'Italie.

Dans ses instructions, on lisait que si Mazarin ne parvenait pas à faire accepter les propositions françaises d'accommodement, il devait faire « toutes sortes d'efforts imaginables et possibles pour prendre sa personne [*du prince Thomas*], et la ville [*de Turin*] toute ensemble<sup>5</sup> » et que, au lieu d'accepter des conditions de reddition, il valait mieux continuer le siège pour un mois ou six semaines. Mazarin devait vérifier également si le prince Thomas était disposé à signer un traité secret dans lequel il devait se déclarer ouvertement pour la France dans une période couvrant trois mois après sa signature. De plus, dans les premières lignes du texte du traité, il fallait préciser que le prince Thomas s'était détaché du duché avec déplaisir de la France. Il aurait pu ainsi résider à Cuneo ou à Saluces et participer aux réunions du Conseil lors des décisions à prendre sur les affaires les plus importantes. En tout cas, Turin devait être remis « purement et simplement entre les mains du Roy<sup>6</sup> ». Cette instruction fut en partie inutile car Mazarin arriva dans le duché lorsque Turin avait déjà été délivrée par les Français et le prince était déjà parti pour Ivree.

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 22 mai 1640.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte della Manta à Madame Royale, Lucerne, 1 mai 1640. Voir aussi A. Merlotti, « Dall'integrazione all'emarginazione... », *art. cité*, p. 104-105.

<sup>3</sup> AST, SEZ. Riunite, PCF, registre 119, 1639-1641, f. 235, Turin, 1<sup>er</sup> juin, 1641, acte entériné le 19 juin.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 2, « Lettere dell'abate Mondino scritte da Parigi al conte don Filippo d'Aglié », n.º 45, dépêche de l'abbé Mondino à sa Royale Altesse, Paris 18 novembre 1639.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, « Instruction pour Monsieur mazarin allant en Piedmont pour le service du Roy, Saint Germain, 14 septembre 1640 », f.º 32r.

<sup>6</sup> *Ibid.*

### 2.3.1 Les négociations entre Madame Royale et les princes selon les dépêches des ambassadeurs piémontais et français

En septembre 1640 le sort de Turin en était jeté ; auparavant les Français avaient déjà essayé de renouer des liens avec les deux princes. Le cardinal Richelieu avait déploré la conduite du cardinal de Savoie, qui avait commis « la faute<sup>1</sup> » de s'être séparé de la France pour assumer la protection des affaires du Saint-Empire, car dans cette action il voyait les résultats de la malice des Espagnols visant à affaiblir le duché en lui injectant les germes de la division.

Les tentatives françaises de rapprochement vers le cardinal de Savoie datent du lendemain de la mort de François-Jacynthe, car Louis XIII mit au courant le maréchal d'Estrée de son idée qu'il fallait « essayer de ramener le cardinal de Savoie à l'affection de la France et l'attacher aux intérêts<sup>2</sup> » du royaume. Mais la nature changeante et irrésolue du cardinal Maurice ne facilita pas les négociations. Richelieu le jugea être un esprit « faible qu'il est aussy aisé de le porter au mal qu'au bien<sup>3</sup> ».

Qu'il s'agisse d'indécision, dans le cas du cardinal de Savoie, ou de double jeu, dans le cas du prince Thomas, le résultat ne changeait pas et les Français ne réussissaient pas à trouver un accord avec l'un des deux princes. Par ailleurs, on savait que le fait d'avoir sa famille en Espagne conditionnait remarquablement la conduite du prince Thomas. L'une des difficultés était sans doute les hautes prétentions des princes qui, malgré leurs défaites militaires, continuaient à revendiquer un rôle important dans le gouvernement. Quant à Christine, elle ne tolérait aucune atteinte à son autorité souveraine et territoriale car elle voulait léguer le duché intact à son fils Charles-Emmanuel II. Madame Royale s'exprimait parfois durement contre les princes qui semblaient plus intéressés « de s'établir dans leurs usurpations<sup>4</sup> » que par la paix. Le comte Moretta, ambassadeur savoyard à Paris depuis novembre 1639, multipliait ses instances pour savoir à quelles conditions la duchesse allait rentrer à Turin et demandait l'exclusion des princes aussi bien de Turin que de Nice, mais à ces requêtes savoyardes Richelieu répondait constamment qu'avant d'amorcer cette négociation il fallait conquérir Turin<sup>5</sup>.

La mi-août passée, Moretta commença à se douter que Mazarin allait être envoyé en Italie pour régler le traité avec les princes. Sur cette affaire, les Français semblaient sur la même longueur d'onde que les Savoyards car ils étaient opposés à une

---

<sup>1</sup> *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu, op. cit., 1873, t. V, 1635-1637, CCCLXIII, Au duc de Savoie, 11 novembre 1636, p. 666.*

<sup>2</sup> *Ibid., 1877, t. VI, 1638-1642, CXXXI, Lettre du Roi au mareschal d'Estrée, du 29 octobre 1638, Saint-Germain-en-Laye, p. 223.*

<sup>3</sup> *Ibid., CXLVII, A Madame la duchesse de Savoye, [1<sup>er</sup> décembre 1638], p. 253.*

<sup>4</sup> *Cf. Ibid., lettre de Christine à d'Avaux, Chambéry, 17 janvier 1640, f.° 21v.*

<sup>5</sup> *Cf. AST, Corte, Lettere Ministri Francia, mazzo 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta, marchese della Chiusa, a Madama reale » les dépêches du comte Moretta à la duchesse Christine du 29 juillet 1640 (f.° 85r) du 4 août (f.° 88r) et du 19 août (f.° 90v) 1640.*

résidence des princes à Turin. En particulier, ils n'auraient pas toléré la présence du prince Thomas ni à Nice ni en Piémont. Ils nourrissaient aussi l'espérance, poursuivait l'ambassadeur, que le Carignan se déclare contre l'Espagne.

Début 1640, par exemple, le comte de Messerati proposa, après un entretien avec le prince-cardinal, la restitution de toutes les places occupées par les Français et les Espagnols. Ces derniers toutefois voulaient tenir Verceil pour contrecarrer la présence française à Pignerol. Les Français n'étaient pas favorables à cette condition et ils précisèrent même que si les Espagnols voulaient tenir aussi Santhià, alors il leur faudrait consigner Carmagnola et Cavour à la condition que toutes ces places soient rendues lors d'un traité de paix générale. Si les Espagnols feraient des difficultés à remettre ces places, alors les princes se déclareraient pour la France<sup>1</sup>. Malgré cet argument soulevé alternativement par les deux couronnes, le duché de Savoie-Piémont continuait à n'obtenir aucune restitution des places occupées et se diffusaient régulièrement des rumeurs selon lesquelles l'un des princes, ou les deux, avait manifesté l'intention de se rapprocher de la France<sup>2</sup>.

Dans les premiers mois de 1640, on entama une négociation avec uniquement le prince Maurice, en instillant de la jalousie chez son frère le prince Thomas<sup>3</sup>. Une dépêche de d'Harcourt de cette période est très significative : d'une part il soulignait la bonne volonté apparente du cardinal de Savoie de reprendre les contacts avec la France et de l'autre il constatait qu'il « sera tres difficile de nouer une negotiation sincère avec Monsieur le Prince Thomas si luy et ses ministres ne changent d'humeur<sup>4</sup> ».

En mars 1640, les envoyés français enregistrèrent la résolution du prince Thomas de ne s'accommoder ni avec la duchesse ni avec la France, car il était « attaché plus que jamais aux Espagnols » et il faisait de fortes pressions sur son frère le cardinal Maurice pour le détourner de ses « bons sentiment qu'il a tesmoignées pour son accommodement avec madame<sup>5</sup> ».

Le roi aussi avait donné son avis sur cette affaire en soulignant que les princes et Madame ne pouvaient résider dans le même lieu car les premiers avaient beaucoup plus de crédit que la duchesse auprès de la population<sup>6</sup>. Christine n'avait absolument pas l'intention de partager son autorité avec les princes, auxquels elle avait octroyé avec une grande difficulté la formule que, dans certains cas, les résolutions pouvaient

---

<sup>1</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 30, « Escrit donné par Monsieur Masseraty à son retour de Nice » le 15 janvier 1640, f.° 9r.

<sup>2</sup> À ce propos voir *Ibid.*, lettre de d'Argenson, Pignerol, 16 janvier 1640, f.° 13r, où il rapporte des rumeurs selon lesquelles le prince Thomas « voulait tout de bon s'acomoder avec la France et suivre les vrais interests de sa maison ».

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, les deux lettres d'Argenson à Monsieur des 7 et 10 février 1640.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de D'Harcourt à Monsieur, Pignerol, 10 février 1640, f.° 69v.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de D'Harcourt à [destinataire non spécifié], 28 mars 1640, f.° 169r-170r, les deux citations.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, « Avis du Roy sur l'accomodement des princes de Savoye avec madame Royale », f.° 83.

être prises avec « l'assistance<sup>1</sup> » des princes. Une autre préoccupation des Français était celle de créer, nous l'avons vu, un bon Conseil de personnes fidèles et totalement indépendantes vis-à-vis des princes.

La Cour de Paris envoya l'abbé Mondino en Savoie pour répéter de vive voix les avis du roi de France et du cardinal de Richelieu sur les négociations en cours avec les princes. Dès qu'il arriva à Turin, l'abbé dut faire des instances pour faire envoyer l'abbé de la Montà à Nice afin de persuader le cardinal Maurice de s'accommoder avec Christine<sup>2</sup>.

Avec le déclin des succès militaires des princes, phénomène qui devint évident à partir de l'été 1640 lors de la capitulation proche de Turin, c'était au tour des Français et de la duchesse Christine de revoir à la hausse leurs prétentions.

Dans un mémoire destiné au général des armées d'Harcourt, il fut précisé que, considérée la situation militaire, il ne fallait accepter aucune proposition de paix avant d'avoir occupé Turin et, si possible, capturé le prince Thomas dont les liens avec le marquis de Leganés témoignaient « clairement [...], son] infidélité<sup>3</sup> ».

D'autres tentatives de rapprochement furent faites, mais la duchesse persistait à se méfier, surtout du prince Thomas, ce qui ne facilitait pas les négociations<sup>4</sup>. Le Carignan bloqué au siège de Turin, on essaya de détacher le cardinal de Savoie de son alliance avec l'Espagne en lui représentant la mauvaise volonté des Espagnols, uniquement intéressés à gagner du temps car en réalité ils voulaient établir le prince Thomas et ses enfants « en la succession des estats de M. le duc de Savoye<sup>5</sup> ». On demandait au cardinal de Savoie d'abandonner la protection des affaires du Saint-Empire. Mais celui-ci hésitait, ne voulant pas rompre l'alliance avec son frère le prince Thomas, dont il tenait en grande estime la puissance militaire. Même l'abbé d'Aglié ne fut pas capable de séparer les deux frères<sup>6</sup>, n'ayant pas réussi à instaurer de bonnes relations avec le prince-cardinal. Le comte Philippe observa que le traité d'accommodement tardait à être signé en raison de l'irrésolution du cardinal Maurice, des difficultés en Italie de l'armée française et que, par conséquent, le cardinal de Richelieu avait perdu tout intérêt pour cette négociation<sup>7</sup>.

Celle-ci continua même pendant les opérations militaires du siège de Turin, mais les Français ne se faisaient plus d'illusions, étant d'avis que le prince Thomas ferait des

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, « Resolutions de madame Royale [pour] l'acomodement avec [les] princes de Savoie », f.° 207.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, « Mémoire au Sieur l'abbe Mondin s'en allant en Savoye », f.° 250.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, « Mémoire pour M le comte d'Harcourt general de l'armée du Roy en Italie », sans date, f.° 297r-298v.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, « Mémoire de ce que j'ay observé sur le retour de Turin a Chambéry du P. Michel Ange d'Aglié capucin et du S.r Moneti patrimonial de Mr le Prince Cardinal », 12 avril [1640].

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, [sans destinataire, sans lieu], 20 avril 1640, f.° 366v.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, Mr l'abbé d'Aglié touchant l'acomodement de Madame Royale avec les princes de Savoye, 27 mai 1640, f.° 451v.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de Philippe d'Aglié à son Illustrissime et révérendissime seigneur, Chambéry, 29 mai 1640.

propositions raisonnables seulement lorsqu'il serait réduit à la dernière extrémité<sup>1</sup>. Jusqu'alors, le prince Thomas avait manigancé pour « tromper » la duchesse Christine et, par le biais d'un accord spécieux, il visait à obtenir « les mesmes avantages [...] qu'il a prétendu par la force<sup>2</sup> ». Pour cette raison, un traité qui prévoyait la résidence dans un même lieu de Christine et du prince Thomas devait être « absolument rejeté<sup>3</sup> ». Il était possible néanmoins que le prince assiégé à Turin, ne recevant pas le secours espagnol espéré, puisse envisager avec plus de facilité le passage dans le parti français.

Début septembre 1640, lorsque Turin semblait proche de sa reddition, se diffusa de nouveau la nouvelle d'une meilleure disposition du cardinal de Savoie de s'allier à la France. À Paris, toutefois, l'intérêt portait plutôt sur les intentions du prince Thomas, auquel on offrit la possibilité de sortir de Turin et de se réfugier dans une des places qui étaient sous son contrôle<sup>4</sup>. À la mi-septembre, le cardinal de Richelieu décida d'envoyer Mazarin à Turin<sup>5</sup>, car il avait besoin d'avoir dans le duché un ministre habile dans les négociations<sup>6</sup>.

Selon son instruction du 14 septembre, Mazarin devait s'accorder avec les princes. Arrivé le 22 septembre à Chambéry, il constata le mécontentement de Christine aussi bien pour la liberté du prince Thomas que pour le texte des articles fixés pour l'accommodement. Essayant de la convaincre qu'on n'avait pu agir autrement, il lui donna, malgré tout, la possibilité d'insérer d'autres conditions si, à son arrivée, la capitale ducale ne s'était pas encore rendue<sup>7</sup>.

Peu de temps après, Paris renforça son dispositif diplomatique à Turin en instruisant l'abbé Mondino. On était d'avis que si les princes s'alliaient aux Français, l'Espagne n'accepterait pas de combattre contre les franco-piémontais car ils mettraient en péril leurs possessions en Italie<sup>8</sup>.

L'insatisfaction de Christine était fondée, car dans l'instruction à l'abbé Mondino on lisait qu'il fallait essayer d'obtenir l'alliance du prince Thomas en lui proposant aussi le titre d'assistant pour gouverner Turin, tandis que Christine et son fils devaient rester en Savoie pour des raisons de sûreté<sup>9</sup>. Christine répéta son affection pour le

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, « Mémoire pour monsieur le comte d'Harcourt », 19 août 1640, f.° 728r.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, CPS, vol. 31, dépêche de Mondino à son Illustrissime et révérendissime seigneur, du camp sous Turin, 5 septembre 1640, f.° 6r.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de Des Noyers à D'Harcourt, 14 septembre 1640, f° 31r. Voir aussi AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Amiens, 15 septembre 1640, f.° 99r.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine [sans lieu, Amiens], 27 septembre 1640, f.° 102r.

<sup>7</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, dépêche de Mazarin à son Illustrissime Seigneur, Chambéry, 22 septembre 1640, f.° 87r-v.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, Instruction à l'abbé Mondino, 23 septembre 1640, f.° 96r-97r.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 97v-98r.

royaume de France, mais Mazarin lui répliqua qu'il fallait le démontrer par des actions concrètes et qu'elle ne pouvait se mettre en route qu'après en avoir parlé au roi<sup>1</sup>.

Quant à l'abbé Mondino, il informa le cardinal de Richelieu que Mazarin avait réclamé son assistance après que le prince cardinal a demandé qu'on se rende chez lui à Nice pour faire avancer la négociation<sup>2</sup>.

Mazarin enregistra sans leur prêter trop de crédit les rumeurs sur une prétendue désaffection du prince Thomas à l'égard des Espagnols. Il ne doutait pas que le Carignan était fort « degousté » du marquis de Leganés, mais malgré cela il ne fallait pas conclure « qu'il soit irreconciliable avec l'Espagne ». La monarchie catholique pouvait toujours lui donner satisfaction en remplaçant l'actuel gouverneur du duché de Milan<sup>3</sup>. Il est vrai que l'ambassadeur espagnol à Venise, le comte de la Roca, écrivit que « tenía por irreconciliables [...] al príncipe Tomás i al marqués de Leganés<sup>4</sup> ». La perte de la ville de Turin avait créé une fracture profonde entre le prince Thomas et les Espagnols, responsables à ses yeux de la perte de la capitale ducale. Le jour même de sa capitulation, le prince avait envoyé un mémoire détaillé au roi d'Espagne pour justifier son impossibilité de résister encore aux attaques françaises et le retard des troupes par Leganés dénotait sa volonté évidente de ne pas vouloir le secourir<sup>5</sup>. Le marquis de Leganés et quelques ministres espagnols estimaient que la responsabilité de ce revers militaire incombait au prince Thomas, qui changeait continuellement ses plans, et aux Savoyards qui préféraient que Turin soit occupé par les Français plutôt que par les Espagnols<sup>6</sup>, mais ceux qui imputaient au marquis espagnol la catastrophe militaire, et en particulier d'être la cause de la rupture entre le prince Thomas et Philippe IV, restaient nombreux.

Entre-temps, le Carignan adopta une tactique dilatoire en demandant 20 jours pour trouver un lieu où faire camper ses troupes. Il espérait ainsi donner du temps à l'Espagne pour organiser un secours concret en sa faveur.

Quant au cardinal Maurice, apprenant l'arrivée à Turin de Mazarin, il lui écrivit une lettre où il professait son attachement à la couronne de France et sa bonne volonté pour l'accommodement avec Madame<sup>7</sup>. Cette dernière espérait rentrer bientôt à Turin « avec toute l'autorité » qui lui était due, faisant confiance au cardinal

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de Mazarin [sans destinataire], Turin, 30 septembre 1640, f.° 123r.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de Mondino à son Illustissime et Révérendissime seigneur, Turin, 30 septembre 1640, f.° 120.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, lettre de Mazarin à Monsieur, Turin, 1<sup>er</sup> octobre 1640, f.° 136v.

<sup>4</sup> Francisco Arroyo Martín, *El marqués de Leganés. El favorito del valido*, Madrid, Silex, 2017, p. 248, extrait d'une dépêche du comte de la Roca à Malvezzi du 4 janvier 1641.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, p. 247-248, le document en question est « Memorial del príncipe Tomás de Saboya a Felipe IV sobre lo acontecido en el sitio de Turín », 21 septembre 1640, conservé à la Bibliothèque Nationale d'Espagne, manuscritos, 2371/100 (f.° 541r-561r), mentionné par F. Arroyo Martín, *El marqués de Leganés, op. cit.*, p. 248, note 169.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*

<sup>7</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, lettre du cardinal Maurice à Mazarin, [sans lieu], 2 octobre 1640, f.° 144.

Richelieu qui ne permettrait pas que « Mrs les Princes de Savoye demeurent au lieu où elle sera, ny qu'ils y aient aucune sorte d'autorité<sup>1</sup> ». Cette position du cardinal de Richelieu fut confirmée par le comte Moretta et, à Paris, on jugeait que tous les accords arrêtés par le prince Thomas étaient artificieux<sup>2</sup>. L'ambassadeur savoyard put communiquer à Madame Royale que Louis XIII avait donné son consentement pour son retour à Turin en lui laissant la direction des affaires politiques, tandis que les militaires seraient gérées par les ministres français présents dans la capitale ducale<sup>3</sup>.

Malgré les efforts de Mazarin, les positions restaient distantes : la priorité du prince Thomas restait celle de gagner du temps, il désirait rencontrer son frère Maurice à Cuneo ; le prince cardinal de son côté pensait que le fait de gouverner des places proches du territoire du royaume de France l'aurait rendu plus convenable que son frère. Un des rares points de concorde était que Madame et le prince-cardinal ne souhaitaient pas que le prince Thomas reçoive un commandement militaire ou un rôle dans le gouvernement. La plus grande difficulté à surmonter restait les hautes prétentions des princes, dont la revendication déraisonnable de signer tous les actes après Christine<sup>4</sup>. On ne pouvait plus se fier aux conditions arrêtées avant les grands progrès militaires de l'armée française (secours de Casal et prise de Turin) et Christine avait fait une déclaration par laquelle elle avait annulé tout ce qu'elle leur avait accordé par des traités précédents<sup>5</sup>. Mazarin surveillait, prêt à saisir tous les indices favorables à une conclusion du traité. Il déduisait la bonne volonté du prince Thomas à conclure cette négociation en Piémont du fait qu'il n'envoyait pas ses représentants à Paris. Selon lui, on pouvait l'employer en Provence, ce qui lui aurait permis de ne pas être trop éloigné du duché. Mazarin insistait aussi auprès de Mondino afin qu'il se rende rapidement chez le prince Maurice à Nice. D'autre part, Mazarin remarquait des circonstances qui l'inquiétaient, continuant à se méfier du prince Thomas et de sa tendance au double jeu. Il avait la très nette sensation que les princes désiraient conclure en même temps les traités avec Madame et la France, que le prince Thomas ne voulait pas quitter le duché et qu'en cas de changement d'alliance il prétendrait à une pension et d'autres grâces de la part du roi<sup>6</sup>. De plus, Richelieu lui avait témoigné tout son déplaisir « pour toutes les raisons que vous pouvez bien juger », qu'il soit arrivé au camp de Turin « après la réduction de la

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de De La Court à Monsieur, [sans lieu], 5 octobre 1640, f.° 150r.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc.° 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, [sans lieu, Amiens], 27 septembre 1640, f° 102r.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 11 octobre 1640, f.° 107r.

<sup>4</sup> Voir à ce propos AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, les dépêches du comte Moretta à la duchesse Christine, du 20 (f.° 112r) 27 (f.° 115v) et 29 octobre 1641 (f.° 117v).

<sup>5</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, dépêche de Mazarin à Seigneur, Turin, 7 octobre 1640, f.° 157r-158v.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, Extrait de la depesche de Mazarin du 7 octobre 1640, f.° 165r-167r.

ville<sup>1</sup> », et le roi de France aussi avait manifesté son insatisfaction lors de l'audience qu'il avait octroyée au comte de Moretta, car on avait décidé d'envoyer Mazarin justement pour emprisonner le Carignan, condition essentielle pour le contraindre à signer un traité<sup>2</sup>. À cause de toutes ses circonstances, Mazarin commençait à s'inquiéter des suspensions que pouvait soulever son long séjour à Turin en constatant, à la mi-octobre, qu'il n'avait fait aucun progrès dans cette négociation. Persuadé que le prince Thomas était animé par une mauvaise volonté, Mazarin pensait qu'il fallait reprendre les opérations militaires au plus vite et attaquer Ivree et la Vallée d'Aoste. Le prince-cardinal éprouvait du ressentiment envers son frère qui ne l'avait pas prévenu de la reddition de Turin et n'avait pas conclu le double traité (avec Christine et Louis XIII) comme ils l'avaient convenu. Il fallait exploiter ce mécontentement pour inciter le cardinal Maurice à s'allier seul à la France<sup>3</sup>.

Finalement, Mazarin put rencontrer le prince Thomas mais les résultats furent décevants. Il s'était approché d'Ivree pour rendre plus discret cet entretien, mais bientôt la nouvelle de leur colloque se répandit ce qui fit remarquer à Mazarin que Leganés pouvait exploiter cette occasion « pour fortifier les soupçons en méfiances qu'il a déjà données en Espagne contre ce Prince avec lequel il est irreconciliable<sup>4</sup> ». Mazarin lui fit un long discours, cherchant à le convaincre des mauvais traitements qu'il avait reçus de l'Espagne et en lui détaillant les nombreux avantages dont il pourrait bénéficier s'il passait au service de la France. Le prince Thomas semblait bien disposé à quitter la faction espagnole et se plaignit durement de Leganés à cause de son faible secours et « de l'opiniâtreté avec laquelle il avait attaqué Casal<sup>5</sup> », même si son avis n'était pas partagé.

Le prince Thomas lui déclara aussi sa volonté de servir la France à condition de rester en Piémont. Mazarin lui demanda alors de se rendre à Paris. Percevant des résistances de la part du prince, il lui représenta que sa méfiance était mal fondée et qu'elle était le fait de ceux qui étaient opposés à son passage dans le camp français, remarque qui « le surprit extrêmement et le fit rougir<sup>6</sup> ». Mazarin se fit promettre

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, lettre du cardinal de Richelieu à Mazarin, [sans lieu], 11 octobre 1640, f.° 195r, les deux citations. Sur le prolongement du séjour à Turin de Mazarin voir l'extrait déjà cité de la dépêche de Mazarin du 7 octobre f.° 163r. Christine aussi était d'avis « que Mr Mazarin y soit arrivé trop tard car il y auroit bien soutenu nos interets » cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Chambéry, 3 octobre 1640, f.° 180r.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », cit., dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, [sans lieu, Amiens], 27 septembre 1640, f.° 105r.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, « Mémoire pour Mons.<sup>r</sup> le comte de Harcourt, general de la maison du Roy en Italie, et pour Monsieur Mazarin, ambassadeur extraordinaire de Sa Majesté audit pais », Monceaux, 13 octobre 1640, f.° 221r ; et la dépêche de Mazarin à Monsieur, 14 octobre 1640, f.° 236r.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, « Relation sur l'entrevue du prince Thomas », 4 novembre 1640, f.° 340.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, f.° 342r.

plusieurs fois par le prince qu'il se rendrait dans la capitale française, en lui demandant aussi de consigner le château d'Ast aux troupes françaises.

Entre-temps, le prince-cardinal continuait à traiter avec les Français, mais ses requêtes paraissaient moins modérées que celles de Thomas. Par le biais de Moneti, les princes réclamaient le mariage du prince-cardinal avec la fille de la duchesse, le gouvernement de Nice et Villefranche et, pour le prince Thomas, la Vallée d'Aoste et Ivree ou bien Albe et l'Albesan. La duchesse Christine avait fait savoir qu'elle permettrait le mariage de sa fille, sous consentement du roi de France, qu'elle octroierait le gouvernement de Nice, sans le château, et des autres places aux mêmes provisions que celles assignées au prince Thomas lors de son gouvernement en Savoie. Mais les succès des armées françaises portèrent Christine à restreindre les concessions faites auparavant à Chambéry. Madame royale, par exemple, écrivit au comte de Moretta qu'elle refusait que le prince Thomas demeure à Ivree ou Albe dans le Piémont dans les conjonctures du moment<sup>1</sup>. Il fallait aussi donner le moins de temps possible aux princes pour se décider à faire leur déclaration publique en faveur de la France.

Les difficultés ne faisaient que s'accroître en raison des propositions déraisonnables présentées par les envoyés des princes les abbés Moneti et Soldati. Les nouvelles qui arrivaient du prince-cardinal étaient mauvaises (il menaçait de consigner Villefranche aux Espagnols si l'accord avec Christine ne le satisfaisait pas) ; Christine, quant à elle, établie à Turin depuis le 24 novembre<sup>2</sup>, manifestait sa volonté de « chastier tout le monde et tient des discours en public contre le P. Thomas<sup>3</sup> ». Le comte Philippe, qui avait une « crainte extraordinaire du Prince Thomas<sup>4</sup> », alimentait, selon Mazarin, le ressentiment de Christine à l'égard du Carignan<sup>5</sup>, et défendait les intérêts du cardinal Maurice. Malgré ces inconvénients, on arriva le 2 décembre 1640 à la proposition d'un traité entre Louis XIII et le prince Thomas<sup>6</sup>. Côté prince Maurice, les activités diplomatiques continuaient à s'enchaîner sans rien apporter d'autre que de maigres résultats car en fin d'année l'abbé Soldati obtint une réponse nette par le roi de France qui voulait bien conclure un traité avec lui tant que « l'autorité de ma seour et sa seurète y soit toute entière<sup>7</sup> » : si ces deux conditions

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Suse, 9 novembre 1640, f.° 190r.

<sup>2</sup> Christine, le 18 novembre, fit une entrée solennelle à Suse et rentra quelques jours après à Turin *cf.* AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Suse, 23 novembre 1640, f.° 194r, et Domenico Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, t. II, 1<sup>o</sup> periodo – 1601-1663, Turin, Fratelli Bocca, 1876, p. 428.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, dépêche de Mazarin, Turin, 26 novembre 1640, f.° 465v.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin, Turin, 16 novembre 1640, f.° 421v.

<sup>5</sup> Voir à ce propos aussi *Ibid.*, extrait de la dépêche de Mazarin, 8 novembre 1640, f.° 376.

<sup>6</sup> *Cf. Ibid.*, « Traité du Roy Louis XIII avec le Prince Thomas, ou il est convenu la restitution des places fortes du Piedmont et de Savoye, tenue par sa Majesté, et le Roy d'Espagne », Turin, 2 décembre 1640, f.° 525r *sq.* Le texte du traité fait à Turin était signé par d'Harcourt, Mazarin et De La Court.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris,

étaient absentes du texte du traité, il n'y consentirait jamais. Moretta renchérit en disant à l'abbé Soldati que le cardinal de Savoie avait commis une grosse erreur à vouloir traiter l'accommodement avec Louis XIII plutôt qu'avec Christine<sup>1</sup>.

Il faudra s'attarder sur ce premier traité qui resta lettre morte en raison du double jeu mené par le prince Thomas, pas encore disposé à passer dans le camp adverse. Après des négociations laborieuses, on avait convenu qu'il valait mieux régler cette affaire en Piémont plutôt qu'en France, afin de réduire toute perte de temps. Pour cette raison, le plein pouvoir fut conféré à Mazarin le 2 novembre 1640. Du fait des prétentions inacceptables demandées opiniâtrement par le cardinal de Savoie, les Français avaient préféré intensifier les contacts avec le prince Thomas, persuadés qu'une fois que le Carignan se serait accordé avec eux, il serait suivi par son frère. Mazarin rencontra donc le prince Thomas et peu de temps après on coucha le texte de l'accord du 2 décembre dans lequel on remarque immédiatement l'absence du cardinal Maurice dans l'entête du traité.

Dans le préambule fut insérée la phrase, fortement voulue par les Français, que le prince Thomas reconnaissait que la division ne pouvait être que « dangereuse<sup>2</sup> », au contraire de l'union qui était « utile<sup>3</sup> ». La France conférerait au prince Thomas et aux membres de sa famille des pensions, à condition que le Carignan se déclare pour la France au plus tard en février 1641.

Selon Carutti<sup>4</sup> le prince Thomas ne cherchait absolument pas à se réconcilier avec la France, son intention étant plutôt de permettre au roi d'Espagne de mieux organiser le secours à lui envoyer. Effectivement, en France on était persuadé que l'accommodement avec le Carignan et l'entreprise contre Ast étaient « deux choses de très difficile execution<sup>5</sup> » et, comme le remarquait aussi le comte Moretta à Paris, on attendait avec grande méfiance les réponses des princes<sup>6</sup>. Les deux frères de Victor-Amédée I<sup>er</sup> s'obstinèrent dans leur tactique inefficace de négocier en parallèle dans la vaine espérance d'obtenir plus d'avantages : les Français s'opposaient farouchement et après avoir jugé « ridicules » les instances avancées par les envoyés

---

14 décembre 1640, f° 131r. Voir aussi *Ibid.*, LMF, m. 41, fasc. 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale e al Conte S. Martino d'Aglié », n.° 144 et 150, dépêches du comte Moretta à son Illustrissime et Excellentissime Seigneur, 10 et 23 novembre 1640.

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 8 janvier 1641, f.° 135v.

<sup>2</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, « Traité du Roy Louis XIII avec le Prince Thomas, ou il est convenu la restitution des places fortes du Piedmont et de Savoye, tenue par sa Majesté, et le Roy d'Espagne », Turin, 2 décembre 1640, f.° 525r.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Cf. D. Carutti, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, *op. cit.* t. II, p. 430.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, lettre de Mr de Chavigny, Paris, 7 décembre 1640, f.° 592r.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 8 janvier 1641, f.° 135v.

du prince-cardinal, ils leur répondirent qu'on attendait les résultats de la négociation de Mazarin avec le prince Thomas<sup>1</sup>.

Si on ne parla plus du projet de s'emparer d'Ast, la duchesse, une fois le traité d'accommodement venu à sa connaissance, s' alarma et Mazarin écrivit dans une de ses dépêches que la duchesse était jalouse que le prince Thomas soit plus qu'elle dans les grâces du cardinal de Richelieu, ce qui faisait craindre à Mazarin que la duchesse lui soit désormais hostile<sup>2</sup>.

Après cet accord avec le Carignan, la préoccupation majeure de la diplomatie française fut d'appréhender le comte Philippe. Richelieu avait prévu la somme importante de 50 000 livres à employer en gratifications pour les ministres piémontais et qu'il fallait distribuer lorsque « l'affaire du comte Philippe sera achevé<sup>3</sup> ». Christine était très contrariée par la disposition du prince Thomas à se déclarer pour la France et s'opposait à le faire passer en Savoie lors de son voyage en France<sup>4</sup>.

Après l'arrestation du comte Philippe, Christine passa des jours au comble du désespoir. Mazarin écrivit le 2 janvier 1641 : « Si vous voyez comme Madame est reduitte, et comme elle a changé de visage, elle vous feroit compassion elle n'a point encores quitté le lit<sup>5</sup> » et ne faisait que pleurer. Mazarin devait aussi contrôler les déplacements du prince Thomas, qui s'était rendu à Nice pour parler avec son frère le cardinal. Effectivement, après la rencontre avec Mazarin, le prince Thomas « sous prétexte d'aller à la chasse pour quelques jours s'en va trouver le Prince Cardinal » et son seul dessein était « de porter le temps en avant<sup>6</sup> ». Rien donc ne semblait changer malgré tous les efforts pour faire progresser l'affaire et, de plus, les deux princes paraissaient avoir retrouvé une bonne entente puisque le Carignan avait « fort remis l'esprit de son frere pour le deplaisir qu'il avoit temoigné de ce qu'il avoit fait son accomodement sans luy<sup>7</sup> », même si le prince cardinal persistait à revendiquer la lieutenance générale de Nice à des conditions que Madame royale n'aurait jamais octroyées.

Mazarin remarqua que Christine, voyant qu'on traitait bien le comte Philippe, commença à s'apaiser et la source majeure de son inquiétude devint le comportement des princes. Le cardinal Maurice tardait à faire connaître ses dernières résolutions sur le traité et le prince Thomas prolongeait son séjour à Nice, circonstance qui lui donnait « quelque peine<sup>8</sup> ». Pendant que les princes tiraient en longueur cette affaire, les Espagnols parvinrent à s'emparer d'Ast. Mazarin estimait qu'il fallait feindre avec

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 12 janvier 1641, f.° 140r.

<sup>2</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, dépêche de Mazarin du 9 décembre 1640, f.° 610r sq.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, lettre de Chavigny à Mazarin, Ruel, 15 décembre 1640, f.° 630r.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, « Mémoire au Sieur Mazarin, ambassadeur extraordinaire pour le Roy en Italie », St Germain en Laye, 23 décembre 1640, f.° 696r.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, CPS, vol. 33, dépêche de Mazarin du 2 janvier 1641, f.° 21r.

<sup>6</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc.° 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Turin, 21 décembre 1640, f.° 209r.

<sup>7</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, f.° 22v.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin à Monsieur, Turin, 7 janvier 1641, f.° 65r.

le prince Thomas et que, par contre, il fallait rompre avec le cardinal de Savoie<sup>1</sup> en raison de ses hautes prétentions qui, si elles étaient toutes octroyées, « luy donneroit presque plus d'autorité<sup>2</sup> » que la duchesse Christine.

Des incertitudes s'insinuèrent alors dans l'esprit du cardinal de Richelieu qui commençait « fort a douter que le Prince Thomas execute ce qu'il a promis<sup>3</sup> ». Mazarin prit la résolution de se rendre à Nice pour suivre le prince Thomas et obtenir plus rapidement les réponses des deux frères<sup>4</sup>. Il relata sa rencontre avec les princes dans une dépêche du 4 février 1641. Les Espagnols, qui s'étaient fortement opposés au voyage de Mazarin à Nice, avaient fait aux princes des « propositions chimeriques, pleines d'honneur et d'avantages en apparence, mais captieuses a l'acoustumée<sup>5</sup> ». Mazarin critiqua l'indécision du prince-cardinal, remarquant que « si on le lesoit faire il tireroit en longueur dix ans une negotiation qui se pouroit faire en un jour<sup>6</sup> », tandis qu'il observait que le prince Thomas craignait qu'il lui arrive quelque malheur lors de son voyage en France.

Mais il ne s'agissait que de prétextes car le Carignan écrivit à Messerati que le temps était venu de parler clairement aux Français<sup>7</sup>. À son retour de Nice, à Ivree, le prince Thomas parut avoir changé d'avis et le comte Moretta donna la nouvelle qu'il avait lu une lettre de Mazarin où l'on donnait comme très incertaine la possibilité d'arriver à un accord<sup>8</sup>. Durant ces jours, le cadre politique s'embrouilla encore plus. Une nouvelle version du traité fut préparée à peu près à la mi-février, mais les princes continuaient à opposer des difficultés et à modifier systématiquement leurs revendications, alors que la duchesse protestait qu'elle leur avait accordé tout ce qu'elle pouvait sans léser son autorité de régente<sup>9</sup>. Ces obstacles constants finirent par irriter Mazarin et, le 18 février, une duchesse inquiète écrivit que l'envoyé de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin, Turin, 19 janvier 1641 f.° 114v.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Turin, 29 janvier 1641, f.° 223v. Les prétentions du cardinal Maurice étaient les suivantes : « le prince cardinal continue a pretendre les quatre points essentiels qui luy donneroit presque plus d'autorité qu'a nous mesme. Scavoir est de donner le contresigne au Gouverneur du chasteau de Nice, de ne point pretendre de nous la patente du gouvernement de Nice, qu'on luy accorderoit de se signer avec nous a celles que nous donnerions aux autres gouverneurs, et de nous obliger de n'en point choisir qui luy fit diffident ce qui veut autant dire que de prendre de ses creatures. Mr Mazarin considerant ces pretentions si dereasonnables ne s'est pas pu abstenir de nous advouer que le susdit Prince ne demandoit pas moins que d'estre nostre tuteur et prevoyant bien que les affaires vont aboutir a une rupture ».

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, lettre de Chavigny, Ruel, 31 janvier 1641, f.° 136r.

<sup>4</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, LMF, mazzo 40, fasc.° 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Turin, 17 janvier 1641, f.° 220r.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 31, dépêche de Mazarin, Turin, 4 février 1641, f.° 160.

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della Reggenza Cristina*, op. cit., p. 763.

<sup>8</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », cit., dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 10 février 1641, f.° non numéroté. Voir aussi *Ibid.*, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Turin, 29 janvier 1641, f.° 223v.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, les lettres de Christine du 11 février et les deux missives du 17 février 1641.

Richelieu, voyant que sa mission était un échec, « va cherchant de nous en attribuer la cause<sup>1</sup> » en se plaignant auprès des ministres. La duchesse craignait aussi que Mazarin, une fois à Paris, veuille justifier sa conduite en l'accusant d'avoir fait savoir aux princes le « peu de foi<sup>2</sup> » qu'il fallait donner aux promesses françaises. Mazarin était donc très irrité contre Christine, responsable à ses yeux de l'échec de l'accord avec les princes<sup>3</sup>.

Le 1<sup>er</sup> mars 1641, Mazarin écrivit sèchement « enfin le Prince Thomas se declare contre le Roy<sup>4</sup> ». Dans la lettre que le prince Thomas lui avait écrite, celui-ci avait justifié son action en disant qu'il ne pouvait se séparer de l'Espagne qui refusait de laisser partir sa famille. Ignorant ces argumentations spécieuses, Mazarin observa que le prince avait manqué gravement à sa parole et, après avoir obtenu tout ce qu'il désirait de la France, « il n'a pas eu honte de se resoudre à faire contre la France, ce qu'il avait promis pour elle<sup>5</sup> ». Mazarin se montra très surpris de la déclaration de rupture du prince Thomas, d'autant qu'il apprit la signature d'un nouveau traité avec les Espagnols le 27 février. Le prince Thomas, pour sa part, continuait à soutenir qu'il agissait de cette façon pour le bien du duché et que lors de son retour de Nice il avait échappé de justesse à une embuscade tendue par des soldats de la garnison de Casal<sup>6</sup>. Mazarin, même s'il était irrité, eut des paroles d'éloge pour le comportement de Christine dans ces circonstances car elle avait écrit une lettre au prince en lui « remontrant le precipice dans lequel il va tomber en manquant a un grand roy<sup>7</sup> » et elle avait témoigné aussi de son étonnement au prince Maurice que son frère puisse avoir commis une action « si contraire au bénéfice de l'état et [de] sa propre reputation<sup>8</sup> », et qu'elle lui envoyait de la Montà pour connaître ses impressions sur cette affaire. Le prince Thomas diffusa aussi un mémoire où il défendait son action en accusant aussi la mauvaise volonté des Français qui voulaient imposer leurs conditions sans négocier<sup>9</sup>.

Dès que le prince Thomas déclara sa rupture, les troupes françaises passèrent à l'action et s'emparèrent de Moncalvo. C'est un Mazarin satisfait qui écrivit alors que le Carignan n'avait pas réussi « comme il s'estoit flatté empescher avec sa declaration la prise de Moncalve et donner de l'effroy a l'armée<sup>10</sup>» du roi de France et que sa

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettre de la duchesse Christine au comte Moretta, Turin, 18 février 1641, f.° 236r.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 4 mars 1641, f.° 153r.

<sup>4</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, dépêche de Mazarin, Turin, 1<sup>er</sup> mars 1641, f.° 343r.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, lettre du [prince Thomas] à Christine, 1<sup>er</sup> mars 1641, f.° 350r.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche de Mazarin, Turin, 1<sup>er</sup> mars 1641, f.° 344r

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, lettre de Christine au prince Maurice, 1<sup>er</sup> mars 1641, f.° 355.

<sup>9</sup> Cf. *Ibid.*, « Ragioni che hanno obbligato il Serenissimo principe Tommaso alli trattati con Francesi, et a continuare nella protezione di Sua Maestà Cattolica », f.° 358rsq.

<sup>10</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin [sans destinataire, sans lieu], 5 mars 1641, f.° 394.

« plus grand joye est de voir la honte que recoit le Prince Thomas<sup>1</sup> ». Mazarin suivait aussi avec une attention particulière la situation politique de l'Espagne et se réjouissait de voir les difficultés qui s'accumulaient contre cette Couronne<sup>2</sup>. Entre-temps, de la Montà était revenu de sa mission à Nice et avait raconté à Mazarin que le cardinal Maurice « luy a fort parlé contre moi, avec beaucoup de mespris de moi<sup>3</sup> ».

Peu après, le comte Moretta rapporta les réactions de la Cour française qui avait appris avec « une grande amertume » la résolution du prince Thomas de se déclarer pour l'Espagne. Si on arrivait à comprendre la décision du Carignan, qui avait toute sa famille en Espagne, celle du cardinal de Savoie, qui avait décidé de suivre son frère, restait un mystère insondable pour les ministres français. Ces derniers étaient à présent animés d'un « désir très intense de vengeance<sup>4</sup> » à l'égard du Carignan. La rupture de ce dernier avait engendré bien des pensées mauvaises, tant chez Richelieu, insatisfait des affaires d'Italie<sup>5</sup>, que chez Christine, convaincue que le but du Carignan était de dépouiller son neveu Charles-Emmanuel de son État<sup>6</sup>.

À la fin du mois de mars, Mazarin se préparait à rentrer à Paris lorsqu'il reçut l'ordre de rester à Turin jusqu'à l'arrivée de d'Harcourt. En l'attendant, il s'occupait de faire « chasser de Turin ceux que l'on croit partiaux des Princes<sup>7</sup> ». Pour mieux conduire les affaires du roi en Italie, d'Harcourt réclama la collaboration de Mazarin et ce dernier, au mois de mai, écrivit qu'il retarderait son départ tant que sa présence à Turin serait jugée nécessaire<sup>8</sup>. Cependant, son séjour italien touchait à sa conclusion car à la fin mai il était rentré à Paris<sup>9</sup>, sa mission diplomatique s'étant soldée par un échec. Selon Moretta, Mazarin était parti en éprouvant une « grande adersion » envers la duchesse et, partageant ce même avis avec Madame Royale, il craignait l'éventualité qu'il fasse une mauvaise relation de sa mission au cardinal de Richelieu, ce qui nuirait à la réputation de Christine. Le comte Moretta donc, dès l'arrivée de

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, f.° 394v.

<sup>2</sup> Cf. *Ibid.*, f.° 395r.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche de Mazarin [sans destinataire, sans lieu], 14 mars 1641, f.° 443v.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », cit., dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 20 mars 1641, f.° 157r.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, LMF, m. 42, n.° 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale, al ministro don Amoretti e al Conte S. Martino d'Aglié », 1641, n.° 53, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 26 mars 1641.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 57, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 27 mars 1641.

<sup>7</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 33, dépêche de Mazarin [sans destinataire, sans lieu] 7 avril 1641, f.° 535r.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, vol. 34, dépêche de Mazarin à Signor mio illustrissimo, Turin, 3 mai, 1641, f.° 17r.

<sup>9</sup> Cf., AST, Corte, LMF, m. 42, fasc. 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale, al ministro don Amoretti e al Conte S. Martino d'Aglié », n.° 83, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 4 juin 1641.

Mazarin à Paris, dut adoucir son ressentiment en s'appuyant sur Chavigny<sup>1</sup>, mais en réalité les relations avec Christine étaient de nouveau bonnes comme on peut aisément le constater en lisant des lettres de la duchesse juste avant le départ de Mazarin du duché<sup>2</sup>.

Ainsi, la France se préparait à organiser une nouvelle campagne militaire dans le duché et si les armées françaises ne parvinrent pas à s'emparer d'Ivrée, elles réalisèrent des progrès importants en rendant le prince Thomas plus disponible à reprendre les négociations pour l'accommodement. Auparavant, le Carignan avait commis plusieurs fautes selon Richelieu : il avait demandé des assurances au roi de France alors que c'était à lui d'en donner et il voulait venir en France avant d'avoir signé le traité avec Madame<sup>3</sup>. On aurait donné du crédit au Carignan seulement s'il se séparait de l'Espagne et s'il rendait les places qui étaient sous son contrôle<sup>4</sup>. D'autre part, selon les Français, la perte de Cuneo et de beaucoup d'autres territoires devait atténuer les prétentions des princes<sup>5</sup>. Moretta discutait avec le cardinal de Richelieu des conditions du traité. Les Français ne voulaient pas laisser Ivree au Carignan, tandis que les ducaux n'apprécieraient pas qu'on lui octroie Alba, place importante du Montferrat. On proposa alors Asti, même si les Savoyards restaient opposés à l'idée d'avoir le prince Thomas si près de Turin. Richelieu déclara nettement qu'il préférait que le duché dans son ensemble soit réuni sous l'autorité de la duchesse Christine, pour que se conclue « cette guerre civile qui détruisant entièrement l'État entrave les progrès des armées<sup>6</sup> » françaises.

Les négociations sur cette affaire trainèrent pendant quelque temps, car on discutait surtout de l'élection du gouverneur de Cuneo et de la démolition des fortifications de Revello. Il y eut des moments de tensions car les Français voulaient un gouverneur choisi par eux, ce qui déplaisait aux Savoyards<sup>7</sup>. Fin février 1642, Richelieu se fit remettre le texte du traité d'accommodement avec les princes pour méditer sur les réponses à donner<sup>8</sup>. Quelques jours après, les Français communiquèrent leurs objections qui concernaient trois points : les garnisons à laisser dans les places devaient dépendre de la duchesse et non des princes ; les gardes veillant à la sûreté

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 78, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 30 mai 1641. En réalité, Mazarin ne fit aucune relation hostile au duché, voir à ce propos *Ibid.*, n.° 92, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, [sans lieu], 7 juillet 1641.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 40, fasc. 3, « Lettere di Madama Reale al Conte di Moretta », lettres de la duchesse Christine au comte Moretta, du 26 avril (f.° 260r) et du 18 mai (f.° 265r).

<sup>3</sup> Sur la reprise en été-automne 1641 des négociations du prince Thomas voir AST, Corte, LMF, m. 42, fasc. 1, « Lettere del conte della Moretta a Madama Reale... », *cit.*, n.° 115, 117 et 124, dépêches du comte Moretta à la duchesse Christine, du 18 août, 2, 9 septembre 1641.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, m. 40, fasc.° 4, « Registro delle lettere scritte dall'eccellentissimo conte Carlo Obertino Solaro di Moretta... », *cit.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Paris, 2 septembre 1641, f.° 199r.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, les dépêches du comte Moretta à la duchesse Christine, Royes, 22 septembre 1641 (f.° 207r), et du 1<sup>er</sup> octobre 1641 (f.° 213r).

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> Sur le gouvernement de Cuneo mais aussi de Revello voir *Ibid.* les dépêches du comte Moretta à la duchesse Christine du 2, 6 et 20 novembre et celles du 13 et 16 décembre 1641.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Lyon, 27 février 1642, f.° 247r.

du duc Charles-Emmanuel devaient être nommés par Christine et enfin les conditions sur la Vallée d'Aoste étaient formulées de manière obscure, puisque les Français désiraient savoir si le fort de Bard retombait sous l'autorité de Madame Royale et si toute la Vallée d'Aoste serait finie sous le contrôle du prince Thomas. Le comte de Moretta souligna que ce dernier ne fit aucune objection à ces remarques car elles visaient « à la grandeur et à l'exaltation de Votre Altesse Royale<sup>1</sup> ». La négociation se poursuivit et des rumeurs nouvelles sur la tiédeur du cardinal de Savoie à l'égard du traité se répandirent, les Français restant inébranlables sur le point des gardes, car ils étaient persuadés que tout ce qui concernait la sûreté de la personne du duc incombait à l'autorité de la régente<sup>2</sup>. Entre-temps, la maladie de Richelieu rendait plus difficile la tenue d'audiences avec lui, et les Français nourrissaient toujours des soupçons sur les intentions réelles du prince Thomas qui les exaspérait en érigeant de nouveaux obstacles pour faire traîner les choses en longueur et ils louaient la conduite de Christine qui, en ces circonstances, essayait de surmonter toutes les objections soulevées par les princes<sup>3</sup>. Finalement, à la mi-juin fut signé le traité d'accommodement et Moretta put décrire les réactions divergentes de la Cour française après avoir appris la nouvelle. Il paraît que Mazarin se vexa de n'avoir reçu aucun billet de remerciement de la part de Christine et des ministres français critiquèrent Aiguebonne car le traité leur semblait plutôt favorable aux princes<sup>4</sup>.

Le traité d'accommodement fut signé par Madame et les deux princes le 14 juin 1642<sup>5</sup>. Dans le texte de l'accord, on lisait clairement que Christine était reconnue « tutrice de l'Altesse Royale » Charles-Emmanuel et « régente de ses États<sup>6</sup> » (article II) et qu'au cardinal de Savoie on reconnaissait le titre de lieutenant général de Nice et de son comté (article III) et au prince Thomas d'Ivrée et Biella (article IV). Les articles V et VI concernaient le Conseil d'état et son fonctionnement et furent une des sources principales de différends profonds entre Madame royale et les princes. L'article suivant aussi, concernant le jurement de fidélité à prêter à la régente, constitua une pierre d'achoppement qui contribua à rendre tendus les rapports entre la duchesse et les princes. L'article XIV témoigne que les Français avaient eu gain de cause sur la question des gardes car il établissait que celles du duc et les siennes seraient nommées uniquement par la duchesse.

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Avignon, 4 mars 1642, f.° 251v.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Béziers, 5 avril 1642, f.° 253v.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêches envoyées de Béziers du comte Moretta à la duchesse Christine, le 27 avril (f.° 260v) et le 13 mai 1642 (f.° 263r).

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du comte Moretta à la duchesse Christine, Béziers, 29 juin 1642, f.° 270r.

<sup>5</sup> Le texte de ce traité est publié par Felice Amato et Camillo Duboin (éd.), *Raccolta per ordine di materie delle legge*, t. XXIX, *Traités publics de la Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambrésis jusqu'au 9 juin 1815*, livre seizième, *Du recueil de lois anciennes*, Turin, typographie Arnaldi, 1868, LXV, [14 juin 1642], *Traité d'accommodement et articles d'exécution entre Madame Royale Chrétienne de France, duchesse régente de Savoie et les princes Maurice et Thomas de Savoie*, p. 231-255.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 232, les deux citations.

Si d'une part Christine pouvait être satisfaite car dans l'entête du traité on lui donnait les titres de tutrice et de régente, d'autre part elle montra un grand mécontentement à cause de la concession faite au prince Thomas de rester dans le duché et la méfiance envers le Carignan allait s'accroître lorsque les Français confieraient le commandement de l'armée française d'Italie au prince Thomas qui conduisit une série de campagnes militaires, pas toujours couronnées de succès, aussi bien dans le duché de Milan que dans le royaume de Naples.

## Chapitre III

### La stabilisation du pouvoir ducal

L'encre du traité de l'accommodement entre Madame royale et les princes venait à peine de sécher lorsque l'on commença à débattre de la question des ambassadeurs à envoyer au congrès de Münster. La duchesse se trouvait dans une position inconfortable, son autorité n'étant pas encore entièrement consolidée du fait par exemple que la capitale ducale était encore occupée par les Français qui contrôlaient également la citadelle et d'autres lieux de l'État savoyard.

À la fin de 1643, la mission à Paris du marquis de Saint-Maurice, désigné ambassadeur avec plein pouvoir à Münster, devait accélérer le rythme de la négociation portant sur le renouvellement de l'alliance. Le traité du Valentin (3 avril 1645) renforça les liens entre le duché savoyard et la monarchie française et la duchesse put finalement faire retour dans la ville de Turin (la citadelle restant toutefois aux mains des Français).

À Münster, la délégation savoyarde dont on refusait la présence aux tables des négociations fut contrainte de se contenter de la médiation des ambassadeurs français pour défendre ses intérêts.

Saint-Maurice dut surmonter plusieurs difficultés et la mésentente profonde entre les ambassadeurs français n'arrangeait pas les choses. C'est justement au moment où ce différend était sur le point de s'apaiser qu'éclata l'affaire Bellezia, accusé de tramer d'obscures manœuvres au détriment des Français. Cette fois encore, comme à Grenoble, la duchesse ne se plia pas aux injonctions françaises toujours plus pressantes de rappeler le juriconsulte Bellezia et défendit obstinément son sénateur. Il fallut attendre l'excuse d'une mission de compliment auprès du roi de Pologne qui venait de se marier pour qu'elle accepte de lui faire quitter la ville westphalienne. Entre-temps, Louis XIV avait fait rappeler son ambassadeur de Turin, déterminant une coupure temporaire des relations diplomatiques entre Turin et Paris.

Après le Congrès de paix de Westphalie, le pouvoir ducal alla progressivement vers sa stabilisation. Le prince Thomas, commandant de l'armée française opérant sur le front italien, s'engouffra dans des campagnes militaires dans le centre de la péninsule italienne qui se soldèrent par de cuisants revers. Ces défaites contribuèrent à affaiblir l'autorité du prince de Carignan. Quant au duc Charles-Emmanuel II, l'âge de la majorité approchait, mais sa mère tenait encore avec fermeté les rênes de l'État, et la plupart des ambassadeurs continuait à adresser leurs dépêches à la régente.

Profitant de l'absence du prince Thomas, Christine put mettre en scène le coup de main contre Ivree dont le gouvernement ne fut plus octroyé aux fidèles du prince de

Carignan. La duchesse ne faisait qu'appliquer, un peu brusquement peut-être, les dispositions établies par le traité d'accommodement de 1642, à savoir qu'à la majorité du duc les princes devaient remettre leurs charges de lieutenance générale concernant les villes de Nice et Ivree. Même à cette occasion le duc, pourtant désormais adulte, continua à s'appuyer sur l'habileté et l'expérience de sa mère dans la conduction des affaires de l'État, si ce n'est dans la correspondance diplomatique où ses interventions devinrent plus fréquentes. L'autorité ducale avait été réintégrée dans presque tous les domaines du duché : il ne manquait plus que la citadelle de Turin (remise par les Français en 1657), Vercell (rendu par les Espagnols en 1659<sup>1</sup>) et Pignerol qui ne retournera aux mains des Savoyards qu'en 1696.

#### 3.1 La délégation piémontaise à Münster

Selon les ambassadeurs savoyards à Paris, les premières allusions à une possible paix générale du côté français furent faites en mai 1643. L'abbé Scaglia communiqua en effet à la duchesse que le cardinal Mazarin était favorable à la présence d'une délégation savoyarde pouvant intervenir dans les discussions sur les affaires italiennes et étrangères, car celle-ci « fortifierait toujours le parti de la France<sup>2</sup> ». La mission diplomatique de l'abbé Scaglia lui permettait en outre de connaître le traitement que l'on réservait au marquis de Saint-Maurice lors de son passage à Paris, avant de se rendre à Münster en qualité d'ambassadeur avec plein pouvoir<sup>3</sup>. Les préparatifs pour cette mission diplomatique s'intensifièrent pendant le mois de juin, la duchesse Christine exprimant sa satisfaction en raison de la promesse des Français de défendre les intérêts du duché au Congrès de paix de Münster<sup>4</sup>.

La position de la duchesse demeurait incommode car, malgré la signature du traité d'accommodement avec les princes, les relations avec ses beaux-frères étaient loin d'être bonnes. La mauvaise entente régnant à l'intérieur de la famille ducale était évidente et à plusieurs reprises Mazarin demanda dans ses lettres à d'Aiguebonne de s'efforcer autant que faire se pouvait de promouvoir la concorde entre Madame et les princes<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Sur la restitution de la citadelle et de Vercell voir Samuel Guichenon, *Histoire Généalogique de la royale Maison de Savoie*, Lyon, Guillaume, Barbier, 1660, livre II, *Contenant les vies et les éloges de tous les comtes et ducs de Savoie, depuis l'an 950. iusques a l'an 1658*, chapitre XXXVIII, Charles-Emmanuel II, p. 1020 et p. 1023.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 43, fasc. 1, « Lettere di Madama Reale all'abate di Verrua e Marchese di San Maurizio », lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Turin, 20 mai 1643, f.° 35.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Turin, 14 juin 1643, f.° 179. À Paris le marquis avait été envoyé comme ambassadeur extraordinaire.

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, lettres de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Rivoli, 20 juin et 1<sup>er</sup> juillet 1643, f.° 190 et 198.

<sup>5</sup> Cf. *Lettres du Cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par M. A[dolphe] Chéruel, Paris, Imprimerie Nationale, 1872, t. I, XXIV À M. D'Aiguebonne, mareschal de camp des armées de Sa Majesté, et gouverneur de Turin, [Saint-Germain-en-Laye,] 29 janvier 1643, p. 61 ; LI, À

L'articulation du déroulement du Congrès de paix en Westphalie en trois phases proposée par Michael Roberts<sup>1</sup> semble fonctionner dans le cas du duché de Savoie qui, dans la période 1643-1645, fut engagé à définir le traitement à réserver à son ambassadeur avec plein pouvoir à Münster. En 1643, plusieurs puissances octroyèrent le plein pouvoir à ses représentants : en juin 1643, l'empereur Ferdinand III le concéda à Jean-Louis, comte de Nassau, et au jurisconsulte Isaac Wolmar, président de la chambre de la Haute Autriche<sup>2</sup>. Quelques mois après ce fut Louis XIV qui donna à Claude de Mesmes<sup>3</sup>, comte d'Avaux, et à Abel Servien « plein et absolu pouvoir, commission et mandement special de se transporter en Allemagne en qualité de nos ambassadeurs extraordinaires et plenipotenciaires pour la paix generale<sup>4</sup> ». L'instruction de la duchesse Christine fut rédigée les 9 et 13 octobre 1643 et nommait Saint-Maurice ambassadeur avec plein pouvoir<sup>5</sup>. Si les délégués français s'établirent à Münster en mars (d'Avaux) et avril (Servien) 1644<sup>6</sup>, le marquis de Saint-Maurice ne se logea dans la ville allemande qu'en 1645.

Ces détails nous font mieux comprendre pourquoi un autre historien anglais, Derek Croxton, a parlé d'un « long beginning<sup>7</sup> » pour définir cette phase préparatoire du

---

M. D'Aiguebonne [Saint-Germain-en-Laye,] 9 mars 1643, p. 122 ; LVIII À M. D'Aiguebonne [Saint-Germain-en-Laye,] 27 mars 1643, p. 131 ; CCLXXVIII À M. D'Aiguebonne, [Paris,] 2 octobre 1643.

<sup>1</sup> Michael Roberts, « Conto alla rovescia per la pace » in Geoffrey Parker (dir.), *La guerra dei Trent'anni*, Milan, Vita e Pensiero, 1994 (éd. or. 1984), p. 287-290. On résume ici les trois phases du Congrès de Westphalie : janvier 1643-novembre 1645, phase préalable sur les procédures à suivre pendant la négociation ; novembre 1645-juin 1647, période de négociation intense ; juin 1647-1648 résolutions des dernières questions avant la signature des traités de paix.

<sup>2</sup> BNF, Département des manuscrits, Clairambault 611, f.° 33.

<sup>3</sup> Sur d'Avaux voir Frank Lestringant, « Claude de Mesmes, comte d'Avaux, et la diplomatie de l'esprit », in Lucien Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000, p. 439-455.

<sup>4</sup> BNF, Département des manuscrits, Clairambault 611, f.° 48. L'acte était daté 20 septembre 1643.

<sup>5</sup> AST, Corte, NA, m. 2, n.° 6, « Istruzione di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maurizio per portarsi a Parigi come ambasciatore straordinario indi al Congresso di Munster in qualità di Plenipotenziario [...] », 9 octobre 1643. Sur cette instruction voir aussi les réflexions de P. Merlin, *La croce e il giglio*, op. cit., p. 133-137.

<sup>6</sup> D'Avaux arriva à Münster le 17 mars 1644, Cf. BNF, Département des manuscrits, Clairambault 611.XII « Négotiation de Münster et Osnabrück, de 1638 à 1645 », f.° 85, « Reception à Münster du sieur d'Avaux ambassadeur de France pour la Paix et aussy du nonce du Pape, l'an 1644 depuis le 17 de mars jusques au 24 dudit. Par l'un des secrétaires dudit sieur d'Avaux ». Abel Servien le 5 avril cf. BNF, Département des manuscrits, Clairambault 611, cit., f.° 94. Les dossiers relatifs aux négociations du Congrès de Westphalie, cotes Clairambault 600-611 sont disponibles en ligne sur le site Gallica. On y parlait du départ des deux ambassadeurs dès l'été 1643, lorsque la duchesse Christine estimait qu'il fallait leur envoyer un mémoire pour rappeler les engagements pris par la France lors du traité d'échange de Pignerol, cf. AST, Corte, LMF, m. 43, fasc. 1, « Lettere di Madama Reale all'abate di Verrua e Marchese di San Maurizio », lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Rivoli, 6 juillet 1643, f.° 203.

<sup>7</sup> Cf. Derek Croxton, *Westphalia. The Last Christian Peace*, New York, Palgrave, Macmillan, 2013, chapitre 6, *The Long Beginning*, p. 191-216.

Congrès de paix westphalien. Les négociations revêtirent diverses formes<sup>1</sup> et se révélèrent relativement compliquées, si l'on considère qu'étaient présents à Münster 176 ministres avec plein pouvoir, dont la moitié était des juristes<sup>2</sup>, représentants de 194 seigneurs. Bientôt le siège de la négociation se dédoubla et la ville d'Osnabrück accueillit, grosso modo, tous les États protestants tandis que les puissances catholiques se réunissaient à Münster. Les colloques étaient directs (à Osnabrück et à Münster aussi entre les Espagnols et les Hollandais) ou indirects (par l'intermédiaire de médiateurs). Comme l'a écrit Fraga Iribarne, « les préséances rendaient impossible la réunion de sessions plénières » et il régnait une hiérarchie parmi les médiateurs : le nonce était considéré comme leur chef et sa maison à Münster recouvrait la fonction de siège officiel des médiateurs<sup>3</sup>. À Osnabrück, les négociations se déroulaient exclusivement sous forme écrite et si une médiation était nécessaire on avait recours uniquement à l'ambassadeur vénitien Contarini, tandis qu'à Münster on préférait les entretiens verbaux. Malgré leur fonction qui requérait une stricte neutralité, les médiateurs avaient des préférences : par exemple, lors d'une courte phase où fut active une médiation hollandaise entre Français et Espagnols<sup>4</sup>, le nonce Chigi semblait plutôt favorable aux Habsbourg alors que le Vénitien Contarini, selon Saint-Maurice un « homme ardy et violent, est entièrement du comte de Trauttmansdorff lequel Contarini est ici protecteur des affaires de l'Empereur<sup>5</sup> ». Cette partialité constitua l'une des raisons qui porta la duchesse à la mi-1646 à ordonner à son ambassadeur, le marquis de Saint-Maurice, de renoncer à la médiation vénitienne, une position qui fut comprise et acceptée par les Français<sup>6</sup>.

Les négociations débutèrent en 1646 et, malgré le rôle marginal du duché, la délégation savoyarde était nombreuse, étant composée de trois membres : le marquis de Saint-Maurice, l'un des meilleurs agents diplomatiques du duché, Benoît Cize

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos Guido Braun, « Les formes de la négociation franco-espagnole à Münster. Médiation, interposition, projets d'arbitrage », in Lucien Bély, Bertrand Haan, Stéphane Jettot (dir.), *La paix des Pyrénées (1659) ou le triomphe de la raison politique*, Paris, Classiques Garnier, 2015, p. 221. Voir aussi M. Fraga Iribarne, *Don Diego de Saavedra y Fayardo, y la diplomacia de su época*, Murcia, Real Academia Alfonso X el Sabio, 2008, p. 479.

<sup>2</sup> Sur ces aspects cf. Nicholas Drocourt, Éric Schnakenbourg (dir.), *Thémis en diplomatie. Droit et arguments juridiques dans les relations internationales*, Rennes, PUR, 2016,

<sup>3</sup> Cf. M. Fraga Iribarne, *Don Diego de Saavedra y Fayardo, op. cit.*, p. 473 : « Las precedencias imposibilitaban toda sesión conjunta ». Voir aussi Daniel Séré, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, 2007, le chapitre II s'intitulant *Les négociations franco-espagnoles à Münster (1644-1648)*, p. 124-147.

<sup>4</sup> G. Braun, « Les formes de la négociation franco-espagnole à Münster... », *art. cité*, p. 220.

<sup>5</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 21 août 1646 ; un jugement plus positif se lit dans BNF, Département des manuscrits, Claraimbaut 611, « L'eloge du S.r Contarini [...] par un italien de nation, qui est fort judicieux », 1644, f.° 90sq.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 22 mai 1646.

baron de Grésy<sup>1</sup>, qui jouait un rôle secondaire, et le juriconsulte Jean-François Bellezia.

Quels étaient les enjeux politiques de la délégation savoyarde à Münster ? Parmi les points énumérés dans l'instruction de la duchesse Christine figurait en premier lieu la nécessité d'obtenir le traitement d'excellence et l'interdiction de toute relation avec les ministres qui lui refuseraient ce titre. Il devait en outre obtenir de la France le respect du traité de Cherasco et, surtout, la confirmation de l'intention française de verser au duc de Mantoue les 500 000 écus d'or de compensation pour la perte d'Alba et de sa province. Ensuite il convenait de se faire octroyer la dignité électorale par l'empereur et réclamer de l'Espagne les reliquats de la dot de l'infante Catherine ainsi que la confirmation des droits savoyards à la succession du trône espagnol.

Dans un supplément d'instruction, Christine mettait également au clair sa position à l'égard des princes.

Le traité d'accommodement avec ces derniers ne devait être mentionné dans aucun article du traité de paix, ce qui, dans le cas contraire, pouvait avoir de « mauvaises conséquences<sup>2</sup> ». Quant au prince Thomas, il ne devait pas conserver « l'autorité suprême<sup>3</sup> » si bien que la duchesse escomptait lui ôter 1 000 chevaliers de manière à ce qu'il ne jouisse que de deux compagnies comme son frère le prince Maurice<sup>4</sup>. Réduire le plus possible les troupes aux ordres des princes était obligatoire pour éviter de nouveaux principes de guerre civile et, finalement, leur qualité de princes subalternes ne leur donnait plus droit de traiter une paix générale.

On voit bien par ces remarques préoccupées que la duchesse sentait les bases de son pouvoir encore fragiles, la présence des princes ne pouvant que l'affaiblir davantage. La mission du marquis de Saint-Maurice se révéla d'une difficulté extrême, en particulier à partir du moment où il eut la certitude qu'il ne participerait pas directement aux négociations, mais seulement par l'intermédiaire des Français.

Saint-Maurice entama son voyage en direction de Münster au début de 1645. De Peronne, dernière ville du royaume de France, il se rendit à Malines puis à Anvers. Son voyage le menant en Allemagne, il se logea pendant quelque temps à Vesel, une ville auparavant espagnole et désormais propriété du duché de Clèves, où se tenait une garnison hollandaise. Son intention était de reprendre des forces après avoir parcouru de « mechants chemins<sup>5</sup> » dans les Pays-Bas, remettre en ordre son carrosse

---

<sup>1</sup> Le baron de Cize avait déjà une certaine expérience diplomatique : en 1630 par exemple il avait été envoyé en mission en Allemagne, lors de l'invasion du duché par les Français, *cf.* NA, m. 1, n.º 34, « Istruzione data a Benedetto Ciza inviato al conte di Anaholt ed al duca di Mekelbourg Per sollecitare soccorsi di truppe Imperiali e progettare delle diversioni da quella Parte », 25 mai 1630. Membre de la délégation savoyarde à Münster il était arrivé à Paris le 19 avril 1644, *cf.* AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche de [Saint-Maurice] à Madame Royale, Paris, 28 avril 1644.

<sup>2</sup> AST, Corte, NA, m. 2, n.º 6, « Istruzione di Madama Reale Cristina al Marchese di S. Maurizio », *cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Cf.* à propos du prince Thomas AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, lettre de la duchesse Christine au cardinal Mazarin, Fossan, 18 février 1644.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Vesel, 2 février 1645.

et faire reposer ses chevaux avant de repartir<sup>1</sup>. Arrivé à Volbeg (actuelle Volberg), à une heure et demie de chemin de Münster, il décida d'envoyer d'abord Bellezia dans la ville westphalienne pour connaître le traitement qu'il lui serait réservé. Prétextant que son logis à Münster n'était pas encore prêt, Saint-Maurice retarda son entrée, mais les véritables raisons étaient tout autres. Outre la question du traitement, les Hollandais semblaient avoir de hautes prétentions à cet égard<sup>2</sup> tandis que Venise faisait des difficultés car elle ne voulait pas du même traitement que les princes électeurs allemands, s'estimant d'un statut supérieur, ce qui embarrassait les ambassadeurs français. Les questions protocolaires donnaient du fil à retordre à la diplomatie savoyarde, mais Bellezia faisait preuve d'habileté juridique. Saint-Maurice était très satisfait de la conduite du jurisconsulte et restait persuadé que les difficultés ne viendraient que des Espagnols et du nonce. Une pierre d'achoppement surgit cependant ; la mauvaise entente entre les ambassadeurs français : Servien était le plus enclin à octroyer le titre d'excellence tandis que d'Avaux se montrait réticent et l'idée d'envoyer un troisième ambassadeur, le duc de Longueville, pour les apaiser, faisait son chemin<sup>3</sup>. Après quatre mois d'attente à Volbeg, le marquis de Saint-Maurice fit son entrée dans la ville de Münster le 23 mars 1645 : « À la fin me voici arrivé dans Münster<sup>4</sup> ». Le ministre savoyard relata qu'il fut reçu comme les autres ambassadeurs qui avaient déjà fait leur entrée dans la ville, seuls les carrosses de l'empereur, du roi d'Espagne et de la république de Venise ne vinrent pas à sa rencontre, avec lesquels d'ailleurs « on n'a point de commerce<sup>5</sup> ». Mais le jour suivant, le comte de Nassau lui fit savoir qu'il était navré et qu'il ne faisait que respecter les ordres qu'il avait reçus et les Espagnols s'excusèrent, expliquant que leur absence était due à des problèmes notoires de prééminence avec les Français. Au cours de la première moitié d'avril, le marquis savoyard boucla son tour des visites de compliment en constatant qu'il avait été traité à l'égal des grandes couronnes, y compris par l'envoyé suédois, le baron Johan Axelsson d'Oxenstierna<sup>6</sup>, fils du chancelier Axel, ce qui le porta à conclure « Voilà donc dans cette celebre assemble, hors de la maison d'Autriche, que je crois y rendra aussy, la Royale maison de

<sup>1</sup> Sur le trajet suivi par le marquis de Saint-Maurice cf AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, notamment les dépêches du 8, 9 et 20 janvier 1645 toutes adressées à Madame Royale.

<sup>2</sup> À noter que les Hollandais ne vinrent à Münster qu'en 1646 et qu'ils ne reçurent leurs instructions qu'au mois d'octobre, car les provinces de Zelande et Utrecht s'étaient vigoureusement opposées à ouvrir des négociations de paix avec la Couronne espagnole, cf. à ce propos Jonathan I. Israel, *The Dutch Republic. Its Rise, Greatness, and Fall, 1477-1806*, Oxford, OUP, 1995, p. 544-545.

<sup>3</sup> Sur ce différend voir Hélène Duccini, *Guerre et paix dans la France du Grand Siècle. Abel Servien : diplomate et serviteur de l'état (1563-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012, p. 196-206.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, les dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale du 2, 4, 18, 25 mars 1645. Cette dernière, d'où est tirée la citation, fut la première dépêche écrite de Münster.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 25 mars 1645.

<sup>6</sup> Cf. D. Croxton, *Westphalia, op. cit.*, p. 112-113 sur les rapports entre Oxenstierna et l'autre envoyé Johan Adler Salvius, et p. 135 sur les précédentes expériences diplomatiques d'Oxenstierna.

Savoie, en possession des honneurs qui luy sont deubs<sup>1</sup> ». Il discuta avec le délégué suédois du différend qui opposait les deux envoyés français, une affaire fâcheuse qui jetait « grand preiudice, et disreputation<sup>2</sup> » sur la France, mais selon Oxenstierna le principal responsable de cette brouillerie était d'Avaux, alors que Servien, observait Saint-Maurice, semblait jouir de protections plus puissantes qui le mettaient à l'abri des critiques.

Cependant les négociations traînaient car la discorde entre Servien et d'Avaux complexifiaient les affaires. Saint-Maurice restait dans l'attente de l'arrivée d'Henri II d'Orléans, duc de Longueville, qui devait s'occuper plutôt « de faire la paix particuliere des ambassadeurs de France que la generale<sup>3</sup> ». La crise entre les envoyés français se fit aiguë et d'Avaux fit ses visites de congés en juin avant que l'on puisse finalement le convaincre d'attendre l'arrivée du nouvel ambassadeur<sup>4</sup>. L'action de ce dernier fut efficace car l'aristocrate français réussit à faire changer d'avis d'Avaux qui ne quitta pas Münster<sup>5</sup>.

Dans cette même période éclata la discorde au sein de la délégation savoyarde puisque les Français accusèrent Bellezia de fomenter une conjuration à leur détriment avec les Espagnols. Cette affaire sera traitée dans le sous paragraphe suivant, mais nous pouvons d'ores et déjà établir que Saint-Maurice fut satisfait de son éloignement car l'entente était bien meilleure avec le sénateur Laurent Nomis, qui prendra le titre de comte de Valfenera en 1666<sup>6</sup>.

Entre-temps de timides négociations eurent lieu en faveur d'une trêve, hypothèse qui fut fermement rejetée par les Français<sup>7</sup>. Ces derniers, en collaboration avec les Suédois, avaient consigné une série de propositions à l'empereur qui tardait à donner sa réponse. Même en absence de négociations, Saint-Maurice observait que le nombre d'ambassadeurs ne faisait que croître, le dernier arrivé étant l'Électeur de Mayence favorable à l'Espagne<sup>8</sup>.

Toute l'année fut employée à résoudre des questions procédurales, on attendait en outre l'arrivée des envoyés hollandais qui arrivèrent en fin de compte à Münster en 1646. À cette date, l'empereur avait déjà soulevé de nombreuses difficultés face aux premières propositions françaises, opposition qui stoppèrent les négociations. Selon

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 8 avril 1645. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre de Mazarin à d'Aiguebonne, 10 mars 1645, f.° 86v où le cardinal informa son ambassadeur à Turin qu'il avait obtenu pour le duché d'être traité comme les princes Électeurs.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 8 avril 1645.

<sup>3</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 15 avril 1645.

<sup>4</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 10 juin 1645.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 1<sup>er</sup> juillet 1645.

<sup>6</sup> Cf. Antonio Manno, *Patriziato subalpino*, t. XVIII, N-O, p. 103.

<sup>7</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 22 juillet 1645.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 5 août 1645.

l'avis de Saint-Maurice les Suédois, afin de ne pas céder le rang aux Français, prétendirent deux sièges pour le déroulement du Congrès : à Münster, siège de la délégation française où la Suède maintenait un résident et à Osnabrück, lieu de résidence de l'ambassade suédoise où la France était présente avec un résident<sup>1</sup>.

Dans les derniers mois de 1645, Saint-Maurice observait la ferme loyauté des Français envers les Hollandais en refusant de discuter avec les Espagnols de toute proposition concernant les Néerlandais, ce qui n'empêchait pas le marquis de conclure du retard des ambassadeurs hollandais et suédois qu'ils « ne se soucient guère de la paix<sup>2</sup> ». Dans la nuit du 29 au 30 novembre 1645, le grand-maitre de la cour impériale, le comte Maximilien Trautmannsdorff, arriva à Münster<sup>3</sup>. Plusieurs ambassadeurs allemands, remarquait Saint-Maurice, préféraient cacher leur entrée dans la ville westphalienne afin de ne pas reconnaître la prééminence française sur l'Espagne<sup>4</sup>. Principal ministre de l'empereur, Trautmannsdorff était déjà un diplomate expérimenté et sa négociation efficace au congrès de paix de Niclasbourg (1622) avec la Transylvanie lui avait porté en 1623 le titre de comte du Saint-Empire. Son arrivée, donc, « fit un très grand bruit dans l'assemblée<sup>5</sup> », la rumeur la plus insistante, selon Saint-Maurice, était qu'il était venu à Münster dans le but de détacher la France de son allié suédois<sup>6</sup>. Pour cette raison, les Français apprirent avec méfiance la nouvelle de la rencontre entre le ministre allemand et le baron Schering Rosenhanen, résident suédois à Münster, mais en réalité Servien et Mazarin voyaient dans son arrivée la ferme intention de l'empereur de conclure une paix<sup>7</sup>. L'ambassadeur impérial quitta la Westphalie en juillet 1647 sans que la paix ne soit vraiment fixée (les traités avec la France et la Suède ne furent signés que le 24 octobre 1648). Malgré cela, sa renommée ne s'en trouva pas atteinte et dès son arrivée fin 1645 on attendait de son plein pouvoir de « véritables miracles<sup>8</sup> ».

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 21 octobre 1645 ; voir aussi la dépêche du 3 juillet 1646.

<sup>2</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 11 novembre 1645.

<sup>3</sup> Sur ce personnage voir Conrad Reppen, « Maximilien, comte de Trauttmansdorff, négociateur en chef de l'empereur aux traités de paix de Prague et de Westphalie, in L. Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie*, op. cit., p. 347-361. Le texte de son instruction secrète est publié in *Acta Pacis Westphalicae*, bearbeitet von Fritz Dickmann, Kriemhild Goronzy, Emil Schieche, Hans Wagner und Ernst Manfred Wermter, Münster, Aschendorff, 1962, série I : *Instruktionen*, vol. 1, n.º 29, « Geheiminstruktion Kaiser Ferdinands III. für Maximilian Grafen von Trauttmansdorff zu den Verhandlungen in Münster und Osnabrück » Linz, 16 octobre 1645, p. 441-452, consultable en ligne à l'URL suivant :

[https://apw.digitale-sammlungen.de/search/display.html?tree=001%3A001&start=40&lang=en&titleAPW\\_str=APW+I+1&rows=10&id=bsb00057097\\_00005\\_sec0002](https://apw.digitale-sammlungen.de/search/display.html?tree=001%3A001&start=40&lang=en&titleAPW_str=APW+I+1&rows=10&id=bsb00057097_00005_sec0002).

<sup>4</sup> AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 2 décembre 1645.

<sup>5</sup> C. Reppen, « Maximilien, comte de Trauttmansdorff... », art. cité, p. 347.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 16 décembre 1645.

<sup>7</sup> Cf. C. Reppen, « Maximilien, comte de Trauttmansdorff... », art. cité, p. 349.

<sup>8</sup> *Ibid.*

Les négociations débutèrent en 1646, mais Saint-Maurice avait l'impression que les Français et les Suédois renâclaient à concéder une suspension d'armes avant le commencement de la campagne de 1646, jouissant à cette période de la faveur des armes<sup>1</sup>. Quant aux Espagnols, se trouvant dans la nécessité d'arrêter les opérations militaires, ils avaient fait des propositions de paix aux Français à propos des affaires d'Italie. La réponse tardait toutefois à venir car les Français se méfiaient des Espagnols qui continuaient à penser que si les Français conservaient Pignerol il fallait démolir les fortifications de Casal. La position espagnole irritait remarquablement les Français qui rétorquaient que Pignerol était une affaire entre la France et le duché de Savoie<sup>2</sup>. De son côté, Saint-Maurice fit savoir que le duché tolérait aucune modification du traité de Cherasco et que si cela se vérifiait il fallait également rediscuter de la cession de Pignerol, un argument puissant qui lui permit de repousser une tentative de d'Avaux d'assouplir le traité en faveur du duché de Mantoue<sup>3</sup>. Mais le débat diplomatique se concentrait surtout sur le sort de Brissac, les médiateurs ayant commis l'imprudance d'assurer à la France qu'elle allait obtenir cette place. Face au refus de l'empereur, les Français menacèrent d'interrompre les négociations de paix s'ils n'étaient pas satisfaits sur ce point<sup>4</sup>. Début juin se diffusa la nouvelle que l'empereur avait octroyé Brissac aux Français<sup>5</sup>, mais il semblait que ces derniers revendiquaient aussi la place de Philippsbourg tout en demeurant opposés à faire figurer les Espagnols dans le traité de paix avec l'empereur, préférant un accord séparé.

Vers la moitié de 1646, les négociations ne marquaient pas de grands progrès car plusieurs questions paralysaient les colloques diplomatiques : les Français réfléchissaient sur la partition des villes allemandes et étaient de l'avis que l'empereur ne pouvait intervenir dans cette affaire. Ce dernier, de son côté, voulait que les Français fassent accepter à leurs alliés suédois ses propositions de paix. La contraposition entre Hollandais et Espagnols constituait un autre obstacle aux traités, et Saint-Maurice considérait que même si le duché de Mantoue pouvait compter sur l'alliance du Saint-Empire, de l'Espagne et de la république de Venise, ces États ne compromettraient jamais leurs intérêts pour satisfaire ceux « accessoires<sup>6</sup> » des Mantouans.

On enregistra également une nouveauté dans le camp espagnol : l'arrivée à Münster de don Gaspar de Bracamonte y Guzman, comte de Peñaranda, qui devint le chef de la délégation espagnole en remplacement de Don Diego de Saavedra y Fayardo,

---

<sup>1</sup> Cf. sur ce sujet Derek Croxton, « L'ombre de Mars sur la Westphalie. Les opérations militaires ont-elles fait durer les négociations ? », in L. Bély (dir.), *L'Europe des traités de Westphalie*, op. cit., p. 267-287.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, 24 et 30 mars, 7 et 27 avril 1646.

<sup>3</sup> Cf. *ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 8 mai 1646.

<sup>4</sup> Cf. *ibidem*, dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 15 et 22 mai 1646.

<sup>5</sup> Cf. *ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 5 juin 1646.

<sup>6</sup> Cf. *ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 12 juin 1646, voir aussi la dépêche du 13 juin 1646.

ministre avec plein pouvoir restreint depuis le début de 1646<sup>1</sup>. Le comte de Peñaranda, dans une de ses premières dépêches envoyées de Münster, écrivit que la paix, bonne, médiocre ou mauvaise, était nécessaire<sup>2</sup>.

La reprise des opérations militaires eut pour effet de ralentir les négociations. L'alliance franco-hollandaise, renouvelée en 1644, permit aux armées françaises d'arracher d'autres places aux Espagnols, notamment Courtrai en juin 1646<sup>3</sup>.

Saint-Maurice, toujours aux aguets, réussit à éventer une manœuvre de la diplomatie mantouane. L'ambassadeur savoyard avait appris qu'une partie de la Cour de Paris était favorable aux requêtes des Gonzague portant sur le traitement. Il avait par la suite su qu'une lettre très favorable aux Mantouans avait été expédiée des bureaux de Brienne et, selon Saint-Maurice, le brouillon de cette lettre fut couché par un agent des Mantouans, à savoir Giustiniano Priandi, le résident mantouan à Paris. Saint-Maurice avait intercepté la lettre en question et l'avait envoyée à l'abbé Mondino pour qu'il la montre au cardinal de Mazarin. Ce fut une affaire qui fit du bruit à Paris, et Brienne envoya un mémoire pour sa défense. Priandi, selon la reconstitution des faits de Saint-Maurice, avait substitué un ordre donné par la reine régente et son conseil par une fausse lettre consignée à un commis de Brienne. Mazarin ne crut pas de suite à cette histoire, mais l'abbé Mondino lui présenta la missive falsifiée par Priandi. Servien fut le seul à garder une attitude prudente, mais d'Avaux et surtout le duc de Longueville auraient octroyé volontiers le titre d'excellence<sup>4</sup>. Cette tentative fut démasquée par l'ambassadeur savoyard qui empêcha ainsi de faire donner le titre d'excellence aux ambassadeurs mantouans à Münster<sup>5</sup>, mais l'événement témoignait

---

<sup>1</sup> Cf. M. Fraga Iribarne, *Don Diego de Saavedra y Fayardo, op. cit.*, p. 500-501, selon lequel son plein pouvoir était limité car toutes ses décisions devaient être approuvées par le marquis de Castel-Rodrigo.

<sup>2</sup> Cf. D. Croxton, *Westphalia, op. cit.*, p. 119 : « [I]t is indispensable to make peace. If I had to give instructions to a new ambassador, I would tell him to make a good peace, or a mediocre peace, or a bad peace, but to make peace, because there is no more thime to delay ». Sur les ambassadeurs espagnols en général voir Miguel Ángel Ochoa Brun, *Embajadas y embajadores en la historia de España*, Madrid, Aguilar, 2002, Id., *Historia de la diplomacia española*, t. VII, *La edad Barroca*, en deux volumes, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores, 2006, et du même voir aussi *Embajadas rivales : la presencia diplomática de España en Italia durante la Guerra de Sucesión*, Madrid, Ministerio de Asuntos Exteriores, 2002 ; sur la délégation espagnole à Münster voir P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 145, note 96 pour les références bibliographiques ; sur le comte de Peñaranda cf. Ana María Carabias Torres, « De Münster a los Pirineos: Propuestas de paz del representante español don Gaspar de Bracamonte y Guzmán », in Francisco J. Aranda Pérez (dir.), *La declinación de la monarquía hispánica en el siglo XVII*, Cuenca, Ediciones de la Universidad de Castilla-La Mancha, 2004, p. 279-312.

<sup>3</sup> Cf. sur ces opérations militaires Peter H. Wilson, *Europe's Tragedy. A new History of the Thirty Years War*, Random House, Penguin, 2010, p. 731 (l'édition de poche a été consultée au lieu de celle parue en 2009 chez Allen Lane). Sur le siège de Courtrai voir aussi AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 26 juin, 3 et 10 juillet 1646.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 24 juillet 1646.

<sup>5</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 3 juillet 1646, voir aussi la dépêche du 17 juillet.

aussi de la froideur qui s'était installée entre les délégations françaises et savoyardes suite à l'affaire Bellezia<sup>1</sup>.

Les négociations, du point de vue savoyard, n'avançaient pas. Les Suédois, n'ayant aucune intention de signer une paix et persistant à demander toute la Poméranie, poussèrent Oxenstierna à interrompre ses entretiens avec Trautmannsdorff. Saint-Maurice devait se garder des initiatives préjudiciables des Mantouans qui essayaient vainement de contester le traité de Cherasco<sup>2</sup>. Par contre, la négociation entre la France et le Saint-Empire marquait de réels progrès : l'empereur s'était décidé à concéder la place de Phillipsbourg aux Français qui, de leur côté, ne voulaient pas déclarer formellement qu'il s'agissait de leur dernière prétention<sup>3</sup>.

Cette période vit également les affaires du duché être traitées. L'Espagne et le Saint-Empire tendaient à confirmer le traité de Cherasco, seuls les ambassadeurs mantouans continuaient à protester et à déclarer que les terres cédées du Montferrat avaient une rente de 100 000 livres (au lieu des 15 000 estimés), affirmation que Servien appelait une « menterie<sup>4</sup> »

Entre 1646 et 1647, comme l'a écrit Pierpaolo Merlin, Saint-Maurice passa des moments difficiles car il avait l'impression, fondée, que les affaires du duché étaient négligées et se rendait compte du tiède soutien qu'il recevait de ses alliés français<sup>5</sup>.

En octobre 1646, le plénipotentiaire savoyard reçut des garanties de la part de la France qui s'engageait à respecter le traité de Cherasco et à verser la somme due au duc de Mantoue ; il vint aussi à la connaissance de l'envoyé savoyard qu'une négociation secrète sur les affaires d'Italie était en cours et Servien lui confia que les Espagnols et le Saint-Empire allaient confirmer le traité de Cherasco sans faire de difficulté pour rendre les places occupées mais qu'il n'avaient pas l'intention de discuter dans cette assemblée la question de la dot de l'infante Catherine<sup>6</sup>. Entre-temps, Saint-Maurice apprit que les Français et les Hollandais, à « l'inscu des mediateurs<sup>7</sup> », avaient ouverts une négociation dont les Espagnols étaient informés. La médiation hollandaise essaya de rapprocher Espagnols et Français mais, fin décembre 1646, le marquis informa la duchesse que cette médiation « était cessée<sup>8</sup> » car les Néerlandais avaient demandé la cession de Roermond, place dans la basse Gueldre, par les Espagnols. Ces derniers en refusant se résolurent aussi à ne plus se prévaloir de la médiation hollandaise. Abel Servien décida de se rendre à la Haie

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 151.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, du 24, 31 juillet, 7, 14 août 1646.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 9 septembre 1646.

<sup>4</sup> Cf. dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 16 octobre 1646.

<sup>5</sup> Cf. P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 152-157.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. non numéroté, « Il marchese Chabò de S. Maurice » 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 9 octobre 1646.

<sup>7</sup> *Ibid.*, voir aussi la dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 16 octobre 1646.

<sup>8</sup> *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 25 décembre 1646.

pour négocier directement avec le gouvernement néerlandais ce qui préoccupa les médiateurs hollandais déçus qui craignaient qu'il ne se plaigne d'eux<sup>1</sup>.

Il était maintenant question d'autres affaires : la convocation de la Diète allemande à Osnabrück dont la participation fut refusée au duché car Christine n'avait pas effectué la requête de l'investiture pour son fils<sup>2</sup>, et le subterfuge français d'omettre Cavour au nombre des places à rendre à la duchesse. Saint-Maurice n'était pas satisfait de la réticence de ses alliés français qui renâclaient à lui montrer le texte du traité, se bornant à lui présenter les articles concernant le duché. Mais, en ce début 1647, les négociations s'interrompirent de nouveau et les diplomates des deux couronnes s'en renvoyèrent réciproquement la responsabilité<sup>3</sup>.

La négociation entre les délégations savoyarde et française fut tendue au sujet de la restitution des places. Les requêtes portaient sur la cession de Cavour et de la Val Pérouse, mais Saint-Maurice opposait une résistance farouche en remontrant que les accords originaires prévoyaient la restitution des places données en dépôt sans aucune modification<sup>4</sup>. Après quelques entretiens, le marquis arriva à la conclusion que les Français se contenteraient de la démolition des fortifications de Cavour plutôt que de l'intégrer au royaume de France<sup>5</sup>. Ce point, avec d'autres tel que la réserve de la Couronne française sur les territoires du duché, fut au centre des discussions diplomatiques pendant plusieurs mois alors que la situation militaire française semblait se dégrader, que d'autre part des rumeurs insistantes annonçaient la signature proche d'une paix par les Espagnols et les Hollandais et qu'enfin les Mantouans ne cessaient de manigancer pour faire insérer des clauses à leur avantage. Les Français tentèrent encore de prendre au piège Saint-Maurice en proposant une ligue des princes italiens qui renverrait le dénouement de la question de la restitution à après la constitution de cette alliance<sup>6</sup>, mais l'ambassadeur savoyard citait constamment les traités précédents qui ne contenaient pas cette éventualité.

Quant à Cavour, le duc de Longueville avoua qu'il avait reçu des ordres pour l'exclure de la liste des places à rendre au duché<sup>7</sup>. Malgré les résistances savoyardes, l'affaire des places n'emprunta pas la bonne direction puisque les Français, excluant toujours Cavour, proposaient de rendre les places dans le délai d'un an après la signature du traité, un terme que les Espagnols tentèrent vainement de réduire à six mois<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> AST, Corte, LMM, m. 3, fasc. non numéroté, « Dispacci di San Maurizio dal 1 gennaio 1647 al 9 agosto 1648 », dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 1<sup>er</sup> janvier 1647.

<sup>2</sup> Cf. P. Merlin, *La croce e il giglio, op. cit.*, p. 162.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 3, fasc. non numéroté, « Dispacci di San Maurizio dal 1 gennaio 1647 al 9 agosto 1648 », les dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame royale du 15, 29 janvier, 5, 12, 19 février et 3 et 10 mars 1647. Dans la dépêche du 12 mars 1647 Saint-Maurice écrivait : « Les français et espagnols reiettent les uns sur les autres la cause de cette suspension de negotiation ».

<sup>4</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 2 avril 1647.

<sup>5</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 21 mai 1647.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 8 et 15 octobre 1647.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 29 octobre 1647.

<sup>8</sup> Cf. *Ibid.*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 12 novembre 1647.

Le 14 novembre 1647, les Français consignèrent les articles de paix concernant le duché pour obtenir l'approbation de la délégation savoyarde<sup>1</sup>. Saint-Maurice, soutenu par le jurisconsulte Nomis arrivé à Münster en février 1647<sup>2</sup>, protesta vigoureusement en criant à la violation des traités, Cavour n'étant pas comprise dans la liste des places à rendre et établissant aussi une suspension de la restitution. Le plénipotentiaire était d'avis que cette décision émanait des incessantes pressions mantouanes<sup>3</sup> et il multiplia ces protestations contre les mauvais traitements reçus par ses alliés français<sup>4</sup>. Dans un de ses derniers colloques avec Servien, celui-ci lui répartit que le délai fixé pour la restitution correspondait au temps nécessaire pour que les Français protègent Casal de la convoitise de l'Espagne, thèse fermement démentie par Saint Maurice<sup>5</sup>. Mais, dans un mémoire de la fin de l'année, Abel Servien reprit cette question en jugeant infondée l'insatisfaction du marquis de Saint-Maurice, la France ayant soutenu le duché dans toutes ses prétentions légitimes et,

---

<sup>1</sup> Plusieurs articles de la paix générale entre la France et le Saint-Empire concernaient le duché de Savoie mais la discussion se concentra surtout sur le 34 portant sur la restitution des places occupées par les Français, cf. à ce propos AST, Corte, NA, m. 2, fasc. 9, « Memorie riguardanti gl'interessi di SA Reale nel congresso di Munster, che si raggirano principalmente sovra il pagamento dell'Infante Caterina e sovra la sicurezza del Trattato di Cherasco. Colli articoli relativi ai medesimi stati rimessi alli ambasciatori di Francia secondo l'ordine in cui sono stati messi nel progetto del trattato di Munster », 1647; fasc. 10, « Punti restati indecisi in ordine agl'interessi particolari di SAR col re di Francia. Con due memorie rimesse alli ambasciatori di Francia, et al Nunzio riguardanti le sue pretensioni contro la Spagna », 1647; fasc. 12, « Risposta fatta dalli Ambasciatori di Spagna alle domande di SAR per mezzo di Monsieur de Servient ».

<sup>2</sup> Le jurisconsulte Nomis prenait la place de Bellezia, son instruction, établie par la duchesse Christine, date du 1<sup>er</sup> janvier 1647. Il devait obtenir : la confirmation du traité de Cherasco surtout au sujet des places du Montferrat cédées au duché de Savoie ; l'investiture générale y compris de ces dernières acquisitions ; le paiement de la dot de l'Infante Catherine d'Autriche, épouse de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> ; le rétablissement des relations diplomatiques avec la république de Venise, cf. AST, Corte, NA, m. 2, fasc. 7, « Istruzioni di madama Reale Cristina al conte Nomis per assistere come plenipotenziario di Savoia al congresso di Pace di Munster, con special incumbenza di assistere alla dieta imperiale di Osnabruck nel posto dovuto alla real casa di Savoia [...] », 1<sup>er</sup> janvier 1647.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 3, fasc. non numéroté, « Dispacci di San Maurizio dal 1 gennaio 1647 al 9 agosto 1648 », dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 5 novembre 1647.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, NA, m. 3, fasc. 1, « Dichiarazione fatta dal Marchese di S. Maurizio, ambasciatore di Savoia al Congresso di Munster di non poter acconsentire a che siano inserti nel trattato di Pace li articoli nel modo progettato da Plenipotenziarij francesi, come non conformi alle Obligazioni contratte dalla Francia verso il Duca di Savoia ne precedenti trattati, per il che se ne chiamava l'opportuna riparazione; ed in specie che s'ammetta la riserva che la Francia voleva inserirvi de suoi pretesi dritti sulla Stati di SAR come cosa insussistente e già riconosciuta per tale », 28 janvier 1648 ; fasc. 2, « Atto di protesta fatta dal Presidente Nomis contra tutto ciò che era stato stipulato nel Trattato di Munster pregiudiziale alli interessi della Real Casa di Savoia », 26 juillet 1648 ; le fascicule 3 contient une autre protestation du comte Nomis portant la date 6 août 1648. Nomis fut nommé premier président de la Chambre des Comptes en 1667, cf. Antonio Manno, *Patriziato subalpino*, t. XVIII, N-O, *op. cit.*, p. 103.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 3, fasc. non numéroté, « Dispacci di San Maurizio dal 1 gennaio 1647 al 9 agosto 1648 », dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 5 février 1648.

parfois, « très mal fondées<sup>1</sup> ». Servien précisa également que la France avait à plusieurs reprises secouru le duché, notamment « lors de l'invasion de Messieurs les princes dans le Piedmont », au point que la France avait dû reconquérir presque tout le Piémont tombé aux mains des Princes devant, pour ce faire, renoncer par exemple à la conquête de la Franche-Comté et ne prétendant pas même tenir quelques places du duché, lorsqu'elle aurait pu en garder plusieurs comme remboursement des frais de guerre. Enfin, ajoutait-il, le roi de France était résolu à faire respecter le traité de Cherasco, si nécessaire par les armes, mais il n'avait pas l'intention de garantir cette condition par une clause écrite.

La totalité de ces déclarations contenaient des imprécisions et des affirmations fausses selon le point de vue du duché savoyard qui, les mois précédents, avait multiplié ses protestations. Le duché était sorti du traité de Münster avec la nette impression que ses intérêts n'avaient pas été correctement soutenus par les Français. Par ailleurs, la rupture définitive entre la France et l'Espagne rendant presque inutile sa présence en Westphalie, Saint-Maurice demanda en février la permission de rentrer dans le duché, requête réitérée en avril<sup>2</sup>. Il dut cependant attendre l'été 1648 pour quitter Münster, plein d'amertume malgré le témoignage de satisfaction que la duchesse Christine lui manifesta plusieurs fois.

#### 3.1.1 La crise de Münster et la volonté du prince dans l'affaire Bellezia

Le sénateur Gian Francesco Bellezia fut choisi comme jurisconsulte appelé à donner ses avis juridiques sur les affaires traitées par le marquis de Saint-Maurice au Congrès de paix de Münster<sup>3</sup>. Il suivit le plénipotentiaire savoyard dans son voyage à Paris puis à Münster. Pendant le trajet, Bellezia se chargea de se rendre à Bruxelles début 1645 pour une visite de compliment au gouverneur des Pays-Bas espagnols Francisco de Moura y Corterreal, marquis de Castel Rodrigo<sup>4</sup>. Une fois arrivé à Vesel (l'actuelle Oberwesel près du Rhin), Saint-Maurice décida d'envoyer à Münster Bellezia. Ce dernier, le 7 février 1645, entra dans la ville westphalienne où il commença à négocier l'affaire des traitements à réserver à Saint-Maurice. Il rencontra ainsi les membres de la délégation française (d'Avaux et Servien) et le nonce<sup>5</sup>. Le

---

<sup>1</sup> AST, Corte, NA, m. 3, fasc. 9, « Memoria di M. di Servient Plenipotenziario di Francia, con cui pretende di dimostrare l'insussistenza delle lamentanze fatte dai Deputati di Savoia sul poco riguardo che hanno avuto i francesi agli interessi della Casa di Savoia nella stipulazione della Pace di Munster », novembre 1648.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 3, fasc. non numéroté, « Dispacci di San Maurizio dal 1 gennaio 1647 al 9 agosto 1648 », dépêches du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 18 février et 7 avril 1648.

<sup>3</sup> Gaudenzio Claretta, *Il presidente Gian Francesco Bellezia torinese*, Turin, Stabilimento Civelli, 1866, p. 63. Sur l'affaire Bellezia voir aussi Pierpaolo Merlin, « Status o competenza? conflitti di ceto e gestione elitaria nella condotta della diplomazia sabauda al congresso di Münster », sous presse.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Anvers, 20 janvier 1645.

<sup>5</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Volberg, 17 février 1645.

27 février, il s'entretint avec l'ambassadeur impérial, le comte de Nassau, et les envoyés espagnols (Saavedra y Fayardo et Brun). Ces négociations furent bien menées par Bellezia, et Saint-Maurice entra à Münster avec tous les honneurs désirés. Le dynamique juriste, voyant que les ministres espagnols tardaient à faire leur première visite, essaya avec le consentement de Saint-Maurice et des ambassadeurs français d'entrer en contact avec Brun, qui lui semblait bien disposé envers le duché. En avril, Bellezia rencontra fortuitement Saavedra y Fayardo et Brun, le premier l'invitant à leur rendre visite<sup>1</sup>. Le juriste, après en avoir informé Saint-Maurice et les Français, rencontra quelques fois les ministres espagnols. Les Français en conçurent des soupçons, entamant ainsi leur campagne dénigrante à l'égard de Bellezia<sup>2</sup>. Telle en est la reconstitution événementielle proposée par Claretta, qui nous semble toutefois édulcorée, visant à minimiser d'éventuelles fautes commises par le sénateur savoyard. Apparemment, jusqu'à la fin mai au moins, les relations entre Bellezia et le marquis de Saint-Maurice étaient bonnes. Ce dernier, de nouveau malade, proposa à la duchesse le sénateur pour prendre sa place d'ambassadeur, estimant qu'il connaissait bien les affaires et les ministres<sup>3</sup>. Mais la discorde allait s'insinuer dans la délégation savoyarde : quelques jours plus tard, dans une lettre adressée probablement au marquis de Pianezza, Saint-Maurice déversa en effet toute son amertume, se plaignant des éloges réservés à Bellezia quand il ne recevait que les mauvais traitements<sup>4</sup>. En réalité il était, lui aussi, de l'avis que le magistrat était un peu maladroit, ne sachant pas toujours adapter son comportement à l'égard des ambassadeurs français et espagnols. Cependant Saint-Maurice craignait que l'on attribue tout le mérite de la négociation au sénateur Bellezia. Le plénipotentiaire ne pouvait plus non plus tolérer les empiétements du magistrat, car dans une séance du Conseil d'État on avait établi que Bellezia ne pouvait prendre part aux négociations ni être présent aux visites que Saint-Maurice recevait ou effectuait sans en recevoir un ordre par lui. Saint-Maurice continua ses protestations dans une autre dépêche du même jour adressée cette fois directement à Madame Royale. En sa présence, Bellezia faisait semblant d'être respectueux et de se contenter des visites de compliments, mais il réclamait à la duchesse le droit de participer aux visites de négociations<sup>5</sup>. Peut-être emporté par la rage, Saint-Maurice brossa une sorte de cadre historique négatif de l'apport des « docteurs » aux affaires diplomatiques, faisant un tour d'horizon des autres délégations et avançant l'hypothèse que la duchesse Christine était mal informée sur le rang occupé par les « docteurs ». Le cœur de la question nous semble être de nature sociale : Saint-Maurice, aristocrate et ancien serviteur de la Maison de Savoie, ne pouvait supporter d'être supplanté par un homme non noble issu du milieu de la robe. La délégation française, par exemple, se servait de deux

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 22 avril 1645.

<sup>2</sup> G. Claretta, *Il presidente Gian Francesco Bellezia*, op. cit., p. 64-66.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame royale, Münster, 27 mai 1645.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Monsieur, Münster, 3 juin 1645.

<sup>5</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 3 juin 1645.

docteurs : Théodore Godefroy, historiographe de la Cour depuis 1613<sup>1</sup>, et de « Hivetot<sup>2</sup> ». Saint-Maurice aurait voulu les cantonner à « écrire en droit ou leur faire chercher des traités, quand ils en ont affaire » après sollicitations expresses, mais néanmoins ils « ne tiennent point de rang, et ne sont admis ny aux visites, ny aux negociations<sup>3</sup> ».

Saint-Maurice finit par être au cœur de la tempête : on se plaignait de sa conduite en France et en Allemagne. L'affaire Bellezia éclata à la mi-1645, lors des rencontres entre le jurisconsulte savoyard et les Espagnols qui traitaient d'arguments sur lesquels les Français n'avaient pas l'intention de se pencher au Congrès de paix. Ces derniers accusaient le magistrat ducal de manigancer avec les Espagnols « pour les priver de Pignerol<sup>4</sup> ». Bellezia avoua dans sa relation consignée à Saint-Maurice qu'effectivement les Espagnols lui avaient parlé de Pignerol à plusieurs reprises depuis sa rencontre à Bruxelles avec Castel-Rodrigo, détail qui alimentèrent les soupçons à son égard. Dans quelques dépêches de cette période des allusions sont faites aux « conférences secrètes<sup>5</sup> » de Bellezia. Mazarin écrivit à d'Aiguebonne qu'il avait été informé que le sénateur « s'y [à Münster] conduit très mal, et qu'il tient plusieurs négociations secrètes<sup>6</sup> » pouvant s'avérer nuisibles au royaume de France. D'Aiguebonne en parla au marquis de Pianezza qui défendit les ambassadeurs savoyards, ce qui lui déplut car la reine, se méfiant également de Saint-Maurice, lui avait appris que lui aussi avait tenu des discours « touchant Pignerol, comme si Madame avoit quelque intention de faire mettre cette matière sur le tapis<sup>7</sup> ». Quant à Bellezia la reine, poursuivait Mazarin, avait reçu la confirmation « qu'en diverses rencontres il a parlé assez publiquement au desavantage de cette Couronne pour ce qui regarde Pignerolo ». Le cardinal se montrait inquiet aussi du fait que Bellezia était une personne « entièrement dependante<sup>8</sup> » du marquis de Pianezza et qu'il semblait nourrir une grande aversion envers la France et une bonne correspondance

---

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 3 juin 1645 : « l'un d'iceux historiographe qui est porveu de tous les traictés de France », à ce propos voir aussi D. Croxton, *Westphalia, op. cit.*, p. 134 : « The French delegation contained no lawyers, but it was assisted by Théodore Godefroy, who had studied law and become the royal historiographer ».

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 3 juin 1645. Peut-être s'agit-il de Claude-Bonaventure de Crévant, prince d'Yvetot.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 3 juin 1645, les deux citations.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, dépêche du marquis de Saint-Maurice au marquis d'Aglié, Münster, 5 juillet 1645.

<sup>5</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à d'Aiguebonne, 30 juin [1645], f.° 96r.

<sup>6</sup> *Ibidem*, lettre du cardinal Mazarin à d'Aiguebonne, [sans date], f.° 89v

<sup>7</sup> *Ibidem*, lettre du cardinal Mazarin à d'Aiguebonne, 30 juin [1645], f.° 96r.

<sup>8</sup> *Ibidem*, dans cette lettre Mazarin définissait Bellezia comme « une personne si mal intentionnée ». Voir aussi dans le même volume 39, la lettre de Mazarin à d'Aiguebonne, [s.l.], 1<sup>er</sup> août 1645, f.° 105v, où il remarquait que les plaintes de la reine n'avaient servi qu'à faire nommer Bellezia président du Sénat.

avec l'Espagne. Sa présence à Münster ne pouvait donc plus être tolérée et Mazarin conseilla vivement Madame Royale « de le revocquer<sup>1</sup> » immédiatement de son poste.

En réponse à cette requête du cardinal avancée fin juin 1645, la duchesse Christine informa son ambassadeur à Paris, l'abbé Scaglia, que l'on accusait injustement le sénateur Bellezia de traiter à Münster avec les délégués du Saint-Empire ce qui était une véritable calomnie car elle ne lui avait donné aucun ordre de traiter avec les Habsbourg d'Autriche et ne croyait pas non plus Bellezia capable de réclamer au marquis de Saint-Maurice d'être présent à toutes les visites de négociation. Elle considérait que sa place demeurait à Münster pour démentir tous les mensonges dont il était sujet<sup>2</sup>. Quelques temps après, la duchesse écrivit à l'abbé Scaglia qu'elle avait répliqué résolument aux vives instances de d'Aiguebonne en précisant que les imputations contre le magistrat savoyard était une affaire grave qu'il fallait éclaircir car elles représentaient aussi une atteinte à sa réputation. De plus, elle précisait que les discussions qu'elle lui avait ordonné de mener sur le traité de Pignerol ne devaient concerner que les clauses qui n'avaient pas encore exécutées, comme les 500 000 écus que la France devait verser au duc de Mantoue<sup>3</sup>. À cette époque, la duchesse était convaincue de l'innocence de Bellezia et elle était certaine que très vite les accusations allaient se révéler infondées<sup>4</sup>. Christine rendit publique sa position en chargeant l'abbé Scaglia d'informer la reine Anne d'Autriche et le cardinal Mazarin que d'après elle ces rumeurs malveillantes étaient un stratagème des ennemis du duché en vue en outre de convaincre du Plessis Praslin de parler à la Cour de Paris en termes favorables au magistrat ducal<sup>5</sup>. Cette réponse indisposa remarquablement les Français<sup>6</sup>. Malgré cela, Madame royale ordonna à Bellezia de ne pas quitter Münster tant qu'elle ne le lui ordonnerait pas<sup>7</sup> et, peut-être pour montrer clairement qu'elle n'acceptait pas les pressions françaises, elle le nomma président du Senat et Conservateur général du patrimoine de SAR<sup>8</sup>. Mazarin conseilla alors à ses

<sup>1</sup> *Ibidem*, f. 97. Voir aussi AST, Corte, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 24 juin 1645.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte diretta alla Regina di Francia e ad altre persone », 1644-1645, lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, 30 juin 1645, f.° 157v, et aussi les deux lettres suivantes du même jour, l'une adressée à l'abbé Scaglia, f.° 158r, et l'autre au sénateur Bellezia.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, lettres de la duchesse Christine du 21 juillet 1645 à l'abbé Scaglia (f.° 168r) et à la reine Anne d'Autriche (f.° 170r).

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, deuxième lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Turin, 21 juillet 1645, f.° 174r ; voir aussi la lettre adressée au même, Turin, 25 août 1645, f.° 192r et « Tenore della scrittura mandata all'abate di Verrua in ordine alle giustificazioni del senatore Bellezia », f.° 192v.

<sup>5</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 38, dépêche de du Plessis Praslain à Monseigneur, [s.l.], 1<sup>er</sup> septembre 1645, f.° 438r.

<sup>6</sup> Voir à ce propos *Ibidem*, LMF, m. 47, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino a SAR », 1645, dépêches n.° 43 et 45, de l'abbé Mondino à Sa Royale Altesse, Paris, 4 et 17 août 1645.

<sup>7</sup> Cf. *Ibidem*, lettre de la duchesse Christine au sénateur Bellezia, Turin, 25 août 1645, f.° 199v.

<sup>8</sup> Cf. *Ibidem*, LMM, m. 1, fasc. 2, « il senatore Bellezia », 1645-1646, dépêche du sénateur Bellezia à la duchesse Christine, Münster, 16 septembre 1645.

ambassadeurs à Münster de mettre une certaine distance entre eux et les alliés savoyards, et les relations entre les deux délégations alliées se refroidirent.

Pendant ce temps, le marquis de Saint-Maurice, voyant que le juriconsulte jouissait de la protection de la duchesse et du marquis de Pianezza, atténua ses plaintes à l'égard de Bellezia en précisant qu'il ne tolérait pas « ses prétentions<sup>1</sup> » de vouloir prendre part aux négociations mais que pour le reste ils s'entendaient bien.

En octobre, Bellezia informa la duchesse que les ministres français, croyant qu'il demeurait de lui-même dans la ville westphalienne, l'avaient menacé de couper toute relation avec lui s'il y restait<sup>2</sup>. Quant à Saint-Maurice, il se plaignait que les Français ne lui fournissaient plus aucune information et que dans ces conditions il était très difficile de défendre les intérêts du duché<sup>3</sup>. Saint-Maurice continuait à recevoir de « facheuses nouvelles<sup>4</sup> » : l'abbé Mondino<sup>5</sup> lui avait appris que le cardinal Mazarin était fâché de la résistance de la duchesse à ne pas rappeler Bellezia qui, au contraire, recevait en guise de marque d'estime de la Cour de Turin le poste de ministre. Surtout, Mazarin avait été saisi de rage lorsqu'il sut que le juriconsulte avait fait une visite à Boulanger, secrétaire d'ambassade des Français, alors que la reine avait donné l'ordre « a ses Plenipotenciaries de deffendre jusquez au moindre de leur maison toute communication avec luy et de le faire considerer comme une personne qui est en la disgrace de Sa Majesté, et dont elle se tient offensée<sup>6</sup> ». Cet événement convainquit Anne d'Autriche et Mazarin, comme nous l'avons vu dans un chapitre précédent, de rappeler d'Aiguebonne, ambassadeur français à Turin, et d'interdire à ses délégués de Münster de traiter avec le marquis de Saint-Maurice, qui se trouva étonné par la tournure prise par l'affaire, d'autant que la nouvelle de la nomination de Bellezia en tant que ministre était complètement fautive.

Seulement à la fin de cette année turbulente et après le rappel d'Aiguebonne de Turin, Bellezia reçut l'ordre de quitter Münster<sup>7</sup>. Le cardinal Mazarin accueillit avec

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 5 juillet 1645. Voir aussi LMM, m. 2, fasc. 3, « Il barone di Greysy », 1645-1648, dépêche du baron de Grésy à Monsieur, Münster, 22 avril 1645 : « monsr Belletia c'est mis sur une petite pretention ».

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, LMM, m. 1, fasc. 2, « il senatore Bellezia », 1645-1646, dépêche du sénateur Bellezia à la duchesse Christine, Münster, 7 octobre 1645.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 23 septembre 1645 ; voir aussi LMF, m. 47, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino a SAR », 1645, n.º 47, dépêche de l'abbé Mondino à Sa Royale Altesse, Paris 12 septembre 1645.

<sup>4</sup> *Ibidem*, LMM, m. 1, fasc. 1, « Il marchese Chabò de S. Maurice », 1645-1647, dépêche du marquis de Saint-Maurice à Madame Royale, Münster, 23 décembre 1645.

<sup>5</sup> LMF, m. 47, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino a SAR », 1645, dépêches de l'abbé Mondino à Sa Royale Altesse du 8 (n.º 58) et 14 décembre 1645 (n.º 61).

<sup>6</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CS, vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à d'Aiguebonne, [s.l.], 29 septembre 1645, f.º 120r-v, voir aussi la lettre du cardinal Mazarin au même du 15 octobre 1645, f.º 127r.

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 47, fasc. 4, « Registro di Lettere della Corte diretta alla Regina di Francia e ad altre persone », 1644-1645, lettre de la duchesse Christine à l'abbé Scaglia, Turin, 21 décembre 1645, où

satisfaction cette nouvelle tout en blâmant la duchesse d'avoir impliqué dans cette affaire le cardinal Antonio Barberini<sup>1</sup>. Au moment où, en février 1646, Bellezia prenait congé des ambassadeurs français, la duchesse Christine, toujours attentive aux questions de forme et à sa réputation, lui intima pour sauver les apparences l'ordre d'aller complimenter le roi de Pologne récemment marié, le 15 octobre 1645, à Marie Louise de Nevers Gonzague<sup>2</sup>. La mission fut ponctuellement exécutée par le magistrat qui fut ravi que Ladislas IV Vasa parle couramment l'italien, ce qui leur permit d'échanger longuement sur la situation politique européenne<sup>3</sup>.

#### 3.2 La diplomatie et Charles-Emmanuel II

En 1635, le poète et diplomate Fulvio Testi était en mission à Turin pour représenter son seigneur François I d'Este, duc de Modène. Durant l'un de ses fréquents colloques sur les affaires politiques, on lui confia que le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> était dans sa conscience « espagnol, à savoir impérial » mais qu'en apparence il affichait un sentiment français car il ne pouvait faire autrement. Pour dissimuler cette dichotomie, le duc aurait confié les affaires de l'État à la duchesse Christine « qui s'occupait de tout » en lui rappelant constamment que, même si elle était française, elle était aussi mère de deux héritiers qu'elle devait s'efforcer de protéger autant que le duché<sup>4</sup>.

Dès les années 1630, la régente Christine faisait donc ses preuves dans l'art de gouverner l'État en se substituant au duc lorsque ce dernier était loin de la capitale ducale, sur les champs de bataille pour défendre les intérêts du duché. Par

---

il l'informe qu'elle avait décidé de rappeler Bellezia. Voir aussi AMAE, La Courneuve-Paris, CPS vol. 39, lettre du cardinal Mazarin à Plessis-Praslain, 15 décembre 1645, f.° 136 addition : « Vous verrez la lettre qu'on escrit a Monsieur d'Aiguebonne pour le rappeler, et elle vous apprendra aussy comme l'on a icy aussi peu de satisfaction de la conduite de Madame que l'on l'a entierement de Messieurs les Princes ».

<sup>1</sup> LMF, m. 47, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino a SAR », 1645, n.° 63, dépêche de l'abbé Mondino à Sa Royale Altesse, Paris, 31 décembre 1645, la duchesse Christine avait demandé conseil au cardinal Barberini pour rédiger le texte de la lettre de rappel du sénateur Bellezia.

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, LMM, m. 2, fasc. 2, « lettres originales de Madame royale Chretienne au marquis de St. Maurice ambassadeur extraordinaire de SAR à l'assemblée générale de Munster », 1645-1648, lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 27 janvier 1646, où il informait qu'elle avait reçu une lettre du roi de Pologne lui annonçant son mariage et que « nous avons pensé de nous prevalloir de la personne du President Bellezia, qui se trouve desja (si il se peut dire) porté sur ce chemin ».

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, LMM, m. 1, fasc. 2, « il senatore Bellezia », 1645-1646, dépêches du sénateur Bellezia à la duchesse Christine, Münster, 3 mars 1646 et de Varsovie, 28 avril 1646.

<sup>4</sup> Cf. Domenico Perrero, *Il conte Fulvio Testi alla Corte di Torino negli anni 1628 e 1635: documenti inediti*, Milan, Daelli e C. Editori, 1865, les deux citations sont tirées des pages 111 et 112. Sur Fulvio Testi voir aussi Gianvittorio Signorotto, « Diplomazia e prestigio dinastico Fulvio Testi e la ripresa della reputazione estense », in Gianvittorio Signorotto, Duccio Tongiorgi (dir.), *Modena estense. La rappresentazione della sovranità*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2018, p. 1-42.

conséquent, en 1637, la tutrice Christine pouvait se vanter d'une déjà longue expérience dans les matières politiques et avait montré toute sa fermeté lors de l'orageux colloque de Grenoble de 1639, fermeté qui alla croissant au fur et à mesure qu'approchait l'heure où le duc allait atteindre sa majorité.

Dans les correspondances diplomatiques de 1637-1648 examinées ne se retrouvent aucune intervention directe, sauf quelques exceptions, du jeune duc. Seules les allusions contenues dans quelques dépêches des ambassadeurs ou dans des lettres de Christine informent de ses déplacements.

On se souviendra par exemple que, pour des raisons de sûreté, Charles-Emmanuel avait été envoyé à Chambéry, où il arriva début avril 1639<sup>1</sup> en passant ensuite quelques temps au fort de Montmélian gardé depuis 1639 par un fils naturel de la Maison de Savoie don Félix. Les ordres donnés par la duchesse étaient tellement stricts que don Félix interdit toute visite aussi bien aux Français lors du colloque de Grenoble qu'aux autres détenus illustres tel que le Père Monod. L'année suivante, la duchesse donna aussi des dispositions précises lors de la visite à Montmélian du général d'Harcourt. À cette occasion, elle préféra que Charles-Emmanuel II le reçoive debout dans son antichambre et non alité, pour éviter la diffusion de rumeurs sur sa santé fragile. Pour des raisons de sûreté, le général français ne pouvait en outre être hébergé au fort et le fut dans la ville de Montmélian<sup>2</sup>. Après la libération de Turin, la duchesse envisagea enfin de faire revenir en Piémont le duc Charles-Emmanuel qui, néanmoins, ne franchit les Alpes en sens inverse que dans la seconde moitié de 1643<sup>3</sup>, logeant quelques temps à Fossano avant de faire son entrée à Turin début avril 1645 lors de la restitution de la capitale ducal par les Français.

#### 3.2.1 Les ambassadeurs face au jeune duc, vers une direction duale du réseau des ambassadeurs ?

Charles-Emmanuel II s'était formé dans un climat marqué par les guerres intestines et dans la nécessité de se garder des périls provoqués par des personnes qui auraient dû garantir sa sécurité<sup>4</sup>. Parmi ses professeurs, il eut le jésuite Luigi Giuglaris qui, à la fin de 1646, remplaça le Père Paolo Oregiano déchu de sa charge pour avoir tenu des discours inconvenants<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Gaudenzio Claretta, *Storia della reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia con annotazioni e documenti inediti*, Turin, Stabilimento Civelli, 1868, t. I, p. 413.

<sup>2</sup> Lettre de Christine à don Félix de Savoie, 14 décembre 1640 cité par G. Claretta, *Storia della reggenza*, *op. cit.*, p. 745.

<sup>3</sup> Cf. G. Claretta, *Storia della reggenza*, *op. cit.*, t. II, p. 49.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, p. 125.

<sup>5</sup> Cf. Gaudenzio Claretta, *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II duca di Savoia, scritta su documenti inediti*, Gênes, Tipografia del R. Istituto de' sordomuti, 1877, t. I, p. 5. Sur Charles-Emmanuel II, voir Valerio Castronovo, « Carlo Emanuele II, duca di Savoia », *DBI*, vol. XX, 1977, p. 340-345. Comme l'affirme Claudio Rosso Charles-Emmanuel II reçut une bonne éducation, cf. « Le due Cristine: Madama Reale fra agiografia e leggenda nera », in Franca Varallo (dir.), *In Assenza del re*.

Après la conclusion de la guerre civile, le pouvoir de la régente n'était plus vraiment remis en question car le duché entama une phase de stabilisation croissante. Une fois retourné dans la capitale, la duchesse Christine et son fils Charles-Emmanuel demeurèrent à Turin. Le jeune duc remettait pied dans sa capitale après plus de quatre années d'« exil ».

Même si l'âge de la majorité approchait, le pouvoir restait fermement entre les mains de sa mère. Charles-Emmanuel II était habitué à mener une vie « gaie et dissipée, en se laissant conduire mollement<sup>1</sup> ». Telle était, selon Claretta, la disposition d'esprit du duc qui, de fait, semblait être loin des affaires d'État jusqu'à la mort de Christine survenue en 1663.

Certes, il faudrait rouvrir le dossier de sa jeunesse pour essayer de reconstituer finement les grands traits de la vie de Charles-Emmanuel II de 1637 à 1648.

De ses lettres datant de cette période<sup>2</sup> se dégage l'image d'un duc très lié à sa mère à laquelle il faisait régulièrement ses vœux de Noël<sup>3</sup> et témoignait un grand attachement. Il remerciait constamment la duchesse Christine pour sa prudence et son habileté dans la conduction des affaires d'État et exprimait sa gratitude aussi au roi de France qui, grâce à « ses armes victorieuses », à « sa bonté et [à] sa protection » rétablissait progressivement « notre autorité dans nos estats et dans nos affaires<sup>4</sup> ». On note une profonde impatience juvénile à fréquenter les champs de bataille afin de prouver sa reconnaissance à Louis XIV, déclarant qu'il n'oublierait jamais la générosité du roi français et voulait se former à « son exemple dans les occasions de la guerre<sup>5</sup> ».

Aux Archives d'État de Turin sont conservées également quelques lettres du duc à son oncle le prince Maurice ; dans une lettre de 1645, il le remerciait de l'affection qu'il lui témoignait<sup>6</sup>. Hasard ou non, les lettres adressées au prince Thomas sont rares, mais ce qui est certain est que les relations avec cet oncle semblaient très froides sinon hostiles, comme nous le verrons lors du coup de main d'Ivrée.

---

*Le reggenti dal XIV al XVII secolo (Piemonte ed Europa)*, Florence, Leo S. Olschki, 2008, p. 377. Sur Giuglaris, voir Andrea Merlotti, « Giuglaris, Luigi », *DBI*, vol. 56, 2001, p. 684-687.

<sup>1</sup> G. Claretta, *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II*, *op. cit.*, p. 4.

<sup>2</sup> Si l'on consulte les missives du jeune duc (in AST, Corte, LDC, m. 64), on ne compte que 14 lettres allant de 1640 à 1649.

<sup>3</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 1, Lettre de Charles-Emmanuel II à son Altesse Royale sa mère, 25 décembre 1640 ; n.° 5, lettre de Charles-Emmanuel II à son Altesse Royale sa mère, 25 décembre 1641 ; n.° 11, lettre de Charles-Emmanuel II à son Altesse Royale, Fossano, 21 décembre 1643.

<sup>4</sup> *Ibidem*, n.° 3, Lettre de Charles-Emmanuel II à Madame Royale, Chambéry, 29 septembre 1641.

<sup>5</sup> *Ibidem*. Voir aussi les lettres n.° 6, à sa Royale Altesse mon Seigneur et mère, Chambéry, 15 juin 1642 où il remercie Louis XIV pour la reconquête de Cuneo, et la n.° 7 à sa Royale Altesse mon Seigneur et mère, Chambéry, 25 juin 1642, où il exprimait sa gratitude pour la signature du traité d'accommodement avec les princes ses oncles.

<sup>6</sup> Cf. *Ibidem*, fasc. 2, « Lettere di Carlo Emanuele II duca di Savoia dirette al principe Maurizio suo zio », 1644 ; 1648-1649, il s'agit d'une série de 22 lettres qui vont du 20 décembre 1644 au 17 août 1649, la lettre que nous avons mentionnée est la n. 15, au prince Maurice, Rivoli, 20 décembre 1644.

En se restreignant aux années 1643-1648 et à un pan de l'action politique, l'apport de Charles-Emmanuel II à la politique étrangère semble, à l'état actuel des recherches, de moindre importance.

Si l'on considère les instructions et les dépêches adressées et émanant du duc, Charles-Emmanuel II est pratiquement absent. Dans la série *Storia Real Casa* conservée aux Archives de Turin, à la section *Storie particolari*, le dossier le concernant se révèle bien mince, ne comptant aucune histoire sur ce prince, car tous les documents conservés datent de 1668 et avant<sup>1</sup>.

La presque totalité des dépêches du dispositif diplomatique savoyard était envoyée à la duchesse Christine qui s'occupait aussi de rédiger les instructions. Citons en exemple les instructions des années 1630-1648 conservées aux Archives d'État dans la série *Negoziazioni Francia* : toutes portent l'indication qu'elles ont été rédigées ou pensées avec le concours de Christine, mais l'on ne saurait dire si le duc y a également contribué. Le même discours se tient pour les dépêches, à propos desquelles le duc figure rarement parmi les destinataires aussi bien dans la série *Lettere Ministri Francia* que dans les *Lettere Ministri Münster*.

C'était Christine, à titre d'exemple, qui écrivit en mars 1645 au marquis de Saint-Maurice qu'elle désirait, si on donnait de la Sérénissime à la République de Venise, le traitement de Sérénissime pour son fils<sup>2</sup>. Peu après, la duchesse régente et le duc firent leur entrée solennelle dans la capitale ducal. La plume de Valeriano Castiglione a tracé toute une relation de cet événement qui a déjà été exploitée par quelques historiens, ce qui nous exempt de nous attarder sur la description de son contenu<sup>3</sup>. Castiglione dédia cette œuvre à Philibert Scaglia, abbé de Verrua, dont il soulignait qu'il avait été ambassadeur du duc à Paris : de nouveau se fait jour l'influence de cette famille très proche de la ducal et qui occupait, depuis des générations, des postes importants dans l'administration. Après le cortège des carrosses parti du château du Valentino, à proximité de Porta Nuova, et une fonction religieuse se déroula la cérémonie de la consigne des clefs de la ville de Turin par le gouverneur de la ville, le comte Ardouin Valperga. Charles-Emmanuel II lui signifia qu'il devait les donner à sa mère en vertu de sa qualité de tutrice et régente, Christine répliqua qu'il fallait donner les clefs à son fils en qualité de souverain de l'État. La situation se débloqua non pas grâce au duc, qui semblait endosser encore le rôle de simple spectateur, mais grâce à la duchesse qui trancha l'affaire en disant que le

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos AST, Corte, SRC, cat. III, *Storie particolari*, m. 18, fasc. 1, « Memorie scritte di proprio pugno di SAR il Duca di Savoia Carlo Emanuele II riguardanti le operazioni giornaliere di governo. Volumi 4 dall'anno 1668 al 1672 » ; m. 19, fasc. 1, « Memorie ut supra. Vol. 5 1672 al 1675 » ; fasc. 2, « Memorie scritte come sopra relative all'Impresa di Genova. Volumi due », 1675.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMM, m. 2, fasc. 2, « Lettres originales de Madame Royale Chretienne au marquis de St Maurice ambassadeur extraordinaire de Sar à L'Assemblée générale de Munster », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 25 mars 1645.

<sup>3</sup> Un exemple pour tous Andrea Rosselli, *Les deux soleils du duché. L'entrée à Turin de Christine de France et de Charles-Emmanuel II en 1645*, in G. Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, op. cit., p. 383-402.

gouverneur pouvait les tenir car « elles étaient dans des bonnes mains<sup>1</sup> ». Castiglione conclut son récit en précisant qu'il s'agissait d'un retour « glorieux » pour la mère et « utile » au fils<sup>2</sup>.

De très faibles indices nous portent à affirmer, par exemple, que le duc était très attentif à ses prérogatives et, dans une lettre de 1644, Christine assurait à son fils pour le tranquilliser que c'était une habitude du gouvernement de prendre des décisions à l'insu du duc lorsque les affaires étaient de moindre importance<sup>3</sup>. À part quelques autres rares traces de sa présence dans les correspondances diplomatiques, Charles-Emmanuel II semble être plus présent à partir de sa majorité, entretenant surtout une correspondance avec l'ambassadeur savoyard à Paris, le comte Jean-François Ponte di Scarnafigi. L'impression dans ce cas est celle d'une véritable gestion duale de la politique étrangère du duché, même si la duchesse semblait toujours conserver une position prééminente. Il est temps à présent de nous attarder sur ce délicat moment de la passation de pouvoir lorsque, du moins nominalement, le duc assumait le rôle de souverain de ses États.

#### 3.3 La majorité du duc et la fin dissimulée de la Régence

Le 20 juin 1648, Charles-Emmanuel II allait entrer dans sa quatorzième année de vie et allait atteindre sa majorité, déterminant ainsi la fin de la régence et le début de son règne. On sait que le contrôle des affaires politiques ne passa pas dans les mains de Charles-Emmanuel II et que Christine allait continuer de gouverner jusqu'à sa mort. Néanmoins, il fallait considérer aussi les articles III et IV du traité d'accommodement du 14 juin 1642 qui furent rigoureusement appliqués par la Cour de Turin. Les deux princes étaient titulaires d'une charge de lieutenance générale avec, toutefois, des pouvoirs plus amples, ce qui les plaçait à un niveau supérieur par rapport aux autres gouverneurs de ville ou de place-forte. Le prince Maurice gouvernait Nice et son comtat, et son frère le prince Thomas sur les villes de Biella et Ivrea, mais il s'agissait de charges temporaires : le duc devenu majeur, il « pouvait disposer autrement<sup>4</sup> »,

---

<sup>1</sup> AST, Corte, C, série FD, m. 1, fasc. 3, « Relazione delle dimostrazioni di Giubilo fatte dalla Città di Torino in occasione del ritorno del Duca Carlo Emanuele 2, e di madama Reale Cristina sua madre dopo fatta la pace », 8 avril 1644, qui contient l'ouvrage imprimé *Le pompe torinesi nel ritorno dell'Altezza Reale di Carlo Emanuele II duca di Savoia, principe di Piemonte, Re di Cipro*, descritte dall'abate D. Valeriano Castiglione, benedettino casinense, Turin, Gio. Giacomo Rustis, 1645, p. 14.

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, V. Castiglione *Le pompe torinesi*, op. cit., p. 25.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 43, fasc. 1, « Lettere di Madama Reale all'abate di Verrua e Marchese di San Maurizio », lettre de la duchesse Christine à son fils le duc Charles-Emmanuel II, Fossano, 20 février 1644, f.° 69.

<sup>4</sup> Cf. *Raccolta per ordine di materie delle legge, t. XXIX, Traités publics de la Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambresis jusqu'au 9 juin 1815*, livre seizième, *Du recueil de lois anciennes*, édité par Felice Amato et Camillo Duboin, Turin, typographie Arnaldi, 1868, LXV, 1642, *Traité d'accommodement, et articles d'exécution entre Madame Royale Chrétienne de France, duchesse régente de Savoie, et les princes Maurice et Thomas de Savoie*, articles III et IV, p. 232.

selon la lettre du traité de 1642. Si avec le prince Maurice ce passage délicat put se dérouler sans trop de difficulté, cette opération se révéla plus compliquée à l'égard du Carignan.

Ces circonstances furent d'ailleurs aussi le résultat des relations qui entre-temps s'étaient établies entre la duchesse Christine et les princes Maurice et Thomas. Les contacts épistolaires entre Christine, Charles-Emmanuel II et le prince Maurice étaient réguliers et fréquents<sup>1</sup>, mais c'était loin d'être le cas avec le prince Thomas. À la fin de la guerre civile piémontaise, la position de ce dernier était meilleure : doté comme son frère d'une lieutenance générale, il était en outre au service du roi de France qui l'avait nommé chef suprême de son armée en Italie. Ce large pouvoir octroyé au prince Thomas contrariait la duchesse Christine qui aurait préféré voir le Carignan s'établir hors du duché, dépourvu de commandement militaire. La duchesse était préoccupée autant par la situation politique du duché qui n'était pas encore stable que par son pouvoir aux fondements encore fragiles. Selon la reconstitution, peut-être un peu calquée sur celle de Datta de Albertis, une animosité latente et une méfiance affichée s'étaient insinuées entre Madame Royale et le prince Thomas<sup>2</sup> qui, auparavant, avait montré plusieurs fois son irritation à l'égard du pouvoir politique de la régente. Nous avons déjà vu les nombreuses difficultés soulevées par le prince Thomas à l'occasion de son serment de fidélité ainsi que le peu de satisfaction accordée à ses requêtes à l'égard de la réforme du conseil d'État du duché, dans lequel il aurait voulu jouer un rôle plus important.

La régence touchant à sa fin, la duchesse et les ministres savoyards se préparaient à faire valoir les articles III et IV du traité d'accommodement. Le 20 juin, Charles-Emmanuel II annonça au prince Maurice que Dieu lui avait octroyé la chance d'arriver vivant à ses 14 ans et qu'à partir de ce moment il allait régner en personne sur le duché : ainsi, il révoquait sa patente de lieutenant générale de Nice pour la lui confirmer peu après avec toutefois des pouvoirs plus restreints, le remettant ainsi sur un pied d'égalité avec les autres gouverneurs<sup>3</sup>.

Le gouvernement de Turin avait informé les princes que la régence allait se conclure et leur faisait implicitement comprendre que leurs lieutenances allaient connaître le même sort. Malgré cela, le prince Thomas envoya des signaux hostiles puisqu'on apprit qu'il n'avait pas l'intention de céder le gouvernement de la ville d'Ivrée. Au contraire, il cherchait des « moyens pour retarder l'effet des traités<sup>4</sup> ». Cette

---

<sup>1</sup> Cf. à ce propos les nombreuses lettres de Christine adressées au prince Maurice in AST, Corte, LDS, m. 62-63 où il figure parmi les principaux destinataires.

<sup>2</sup> Cf. à ce propos Giulia Datta de Albertis, *Cristina di Francia. Madama reale (1606-1663)*, Turin, Società Subalpina Editrice, 1943, p. 285sq.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LDS, m. 64, fasc. 2, « Lettere di Carlo Emanuele II duca di Savoia dirette al principe Maurizio suo zio », 1644-1649, n.° 15, lettre du duc Charles-Emmanuel II au prince Maurice, Rivoli, 20 juin 1648 et n.° 16 lettre du duc Charles-Emmanuel II au prince Maurice, Rivoli, [jour non spécifié] juin 1648.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 87 dépêche du comte de Scarnafigi à Charles-Emmanuel II, Paris, 31 juillet 1648.

éventualité, en quelque sorte prévue par la duchesse, avait abouti à l'élaboration d'un coup de main pour s'emparer de la ville et la soustraire à l'autorité du Carignan.

#### 3.3.1 Le coup de main d'Ivrée

Le passage entre 1647 et 1648 avait été orageux car on avait publié deux almanachs pour 1648 où l'on prévoyait la mort de la duchesse Christine et de son fils Charles-Emmanuel II. Madame Royale considéra ces publications comme une tentative de déstabilisation du pouvoir ducal et fit mener une enquête minutieuse pour découvrir l'auteur de ces prophéties funestes. Le responsable fut trouvé et arrêté : il s'agissait de Giovanni Gandolfi, un ancien homme de religion expulsé de l'ordre des cisterciens. De ses confessions, on apprit que dans cette affaire étaient impliqués le sénateur Antoine Gioia et son homologue déchu Bernardo Sillano, ce dernier étant un « principista<sup>1</sup> » notoire. Les deux magistrats, interrogés eux aussi, donnèrent le nom du prince Thomas. Ce fut une affaire qui fit grand bruit dans les cours européennes, doublée d'une publicité négative au Carignan. En prison, le sénateur Sillano décéda de manière suspecte tandis que Gioia bénéficia d'une mort plus discrète pour éviter d'autres désordres. Quant à Gandolfo, il fut condamné à la pendaison publique<sup>2</sup>. La réaction de Christine fut donc très dure car elle ne tolérait aucune atteinte à sa souveraineté et à celle de son fils et considérait ces manœuvres comme des tentatives d'affaiblissement de son pouvoir. À notre avis, cette affaire reflète bien les fractures provoquées par la guerre civile dans une société savoyarde loin de s'être recomposée.

La duchesse Christine avait toujours été animée par le désir de restituer à son fils un duché le plus complet possible du point de vue de ses territoires, ambition couronnée seulement en partie de succès car les Français et les Espagnols occupaient encore des places du duché. L'absence du prince Thomas représentait une bonne occasion pour essayer de s'emparer d'Ivrée, le gouvernement de Turin pouvant avancer qu'il ne faisait qu'appliquer l'article IV du traité du 14 juin 1642.

---

<sup>1</sup> Auparavant, Sillano avait déjà connu la prison en raison des calomnies diffusées par lui au détriment du comte Philippe d'Aglié ; une fois libéré, il fut chargé de l'administration de la justice dans les territoires contrôlés par le prince Thomas. Après le traité d'accommodement de 1642, il fut réintégré dans sa charge de sénateur uniquement nominalement, puisqu'il ne percevait aucune rétribution. Gioia aussi avait été éloigné pour s'être rangé dans la faction des princes, voir Franco Barcia, « Gli avventurieri e le reggenze », in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, t. IV, *La città fra crisi e ripresa (1630-1730)*, Turin, Einaudi, 2002, p. 638-640.

<sup>2</sup> Cette affaire mériterait d'être étudiée voir G. Datta de Albertis, *Cristina di Francia*, op. cit., p. 279-284, Ludovico Antonio Muratori, *Annali d'Italia dal principio dell'era volgare al 1750*, Monaco, Agostino Olzati, 1764, t. XI, *Dall'anno 1601 dell'era volgare fino all'anno 1700*, p. 204 ; Gaudenzio Claretta, *Storia della Reggenza di Maria Cristina di Francia*, Turin, Stabilimento Civelli, 1869, vol. II, p. 221-238 ; Ercole Ricotti, *Storia della monarchia piemontese*, Florence, Barbera, 1869, t. VI, p. 55-59, et Claudio Rosso, *Il Seicento*, in Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte Sabauda. Stato e territori in età moderna*, in *Storia d'Italia*, t. VIII, t. I, Turin, UTET, 1994 p. 244.

Paradoxalement, ce fut le même Mazarin qui favorisa ce dessein ducal. En vue de la campagne militaire de l'année, le cardinal poursuivait sa stratégie nouvelle qui consistait à porter la guerre en Italie centrale et méridionale en négligeant le front milanais<sup>1</sup>. Le prince Thomas reçut l'ordre de préparer une attaque contre Naples et de renforcer ses troupes en réduisant sa garnison logée à Ivree. Le Carignan était hésitant car il craignait, en la laissant dégarnie, d'en perdre « la direction et la dépendance<sup>2</sup> ». Mais ses résistances cédèrent sous l'assurance que le roi de France n'aurait jamais permis une telle action.

Cette entreprise fut organisée dans le plus grand secret : seuls la duchesse Christine, Charles-Emmanuel II et le marquis de Pianezza en étaient informés. Officiellement pour éviter la grande canicule de Turin, la famille ducal se rendit à Rivoli et, le 16 juin, prétextant le désir du duc d'aller à la chasse, la Cour se porta à Caselle, où l'on décida de passer une nuitée dans le château de Front. Ce n'est qu'à ce moment que la duchesse informa les ministres qu'elle allait tenter un coup de main sur Ivree. Ensuite, la Cour alla à Aglié, s'approchant progressivement d'Ivree. Entre-temps, le marquis de Pianezza et Jean-Philippe Solaro, comte de Monasterolo, lieutenant des gardes, se mirent en marche en direction d'Ivree en compagnie d'un petit détachement de soldats. Ils parvinrent tous à entrer dans la ville car le gouverneur, surpris de cette visite, n'estima pas approprié de s'opposer à une visite de son seigneur. La duchesse et Charles-Emmanuel II entrèrent à Ivree le 18 juin et demandèrent aux membres les plus importants du Conseil d'État de les rejoindre. Une importante session, celle qui mit fin à la régence de Christine, se déroula le 19 juin en présence du marquis de Pianezza, du grand chancelier Jean-Jacques Piscina, du premier président du Sénat Charles-Philippe Morozzo della Rocca, du marquis Charles-Emmanuel Pallavicino, grand chambellan, du comte Philippe d'Aglié, de Philibert Scaglia, abbé de Verrua, et du premier secrétaire Carron de Saint-Thomas<sup>3</sup>.

La duchesse Christine prit la parole et, par un discours « orné<sup>4</sup> », déclara son extrême satisfaction de rendre à son fils un État presque entier et de conclure sa régence en rétablissant son autorité « totale<sup>5</sup> » sur la ville d'Ivree. Dans l'agitation générale qui s'ensuivit le duc, action spontanée ou action préparée, invita chaleureusement sa mère à poursuivre son gouvernement, proposition à laquelle, naturellement, tout le Conseil d'État se déclara favorable. Le lendemain fut prise une série de mesures afin de consolider l'autorité du duc, à savoir la substitution des gouverneurs nommés par les princes. Ainsi, la garnison de Santhià, d'une fidélité prouvée, prit ses quartiers à

---

<sup>1</sup> Sur cette campagne voir Anna Blum, *Les « sages ialousies ». La diplomatie de la France en Italie du nord au temps de Richelieu et Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 218-238.

<sup>2</sup> AST, Corte, TR, m. 3, fasc. 13, « Relazione di tutto ciò che è occorso pendente la Tutela, e Reggenza de Stati avuta da Madama Reale Cristina », f.° 14r. Sur le coup de main d'Ivree voir aussi AST, Corte, OM, m. 4, fasc. 21, « Diario cerimoniale delle capelle tenute dall'anno 1621 al 1649 », f.° 57.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, f.° 15-17v.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, f.° 17v.

<sup>5</sup> Cf. *Ibidem*, f.° 17v.

Ivrée, dont le nouveau gouverneur était Alessio Saint-Martin, marquis de Brosso, seigneur de Parella, qui avait déjà occupé cette charge avant d'en être chassé par le prince Thomas. Au frère de Saint-Martin, Charles, fut donné le gouvernement du duché d'Aoste. En outre, le gouverneur du château de Nice, le comte de Verrua, fut remplacé par le comte Monasterolo et le baron de Cardé, premier écuyer de Charles-Emmanuel II, fut envoyé auprès du prince Maurice pour l'informer de toutes ces nouveautés. En réalité, ces dispositions étaient légitimes, ne faisant qu'appliquer ce qui avait été prévu par les articles III et IV du traité d'accommodement de 1642.

Selon l'auteur de la Relation que nous sommes en train de suivre, autant les Français que le prince Maurice furent très fâchés de ces événements.

Le roi de France avait expédié des lettres dans lesquelles il demandait qu'on ne fasse aucun changement à la fin de la régence, mais cette missive, au grand dépit d'Ennemond Servien, arriva à Ivree le 20 juin, lorsque les jeux étaient déjà faits. Le duc afficha de l'étonnement face aux comportements des princes, désormais « ses sujets », et à leurs recours « à l'autorité de la Couronne française pour prolonger leurs gouvernements<sup>1</sup> », entravant ainsi la liberté qui était due à sa souveraineté. Entre-temps, le baron de Cardé était de retour de sa mission à Nice auprès du prince Maurice, et il informa la Cour de son mécontentement vis-à-vis des premières actions du duc. Mais ni les princes ni la France ne réussirent empêcher la politique ducale. Même le Conseil d'État fut remanié, écartant toutes les personnes qui, pendant la guerre civile, s'étaient montrées peu favorables à la duchesse Christine. Cette dernière continuait à participer aux réunions du Conseil et le duc ne se montrait pas même opposé à la présence des princes ; les conseillers nommés furent les suivants : « l'archevêque de Turin, le marquis de Pianezza, le grand Chancelier, le marquis Guido Villa, le marquis de S. Maurice, le comte Arduino Valperga, le marquis de Lullino », les quatre derniers étaient « honorés des principales charges militaires et de cour », et l'énumération continuait ainsi « le président du Sénat, le comte Philippe d'Aglié, le marquis de Pallavicino, le comte Charles Obertino de Moretta, l'abbé Philibert Scaglia et le comte de Saint Thomas premier secrétaire<sup>2</sup> »

On résolut également de communiquer que le duc Charles-Emmanuel II prenait le pouvoir. On précisa que dorénavant les sujets voulant se mettre au service d'un prince étranger devaient obtenir une permission écrite du duc, que la clause stipulant que le duché serait revenu au prince Maurice en cas d'absence d'héritier au trône était révoquée et que tous les actes seraient signés par le duc, qui put donc apposer sa signature sur le traité de paix de Münster. Quant à la duchesse Christine, on lui proposa la lieutenance générale de la Savoie<sup>3</sup>, et la possibilité de contresigner toutes les dépêches concernant les affaires avec les princes étrangers.

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, f.° 20r et f.° 25r.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, TR, m. 3, fasc. 13, « Relazione di tutto ciò che è occorso pendente la Tutela, e Reggenza de Stati avuta da Madama Reale Cristina », f.° 21r, les deux citations.

<sup>3</sup> AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 43, f.° 257, « Copie du serment presté par Madame Royale Christine de France pour le gouvernement de la Savoye », le 20 juin 1648. Sur le gouvernement de la Savoie par Christine voir Frédéric Meyer, « Les lettres d'une duchesse-mère à la fin de sa vie (1655-

Finalement, les princes durent accepter le cours nouveau du gouvernement ducal ; au prince Thomas fut proposée la lieutenance générale d'Asti et Alba, avec une rétribution égale à celle d'Ivrée, mais avec des pouvoirs plus réduits et l'obligation de licencier toutes ses troupes<sup>1</sup>.

Plus compliquée se révéla la partie avec la France qui manifesta une profonde hostilité lorsqu'elle apprit le coup de main d'Ivrée. Scarnafigi donna notice des premières réactions françaises le 26 juin 1648. Il fut informé par l'abbé Mondino que l'on avait discuté de la surprise d'Ivrée au Conseil mais que malgré les plaintes vis-à-vis de la conduite de cette entreprise, aucune décision n'avait été prise, sinon celle que le cardinal Mazarin allait écrire au prince Thomas pour le rassurer sur la ferme intention de la France de traiter avec le duché pour obtenir une décision plus favorable à son égard en l'autorisant à conserver son poste et le commandement des troupes françaises. Le comte Scarnafigi avait pris connaissance aussi qu'Ennemond Servien, intendant de l'armée en Piémont, serait déclaré ambassadeur à la fin de la campagne militaire en cours, peut-être à cause des résistances du maréchal du Plessis Praslin qui préférerait ne pas avoir d'ambassadeur français à Turin<sup>2</sup>. Le même jour, Scarnafigi rencontra Le Tellier qui se plaignit de la présence à Ivree de la duchesse Christine et de Charles-Emmanuel II : l'ambassadeur ducal lui répliqua, feignant de n'en rien savoir, qu'il ne voyait rien d'étrange dans le fait que le duc et sa mère soient dans une ville de son duché. Le Tellier lui fit une relation assez détaillée de l'entreprise contre Ivree, et Scarnafigi lui représenta qu'on ne pouvait rien trouver à redire si le duc « voulait rentrer en n'importe quel lieu de son État<sup>3</sup> ». Les Français avaient été immédiatement informés par le prince Maurice et le cardinal Mazarin s'en était plaint auprès de l'abbé Mondino, regrettant que la duchesse n'ait pas consulté la France avant d'orchestrer ce coup de main.

Ces deux griefs, la crainte que le prince Thomas abandonne l'expédition en Italie du sud et la conception de ce plan sans prévenir la France, furent répétés plusieurs fois par les Français, mais les Savoyards faisaient valoir le solide argument selon lequel ils se bornaient à appliquer les traités et, pour renchérir, faisaient mine d'être

---

1663). Christine de France et le Sénat de Savoie », in Alain Becchia, Florine Vital-Durand (dir), *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2014, p. 219-236.

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, TR, m. 3, fasc. 13, « Relazione di tutto ciò che è occorso pendente la Tutela, e Reggenza de Stati avuta da Madama Reale Cristina », f.° 24v-25r.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 70, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 26 juin 1648 : « il Servient non sarà dichiarato ambasciatore ch'al fin della Campagna ma non ne sa la causa, se forse non deriva dal Sr marescial di Plessi, che non vi vorrebbe ambasciatore ». Sur Ennemond Servien voir Matthieu Gellard, « Négociier avec Madame Royale. Les relations compliquées des ambassadeurs de Louis XIII et Louis XIV avec Christine de France 1637-1663 », in A. Becchia, F. Vital-Durand (dir), *Édifier l'État : op.cit.*, p. 173-189, H. Duccini, *Guerre et paix dans la France du Grand Siècle*, op. cit, p. 23-24.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 71, dépêche du comte Scarnafigi à son Illustrissime et Excellentissime Seigneur, Paris, 26 juin 1648.

stupéfaits de la mauvaise volonté du prince Thomas et du désir injustifié de la France de vouloir intervenir dans une affaire interne au duché.

Dans cette affaire, l'ambassadeur Scarnafigi n'agissait pas seul. Il pouvait en effet compter sur les services d'un autre agent diplomatique présent à Paris : l'abbé André Mondino, dont il reconnaîtra le rôle très important une fois la négociation achevée<sup>1</sup>. L'abbé, qui avait plus de facilité d'accès à Mazarin que Scarnafigi, rencontra le cardinal le 25 juin. Ce dernier, se plaignant de l'action d'Ivrée, l'exhorta à favoriser un climat de concorde entre le duc Charles-Emmanuel II et les princes. À partir de ce moment, Mazarin continua à plaider pour la bonne entente dans la famille ducal et l'abbé Mondino défendit Madame Royale et son fils en mettant dans une lumière favorable l'entreprise d'Ivrée<sup>2</sup>.

En dépit de la position savoyarde, la Reine-mère et le Cardinal Mazarin manifestaient publiquement leur insatisfaction à l'égard de cette affaire et refusèrent pendant quelques temps d'octroyer audience à l'ambassadeur Scarnafigi. Une autre plainte fréquente des Français résidait dans la considération que cette entreprise avait été menée lorsque le prince Thomas était absent puisqu'il se trouvait en Italie méridionale au service du roi de France<sup>3</sup>. Mazarin en était déjà informé le 24 juin, lorsqu'il avait écrit au prince Thomas « pour l'asseurer de la protection de Leurs Majestez dans cette occurrence », formulant aussi l'hypothèse que la duchesse Christine avait été persuadée par le marquis de Pianezza. Toujours est-il, poursuivait Mazarin dans sa lettre, que Madame Royale avait agi sans prudence. Elle aurait dû s'adresser à la Reine qui aurait trouvé une solution satisfaisante pour tous car « l'union, qui doit estre dans la maison de Savoye, ne pust estre blessée<sup>4</sup> ». Mazarin semblait vouloir donner satisfaction au prince Thomas<sup>5</sup>. En même temps se diffusèrent des rumeurs inquiétantes pour le duché car des personnes proches du Carignan mentionnaient une lettre de Mazarin dans laquelle il aurait promis au prince de lui consigner les places que la France tenait encore dans le duché si on ne lui rendait pas Ivrée<sup>6</sup>. Ces nouvelles, confirmées par l'abbé Mondino<sup>7</sup>, inquiétèrent Scarnafigi mais se révélèrent finalement fausses. D'autres voix se diffusèrent, arguant

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 87, dépêche du comte Scarnafigi au duc Charles-Emmanuel II, Paris, 31 juillet 1648 : « Non debbo tacere a VRA che l'abbate Mondino ha grandemente travagliato et operato per acquetar i disgusti nati dal fatto d'Ivrea et ha parlato al Cardinale, et altri ministri con vigore, et più liberamente di quello ch'a me sarebbe stato lecito ».

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino, a SAR », 1648, les dépêches n.° 23 (26 juin), 24 (3 juillet), 26 (10 juillet), 29 (31 juillet) toutes adressées à la duchesse Christine.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 74, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 3 juillet 1648.

<sup>4</sup> *Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par M. A. Chéruef, Paris, Imprimerie Nationale 1873, t. III, *janvier 1648-décembre 1650*, LXXI, lettre de Mazarin à M. Le prince Thomas, Paris, 24 juin 1648, les deux citations, p. 147-148.

<sup>5</sup> Cf. G. Datta de Albertis, *Cristina di Francia*, op. cit., p. 291.

<sup>6</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 76, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 10 juillet 1648.

<sup>7</sup> Cf. *Ibidem*, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino, a SAR », 1648, n.° 33 dépêche de l'abbé Mondino à son Altesse Royale, Paris, 14 août 1648.

du retour du prince en Piémont, mais cette fois l'ambassadeur Scarnafigi fut rassuré par Mazarin qui estimait une telle action inconvenante pour le prince puisqu'il aurait alors perdu tous les avantages dont il jouissait en France<sup>1</sup>.

À la fin de juillet 1648, le comte de Scarnafigi peinait encore à voir la reine ou le cardinal Mazarin, ce dernier ayant répliqué, après que l'abbé Mondino l'a sollicité à octroyer une audience à l'ambassadeur ducal, qu'il ne fallait pas espérer que la France se « résigne si facilement à l'offense qu'elle a reçu de l'action d'Ivrea<sup>2</sup> » et qu'il valait mieux voir la reine après avoir donné satisfaction au Carignan, sous peine qu'elle ne se plaigne auprès de l'ambassadeur.

Finalement le cardinal le reçut et le comte Scarnafigi en fit part au duc dans une de ses premières dépêches qu'il lui envoya. Après avoir été officiellement informé de la fin de la régence, Mazarin fit un long discours dans lequel il glissa les griefs que nous connaissons déjà, au nombre de deux : avoir traité le prince Thomas comme un ennemi des plus dangereux et avoir tenu la France à l'écart du projet contre Ivree. Le comte Scarnafigi garda son sang-froid et répondit point par point aux lamentations, un peu théâtrales, de Mazarin. On avait agi ainsi à l'égard du prince Thomas car la cour de Turin connaissait la mauvaise volonté du Carignan, et les deux princes avaient malgré tout reçu des charges de lieutenance et avaient été placés, en vertu de leur qualité de princes sujets du duc, au même niveau que leurs homologues<sup>3</sup>.

En réalité, écrivait l'ambassadeur savoyard dans une autre dépêche, Scarnafigi avait recueilli une confession de Brienne qui, deux mois auparavant, avait reçu une lettre de du Plessis Praslin qui l'informait que le prince Thomas n'avait pas l'intention de rendre Ivree et demandait quelles auraient été les réactions de la France face à une éventuelle entreprise contre cette ville. On lui avait répondu qu'on ne pouvait outrager ainsi la souveraineté du duc, ce qui signifiait selon Scarnafigi, que Mazarin jouait la comédie lorsqu'il se plaignait d'ignorer totalement le sort d'Ivree<sup>4</sup>.

L'audience avec la reine se passa sans problèmes, Scarnafigi fit une allusion à Ivree mais Anne d'Autriche lui répondit qu'elle était au courant de cette affaire dont s'occupait le cardinal Mazarin. En réalité, un incident survint, que l'ambassadeur relata avec une certaine satisfaction : la princesse de Carignan assistait à cette rencontre et ne put s'empêcher de faire l'éloge des talents militaires de son mari en rappelant son succès à Saint-Omer. Elle fut écoutée avec une impatience visible par le roi Louis XIV, irrité par cette tentative gauche de faire briller les mérites de son époux par des actions « menées contre la France<sup>5</sup> ».

---

<sup>1</sup> Cf. *Ibidem*, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 78, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 13 juillet 1648.

<sup>2</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 84, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 24 juillet 1648.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 87, dépêche du comte Scarnafigi au duc Charles-Emmanuel II, Paris, 31 juillet 1648.

<sup>4</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 89, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 31 juillet 1648.

<sup>5</sup> Cf. *Ibidem*, n.° 92, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 7 août 1648.

Même si le cardinal Mazarin continuera pendant un certain temps à défendre les intérêts du prince Thomas<sup>1</sup>, plusieurs raisons contribuèrent à affaiblir la position du Carignan. Sa campagne militaire à Naples, peu brillante, les désordres internes français provoqués par la Fronde, le consensus croissant qui prenait forme à la cour de Paris sur l'entreprise d'Ivrée et la nature peu conciliante du prince, qui refusait de s'établir à Asti ou Alba que le gouvernement lui avait pourtant octroyées, participèrent à l'acceptation du nouveau cours politique du duché par la France.

#### 3.3.2 Le début d'un nouveau règne : continuité ou changement du corps diplomatique, 1630-1648

Charles-Emmanuel II avait entamé son gouvernement personnel, du moins nominalement, le 20 juin 1648. À la cour de Paris, le duc faisait bonne impression, Anne d'Autriche par exemple le jugeait être un prince destiné à accomplir de grandes actions, et affichait une sincère satisfaction en apprenant l'application que le nouveau souverain déployait dans les affaires du duché et dans la signature des actes, même si les arrêts portant sur les questions plus importantes étaient contresignés par la duchesse Christine. Elle approuvait également sa propension à continuer à écouter les conseils de sa mère et à en poursuivre les lignes politiques<sup>2</sup>. Une fois la ville d'Ivrée sous contrôle, il fallut prévenir les ambassadeurs du dispositif diplomatique savoyard. On annonça au marquis de Saint-Maurice, ambassadeur avec plein pouvoir à Münster, que le 20 juin le duc « a pris les resnes du Gouvernement de ses estats » tout en priant sa mère « de l'assister de nos conseils<sup>3</sup> ». Ensuite la duchesse informa plus amplement le même ambassadeur qui, entre-temps, avait quitté la Westphalie. On lui fit un récit détaillé du coup de main d'Ivrée en le mettant au courant des faits que nous connaissons déjà. Néanmoins, nous y apprenons des détails intéressants sur la tentative française d'entraver tout changement. La duchesse Christine et Charles-Emmanuel II furent en effet rejoints à Ivrée par un courrier de l'intendant Servien leur demandant non seulement de ne rien changer mais aussi en leur consignait une lettre rédigée par Louis XIV « en faveur des Princes mes Beaux-frères ». Madame Royale réagit en témoignant d'une grande surprise qu'après tous les services rendus à la Couronne de France « l'on veuille appuyer des prétentions si peu raisonnables et si préjudiciables à l'autorité

---

<sup>1</sup> Voir à ce propos *Ibidem*, fasc. 6, « Lettere dell'abate Andrea Mondino, a SAR », 1648, n.º 41, dépêche de l'abbé Mondino à son Altesse Royale, Paris, 12 septembre 1648, où Mondino écrivait qu'il trouvait le cardinal Mazarin très partial à l'égard du prince Thomas, dont il justifiait aussi l'insuccès à Naples.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.º 91, dépêche du comte Scarnafigi au duc Charles-Emmanuel II, Paris, 3 août 1648.

<sup>3</sup> AST, Corte, LMM, m. 2, fasc. 2, « Lettres originales de M. Rle Chretienne au marquis de St Maurice ambassadeur extraordinaire de SAR à l'Assemblée générale de Münster », deuxième lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 19 juin 1648, les deux citations.

souveraine de SAR<sup>1</sup> ». L'irritation de Madame Royale monta d'un cran lorsqu'elle apprit que Servien « comme si la place avoit esté remise entre les mains des ennemis de la France<sup>2</sup> » avait rappelé des troupes de renfort de Pignerol pour les loger dans la citadelle de Turin<sup>3</sup>. De plus, une fois rentrés à Turin, la duchesse Christine et le duc rencontrèrent Servien qui manifesta « un extreme resentiment dudit changement » en se laissant transporter par « la violence de sa passion<sup>4</sup> ». La duchesse Christine en informa le comte Scarnafigi, lui expliquant qu'elle avait fermement répondu à ce dernier qu'il n'avait aucun droit de bafouer ainsi l'autorité souveraine de son fils. Les premiers contacts entre le duc et Servien furent donc plutôt orageux. Le comte Scarnafigi assura à la duchesse qu'à Paris tous les ministres blâmaient la conduite de l'intendant<sup>5</sup>. À Turin l'impression, fondée, était que le résident français penchait par trop du côté du prince Thomas et l'on appréciait peu également les liens noués à Paris entre madame Servien et la princesse de Carignan<sup>6</sup>.

Quant à Charles-Emmanuel II, il régla les questions restées en suspens avec les princes à partir de l'été 1648. Il fait ainsi envoyer au prince Maurice les patentes de lieutenance générale restreinte, le privant des privilèges dont il jouissait durant la régence de la duchesse Christine. Le capucin Jean de Moncalieri fut chargé de lui faire accepter cette réduction d'autorité, ce qui n'empêcha pas le prince de chercher à obtenir quelque privilège en faisant remarquer qu'il était le premier prince de sang. Le duc lui répondit cependant que les patentes étaient déjà signées et, grâce à l'habileté du capucin, le prince Maurice se contenta de quelques avantages dans « les formalités<sup>7</sup> ». Avec le prince Thomas la partie s'avéra plus rude. Dans une de ses rares lettres au Carignan de cette période, Charles-Emmanuel II soulignait qu'après l'avoir dument informé que le 20 juin 1648 marquerait la fin de sa minorité, il lui manifesta vertement toute sa surprise au sujet de ses requêtes de retarder la consigne de la ville d'Ivrée et de sa volonté de reprendre la négociation « sur une question déjà résolue » par les traités. Surtout, il s'attendait de sa part à un don spontané du dépôt qui lui avait été confié. De plus, son recours à l'autorité du roi de France se fondait sur des raisons « inconsistantes<sup>8</sup> » et ne pouvait être toléré par aucun souverain.

<sup>1</sup> AST, Corte, LMF, m. 50, fasc. 2, « Registro Lettere di MR all'abate di Verrua conte di Scarnafigi ed atri », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, [sans lieu], 26 juin 1648, f.° 885, les deux citations.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f.° 885-886.

<sup>3</sup> Sur cette réaction de Servien voir aussi AST, Corte, LMM, m. 2, fasc. 2, « Lettres originales de M. Rle Chretienne au marquis de St Maurice ambassadeur extraordinaire de SAR à l'Assemblée générale de Münster », lettre de la duchesse Christine au marquis de Saint-Maurice, Turin, 26 juin 1648.

<sup>4</sup> AST, Corte, LMF, m. 50, fasc. 2, « Registro Lettere di MR all'abate di Verrua conte di Scarnafigi ed atri », lettre de la duchesse Christine, au marquis de Saint-Maurice, 26 juin 1648, f.° 886.

<sup>5</sup> LMF, m. 52, fasc. 5, « Il conte Ponte di Scarnafigi », 1648, n.° 77, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 10 juillet 1648.

<sup>6</sup> Cf. *Ibid.*, n.° 110, dépêche du comte Scarnafigi à son Altesse Royale, Paris, 18 septembre 1648.

<sup>7</sup> Cf. *Ibid.* LMF, m. 50, fasc. 2, « Registro Lettere di MR all'abate di Verrua conte di Scarnafigi ed atri », lettre du duc Charles-Emmanuel II au comte de Scarnafigi, [sans lieu], 4 juillet 1648, f.° 890.

<sup>8</sup> AST, Corte, LMR, m. 56, fasc. 1, « Registro di lettere del duca di MR e del ministro... », lettre du duc Charles-Emmanuel II au prince Thomas, [sans lieu], 28 juillet 1648, f.° 581v-582r, les deux citations.

Nous avons déjà vu qu'aucune des prétentions du prince Thomas n'eut gain de cause, et le jeune duc sut montrer toute sa fermeté dans cette confrontation avec les princes.

Le duc entra en contact épistolaire avec ses ambassadeurs, entamant ainsi une période caractérisée par une gestion duale de la correspondance diplomatique. Il avisa directement de sa prise de pouvoir le cardinal Mazarin<sup>1</sup>, le duc de Nemours<sup>2</sup>, Abel Servien<sup>3</sup>, le nonce à Münster Fabio Chigi<sup>4</sup> et le marquis de Saint-Maurice<sup>5</sup> entre autres.

Apprenant la fin de sa minorité au marquis de Saint-Maurice, il précisa que sa mère continuerait à lui prodiguer ses conseils et « ses bons sentiments avec lesquels nous puissions conduire heureusement nos affaires et regir nos sujets<sup>6</sup> ». Pour cette raison le marquis pouvait continuer à adresser ses dépêches à sa mère, même si à partir de cette date on trouve parfois des lettres du duc à son plénipotentiaire à Münster. Les échanges avec le comte de Scarnafigi furent par contre plus assidus car il traitait avec ce dernier des affaires du duché. Plus en général, à partir de l'été 1648, les lettres du duc devinrent plus fréquentes, et il écrivit par exemple à l'abbé Mondino pour le rassurer de sa faveur, car il connaissait bien ses nombreux services rendus au duché pendant les années de régence<sup>7</sup>. Charles-Emmanuel II suivait avec satisfaction le travail de l'ambassadeur Scarnafigi auprès de la cour de Paris visant à persuader de la légitimité de l'action ducal lors de l'entreprise d'Ivrée<sup>8</sup>. Il lui stipula par ailleurs que si le prince Thomas se comportait de manière convenable dans le respect de sa souveraineté, il serait alors disposé à traiter avec lui<sup>9</sup>.

Au cours des années suivantes, le pouvoir ducal se consolida après avoir recouvré la totalité de ses possessions territoriales et, en fin de siècle, l'État savoyard affichait également une plus ample autonomie par rapport à son allié français<sup>10</sup>. Cette

---

<sup>1</sup> Cf. AMAE, La Courneuve-Paris, CPS, vol. 43, lettre du duc Charles-Emmanuel II à son cousin, [sans lieu], 20 juin 1648, f.° 259, où il le remercie pour tout ce qu'il a fait pour son État.

<sup>2</sup> AST, Corte, LMF, m. 50, fasc. 2, « Registro Lettere di MR all'abate di Verrua conte di Scarnafigi ed atri », lettre du duc Charles-Emmanuel II à Monsieur le duc de Nemours, [sans lieu], 3 juillet 1648, f.° 889.

<sup>3</sup> *Ibid.*, lettre du duc Charles-Emmanuel II à Monsieur Servien, [sans lieu], 3 juillet 1648, f.° 889-890.

<sup>4</sup> *Ibid.*, lettre du duc Charles-Emmanuel II à Monsieur le nonce à Münster, [sans lieu], 3 juillet [1648], f.° 888.

<sup>5</sup> *Ibid.*, LMM, m. 2, fasc. 2, « Lettres originales de M. Rle Chretienne au marquis de St Maurice ambassadeur extraordinaire de SAR à l'Assemblée générale de Münster », lettre du duc Charles-Emmanuel II au marquis de Saint-Maurice, Turin, 20 juin 1648.

<sup>6</sup> *Ibidem.*

<sup>7</sup> Cf. AST, Corte, LMF, m. 50, fasc. 2, « Registro Lettere di MR all'abate di Verrua conte di Scarnafigi ed atri », lettre du duc Charles-Emmanuel II à l'abbé Mondino, [sans lieu], 18 juillet 1648, f.° 905-906.

<sup>8</sup> Cf. *Ibidem*, lettres du duc Charles-Emmanuel II au comte de Scarnafigi du 18 et 25 juillet 1648, f.° 905-906 ; 908-909.

<sup>9</sup> Cf. *Ibidem*, lettre du duc Charles-Emmanuel II au comte de Scarnafigi, [sans lieu], 8 août 1648, f.° 921.

<sup>10</sup> À ce propos voir Géraud Poumarède, « La rupture entre la France et la Savoie (1703). Un tournant de la guerre de Succession d'Espagne en Italie », in Frédéric Ieva (dir.), *I trattati di Utrecht. Una pace di dimensione europea*, Rome, Viella, 2016, p. 115-138 ; Id., « Il teatro romano della rottura franco-sabauda

nouvelle tendance de la politique étrangère du duché nous pousse à développer ici quelques réflexions sur le personnel diplomatique. Toujours dans les années 1630-1648, nous essayerons de comprendre si le choix des ambassadeurs se portait sur la continuité ou la rupture.

Lors du tour d'horizon du dispositif diplomatique savoyard effectué dans le premier chapitre, il ressort que les sièges diplomatiques les plus assidument occupés furent ceux de Paris et de Rome. Les relations entre Turin et Paris furent constantes et la prétendue coupure des relations entre 1645 et 1648, conséquence directe de l'affaire Bellezia qui aboutit au rappel d'Aiguebonne, ne se fit qu'en apparence. En effet, Aiguebonne déplacé à Casal, les contacts ne manquèrent pas avec les Français, ceux-ci contrôlant la citadelle de Turin et disposant de la base militaire de Pignerol. En outre, à bien y regarder, par le biais de Milan la communication ne fut jamais vraiment coupée avec les Espagnols non plus.

Les envoyés savoyards à Paris étaient composés pour l'essentiel de membres de l'aristocratie appartenant tous ou presque au petit nombre des familles très proches de celle du duc.

Si l'on s'en tient aux ambassadeurs extraordinaires et ordinaires, les représentants ducaux les plus importants envoyés à Paris furent, entre autres, Claude Jérôme Chabod, marquis de Saint-Maurice, Charles Ubertain Solaro comte de Moretta, l'abbé Philibert Scaglia et Jean-François Ponte, comte de Scarnafigi.

Tous faisaient partie des plus notables familles du duché. Que ce soit les Chabod, famille de souche savoisienne, les Scaglia ou les Solaro, tous étaient au service des ducs depuis Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>. Ce furent notamment les Saint-Maurice et les Moretta qui traitèrent en début de siècle l'affaire du mariage d'Élisabeth, fille aînée d'Henri IV, avec le prince Victor-Amédée, projet qui échoua du fait de l'intervention de l'Espagne qui aboutit aux mariages franco-espagnols célébrés à Bordeaux en 1615<sup>1</sup>. Charles Ubertain, comte de Moretta, fut envoyé à Paris dans un moment dramatique pour le duché : la duchesse le présentait en effet à son frère Louis XIII au sortir de l'orageux colloque de Grenoble.

Quant aux comtes de Scarnafigi, les Ponte constituaient une famille d'ancienne souche active dans la province d'Asti. L'homme était apparemment nouveau mais sa famille vivait une phase d'ascension qui culmina lors de l'alliance matrimoniale de Blanche, fille de César Ponte, avec Philibert Gérard Scaglia, comte de Verrua.

À Rome, l'ambassade du comte Maurice Solaro de Moretta et des Biandrate de San Giorgio, dont le comte Frédéric ne fit pas l'unanimité auprès des Français, fit suite à la longue ambassade de Ludovic de Saint-Martin, marquis d'Aglié, une famille liée aux ducs depuis fort longtemps.

Ces exemples tendent à dégager une ligne « continuiste » : les ducs ne cherchaient nullement des hommes nouveaux pour les postes d'ambassadeur. Münster fut le seul

---

del 1703: comunicazione politica e rivalità internazionali alla sede pontificia », in Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015, p. 273-290.

<sup>1</sup> On peut suivre cette négociation in AST, Corte, LMF, m. 11-15.

moment où l'on confia un rôle de représentation au robin Jean-François Bellezia. Ce choix n'illustrait pas un désir d'innovation de la part des Savoie, mais plutôt une exigence nouvellement apparue : la nécessité de compter dans les délégations des juristes experts pour contrôler et défendre les prérogatives juridiques acquises par le duché lors des traités antérieurs à celui de Münster. Nous avons vu que l'affaire Bellezia avait fait provoquer une crise relativement grave entre Turin et Paris et le même Bellezia indisposait par ailleurs également le marquis de Saint-Maurice qui s'entendait bien mieux avec son successeur, le comte Laurent Nomis, juriste d'origine noble.

La continuité n'était pas l'apanage du choix des ambassadeurs, car elle résultait parfois de la guerre civile : la duchesse Christine essayait de rendre leurs charges aux sujets qui lui étaient restés fidèles et qui, pour cette raison, avaient été déchu par les princes. L'un des derniers cas fut la restitution du titre de gouverneur d'Ivrée à Alessio Saint-Martin, marquis de Brosso, seigneur de Parella, titulaire de ce poste avant le gouvernement du prince Thomas.

Fort de son statut de Grand-maître de l'ordre, seul à pouvoir nommer des chevaliers, l'une des premières affaires traitées par le duc régnant fut d'élire de nouveaux chevaliers de l'Ordre de l'Annonciade, l'ordre militaire aux origines lointaines qui conférait la préséance sur les membres des autres ordres comme celui des saints Maurice et Lazare<sup>1</sup>.

Fondé en 1364<sup>2</sup> l'ordre dut changer son siège capitulaire, la chartreuse de Pierre Châtel, dans le Bugey, après la paix de Lyon (17 janvier 1601). Comme nouvelle

---

<sup>1</sup> Sur cet ordre voir Andrea Merlotti, « Un sistema degli onori europeo per Casa Savoia? I primi anni dell'Ordine dei Santi Maurizio e Lazzaro (1573-1604) », *Rivista Storica Italiana*, CXIV, 2002, 2, p. 477-514, plus en général voir Alessandro Barbero, Andrea Merlotti (dir.), *Cavalieri: dai Templari a Napoleone*, Milan, Electa, 2009. Sur la préséance sur les chevaliers de l'ordre de St. Maurice et Lazare voir AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 1, « Memoria storica dell'Ordine Supremo della SS Annunziata dalla sua prima Istituzione fattadi nel 1362 dal conte di Savoia Amedeo VI sino all'anno 1674. E sulla precedenza de' Cavalieri di detto Ordine a quelli della religione di SS Maurizio, e Lazaro nelle funzioni ivi espresse ».

<sup>2</sup> La date de fondation de l'ordre suscita de longues discussions entre les historiens : plusieurs documents conservés aux archives de Turin rapportent comme date d'institution 1362 (cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 1, « Memoria storica dell'Ordine Supremo della SS Annunziata dalla sua prima Istituzione fattasi nel 1362 dal conte di Savoia Amedeo VI sino all'anno 1674 ... », cit. ; fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 »). Selon l'historiographe de cet ordre chevaleresque, sa fondation remontait à 1361 (Vittorio Amedeo Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, Turin, Stamperia Reale, 1786, p. 4), Luigi Cibrario, identifiant un ancêtre de cet ordre dans celui du Cygne noir, institué en 1350, indiquait comme année de fondation 1362 (Luigi Cibrario, *Notizia storica del nobilissimo ordine supremo della Santissima Annunziata*, Florence, Tipografia eredi Botta, 1859, p. 7), date confirmée par Giovanni Saverio Chianale, Giovanni Battista Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata dal MCCCLXII sino ai nostri tempi*; Turin, Pignetti e Carena, 1842. Toutefois Laurent Ripart, auquel nous renvoyons pour d'autres références bibliographiques, a démontré que 1364 est la date de fondation la plus probable, cf. Laurent Ripart, « Du Cygne noir au Collier de Savoie : genèse d'un ordre monarchique de chevalerie (milieu XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), in Paola

chapelle, on choisit « l'Église des Hermites camaldules, qu'il avoit fondé sur la Montagne de Turin<sup>1</sup> » le 28 octobre 1606<sup>2</sup>. Le prieur de l'Ermitage était, depuis 1601, Alexandre Ceva qui était aussi le confesseur du duc<sup>3</sup>.

Au cours du long règne de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> s'étaient réalisées 15 nominations, entre 1581 et 1630, pour un total de 55 chevaliers. Son fils et successeur Victor-Amédée I<sup>er</sup> avait présidé à cinq créations, entre 1630 et 1637, en ne nommant que 7 nouveaux membres de l'ordre. Pendant la régence de la duchesse Christine se déroulèrent trois élections : la première, au nom de François-Jacynthe, se tint le 24 mars 1638, les deux autres (1639 et 1642) se firent au nom de Charles-Emmanuel II qui présida à sa première nomination le 21 août 1648<sup>4</sup>. Au total, on dénombre sous la régence 16 nouveaux chevaliers et 13 nouveaux membres lors des deux premières sous Charles-Emmanuel II. Ainsi, dans la période concernée furent faits 36 chevaliers de l'ordre de l'Annonciade.

Quelques observations s'imposent : le début et la fin de la guerre civile virent deux nominations et plus personne ne fut fait chevalier dans un intervalle plutôt long courant de 1642 à 1648. En réalité, 1642 ne concerna que le prince Maurice. Pour sceller la paix retrouvée entre la famille ducal, la duchesse Christine octroya le petit collier de l'ordre à l'époux de sa fille Ludovique, le grand collier ne lui revenant qu'à l'été 1648. L'élection de 1638 ayant comblé les places vacantes, les années 1639 à 1648 furent vierges de toute nouvelle arrivée de chevalier. Suite au décès de 12 chevaliers et du vieillissement de ceux encore vivants, qui ne pouvaient donc plus venir à la cour, le duc se résolut à élire de nouveaux membres pour récompenser plusieurs de ses sujets qui avaient fait preuve de fidélité pendant les troubles de la guerre civile. La promotion devait se dérouler le 11 août, mais on attendit jusqu'au 20 la réponse du prince Thomas, qui n'arriva pas (le souvenir d'Ivrée était sans doute encore trop récent)<sup>5</sup>. Les chevaliers furent convoqués le 21 août et la duchesse Christine assista

---

Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia tra tardo Medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006 p. 99.

<sup>1</sup> AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 1, « Memoria storica dell'Ordine Supremo della SS Annunziata dalla sua prima Istituzione fattasi nel 1362 dal conte di Savoia Amedeo VI sino all'anno 1674... », *op. cit.*, f.° 4.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 4, fasc. 10, « Patenti del duca Carlo Emmanuel primo capo e sovrano dell'ordine della Santissima Annunziata di nomina della Chiesa de padre dell'Eremo per capella del detto ordine a luogo di quella di Pierre Chatel », 3 décembre 1607, dans ce fascicule est conservée une copie de l'opuscule *Erection de l'esglise de l'hermitage camaldolense Pour la chapelle de l'ordre de l'Annonciade de ça les monts, pour jouir des droicttz d'icelle ainsi que faisoient les religieux de Pierre Chastel*, Turin, Pizzamiglio, 1638.

<sup>3</sup> Sur Alexandre Ceva cf. Paolo Cozzo, *Un eremita alla corte dei Savoia. Alessandro Ceva e le origini della congregazione camaldolese di Piemonte*, Milan, FrancoAngeli, 2018, en particulier les p. 107-115

<sup>4</sup> Ce même jour le duc se nomma lui-même Grand maître de l'ordre cf. AST, Corte, m. 4, n.° 21, « Diario cerimoniale delle capelle tenute dall'anno 1621 al 1649 », f.° 58.

<sup>5</sup> Le prince de Carignan avait été nommé chevalier de l'Annonciade en 1618 par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, cf. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, *op. cit.*, p. 119.

par une fenêtre à cette réunion où furent nommés 11 membres<sup>1</sup>. Comme nous le confirme l'historien de l'ordre Cigna-Santi, ces nominations représentaient aussi bien une promotion sociale qu'un indice d'être dans les grâces du seigneur<sup>2</sup>. Naturellement, tous les chevaliers appartenaient à la noblesse et occupaient les charges les plus importantes du duché savoyard. En analysant toutes les promotions survenues entre 1630 et 1648, on constate que des chargés de missions diplomatiques figurent dans le nombre, comme en atteste le tableau ci-dessous<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 154-162.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>3</sup> Les sources consultées à propos de la nomination de chaque chevalier nommé donnent une courte fiche d'informations biographiques. Nous signalerons seulement ceux dont les missions diplomatiques ont été mentionnées ici : le marquis de Pianezza ne figure donc pas dans la liste car sa mission diplomatique au Saint-Empire en 1632 n'a pas été évoquée.

	Chevalier	Nommé par	Date de nomination	Ambassades mentionnées
1	Filiberto del Carretto, marquis de Ceva et de Bagnasco	Victor-Amédée I <sup>er</sup>	1631	ambassadeur extraordinaire auprès de l'Empereur Ferdinand II [1630] <sup>1</sup>
2	Ludovic de Saint Martin d'Aglié, marquis de San Damiano	Victor-Amédée I <sup>er</sup>	1636	ambassadeur auprès du pontife Urbain VIII [1627-1638] <sup>2</sup>
3	Claude Jérôme Chabod, marquis de Saint-Maurice	Victor-Amédée I <sup>er</sup>	1636	« ambassadeur en Angleterre [1635], et par trois fois extraordinaire en France [1630-1631 ; 1633-1639 ; 1643-1645], ensuite plénipotentiaire au congrès de Munster [1645-1648] <sup>3</sup> »
4	Antoine Ponte, comte de Scarnafigi	Victor-Amédée I <sup>er</sup>	1637	Envoyé à Embrun auprès de Richelieu en 1629, il fut nommé à son retour chevalier de Grande Croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Ambassadeur en Angleterre, Flandres, Lorraine, Venise <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Ces informations sont tirées de AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 12r ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 137 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 168.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 12v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 138 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 168.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 12v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 138-139, ici p. 139 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 169.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 12v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 140-141 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 171.

### Chapitre III La stabilisation du pouvoir ducal

5	Amedeo dal Pozzo, marquis de Voghera	Christine, au nom de François- Jacynthe	1638	Chevalier de Grande Croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Ambassadeur à Rome [1638-1639] <sup>1</sup>
6	François Provana, comte de Druent	Christine, au nom de François- Jacynthe	1638	Ambassadeur extraordinaire en France [1630-1633] <sup>2</sup>
7	Albert Eugène, marquis de Lullin	Christine, au nom de François- Jacynthe	1638	Ambassadeur en Lorraine et en Allemagne <sup>3</sup>
8	Octavien de Saint Martin d'Aglié, marquis de Saint Germain	Charles- Emmanuel II	1648	Ambassadeur extraordinaire en Angleterre [1635] sous Victor-Amédée I <sup>er</sup> <sup>4</sup>
9	Charles- Emmanuel, marquis de Pallavicino	Charles- Emmanuel II	1648	Ambassadeur au Saint-Empire [1631] et en Suisse [1634] <sup>5</sup>

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 13r ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 144 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 173.

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 13v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 147 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 177.

<sup>3</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 13v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 148 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 179. Ses missions en Allemagne et en Lorraine ne sont mentionnées ni par Cigna-Santi ni par Chianale et Nicolini.

<sup>4</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 14r ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 157-158 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 186.

<sup>5</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.º 14v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto*

10	Charles Ubertin Solaro, comte de Moretta	Charles-Emmanuel II	1648	Ambassadeur en France [1639-1645] <sup>1</sup>
11	Jean-François Ponte, comte de Scarnafigi	Charles-Emmanuel II	1648	« ambassadeur ordinaire à Venise, puis extraordinaire en Lorraine, en Flandres, en Angleterre [1630-1631] et en France [1646-1650] <sup>2</sup> »

Tableau 1 : Ambassadeurs faits chevalier de l'Ordre de l'Annonciade.

Ce tableau nous révèle un résultat d'une certaine importance car sur 36 nominations (pour la période 1630-1648) un tiers des élus, en comptant aussi le marquis de Pianezza, pouvaient se vanter dans leurs *cursus honorum* de missions diplomatiques. Notons également que les trois ambassadeurs en service auprès du Saint-Siège, à savoir les marquis Saint-Martin d'Aglié et de Voghera ainsi que le comte de San Giorgio, Frédéric Biandrate<sup>3</sup>, appartenaient à cet ordre. Quelques-uns de ces ambassadeurs (les marquis de Lullin et de Saint-Maurice) étaient en outre des membres du Conseil d'État, comme les chevaliers Arduino Valperga<sup>4</sup> et Guido Villa<sup>5</sup>.

---

*prima del collare indi della Santissima Nunziata, op. cit., p. 159 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata, op. cit., p. 188.*

<sup>1</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.° 14v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata, op. cit., p. 157-158 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata, op. cit., p. 186.*

<sup>2</sup> Cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.° 15r, sa mission en Angleterre, en Lorraine et en Flandres date de 1630-1631 ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata, op. cit., p. 162 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata, op. cit., p. 191.*

<sup>3</sup> Le comte de San Giorgio fut nommé fin décembre 1650. Il fut ambassadeur à Rome de 1645 à 1649, cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.° 15v ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata, op. cit., p. 167 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata, op. cit., p. 195.*

<sup>4</sup> Les quatre furent nommés le 21 août 1648, première nomination de chevaliers sous le règne de Charles-Emmanuel II. Les nouveaux chevaliers élus furent le prince Emmanuel-Philibert, fils du prince Thomas, les marquis de Pianezza de Saint Germain et Guido Villa, le comte Philippe d'Aglié, le marquis de Pallavicino, le sieur de Fleury et le comte Charles Ubertin de Moretta.

<sup>5</sup> Guido Villa décéda lors des opérations obsidionales à Cremone, le 27 août 1648. Le duc Charles-Emmanuel II nomma à sa place son fils Ghiron François Villa, marquis de Cigliano, cf. AST, Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 »,

À quelques occasions, le brevet de chevalier fut consigné à des aristocrates de retour de leur ambassade<sup>1</sup> ou toujours en poste comme dans le cas de Ludovic Saint-Martin d'Aglié, d'Amédée dal Pozzo, marquis de Voghera, ou encore de Jean-François, comte de Scarnafigi. Plusieurs membres d'une même famille furent nommés chevalier de l'Annonciade, parmi lesquels nous signalons Jean-François Saint-Martin d'Aglié, abbé de Staffarda, qui avait été envoyé en mission diplomatique à Paris et qui, plusieurs années après, fut nommé par Charles-Emmanuel II chancelier de l'ordre en 1663, en remplacement de l'évêque de la Maurienne Paul Milliet<sup>2</sup>, une charge prestigieuse occupée en 1634-1635 par Jean-François de Sales, frère de François<sup>3</sup>. La branche de Saint-Martin de Parella compta aussi deux chevaliers et, en général, les familles les plus proches des ducs purent se vanter de plusieurs chevaliers, comme par exemple les Scaglia de Verrua<sup>4</sup> ou les Manta de Saluces<sup>5</sup>. Quelques membres de l'ordre de l'Annonciade furent également chevaliers de Grande croix de l'ordre des Saints Maurice et Lazare. Des recherches plus approfondies nous mèneraient certainement à trouver d'autres liens intéressants, mais ce qui nous intéressait ici était de montrer qu'obtenir une ambassade à Rome ou à Paris pouvait ouvrir aussi les portes du plus prestigieux ordre chevaleresque du duché de Savoie.

---

f. 15r ; V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 163 ; G.S. Chianale, G.B. Nicolini, *Serie dei cavalieri ed uffizial dell'Ordine supremo della SS.<sup>ma</sup> Annunziata*, op. cit., p. 192.

<sup>1</sup> Tels furent les cas de Filiberto del Carretto, marquis de Bagnasco et du marquis de Saint-Maurice.

<sup>2</sup> Cf. Corte, OM, m. 1, fasc. 2, « Stato delle creazioni di tempo in tempo fattesi de' cavalieri del Supremo Ordine della SS. Annunziata principiando dall'anno 1362 tempo della sua prima istituzione. 1362-1737 », f.° 14r. Milliet avait été nommé en 1641, mais il ne prêta son jurement que le 7 décembre 1650. Cf. V.A. Cigna-Santi, *Serie cronologica de' cavalieri dell'ordine supremo di Savoia detto prima del collare indi della Santissima Nunziata*, op. cit., p. 165.

<sup>3</sup> Cf. *Ibidem*, f.° 12r, Jean-François de Sales fut évêque et prince de Genève.

<sup>4</sup> Philibert Scaglia, comte de Verrua, fut nommé en 1608, Auguste Manfred Scaglia, comte de Verrua, en 1618 ; Charles Victor Scaglia, comte de Verrua, en 1648.

<sup>5</sup> Michel Antoine de Saluces, seigneur de Manta, fut nommé en 1602 ; François-René de Saluces, seigneur de Manta, fils de Michel-Antoine, en 1618.

## Conclusion

La période 1630-1648 fut d'une importance capitale dans l'histoire du duché de Savoie-Piémont et, au fil des pages précédentes, nous espérons avoir rendu un peu plus clairs les enjeux politiques de ces années si cruciales. L'articulation en trois parties qui a été adoptée correspond à plusieurs interrogations qui sont à la base de notre recherche. Il est en outre aisé de constater que cette thèse n'est pas bornée chronologiquement de manière stricte : l'exigence d'observer la formation et les répercussions de certains enjeux nous ont en effet conduits à faire des percées plus avant ou, au contraire, antérieures. Tel a été le cas du titre royal ou celui de la naissance du réseau diplomatique savoyard.

Dans la première partie, nous avons examiné la composition quantitative et qualitative de la diplomatie ducale. Du premier chapitre se dégagent, à notre avis, deux conclusions importantes, l'une peut être escomptée et l'autre un peu plus surprenante.

L'on pouvait en effet s'attendre à ce que la diplomatie soit une affaire essentiellement nobiliaire, mais cette donnée a été déterminée non seulement par des raisons sociales mais aussi par des questions d'étiquette : les hommes de religion envoyés comme représentants du duché risquaient de ne pas recevoir le titre d'excellence. L'autre résultat plus surprenant est la dimension quantitative et l'étendue du réseau diplomatique savoyard : plus de 100 personnes étaient actives dans le secteur de la négociation dans toutes les plus importantes places européennes. La diplomatie savoyarde se plaçait donc à peu près au même niveau que la vénitienne et la pontificale, laissant loin derrière toutes les autres maisons princières italiennes.

Le deuxième chapitre a essayé de dégager les structures étatiques qui se cachaient derrière le fonctionnement de la diplomatie. Notre analyse s'est particulièrement intéressée aux conseillers et aux secrétaires du duché qui répondaient respectivement au Conseil et à la secrétairie d'État. Notons que notre tâche a été simplifiée grâce à deux ouvrages l'un un peu moins récent que l'autre<sup>1</sup>.

Au Conseil d'État se traitait également la politique étrangère, mais la volonté du souverain primait, d'autant plus qu'il nommait lui-même les ambassadeurs et qu'il rédigeait les instructions. Dans la deuxième partie de ce chapitre, nous nous sommes penchés sur deux familles de l'aristocratie très proches du duc : les Scaglia di Verrua

---

<sup>1</sup> Francesco Aimerito, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali" degli Stati sabaudi. Percorsi fra equità, diritto e politica (secolo XVI-XIX)*, Turin, Giappichelli, 2018 ; Claudio Rosso, *Una burocrazia di antico regime. I segretari di Stato dei duchi di Savoia, 1559-1637*, Turin, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1992.

et les Saint-Martin d'Aglié, dont furent issus de nombreux ambassadeurs. En analysant l'ascension de ces familles nous est apparu qu'occuper un poste diplomatique important rendait possible une promotion sociale comme ce fut le cas de Ludovic Saint-Martin d'Aglié qui fut récompensé, après son ambassade d'une décennie à Rome, par une cooptation au Conseil d'État et sa nomination à deux hautes charges du duché : précepteur du prince de Piémont Charles-Emmanuel et surintendant des finances au-delà et en deçà des monts.

Parmi les enjeux de la politique étrangère, celui afférant aux titres et aux traitements royaux était l'un des plus ambitionné. Sur cette affaire, la diplomatie savoisiennne ne parvenait pas à obtenir des résultats satisfaisants auprès des cours de Rome, de Vienne et de Paris. Dans les deux premières places, les diplomaties florentines et vénitiennes se révélaient beaucoup plus efficaces et réussirent à prendre des avantages sur la cour de Turin, qui verra la salle royale du Vatican toujours comme un mirage ne se concrétisant qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Le différend avec Venise rendit plus embrouillées encore les relations avec la cour de Paris qui ne fit aux Savoyards aucune concession susceptible de nuire à son fidèle allié vénitien, beaucoup moins remuant et plus fiable que les Piémontais. Louis XIII n'octroyait les traitements royaux que dans un cadre exceptionnel et exclusivement temporaire. Finalement, ce fut l'Espagne et non la France qui fit conférer au duché par le pape les traitements réservés aux représentants des têtes couronnées. L'aspiration au titre royal fut un but constant de la politique ducal, qui ne négligeait aucune démarche pour marquer sa nature royale, y compris dans la dénomination des voies : on parlait de « strade reali », expression qui se retrouve surtout dans la documentation émanant des structures administratives centrales, les locales les appelant plutôt « strade ducali »<sup>1</sup>.

La France, comme l'Espagne, n'avait aucun intérêt à renforcer l'État savoyard et aspirait au contraire à le tenir dans une condition proche d'un État vassal, d'un protectorat, la politique étrangère française s'employant par conséquent à maintenir une souveraineté ducal instable. Ce mécanisme fut brisé une première fois au colloque de Grenoble où le cardinal de Richelieu dut faire face à la résistance inopinée de la duchesse Christine. Ce n'est qu'après avoir stabilisé le pouvoir ducal dans la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle que la Cour de Turin changea sa stratégie en commissionnant dans les années 1650, par exemple, une histoire célébratoire du duché à l'historien bressan Samuel Guichenon qui défendait, sans la fougue agressive d'un Père Monod, les aspirations des Savoie au statut royal. À partir de ce moment, le duché put poursuivre ce but avec une ferme détermination jusqu'à obtenir le titre royal à la fin de la guerre de succession espagnole, lors du traité de

---

<sup>1</sup> À ce sujet, on peut lire des réflexions intéressantes in Maria Luisa Sturani, « Inerzie e flessibilità : organizzazione ed evoluzione della rete viaria sabauda nei territori "di qua dai monti" (1563-1796). I presupposti strutturali (sec. XVI-XVII) », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, LXXXVIII, 1990, deuxième semestre, p. 455-511, ici pages 466 sq., article II sur le XVIII<sup>e</sup> siècle in LXXXVIX, 1991, deuxième semestre, p. 485-546 ; sur ces aspects voir aussi Mario Abrate, « Trasporti transalpini in Piemonte nel secolo XVII », *Economia e Storia*, VI, 1959, p. 481-498.

## Conclusion

paix d'Utrecht (1713), premier traité où l'État savoyard gagna des territoires nouveaux dans le Milanais.

Dans la deuxième partie, en restreignant notre analyse, nous nous sommes concentrés sur des missions diplomatiques particulières des années 1630 et 1640, et sur deux importants personnages politiques du duché de Savoie-Piémont : le Père Monod et Philippe Saint-Martin d'Aglié.

Côté savoyard, nous avons choisi la mission parisienne des années 1633-1639 de Claude Jérôme Chabod de Jacob, marquis de Saint-Maurice, figure centrale de négociateur qui sera aussi ministre avec pleins pouvoirs au congrès de paix de Münster. Saint-Maurice, avec le marquis Ludovic Saint-Martin d'Aglié<sup>1</sup>, fut l'un des plus éminents ambassadeurs du dispositif diplomatique ducal. Ses missions se caractérisèrent par un haut degré de difficulté : dans la première (1630-1631), il fut envoyé à Paris en compagnie du Père Monod pour obtenir le titre royal ; dans la seconde (1633-1639), une grave crise diplomatique entre Paris et Turin due aux traitements royaux refusés, que les Français avaient pourtant exceptionnellement octroyés à son prédécesseur François Provana, comte de Druent, fut évitée de justesse grâce à la fuite aux Flandres du prince Thomas de Savoie en 1634 ; dans la troisième, où il passa d'abord à Paris, il fut envoyé en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire à Münster mais sans la possibilité de participer directement à la négociation. Dans la seconde mission parisienne, il devait plus particulièrement obtenir les sommes promises par les Français et contrer toutes leurs propositions visant à obtenir de nouveaux territoires aux dépens du duché, comme l'incroyable échange Savoie-Montferrat que Saint-Maurice sut très habilement refuser. Au cours de sa mission fut aussi couché le texte définissant les termes du traité d'alliance entre la monarchie française et le duché de Savoie qui fut signé à Rivoli en juillet 1635.

Très apprécié par le duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> et par la duchesse Christine du fait de sa fidélité à toute épreuve, il conclut sa carrière politique en étant nommé conseiller d'État et chevalier de l'ordre de l'Annonciade.

Côté français, l'évidence est que le gouvernement de Paris envoya des ambassadeurs de taille à la Cour de Turin : Michel Particelli d'Hémery et Jules Mazarin. Nous nous sommes arrêtés aussi sur la figure d'Antoine Rostain d'Urre, seigneur d'Aiguebonne, bien que nous estimions son habileté dans les négociations moindre par rapport à celle des deux envoyés précédents.

D'Hémery était une « créature » du cardinal Richelieu et s'entendait bien avec Jules Mazarin. Ainsi, jouissant de la confiance la plus totale du puissant cardinal, d'Hémery, au caractère fort et hautain, n'hésita pas à bafouer, à plusieurs reprises, l'autorité de la duchesse. Présent au moment crucial et délicat de la mort du duc en 1637, il essaya de profiter des temps troublés de la régence de Christine pour imposer insidieusement la volonté de la France, désirant réduire presque au néant le déjà frêle État savoyard. Particelli conditionna lourdement la politique du duché : il empêcha le

---

<sup>1</sup> Nous avons traité la longue mission diplomatique romaine de Ludovic Saint-Martin d'Aglié dans les chapitres 2 et 3 de la première partie.

retour des princes, en fomentant peut-être la future guerre civile, il participa à la composition du Conseil d'État, il essaya constamment de ronger l'intégrité territoriale du duché en réclamant de nouvelles places de sûreté afin de rendre plus solide le couloir militaire qui menait à Pignerol et à Casal. Apprécié par la famille ducale au début de son mandat, d'Hémery entra en conflit autant avec la duchesse qu'avec son favori le comte Philippe Saint-Martin d'Aglié. Il travailla avec acharnement pour obtenir l'éloignement du Père Monod, qui peut-être se perdit tout seul en raison de sa tentative maladroite de fuite de Cuneo, acte qui fut interprété par la duchesse comme un impardonnable manque de confiance en elle de la part d'un sujet. Christine s'appliqua beaucoup à rendre plus agréable son séjour forcé à Montmélian mais ne fera aucune démarche pour sa libération. Si le sort du jésuite savoyard était déjà jeté en 1636-1637, sa deuxième mission diplomatique à Paris aboutissant à un échec ; l'hostilité grandissante du cardinal Richelieu envers Saint-Martin d'Aglié prit forme après l'orageux colloque de Grenoble, véritable tournant de la régence de Christine, comme l'a souligné Giuliano Ferretti<sup>1</sup>. Le comte Philippe se révéla à cette occasion l'un des plus fermes soutiens de la duchesse.

Pour cette raison, Christine avança plusieurs instances de libération en faveur de Saint-Martin d'Aglié, requêtes qui se brisaient sur le mur élevé à ce sujet par Richelieu. Seuls les décès du cardinal et du roi Louis XIII permirent de rouvrir le dossier du comte Philippe qui, dès la fin 1643, fut libéré par les Français.

Les ambassades de Mazarin et d'Aiguebonne des années 1640 ont également été examinées.

Mazarin était alors définitivement entré dans l'orbite française. Sa mission à Turin fut la première qui lui fut confiée par le cardinal mais elle se solda par un échec.

Le duché de Savoie-Piémont était ravagé par les flammes de la guerre civile. Après un moment initial de grandes difficultés, l'armée franco-piémontaise sous l'habile commandement d'Henri de Lorraine, comte d'Harcourt, récupéra le terrain perdu. Turin, aux mains du prince Thomas, était sous siège. Mazarin devait arriver avant la capitulation de la capitale ducale et s'emparer de la personne du Carignan. Malheureusement, à son arrivée, le prince Thomas s'était déjà réfugié dans la ville d'Ivrée. S'ouvrit ainsi une complexe partie diplomatique où Mazarin ne réussit pas à avoir raison du double jeu du Carignan et ce malgré sa tentative de séparer les frères, le volubile prince cardinal Maurice restant fidèle à son frère dont il estimait les talents militaires. On confia en outre à Mazarin la tâche malaisée de s'occuper de l'emprisonnement du comte Saint-Martin d'Aglié, affaire qu'il porta à son terme en faisant preuve d'une grande efficacité et en se montrant capable de gérer les foudres de la duchesse. Certes, la volte-face inopinée du prince Thomas qui se déclara en faveur de l'Espagne, malgré son assurance auprès de Mazarin qu'il allait passer du côté français, fit quitter l'Italie à ce dernier sur une note négative. Ce fut sa dernière

---

<sup>1</sup> Giuliano Ferretti, « La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le Duché au risque de sa disparition », in Id. (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 59-86.

mission diplomatique, la santé déclinante de Richelieu lui conseillant de rester auprès du cardinal mourant, en renonçant à une ambassade à Rome.

En 1641 fut nommé ambassadeur le sieur d'Aiguebonne. Celui-ci resta à Turin jusqu'en 1645, date à laquelle il fut rappelé à Paris à cause de la crise diplomatique qui avait éclaté entre Paris et Turin suite à l'affaire Bellezia.

D'Aiguebonne n'entretint pas de bonnes relations avec la duchesse Christine, qui l'accusait d'être trop partial à l'égard des princes. La régente se plaignit, à quelques reprises, de l'ambassadeur français, responsable selon elle de rapporter ses pensées de manière incorrecte. Certes, Richelieu vivant, on avait écarté sa candidature au poste diplomatique turinois, puisque selon le cardinal il n'était pas à la hauteur de cette charge. Pour sa part, le cardinal Mazarin montra quelquefois son insatisfaction envers les arguments futiles dont ses dépêches semblaient regorger. Ceci dit, sa fidélité à la monarchie française était sans faille, qualité très appréciée par le roi qui déclara souvent être satisfait de son service. L'affaire Bellezia fut difficile à gérer et, à la fin des années 1640, la duchesse Christine se défendait avec toujours plus de succès contre les obstacles érigés par les Français dans les stratégies politiques du duché.

Dans la troisième partie, nous avons à nouveau élargi notre perspective pour cerner de près les démarches mises au point par la régente Christine visant à une stabilisation progressive du pouvoir ducal. Contrairement à la seconde partie, les hommes et les missions diplomatiques particulières n'y ont pas constitué l'intérêt principal, cédant la place à des épisodes cruciaux du duché de Savoie-Piémont, avec une percée plus en arrière qui nous a fait sortir du focus chronologique 1630-1648 pour nous arrêter sur deux événements riches en répercussions des deux premières décennies du XVII<sup>e</sup> siècle : la paix de Lion (1601) et la mission en Espagne de Victor-Amédée, alors prince du Piémont (1613).

Nous avons entamé cette partie par un rapide panorama portant sur quelques traités d'ambassadeur qui commencèrent à foisonner au XVII<sup>e</sup> siècle. Dans ce domaine comptaient également deux auteurs savoyards : Charles Paschal et Anastasio Germonio. Le cas de ce dernier est particulièrement intéressant car, chargé de plusieurs missions, il lui arrivait parfois de parsemer ses dépêches d'observations théoriques sur la fonction de l'ambassadeur.

À partir des réflexions de Lucien Bély sur les dynamiques des relations internationales<sup>1</sup> nous avons tenté de comprendre comment les envoyés savoyards assuraient les fonctions de représenter, négocier et informer lors de leurs missions diplomatiques. À l'aide de plusieurs exemples, tirés eux aussi de l'histoire du duché,

---

<sup>1</sup> Cf. Lucien Bély, « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne », in Serge Berstein, Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229, et, toujours inspirés par Bély, nous nous sommes penchés sur la fonction de la médiation : Lucien Bély, « L'idée de médiation à l'époque moderne », in Mario Turchetti (dir.), *La Suisse de la médiation dans l'Europe napoléonienne (1803-1814)-Die Schweiz unter der Mediationsakte in Napoleons Europa (1803-1814)*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2005 p. 19-31

## Conclusion

nous avons constaté qu'au XVII<sup>e</sup> siècle se fit jour un vigoureux essor de la réflexion sur plusieurs aspects de la pratique de la négociation.

Après cette prémisse théorique, nous avons pris des exemples saillants de l'histoire du duché dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle. Le cas de la paix de Lion est intéressant pour deux raisons : non seulement elle fut précédée d'une mission à Paris de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, qui se solda par un cuisant échec, mais ce coûteux voyage parisien du duc fit comprendre que l'époque des négociations gérées en première personne par les souverains était définitivement close, ceux-ci préférant désormais envoyer des représentants. D'ailleurs Henri IV, plus averti que le duc savoyard, avait prévu à l'avance que la démarche de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> n'aboutirait à rien.

La négociation qui se conclut par la paix de Lion fut officiellement ressentie par le duc comme le résultat d'une grave faute commise par ses ambassadeurs qui étaient allés bien au-delà de leur mandat en ne respectant pas la volonté du souverain. La moitié de la Savoie était désormais française et l'un des ambassadeurs savoyards, René de Lucinge, seigneur des Allimes, craignant pour sa vie et se sentant injustement traité par le duc, prit la décision de devenir sujet français.

Les débuts de la première guerre du Montferrat et l'inutile mission espagnole de Victor-Amédée constituèrent un autre moment critique pour le duché. Le voyage en Espagne du prince du Piémont ne déboucha sur aucune solution et la Cour de Madrid en profita même pour l'humilier cruellement.

Par ailleurs, les débuts de l'alliance entre Paris et Turin de 1635 furent marqués par la profonde mésentente qui régnait entre le duc de Savoie et le général français Créquy. En outre, les campagnes militaires de l'armée franco-piémontaise ne se révélèrent efficaces que lorsqu'elles furent menées personnellement par Victor-Amédée I<sup>er</sup>. Comme on le sait, cette marche victorieuse fut interrompue par la mort du duc.

La deuxième partie des années 1640 se caractérisa par une recherche résolue de la stabilisation ducale, les négociations portant sur la restitution des places encore aux mains des Français furent bien menées par la diplomatie ducale qui parvint à se faire rendre, entre autres, la ville de Turin où la duchesse Christine, accompagnée de son fils Charles-Emmanuel, fit sa glorieuse entrée en 1645.

Le second chapitre de la troisième partie porte quant à lui sur la famille ducale qui, loin de se ranger derrière Victor-Amédée I<sup>er</sup>, s'opposa à la ligne politique du duc et critiqua ouvertement sa politique étrangère en prônant continuellement une alliance avec l'Espagne tout en refusant la ligue avec la France. Les défections de ses frères furent particulièrement graves, la France exploitant en sa faveur pendant presque un an la fuite du prince Thomas aux Flandres, nourrissant des soupçons à l'égard du duc savoyard dans cette affaire et en le plaçant dans une position inconfortable. La France agit d'ailleurs de même lors de la volte-face du prince Maurice qui passa de la protection française à la protection impériale (bien qu'alors la monarchie française y avait une responsabilité).

Les décès du duc Victor-Amédée I<sup>er</sup> (1637) et de l'héritier au trône François-Jacynthe (1638) ainsi que la stabilisation croissante de la régence furent à l'origine de la guerre civile qui plongea l'État savoyard dans le chaos jusqu'en 1642. Dans ces années

troubles, nous enregistrons une tentative intéressante d'établir une diplomatie parallèle de la part des princes. Une action vouée à l'échec et qui vit les deux cousins della Manta se ranger sur des positions opposées, le comte Antonio étant un « principista » et le comte Valerio un « madamista ». Ainsi, dans les Cantons suisses, les princes essayèrent d'évincer l'ambassadeur officiel du duché, le comte Valerio, en le remplaçant par le comte Antonio. Mais les autorités helvétiques ne le reconnurent pas et, en raison aussi de la phase déclinante de l'armée des princes qui commençait à subir des revers, leur envoyé ne fut jamais reçu officiellement par les Suisses.

Après le traité de pacification avec les princes (1642), la duchesse Christine entama une rude partie avec les Français pour obtenir la restitution des places qu'ils occupaient dans le duché et pour consolider définitivement l'autorité de son fils Charles-Emmanuel qui, en 1648, serait enfin majeur.

La période qui suivit les morts de Richelieu et de Louis XIII fut délicate, car la France entra dans une période marquée par la régence d'Anne d'Autriche, Louis XIV ayant à peine six ans, et par une lutte acharnée entre les ministres pour se garantir la succession à la place occupée par le cardinal. On connaît la fin de cette histoire et l'accession de Mazarin au rôle de principal ministre, mais dans les premières phases de ce processus empreint d'incertitude la tâche de l'abbé Scaglia, envoyé savoyard à Paris, ne fut pas des plus simples.

Dans ces années-là, la scène diplomatique savoyarde fut de nouveau reprise par le marquis de Saint-Maurice, qui fit d'abord un passage à Paris pour se concerter avec le cardinal Mazarin sur la stratégie à suivre du plénipotentiaire ducal à Münster.

Cette ambassade, riche d'événements et de rebondissements, a été récemment traitée par Pierpaolo Merlin, ce qui nous a grandement facilité la tâche<sup>1</sup>. Si d'une part Saint-Maurice sut contrer toutes les initiatives des remuants envoyés mantouans, de l'autre la duchesse Christine soutint opiniâtrement son autre envoyé, le juriste Gian Francesco Bellezia, pour la défense duquel elle n'hésita pas à ouvrir une courte crise diplomatique avec la France.

La volonté de Christine de redonner au duché son intégrité territoriale fut manifeste en 1648 lors de l'entreprise d'Ivrée ; désormais les princes devaient être considérés comme des sujets de Charles-Emmanuel II sans aucun statut spécial, car on souhaitait les replacer au même niveau que les autres gouverneurs de places.

Ce fut la dernière bataille, remportée par la duchesse, que nous avons considérée. Après Ivrée débuta officiellement le règne de Charles-Emmanuel II, même si Christine garda les rênes de l'État jusqu'à sa mort. Le retour d'Ivrée (1648) sous l'autorité ducal fut doublé par la restitution de la citadelle de Turin et de Verceil. Après la mort de Christine (1663) seul Pignerol continuait à être un domaine français, mais sa restitution fut un enjeu de la politique étrangère de Victor-Amédée II, le premier duc à conquérir le tant espéré titre royal.

---

<sup>1</sup> Voir Pierpaolo Merlin, *La croce e il giglio. Il ducato di Savoia e la Francia tra XVI e XVII secolo*, Rome, Carocci, 2018.

## Conclusion

Après ce rapide tour d'horizon, il est intéressant de faire quelques réflexions sur la continuité, ou discontinuité, de la politique étrangère du duché entre le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle. On observe, à vrai dire, une tendance à la discontinuité. Si d'une part se renforce la stabilisation d'une diplomatie permanente, comme l'a remarqué Pierpaolo Merlin<sup>1</sup>, de l'autre on assiste à une perte progressive de points de repère du duché, car au XVI<sup>e</sup> siècle la diplomatie savoisienne entretenait de bonnes relations avec les deux branches des Habsbourg à Madrid et à Vienne et, dans les espaces italiens, avec la cour de Rome et la République de Venise, sans compter la bonne entente qui s'était établie avec les Cantons suisses catholiques. Que reste-t-il au XVII<sup>e</sup> siècle de ses bonnes relations ? Les relations diplomatiques demeurent interrompues avec Madrid et Vienne, surtout après le traité de Rivoli de 1635, mais dans le cas espagnol la fracture s'était déjà consommée quelques années auparavant suite à la querelle sur la préséance montée par le comte de la Roca. Dans la péninsule italienne, le dialogue avec Venise fut rompu pour des raisons d'étiquette et avec Rome la situation n'était pas au beau fixe en raison des prétentions royales du duché autant que des fréquents empiétements du Saint-Siège dans des affaires ecclésiastiques qui traditionnellement étaient sous la juridiction du duché. Vers la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, l'alliance forcée avec le royaume de France fut donc à la base d'un certain isolement diplomatique du duché. Il serait alors tentant conclure qu'à la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle se vérifia une discontinuité marquée avec la situation diplomatique du siècle précédent, mais des recherches plus approfondies restent de rigueur pour donner plus de poids à ces considérations. Seuls les Suisses semblent intéressés à maintenir de bonnes relations avec Turin en refusant de reconnaître l'envoyé des princes, mais cette question aussi mériterait des enquêtes supplémentaires.

Après ces réflexions, qu'il me soit permis de conclure sur un épisode du XIX<sup>e</sup> siècle. En 1850, la ville de Turin commençait à être envahie de réfugiés provenant de toutes les régions de la péninsule italienne suite à l'expérience traumatisante des révolutions de 1848. Parmi les exilés figurait l'un des plus grands juristes italiens de cette période : le napolitain Pasquale Stanislao Mancini<sup>2</sup>, un descendant des Mancini qui eurent des liens de parenté avec le cardinal Mazarin. Le gouvernement de Turin décida de l'appeler à une chaire de la faculté de Droit de l'Université de Turin, le cours étant pensé pour donner une formation juridique aux futurs ambassadeurs et

---

<sup>1</sup> Cf. Pierpaolo Merlin, « La storiografia politico-istituzionale sul Cinquecento », in Blythe Alice Raviola, Claudio Rosso, Franca Varallo (dir.), *Gli spazi sabaudi. Percorsi e prospettive della Storiografia*, Rome, Carocci 2018 p. 96, où il écrit que le XVI<sup>e</sup> siècle peut être considéré comme le moment où se constitua une diplomatie ducale permanente.

<sup>2</sup> Sur Pasquale Stanislao Mancini voir Ortensio Zecchini, *Pasquale Stanislao Mancini: l'uomo, lo studioso, il politico*, Naples, Guida, 1991 ; Eloisa Mura, *All'ombra di Mancini. La disciplina internazionalistica in Italia ai suoi albori*, Pise, ETS, 2017 ; Ead., *Mancini in cattedra. Le lezioni torinesi di diritto internazionale del 1850-51 e 1851-52*, Pise, ETS, 2018, et Italo Birocchi (dir.), *Per una rilettura di Mancini. Saggi sul diritto del Risorgimento*, Pise, ETS, 2018. Sur Mancini se prépare l'article suivant : *Between Grozio and Vattel. Pasquale Stanislao Mancini's Lectures from Turin*, à paraître.

## Conclusion

consuls du royaume de Sardaigne. Ce projet déplut à l'aristocratie piémontaise qui craignait qu'on ne consigne ainsi les professions d'ambassadeur et de consul aux juristes. De nouveau, on constate que la noblesse n'avait pas l'intention de partager la tâche des missions diplomatiques. Grâce à l'intervention du comte Frédéric Sclopis, le programme du cours fut radicalement reformulé et transformé dans la première chaire de droit international et maritime établie dans une université italienne. Ainsi façonnée, cette loi passa assez rapidement au Sénat et à la Chambre des députés. Mancini inaugura son cours en janvier 1851 et, autre coïncidence qui donne à réfléchir, l'un de ses élèves fut un auteur très présent dans nos sources : Gaudenzio Claretta qui passa l'examen privé de licence en droit le 18 juin 1857 avec la note de vingt-huit sur trente<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> ASUT, Giurisprudenza, Esami privati, registre 1857-1860, f. 17.

## **Annexe**

## Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

	Personnel	Qualité	Pays	année/années de service	Remarques
1	Aghemio, Jean Antoine, vicaire de Vercelli	Agent diplomatique	Rome	1645 ; 1657-1658 ; 1660-1669	
2	Aglié de San Martino, Jean-François, abbé de Staffarda	Agent diplomatique	France	1642-1645 ; 1651 ; 1653-1655	
3	Aglié de San Martino, Octavien, marquis de Saint Germain	Ambassadeur extraordinaire (A) Agent diplomatique (F)	Angleterre (A) France (F)	1635 (A) 1637 (F)	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1635 (A)
4	Aglié de San Martino, Ludovic, marquis de San Damiano	Ambassadeur ordinaire	Rome	1627-1638	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1633 (pour demander le rappel du nonce Castracane)
5	Aglié de San Martino, François, marquis	Agent diplomatique	Rome	1637-1638	
6	Aldobrandino di San Giorgio, Frédéric, comte	Ambassadeur	Rome	1645-1649	Instruction de Christine, 1645
7	Amico, Alexandre contrôleur	Agent diplomatique	France	1642	
8	Asinari, Blaise Amédée de Clavesana, marquis	Ambassadeur (A)	Autriche (A)	1633-1634 (A)	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 14 mars 1632  Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 29 juillet 1633
9	Asinari, Frédéric de Camerano, comte	Envoyé	Gênes (G)	1634	Instructions de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 5 et 8 août 1634 (G)
10	Badat, Annibal, comte	Envoyé	Nice	1633	Envoyé par le duc Victor-Amédée I <sup>er</sup> auprès du Cardinal-Infant pour établir les

## Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

					traitements qui lui seront réservés lors de leur rencontre
11	Bagnasco, Filiberto del Carretto, marquis	Envoyé	Autriche	1630	[minute de] Instruction de Charles-Emmanuel I <sup>er</sup>
12	Bally (Baili, Baylly), Albert, don, père	Agent diplomatique	France	1647-1659	
13	Baronis, Charles, maître auditeur de la Chambre des Comptes	Secrétaire	Genès	1634-1635	Instructions de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 22 juillet et 22 septembre 1634, 3 mars 1635
14	Bellezia, Jean-François sénateur puis président du Sénat	Agent diplomatique (F) Envoyé (M P)	France (F) Münster (M) Pologne (P)	1644 (F) 1645-1646 (M) 1646 (P)	
15	Berod, Michel, don	Agent diplomatique	Rome	1647	
16	Biandra, Pierre, Secrétaire d'état	Agent	France	1632-1633	
17	Binelli, Théodore, Premier président des Finances	Secrétaire (A M)	Autriche (A) Milan (M)	1629-1632 (A) 1633-1634 (M)	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 11 juin 1633 (M)
18	Boccalini, Aurèle	Résident	Venise	1646-1650	
19	Bolognesi, Octave	Plénipotentiaire	Autriche	1632-1635	
20	Bonardo Mangarda, Jean Antoine, sénateur	Agent diplomatique (F R)	France (F) Rome (R)	1632-1634 (F) 1635-1636 (R)	
21	Bonnefort	Secrétaire	France	1636	
22	Brogli, François Marie, comte	Agent diplomatique	France	1647-1655	
23	Brogli, Michel Angelo, abbé	Agent diplomatique	France	1647-1648	
24	Buronzo, François, contrôleur	Envoyé	France	1641	Instruction de Christine, 20 mai 1641
25	Caissotti Charles Antoine, comte	Agent diplomatique	Rome	1642-1659	
26	Caluso, marquis	Envoyé	Espagne	1631	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1631
27	Canaparo, Jean Antoine	Secrétaire (E) Secrétaire de légation (F)	Espagne (E) France (F)	1629-1630 (E) 1643-1644 (F)	
28	Caraglio, Amedeo, marquis de	Envoyé	France	1643	Instruction de Christine, 1644 (qui manque) Ambassade de compliment pour remercier la cour de

## Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

					Paris de la libération de Philippe Saint-Martin d'Aglie
29	Cardé, baron	Envoyé	France	1644	Mission de compliment pour l'arrivée de la reine d'Angleterre à Paris
30	Caselle, marquis de	Ambassadeur extraordinaire (A) <b>Envoyé (V)</b>	Autriche (A) Venise (V)	1641 (A) 1646 (V)	
31	Charmond/Chamond, marquis	Agent diplomatique	Rome	1644	
32	Clerc	Agent	France	1642-1663	
33	Constanzia, Alexandre, Petit noble	Secrétaire (R F)	Rome (R) France (F)	1639 (R) 1644-1646 (F)	Secrétaire du marquis de Voghera (R) Secrétaire de Scaglia (F)
34	Coxa (Cosso) Gaëtan, monseigneur	Ambassadeur	Espagne	1631-1632	
35	Costa, Jean Antoine, abbé	Agent diplomatique (R F G)	Rome (R) France (F) Gênes (G)	1638-1647 ; 1649-1659 (R) 1648 (1646-1659) (F) 1645-1649 (G)	
36	Cumiana, François Canalis, comte de	Ministre (F) Résident (R)	France (F) Rome (R)	1634-1649 (F) 1635 (R)	[Brouillon de] Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> [s.d.] (R)  Instruction de Christine, 14 mars 1636 Instruction de Christine, 26 janvier 1638
37	Deloney (Loney), François	Secrétaire d'ambassade	Rome	1642 ; 1646	
38	Della Manta, Valerio Saluzzo, comte	Ambassadeur	Suisse	1635-1642	
39	Della Manta, Antonio Saluzzo, comte	Agent diplomatique	Suisse	1639-1640	Ambassadeur des princes Maurice et Thomas
40	Della Montà, comte	Ambassadeur	Rome	1637	Instruction Christine, 3 juin 1638
41	Della Montà, Isnardi di Caraglio et Sanfré, abbé	Agent diplomatique	France	1638 -1640	Instruction de Christine, 3 avril 1639 (non envoyée)
42	Della Rovere, Octavien, don	Agent diplomatique	Rome	1643-1648	
43	Della Torre, Carlo, abbé	Ambassadeur (en 1633) (M)	Milan (M) Rome (R)	1619-1635 ;1644 (M) 1636 (R)	

Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

44	Deschamps	Agent diplomatique	France	1646-1649	
45	D'Este, marquis	Agent diplomatique	Espagne	1630	
46	Dulien	Agent général des Postes à Lyon	France	1644-1645	
47	Dupré	Agent diplomatique	France	1644	
48	Durando, Jean Baptiste	Agent diplomatique	Rome	1645-1649	
49	Fabbroni, abbé	Agent diplomatique	Rome	1638-1646	
50	Favre de Feligny/ <b>Feliciaz</b> , Philibert	Agent diplomatique	Suisse	1647	
51	Ferraris, Charles Bernardin	Secrétaire d'ambassade (S F)	Suisse (S) France (F)	1646-1647 (S) 1647-1652 1653-1655 (F)	Instruction de Christine, 7 juin 1646
52	Filippa Maurice, référendaire	Envoyé	France	1641-1642	Instruction de Christine, 25 novembre 1641
53	Forni, Ludovic, marquis	Agent diplomatique	Espagne	1635	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 3 avril 1635
54	Galante, Gasparre	Secrétaire d'ambassade	France	1643	
55	Jean François Gandolfo, évêque de Vintimille	Ambassadeur extraordinaire	Espagne	1628-1638	
56	Genève de Lullin, Amédée	Agent diplomatique	France	1633, 1642-1644	
57	Gino, Giovanni Battista	Secrétaire d'ambassade	Rome	1638-1644	
58	Gino, Onorato, commandeur	Agent diplomatique	Rome	1642-1657	
59	Giustiniani, Giannettino, marquis	Agent diplomatique	Gênes	1646-1662	
60	Grésy (Greisy/Greysy), Benoit Cize (Ciza, Cisa), baron de, comte de	Agent diplomatique (An, F) Envoyé (Au) Ambassadeur (Münster)	Angleterre (An) Autriche (Au) France (F) Münster (M)	1629-1638 (An) 1630 (Au) 1643-1645 (F) 1641-1648 (M)	Instruction Charles Emmanuel I <sup>er</sup> , 25 mai 1630 (Au) Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> 1635 (An)
61	Guirapin/Guérapin	Envoyé	France	1637	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> [1637] Envoyé en France par La Valette, 1638
62	Ioannini, Jean-Baptiste	Secrétaire de légation	France	1643-1654	
63	Leonelli/Lonelli, Vincent	Agent en Sicile	Règne de deux Siciles	1632-1633	

## Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

64	Mandella/Mondella Victor	Agent diplomatique	Milan	1638-1639	Lettres adressées à Filippo d'Aglié
65	Marchisio, Jean-André, référéndaire	Agent diplomatique	France	1643-1644 ; 1654-1662	
66	Milliet, Paul de, évêque de la Maurienne	Agent diplomatique	Rome	1648	
67	Monasterolo, Jean Michel, comte de	Agent diplomatique	France	1646-1647	
68	Mondino, André, abbé	Agent diplomatique	France	1632 ; 1634- 1650	
69	Monod, Pierre, père,	Envoyé	France	1631 ; 1636- 1637	
70	Montfalcon, François, président	Agent diplomatique	France	1629-1630	
71	Moretta, Charles Ubertin, comte de	Ambassadeur	France	1639-1645	
72	Moretta, Charles Jérôme Maurice, comte de	Envoyé	France	1644	Instruction de Christine, 22 avril 1644
73	Moretta, Maurice comte	Envoyé	Rome	1639-1642	
74	Morozzo, Charles- Philippe, président du Sénat	Agent diplomatique (M)	Milan (M) Savone et Gênes (S-G)	1631-1635 (M) 1634 ; 1637 (S-G)	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> 1634 et 5 août 1634
75	Nomis, Laurent, comte	Ambassadeur Plenipotentiaire (depuis 1647)	Münster	1641-1648	Lettres qui lui sont adressés Instruction de Christine, 1 <sup>er</sup> janvier 1647
76	Paletti, Désiré, don	Agent diplomatique	Rome	1644	
77	Pallavicino, Charles- Emmanuel, marquis	Ambassadeur (A) Ambassadeur extraordinaire (S)	Autriche (A) Suisse (S)	1631 (A) 1634 (Berne)	Instruction secrète 1632
78	Pasero Thomas, commendateur	Envoyé	Milan	1630	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 8 août 1630
79	Passano, Jean Baptiste, comte	Agent diplomatique	Gênes	1634-1644	
80	Payen	Agent diplomatique	Rome	1646-1648	
81	Pellegrino Laurent, abbé	Agent diplomatique	Rome	1648-1652	
82	Pessieu, baron de	Envoyé (Fl)	France (Fr) Flandres (Fl)	1637-1638 (Fr) 1638-1639 (Fl)	
83	Pianezza, Charles- Emmanuel de Simiana, marquis de	Envoyé	Autriche	1632	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 21 avril 1632
84	Piscina, Carlo, don	Agent diplomatique	Rome	1644	

Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

85	Ponte di Scarnafigi, Jean-François comte	Ambassadeur ordinaire (V) Ambassadeur extraordinaire Fl L, en F depuis 1647)	Angleterre (A), Flandres (Fl), Lorraine (L), Venise (V) France (Fr)	1630-1631 (A Fl L) 1646-1650 (Fr)	Instruction Charles- Emmanuel I <sup>er</sup> , 13 février 1630 Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 13 août 1630, et ajout d'Instruction 18 février 1631 (A Fl L) Instruction de Christine (sur l'affaire Bellezia), 1645-1646 Instruction de Christine, 20 septembre 1647 (Fr)
86	Poscolonna Melchiorre	Secrétaire	Milan	1634-1659	
87	Druent François Provana, comte de	Ambassadeur extraordinaire	France	1630-1633	Instruction de Christine, novembre 1630 Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> 1631 Autre instruction pour participer au traité de Querasque 1631
88	Provana, François Henri de Leyni (Leiny) comte de Frossasco	Agent diplomatique	Rome	1623-1638	
89	Reviglione, Jean François, chevalier et Commendateur de l'Ordre Mauriziano	Agent à Naples	Règne des deux Siciles	1623-1647	
90	Righino Roero (Reghino Rovero), comte de Sciolze	Agent diplomatique	Rome	1640-1642 ; 1643 1648- 1651	
91	Riva (Ripa), Charles Antoine des comtes de Giaglione, évêque de Mondovì	Agent diplomatique	Rome	1638	
92	Rovelli, Cristophe Jean	Agent diplomatique	Rome	1644-1647	
93	Saluzzo di Pagno, Victor, comte	Agent diplomatique	Rome	1636	
94	Saluzzo, comte	Agent diplomatique	France	1628-1639	
95	Saint Maurice, Claude Jérôme Chabod (Chabò), marquis de	ambassadeur extraordinaire (F A) Plénipotentiaire (M)	France (F) Angleterre (A) Münster (M)	1630-1631 ; 1633-1639 ; 1643-1645 (F) 1635 (A) 1645-1648 (M)	Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1631 (F) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1633 (F) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1634 (A) Instruction de Victor- Amédée I <sup>er</sup> , 1634 (pour la mort de l'Infante Elisabeth) (F)

## Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

					Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 29 novembre 1636 (F) Instruction de Christine, 9 octobre 1643 (F M)
96	Saint Thomas, Guillaume François Carron, marquis de	Secrétaire	France	1632-1635	Secrétaire de Provana Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1637 (Mission à Nice pour rencontrer Mazarin)
97	Scaglia di Verrua Alexandre César, abbé	Ambassadeur (A) Ambassadeur (E) Ambassadeur Extraordinaire, depuis 1644 (F)	Angleterre (A) Espagne (E)	1626-1628 ; 1631-1632 (A) 1628-1631 (E)	
98	Scaglia di Verrua, Philibert Amédée, abbé et puis comte	Ambassadeur ordinaire (F) Envoyé (Traité secret de Pignerol) Agent diplomatique (M)	Espagne (E) France (F) Milan (M)	1631 ; 1652 (E) 1641-1646 (F) 1629-1631 ; 1635 (M)	Instruction Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 18 septembre 1631 (E)  Instruction de Christine, 4 mai 1643 (F)
99	Solaro, Maurice, marquis de Dogliani, évêque de Mondovì	Agent diplomatique	Rome	1642	
100	Strozzi, Niccolò Louis, abbé	Agent diplomatique	Toscane	1642-1662	
101	Tana, Louis, Comte et prieur	Agent diplomatique	Autriche	1637	Instruction de Victor-Amédée I <sup>er</sup> , 1637 (Mission secrète : Cardinal Maurice, droits sur le Monferrat ; titre Royal)
102	Thévenin (Thedenin)	Agent diplomatique	France	1647-1648	
103	Tinti, François, abbé	Agent diplomatique	Rome	1648-1650 ; 1653-1655	
104	Tornone, baron de	Agent diplomatique	France	1638	
105	Truchi, Jean Jacques avocat patrimonial	Envoyé (R) Ambassadeur (F)	Rome (R) France (F)	1644-1645 (R) 1645-1647 (F)	Instructions de Christine, 1644 et 1645 (R)
106	Versoy Gerhart de Joux dit de Watwille	Agent diplomatique	Autriche	1628-1630	
107	Vabrun	Agent diplomatique	Gênes	1634	
108	108, Vachiero, Jean Antoine/Jacques, prieur	Agent diplomatique	Rome	1648	

Annexe Personnel diplomatique piémontais de 1630 à 1648

109	Vibò, Claude Amédée, abbé	Secrétaire	Rome	1623-1626 ; 1635-1636	Secrétaire du Cardinal Maurice
110	Villa, Guido, marquis	Envoyé (R)	France (F) Rome (R)	1641-1642 1646 (F) 1644 1648 (R)	Instruction de Christine, 17 mars 1644 (R)
111	Voghera, Amédée Dal Pozzo, marquis de	Ambassadeur extraordinaire	Rome	1638-1639	Instruction de Christine, 3 juin 1638
112	Zambeccari, Jean	Agent diplomatique	Rome	1644	

# BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

## SOURCES MANUSCRITES

### ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (La Courneuve-Paris)

#### *Correspondance politique*

Sardaigne : 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43.

#### *Mémoires et documents*

France : 364

Sardaigne : 1, 2

### ARCHIVUM ROMANUM SOCIETATIS IESU (Rome)

Mediolanensis: 24, 25, 26, 95.

Epistole Externorum: 3, 32.

### ARCHIVIO STORICO DEL COMUNE DI TORINO

#### Ordinati

1645 : 184, 185, 187

### ARCHIVIO DI STATO DI TORINO

#### *Sezione Corte*

Archivio Savoia Carignano : 1.

Corti Estere Francia : 1.

Cerimoniale

Francia : 1.

Roma : 1.

Toscana : 1.

Venezia : 1, 2.

Cerimoniale, Funzioni Diverse : 1.

Editti originali : 5, 8.

Editti stampati : 12.

Gran Cancelleria : 1.

Imprese militari : 1; 1 d'addizione.

Lettere duchi e sovrani : 27, 28, 31, 32, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 64.

Lettere ministri

Austria : 7, 9, 10, 11.

Francia : 11, 12, 13, 14, 15, 23, 24, 25, 26, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 52.

Genova : 2, 3, 4.

Milano : 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20.

Münster : 1, 2, 3, 4

Olanda : 17, 18, 19, 20.

Roma : 36, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56.

Spagna : 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25.

Svizzera : 9, 10.

Venezia : 9

Lettere particolari, A : 3, 4, 8.

B: 37, 99.

C : (Cre-Cri) : 112.

D : 9.

E (Eb-Em) : 1.

S : 21, 22, 32, 70, 70 bis.

T (Tocco-Tom) : 14.

Lettere principi Carignano : 52, 53, 54, 55.

Lettere principi diversi : 4, 5, 7, 15, 16, 17, 39.

Materie d'Impero

Categoria I : 1, 2.

Categoria III : 1, 2.

Miscellanea Quirinale : 20, 39.

Ministri e segretarie di Stato e di guerra : 1.

Negoziazioni :

Austria : 1, 2, 3.

della corte di Roma : 1.

Francia : 7, 8, 9, 10, 11, 12.

Genova : 1, 2.

## Bibliographie et sources

Inghilterra : 1.  
Roma : 1.  
Spagna : 2, 3, 4.  
Toscana : 1.  
Svizzera : 4.  
Vallesani : 1, 2.  
Venezia : 1.

Ordini militari : 1, 4.

Paesi

Ginevra : Categoria I: 18, 19; Categoria VI : 1.

Regno di Cipro : 3, 1 d'addizione.

Storia Real Casa : Categoria III : 8, 9, 10, 12, 13, 15/1, 16, 2 d'addizione.

Trattati Diversi : 9, 10.

Tutele e Reggenze : 2/1, 2/2, 3, 4.

*Sezioni riunite*

Patenti controllo finanze : 76, 101, 102; 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130.

ARCHIVIO STORICO DELL'UNIVERSITÀ DI TORINO (PALAZZO DEL RETTORATO, TURIN)

Giurisprudenza, Esami privati, registro 1857-1860.

MUSEO NAZIONALE DEL RISORGIMENTO ITALIANO (PALAZZO CARIGNANO, TURIN)

Archivi Storici, Carteggio Savoia : 155

SOURCES IMPRIMÉES

ASSARINI, Luca, *Delle guerre e successi d'Italia*, Turin, Appresso Bartolomeo Zapata, 1665.

AUBÉRY, Antoine, *Histoire du cardinal duc de Richelieu*, Paris, Antoine Bertier, 1660.

–, *Mémoires pour l'histoire du cardinal duc de Richelieu*, Cologne, Pierre Marteau, 1667.

–, *Histoire du cardinal Mazarin*, Paris, Denys Thierry, 1688.

D'AVRIGNY, Hyacinthe, *Mémoires pour servir à l'histoire universelle de l'Europe, depuis 1600 jusqu'en 1716*, Paris, H.L. Guerin & L.F. Delatour, 1757.

[François de] BASSOMPIERRE, *Memoires*, in *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Michaud et Poujoulat, t. VI, Paris, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837.

BAUDIER, Michel, *Histoire du maréchal de Toiras*, Paris, Sébastien et Gabriel Cramoisy, 1644.

BENAVENTES Y BENAVIDES, Cristóbal de, *Advertencias par Reyes, Principes y Embaxadores*, Madrid, Francisco Martinez, 1643.

- BERNI, Francesco, *L'Esequie trionfali del marchese Guido Villa*, In Ferrara, per gli Heredi del Gironi, 1656.
- BERTARELLI, Paolo, *Principi del mondo e segnalati guerrieri estinti dall'anno 1630 fin'all'anno 1652*, Milan, appresso Ludovico Monza, 1653.
- BOUGEANT, Guillaume, *Histoire des guerres et des négociations qui précéderent le Traité de Westphalie. Sous le Règne de Louis XIII, et le Ministère des cardinaux Richelieu et Mazarin*, 3 vols., À Paris, Chez Musier et Durand, 1767.
- BRAGACCIA, Gasparo, *L'ambasciatore*, Padova, Francesco Bolzetta, 1627.
- BRUSONI, Girolamo, *Historia d'Italia dall'anno 1625 fino al 1676*, In Venetia, Appresso Antonio Tivanni, 1676.
- CAPRIATA, Pietro Giovanni, *Dell'Historia libri XII, ne quali si contengono tutti i movimenti d'armi successi in Italia dal MDCXIII al MDCXXXIV*, Genève, Appresso Samuele Chovet, 1650.
- , *Dell'Historia*, parte seconda, *Dall'anno MDCXXXVIII fino al MDCXLVIII*, Genève, Appresso Samuele Chovet, 1650.
- CARDELLA, Lorenzo, *Memorie storiche de cardinali della Santa Romana Chiesa*, Rome, Pagliarini, 1793, t. VI.
- Cardin Le Bret, *De la Souveraineté du Roi, de son domaine et de la couronne*, Paris, Toussaints du Bray, 1632.
- CARLO EMANUELE I, *Simulacro del vero principe*, édité par Maria Luisa Doglio, Alessandria, Dell'Orso, 2005.
- [D'Avaux, Claude Mesme], *Mémoires de Monsieur D..... touchant les negociations du Traité de Paix fait à Munster en l'anné 1648*, Cologne, s.n., 1674.
- Cariche del Piemonte e paesi uniti colla serie cronologica delle persone che le hanno occupate ed altre notizie di nuda istoria dal fine del secolo decimo al dicembre 1798*, Turin, Onorato De Rossi, 1798.
- CASTIGLIONE, Valeriano, *Le pompe torinesi nel ritorno dell'Altezza Reale di Carlo Emanuele II duca di Savoia, principe di Piemonte, Re di Cipro*, Turin, Gio. Giacomo Rustis, 1645.
- Le cérémonial de la Cour d'Espagne au XVII<sup>e</sup> siècle*, traduction et édition critique de Hugo Coniez, préface de Lucien Bély, Paris, PUPS, 2009.
- Correspondance du nonce en France : Ranuccio Scotti (1639-1641)*, édité par Pierre Blet, Rome, Pontificia Università Gregoriana, 1965.
- Dignità e cariche negli Stati della Real Casa di Savoia con altre notizie relativa alla medesima e suoi domini*, Turin, Onorato De Rossi, 1795.
- GERMONIO, Anastasio, *De legatis principum et populorum libri tres*, Rome, Eredi di Bartolomeo Zanetti, 1627.
- GRIFFET [Henry], *Histoire du règne de Louis XIII*, Paris, Chez les libraires associés, 1758, t. III.
- GUALDO PRIORATO, Galeazzo, *Historia del Ministerio del Cardinale Giulio Mazarino, primo ministro della Corona di Francia [...] nella quale si raccontano i successi principali occorsi dal principio della sua direzione fino alla sua morte*, 3 vols., In Colonia [mais Amsterdam], [Abraham Wolfgang], 1669.

- GUICHENON, Samuel, *Histoire généalogique de la Royal Maison de Savoye*, Lyon, Chez Guillaume Barbier, 1660.
- LA VALETTE, *Mémoires*, t. I, années 1635, 1636, 1637, t. II, années 1638, 1639, Paris, Imprimerie Pierres, 1771-1772.
- [LESCHERAINE, Joseph de], *Lettre de Monsieur\*\*\* à un de ses amis touchant le titre d'Altesse Roïale du duc de Savoie*, Paris, Imprimerie Jacques Collombat, 1702 (I<sup>ère</sup> édition: Cologne, Sermat, 1701).
- LETI, Gregorio, *Il Ceremoniale historico e politico. Opera utilissima a tutti gli Ambasciatori, e Ministri pubblici, e particolarmente à quei che vogliono pervenire à tali carichi*, Amsterdam, per Giovanni & Egidio Janssonio, 1685.
- Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère*, recueillies et publiées par Adolphe Chéruel, Paris, Imprimerie Nationale, t. I-III, 1872-1873
- Lettres de l'illustrissime et reverendissime cardinal d'Ossat, evesque de Bayeux. Au roy Henry le grand ; et a monsieur de Villeroy*, Paris, Joseph Bouillerot, 1624.
- LE VASSOR, Michel, *Histoire de Louis XIII, roi de France et de Navarre*, t. III, Amsterdam, Aux dépens des associés, 1757.
- « Liste des ambassadeurs, envoyés, ministres et autres agents politiques de la cour de France près les puissances étrangères », *Annuaire historique*, vol. 12, 1848, p. 145-252.
- LUCINGE, René de, *Les occurrences de la Paix de Lyon (1601)*, texte établi et annoté par Alain Dufour, Paris, Au siège de l'association, 1962.
- Memoires et negociations secretes de la Cour de France touchant la Paix de Munster*, 4 volumes, Amsterdam, Chez les frères Chatelain, 1710.
- Negociations secretes touchant la paix de Munster et d'Osnabrug 1642-1654*, 3 volumes, La Haye, Chez Jean Neaulme, 1725-1726.
- MONOD, Pierre, *Trattato del titolo regio douuto alla serenissima casa di Sauoia. Insieme con un ristretto delle riuolutioni del reame di Cipri appartenente alla corona dell'altezza reale di Vittorio Amedeo duca di Sauoia*, Turin, appresso gl'heredi di Gio. Dominico Tarino, 1633.
- , *Capricorno o sia l'Oroscopo di Augusto Cesare. Ragguaglio dell'Academico S.I.*, Turin, HH. Gio. Tarino, 1633.
- Paioli, Alfonso, *Vite del cardinale Giulio Mazarini et Oliviero Cromvelle*, Venise-Bologne, Giovanni Recaldini, 1675.
- Panegyrique a Monseigneur le comte de Harcourt de ses victoires d'Italie*, Paris, Pierre Menard-Toussaint Quinet, 1643.
- PASCHAL, Charles, *Legatus*, Rouen, Raphaël Du Petit Val, 1598 (nouvelle édition Paris, Pierre Chevalier, 1612).
- PIGNA, Giovanni Battista, *Il principe*, In Venetia, Francesco Sansovino, 1561.
- PINARD, *Chronologie historique-militaire*, Paris, Claude Hérissant, 1763, t. VI.
- [Louis de] PONTIS, *Mémoires* [rédigés par Pierre Thomas Du Fossé] in *Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII<sup>e</sup> jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, par Michaud et Poujoulat, t. VI, Paris, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, 1837.

- PROMIS, Vincenzo, « Lettera inedita di Emanuele Tesauro », *Atti regia Accademia delle Scienze*, vol. XXI, 1886, adunanza del 16 maggio 1886, p. 642-645.
- Raccolta per ordine di materie delle legge*, t. XXIX, *Traités publics de la Maison de Savoie avec les puissances étrangères depuis la paix de Château-Cambrésis jusqu'au 9 juin 1815*, livre seizième, *Du recueil de lois anciennes*, édité par Felice Amato et Camillo Duboin, Turin, typographie Arnaldi, 1868.
- Recueil de quelques Discours politiques écrits sur diverses occurences des Affaires & Guerres Estrangeres depuis quinze ans en ça*, s.n.t., 1632.
- Recueil des instructions générales aux nonces ordinaires de France de 1624 à 1634*, par Auguste Leman, Lille-Paris, Giard-Champion, 1920.
- RICHELIEU, Armand Jean du Plessis, cardinal *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'état du Cardinal de Richelieu*, recueillis et publiés par [Louis Martial] Avenel, 8 volumes, Paris, Imprimerie Impériale, 1853-1877.
- , *Testament politique*, édition critique publiée avec une introduction et des notes par Louis André, Paris, Robert Laffont, 1967.
- , *Textament politique*, édité Françoise Hildesheimer, Paris, Société de l'histoire de France, 1995.
- SAN MARTINO D'AGLIÈ, Filippo, *La prigionie di Filindo il Costante (1643)*, édité par Vera Comoli et Costanza Roggero Bardelli, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2005.
- SIRI, Vittorio, *Il politico soldato monferrino, ovvero discorso politico sopra gli affari di Casale con la relazione del soccorso in Casale dal generale Arcurt*, Casale Monferrato [mais Venise], s.n., 1640.
- , *Il Mercurio overo historia de' correnti tempi*, 15 volumes, 1644-1682
- , *Memorie recondite dall'anno 1601 fino al 1640*, 8 volumes, 1676-1679.
- [Jean de Gangnières, comte de] SOUVIGNY, *Mémoires*, Paris, Librairie Renouard, 1906.
- TALLEMANT DES RÉAUX, Gédéon, *Histoires*, édité par Antoine Adam, Paris, Gallimard, 1960.
- TASSO, Torquato, *Il Messaggiere*, in Id., *Dialoghi*, a cura di Ettore Mazzali, I, Turin, Einaudi, 1976.
- TESAURO, Emanuele, *Parenesi di Francesco de' Franchi al Dottor Capriata con una lettera informativa del Conte D. Emanuele Tesauro a Monsignor l'Abbate Syri autore del Mercurio Italiano*, s.l, s.n., 1668.
- , *Lettera informativa del conte d. Emanuele Tesauro, a monsignor l'abbate Siri, autore del Mercurio Italiano, nell'anno 1668*, Milan, nella stampa di Lodovico Monza, 1671.
- , *Origine delle guerre civili del Piemonte [...] che serve per Apologia contra Henrico Spondano*, In Colonia, apresso Giacomo Pindo, 1673.
- , *Apologie in difesa de' libri*, Turin, Bartolomeo Zapata, 1673.
- , *Campeggiamenti del Serenissimo Principe Tommaso di Savoia*, Turin, Bartolomeo Zapata, 1674.
- , *Historia dell'Augusta città di Torino*, Turin, Bartolomeo Zapata, 1679.
- , *Scritti*, édité par Maria Luisa Doglio, Alessandria, Dell'Orso, 2004.

VATTEL, Emer de, *Le droit des Gens ou principes de la loi naturelle, appliqués à la conduite et aux affaires des Nations et des Souverains*, Londres, 1758.

VERA Y ZUNIGA, Juan Antonio, *El enbaxador*, Séville, Francisco de Lyra, 1620.

*Verbali del Consilium cum domino residens del Ducato di Savoia*, édité par Isidoro Soffietti, Milan, Giuffré, 1969.

VILLAREALE, M. Francesco, *Il politico Christianissimo, ovvero discorsi politici sopra alcune attioni della vita dell'Eminentissimo Sig. Cardinal Duca di Richelieu*, Venetia, Per Marco Garzoni, 1646.

*Voyage fait en Italie par Monsieur le marquis Fontenay-Mareuil, Ambassadeur du Roy près de Sa Sainteté en l'année 1641 [...] ; ensemble La façon d'eslire les papes*, Paris, Louis Boulanger, 1643.

WICQUEFORT, Abraham, *Mémoires touchant les ambassadeurs et les ministres publics*, Cologne, Pierre Marteau, 1676.

–, *L'ambassadeur et ses fonctions*, La Haye, Steucker, 1681.

#### TRAVAUX POSTÉRIEURS À 1800

« 1648, Belfort dans une Europe remodelée », Actes du colloque de Belfort, 9-11 octobre 1998, Belfort, Editions ville de Belfort, 2000.

*1648 la paix de Westphalie vers l'Europe moderne*, Paris, Imprimerie Nationale, 1998.

ABRATE, Mario, *Francesi a Pinerolo alla metà del XVII secolo*, in *Mélanges à la mémoire de Francesco Simone. La France et l'Italie dans la culture européenne*, 4 volumes, Slatkine, Genève, 1980, vol. II, XVII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, 1981, p. 196-204.

AGO, Renata, *Carriere e clientele in età barocca*, Roma-Bari, Laterza, 1990.

AIMERITO, Francesco, « Il Consiglio di Stato da Emanuele Filiberto al secolo XVIII », in Claudio Franchini (dir.), *Il consiglio di Stato nella storia d'Italia*, Turin, UTET giuridica, 2011, p. 23-48.

–, *Ricerche sul "Consiglio di Stato e dei Memoriali" degli Stati sabaudi. Percorsi fra equità, diritto e politica (secolo XVI-XIX)*, Turin, Giappichelli, 2018.

ALVAR EZQUERRA, Alfredo, *Felipe IV El Grande*, Madrid, La Esfera de los libros, 2018.

ANDRETTA, Stefano, « La diplomazia veneziana e la pace di Vestfalia (1643-1648) », *Annuario dell'Istituto Storico Italiano per l'Età Moderna e Contemporanea*, 1975-1976, XXVII-XXVII, p. 1-129.

–, « Farnese, Girolamo », *DBI*, t. XLV, 1995, p. 95-98.

–, *Cerimoniale e diplomazia pontificia nel XVII secolo*, in Maria Antonietta Visceglia, Catherine Brice (dir.), *Cérémonial et rituel à Rome (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, Ecole Française de Rome, 231, 1997, p. 201-222.

–, *Le nunziature e gli antichi Stati italiani nel '500 e '600*, in Alexander Koller (dir.), *Kurie uns Politik, Stand und Perspektiven der Nuntiaturreportsforschung*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1998, p. 17-34.

- , *Per la storia delle nunziature*, in Matteo Sanfilippo, Giovanni Pizzorusso (dir.), *Gli archivi della Santa Sede come fonte per la storia moderna e contemporanea*, Viterbo, Sette Città, 2001, p. 265-273.
- , « La diplomatie vénitienne aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : formation politique et formation économique », *Année 2003-2004*, fasc. II, Université Paris Sorbonne, Paris 2004, p. 39-56.
- , *L'arte della prudenza: teoria e prassi della diplomazia nell'Italia del XVI e XVII secolo*, Rome, Biblink, 2006.
- , « La médiation diplomatique vénitienne d'Alvise Contarini à Münster : paradigme d'une gestion élitare de la crise européenne du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle », in Laurent Coste, Silvye Guillaume (dir.), *Élites et crises du XVI<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle. Europe et Outre-mer*, Paris, Armand Colin, 2014, p. 113-123.
- , « L'immagine di Roma e Venezia tra Cinquecento e primo Seicento nei cronisti, negli storici e nei diplomatici veneti », in Marco de Nicolò, Matteo Sanfilippo, *Papi, curia e città in età moderna*, In memoria di Antonio Menniti Ippolito, Rome, Viella, 2019, p. 111-127.
- ANDRETTA, Stefano, PEQUIGNOT, Stéphane, SCHAUB Marie-Karine, WAQUET Jean-Claude, WINDLER, Christian (études reunies par), *Paroles de négociateurs*, Rome, ÉFR, 2010.
- ANDRETTA, Stefano, PEQUIGNOT, Stéphane, WAQUET, Jean-Claude (dir), *De l'Ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015.
- ANGIOLINI, Fabio, « Diplomazia e politica dell'Italia non spagnola nell'Italia di Filippo II. Osservazioni preliminari », *Rivista Storica Italiana*, XCII, fasc. II, 1980, p. 432-469.
- , *Medici e Savoia. Contese per la precedenza e rivalità di rango in età moderna*, in Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia tra tardo Medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006, p. 435-479.
- ANSALDI, Vittorio, « Giovanni Botero coi Principi sabaudi in Spagna », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, XXXV, n.° 3-4, 1933, p. 321-340.
- ANTOINE, Michel, *Le dur métier de roi : études sur la civilisation politique de la France d'Ancien Régime*, Paris, PUF, 1986.
- , *Le Coeur de l'État, Surintendance, contrôle général et intendances des finances, 1552-1791*, Paris, Fayard, 2003.
- ARCHI, Antonio, *Il tramonto dei principati in Italia*, Bologne, Cappelli, 1962.
- ARREDONDO, María Soledad, *Literatura y propaganda en tiempo de Quevedo: guerras y plumas contra Francia Cataluña y Portugal*, Madrid-Francfort-Orlando, Iberoamericana-Vervuert, 2011.
- ARMANDO, Gianfranco, « Santa Sede e Savoia : un secolare rapporto a partire dalla carte vaticane », in Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015, p. 177-194.
- ARROYO MARTIN, Francisco, *El marqués de Leganés. El favorito del valido*, Madrid, Silex, 2017.
- ASCARI, Tiziano « Bolognesi, Ottavio », *DBI*, t. XI, 1969, p. 311-313,

- ASSERETO, Giovanni, BITOSI, Carlo, MERLIN, Pierpaolo (dir.), *Genova-Torino. Quattro secoli di incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al regno di Sardegna*, Genova, Società ligure di Storia Patria, 2015.
- AVENEL, Louis Martial, *Le dernier épisode de la vie du cardinal de Richelieu. Louis XIII, Cinq-Mars, Aug. De Thou*, Paris, Victor Calm , 1868.
- AZNAR, Daniel, HANOTIN, Guillaume, MAY, Niels F. (dir.), *À la place du roi. Vice-rois, gouverneurs et ambassadeurs dans les monarchies française et espagnole (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Madrid, Casa de Velázquez, 2014.
- BAGUENAUT DE PUCHESSE, Gustave, « Comment Mazarin est devenu cardinal », *Revue des questions historiques*, XVI, 1875, p. 209-217.
- BAILLOU, Jean (dir.), *Les Affaires étrangères et le corps diplomatique français*, t. I, *De l'Ancien Régime au Second Empire*, Paris, PUF, 1984.
- BARALE, Vittorino, *Il principato di Masserano e il marchesato di Crevacuore*, Biella, Centro di studi biellesi, 1966.
- BARBERIS, Walter, *Le armi del principe*, Turin, Einaudi, 1988.
- (dir.), *I Savoia. I secoli d'oro di una dinastia europea*, Turin, Einaudi, 2007.
- BARBICHE, Bernard, « La hiérarchie des dignités et des charges », XVII<sup>e</sup> siècle, 157, 1987, p. 359-370.
- , *La nonciature de France aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles : les nonces, leur entourage et leur cadre de vie*, in Alexander Koller (dir.), *Kurie und Politik. Stand und Perspektiven der Nuntiaturberichtsforschung*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, 1998, p. 64-97.
- , *Les institutions de la monarchie française à l'époque moderne*, Paris, PUF, 1999.
- , avec la collaboration de Ségolène Barbiche-Dainville, *Bulla, Legatus, Nuntius. Études de diplomatique et de diplomatie pontificales*, Paris, Écoles des Chartes, 2007.
- BARCIA, Franco, *Gregorio Leti, informatore politico di principi italiani*, Milan, Franco Angeli, 1987.
- , « Botero e i Savoia », in Artemio Enzo Baldini (dir.), *Botero e la « ragion di Stato »*, Florence, Leo S. Olschki, 1992, p. 371-393.
- , *Salvatore Cadana. Diplomazia e ragion di Stato alla corte dei Savoia (1597-1654)*, Milan, Franco Angeli, 1996.
- , « Gli avventurieri e le reggenze », in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, t. IV, *La città fra crisi e ripresa (1630-1730)*, Turin, Einaudi, 2002, p. 631-652.
- BARLETTA, Laura, CARDINI, Franco, GALASSO, Giuseppe (dir.), *Il piccolo Stato. Politica, storia, diplomazia*, San Marino, AIEP, 2003.
- BARLETTA, Laura, GALASSO, Giuseppe (dir.), *Lo Stato moderno e le sue rappresentazioni*, San Marino, AIEP, 2011.
- BARTOLI, Eugenio, *Guastalla 1401-1746. Da Feudo a Stato in Antico Regime. Evoluzione comparata in area centro-settentrionale*, Guastalla, Archivio Storico per gli Antichi Stati Guastallesi, vol. I, 2000.

- BARTOLI, Eugenio, SPAGNOLETTI Angelantonio (dir.), *I Gonzaga di Guastalla e di Giovinazzo tra XVI e XVII secolo : principi nell'Italia padana, baroni nel regno di Napoli*, Guastalla, A.G.S.P., 2008.
- BASCHET, Armand, *Histoire du dépôt des Affaires étrangères*, Paris, E. Plon, 1875.
- BATIFFOL, Louis, « La charge d'ambassadeur au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire diplomatique*, année XXV, 1911, p. 339-355.
- , *La journée des dupes*, Paris, Hachette, 1925.
- , *Richelieu et le roi Louis XIII. Les véritables rapports du souverain et de son ministre*, Paris, Calmann-Lévy, 1934.
- BAUDSON, Emile, *Charles de Gonzague, duc de Nevers, de Rethel et de Mantoue, 1580-1637*, Paris, Perrin, 1947.
- BAYARD, Françoise, *Le monde des financiers au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1992.
- BAZZOLI, Maurizio, « L'ideologia dell'ambasciatore nel tardo Seicento : « L'Ambassadeur et ses fonction » di Abraham de Wicquefort », in Id., *Stagioni e teorie della società internazionale*, Milan, LED, 2005, p. 245-266.
- , *Ragion di Stato e interesse degli stati. La trattatistica sull'ambasciatore dal XV al XVIII secolo*, in Id., *Stagioni e teorie della società internazionale*, Milano, LED, 2005 p. 267-312.
- BAZZONI, Augusto, *La reggenza di Maria Cristina, duchessa di Savoia*, Turin, Tipografia scolastica di Seb. Franco e figli, 1865.
- , *Un nunzio straordinario alla corte di Francia nel secolo XVII*, Florence, Tipografia della Gazzetta d'Italia, 1882. (Digital reprint, Nabu Press 2012).
- BECKER, Rotraur, « Caffarelli, Fausto », *DBI*, t. XVI, 1973, p. 245-249.
- BEGUIN, Katia, *Les princes de Condé, rebelles, courtisans et mécène dans la France du Grand Siècle*, Seyssel, Champ Vallon, 1999.
- BELFANTI, Carlo Marco, ROMANI, Marzio A., *Il Monferrato : una frontiera scomoda fra Mantova e Torino (1536-1707)*, in OSSOLA, Carlo, RAFFESTIN, Claude, RICCIARDI, Mario (dir.), *La frontiera da stato a nazione : il caso Piemonte*, Rome, Bulzoni, 1987, p. 113-146.
- BELLABARBA, Marco, MERLOTTI, Andrea, *Stato sabauda e Sacro Romano Impero*, Bologne, Il Mulino, 2014.
- BELLINI, Eraldo, *Agostino Mascardi tra 'ars poetica' e 'ars historica'*, Milan, Vita e Pensiero, 2002.
- BÉLY, Lucien, *Espions et ambassadeurs au temps de Louis XIV*, Paris, PUF, 1990
- , *Les relations internationales en Europe*, Paris, PUF, 1992 (2001<sup>3</sup>).
- , « Souveraineté et souverains : la question du cérémonial dans les relations internationales à l'époque moderne », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, Année 1993, 1994, p. 27-43.
- , « Représentation, négociation et information dans l'étude des relations internationales à l'époque moderne », in Serge Berstein, Pierre Milza (dir.), *Axes et méthodes de l'histoire politique*, Paris, PUF, 1998, p. 213-229.
- , « The Peace Treaties of Westphalia and the French Domestic Crisis », *Historische Zeitschrift*, 1998, supplément 26, p. 235-252.

- , *La société des princes, XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1999.
- , (dir.), *L'information à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2000.
- , « La Savoie entre Bourbons et Habsbourg », in Georges Henri Soutou (dir.), *La Savoie dans l'Europe*, Moûtiers-Tarentaise, Mémoires et documents de l'académie de la Val d'Isère, 2002, p. 225-236.
- , « Comment apprenait-on à négocier à l'époque moderne ? », in Thierry de Montbrial, Sabine Jansen (dir.), *Pratiques de la négociation*, Paris, Bruylant, 2004, p. 115-148.
- , *Louis XIV, le plus grand roi du monde*, Paris, Éditions Jean-Paul Gisserot, 2005 (nouvelle édition en 2017).
- , « L'idée de médiation à l'époque moderne », in Mario Turchetti (dir.), *La Suisse de la médiation dans l'Europe napoléonienne (1803-1814)-Die Schweiz unter der Mediationsakte in Napoleons Europa (1803-1814)*, Fribourg, Academic Press Fribourg, 2005 p. 19-31.
- , *Les temps modernes (1515-1789)*, in Françoise Autrand, Lucien Bély, Philippe Contamine, Thierry Lentz (dir.), *Histoire de la diplomatie française*, t. I, *Du Moyen Age à l'Empire*, Paris, Perrin, 2007.
- , *L'art de la paix*, Paris, PUF, 2007.
- , « Wicquefort : l'ambassadeur et ses fonctions », in Id., *L'art de la paix*, Paris, PUF, 2007, p. 313-320.
- , *La France au XVII<sup>e</sup> siècle. Puissance de l'État, contrôle de la société*, Paris, PUF, 2009.
- , « Le "paradigme westphalien" au miroir de l'histoire. L'Europe des traités de Westphalie », *Annuaire français des relations internationales*, X, 2009, p. 19-36.
- , « Espions et ambassadeurs à l'époque moderne », in Béatrice Perez (dir.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010, p. 21-30.
- , « Peut-on parler d'une culture diplomatique à l'époque moderne ? », in Nathalie Duclos, Nathalie Rivère de Carles (dir.), *Formes de la diplomatie (XVI<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècles)/Forms of Diplomacy (16<sup>th</sup>-21<sup>th</sup> century)*, numéro spécial de *Caliban. French Journal of English Studies*, 54, 2015, p. 13-32.
- BÉLY, Lucien, POUMARÈDE, Géraud, *L'incident diplomatique XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Pedone, 2010.
- BÉLY, Lucien, ROCHEFORT, Isabelle (sous la direction de), *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge, Temps Modernes*, Paris, PUF, 1998.
- BÉLY, Lucien, ROCHEFORT, Isabelle (sous la direction de), *L'Europe des traités de Westphalie. Esprit de la diplomatie et diplomatie de l'esprit*, Paris, PUF, 2000.
- BENAVIDES, José L., *Spinola capitán general de los tercios. De Ostende a Casal*, Madrid, La Esfera de los libros, 2018.
- Benigno, Francesco, *L'ombra del re. Ministri e lotta politica nella Spagna del Seicento*, Venise, Marsilio, 1992.
- , *Specchi della rivoluzione. Conflitto e identità politica nell'Europa moderna*, Rome, Donzelli, 1999.

- BERCÉ, Yves-Marie, « Sur la condition d'historien au XVII<sup>e</sup> siècle », *Journal des Savants*, 1971, n. 3, p. 218-230.
- , *La guerre dans l'Italie du XVII<sup>e</sup> siècle. Les dernières chances temporelles de l'état ecclésiastique (1641-1649)*, in *L'Europe, l'Alsace et la France. Problèmes intérieurs et relations internationales à l'époque moderne. Etudes réunies en l'honneur du doyen Georges Livet*, Colmar, Publications de la Société Savante d'Alsace et des Régions de l'Est, t. XXVIII, Editions d'Alsace, 1986, p. 26-237.
- BERCÉ, Yves-Marie, DELILLE, Gerard, SALLMANN, Jean-Michel, WAQUET, Jean-Claude, *L'Italie au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEDES, 1989.
- , *La naissance dramatique de l'absolutisme : 1598-1661*, Paris, Éditions du Seuil, 1992.
- BÉRENGER, Jean, « Pour une enquête européenne : le problème du ministeriat au XVII<sup>e</sup> siècle », *Annales E.S.C.*, 1974, p. 166-192.
- , *Turenne*, Paris, Fayard, 1987.
- , *Histoire de l'empire des Habsbourgs, 1273-1918*, Paris, Fayard, 1998.
- BERGADANI, Roberto, « L'opera del principe Vittorio Amedeo nelle negoziazioni tra le Corti di Savoia e di Mantova per la successione del Monferrato », *Atti della Regia Accademia delle scienze di Torino*, vol. XLII, fasc. 6, 1906-1907, p. 386-396.
- , « Rivalità tra Stato e Chiesa per intrighi alla corte di Vittorio Amedeo di Savoia », *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, 24, 1922, p. 251-270.
- , *Carlo Emanuele I*, Turin, Paravia, 1932.
- BERGIN, Joseph, « Cardinal Mazarin and his benefices », *French History*, t. I, 1987, p. 3-26.
- , *Pouvoir et fortune de Richelieu* (1985), préface de Pierre Goubert, Paris, Laffont, 1988.
- , *The Rise of Richelieu*, New Haven-London, Yale University Press, 1991 (traduction française : *L'ascension de Richelieu*, Paris, Payot, 1993).
- BERIO, Anna Maria, « Per la storia dei Savoia-Racconigi », *Bollettino Storico bibliografico subalpino*; XLII, 1940, p. 60-107.
- BERRA, Luigi, « Nota su Mons. Carlo Antonio Ripa, vescovo di Mondovì », *Bollettino Società Studi storici archeologici, artistici della Provincia di Cuneo*, décembre 1957-janvier 1958, p. 196-204.
- BERTIÈRE, Simone, *Mazarin le maître du jeu*, Paris, Éditions de Fallois, 2007.
- , *Louis XIII et Richelieu. La « Malentente »*, Paris, Éditions de Fallois, 2016.
- BERTOLOTI, Davide, *Istoria della R. Casa di Savoia*, Milan, Antonio Fontana, 1830.
- BIANCHI, Alessandro, « La diplomazia dei Gonzaga e i negoziati di Westfalia (aprile 1646-gennaio 1647) », *Nuova Rivista Storica*, 2009, XCIII, p. 891-926.
- , *Dentro l'Europa. Sovranità, legittimità e jus legationis nella diplomazia europea tra XVI e XVII secolo*, in Alessandro Colombo (a cura di), *Crisi della legittimità e ordine internazionale. Lo scontro sui principi costitutivi della società internazionale*, Milan, Guerini, 2012, p. 97-112.
- , *Al servizio del principe. Diplomazia e corte nel ducato di Mantova 1665-1708*, Milan, Unicopli, 2012.
- BIANCHI, Antonia, *Maria e Caterina di Savoia, (1594-1656)-(1595-1640)*, Turin, Paravia, 1936.

- BIANCHI, Nicomede, *Le materie politiche relative all'estero degli archivi di Stato piemontesi*, Bologne, Zanichelli, 1876.
- BIANCHI, Paola, « Levaldigi, Giovanni Battista Truchi, conte di », *DBI*, t. LXIV, 2004, p. 728-731.
- , « La riorganizzazione militare del Ducato di Savoia e i rapporti del Piemonte con la Francia e la Spagna. Da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele II (1553-1675) », in Enrique García Hernán, Davide Maffi (dir.), *Guerra y Sociedad en la Monarquía hispánica*, Madrid, CSIC, 2006, vol. I, p. 189-216.
- , « Una riserva di fedeltà. I bastardi dei Savoia fra esercito, diplomazia e cariche curiali », in Luisa Clotilde Gentile e Paola Bianchi (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo Medioevo e prima età moderna*, Torino, Zamorani, 2006, p. 305-360.
- , « Dal mestiere delle armi alla carriera militare. Il caso sabauda tra XVII e XVIII secolo », in Claudio Donati, Bernarhard R. Kroener (dir.), *Militari e società civile nell'Europa dell'età moderna (XVI-XVIII secolo)*, Bologne, Il Mulino, 2007.
- , *Il Piemonte in età moderna. Linee storiografiche e prospettive di ricerca*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2007
- , *Il Piemonte come eccezione? Riflessioni sulla «Piedmontese exception»*, atti del seminario internazionale svoltosi presso la Reggia di Venaria Reale, 30 novembre-1° dicembre 2007, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2008,
- , *Politica matrimoniale e rituali fra Cinque e Settecento*, in Paola Bianchi, Andrea Merlotti (dir.), *Le strategie dell'apparenza. Cerimoniali, politica e società alla corte dei Savoia in età moderna*, Turin, Zamorani, 2010, p. 39-72.
- BIANCHI, Paola, GENTILE, Luisa Clotilde (dir.), *L'affermarsi della corte sabauda. Dinastie, poteri, élites in Piemonte e Savoia fra tardo Medioevo e prima età moderna*, Turin, Zamorani, 2006.
- BIANCHI, Paola, MERLOTTI, Andrea, *Cuneo in età moderna. Città e Stato nel Piemonte d'antico regime*, Milan, FrancoAngeli, 2002.
- BIANCHI, Paola, MERLOTTI, Andrea (dir.), *Le strategie dell'apparenza. Cerimoniali, politica e società alla corte dei Savoia in età moderna*, Turin, Zamorani, 2010.
- BIANCHI, Paola, MERLOTTI, Andrea, *Storia degli Stati sabaudi (1416-1848)*, Brescia, Morcelliana, 2017.
- BIAUDET, Henry, *Les nonciatures apostoliques permanentes jusqu'en 1648*, Helsinki, Suomalainen Tiedeakatemia, 1948.
- BITOSSI, Carlo, *Il governo dei Magnifici. Patriziato e politica a Genova fra Cinque e Seicento*, Gênes, ECIG, 1990.
- , *Oligarchi. Otto studi sul ceto dirigente della Repubblica di Genova (XVI-XVII secolo)*, Gênes, Dipartimento di Storia Moderna e Contemporanea, 1995.
- , « L'antico regime genovese, 1576-1797 », in Dino Puncuh (dir.), *Storia di Genova*, Genova, Società Ligure di Storia Patria, 2003, p. 391-509.

- , « La République de Gênes et ses historiens. Limites et contradictions de l'historiographie officielle », in Chantal Grell (dir.), *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen Age à la Révolution*, Paris, PUPS, 2006, p. 61-75.
- , « Guerre et Paix. La République de Gênes et le Duché de Savoie, 1625-1663 », in Giuliano Ferretti (dir.), *Christine et son temps, XVII<sup>e</sup> siècle*, 66, janvier-mars 2014, fasc. 1, n.° 262, p. 43-51.
- , « Governing in a Republican State : A Case Study of Genoa From Medieval to Modern Times », in Joaquim Albareda, Manuel Herrero Sánchez (dir.), *Political Representation in the Ancien Regime*, New York, Routledge, 2019, p. 89-104.
- BLET, Pierre, « Richelieu et les débuts de Mazarin », *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, t. VI, octobre-décembre, 1959, p. 241-268.
- , « Le nonce en France au XVII<sup>e</sup> siècle : ambassadeur et délégué apostolique », *Revue d'histoire diplomatique*, 1974, 88 (3-4), p. 233-258.
- , *Histoire de la Représentation diplomatique du Saint Siège des origines à l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle*, Città del Vaticano, Archivio Vaticano, 1990.
- , « La politique du Saint Siège vis à vis des puissances catholiques », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 1990, 42 (1), p. 57-71.
- , *Richelieu et l'Église*, Versailles, Via Romana, 2007.
- BLUCHE, François, *Richelieu*, Paris, Perrin, 2003.
- BLUM, Anna, *Les « sages ialousies ». La diplomatie de la France in Italie du nord au temps de Richelieu et Mazarin*, Paris, Classiques Garnier, 2014.
- BOGGIO, Pier Carlo, *La Chiesa e lo Stato in Piemonte. Sposizione storico-critica dei rapporti fra la S. Sede e la Corte di Sardegna dal 1000 al 1854*, 2 volumes, Turin, Tipografia scolastica di Sebastiano Franco e figli, 1854.
- BONDI, Fabrizio, « “La Vergine trionfante e il Capricorno scornato”. (Elementi per una lettura emblematico-politica) », *Testo. Studi di teoria e storia della letteratura e della critica*, 2009, juillet-décembre, n.° 58, p. 21-33.
- , *Il principe per Emblemi. Letteratura e immagini del politico tra Cinquecento e Seicento*, Naples-Bologne, il Mulino-Istituto Italiano per gli Studi Storici, 2016.
- BORROMEO, Agostino, « Casati Carlo Emanuele », *DBI*, t. XXI, 1978, p. 223-225.
- , (dir.), *La Valtellina crocevia dell'Europa: politica e religione nell'età della Guerra dei trent'anni*, Milano, G. Mondadori, 1998.
- BOTTA, Carlo, *Storia d'Italia continuata da quella del Guicciardini sino al 1789*, Paris, Baudry, 1832, t. V.
- BRAUN, Guido, *La connaissance du Saint-Empire en France du baroque aux Lumières 1643-1756*, München, Oldenbourg, 2010.
- BREZZI, Paolo, *La diplomazia pontificia*, Milan, ISPI, 1942.
- BRICE, Catherine, VISCEGLIA Maria Antonietta (dir.), *Cérémonial et rituel à Rome (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle)*, Rome, École française de Rome, 1997.
- BROGLIE, Isabelle de, *Le traité de Westphalie vu par les contemporains*, Bruxelles-Paris, Éditions de la toison d'or, 1942.

- BRUNELLI, Giampiero, *I soldati del papa. Politica militare e nobiltà nello Stato della Chiesa (1560-1644)*, Rome, Carocci, 2003.
- BUENO BLANCO, Alvaro, « Noblesse et diplomatie dans la Monarchie Hispanique. Le marquis de Mirabel, ambassadeur à la cour de Louis XIII (1620-1632) », in Anne Brogini, Germain Butaud, Maria Ghazali, Jean-Pierre Pantalacci (dir.), *Nobles et chevaliers en Europe et en Méditerranée, Cahiers de la Méditerranée*, 97/2, décembre 2018, p. 229-242.
- BUFACCHI, Emanuela, « Leti, Gregorio », DBI, t. LXIV, 2005, p. 717-723.
- BURKE, Peter, « I “sovrani pontefici” : il rituale papale nella prima età moderna », in Id., *Scene di vita quotidiana nell’Italia moderna (1987)*, Rome-Bari, Laterza, 1988, p. 206-226.
- , *Le fortune del Cortegiano. Baldassarre Castiglione e i percorsi del Rinascimento europeo*, Rome, Donzelli, 1998 (éd. or. 1995).
- CABIBBE, Giorgio, *Le relazioni degli ambasciatori sabaudi, genovesi, veneti tra la fine del sei e il principio del Settecento. Motivi e aspetti delle scritture diplomatiche*, Milan, ISPI, 1936.
- CALCAGNO, Paolo, *La puerta a la mar. Il marchesato di Finale nel sistema imperiale spagnolo (1571-1713)*, Rome, Viella, 2011.
- CALLARD, Caroline, *Le prince et la République. Histoire, pouvoir et société dans la Florence des Médicis au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, PUPS, 2007.
- CALLARD, Caroline, CROUZET-PAVAN, Élisabeth, TALLON, Alain (dir.), *La politique de l’histoire en Italie. Arts et pratiques du réemploi (XIV<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle)*, Paris, PUPS, 2014.
- CANALE, Scolastica, « Samuel Guichenon istoriografo di Casa Savoia », *Atti della Regia Accademia delle Scienze di Torino*, vol. 74, t. I, CLVI, 1938-1939, p. 145-168.
- CANOVA-GREEN, Marie-Claude, *Faire le roi. L’autre corps de Louis XIII*, Paris, Fayard, 2017.
- CAPEFIGUE, Jean-Baptiste, *Richelieu, Mazarin, la Fronde et le règne de Louis XIV*, Paris, Dufey, 1835, t. IV
- CAPILUPI, Giuliano « Agnelli (Maffei), Scipione », DBI, t. I, 1960, p. 426-427
- CAPRA, Carlo, SELLA, Domenico, *Il ducato di Milano dal 1535 al 1796, Storia d’Italia* diretta da Giuseppe Galasso, vol. XI, Turin, UTET, 1984,
- CAPUANO, Laura, « Un principato conteso. Masserano tra Stato pontificio, Spagna e ducato sabauda nel primo Seicento », *Cheiron*, 33, 2000, p. 199-242.
- , *Per il re o per il duca. Masserano e Crevacuore tra Cinque e Seicento*, Biella, Lineadaria, 2008.
- CARMONA, Michel, *Richelieu*, Paris, Fayard, 1983.
- , *La France de Richelieu*, Paris, Fayard, 1984.
- CARON, Narcisse Léonard, Michel *Le Tellier son administration comme intendant d’armée en Piémont 1640-1643*, Paris-Nantes, Pedone-Chez l’Auteur, 1880.
- CARRIER, Hubert, *Le Labyrinthe de l’État. Essai sur le débat politique en France au temps de la Fronde (1648-1653)*, Paris, Honoré Champion, 2004.
- CARRIÓ-INVERNIZZI, Diana (dir.), *Embajadores culturales. Transferencias y lealtades de la diplomacia española de la Edad Moderna*, Madrid, UNED, 2016.
- CARROCERA, Buonaventura de, « El padre Diego de Quiroga, diplomático y confesor de reyes, 1574-1649 », *Estudios francescanos*, 50, 1949, p. 71-100.

- CARUTTI, Domenico, *Storia della diplomazia della corte di Savoia*, 4 volumes, Milan, Bocca, 1874-1876.
- , *Storia della città di Pinerolo*, Pignerol Tipografia Chiantore-Mascarelli, 1897.
- CASTRONOVO, Valerio, *Samuel Guichenon e la storiografia del Seicento*, Torino, Giappichelli, 1965.
- , « Canonieri, Pietro Andrea », *DBI*, t. XVIII, 1975, p. 174-177.
- , « Carlo Emanuele II, duca di Savoia », *DBI*, t. XX, 1977, p. 340-345.
- CECCARELLI, Alessia, « *In forse di perdere la libertà* ». *La Repubblica di Genova nella riflessione di Giulio Pallavicino (1583-1635)*, Rome, Viella, 2018.
- CELI, Alessandro, « Philibert-Albert Bailly, or the origins of valdaostano particularism », in Vester Matthew (dir.), *Sabaudian studies*, Kirksville, Truman state University Press, 2013, p. 92-105.
- CERUTTI, Simona, *Mestieri e privilegi. Nascita delle corporazioni a Torino (secoli XVII-XVIII)*, Turin, Einaudi, 1992.
- CHABLAT-BEYLOT, Claude, « François Sublet de Noyers, baron de Dangu », in Thierry Sarmant (dir.), *Les Ministres de la Guerre 1570-1792*, Paris, Belin, 2007, p. 218-234.
- CHABOD, Federico, « Un discorso del Botero a proposito del card. Maurizio di Savoia nel 1608 », *Bollettino storico bibliografico subalpino*, XXXVI, n.º 1-2, 1934, p. 102-114, publié de nouveau in Id., *Giovanni Botero*, Turin, Nino Arago, 2017.
- CHAUVARD, Jean-François, MERLOTTI, Andrea, VISCEGLIA, Maria Antonietta (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, ÉFR, 2015.
- CHEVALIER, Pierre, *Louis XIII, roi cornélien*, Paris, Fayard, 1979.
- CHURCH, William Farr, *Richelieu and Reason of State*, Princeton, Princeton University Press, 1972.
- CIALDEA, Basilio, « Le relazioni internazionali europee dal 1492 al 1700 », in *Nuove Questioni di Storia moderna*, Milan, Marzorati, 1966, p. 497-505.
- CIBRARIO, Luigi, *Origini e progresso delle istituzioni della Monarchia di Savoia*, Turin, Stamperia Reale, 1854.
- CLARETTA, Gaudenzio, *Storia della Reggenza di Maria Cristina di Francia*, 3 volumes, Turin, Stabilimento Civelli, 1868-1869.
- , *Sulle avventure di Luca Assarino e Gerolamo Brusoni chiamati alla corte di Savoia nel secolo XVII ed eletti istoriografi ducali*, Turin, Stamperia Reale, 1873.
- , *Storia del regno e dei tempi di Carlo Emanuele II*, 2 volumes, Gênes, Tipografia del Regio Istituto dei Sordomuti, 1877.
- , *Sui principali storici piemontesi e particolarmente sugli storiografi della R. Casa di Savoia*, Turin, Stamperia Reale G.B. Paravia, 1878.
- , « Il primo segretario del duca di Savoia Carlo Emanuele I e uno schiavo a Torino nel 1628 », *Atti della Regia Accademia delle scienze di Torino*, XXIX, 1894, adunanza del 22 aprile 1894, p. 561-575.
- , « Delle principali relazioni politiche fra Venezia e Savoia nel secolo XVII », *Nuovo Archivio Veneto*, 1895, t. IX, p. 251-324; t. X, p. 25-80.

- CLERICI, Enrico E., « Del trattamento di Altezza », *Rivista Araldica*, LXXXIII, 1985, p. 24-29
- CONIGLIO, Giuseppe, *I Gonzaga*, Milan, Dall'Oglio, 1967.
- COGNASSO, Francesco, *Storia di Torino*, Florence, Giunti-Martelli, 1974.
- CONSTANT, Jean-Marie, *La noblesse en liberté (XVI<sup>e</sup> – XVII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, 2004.
- CONTE, Sophie (ed.), *Nicolas Caussin : rhétorique et spiritualité à l'époque de Louis XIII*, Münster, Lit, 2004.
- Coldagelli, Umberto « Arconati, Francesco », *DBI*, t. IV, 1962, p. 1-2.
- CORNE, Hyacinthe, *Le cardinal Mazarin*, Paris, Hachette, 1853.
- CORVISIER, André, *Histoire militaire de la France. Des origines à nos jours*, tome I, *Des origines à 1715*, Paris, PUF, 1997.
- , *Les Régences en Europe : essai sur les délégations de pouvoirs souverains*, Paris, PUF, 2002.
- COSANDEY, Fanny, *La reine de France. Symbole et pouvoir*, Paris, Gallimard, 2000.
- COSTANTINI, Claudio, *La repubblica di Genova nell'età moderna*, (t. IX, de la *Storia d'Italia* sous la direction de Giuseppe Galasso) Turin, UTET, 1986
- COUSIN, Victor, « Première entrevue de Richelieu et de Mazarin », *Journal des savants*, I, mars 1864, p. 137-152 ; II, avril 1864, p. 201-226 ; III, mai 1864, p. 275-293 ; IV, juin 1864, p. 329-347.
- , « Nouvelles relations de Mazzarino et de Richelieu pendant l'année 1630 d'après des documents inédits », *Journal des savants*, I, août 1864, p. 461-477 ; II, septembre 1864, p. 553-572 ; III, octobre 1864, p. 631-647 ; IV, décembre 1864, p. 767-788.
- , *La jeunesse de Mazarin*, Paris, Didier, 1865.
- COUTO, Dejanirah, PEQUIGNOT, Stéphane (dir.), *Les langues de la négociation. Approches historiennes*, Rennes, PUR, 2017.
- COVILLE, Henry, *Étude sur Mazarin et ses démêlés avec le pape Innocent X (1644-1648)*, Paris, Honoré Champion, 1914.
- , « Documents sur le capitaine Jules Mazarin », *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, t. 34, 1914, p. 201-23.
- COVINI, Nadia « Maletta, Alberico », *DBI*, t. LXVIII, 2007, p. 158-161.
- COZZO, Paolo, *La geografia celeste dei duchi di Savoia. Religione, devozioni e sacralità in uno Stato di età moderna (secoli XVI-XVIII)*, Bologna, il Mulino, 2006.
- , « Martinengo Colleoni, Francesco », *DBI*, t. LXXI, 2008, p. 170-172.
- , « Tutti i gran salti cominciano da Roma » : *strategie sabaude per la promozione regia nella Roma del Seicento*, in Laurent Perillat (éd.), *Couronne Royale*, Colloque international autour du 300<sup>e</sup> anniversaire de l'accession de la Maison de Savoie au trône royal de Sicile, Annecy, 12 et 13 avril 2013, Annecy-Chambéry, Accademie Salesienne, 2013, p. 89-104.
- , « Un cantiere in movimento. Note a margine di alcune recenti ricerche sulle fonti documentarie della nunziatura di Savoia », *Rivista di storia e letteratura religiosa*, LI, 2015, n. 2, p. 341-350.
- , *Un eremita alla corte dei Savoia. Alessandro Ceva e le origini della congregazione camaldolese di Piemonte*, Milan, FrancoAngeli, 2018.
- , « Savoia, Maurizio di », *DBI*, t. XCI, 2018, p. 69-74.

- CREMONINI, Cinzia, *Ritratto politico cerimoniale con figure. Carlo Borromeo Arese e Giovanni Tapia, servitore e gentiluomo*, Rome, Bulzoni, 2008.
- , *Alla corte del Governatore. Feste, riti e cerimonie a Milano tra XVI e XVIII secolo*, Rome, Bulzoni, 2012.
- , *Le vie della distinzione. Società, potere e cultura a Milano tra XV e XVIII secolo*, Milan, EDUCatt, 2012.
- CREMONINI, Cinzia, MUSSO, Riccardo (dir.), *I feudi imperiali in Italia tra XV e XVIII secolo*, Rome, Bulzoni, 2010.
- CRESPO SOLANA, Ana, SCHMIDT-VOGES, Inken (dir.), *New Worlds ? Transformations in the Culture of International Relations Around the Peace of Utrecht*, London, Routledge-Taylor and Francis, 2017.
- CROCE, Benedetto, *Saggi sulla letteratura italiana del Seicento*, Bari, Laterza, 1911.
- , *La Spagna nella vita italiana durante la Rinascenza*, Bari, Laterza, 1917.
- , *Storia della storiografia italiana nel secolo decimonono*, 2 vols, Bari, Laterza, 1921.
- , *Storia dell'età barocca in Italia* Bari, Laterza, 1929; nouvelle édition présentée par Giuseppe Galasso, Milan, Adelphi, 1993.
- CROSET-MOUCHET, Giuseppe, *Vita della veneranda serva di Dio l'infanta Maria Francesca Apollonia, principessa di Savoia*, ouvrage postume publié par son neveu Vincenzo Croset-Mouchet, Turin, Unione Tipografico Editrice, 1872.
- CROXTON, Derek, «The Peace of Westphalia of 1648 and the Origins of Sovereignty», *The International History Review*, vol. 21, 1999/3, p. 569-591.
- , *Westphalia. The Last Christian Peace*, New York, Palgrave-Macmillan, 2013.
- CURTI, Giovanni, *Carlo Emanuele I*, Milan, Tip. Bernardoni di C. Rebeschini, 1896.
- DATTA DE ALBERTIS Giulia, *Cristina di Francia. Madama reale (1606-1663)*, Turin, Società Subalpina Editrice, 1943.
- DE CARO, Gaspare « Bolognetti, Giorgio », DBI, t. XI, 1969, p. 323-326.
- , « Caetani, Enrico », DBI, t. XVI, 1973, p. 148-154.
- DE CONSOLI, Claudio, *Al soldo del duca. L'amministrazione delle armate sabaude (1560-1630)*, Turin, Paravia, 1999.
- DE FELICE, Renzo, « Agliè Filippo san Martino, conte di », DBI, t. I, 1960, p. 408-409.
- , « Agliè Ludovico san Martino, conte di », DBI, t. I, 1960, p. 409-410.
- DE FRANCO Davide, « San Martino di Parella, Alessio Maurizio », DBI, t. XC, 2017, p. 245-246.
- , « San Martino di Parella, Carlo Ludovico Emilio », DBI, t. XC, 2017, p. 246-249.
- DE GAUDENZI, Teresa, « Torino e la corte sabauda al tempo di Maria Cristina di Francia », *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, 1913, XVIII, 1-3, p. 3-66; II, 1913, XIX, 1-3, p. 39-80.
- DELOCHE, Maximin, *Autour de la plume du Cardinal de Richelieu*, Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1920.
- , *Richelieu et les femmes*, Paris, Éditions Émile-Paul frères, 1931
- , *Un frère de Richelieu inconnu. Chartreux, primat des Gaules, cardinal, ambassadeur*, Paris, Desclée de Brouwer, 1935.

- DELSALLE, Paul, FERRER André (dir.), *Les enclaves territoriales aux temps modernes*, Besançon, PUB, 2000.
- DELLA GIOVANNA, Ildebrando, *Agostino Mascardi e il cardinal Maurizio di Savoia*, in *Raccolta di Studi critici dedicata ad Alessandro d'Ancona festeggiandosi il XL anniversario del suo insegnamento*, Firenze, Barbèra, 1901, p. 117-126 (tiré à part).
- DELL'ORO, Giorgio, «La grande riforma di Cristina di Borbone (1631-1663). Il conflitto per il controllo dei benefici ecclesiastici», *Cristianesimo nella Storia*, 33, 2012, p. 795-844.
- DE MUN, Gabriel, *Richelieu et la maison de Savoie. L'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont*, Paris, Plon, 1907.
- DERVIEUX, Ermanno, *Emanuele Tesauro (1592-1675)*, Turin, San Giuseppe degli Artigianelli, 1931.
- DESSERT, Daniel, « Pouvoir et finance au XVII<sup>e</sup> siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, avril-juin, 1976, t. XXII, p. 161-181.
- , *Argent, pouvoir et société au Grand siècle*, Paris, Fayard, 1984.
- , *Les Montmorency. Mille ans au service des rois de France : 950-1922*, Paris, Flammarion, 2015.
- DETHAN, Georges, « Mazarin avant le ministère », *Revue Historique*, 1962, p. 33-66.
- , *Mazarin et ses amis. Études sur la jeunesse du Cardinal d'après ses papiers conservés aux archives du Quai d'Orsay suivie d'un choix de lettres inédites*, Paris, Berger-Levrault, 1968.
- , *Mazarin un homme de paix à l'âge baroque 1602-1661*, Paris, Imprimerie Nationale, 1981.
- , « Le quatrième centenaire de Richelieu », *Revue d'histoire diplomatique*, 1985, 99 (3-4), p. 351-354.
- , *La politique italienne de Mazarin*, in Jean Serroy (dir.), *La France et l'Italie au temps de Mazarin*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1986.
- DEVOS, Roger, GROSPELLIN, Bernard, *Histoire de la Savoie*, t. III, *La Savoie, de la Réforme à la Révolution française*, Rennes, Ouest France, 1985,
- DI MACCO, Michela, «L'ornamento del Principe». *Cultura figurativa di Maurizio di Savoia (1619-1627)*, in Giovanni Romano (dir.), *Le collezioni di Carlo Emanuele I di Savoia*, Turin, Fondazione CRT, 1995, p. 349-374.
- DI MACCO, Michela, ROMANO, Giovanni (dir.), *Diana trionfatrice. Arte di corte nel Piemonte del Seicento*, Turin, Umberto Allemandi, 1989.
- DI TOCCO, Vittorio, *Ideali di indipendenza in Italia durante la dominazione spagnola*, Messine, Principato, 1926.
- DONAVER, Federico, *Il cardinale Mazzarino. Saggio Storico*, Gênes, Tipografia e Litografia Pellas, 1884.
- DROUCOURT, Nicolas, SCHNAKENBOURG, Éric (dir.), *Thémis en diplomatie. Droit et arguments juridiques dans les relations internationales*, Rennes, PUR, 2016.
- DROZ, Jacques, *Histoire diplomatique de 1648 à 1919*, Paris, Dalloz, 1952.
- DOGLIO, Maria Luisa, « Lettere inedite di Emanuele Tesauro », *Lettere italiane*, XXXI, 1979, p. 438-462.

- , « Ambasciatore e principe. “L’Institutio legati di Ermolao Barbaro» », in *Miscellanea di studi in onore di Vittore Branca*, vol. III, *Umanesimo e Rinascimento a Firenze e Venezia*, Firenze, Leo S. Olschki, 1983, p. 297-310.
- , « Le relazioni come documento letterario » in Luigi Firpo (dir.), *Theatrum Sabaudie*, Turin, Archivio Storico del Comune, 1984, p. 243-260.
- , *Dalla memoria alla storia. Apologie e postille inedite di Emanuele Tesauo*, in Silvia Rota Ghibaudi, Franco Barcia (dir.), *Studi politici in onore di Luigi Firpo*, Milan, Franco Angeli, 1990, vol. II, p. 400-424.
- , *Il Segretario e il Principe. Studi sulla letteratura del Rinascimento*, Alessandria, Dell’Orso, 1993.
- , *L’arte delle lettere. Idea e pratica della scrittura epistolare tra Quattro e Seicento*, Bologne, il Mulino, 2000.
- , « Vera Comoli e la “Prigione di Filindo il Costante” », *Atti dell’Accademia delle Scienze di Torino*, vol. 143, 2009, p. 72-74.
- , *Letteratura e retorica tra Cinquecento e Seicento*, Firenze, Franco Cesati Editore, 2016.
- , « Emmanuel Tesauo et Christine de France. Panégyriques et rhétorique représentative », in Giuliano Ferretti (dir.), *L’État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 403-429.
- DUBOST, Jean-François, *Marie de Médicis. La reine dévoilée*, Paris, Payot, 2009.
- DUCCINI, Hélène, *Faire voire, faire croire. L’opinion publique sous Louis XIII*, Seyssel, Champ Vallon, 2003.
- , *Guerre et paix dans la France du Grand Siècle. Abel Servien : diplomate et serviteur de l’état (1563-1659)*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- DUCLOS, Nathalie, RIVÈRE DE CARLES, Nathalie (dir.), *Formes de la diplomatie (XVI-XVII siècle) / Forms on Diplomacy (16<sup>th</sup>-21<sup>th</sup> century)*, *Caliban. French Journal of English Studies*, 54, 2015.
- DUFAYARD, Charles, *Histoire de Savoie*, Paris, Boivin, 1930.
- DUFOUR, Auguste (éd.), « Essai historique par le P. Pierre Monod dans lequel il fait voir que la Savoie n’est point et n’a jamais été fief de l’Empire », *Mémoires de l’Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, t. IV (tiré à part), sans date [mais 1860].
- DUFOUR Auguste, RABUT François, « Le Père Monod et le Cardinal Richelieu. Episode de l’histoire de France et de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de l’Académie des sciences, belles lettres et arts de Savoie*, 1875, III série, t. VIII, p. 17-178 et p. 478-510.
- DUHAMEL, Louis, « Mazarin vice-légat d’Avignon », *Mémoires de l’Académie de Vaucluse*, IV, 1885, p. 131-171.
- DULONG, Claude, « Le processus d’enrichissement du cardinal Mazarin d’après l’inventaire de l’abbé Mondin », *Bibliothèque de l’École des Chartes*, t. 148, 1990, p. 1990.
- , *Mazarin*, Fayard, Paris 1999.
- , *Mazarin et l’argent. Banquier et prête-noms*, Paris, École des Chartes, 2002.
- DURAND, Yves (dir.), *Hommage à Roland Mousnier. Clientèles et fidélités en Europe à l’époque moderne*, Paris, PUF, 1981.

- ELLIOTT, John Huxtable, *La Spagna imperiale, 1469-1716* (1972), Bologne, il Mulino, 1982.
- , *Richelieu e Olivares* (éd. or. 1984), Einaudi, Torino 1990.
- , *Olivares (1587-1645), l'Espagne de Philippe IV* (éd. or. 1986), Paris, Robert Laffont, 1992.
- , *La Spagna e il suo mondo 1500-1700* (éd. or. 1989), Turin, Einaudi, 1996.
- ERBA, Achille, *La Chiesa sabauda tra Cinque e Seicento. Ortodossia tridentina, gallicanesimo savoiano e assolutismo ducale (1580-1630)*, Rome, Herder, 1979.
- EXTERBRINK, Sven, *Le coeur du monde - Frankreich und die norditalienischen Staaten (Mantua, Parma, Savoyen) im Zeitalter Richelieus 1624-1635*, Münster, LIT, 1999.
- , « Abel Servien, marquis de Sablé. Une carrière diplomatique dans l'Europe de la guerre de Trente Ans », *Revue historique et archéologique du Maine*, III série, t. 20, 2000, p. 97-112.
- , « "Le coeur du monde" et la "liberté de l'Italie" : aspects de la politique italienne de Richelieu, 1624-1642 », *Revue d'histoire diplomatique*, 114, 3, 2000, p. 181-208.
- , « "Faire contrepoids à la puissance d'Espagne" Paul Ardier de Beauregard (1590-1671) et la politique de Richelieu en 1633 », *Francia*, 27/2, 2000, p. 1-25.
- , « L'Espagne, Le Duc de Savoie et les "portes". La politique italienne de Richelieu et Louis XIII », in G. Ferretti (dir.), *De Paris à Turin Cristine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 15-33.
- , « Abraham de Wicquefort et ses traités sur l'Ambassadeur (1676-1682). Bilan et perspectives de recherches », in Stefano Andretta, Stéphane Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir.), *De l'ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, p. 405-430.
- FAGNIEZ, Gustave, « Mission du Père Joseph à Ratisbonne (1630) », *Revue Historique*, 1885 (tiré à part).
- FALQUI, Enrico (a cura di), *In giro per le corti d'Europa. Antologia della Prosa diplomatica del Seicento italiano*, Roma, Colombo, 1949.
- FANTONI, Marcello (a cura di), *Il "Perfetto Capitano". Immagini e realtà (secoli XV-XVII)*, Rome, Bulzoni, 2001.
- FASANO GUARINI, Elena « Aldobrandini, Pietro », *DBI*, t. II, 1960, p. 107-112.
- FASANO GUARINI, Elena, ROSA, Mario (dir), *L'informazione politica in Italia (secoli XVI-XVIII)*, Pisa, Scuola Normale Superiore, 2001.
- FEDELE, Dante, *Naissance de la diplomatie moderne (XIII<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles). L'ambassadeur au croisement du droit, de l'éthique et de la politique*, Nomos, Baden-Baden, 2017.
- , « Uno scritto sull'ambasciatore del secondo Cinquecento. Il Messaggiero di Torquato Tasso », *Il pensiero politico*, Anno LI, n.° 1 (gennaio-aprile), 2018, p. 113-125.
- FERNANDEZ-LACOTE, Hélène, *Les procès du cardinal de Richelieu. Droit, grâce et politique sous Louis le juste*, Seyssel, Champ Vallon, 2010.
- FERNANDEZ-SANTAMARIA, José A., *Razon de estado y política en el pensamiento español del barroco (1595-1640)*, Madrid, Centro de estudios constitucionales, 1986.
- FERRARI, Daniela (dir.), *Stefano Guazzo e Casale tra Cinque e Seicento*, Rome, Bulzoni, 1997.

- FERRERO DELLA MARMORA, Alberto, *Notizie sulla vita e sulle gesta militari di Carlo Emilio San Martino di Parella ossia cronaca militare aneddotica delle guerre succedute in Piemonte dal 1672 al 1796*, Turin, Bocca, 1863.
- FERRETTI, Giuliano, *La ricerca di un'alleanza: l'istituzione del consolato francese a Genova*, in Maria Grazia Bottaro Palumbo (dir.), *Genova e Francia al crocevia dell'Europa (1624-1642)*, Gênes, Centro Studi sull'Età moderna, 1989, p. 101-48.
- , « Elite et peuples à Paris, 1642-1650. La naissance de l'historiographie sur Richelieu », *Nouvelles de la république des lettres*, 1997, 1, p. 103-130.
- , « Richelieu et les historiographes au XVII<sup>e</sup> siècle », in Chantal Grell (sous la direction de), *Les historiographes en Europe de la fin du Moyen-âge à la Revolution*, Paris, PUPS, 2006, p. 325-343.
- , « L'œuvre de Mazarin au regard des historiens du XVII<sup>e</sup> siècle », in Isabelle de Conihout, Patrick Michel (dir.), *Mazarin, les lettres et les arts*, Préface d'Hélène Carrère d'Encausse, Introduction de Christian Péligray, Paris, Bibliothèque Mazarine-Monelle Hayot, 2006, p. 356-380.
- , « Abel Servien, Hugues de Lionne et le milieu parlementaire dauphinois : un essai de sociologie politique », in Daniel J. Grange (sous la direction de), *Politique et culture. Les Dauphinois hors de leurs frontières*, Akademos. Revue de la Conférence nationale des Académies des Sciences, Lettres et Arts, 2009, janvier-juin 28, p. 47-64.
- , « Machiavellismo e antimachiavellismo nella pubblicistica francese dell'età di Luigi XIII : prospettive di ricerca », in Enzo Artelio Baldini (dir.), *Machiavellismo e machiavellismi nella tradizione politica europea (secoli XVI-XIX) : una prima ricognizione*, Florence, Leo S. Olschki, 2009, p. 97-109.
- , « Mariages princiers dans la Maison de Savoie. Ménestrier et les entrées à Annecy et Chambéry (1663) », in Gérard Sabatier (dir.), *Claude-François Ménestrier. Les Jésuites et le monde des images*, Grenoble, PUG, 2009, p. 263-288.
- , « De l'ombre à la lumière (et retour). La longue histoire des Servien (XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle) », *La Pierre et l'écrit. Revue d'histoire du patrimoine en Dauphiné*, 2011, 22, p. 101-140.
- , « Au nom du droit (de conquête). La politique italienne de la France au XVII<sup>e</sup> siècle », *La Pierre et l'écrit. Revue d'histoire du patrimoine en Dauphiné*, 2012, 23, p. 101-125.
- , « La prudence selon le cardinal de Richelieu », in Evelyne Berriot-Salvadore, Catherine Pascal, François Roudaut, Trung Tran (dir.), *La vertu de prudence entre Moyen Âge et âge classique*, Paris, Classiques Garnier, 2012, p. 539-572.
- (dir.), *Christine et son temps, XVII<sup>e</sup> siècle*, 66, janvier-mars 2014, fasc. 1, n.° 262.
- (dir.), *De l'ombre à la lumière. Les Servien et la monarchie de France. XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- , « La France et la Savoie à la conférence de Grenoble (1639). Le Duché au risque de sa disparition », in Id. (dir.), *De Paris à Turin Cristine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 59-86.
- , « La prima guerra del Monferrato e l'intervento francese », in Pierpaolo Merlin, Frédéric Ieva (dir.), *Monferrato 1613. La vigilia di una crisi europea*, Rome, Viella, 2016.

- (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017.
- (dir.), *Les États de Savoie : du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, Paris, Classiques Garnier, 2019.
- FLASSAN, Gaetan, *Histoire générale et raisonnée de la Diplomatie française depuis la fondation de la Monarchie jusqu'à la fin du règne de Louis XVI*, 7 vols, Paris-Strasbourg, Treuttel et Würz, 1808-1811.
- FOA, Salvatore, *Mission du père Monod à Paris en 1631 d'après ses lettres*, Chambéry, Imprimerie générale savoisienne, 1908 (tiré à part de *Mémoires de l'Académie de Savoie*, IV série, t. 11).
- , « Un conseil du père Monod au duc Victor-Amé I<sup>er</sup> », *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, quatrième série, t. XI, 1909.
- , *Vittorio Amedeo I. 1587-1637*, Turin, Paravia, 1930.
- , *Il trattato di Rivoli (11 luglio 1635)*, Bene Vagienna, Tip. Vissio, 1931 (tiré à part de *Bollettino Storico-bibliografico subalpino*, 33, fasc. 3-4, 1931).
- FOGEL, Michèle, *Les Cérémonies de l'Information*, Paris, Fayard, 1989.
- FOSI, Irene, *All'ombra dei Barberini. Fedeltà e servizio nella Roma barocca*, Rome, Bulzoni, 1997.
- FOSSIER, François, « À propos du titre d'historiographe sous l'Ancien Régime », *Revue d'Histoire Moderne et contemporaine*, t. XXXIII, juillet-septembre 1985, p. 361-417.
- FOUQUERAY, Henri, *Histoire de la compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762)*, t. V, *Sous le ministère de Richelieu*, deuxième partie, Paris, Bureaux des études, 1925.
- FRANCESCHINI, Lorenzo, *Documenti inediti sulla storia della reggenza di Maria Cristina duchessa di Savoia*, Rome, Tipografia dell'unione cooperativa editrice, 1895.
- FRIGO, Daniela, « L'affermazione della sovranità: famiglia e corte dei Savoia tra cinque e Settecento », in Cesare Mozzarelli (dir.), « *Familia* » *del principe e famiglia aristocratica*, Rome, Bulzoni, 1988, t. I, p. 277-322.
- , *Principe, ambasciatori e « jus gentium ». L'amministrazione della politica estera nel Piemonte del Settecento*, Rome, Bulzoni, 1991.
- , « Virtù politiche e «pratica delle corti»: l'immagine dell'ambasciatore tra Cinque e Seicento », in Chiara Continisio, Cesare Mozzarelli (dir.), *Repubblica e virtù. Pensiero politico e Monarchia Cattolica fra XVI e XVII secolo*, Rome, Bulzoni, 1995, p. 355-376.
- , « Politica estera e diplomazia : figure, problemi e apparati », in Gaetano Greco, Mario Rosa (dir.), *Storia degli antichi Stati italiani*, Roma-Bari, Laterza, 1996, p. 117-161.
- , (a cura di), *Politics and Diplomacy in Early Modern Italy: the Structure of Diplomatic Practice, 1450-1800*, Cambridge, CUP, 1999.
- (dir.), *Ambasciatori e nunzi. Figure della diplomazia in età moderna*, *Cheiron*, numéro spécial 1999, 30.
- , « Les deux impératrices de la maison de Gonzague et la politique "italienne" de l'Empire », *XVII<sup>e</sup> siècle*, avril 2009, n° 243, p. 219-237.

- , *Prudenza politica e conoscenza del mondo. Un secolo di riflessione sulla figura dell'ambasciatore (1541-1643)*, in Stefano Andretta, Stéphanne Péquignot, Jean-Claude Waquet (dir), *De l'Ambassadeur. Les écrits relatifs à l'ambassadeur et à l'art de négocier du Moyen Âge au début du XIX<sup>e</sup> siècle*, Rome, ÉFR, 2015, p. 227-268.
- FRAGA IRIBARNE, Manuel, *Don Diego de Saavedra y Fajardo y la diplomacia de su época*, Murcia, Édition de la Real Academia Alfonso X el Sabio, 2008.
- FRILLI, Orazio, « Westfalia. Inizio di una problematica storico-giuridica tutt'ora in svolgimento », *Nuova Rivista Storica*, 1961, XLV, fasc. I, p. 66-108 ; fasc. II, p. 201-229.
- FUBINI, Riccardo, « La "residentialité" de l'ambassadeur dans le myte et la réalité : une enquête sur les origines », dans Lucien Bély (dir), *L'invention de la diplomatie. Moyen Âge Temps modernes*, Paris, PUF, 1998, p. 27-35.
- FUBINI LEUZZI, Maria, « Bianchi, Nicomede », *DBI*, t. X, 1968, p. 156-162.
- FUMAGALLI, Elena, SIGNOROTTO, Gianvittorio (a cura di), *La corte estense nel primo Seicento. Diplomazia e mecenatismo artistico*, Viella, Roma 2012.
- FUMAROLI, Marc, *La diplomatie de l'esprit. De Montaigne à La Fontaine (1994)*, Paris, Gallimard, 1998 (édition de poche).
- GALASSO, Giuseppe, « L'Italia una e diversa nel sistema degli stati europei (1450-1750) », in Galasso Giuseppe, Mascilli Migliorini Luigi (dir.), *L'Italia moderna e l'Unità nazionale, Storia d'Italia*, diretta da Giuseppe Galasso t. XIX, Turin, UTET, 1998, p. 1-492.
- , « Le relazioni internazionali nell'età moderna (secoli XV-XVIII) », *Rivista Storica Italiana*, CXI, 1999, 1, p. 5-36, publié aussi in Id., *Nell'Europa dei secoli d'oro. Aspetti, momenti e problemi dalle "guerre d'Italia" alla "Grande Guerra"*, Naples, Guida, 2012, p. 67-97.
- GALLINA, Clelia, « Le vicende di un grande favorito (Filippo San Martino D'Agliè) », *Bollettino Storico-bibliografico subalpino*, 1919, XXI, p. 185-213 ; 292-305 ; 1920, XXII, p. 63-157.
- GANDOLFO, Renzo, *Notizie su la vita e gli scritti del Conte Carlo Pasero di Corneliano*, Turin, Stamperia Artistica Nazionale, 1966.
- GANTET, Claire, *La paix de Westphalie (1648). Une histoire sociale*, Paris, Belin, 2001.
- , *Guerre, paix et construction des états, 1618-1714*, Paris, Seuil, 2003.
- GAROSCI, Aldo, « Pensieri sulla tradizione sabauda. L'Italia e il Piemonte », *Il Ponte*, V, 8-9, août-septembre 1949, p. 943-953.
- , *Storiografia piemontese tra il Cinque e il Settecento*, Turin, Tirrenia Stampatori, 1972.
- GATULLE, Pierre, *Gaston d'Orléans entre mécénat et impatience du pouvoir*, Seyssel, Champ Vallon, 2012.
- GENTA, Enrico, *Principi e regole internazionali tra forza e costume. Le relazioni anglo-sabaude nella prima metà del Settecento*, Naples, Jovene, 2004.
- GIANAZZO DI PAMPARATO, Vittorio Enrico, *Il Principe Cardinal Maurizio di Savoia mecenate dei letterati e degli artisti*, Turin, G.B. Paravia, 1891.
- GIANNINI Massimo Carlo, SIGNOROTTO, Gianvittorio (dir.), *Lo Stato di Milano nel XVII secolo. Memoriali e relazioni*, Rome, Ministero per i beni e le attività culturali dipartimento per i beni archivistici e libreria direzione generale per gli archivi, 2006.

- GIORCELLI, Giuseppe, « L'arresto del Duca di Bouillon in Casale nell'anno 1642 », *Rivista di Storia, Arte, Archeologia della provincia d'Alessandria*, 1906, XVII, fasc. XXI, p. 155-162.
- GONZÁLEZ CUERVA, Rubén, KOLLER, Alexander (dir.), *A Europe of Courts, a Europe of Factions : Political Groups at Early Modern Centres of Power (1550-1700)*, Leiden-Boston, Brill, 2017.
- GREGOROVIVUS, Ferdinand, *Urbano VIII e la sua opposizione alla Spagna e all'imperatore: episodio della guerra dei trent'anni*, Rome, Fratelli Bocca, 1879.
- GRIBAUDI, Pietro, « Questioni di precedenza tra le Corti Italiane nel secolo XVI. Contributo alla storia della diplomazia italiana », *Rivista di Scienze storiche*, 1904, anno I, fasc. IX, p. 166-177 ; fasc. X, p. 278-285 ; fasc. XI, p. 347-356, en particulier fasc. IX, p. 166-169.
- GRISELLE, Eugène, *Les tribulations d'un ambassadeur en Suisse, Jean de la Barde*, Paris, H. Leclerc, 1920.
- GRISERI, Andreina, *Il diamante. La Villa di Madama Reale Cristina di Francia*, Turin, Istituto Bancario San Paolo di Torino, 1988.
- HAEHL, Madeleine, *Les affaires étrangères au temps de Richelieu. Le secrétariat d'État, les agents diplomatiques (1624-1642)*, Bruxelles, PIE Peter Lang, 2006.
- HANLON, Gregory, *The Hero of Italy. Odoardo Farnese, Duke of Parma, his Soldiers, and his Subjects in the Thirty Years' War*, Oxford, OUP, 2014.
- , *Italy 1636. Cemetery of Armies*, Oxford, OUP, 2016.
- HANOTAUX, Gabriel, *Histoire du cardinal de Richelieu*, 6 vols., Paris, Librairie de Paris, 1893-1947.
- HANOTIN, Guillaume, MEYZIE, Philippe, « Voyages, diplomatie et culture matérielle », *Histoire, économie & société*, 2018, 1, 37<sup>e</sup> année, p. 4-13.
- HAUSER, Henri, *La prépondérance espagnole, 1559-1660*, Paris, Felix Alcan, 1933.
- , *La pensée et l'action économiques du cardinal de Richelieu*, Paris, PUF, 1944.
- , *Richelieu. L'argent et le pouvoir*, préface de Françoise Hildesheimer, Paris, Nouveau Monde, 2018.
- HILDESHEIMER, Françoise, *Richelieu une certaine idée de l'état*, Paris, Publisud, 1985.
- , « Richelieu et la raison d'état, la conquête de l'innocence », *Cahiers de l'Institut d'Anthropologie juridique*, n.º 6, 1999, *La culpabilité*, p. 537-553.
- , *Relectures de Richelieu*, Paris, Publisud, 2000.
- , *Richelieu*, Paris, Flammarion, 2004.
- , *La double mort du roi Louis XIII*, Paris, Flammarion, 2007.
- HUGON, Alain, *Rivalités européennes et hégémonie mondiale : modèles politiques, conflits militaires et négociations diplomatiques*, Paris, Cursus, 2002.
- , *Au service du roi catholique. « Honorables ambassadeurs » et « divins espions ». Représentation diplomatique et service secret dans les relations hispano-françaises de 1598 à 1635*, Madrid, Casa de Velázquez, 2004.
- , *Philippe IV. Le siècle de Vélasquez*, Paris, Payot, 2014
- HUMBERT, Jacques, *Une grande entreprise oubliée. Les français en Savoie sous Louis XIII*, Paris, Hachette, 1960.

- , *Le maréchal de Créquy. Gendre de Lesdiguières 1573-1638*, Paris, Hachette, 1962.
- , *Embrun et l'Embrunais à travers l'histoire*, Gap, Société d'études des Hautes Alpes, 1972.
- HUME, Martin, *La Corte de Felipe IV. La decadencia de España*, Madrid, Espuela de Plata, 2009.
- IEVA, Frédéric, « Le Piémont entre la Régence et la Guerre civile. Deux conseillers de la cour de Christine : le père Pierre Monod et le comte Philippe d'Agliè », in Giuliano Ferretti (dir.), *De Paris à Turin. Christine de France duchesse de Savoie*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 111-126.
- , « Titre royal et Duché de Savoie. Quand Victor-Amédée I<sup>er</sup> se faisait appeler Roi de Chypre », in Alain Becchia, Florine Vital-Durand (dir.), *Édifier l'État : politique et culture en Savoie au temps de Christine de France*, Chambéry, Université Savoie Mont Blanc, 2014, p. 151-171.
- , « La formazione di Ercole Ricotti. Dalle scuole di latinità alla cattedra di Storia moderna », in Id. (dir.), *Il Piemonte risorgimentale nel periodo preunitario*, Rome, Viella, 2015, p. 175-192.
- , « Il Principe di Piemonte nella guerra lampo del 1625 », in Giovanni Assereto, Carlo Bitossi, Pierpaolo Merlin (dir.), *Genova-Torino. Quattro secolo di incontri e scontri, nel bicentenario dell'annessione della Liguria al regno di Sardegna*, Genova Società ligure di Storia Patria, 2015, p. 81-97.
- , *Da ducato a regno : la concessione del titolo regio allo Stato sabaudo*, in Id. (dir.), *I trattati di Utrecht*, Viella Roma 2016, p. 171-190.
- , « Ambassadeurs et politique étrangère au temps de Christine de France. Le réseau diplomatique du duché de Savoie », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 193-214.
- , « Libertà di dissenso. La lotta politica nella famiglia ducale prima della guerra civile (1630-1639) », in Pierapolo Merlin, Francesco Panero (a cura di), *Percorsi di libertà fra tardo Medioevo ed età contemporanea*, Cherasco, Centro Internazionale di studi sugli insediamenti medievali, 2017, p. 105-121.
- , « La seconde moitié du Règne de Charles Emmanuel I<sup>er</sup> (1602-1630) », in Giuliano Ferretti (dir.), *Les États de Savoie, du duché à l'unité d'Italie (1416-1861)*, Paris, Classiques Garnier, 2019, p. 225-241.
- INGEGNERI, Gabriele, *Storia dei cappuccini della provincia di Torino*, Rome, Istituto storico dei cappuccini, 2008.
- IOLI, Giovanna (dir.), *Da Carlo Emanuele I a Vittorio Amedeo II*, Città San Salvatore Monferrato, San Salvatore Monferrato, 1987.
- ISRAEL, Jonathan, *The Dutch Republic : Its Rise, Greatness, and Fall 1477-1806*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- JOUANNA, Arlette, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989.
- , *Le prince absolu. Apogée et déclin de l'imaginaire monarchique*, Paris, Gallimard, 2014.

- JOUHAUD, Christian, *Richelieu et l'écriture du pouvoir. Autour de la journée des Dupes*, Paris, Gallimard, 2015.
- JUSSERAND, Jean-Jules, *L'école des ambassadeurs*, Paris, Plon, 1934.
- KINTZ, Jean-Pierre, LIVET, Georges (dir.), *350<sup>e</sup> anniversaire des traités de Westphalie. Une genèse de l'Europe, une société à reconstruire*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 1999.
- KLEINMANN, Ruth, *Anne of Austria : Queen of France*, Ohio, Ohio State University Press, 1985 (traduction française : *Anne d'Autriche*, Paris, Fayard, 1993).
- KYBAL Vlastimil, INCISA DELLA ROCCHETTA, Giovanni, *La nunziatura di Fabio Chigi (1640-1651)*, 2 vols., Rome, Deputazione Romana di Storia Patria, 1943-1946.
- LAFUE, Pierre, *Le père Joseph diplomate et capucin*, Paris, Hachette, 1946.
- LA ROCCA, Luigi, « L'aspiration del duca Carlo Emanuele I al titolo di re di Piemonte », *Archivio Storico Italiano*, t. XLVI, 1910, p. 375-392.
- LAURAIN-PORTEMER, Madeleine, *La politique artistique de Mazarin*, in *Il cardinale Mazzarino in Francia*, Colloquio italo-francese, Roma 16-17 maggio 1977, Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1977.
- , *Études mazarines*, vol. I ; vol. II, *Une tête à gouverner quatre empires*, Paris, de Boccard, 1981-1997.
- , « Questions européennes et diplomatie mazarine », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 166, 1990, 42<sup>e</sup> année, n. 1, p. 17-55.
- LAVENIA, Vincenzo, « “Cauda tu seras pendu”. Lotta politica ed esorcismo nel Piemonte di Vittorio Amedeo I », *Studi Storici*, 37, 1996, p. 541-591.
- LEFAUCONNIER, Camille, *François Sublet de Noyers (1589-1645) Ad majorem regis et Dei gloriam*, Paris, thèse de l'École des Chartes, 2008.
- LEFÈVRE, Joseph, « L'ambassade d'Espagne auprès du Saint Siège au XVII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin de l'Institut historique belge de Rome*, 1936, fasc. 17, p. 5-56.
- LEMAN, Auguste, *Urbain VIII et la rivalité de la France et de la Maison d'Autriche de 1631 à 1635*, Lille, Mémoires et travaux des Facultés catholiques de Lille, 1920.
- , *Richelieu et Olivares. Leurs négociations secrètes de 1636 à 1642 pour le rétablissement de la paix*, Lille, Facultés catholiques, 1938.
- LEROUX, Anne-Laure, *La naissance de la presse au XVII<sup>e</sup> siècle. Le Mercure français*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- LIVET, Georges, *L'équilibre européen de la fin du XV siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, PUF, Paris 1978.
- LOPES Maria Antónia, RAVIOLA, Blythe Alice (dir.), *Portogallo e Piemonte. Nove secoli (XII-XX) di relazioni dinastiche e politiche*, Rome, Carocci, 2014.
- LUCINGE, Jean Louis de, « Les infortunes de René de Lucinge, ambassadeur de Savoie, et le traité de Lyon », *Revue d'histoire diplomatique*, 1932, p. 172-200.
- LUTZ, Georg, « Urbano VIII », in *L'Enciclopedia dei papi*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia Treccani, 2000, t. III, p. 298-321.

- MAFFI, Davide, « Il potere delle armi. La monarchia spagnola e i suoi eserciti (1635-1700) : una rivisitazione del mito della decadenza », *Rivista Storica Italiana*, CXVIII, 2006 fasc. II, p. 394-445.
- , *Il baluardo della Corona. Guerra esercito e finanze nella Lombardia seicentesca (1630-1660)*, Florence, Le Monnier, 2007.
- MAGGIOROTTI, Margherita, *In Piemonte dal 1637 al 1642. I contrasti nella reggenza di Maria Cristina e l'opera dei nunzi papali*, Rome, Chierchia e Maggiorotti, 1923.
- MAILLET-RAO, Caroline, *La pensée politique des dévots. Une opposition au ministériat du cardinal Richelieu*, préface de Donald A. Bailey, Paris, Honoré Champion, 2015.
- MALETTKE, Klaus, *Les relations entre la France et le Saint-Empire au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Honoré Champion, 2001.
- , « Les traités de paix de Westphalie et l'organisation politique du Saint Empire romain germanique », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2001/1, n.°210, p. 113-144.
- MALGERI, Iole, *Relazioni del cardinale Giulio Mazarini con gli Stati d'Italia dal 1642 al 1648 secondo documenti nell'Archivio vaticano*, Rome, Maglione, 1929.
- MANNO, Antonio, « Origini e vicende dello Stemma sabauda », in *Curiosità e ricerche di Storia Subalpina*, t. II, Turin, Fratelli Bocca, 1876, p. 271-328.
- MANZOTTI, Fernando, « La politica estera di Vittorio Amedeo I di Savoia », *Quaderni di Nova Historia*, 8, p. 1-32 (tiré a part), s.d.
- MARANON, Gregorio, *El conde-duque de Olivares*, Madrid, Espasa-Calpe, 1953.
- MAREK, Pavel, *La embajada española en la corte imperial (1558-1641). Figuras de los embajadores y estrategias clientelares*, Prague, Universidad Carolina de Praga, 2013.
- MARINI, Lino, « René de Lucinge signor des Allymes. Le fortune savoiarde nello Stato sabauda e il trattato di Lione (1601) », *Rivista Storica Italiana*, LXVII, fasc. II, 1955, p. 125-147 ; fasc. III, 1955, p. 334-365.
- , *Libertà e privilegio. Dalla Savoia al Monferrato da Amedeo VIII a Carlo Emanuele I*, Bologne, Patron, 1972.
- , « Stati, culture. I. Due note sui domini sabaudi fra Cinque e Seicento », *Atti dell'Accademia delle Scienze dell'Istituto di Bologna*, classe di Scienze morali, anno 78, Rendiconti, vol. LXXII, 1984.
- MARINI, Riccardo A., *La vigna di madama reale sul colle di San Vito presso Torino*, Turin, Fratelli Bocca, 1921.
- MARTINELLI, Ulrico, *Le guerre per la Valtellina nel secolo XVII*, Varese, Istituto editoriale Cisalpino, 1935.
- MARTÍNEZ MILLÁN, José, VISCEGLIA, Maria Antonietta (dir.), *La monarquía de Felipe III: la Casa del Rey*, Madrid, Fundación Mapfre, 2008, en quatre volumes.
- MASOERO, Mariarosa, « Lettere inedite di un poeta cortigiano del XVII secolo : Ludovico San Martino d'Agliè », *Studi piemontesi*, 1976, V, p. 301-321.
- , *Introduction à L. San Martino d'Agliè, Alvida-La Caccia, favole pastorali inedite*, Florence, Leo S. Olschki, 1977.

- MASOERO, Mariarosa, MAMINO, Sergio, ROSSO Claudio (a cura di), *Politica e cultura nell'età di Carlo Emanuele I. Torino, Parigi, Madrid*, Florence, Leo S. Olschki, 1999.
- MATTINGLY, Garrett, *Renaissance Diplomacy*, Boston, Houghton Mifflin, 1955.
- MAZZEI, Rita, *Per terra e per acqua. Viaggi e viaggiatori nell'Europa moderna*, Rome, Carocci, 2013.
- M<sup>c</sup>CLURE, Ellen M., *Sunspots and the Sun King. Sovereignty and mediation in seventeenth-century France*, Urbana, University of Illinois Press, 2006.
- MCGOWAN, Margaret, « Les fêtes de cour en Savoie : l'oeuvre de Philippe d'Aglié », *Revue de l'histoire du théâtre*, 22, 1970, p. 183-214.
- MECHOULAN, Henry (dir.), *L'État baroque. Regards sur la pensée politique de la France du premier XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1985.
- MERLIN, Pierpaolo, *Il tema della corte nella storiografia italiana ed europea*, «Studi Storici», 1986, 27, p. 203-244.
- , *Tra guerre e tornei. La corte sabauda nell'età di Carlo Emanuele I*, Turin, SEI, 1991.
- , *Emanuele Filiberto. Un principe tra il Piemonte e l'Europa*, Turin, SEI, 1995.
- , *Amministrazione e politica tra Cinque e Seicento. Torino da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele I*, in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, vol. III, *Dalla dominazione francese alla ricomposizione dello Stato (1536-1630)*, Turin, Einaudi, 1998, p. 111-182.
- , *La corte di Emanuele I*, *Ibid.*, p. 243-291.
- , *La struttura istituzionale della corte sabauda*, in Paola Bianchi, Luisa Clotilde Gentile, *L'affermarsi della corte sabauda*, *op. cit.*, p. 285-304.
- , « Il piemonte nel sistema imperiale di Carlo V », in Bruno Anatra, Francesco Manconi (dir.), *Sardegna, Spagna e Stati italiani nell'età di Carlo V*, Rome, Carocci, 2001, p. 265-287.
- , « Saluzzo, il Piemonte, l'Europa. La politica sabauda dalla conquista del marchesato alla pace di Lione », in Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo. Tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica*, Turin, Claudiana, 2004, p. 15-61.
- , « Etichetta e politica. L'infante Caterina d'Asburgo tra Spagna e Piemonte », in José Martínez Millán, Maria Paula Marçal Lourenço (dir.), *Las Relaciones Discretas entre la Monarquías Hispana y Portuguesa: las Casas de las Reinas (siglos XV-XIX)*, Madrid, Polifemo, 2008, t. 1, p. 311-338.
- , *Nelle stanze del re. Vita e politica nelle corti europee tra XV e XVIII secolo*, Rome, Salerno, 2010.
- , « I Savoia, l'imperio e la Spagna. La missione a Praga del conte di Luserna tra assolutismo sabauda, superiorità imperiale e interessi spagnoli (1604-1605) », in José Martínez Millán, Rubén González Cuerva (dir.), *La dinastía de los Austria : las relaciones entre la Monarquía Católica y el Imperio*, t. 2, Madrid, Polifemo, 2011, p. 1211-1244.
- , *Savoia ed Este: due dinastie nel secolo di ferro*, in Elena Fumagalli, Gianvittorio Signorotto (dir.), *La corte estense nel primo Seicento*, Rome, Viella, 2012, p. 135-148.

- , « Au service de la Régente. Ministres et conseillers entre sens d'État et luttes de faction », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 167-192.
- , « Una reciproca diffidenza. Savoia e Spagna agli esordi del regno di Filippo IV (1618-1631) », in José Martínez Millán, Ruben González Cuerva, Manuel Rivero Rodríguez (dirs.), Madrid, Polifemo, 2018, t. IV, vol. I, p. 393-453.
- , *La croce e il giglio. Il ducato di Savoia e la Francia tra XVI e XVII secolo*, Rome, Carocci, 2018.
- MERLIN, Pierpaolo, ROSSO, Claudio, RICUPERATI, Giuseppe, SYMCOX, Geoffrey, *Il Piemonte Sabauda*, Turin, UTET, 1994.
- MERLIN, Pierpaolo, PANERO, Francesco, ROSSO, Paolo, *Società, culture e istituzioni di una regione europea*, Cercenasco, MarcoValerio, 2013.
- MERLIN, Pierpaolo, IEVA, Frédéric (dir.), *Monferrato 1613. La Vigilia di una crisi europea*, Viella, Roma 2016.
- MERLOTTI, Andrea, *L'enigma delle nobiltà. Stato e ceti dirigenti nel Piemonte del Settecento*, Florence, Leo S. Olschki, 2000.
- , « Giuglaris, Luigi », DBI, t. LVI, 2001, p. 684-687.
- , « Dall'integrazione all'emarginazione. La nobiltà di Saluzzo e lo stato sabauda nel XVII secolo », in Marco Fratini (dir.), *L'annessione sabauda del marchesato di Saluzzo. Tra dissidenza religiosa e ortodossia cattolica. Secc. XVI-XVIII*, Turin, Claudiana, 2004, p. 87-116.
- , « Politique dynastique et alliances matrimoniales de la Maison de Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2009, 61, 243, 2, p. 239-256.
- , « Monod, Pierre », DBI, t. LXXV, 2011, p. 709-715.
- , « Pianezza, Carlo Emanuele Giacinto di Simiana, marchese di », DBI, t. 83, 2015 p. 54-58.
- , « Savoia Racconigi, Bernardino, conte di », DBI, t. XCI, 2018, p. 114-117.
- (dir.), *Nobiltà e Stato in Piemonte. I Ferrero d'Ormea*, Turin, Zamorani, 2004.
- MEROLA, Alberto, « Bentivoglio, Guido », DBI, t. VIII, 1966, p. 634-638.
- MERZ, Jörg Martin, « Barberini », in Volker Reinhardt (dir.), *Le grandi famiglie italiane*, Vicenza, Neri Pozza, 1996, p. 76-87.
- MIGLIORE, Sandra « Germonio, Anastasio », DBI, t. LIII, 2000, p. 458-460.
- MOLINIÉ, Annie, MERLE, Alexandra (dir.), *L'Espagne et ses guerres*, Paris, PUPS, 2004.
- Monarchies, noblesses et diplomaties européennes. Mélanges en l'honneur de J.-F. Labourdette*, Paris, PUPS, 2005.
- MOMIGLIANO, Arnaldo, « The First Political commentary on Tacitus », in Id., *Contributo alla storia degli studi classici*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 1955, p. 37-59.
- MONES, Guido, *Il duello, con particolare riferimento agli Stati sabaudi*, thèse de licence, Faculté de jurisprudence, Università degli Studi di Torino, rel. Isidoro Soffietti, a.a. 1990-1991.
- MONGIANO, Elisa, *Una dinastia e la sua immagine: le genealogie sabaude tra il XVI e il XVIII secolo*, Turin, Archivio di Stato di Torino, 1981.
- , « L'acquisizione del titolo regio. I Savoia e la corona di Cipro », in Francesco De Caria, Donatella Taverna (dir.), *Anna di Cipro e Ludovico di Savoia e i rapporti con l'Oriente Latino in età medioevale e tardomedioevale*, Atti del convegno internazionale Château de Ripaille

- Thonon-les-Bains 15-17 giugno 1995, Turin, Istituto per i beni musicali in Piemonte, 1997, p. 53-67.
- MONTIGNY, Maurice, « La carrière mouvementée de Michel Particelli d'Hémery », *Revue d'études historiques*, janvier-mars, 1934, p. 27-54.
- MORSCHER, Tobias, « Il cardinale Maurizio di Savoia e la presenza sabauda a Roma all'inizio del XVII secolo », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, XIV, 2001, 2, p. 147-178.
- MOSCATI Ruggero, *Direttive della politica estera sabauda da Emanuele Filiberto a Carlo Emanuele III*, in *La monarchia piemontese nei sec. XVI-XVIII*, Rome, Famija piemontesa di Roma, 1950, p. 3-30.
- MOSSETTI, Cristina, *Villa della Regina. Diario di un cantiere in corso*, Turin, Umberto Allemandi, 1997.
- MOTTA, Anna, *Noblesse et pouvoir princier dans la Lorraine ducale, 1624-1737*, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- MOUSNIER, Roland, « Les concepts d'“ordres”, d'“états”, de fidélité et de “monarchie absolue” en France de la fin du XV<sup>e</sup> siècle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue Historique*, avril-juin 1972, p. 289-312.
- , *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, 2 vols., Paris, PUF, 1974.
- , *Paris, capitale au temps de Richelieu et de Mazarin*, Paris, Pedone, 1978.
- , *Richelieu et la culture*, Actes du colloque internationale en Sorbonne, 19-20 novembre 1985, Paris, CNRS, 1987.
- , *L'homme rouge ou la vie du Cardinal de Richelieu (1585-1642)*, Paris, Laffont, 1992.
- MOZZARELLI, Cesare, *Mantova e i Gonzaga dal 1382 al 1707*, in *Storia d'Italia diretta da Giuseppe Galasso*, vol. XVII, Turin, UTET, 1987.
- (dir.), *“Familia” del principe e famiglia aristocratica*, 2 vols, Rome, Bulzoni, 1988.
- , *Antico Regime e modernità*, Introduction de Gianvittorio Signorotto, Rome, Bulzoni, 2008.
- MOZZARELLI, Cesare, OLMI, Giuseppe (dir.), *La corte nella cultura e nella storiografia. Immagini e posizioni tra Otto e Novecento*, Rome, Bulzoni, 1983.
- MROZEK ELISZEZYNSKI, Giuseppe, *Ascanio Filomarino. Nobiltà, chiesa e potere nell'Italia del Seicento*, Rome, Viella, 2017.
- MURILLO FERROL, Francisco, *Saavedra y Fajardo y la política del Barroco*, Madrid, Instituto de Estudios Políticos, 1957.
- MUSI, Aurelio (dir.), *Nel sistema imperiale. L'Italia spagnola*, Naples, ESI, 1994.
- , *Stato e relazioni internazionali nell'Italia spagnola*, in Giorgio Chittolini, Anthony Molho, Pierangelo Schiera (dir.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, il Mulino, 1994, p. 133-143.
- , *L'impero dei viceré*, Bologne, il Mulino, 2013.
- NEGRI, Paolo, « La casa di Savoia alla vigilia del quarto periodo della guerra dei trent'anni », *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, 1909, XIV, 1-3, p. 141-161; II article : *Bollettino Storico Bibliografico Subalpino*, 1910, XV, 1-2, p. 89-129.
- NICKLAS, Thomas, « "Unir de coeur et d'intérêt". La Bavière, la Savoie, la France et le choix des princesses au XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, avril 2009, n.º 243, p. 257-266.

- NOAILLES, [Amblard-Marie-Raymond], *Episodes de la Guerre de Trente ans. Le cardinal de la Valette lieutenant général des armes du roi de 1635 à 1639*, Paris, Perrin, 1906.
- O'CONNELL, Daniel Patrick, « A "cause célèbre" in the History of Treaty-Making: the Refusal to Ratify the Peace Treaty of Regensburg in 1630 », *The British Year Book of International Law*, 42, 1967, p. 71-90.
- OGLIARO, Mario, *La fortezza di Verrua Savoia nella storia del Piemonte*, Crescentino, Libreria Mongiano Editrice, 1999.
- OLIVERO, Eugenio, *La Villa della Regina in Torino*, Turin, Tipografia G. Bonis, 1942.
- ORESKO, Robert, « Power and Politics in Early modern Italy », *History today*, 1989, 39, p. 42-49.
- , « The House of Savoy in search for a royal crown in the seventeenth century », in Robert Oresko, Graham C. Gibbs, Hamish Marshall Scott (dir.), *Royal and republican sovereignty in early modern Europe*, Cambridge, CUP, 1997, p. 272-350.
- OSBORNE, Toby, « The Scaglia di Verrua : aristocratic power at the court of Savoy during the early Seventeenth Century », *Studi Piemontesi*, novembre 1999, vol. XXVIII, fasc. 2, p. 367-388.
- , *Dynasty and Diplomacy in the court of Savoy. Political, Culture and the Thirty Years' War*, Cambridge, CUP, 2002.
- , « Interessi territoriali e prestigio dinastico. La casa di Savoia e la Corte di Roma durante il pontificato di Paolo V Borghese », in Alexander Koller (dir.), *Die Aussenbeziehungen der römischen Kurie unter Paul V. Borghese (1605-1621)*, Tübingen, Max Niemeyer, 2008, p. 285-299.
- , « Statecraft and the Role of the Diplomat in Ducal Savoy : the Career of Alessandro Scaglia (1592-1641) », in Paul M. Dover (dir.), *Secretaries and Statecraft in the Early Modern World*. Edimbourg, Edinburgh University Press, 2016, p. 140-154.
- OSSOLA, Carlo, RAFFESTIN, Claude, RICCIARDI, Mario (dir.), *La frontiera da Stato a nazione: il caso Piemonte*, Rome, Bulzoni, 1987.
- OSTELLINO, Ezio Claudio, CASTAGNO, Pier Luigi, SPALIVIERO, Gian Paolo, *Il marchese di Pianezza*, Borgone Susa, Edizioni del Graffio, 2014.
- OUTREY, Amédée, « Histoire et principes de l'administration française des Affaires Étrangères », *Revue française de science politique*, 1953, 3-3, p. 491-510.
- , *L'administration française des Affaires étrangères*, Paris, PUF, 1954.
- PAGÈS, Georges, *La Monarchie d'ancien régime en France : de Henri IV à Louis XIV*, Paris, Armand Colin, 1928.
- , *La guerre de trente ans 1618-1648*, Paris, Payot 1972 (I<sup>ère</sup> édition 1939).
- PAGNOTTI, Francesco, « Relazione di una nunziatura in Savoia (1624-1627) scritta da Bernardino Campello uditore del nunzio a Torino », *Archivio R. Società Romana di storia patria*, vol. XVI, 1893, p. 447-500.
- PALUMBO, Pier Fausto, *Fabio Chigi alla pace di Westfalia (1645)*, in Id., *Uomini tempi paesi. Dall'antico al nuovo*, Rome-Bari, Edizioni Europa, 1961, p. 299-305.

- PANELLA, Antonio, « Una lega italiana durante la guerra dei Trent'anni », *Archivio Storico Italiano*, XCV, 1937, p. 21-50.
- PARKER, Geoffrey, *The army of Flanders and the Spanish road 1567-1659. The logistics of the Spanish Victory and Defeat in the Low Countries Wars*, Cambridge CUP, 1972.
- , *Spain and the Netherlands, Ten studies*, Short Hills (N.J.), Enslow Publishers, 1979.
- (dir.), *La guerra dei trent'anni* (1984), Milan, Vita e Pensiero, 1994.
- (dir.), *La crisis de la Monarquía de Felipe IV*, Barcelona, Critica, 2006.
- PATRUCCO, Carlo Evasio, « Sulle relazioni della Casa di Savoia colle repubblica di Venezia durante la Reggenza di Maria Cristina », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, 1896, p. 1-4 (tiré à part).
- , « La partenza del principe Tommaso di Carignano dalle Fiandre », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, 1896, p. 58-68.
- , « L'Antifrancesismo in Piemonte sotto il regno di Vittorio Amedeo I », *Bollettino Storico-bibliografico subalpino*, 1896, I, n.º 2-3, p. 158-173.
- , « Intorno alle relazioni del conte di Soissons col principe di Carignano (1636-1641) », *Bollettino Storico-Bibliografico subalpino*, 1896, I, 6, p. 309-324.
- , *Studi e ricerche intorno alla reggenza di Maria Cristina in Piemonte*, Pinerolo, Tipografia Sociale, 1897.
- , « La Duchessa di Savoia ed il principe Tommaso di Carignano durante la guerra civile in Piemonte (1637-1642) », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, 1897, II, 4-5, p. 235-271; article II, 1898, III, 3-4, p. 212-253.
- , « Ivrea da Carlo Emanuele I a Carlo Emanuele III », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, 1900 (tiré à part).
- PECCHIALI, Pio, *I Barberini*, Rome, Biblioteca d'arte Editrice, 1959.
- PEDRINI, Augusto, *Ville dei secoli XVII e XVIII in Piemonte*, Turin, Rotocalco Dagnino, 1965.
- PENNINI, Andrea, « *Ve ne anderete con la massima diligentia possibile* ». *La politica estera del ducato di Savoia tra il 1601-1631*, thèse de doctorat, a.a. 2010-2011, sous la direction de Claudio Rosso, Università degli Studi del Piemonte Orientale, "A. Avogadro".
- , « *Con la massima diligentia possibile* ». *Diplomazia e politica estera sabauda nel primo Seicento*, Rome, Carocci, 2015.
- PEREZ, Béatrice (dir.), *Ambassadeurs, apprentis espions et maîtres comploteurs. Les systèmes de renseignement en Espagne à l'époque moderne*, Paris, PUPS, 2010.
- PERILLAT, Laurent (éd.), *Couronne Royale*, Colloque international autour du 300<sup>e</sup> anniversaire de l'accession de la Maison de Savoie au trône royal de Sicile, Annecy, 12 et 13 avril 2013, Annecy-Chambéry, Accademie Salesienne, 2013.
- PERRERO, Domenico, *Il conte Fulvio Testi alla Corte di Torino negli anni 1628 e 1635: documenti inediti*, Milan, Daelli e C. Editori, 1865.
- PETRUCCELLI DELLA GATTINARA, Ferdinando, *Histoire diplomatique des conclaves*, Paris, Librairie Internationale, 1865.
- PEYRON, Amedeo, *Notizie per servire alla storia della Reggenza di Cristina di Francia duchessa di Savoia*, Turin, Stamperia Reale, 1866.

- PIBIRI, Eva, POISSON, Guillaume (dir.), *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, *Études de Lettres*, 3, 2010.
- PICCIONI, Camille, *Les premiers commis des affaires étrangères aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, E. de Boccard, 1928.
- PICCO, Leila, *Il patrimonio privato dei Savoia : Tommaso di Savoia Carignano 1596-1656*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 2004.
- PIERGENTILI, Pier Paolo, « *Christi nomine invocato* ». *La cancelleria della nunziatura di Savoia e il suo archivio (secc. XVI-XVIII)*, Cité du Vatican, Archivio Segreto Vaticano, 2014.
- PIERRE, Benoist, *Le père Joseph. L'éminence grise de Richelieu*, Paris, Perrin, 2007.
- PIZZORNO, Diego, *Genova e Roma tra Cinque e Seicento. Gruppo di potere, rapporti politico diplomatici, strategie internazionali*, Modene, Mucchi, 2018.
- PLAISANCE, Émile « Histoire des Savoyens », *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'Archéologie*, XLVIII (deuxième série, t. XXIII), 1910.
- POLI, Sergio, *Histoire d'histoires. Considerations sur l'histoire tragique du premier XVII<sup>e</sup> siècle* (1985), Paris, Classiques Garnier, 2016.
- POLÍSENKÝ, Josef V., *La guerra dei trent'anni* (1970), Turin, Einaudi, 1982.
- POLLAK, Martha D., *Turin 1564-1680. Urban Design, Military culture and the Creation of the BAolutist Capital*, Chicago, University of Chicago Press, 1991.
- PONCET, Olivier, « Antonio Barberini (1608-1671) et la papauté : réflexions sur un destin individuel en cour de Rome au XVII<sup>e</sup> siècle », *Mélanges de l'École française de Rome*, 1996, 108 (1), p. 407-442.
- , « Mazarino, Giulio », *DBI*, LXXII, 2008, p. 520-528.
- , *La France et le pouvoir pontifical (1595-1671). L'esprit des institutions*, Rome, ÉFR, 2011.
- , *Mazarin l'italien*, Paris, Tallandier, 2018.
- PORPIGLIA, Alessia, « L'immagine storiografica di Cristina di Francia dall'Ottocento ad oggi », in Franca Varallo (dir.), *In Assenza del re. Le reggenti dal XIV al XVII secolo (Piemonte ed Europa)*, Florence, Leo S. Olschki, 2008, p. 559-579.
- POULL, Georges, *La Maison ducale de Lorraine*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy, 1991.
- POUMARÈDE, Geraud (dir.), *Italie et Méditerranée*, *Mélanges de l'École Française de Rome. Italie et Méditerranée*, t. 119 n.° 1, 2007.
- , « Mazarin marieur de l'Europe. Stratégies familiales, enjeux dynastiques et géopolitique au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2009/2, n.°243, p. 201-218.
- , « Deux têtes pour une couronne : La rivalité entre la Savoie et Venise pour le titre royal de Chypre au temps de Christine de France », in Giuliano Ferretti (dir.), *Christine et son temps*, numéro spécial de *XVII<sup>e</sup> siècle*, 2014, I, p. 53-64.
- POZZI, Gian Pietro, *Mons. Ranuccio Scotti: Marchese di Montalbo, Vescovo di Fidenza e Diplomatico*, Rome, Mancini, 1985.
- PRATO, Giuseppe, « Censimenti e popolazione in Piemonte nei secoli XVI, XVII e XVIII », in *Rivista italiana di sociologia*, X, 1906, p. 308-376.
- PRODI, Paolo, *Diplomazia nel Cinquecento: istituzioni e prassi*, Bologne, Patron, 1963.

- PROSPERI, Adriano, « Giovanni Botero », in *Il Contributo italiano alla storia del Pensiero - Storia e Politica*, Rome, Istituto dell'Enciclopedia italiana, 2013, p. 259-265.
- PUGLIESE, Salvatore, *Relazioni tra il Sacro Romano Impero ed alcuni Stati Italiani nel secolo XVII*, in Aa.Vv., *In onore e ricordo di Giuseppe Prato. Saggi di storia e teoria economica*, Turin, Regio Istituto Superiore di Scienze economiche e commerciali, 1931, p. 69-90.
- QUAZZA, Guido, « Giulio Mazzarini mediatore fra Vittorio Amedeo I e il Richelieu (1635-1636) », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1950, XLVIII, p. 53-84.
- , « Guerra civile in Piemonte 1637-1642 (Nuove ricerche) », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1959, LVII, terzo e quarto trimestre, p. 281-321 ; II, 1960, LVIII, primo e secondo trimestre, p. 5-63.
- , « Balangero, Lelio Ottavio Cauda, conte di », *DBI*, t. V, 1963, p. 311-313.
- QUAZZA, Romolo, *La guerra per la successione di Mantova e del Monferrato (1628-1631)*, 2 vols., Mantoue, G. Mondovi, 1926.
- , *Margherita di Savoia, duchessa di Mantova e viceregina del Portogallo (1589-1655)*, Turin, Paravia, 1930.
- , « Il periodo italiano della guerra dei trent'anni », *Rivista Storica Italiana*, 1933, L, fasc. I, p. 1-26.
- , « Guerra e pace nei giudizi di Tommaso, principe di Carignano, governatore della Savoia (1628-1629-1630) », *Convivium*, 1935, 3, p. 375-423.
- , « La giovinezza di Tommaso I di Carignano », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, XXXVII, 1935, p. 259-338.
- , « Il pronunciamento antifrancese del principe Tommaso di Savoia », *Convivium*, 1936, 5, p. 528-564.
- , « Una pagina di storia diplomatica franco-sabauda », *Convivium*, 1936, 8, p. 292-331.
- , « Come ebbe origine la Casa Carignano », *Convivium*, 1937, 2, p. 171-192.
- , « I primi anni di governo in Savoia del principe Tommaso (1621-1625) », *Convivium*, 1938, 5, p. 552-594.
- , *Il ramo di Carignano e il principe Tommaso di Savoia*, in Jolanda De Blasi (dir.), *I Savoia dalle origini al 1900*, Florence, Sansoni, 1940, p. 115-142.
- , *La diplomazia gonzaghesca*, Milan, ISPI, 1941.
- , *Tommaso di Savoia-Carignano nelle campagne di Fiandra e di Francia 1635-1638*, Turin, SEI, 1941.
- , *La formazione progressiva dello Stato sabauda*, Turin, SEI, 1942.
- , *Lezioni di Storia moderna*, anno accademico 1947-1948, Turin, Litografia Viretto, 1947.
- , *Corso di Storia moderna*, anno accademico 1948-1949, Turin, Litografia Viretto, 1948.
- , *Preponderanza spagnola*, Milan, Vallardi, 1950.
- QUER Y BOULE, Luis, *La embajada de Saavedra Fajardo en Suiza: apuntes históricos, 1639-1642*, Madrid, Imprenta de Ramona Vislasco, 1931.
- RAIN, Pierre, *La diplomatie française d'Henri IV à Vergennes*, Paris, Plon, 1945.
- I rami incisi dell'Archivio di Corte: sovrani, battaglie, architetture, topografia*, a cura dell'Archivio di Stato di Torino, Turin, Archivio di Stato di Torino, 1982.

- RANDI, Luigi, *Il principe cardinale Maurizio di Savoia*, Florence, Scuola Tipografica Salesiana, 1901.
- RANUM, Orest, « Léon Bouthillier, comte de Chavigny, créature de Richelieu et secrétaire d'état aux Affaires étrangères », *Revue d'Histoire diplomatique*, octobre-décembre, 1960, p. 323-334.
- , *Les créatures de Richelieu. Secrétaires d'états et Surintendants des Finances, 1635-1642*, Paris, Pedone, 1966.
- , *Les Bienfaits, la Gratitude et l'Action politique : une analyse du don et du pouvoir dans le « Testament politique » de Richelieu*, Paris, Pages d'Histoire, 2018.
- RAPISARDI-MIRABELLI, Andrea, *Le Congrès de Westphalie : ses négociations et ses résultats au point de vue de l'histoire du droit des gens*, Leiden, Brill, 1929.
- , *Storia dei trattati e delle relazioni internazionali*, Milan, ISPI, 1940.
- RAVIOLA, Alice Blythe, « Venerabili figlie: Maria Apollonia e Francesca Caterina di Savoia monache francescane fra la corte di Torino e gli interessi di Madrid (1594-1656) », in José Martinez Millán, Manuel Rivero Rodríguez, Gijs Versteegen (coords.), *La Corte en Europa: Política y Religión (Siglos XVI-XVIII)*, Madrid, Polifemo, 2012, t. II, p. 887-910.
- , *Corti e diplomazia nell'Europa del Seicento : Correggio e Ottavio Bolognesi (1580-1646)*, Mantoue, Universitas Studiorum, 2014.
- RAVIOLA, Blyhte Alice, ROSSO, Claudio, VARALLO Franca (dir.), *Gli spazi sabaudi. Percorsi e prospettive della storiografia*, Rome, Carocci, 2018.
- REINACH, Joseph, *La France et l'Italie*, Paris, Felix Alcan, 1893.
- REINHARD, Wolfgang, *Storia del potere politico in Europa* (éd. or. 1999), Bologne, il Mulino, 2001.
- , « Amici e creature. Micropolitica della curia romana del XVII secolo », *Dimensioni e problemi della ricerca storica*, 2, 2001, p. 59-78.
- REUMONT, Alfred, *Della diplomazia italiana dal secolo XIII al XVI*, Florence, Barbera-Bianchi, 1857.
- RICOTTI, Ercole, *Storia della monarchia piemontese*, 6 vols., Florence, Barbera, 1861-1869.
- RICUPERATI, Giuseppe, « Dopo Guichenon: la storia di casa Savoia dal Tesauro al Lama », in Giovanna Ioli (dir.), *Da Carlo Emanuele I a Vittorio Amedeo II*, Città San Salvatore Monferrato, San Salvatore Monferrato, 1987, p. 3-24.
- , *Lo stato sabauda e la storia da Emanuele Filiberto a Vittorio Amedeo II. Bilancio di studi e prospettive di ricerca*, in Id., *I volti della pubblica felicità. Storiografia e politica nel Piemonte settecentesco*, Turin, Albert Meynier, 1989, p. 5-58.
- , « Gli strumenti dell'assolutismo sabauda: segreterie di stato e Consiglio delle finanze nel secolo XVIII », *Rivista storica italiana*, CII, 1990, fasc. 3, p. 796-873.
- , *Le avventure di uno Stato «ben amministrato». Rappresentazioni e realtà nello spazio sabauda tra ancien Régime e Rivoluzione*, Turin, Tirrenia Stampatori, 1994.
- , « Carlo Emanuele I: il formarsi di un'immagine storiografica dai contemporanei al primo Settecento », in Maria Rosa Masoero, Sergio Mamino, Claudio Rosso (dir.), *Politica e cultura nell'età di Carlo Emanuele I. Torino, Parigi, Madrid*, Florence, Leo S. Olschki, 1999, pp. 3-21.

- , (a cura di), *Storia di Torino*, t. IV, *La città fra crisi e ripresa (1630-1730)*, Turin, Einaudi, 2002.
- RIGGI Andrea, « Le imprese militari di Odoardo Farnese : la campagna del 1635 », *Aurea Parma*, 13, 1929, fasc. 3-4, p. 46-56 ; fasc. 5, p. 28-36, fasc. 6, p. 32-36.
- RINAUDO, Costanzo (dir.), *Carlo Emanuele I duca di Savoia*, Turin, Fratelli Bocca, 1891.
- RIVERA GARCÍA, Antonio, « Saavedra y el derecho de gentes moderno », *Res Publica*, 19, 2008, p. 381-402.
- RIVERO RODRÍGUEZ, Manuel, *Diplomacia y relaciones exteriores en la Edad Moderna, 1453-1794*, Madrid, Alianza Editorial, 2000.
- , *El conde duque de Olivares. La búsqueda de la privanza perfecta*, Madrid, Polifemo, 2017.
- ROMANO, Giovanni (dir.), *Figure del Barocco in Piemonte. La corte, la città, i cantieri, le province*, Turin, Cassa di Risparmio di Torino, 1988.
- ROMEO, Rosario, *Richelieu. Alle origini dell'Europa moderna*, Introduction de Guido Pescosolido, Rome, Donzelli, 2018.
- RONCO, Simonetta, *Madama Cristina: Cristina di Borbone duchessa di Savoia*, Turin, Edizioni del Capricorno, 2005.
- ROOSEN, William James, *The Age of Louis XIV. The Rise of Modern Diplomacy*, Cambridge (Mass.), Schenkman, 1976.
- ROSSO, Claudio, « Stato clientela nella Francia della prima età moderna », *Studi Storici*, XXVIII, 1987, p. 37-81.
- , *Una burocrazia di antico regime. I segretari di Stato dei duchi di Savoia, 1559-1637*, Turin, Deputazione Subalpina di Storia Patria, 1992.
- , *Il Seicento*, in Pierpaolo Merlin, Claudio Rosso, Geoffrey Symcox, Giuseppe Ricuperati, *Il Piemonte Sabauda. Stato e territori in età moderna, Storia d'Italia*, t. VIII, t. I, Turin, UTET, 1994, p. 173-267.
- , « L'“ordine disordinato”. Carlo Emanuele I e le ambiguità dello Stato barocco », in Maria Rosa Masoero, Sergio Mamino, Claudio Rosso (dir.), *Politica e cultura nell'età di Carlo Emanuele I. Torino, Parigi, Madrid*, Florence, Leo S. Olschki, 1999, p. 37-79.
- , « Uomini e poteri nella Torino barocca », in Giuseppe Ricuperati (dir.), *Storia di Torino*, t. IV, *La città fra crisi e ripresa (1630-1730)*, Turin, Einaudi, 2002.
- , « Le due Cristine: Madama Reale fra agiografia e leggenda nera », in Franca Varallo (dir.), *In Assenza del re. Le reggenti dal XIV al XVII secolo (Piemonte ed Europa)*, Florence, Leo S. Olschki, 2008, p. 367-392.
- , « Della Rovere, Torti, Acerbi, Dal Pozzo. Cisterna d'Asti e i suoi signori fra Quattro e Settecento », *Cheiron*, 2016, 2, p. 114-138.
- ROSSIER, Edmond, *Du traité de Westphalie à l'Europe de Versailles. Essai d'histoire diplomatique*, Paris, Plon, 1938.
- ROTA, Ettore, *Italia e Francia davanti alla storia. Il mito della sorella latina*, Milan, ISPI, 1939.
- RURALE, Flavio (dir.), *I Religiosi a Corte. Teologia, politica e diplomazia in Antico regime*, Rome, Bulzoni, 1998.

- , « Ordini religiosi e politica nelle corti italiane del XVII secolo: la teoria, le pratiche », in José Martínez Millan, Manuel Rivero Rodríguez, Gijs Versteegen (dir.), *La corte en Europa: Política y Religión (Siglos XVI-XVIII)*, 3 vols., Madrid, Ediciones Polifemo, 2012, I, p. 9-34.
- SABBATINI, Renzo, *Le mura e l'Europa. Aspetti della politica estera della repubblica di Lucca (1500-1799)*, Milan, FrancoAngeli, 2013.
- SABBATINI, Renzo, VOLPINI, Paola (dir.), *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia e religione*, Milan, FrancoAngeli, 2011.
- SANFILIPPO, Matteo, PIZZORUSSO, Giovanni (dir.), *Gli archivi della Santa Sede come fonte per la storia moderna e contemporanea*, Viterbo, Settecittà, 2001,
- SCHNETTGER, Mathias, « De vasallo non statu imperii. Les fiefs impériaux en Italie à l'époque moderne », in Christine Lebau (dir.), *L'espace du Saint-Empire du Moyen-Âge à l'époque moderne*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2004, p. 51-66.
- , « Kleinstaaten in der Frühen Neuzeit. Konturen eines Forschungsfeldes », *Historische Zeitschrift*, 286, 2008, p. 605-640.
- , « Il Sacro Romano Impero e l'Italia: una relazione difficile », in Marco Bellabarba, Andrea Merlotti (dir.), *Stato Sabauda e Sacro Romano Impero*, Bologne, il Mulino, 2014, p. 25-48.
- , « Des rapports distants. La maison de Savoie et les Habsbourg d'Autriche pendant la guerre de Trente Ans », in Giuliano Ferretti (dir.), *L'État, la cour et la ville. Le duché de Savoie au temps de Christine de France (1619-1663)*, Paris, Classiques Garnier, 2017, p. 123-144.
- SCHNETTGER, Mathias, VERGA, Marcello (dir.) *L'Impero e l'Italia nella prima età moderna / Das Reich und Italien in der Frühen Neuzeit*, Bologne, il Mulino, 2006.
- SCIBILIA, Antonello, « Aquino, Francesco Maria Venanzio d', principe di Caramanico », *DBI*, t. III, 1961, p. 664-672.
- , « Caracciolo, Domenico », *DBI*, t. XIX, 1979, p. 337-347.
- SCLOPIS, Federigo, *Documenti ragguardanti alla storia della vita di Tommaso Francesco di Savoia, Principe di Carignano*, Turin, Giuseppe Pomba, 1832.
- SELLA, Domenico, *L'Italia del Seicento*, Roma-Bari, Laterza, 2000.
- SÉRÉ, Daniel, *La paix des Pyrénées. Vingt-quatre ans de négociations entre la France et l'Espagne (1635-1659)*, Paris, Honoré Champion, 2007.
- SILVAGNI, Umberto, *Il cardinal Mazzarino*, Torino, Fratelli Bocca, 1928.
- SFORZA, Giovanni, « I negoziati di Carlo Emanuele I, duca di Savoia, per farsi re di Cipro », *Atti della Reale Accademia delle Scienze di Torino*, 1917-1918, vol. LIII, fasc. 6<sup>a</sup> e 7<sup>a</sup>, p. 329-342; fasc. 8<sup>a</sup>, p. 377-389.
- SIGNOROTTO, Gianvittorio, *Milano spagnola. Guerra, istituzioni, uomini di governo (1635-1660)*, Milan, Sansoni, 1996.
- , « Stabilità politica e trame antispagnole nella Milano del Seicento » in Yves-Marie Bercé, Elena Fasano Guarini (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne*, Rome, ÉFR, 1996, p. 721-745.
- GIANVITTORIO SIGNOROTTO, DUCCIO TONGIORGI (dir.), *Modena estense. La rappresentazione della sovranità*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2018.

- SOFFIETTI, Isidoro, « Il Consiglio di Stato nel pensiero di un conservatore subalpino. Il progetto del conte Luigi Nomis di Cossilla », in *Piemonte risorgimentale. Studi in onore di Carlo Pischetta nel suo settantesimo compleanno*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 1987, p. 81-98.
- SPAGNOLETTI, Angelantonio, *Principi italiani e Spagna nell'età barocca*, Milan, Mondadori, 1996.
- , *Le dinastie italiane nella prima età moderna*, Bologne, il Mulino, 2003.
- STORRS, Christopher, « La politica internazionale e gli equilibri continentali » in Walter Barberis (dir.), *I secoli d'oro di una dinastia europea*, Turin, Einaudi, 2007.
- STUMPO, Enrico, « Carron, Giovanni », DBI, t. XX, 1977, p. 758-760.
- , *Finanza e stato moderno nel Piemonte del Seicento*, Rome, Istituto storico italiano per l'età moderna e contemporanea, 1979.
- , «Cristina di Francia, duchessa di Savoia», DBI, t. XXXI, 1985, , p. 31-37.
- , « Finanze e ragion di Stato nella prima età moderna. Due modelli diversi : Piemonte e Toscana, Savoia e Medici », in Aldo de Maddalena, Hermann Kellenbenz (dir.), *Finanze e ragion di stato in Italia nella prima età moderna*, Bologne, il Mulino, 1984, p. 181-234.
- , « Guerra e economia: spese e guadagni militari nel Piemonte del Seicento », *Studi storici*, 27, 1986, p. 61-83.
- , « Dal Pozzo, Carlo Antonio » et « Dal Pozzo, Cassiano iunior », DBI, t. XXXII, 1986, p. 209-213.
- , *Dall'Europa all'Italia. Studi sul Piemonte in età moderna*, a cura di Paola Bianchi, Turin, Zamorani, 2015.
- STRADLING, Robert, *Philip IV and the Government of Spain, 1621-1665*, Cambridge, CUP, 1988.
- STURANI, Maria Luisa, « Inerzie e flessibilità: organizzazione ed evoluzione della rete viaria sabauda nei territori "di qua dai monti" (1563-1796). I presupposti strutturali secc. XVI-XVIII », *Bollettino Storico-bibliografico Subalpino*, LVXXXVIII, 1990, II semestre, p. 455-512.
- TABACCHI, Stefano, *Mazzarino*, Rome, Salerno, 2015.
- TABACCO, Giovanni, *Lo Stato sabaudo nel Sacro Romano Impero*, Turin, Paravia, 1939.
- TADDEI, Elena, SCHNETTGER Matthias, REBITSCH Robert (dir.), « Reichsitalien » in *Mittelalter und Neuzeit / " Feudi imperiali italiani " nel Medioevo e nell'Età Moderna*, Innsbruck, Studien Verlag, 2017.
- TAMALIO, Raffaele, « Margherita di Savoia », DBI, t. LXX, 2007, p. 151-154.
- TAPIÉ, Victor Lucien, *La France de Louis XIII et de Richelieu*, Paris, Flammarion, 1967.
- , *La guerre de trente ans*, préface de Pierre Chaunu, Paris, SEDES, 1989.
- TAUSIG, Sylvie, *Richelieu*, Paris, Gallimard, 2017.
- TENAND, Suzanne, *René de Lucinge et le rattachement du Bugey à la France (1601)*, Paris, Le Nef de Paris éditions, 1961.
- TESCHKE, Benno, *The myth of 1648. Class, Geopolitics and the Making of Modern International Relations*, Londres, Verso, 2003.

- THION Stéphane, *Les Armées Françaises de la Guerre de Trente ans*, Auzielle, LRT, 2008.
- THUAU, Etienne, *Raison d'état et pensée politique à l'époque de Richelieu*, Paris, Armand Colin, 1966.
- TOMÁS Y VALIENTE, Francisco, *Los validos en la monarquía española del siglo XVII. Estudio Institucional* (1982), Madrid, Siglo XXI, 2015.
- TOCCI, Giovanni, *Il ducato di Parma e Piacenza*, Storia d'Italia diretta da Giuseppe Galasso, vol. XVII, Turin, UTET, 1979.
- TONELLO, Giovanni, *Memorie storiche sul marchese di Pianezza ed alcuni suoi congiunti*, Turin, Casa della Missione, 1922.
- TORNETTA, Vincenzo, « La politica di Mazzarino verso il papato (1644-1646) », *Archivio Storico Italiano*, 99, 1941, fasc. 3-4, p. 86-116.
- TORTAROLO, Edoardo (dir.), *Storia di Vercelli. In età moderna e contemporanea*, 2 voll., Turin, UTET Libreria, 2011.
- (dir.), *Storia della Valsesia in età moderna*, Verceil, Gallo, 2015.
- TOSCANO, Mario, « Sicurezza collettiva e garanzie internazionali nei trattati di Westfalia », *Studi economico-giuridici dell'Università di Cagliari*, XXVII, 1939, p. 1-41 (tiré à part).
- TRAMPUS, Antonio, « La formazione del diritto consolare moderno a Venezia e nelle Province Unite tra Seicento e Settecento », *Rivista di storia del diritto italiano*, vol. 67, 1994, p. 288-31.
- « Le diplomate vénitien entre les XVI<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles : statut, rôles et fonctions », in Eva Pibiri, Guillaume Poisson (dir.), *Le diplomate en question (XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, *Etudes de Lettres*, 3, 2010, p. 119-136.
- TREVOR DAVIES, Reginald, *Spain in decline. 1621-1700*, New York, Macmillan, 1957
- TROIANI, Filippo Maria, *Diplomazia e interessi familiari nell'età di Urbano VIII. Bernardino Campello : un nobile della periferia pontificia al servizio della Sede apostolica*, Florence, Nerbini, 2009.
- UGINET, Charles « Lucinge, René de », *DBI*, t. LXVI, 2006, p. 341-44.
- VALENCIA RODRÍGUEZ, Juan Manuel, « El III Duque de Feria, gobernador de Milán (1618-1626 y 1631-1633) », *Revista de Humanidades* [en línea], n.º 17, (2010).
- VALLADARES, Rafael (dir.), *El mundo de un valido: Don Luis de Haro y su entorno, 1643-1661*, préface de John Elliott, Madrid, Marcial Pons, 2016.
- (dir.), *La Iglesia en Palacio. Lo eclesiásticos en las cortes hispánicas (siglos XVI-XVII)*, Rome, Viella, 2019.
- VALLE, Domenico, « Il padre Pietro Monod della compagnia di Gesù, consigliere di Stato e istoriografo della casa di Savoia, e le sue relazioni col cardinal de Richelieu », *Miscellanea di Storia italiana*, troisième série, XIV, 1910, p. 271-366.
- VALTAT, Monique, *Les contrats de mariage dans la famille royale en France au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. et J. Picard, 1953.
- VAN DER ESSEN, Alfred, *Le Cardinal-infant et la politique européenne de l'Espagne*, t. I, 1609-1634, Bruxelles, Éditions Universitaires, 1944.
- VASSIÈRE, Pierre de, *L'affaire du maréchal de Marillac (1630-1632)*, Paris, Perrin, 1924.

- VERGÉ-FRANCESCHI, Michel, *La société française au XVII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2006.
- VERMEIR, René, *En estado de guerra Felipe IV y Flandes 1629-1648*, Cordoba, UCOPress, Editorial Universidad de Córdoba, 2006.
- VIALE FERRERO, Mercedes, *Feste delle Madame Reali di Savoia*, Turin, Istituto Bancario San Paolo di Torino, 1964.
- , *Madama Cristina e le feste della Città di Torino : incontri e scontri tra due poteri*, in Franca Varallo (dir.), *In Assenza del re. Le reggenti dal XIV al XVII secolo (Piemonte ed Europa)*, Florence, Leo S. Olschki, 2008, p. 483-494
- VIGLIANI, Luigi, « Emanuele Tesauro e la sua opera storiografica », *Fonti e studi di storia Fossanese*, XIV, 1936, p. 207-77.
- VICO, Giovanni, *Il real castello del Valentino. Monografia storica*, Turin, Stamperia Reale, 1858
- VIGLINO DAVICO, Michaela (a cura di), *Fortezze «alla moderna» e ingegneri militari del ducato Sabauda. Forteresses « à la moderne » et ingénieurs militaires du duché de Savoie*, Turin, CELID, 2005.
- VIGNAL SOULEYREAU, Marie-Catherine, *Richelieu et la Lorraine*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- , *Richelieu ou la quête d'Europe*, Paris, Pygmalion, 2008.
- VILLARI, Rosario, «La Spagna, l'Italia, l'assolutismo», *Studi storici*, XVII 1977, 4, p. 5-22.
- (dir.), *Ribelli e riformatori dal XVI al XVIII secolo*, Rome, Editori Riuniti, 1983.
- , *Politica barocca. Inquietudini, mutamento e prudenza*, Roma-Bari, Laterza, 2010.
- VISCEGLIA, Maria Antonietta (dir.), *Signori, patrizi, cavalieri nell'età moderna*, Roma-Bari, Laterza, 1992.
- , *Conflitti di precedenza alla corte di Roma tra Cinquecento e Seicento*, in Ead., *La città rituale. Roma e le sue cerimonie in età moderna*, Rome, Viella, 2002.
- , *Roma papale e Spagna. Diplomatici, nobili, e religiosi tra due corti*, Rome, Bulzoni, 2010.
- , *Morte e elezione del Papa. Norme, riti e conflitti. L'età moderna*, Rome, Viella, 2013.
- , « Il papato nella contesa dei Savoia per il titolo regio », in Jean-François Chauvard, Andrea Merlotti, Maria Antonietta Visceglia (dir.), *Casa Savoia e Curia romana dal Cinquecento al Risorgimento*, Rome, École française de Rome, 2015, p. 55-91.
- , *La Roma dei papi. La corte e la politica internazionale (secoli XV-XVII)*, Rome, Viella, 2018.
- VISCEGLIA, Maria Antonietta, SIGNOROTTO, Gianvittorio (dir.), *La corte di Roma tra Cinque e Seicento. "Teatro" della politica europea*, Rome, Bulzoni, 1998.
- VITA, Giulia, « Carlo Emanuele I e la questione del marchesato di Saluzzo (1598-1601) », *Bollettino storico-bibliografico subalpino*, XXIV, fasc. I-II, 1922, p. 22-84 ; II<sup>e</sup> article, XXV, fasc. I-II, 1923, p. 71-143.
- VOOGD, Christophe de, *Histoire des Pays-Bas, des origines à nos jours*, Paris, Fayard, 2003.
- WADDINGTON, Albert, *La République des Provinces Unies, la France et les Pays-Bas espagnols, 1630-1642*, Paris, G. Masson, 1895.
- WATSON, Philip Robert, *Histoire du règne de Philippe III roi d'Espagne*, continuée par Guillaume Tomson, ouvrage traduit de l'anglais par L.-J.-A. Bonnet, Paris, imprimerie Beraud, 1809, t. II.

- WEBER Hermann, « Dieu, le roi et la chrétienté. Aspects de la politique du cardinal de Richelieu », *Francia*, 13, 1985, p. 233-245.
- , « Chrétienté et équilibre européen dans la politique du cardinal de Richelieu », *XVII<sup>e</sup> siècle*, 166, janvier-mars 1990, p. 7-16.
- WEGWOOD, Cicely Veronica, *La guerra dei Trent'anni* (1938), Milan, Mondadori, 1991.
- WILSON, Peter H., *Europe's Tragedy. A New History of the Thirty Years War*, London, Penguin, 2010.
- WOLLEMBORG, Jorg, *Les Trois Richelieu. Servir Dieu, le Roi et la Raison*, Paris, François-Xavier de Guibert, 1995.
- WOOLF, Stuart J., « La famiglia dei Falletti di Barolo », *Bollettino Società di Studi Storici, archeologici e artistici di Cuneo*, n.º 42, aprile 1959, p. 5-17.
- , « Studi sulla nobiltà piemontese nell'epoca dell'assolutismo », *Memorie dell'Accademia delle scienze di Torino. Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, serie IV, 1963.
- ZANARDI, Mario, « Vita ed esperienza di Emanuele Tesauo nella Compagnia di Gesù », *Archivium historicum Societatis Jesus*, 47, 1978, p. 3-96.
- , *Contributi per una biografia di Emanuele Tesauo dalle campagne di Fiandra alla guerra civile in Piemonte (1635-1642)*, Turin, Centro Studi Piemontesi, 1979.
- ZANDRINO, Barbara, *Antitesi barocche*, Alessandria, Dell'Orso, 2003.
- ZANELLI, Agostino, « Le relazioni tra Venezia e Urbano VIII durante la nunziatura di Mons. Giov. Agucchia (1624-1631) », *Archivio Veneto*, 1934, p. 148-269.
- , « Le relazioni tra il ducato sabauda e la Santa Sede dal 1631 al 1637 nel carteggio della Nunziatura pontificia », *Bollettino Storico-Bibliografico Subalpino*, 1939, XLI, 3-4, p. 133-212; 1940, XLII, p. 1-59.
- ZARKA, Yves-Charles (dir.), *Raison et déraison d'État. Théoriciens et théories de la raison d'État aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 1994.
- Zeller, Gaston, « Saluces, Pignerol, et Strasbourg. La politique des frontières au temps de la prépondérance espagnole », *Revue historique*, 1942-1943, 193, p. 97-110.
- , *La guerre de trente ans et les relations internationales en occident de 1610 à 1660*, 2 fascicules, Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1947.
- ZULIAN, Giovanni, « Le prime relazioni tra il cardinal Giulio Mazzarini e Venezia », *Nuovo Archivio Veneto*, IX, t. XVII, 1909, p. 5-133 ; XI, t. XXI, 1911, p. 331-363.

## INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Abrate, Mario, 521n  
Accidas, François, 154 et n  
Acevedo y Toledo, Pedro Enriquez, marquis de Fuentes, 377 et n, 378n, 380  
Acevedo y Zúñiga, Manuel de, comte de Monterrey, 116-117, 224  
Adam, Antoine, 346n  
Adriani, Giovambattista, 284n  
Agnelli, Scipione, 361 et n,  
Aiguebonne, Antoine Rostain d'Urre, sieur d', 47, 51, 69, 99, 100, 134, 136, 138, 141n, 186, 313, 345n, 346-362 et n, 414-415, 416 et n, 462, 477, 480 et n, 481n, 485n, 494 et n, 495, 496 et n, 497n, 512, 522-524  
Aiguebonne, François, baron de, 359  
Aiguillon, duchesse de, *voir* Vignerot, Marie Madeleine de  
Aimerito, Francesco, 89n, 90-91 et n, 92-93n, 94, 520n  
Aimon, comte de Savoie, 155  
Alberi, Eugenio, 153n  
Albertan-Coppola, Sylviane, 38n  
Aldobrandini, Pierre, 367, 376-377 et n, 378, 380 et n  
Alembert, Jean le Rond de, 37  
Alérame, Adélaïde, 141  
Alexandre VII (Fabio Chigi), pape, 195, 367, 482, 511 et n  
Alincourt, Nicolas de Neufville, marquis de, 68  
Allen, Paul C., 378n  
Al-Munstanşir Billāh, calife fatimide, 36 et n, 37  
Alonge, Guillaume, 19 et n  
Alphonse IV d'Este, duc de Modène et Reggio, 395  
Álvarez de Toledo y Colonna, Pedro, *voir* Villafranca, marquis de  
Álvarez García, Francisco Javier, 222n, 461n  
Amédée I<sup>er</sup>, comte de Savoie, 268  
Amédée V, comte de Savoie, 71  
Amédée VI, comte de Savoie (le comte Vert), 155  
Amédée VIII, comte de Savoie, 164n  
Amoretti, Guido, 196n, 203n, 392n  
Amrin, Joseph, 454  
Amrin, Ludovic, 450-451, 455-456, 458-461  
Amrin, Walter, 451

## Index des noms de personnes

Anatra, Bruno, 78n  
André, Louis, 48n  
Andretta, Stefano, 16 et n, 18-19 et n, 21n, 23-24, 30n, 32 et n, 33-34n, 38n, 42-43n, 44, 48n, 50n, 56-57 et n, 92n, 156n, 171n, 195n, 366-370n, 461n  
Angennes de Rambouillet, Charles, sieur de la Saludie, 386 et n  
Angiolini, Franco, 16n, 23 et n, 24, 43n, 151-152n, 157-158n, 190n, 192n  
Anne d'Autriche, reine de France, 73n, 128, 130, 136, 186, 311, 318n, 351, 355, 360, 495 et n, 496, 508-509, 526  
Ansaldi, Vittorio, 159n  
Aquaviva, Claudio, 261n  
Arabeyre, Patrick, 41n  
Aranda Pérez, Francisco J., 488n  
Archi, Antonio, 203n  
Arconati, François, 377-379  
Arduin d'Ivrée, roi d'Italie, 114, 141  
Argencourt, Pierre de Conti de, seigneur de la Mothe, 300  
Argenson René de Voyer de Paulmy de, 464n  
Arisi Rota, Arianna, 20n  
Armando, Gianfranco, 77n  
Arroyo Martín, Francisco, 73n, 399-400n, 467n  
Ascari, Tiziano, 79n, 112n  
Asinari, Blaise Amédée, marquis de Clavesana, 57n, 58, 78, 434  
Asinari, Frédéric, comte de Camerano, 82-83, 442  
Aspe, Martino de, 177 et n  
Assereto, Giovanni, 81n, 112n, 201n  
Aubéry, Antoine, 200n, 213n, 347n  
Auguste (Augustus, Caius Julius Caesar Octavianus), empereur, 263 et n, 264  
Autrand, Françoise, 386n  
Avaux, comte de, *voir* Mesme, Claude de, comte d'Avaux  
Avenel, Louis Martial, 101n, 139n, 140, 185n, 210-211n, 216-217n, 272n, 322n, 343n, 386n, 388-389n, 391-392n, 412n, 445n  
Avrigny, Jacinthe de, 346n  
Aznar, Daniel, 27n

Bachelier, Charles, 386n  
Badat, Annibal, comte, 177 et n  
Badier, Jacques, 362n  
Bagnasacco, Antonio, 188, 268 et n  
Bagnasco, marquis de, *voir* Del Carretto, Philibert, marquis de Bagnasco  
Bagni, *voir* Guidi di Bagno, Jean-François  
Baguenault de Puchesse, Gustave, 342 et n  
Bailey, Donald A., 206n  
Balbis, Lorenzo, 110

## Index des noms de personnes

Baldini, Artemio, Enzo, 159n  
Balzac, Honoré de, 151  
Barber, Peter, 369n  
Barberini, Antoine, 117, 121, 125, 168n, 314, 317, 330-332, 334, 335-337, 342, 354-355, 359, 362, 433-435, 437, 439-440, 497 et n  
Barberini, François, 113, 120-122, 149 et n, 166, 309, 328, 330 et n, 331 et n, 332, 336-337 et n, 340-341 et n, 354-355, 434, 435-437, 438n, 440  
Barberis, Walter, 152-153  
Barbero, Alessandro, 91n, 513n  
Barbeyrac, Jean, 386n  
Barbiche, Bernard, 18 et n  
Barcia, Franco, 52n, 159n, 503n  
Barletta, Laura, 24n  
Baronis, Charles, 83, 232, 273, 305n  
Barroux, Gilles, 37n  
Bartoli, Eugenio, 203n  
Bartolomei, Arnaud, 30n  
Bassompierre, François de, 216-217n  
Baudier, Michel, 321n  
Baudson, Émile, 179n, 203-204n  
Bautru, Guillaume, comte de Serrant, 113n, 238, 239 et n, 257, 281, 291  
Baux, Jules, 362n  
Bayard, Françoise, 228n  
Bazzoli, Maurizio, 23 et n, 38n, 368n  
Bazzoni, Augusto, 259, 260n, 284n, 328, 330n, 336n, 442n  
Beauvoir du Roure de Grimoard, Antoine de, marquis de Combalet, 183n  
Becchia, Alain, 22n, 31n, 71n, 84n, 162n, 285n, 506n  
Behr, Andreas, 450n, 459n  
Bellabarba, Marco, 21n, 79n, 159n  
Bellezia Jean-François, 47-48, 51, 53n, 69, 101, 115, 138, 140, 186-187, 314, 357-358, 479, 483-485, 489, 491n, 492 et n, 493, 494-497 et n, 512-513, 524, 526  
Bellèvre, Pomponne II de, 182, 245-246, 387, 388n, 389 et n, 392 et n, 430  
Bellone, Jean-Antoine, 107, 224  
Bély, Lucien, 19, 21n, 24-29 et n, 30n, 32n, 38n, 39 et n, 42, 43n, 50n, 127n, 152n, 154n, 176n, 178n, 180n, 186n, 196n, 203n, 220-221n, 251n, 334n, 366 et n, 369n, 371n, 386n, 481-482n, 486-487n, 524 et n  
Benaventes y Benavide, Cristobal, 335  
Benavides, José L., 211n  
Benigno, Francesco, 126n, 383n, 420n  
Benoist, Pierre, 340n  
Benoit XII (Jacques Fournier), pape, 155  
Bentivoglio, Guido, 431 et n  
Bercé, Yves-Marie, 25n

## Index des noms de personnes

Bérenger, Jean, 25 et n  
Bergadani, Roberto, 205, 374n  
Berio, Anna Maria, 372n  
Bérolde de Saxe, 263  
Berstein, Serge, 26n, 50n, 366n, 524n  
Berriot-Salvadore, Evelyne, 48n  
Bertelli, Sergio, 21 et n  
Bertièrre, Simone, 53n, 129n, 204n, 214n  
Bérulle, Pierre, 206  
Béthune, Louis de, 325  
Béthune, Philippe de, 71, 213n, 214, 215n, 317n  
Bianchi, Alessandro, 19 et n  
Bianchi, Antonia, 419n, 421n, 422  
Bianchi, Nicomede, 44, 45n, 54, 55 et n, 71 et n, 319n  
Bianchi, Paola, 21-23n, 43n, 57n, 151n, 189n, 218n, 365n, 513-514  
Biandrà, Pierre, 206n, 209n  
Biandrate Aldobrandino, Frédéric, comte de San Giorgio, 53n, 139-140, 358, 512, 518 et n  
Biandrate de San Giorgio, famille, 512  
Biandrate de San Giorgio, Aleramo, 440  
Biandrate de San Giorgio, Guido, 90n  
Biandrate de San Giorgio, Marguerite, 148  
Biandrate de San Giorgio, Théodore, 148  
Bichi, Alexandre, 122, 314, 328, 330 et n, 332, 335, 401, 435  
Bidale, Giovanni Stefano, 406-407  
Binelli, Théodore, 80n, 82, 162  
Birocchi, Italo, 527n  
Bitossi, Carlo, 21n, 81n, 112n, 201n  
Blancheville, *sieur*, 101n, 412n  
Blet, Pierre, 18 et n, 338-339n  
Blum, Anna, 47-48n, 73n, 157n, 186n, 188n, 208n, 220, 221n, 359n, 364n, 403n, 504n  
Bobba, Ascanio, marquis de Graglia, 95, 101n, 103, 105 et n, 106n, 224, 234-236, 238, 411, 412n  
Boetto, *comte*, 448  
Boldù, Andrea, 88 et n  
Bolognesi, Octave, 79 et n, 112 et n, 429-430n  
Bolognelli, Georges, 330-332, 333 et n, 334-335  
Bolingbroke, Henri de Saint John, vicomte de, 197  
Bolzern, Rudolf, 459n  
Bonardo Mangarda, Jean Antoine, 68-69 et n, 167 et n  
Bonaventura de Caltagirone, 376n  
Bondi, Fabrizio, 262n  
Boniface I Alérame, marquis du Montferrat, 141

- Bonne, François de, duc de Lesdiguières, 201, 362, 373  
 Bonnet, L.-J.-A., 378n  
 Bonney Richard, 334n  
 Bonnenouvelles, *envoyé*, 84  
 Borghese, Scipione, 169  
 Borgia, Gaspard, 327  
 Borromeo, Agostino, 200n, 459n  
 Borromée, Charles, 422  
 Botero, Giovanni, 159, 372n  
 Botta, Carlo, 407n  
 Bottaro Palumbo, Maria Grazia, 202n  
 Boucher d'Argis, Antoine Gaspard, 40-41n  
 Bouillon, duc de, *voir* La Tour d'Auvergne, Frédéric Maurice de  
 Boulanger, *secrétaire d'ambassade*, 496  
 Bourgeois, Émile, 13 et n  
 Bourquin, Laurent, 27n  
 Bouthillier, Claude, comte de Chavigny, 100, 101n, 129-131, 133, 144 et n, 145, 228n, 230, 240 et n, 241, 242n, 244-245, 281 et n, 282-283, 294, 295-296 et n, 300 et n, 302n, 307 et n, 309 et n, 310, 336, 340 et n, 342-343, 344n, 346 et n, 349-350 et n, 387, 411 et n, 415, 471-473n, 476  
 Bracamonte y Guzmán, Gaspar de, comte de Peñaranda, 487, 488 et n  
 Bragaccia, Gasparo, 56 et n, 366 et n, 367n, 369 et n, 371 et n  
 Brassac, Jean de Galard de Béarn, comte de, 326 et n  
 Braudel, Fernand, 25 et n  
 Braun, Conrad, 366 et n  
 Braun, Guido, 366n, 389n, 482n  
 Brezzi, Paolo, 15n, 44n, 48n, 163  
 Brice, Catherine, 22n  
 Brienne, Henri-Auguste de Loménie de, 129, 131-132, 134, 136-137, 488, 508  
 Brinkman, Maarten, 29n  
 Brogini, Anne, 73n  
 Brûlart de Léon, Charles, 220  
 Bruin, Renger de, 29n  
 Brun, Antoine, 493  
 Brusoni, Girolamo, 174n, 178n  
 Bueno Blanco, Alvaro, 73  
 Bufacchi, Emanuela, 52n  
 Bullion, Claude de, seigneur de Bonnelles, 350-351, 402  
 Burckhardt, Jacob, 43 et n  
 Burke, Peter, 166n  
 Buschetti, Andrea, 448  
 Butaud, Germain, 73n

## Index des noms de personnes

Cabibbe, Giorgio, 14  
Cacherano d'Envie, Georges, comte, 281 et n, 303  
Caetani, Henri, 373 et n  
Caffarelli, Fausto, 76-77, 119, 140, 256, 409  
Caissotti, Charles Antoine, 57  
Calafat, Guillaume, 30n  
Calcagni, Matteo, 20n  
Calcagno, Paolo, 82n  
Callard, Caroline, 43n, 190n  
Callisto III (Alfonso Borgia), pape, 45n  
Campeggi, Laurent, 68  
Canalis de Cumiana, François Termignone, comte de, 174, 222, 248, 275-278, 288-289, 332n, 434n  
Canaparo, Jean-Antoine, 80n, 135 et n, 136n, 139, 358  
Canonieri, Pietro Andrea, 370, 371 et n  
Capefigue, Jean-Baptiste, 206n  
Capilupi, Giuliano, 361n  
Capriata, Pietro Giovanni, 200n  
Capris, Lorenzo, comte, 407  
Carabias Torres, Ana María, 488n  
Caracciolo, Domenico, 36 et n, 37  
Carafa, Carlo Maria, 367n  
Caramanico, François d'Aquino, prince de, 36 et n, 37  
Cardella, Lorenzo, 177n  
Cardinal-infant, *voir* Ferdinand d'Habsbourg  
Caresana, Giovanni Andrea, 77  
Carello, Giuseppe, 442  
Caretto, Giovanni, 406  
Carmona, Michel, 48n, 202n, 204 et n, 205n, 208n, 210-211n  
Caron, Narcisse Léonard, 347-348n  
Carrocera, Buonaventura de, 175n  
Carron de Saint Thomas, famille, 113  
Carron de Saint Thomas, Charles-Joseph, marquis de, 113  
Carron de Saint Thomas, Guillaume François, marquis de, 41, 51-52, 69, 98, 100, 101n, 110, 113, 125, 135n, 137n, 180, 181n  
Carron de Saint Thomas, marquis de, Jean, 51, 112-113, 302, 454, 504-505  
Carron de Saint Thomas, Joseph Gaëtan, marquis de, 113  
Carutti, Domenico, 154 et n, 157n, 188n, 195-196n, 204n, 253n, 393n, 442 et n, 446 et n, 470n, 471 et n  
Casalis, Goffredo, 281  
Casana, Paola, 262n  
Casati, famille, 450n  
Casati, Alphonse, 450n

- Casati, Charles-Emmanuel, 450n, 459-460  
 Casati, François, 450n  
 Castagnino, Alessia, 36n  
 Castagno, Pier Luigi, 102-103n, 105n  
 Castaneda, *voir* Monroy y Zúñiga, Sancho de  
 Castel Rodrigo, marquis de, *voir* Moura y Corterreal, Francisco de  
 Castiglione, Baldassarre, 20n  
 Castiglione, Valeriano, 102n, 201n, 388-389n, 394n, 396n, 399-400, 417n, 500, 501 et n  
 Castracani, Alessandro, 76, 118-119, 140  
 Castro, Cristóbal de, 378n  
 Castronovo, Valerio, 191 et n, 268n, 371n, 498n  
 Catherine Michelle, duchesse de Savoie, 159 et n, 172-173, 217, 372, 383, 419, 421n, 483, 489, 491n  
 Cauchy, Pascal, 24n  
 Cauda, Lelio, 76 et n, 113, 426, 438  
 Caussin, Nicolas, 271 et n, 276, 278, 288-289  
 Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, Jean du, seigneur de Toiras, 120-121, 173, 208, 215n, 219, 222, 225 et n, 226n, 230, 247, 249-250, 320-321 et n, 346, 388 et n, 398  
 Ceccarelli, Alessia, 81n  
 Cecchinelli, Fausto, 77  
 Cerutti, *chevalier*, 225  
 Ceva, Alexandre, 514 et n  
 Ceva, François Adrien, 68, 167, 315, 330 et n, 332-333  
 Chablat-Beylot, Claude, 344n  
 Chabod, Federico, 12n, 15n, 16 et n, 43, 159n  
 Chabod de Jacob, marquis de Saint-Maurice, famille, 242  
 Chabod de Jacob, Claude Jérôme, marquis de Saint-Maurice, 47, 49, 52, 53n, 56n, 85, 94, 95 et n, 96n, 98 et n, 100-101, 103n, 108, 109n, 113n, 124n, 129-131, 134-135, 136n, 137, 140, 149n, 165, 170, 180-181, 182n, 183, 184 et n, 185n, 186 et n, 187, 227, 232n, 234, 242-243, 244 et n, 245 et n, 246n, 247 et n, 248-257 et n, 258n, 260, 274-283 et n, 287, 288-293 et n, 294, 295n, 296 et n, 297n, 299, 303n, 304n, 305-306 et n, 334 et n, 335, 336n, 338 et n, 340, 347n, 352n, 356, 367-368 et n, 369n, 370 et n, 382n, 387 et n, 388n, 390-394n, 395 et n, 396n, 397-398 et n, 399, 400 et n, 402-403 et n, 404, 405-406 et n, 408, 409-411 et n, 413, 414-415 et n, 416n, 426, 428-430, 432-433, 446 et n, 479-481, 482-496 et n, 497n, 500 et n, 505, 509 et n, 510n, 511 et n, 512-513, 518, 519n, 522, 526  
 Chabod de Jacob, Guillaume François, comte de Saint-Maurice, 50 et n, 242, 243n, 373, 379  
 Chamousset, François Bertrand, sieur de, 188 et n  
 Champollion, Aimé, 345n  
 Champollion Figeac, Aimé, 344-345n  
 Charles I Gonzague-Nevers, duc de Mantoue, 179 et n, 202-205, 207, 209, 211, 220  
 Charles I, duc de Savoie, 194  
 Charles II, duc de Savoie, 78, 156

## Index des noms de personnes

- Charles III, Gonzague-Nevers, duc de Mantoue, 420
- Charles Quint (Charles I, roi d'Espagne), Empereur, 78, 147, 157-158
- Charles Albert, roi de Sardaigne, 286n
- Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, duc de Savoie, 49, 50 et n, 52 et n, 53, 63, 65n, 77, 89-91, 105, 110, 112, 115 et n, 116n, 117, 142, 148 et n, 149, 153-154, 158, 159-160n, 161 et n, 162n, 163, 164 et n, 165, 171 et n, 172, 189, 201-204, 205n, 206 et n, 207n, 208-211 et n, 212-213, 216 et n, 217-218, 221-222n, 228, 236, 260-262, 266, 283, 284 et n, 305, 306, 314, 316 et n, 317 et n, 318, 365n, 367, 371-372, 373n, 374 et n, 375, 378 et n, 379 et n, 381, 382-384 et n, 385, 388n, 407, 416, 418-419, 422, 423n, 428, 441, 491n, 512, 514 et n, 525
- Charles-Emmanuel II, duc de Savoie, 75, 85, 91-92, 96, 129, 140, 142, 143n, 149, 156, 184, 185, 195-196, 298, 312, 351, 364, 371, 414 et n, 418, 442, 446, 454, 456, 463, 475, 477, 479, 498-499 et n, 500, 501-502 et n, 503, 504-506, 507 et n, 508n, 509-511 et n, 514, 518n, 519, 521, 525-526
- Chaudebonne, Claude d'Urre, seigneur de, 346
- Chauvard, Jean-François, 23n, 76-77n, 119n, 153, 159n, 197n, 512
- Chéruel, Adolphe, 344n, 480n, 507n
- Châtillon, Gaspard IV de Coligny, maréchal de, 347
- Chavigny, comte de, *voir* Bouthillier, Claude
- Chevallier, Pierre, 183n, 208n, 211n, 220n
- Chigi, Fabio, *voir* Alexandre VII, pape
- Chianale, Giovanni Saverio, 513-519n
- Chiapusso, Felice, 373n
- Choiseul, César de, comte de Plessis-Praslin, 149 et n, 178n, 179-181 et n, 229 et n, 230, 244, 248, 287, 300, 301n, 340n, 348n, 357, 358-359 et n, 360, 392, 399, 411 et n, 429 et n, 430, 495 et n, 497n, 506 et n, 508
- Christine, duchesse de Savoie (Madame Royale), 31, 47, 49 et n, 51, 56n, 75-76, 86-91, 93-94, 95-96 et n, 97, 98-100 et n, 101-102, 103n, 104, 105 et n, 107, 108-109 et n, 113 et n, 115, 119, 125 et n, 126, 128, 130-131, 133, 134-136 et n, 137, 138 et n, 140-141 et n, 143, 144-145 et n, 146n, 148, 149 et n, 150 et n, 160, 165, 167, 173, 176, 181, 183, 184-186 et n, 188 et n, 218, 228 et n, 231 et n, 233-237, 238 et n, 239 et n, 240-242, 247, 249 et n, 250n, 251n, 252 et n, 253n, 254-258 et n, 259-262, 266-267, 272-273, 274-277 et n, 278n, 279 et n, 280n, 281-283 et n, 285-287, 288 et n, 289, 290-292, 293 et n, 294-296 et n, 298 et n, 299-302, 303-305 et n, 306n, 307-308 et n, 309, 310 et n, 311 et n, 313, 338 et n, 339n, 340-341 et n, 342, 344 et n, 347n, 348, 349-350 et n, 351, 352 et n, 353-355 et n, 356-361, 364, 367n, 368-370n, 385 et n, 392n, 396 et n, 398 et n, 400n, 403-406, 407-411 et n, 412, 413-416 et n, 418, 419, 422, 423 et n, 424, 431, 439n, 441-443, 444 et n, 445-446, 447n, 449 et n, 450, 451n, 452 et n, 453n, 454-460 et n, 461n, 462-463 et n, 464, 465-466 et n, 468 et n, 469-477 et n, 478-479, 480-483 et n, 484n, 485-489n, 490 et n, 491n, 492-502 et n, 503-504, 505 et n, 506, 507 et n, 509 et n, 510 et n, 513-514, 521-526
- Cibrario, Luigi, 513n
- Cicéron (Marcus Tullius Cicero), 39n
- Cigna Santi, Vittorio Amedeo, 513-514n, 515 et n, 516-519n
- Cinq-mars, Henri Coiffier de Ruzé, marquis de, 343 et n

## Index des noms de personnes

Claretta, Gaudenzio, 92 et n, 94 et n, 98n, 103n, 105n, 107n, 136n, 144, 163n, 190n, 228n, 260n, 274n, 275 et n, 298n, 301n, 305n, 307n, 308n, 310n, 348n, 405 et n, 407n, 410-412n, 426-427n, 430-431n, 432 et n, 437 et n, 438, 443-444n, 447n, 456-457n, 460-461n, 473n, 492n, 493 et n, 498n, 499 et n, 503n, 528

Claretti, Honoré, 224, 407

Clavesana, *voir* Asinari, Blaise Amédée, marquis de

Clément VIII (Ippolito Aldobrandini), pape, 17, 367

Clerici, Enrico E., 170n

Colbert, Jean-Baptiste, 30

Coldagelli, Umberto, 377n

Collalte, Rambolde XIII, 210, 213, 216-217, 219, 316, 319, 320 et n, 321, 324

Collino, *abbé*, 84

Colonna, François, 315

Colturato, Annarita, 21n

Comba, Rinaldo, 365n

Combalet, madame, *voir* Vignerot, Marie Madeleine de, dame de Combalet, duchesse d'Aiguillon

Combalet, marquis de, *voir* Beauvoir du Roure de Grimoard, Antoine de, seigneur de Bonnevaux

Côme I, duc de Florence, grand-duc de Toscane, 154, 157-158, 193

Côme II, grand-duc de Toscane, 154

Comino, Felice, 365n

Comoli, Vera, 288

Conflans, *baron de*, 317

Condé, Henri II de Bourbon, 342n, 345

Condé, Louis II de Bourbon, 342n

Coniez, Hugo, 127n

Conihout, Isabelle de, 344n

Constant, Jean-Marie, 345n

Constantia, Alexandre, 69

Contamine, Philippe, 386n

Contarini, Alvise, 367-368n, 482

Contarini, Simon, 162, 380

Contenson, Ludovic Guy Marie du Bessey, baron de, 300n

Continisio, Chiara, 56n, 366

Cornaro, Catherine, 192n, 194n

Corvisier, André, 207n

Costa de Arignano, famille, 88n

Costantini, Claudio, 81n

Cousin, Victor, 207 et n, 314

Couto, Dejanirah, 33n

Cotio, Marcus Julius, roi des Alpes, 164n

Covini, Maria Nadia, 44n

## Index des noms de personnes

Cozzo, Paolo, 18 et n, 53n, 77n, 148n, 195n, 260n, 431n, 514n  
Cremonini, Cinzia, 21n  
Crespo Solana, Ana, 152n  
Créquy, Charles de Blanchefort de, deuxième duc de Lesdiguières, 53, 90, 182, 205 et n, 206-207, 209n, 210, 212, 214, 216, 218, 230, 232 et n, 233, 237, 248-249, 251-252, 253n, 358, 364, 376n, 386 et n, 388 et n, 389n, 390-391 et n, 392n, 393-396 et n, 397, 398 et n, 399, 400 et n, 402, 403 et n, 423, 525  
Crifò, Giuliano, 21n  
Crivelli, Louis, 383n  
Croset-Mouchet, Joseph, 424n  
Croset-Mouchet, Vincent, 424n  
Crotti, Jean-Michel, 112  
Crouzet, Denis, 373n  
Croxtton, Derek, 481 et n, 484n, 487-488n, 494n

Dafflon, Alexandre, 449n  
Dainville-Barbiche, Ségolène, 18n  
Dal Pozzo, Amédée, marquis de Voghera, 51, 53n, 75, 338, 408 et n, 518-519  
Dal Pozzo, François, marquis de Voghera, 51  
Datta de Albertis, Giulia, 357n, 502 et n, 503n, 507n  
De Caria, Francesco, 164n  
De Caro, Gaspare, 330n, 373n  
De Felice, Renzo, 115n, 288n  
De Franco, Davide, 142n  
De Gaudenzi, Teresa, 422n  
De la Court (La Cour), *voir* Vignolles, Bertrand de La Court, marquis de  
De La Force, Jacques Nompar De Caumont, 211n, 214 et n, 216, 217n, 324 et n  
de la Roca, *voir* Vera y Zúñiga, Juan Antonio de, comte  
de la Saludie, sieur, *voir* Angennes de Rambouillet, Charles  
Del Carretto, famille, 79  
Del Carretto, Philibert, marquis de Bagnasco, 161-162 et n, 293, 304, 519n  
Delia, Luigi, 41n  
Delibera, Anna, marquise Villa, 285  
Della Casa, Giovanni, 160 et n  
Della Torre, Charles, 65 et n, 80, 82, 172-173n, 174 et n, 177-178n, 219n, 222n, 224n, 226n, 245n, 421n, 428 et n, 429n  
Della Torre, Raphaël, 82  
Deloche, Maximin, 183n, 435n  
Delpiano, Patrizia, 37n  
De Marchi, Rebecca, 248n  
De Mun, Gabriel, 228-229n, 238n, 260n  
Dentis, Giovanni Francesco, 77  
De Rossi, Valerio, 407

- Dessert, Daniel, 217n  
Dethan, Georges, 206n, 302n, 315 et n  
De Vivo, Filippo, 33n, 369n  
Dickmann, Fritz, 486n  
Diderot, Denis, 37  
Dietrichstein, Franz Seraph von, 438  
di Tocco, Vittorio, 13  
Dogliani, marquis, *voir* Solaro de Moretta, François Emmanuel  
Doglio, Maria Luisa, 261 et n, 365 et n  
Doria, Jean, 406  
Dover, Paul M., 20n, 114n  
Droucourt, Nicolas, 32n  
Droz, Jacques, 12-13 et n  
Drocourt, Nicholas, 482n  
Druent, comte de, *voir* Provana de Leyni, François  
Duboin, Camillo, 81n, 89n, 170n, 432n, 477n, 501n  
Duboin, Felice Amato, 81n, 89n, 170n, 432n, 477n, 501n  
Dubost, Jean-François, 206n  
Duccini, Hélène, 484n  
Duchi, *prévôt*, 440  
Duclos, Nathalie, 21n  
Dufayard, Charles, 373n  
Du Fossé, Pierre-Thomas, 213n  
Dufour, *envoyé*, 71  
Dufour, Alain, 379n, 384 et n  
Dufour, Auguste, 260n  
Duhamel, Louis, 336n  
Du Mas, Ludovique Christine, 143  
Du Plessis, Nicole, 322n
- Effiat, Antoine Coëffier de Ruzé, marquis de, 218n, 321n  
Eggenberg, Hans Ulrich, 162, 175  
Eggenberg, Jean-Antoine, duc de Krumau, 175  
Elliott, John Huxtable, 378n, 420n  
Élisabeth de Bourbon, reine d'Espagne, 50, 380n, 512  
Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, 45, 80, 91, 110, 139, 143, 157-158, 170n, 383, 518n  
Envie comte de, *voir* Cacherano d'Envie, Georges  
Erba, Achille, 76n  
Estrades, Louis-Godefroy, comte de, 39n, 303n  
Estrée, François-Annibal marquis de Cœuvres, duc de, 124-125 et n, 236, 335 et n, 336-337, 339, 342, 401n, 447n, 463 et n  
Externbrink, Sven, 30-31n, 38n, 41n, 49n, 73n, 92n, 368n

Fabri, Jean, 111  
 Fagniez, Gustave, 207 et n, 306n  
 Faguet, Émile, 151n  
 Farnese, Antoine, 354  
 Farnese, Girolamo, 461  
 Fasano Guarini, Elena, 23n, 24n, 50n, 376n  
 Faucigny-Lucinge, Ferdinand de, 374n  
 Febvre, Lucien, 25 et n  
 Fedele, Dante, 27n, 365 et n, 366-367n, 369n, 371n  
 Ferdinand Gonzague, duc de Mantoue, 361, 382  
 Ferdinand d'Habsbourg, cardinal-infant, 79, 102, 177-178, 441  
 Ferdinand I, grand-duc de Toscane, 33, 154  
 Ferdinand II, empereur, 58, 161, 175, 187, 203  
 Ferdinand III, empereur, 408, 481  
 Feria, duc de, *voir* Suárez de Figueroa y Cordoba  
 Fernández-Daza Álvarez, Carmen, 171n  
 Fernández-Lacôte, Hélène, 343n  
 Feros, Antonio, 383n  
 Ferragallo, Antonio, 332, 333n  
 Ferrante II, duc de Guastalla, 203  
 Ferraris, Charles Bernardin, 86n  
 Ferraro, Igor, 262n  
 Ferrero della Marmora, Alberto, 142n  
 Ferrero della Marmora, *comte*, 285 et n  
 Ferrero Ponziglione, Jean, 284 et n  
 Ferretti, Giuliano, 31 et n, 48-49n, 71-74n, 79n, 84n, 102n, 151n, 159-160n, 162n, 185-186n, 189n, 201n, 218n, 259-261n, 343-344 et n, 345n, 356n, 361n, 364n, 385n, 404-405 et n, 417n, 500n, 523 et n  
 Firmiani, Jean-François, 156  
 Firpo, Luigi, 19n, 88n, 380n  
 Foa, Salvatore, 159n, 165n, 225n, 247n, 267 et n, 384n, 386 et n, 388-389n, 391-393n, 400n  
 Fleury, Jean de Wilcardel, sieur de, 518n  
 Fontenay Mareuil, François Du Val, marquis de, 342 et n  
 Forno, Giovanni, 86  
 Fosi, Irene, 355n, 433n  
 Fouqueray, Henri, 271n  
 Franchini, Claudio, 89n  
 François I d'Este, duc de Modène et Reggio, 497  
 François I, grand-duc de Toscane, 158  
 François II della Rovere, duc d'Urbino, 365n  
 François IV de Gonzague, duc de Mantoue, 382, 420  
 François Sforza, duc de Milan, 43-44  
 Fraga Iribarne, Manuel, 132n, 482 et n, 488n

## Index des noms de personnes

Fratini, Marco, 86n, 90n, 372n, 448n  
Frédéric-Henri Nassau, prince d'Orange, 347  
Frigo, Daniela, 16 et n, 17, 20 et n, 21n, 23n, 24 et n, 26 et n, 27, 29, 41n, 42 et n, 43n, 47-48n, 52n, 53-54 et n, 56n, 69n, 90 et n, 92n, 366n, 369n  
Fubini, Riccardo 17 et n, 43n  
Fubini Leuzzi, Maria, 55n  
Fumagalli, Elena, 22-23n  
Fumaroli, Marc, 365n  
Fuentes, marquis de, *voir* Acevedo y Toledo, Pedro Enriquez  
Furetière, Antoine, 30

Gabaleone d'Andezeno et Baldichieri, Jean-Baptiste, 105n, 224  
Gal, Stéphane, 373n  
Galante, Gaspard, 135n  
Galas, Matthieu, baron de, 223n, 324 et n  
Galasso, Giuseppe, 21 et n, 24n, 42 et n, 43-44n, 81n  
Gallina, Clelia, 114n, 115 et n, 141, 142, 285, 286n, 288n, 312  
Gandolfi, Jean, 503  
Gandolfo, Jean-François, 63-65 et n, 73, 82n, 128 et n, 171, 172 et n, 173, 223, 447  
Gandolfo, Niccolò, comte de Ricaldone, 172n  
Gandolfo, Renzo, 112n  
García Arias, Luis, 171n  
García García, Bernardo José, 383n  
Garnero, Stéphane, 248n  
Gaston d'Orléans, 68, 201, 206 et n, 248, 328, 346 et n, 388n, 430  
Gatulle, Pierre, 206n  
Gaudet, *secrétaire d'ambassade*, 448  
Gaurier, Dominique, 365-366n  
Gauvard, Claude, 24n  
Gaven, Jean-Christophe, 41n  
Gellard, Mathieu, 31 et n, 49n, 71n, 506  
Gelli, Barbara, 33n  
Genève de Lullin, Amédée, marquis de, 100, 101 et n, 105, 135, 187, 505, 518  
Genève de Lullin, Albert, marquis de, 411, 412n  
Genta, Enrico, 85 et n  
Gentile, Luisa Clotilde, 21-23n, 43n, 151n, 218n, 514n  
Gentile, Octavie, 85n, 142  
Gentile, Octavien, 85n, 142  
Germonio, Anastasio, 50 et n, 365-367 et n, 524  
Ghazali, Maria, 73n  
Gianasso, Elena, 196n  
Giannini, Massimo Carlo, 24 et n  
Gianus de Lusignan, roi de Chypre, 164n

## Index des noms de personnes

Gianotti, Donato, 192n, 193 et n, 194  
Gianotti, Gaspar, 190n, 191, 192 et n, 271  
Giarrizzo, Giuseppe, 36n  
Gibbs, Graham C., 151n  
Giliaco, Giovanni, 45n  
Ginarte González, Ventura, 171n  
Gioia, Antoine, 503  
Giona, Federico, 14n  
Giorcelli, Giuseppe, 348n  
Giordano, Silvano, 24n  
Giuglaris, Luigi, 498, 499n  
Giustinian, François, 40n  
Giustinian, Antoine, 194n  
Godefroy, Denis, 154 et n, 176 et n  
Godefroy, Théodore, 154n, 176 et n, 494 et n  
Goffmann, Erwin, 34 et n  
Goglia, Mirelle, 21n  
Gómez de Sandoval y Rojas, duc de Lerma, 383 et n  
Gondi, Jean-Baptiste, 179, 181  
Gonteri, Aimon, comte de Saint Alban, 293, 304  
Gonzague, Marie de, 202n, 420  
Gonzague-Nevers, Louis, 40  
González Cuerva, Ruben, 22-23n, 47n, 54n  
Gonzalo de Córdoba, 202-203, 209  
Goronzyn, Kriemhild, 486n  
Grassi, Paride, 156  
Graswinckel, Théodore, 190-192  
Greco, Gaetano, 20n, 42-43n  
Greiffenclau, Georg Friedrich von, électeur de Mayence, 485  
Grenet, Mathieu, 30n  
Grégoire XV (Alessandro Ludovisi), pape, 17  
Grésy (Greusy), Benoît Cize, baron de, 48, 57, 482-483 et n, 496n  
Gribaudo, Pietro, 155n  
Griffet, Henri, 301n, 346n  
Grillon, Pierre, 202n  
Grimaldi, Girolamo, 342  
Gromo, Ludovic, comte de Mussano, 124, 447  
Grotius (Hugo de Groot), 190, 386n  
Gualdo Priorato, Galeazzo, 337n, 340n, 343n  
Gueffier, *résident*, 71  
Guérapin, Antoine, baron de Vauréal, 235  
Guérin, Giusto, 422n  
Guerra Medici, Maria Teresa, 262n

## Index des noms de personnes

- Guicciardini, Francesco, 20n  
Guichenon, Samuel, 164n, 178n, 182 et n, 188, 190-191, 194, 219n, 480n, 521  
Guidi di Bagno, Jean-François, 210, 314-315, 319n, 320n  
Guise, Marie de Lorraine, duchesse de, 131  
Gustave Adolphe, roi de Suède, 178  
Guzmán, Sancha de, 421
- Haan, Bertrand, 18n, 28 et n, 29 et n, 186n, 367n, 374n, 482n  
Haehl, Madeleine, 48-49n, 51n  
Haggenmacher, Peter, 386n  
Halpérin, Jean-Louis, 41n  
Hamon, Philippe, 27n  
Hanlon, Gregory, 182n, 231n, 364n, 389n, 398n, 399 et n  
Hanotin, Guillaume, 27n  
Harcourt, Henri de Lorraine, comte de, 98 et n, 101 et n, 107-108, 299-300, 301 et n, 302, 313, 341, 348, 404, 464 et n, 465, 466n, 470n, 475, 498, 523  
Hartung, Fritz, 12n  
Hauser, Henri, 12n  
Hélie, Jérôme, 28n  
Hémery, Michel Particelli de, 77, 95 et n, 103 et n, 133, 140 et n, 148n, 183-184, 221n, 227, 228 et n, 229-242 et n, 244-245, 247-249 et n, 250, 251-258, 269n, 271, 272-275 et n, 276, 277 et n, 278, 279-280 et n, 282, 287-289 et n, 290, 291 et n, 292, 294-295 et n, 296, 307 et n, 324n, 385, 393n, 394 et n, 396 et n, 397, 399n, 400 et n, 403, 405, 430 et n, 444, 445n, 522, 523  
Henri III, roi de France, 365n, 373n  
Henri IV, roi de France, 40, 48, 50, 160, 365n, 374-375, 377 et n, 379, 384-385, 419, 512, 525  
Henri, *interprète*, 448, 449n  
Hermance, Françoise de, 149  
Hildesheimer, Françoise, 48n, 183n, 344n  
Hinojosa, Juan de Mendoza y Velasco, marquis de, 222n  
Hotman de Villiers, Jean, 30  
Hugon, Alain, 27 et n, 50n, 73n, 81n, 335 et n  
Humbert, Jacques, 202n, 205n, 207n, 213n, 216n, 218n, 314n, 388n
- Ibarra, Francesco de, 80  
Ieva, Frédéric, 13n, 22-23n, 29n, 36n, 40n, 52n, 79n, 84n, 112n, 151n, 162n, 189n, 197n, 218n, 222n, 382n, 409n, 461n, 511n  
Imperiale, François, 82  
Innocent X (Jean Baptiste Pamphilj), pape, 169n, 315, 330, 354-355  
Innocent XI (Benedetto Odescalchi), pape, 41n  
Iseppi, Fernando, 200n  
Isnardi de Caraglio, Catherine, 150

## Index des noms de personnes

- Isnardi de Caraglio, Charles-Thomas, marquis, 57, 150  
Isnardi de Caraglio, Gaspare, abbé de la Montà, 105n, 256n, 281, 295 et n, 296, 302 et n, 443, 465, 474-475  
Isnardi de Sanfré, Thomas, 440  
Israel, Jonathan I., 386n, 484n
- Jaucourt, Louis de, 37-38n, 41  
Jean II de Châlon-Arlay, prince d'Orange, 71  
Jean-Georges I<sup>er</sup>, prince électeur de la Saxe, 58  
Jean de Moncalieri, 510  
Jeannin, Pierre, 377n  
Jettot, Stéphane, 29n, 186n, 482n  
Joseph, père (François le Clerc du Tremblay), 165, 178, 219n, 220, 244, 250, 280, 336, 338-339, 340n, 347 et n  
Jules II (Giuliano della Rovere), pape, 156
- Kanceff, Emanuele, 36n  
Klapka, Petr, 370n  
Koller, Alexander, 18, 20n  
Krumau, duc de, *voir* Eggenberg, Jean-Antoine  
Krynen, Jacques, 41n
- La Bourdette, Jean-François, 367n  
La Chenaye-Desbois, Aubert de, 362n  
La Creste, Jean-François, 111  
Ladislas IV, roi de Pologne, 497  
La Fayette, Louise-Angélique de, 289  
Laffond, Jean, 151n  
Lagadec, Yann, 27n  
La Grange, *marquis de*, 211n, 217n  
Lambertenghi, Pompilio, 270  
La Montà, abbé, *voir* Isnardi de Caraglio, Gaspare  
Langosco, Jean Thomas, comte de Stroppiana, 84, 91n  
Lanzardo, Diego, 284n  
La Rochefoucauld, François de, 151 et n, 152n  
La Rochefoucauld, François de, cardinale, 339  
La Rocca, Luigi, 153 et n, 157-158n  
La Tour d'Auvergne, Frédéric Maurice de, duc de Bouillon, 178n, 230, 237, 248, 252, 348  
La Tour d'Auvergne, Henri, vicomte de Turenne, 370  
Launay, Françoise, 37n  
Laurain-Portemer, Madeleine, 315 et n, 317n, 322n, 323 et n, 325n, 327-329n, 333, 334-340n, 342n

## Index des noms de personnes

- La Valette, Louis de Nogaret d'Épernon, cardinal de, 104, 185n, 237, 238n, 240 et n, 242 et n, 257, 282, 294, 295n, 303n, 313, 332, 339, 347 et n, 406
- Lavenia, Vincenzo, 76n, 113n, 438n
- Lebau, Christine, 79n
- Le Bouëdec, Gérard, 30n
- Leca-Tiomis, Marie, 37n
- Lefauconnier, Camille, 344n
- Lefèvre, Jean, 160
- Leganés, Diego Mexía Felípez de Guzmán, marquis de, 73n, 104, 231-232, 237-238, 242, 256, 280, 294, 399, 401, 447, 456, 465, 467, 469
- Leman, Auguste, 330n, 334n
- Lentz, Thierry, 386n
- Leon, Pierre, 159
- Léopold I<sup>er</sup>, empereur, 196
- Le Roux, Nicolas, 373n
- Lerma, duc de, *voir* Gómez de Sandoval y Rojas
- Leroux, Anne-Laure, 346n
- Lescheraine, Joseph de, 157 et n, 196n, 197 et n
- Lesdiguières, *voir* Bonne, François de, duc de Lesdiguières
- Lestringant, Patrick, 481n
- Le Tellier, Michel, 205 et n, 347n, 360, 362n, 506
- Leti, Gregorio, 52 et n, 92 et n, 177n
- Le Vassor, Michel, 200-201n
- Leverotti, Franca, 42 et n
- Levesque de Burigny, Jean, 386n
- Linguet, Simon, 26
- Livet, Georges, 25 et n
- Longueville, Henri II d'Orléans, duc de, 130, 205, 225 et n, 242, 368, 370n, 385, 409, 484-485, 488, 490
- Lopes, Maria Antónia, 195n, 419n
- López Cortezo, María Victoria, 171n
- Lorraine, Nicolas-François, duc de, 333, 428
- Louis XI, roi de France, 44
- Louis XIII, roi de France, 68, 73n, 95, 97-98, 115, 128, 130, 139, 144-145, 148, 176, 179-180, 183-186, 202, 205-206, 207 et n, 208, 211, 212 et n, 213, 215, 217, 218 et n, 220, 221n, 226-227, 232 et n, 236, 238, 242, 253-254, 256, 260, 267, 271 et n, 275-277, 279, 289, 293, 295, 298n, 300, 302-303, 309-311, 315, 317-318, 326, 328, 330, 333-334, 339, 340 et n, 343-344, 347 et n, 348-350, 385, 392 et n, 393n, 397, 399, 402, 404, 410-411, 412n, 413-414, 431, 445, 447n, 454, 463, 468-470, 512, 521, 523, 526
- Louis XIV, roi de France, 12, 18, 25, 39 et n, 47, 152, 196, 198, 344, 359 et n, 360, 479, 481, 499 et n, 508-509, 526
- Lucinge, famille, 372
- Lucinge, Charles de, 372

- Lucinge, Georges de, 376n  
Lucinge, Jean-Louis de, 374n, 376n, 378-379n, 381n  
Lucinge, René de, seigneur des Allymes, 372 et n, 374n, 377-378, 379-380 et n, 381, 384n, 525  
Ludovic, duc de Savoie, 44, 164  
Lullin, marquis de, *voir* Genève de Lullin, Amédée, marquis de  
Luserna, comtes, famille, 90  
Lusignan, Anne de, 164n  
Lusignan, Charlotte de, 192, 194  
Lusignan, Jacques II de, 192 et n, 194  
Luzzato, Sergio, 19n
- Machiavelli, Niccolò, 20n  
Maffi, Davide, 231n, 399  
Maffei, Annibal Charles, comte, 197-198n  
Maggi, Ottaviano, 369  
Maggiorotti, Margherita, 77n, 119n, 425n, 432n  
Maillard de Tournon, Marguerite, marquise de Saint Germain, 143, 285  
Maillé, Urbain de, marquis de Brézé, 322  
Maillet-Rao, Caroline, 206n  
Maillyn René de, 251  
Maiorini, Maria Grazia, 24 et n  
Malain, Edme, baron de Lux, 381  
Maletta, Alberico, 44 et n  
Mallet, Edme François, 37n, 38 et n, 39, 40 et n, 41n  
Malvezzi, Virgilio, 467n  
Mamino, Sergio, 52n, 89n, 259n  
Mancini, Pasquale Stanislao, 527 et n, 528  
Manconi, Francesco, 78n  
Mançuello, Julien de, 80  
Manfroni, Camillo, 374-375n, 377n, 378n  
Manno, Antonio, 85n, 138n, 141n, 142 et n, 143n, 146-147n, 148 et n, 485, 491n  
Manzotti, Fernando, 79n, 112n  
Marabini, Angelo, 376n  
Marçal Lourenço, Paula, 21n, 159n  
Marek, Pavel, 421n  
Margaria, Eusebio, 44, 45 et n  
Margaroli, Paolo, 42 et n  
Marguerite, duchesse de Savoie, 173n  
Marie de Bourbon-Soissons, princesse de Carignan, 422, 425-426, 428, 443, 447, 510  
Marie de Médicis, 179, 216, 217n, 317n, 377 et n, 419  
Marie Anne, impératrice, 175n  
Marie-Jeanne Baptiste de Nemours, duchesse de Savoie, 195, 196 et n

- Marie-Louise de Gonzague-Nevers, reine de Pologne, 497  
 Marillac, Louis de, 206n  
 Marillac, Michel de, 206 et n, 219  
 Marini, Claudio, 71, 174n, 209n  
 Marini, Lino, 371 et n, 372n, 374 et n, 376n, 379n  
 Maroussan, de, *envoyé*, 71  
 Martinelli, Ulrico, 200n  
 Martinengo, François, 53, 90  
 Martínez Millan, José, 21-23n, 47n, 54n, 159n, 260n, 378n, 421  
 Martinozzi, Vincenzo, 332-333  
 Marzagalli, Silvia, 30n  
 Mascilli Migliorini, Luigi, 21n  
 Masoero, Mariarosa, 52n, 89n, 115 et n, 259n  
 Masson, Rémi, 207n  
 Matas, Juan, 384n  
 Mattingly, Garrett, 15 et n, 16, 42-43n  
 Mattone, Antonello, 198n  
 Maturi, Walter, 15  
 May, Niels F., 27n  
 Maximilien I<sup>er</sup>, empereur, 156, 194n  
 Maximilien II, empereur, 158  
 Mazarin, Jules, 47, 69, 73, 98 et n, 100-101 et n, 106-107, 108 et n, 109-110, 113n, 115, 117-120, 125, 128, 129 et n, 130-138, 139 et n, 145, 149 et n, 152, 186-187, 219-220, 223n, 229n, 230 et n, 231n, 236, 243, 248, 299, 300-302 et n, 309 et n, 310, 311 et n, 313, 314-324 et n, 325, 326-344 et n, 345, 347-349 et n, 350, 351 et n, 354 et n, 355, 357-360 et n, 361, 362 et n, 389, 394 et n, 396n, 413 et n, 414-416, 438n, 461n, 462-463, 466-470 et n, 471, 472 et n, 473-476 et n, 477, 480, 483n, 485n, 486, 488, 494 et n, 495, 496 et n, 497n, 504, 506, 507 et n, 508, 509 et n, 511, 522-524, 526-527  
 Mazzalli, Ettore, 57  
 McClure, Ellen M., 42n  
 Mecklembourg, duc de, *voir* Wallenstein, Albrecht Wenzel von  
 Médicis, Jean-Charles de, 354, 436 et n  
 Méliand, Blaise, 449n  
 Melo, Francisco Manuel de, 83, 171, 173-174  
 Mellarède, Pierre de, 197 et n, 198n  
 Menchini, Carmen, 195  
 Mendez, Rodrigo, 378n  
 Menton, Georges de, 156  
 Merlin, Pierpaolo, 21n, 22 et n, 23n, 31 et n, 47n, 52-54n, 63n, 71n, 78n, 81n, 84n, 86n, 90, 91n, 102n, 104n, 109-110n, 112n, 114n, 148n, 153n, 158-160n, 165n, 189n, 197n, 201n, 218n, 222n, 249n, 259n, 261n, 358n, 361n, 367n, 371-374n, 382n, 384n, 409n, 412n, 414n, 419n, 461n, 481n, 488n, 489 et n, 490n, 492n, 503n, 526-527 et n  
 Merlino, *serviteur du prince Maurice*, 438

## Index des noms de personnes

Merlotti, Andrea, 21n, 23n, 76-77n, 79n, 86 et n, 102n, 119n, 153n, 159n, 197n, 260n, 285n, 365n, 372n, 448 et n, 450-454n, 457-458n, 460-462n, 499n, 512-513n  
Merluzzi, Manfredo, 171n  
Merola, Alberto, 431  
Mesme Claude de, comte d'Avaux, 130, 134, 340, 357 et n, 358n, 463n, 481 et n, 484-485, 487-488, 492  
Messerati, Bartolomé, comte de Casalborgone, 131-132, 138, 141, 282, 292, 406-407, 410-411, 432, 438, 447, 464, 473  
Meyer, Frédéric, 505n  
Meyer, Jean, 25n  
Micaleff, Fabrice, 373n  
Michaud, Joseph-François, 204n, 213n, 359n  
Michel, Patrick, 344n  
Micó, José Maria, 384n  
Migliore, Sandra, 50n, 365n  
Milliet de Challes, Paul, 308-309, 432, 438, 519 et n  
Milza, Pierre, 26n, 50n, 366n, 524n  
Minois, Georges, 151n  
Mirabel, *voir* Zúñiga y Davila, Antonio de, marquis de  
Mitte de Chevrières, Melchior, marquis de Saint Chamond, 355  
Molé, Mathieu, 344n  
Momigliano, Arnaldo, 365n  
Mondino, André, 97, 105, 106 et n, 128, 130, 133-134, 136-137, 144, 145 et n, 250 et n, 277 et n, 280 et n, 299, 302, 306 et n, 308, 309 et n, 310, 311 et n, 343n, 399n, 411, 412-413n, 415n, 416, 462 et n, 465, 466-467 et n, 468, 488, 495n, 496 et n, 497n, 506, 507 et n, 508, 509n, 511 et n  
Mones, Guido, 388n  
Moneti, *abbé*, 470  
Mongiano, Elisa, 164n  
Mongredien, Georges, 220n  
Monmartin, *comte de*, 397  
Monod, Pierre, 46, 53n, 74, 83-84, 90, 95, 103, 118-119, 148 et n, 155-156 et n, 162n, 165 et n, 170, 180, 182-183 et n, 184, 188 et n, 189-190, 191-192 et n, 194, 197, 231-237, 239, 243, 246, 251-252, 254-255, 259, 260-263 et n, 264, 265 et n, 266-271 et n, 272-273, 274 et n, 275-276, 277 et n, 278-281, 282 et n, 283, 286 et n, 287, 288-290 et n, 291-292, 293 et n, 294-295, 299, 303-308 et n, 309-310, 312, 328, 385, 389, 398n, 399 et n, 402 et n, 404, 432, 433, 445, 457, 521-523  
Monroy y Zúñiga, Sancho de, marquis de Castaneda, 73 et n  
Montecuccoli, Maximilien, 125  
Montenegro, Angelo, 14n  
Monterrey, comte de, *voir* Acevedo y Zúñiga  
Montfalcon, Jean de, 209n, 210 et n, 316 et n, 317n  
Montglat, François Paul de Clermont, marquis de, 359n

- Monti, *colonel*, 101, 412n  
Montigny, Maurice, 228n  
Montinaro, Gianluca, 20n  
Montmorency, Henri II, duc de, 216, 217n, 346n  
Montovlivet, Sylvestre, 426  
Montpezat, 300, 301n  
Morandi, Carlo, 13 et n, 14, 16  
Morgues, Mathieu de, marquis de Saint-Germain, 306  
Morozzo della Rocca, Charles Philippe, 82, 93, 105n, 224, 445, 504  
Mossetti, Cristina, 248  
Motta, Anne, 226n  
Moura y Corte-Real, Francisco de, marquis de Castel Rodrigo, 125, 256, 338, 439-440, 444n, 488n, 492, 494  
Moureau, François, 36n  
Mousnier, Roland, 12n, 315n, 323n, 326n, 332n  
Mozzarelli, Cesare, 56n, 366n  
Mura, Eloisa, 527n  
Muratori, Ludovico Antonio, 160 et n, 503n  
Murillo, Ferrol, Francisco, 132n  
Musi, Aurelio, 21n  
Mussano, comte de, *voir* Gromo, Ludovic  
Musso, Riccardo, 21n
- Naldi, Carlo, 196n  
Napoléon Bonaparte, 12  
Nassau, Jean-Louis, 481, 484, 493  
Neveu, Bruno, 18n, 25n  
Niccolò V (Tomaso Parentucelli), pape, 76  
Nicolini, Giovanni Battista, 513n, 516-519n  
Noailles, François, comte de, 335  
Nomis, Laurent, comte, 48, 485, 491 et n, 513  
Nomis de Cossilla, Louis Jean Marie, 286n
- Ochoa Brun, Miguel Ángel, 488n  
O'Connell, Daniel Patrick, 220n  
Ogliaro, Mario, 114n  
Olivares, Gaspar de Guzmán y Pimentel Ribera y Velasco de Tovar, comte de, 64, 127, 171n, 175 et n, 223, 329, 335, 341, 420 et n  
Olivero, Eugenio, 248n  
Oñate, comte de, *voir* Vélez de Guevara, Iñigo  
Orengiano, Paolo, 498  
Oresko, Robert, 151-152n, 154n  
Osborne, Toby, 20n, 85 et n, 114-115 et n, 139, 147n, 158n

## Index des noms de personnes

Ossat, Arnaud de, 373n  
Ostellino, Ezio Claudio, 102-103n, 105n  
Outrey, Amédée, 26n  
Oxenstierna, Axel Gustafsson, comte de Södermöre, 251, 484  
Oxenstierna, Johan Axelsson, baron de, 484 et n, 485, 489

Pagno, comte de, *voir* Saluzzo della Manta, Vittorio  
Paioli, Alfonso, 340n  
Pallavicino, Charles-Emmanuel, marquis, 86, 101n, 131, 412n, 432, 448 et n, 504-505, 518n  
Pallavicino, Jacques Aurèle, 116  
Paluau, Antoine de Buade, baron de, 279 et n  
Panciroli, Jean-Jacques, 119, 121-122, 314-316, 324, 326, 329-330, 435  
Panero, Francesco, 284n, 409n  
Pantalacci, Jean-Pierre, 73n  
Parker, Geoffrey, 334n, 377n, 481n  
Parri, Ettore, 196n  
Pascal, Catherine, 48n  
Paschal, Charles, 365-366 et n, 524  
Pasero, Jean Thomas, 51, 65 et n, 68 et n, 76n, 110, 112-113 et n, 141, 224, 282, 291-292, 298, 320, 322n, 323-324 et n, 406, 430 et n, 447-448, 452, 460  
Pasero, Marie Jeanne, 448  
Pasqualino, François, 36n, 37 et n  
Paul V (Camillo Borghese), pape, 17  
Patrucco Carlo Evasio, 408n, 425n, 432n, 457n  
Pedani, Maria Pia, 19n  
Pedrini, Augusto, 262n  
Pellegnino, Andrea, 320n  
Peñaranda comte de, *voir* Bracamonte y Guzmán, Gaspar de  
Pennini, Andrea, 19 et n, 42n, 45n, 52-53n, 55n, 63 et n, 85 et n, 89, 114n, 365n  
Pépin, François, 37n  
Péquignot, Stéphane, 23n, 26, 30n, 33-34n, 38n, 56n, 92n, 171n, 195n, 366-368n, 370n  
Perez, Béatrice, 50n, 369n  
Pergamo, Fulvio, 447  
Perino, *père*, 270n  
Perrero, Domenico, 390n, 432n, 497n  
Perrillat, Laurent, 23n, 195n  
Perron de Saint-Martin, Charles, 383n  
Pesieu, *baron de*, 46 et n, 227  
Petruccelli della Gattinara, Ferdinando, 169n  
Peyron, Amedeo, 442  
Philippe II, roi d'Espagne, 28, 153, 159, 374, 419  
Philippe III, roi d'Espagne, 177, 378 et n

- Philippe IV, roi d'Espagne, 126, 447, 467  
 Philippe IV le Bel, roi de France, 71  
 Pianezza marquis de, *voir* Simiane d'Albigny, Charles Emmanuel Jacinthe  
 Pibiri, Eva, 19n, 40n, 449n  
 Picco, Leila, 441 et n, 442n, 445n  
 Piccolomini, Octave, 325 et n, 450  
 Pie II (Enea Silvio Piccolomini), pape, 155 et n  
 Pie V (Antonio Ghislieri), pape, 157  
 Piergentili, Pier Paolo, 18n, 44n, 76-77n  
 Pierre Damien, 268  
 Pierre-Léopold, grand-duc de Toscane, 48  
 Pigna, Giovanni Battista, 91 et n  
 Pilleboue, Frédérique, 367n  
 Pinard, *archiviste*, 346-347n  
 Piscina, Jean-Jacques, comte de Costa, 93 et n, 95, 100, 200n, 224, 267n, 504  
 Pizzorno, Diego, 19, 20n, 116n  
 Pizzorusso, Giovanni, 18 et n, 44n  
 Piossasco Folgore de Scalenghe, Urbain, comte de, 214  
 Plessis-Praslin, *voir* Choiseul, César, comte de  
 Polybe, 194  
 Poisson, Guillaume, 19n, 40n, 449n  
 Ponce, Jesús, 384n  
 Poncet, Olivier, 18, 315n, 431n, 433n  
 Ponte de Scarnafigi, famille, 512  
 Ponte de Scarnafigi, Alexandre, 314  
 Ponte de Scarnafigi, Blanche, 148, 512  
 Ponte de Scarnafigi, César, 148, 512  
 Ponte de Scarnafigi, Jean François, comte de, 138, 148, 150, 211, 501, 502n, 506-508 et n, 509n, 510-511 et n, 512, 519  
 Pontis, Louis de, 213n  
 Poscolonna, Melchiorre, 81  
 Poujoulat, Baptistin, 204n, 213n, 359n  
 Poumarède, Géraud, 19n, 26n, 29-30 et n, 31 et n, 39n, 50n, 84n, 151-152n, 163n, 197n, 242n, 511n  
 Poussou, Jean-Pierre, 367n  
 Pozzi, Gian Pietro, 340n  
 Priandi, Giustiniano, 488  
 Priuli, Francesco, 89 et n, 380  
 Prodi, Paolo, 16 et n, 42n  
 Prospero Adriano, 159n  
 Provana de Leyni, André, comte de, 372  
 Provana de Leyni, François, comte de Druent, 41, 52, 74, 110, 166, 169n, 171, 175, 176-182 et n, 184, 190 et n, 228 et n, 243-244, 328-329 et n, 445, 522

## Index des noms de personnes

- Provana, François, comte de Collegno, 93  
Provana de Bussoleno, Antonine, 142  
Pugliese, Salvatore, 13  
Puncuh, Dino, 81n
- Quatrefages, René, 25n  
Quazza, Guido, 54n, 76n, 113n, 327n, 336n, 408n, 443, 447n  
Quazza, Romolo, 13 et n, 15 et n, 46n, 203 et n, 205n, 208n, 251n, 419n, 420 et n, 425-428n  
Quer y Boulé, Luis, 459n  
Quiroga, Diego de, 174n, 175
- Rabut, François, 260n  
Rampone, Roberta, 36n  
Randi, Luigi, 431n, 438n, 440n  
Ranum, Orest, 344n  
Ranuzzi, Angelo, 18n  
Rapisardi-Mirabelli, Andrea, 14  
Ratuit de Souches, Jean-Louis, 370n  
Raviola, Blythe Alice, 20n, 79n, 112n, 195n, 203n, 419n, 421-422n, 424n, 448n, 527n  
Reeve, L. John, 175n  
Reghino Rovero, *comte de Sciolze*, 53n  
Reinhard, Wolfgang, 43 et n, 44n, 49n  
Repgen, Conrad, 486  
Ribera, Jean-Michel, 28n, 373n  
Richefort, Isabelle, 26, 28  
Richelieu, Alphonse-Louis Du Plessis, cardinal, 339, 435 et n  
Richelieu, Armand Jean Du Plessis, cardinal de, 48-49 et n, 51 et n, 56n, 68, 72, 95n, 97-98, 100-101, 102-103n, 106, 113 et n, 115, 127, 133-134, 139-140 et n, 144-146, 148-149 et n, 150, 170n, 176, 177n, 178-179, 182, 183 et n, 184, 185 et n, 201-202, 204-207, 208-211 et n, 212, 213 et n, 214, 215-216 et n, 217-220, 225, 226n, 227-228, 229 et n, 230-231, 232n, 233-235 et n, 236n, 237-240 et n, 241-242n, 243-247, 251-257, 259, 267, 269n, 271, 272-277 et n, 278, 279 et n, 280 et n, 282, 283, 286-289 et n, 291n, 292, 295-296, 298 et n, 300-301, 302-303 et n, 305 et n, 306, 307-311, 313, 314-315 et n, 316-319, 320-322 et n, 324 et n, 325-330, 332-334, 335 et n, 337 et n, 338-339, 340 et n, 341, 342 et n, 343-345, 346 et n, 347-349, 354, 385-388, 389 et n, 392 et n, 393, 394 et n, 395-396n, 397, 399 et n, 402-404, 407, 410 et n, 411-413, 425, 427, 429, 430 et n, 431-433, 441 et n, 444-445, 457, 461n, 463, 465-468, 472-477, 521-524, 526  
Ricotti, Ercole, 49n, 54 et n, 82n, 92 et n, 157n, 163n, 170n, 204n, 207-209n, 211, 217n, 222n, 242n, 256n, 294, 373n, 383n, 393n, 396n, 426n, 444-445n, 446 et n, 503n  
Ricuperati, Giuseppe, 13n, 19-20n, 22n, 24 et n, 36n, 91, 165n, 196n, 259n, 503n  
Rinaudo, Costanzo, 373n  
Ripa, Pierre Charles, 82

## Index des noms de personnes

- Ripart, Laurent, 513  
Rivera García, Antonio, 132n  
Rivière de Carles, Nathalie, 21n  
Rivero Rodríguez, Manuel, 22n, 54n, 260n, 420-421n  
Rivoire de la Batie, Gustave de, 362n  
Rohan, Henri II, duc de, 202, 230, 334  
Roberts, Michael, 481 et n  
Robespierre, Maximilien de, 26  
Rocca, Bartolomeo, 407  
Rodolphe II, Empereur, 158, 161, 422  
Roero de Cortanze, René, 401  
Roggero Bardelli, Costanza, 196n, 288n  
Romeo, Rosario, 36n  
Roncas, Pierre-Léonard, 111-112, 375  
Roosen, William James, 42n  
Rosa, Mario, 20n, 23n, 42-43n, 50n  
Rosenhanen, Schering, baron, 486  
Rosselli, Andrea, 185n, 417n, 500n  
Rössler, Philippe, 34n  
Rosso, Claudio, 24 et n, 51 et n, 52n, 80n, 89 et n, 91, 109-111 et n, 112-113n, 114 et n, 165n, 259n, 498n, 503n, 520n, 527n  
Roudaut, François, 48n  
Rovida, Alexandre, 236  
Ruggiero, Raffaele, 20n  
Rurale, Flavio, 260n  
Ruzzini, Charles, 197
- Saavedra y Fajardo, Diego de, 69, 131, 132n, 487, 493  
Sabbatini, Renzo, 16n, 19 et n, 20n, 24n, 27n, 30n, 32-33n, 48n  
Sabran, Eléazar, de, 289, 331, 397n  
Sacchetti, Jean-François, 315-316  
Sacchetti, Jules César, 354  
Saint André, *sieur de, maréchal de champ*, 354  
Saint Chamond, marquis de, *voir* Mitte de Chevrières, Melchior  
Saint-Martin d'Aglié, famille, 88-89, 98, 114-115, 138, 141-143, 146-147, 150, 283, 291, 412n, 413, 521  
Saint-Martin d'Aglié, Béatrice, 143  
Saint-Martin d'Aglié, Charles Louis, 142  
Saint-Martin d'Aglié, Flaminio, 143, 146, 440  
Saint-Martin d'Aglié, François, 143  
Saint-Martin d'Aglié, Frédéric, 143  
Saint-Martin d'Aglié, Jacques, 143  
Saint-Martin d'Aglié, Jean-François, 100, 143, 146 et n, 519

Saint-Martin d'Aglié, Jules César, marquis de Saint Germain, 85 et n, 142-143, 147, 283  
 Saint-Martin d'Aglié, Ludovic, marquis de, 39 et n, 49, 54, 77, 88-89, 93-94, 98, 100n, 101-102, 114, 115-126 et n, 140-141 et n, 142-143, 146, 163, 164-169 et n, 171, 189n, 190 et n, 260, 269-271 et n, 274, 283, 284 et n, 286 et n, 301-302, 330-331 et n, 338, 370 et n, 387 et n, 393n, 395n, 397n, 401-402 et n, 404, 411, 412n, 413, 428-429 et n, 430n, 433-435 et n, 436n, 437-441 et n, 494n, 512, 518-519, 521, 522 et n  
 Saint-Martin d'Aglié, Manfred, 142  
 Saint-Martin d'Aglié, Michelange, 53n, 142, 286, 308, 309 et n, 465 et n  
 Saint-Martin d'Aglié, Niccolò, 142  
 Saint-Martin d'Aglié, Octavien, marquis de Saint-Germain, 105-106n, 142-143, 144 et n, 146, 232, 236, 302 et n, 407, 411 et n, 518n  
 Saint-Martin d'Aglié, Philippe, comte de, 53n, 74, 85n, 88, 90, 95 et n, 98, 101, 104, 106-108, 113n, 115, 128, 130, 140, 141 et n, 142-144, 145-146 et n, 164n, 234, 236, 238, 242 et n, 256n, 258-259, 273-275, 283, 284 et n, 285, 286 et n, 287-299 et n, 300, 301 et n, 302-304, 308, 309-312 et n, 313, 341n, 351, 404, 405-406 et n, 409-410 et n, 411, 412 et n, 413n, 445n, 446 et n, 465 et n, 470, 472, 505, 518n, 522-523  
 Saint Martin de Parella, famille, 141, 142n  
 Saint Martin de Parella, Alexis Maurice, 141, 505, 513  
 Saint Martin de Parella, Charles Ludovic Émile, 142, 284, 505  
 Saint Martin de Parella, Guillaume, 141  
 Saint-Maurice, marquis, *voir* Chabod de Jacob, Claude Jérôme  
 Sainte-Croix, Alvaro II de Bazán, marquis de, 222, 323 et n, 324  
 Saleneuve, seigneur de, *envoyé*, 78  
 Sales, Jean-François de, 224, 519 et n  
 Sales, François de, 224, 305, 519  
 Saluzzo de Cardé, *baron de*, 505  
 Saluzzo della Manta, famiglia, 86, 519n  
 Saluzzo della Manta, Antonio, 86-87, 369n, 448, 450, 452, 457 et n, 458-462, 526  
 Saluzzo della Manta, François-René, 519n  
 Saluzzo della Manta, Michel Antoine, 457 et n, 519n  
 Saluzzo della Manta, Silvestro, 162  
 Saluzzo della Manta, Valerio, 86, 369 et n, 408, 437, 448, 449-462 et n, 526  
 Saluzzo della Manta, Vittorio, comte de Pagno, 437, 438 et n, 441n  
 Salvius, Johan Adler, 484n  
 Sancho Davila de Toledo y Colonna, Antonio, marquis de Velada, 353  
 Sanfilippo, Matteo, 18, 44n  
 San Giorgio, comtes, *voir* Biandrate  
 Santini, Floriana, 28n  
 Santus, Catherine Ludovique, 141  
 Sarmant, Thierry, 344n  
 Savoie, Adélaïde de, 268  
 Savoie, Emmanuel Philibert de, 75, 127, 159, 171n  
 Savoie, Enea Pio de, 75, 286

## Index des noms de personnes

- Savoie, Félix de, 97 et n, 101n, 105n, 115, 284, 298 et n, 409n, 395n, 411-412, 423n, 428, 442n, 443 et n, 456 et n, 457-458n, 463, 498 et n
- Savoie, François-Jacinte de, 103, 142, 168, 184, 259, 262, 264, 282n, 284-285, 291, 313, 339n, 403-404, 406, 442, 446, 451, 514, 525
- Savoie, Françoise Catherine de, 96, 407, 419, 421 et n, 422, 423 et n, 441, 444n
- Savoie, Louise-Christine de, 108
- Savoie, Ludovique Christine de, 418, 514
- Savoie, Maria Apollonia di, 96, 161, 407 et n, 419, 421-424 et n, 441, 444n
- Savoie, Marguerite de, 382-383, 419-420, 421 et n, 441
- Savoie, Maurice de, 77, 89-90, 94-95, 100, 106, 108-109, 115-117, 120, 122-125, 127, 136n, 146 et n, 149, 164, 224, 234-235, 242, 248, 254, 259-260, 261n, 262 et n, 265 et n, 267, 272, 273 et n, 275, 280-282, 284, 287-289, 291, 295n, 296, 299, 313, 330, 336, 341 et n, 344 et n, 349n, 357, 390, 391n, 392 et n, 399, 404, 406-408, 418-419, 422, 423 et n, 424-425, 427-429 et n, 430, 431, 432-436 et n, 437, 438-443, 444 et n, 445, 446-447 et n, 448, 450, 452, 463-466, 467 et n, 468-472, 473-474 et n, 475, 477, 483, 499 et n, 501, 502 et n, 505-506, 510, 514, 523, 525
- Savoie, Philippe-Emmanuel de, 159 et n
- Savoie, Philippin de, 218, 388n
- Savoie, Silvio de, 407 et n, 439
- Savoie Carignan, Thomas de, 46 et n, 69, 74, 85-86, 89-90, 93, 96, 98-99, 106-108, 109 et n, 113, 119-120, 131, 136 et n, 138, 142, 149, 181 et n, 185, 190, 201, 224, 227, 229, 233-235, 240, 242-244, 250, 260, 265, 274 et n, 275, 286n, 287-288, 294, 295n, 297, 307, 313, 344 et n, 350, 352-353, 356-358, 362, 369n, 390, 399, 404, 406, 407n, 408 et n, 409, 418-419, 422-424, 425-427 et n, 428, 429 et n, 430-431, 432n, 434n, 438, 441, 442-444 et n, 446-447 et n, 448, 450 et n, 452, 454 et n, 455-457, 459-463, 464 et n, 465-473, 474 et n, 475, 476 et n, 477-480, 483 et n, 499-502, 503 et n, 504-506, 507 et n, 508, 509-510 et n, 511, 513, 514 et n, 518n, 522-523, 525
- Savoie Carignan, Eugène, 196
- Savoie-Nemours, Charles Amédée de, 511 et n
- Savoie-Raconis, Bernardin II, 372
- Savoie-Raconis, Philippe, 88n
- Scaglia de Verrua, famille, 63-64, 85n, 88-89, 114 et n, 115, 128n, 138, 141, 147, 150, 519n, 520
- Scaglia de Verrua, Alexandre, 54, 64-65 et n, 85, 114n, 126 et n, 127-128, 133, 135, 138-139, 149, 172n, 175, 222 et n, 223n, 305, 316, 319n, 323 et n, 334 et n,
- Scaglia de Verrua, Auguste Manfred, comte de, 139, 148-149, 150n, 173, 208 et n, 224, 232, 233, 248, 397, 412n, 505, 519n
- Scaglia de Verrua, Auguste Philibert, 148n
- Scaglia de Verrua, Augustin, 147
- Scaglia de Verrua, Charles-Emmanuel, 53n, 147
- Scaglia de Verrua, François Maurice, 141, 150 et n
- Scaglia de Verrua, Guillaume, 147
- Scaglia de Verrua, Jean-Pierre, 147

## Index des noms de personnes

Scaglia de Verrua, Maurice, 103, 105n, 410  
Scaglia de Verrua, Philibert Amédée, 54, 63, 64 et n, 65n, 99 et n, 100-101n, 105n, 109, 114, 126, 127-139 et n, 140, 145 et n, 146n, 148n, 149 et n, 150, 349-351, 352 et n, 358, 413, 414 et n, 415n, 416 et n, 432 et n, 433, 480 et n, 481n, 495 et n, 496n, 500, 504-505, 512, 519n, 526  
Scaglia de Verrua, Philibert Alexandre, 148  
Scaglia de Verrua, Philibert Gérard, 147, 148, 150n, 162, 164, 512  
Scaglia de Verrua, Pierre, 147  
Scaglia de Verrua, Pierre Antoine, 143, 147  
Scaglia de Verrua, marquis de Caluso, famille, 147  
Scaglia de Verrua, marquis de Caluso, Alexandre, 147  
Scaglia de Verrua, marquis de Caluso, Charles-Victor, 149-150, 519n  
Scaglia de Verrua, marquis de Caluso, Gérard, 147  
Scaglia de Verrua, marquis de Caluso, Stéphane, 147  
Scalenghe, comte de, *voir* Piossasco Folgore de Scalenghe, Urbain  
Scalvini, Barbara, 298n  
Scarampi, Pierre-François, 82n  
Scarnafigi, *voir* Ponte de Scarnafigi, Jean François, comte de  
Schaub, Marie-Karine, 26n, 33-34n, 195n  
Schieche, Emil, 486n  
Schlager, Patricius, 261n  
Schmidt-Voges, Inken, 152n  
Schnakenbourg, Eric, 32n  
Schnettger, Mathias, 13n, 31n, 79n, 159n  
Schomberg, Charles de, 165, 214, 220 et n, 322 et n, 324  
Schnakenbourg, Éric, 482n  
Sciascia, Leonardo, 36n  
Scibilia, Antonello, 36n  
Sclopis, Federico, 442n, 528  
Scott, Hamish M., 151n  
Scotti, Ranuccio, 18n, 338, 340-341 et n, 342, 461n  
Segarizzi, Arnaldo, 16n  
Senneterre, Magdeleine de, 331n  
Séré, Daniel, 29n, 188n, 482n  
Servien, Abel, 31, 49, 102n, 133-134, 173, 179, 220, 225-226n, 228 et n, 248n, 327, 329 et n, 330, 331n, 346 et n, 357 et n, 358n, 388n, 481 et n, 485-486, 488-489, 491-492, 509, 510-511 et n  
Servien, Ennemond, 31, 49 et n, 186n, 505, 506 et n  
Seung-Hwi, Lim, 306n  
Sforza, Giovanni, 154  
Signorotto, Gianvittorio, 19, 20-21n, 22 et n, 23n, 24 et n, 31n, 75n, 200n, 431, 497n  
Silingardi, Gasparo, 18n  
Sillano, Bernardo, 503 et n

Sillery, François Burlat, seigneur de, 377, 431  
 Silvagni, Umberto, 330n, 337, 340n, 344n  
 Simiane d'Albigny, Charles Emmanuel Jacinthe, marquis de Pianezza, 88, 98, 100, 101-109 et n, 171, 174-175 et n, 234, 238n, 361 et n, 412n, 443 et n, 493-494, 496, 504-505, 507, 515n, 518n  
 Siragusa, Danilo, 36n  
 Siri, Vittorio, 143, 298 et n, 347n, 361n, 411n  
 Sirinelli, Jean-François, 24n  
 Smith Anderson, Matthew, 42n  
 Soffiatti, Isidoro, 90n, 388n  
 Soissons, Louis de Bourbon, comte de, 183n  
 Solaro del Borgo, Ignace, marquis de, 40n, 195, 197 et n, 198n  
 Solaro de Monasterolo, Jean-Philippe, comte de, 504-505  
 Solaro de Moretta, François Emmanuel, marquis de Dogliani, 51  
 Solaro de Moretta, Charles Jérôme, marquis del Borgo, 75, 84  
 Solaro de Moretta, Charles Ubertyn, comte de, 97 et n, 98-99n, 101n, 105n, 108n, 128, 144-145 et n, 147n, 150 et n, 205-208 et n, 209n, 281 et n, 308 et n, 310-311 et n, 340 et n, 341, 349, 352, 412 et n, 413 et n, 415, 457 et n, 461 et n, 463 et n, 466n, 468-471 et n, 472n, 473 et n, 474n, 475-477 et n, 505, 512, 518n  
 Solaro della Moretta, Maurice, 512  
 Soldati, Bartolomé, 94, 125, 440, 444, 447 et n, 470-471  
 Sötern, Philippe-Cristophe von, 334  
 Sourdis, Henri d'Escoubleau de, archevêque de Bordeaux, 214n, 345n  
 Soutou, Georges-Henri, 24n  
 Souvigny, Jean de Gangnières, comte de, 213n, 228n, 232n, 300, 301n, 346n  
 Souvré, Jacques de, 134  
 Soyécourt, Maximilien de Belleforière, marquis de, 251  
 Spada, Fabrizio, 18n  
 Spagnoletti, Angelantonio, 22n, 158n, 160-161n, 198n, 203n  
 Spaliviero, Gian Paolo, 102-103n, 105n  
 Spinola, Ambrogio, 209, 211, 213, 215, 218-219, 316, 319-322, 324  
 Stango, Cristina, 259n  
 Stapelbroek, Koen, 227n  
 Stollberg-Rilinger, Barbara, 79n  
 Storrs, Christopher, 20n, 152n  
 Stradling, Robert A., 73n  
 Strafford, Thomas Wentworth, comte de, 197  
 Strocchi, Andrea, 376n  
 Stroppiana, comte de, *voir* Langosco, Jean Thomas  
 Stumpo, Enrico, 16n, 51n, 113n, 189n  
 Sturani, Maria Luisa, 521n  
 Suárez de Figueroa y Cordoba, Milan Gómez, duc de Feria, 81 et n, 127, 174, 218, 222, 223n, 224 et n, 326 et n, 327

## Index des noms de personnes

Sublet de Noyers, François, 252, 343-344 et n, 347, 403, 466n  
Suétone (Caius Suetonius Tranquillus), 263-264  
Sverzellati, Paola, 43n  
Symcox, Geoffrey, 19n, 91n, 165n, 196n, 503n

Tabacco, Giovanni, 79n, 159n  
Tabacchi, Stefano, 316n, 335-336n, 355n  
Tacite (Publius Cornelius Tacitus), 194n  
Talleyrand des Réaux, Gédéon, 346 et n  
Tallon, Alain, 28n  
Tamalio, Raffaele, 419n  
Tana, Louis, 50, 57, 154-155  
Tapié, Victor-Lucien, 25 et n  
Tassis, Marianna de, 421  
Tasso, Torquato, 57n  
Taverna, Donatella, 164n  
Tenand, Suzanne, 372n, 379n  
Tesauro, famille, 262  
Tesauro, Alessandro, 262n  
Tesauro, Antonino, 262n  
Tesauro, Emanuele, 146, 185 et n, 261, 262-266 et n, 303, 408n, 432, 445 et n, 447 et n  
Tesauro, Gaspare Antonio, 91, 262n  
Tesauro, Ludovic, 262 et n  
Testi, Fulvio, 20n, 390n, 497 et n  
Thémines, Pons de Lauzières de Cardaillac, marquis de, 345  
Thiessen, Hillard von, 26 et n  
Thion, Stéphane, 202n, 207n  
Thuau, Étienne, 271n  
Tite Live (Titus Livius), 38n  
Toiras seigneur de, voir Caylar d'Anduze de Saint-Bonnet, Jean du  
Tomás y Valiente, Francisco, 420n  
Tomson, Guillaume, 378n  
Tonello, Giovanni, 102  
Tongiorgi, Duccio, 19, 20n, 497n  
Torcellan, Gianfranco, 36n  
Torstendon, Lennart, 370n  
Tortarolo, Edoardo, 353n  
Toussaint, François Vincent, 40-41n, 50n  
Totaro, Luigi, 155n  
Toynbee, Arnold J., 14n  
Trampus, Antonio, 19 et n, 40n, 227n  
Tran, Trung, 48n  
Tranchedini, Nicodemo, 43 et n

- Trauttmansdorff, Maximilian, baron puis comte de, 482, 486 et n, 489  
Truchi, Jean-Jacques, 57, 68  
Turchetti, Mario, 366n, 524n  
Turchi, Laura, 20n  
Turenne, *voir* La Tour d'Auvergne, Henri, marquis de  
Turinetti, Hercule, marquis de Prié, 195
- Uginet, François-Charles, 372n  
Ulbert, Jörg, 30n  
Urbain VIII (Maffeo Vincenzo Barberini), pape, 162, 163n, 166-168, 169 et n, 270-271, 315, 317, 330, 338n, 342, 353-354, 440, 443  
Uxelles, Jacques Chalon du Blé, marquis de, 204-205  
Uxelles, Nicolas Chalon du Blé, marquis de, 198
- Valencia Rodríguez, Juan Manuel, 127n  
Valenti, Erminio, 376n  
Valladares, Rafael, 420n  
Valle, Domenico, 261n, 271n  
Vallemani, Tommaso, 342  
Valperga, Antonio, 424  
Valperga de Cercenasco, Anne, 147  
Valperga de Cercenasco, Guillaume, 147  
Valperga de Masino, famille, 88n  
Valperga de Masino, Ardouin, comte de, 100-102, 105n, 500, 505, 518  
Van der Essen, Alfred, 82n, 177  
Van der Essen, Léon, 15 et n, 26n  
Varallo, Franca, 21n, 419n, 421n, 498n, 527n  
Varennes, *marquis de*, 397  
Vassière, Pierre de, 206n  
Vattel, Emer de, 227 et n  
Vélez de Guevara, Iñigo, comte de Oñate, 421 et n  
Vella, Josef, 36 et n, 37  
Velada, marquis de, *voir* Sancho Davila de Toledo y Colonna, Antonio, marquis de  
Vendôme, famille, 133  
Vendramin, Francesco, 153n  
Ventura, Angelo, 16 et n  
Venturi, Franco, 36n, 38n, 391n  
Vera y Zúñiga, Juan Antonio de, comte de la Roca, 63, 152, 160, 171 et n, 172, 173-174 et n, 175, 223 et n, 371 et n, 385n, 432, 467 et n, 527n  
Verga, Marcello, 13n  
Verri, Alessandro, 298 et n  
Versoy, Roger de Saint Lary, marquis de, 317n  
Versteegen, Gijs, 260n, 421n

- Vibò, Claude Amédée, 110, 434n, 436 et n, 438  
 Vibò, Pierre, 110  
 Vico, Giovanni, 417n  
 Victor-Amédée I<sup>er</sup>, duc de Savoie, 31, 39n, 46, 52, 53 et n, 54, 57-58, 63-65 et n, 68n, 69, 73-74, 76, 78-79, 82 et n, 83-84, 86, 88, 90, 93-94, 101-103, 105, 112-113, 115, 116-118 et n, 119n, 120 et n, 121-125 et n, 127 et n, 128n, 133, 139-140 et n, 141-143, 148, 149 et n, 154, 158, 159-160 et n, 164-165 et n, 166-167n, 168 et n, 169-170n, 171, 172-174 et n, 175n, 176-177 et n, 178n, 179-180 et n, 181n, 182-183 et n, 184, 189 et n, 190n, 191, 194, 200 et n, 201, 203, 208 et n, 212, 217-218, 221n, 222-226 et n, 227n, 228 et n, 229, 230-232 et n, 233, 236, 243, 244-250 et n, 251n, 252-254 et n, 259, 262, 265-267, 269-270 et n, 271n, 272, 281n, 284, 286n, 287, 305, 313, 315, 317n, 319 et n, 320-321, 322n, 323-328 et n, 329n, 330-331 et n, 332-333n, 334 et n, 336 et n, 338 et n, 364, 380n, 382-383 et n, 384n, 385 et n, 386, 387n, 388 et n, 389, 390 et n, 391-392n, 393 et n, 394-400 et n, 401-402n, 403 et n, 407n, 418-420, 421 et n, 422, 423 et n, 424, 425-430 et n, 432-433 et n, 434-435n, 436-437 et n, 438, 439-440 et n, 441, 442 et n, 444, 448, 463, 465, 471, 497, 512, 514, 522, 524-525  
 Victor-Amédée II, duc de Savoie, puis roi de Sicile, puis roi de Sardaigne, 19n, 54, 90, 92, 196-198 et n, 226, 526  
 Vidal, Claudine, 367n  
 Videt, Louis, 373n  
 Vigliani, Luigi, 262n  
 Vignal Souleyreau, Marie-Catherine, 226n, 332n, 367n  
 Vignerot, Marie Madeleine de, dame de Combalet, duchesse d'Aiguillon, 183 et n  
 Vignolles, Bertrand de La Court, marquis de, 105, 185 et n, 257, 275 et n, 276-277, 279, 288 et n, 289, 292, 302, 308 et n, 348 et n, 468n, 470n  
 Villa, Ghiron Francesco, marquis de Cigliano, 518n  
 Villa, Guido, marquis de Cigliano et de Volpiano, 88, 98, 100, 101 et n, 102, 103 et n, 104, 105-106 et n, 107, 142, 223n, 230, 238, 253, 395n, 397, 443n, 505, 518 et n  
 Villa, marquise de, *voir* Delibera, Anna  
 Villa, Marguerite, 142  
 Villafranca, Pedro Álvarez de Toledo y Colonna, marquis de, 50, 222n  
 Villar, Constance, 27n  
 Villari, Rosario, 126n  
 Villeroy, Nicolas de Neufville, marquis de, 225, 397-398  
 Vincent II, duc de Mantoue, 202  
 Visceglia, Maria Antonietta, 17, 21, 22 et n, 23n, 33, 75-77n, 117n, 119n, 153n, 155n, 159n, 163n, 166n, 169n, 175n, 197n, 342n, 355n, 369n, 378-379n, 431n, 512  
 Vita, Giulia, 376-377n, 384n  
 Vital Durand, Florine, 22n, 31n, 71n, 84n, 162n, 285n, 506n  
 Vitale, Vito, 15n  
 Vitelleschi, Muzio, 189, 261-262 et n, 265-266 et n, 269-270 et n, 271  
 Vivanti, Corrado, 379  
 Voghera, marquis de, *voir* Dal Pozzo, Amédée  
 Volpini, Paola, 16n, 24n, 27n, 30n, 32n, 33 et n

## Index des noms de personnes

- Voltaire (François Marie Arouet), 41 et n  
Voogd, Christophe de, 386n  
Vuillet, Jean, 111
- Wagner, Hans, 486n  
Wallenstein, Albrecht Wenzel von, duc de Mecklembourg, 216 et n  
Waquet, Jean-Claude, 23n, 26n, 30n, 33-34 et n, 38n, 56n, 92-93n, 171n, 195n, 366-368n, 370n  
Watson, Philip Robert, 378n  
Watteville, Jean de, 39n  
Wedgood, Cicely Veronica, 202n  
Weber, Hermann, 202n, 389n  
Wermter, Ernst Manfred, 486n  
Wicquefort, Abraham, 30 et n, 38 et n, 39n, 40 et n, 41n, 92n, 114, 157n, 162n, 166-167n, 170n, 335n, 368 et n, 371 et n  
Williams, Patrick, 384n  
Wilson, Peter H., 488n  
Windler, Christian, 26n, 33-34n, 195n  
Wolmar, Isaac, 481  
Woolf, Joseph Stuart, 19n
- Yvetot, Claude Bonaventure de Crévant, prince de, 494 et n
- Zaffarone, Jean-Pierre, 301n  
Zanardi, Mario, 260n, 261 et n, 262n, 265-266n, 270n  
Zanelli, Agostino, 119n  
Zarka, Yves-Charles, 372n  
Zecchini, Ortensio, 527n  
Zegna Rata, Olivier, 372n  
Zúñiga, Zúñiga Baltasar, 126  
Zúñiga y Davila, Antonio de, marquis de Mirabel, 73n, 149  
Zdwiedineck-Südenhorst, Hans von, 162